

**Université Lumière Lyon 2**

**Ecole doctorale : Sciences sociales**

**Cent ans de librairie au siècle des  
Lumières : les Duplain**

par Brigitte GARAUD épouse BACCONNIER

Thèse de doctorat d'Histoire

sous la direction de Dominique VARRY

soutenue le 26 octobre 2007

Composition du jury :

Bruno POU CET, professeur à l'université d'Amiens

Dominique VARRY, professeur à l'ENSSIB

Jean-Pierre VITTU, professeur à l'université d'Orléans

Françoise BAYARD, professeure émérite

Sabine JURATIC, chargée de recherche au CNRS

Philippe MARTIN, professeur à l'université Nancy 2



à Chloé

« *Le siècle lit. Diversement, sans doute. Minoritairement aussi, mais il lit* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Goulemot Jean-Marie, Launay Michel, *Le Siècle des Lumières*, Paris, Editions du Seuil, 1968, p. 23

## Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité - pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, le distribuer et le communiquer au public à condition de mentionner le nom de son auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ou l'utiliser à des fins commerciales.



# Remerciements

Je remercie Dominique Varry, directeur de cette thèse pour son soutien, ses conseils avérés et ses encouragements.

Le Centre de recherche en histoire du livre, dirigé par Monsieur Frédéric Barbier, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études.

Ghislaine Chartron, alors chef du service de la Veille scientifique de l'INRP, pour m'avoir permis de terminer cette thèse dans les meilleures conditions.

Je remercie particulièrement Paul Feuga pour l'aide précieuse et indispensable qu'il m'a apportée en me donnant accès à son imposante collection personnelle ; mais surtout pour les conseils qu'il a su me dispenser.

Beaucoup de reconnaissance aux personnes qui m'ont confiées une partie de leur recherche : Mesdames Anne Beroujon, Sylvie Devesvrotte, Sabine Juratic, Maryannick Lavigne, Simone Legay, Henriette Pommier.

Messieurs Gérard Bruyère, Hervé de Christen, Fabien Cler, Bertrand Labasse, Pierre Laroque.

Un remerciement pour les personnes qui m'ont apportées une aide technique :

Chloé Bacconnier, étudiante en BTS gestion

Jean-Luc Bouchier du service de reproduction de la bibliothèque de la Part Dieu,

Christophe Cohade de l'Association multi technologique (AMT),

Alain Constancis de la Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais.

Un clin d'œil et un grand merci à Juliette Guilbaud.

Enfin une très grande reconnaissance à Jacqueline Rey qui a su me soutenir et m'accompagner depuis de nombreuses années bien au-delà de mon travail de thèse.



# **Sommaire**

## **Introduction**

## **Sources et bibliographie**

### **Chapitre 1 – Place et rôle des Duplain dans la librairie lyonnaise**

1 – Trois générations de libraires, trois destinées

2 – Une assimilation dans la vie lyonnaise

3 – Lyon, ville de travail et de plaisir

### **Chapitre 2 – L’offre éditoriale des Duplain en France et en Europe**

1 – Réseau licite : la librairie traditionnelle en France et en Europe

2 – Réseau illicite : trois générations de fraudeurs

3 – L’Encyclopédie de Joseph Duplain

### **Chapitre 3 – Les activités révélatrices d’hommes de génie**

1 – L’antiquariat, une activité majeure de la librairie à Lyon

2 – Joseph-Benoît de Sainte-Albine ou le marchand d’argent

3 – Le journalisme politique Révolutionnaire : Joseph et Pierre-Jacques Duplain

## **Epilogue**

## **Conclusion**

## **Index des noms et des lieux**

## **Tables des abréviations**

## **Table des annexes**

## **Table des illustration**



# Introduction

A travers deux arcs de boutiques qui ouvrent sur la rue, deux banques en noyer, l'une à trois, l'autre à quatre tiroirs, font office de comptoir face au vitrage des arcs. Les tiroirs des banques, fermés à clé, contiennent douze livres dont le couverture en carton est recouverte de parchemin. L'agitation de la rue ne dérange pas cet homme qui, plongé dans un *Grand livre*, écrit consciencieusement ses comptes. Trois tabourets, deux chaises en noyer, un fauteuil en fayard aux coussins de cuir recouverts d'imberline sont répartis ça et là dans la pièce. Deux échelles en sapin permettent l'accès aux étagères qui croulent sous les livres. Le fond du magasin est tapissé par des rayons en sapin, une grande table à quatre tiroirs, recouverte d'une toile cirée fait face à un pupitre en bois à trois places. La pièce est chauffée par un poêle en fonte relié à la cheminée par des tuyaux en tôle, auprès de laquelle sont posés une hache, un marteau, une lanterne en fer blanc et un parapluie en toile cirée. Dans un *bas* attendant au magasin, quatre-vingt planches font office d'étagères. Deux *cents bouts de planches* servent à relier les livres en feuilles. L'ouverture brutale de la porte sort cet homme de son travail, il referme lentement son grand livre de compte laissant apparaître les lettres gravées *frères Duplain - 1750*. Pierre lève la tête vers le visiteur qui n'est autre que son frère et associé, Benoît. Sans aucun doute, nous sommes dans la boutique d'un des célèbres libraires lyonnais de la rue Mercière. Les deux hommes sont associés depuis la mort de leur père Marcellin survenue il y a cinq ans.

Ce tableau du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, reconstitué à partir de l'inventaire après décès réalisé à la mort de Pierre Duplain en 1768<sup>2</sup>, montre deux générations de libraires de la dynastie des Duplain, car il s'agit bien d'une dynastie à laquelle nous avons à faire. Elle va s'illustrer à Lyon puis à Paris, tout au long du siècle des Lumières : de 1702, date de l'association de Marcellin Duplain avec Claude Bachelu à 1790, la fin de l'activité d'imprimeur-libraire de Pierre-Jacques à Paris.

Une enquête de grande ampleur en trois volets *Les hommes du livre en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pilotée par l'*Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)*, est actuellement en cours de réalisation avec comme objectif la publication de dictionnaires prosopographiques par régions.

---

<sup>2</sup> *Inventaire Duplain, Duplain, 9/9/1768 – ADR, BP 2242*

Le Nord de la France constitue le premier volet de l'étude. *Lumières du Nord, imprimeurs, libraires et "gens du livre" dans le Nord au XVIIIe siècle (1701-1789)* de Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Michel Vangheluwe (2002)<sup>3</sup> réunit environ trois-cents notices individuelles, accompagnées d'une analyse tirant les principales leçons de l'enquête prosopographique. La recherche a permis de mettre en évidence la vigueur de la librairie provinciale et de dévoiler tout un monde qui gravite autour des imprimeurs et des libraires. Elle a également permis de réévaluer le rapport de forces établi entre Paris et les provinces.

Les recherches de Sabine Juratic s'inscrivent dans le second volet consacré à Paris, ville qui constitue le pôle des activités d'imprimerie et de librairie dans la France du XVIIIe siècle. *Le monde du livre à Paris, entre absolutisme et Lumières : recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs* (2003)<sup>4</sup> a permis de recenser plus de deux mille professionnels liés au monde de l'imprimé, et de préparer pour chacun d'eux une notice prosopographique.

Le troisième volet de l'enquête porte sur Lyon, qui tend au XVIIIe siècle à supplanter Rouen comme seconde principale ville d'imprimerie et de librairie dans le royaume. L'enquête lyonnaise est conduite, en liaison avec l'IHMC, par Dominique Varry, professeur des universités à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Villeurbanne (ENSSIB)<sup>5</sup>.

L'ensemble des recherches alimente une banque de données qui recense des notices individuelles d'imprimeurs, de libraires, de relieurs, de fondeurs de caractères, et de marginaux qui sont enrichies au fur et à mesure de l'avancement des différents travaux. Le travail de thèse qui nous intéresse s'insère dans le volet lyonnais de cette étude dans le cadre du Centre Gabriel Naudé.

Nous avons choisi d'étudier une famille de libraires, les Duplain sur la période 1700-1800 à Lyon et à Paris, avec une extension sous forme d' *Epilogue* jusqu'en 1830. Les événements que nous allons relater se situent dans un petit périmètre, à Lyon, entre Rhône et Saône, dans le quartier des libraires, traversé par l'incontournable rue Mercière. A Paris, nos protagonistes lyonnais se sont donnés rendez-vous autour de la cour du Commerce<sup>6</sup>, passage, ouvert en 1735, qui formait à l'origine un angle qui reliait la rue de l'Ancienne Comédie à la rue Saint-André-des-Arts, aujourd'hui absorbé par le boulevard Saint-Germain. Pierre-Jacques et Joseph Duplain vont y travailler, Marat imprimera son journal, l'Ami du peuple, au n° 8. Le

---

<sup>3</sup> Barbier Frédéric, *Lumières du Nord : imprimeurs, libraires et « gens du livre » dans le Nord au XVIIIe siècle (1701-1789) : dictionnaire prosopographique*, Genève, Librairie Droz, 2002, 528 p.

<sup>4</sup> Juratic Sabine, *Le monde du livre à Paris, entre absolutisme et Lumières : recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs*, thèse 2003, Paris

<sup>5</sup> Enquête lyonnaise menée en liaison avec l'IHMC par Dominique Varry

<sup>6</sup> La Cour du Commerce doit son nom à la présence de nombreuses boutiques qui entouraient alors deux jeux de boules.

charpentier allemand du nom de Schmidt mettra au point la guillotine dans son atelier du n° 9. La statue de Danton, érigée sur la place de l'Odéon sur le trottoir opposé du boulevard Saint-Germain, occupe l'emplacement de son appartement de sept pièces qu'il habitera, dans la cour, à partir de 1789.

Nous sommes partis de quelques noms phares de cette famille, *Benoît, Pierre, Joseph* pour parvenir à reconstituer l'ensemble de la famille sur trois générations. Tout au long de cette recherche nous nous sommes heurtés au problème d'homonymie, nos personnages apparaissant souvent dans les études précédentes sous l'appellation de *Duplain*, nous avons du identifier systématiquement toutes ces citations et très souvent rectifier les erreurs commises lors des précédentes recherches. Nous précisons dès à présent que Joseph-Benoît sera nommé Joseph et que malgré les multiples appellations du fils de Pierre dans la littérature et les sources, nous le nommerons Pierre-Jacques comme indiqué sur son état civil.

Ce travail que nous avons mené se situe tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle philosophique, il traverse plusieurs scènes politiques : 1700-1715, la fin du règne de Louis XIV (Marcellin Duplain) ; la Régence et le règne de Louis XV, 1715-1774 (Pierre et Benoît Duplain) ; le règne de Louis XVI, 1774-1789 (Pierre-Jacques et Joseph Duplain) ; la période Révolutionnaire, 1790-1800 (Joseph et surtout Pierre-Jacques Duplain).

Lorsque Marcellin Duplain s'installe à Lyon en 1702, la situation du pays n'est pas brillante, la misère est partout présente, situation qui sera encore plus dramatique en 1709 après la *grande famine*. Les guerres incessantes, les grands travaux engagés par le pouvoir, plongent la France dans une crise financière, à tel point que l'Etat est menacé de banqueroute. Nous assistons à une guerre politico-religieuse : les jansénistes résistent face au pouvoir, les protestants exilés forment un milieu d'opposition à l'absolutisme. Ce conflit plus ou moins larvé a alimenté le commerce de la librairie. Juliette Guilbaud dans sa thèse *Le Livre janséniste et ses réseaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*<sup>7</sup> a montré comment l'imprimé pouvait être un des éléments de continuité entre les différents jansénismes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'émigration de nombreux protestants à la suite de la révocation de l'édit de Nantes a développé des foyers de culture française dans plusieurs pays européens comme la Hollande, la Suisse ou l'Allemagne. Ces hommes génèrent une importante industrie du livre en langue française. Le passage du livre protestant clandestin en France a impliqué les Duplain. Au cours de la régence et du règne de Louis XV, on assiste à un calme relatif qui favorise la vie intellectuelle. Le mouvement philosophique se développe et s'impose, Voltaire et Montesquieu en sont les hommes phares. Le commerce des frères Duplain s'il ne souffre pas

---

<sup>7</sup> Guilbaud Juliette, *Le Livre janséniste et ses réseaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse, Paris, 2006

des conséquences de la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) qui oppose la France et la Prusse à l'Angleterre et à l'Autriche (la guerre se déroule loin des frontières françaises et trouble peu l'activité économique) subit par contre de plein fouet les revers de la guerre de Sept ans (1756-1763), à l'issue de laquelle la France abandonne à l'Angleterre, par le traité de Paris de 1763, le Canada et l'Inde. La réorganisation de l'armée et de la marine favorise les grandes expéditions et explorations comme celles de Bougainville (1769-1771) ou La Pérouse (1785-1788). Lyon engendre aussi des grands explorateurs comme Pierre Poivre (parent de Jean Paganucci) dont Louis Rosset va publier les *Voyages d'un philosophe ou Observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie & de l'Amérique* (Lyon, 1769) ; ou encore Pierre Sonnerat avec le *Voyage aux Indes Orientales et à la Chine* (Paris, 1782). Les périodes de crises alimentaire, financière, fiscale et politique des années 1780 entraînent la réunion des Etats-généraux en même temps que l'opinion perd le respect pour sa monarchie.

Jusqu'aux années 1780, les oppositions se sont multipliées dans tous les domaines. Les philosophes s'opposent à l'Eglise et au pouvoir monarchique ; les écrivains souffrent de la censure du Parlement et de la Sorbonne par l'intermédiaire de la direction générale de la librairie. Une opposition géographique, voire le mépris de Paris pour la province s'accroît. Parallèlement à ces mouvements, les idées sont véhiculées à travers des réseaux. C'est le cas des salons comme celui de la marquise de Lambert où l'on invente à partir de 1710, la nouvelle préciosité ; celui de Mme de Tencin (mère de d'Alembert) romancière qui va consacrer son argent et ses relations à aider les nombreux écrivains qui fréquentent son salon ; celui de Mme du Deffand est voué au culte de Voltaire. Les cercles, les cafés sont autant de cadres élégants et luxueux où la conversation se fait autour de l'actualité, citons le café Procope près de la Comédie-Française qui sera témoin des péripéties de Joseph Duplain, le café Gradot, près du Louvre, le café de la Régence, place du Palais-Royal. Les académies sont des lieux d'échanges et de rencontres très prestigieux où les sujets traités tournent autour des questions scientifiques et techniques. A Paris l'Académie française compte quarante fauteuils, dont la moitié sont réservés aux nobles ou aux évêques, il faut être patronné pour être élu, puis agréé par le Roi. La Petite Académie devient en 1716, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences. Les académies provinciales sont les cadres privilégiés de la vie intellectuelle dont sont au nombre de vingt-quatre en 1750.

Il existe des solidarités particulières, non plus verticales, comme l'appartenance aux Lumières, mais bien plutôt horizontales et dictées par l'esthétique littéraire. Tout pousse à croire qu'elles ne coïncident pas toujours avec des solidarités politiques et sociales<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Goulemot Jean-Marie, Launay Michel, *Le Siècle des Lumières*, Paris, Editions du Seuil, 1968, p. 18

Dans un tel contexte, nous nous sommes demandés en quoi la dynastie des Duplain a-t-elle joué un rôle dans le monde de la librairie tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. A-t-elle influencé le marché du livre lyonnais, dans son contenu et dans sa diffusion ? Quel a été son rôle et son influence dans la formation du goût des bibliophiles lyonnais ? Peut-on établir un lien entre les Duplain, les Bruyset, les Rosset, les Grabit, et François de Los Rios ? Leur production littéraire licite et illicite a-t-elle fédérée un réseau national voire international ? Quels ont été les causes et les conséquences du déplacement de la famille sur Paris dans les années 1770/1780 ? Quel sort a-t-il été réservé aux membres de la famille dans la tourmente révolutionnaire ? Les sources d'archives traditionnellement utilisées sont-elles à même de répondre à une recherche telle que celle-ci ? Quels types de documents, quels lieux pourraient livrer leurs secrets ? Les documents papier ne peuvent plus être les seuls ressources prises en compte, quels sont les documents électroniques à la disposition des chercheurs pour trouver de l'information sur le XVIII<sup>e</sup> ? Pouvons-nous dresser une typologie exhaustive des sources ? A partir de quelques noms d'individus en notre possession, comment identifier tous les membres de la dynastie Duplain et constituer une biographie pour réaliser une véritable prosopographie ?

Notre propos a été de déterminer comment l'étude de la dynastie d'une famille de libraires les Duplain, a-t-elle permis, à partir de leur biographie, bibliographie et de leurs activités, d'écrire une saga familiale qui réunit toutes les caractéristiques de l'histoire sociale, politique et religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle en province et dans la capitale du royaume de France.

La première étape fut d'effectuer un travail de recensement des sources primaires pour constituer une bibliographie détaillée de quatre-vingt pages et créer ainsi un outil méthodologique de recherche. Cet outil donne une indication sur l'organisation des archives, il apporte des indications qui permettront aux chercheurs de localiser les dépôts qu'ils visiteront. Parallèlement aux ressources papier, les ressources électroniques viennent le plus souvent en complément et elles deviennent incontournables. Nous avons recensé les sites des consortiums, des bibliothèques, des banques de données biographique des généalogistes, des sites de vente de livres anciens et beaucoup d'autres banques de données spécialisées.

Chacun des trois chapitres comporte des outils de lecture (abréviations, annexes, illustrations, index) répertoriées dans des tableaux en fin de texte. Des *Repères chronologiques sommaires* jalonnent la lecture afin de replacer le lecteur dans le contexte historique.

La première partie de l'étude consiste en un travail de généalogiste afin d'identifier de manière très précise l'origine de la famille, comment elle s'est installée à Lyon, quelles ont

été ses alliances familiales et professionnelles ainsi que leurs lieux de vie ? Notre investigation a commencé par l'étude des fiches des *Gens du livre* fournies par Dominique Varry, elles ont été complétées au fur et à mesure des investigations. Vingt et un membres de la famille ont fait l'objet d'une fiche biographique ainsi que cinquante personnages lyonnais contemporains des Duplain. Ces fiches vont alimenter la base de données.

La deuxième partie est un état des lieux de leur offre éditoriale, obtenu à partir de l'analyse de la production familiale et de l'activité d'antiquariat, qui a permis de dessiner le réseau commercial de la librairie en France et à l'étranger, le rôle du libraire, son statut social, ses réseaux de sociabilité, son lectorat, son public, les pratiques commerciales, l'organisation de la profession. Il s'agit de montrer le réseau licite bien sûr et plus difficilement le commerce illicite sur les trois générations. Enfin, une partie spécifique est consacrée à l'Aventure de l'*Encyclopédie* dans laquelle s'est lancée Joseph Duplain.

Le dernier volet de la recherche a mis en évidence l'ingéniosité des hommes de cette famille. Les frères Duplain tout d'abord, très connus pour leur activité lyonnaise d'antiquariat, ont produit une trentaine de catalogues de vente de livres. L'étude de ces catalogues, outils de vente des libraires, outils de travail de connaissance du milieu pour les collectionneurs, outils de l'historien pour écrire l'histoire du livre, nous a permis d'écrire une petite histoire du livre au XVIIIe à Lyon. Vient ensuite, Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine qui se trouve bien à l'étroit dans son métier de libraire et dans une ville qu'il n'apprécie guère. Il quitte Lyon en 1783 pour Paris, fort de ses quelques millions de livres en poche, il va exercer ses talents d'homme d'affaires, d'entrepreneur en se lançant dans l'agiotage. Enfin, la troisième génération des Duplain va trouver sa place dans le journalisme politique. Joseph va créer, à partir de 1789, trois journaux d'information. Son cousin Pierre-Jacques se lance dans l'impression de la presse révolutionnaire et se fait l'ami des Danton, Marat et Robespierre.

L'épilogue de cette recherche met à jour Louis-Benoît Rosset, l'arrière petit-fils de Marcellin Duplain. Cette force de la nature, personnage haut en couleur, qui va tenter d'échapper aux conjurations, au cachot et à la déportation.

## Sources et bibliographie

Les sources manuscrites et imprimées sont répertoriées par localisation géographique. A Paris, les Archives nationales (AN), celles de la ville (AVP) et celles de la préfecture de police (APP). La Bibliothèque nationale de France (BNF) est présentée à partir de deux sites : Tolbiac et Richelieu. A Lyon, les archives départementales (ADR), municipales (AML), de la Charité, la bibliothèque municipale de la Part Dieu (BML) ; à Villeurbanne, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). En Suisse, les archives d'Etat de Genève et de la Société typographique de Neuchâtel (STN). Pour la facilité de l'exposé, nous présenterons les références série par série, puis par sous-série, dans un cadre chronologique. Les sources sont brièvement commentées afin de préciser leur degré de pertinence par rapport à la famille Duplain. Chaque référence comprend l'intitulé du document, la date et la cote. Lorsque le titre original n'est pas suffisamment explicite, les renseignements complémentaires sont indiqués entre crochets, particulièrement pour les noms propres. Les sources électroniques font l'objet d'un traitement particulier et sont placées en fin de sources.

Les Pièces maîtresses sont des pièces majeures qui retracent la vie lyonnaise (1730-1792) et la vie parisienne (période révolutionnaire), elles sont présentées de façon très détaillée afin de faciliter leurs citations dans le corps du texte. Elles sont constituées par les *Cahiers de l'abbé Duret*, l'*Almanach de la ville de Lyon*, le *Journal de Lyon*, et le *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* d'Alexandre Tuetey.

La bibliographie générale, classée par ordre alphabétique d'auteurs et de titres anonymes présente dans un premier temps les instruments de travail que constituent les catalogues, les répertoires, les dictionnaires... suivi d'une bibliographie thématique : le livre et de la lecture en Europe, en France et à Neuchâtel ; l'imprimerie et la librairie ; Lyon et sa région au XVIIIe siècle. La révolution de 1789 à Paris, le journalisme et la presse révolutionnaire ont fait l'objet d'une attention particulière ainsi que le thème de la censure et des livres prohibés.

Dans la bibliographie, le symbole  qui apparaît à l'intérieur de certaines références, identifie les textes qui citent les Duplain ainsi que leur localisation dans le document.

## Sources

### Sources manuscrites

#### Archives

- Archives nationales 7
- Archives de la ville, Paris 12
- Archives de la préfecture de police, Paris 12
- Archives départementales du Rhône 15
- Archives municipales, Lyon 27
- Archives de la Charité, Lyon 30
- Archives d'Etat de Genève 31

#### Bibliothèques

- Bibliothèque nationale de France: Site Richelieu 31
- Bibliothèque municipale de Lyon 23
- Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel 34

#### Pièce maîtresse

- Cahiers de l'abbé Duret 41

### Sources imprimées

#### Bibliothèques

- Bibliothèque nationale de France
  - Site Richelieu 45
  - Site Tolbiac 46
- Bibliothèque municipale de Lyon 47
- Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel 51

#### Ecole

- Enssib 51

#### Sources électroniques

51

#### Pièces maîtresses

- *Almanach de la ville de Lyon* 53
- *Affiches de Lyon* 56
- *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* 58

### Bibliographie

#### Instruments de travail

59

#### Bibliographie thématique

- Le Livre et la lecture 61
- Lyon et sa région 63
- La Librairie et l'imprimerie 69
- La Presse Révolutionnaire – Révolution de 1789 72
- La Censure, les livres prohibés 75

## Sources manuscrites

### Archives nationales – Paris

#### *Série AA – Collection particulière, lettres des différentes séries d'archives ainsi que des documents provenant de l'assemblée des électeurs de 1789*

- *Lettres des Sr Thuault-Grand-Ville, rédacteur du Mercure, du Breuil, rédacteur du Spectateur national, Bonnemain, rédacteur du Postillon national, et Rivaud, rédacteur du Courrier extraordinaire, au président de l'Assemblée nationale, demandant, vu la prochaine suspension de la publicité des tribunes, soit un billet d'entrée dans la tribune publique du côté de la cour du Manège, soit une place dans les loges construites aux coins de la salle, 8/7/1790 – AA 44, n° 1 344*

#### *Série AF – Archives du pouvoir exécutif (1789-1815)*

- *Apposition de scellés sur les presses de l'imprimerie de Duplain Comité de Sûreté générale, 13 Floréal, an II - AF II 254, fol. 137*
- *Arrêté du Comité de sûreté générale, sur les représentations à lui faites par le citoyen Joseph-Benoît Duplain, au sujet de l'arrestation opérée par la Section Poissonnière de deux numéros de son Journal intitulé : « Courrier universel », lecture faite des deux numéros, estimant que la Section Poissonnière peut laisser passer ledit journal, tant qu'il ne s'écartera pas des principes avoués par tous les bons républicains, s'en rapportant là-dessus à la sagesse et aux Lumières des membres de la Section, 19/8/1793 - AF II 286, fol. 1170*
- *Mise en liberté du citoyen Duplain Comité de sûreté générale, 9 Pluviôse, an II - AF II 294, fol. 68*

#### *Série BB3 – Service général : lettres reçues*

Courrier adressé au ministre de la marine par tous ses autres correspondants.

- *Délibération du Comité de salut public du Département de Paris: 1° d'après une dénonciation du comité Révolutionnaire de la Section de l'Unité, qu'il se fait un transport du Journal intitulé : « Courrier universel ou l'Echo de Paris, des Départements et de l'Etranger », dans un porte-manteau qui sort du Palais à six heures du soir, qui passe par la barrière Saint-Denis et est porté à Ecouen, chez le nommé Pagnen, maître de poste, chargeant le citoyen Tisset, de le surveiller, de l'arrêter et de rendre compte de sa mission, 11/8/1793, Extrait du registre des délibérations du Comité de surveillance du département de Paris – BB3 81A, fol. 181*

- *Délibération du Comité de Surveillance du Département de Paris à l'occasion de la dénonciation par le citoyen Tresset, fils, de Boulogne-sur-Mer, d'une feuille périodique, intitulée « le Courrier universel », partant tous les jours de chez le nommé Husson, maison Gibert, Palais ci-devant Marchand, et portée par un courrier extraordinaire jusqu'à Ecoeu, et, successivement de poste en poste, jusqu'à Amiens, ladite feuille semblant indiquer aux ennemis extérieurs les endroits faibles par où ils attaqueraient avec le plus de succès, et jetant le découragement dans l'âme des républicains en leur grossissant le nombre des ennemis et mettant au courant de leur situation avantageuse, convoquant pour le lendemain, au lieu de ses séances, le citoyen Girardin, tenant le cabinet littéraire Jardin Egalité, pour fournir des renseignements à ce sujet, 5 Germinal an II, Extrait du registre des délibérations du Comité de surveillance du Département de Paris – BB3 81B, fol. 216 et 217*
- *Lettre du Comité de Surveillance du Département de Paris au Comité de Salut public, appelant son attention sur l'auteur d'un journal intitulé « Courrier universel », répandu avec profusion dans les départements frontières, qui semble n'être rédigé que pour donner l'éveil aux ennemis sur les opérations militaires, leur découvrir leurs côtés faibles par où ils pourraient attaquer avec avantage et jeter l'épouvante dans l'âme des défenseurs de la liberté, ce journal avait déjà été dénoncé au Comité de salut public par la Société populaire de Boulogne-sur-Mer, qui avait envoyé en même temps trois numéros de ce journal, comme ce délit est tel que le moindre retard à poursuivre son auteur peut mettre la République en danger, ou du moins retarder le succès de la campagne prochaine, demandant que le Comité donne à celui du Département l'ordre de poursuivre cette affaire dont il sera rendu compte, 8 Floréal an II – BB3 81B, fol. 47*
- *Une lettre conçue dans les mêmes termes adressée au Comité de salut public, où on l'avisait de la découverte de l'imprimerie du « Courrier universel » et du receveur des abonnements, Floréal an II – BB3 81B, fol. 48*
- *Délibération du Comité de Surveillance du département de Paris : adressant au Comité de Sûreté générale copie d'une dénonciation par le citoyen Tresset, de Boulogne-sur-Mer, contre l'auteur du journal intitulé, le « Courrier universel » répandu dans les départements frontières et contenant des citations perfides, avec invitation au Comité de sûreté générale de lui expédier l'ordre d'en poursuivre l'auteur et ceux qui coopèrent à la circulation de ce journal, attendu que le Comité ne peut prendre lui-même aucune délibération, étant réduite à un trop petit nombre de membres, 8 floréal an II – BB3 81B, fol. 221*

- *Délibération du Comité de Surveillance du Département de Paris : 1<sup>o</sup> déclarant avoir écrit au Comité de Salut Public pour lui notifier et transmettre une dénonciation contre l'auteur du Journal dit « Courrier universel », et lui rappeler que, vu le petit nombre de ses membres, il ne peut délibérer, en l'invitant à lui envoyer l'ordre de poursuivre cette affaire, 9 floréal an II – BB3 81B, fol. 222*
- *Arrêté du Comité de Sûreté général, ordonnant la mise en liberté du citoyen Duplain [Pierre-Jacques] prétendu signataire d'une circulaire dont l'original n'existe pas, et d'ailleurs entré dans l'administration de police de Paris, postérieurement à la date de cette circulaire, 16 vendémiaire an IV – BB3 115*

### **Série C – Correspondance à l'arrivée**

Correspondance reçue par le secrétaire d'Etat : instruction, mémoires sur les sujets les plus variés.

- *Renvoi par la Convention nationale, au Comité de sûreté générale, de l'adresse de la Section du Théâtre-Français, qui proteste contre la mise en liberté de certains terroristes (notamment Duplain ) l'un des signataires de la circulaire du 3 septembre, 30 prairial an III – C 341*

### **Série D – Missions des représentants du peuple et comité des assemblées**

D VI 7 – Comité des finances : Perception des impôts directs et indirects et de la ferme générale ; émission et circulation des assignats (1790-1791).

- *Mémoire du Sieur Joseph Duplain, proposant l'achat par le gouvernement, moyennant un million, de son secret pour le transport, sans aucun risque des assignats, 14/2/1791 - D VI 7, n<sup>o</sup> 59*

### **Série F– Versements des ministres et des administrations qui en dépendent**

Sous-série F4, Documents divers : bureau du contentieux contenant de nombreux dossiers contentieux. Les dossiers nominatifs sont placés dans la série E.

- *Etat des dépenses faites par le Sieur Delavaguerie, concierge et greffier de la prison de l'abbaye, depuis le 1<sup>e</sup> juillet 1792 jusqu'au 5 septembre inclusivement, à raison de cinq livres dix sols par jour, pour les prisonniers d'Etat et traîtres à la partie, qui lui ont été confiés en 1792, lesdites dépenses montant à 19 019 livres, réglées le 10 février 1793, avec certificat des administrateurs de police (Cally, Jourdeuil, Lenfant et Duplain [Pierre-Jacques] attestant que les personnes désignées dans cet état ont été amenées dans la prison et en sont sorties aux jours indiqués, 24/9/1792 – F4 1309*

Sous-série F7, Police générale. Une grande partie du fonds est constitué par la période de la Convention, notamment par les documents produits par le Comité de Sûreté générale.

- *Mémoire justificatif des membres du Comité de Surveillance de la Commune de Paris, en réponse aux dénonciations dirigées contre eux, se disculpant notamment d'avoir fait arrêter un excellent patriote, porteur d'un nom étranger, pris pour un autre, et qui a péri dans les prisons, victime de cette terreur*, octobre 1792 - F7 4386

- *Duplain Joseph-Benoît, Frimaire, Floréal, an II* - F7 4694

Dossier constitué de pièces importantes comme le dépôt de scellés sur son imprimerie et son domicile (13 Floréal an II), son procès verbal d'arrestation (13 Floréal an II). Un dossier réalisé par Joseph afin de mettre en place son système de défense. Un mémoire argumenté de quatre pages (2 Frimaire an II) suivi d'un deuxième de trois pages (5 Frimaire an II).

- *Duplain Pierre-Jacques* - F7 4694

Dossier qui relate les causes de l'arrestation de Pierre-Jacques (14 Fructidor an II), son système de défense (2 Fructidor an III) et sa libération (6 Vendémiaire an IV).

### ***Série T- Papiers privés tombés dans le domaine public***

Le fonds principal de cette série se compose des documents séquestrés pendant la Révolution dans le département de la Seine, provenant des particuliers émigrés ou condamnés et de quelques communautés laïques. Cet ensemble a été appauvri par les restitutions faites aux familles à partir de l'an III.

- *Procès verbaux d'inventaire intéressant Joseph-Benoît Duplain [Duplain] dit Sainte-Albine* - T 1616 – Documents d'une importance capitale qui relatent, à travers cet inventaire, la vie de Joseph à Lyon et à Paris

- *Husson, papiers Duplain [Joseph]* 21 Nivôse an III - T 1674, n° 622

Husson, associé de Joseph demande que les papiers conservés dans le dossier 622 le concernant, lui soient restitués.

- *Suite de l'état des pièces remises à la régie de l'enregistrement des domaines et des biens des émigrés pour faire le recouvrement de l'actif. Duplain [Joseph]* - T1684, n° 1561

- *Etat des pièces remises au bureau du district de Paris chargé de la liquidation des créances sur les émigrés, Duplain [Joseph]*, 2 Germinal an II - T 1686, n° 717

### ***Série W- Juridictions extraordinaires. Papiers de tribunaux criminels Révolutionnaires centraux***

- *Ornano... Mauricaud... Duplain [Joseph]... condamnés à mort le 21 Messidor an II* - W 410, n° 943

- *Duplain Joseph-Benoît, journaliste* - W 146, dossier 2

• *Lettre du citoyen Thorillon, ancien électeur de 1789, retiré à Luchaux (Somme), à l'accusateur public du Tribunal Révolutionnaire, déclarant, en raison de la mesure prise par le Département de Paris contre tous ceux qui étaient décorés de l'écharpe municipale, mesure mentionnée dans le « Courrier universel », que dès janvier 1791, il était juge de paix de la section des Gobelins et qu'il avait donné sa démission de municipal, que, dans tous les cas, il n'avait pris aucune part à la scène du Champ-de-mars, et qu'il ne peut être confondu avec ceux qui ont pu manquer à leur devoir, rappelant qu'il a toujours été l'ennemi des intrigues et des intrigants, 1 brumaire an II - W 294, n° 235*

### **Série Y- Châtelet de Paris et Prévôté d'Ile-de-France**

Le Châtelet était le siège de la juridiction prévôtale, bailliagère, et à partir de 1552, présidial, pour Paris et sa banlieue. Cette juridiction fut supprimée par la loi du 24/8/1790, ses archives transférées l'an V au Palais de Justice.

• *Plainte de Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine, ancien maître d'hôtel du roi, contre les sieurs Adamoly, Bouchet, Villette, de la Musellerie, agents de change et courtiers d'agent de change, qui l'avaient enveloppé au Palais-Royal, le couvrant d'injures, et cherchaient depuis à le faire tomber dans un guet-apens, avec information à ce sujet du commissaire Gruter des Roziers, 20/5/1789 - Y 13419*

### **Minutier central**

Deux notaires ont été visités, Louis Coupery (activité du 31/8/1781 au 14/4/1804 – Répertoire, film n° 9) et Simon Lefebvre (activité du 15/3/1783 au 13/9/1798 – Répertoire, film 6)

• *Convention et transaction, Jean-Baptiste Pyron/Duplain de Sainte-Albine, négociant à Paris, 9/4/1788 – Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 498*

• *Vente de meubles Sr Pyron à la dame son épouse, 10/1/1789 – Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 501*

• *Main levée Comte d'Aunoy, 30/3/1789 – Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 501*

• *Transport Duplain de Sainte-Albine/Comte d'Aunoy, 26/1/1789 – Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 501*

• *Procuration M. Duplain de Sainte-Albinee/M. Hazon de Saint Firmin, 20/1/1790 – Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 504*

• *Transport M. Baroud/Merlino de Giverdy, 5/6/1790 – Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 504*

• *Main levée Harent Jean-Baptiste/Duplain de Sainte-Albine, négociant à Paris, 18/9/1791 – Simon Lefebvre, notaire, XIX, liasse 901*

- *Main levée Jean-François Duches. n.e/Duplain de Sainte-Albine, négociant à Paris*, 29/9/1791 – Simon Lefebvre, notaire, XIX, liasse 901

### **Archives de la ville de Paris**

Etat civil reconstitué : 1550 – 1859

- Acte de naissance d'Emé Louis Joseph Duplain [fils de Joseph], 4/8/1789 – 5Mi2, 823
- *Acte de décès de Benoît Alexandre Duplain* [fils de Joseph], 11/12/1804 – 5Mi5, 1156
- *Mariage de Jeanne-Sophie Duplain* [fille de Joseph] *et de Guillaume Mazuel*, 17/12/1794 – 5Mi1, 2009
- *Mariage de Françoise Duplain de Sainte-Albine* [fille de Joseph] *et M. Pastour de Costebelle*, 24/3/1813 – 5Mi1, 1175
- *Mariage de Françoise Duplain de Sainte-Albine* [fille de Joseph] *et Pierre Midy*, 29/5/1819 – 5Mi2, 1191

Juridiction consulaire – Bilans et dossiers de faillites : 1695 – 1791

Série D

- *Etat des affaires de Pierre J. Duplain, libraire, cour du commerce* [déclaration de faillite], 2/12/1790 – D4 B6 111, n° 7924

### **Archives de la préfecture de police de Paris**

- *Documents à consulter pour l'histoire de la Révolution française : ordres d'arrestation, de transfèrement, de mise en liberté, 1789, an 5 (1797)*, catalogue alphabétique dressé et annoté par Léon Labat, archiviste de la Préfecture de police, 1897, 2 vol.

Le document de référence en matière de recherche dans les archives de police post Révolutionnaire

### **Série AA – Procès verbaux des commissaires des Sections de Paris sous la Révolution, et d'autres documents : 1720 - 1852**

L'Affaire des Patriotes dans laquelle Pierre-Jacques Duplain est inculpé en 1816 représente la dernière trace connue des Duplain.

- *Dossier Duplain* [Pierre-Jacques], *ancien libraire, arrêté le 1<sup>e</sup> mai 1816* – AA 333, pièce 389
- *Note de la Préfecture de police de Paris*, 9/1/1817 – AA 333, pièce 390
- *Rapport de la préfecture de police au ministre de la police générale*, 9/1/1817 – AA 333, pièce 391
- *Rapport de la préfecture de police au ministre de la police générale*, 3/1/1817 – AA 333, pièce 393

- *Rapport de la préfecture de police au ministre de la police générale*, 28/12/1816 – AA 333, pièce 394
- *Rapport de la préfecture de police au ministre de la police générale*, 31/12/1816 – AA 333, pièce 395
- *Note de la préfecture de police*, 9/11/1816 – AA 333, pièce 396
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à Monseigneur le ministre de la police générale*, 30/10/1816 – AA 333, pièce 397
- *Attribution de Monsieur l'officier de paix Galleton*, 5/11/1816 – AA 333, pièce 399
- *Lettre de la préfecture du département du Rhône à Monsieur le ministre d'Etat*, 30/10/1816 – AA 333, pièce 400
- *Lettre de la préfecture de police de Paris à Monsieur le préfet*, 23/10/1816 – AA 333, pièce 401
- *Note signée Portet*, 20/11/1816 – AA 333, pièce 402
- *Rapport de la préfecture de police*, 18/10/1816 – AA 333, pièce 403
- *Note de Lainé, préfet de police*, 18/12/1816 – AA 333, pièce 404
- *Rapport de la préfecture de police*, 27/9/1816 – AA 333, pièce 405
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à Monseigneur*, [septembre 1816] – AA 333, pièce 407
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à Monseigneur Danglaise, ministre, préfet de police de Paris*, 6/7/1816 – AA 333, pièce 409
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à M. Lainé, inspecteur général de la préfecture de police*, 6/7/1816 – AA 333, pièce 410
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à son excellence le ministre de la police générale du Royaume de France*, 14/8/1816 – AA 333, pièce 411
- *Extrait du rapport des inspecteurs des prisons*, 10/7/1816 – AA 333, pièce 412
- *Rapport de la préfecture de police*, 22/7/1816 – AA 333, pièce 413
- *Interrogatoire de Pierre-Jacques Duplain à la préfecture de police*, 3/5/1816 – AA 333, pièce 417
- *Procès-verbal de perquisition chez le Sieur Duplain [Pierre-Jacques] et l'arrestation dudit*, 1/5/1816 – AA 333, pièce 418
- *Lettre signée Méhée « Lettre à M. L'abbé Montesquiou, ministre de l'intérieur »*, 12/8/1814 – AA 333, pièce 419
- *Invitation de M. Duplain [Pierre-Jacques] par le Comte Capo d'Istria*, 18/8/1815 – AA 333, pièce 420
- *Lettre s.n. à Pierre-Jacques Duplain*, 1/7/1814 – AA 333, pièce 422

- *Lettre s.n. à Pierre-Jacques Duplain, 3/1/1814 – AA 333, pièce 423*
- *Copie de la lettre du sénateur Cabanis au sénateur Garato, Auteuil, 15/2/1806 et copie de la lettre du général Bernadotte (alors ministre de la guerre), 28 thermidor an VII – AA 333, pièce 424*
- *Copie de ma pétition [Pierre-Jacques] au ministre de la police générale, s.d. – AA 333, pièce 425*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à s.n., s.d. – AA 333, pièce 426*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à s.n., s.d. – AA 333, pièce 427*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à s.n., s.d. – AA 333, pièce 428*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à s.n., 3/5/1815 - AA 333, pièce 429*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à M. le Comte Bondi, s.d. – AA 333, pièce 430*
- *Lettre de Cabanis à Pierre-Jacques Duplain, 31/1/1800, Auteuil. – AA 333, pièce 433*
- *Lettre de Cabanis à Pierre-Jacques Duplain, 8 frimaire an II, Auteuil – AA 333, pièce 434*
- *Copie de ma pétition [Pierre-Jacques] à M. le Comte Français de Nantes, 25/6/1812 – AA 333, pièce 435*

### **Arrestations**

- *Ordre des administrateurs de police du comité de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le Sieur Nicolas Reignier, prévenu « de s'être réjoui d'un faux succès de nos ennemis », dont il répandait la nouvelle, et d'avoir donné un soufflet au Sieur Couture, négociant, qui s'indignait de cette joie, 15/9/1792. Original signé de Jourdeuil, Panis et Pierre Duplain – Arrestations*
- *Ordre du Comité de police et de surveillance, à l'effet d'écrouer à la conciergerie Jean Soury-Chaussy, prévenu de vols, 20/9/1792. Original signé de Lenfant, Jourdeuil, Cally et Pierre Duplain – Arrestations*

### **Mises en liberté**

- *Ordre du Comité de surveillance et de salut public, ordonnant la mise en liberté du Sieur Lemoine-Sainte-Marie, dont l'innocence a été parfaitement reconnue, le procès verbal de son arrestation et son interrogatoire n'ayant révélé aucune preuve contre lui, 15/9/1792. Original signé de Deforgues, Lenfant, Cally, Duffort, Duplain [Pierre-Jacques] et Jourdeuil – Mises en liberté*

### ***Procès verbaux des commissaires de police***

• *Mandat du Comité de Surveillance et de Salut public de la Commune à la Section du Mail, à l'effet de procéder à la levée des scellés apposés chez M. Jean Dubois de Chantereine, arrêté le 17 août, conduit à l'Abbaye et mort le 20 du même mois, et à l'inventaire de ses meubles, papiers et effets, 12/9/1792. Original signé de MM. Deforgue, Pierre J. Duplain et Lenfant – Procès verbaux des commissaires de police*

### **Archives départementales du Rhône**

#### ***Série BP- Sénéchaussée de Lyon : successions et inventaires après décès***

- *Inventaire Journet – Veuve Journet, 4/1/1740 - BP 2152*
- *Inventaire de Louis Jacques de Boissieu, 8/11/1740 - BP 2153*
- *Inventaire Duplain [Pierre]– Veuve Duplain [Madeleine Bruyset], 9/9/1768 - BP 2242*
- *Adjudication de livres d'André Ganin, 28/9/1743 - BP 2785*
- *Inventaire Chaussonnet, 24/5/1740 - BP 3615*
- *Etat des dettes actives de l'hoirie du Sieur Declaustre, Libraire-Imprimeur à Lyon, dont le recouvrement n'a pas encore été fait, 22/5/1756 - BP 2785*
- *Tutelle Duplain, Bruyset Vve Duplain [Madeleine], 6/9/1768 - BP 2449*
- *Ordonnance de nouveaux libraires [Louis-Joseph] Berthoud, Claude Morlet, François de Los Rios, 11/5/1768 - BP 3615*
- *Déclaration du Roy, Donnée à Versailles au mois d'Avril 1695, portant reglement pour les imprimeurs et libraires de la Ville de Lyon, 7/2/1696 - BP 3615*
- *Extrait des registres du Conseil d'Etat du Roy, 27/2/1682 - BP 3615*
- *Procès verbal de recherche, Libraire de Paris, Duplain, 8/3/1723 - BP 3618*
- *Succession Joseph Gorret, 31/1/1782 – BP 2280*
- *Succession Dominique Legras, 24/8/1780 – BP 2274*
- *Succession Claude d'Albon, 27/7/1789 – BP 2304*

#### ***Série D – Instruction publique, sciences et arts – Universités, facultés, collèges, sociétés académiques***

D 3 – Bureau des Collèges

1771/1777 – Bureau des collèges, Comptabilité, Comptes présentés au bureau de la recette & de la dépense faite par Guyot, receveur des deniers et revenus des collèges

- *Payement fait à Duplain [Pierre ou Benoît], libraire, pour l'arrangement de la bibliothèque de la Trinité, 9/2/1764, 20/12/1764, 1/8/1765, 16/8/1765, 2/1/1766, 24/4/1766, 4/6/1767 – D 269*
- *Payement à Duplain [Pierre ou Benoît], libraire, pour livres fournis à la bibliothèque - D 284*
- *Payé à M. Duplain [Pierre ou Benoît], libraire, deux mille livre à comte du prix fait pour l'arrangement de la bibliothèque 2000, 20/12/1764 - D 286*
- *Payé à M. Duplain [Pierre ou Benoît], libraire, pour avances et frais et arrangements des livres de la bibliothèque de la ville et transport dans les bibliothèques des deux collèges, 1/8/1766*

### **Série E des Archives départementales du Rhône**

#### **Communes, familles, notaires**

Nous avons consulté les répertoires des notaires dont l'étude se trouve à proximité de la rue Mercière, lieu d'installation des Duplain. Lorsqu'ils existent, nous avons parcouru les répertoires, en leur absence les dossiers ont été dépouillés par ordre chronologique. Six notaires ont été sélectionnés, Baroud fils, Etienne et François Durand, Odile Guyot, Marc Antoine et Jacques Perrodon. D'autres noms sont apparus de façon aléatoire au cours de la recherche, ils ont été investigués également, André Joseph Cailla père, Charles Odile Joseph Guyot fils, Odile Guyot aïeul, Antoine Moutonnat fils, Jean-Baptiste Michon, Sebastien Soupât, Jacques Vignière.

Les notaires sont présentés suivant la biographie des Duplain, c'est-à-dire par ordre chronologique. Chacun d'eux est localisé dans le temps (période d'activité) et spatialement (localisation du lieu d'activité) lorsque cela nous a paru nécessaire. Le contenu des actes s'il n'est pas suffisamment explicite par leurs titres, sont résumés en une phrase.

#### **Guillermin Jean, notaire**

Prédécesseur de Louis Rougeault, successeur de Jean-Baptiste Michon. Exerce de 1696 à 1704. Répertoire, 11/8/1696 à 3/10/1704 : 3<sup>E</sup>6474

- *Décharge de fond de librairie Bachelu, Molin, Martin, Bailly, 23/3/1699 – 3<sup>E</sup>5506*
- *Procuration générale Bachelu, Molin, 26/9/1698 – 3<sup>E</sup>5506*
- *Prorogation de paiement Martin, Bailly, Bachelu, 31/5/1701/1698 – 3<sup>E</sup>5508*
- *Attermoyement Bachelu, ses créanciers, 16/5/1702 – 3<sup>E</sup>5509*
- *Société Bachelu, Duplain [Marcellin], 20/9/1702 – 3<sup>E</sup>5509*
- *Transport Bachelu, Chavany, 17/3/1703 – 3<sup>E</sup>5509*
- *Vente Lyon, Bachelu, 20/9/1703 – 3<sup>E</sup>5510*
- *Remise de marchandises en nantissement, Bachelu, Molin, Valous, Martin, Girard, Teste, 31/1/1704 – 3<sup>E</sup>5510*

- *Obligation & indemnité Bachelu, Molin, Martin, 4/10/1703– 3<sup>E</sup>5510*

### **Guyot aïeul Odile, notaire**

Exerce entre 1671 et 1712, rue Flandre (1671). Il existe un répertoire sous la côte 3<sup>E</sup>5608.

En 1702, un acte notarié mentionne Marcellin Duplain, il s'agit de la première trace des Duplain.

- *Mariage Duplain [Marcellin], Bachelu, 19/2/1705 - 3<sup>E</sup>5643*

### **Vignière Jacques, notaire**

Rue Thomassin (1736)

- *Apprentissage Duplain [Pierre], Juttet, 8/1/1735 – 3<sup>E</sup>8280*

### **Soupat Sebastien, notaire**

Rue Dubois

- *Mariage Sieur Duplain [Pierre], Delle Bruyset [Madeleine], 30/1/1738 – 3<sup>E</sup>7907*

### **Chazotte Louis, notaire**

Exerce de 1711 à 1748 rue de Clermont, paroisse de Saint Pierre Saint Saturnin (1740, 1744, 1748) - Répertoire 3<sup>E</sup> 3564

- *Protest Duplain, 25/9/1739 – 3<sup>E</sup>3573 B*

### **Durand Etienne et François, notaire**

Le répertoire 3<sup>E</sup>4665 d'Etienne couvre la période 1700 à 1739, celui de François, 3<sup>E</sup>4668, la période de 1739 à 1775. Ils sont les notaires privilégiés des familles Bachelu et Duplain, fidélité qui a duré soixante et onze ans (1705-1774). Nous avons identifié quatre vingt-cinq documents les concernant de 1703 à 1774. Ces actes notariés portent sur l'état civil, les donations, les mariages, les testaments ; et d'autres sur les affaires, les acquisitions, les ventes, les locations, les procurations, les obligations, les baux, les contrats d'apprentissage.

### **Durand père, Etienne notaire**

Il exerce de 1700 à 1739 au coin de la grande rue Mercière et de la rue Tupin, maison Giraud de Montbellet (1743). Répertoire 1700-1739 à la côte 3<sup>E</sup>4669.

Les premiers pas de Marcellin dans le métier de libraire au côté de son beau-père Claude Bachelu et de sa femme Constance.

- *Louage M. de la Vallette, Bachelu, 24/11/1703 - 3<sup>E</sup>4671*
- *Vente Sieur et Demoiselle Duplain [Constance], Sieur Bachelu, 12/8/1710 - 3<sup>E</sup>4674*
- *Testament de Claude Bachelu, 1/3/1712 - 3<sup>E</sup>4675*
- *Obligation contenant cession Sieur Duplain [Marcellin], Sieur Bachelu, 24/6/1712 - 3<sup>E</sup>4675*

- *Quittance Duplain* [Marcellin], *Joanin*, 6/7/1718 - 3<sup>E</sup>4679
- *Louage Gacon, Duplain* [Marcellin], 27/7/1725 - 3<sup>E</sup>4683
- *Quittance Dmelle Bachelu* [Constance], *Sr Tollin, Sr Debiaz*, 13/8/1725 - 3<sup>E</sup>4683
- *Mariage Pierre Boutaudon, Marie Declaustre*, 8/6/1728 - 3<sup>E</sup>4684
- *Quittance Sr Servant, Sr Faure*, 30/8/1728 - 3<sup>E</sup>4684
- *Option Sr Servan, Sr de Tournes*, 9/10/1728 - 3<sup>E</sup>4684
- *Louage Gacon, Duplain* [Marcellin], 14/9/1729 - 3<sup>E</sup>4685
- *Testament de Jacques Terrasse*, 16/9/1730, [signature de Marcellin] - 3<sup>E</sup>4685
- *Testament de Jean-Baptiste Duverney*, 20/5/1732, [signature de Marcellin] - 3<sup>E</sup>4686
- *Acquisition Duplain* [Pierre], *Ferrary*, 12/7/1732 - 3<sup>E</sup>4686
- *Testament de Gaspard Antoine Desparquier*, 26/9/1732, [Signature de Marcellin] - 3<sup>E</sup>4686
- *Ferme Sieurs Duplain* [Pierre], *Montaguy*, 28/11/1732 - 3<sup>E</sup>4686
- *Acquisition Sieur Detournes, Sieur Deville*, 18/1/1736 - 3<sup>E</sup>4688

### **Durand Fils, François, notaire**

Rue de la Gerbe (1749, 1750, 1775). En activité de 1739 à 1775.

La succession de Marcellin est assurée par ses deux fils Pierre et Benoît, qui, à leur tour vont réaliser un mariage avec la bourgeoisie lyonnaise.

- *Procuration Sieur Duplain* [Pierre], *Sieur Duplain* [Benoît], 14/3/1740 - 3<sup>E</sup>4690
- *Certificat Duplain* [Pierre et Benoît], 7/3/1742 - 3<sup>E</sup>4691
- *Obligation et transport Duplain* [Benoît], *Degerando*, 19/3/1742 - 3<sup>E</sup>4691
- *Mariage Duplain* [Benoît], *Mandiot* [Claudine], 3/9/1742 - 3<sup>E</sup>4691
- *Subrogation de bail à loyer Duplain* [Pierre et Benoît], *Basty*, 14/8/1742 - 3<sup>E</sup>4691
- *Quittance Eynard de Crusol, Duplain* [Pierre], 3/4/1743 - 3<sup>E</sup>4691
- *Loüage Laperouse, Duplain* [Pierre et Benoît], 10/5/1743 - 3<sup>E</sup>4691
- *Ratification contenant quittance, Duplain* [Pierre], *Boy, héritier Boy*, 19/11/1743 - 3<sup>E</sup>4691
- *Loüage Cordeliers, Duplain* [Pierre et Benoît], 9/2/1744 - 3<sup>E</sup>4692
- *Donation Mandiot/Mandiot*, 29/5/1748 - 3<sup>E</sup>4695
- *Bail à ferme Duplain* [Pierre], *Germain*, 19/9/1748 - 3<sup>E</sup>4695
- *Procuration Duplain* [Pierre et Benoît], *Declaustre et Delaroche*, 29/7/1750 - 3<sup>E</sup>4697
- *Procuration frères Duplain*, 9/12/1750 - 3<sup>E</sup>4697
- *Procuration Declaustre et De la Roche, Duplain* [Pierre et Benoît], 19/7/1751 - 3<sup>E</sup>4698

- *Bail à ferme Duplain* [Pierre], *Desperon*, 7/9/1751 - 3<sup>E</sup>4698
- *Procuration passée par Mr Grabit à Sieur Jean Paganuci*, 11/2/1755 - 3<sup>E</sup>4702
- *Apprentissage Grabit, Duplain* [Pierre et Benoît], 12/3/1755 - 3<sup>E</sup>4702
- *Obligation Duplain* [Pierre], *Plantin*, 30/6/1755 - 3<sup>E</sup>4702
- *Substitution à procuration Duplain* [Pierre], *Cotelle*, 30/12/1757 - 3<sup>E</sup>4703
- *Désistement Bruyset, Duplain* [Pierre et Benoît], *Bruyset Ponthus*, 3/2/1758 - 3<sup>E</sup>4704
- *Apprentissage Rosset, Duplain* [Pierre et Benoît], 22/3/1758 - 3<sup>E</sup>4704
- *Quittance Duplain* [Benoît], *Gros, Flacheron*, 4/7/1758 - 3<sup>E</sup>4704
- *Continuation de baux à loyer, RP Cordeliers de St Bonnaventure, Duplain* [Pierre et Benoît], 5/4/1759 - 3<sup>E</sup>4705
- *Obligation Duplain* [Benoît], *Pelissier, Vve Couze, Couze et mariés, Couze*, 19/7/1759 - 3<sup>E</sup>4705
- *Procuration Duplain* [Pierre et Benoît], *Martin*, 5/9/1759 - 3<sup>E</sup>4705
- *Procuration Bruyset Ponthus, Mauteville, Duplain* [Pierre et Benoît] *et Jean-Marie Bruyset, Desloges l'aîné*, 14/12/1759 - 3<sup>E</sup>4705
- *Procuration Duplain* [Benoît], *Souchon*, 22/12/1759 - 3<sup>E</sup>4705
- *Bail à ferme Duplain* [Pierre], *Maigret*, 23/8/1760 - 3<sup>E</sup>4706
- *Apprentissage Duplain* [Pierre-Jacques], *Bruyset*, 28/3/1761 - 3<sup>E</sup>4707
- *Procuration Marnet, Duplain* [Benoît], 18/4/1761 - 3<sup>E</sup>4707
- *Vente de fond de librairie, Deville, Bruyset Ponthus*, 5/11/1761 - 3<sup>E</sup>4707
- *Procuration Duplain* [Benoît], *Basset & Cie*, 15/1/1762 - 3<sup>E</sup>4708
- *Testament de Benoît Duplain*, 1/6/1762 - 3<sup>E</sup>4708
- *Testament Pierre Duplain l'aîné*, 3/5/1763 - 3<sup>E</sup>4709
- *Testament Bruyset, Duplain* [Magdeleine], 12/7/1763 - 3<sup>E</sup>4709
- *Procuration Duplain* [Pierre et Benoît], *Basset et Cie*, 10/9/1763 - 3<sup>E</sup>4709
- *Apprentissage Duplain* [Joseph], *Delaroche*, 10/12/1763 - 3<sup>E</sup>4709
- *Procuration Duplain* [Pierre et Benoît], 8/2/1764 - 3<sup>E</sup>4710
- *Obligation Duplain* [Pierre], *Depure*, 6/3/1764 - 3<sup>E</sup>4710
- *Procuration Duplain frères*, 31/5/1764 - 3<sup>E</sup>4710
- *Procuration Duplain* [Pierre et Benoît], 14/6/1764 - 3<sup>E</sup>4710
- *Obligation Duplain l'aîné* [Pierre], *Chanal*, 21/12/1765 - 3<sup>E</sup>4711
- *Obligation Duplain l'aîné* [Pierre], *père, mère et enfants Chanal*, 28/12/1765 - 3<sup>E</sup>4711

- *Transaction Bruyset, Périsset, 13/3/1766 - 3<sup>E</sup>4712*
- *Confirmation de démission de place d'imprimeur libraire à Lyon Bruyset, Périsset, 13/3/1766 - 3<sup>E</sup>4712*
- *Obligation Duplain [Pierre], Jullien, 1/4/1766 - 3<sup>E</sup>4712*
- *Testament Claudine Mandiot la cadette, 24/9/1766 - 3<sup>E</sup>4712*
- *Obligation Duplain l'aîné [Pierre], Machelard, 19/12/1767 - 3<sup>E</sup>4713*
- *Louage Cordeliers St Bonnaventure, Duplain L'aîné [Pierre], 3/2/1768 - 3<sup>E</sup>4713*
- *Louage Cordeliers St Bonnaventure, Duplain le jeune [Benoît], 5/2/1768 - 3<sup>E</sup>4713*
- *Procuracion Duplain [Pierre] et Delaroche, 21/4/1768 - 3<sup>E</sup>4713*
- *Procuracion Duplain [Benoît], Jouve, 13/6/1768 - 3<sup>E</sup>4713*
- *Apprentissage Calligé, Duplain l'aîné [Pierre], 10/8/1768 - 3<sup>E</sup>4713*
- *Procuracion Benoît Duplain, Ratton & Cie, 4/2/1769 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Procuracion veuve Duplain [Magdeleine], Schramm, 15/2/1769 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Lettre de Mme Marney à Benoît Duplain, 14/1/1770 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Procuracion Duplain [Benoît], Regnault et Périsset, 10/2/1770 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Procuracion Duplain [Benoît], 2/4/1770 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Mariage Peyrard, Duplain [Geneste], 30/4/1770 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Codicille Duplain [Benoît], 26/5/1770 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Obligation Duplain [Benoît], Rougier et Bergeon, 28/6/1770 - 3<sup>E</sup>4714*
- *Vente de fonds de libraire Grabit, Vve Duplain [Magdeleine], 8/8/1771 - 3<sup>E</sup>4715*
- *Testament Benoît Duplain, 17/1/1772 - 3<sup>E</sup>4715*
- *Obligation : Duplain [Duplain], Veuve et enfants Baudot et mariés Gilibert, 27/6/1772 - 3<sup>E</sup>4715*
- *Acceptation d'hoirie Duplain [Françoise], 18/10/1774 - 3<sup>E</sup>4716*
- *Renonciation à des legs, Duplain [Françoise], 24/10/1774 - 3<sup>E</sup>4716*
- *Cession de droit, Duplain [Françoise], Duplain [Benoît], 9/11/1774 - 3<sup>E</sup>4716*
- *Procuracion Los Rios et Mesplet, 13/12/1774 - 3<sup>E</sup>4716*

### **Michon Jean-Baptiste, notaire**

Exerce de 1707 à 1722, au coin des rues Ferrandière et du Puits Pelu, maison Vande (1724). Répertoire (1707-1722) 3<sup>E</sup>6474.

Notaire de Laurent Bachelu.

- *Main levée les Sieurs et Damoiselle Martin et Aubin, Laurent Bachelu, 12/8/1712 - 3<sup>E</sup>6478 b*

- *Mariage Sieur Laurent Bachelu, Damoiselle Antoinette Tardy Demontranel*, 14/1/1712 - 3<sup>E</sup>6479
- *Procuration le Sieur Bachelu, la demoiselle Tardy*, 14/3/1712 - 3<sup>E</sup>6479
- *Vente d'une maison rue Neuve par Sieur Laurent Bachelu à Jacques Benevent*, 24/6/1712 - 3<sup>E</sup>6479
- *Vente de fond de librairie, Sieur Bachelu, Sieur Duplain [Marcellin]*, 28/6/1712 - 3<sup>E</sup>6479
- *Quittance, les mariés Bruyset et Lions, le Sieur Lions*, 16/7/1712 - 3<sup>E</sup>6479
- *Acte d'assemblée, les Maîtres et marchands libraires, relieurs de Lyon*, 25/7/1712 - 3<sup>E</sup>6479
- *Comparution de Sieur Duplain, la Veuve Bailly*, 28/9/1712 - 3<sup>E</sup>6479

### **Baroud fils, Claude Odile Joseph, notaire**

Notaire de 1775 à 1784, rue Saint Dominique (1775, 1776, 1787), avocat au Parlement (1775), notaire du chapitre d'Ainay. Pas de répertoire, tous les cartons ont été visités.

Ces documents retracent l'activité de Joseph-Benoît à Lyon entre ses deux mariages avec Catherine-Sophie Terrasse en 1777 et Sophie Allier de Hauteroche en 1783.

- *Vente M. Terrasse, M. Duplain [Joseph]*, 19/12/1777 - 3<sup>E</sup>17415
- *Transport contenant constitution rente viagère, M. L'abbé Lassere, M. Duplain [Joseph] M. Terrasse*, 1/1/1778 - 3<sup>E</sup>17416
- *Protest Dumond fils, Duplain [Joseph]*, 3/2/1778 - 3<sup>E</sup>17417
- *Testament Pierre Bruyset Ponthus*, 20/7/1778 - 3<sup>E</sup>17417
- *Mariage M. de Barjac, Madame la veuve Peyrard [Geneste]*, 7/10/1778 - 3<sup>E</sup>17417
- *Quittance M. Terrasse, Duplain [Joseph]*, 5/1/1779 - 3<sup>E</sup>17418
- *Testament François de Los Rios*, 11/5/1779 - 3<sup>E</sup>17419
- *Obligation M. Barou du Soleil, Duplain de Sainte-Albine [Joseph], Valfray de Salornay & Milannois*, 2/12/1780 - 3<sup>E</sup>17425
- *Production d'intervention, Sieur Richard, Sieur Grabit, Sieur Charly*, 24/1/1781 - 3<sup>E</sup>17425
- *Procuration M. Duplain de Sainte-Albine, M. Gay*, 20/1/1781 - 3<sup>E</sup>17426
- *Testament de Benoît Joseph Duplain*, 7/3/1781 - 3<sup>E</sup>17426
- *Obligation Mr Pitra, Mrs Terrasse, Duplain & Rougnard*, 24/3/1781 - 3<sup>E</sup>17426
- *Déclaration de M. Allier de Hauteroche*, 2/4/1782 - 3<sup>E</sup>17428
- *Testament M. Jean-Marie Terrasse*, 18/8/1782 - 3<sup>E</sup>17428
- *Contrat de mariage de M. Duplain de Sainte-Albine [Joseph] et de Melle Allier de Hauteroche*, 30/8/1783 - 3<sup>E</sup>17430

- *Cautionnement Madame Demilly, M. Duplain* [Joseph], 18/3/1784 - 3<sup>E</sup>17431

### **Guyot fils, Charles Odile Joseph, notaire**

En activité de 1745 à 1787, rue de Flandre, paroisse Saint Paul (1755-1789).

- *Muguet, Duplain* [Joseph], 25/11/1770 - 3<sup>E</sup>5705

### **Caillat père, André Joseph, notaire**

Rue de la Gerbe, en activité de 1765 à 1789.

- *Procuration en blanc Sieur Duplain*, 20/1/1776 - 3<sup>E</sup>9189
- *Pouvoir de Joseph Duplain*, 31/1/1776 - 3<sup>E</sup>9189

### **Moutonnat fils, Antoine, notaire**

Exerce de 1744 à 1780, place des Carmes (1745, 1780). Un répertoire, 3<sup>E</sup>9547 (3/12/1744-15/8/1780).

- *Mariage Duplain* [Joseph] *Terrasse*, 19/3/1777 - 3<sup>E</sup>9565
- *Protest Sieurs Calléat, Chirat & Cie, Duplain* [Joseph] *& Cie*, 21/9/1778 - 3<sup>E</sup>9565

### **Perrodon Jacques, notaire**

Exerce de 1739 à 1778 près de Saint-Antoine. Répertoire 3<sup>E</sup>7062.

Notaire de la famille Mandiot, de Magdeleine Bruyset Veuve Duplain, de Louis Rosset et son épouse Andrée Duplain ainsi que de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine.

- *Obligation Jean Coste, Benoît Duplain*, 2/6/1742 - 3<sup>E</sup>7064
- *Obligation Sieur Joseph-Marie Delhorme, Sieur Benoît Duplain le jeune*, 20/7/1742 - 3<sup>E</sup>7064
- *Mariage Jean Paganuci et Demoiselle Anne Grabit* [sœur de Joseph-Sulpice Grabit], 18/2/1751 - 3<sup>E</sup>7067
- *Louage Mrs de Saint-Antoine, Sieurs Pierre et Benoît Duplain frères*, 31/3/1751 - 3<sup>E</sup>7067
- *Mariage Sieur Jean Deville libraire, Demoiselle Jeanne Françoise Cestier*, 23/7/1752 - 3<sup>E</sup>7067
- *Bail à loyer Mrs de Saint-Antoine, les frères Duplain* 5/1/1757 - 3<sup>E</sup>7069
- *Procuration Sieur Pierre Bruyset Ponthus, les frères Duplain*, 20/9/1757 - 3<sup>E</sup>7069
- *Obligation Duplain, Prost & Turrin*, 9/10/1758 - 3<sup>E</sup>7069
- *Bail à loyer de 2 600 .L, Mrs de Saint-Antoine, les Sieurs frères Duplain*, 9/6/1761 - 3<sup>E</sup>7070
- *Quitance de loyer de 1 200 L., Demoiselle Françoise Mandiot Vve de Sieur Antoine Merlino, Sieur Joseph-Claude Mandiot*, 23/7/1761 - 3<sup>E</sup>7070

- *Renonciation à succession, Demoiselle Françoise Mandiot, Vve Merlino, Sieur Joseph Poujol, administrateur de ses enfants, et de Dame Françoise Paule Mandiot, sa femme, et le Sieur et Dame mariés Duplain et Mandiot, 23/7/1761 - 3<sup>E</sup>7070*
- *Renonciation et abandon de biens de la succession de Dame Genette Bonifa, femme de Léonard Mandiot, Demoiselle Claudine Mandiot l'aînée, Demoiselle Claudine Mandiot la cadette, Sieur Joseph Claude Mandiot, 23/7/1761 - 3<sup>E</sup>7070*
- *Renonciation à la succession dudit Léonard Mandiot, et acception d'icelle, Sieur Joseph Poujol, administrateurs, de ses enfants, et de défunte Dame Françoise Paule Mandiot sa femme, Ses Sieurs et dame mariés Duplain, 23/7/1761 - 3<sup>E</sup>7070*
- *Quitance Sieur Joseph Claude Mandiot, Sieur Joseph Poujol, Sieur et Dame mariés Duplain & Mandiot Claudine Mandiot aînée, Claudine Mandiot cadette, 22/9/1761 - 3<sup>E</sup>7070*
- *Testament Claudine Mandiot l'aînée, 14/4/1769 - 3<sup>E</sup>7073*
- *Testament de Demoiselle Claudine Mandiot la cadette, 13/4/1769 - 3<sup>E</sup>7073*
- *Procuration en blanc Mme la Veuve de Pierre Duplain l'aîné, libraire à Lyon, 3/4/1770 - 3<sup>E</sup>7074*
- *Mariage Sieur Louis Rosset, libraire à Lyon, Demoiselle Andrée Duplain, 27/9/1770 - 3<sup>E</sup>7074*
- *Quittance de legs de 5 000 L., Sieur Pierre-Jacques Duplain, Dame Magdeleine Bruyset, Veuve de Sieur Pierre Duplain, 22/10/1770 - 3<sup>E</sup>7074*
- *Procuration Sieur Benoît Duplain, libraire, à Demoiselle Magdeleine Eggendor, 12/3/1771 - 3<sup>E</sup>7074*
- *Procuration Benoît Duplain, Sieur Joseph Bertrand, 22/4/1771 - 3<sup>E</sup>7074*
- *Procuration Sieur Benoît Duplain, M. Bonifas et sa femme, 24/8/1771 - 3<sup>E</sup>7074*
- *Procuration en blanc Sieur Benoît Duplain, 24/8/1771 - 3<sup>E</sup>7074*
- *Testament Dame Andrée Duplain épouse de Louis Rosset, libraire, 30/9/1771 – « Nouveau testament le 5/9/1787 » [Testament non retrouvé] - 3<sup>E</sup>7074*
- *Procuration Sieur Benoît Duplain, M. Leroy, 17/1/1772 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Obligation de 3 228.12 L., Sieur Jacques de Petiches, Sieur Pierre-Jacques Duplain, 1/2/1772 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Quittance de 500 L., Sieur Louis Rosset libraire, la Dame Andrée Duplain son épouse, 27/7/1772 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Louage pour 9 années au prix de 700 L., Mrs de Saint-Antoine, la Veuve Magdeleine Bruyset, Veuve Duplain, 18/9/1772 - 3<sup>E</sup>7075*

- *Louage pour 9 années au prix de 1 300 L., Mrs de Saint-Antoine, Sieur Joseph-Sulpice Grabit, 18/9/1772 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Obligation Sieur Pierre-Jacques Duplain, libraire, noble Pierre Bruyset, avocat en Parlement, ancien imprimeur libraire, 4/2/1773 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Procuration générale Sieur Pierre-Jacques Duplain, Louis Rosset son beau-frère, 4/2/1773 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Procuration Sieur Joseph-Sulpice Grabit, Sieur Pierre-Jacques Duplain, 27/4/1773 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Procuration en blanc Madame la Veuve Duplain [Magdeleine], 28/9/1773 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Testament Demoiselle Claudine Mandiot la cadette, 4/9/1774 - 3<sup>E</sup>7075*
- *Ferme du domaine Le Coin, Dame Magdeleine Bruyset Vve Duplain [Madeleine], les mariés Maigret et Raton, 16/1/1775 - 3<sup>E</sup>7076*
- *Procuration Sieur Joseph-Sulpice Grabit, Sieur Marguilleur Nava & Cie, 14/7/1775 - 3<sup>E</sup>7076*
- *Procuration en blanc Joseph-Sulpice Grabit, 25/10/1775 - 3<sup>E</sup>7076*
- *Procuration Sieur Joseph-Sulpice Grabit, Borel & Martin, libraires à Lisbonne, 31/1/1776 - 3<sup>E</sup>7076*
- *Testament Sieur Louis Rosset, Libraire, 13/5/1776 – « Le 30 may, ce testament a été refait » [ce document ne se trouve pas dans la liasse] - 3<sup>E</sup>7076*
- *Protestation de perquisition par M. Louis Rosset libraire contre le Sieur Regnaud le Jeune, 5/8/1776 - 3<sup>E</sup>7076*
- *Procuration en blanc Sieur Aimable Thomas la Roy, libraire à Lyon, 29/9/1776 - 3<sup>E</sup>7076*
- *Vente d'une maison à Lyon... Marie Marguerite de Harent, Sieur Louis Rosset, Dame Andrée Duplain son épouse, 9/7/1777 - 3<sup>E</sup>7077*
- *Procuration en blanc Joseph-Sulpice Grabit, 2/8/1777 - 3<sup>E</sup>7077*
- *Protestation Sieur Louis Rosset, 4/9/1777 - 3<sup>E</sup>7077*
- *Bail d'appartement pour 6 années au prix de 230 L, Sieur Joseph Duplain, Clémence Bertrand, 15/9/1777 - 3<sup>E</sup>7077*
- *Ferme de maison en fond pour 9 années au prix de 1 100 livres, M. Claude Valoux, chanoine baron de Saint Just, Sieur Louis Rosset, 11/2/1778 - 3<sup>E</sup>7077*
- *Apprentissage Louis Rosset Desages, Sieur Joseph-Sulpice Grabit, 1/8/1778 - 3<sup>E</sup>7077*

**Perrodon Marc Antoine, notaire**

Rue Saint Dominique, maison Bagon (1787, 1789, 1790, 1792 ; 1796), de 1779 à 1800. Répertoire 3<sup>E</sup>7080 de 1779 à l'An VIII.

Les dernières activités de Joseph à Lyon en 1783. En 1784, il s'installe définitivement à Paris avec sa famille

- *Contrat de rente viagère de 200 livres par année. M. Joseph Duplain de Sainte-Albine, Richard Gabriel Maire, 24/2/1781 - 3<sup>E</sup>7081*
- *Procuration M. Louis de Barjac de Rocoule, Dame Genette Duplain sa femme, 7/4/1782 - 3<sup>E</sup>7082*
- *Proces verbal M. de Barjac, Duplain sa femme, 7/5/1783 - 3<sup>E</sup>7082*
- *Vente de la maison de Monplaisir située à Pierre-Bénite et état des meubles joins, Dame Marguerite Girard, Veuve de Sieur Joseph Antoine Desvignes et M. Joseph Duplain de Sainte-Albine, 29/9/1783 - 3<sup>E</sup>7082*
- *Traité M. Joseph-Benoît Duplain, Pierre Gonard, 16/10/1783 - 3<sup>E</sup>7082*
- *Election en ami de batimens à Pierre-Bénite, M. Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine, Ecuyer, Pierre Gonnard, 16/10/1783 - 3<sup>E</sup>7082*
- *Procès verbal Barjac, Duplain [Joseph], 7/5/1783 - 3<sup>E</sup>7082*
- *Procuration Allier de Hauteroche, Duplain de Sainte-Albine [Joseph] ; 20/10/1783 - 3<sup>E</sup>7082*
- *Main levée d'opposition Dame Duplain, [Françoise], 19/10/1791 - 3<sup>E</sup>7085*
- *Procuration en blanc Françoise Duplain, 6/6/1792 - 3<sup>E</sup>7086*
- *Procuration Françoise Duplain, Chapus d'Arles, 7/4/1791 - 3<sup>E</sup>7089*

### **Dugueyt Georges Zacharie, notaire**

Rue Saint Jean, paroisse Sainte Croix (1777, 1778, 1789, 1792), exerce de 1777 à 1813. Répertoire Juin 1777 – décembre 1783 : 3<sup>E</sup>19170

- *Procuration Guillaume Mazuel, Duplain de Sainte-Albine, 23 prairial an XII – 3<sup>E</sup>9587*

### **Montellier fils, Robert Nicolas, notaire**

Exerce de 1780 à 1793, rue de la Chevrerie ou des 13 cantons près de la place du Change (1790-1792) - Répertoire 3<sup>E</sup>6573

- *Testament de Jean-François Petit, 19/11/1791 - 3<sup>E</sup>6605*

### **Bombes de Villiers Louis-Marie-Madeleine, notaire**

Prédécesseur de Louis Joseph Barou. Exerce de 1783 à 1815 rue Saint Dominique (1783, 1784, 1789). Répertoire 3<sup>E</sup>15953

- *Notoriété pour les enfants Duplain [enfants de Pierre], 9 thermidor an II - 3<sup>E</sup>21030*

### **Série H – Clergé séculier**

- Cordeliers de Saint Bonaventure - *Etat des biens et revenus du couvent comprenant domaines, places, maisons, magasins, rentes foncières, aumônes, fondations, pensions, rentes constituées avec les confréries établis par ordre du Père Benoît Michel, ministre provincial de la province de Saint Bonaventure* – 4H29
- Cordeliers de Saint Bonaventure – *Constructions de boutiques autour du couvent, 1694-1734* – 4H33
- Cordeliers de Saint Bonaventure – *Baux à louage de maisons, appartements et boutiques situées autour du couvent, 1692-1790* – 4H34

### **Série M – Police**

- *Conspiration du comte de Lavalette ; complices Rosset, Montain, Jacquemet, Rosa, Simon, Mallet (1815) ; évasion du Sieur de Lavalette* – 4M277
- *Complot aux environs de Grenoble (répercussion dans le Rhône), 1816* – 4M227

### **Série Q - Domaines, enregistrement et hypothèques (à partir de l'an VIII)**

- *Vente de la Prébende de Montléon, M. Etienne Guillermet, acquéreur, 30/4/1791* – 1Q343
- *Jean-Joseph-Benoît Duplain « vivant imprimeur à Lyon »* – 3334W7, fol. 138, case n° 273
- *Vente par le sieur Los Rios libraire à Commune Affranchie et Marie Thérèse Serpolet sa femme à Antoine Lafarge, libraire du fonds de librairie à eux appartenant moyennant vingt huit mille livres, 18/9/1794* – 33Q23, f. 67

## **Archives municipales de Lyon, site Dugas-Montbel – Lyon 2e**

### **Série I – Police, justice, hygiène publique**

#### **Sous-série I3 – Justice**

- *Certificat de résidence de Claudine Duplain, 28 floréal an II* – I3 69
- *Certificat de résidence de Constance Duplain, 28 floréal an II* – I3 69
- *Certificat de résidence de Marie-Marguerite Duplain, 28 floréal an II* – I3 69
- *Certificat de résidence de Marie-Marguerite Duplain, 26 fructidor an II* – I3 72
- *Certificat de résidence de Louis Rosset, 1 prairial an II* – I3 69
- *Certificat de vie de Joseph Revol, 16/5/1793* – I3 138
- *Certificat de vie de Louis Bruyset, 10/6/1793* – I3 138

- *Certificat de vie de Louis Benoît Rosset*, 11/6/1793 – I3 138
- *Certificat de vie de Claudine Mandiot*, 15/6/1793 – I3 138
- *Certificat de vie de Louis Benoît Rosset*, 25 fructidor an III – I3 142
- *Certificat de résidence de Louis Rosset*, 16 brumaire an IV – I3 69
- *Certificat de résidence de Claudine Duplain*, 11 frimaire an IV – I3 85
- *Certificat de résidence de Constance Duplain*, 11 frimaire an IV – I3 85
- *Certificat de résidence de Marie-Marguerite Duplain*, 11 frimaire an IV – I3 85
- *Certificat de résidence d'Anne-Marie Poujol*, 4 thermidor an IV – I3 89
- *Certificat de résidence de Claudine Duplain*, 7 thermidor an IV – I3 89
- *Certificat de résidence de Constance Duplain*, 7 thermidor an IV – I3 89
- *Certificat de résidence de Marie-Marguerite Duplain*, 7 thermidor an IV – I3 89
- *Certificat de résidence d'Ignace Tournachon*, 14 messidor an IV – I3 89
- *Certificat de résidence de Louis Rosset*, 26 messidor an IV – I3 89
- *Certificat de résidence de Claudine Duplain*, 3 nivôse an V – I3 102
- *Certificat de résidence de Constance Duplain*, 3 nivôse an V – I3 102
- *Certificat de résidence de Marie-Marguerite Duplain*, 3 nivôse an V – I3 102
- *Certificat de résidence de Louis Rosset*, 6 nivôse an V – I3 102
- *Certificat de résidence d'Anne-Marie Poujol*, 8 germinal an V – I3 102

### **Fonds Pointet - 37 II**

Joseph Pointet, fabricant de soieries, érudit lyonnais (1851-1943) publie en 1926 un *Historique des propriétés et maisons de la Croix Rousse de 1350 à 1790*. Il entreprend le même travail pour Lyon, le résultat de ses recherches est constitué d'un fonds de notes (35 volumes), plans et tables alphabétiques (I à IV).

- *Trente troisième partie sud* - 37 II, feuille 32 b
- *Rue Mercière, Rue du Petit David, Quai Saint-Antoine* - 37 II, volume 12, pp. 3362-3369

### **Registres paroissiaux d'Ainay, de Saint-Nizier et de Saint-Pierre et Saint-Saturnin**

Les documents sont classés par ordre chronologique : 1662 à 1819. Ces actes paroissiaux ont permis de reconstituer très fidèlement et très précisément la biographie des Duplain, mais aussi d'approcher celles des Bachelu, des Bruyset, des Grabit, des Rosset... tous issus du milieu de la librairie lyonnaise.

- *Mariage de Marcellin Duplain [Duplain] et Constance Bachelu*, mars 1705, Saint-Nizier - 1GG148, film 64, folio 138
- *Baptême de Pierre Duplain*, 28/9/1707, Saint-Nizier – 1GG061, film 25, folio 153
- *Baptême de Benoît Duplain*, 12/9/1711, Saint-Nizier - 1GG065, film 27, folio 68

- *Baptême de Claudine Mandiot* [femme de Benoît Duplain], 20/1/1716, Saint-Nizier - 1GG068, film 28, folio 5
- *Mariage de Pierre Duplain et Madeleine Bruyzet*, 12/2/1738, Saint-Nizier - 1GG167, film 72, folio 24
- *Baptême d'Andrée Duplain* [fille de Pierre], 27/12/1738, [née le 26/12] Saint-Nizier - 1GG084, film 37, folio 165
- *Baptême de Louis Benoît Rosset* [fils d'Andrée Duplain], 7/10/1771, [né le 6/10] Saint-Nizier - 1GG118, film 51, n° 1117
- *Enterrement de Marcellin Duplain âgé de 70 ans*, 28/10/1740, Saint-Nizier - 1GG168, film 73, folio 102
- *Baptême de Marie-Marguerite Duplain* [fille de Pierre], 2/8/1741, Saint-Nizier - 1GG088, film 38, folio 96
- *Enterrement de Constance Bachelu âgée de 70 ans* [ép. de Marcellin], 24/2/1741, Saint-Nizier - 1GG169, film 73, folio 102
- *Mariage Benoît Duplain et Claudine Mandiot*, 9/9/1742, Saint-Nizier - 1GG170, film 73, folio 102
- *Baptême de Pierre-Jacques Duplain*, 15/9/1742, Saint-Nizier - 1GG089, film 39
- *Baptême de Léonard Duplain* [fils de Benoît], 13/7/1743, [né le 12/7] Saint-Nizier - 1GG090, film 39, folio 82
- *Baptême de Claude Duplain* [fils de Pierre], 1/3/1744, Saint-Nizier - 1GG091, film 39, folio 30
- *Baptême de Geneste Duplain* [fille de Benoît], 15/6/1744, [née le 14/6] Saint-Nizier - 1GG091, film 39, folio 72
- *Baptême de Claudine Duplain* [fille de Pierre], 27/6/1745, Saint-Nizier - 1GG092, film 40, folio 74
- *Baptême Françoise Duplain* [Fille de Benoît], 6/9/1745, Saint-Nizier - 1GG092, film 40, folio 106
- *Baptême de Pierre Duplain* [fils de Pierre], 23/11/1746, Saint-Nizier - 1GG093, film 40, folio 140
- *Baptême de Joseph-Benoît Duplain*, 12/3/1747, Saint-Nizier - 1GG094, film 40
- *Baptême de Madeleine Duplain* [fille de Pierre], 11/6/1749, Saint-Nizier - 1GG096, film 41, folio 85, n° 669
- *Enterrement de Claude Duplain, âgé de neuf ans* [fils de Pierre], 30/12/1753, Saint-Nizier - 1GG181, film 77, n° 1753
- *Enterrement de Pierre Duplain*, 4/9/1768, Saint-Nizier - 1GG196, film 82, folio 181, n° 874

- *Mariage Jean-Marie Peyrard et Genette Duplain* [fille de Benoît], 1/5/1770, Saint-Nizier - 1GG198, film 83, n° 496
- *Enterrement de Claudine Mandiot* [épouse de Benoît], 25/5/1770, [dcd le 23/5] Saint-Nizier - 1GG198, film 83
- *Mariage Andrée Duplain et Louis Rosset*, 30/9/1770, Saint-Nizier - 1GG198, film 83, n° 592
- *Mariage Magdeleine Duplain* [fille de Pierre-Jacques] *et Guy Saunier*, 27/5/1771, Saint-Nizier - 1GG199, film 84, n° 522
- *Enterrement de Benoît Duplain*, 19/10/1774, [dcd 6/4], Saint-Nizier - 1GG202, film 86, n° 1110
- *Mariage de Joseph Duplain et Catherine-Sophie Terrasse* [Premier mariage de Joseph Duplain], 11/3/1777, Saint-Nizier - 1GG205, film 87, n° 318
- *Décès de Jean-Marie Peyrard âgé de 38 ans* [premier mariage de Geneste Duplain], 7/4/1777, Saint-Nizier - 1GG205, film 87, n° 381
- *Naissance de Pierrette-Charlotte Peyrard* [fille de Geneste Duplain], 27/8/1777, Saint-Nizier - 1GG124, film 54, n° 1092
- *Mariage Louis de Barjac et Genette Duplain* [deuxième mariage de Geneste Duplain], 8/10/1778, Saint-Nizier - 1GG206, film 88, n° 1068
- *Baptême de Jeanne-Sophie Duplain* [fille de Catherine-Sophie Terrasse et Joseph Duplain], 17/11/1778, [née le 16/11] Saint-Pierre et Saint-Saturnin - 1GG640, film 289, n° 627
- *Enterrement de Catherine-Sophie Terrasse* [premier mariage de Joseph Duplain], 4/9/1780, [dcd le 3/9] Ainay - 1GG363, film 161
- *Baptême de Benoît-Alexandre Genest* [fils de Geneste Duplain et Louis Barjac], 28/6/1784, Saint-Pierre et Saint-Saturnin - 1 GG644, film 291, n° 326
- *Enterrement de Magdeleine Bruyset âgée de 76 ans*, 7/4/1790, [dcd le 6/4] Saint-Nizier - 1GG218, film 94, n° 278

## **Registres d'Etat Civil de Lyon et Lyon II**

- *Mariage de Louis Benoît Rosset âgé de 23 ans* [petit-fils de Pierre] *et de Jeanne-Henriette Régis Cathelin âgée de 23 ans*, 27 fructidor an III, Lyon - 2<sup>E</sup>0012, film 843, n° 2395
- *Décès Anne Grabit* [épouse de Jean Paganucci], 7 pluviôse an IX - 2<sup>E</sup>0100, film 820
- *Décès Andrée Duplain* [fille de Pierre Duplain, épouse de Louis Rosset], 26/11/1813 - 2<sup>E</sup>0157, film 831, n°3464
- *Décès de Joseph-Sulpice Grabit âgé de 81 ans*, 9/5/1817, Lyon - 2<sup>E</sup>0175, film 835, n°1537
- *Décès de Constance Duplain* [fille de Pierre], 19/1/1824, Lyon - 2<sup>E</sup>0222, film 842

- *Décès de Marie-Marguerite Duplain* [fille de Pierre], 6/7/1825, Lyon - 2<sup>E</sup>0228, film 843, n°2395
- *Décès de Claudine Duplain, âgée de nonante un ans* [fille de Pierre], 2/7/1836, Lyon - 2<sup>E</sup>0326, film 857, n° 2493
- *Décès de Françoise Duplain âgée de 75 ans*, 14/4/1819, Lyon – 2<sup>E</sup>0186, film 837
- *Décès d’Anne Grabit âgée de 78 ans*, 7 pluviôse an IX, Lyon – 2<sup>E</sup>0100, film 820
- *Décès Blanche Grabit* [épouse d’Aimé Paganucci], 27/10/1823, Lyon – 2<sup>E</sup>0217, film 841, n° 3635

### **Archives de la Charité, Lyon**

#### ***Série B – Titres de propriété, donation, échanges, testaments, legs, terres, maisons, cens, rentes, pensions...***

- *Inventaire de la bibliothèque de feu Antoine-Joseph de Chevrier, doyen de l’église de Lyon...* par Pierre Duplain et Jacques Certe, Libraires de Lyon – B 217
- *Promesse de 30 000 livres souscrite à Pierre et Benoît Duplain frères, Libraires à la Charité* – B 293

#### ***Série E– Administration de l’établissement – Délibération, nomination, règlements – Budgets et comptes –Economat – Inventaires de mobiliers, livres de caisse***

- *Promesses de 3 630 livres souscrites par le Bureau au profit de Pierre et Benoît Duplain frères, Libraires associés à Lyon* – E 731
- *Certificat de notoriété délivré par Jacques Certe, Benoît Duplain et Alexis Molin, tous trois marchands-libraires à Lyon* – E 1188

#### ***Série G– Papiers et registres des institutions succursales de l’établissement – Ancien bureau des pauvres ; mendicité, tutelle des enfants trouvés et orphelins ; écoles, salles d’asile...***

- *Prière adressé au directeur de la monnaie des médailles, à Paris, par Benoît Duplain, syndic de la librairie de Lyon, de faire fabriquer, sur les matrices de la librairie de cette ville, le nombre de jetons que lui demandera le Sieur Belon*

### **Archives d’Etat**

#### **Genève**

#### **Le « Grand livre des frères Cramer » - Commerce F 57**

- *Les frères Duplain, Lyon, 1755-1757* – page 12
- *Les frères Duplain, Lyon, 1757-1758* – page 85
- *Les frères Duplain, Lyon, 1759-1762* – page 122
- *Benoît Duplain le jeune, Lyon, 1763-1765* – page 183
- *Pierre Duplain, Lyon, 1763-1767* – page 185
- *Benoît Duplain le jeune, Lyon, 1765* – page 212

## **Bibliothèque nationale de France**

### **Site Richelieu**

La collection Anisson se compose de cent trente-trois manuscrits conservés à la BnF sous les numéros 22061 – 22193 du fonds français et également de dix-sept manuscrits correspondant aux nouvelles acquisitions. La présentation de la collection mentionne que cent quarante-trois manuscrits ont été réunis par Joseph Hemery, ancien inspecteur de la librairie, Anisson en ayant réuni cinq.

### **Fonds français**

Fr 22073, Privilèges et permissions (1729-1789)

- *Lettre de Benoît Duplain, 30/3/1774* - Pièces 140, 141

Fr 22132, Dictionnaires réimprimés ou défendus sous Malesherbes

- *Lettre de Mory à Malesherbes, 1/2/1762* - Pièces 28, 29
- *Lettre signée les frères Duplain à de Malesherbes, sollicitant une nouvelle permission pour l'Apparat royal, Lyon, 1/10/1754, autogr. 2 f.* - Pièce 149
- *Lettre de Malesherbes à Bertin, l'invitant à ne pas inquiéter les frères Duplain à l'occasion de l'Apparat royal, 6/10/1754, min. autogr.* - Pièce 150
- *Note relative à la demande des frères Duplain d'un privilège pour la réimpression du dictionnaire italien-français et français-italien d'Antonini* - Pièce 159
- *Lettre signée les frères Duplain à de Malesherbes, Lyon, 31/7/1759, autogr. 2 f.* - Pièce 160
- *Lettre signée de la Michodière à de Malesherbes, Lyon, 11/8/1759, orig.* - Pièce 161
- *Lettre de Malesherbes à de la Michodière, 6/8/1759, min. autogr.* - Pièce 162

Fr 22146, Lettres et mémoires sur divers ouvrages composés durant l'administration de Malesherbes : 1753-1763

- *Lettre signée François Grasset [au chancelier] au sujet d'une saisie d'exemplaires de « La Nourriture de l'âme », envoyés par lui aux frères Duplain, libraires à Lyon ; avec la copie*

*d'une lettre de Haller* (Roches, 14/3/1761) à *Grasset*, (Lausanne, 28/3/1761), orig. 2 f. 31/7/1759, autogr. 2f. - Pièces 9 et 10

Fr 22148 – Lettres et mémoires sur divers ouvrages composés durant l'administration de Malesherbes : 1756-1763

- Lettre signée Bory [à de Malesherbes] [En faveur d'un jeune homme de la famille de Los Rios, qui sollicite l'autorisation de vendre de vieux livres à Lyon], 1/2/1762, autogr. - Pièces 25 et 26

- *Approbation de Bourgelat*, Lyon, 1/9/1762 - Pièce 99

Fr 22152, Lettres et mémoires sur divers ouvrages composés durant l'administration de Malesherbes : 1751-1763

- Lettre signée *les frères Duplain* [à Malesherbes] *relative à une traduction du « Voyage à la Mer du sud, par les officiers du Wager » et à une histoire de la philosophie de Stanley*. Lyon, 3/2/1756, orig. 2 f. - Pièces 197 et 198

- *Réponse* [de Malesherbes] *aux frères Duplain*, 11/2/1756, min. autogr. 2f. - Pièce 200

### ***Nouvelles acquisitions***

Na 3347, Librairie sous M. de Malesherbes : 1745-1763

- Lettre signée *Duplain aîné* [Pierre], *syndic de la librairie de Lyon* [à de Malesherbes], *Sollicitant l'abbé Salmon pour censeur du « Manuel »*, Paris, 31/7/1763, autogr. 2 f. - Pièce 39

### **Bibliothèque municipale de Lyon**

- Adamoli Pierre, *Note servant de réponse aux articles essentiels de la prétendue critique à mes deux lettres à Mr le marquis de Migieu, qui porte pour titre « Lettres d'un bourgeois à Mr P. AD\*\*\*, 1766 – ms PA 55, n° 29, fol 57-59*

- Adamoli Pierre, *Recueil de pensées : Epigramme à un faquin de libraire qui a plaisanté en ignare mes deux lettres à Mr de Migieu sur une découverte faite à Lyon d'une figure équestre des romains*, 1766 – ms PA 55, n° 30, fol 60-60v

- Adamoli Pierre, *Mes remarques sur la dissertation prononcée [par Claret de la Tourette] à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon sur la découverte d'une jambe de cheval façon de bronze que je prétends être celle de la figure équestre élevée à l'honneur de Tiberius Antisthius*, 1766 – ms PA 55, n° 33, fol 66-76v

- Adamoli Pierre, *Deux lettres au marquis de Migieu*, 25 février et 25 mars 1766 – ms PA 79, n° 7, pp. 16-20 et n° 11, pp. 29-30

- *Bibliotheca Rocheboniana, Seu Catalogus Librorum Bibliothecae, Ill. Ecclesiae Principis, DD Caroli Francisci de Chateauneuf de Rochebonne, Archiepiscopi Et Comitis Lugdunensis, Paris Franciae*, Digestus à Benedicto Duplain, Bibliopola Lugdunensi, 1738, 316 pages + 11 feuillets pour la table – ms 235
- *Catalogus Librorum Bibliothecae Publicae Lugdunensis, qui in Collegio SS. Trinitatis Asservantur : Pars Quinta, Historia*, Digestus Et Descriptus à Bened. Duplain, Bibliopola Lugdun., 1767, vol. 1 265 feuillets, vol. 2, 93 feuillets – ms 1460
- *Registre de la Commission administrative de la Bibliothèque publique de la ville de Lyon*, 21/6/1803 – ms 1402
- *Benoît-Louis Rosset, manufacturier de papiers peints, né et domicilié à Lyon place de la Charité, prévenu de la conspiration formée à Lyon au mois de janvier 1816 et condamné au bannissement*. 1816-1820, environ 50 p. dont un imprimé contenant les débats de la Cour d'assises, le jugement..., Lyon, Chambet, 1816, in-8, 93 p. – ms 1733

### **Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel**

La bibliothèque conserve les archives de la Société typographique de Neuchâtel

#### ***Duplain Pierre-Jacques aîné, libraire. Lyon, rue de la Monnoie, Paris, rue de la Comédie française - 31 lettres du 14 avril 1772 au 21 novembre 17 - Manuscrit 1144, folio 345–395***

- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 14/4/1772 - 1144, folio 345
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 18/10/1772 - 1144, folio 346
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 20/10/1772 - 1144, folio 347
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 28/10/1772 - 1144, folio 348
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 17/11/1772 - 1144, folio 349
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 8/12/1772 - 1144, folio 351
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain, Paris à la STN*, 2/4/1773 - 1144, folio 352
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain, Genève à la STN*, 22/5/1773 - 1144, folio 354
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, Lausanne, 27/6/1773 - 1144, folio 356
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, Paris, 11/3/1777 - 1144, folio 360
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, Paris, 30/4/1778 - 1144, folio 362
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, Paris, 6/6/1781 - 1144, folio 362
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, Paris, 22/2/1782 - 1144, folio 366
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, Paris, 19/4/1782 - 1144, folio 367
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, Paris, 13/5/1782 - 1144, folio 369

- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 29/5/1782 - 1144, folio 371*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 10/6/1782 - 1144, folio 373*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 28/6/1782 - 1144, folio 374*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 8/9/1782 - 1144, folio 376*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 19/8/1782 - 1144, folio 377*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 23/8/1782 - 1144, folio 378*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 23/9/1782 -1144, folio 379*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 30/9/1782 -1144, folio 380*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 14/10/1782 -1144, folio 381*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 2/10/1782 -1144, folio 383*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 20/12/1782 -1144, folio 384*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 2/1/1783 -1144, folio 386*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 18/4/1783 -1144, folio 388*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 18/6/1783 - 1144, folio 390*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 21/11/1783 - 1144, folio 392*
- *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, Paris, 1/10/1784 - 1144, folio 394*

***Duplain Joseph Lyon.***

***84 lettres du 13 janvier 1773 au 16 janvier 1780***

***1777, Joseph Duplain & compagnie – 1779, Duplain de Sainte-Albine - Manuscrit 1144, folio 187–266***

- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, 13/1/1773 - 1144, folio 187*
- *Lettre de Benoît et Joseph Duplain à la STN, 3/3/1774 - 1144, folio 188*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, 31/11/1775 - 1144, folio 191*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, 24/2/1776 - 1144, folio 192*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, 25/8/1776 - 1144, folio 193*
- *Copie d'une lettre de Joseph Duplain à la Panckoucke, 10/3/1777 - 1144, folio 194*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 11/5/1777 - 1144, folio 196*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 28/5/1777 - 1144, folio 198*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 26/6/1777 - 1144, folio 201*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, , Lyon, 11/6/1777 - 1144, folio 203*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 10/7/1777 - 1144, folio 205*

- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 18/8/1777 - 1144, folio 207*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 27/8/1777 - 1144, folio 209*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 14/9/1777 - 1144, folio 211*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 22/9/1777 - 1144, folio 213*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 30/9/1777 - 1144, folio 215*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 31/10/1777 - 1144, folio 217*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 11/11/1777 - 1144, folio 219*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 14/11/1777 - 1144, folio 220*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 15/12/1777 - 1144, folio 222*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 12/11/1777 - 1144, folio 224*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 16/12/1777 - 1144, folio 226*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 3/1/1778 - 1144, folio 229*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 13/1/1778 - 1144, folio 231*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 3/1/1778 - 1144, folio 229*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 16/1/1778 - 1144, folio 233*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 18/1/1778 - 1144, folio 234*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 13/2/1778 - 1144, folio 240*
- *Copie d'une lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 13/3/1778 - 1144, folio 242*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 17/3/1778 - 1144, folio 244*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 24/3/1778 - 1144, folio 246*
- *Lettre de Joseph Duplain, à la STN, Lyon, 5/4/1778 - 1144, folio 248*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 21/4/1778 - 1144, folio 250*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 2/6/1778 - 1144, folio 252*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 9/6/1778 - 1144, folio 254*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 19/6/1778 - 1144, folio 255*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 19/6/1778 - 1144, folio 256*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 10/7/1778 - 1144, folio 258*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 13/7/1778 - 1144, folio 260*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 19/7/1778 - 1144, folio 262*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 24/7/1778 - 1144, folio 264*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 28/7/1778 - 1144, folio 265*

**Duplain Joseph, libraire, Lyon**

**Août 1778 – 1780 - Manuscrit II – 1144, folio 267 – 344**

- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 7/8/1778 -1144, folio 267*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 21/8/1778 -1144, folio 269*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 2/9/1778 - 1144, folio 271*
- *Comptes de Mrs Duplain et Cie à la STN, Lyon ,4/9/1778 - 1144, folio 274*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 15/9/1778 - 1144, folio 275*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 9/10/1778 - 1144, folio 276*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 13/10/1778 - 1144, folio 278*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 10/10/1778 - 1144, folio 280*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 17/10/1778 - 1144, folio 283*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 20/10/1778 - 1144, folio 284*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 23/10/1778 - 1144, folio 286*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 24/10/1778 - 1144, folio 288*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 29/10/1778 - 1144, folio 289*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 2/11/1778 - 1144, folio 290*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 10/11/1778 - 1144, folio 291*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 11/11/1778 - 1144, folio 292*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 22/11/1778 - 1144, folio 294*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 1/12/1778 - 1144, folio 296*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 10/12/1778 - 1144, folio 298*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 20/12/1778 - 1144, folio 300*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 21/1/1779 - 1144, folio 323*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 18/2/1779 - 1144, folio 302*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 2/3/1779 - 1144, folio 304*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 2/3/1779 - 1144, folio 304*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 12/3/1779 - 1144, folio 306*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 13/3/1779 - 1144, folio 307*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 24/3/1779 - 1144, folio 309*
- *Lettre de Joseph Duplain, à la STN, Lyon, 31/3/1779 - 1144, folio 310*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 1/4/1779 - 1144, folio 312*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon ,17/4/1779 - 1144, folio 313*

- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 9/5/1779 - 1144, folio 315*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 5/6/1779 - 1144, folio 316*
- *Lettre de Duchette, à Joseph Duplain, à la STN, Nîmes, 10/5/1779 - 1144, folio 318*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 14/6/1779 - 1144, folio 319*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 17/6/1779 - 1144, folio 321*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Paris, 3/8/1779 - 1144, folio 325*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, 2/9/1779 - 1144, folio 327*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 9/9/1779 - 1144, folio 329*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 20/9/1779 - 1144, folio 331*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 11/9/1779 - 1144, folio 333*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 9/11/1779 - 1144, folio 335*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 23/11/1779 - 1144, folio 337*
- *Lettre de Joseph Duplain à la STN, Lyon, 2/12/1779 - 1144, folio 339*
- *Lettre de M. Duplain de Sainte-Albine à la STN, Lyon, 11/12/1779 - 1144, folio 341*
- *Lettre de M. Duplain de Sainte-Albine à la STN, Lyon, 16/1/1780 - 1144, folio 343*

### **Lettres diverses**

- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, 21/12/1777 - 1114*
- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, 4/2/1778 - 1114*
- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, Londres, 24/9/1778 - 1114*
- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, 23/3/1779 - 1114*
- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, 1/4/1779 - 1114*
- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, 26/3/1780 - 1114*
- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, 9/4/1780 - 1114*
- *Lettre d'Arnal frères & Cie, négociants à la STN, 13/1/1782 - 1114*
- *Lettre de Jean-Marie Barret à la STN, 14/10/1777 - 1117*
- *Lettre de Jean-Marie Barret à la STN, 17/6/1781 - 1117*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 19/5/1777 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 6/6/1777 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 18/6/1777 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 28/7/1777 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 30/7/1777 - 1136*

- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 10/8/1777 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 9/10/1777 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 5/12/1777 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 13/2/1778 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 23/2/1778 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 12/10/1778 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 18/12/1778 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 6/7/1779 - 1136*
- *Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 14/1/1780 - 1136*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 23/4/1779 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 23/5/1779 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 15/7/1779 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 5/2/1780 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 2/7/1781 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy, libraire à la STN, Lyon, 30/7/1781 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 29/9/1781 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy, libraire à la STN, Lyon, 11/1781 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 21/12/1781 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 23/4/1782 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 28/5/1782 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 17/6/1782 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 3/7/1782 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 8/10/1782 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy, libraire à la STN, Lyon, 17/12/1783 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 29/1/1784 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 1/5/1785 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 8/1/1787 - 1175*
- *Lettre d'Amable Le Roy libraire à la STN, Lyon, 29/7/1788 - 1175*
- *Lettre de Los Rios à la STN, 5/3/1777 - 1176*
- *Lettre de Los Rios à la STN, 22/11/178 - 1176*
- *Lettre de Los Rios à la STN, 17/12/1780 - 1176*
- *Lettre de Mercier Louis Sebastien, avocat au parlement de Paris à la STN, 5/9/1783 - 1180*

- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 12/4/1770 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 13/5/1777 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 16/6/1777 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 26/6/1777 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 26/6/1777 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 8/7/1777 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 5/8/1777 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 5/11/1777 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 10/7/1779 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 22/12/1779 - 1189*
- *Lettre de Panckoucke à M. le Banneret Ostervald, Paris, 2/1/1780 - 1189*
- *Lettre de Joseph Duplain à Panckoucke, 27/12/1779 - 1189*
- *Lettre de Périsset frères à la STN, 14/3/1774 - 1191*
- *Lettre de Périsset frères à la STN, 15/3/1780 - 1191*
- *Lettre de Périsset-Duluc, syndic des libraires à la STN, 16/10/1775 - 1191*
- *Lettre de Revol à la STN, 3/5/1778 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 11/6/1778 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 24/6/1778 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 29/3/1779 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 20/4/1779 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 5/1779 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 10/5/1779 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 21/5/1779 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 30/6/1779 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 13/9/1779 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 12/1/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 7/3/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 20/3/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 18/4/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 28/4/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 24/5/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 16/6/1780 - 1205*

- *Lettre de Revol à la STN, 24/6/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 9/7/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 16/7/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 25/7/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 13/8/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 19/9/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 18/11/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 25/11/1780 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 2/3/1781 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 3/5/1781 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 20/10/1781 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 3/4/1782 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 6/1/1783 - 1205*
- *Lettre de Revol à la STN, 4/7/1784 - 1205*
- *Lettre de Rosset, libraire à la STN, Lyon, 3/1/1773 - 1209*
- *Lettre de Rosset, libraire à la STN, Lyon, 22/1/1773 - 1209*
- *Lettre de Rosset, libraire à la STN, Lyon, 18/9/1773 - 1209*

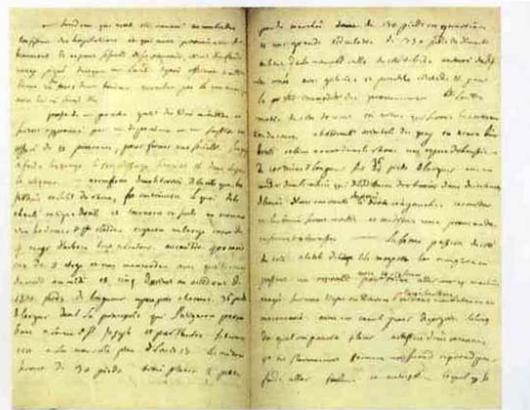
## **Pièce maîtresse**

***Les Cahiers de l'Abbé Duret***

La famille Duret<sup>9</sup> (1722-1794) est lyonnaise depuis quatre générations<sup>10</sup>. Pierre Duret, bachelier en Sorbonne, revêtu des ordres mineurs en 1744, est ordonné prêtre à Lyon le 20 décembre 1749. Menant une existence confortable au séminaire Saint-Irénée où il n'est pas tenu d'enseigner, il dispose d'un appartement et de domestiques, ce qui lui permet d'avoir une vie sociale tout en vivant au séminaire. N'ayant pas de ministère à exercer, il occupe ses loisirs dans la constitution d'une bibliothèque (il possède près de 10 000 volumes), parcourt les salons durant l'hiver et les châteaux à la belle saison, ceci jusqu'à la Révolution. Il s'intéresse particulièrement à cette période révolutionnaire sans toutefois prendre parti. Il est, malgré tout, condamné à mort et guillotiné le 7 janvier 1794 parce qu'il a été dénoncé pour avoir plus de 100 000 livres de biens, « ce qui est supérieur à la réalité », affirme Paul Feuga<sup>11</sup>.



Nouvelles générales et particulières de Lyon par l'abbé Duret, premier volume dans la reliure de 1997 (BM Lyon, Ms. 5423)



Deux feuillets des Nouvelles générales et particulières de Lyon par l'abbé Duret

Les *Nouvelles générales et particulières de Lyon*, ou *Chroniques* de l'abbé Duret, sont la réunion de quatre vingt-sept cahiers manuscrits de douze à vingt-huit folios chacun. Chaque cahier couvre une période de deux à quatre mois. Il subsiste, 1 573 folios recto et verso, souvent annotés dans la marge et dont les notes sont parfois insérées entre les lignes de la note précédente. Le premier cahier commence le 23 mai 1761, le dernier s'achève en juillet 1792. L'ensemble est incomplet, le premier cahier porte le numéro six; on observe des lacunes en 1761, 1762, 1763, 1765, 1768 et 1773 ; rien ne subsiste de la fin de 1776 à l'année 1779. L'abbé Duret n'écrit que pour lui, ses annotations, d'une écriture très difficile à déchiffrer, en style télégraphique se suivent sans transition, sans logique particulière<sup>12</sup>.

Les sujets abordés dans ces écrits sont très divers. Il relate des informations sur les familles lyonnaises (relations, intrigues, dots, héritages...), sur les grands travaux architecturaux (travaux Perrachiens), le développement des manufactures, les Jésuites, sur les événements lyonnais importants (l'envoi du ballon des frères Montgolfier) comme sur les faits divers les plus anodins (les remèdes de bonne femmes, les recettes de cuisine...). Notons qu'il y a peu d'informations sur la musique, la peinture et la sculpture qui ne semblent pas faire partie de ses occupations ou préoccupations.

Quelle valeur donner à ces écrits ? Paul Metzger n'accorde pas de crédit aux écrits de l'abbé, « S'il faut en croire un contemporain [abbé Duret], à la vérité peu intelligent et, semble-t-il aussi brouillon dans son esprit

<sup>9</sup> La véritable orthographe, Durrett, a été corrompue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en celle plus répandue de Duret. In Feuga Paul, « Abbé de cour à la ville : chroniqueur pittoresque habitué des salons et des intrigues, l'abbé Duret raconte la vie lyonnaise à la fin de l'Ancien Régime », *Gryphe*, revue de la bibliothèque de Lyon, n° 4, 2002, p. 36

<sup>10</sup> Pierre est le fils d'Antoine Duret, maître et marchand tireur d'or, et de Marie Giraud. *Ibid*, p. 36

<sup>11</sup> *Ibid*, p. 36

<sup>12</sup> *Ibid*, p. 37

## Sources et Bibliographie

que dans son journal, qu'il oublie simplement de dater<sup>13</sup>. Le Catalogue des lyonnais dignes de mémoire, mentionne ...un espèce de journal qu'il rédigeait pour son propre usage, et qui peut être utile à consulter pour l'histoire de son temps ». Quant à Jacques Perneti, il adresse sa « reconnaissance » à l'abbé « pour les quelques recherches qu'il [lui] a communiquées dans la rédaction des Recherches pour servir à l'histoire de Lyon ».

Nous adoptons le point de vue de Paul Feuga qui retient l'appellation de « cahiers » que nous donnerons à ces écrits (et non un journal intime rédigé et structuré) utiles à l'historien davantage pour vérifier des sources existantes que pour en trouver de nouvelles, bien que cela soit quelques fois le cas. Afin de rendre son utilisation plus aisée, les *Chroniques* ont été retranscrites par Paul Feuga qui a également constitué un index nominal et thématique d'environ trois mille entrées. *Les Chroniques* ne sont qu'une partie de l'œuvre de l'abbé. Voici l'inventaire des cahiers de l'abbé, tel que l'a dressé Paul Feuga.

<i>Chroniques de l'abbé Duret</i>		
Cahier	Date d'ouverture	Nombre de folios
<b>Manuscrit 5423 - Bibliothèque municipale de Lyon</b>		
Cahiers 1 à 5 égarés		
1 bis n° 6	1761 – 23 mai	12
1 ter n° 7	1761 – 16 juillet	12
Cahier 8 égaré		
1 n° 9	1761 - décembre	12
2 n° 10	1762 – 19 février	12
3 n° 11	1762 - juin	12
4 n° 12	1762 – décembre	16
Cahiers égarés		
6	1763 - août	28 [erreur de numérotation]
Cahiers égarés		
5	1765 – sans date	22
Cahiers égarés		
7	1766 - janvier	36
8	1766 - août	20
9	1767 - janvier	26
10	1767 - août	24
11	1768 - janvier	28
Cahiers égarés		
12	1769 – 18 juin	34
13	1770 – février	24
14	1770 – fin août	26
15	1770 – milieu décembre	28
16	1771 – milieu juin	20
17	1771 - novembre	24
18	1772 - août	28
19	1773 - Janvier	24
20	1773 - juin	20
21	1773 - Septembre	24
Cahiers égarés		
22	1774 – 6 juillet	16

<sup>13</sup> Metzger Paul, *Le Conseil Supérieur (1771-1774) et le Grand bailliage de Lyon (1788)*, Lyon, Rey, 1913, p. 369

## Sources et Bibliographie

23	1774 - Septembre	20
24	1774 – 21 décembre	22
25	1775 - mai	28
26	1775 - Septembre	22
27	1775 – 25 Décembre	20
28	1776 – 26 février	18
29	1776 – 23 Mai	20
Cahiers égarés de la fin de 1776 à 1779 inclus		
<b>Manuscrit 804 – Bibliothèque municipale de Lyon</b>		
<b>Date d'ouverture</b>	<b>Folios</b>	<b>Nombre de folios</b>
1780, 1 <sup>e</sup> février	1-20	20
1780, 1 <sup>e</sup> août	21-40	20
1780, octobre	41-60	20
1781, janvier	61-80	20
1781, 1 <sup>e</sup> mai	81-99	20
1781, 9 août	100-119	20
1781, 10 novembre	120-141	20
1782, 10 avril	180-202	22 [cahier mal paginé]
1782, 4 août	149-159	18
1782, 22 novembre	160-179	20
[1783]	203-219	20
[1783]17 mars	220-235	16
[1783] 6 juin	236-251	20
[1783] 10 septembre	252-269	18
[1783] 31 octobre	270-289	20
<b>Manuscrit 805 – Bibliothèque municipale de Lyon</b>		
<b>Date d'ouverture</b>	<b>Folios</b>	<b>Nombre de folios</b>
1784, 20 janvier	1-14	15
1784, 7 avril	15-28	14
1784, 8 juin	29-44	15
1784, 17 juillet	45-64	20
Octobre	65-84	20
1785, 20 janvier	85-100	16
1785, 16 mai	101-122	22
1786, 1 <sup>e</sup> mars	123-146	24
1786, juillet	147-162	16
1786, 20 août	163-177	15
1786, 15 novembre	178-195	18
1787, 17 février	196-210	15
1787, mai	211-228	18
1787, juillet	229-242	14
1787, août	243-256	14
1787, 21 septembre	257-270	14
1787, 7 décembre	271-284	14
<b>Manuscrit 806 – Bibliothèque municipale de Lyon</b>		
<b>Date d'ouverture</b>	<b>Folios</b>	<b>Nombre de folios</b>
1788, 3 février	1-13	14
1788, [fin] mars	14-38	25
1788, 4 juillet	39-52	14
1788, 1 juin	53-68	16

## Sources et Bibliographie

1788, 4 août	83-98	16
1788, 28/10	99-118	20
1789, février	119-131	13
1789, avril	132-145	14
1789, 20 juin	146-159	14
1789, 4 août	69-82	14 [cahier mal paginé]
1789, 29 décembre	160-174	15
1790, 16 février	175-190	16
1790, 5 mai	191-201	11
1790, 20 septembre	202-215	14 [1789 sur la couverture]
1790, 30 septembre	232-247	16
1791, février	248-261	14
1791, 13 mai	262-279	18
1791, 24 août	216-231	16 [cahier mal paginé, mention fautive sur la couverture : 1790]
1791, septembre	280-289	10
1791, 18 novembre	290-303	14
1792, 14 juin	304-315	12

### Sources imprimées

#### Bibliothèque nationale de France, Site Richelieu

##### Fr 22070, Règlements de la librairie et de l'imprimerie : 1769-1789

- *Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui relève le Sieur Duplain de l'Interdiction prononcée contre lui, 4/5/1787 - Pièce 67*

##### Fr 22071 – Privilèges et permissions : 1475-1763

- *Sommaire de l'instance pendante au Conseil entre Guillaume de Luynes, Jean Cochart, Estienne Loyson, Claude Barbin, J-B Coignard & Charles Osmont, marchands libraires à Paris, demandeurs en rapport de Lettres de Privilèges. Contre Claude Bachelu, libraires de Lyon, défendeur - Pièces 158, 159 et 160*

##### Fr 22073, Privilèges et permissions : 1729-1789

- *Lettre de Benoît Duplain, syndic des libraires de Lyon, annonçant l'envoi d'un correspondant, non dénommé, de deux imprimés sur les privilèges, l'entretenant du Sieur Jombert et l'invitant à se procurer d'autres documents pour sa collectivité à Rouen, à Toulouse et en Angleterre, Lyon, 30/3/1774, autogr. 2 f. - Pièce 140*

- « *Au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil* » : requête des libraires et imprimeurs de Lyon contre les continuations et prolongations de privilèges exclusifs au profit de ceux de Paris, Signé Flusin, avocat, in-folio, 13 p. - Pièce 141
- *Mémoire à consulter et consultation [du 23/10/1777] pour le Sieur Joseph Duplain, libraire de Paris*, in-4, 8 p.

**Fr 22180, Règlement de la librairie : 1748-1781 - Pièce 148 –**

- « *Jugement rendu par M. Le Noir... Lieutenant général de police...* » condamnant Duplain [Joseph], libraire à Lyon, pour contrefaçon au préjudice de la *Veuve Desaint et Cellot* - Pièce 112
- « *Jugement rendu par M. Le Noir... Lieutenant général de police... condamnant Barret, imprimeur libraire à Lyon pour contrefaçon au préjudice de la Veuve Desaint et de Cellot.* 27/7/1777, in-4, 6 p. - Pièce 113
- « *Jugement rendu par M. Le Noir... Lieutenant général de police... condamnant Buisson, libraire à Lyon, pour contrefaçon, au préjudice de la veuve Desaint, 27/9/1777, in-4, 7 p.* - Pièce 114

**Bibliothèque nationale de France, Site Tolbiac**

- *A nos augustes représentans* [sur une fabrication de papier national], Paris, Imprimerie de la Société littéraire - 8-LF92-47
- *Catalogue des livres imprimés chez les frères Duplain, ou dont ils ont acquis des nombres ou les impressions entières*, 1751, 8 p. - DELTA-1380
- *Catalogue d'une importante collection de document autographes et historiques sur la Révolution française, depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 18 brumaire an VIII, dont la vente aura lieu le 17 novembre 1862 et les trois jours suivants, rue des Bons-Enfants, 28, Paris, libr. Charavay, 1862, 279 p.* - MFICHEDELTA-40153
- *Copie d'une lettre authentique écrite de Lille le 26 juin 1790 à un grand personnage à Bruxelles, sur la découverte d'un projet de contre-Révolution en France & en Brabant par les patriotes hollandais, les aristocrates françois, les démocrates brabançons sous le conseil de Vienne établi à Paris aux Thuilleries, & sous la direction des généraux-comte de B., comte de M., comte de la M., marquis de L, baron de C, Lille, [s.n.], 26/6/1790, 11 p.*
- *Le Courrier extraordinaire, ou Le Premier arrivé*, Paris, 1790 - 8-LC2-184

- *Courrier extraordinaire, ou Le Premier arrivé, par M. Duplain*, Paris, Imprimerie de la Société littéraire, 2 janvier – 31 juillet 1792 - 8-LC2-184
- *Le Courrier universel*, Paris, Cour neuve du Palais, maison Gilbert, 18 novembre, 8 et 9 décembre 1792 - LC2 2558
- Duplain Pierre-Jacques, *Notice de mes livres, avec leurs prix, reliés*, Paris, [1800], [3 p.] – 4-Z LE SENNE-2825 (57)
- *Lettre de l'auteur des « Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes représentans*, Paris, Imprimerie de la Société littéraire, s.d., 8 p. - 8-LF92-46
- *Lettre à mes concitoyens*, [Signé de Sainte Albin–21 Août 1789], [Paris], Imprimerie de Laporte, 15 p. - Microfiche LB39-2230
- *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, s.l., 1789, 129 p. - 8-LN27-18329
- *Lettre de M. de Sainte-Albine, ancien maître-d'hôtel du roi, à MM. ses concitoyens*, [Paris], chez l'éditeur, 250 rue Saint-Martin, [1789], 13 p. - Microfiche 8-LB39-2230
- *Lettres à M. le Comte de B\*\*\* sur la Révolution arrivée en 1789 sous le règne de Louis XVI, avec des notes sur les ministres et autres gens en place qui... ont donné lieu à cette Révolution mémorable...* [Par J. B. Duplain de Sainte-Albine], Londres, Paris, Les principaux libraires, 1789-1790, 7 vol. - 8-LC2-183
- *Lettres de M. de Robespierre, à ses Commettans, contenant le Catalogue des livres de Pierre-Jacques Duplain de 1792* - 8°LC2 688
- *Mémoire à consulter et consultation par Joseph Duplain, libraire à Lyon, [signé Joseph Duplain, suivi de la Consultation de Rieussec], [Lyon], s.l., [après 1776], 8 p. - 114 655*
- *Mémoire de Joseph-Benoît Duplain à l'Assemblée nationale : transport des assignats* – BnF D/VI
- *Projet d'une banque nationale à établir en France, par M de Sainte-Albine*, s.l., 1789, 36 p. - VP-19860
- Sainte-Albine, Joseph-Benoît Duplain de, *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Cte de V\*\*\**, s.l., 1789, 129 p. - BnF 8-LN27-18329
- Sainte-Albine, Joseph-Benoît Duplain de, *Lettre de M. de Sainte-Albine, ancien maître d'hôtel du roi, à messieurs ses concitoyens*, s.l., [21/8/1789], 13 p. - Microfiche-LB39-2230 (A)
- *Texte et nouvelle traduction des lettres et notes anglaises, trouvées dans un portefeuille anglais, déposé au Comité de Salut public*, Paris, Imprimerie nationale, 1793 - 8LE38-370

### **Bibliothèque municipale de Lyon**

- Adamoli Pierre, *Lettre de M. P. Ad\*\*\* a M. le marquis de Migieu [...] sur une découverte faite a Lyon le 4 février 1766 d'un monument antique enseveli sous les eaux de la rivière de Saône* [25/2/1766]
- Adamoli Pierre, *Seconde lettre de M. P. Ad\*\*\* a M. le marquis de Migieu sur les nouvelles recherches qu'il a faites a l'occasion de la découverte d'une jambe de cheval, façon de bronze, de figure équestre qu'on croit avoir été élevée au-devant du temple d'auguste appelé Athanatum vel Athanacum, aujourd'hui Ainai, a l'honneur de Tiberius Antisthius chevalier romain envoyé dans les Gaules* [25/3/1766]
- Adamoli Pierre, *Troisième lettre de M. P. Adamoli à M. le marquis de M\*\*\* sur la découverte de la pierre où est gravée l'inscription qui était au piédestal de la statue équestre élevée en l'honneur de Tiberius Antisthius* [20/1/1767], Lyon, J.-M. Bruyset, 44 p.
- *Anecdote sur M. Le Noir, qui donnera une idée de la manière dont les anecdotes sont traitées dans les Lettres à M. le Comte de B\*\*\**. 1787 - 117 933
- *Aux Lyonnais, par L. Rosset*. Lyon, 16/1/1832. Lyon, Perret, 2 pages – 111 212
- *Seconde aux Lyonnais, par L. Rosset*. Lyon, Perret, 2 pages – 111 212
- *Troisième aux Lyonnais, par L. Rosset*. Lyon, Perret, 2 pages – 111 212
- *Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateauneuf de Rochebonne*, Archevêque & Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 6. Avril 1740, s.n., 114 p. – 354 662
- *Bibliotheca S\*\*\*\*\* [Seviana] sive Catalogus librorum bibliothecae... D.P.D.S.\*\*\** [Pierre de Sève de Fléchères] *digestus & descriptus* à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensis, Lugduni, Apud Andr. Périsset filium, Fratres Duplain, Bibliop in Vico Mercatorio, 1741, 163 p. – 809 772
- *Cabinet de livres choisis a vendre*, A Lyon, Chez Benoît Duplain, rue Mercière, à l'Aigle, 1769, 48 p. – 371 371 t. 15
- *Catalogue du cabinet de livres de M.D.F.\*\*\**, A Lyon, chez les frères Duplain, Libraires, rue Mercière, 1745, 56 p. – 809 774
- *Catalogue d'un cabinet de livres choisis*, A Lyon, chez les frères Duplain, Libraires, Rue Mercière, 1747, 64 p. – 809 775
- *Catalogue d'un cabinet de livres choisis et bien conditionnés*, A Lyon, chez les frères Duplain, Libraires, Rue Mercière, 1748, 56 p. – 809 776
- *Catalogue des livres de Mr Basset, président en la Cour des Monnoyes...* [des doubles d'une des plus grandes bibliothèques de cette ville et d'un savant ecclésiastique]. Vente à

Lyon chez les chanoines de St-Antoine rue Mercière, [les 12 mars-7 avril 1753], Lyon, chez les frères Duplain, 1753, 129 p. – B 491 005

- *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*. A Lyon, chez les frères Duplain, Rue Mercière, 1755, 119 p. – 371 377
- *Catalogue des livres de feu M. François Hugues Vercheres de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la Ville et Prieuré de Marcigny en Briennois Et de Monsieur de \*\**, Lyon, chez les frères Duplain, Libraires, rue Mercière, 1757, 121 p. – 371 371 t. 8-4
- *Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, &c...*, A Lyon, Chez les frères Duplain, Rue Mercière, 1758, 101 p. – 371 377 (4)
- *Catalogue des livres de M. Du F\*\*\* négociant...*, A Lyon, Chez les frères Duplain, Rue Mercière, 1759, 88 p. – 371 379
- *Catalogue des livres françois, latins, grecs, italiens, anglois, espagnols, &c. – Qui se trouvent à Lyon, Chez Benoît Duplain, Libraire, rue Mercière, à l'Aigle, 1765, 306 p. – 371 371 t. 13-2*
- *Catalogue des livres, estampes, figures, bustes, &c du cabinet de M. C\*\*\* [Clapeyron]*, A Lyon, Chez les frères Duplain, Libraires, rue Mercière, 1761, 62 p. – 354 667
- *Catalogue des livres de M. C. P\*\*\*\*\* [Perrichon]*, s.l., s.n., s.d., [Lyon, frères Duplain, 1762], 31 p. – 371 380 bis
- *Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon avec celle du Grand College de la même Ville, dont la Vente sera faite en Détail & au plus offrant*, A Lyon Chez Benoît Duplain, Libraire, rue Mercière, à l'Aigle, 1767, 132 p. – 452 670
- *Catalogue d'une bibliothèque à vendre...*, A Lyon, Chez les frères Duplain, Libraires, rue Mercière, 1761, 148 p. – 371 379 (3)
- *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux, in Dombarum provinciae curia praesidis, &c, &c...*, Lugduni, Suptibus Benedicti Duplain, Bibliopolae, in Via Mercatoria, sub signo Aquilae, 1763, 111 p. – 371 380 (3)
- *Catalogus librorum bibliothecae Domini Joannis-Hieronimi Pestalozzi, Medici Lugdunensis celeberrimi, Lugduni, Apud Fratres Duplain, Bibliopolas, in vico Mercatorio, 1743, in-8, 104 p. – 371 373*
- *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à Consiliis in Supremâ Monetarum, Senescalli & Praesidialis Curiâ Lugdunensis Provinciae, Regiarum Causarum Actoris, Lugduni, Apud Fratres Duplain, viâ Mercatoriâ, 1755, in-8, 118 p. – 354 681*  
1743, in-8, 104 p. – 371 373

- *Catalogus librorum D. Andreae P.* [Perrichon], Vente à Lyon, couvent des Antonins, 25 février-20 mars 1760). Lugduni, Apud Fratres Duplain, Bibliopolas in Vico Mercatorio, 1759, 140 p. – 371 371 t.9-3
- *Catalogus librorum non vulgarium, ex variis bibliothecis collectorum, Tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione duplices supersunt. Auctio publica fiet*, Lugduni, Apud Benedictum Duplain, Bibliopolam, viâ Mercatoriä, subsigno Aquilae, 1768, 271 p. – 378 203
- *Inventaire des livres de feu Monsieur le Chamariier de Saint Paul* [Varrissan]..., A Lyon, chez Benoît Duplain, rue Mercière, à l'Aigle, 1766, 55 p. – 371 374 bis
- *Inventaire des livres, tableaux, estampes, &c. de feu Monsieur de Gauffecourt, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez Benoît Duplain, Libraire, rue Mercière, à l'Aigle*, A Lyon, (B. Duplain), 1766, 37 p. – 371 380 (5)
- *Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M\*\*\** [Magnolas] *selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez Benoît Duplain, Libraire, rue Mercière, à l'Aigle*, A Lyon, 1766, 60 p. – 371 380 (6)
- *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres*, La Vente de ces Livres se fera a Lyon, Chez Benoît Duplain, Libraire, rue Mercière, à l'Aigle, 1769, 60 p. – 370 664 (3)
- *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes representans*, 8 p. - SJ IF 361.22, n° 29
- *Louis Rosset, de Lyon, à M. Duplan, procureur général près la cour royale de Lyon*, Lyon, 29/11/1831, Charvin, 1 feuille – 350 675
- *Louis Rosset de Lyon, à M. Prunelle (au sujet de M. Paulze d'Ivoy)*. Lyon, L'Ayné (juin 1831), 4 p. – 111 203
- *Œuvres de Louise Charly, lyonnaise, dite Labé surnommée la Belle Cordière*, Lyon, Duplain, 1762 – 344 623
- *Registre de la commission administrative de la bibliothèque publique de la ville de Lyon, L'administration de la bibliothèque et son conservateur*, 21/6/1803 – 1 402
- *Seconde lettre de Louis Rosset, de Lyon, à M. Prunelle*. Lyon, L'Ayné, 4 p. – 111 204
- *Troisième lettre de Louis Rosset, de Lyon, à M. Prunelle*. Lyon, L'Ayné, 4 p. – 111 205
- *Moulé Léon, Correspondance de Claude Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires*, Corbeil, impr Créte, 61 p. - 450 442

- Pierre-Jacques Duplain, *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\*, dont la Vente... commencera le 5 Décembre prochain*, A Lyon, Chez Pierre J. Duplain aîné, Libraire, rue de la Monnoie, 1771, 74 p. – 371 371 t. 16
- *Vente des livres de feu M. Rovièrè*, s.l., s.n., s.d. (Lyon, Duplain, 1756, 17 p. – 371 378 (3))

### **Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel**

- *Prospectus de Pierre-Jacques Duplain*, 20/2/1778 - 1144, folio 358

### **Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

#### **Site de la Doua – Villeurbanne**

ENSSIB, Enquête prosopographique des Gens du livre à Lyon au XVIIIe siècle

Fiches biographiques des libraires

- *Bachelu Claude*
- *Bachelu Laurent*
- *Duplain Benoît*
- *Duplain Marcellin*
- *Duplain Pierre*
- *Grabit Joseph-Sulpice*
- *Rosset Louis*

### **Sources électroniques**

#### **Ressources en ligne**

##### **Consortium et bibliothèques**

- Bibliothèque de Goettingen

<http://goopc4.sub.uni-goettingen.de:8080/DB=1/LNG=EN>

- Bibliothèques nationales d'Europe, [http://libraries.theeuropeanlibrary.org/libraries\\_fr.xml](http://libraries.theeuropeanlibrary.org/libraries_fr.xml)
- Catalogue BN Opale de la BNF, <http://catalogue.bnf.fr/framesWEB.jsp;jsessionid=0000h-A3OayVYUcoh3ftPz603f2:-1?host=catalogue>
- Catalogue collectif de France, [http://ccfr.bnf.fr/rnbcd\\_visu/acc1.htm](http://ccfr.bnf.fr/rnbcd_visu/acc1.htm)
- Catalogue de la bibliothèque de la Part Dieu, <http://sbibbh.si.bm-lyon.fr/cgi-bin/bestn?id=&act=2&data=1>
- Catalogue du système universitaire de documentation, SUDOC, [http://corail.sudoc.abes.fr/LNG=FR/DB=2.1/IMPLAND=Y/DB\\_START?COOKIE=U10178,Klecteurweb,D2.1,E3bc794e1-0,I250,B341720009+,SY,A%5C9008+1,,J,NLECTEUR+PSI,R195.83.133.206,FN](http://corail.sudoc.abes.fr/LNG=FR/DB=2.1/IMPLAND=Y/DB_START?COOKIE=U10178,Klecteurweb,D2.1,E3bc794e1-0,I250,B341720009+,SY,A%5C9008+1,,J,NLECTEUR+PSI,R195.83.133.206,FN)
- Consortium of European research libraries (CERL), <http://www.cerl.org/>

- Database of bookbinding's (British Library), <http://www.bl.uk/catalogues/bookbindings/welcome.htm>
- Karlsruher virtueller katalog, <http://www.ubka.uni-karlsruhe.de/hylib/en/kvk.html>
- The Library of Congress, <http://www.loc.gov/index.html>

#### Sites de ventes de livres anciens en ligne

- Abebooks, <http://www.abebooks.fr/>
- Chapitre.Com, <http://chapitre.com/>
- Livre-rare-book, <http://www.livre-rare-book.com/moteur.html>
- RedLightGreen, <http://www.redlightgreen.com/ucwprod/web/workspace.jsp>
- 18<sup>th</sup> century history, <http://www.history1700s.com/>

#### Banques de données

- Archim, Archives nationales, images de documents,  
<http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/accueil.html>
- Banque de données d'histoire littéraire, <http://phalese.univ-paris3.fr/bdhl/bdhl.php>
- La bibliothèque de Voltaire à la bibliothèque nationale de Russie  
<http://gallica.bnf.fr/Voltaire/>
- Centre de recherche sur l'histoire du théâtre de l'université Paris IV Sorbonne, <http://www.crht.org/>
- Centre national d'études du XVIIIe, Ferney-Voltaire  
<http://centre.c18.org/cieds.html>
- Dictionnaire biographique du Canada en ligne - <http://www.biographi.ca/fr/index.html>
- Elec, Editions en ligne de l'Ecole des Chartes, Esprit des livres  
<http://elec.enc.sorbonne.fr/cataloguevente/>
- Site de la Fondation Ellis Island - <http://www.ellisland.org/>
- Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France - <http://gallica.bnf.fr/>
- Images pour l'histoire économique et sociale, <http://www.istitutodati.it/biblio/images/fr/presenta.htm>
- Immigrant Ship - <http://www.immigrantships.net/departures/marseilles.html>
- Internet Modern History Sourcebook, <http://www.fordham.edu/halsall/mod/modsbook.html>
- Joconde, Catalogue des collections des musées de France,  
<http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm>
- Magelone, Banque d'ornements d'imprimerie  
<http://tango.univ-montp3.fr/MagueloneV.taf>
- Mérimée, Patrimoine monumental français, <http://www.culture.gouv.fr/documentation/merimee/accueil.htm>
- Textes électroniques clandestins du XVIII e, [http://www.lett.unipmn.it/~mori/e-texts/index\\_fr.htm](http://www.lett.unipmn.it/~mori/e-texts/index_fr.htm)

#### Sites généalogistes

- Blog « Généalogie »  
<http://www.lebloggenealogie.com/>
- Centre de généalogie francophone d'Amérique

<http://www.genealogie.org/>

- Francogène, le plus ancien portail de la généalogie francophone

<http://www.francogene.com/>

- Francegenweb, portail de généalogie en France

<http://www.francegenweb.org/>

- Geneanet

<http://www.geneanet.org/>

- Geneapass, Annuaire de ressources généalogiques en France et à l'étranger

<http://www.geneapass.org/>

- Guide-généalogie

<http://www.guide-genealogie.com/guide-genealogie.html>

### Documents divers

- *Arrêt du conseil d'état du roi, qui ordonne que le sieur Duplain, libraire à Paris, sera et demeurera interdit de ses fonctions, du 12 avril 1787*, Paris, imprimerie royale, 1787 –

RedLightGreen, page consultée le 30/6/2005

<http://www.redlightgreen.com/ucwprod/servlet/ucw.servlets.UCWController?ACTION=EDITION&WORKID=28274690&LANGUAGE=ENG&MATERIAL=books&FROMRSLT=1&FROMWORK=57&lang=english>

- *Arrêt du conseil d'état du roi, qui relève le sieur Duplain de l'interdiction prononcée contre lui, du 4 mai 1787*, Paris, imprimerie royale, 1787 – RedLightGreen, page consultée le 30/6/2005 -

<http://www.redlightgreen.com/ucwprod/servlet/ucw.servlets.UCWController?ACTION=EDITION&WORKID=28274730&LANGUAGE=ENG&MATERIAL=books&FROMRSLT=1&FROMWORK=31&lang=english>

- *Assemblée électorale, Liste des Electeurs de la Sainte chapelle leurs qualités le lieu de leur résidence*, [Paris, de l'imprimerie de P.J. Duplain, 1792] – RedLightGreen, page consultée le 30/6/2005 -

<http://www.redlightgreen.com/ucwprod/servlet/ucw.servlets.UCWController?ACTION=EDITION&WORKID=29603368&LANGUAGE=ENG&MATERIAL=books&FROMRSLT=1&FROMWORK=81&lang=english>

- *Assemblée électorale, Peuple éclaire tes mandataires*, [Paris, de l'imprimerie de P.J. Duplain, 1792] – RedLightGreen, page consultée le 30/6/2005 -

<http://www.redlightgreen.com/ucwprod/servlet/ucw.servlets.UCWController?ACTION=EDITION&WORKID=29359984&LANGUAGE=ENG&MATERIAL=books&FROMRSLT=1&FROMWORK=59&lang=english>

- Audiat, Louis, *Deux victimes des septembriseurs : Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes et son frère, évêque de Beauvais*, Lille, Paris, Société de Saint-Augustin Desclée, de Brouwer et Cie, 1897, <http://www.wissensdrang.com/daix5fr00.htm>

- Bacquet Jean, *Œuvres. Augmentées de plusieurs Questions, Décisions & Arrêts des Cours Souveraines de France, Par M. Claude De Ferrière, Avocat au Parlement, & Professeur en Faculté des Droits de Reims : Et Augmentées Considérablement dans cette nouvelle & dernière édition*. Lyon, Duplain, 1744, 2 vol. – Livre-rare-book, page consultée le 30/6/2005 -

<http://www.livre-rare-book.com/cgi-bin/libbcgi?I=1792159627&P=1410&G=GOTO&B=12&C=0>

- Bibliographie des œuvres de Louise Labé - <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres/louise/biblio.html>
- *De l'Esprit des Loix, ou du Rapport que les loix doivent avoir avec la Constitution de chaque Gouvernement, les Mœurs, le Climat, la Religion, le Commerce &c, à quoi l'auteur a ajouté Des recherches nouvelles sur les Loix Romaines touchant les Successions, sur les Loix Françaises & sur les Loix Féodales...*, Leyde [Lyon], Les Libraires associés [Pierre et Benoît Duplain], 1749, 2 tomes en 1 vol. in-4 - Livre-rare-book, page consultée le 30/6/2005 - <http://www.livre-rare-book.com/cgi-bin/libbcgi?I=1792159627&P=1410&G=GOTO&B=8&C=1>
- Duplain de Sainte-Albine, *Messieurs les députés de l'assemblée nationale, composant le Comité des Finances*, [Paris], [1790] - RedLightGreen, page consultée le 30/6/2005 - [http://www.redlightgreen.com/ucwprod/servlet/ucw\\_servlets.UCWCController?ACTION=EDITION&WORKID=22792693&LANGUAGE=ENG&MATERIAL=books&FROMSLT=1&FROMWORK=35&lang=english](http://www.redlightgreen.com/ucwprod/servlet/ucw_servlets.UCWCController?ACTION=EDITION&WORKID=22792693&LANGUAGE=ENG&MATERIAL=books&FROMSLT=1&FROMWORK=35&lang=english)
- *Exercices spirituels pour une retraite de dix jours*, Lyon, Pierre Duplain, 1764 – chapitre.com, page consultée le 30/6/2005 - [http://www.chapitre.com/frame\\_rec.asp?source=ANCIEN&quicksearch=duplain&sessionid=417316719704416019583133139&donnee\\_appel=&pid=](http://www.chapitre.com/frame_rec.asp?source=ANCIEN&quicksearch=duplain&sessionid=417316719704416019583133139&donnee_appel=&pid=)
- *Généalogie des familles Cler, Guillot et Alliées*, Sine dolo - <http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm>
- Pierre Bergé & associé, Vente de livres et manuscrits - <http://www.pba-auctions.com/>
- Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle, traduites et publiées par le R.P. Dom H. Leclercq, moine bénédictin de Saint-Michel de Farnborough, 1911 - <http://www.abbaye-saint-Benoit.ch/martyrs/martyrs0011.htm>
- Robespierre, Maximilien, *Réponse à l'accusation de M. Louvet devant la Convention nationale*, Paris, Pierre-Jacques Duplain, [1792] – chapitre.com, page consultée le 30/6/2005 - [http://www.chapitre.com/frame\\_rec.asp?source=ANCIEN&quicksearch=duplain&sessionid=417316719704416019583133139&donnee\\_appel=&pid](http://www.chapitre.com/frame_rec.asp?source=ANCIEN&quicksearch=duplain&sessionid=417316719704416019583133139&donnee_appel=&pid)
- Site Mappy - [http://www29.mappy.com/sidmIGS7ZKm/HDMn21w/CFGMA?csl=m1&fsl=m1&gsl=m1&m1=m1&ids=&xsl=1&posl=poi&recherche=0&show\\_poi=0&poi\\_rr=0.5&poi\\_rx=0.6&poi\\_rv=0.5&lr=0.5&flash=1&gb=&out=2&wnm1=place+valmy&wcm1=&nom1=&tm1=lyon&pcm1=&tem1=&a10m1=&xm1=&ym1=&csm1=4326&ccm1=250&brand=&gb=](http://www29.mappy.com/sidmIGS7ZKm/HDMn21w/CFGMA?csl=m1&fsl=m1&gsl=m1&m1=m1&ids=&xsl=1&posl=poi&recherche=0&show_poi=0&poi_rr=0.5&poi_rx=0.6&poi_rv=0.5&lr=0.5&flash=1&gb=&out=2&wnm1=place+valmy&wcm1=&nom1=&tm1=lyon&pcm1=&tem1=&a10m1=&xm1=&ym1=&csm1=4326&ccm1=250&brand=&gb=)
- Thèses canadiennes en littérature française du XVIIIe siècle, site de Benoît Melançon - <http://www.mapageweb.umontreal.ca/melancon/these.lagrave.1985.html>

## Pièces maîtresses

### *Almanach de la ville de Lyon*

L'*Almanach* prend successivement neuf appellations durant la période qui nous concerne, comme celle de *Calendrier historique* (1731), *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, revue, corrigé et considérablement augmenté* (1742) ou bien *Almanach de la ville de Lyon, et du département de Rhône et Loire* (1791). Par commodité, nous l'écrivons *Almanach de Lyon*. Publié chez Laurens (1731-1736) et Faucheux et Cellier (1793) au début et à la fin de sa publication, l'essentiel des exemplaires sont produits par Aymé Delaroche (1737-1792). Nous avons dépouillé la rubrique « Chambre syndicale de l'imprimerie & librairie », qui permet d'identifier les syndics et les adjoints<sup>14</sup>. Les précieuses informations de l'*Almanach* retracent l'activité professionnelle lyonnaise des Duplain<sup>15</sup>.

Les Almanachs de la ville de Lyon sont conservés à la BML sous les côtes 346 029 et A 494 029. Le dépouillement a porté sur les années 1730 à 1793.

ANNEE	COTE	IMPRIMEUR
1730		Lacune
<i>Calendrier historique</i>		
1731	A 494.029	Chez André Laurens, Imprimeur de Monseigneur le Duc de Villeroy & de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
<i>Calendrier historique de la ville de Lyon</i>		
1732	356.029	Chez André Laurens, Imprimeur de Monseigneur le Duc de Villeroy & de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1733	356.029	Chez André Laurens, Imprimeur de Monseigneur le Duc de Villeroy & de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1734	356.029	Chez André Laurens, Imprimeur de Monseigneur le Duc de Villeroy & de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1735	356.029	De l'imprimerie d'André Laurens, Imprimeur de Monseigneur le Duc de Villeroy & de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1736	356.029	De l'imprimerie d'André Laurens, Imprimeur de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1737	356.029	De l'impr. de la Veuve d'André Laurens, Imprimeur de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1738	356.029	De l'impr. de la Veuve d'André Laurens, Imprimeur de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1739	356.029	De l'imprim. de la Veuve d'André Laurens, Imprimeur de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité.
1740	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc de Villeroy, & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.
1741	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc de Villeroy, & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.
1742	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc de Villeroy, & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.
<i>Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, revu, corrigé et considérablement augmenté</i>		
1743	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc de Villeroy, & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.
<i>Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, revu et augmenté de nouveau</i>		
1744	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc de Villeroy, & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.
<i>Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, revu et augmenté</i>		
1745	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc de Villeroy, & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.
1746	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur de Monseigneur le Duc de Villeroy, du Gouvernement & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.
1747	356.029	De l'Imprimerie d'Aymé Delaroche, seul Imprimeur de Monseigneur le Duc de Villeroy, du Gouvernement & de la Ville, ruë Mercière, à l'Occasion.

<sup>14</sup> Annexe 1, vol. 2, pp.5-8

<sup>15</sup> Annexe 13, vol. 2, pp.219-222



## Sources et Bibliographie

1780	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1781	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1782	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1783	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1784	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1785	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1786	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1787	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1788	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
1789	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque & du Clergé, de Monseigneur le Duc de Villeroy, du gouvernement & de la ville, aux Halles de la Grenette
<i>Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon</i>		
1790	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur de la Municipalité, & et du département du Rhône & Loire, aux Halles de la Grenette
<i>Almanach de la ville de Lyon, et du département de Rhône et Loire</i>		
1791	356.029	Chez Aimé de la Roche, Imprimeur, aux Halles de la Grenette
1792	356.029	Chez Aimé Vatar de la Roche, Imprimeur, aux Halles de la Grenette
<i>Almanach républicain du district de la ville de Lyon</i>		
1793	356.029	Chez Fauchoux, Imprimeur-Libraire, Grande rue Mercière, N° 14, & rue Ferrandière, N° 22. Et Chez Cellier, Libraire, au Cabinet Littéraire, rue St. Dominique, vis-à-vis la Poste aux Lettres

*Affiches de Lyon*

Les dates retranscrites en gras identifient les exemplaires dans lesquels nous retrouvons la citation des Duplain.

Année	Côte	Documents
<b>Les Affiches de Lyon, avis divers, &amp;c</b>		
1750	951 100	6/1-13/-20/1-27/1-4/2-10/2-17/2-24/2-3/3-10/3-17/3-24/3-1/4-9/4-13/4-21/4-28/4-5/5-12/5-20/5-26/5-2/6-9/6-16/6-23/6-1/7-7/7-14/7-21/7-28/7-4/8-11/8-18/8-25/8-1/9-9/9-15/9-22/9-29/9-6/10-13/10-20/10-27/10-3/11-17/11-24/11-1/12-7/12-15/12-22/12-29/12
1751	Lacune	
1752	Lacune	
1753	Lacune	
1754	Lacune	
1755	Lacune	
1756	Lacune	
1757	Lacune	
1758	Lacune	BnF (4eLc 11 489 bis), n° 10 du 8/3/1758
<b>Affiches de Lyon, annonces &amp; avis divers</b>		
1759	951 100	3/1-10/1-17/1-24/1-31/1-7/2-14/2-22/2-28/2-7/3-14/3-21/3-28/3-4/4-11/4-19/4-45/4-2/5-9/5-16/5-23/5-30/5-7/6-13/6-22/6-27/6-4/7-11/7-18/7-25/7-1/8-8/8-16/8-22/8-29/8-5/9-12/9-19/9-26/9-3/10-10/10-17/10-24/10-31/10-7/11-14/11-21/11-28/11-3/12-12/12-19/12-29/12
1760	951 100	2/1-9/1-16/1- <b>23/1-30/1-6/2-13/2-20/2-27/2-5/3-12/3-19/3-27/3-2/4-9/4-16/4-23/4-30/4-7/5-14/5-21/5-28/5-4/6-11/6-18/6-26/6-2/7-9/7-16/7-24/7-30/7-6/8-13/8-20/8-27/8-3/9-10/9-17/9-24/9-1/10-8/10-15/10-29/10-5/11-12/11-19/11-26/11-3/12-10/12-17/12-24/12-31/12</b>
1761	951 100 A 507 786	7/1-14/1-21/1-28/1- <b>5/2-11/2-18/2-25/2-4/3-11/3-18/3-26/3-1/4-8/4-15/4-22/4-29/4-6/5-14/5-20/5-27/5-3/6-10/6-17/6-23/6-1/7-8/7-15/7-22/7-29/7-5/8-12/8-19/8-26/8-2/9-9/9-16/9-23/9-30/9-7/10-14/10-21/10-28/10-5/11-11/11-18/11-25/11-2/12-10/12-16/12-23/12-30/12</b>
1762	951 100	6/1-13/1-20/1-27/1-4/2-10/2-17/2-25/2-3/3-10/3-17/3-24/3-31/3-7/4-14/4-22/4-28/4-5/5-12/5-19/5-26/5-3/6-9/6-16/6-23/6-1/7-7/7-14/7-21/7-28/7-4/8-11/8-18/8-25/8-1/9-9/9-15/9-22/9-29/9-6/10-13/10-20/10-27/10-4/11-10/11-17/11-24/11-1/12-9/12-15/12-23/12-30/12
1763	951 100 A 507 786	5/1-12/1-20/1-26/1-3/2-9/2-16-2-23/2-2/3-9/6-16/3-23/3-30/3-6/4-14/4-20/4-27/4-4/5-11/5-18/5-26/5-1/6-3/6-15/6-22/6-30/6-6/7-13/7-20/7-27/7-3/8-10/8-18/8-24/8-31/8-7/9-14/9-21/9-28/9-5/10-12/10-19/10-26/10-3/11-9/11-16/11-23/11-30/11-7/12-14/12-22/12-29/12
1764	951 100 A 507 786	<b>4/1-11/1-18/1-25/1-1/2-8/2-15/2-22/2-29/2-7/3-15/3-21/3-28/3-4/4-4/4</b> suppl-11/4- <b>18/4-26/4-2/5-9/5-16/5-23/5-30/5-6/6-14/6-20/6-27/6-4/7-11/7-18/7-25/7-1/8-8/8-16/8-22/8-29/8-5/9-12/9-19/9-26/9-3/10-10/10-17/10-24/10-31/10-7/11-14/11-21/11-28/11-5/12-12/12-19/12-28/12</b>
1765	BML 951 100 A 507 786	2/1-9/1-16/1- <b>23/1-30/1-6/2-13/2-20/2-27/2-6/3-13/3-20/3-27/3-3/4-10/4-18/4-24/4-1/5-9/5-15/5-22/5-30/5-5/6-12/6-19/6-27/6-3/7-10/7-17/7-24/7-31/7-7/8-14/8-22/8-29/8-4/9-11/9-18/9-25/9-2/10-9/10-16/10-23/10-30/10-6/11-13/11-20/11-27/11-3/12-12/12-18/12-28/12-</b>
1766	951 100 A 507 786	3/1-9/1-15/1-22/1-29/1- <b>6/2-12/2-15/2</b> supl.- <b>26/2-5/3-12/3-19/3-27/3-29/3</b> supl.-3/4-10/4-16/4-23/4-1/5-7/5-14/5- <b>22/5-28/5-4/6-11/6-18/6-26/6-2/7-9/7-16/7-23/7-30/7-6/8-13/8-20/8-27/8-3/9-11/9-17/9-24/9-1/10-8/10-15/10-22/10-29/10-5/11-12/11-19/11-26/11-3/12-10/12-17/12-24/12-31/12</b>
1767	A 507 786	8/1-14/1-21/1-28/1-5/2-11/2-18/2-25/2- <b>5/3-11/3-18/3-19/3</b> supl.- <b>24/3-1/4-8/4-15/4-23/4-30/4-6/5-13</b> /5-20/5-27/5- <b>3/6-11/6-17/6-23/6-2/7-8/7-15/7-22/7-29/7-5/8-12/8-19/8-26/8-2/9-9/9-16/9-23/9-30/9-7/10-14/10-21/10-28/10-4/11-11/11-18/11-25/11-2/12-10/12-16/12-23/12-30/12</b>
1768	A 507 786	8/1-13/1-20/1-27/1-4/2-10/2-12/2 <b>supl-17/2-14/2-2/3-9/3-16/3-23/3-30/3-7/4-14/4-14/3</b> supl-20/4- <b>27/4-4/5-4/5</b> supl- <b>11/5-18/5-26/5-1/6-8/6-16/6-22/6-30/6-6/7-13/7-20/7-28/7-3/8-10/8-19/8-24/8-31/8-7/9-14/9-21/9-28/9-5/10-12/10-19/10-26/10-3/11-9/11-16/11-23/11-30/11-7/12-14/12-21/12-30/12</b>
1769	951 100 A 507 786	4/1-11/1-18/1-25/1-2/2-8/2-15/2-22/2-1/3- <b>8/3-10/3-15/3-22/3-30/3-7/4-12/4-19/4-19/4</b> supl.-26/4-3/5-5/5 <b>supl.-10/5-17/5-24/5-31/5-7/6-14/6-28/6-30/6</b> supl.-5/7-12/7-19/7-26/7-2/8-4/8 <b>supl.-9/8-17/8-23/8-30/8-6/9-13/9-20/9-22/9</b> supl.-27/9-4/10-11/10-18/10-25/10-2/11-8/11-15/11-22/11- <b>29/11-6/12-13/12-20/12-29/12</b>

## Sources et Bibliographie

1770	951 100 A 507 786	4/1-101-17/1-24/1-31/1-7/2-14/2-21/2-28/2- <b>2/3supl.</b> -7/3-14/3-21/3-19/3-4/4-11/4-19/4-26/4-2/5-9/5-15/5-23/5-25/5supl.-30/5-5/6-13/6- <b>20/6</b> -27/6-4/7-11/7-18/7-23/7-1/8-8/8-16/8-22/8-29/8-5/9-12/9-19/9-26/9-26/9supl.-3/10-10/10-17/10-24/10-31/10-6/11-14/11-21/11-28/11-5/12-5/12supl.-12/12-19/12-29/12
1771	951 100	3/1-9/1-16/1-23/1-30/1-6/2-13/2-20/2-27/2-6/3-13/3-20/3-27/3-4/4-11/4-17/4-24/4-1/5-8/5-15/5-23/5-29/5-5/6-12/6-19/6-27/6- <b>3/7</b> -10/7-17/7-24/7-31/7-7/8-14/8-21/8-12/8-4/9-11/9-18/9-25/9-2/10-9/10-16/10-23/10-30/10-6/11-13/11-20/11-27/11- <b>4/12</b> -12/12-18/12-28/12
1772	951 100	<b>2/1</b> -9/1-15/1-22/1-29/1-5/2-12/2-19/2-26/2-4/3-11/11-18/3-20/3-26/3-1/4-8/4-15/4-24/4-29/4-1/5-6/5-13/5-15/5supl.-20/5-7/5-3/6-11/6-17/6-25/6-2/7-8/7-15/7-22/7-29/7-5/8-12/8-19/8-26/8-2/9-10/9-23/9-30/9-7/10supl.-7/10-14/10-22/10-28/10-4/11-11/11-18/11-25/11- <b>2/12</b> -10/12-16/12-23/12-30/12
1773	Lacune	
1774	Lacune	
1775	Lacune	
1776	Lacune	
1777	Lacune	
1778	Lacune	
1779	Lacune	
1780	Lacune	
1781	Lacune	
1782	Lacune	
1783	Lacune	
1784	Lacune	
1785	Lacune	
1786	Lacune	
1787	Lacune	
1788	Lacune	
1789	Lacune	
1790	Lacune	
1791	Lacune	
1792	Lacune	
1793	Lacune	
1794	Lacune	
1795		Pas de mention des Duplain
1796		Pas de mention des Duplain
1797		Pas de mention des Duplain
1798		Pas de mention des Duplain
1799		Pas de mention des Duplain

***Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française d'Alexandre Tuetey – 1890-1914***, Paris, Imprimerie nouvelle, 11 volumes

Ces ouvrages répertorient les sources révolutionnaires des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale de France, des Archives historiques du ministère de la guerre, des Archives du ministère de la justice, de la Bibliothèque de la ville de Paris, de la Bibliothèque de l'Arsenal, des Archives départementales de Seine et Oise et enfin de la Bibliothèque municipale de Versailles. Elles ont permis de reconstituer la vie des cousins Joseph-Benoît et Pierre-Jacques Duplain de 1789 à 1794. Chacun des onze volumes des répertoires comporte un index par lequel nous sommes entrés, voici ci-dessous le résultat de nos investigations.

<b>Répertoire Tuetey</b>		
<b>Volume</b>	<b>Référence</b>	<b>Numéro</b>
I – Etats-Généraux et Assemblée constituante, 1 <sup>e</sup> partie		
II – Assemblée constituante, 2 <sup>e</sup> partie		
II	<i>Le « Courrier extraordinaire, feuille périodique »</i>	2844
II	Duplain de Sainte-Albine, ancien maître d'hôtel du Roi	3579
III – Assemblée constituante, 3 <sup>e</sup> partie		
III	Duplain Joseph	3019
IV – Assemblée législative, 1 <sup>e</sup> partie		
V – Assemblée législative, 2 <sup>e</sup> partie		
V	Duplain Pierre-Jean [ <i>Pierre-Jacques</i> ]	243-249-432-434-3761
VI – Assemblée législative, 3 <sup>e</sup> partie		
VI	<i>Duplain Pierre-Jean, [Pierre-Jacques] membre du comité de police et de surveillance de la commune</i>	308-753-765-768-773-774-777-796-802-803-808-822-823
VI	<i>Le Courrier premier arrivé, journal</i>	63
VII – Assemblée législative, 4 <sup>e</sup> partie		
VIII – Convention nationale, 1 <sup>e</sup> partie		
VIII	<i>Duplain Pierre [Pierre-Jacques, membre du Comité de surveillance de la commune de Paris]</i>	862-1673
IX – Convention nationale, 2 <sup>e</sup> partie		
IX	Duplain Joseph-Benoît, publiciste	1170
IX	<i>Le « Courrier universel », journal</i>	1145-1170
X – Convention nationale, 3 <sup>e</sup> partie		
X	Le Courrier universel, journal	414
X	<i>Duplain [Pierre-Jacques] détenu au Luxembourg</i>	1568
XI – Convention nationale, 4 <sup>e</sup> partie		
XI	<i>Duplain Pierre-Jean [Pierre-Jacques], imprimeur</i>	1923
XI	<i>Le « Courrier universel », journal</i>	1810-1855-1860-1868

## Bibliographie

### Instruments de travail

- *Almanach du Commerce de Paris, des départemens de l'Empire français et des principales villes du monde, par J. de la Tynna*, Paris, J. de la Tynna, an VI, an VII, an X, 🌿 1802, 1803, 1805, 1807, 🌿 1808, 1809
- *Archives historiques et statistiques du département du Rhône par trois des membres de la Commission de statistique de ce département*, Lyon, Barret, Paris, Huzard, 1828, 480 p. 🌿  
Tome 7, p. 303
- *Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy : 1641-1790*, Genève, Megariotis, 1978. 🌿 pp. 83-120-176-177
- [Biographie] *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire*, Pernetti Jacques, Lyon, chez les frères Duplain, 1757, 2 vol., 448-444 p.
- *Bibliographie de la littérature française du XVIIIe siècle*, Cioranescu Alexandre, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1969-1970, 3 vol. 760-680-696 p.
- *Bibliographie instructive ou Traité de la connoissance des livres rares et singuliers*, Debure Guillaume-François, Paris, G. F. Debure le jeune, 1763-1768, 7 vol.
- *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470... jusqu'à présent [1788]*, J. R. Lottin de Saint Germain, Lottin Augustin-Martin, Paris, 1789, 2 tomes en 1 vol. 284-260 p. 🌿 vol. 1, p. 57
- *Catalogue collectif des périodiques du début du XVIIe siècle à 1939 conservés dans les bibliothèques de Paris et les bibliothèques universitaires des départements*, Bibliothèque nationale. Département des périodiques France, Paris, Bibliothèque nationale, 1967-1981, 5 vol.
- *Catalogue de l'histoire de la Révolution française : écrits de la période Révolutionnaire*, Walter Gérard, Martin André, Paris, Bibliothèque nationale, 1936-1955. 🌿 vol. 2, n° 12035 et 12036
- *Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution française, depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 18 brumaire an VIII, dont la vente aura lieu le 17 novembre 1862 et les trois jours suivants, rue des Bons-Enfants, 28*, Paris, Librairie Charavay, 1862, 279 p.
- *Catalogue des lyonnais dignes de mémoire*, Bréghot du Lut Claude, Péricaud aîné, Paris, Techener, Lyon, Giberton et Brun, 1839, 336 p. 🌿 p. 429

- *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Furet François, Ozouf Mona, Paris, Flammarion, 1988, 1122 p.
- *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique : des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés : précédé d'un discours sur ces sortes d'ouvrages*, Peignot Gabriel, Bologna, Forne, 1966, 2 tomes en 1 vol., 353-295 p.
- *Dictionnaire de biographie française*, Roman d'Amat Jean-Charles, Paris, Letouzey et Ané, 1970. 🌿 vol. 12, p. 374
- *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799 : la presse départementale*, Feyel Gilles (Dir.), Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2005, tome 1, 444 p.
- *Dictionnaire de lyonnaiseries : les Hommes, le Sol, les Rues, Histoires et Légendes*, Maynard Louis-Séraphin, Lyon, chez l'auteur, 1932, 🌿 p. 158
- *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Lyonnais*, Audin Marius, Vial Eugène, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918-1919, 2 volumes, 521-370 p.
- *Histoire générale des crimes commis pendant la Révolution française, sous les quatre législatures, et particulièrement sous le règne de la Convention nationale*, Prudhomme Louis-Marie, Paris, rue des Marais, 1796-1797, 6 vol. 🌿 vol. 1-2, « Dictionnaire des individus envoyés à la mort judiciairement...pendant la Révolution », p. 332
- *Dictionnaire des journalistes : 1600-1789*, Sgard Jean, Oxford, Voltaire foundation, 1999, 2 vol. 🌿 vol. 2, p. 778
- *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, Sgard, Jean, Paris, Universitas, 1991, 2 vol. 559-1209 p. 🌿 vol. 2, pp. 378-495
- *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Soboul Albert (sous la dir.), Paris, PUF, 1989. 1 132 p. 🌿
- *Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, Charlety Sebastien, Lyon, impr. R. Schneider, 1906, 722 p.
- *Inventaire de la collection Anisson sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie principalement à Paris, du XIIIe au XVIIIe siècle*, Coyecque Ernest, Paris, E. Leroux, 1899-1900, 2 vol.
- *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la librairie*, Delalain Paul, Paris, Cercle de la librairie, 1886, 357 p.

- *Inventaire sommaire des archives hospitalières [La Charité ou Aumône générale] antérieures à 1790*, rédigé par André Steyert, Ville de Lyon, Lyon, Perrin et Martinet, 1874-1880, 4 vol.
- [Répertoire] *Archives notariales : sous-série 3<sup>E</sup>, première partie, notaires de Lyon*, Archives départementales du Rhône, répertoire établi par Georges Cuer, Lyon, Conseil général du Rhône, 1992, 2 vol.
- *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Merland Marie-Anne et Parguez Guy, Baden-Baden, Koerner, 1996, 6 vol. parus
- *Répertoire de l'histoire de la Révolution française : travaux publiés de 1800 à 1940*, Walter Gérard, Paris, Bibliothèque nationale, 1941-1951, 2 vol. 📖 vol. 1, p. 163
- *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500–vers 1810)*, Bibliothèque nationale de France. Département des imprimés. Service de l'inventaire général, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004, 668 p.
- *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, Tuetey Alexandre, Paris, imprimerie nouvelle, 1890-1914, 11 vol. 📖 1892
- *Répertoire numérique de la sous-série 49 H : ordre hospitalier de Saint-Antoine-en-Viennois*, Archives départementales du Rhône, [rédigé] par René Lacour, Lyon, archives départementales, 1973, XVI, 98 p.
- *Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de Lyon : 1789-1800*, Pericaud Antoine, Lyon, Barret, 1831, 115 p.

## **Bibliographie thématique :**

### **Livre et lecture**

- Barbier Frédéric, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2000, 288 p.
- Chartier Roger, *Culture écrite et société : l'ordre des livres, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1996, 240 p.
- Chartier Roger (sous la dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Editions du Seuil, 1997, 526 p
- Chartier Roger (sous la dir.), *Histoires de la lecture, un bilan des recherches : actes du colloque du 29 et 30 janvier 1993*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 316 p.
- Chartier Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, 1987, 369 p.

- Chartier Roger, *Le Livre en Révolutions : entretiens avec Jean Lebrun*, Paris, Textuel, 1997, 159 p.
- Chartier Roger, « Livre et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIIIe siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n° 1, 1971, pp. 77-108
- Chartier Roger, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 2000, 304 p.
- Chartier Roger, *L'Ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre le XIVE et XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Alinea, 1992, 118 p.
- Chartier Roger, Martin Henri-Jean (sous les dir.), *Histoire de l'édition française, vol. 3, Le Temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle époque*, Paris, Fayard, Cercle de la Librairie, 1990, 669 p.
- Chartier Roger, (sous la dir.), *Les Usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1986, 446 p.
- Didier Béatrice, *Histoire de la littérature française du XVIIIe siècle*, Paris, Nathan, 1992, 415 p.
- *L'Europe et le livre : réseaux et pratiques du négoce de librairie : XVIe – XIXe siècle*, sous la direction de Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Dominique Varry, Paris, Klincksieck, 1996, 655 p.
- Farge Arlette, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, 310 p.
- Goubert Pierre, Roche Daniel, « Lectures et sociabilités », in *Les Français et l'Ancien Régime : Culture et société*, Paris, Colin, 2000, 392 p.
- Goulemot Jean-Marie, Launay Michel, *Le Siècle des Lumières*, Paris, Editions du Seuil, 1968, 254 p.
- Juratic Sabine, *Le Monde du livre à Paris, entre absolutisme et Lumières : recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs*, thèse, 2003, Paris
- Launay Michel, Maihlos Georges, *Introduction à la vie littéraire du XVIIIe siècle*, Paris, Bordas, 1968, 176 p.
- Linguet Simon-Nicolas-Henri, *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIème siècle*, Londres, 1777-1792, 18 vol. *Brigandage typographique d'une nouvelle espèce*, Vol. 15, pp. 466-467

- *Le Livre et l'historien : études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin réunies par Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet Desroussilles, Claude Jolly, Dominique Varry*, Genève, Droz, 1997, 817 p.
- *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, sous la direction de François Furet, Paris, La Haye, Mouton, 1965-1970, 2 vol.
- Marion Michel, « Collectionneurs et collections de livres à Paris au XVIIIe siècle » in *Les Ventes de livres et leurs catalogues : XVIIe - XXe siècle*, réunis par Annie Charon, Elisabeth Parinet, Paris, Ecole des Chartes, 2000, pp. 129-133
- Martin, Henri-Jean. *Histoire du livre*. Paris, Bibliothèque nationale, 1964, 2 vol.
- Martin Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, A. Michel, 1996, 536 p.
- Martin Henri-Jean, *Le Livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987, 302 p.
- Masson Nicole, « La Condition de l'auteur en France au XVIIIe siècle : le cas de Voltaire », in *Le Livre et l'historien, études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin réunies par Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet Desroussilles, Claude Jolly, Dominique Varry*, Genève, Librairie Droz, 1997, pp. 551-555
- Masson Nicole, *Histoire de la littérature française du XVIIIe siècle*, Paris, H. Champion, 2003, 206 p.
- Roche Daniel, *Les Républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988, 393 p.
- Rostaing, *Réflexions sur les affections vaporeuses, ou Examen du « Traité des vapeurs des deux sexes, 3<sup>e</sup> édition, publiée en 1767 par M. P\*\*\* [Amsterdam], 1768, 239 p.*
- Rychner Jacques, *Aspects du livre Neuchâtelois*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986, 527 p.
- Société française et littérature comparée, *Imprimerie, commerce et littérature : actes du cinquième Congrès national de la Société française de littérature comparée, Lyon, mai 1962*, Paris, Société d'Editions les belles-lettres, 1965, 227 p.
- Varry Dominique, *Livre en Révolution : Révolutions du livre ?* in *La librairie de l'an II : l'actualité éditoriale en 1793-1794*, Nantes, Bibliothèque municipale, 1993, pp. 9-16
- Vernus Michel, *Histoire d'une pratique ordinaire : la lecture en France*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2002, 160 p.

## Lyon et sa région :

### Personnages – Familles lyonnaises – Lyon

- Bethenod Philippe, *La famille Bethenod : six siècles de vie en Forez*, Lyon, Audin et Cie, 1966, 365 p.  p. 59
- Bottu de la Barmondière François, *Correspondance littéraire et anecdotique entre monsieur de Saint-Fonds et le Président Dugas : 1711-1739*, Lyon, M. Paquet, 1900, 2 vol. 290-395 p.  pp. 85, 303, 304
- Clerc Fabien, « La Préhistoire de Sine Dolo : échange épistolier et généalogique entre Anne-Marie Guillot et Fabien Cler (1987-2000) », *Sine Dolo : pour une société de gens d'histoire*, n° 5, décembre 2003, pp. 181-306
- Derenne Sylvie, « Les Portraits de femmes dans la carrière de Donat Nonnotte », *Bulletin des musées et monuments lyonnais*, n° 3-4, 1992, pp. 26-49
- Deriard, J. et L., *Antoine-Auguste Dériard : sa vie intime, ses travaux scientifiques et littéraires et le Résumé analytique de ses biographies des Lyonnais dignes de mémoire nés à Lyon ou qui y ont acquis le droit de cité*, Lyon, Impri. Pitrat aîné, 1890, 436 p.  p. ?
- Duc Sebastien, « La Famille Périsset à Lyon aux XVIIIe et XIXe siècles », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, vol. XXIX, 2000, pp. 185-212
- Dumont Nelly, *Aimé Delaroche, imprimeur lyonnais du XVIIIe siècle et la presse locale*, Villeurbanne, Ensb, 1982, 82 p. Mémoire ENSB
- Fedou René, *Cinq études lyonnaises*, Genève, Droz, Paris, Minard-Droz, 1966, 112 p.
- Feuga Paul, « Abbé de cour à la ville : chroniqueur pittoresque habitué des salons et des intrigues, l'abbé Duret raconte la vie lyonnaise à la fin de l'Ancien Régime », *Gryphe, revue de la bibliothèque de Lyon*, n° 4, 2002, pp. 36-39
- *Notice sur Ch. F. de Chateauneuf-de-Rochebonne, archevêque de Lyon : 1734 à 1740*, in Pericaud Antoine, *Variétés historiques, biographiques et littéraires*, Lyon, Léon Boitel, 1836-1836, 168 p.
- Ruplinger André, *Charles Bordes 1711 – 1781, un représentant provincial de l'esprit philosophique au XVIIIe siècle en France*, Lyon, Rey, 1915, 296 p.
- Trunel Lucie, *Charles-Joseph Mathon de la Cour et le « Journal de Lyon » (1784-1791)*, Enssib, 1994, 146 p. Mémoire de DEA
- Varille Mathieu, *La Vie facétieuse de Mr de Los Rios : libraire lyonnais*, Lyon, Marius Audin, 1928, 124 p.

- Varry Dominique, « André Degoin, imprimeur-libraire lyonnais condamné pour production d'ouvrages protestants (vers 1735) », *La Lettre clandestine*, 2004, n° 13, pp. 71-84
- Varry Dominique, « De la Bastille à Bellecour : une « canaille littéraire », Taupin Dorval », in *Le Livre et l'historien, études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin réunies par Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet Desroussilles, Claude Jolly, Dominique Varry*, Genève, Droz, 1997, pp. 571-582
- Varry Dominique, « Jean-Baptiste Réguilliat, imprimeur-libraire lyonnais destitué en 1767 », *La Lettre clandestine*, 2003, n° 12, pp. 201-218

### Histoire - Lyon

- Audin Amable, *La Conspiration lyonnaise de 1790 et le drame de Poleymieux*, Lyon, Editions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1984, 142 p.
- Bayard Françoise, *Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1997, 352 p.
- Bouillier Francisque, *L'Académie de Lyon au XVIIIe siècle : discours prononcé le 3 février, dans la séance publique de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, Paris, Durand, Lyon, Brun, 1857, 31 p.
- Casiot, Claude-Frédéric, *L'Almanach de la ville de Lyon au XVIIIe siècle : 1711-1791*, mémoire ENSB, Enssib, 1983. Mémoire ENSB
- Charrier-Sainneville, *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon, depuis l'ordonnance royale du 5 septembre 1816, jusqu'à la fin d'octobre de l'année 1817*, Paris, Tournachon-Molin et H. Seguin, Lyon, Targe, 1818, 66 p.
- Chaudon, Delandine, *Nouveau dictionnaire historique*, Lyon, Bruyset, 1804
- Dumolard Henry, *La Terreur blanche dans l'Isère : Jean-Paul Didier et la Conspiration de Grenoble, 4 mai 1816 (d'après des documents inédits)*, Grenoble, Allier père & fils, 1928305 p.
- Feuga Paul, « L'Esprit de république et les premières municipalités lyonnaises », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, vol. XXIX, 2000, pp. 15-40
- Garden Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1975, 374 p.
- Grosclaude, Pierre, *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, A. Picard, 1933, 465 p. 🌿 pp. 166-172-173
- Gutton Jean-Pierre, *Les Lyonnais dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1985, 405 p.
- Hardouin-Fugier Elisabeth, « Décorateurs et papiers peints lyonnais », in *Papiers peints panoramiques*, Paris, Musée des Arts décoratifs, Flammarion, 1990

- Kleinclausz Arthur, *Histoire de Lyon*, Marseille, Laffitte, 1978, 3 vol.
- *Procès des vingt-huit conspirateurs, soi-disant patriotes de 1816, contenant les faits résultant de l'acte d'accusation, les débats, les discours de m. l'avocat général et de M. Le président, les plaidoyers des défenseurs et des accusés, le jugement, l'exécution, et enfin des détails intéressants sur les auteurs de cette conspiration, qui tendait à changer la forme du gouvernement*, Paris, A. Tiger, 2 vol.
- La Hougue Véronique de « Les Fabricants de papiers peints à Lyon de la fin du XVIIIe siècle et durant la première moitié du XIXe siècle », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 2002, Tome XXXII, pp. 13-48
- *Procès des vingt-huit individus prévenus d'avoir participé aux mouvements insurrectionnels qui ont éclaté dans le département du Rhône, dans les premiers jours de juin 1817 : Comprenant : l'analyse de l'acte d'accusation et des débats de l'audience, ainsi que l'arrêt intervenu, suivi des différens arrêts rendus depuis le 8 juin dernier, par la Cour Prévôtale du rhône, contre ceux qui ont dirigé les mouvements, ou fait partie des bandes armées des campagnes*, Lyon, Chambet, 1817, 80 p
- Wahl Maurice, *Les Premières années de la Révolution à Lyon : 1783-1792*, Paris, Armand Colin 1 Cie, 1894

#### Librairie - imprimerie - Lyon

- Audin Marius, *Somme typographique : les imprimeurs à Lyon*, volume VI, Manuscrit inédit, 654 p. 📖 5 p.
- Audin Marius, « L'imprimerie à Lyon », *Revue du Lyonnais*, 1923, 📖 pp. 95-101
- Audin Maurice, *Le Siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, Editions du Chêne, 1972, 162 p.
- Bodeau Florence, *Le Monde du livre à Lyon au XVIIIe siècle à travers les chroniques de l'abbé Duret (1760-1794)*, Enssib, 1998, 64 p. Mémoire de recherche DCB
- Bougé-Grandon, Dominique. « La carrière d'un libraire étranger à Lyon : François de Los Rios, 1727 –1820 », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, Paris 2001, 📖 pp 86 à 129
- Bougé-Grandon Dominique, « Enseigner les livres : le témoignage de François de Los Rios », *Revue française d'histoire du livre*, n° 106-109, 2000, pp. 119-132
- Bougé-Grandon Dominique, « From antwerp to Lyons : the making of a bookseller's vocation, François de Los Rios, 1727-1820 », *De Gulden Passer*, n2002, pp. 183-199

- Bourgelat Claude, « Rapport de CL. BOURGELAT sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763 », *Revue d'histoire de Lyon*, 1914,  Volume XIII, pp. 51 à 65
- Feuga Paul, « Jean Paganucci (1723-1797), essai de biographie d'un dignitaire, compagnon de Willermoz », *Rencontres de Gadagne*, 8 septembre 2003, pp. 19-36
- Feuga Paul, « Un Pré-encyclopédiste lyonnais : Jean Paganucci (1723-1797) », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, vol. XXIV, 1995, pp. 39-61
- Gay Jean, *Saisie de livres prohibés faite aux couvents des Jacobins et des Cordeliers à Lyon en 1794*, Turin, V. Bona, 1876
- Legay Simone, *Un Milieu socio-professionnel : les libraires lyonnais au XVIIIe siècle*, Lyon, 1995. Thèse de l'université Lumière Lyon 2
- *Le Mémorial de Lyon en 1793 : vie, mort et famille des victimes lyonnaises de la Révolution*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1986, tome II, 206 p.
- Missolz Bénédicte de, *Un Catalogue de « livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsset, libraires, grande rue Mercière, à la Couronne d'Or »*, Enssib, 1995, 76 p. DEA
- Varry Dominique, *Le Monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle*, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1999, 170 p.
- Pichenel Jérémy, *Les Métiers du livre à Lyon au XVIIIe siècle : étude socio-professionnelle*, 1996, 2 vol. Mémoire de maîtrise de l'Université Lumière Lyon 2
- Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, 771 p., 2 vol.
- *Supplément aux lyonnais dignes de mémoire*, A Marnioule, chez Martin Frettagolet, à l'enseigne de la grande mesure, s.d., s.l.. 56 p.
- Trénard Louis, *Commerce et culture : le livre à Lyon au XVIIIe siècle*, Lyon, Imprimeries réunies, 1953, 44 p.
- Trénard Louis, *Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme*, Paris, PUF, 1958, 2 vol.
- Trénard Louis, *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, Paris, Perrin, 1992, 819 p.  p. 275
- Trénard Louis, *Histoire sociale des idées : Lyon, de l'Encyclopédie au préromantisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1958, 2 vol.  vol. 1, pp. 13-131-254-530
- Varry Dominique, « La Diffusion sous le manteau : la STN et les lyonnais », in *L'Europe et le livre : réseaux et pratiques du négoce de librairie, XVIe – XIXe siècle*, sous la direction de Barbier Frédéric, Juratic Sabine, Varry Dominique, Paris, Klincksieck, 1996, pp. 309-332

- Varry Dominique, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », *La Lettre clandestine*, n° 11, 2003, pp. 105-127
- Varry Dominique, « Gens du livre à Lyon au XVIIIe siècle », fascicule *Des archives et des chercheurs : enquêter sur la passé*, p. 61-63, *Des Archives et des hommes, catalogue de l'exposition conçue pour l'ouverture du nouveau bâtiment des Archives municipales de Lyon (décembre 2001-mai 2002)*, Lyon, Ville de Lyon, 2001
- Varry Dominique, « Une Géographie de l'illicite : les espaces du livre à Lyon au temps des Lumières », *La Lettre clandestine*, 1999, n° 8, pp. 113-133
- Varry Dominique, « Les Imprimeurs-libraires lyonnais et Montesquieu » In *Le temps de Montesquieu, actes du colloque international de Genève (28-31 octobre 1998)*, publiés par Michel Porret et Catherine Volpilhac-Auger, Genève, Droz, 2002, pp. 43-63
- Varry Dominique. « Le Livre clandestin à Lyon au XVIIIe siècle », *La Lettre clandestine*, 1997, n° 6, pp. 243-252.
- Varry Dominique, « le Livre contrefait et prohibé à Lyon au XVIIIe siècle », communication au 10<sup>e</sup> Congrès international des Lumières, Dublin, 25 juillet-1 août 1999
- Varry Dominique, « Le Compagnon et l'atelier artisanal : l'exemple de Lyon » *Revue française d'histoire du livre*, 2001, n° 106-109, pp. 93-118
- Varry Dominique, « Les Editeurs lyonnais, les jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine », *Cahiers d'histoire*, 1995, tome XL, n° 3-4, pp. 211-227
- Varry Dominique, « Quand l'incunable paraît : les catalogues de ventes lyonnais d'Ancien Régime », *Revue française d'histoire du livre*, 2004, n° 118-121, pp. 397-402
- Varry Dominique. "Round about the rue Mercière : the 18th century Lyon bookfolk", communication au congrès de la Society for the History of Authorship reading and Publishing, Magdalene College, Cambridge, 3-8 juillet 1997
- Varry Dominique. « Voltaire et les imprimeurs-libraires lyonnais », *Voltaire et ses combats, Actes du colloque international Oxford Paris 1994, sous la direction de Ulla Kolving et Christiane Mervaud*, Oxford, Voltaire foundation, 1997, vol. 1, pp. 483-507
- Varry Dominique. "Women in the eighteenth century Lyons booktrade", communication au congrès de la Society for the History of Authorship Reading and Publishing, The Simon Fraser University, Vancouver, 15-22 juillet 1998, 12 p.
- Vingtrinier Aimé, *Histoire de l'imprimerie à Lyon : de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, A. Storck, 1894, 440 p.

### Topographie - Lyon

- Arlaud, C., Rolland, M., Savay-Guerraz, S., *Maison du Faisant, 55 rue Michel Berthet, Lyon Vaise*, Service régional de l'archéologie Rhône Alpes, association pour les fouilles archéologiques nationales, 1994
- Clapasson André, *Description de la ville de Lyon*, Seyssel, Champ-Vallon, 1982, 215 p.
- *Histoire d'Oullins, propriété des Clos, Montplaisir*, Fonds Frécon III, Vial, Histoire d'Oullins, ADR 
- Guillon, abbé Aimé, *Lyon tel qu'il étoit, et tel qu'il est ; ou Tableau historique de sa splendeur passée, suivi de l'histoire pittoresque de ses malheurs et de ses Ruines*, par A.G. [Abbé Aimé Guillon], Paris, Desenne, Lyon, Daval, 1797, 193 p.
- *Indicateur alphabétique des curiosités, établissements réguliers et séculiers des personnes de qualité ; officiers de judicature, Police & Finances ; notables, bourgeois, négociants, gens d'affaires, & principaux Artistes de la ville de Lyon, avec les noms des rues & des maison de leurs demeures...pour l'année 1788*, Lyon, Faucheux, s.d., 210 p.
- Jamot C, *Inventaire général du Vieux Lyon, maisons, sculptures, inscriptions*, Lyon, A. Rey, 1906, 132 p.
- Le Nezet-Célestin Monique, Parent Daniel, *La Maison du Faisant, 55 rue du Sergent Michel Berthet : étude du bâti intérieur*, Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes. Association pour les fouilles archéologiques nationales. Rapport
- Pavy, l'abbé L.A., *Les Grands Cordeliers ou l'église et le couvent de Saint-Bonaventure depuis leur fondation jusqu'à nos jours*, Lyon, 1835, 280 p.
- Vachet Adrien, *Les Anciens couvents de Lyon*, Lyon, E. Vitté, 1895, 662 p.
- Vanario Maurice, *Rues de Lyon à travers les siècles : XIVe au XXIe siècle*, Lyon, Ed. lyonnaises d'art et d'histoire, 2002, 333 p.

### Faits divers - Lyon

- Adamoli Pierre, *Lettre de M. P. AD\*\*\* à M. le marquis de Migieu... sur une découverte faite à Lyon... d'un monument antique enseveli sous les eaux de la rivière de Saône*, Lyon, Delaroche, [1766] 
- Adamoli Pierre, *Lettre d'un bourgeois à M. P. AD\*\*\* sur la jambe de cheval, figure équestre qu'il dit être celle de Tiberius Antisthius* [par le P. Léti, de l'Oratoire], [Lyon, Duplain, 1766] 

- Varry Dominique, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », *La Lettre clandestine*, 2002, n° 11, pp. 105-127

### Librairie et Imprimerie

- Barber Giles, *The Cramers of Geneva and their trade in Europe between 1755 and 1766*, *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 1964, t. 30, pp. 377 à 413
- Barbier Frédéric, *Le Pouvoir et la géographie du livre en France au XVIIIe siècle*, Colloque international de Strasbourg *Pouvoir, ville et société en Europe 1981*, Paris, 1983
- Barbier Frédéric, *Lumières du Nord : imprimeurs, libraires et gens du livre dans le Nord au XVIIIe siècle (1701-1789) : dictionnaire prosopographique*, Genève, Droz, 2002, 528 p.
- Barbier Frédéric, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault 1676-1830*, Genève, Droz, 1979, 529 p.
- Bléchet, Françoise, *Les Ventes publiques de livres en France, 1630-1750 : répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque Nationale*, Oxford, Voltaire foundation, Paris, Universitas, 1991, 156 p.
- Chauvet Paul, *Les Ouvriers du livre en France des origines à la Révolution de 1789*, Paris, PUF, 1959, 543 p.
- Collection de frontispices, marques de livres, carte-adresses, étiquettes... de libraires/imprimeurs lyonnais à la bibliothèque de Lyon et au musée Gadagne, fonds Morel
- Corsini Silvio, *La Preuve par les fleurons ? Analyse comparée du matériel ornemental des imprimeurs suisses romands, 1775-1785*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 1999, 202 p.
- Darnton Robert, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Seuil, 1992, 631 p.
- Debray Nicolas, Amable Germain, *Tableau des libraires, imprimeurs et éditeurs de livres des principales villes de l'Europe...*, Paris, Janvier 2004
- Delalain Paul, *L'imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813*, Paris, Delalain frères, 1899, 361 p. p. 70
- Guilbaud Juliette, *Le Livre janséniste et ses réseaux aux XVIIe et XVIIIe siècles*, thèse, Paris, 2006
- *L'Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, pp. 76, 77, 122, 123, 124, 126, 127, 259

- Furet François, « La Librairie du royaume de France au XVIIIe », in *Livre et société dans la France du XVIIIe*, Paris, La Hay, 1965, 2 vol.
- Laharie Patrick, *Liste générale des brevetés de l'Imprimerie et de la librairie : Premier Empire et Restauration*, Paris, Centre historique des archives nationales, 2003
- Los Rios François de, *L'Art scientifique pour connaître et exercer le commerce de la librairie...*, Lyon, 1789
- Los Rios François de, *Bibliographie instructive, ou Notice de quelques livres rares, singuliers et difficiles à trouver, avec des notes historiques*, Avignon et Lyon, l'auteur, 1777
- Los Rios François de, *Catalogue d'une collection de livres peu communs, concernant la littérature Hébraïque et les langues Orientales ; Mis en ordre par De-Los Rios, Libraire, et dont les Articles seront livrés par lui aux prix fixés*, Lyon, Los Rios, 1777
- Mellot Jean-Dominique, *Entre « librairie française » et marché du livre au XVIIIe siècle : repères pour un paysage éditorial* in *Le Livre et l'historien, études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin réunies par Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet Desroussilles, Claude Jolly, Dominique Varry*, Genève, Librairie Droz, 1997, pp. 493-517
- Lagrave Jean-Paul, *Fleury Mesplet, diffuseur des lumières du Québec*, Montréal, Université de Montréal, 1985, 434 p.
- Lagrave Jean-Paul, Ruelland Jacques G., *L'imprimeur des libertés : Fleury Mesplet (1734-1794)*, Québec, 2001, 391 p.
- Naudé Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque*. Présenté à Monseigneur le Président de Mesme. Par G. Naudé P..., Paris, François Targa, 1627, 166 p.
- Quéniart, Jean, *L'Imprimerie et la librairie à Rouen au XVIIIe siècle*, Paris, C. Klincksieck, 1969, 287 p.
- Rychner Jacques, Sauvy Anne, « Espaces de l'atelier d'imprimerie au XVIIIe siècle », in *Le Livre et l'historien. Etudes offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin, réunies par Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet Desroussilles, Claude Jolly, Dominique Varry*, Genève, Droz, 1997, pp. 291-318
- Rychner Jacques, *Genève et ses typographes vus de Neuchâtel, 1770-1780*, Genève, Christian Brailard, 1980, 216 p.
- Schlup Michel, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, 310 p.

- Sordet Yann, *Pierre Adamoli et ses collections : l'amour des livres au siècle des Lumières*, Paris, Ecole des Chartes, 2001, 537 p. 📖 pp. 12, 45, 46, 50, 51, 53, 56, 57, 120, 174, 175, 176, 181, 182, 183, 305, 306, 325, 326, 352...
- Tricou Jean, *Numismatique des corporations : des métiers et du commerce lyonnais de l'Ancien Régime*, Paris, Emile Bourgey, 1957, 77 p. 📖 p. 42
- Tucoo-Chala Suzanne, *Charles Joseph Panckoucke et la librairie française : 1736-1798*, Pau, Marrimpouvey, 1977, 558 p.
- Varry Dominique, « Le Commerce du livre « philosophique » à Belfort à la fin de l'Ancien Régime ». *Revue d'Alsace*, 1995, n° 121, pp. 97-110.
- Varry Dominique, « Pour de nouvelles approches des archives de la Société Typographique de Neuchâtel ». In *The Darnton debate : books and revolution in the eighteenth century*. Oxford, Voltaire foundation, 1998, pp. 235-249.
- Varry Dominique, « Les Ventes publiques de livres à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles et leurs catalogues », In *Les Ventes de livres et leurs catalogues XVIIe-XXe siècle. Actes des journées d'étude organisées par l'Ecole nationale des chartes (Paris 15 janvier 1998) et par l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne, 22 janvier 1998), réunis par Annie Charon et Elisabeth Parinet avec la collaboration de Dominique Bougé-Grandon*, Paris, Ecole nationale des Chartes, 2000, pp. 29-48
- *Les Ventes de livres et leurs catalogues : XVIIe - XXe siècle*, réunis par Annie Charon, Elisabeth Parinet, Paris, Ecole des Chartes, 2000, 208 p.

## Période Révolutionnaire

### Presse Révolutionnaire

- Bellanger Claude, Godechot Jacques, Guiral Pierre, Terrou Fernand, *Histoire générale de la presse française*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, vol. 1, « Des origines à 1814 », 633 p.
- Bertaud Jean-Paul, *Les Amis du roi : journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Librairie académique Perrin, 1984, 283 p.
- « Duplain Joseph-Benoît de Lyon, journaliste, accuse Chérin d'avoir sauvé des titres de noblesse », *La Gazette nationale ou l'Ancien moniteur*, 📖 n° 173, jeudi 21/6/1792
- « Duplain Joseph-Benoît de Lyon, journaliste, condamné à mort », *Gazette nationale ou l'Ancien moniteur*, 📖 n° 295, 25 messidor an II ( dimanche 13/7/1794)

- « Duplain Joseph-Benoît de Lyon, journaliste, accuse le Comité de sûreté générale de s'occuper de l'éducation du fils de Capet », *Gazette nationale ou l'Ancien moniteur*, n° 74, 14 frimaire an III ( jeudi 4/12/1794)
- « Duplain Joseph-Benoît de Lyon, journaliste, désignation des noms des rédacteurs de journaux contre Révolutionnaires », *Gazette nationale ou l'Ancien moniteur*, n° 348, Octidi 18 fructi ( 4 septembre)
- « Duplain Joseph-Benoît de Lyon, journaliste, désignation des rédacteurs de journaux contre Révolutionnaires », *Gazette nationale ou l'Ancien moniteur*, n° 352, Duodi 22 fructi (8 septembre)
- « Duplain Joseph-Benoît de Lyon, journaliste, déportation des rédacteurs de journaux contre Révolutionnaires », *Gazette nationale ou l'Ancien moniteur*, n° 357, Septidi 27 fructi (13 septembre)
- Elyada, Ouzi, *Presse populaire & feuilles volantes de la Révolution à Paris : 1789-1792*, Paris, Librairie Jean Clavreuil, 1991, 288 p. p. 63
- Fribourg André, « Journalistes Révolutionnaires, l'agence Hougnot, Duplain, Rivaud, Marcel & Cie : documents inédits », *Revue des revues*, 1/3/1910, pp. 79 à 90
- Gallois Léonard-Charles-André-Gustave, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française : 1789-1796*, Paris, Champion, 1978, 2 vol.
- Gasc Michèle, *La Naissance de la presse périodique locale à Lyon : les Affiches de Lyon, annonces et avis divers*, Enssib, 1977. Mémoire ENSB
- Hatin Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou Catalogue...*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1866, 660 p.
- *Lettre bougrement patriotique du véritable Père Duchêne*, Paris, de l'imprimerie de Chalon, puis imprimerie de la Société littéraire [Joseph-Benoît Duplain], 1790-1792, 4 vol., in-8
- Rétat Pierre, *Les Journaux de 1789 : bibliographie critique*, Paris, CNRS, 1988, 428 p.
- Robespierre Maximilien, *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la convention nationale de France à ses commettants*, Paris, Pierre-Jacques Duplain, imprimerie patriotique et républicaine, 2 vol.
- Vingtrinier Emmanuel, « Le Lyonnais J.B. Duplain : créateur du premier journal d'informations rapides et ses premières messageries de la presse », *Salut public*, 10/2/1931, 1p.

## Révolution 1789

- Benoît Bruno, *Les Grandes dates de la Révolution française*, Paris, Larousse, 1988, 189 p.
- Blanc Olivier, *La corruption sous la Terreur : 1792-1794*, Paris, Robert Laffont, 1992, 238 p. 🌿 pp. 13, 64, 202.
- Blanc Olivier, *Les hommes de Londres : histoire secrète de la Terreur*, Paris, Albin Michel, 1989, 2553 p. 🌿 pp. 33, 34, 36, 232
- Blanc Olivier, *Les espions de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Perrin, 1995, 371 p. 🌿 pp. 36, 92, 238, 241, 243, 318
- Bluche Frédéric, *Septembre 1792 : logiques d'un massacre*, Paris, R. Laffont, 1986, 268 p.
- Brau Richard, *L'inscription de l'histoire dans les œuvres directement ou indirectement inspirées par la Révolution française*, Paris, Les belles-lettres, 1987, 360 p.
- Caron Pierre, *Les Massacres de septembre*, Paris, La Maison du livre français, 1935, 559 p. 🌿 pp. 36, 98, 267, 271, 273, 283, 296, 307
- « Chronique des revues intéressant l'histoire de Lyon » [Présentation du Courrier extraordinaire de Joseph Duplain de Sainte-Albine], *Revue d'histoire de Lyon*, 1910, vol. 9, 🌿 pp. 237 à 238
- *Convention nationale. Texte et nouvelle traduction des lettres et notes anglaises trouvées dans un portefeuille anglais déposé au comité de salut public et depuis aux Archives nationales, par décret du dimanche 4 août. Imprimés par ordre de la Convention nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 🌿 pp. 37 à 55
- Cottin Paul, *L'Angleterre devant ses alliés : 1793-1814*, Paris, Aux Bureaux de la Revue Rétrospective, 1893, pp. 51-53
- Danican Auguste, *Le Fléau des tyrans et des septembriseurs, ou Réflexions sur la Révolution française par un vrai patriote de 1789*, Lausanne, Paris, chez les marchands de nouveautés, 1797, 211 p. 🌿 p. 6
- « Duplain Pierre-Jacques, imprimeur à Paris, réclamation concernant son élargissement », *Gazette nationale ou l'Ancien moniteur*, n° 275, 5 messidor an III (mardi 23/6/1795) 🌿
- Engerand, Fernand, *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*, Paris, Ernest Leroux, 1899, 333 p. 🌿 pp. 21 à 69
- Fribourg André, *Discours de Danton : édition critique*, Paris, Siège de la Société de la Révolution Française, 1910, 817 p. 🌿 pp. 44 et 713
- Fribourg André, « Le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents », *Révolution Française*, Vol. LVIII, 1910, 🌿 pp. 507 à 531
- Fayard Jean-François, *La Justice Révolutionnaire*, Paris, Robert Laffont, 1987, 305 p.

- *Idées économiques sous la Révolution, 1789-1794*, sous la direction de Paul Rousset, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, 477 p.
- « Ils ont perdu la tête », *Le Journal des Guillotinés*, [s.l., s.n.], 1989 🌿
- *L'Inscription de l'histoire dans les œuvres directement ou indirectement inspirées par la Révolution française*, Paris, Les belles-lettres, 358 p.
- Jacotey Marie-Louise, *Le Tribunal Révolutionnaire au service de la Terreur* », Langres, Dominique Guéniot, 1995, 279 p.
- Labrosse Claude, *Naissance du journal Révolutionnaire : 1789*, Paris, PUL, 1989, 320 p.
- Manuel Pierre, *les lettres de P. Manuel, l'un des administrateurs de 1789, sur la Révolution, recueillies par un ami de la Constitution (juin 1789-nov. 1790)*, Paris, Garnery, an III, [1792], 239 p. 🌿 frontispice
- Manuel Pierre, *Deuxième lettre circulaire de M. Manuel, procureur de la Commune*, 13 juin an IV, [1 p.] 🌿
- Michelet Jules, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 5 vol. Edition établie et commentée par Gérard Walter 🌿
- Pitou, Louis-Ange, *Les Déportés de Fructidor : journal d'Ange Pitou*, Paris, Louis-Michaud, 1909, 189 p. 🌿
- Pitou Louis-Ange, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire*, Paris, L.A. Pitou, 1820, 227 p. 🌿 vol. 1, pp. 59-73
- Senar Gabriel-Jérôme, *Révélations puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté général, ou Mémoires (inédits) de Sénart, agent du gouvernement Révolutionnaire, publiés par Alexis Dumesnil*, Paris, Principaux libraires, 1824, 278 p. 🌿 p. 40
- Servet Jean-Michel (sous la dir.), *Idées économiques sous la Révolution : 1789-1794, études de C. Bruschi*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, 477 p.
- Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie : 1787-1792*, Paris, éditions du Seuil, 1999, 312 p.

### Censure, livres prohibés

- Belin Jean-Paul, *Le Commerce des livres prohibés : à Paris de 1750 à 1789*, Paris, Belin frères, 1913, 129 p.
- Darnton Robert, *Bohème littéraire et Révolution : le monde des livres au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, Le Seuil, 1983, 208 p.

- Darnton Robert, *Edition et sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1991, 278 p.
- Darnton Robert, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992, 302 p.
- Darnton Robert, *Stratégies financières d'une maison d'édition au XVIIIe siècle*, in *Le Livre et l'historien, études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin réunies par Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet Desroussilles, Claude Jolly, Dominique Varry*, Genève, Librairie Droz, 1997, pp. 519-526
- Darnton Robert, *The corpus of clandestine literature in France : 1769 –1789*, New York London, WW Norton, 1995, 260 p.
- Gay Jean, *Saisie de livres prohibés faite aux couvents des jacobins et des cordeliers à Lyon en 1694*, Turin, V. Bona, 1876
- Minois Georges, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995, 335 p.
- Netz Robert, *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, PUF, 1997, 127 p.
- Weil Françoise, « Les Agents de la diffusion des livres interdits en France au XVIIIe siècle », *Diffusion du savoir et affrontement des idées 1600-1770, Festival d'histoire de Montbrison 30 septembre – 4 octobre 1992*, Montbrison, 1993, pp. 269-283
- Weil Françoise, *L'Interdiction du roman et la librairie : 1728-1750*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1986, 648 p.
- Weil Françoise, *Livres interdits, livres persécutés : 1720-1770*, Oxford, Voltaire foundation, 1999,

## Sources et Bibliographie

# CHAPITRE 1 - PLACE ET RÔLE DES DUPLAIN DANS LA LIBRAIRIE LYONNAISE

Ce chapitre relate l'histoire de l'ascension d'une famille de libraires tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle à Lyon puis à Paris. Inconnue en 1700, elle va se hisser au rang des plus influentes de la ville au milieu du siècle. Nous allons découvrir le destin d'hommes issus de trois générations : Marcellin, le pionnier, Benoît l'intrépide, Pierre le sage, Joseph, le cupide et Pierre-Jacques le voyageur. Cette famille, aux multiples facettes, aux multiples secrets, se déplace vers Paris pour assouvir ses ambitions.

Une première partie, *Trois générations de libraires, trois destinées*, traite uniquement l'aspect biographique de la famille. Les événements particuliers ainsi que la production littéraire sont abordés dans des parties spécifiques. Les documents formant la base de ce travail sont extraits de la série E « Communes, familles, notaires » des archives départementales du Rhône. Ils sont complétés tout naturellement par les registres paroissiaux lyonnais d'Ainay, de Saint-Nizier, de Saint-Pierre et Saint-Saturnin ; par les registres d'Etat Civil de Lyon et Lyon II [sic] conservés aux archives municipales de Lyon ainsi que par les registres d'Etat Civil de la Seine à Paris. Deux ouvrages ont permis de recueillir de nombreuses informations complémentaires, le livre de Yann Sordet, *Pierre Adamoli et ses collections : l'amour des livres au siècle des Lumières*, pour la période 1760-1770 et celui de Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*. Nous nous sommes appuyés tout naturellement sur les différents articles de Dominique Varry, *De la Bastille à Bellecour : une 'canaille littéraire', Taupin Dorval, Le Monde lyonnais du livre au XVIII<sup>e</sup> siècle* et bien d'autres textes qui seront cités au fil du texte.

La deuxième partie traite de l'*assimilation de la famille Duplain dans la vie lyonnaise* qu'elle a réalisée grâce à une succession d'alliances. Les alliances familiales ont permis d'explorer les familles, Allier de Hauteroche, Bruyset, Mandiot, Merlino, Rosset, Terrasse. Les alliances professionnelles ont donné un éclairage sur les familles Grabit, Le Roy,

Mesplet, Paganucci et Los Rios. En complément des sources citées précédemment nous avons eu recours aux *Cahiers de l'abbé Duret*, lequel abbé fut un précieux témoin oculaire des événements ainsi qu'aux nombreux ouvrages de la collection personnelle de Paul Feuga<sup>16</sup>. Un tableau chronologique retrace la vie professionnelle des Duplain, Grabit et Le Roy<sup>17</sup>.

Une étude topographique constitue la troisième partie du chapitre. Pour les libraires de la rue Mercière, Lyon est une ville où l'on travaille mais également un lieu où l'on prend du plaisir dans ces maisons des champs qui jouxtent les limites de la ville. Nous avons repris le travail entrepris par les spécialistes de l'histoire du livre, comme Dominique Varry et Yann Sordet pour affiner ce travail de localisation des locaux commerciaux des Duplain. Pour ce qui concerne les maisons des champs, nous nous sommes appuyés sur les recherches et les études réalisées au pré inventaire du Rhône dirigé par Mme Lavigne.

#### Repères chronologiques : 1689 - 1780

Montesquieu	1689-1755
Rousseau	1712-1778
Voltaire	1694-1778
Diderot	1713-1784
Holbach	1723-1789
Helvétius	1715-1771
Mort de Louis XIV	1715
Régence et règne de Louis XV	1715-1774
Règne de Louis XVI	1774-1789
Grande famine	Hiver 1709
Soulèvement des Cévennes	1702-1705
Guerre de succession d'Autriche, oppose la France et la Prusse à l'Angleterre et à l'Autriche	1740-1748
Guerre des sept ans	1756-1763
Traité de Paris, la France abandonne à l'Angleterre le Canada et l'Inde	1763
Période de crises : alimentaire, financière et fiscale, politique. L'opinion perd tout respect pour la monarchie	1780

<sup>16</sup> Paul Feuga, ancien Président de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon ; membre de l'Académie de Lyon, section histoire et archéologie ; auteur de nombreux articles sur l'histoire de Lyon aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

<sup>17</sup> Annexe 13, vol. 2, p. 219

*A. Duplain*

Andrée Duplain - 1770

*Marie Duplain*

Marie Marguerite Duplain - 1770

*Claudine Duplain*

Claudine Duplain - 1770

*Constance Duplain*

Constance Duplain - 1770

*Pierre Jacques Duplain*

Pierre-Jacques Duplain - 1770

*Les Frères Duplain*

Les Frères Duplain par Pierre - 1756

*Duplain Barrey*

Genes Duplain - 1778

*Françoise Duplain*

Françoise Duplain - 1808

*Duplain Ste. Anne*

Joseph Duplain - 1779

*Duplain*

Pierre Duplain - 1744

X

*Madeleine Bruyset*

Madeleine Bruyset - 1743

*Les Frères Duplain*

Les Frères Duplain par Benoit - 1758

*B. Duplain*

Benoit Duplain - 1759

X

*Claudine Mandiot*

Claudine Mandiot - 1742

*L. Bruyset*

Louis Bruyset - 1738

X

*André Lions*

André Lions - 1738

*Duplain*

Marcellin Duplain - 1705

X

*Constance Bachelu*

Constance Bachelu - 1705

*Léonard Mandiot*

Léonard Mandiot - 1742

X

Genette Bonifat ne signe pas

*Lions*

Jacques Lions - 1712

*Claude Bachelu*

Claude Bachelu - 1705

X

*Catherine Clément*

Catherine Clément - 1705

### Signatures originales de trois générations de Duplain

Montage réalisé par B. Bacconnier d'après les documents d'archives  
(les dates indiquées à la suite du nom correspondent à la date de la signature)



# 1 - Trois générations de libraires, trois destinées

Cette partie relate une nouvelle histoire de la librairie lyonnaise jusqu'alors inconnue. Nous avons retrouvé l'origine de la famille Duplain et nous avons déterminé quels ont été les événements qui lui ont permis de s'installer et de se développer à Lyon au siècle des Lumières.

## 1.1 - Une nouvelle famille lyonnaise

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à Lyon, le quartier de Saint-Nizier est le cœur commercial de la ville, l'activité sociale se fait autour de l'église. A l'ouest, le quartier est bordé par les quais de Saône qui commencent au pont de Pierre pour se prolonger jusqu'au pont de Bellecour. Les quais sont divisés en trois sections, « La première porte le nom de M. de Villeroi, sous les auspices de qui elle a été construite ; la seconde tient son nom du monastère de Saint-Antoine ... et la troisième a reçu le sien des religieux Célestins, qui ont existé vers l'extrémité méridionale du quai »<sup>18</sup>. Les foires des Rois, de Pâques, d'août et de la Toussaint animent le lieu. Tout autour de Saint-Nizier, des percées telles la rue Grenette qui sert de marché aux grains ; la rue Tupin qui tient son nom des tupineis, jeu public des pages et écuyers des seigneurs ; la rue Thomassin dont la plupart des maisons ont été construites par la famille du même nom ; la rue de la Monnaie où l'on frappe toutes les espèces qui ont cours en France. Au centre, la rue Mercière, lieu privilégié des imprimeurs libraires

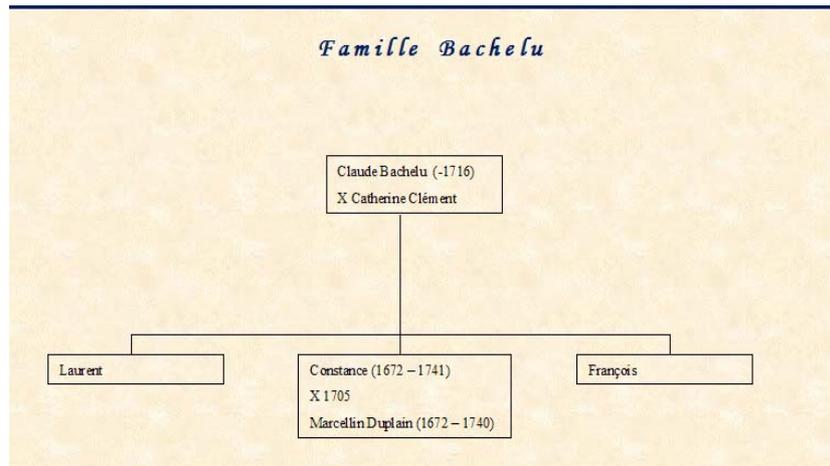
Toute mal percée et mal bâtie qu'est cette rue... elle présente un abrégé de tout son commerce ; il n'est rien qu'on y puisse acheter. Les libraires y sont presque tous réunis ; dans tous les temps l'imprimerie a paru s'y plaire ; Cette rue auroit pu s'appeler la rue des imprimeurs, tant à cause du grand nombre d'artistes en ce genre qui l'on habitée, qu'à cause de la célébrité qu'ils ont acquise.

...L'emblème que Sébastien Gryphe apposait sur le frontispice de ses livres se trouve sur une porte de l'une des maisons, il s'agit d'un grifon sur un cube, lié par une chaîne à un globe ailé, avec cette devise empruntée de Cicéron dans sa lettre à M. Plancus, *Virtute duce, comité fortunâ*, « La vertu pour guide et la fortune pour compagne »<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Guillon, abbé Aimé, *Lyon tel qu'il étoit, et tel qu'il est ; ou Tableau historique de sa splendeur passée, suivi de l'histoire pittoresque de ses malheurs et de ses Ruines*, par A.G. [Abbé Aimé Guillon], Paris, Desenne, Lyon, Daval, 1797, pp. 46-48

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 43



### Arbre généalogique de la famille Bachelu

Le monastère de Saint-Antoine occupe un grand espace entre la grande rue Mercière et le quai Saint-Antoine. Tout près de là, les Bachelu<sup>20</sup> sont libraires et relieurs de père en fils, spécialisés dans le commerce des livres religieux<sup>21</sup>.

En 1703, Claude<sup>22</sup> possède une boutique sur la rue Mercière, loue des locaux cossus à M. de La Valette pour quatre cent quatre-vingts livres annuelles, il dispose d'une arrière boutique, d'un magasin qui conduit sur la cour, et de six pièces au second étage<sup>23</sup>. Il gère son commerce probablement avec sa femme Catherine Clément<sup>24</sup>. Le testament<sup>25</sup> de Claude nous apprend qu'ils ont deux fils, François et Laurent<sup>26</sup>. Dans un premier temps, il travaille avec Laurent puisqu'ils co publient, en 1693, l'ouvrage *Septem tubae sacerdotales ; sive selecti septem SS. Patrum tractatus J. Chrysostomi, Hieronymi, Prosperi, Gregorii, P. Damiani, Bernardi & P. Blesensis Langue Latin Publication Lugduni, Sumpt. C. & ou Callirhoé, tragédie [par Pierre-Charles Roy], en musique représentée par l'Académie Royale de Musique*. Ce dernier achète sa propre affaire, sa sœur Constance<sup>27</sup> occupe alors sa place auprès de leur père.

<sup>20</sup> Bachelu s'écrit Bachelus jusqu'en 1695, il apparaît le plus souvent sous la forme sans S, dans les actes notariés à partir de 1702, nous retiendrons l'orthographe sans S.

<sup>21</sup> Merland Marie-Anne, Parguez Guy, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe*, Baden-Baden, Koerner, 1996, 6 vol.

<sup>22</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 16

<sup>23</sup> Louage M. de La Valette, Bachelu, 24/11/1703 – ADR, 3<sup>E</sup>4671

<sup>24</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 32

<sup>25</sup> Testament du sieur Claude Bachelus, 1/3/1712 – ADR, 3<sup>E</sup>4675

<sup>26</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 18

<sup>27</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 17

### 1.1.1 – L’association Marcellin Duplain, Claude Bachelu

Un autre homme, Marcellin Duplain<sup>28</sup> est également marchand libraire. Originaire du lieu-dit Leplain situé près de Monistrol en Haute-Loire, il est le fils de Michel Duplain, valet de ferme et de Marguerite Vialenc<sup>29</sup>.

Fils de valet, ton ayeul manant  
près de Monistrol habitant  
là fut la chaumière de ton père  
du hameau qu’on m’a dit naguère  
territoire nommé Leplain  
dont tu forgeas ton nom Duplain (A)

(A) je tiens tous les faits d’après luy [Benoît],[déclare P. Adamoli], quand je le fréquentois, que son père Marcellin s’établi libraire a Lyon en 1705 : avec deux louis d’or du reste de ses gages...<sup>30</sup>

Lorsqu’il arrive à Lyon, il se dirige tout naturellement vers la rue Mercière où il rencontre Claude Bachelu avec lequel il s’associe le 20 septembre 1702<sup>31</sup>. Le fonds de marchandises de Bachelu constitue le capital de l’affaire qui est signée pour six ans. Duplain s’engage à rembourser sa part à hauteur de cinq pourcent l’année. Les bénéfices, les dettes, les charges seront partagés par les deux hommes ; si Bachelu meurt, l’association se poursuivra avec sa veuve « si elle le désire ». Dans le cas où le contrat de six ans ne serait pas respecté, le contrevenant devra payer deux mille livres à l’autre partie, dont cinquante pour cent en faveur de son associé et cinquante pour cent aux deux hôpitaux de la ville. Si un différent survient entre les deux hommes, il sera réglé à l’amiable par des amis communs, en l’occurrence, Gaspard Julien, curé et archiprêtre de la paroisse de Bourgoin et le frère Jean-François Chaston de l’ordre de Saint-Jean de Jérusalem, curé de la paroisse de Saint-Georges. Peut-être était-ce l’un de ces deux hommes qui ont fait se rencontrer Duplain et Bachelu ? Trois ans plus tard, le 9 Mars 1705, Marcellin épouse Constance<sup>32</sup> dont la dot s’élève à quatre mille cinq cents livres, mille livres sont déposées en liquide, cinq cents livres représentent une chambre « garnie de meubles et nippes », trois mille livres seront disponibles au décès de son père. A cette occasion, Marcellin produit un augment de deux mille cinq cents livres<sup>33</sup>.

---

<sup>28</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 83**

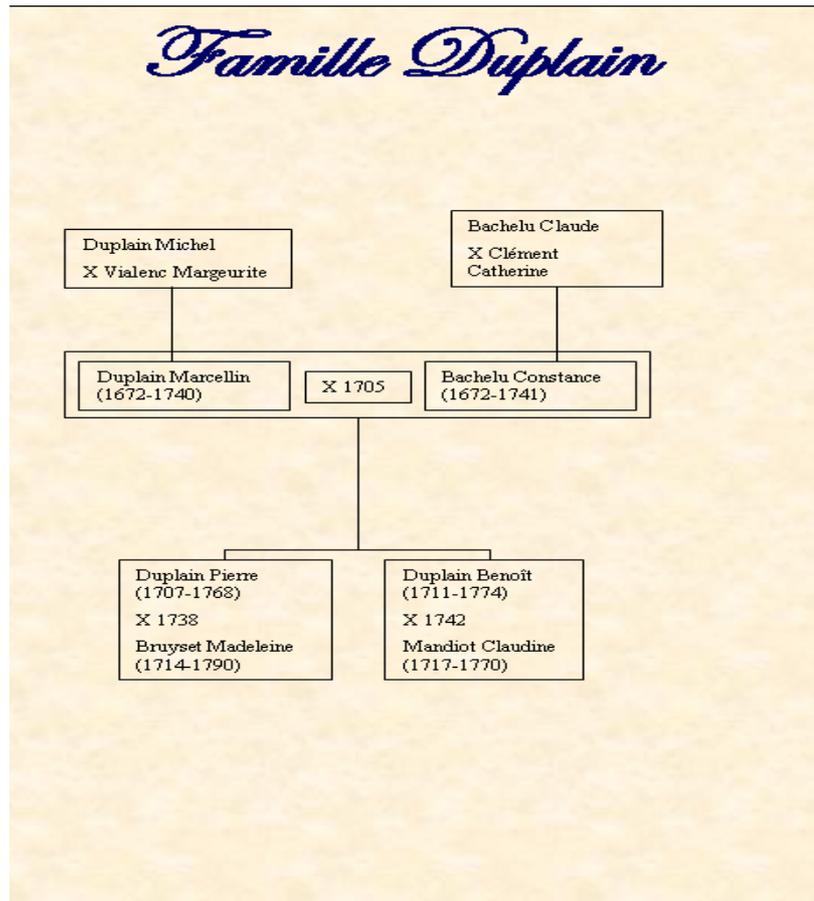
<sup>29</sup> *Contrat de mariage* [Marcellin] Duplain, Bachelu, 19/2/1705 - ADR 3<sup>E</sup>5643 et **Annexe 3, vol. 2, p. 64**

<sup>30</sup> Information donnée par Pierre Adamoli dans le libelle qu’il adressera quelques années plus tard à Benoît, fils de Marcellin, *Libelle de Pierre Adamoli à Benoît, fils de Marcellin* - BML, ms PA 55 F 90-91

<sup>31</sup> *Société Bachelu*, [Marcellin] Duplain, 20/9/1702 - ADR 3<sup>E</sup>5509

<sup>32</sup> *Acte de Mariage Marcellin Duplain (sic) et Constance Bachelu*, février 1705 - AML, Film 64, Folio 138

<sup>33</sup> *Contrat de mariage* [Marcellin] Duplain, Bachelu, 19/2/1705 - ADR 3<sup>E</sup>5643



### Arbre généalogique de la famille Duplain

Ainsi ce marchand libraire, travailleur et de confiance « fait gendre ». Nous avons ici des éléments qui vont faire d'un fils de valet de ferme, le socle d'une dynastie de libraires du XVIIIe siècle. Un autre exemple, quelques années plus tard, est celui de Louis I Cutty qui épouse en 1753, Michèle-Françoise Baritel, fille de l'imprimeur-libraire Etienne II Baritel. La veuve Baritel démissionne le 12 décembre 1758, Louis I Cutty est reçu imprimeur le 16 mars 1759<sup>34</sup>. Cependant de telles occasions demeurent assez rares pour le commun des compagnons qui n'a pas d'autre moyen pour accéder au métier de libraire que de se marier à une veuve sans enfant ou à une fille de libraire. L'association entre Duplain et Bachelu se poursuit pendant cinq années. En 1710, Claude Bachelu « ...ayant considéré que son age ne luy permet[tait] pas de s'appliquer aux affaires de leur Commerce, (il) s'en détermine à le quitter et a refondre ladite société »<sup>35</sup>, il cède l'affaire à son gendre et à sa fille. Les deux hommes établissent pour l'occasion la liste des ouvrages qui composent leurs fonds et listent leurs dettes (actif et passif).

<sup>34</sup> Varry Dominique, « Le Compagnon et l'atelier artisanal : l'exemple de Lyon » *Revue française d'histoire du livre*, 2001, n° 106-109, pp. 93-118

<sup>35</sup> *Contrat de Mariage Bachelu, Duplain [Marcellin]*, 19/2/1705 – ADR, 3<sup>E</sup>5643

Ledit Sieur Bachelu vend cede et remet audit Sieur Duplain et à ladite damoiselle Constance Bachelu son épouse par luy autorisée, tout le fonds de librairie en quoy qu'il puisse consister, soit les livres reliés ou en feuille avec les banques, barres, tables, etageres & generallyment tout ce qui peut dependre dudit fonds et y appartenir.

Le fonds est vendu six mille livres aux époux Duplain, quatre mille cinq cents livres correspondent à la dot, les mille cinq cents livres restant servant à payer quelques créanciers. Claude, alors veuf, est pris en charge par sa fille et son gendre qui s'engagent à lui verser une rente annuelle de cent cinquante livres.

Logement, nourriture, entretien feu couche, frais de maladie et medicaments... six chemises neuves toile de menage, et de payer avoir Sieur Bachelu la somme de 150 livres par année en deux termes de six en six mois... pour disposer de cette somme à de menus besoins<sup>36</sup>.

Le local de Claude Bachelu est localisé à l'angle de la rue Mercière et de la rue Ferrandière<sup>37</sup>, « vis-à-vis la Banière de France » en 1672 ; puis vis-à-vis de Saint-Antoine en 1698<sup>38</sup>, c'est-à-dire en face du futur local des frères Duplain. Un troisième homme, Laurent Bachelu travaille, rue Neuve, près du grand collège « à Saint-Joseph » en 1698<sup>39</sup> dans la maison de Marie-Louise Compain (femme de Pierre Chol avocat au parlement)<sup>40</sup>, associé avec son épouse Michelle Molin qui bénéficie d'une procuration générale pour la gestion du fonds<sup>41</sup>. Fille de libraire, elle fut mariée une première fois à Jean-Baptiste Barbier, marchand libraire<sup>42</sup>. Au moment de son deuxième mariage avec Laurent Bachelu en 1699, le couple rachète le 23 mai 1699, le fonds de Benoît Bailly<sup>43</sup>. La transaction est menée par Antoine Martin, bourgeois, tuteur et curateur de Pierre Bally, fils de Benoît.. Laurent ne semble pas bon gestionnaire et son commerce n'est pas très prospère, il est souvent contraint d'emprunter de l'argent ou de demander des délais de paiement auprès de ses créanciers (Thened, Coutanos, Chize, Teyron, Martin l'aîné, Chappuis de Sibert, Constant, Martin le jeune, Buturieu et Langlois le 16 mai 1702<sup>44</sup>) et plus tard auprès de Marcellin (six cents livres, le 24 juin 1712<sup>45</sup>). Le 20 septembre 1703, Laurent et sa femme sont contraints de vendre une partie de leur fonds ainsi que certains privilèges au marchand libraire Jacques Lions<sup>46</sup> : *Les Oeuvres* de Corneille, Les

<sup>36</sup> *Vente Damoiselle Duplain, Sieur Bachelu*, 12/8/1710 - ADR 3<sup>E</sup>4674

<sup>37</sup> Page de titre de l'*Avis donnez aux confesseurs par S. Charles Borromée, Archevesque de Milan [trad. par Ch. de Montchal]. Imprimez par le commandement de Monseig. l'Archevesque de Paris, pour les Missionnaires de son Diocèse* de Charles Borromé, Lyon, 1672

<sup>38</sup> Page de titre de l'*Instruction pastorale de Monseigneur l'archevêque de Paris (Noailles), sur la perfection chrétienne et sur la vie intérieure. Contre les illusions des faux mystiques* (27 oct. 1697- Addition) publiée par le Diocèse de Paris, Lyon, 1698

<sup>39</sup> Page de titre du *Theatre de P. Corneille [Livre] : Revue & corrigé par l'Auteur*, Lyon, 1698

<sup>40</sup> *Vente de fond de librairie, le Sieur Bachelu, le Sieur Duplain* [Marcellin], 28/6/1712 - ADR, 3<sup>E</sup>6479

<sup>41</sup> *Procuracion générale Bachelu, Molin*, 26/9/1698 - ADR 3<sup>E</sup>5506

<sup>42</sup> *Vente d'une maison rue Neuve par Sieur Laurent Bachelu à Sr Jacques Benevent*, 24/6/1712 - ADR, 3<sup>E</sup>6479

<sup>43</sup> *Décharge de fond de librairie, Bachelu, Molin, Martin, Bailly*, 23/5/1699 - ADR, 3<sup>E</sup>5506

<sup>44</sup> *Attermoyement Bachelu, ses créanciers*, 16/5/1702 - ADR, 3<sup>E</sup>5509

<sup>45</sup> *Obligation contenant cession Sieur Duplain, sieur Bachelu*, 24/6/1712 - ADR, 3<sup>E</sup>4675

<sup>46</sup> Jacques-Louis Lions, marchand libraire à Lyon, qui présente ses armes en 1698 : « d'azur à deux lions, affrontés d'or, supportant une épée d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de de même ». Il se marie avec Jeanne Denuzière. Deux enfants Jean Lions, marchand à Lyon en 1740 à 33 ans et Andrée Lions qui se marie le 12/2/1711 avec l'imprimeur Louis Bruyset

*Homélie*s de Godeaux, *La Géographie de la Croix*, *La concordance de la Bible*, les *Oeuvres* de Loileau, *Le Rituel Dalept...* pour la somme de cinq mille sept cents livres<sup>47</sup>. En échange du manuscrit de la *Géographie de la Croix*, Lions donne douze exemplaires à l'auteur et six à Bachelu<sup>48</sup>. Les multiples sauvetages dont a bénéficié Laurent ne seront point suffisant pour le tirer d'affaire<sup>49</sup>. Finalement, criblé de dettes, il est contraint de vendre son fonds à Marcellin Duplain, le 28 juin 1712<sup>50</sup>. La même année, Laurent ayant perdu sa première femme, se remarie avec Antoinette Tardy de Montravel le 14 janvier<sup>51</sup>. L'acte de vente permet de lister le montant de la créance de Laurent :

40 livres à un maître charpentier qui lui sous loue son magasin ; 240 livres à Pierre Bailly, Jeanne Carrau, sa belle-mère et Benoît Bailly, en paiement du fonds acheté précédemment ; 268 livres à Barthélémy Martin, marchand libraire et imprimeur de Lyon ; 516 livres au sieur Rochefort ; 220 livres à Laurent Pianello Besset, chevalier seigneur de la Valette, trésorier de France en la généralité de Lyon, ancien prévôt des marchands, Père temporel des deux couvents des R.P. capucins de Lyon ; 300 livres à Eléonard, veuve d'Antoine Johanin...<sup>52</sup>

Pour liquider les dettes, Marcellin devra encore verser la somme de deux cents livres à Louise Johanin, fille d'Antoine six années plus tard<sup>53</sup>.

## 1.1.2 – Marcellin seul aux commandes

Marcellin publie la même année, à son nom, un premier ouvrage l'*Analyse du livre de Job* de Daniel Laurent, puis un deuxième en 1715, *Chimie raisonnée où l'on tâche de découvrir la nature et la manière d'agir des remèdes chimiques les plus en usage en médecine et en chirurgie*, d'Antoine Deidier. Son commerce semble démarrer à partir de 1724, il n'adopte pas un genre particulier, comme l'avait fait son beau père avec les ouvrages religieux, mais publie *Le Petit apparat royal ou nouveau dictionnaire français et latin* (1726), *Le Nouveau cuisinier françois ou l'Ecole des ragout* (1727), *Les Vies des Saints, recueillies des auteurs les plus fidèles* (1726), les *Commentaires sur la géométrie de M. Descartes* (1730). En 1711, le couple a deux fils, Pierre<sup>54</sup> né le 27 septembre 1707<sup>55</sup> et Benoît<sup>56</sup>, le 11 septembre 1711<sup>57</sup>, qui sont les deux seuls enfants connus. Marcellin, qui aurait obtenu sa maîtrise en 1729, bien implanté dans la ville et respecté par ses pairs, est nommé syndic de la

<sup>47</sup> *Vente Lyons, Bachelu*, 20/9/1703 – ADR, 3<sup>E</sup>5510

<sup>48</sup> *Ibid*

<sup>49</sup> *Obligation contenant cession Sr Duplain [Marcellin], Sr Bachelu*, 24/6/1712 – ADR, 3<sup>E</sup>4675

<sup>50</sup> *Vente Bachelu, Duplain*, 28/6/1712 – ADR, 3E6479

<sup>51</sup> *Minute de mariage le Sr Laurent Bachelu, Damelle Antoinette Tardy Demontranel*, 14/1/1712 - ADR, 3<sup>E</sup>6479

<sup>52</sup> *Ibid*

<sup>53</sup> *Quittance Duplain, Johanin*, 6/7/1718- ADR, 3<sup>E</sup>4679

<sup>54</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 85**

<sup>55</sup> *Baptême de Pierre Duplain*, 28/9/1707 - AML, 1GG061, film 25, folio 153

<sup>56</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 68**

<sup>57</sup> *Baptême de Benoît Duplain*, 12/9/1711 - 1GG065, film 27, folio 68

communauté des libraires<sup>58</sup>. Nous retrouvons sa signature dans de nombreux actes notariés car il était de coutume de faire appel aux voisins pour les signer, Marcellin est témoin dans plusieurs testaments : Jacques Terrasse, conseiller du roi, Président au bureau des finances de la généralité de Lyon<sup>59</sup>, Jean-Baptiste Duverney, marchand<sup>60</sup>, Gaspard Desparvier, marchand en détail et maître parmentier, tous demeurant à Lyon<sup>61</sup>. Après avoir travaillé vingt-six ans avec son épouse, il s'associe en 1736 avec son fils Pierre pour neuf années en échange d'un quart de son fonds de librairie et les meubles de l'appartement qu'il occupe au troisième étage de la maison Gacon. Marcellin s'engage à fournir au couple, comme de coutume, « nourriture, logement, feu et lumière » pendant la durée de l'association. Si nous n'avons pas retrouvé d'acte, nous pouvons supposer cependant que Benoît est certainement associé à la même hauteur car il co-publie avec son père à la même époque.

A la mort de Claude Bachelu, le 5 février 1716, celui-ci a institué sa fille Constance, héritière universelle, « en considération des bons services et du travail en assiduité qu'elle luy a donné », il lègue en outre, six cents livres à ses deux fils François et Laurent. Ainsi que diverses sommes à des proches qui gravitent autour du monde de l'imprimerie :

à César Chapuis, 100 livres, au fils de Jaques Canier, 200 livres, à Roux l'aîné, 40 livres, à Langlois, 40 livres et à Sarrazin, 40 livres. Les témoins de cet acte sont Benoît Siben, Jean Veillon, Claude Regny, marchands fabricants d'étoffes d'or, d'argent et de soie ; André Loudon, marchand perruquier, Claude Vande, Jeanennemond Gubian, maîtres ouvriers en draps de soie ; Jean Desmartain, marchand chaudronnier<sup>62</sup>.

Marcellin Duplain meurt le 28 octobre 1740<sup>63</sup>, son épouse Constance ne lui survit que quatre mois, elle décède le 24 février 1741<sup>64</sup>. Pierre et Benoît reprennent l'affaire familiale. Un certificat signé en 1742 par les libraires Jacques et Louis Bruyset, Claude Plaignard, Mathieu Chavance, Roch Deville, Louis Chalmette, François Viret, Jean Certe<sup>65</sup>, atteste que Pierre et Benoît sont les deux seuls héritiers vivants de Constance et de Marcellin, qu'ils étaient majeurs au décès de leurs parents et qu'étant seuls héritiers de droit, ils ont pris possession de leur succession sans avoir fait procéder à un inventaire.

---

<sup>58</sup> Cité comme syndic en 1735, avec Jacques Bruyset et Mathieu Chavance comme adjoints in *Apprentissage Duplain, Juttet*, 8/1/1735–ADR, 3<sup>E</sup>8280

<sup>59</sup> *Testament de Jacques Terrasse*, 16/9/1730 - ADR 3<sup>E</sup>4685

<sup>60</sup> *Testament de JB Duverney*, 20/5/1732 - ADR 3<sup>E</sup>4686

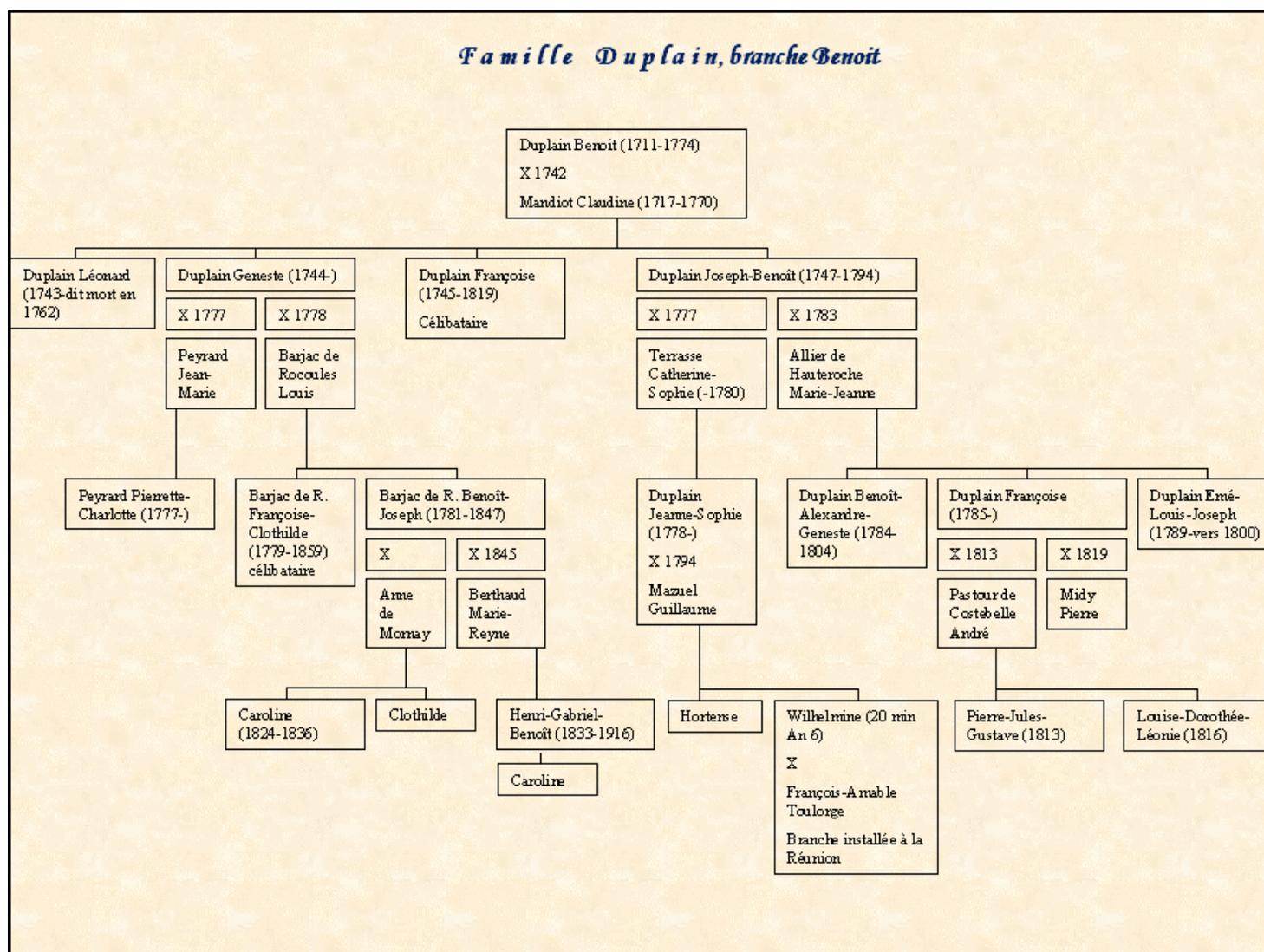
<sup>61</sup> *Testament Gaspard Desparvier*, 26/9/1732 - ADR 3<sup>E</sup>4686

<sup>62</sup> *Testament de Sieur Claude Bachelu*, 1/3/1712 – ADR, 3<sup>E</sup>4675

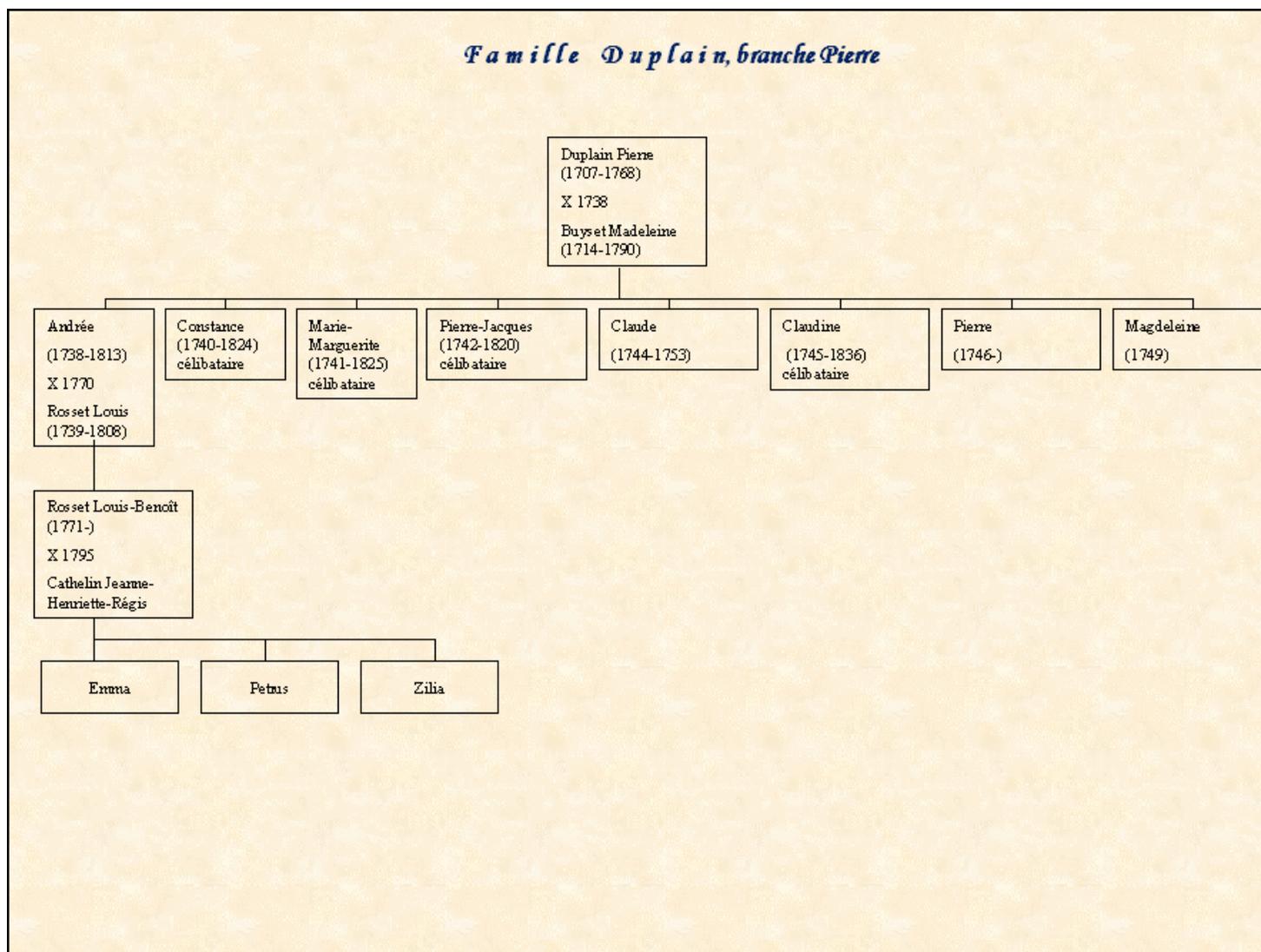
<sup>63</sup> *Enterrement de Marcellin Duplain âgé de 70 ans*, 28/10/1740 - AML, 1GG168 Film 73, folio 102

<sup>64</sup> *Enterrement de Constance Bachelu âgée de 70 ans*, 24/2/1741 - AML, 1GG169, film 73, folio 102

<sup>65</sup> *Certificat Duplain [Pierre et Benoît]*, 7/3/1742 – ADR, 3<sup>E</sup>4691



Arbre généalogique de la famille Duplain, branche Benoît



**Arbre généalogique de la famille Duplain, branche Pierre**

### 1.1.3 – Qui va assurer la succession, Pierre ou Benoît ?

Pierre Duplain fait son apprentissage tardivement à l'âge de vingt-neuf ans, chez Jean-Denis Juttet à partir de 1735<sup>66</sup>, il est reçu maître en 1736. Comme son père il s'allie à une puissante famille de libraires en épousant Madeleine<sup>67</sup>, le 30 janvier 1738, la fille de Louis Bruyset<sup>68</sup> et d'Andrée Lions<sup>69</sup>. Elle reçoit une dot de vingt mille livres dont dix mille livres comptant<sup>70</sup>. Le contrat de mariage est réalisé dans la maison de Louis Bruyset, rue Mercière en présence du haut du pavé de la librairie lyonnaise : Jeanne-Marie sa tante, Louis son père, Andrée Lions sa mère, ses beaux parents, Constance Bachelu et Benoît Duplain, mais aussi Perrichon, C. Servant veuve Veillon et Jacques Bonifat. Pierre et Madeleine Duplain auront huit enfants<sup>71</sup>, Andrée<sup>72</sup>, Constance<sup>73</sup>, Marie-Marguerite<sup>74</sup>, Pierre-Jacques<sup>75</sup>, Claude<sup>76</sup>, Claudine<sup>77</sup>, Pierre<sup>78</sup> et Magdeleine<sup>79</sup>. Seuls cinq survivront<sup>80</sup>, dont un garçon, Pierre-Jacques qui prendra la succession de son père et sera en activité de 1736 à 1768.

---

<sup>66</sup> *Apprentissage Duplain, Juttet, 8/1/1735* – ADR, 3<sup>E</sup>8280

<sup>67</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 29*

<sup>68</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 27*

<sup>69</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 41*

<sup>70</sup> *Mariage Duplain, Bruyset, 30/1/1738* - ADR, 3<sup>E</sup>7907

<sup>71</sup> *Notoriété pour les enfants Duplain, 9 termidor an II* - ADR, 3<sup>E</sup>21030

<sup>72</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 67*

<sup>73</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 73*

<sup>74</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 84*

<sup>75</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 88*

<sup>76</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 71*

<sup>77</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 72*

<sup>78</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 87*

<sup>79</sup> *Annexe 3, vol. 2, p. 82*

<sup>80</sup> Voir le testament de Pierre Duplain en 1763 - *Testament de Pierre Duplain, 3/5/1763* – ADR, 3<sup>E</sup>1709 A

Demoiselle future épouse se conduit de son chef tous les autres biens  
 de son futur époux et de son chef et donne par son chef tous les biens de son futur époux  
 de son chef. La recherche recouvrement et perception et de jouir du tout comme  
 de biens dotaux. Et a led. futur époux fait assignement a led. Demoiselle  
 future épouse non seulement de la somme de sept mille cinq cents livres  
 pour raison des deux mille livres qu'il a reçues ou dessus mais encore de la  
 moitié de ce qui aura resté tant des cinq mille livres restantes de lad. fondation  
 de vingt mille livres que des autres biens et droits de lad. Demoiselle future  
 épouse en deniers ou effets mobiliers, et du tiers de la valeur des immeubles  
 fil lui en arrive. Promet en outre de lui fournir des bagues et joyaux  
 suivant leur fondation dont du tout il lui fait donation au cas quelle le survivre  
 ainsi convenu et promis sera observé a peine de tous dépens dommages et  
 intérêts sous les obligations formelles renonciations stipulations de jouissance et  
 hypothèque en faveur de lad. Dem. future épouse sur les biens d'icelle son futur  
 époux pour les susd. conventions et autres clauses en tel cas requises. fait et  
 passé a Lyon dans le domicile d'icelle futur et Dem. Mandiot le trois septembre  
 après midi mil sept cent quarante deux, et ont signé à l'exception de lad. Dame  
 B. Duplain Claudine Mandiot  
 Leonard mandiot  
 # Bonifié pour ne savoir conseil a die de ce enquire  
 B. Duplain Claudine Mandiot  
 Leonard mandiot Duplain  
 Rosusset Drosais Françoise Mandiot  
 J. B. Mandiot Poyol Merlin  
 Claudine Mandiot

Copie d'acte : Signatures au cours du mariage Benoît Duplain et Claudine Mandiot, 3 septembre 1742 - ADR, 3<sup>E</sup>4691

Suite des signatures du contrat de mariage  
ci jointe  
Mandiot Soijot Hardid  
Maurice Girard Ponsard  
Ponsard Ponsard

Deux copies de ce contrat  
une au quartaine de la lieue  
l'autre au lieu que les parties  
ont signifié leur contrat  
le 3/9/1742

Alors que le *numerus clausus* interdit tout espoir d'établissement du fils cadet, Benoît le deuxième fils de Marcellin passe maître en 1736<sup>81</sup>. Contrairement à son frère, il ne fait pas un mariage dans la profession mais s'allie à une puissante famille de négociants, les Mandiot en épousant Claudine pûinée Mandiot<sup>82</sup> le 9 septembre 1742 en l'église de Saint-Nizier<sup>83</sup>. La cérémonie se déroule à la Chapelle des Pénitents du Confalons en présence de Léonard Mandiot<sup>84</sup> et Genette Bonifat, Joseph-Claude Mandiot, Françoise-Paule Mandiot et son époux Joseph Poujol, Françoise Mandiot, épouse Antoine Merlino et Pierre Duplain, frère de l'époux ainsi que Madeleine Bruyset sa femme. Claudine est la fille de Léonard Mandiot, marchand et de Genette Bonifa<sup>85</sup> (voir *Copie d'acte : signatures au mariage de C. Mandiot et B. Duplain*, pp. 98-99). Le contrat de mariage, rédigé le 3 septembre 1742, donne une dot de vingt mille livres à Claudine (quinze mille par son père et cinq mille par sa mère)<sup>86</sup>. Ils auront quatre enfants : Léonard<sup>87</sup>, Françoise<sup>88</sup>, Geneste<sup>89</sup>, Joseph-Benoît<sup>90</sup> voit le jour en mars 1747, il prendra la succession de son père et fera l'objet d'une attention particulière de notre part. Benoît exerce la profession de libraire de 1741 à 1774.

## 1.2 – Les « Frères Duplain »

La période d'association de Pierre et Benoît Duplain est la plus connue des historiens. Ce sont les seuls personnages de la famille répertoriés dans les dictionnaires biographiques, plus tard, seule l'activité journalistique de Joseph fera l'objet d'articles de périodiques.

### 1.2.1 – L'âge d'or de la dynastie

Le temps de cette association correspond à l'âge d'or de la dynastie des Duplain. Les frères sauront créer un réseau familial et commercial, innover en matière d'antiquariat et publier un nombre considérable d'ouvrages qu'ils soient licites ou illicites. Chaque point fera l'objet d'un traitement particulier dans ce travail.

---

<sup>81</sup> *Amanach de Lyon*, 1736, p. 182

<sup>82</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 43**

<sup>83</sup> *Mariage de Benoît Duplain et Claudine Mandiot*, 9/9/1742 - AML, film 73, n° 102

<sup>84</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 44**

<sup>85</sup> Les Mandiot vivent rue des Quatre Chapeaux sur la paroisse de Saint-Nizier.

<sup>86</sup> *Mariage Duplain, Mandiot*, 3/9/1742 – ADR, 3<sup>E</sup>4691

<sup>87</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 81**. Il a pour parrain et marraine Léonard Mandiot son aïeul maternel et Madeleine Bruyset, épouse de Pierre Duplain son oncle paternel. AML, film 39, n° 82

<sup>88</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 75**. *Baptême de Françoise Duplain*, 6/9/1745 - AML, film 40, n° 106

<sup>89</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 77**. Les différents actes consultés laissent apparaître plusieurs écritures « Genes », « Genette », nous adopterons celle de « Geneste »

<sup>90</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 79**

Pierre et Benoît s'associent en 1740 sous l'appellation des « frères Duplain », dénomination sous laquelle ils sont connus et reconnus. Lorsque l'un ou l'autre des frères est amené à voyager, il donne procuration à celui qui gère les affaires à Lyon. C'est le cas de Pierre le 14 mars 1740

Il donne pouvoir de pour luy et en son nom pendant son absence, veiller au bien de leur commerce, vendre et acheter marchandises, les payer comptant ou au terme que sera convenu ; accepter purement et simplement ou sous bénéfice d'inventaire les successions qui pourroient lui échoir, ou s'immiscer simplement dans lesdites successions, intenter et défendre toutes instances et procès, plaider, substituer promesses à plaids, élire domicile, traiter et transiger, passer tous actes nécessaire. Et généralement faire tout ce que le constituant pourroit luy même<sup>91</sup> :

La littérature n'a apportée que très peu d'indications sur cette période (1740-1760). La plus célèbre citation se trouve dans le « Rapport de Cl. Bourgelat, sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon »<sup>92</sup>, réalisé en 1763. Ce directeur de l'Académie d'Equitation de Lyon, nommé inspecteur de la librairie rédige un rapport sur l'état du commerce de la librairie à Lyon qu'il adresse à M. de Sartine, lieutenant général de police. Les frères sont appréciés par Bourgelat de par leur droiture et la qualité de leur production, tant française qu'étrangère :

Pierre Duplain est syndic de la Communauté. Sa douceur et sa droiture le rendent estimable à tous égards ; son commerce embrasse les livres pour lesquels il a obtenu des privilèges et des permissions du sceau, ainsi que les livres qu'il tire de Paris et de l'étranger.

Benoist Duplain, son frère, cy-devant son associé, fait le même commerce avec honneur<sup>93</sup>.

Quelques allusions aux frères sont faites dans le tome deux de la *Correspondance littéraire et anecdotique entre Monsieur de Saint Fonds et le Président Dugas*<sup>94</sup>. Les citations portent sur certaines publications des Duplain ainsi que sur le catalogue de vente de la bibliothèque de M. le comte d'Hoy<sup>95</sup>. Marius Audin dans le volume six de *Somme typographique*<sup>96</sup> ne traite pas la famille Duplain. Il se contente de nommer Pierre, syndic de la chambre syndicale, qui accompagne le 26 août 1760, Christophe Larochette, avocat en parlement (faisant fonction de lieutenant de police) et un huissier au domicile de Denis-Joseph Vialon pour y perquisitionner. Ce dernier étant accusé d'avoir imprimé une chanson *Sur l'air du cantique du Chaste Joseph*, celle-ci contenant « dix-huit couplets relatifs à la fabrique des Etoffes de soyes de cette ville, aux Maîtres Marchands et aux Maîtres ouvriers de ladite fabrique ». Le

<sup>91</sup> *Procuracion Sieur Duplain* [Pierre], *Sieur Duplain* [Benoît], 14/3/1740 - ADR, 3<sup>E</sup>4690

<sup>92</sup> Bourgelat Claude, « Rapport de CL. BOURGELAT sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763 », *Revue d'histoire de Lyon*, 1914, volume XIII, pp. 51 à 65

<sup>93</sup> *Ibid*

<sup>94</sup> Bottu de la Barmondière François, *Correspondance littéraire et anecdotique entre monsieur de Saint-Fonds et le Président Dugas* : 1711-1739, Lyon, M. Paquet, 1900, pp. 85, 303, 304

<sup>95</sup> M. Le Comte d'Hoym, *seigneur saxon qui mourrut à Dresde*, fut le favori du roi de Pologne et son ambassadeur à la cour de France. Il constitua sa bibliothèque pendant son ambassade.

<sup>96</sup> Audin Marius, *Somme typographique : les imprimeurs à Lyon*, volume VI, Manuscrit inédit, 5 p.

*Catalogue des lyonnais dignes de mémoire*<sup>97</sup> de Claude Bréghot du Lut, *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*<sup>98</sup> de Pierre Grosclaude, comme *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*<sup>99</sup> de Maurice Garden, s'ils mentionnent les Duplain, n'apportent aucune indication sur cette famille. Louis Trénard dans *Lyon, de l'Encyclopédie au préromantisme*<sup>100</sup> se risque à classer Benoît Duplain comme spécialiste de la publication de « thèses médicales et chirurgicales », ce qui n'est pas avéré.

Les fiches de l'enquête menée à l'ENSSIB par Dominique Varry, *Gens du livre à Lyon au 18<sup>e</sup> siècle* ont permis d'installer un premier cadre de travail. Elles ont été réalisées selon l'organisation suivante : Etat civil, Formation et activité professionnelle. Le généalogiste Fabien Cler, par son travail de recherche familial a permis de compléter la partie état civil et par conséquent les liens familiaux. Des fiches ont été constituées pour chaque membre de la famille Duplain<sup>101</sup>, pour les alliances familiales proches ainsi que pour leurs principaux associés<sup>102</sup>. L'*Almanach de Lyon* présenté dans les Pièces maîtresses des sources donne des informations importantes et précises sur l'activité professionnelle des frères. La rubrique « Chambre syndicale de l'imprimerie & librairie » permet de dresser la liste des dix syndics et leurs adjoints qui se sont succédés pour la période 1731-1793<sup>103</sup>. Les trois premiers hommes de la dynastie ont été en charge du poste de syndic, Marcellin est dit syndic en 1735, nous pouvons supposer qu'il l'a été au moins deux années ; Pierre honore cette fonction pendant dix années, 1755-1765 et Benoît pendant quatre ans, 1771-1774. Ainsi, sur la période qui nous intéresse 1735-1774, soit trente-neuf ans, les Duplain cumulent à eux seuls seize années de syndic. Si l'on ajoute les années détenues par leurs associés, Roch Deville, deux ans (1742-1743) et Pierre Bruyset Ponthus<sup>104</sup> deux années (1766-1768), nous constatons qu'ils contrôlent la librairie lyonnaise pendant vingt ans. Ils sont également présents comme adjoints de 1743 à 1744 pour Pierre et 1745 à 1754 pour Benoît, soit onze années.

---

<sup>97</sup> *Catalogue des lyonnais dignes de mémoire*, Bréghot du Lut Claude, Péricaud aîné, Paris, Techener, Lyon, Giberton et Brun, 1839, p. 429

<sup>98</sup> Grosclaude, Pierre, *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, A. Picard, 1933, pp. 166-172-173

<sup>99</sup> Garden Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1975, p. 463

<sup>100</sup> Trénard Louis, *Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme*, Paris, PUF, 1958, 2 vol., p. 13

<sup>101</sup> **Annexe 4, volume 2, pp. 65-90**

<sup>102</sup> **Annexe 3, volume 2, pp. 13-64**

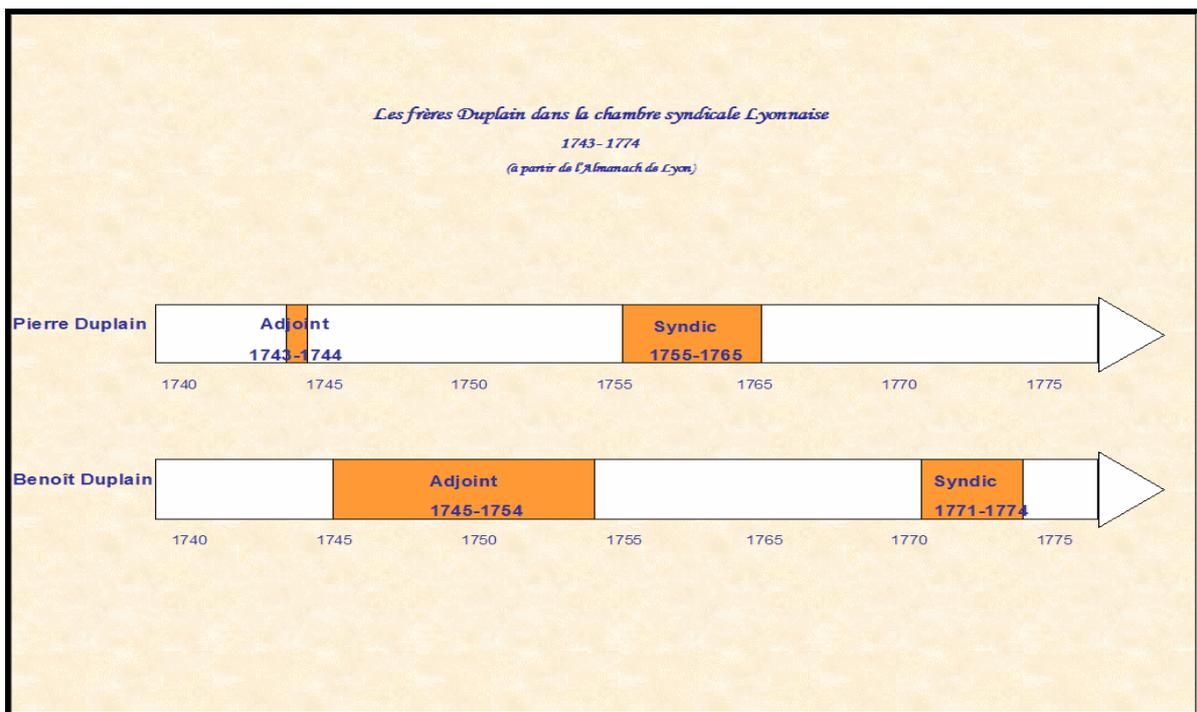
<sup>103</sup> **Annexe 1, volume 2, pp. 5-8**

<sup>104</sup> **Annexe 3, volume 2, p. 31**

Chapitre 1 – Trois générations de libraires, trois destinées



Graphique : Les syndics de la chambre syndicale de la librairie lyonnaise, 1735-1790

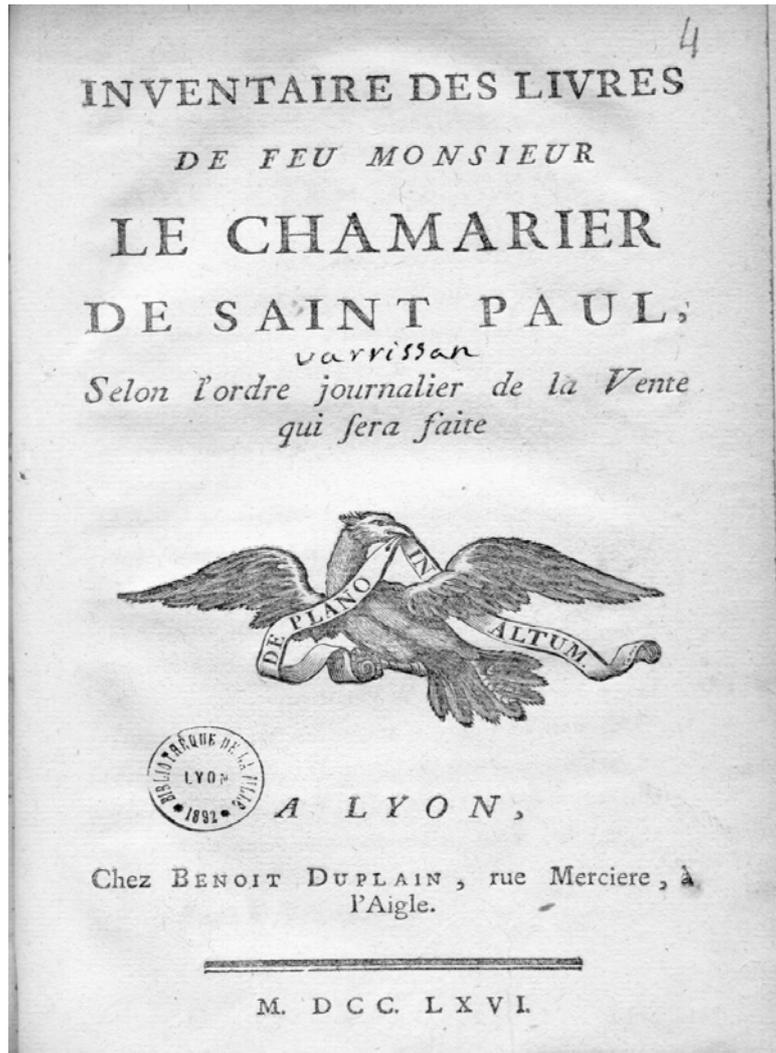


Graphique : Les frères Duplain dans la chambre syndicale lyonnaise, 1743-1774

La principale source qui renseigne sur leur activité est incontestablement leur production littéraire qui sera analysée dans le chapitre deux, *L'offre éditoriale des Duplain en France et Europe*.

## 1.2.2 – La brouille avec Pierre Adamoli

Les années 1760 constituent un tournant dans les relations entre les frères Duplain, Pierre Adamoli serait-il une des causes de leur séparation ? A l'apogée de leur gloire, en 1762, les frères se séparent brutalement. Pierre conserve ses locaux rue Mercière. Benoît s'installe rue Buisson avec comme enseigne à l'Aigle. Il prend comme devise, *De plano in altum*, inspirée par M. Bollioud-Mermet, secrétaire perpétuel de l'académie de Lyon qui représente un aigle s'élevant dans les airs, devise qui fait allusion à son nom<sup>105</sup>.



**Photographie : Enseigne et devise de Benoît Duplain, à l'Aigle, *De plano in altum***

Nous retrouvons d'autres marques lyonnaises dans l'*Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires : ville de Paris, ville de Lyon, autres villes de France*<sup>106</sup>.

<sup>105</sup> Archives historiques et statistiques du département du Rhône par trois des membres de la Commission de statistique de ce département, Lyon, Barret, 1828, tome 7, p. 303

<sup>106</sup> *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires : ville de Paris, ville de Lyon, autres villes de France*, Paris, Cercle de la librairie, 1887, 2 vol.

Nom	Devise	Marque
Lions Jacques (1693)	<i>Ego sum Pastor Bonus</i>	Le Bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules
Deville Nicolas (1712-1721)	<i>Mentes ad sidera tollit</i>	Image de la science avec ses divers attributs. Les armes du Dauphin avec vignette allégorique d'Arion
Deville frères (1736)	<i>Harmonia surgunt</i>	Les murs de Thèbes s'élevant aux sons de la lyre d'Amphion
Périsse frères (1771)	<i>Favet minerva labori</i>	Minerve distribuant des rameaux d'oliviers à de jeunes enfants
La Société des libraires : Girin, Boudet, Declaustre, Deville, Laroche (1712)	<i>Concordia et labore</i>	Un lion se dressant contre un faisceau de traits, entre deux cornes d'abondance

Nous avons tenté de savoir quelle a été la raison de leur séparation. Nous n'avons retrouvé aucune trace d'une querelle judiciaire entre les deux frères. Nos recherches se sont alors dirigées du côté de la production des Duplain durant cette année 1762, voici les titres sortis de leur magasin : le *Dictionnaire françois, latin et italien, contenant un abrégé du dictionnaire de la Crusca* ; l'*Histoire des plantes de l'Europe, et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique & d'Amérique, Où l'on voit leurs figures, leurs noms, en quel temps elles fleurissent, & le lieu où elles croissent...* ; les *Œuvres de Louise Charly... dite Labé, surnommée la belle Cordière* ; *Des corps politiques et de leurs gouvernements* ; *Education complète, ou Abrégé de l'histoire universelle mêlé de géographie et de chronologie*. Un de ces titres a attiré notre attention, les *Oeuvres de Louise Labbé*, éditées par les frères Duplain sur une commande de Pierre Adamoli. En étudiant les deux ou trois années précédentes, nous retrouvons deux autres ouvrages publiés à l'initiative de ce dernier, la *Meygra entreprise* d'Antoine Arène (1760) et le *Dictionnaire portatif* de Richelet (1760).

### La contribution de Benoît Duplain à l'entreprise d'édition des bibliophiles

Le bibliophile Pierre Adamoli se veut de participer à la sauvegarde et la transmission de textes et d'œuvres précieux. Il va contribuer à la publication d'un certain nombre d'ouvrages, dont deux avec Benoît Duplain dans le cadre de l'association avec son frère Pierre. Il s'agit de la *Meygra entreprise* d'Antoine Arène et des *Œuvres* de Louise Labé. Les bibliophiles ont retenu ces titres par un goût commun pour la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces deux entreprises ont été très bien étudiées par Yann Sordet, nous allons ici en donner un rappel<sup>107</sup>. La *Meygra entreprise* paraît sous le format in-octavo et à vingt-huit lignes par fidélité à l'édition originale d'Avignon de 1537. Cent soixante exemplaires dont cent quarante sont imprimés sur papier ordinaire, la vignette du titre tirée en noir ; dix exemplaires sont imprimés sur papier fin de Hollande, la vignette tirée en bleu ; dix

<sup>107</sup> Sordet Yann, *Pierre Adamoli et ses collections : l'amour des livres au siècle des Lumières*, Paris, Ecole des Chartes, 2001, 537 p.

exemplaires de choix imprimés sur grand papier, la vignette tirée en bleue. Les frères annoncent la parution de l'ouvrage et son caractère exceptionnel dans les *Affiches de Lyon* du 9 juillet 1760, « Rien n'a été épargné pour le choix du papier & la netteté des caractères ». La distribution des exemplaires aux contributeurs se fait comme suit : un exemplaire au chancelier, un à Malesherbes (au titre du dépôt légal), un à l'intendant de Lyon, un à Teissier (neveu de Gros de Boze, ami d'Adamoli pour avoir dressé la copie du texte) ; un à Verger (chanoine de Saint-Antoine pour l'avoir revue et corrigée), un à Delaroche (l'imprimeur). Chacun des six associés du départ reçoit dix-neuf exemplaires. Les quarante restant sont partagés entre François Rigollet (le libraire qui a fourni l'exemplaire de travail) et les frères Duplain (chargés de l'édition). Adamoli bénéficie d'un régime de faveur à la hauteur de son implication dans l'affaire. Il reçoit sept exemplaires en grand papier, un imprimé sur papier de Hollande et cinq communs. Après la réception des sept exemplaires, les Duplain en doivent encore douze autres. Il semble ne jamais les avoir reçus car ils ne sont pas consignés dans son catalogue domestique. A partir de 1766, Pierre Adamoli dit avoir cessé de fréquenter la boutique de Benoît Duplain. Voilà probablement l'origine du différend entre Pierre Adamoli et Benoît Duplain.



Pierre Adamoli, lith. de H. Brunet, à Lyon, s.d (BM Lyon, Coste 13065)

[Benoît Duplain]

quelques années parce que mépris pour luy, qu'il

n'achète plus rien dans sa boutique ; cependant je n'ai jamais fais d'autre mal à ce misérable que d'avoir acheté de luy pendant l'espace de quinze années pour vingt mil francs de livres bien payé ; il me fit il y a quatre années deux fortes impertinences que j'ay méprisé sans luy en rien témoigner que de le quitter brusquement à cet époque, n'ayant plus mis les pieds dans sa boutique ; mais je continue d'aller chés son frère aîné [Pierre Duplain] qu'il déteste<sup>108</sup>.

exemplaires  
réception des sept  
lui en doivent  
semble ne jamais les  
pas consignés dans  
domestique. A partir  
dit avoir cessé de  
Benoît Duplain.  
l'origine du  
Adamoli et Benoît

m'en veut depuis  
que j'ay un fond de  
s'est attiré, et que je

Le deuxième ouvrage qui a fait l'objet de l'attention de la part d'Adamoli et de ses amis sont les *Œuvres* de Louise Labé<sup>109</sup>. Elles furent éditées pour la première fois en 1555 puis 1556 chez Jean Detournes, une réédition s'annonce comme indispensable

<sup>108</sup> *Lettre d'Adamoli à son petit neveu Blanchet La Sablière*, Lyon, 27/9/1766 – BML, ms PA 55, fol. 78-80v ; *Lettre du même au marquis de Migieu*, Lyon, 26/9/1766 – ibid. fol. 80v-82

<sup>109</sup> Bibliographie de Louise Labé : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres/louise/biblio.html>

L'on compte à peine deux exemplaires des œuvres de cette célèbre lyonnaise de la ville où elle prit naissance.... Nous avons cru rendre service au public de les faire réimprimés ; nous nous acquittons encore l'un des principaux devoirs que l'amour des lettres impose, par les recherches que nous offrons sur la vie de cette savante... hommage à sa mémoire<sup>110</sup>.

L'exemplaire qui sert de base à la réédition est celui de 1556, propriété du Président Claret de Fleurieu. Il semblerait que la réédition confiée à Adamoli se préparait depuis plusieurs années. Ferdinand Delamonce<sup>111</sup> aurait exécuté des dessins préparatoires insérés dans les *Oeuvres* de Louise Labé<sup>112</sup>. Théorie étayée par l'article qui lui est consacré dans le *Dictionnaire des artistes et ouvrier d'art de la France : Lyonnais*, réalisé par Marius Audin et Eugène Vial

La particularité de l'existence artistique de F. Delamonce est la collaboration remarquablement fidèle que lui prêta Jean-Louis Daudet, graveur lyonnais, au nom de qui le sien est presque toujours associé. L'attribution certaine de l'œuvre de Delamonce est malaisée... Aussi bien, le fait que nombre de gravures exécutées d'après ces dessins portent des dates postérieures au décès de leur auteur laisserait supposer qu'il s'agit d'un autre artiste, peut être son fils. Il faut constater cependant, que, en raison des relations très suivies de Delamonce avec le graveur qui l'a généralement interprété, J.L. Daudet, il est vraisemblable qu'il ait laissé à ce dernier ses compositions pour les utiliser à son gré, et cette présomption devient singulièrement forte quand on retrouve, traduites par Louis Joubert, gendre et successeur de Daudet, des compositions qui sont, à n'en pas douter, de F. Delamonce<sup>113</sup>.

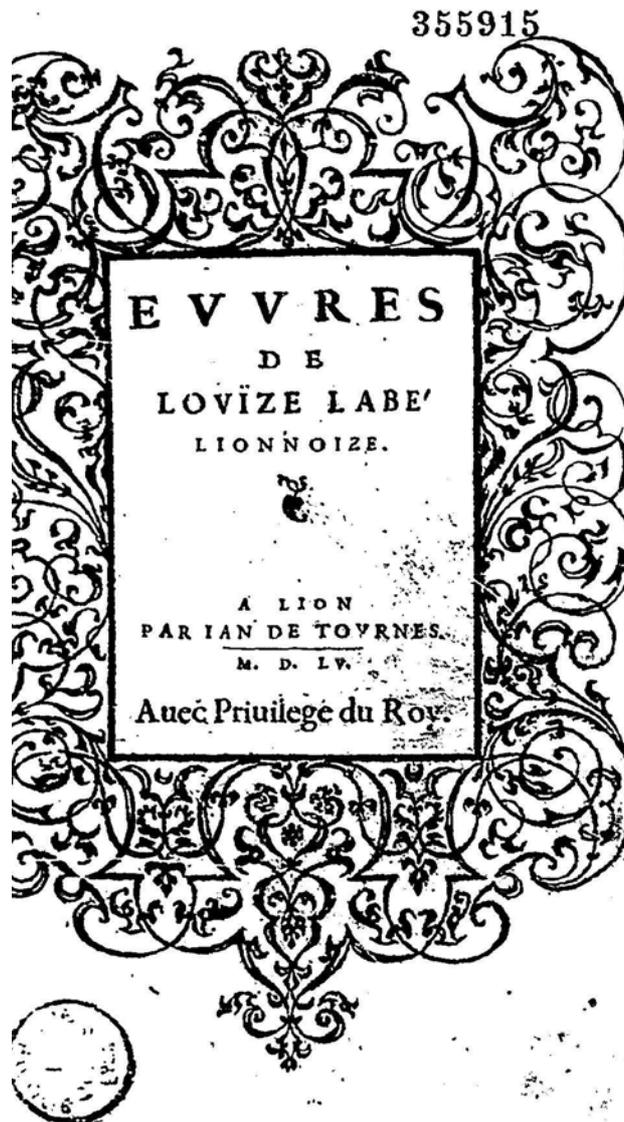
---

<sup>110</sup> Labé Louise, *Oeuvres*, Lyon, Duplain, 1762, p. III-IV

<sup>111</sup> Ferdinand Delamonce naît à Munich le 30 juin 1678, il meurt à Lyon le 30 septembre 1753. Il a eu comme parrain l'Electeur de Bavière, Ferdinand-Marie, dont son père était l'architecte. Après un séjour à Paris et en Italie, il s'installe en 1731 à Lyon comme architecte, dessinateur, peintre et graveur.

<sup>112</sup> Sordet Yann, *Pierre Adamoli et ses collections : l'amour des livres au siècle des Lumières*, Paris, Ecole des Chartes, 2001, p. 327

<sup>113</sup> Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918, vol. 1, p. 255



Photographie : exemplaire des « Œuvres de Louïze Labé » 1556

Sur l'exemplaire de 1762, les dessins inventoriés sont des vignettes et faux titres, retouchés par Donat Nonnotte<sup>114</sup>, peintre ordinaire de la ville de Lyon et gravés par le parisien, son ami Daullé. Les deux hommes se sont connus à Paris avant que Nonnotte ne quitte la capitale pour Lyon en 1754, et c'est certainement lui qui a fait appel à Naudé pour travailler sur les *Œuvres*. Le peintre Nonnotte en arrivant à Lyon découvre un nouveau contexte culturel et social. Les modes et les idées ne sont pas le fait des intellectuels et d'une élite cultivée, mais d'une

<sup>114</sup> Donat Nonnotte (1708-1785), s'établit à Paris en 1728, fréquente J. Daullé, Boucher, Natoire et Boizot. Agréé à l'Académie royale de peinture en 1740, il est reçu en 1741 sur les portraits de d'« Ullin fils » et de « Leclerc ». En 1737, il épouse Marie-Elisabeth Bastard de la Gravière. Les années 1740-1745 correspondent chez Nonnotte à des portraits de grand format représentant des femmes jeunes, de condition sociale élevée : des femmes de la noblesse ou de la Cour, des artistes renommées telles les actrices ou les cantatrices. Il se fixe à Lyon en 1751 où il est nommé professeur à l'école gratuite de dessin de Lyon en 1756, puis peintre ordinaire de la ville en 1762. Période où il peint des portraits de négociants lyonnais et de leurs épouses, de familles consulaires et de chanoines. In Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918, vol. 2, p. 73

bourgeoisie éclairée et de quelques familles nobles entretenant des relations serrées avec les milieux genevois et parisiens<sup>115</sup>. Nonnotte a signé les dessins pour les œuvres de Louise Labé, notamment le portrait de la poétesse<sup>116</sup>. Pour d'autres, la vignette *Amours cordiers* conservée dans la collection de Stuedel de Francfort représentant «Deux amours filants, eau forte, 95 X 110 mm, épreuve rogné, porte en pied à la mine de plomb, de la main de l'artiste » serait à attribuer à Jean-Jacques de Boissieu.

Cette vignette apparaît dans les œuvres de Louise Labbé sous l'inventif de Nonnotte et le sculptif de Daullé. On ne saurait soutenir que cette petite pièce, qui est à mettre en relation avec les griffonnements des débuts de Boissieu, soit moins habile que la version de Daullé. A. de Boissieu constate justement que l'eau forte n'est pas de ce dernier maître ; M. Mals, inspecteur de l'Institut Stuedel confirme notre opinion<sup>117</sup>.

Jean-Jacques de , peintre et aquafortiste<sup>118</sup>, dessine une eau-forte de « Louise Labé jouant du Luth », « Gravé pour l'histoire de la vie de Louise Labbé, née à Lyon dans le 15 siècle », 1759<sup>119</sup>. Lors de la réalisation de l'ouvrage, Adamoli rencontre des difficultés avec « une âme vile et mercenaire » (qui peut bien être Benoît Duplain) et avec Jean Daullé (1703-1763). Adamoli reproche à ce dernier de « n'avoir pas donné assez de force à son burin et d'avoir mal respecté ses consignes »<sup>120</sup>

Je donnai le dessin de la vignette où Louise Labé est représentée sur le Parnasse composant ses poésies ; j'avois mis Pégaze grim pant sur le Parnasse ; contre mon avis on l'a gravé sortant, et d'un tiers plus gros qu'il ne doit être, en s'écartant de toute proportion. L'amour décochant son dard devoit être aussi plus éloigné et prez de la bordure. M. Nonnotte, peintre à Lyon, a fait tous les autres dessins sur les esquisses déjà donné depuis plusieurs années par M. Lamons. Il les a corrigé et rectifié sous ma direction<sup>121</sup>.

Le caractère bibliophilie de cette édition se manifeste par la place donnée à l'illustration, par l'utilisation de caractères typographiques riches et variés. Comme pour la *Meyrgra entreprise*, une série d'exemplaires est produite : cent vingt-cinq exemplaires dont vingt-cinq en papier de Hollande grand in-octavo, dont douze ont les vignettes planches et culs-de-lamps imprimés en camaïeu de bleu et les douze autres en noir. Tout le reste est imprimé sur du papier

---

<sup>115</sup> Derenne Sylvie, « Les Portraits de femmes dans la carrière de Donat Nonnotte, *Bulletin des musées et monuments lyonnais*, n° 3-4, 1992, p. 37

<sup>116</sup> Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918, vol. 2, p. 73

<sup>117</sup> Institut Stüdel à Francfort ( pp. 310-331)

<sup>118</sup> Jean-Jacques de Boissieu, (30.11.1736-1/3/1810) est fils d'un médecin lyonnais. Il apprend le dessin avec Lombard et la peinture avec Charles Frontier, professeur à l'École de dessin de Lyon. Après avoir réalisé du dessin de fabrique, Pariset, marchand d'estampes à Paris l'engage à faire de l'eau-forte. Lors de son séjour à Paris en 1761-1764, il fréquente J. G. Wille, Wattelet, Greuze, Soufflot et le duc Alexandre de La Rochefoucauld. Il visite Gênes, Naples, séjourne à Rome (1764-1765), dessine dans les musées et surtout d'après nature. De retour à Lyon, il achète en 1771 une charge de trésorier de France. In Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918, vol. 1, p. 100

<sup>119</sup> Le dessin est conservé à l'Institut Stüdel à Francfort.

<sup>120</sup> Sordet Yann, *Op. cit.*, p. 326

<sup>121</sup> Ms PA 298 (12), fol. 23v - BML

d'Annonay in-octavo, avec les figures en noir. Adamoli reçoit huit exemplaires, deux grand papier dont un avec planche en bleu et six ordinaires<sup>122</sup>.

Ces deux ouvrages ont gardé une très grande valeur bibliophilie de nos jours. Deux exemplaires ont été proposés dans une vente aux enchères publiques à Paris le 31 mai 2005 par la Maison Pierre Bergé & associés<sup>123</sup> : un des vingt-cinq exemplaires en grand papier fin de Hollande avec culs-de-lampe et vignettes tirés en bleu des *Œuvres* de Louise Labé et un des douze exemplaires sur papier fin de Hollande de la *Meygra entreprise*. La mise à prix du lot s'est faite à cinq/six mille euros, il a été adjugé à cinq mille euros<sup>124</sup>.

Une place de choix a été réservée aux *Œuvres* sur une fresque lyonnaise située à l'angle du quai de la Pêcherie et de la rue de la Platière, dans le premier arrondissement de Lyon.

---

<sup>122</sup> Sordet Yann, *Op. cit.*, p. 328

<sup>123</sup> Pierre Bergé & associé, *Vente Livres et manuscrits*, Mardi 31 mai 2005, [Paris], Drouot Richelieu - <http://www.pba-auctions.com/>

<sup>124</sup> [www.bibliore.com/cat-vent\\_drouot31-5-05.htm](http://www.bibliore.com/cat-vent_drouot31-5-05.htm)



Photographie : fresque lyonnaise, *La Bibliothèque de la cité*

17197

354693

# ŒUVRES

DE

LOUISE CHARLY,

LYONNOISE,

*DIITE LABÉ,*

*SURNOMMÉE*

LA BELLE CORDIERE.



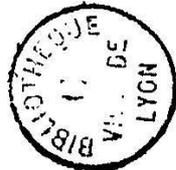
*Nonotte inven.*

*Nullé culp.*

A LYON,  
Chez les FRERES DUPLAIN, Libraires.

---

M. D C C. L X I I.



11

Page de titre : exemplaire de 1762 des « Œuvres de Louise Charly »

### **L'affaire de la jambe de cheval**

Voici le deuxième litige qui oppose Benoît Duplain et Pierre Adamoli. Durant l'hiver 1765-1766, le niveau des eaux de la Saône baisse et laisse apparaître le 4 février, une jambe de cheval en bronze. Les bateliers qui l'ont extraite de la glace proposent à un bourgeois de la ville d'échanger leur trouvaille contre la somme de dix-huit livres, celui-ci décline l'offre. La ville de Lyon décide de se porter acquéreur, « la jambe » est transportée le 6 février à l'hôtel de ville, le 16 dans la salle des séances de l'Académie. Les académiciens en font un objet d'étude qu'ils doivent dater et identifier, Adamoli travaille à leurs côtés. Plutôt qu'un travail coopératif, les hommes se concurrencent et Adamoli identifie l'objet le premier, « MM. de l'Académie de Lyon faisoient des perquisitions de leur côté, mais j'ai été assez heureux pour trouver le premier »<sup>125</sup>. Ses recherches l'amènent à penser que la jambe appartient à une statue équestre élevée au devant du temple d'Auguste en l'honneur d'un chevalier romain, Tiberius Antistius. Il donne ses conclusions dans les lettres au marquis de Migieu, dont les deux premières sont publiées début juin 1766, la troisième en février 1767. Entre la production des deuxième et troisième lettres, une publication anonyme parodie les découvertes d'Adamoli. La *Lettre d'un bourgeois à M. P. AD\*\*\* sur la jambe de cheval, figure équestre qu'il dit être celle de Tiberius Antisthius* est composée de quatre lettres en forme de pastiche. L'auteur prétendu du libelle dit avoir trouvé dans la Saône une inscription qui dédicace la statue à Gargantua et à sa jument. Il tire l'interprétation du texte de Rabelais sur la foi, dit-il en s'adressant à Adamoli, d'« un manuscrit précieux dont je suis en possession et qui est un commentaire sur Rabelais, que je vous promets de déposer après ma mort dans ce musée que vous avez recueilli avec tant de dépense et que vous conservez intact avec un si grand soin »<sup>126</sup>. La première réaction d'Adamoli est de croire que ce texte a été écrit et publié par Benoît Duplain avec la complicité de l'imprimeur Delaroche. Alors, qu'il répand cette version dans Lyon, Duplain fait courir le bruit que le texte sortirait de la plume d'un oratorien ou d'un académicien. En réponse à cette attaque personnelle, Adamoli publie deux épigrammes « à un faquin de libraire » qu'il fait circuler dans la ville sous forme manuscrite :

---

<sup>125</sup> Sordet Yann, *Op. cit.*, p. 306

<sup>126</sup> Adamoli Pierre, *Note servant de réponse aux articles essentiels de la prétendue critique à mes deux lettres à Mr le marquis de Migieu, qui porte pour titre « Lettres d'un bourgeois à Mr P. AD\*\*\* »*, 1766, p. 7 – ms PA 55, n° 29, fol 57-59

**Epigramme a un faquin de libraire qui a plaisanté en ignare mes deux Lettres à Mr de Migieu, sur une découverte faite a Lyon d'une figure équestre des Romain. Document non daté , BML, ms PA 55, folio 50**

Qu'un auteur impartial et sage  
Critique en savant mon ouvrage  
Releve mes fautes, certes n'en suis aïgri ;  
Mais qu'un avorton de larbin nourri  
Dans le dédale de la Librairie  
Ce tripot infame de charlatanerie  
Libelle en main fasse l'homme d'esprit,  
Vente [sic !] à des sots qu'il a séduit  
Un gargantua mit dans sa satire,  
Jument, poulain, et du géant tout le délire  
Armé d'un grand Bourdon de Saint Martin,  
Or qu'il sache donc, ce faquin  
Pour mieux aprêter a rire  
Qu'un plus gros bourdon dans ma main  
Le guérira du mal d'écrire...

Adamoli se lance ensuite dans une enquête minutieuse au cours de laquelle il interroge Delaroche, Meusnier de Querlon (correspondant des *Affiches de province*) et son petit neveu parisien Blanchet de la Sablière. Il va jusqu'au bout de son enquête, le dénouement est édifiant, le coupable démasqué, il s'agit du Père Légi, bibliothécaire du collège des Oratoriens, qu'il croyait « incapable d'un tel procédé »<sup>127</sup>. Quelle est la raison qui a poussé le P. Légi à écrire ce libelle ? il est en réalité un ami très cher de Benoît Duplain avec lequel il a travaillé pour la remise en ordre de la bibliothèque du collège. Quant à Delaroche, il avoue que « séduit » par Duplain, « ... il fit l'infamie de mettre sous presse furtivement, dans une nuit, la parodie en question ». « Qu'on juge [déclare Adamoli à propos de Delaroche] ce que c'est que cette canaille typographe ! »<sup>128</sup>, pour ce qui est des Oratoriens, « Ces gens là me mettent dans le cas à présent de regretter la société jésuitique »<sup>129</sup>. L'énergie que met Adamoli pour rétablir la vérité et mettre en valeur la nature de ses travaux lui permet finalement d'être reconnu par les journalistes du *Courrier d'Avignon*, du *Journal des savants*, du *Journal de Verdun* et de l'*Année littéraire*. Il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait bien là d'un coup de Benoît Duplain qui semble-t-il s'est bien amusé en montant cette affaire. Ces deux affaires montrent que les deux frères Benoît et Pierre n'ont pas les mêmes méthodes de travail. Pierre semble plus

<sup>127</sup> Sordet Yann, *Op. cit.*, p. 313

<sup>128</sup> Sordet Yann, *Op. cit.*, pp. 313-314

<sup>129</sup> Lettre de P. Adamoli à A.P. Blanchet La Sablière, octobre 1766, en réponse à deux lettres des 4 et 7 octobre – BML, ms PA 55, fol 83

discret, plus scrupuleux dans les engagements qu'il prend envers ses clients. Quant à Benoît, rien ne lui fait peur et il trouve même un certain plaisir à se moquer des uns et des autres. Les différences de méthode de travail ont très certainement amenées les deux frères à se séparer, mais nous ne pouvons pas affirmer comme Adamoli que Benoît déteste son frère.

Quelques années plus tard, Pierre meurt subitement le 3 septembre 1768 à une heure et demie du matin<sup>130</sup> alors qu'il est encore en pleine activité, il laisse cinq enfants vivants Andrée, Constance, Marie-Marguerite, Pierre-Jacques et Claudine. La femme de Benoît, Claudine décède le 23 mai 1770<sup>131</sup>. Elle est inhumée deux jours plus tard, le 25 mai en présence de Jean-André Mandiot, chanoine régulier de Saint-Antoine, Noble Jean-Marie Peyrard<sup>132</sup>, agrégé au collège de médecine de Lyon, son gendre, Léonard Louis et Joseph Pujol ses neveux, Claude et Jean-François-Marie Merlino ses neveux, Joseph Duplain son fils, Pierrat ( ?) ou Pitra<sup>133</sup>. Quatre ans plus tard, Benoît décède à l'âge de soixante huit ans le 17 octobre 1774, il est inhumé en grande procession le 19 octobre<sup>134</sup>.

### 1.2.3 – Les testaments de Pierre et Benoît Duplain

Nous possédons trois testaments des frères Duplain : le 3 mai 1763, celui de Pierre, les 1<sup>er</sup> juin 1762 et 17 janvier 1772 pour Benoît. Ces documents précieux permettent de faire un état des lieux de la situation des frères en 1762, 1763 et 1772.

---

<sup>130</sup> *Testament de Pierre Duplain, 3/5/1763 – ADR, 3<sup>E</sup>1709 A*

<sup>131</sup> *Décès de Claudine Mandiot, 23/5/1770 - AML, film 83, Saint-Nizier*

<sup>132</sup> **Annexe 4, volume 2, p. 57**

<sup>133</sup> *Enterrement de Claudine Mandiot, 23/5/1770 - AML, 1GG198, film 83*

<sup>134</sup> *Décès de Benoît Duplain, 17/10/1774 - AML, film 86, n° 1110*

	<b>Testament de Pierre 1763<sup>135</sup></b>	<b>Testament de Benoît 1762<sup>136</sup></b>	<b>Testament Benoît 1772<sup>137</sup></b>
<b>Héritier universel</b>	Madeleine Bruyset, sa femme	Claudine Mandiot, sa femme	Joseph Duplain son fils
<b>Enfants</b>	Andrée, Constance, Marie-Marguerite, Pierre-Jacques, Claudine, 5 000 livres chacun + 14 000 à partager après le décès de leur mère	Genes, Françoise, Joseph, 15 000 livres chacun	Geneste, 20 000 de dot + 10 000 par sa mère + 1 000 livres six mois après la mort de Benoît Françoise, 18 000 livres payables 2 ans après le décès de Benoît + pension alimentaire sous forme de rente viagère de 650 livres par an Joseph 14 000 livres
<b>Fond de commerce</b>	80 129 livres huit sols (vendu 52 400 en 1771 <sup>138</sup> )	90 000 livres	97 297,2 livres
<b>Maison des champs</b>	Maison des Champs à Vaise 7 600 livres Mobilier et autres, 400 livres pour Andrée <sup>139</sup> et Pierre-Jacques	Maison de Pierre-Bénite 9 500 livres Denrées et provisions, 300 livres Mobilier et autres, 1 200 livres	Maison de Pierre Bénite, 14 000
<b>Don aux pauvres</b>	100 livres	300 livres	
<b>Don autres</b>		M. Piat, parent à Monistrol Pierre Duplain, son frère, quatre tableaux de 200 livres	
<b>Vœu particulier</b>	Obsèques simples et peu coûteux, cent messes basses	Etre enseveli quarante huit heures après son décès	
<b>Mobilier et effets rue Mercière</b>	80 000 livres	10 000 livres	10 000 livres
<b>Biens du conjoint</b>		32 000 livres	
<b>Témoins</b>	Renaud Fruty, maître boulanger Jean-Baptiste Garinaud, moulinier de soie (Maclas en Forez) Anselme Maigre, maître charpentier Pierre Moine, maître et marchand guinpier François Novet, maître charpentier François Pourra, maître boulanger Claude Zacharie, faiseur de tournebroches	Charles Beugat, maître tapissier Jean Beuf, marchand Jean Guilloud, marchand Loïs Miraillies, marchand François Pourra, maître boulanger Claude Richoud marchand Joseph Zacharie, faiseur de tournebroches	Léonard Debras Pierre Fevre Pierre-Jean Gradel Claude Lhermez Claude-Joseph Ragu Joseph Sauvage

**Tableau : les testaments de Pierre et Benoît Duplain**

### Une étude des testaments

Le testament de Pierre a été rédigé en 1763<sup>140</sup>, celui de Benoît, neuf ans plus tard en 1772<sup>141</sup>. Au moment de la rédaction du testament de Pierre, sa femme Madeleine Bruyset est encore près de lui, celle de Benoît, Claudine Mandiot est décédée depuis quatre ans. Alors que Pierre institue son épouse, héritière universelle, Benoît lègue son fonds à son unique fils vivant, Joseph. Les fonds de librairie sont estimés à quatre vingt mille cent vingt-neuf livres pour Pierre et quatre vingt dix sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pour Benoît. La

<sup>135</sup> Testament de Pierre Duplain, 3/5/1763 – ADR, 3<sup>E</sup>1709 A

<sup>136</sup> Testament de Benoît Duplain, 1/6/1762 – ADR, 3<sup>E</sup>4708

<sup>137</sup> Testament Benoît Duplain, 17/1/1772 - ADR, 3<sup>E</sup>4715

<sup>138</sup> Vente de fonds de librairie, 8/8/1771 – ADR, 3<sup>E</sup>4715

<sup>139</sup> Andrée lègue sa part de la maison à sa mère Madeleine Bruyset qui en possède l'usufruit, dans son testament du 30/9/1771 – Testament dame Andrée Duplain ép. de Louis Rosset, libraire, 30/9/1771 – ADR, 3<sup>E</sup>7074

<sup>140</sup> Testament de Pierre Duplain l'ainé, 3/5/1763 – ADR, 3<sup>E</sup>1709 B

<sup>141</sup> Testament de Benoît Duplain, 1/6/1762 – ADR, 3<sup>E</sup>4708

maison des champs *Le Coin* appartenant à Pierre est évaluée à sept mille six cents livres, elle est partagée entre Pierre-Jacques et Andrée la fille aînée, quant à la propriété de Benoît à Pierre-Bénite, évaluée à quatorze mille livres, elle revient à Joseph. Les enfants de Pierre disposeront de cinq mille livres chacun ainsi que quatorze mille à se partager. Les enfants de Benoît bénéficient de sommes plus élevées. Geneste obtient, outre les vingt mille livres de dot, dix mille livres par sa mère et mille livres à la mort de son père ; Françoise, dix huit mille livres ainsi qu'une rente viagère de six cent cinquante livres par an ; Joseph, 14 000 livres. Benoît prévoit deux cents livres à M. Piat, un parent de Monistrol ainsi que trois cents livres aux pauvres de la paroisse, Pierre leur accorde cent livres. Enfin, Pierre demande des obsèques simples et peu coûteux, mais cent messes basses dans les églises de la ville ; Benoît émet le vœu de n'être enseveli que vingt-quatre heures après sa mort<sup>142</sup>. A la suite de ces deux testaments, il ne semble pas y avoir eu de litiges graves. Un conseil de tutelle est mis en place pour la fille de Pierre, Claudine âgée de vingt-quatre ans, seule enfant mineure du couple. Un acte est passé le 6 septembre 1768 qui réunit douze hommes qui composent le conseil de tutelle qui nous renseigne sur les liens familiaux des Duplain. Le conseil va confier la tutelle à Madeleine Bruyset :

- Benoît Duplain, libraire à Lyon, grande rue Mercière, âgé de cinquante six ans, oncle paternel de la mineure.
- Claude Sain, écuyer conseiller du roy maison couronne de France, rue du Puis Gaillot, oncle par alliance de la mineure du côté maternel âgé de 46 ans.
- Sieur Pierre Bruyset Ponthus, libraire à Lyon y demeurant rue Saint Dominique âgé de quarante ans, oncle maternel de la mineure.
- Paul Sain, écuyer, conseiller du roy, seigneur de la Cour ci-devant place neuve des Terreaux, âgé de 45 ans, oncle par alliance du côté maternel.
- Sieur Jean-Marie Bruyset<sup>143144</sup>, libraire à Lyon âgé de quarante huit ans, oncle à la mode de Bretagne de la mineure du côté maternel.
- Sieur Jean-Jacques Reigny, bourgeois de Lyon, demeurant rue de la Vielle Monnaye, âgé de 41 ans, cousin issu de germain du côté paternel et maternel.
- Claude-Pierre Fuzillier, écuyer conseiller du Roy , place de Louis Le Grand âgé de 46 ans, cousin au 4<sup>e</sup> degré par alliance du côté maternel.
- Sieur Jean-Marie Pascal, négociant à Lyon, cy-devant rue du Bat d'Argent, âgé de 44 ans, cousin au 4<sup>e</sup> degré de la mineure du côté maternel.
- Sieur André Dalmais, négociant à Lyon ci-devant rue de L'Aumône, âgé de soixante cinq ans, cousin au 5<sup>e</sup> degré de la mineure du côté maternel.

<sup>142</sup> Testament de Benoît Duplain, 1/6/1762 – ADR, 3<sup>E</sup>4708

<sup>143</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 26

<sup>144</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 24

- Sieur Jean-Marie Dalmais, fils aussi négociant, rue de l'Aumône, âgé de trente ans, aussy cousin au 5<sup>e</sup> degré de la mineure du côté maternel.
- Joseph-Michel Dian, négociant à Lyon y demeurant rue Neuve, paroisse Saint-Nizier, âgé de trente cinq ans, cousin issu de germain de la mineure du côté maternel.
- Sieur Mathieu Chavance, libraire à Lyon y demeurant Grande rue Mercière paroisse Saint-Nizier âgé de quarante cinq ans, cousin au cinquième degré de ladite mineure du côté maternel.

Au moment du partage de l'héritage, Françoise, fille de Benoît conteste sa part. Elle accepte bien les dix huit mille livres qui lui seront remis à la mort de son père, mais elle ne veut pas de la rente viagère de six cent cinquante livres par an. Un arrangement à l'amiable est trouvé « les parties voulant prévenir les frais immenses et inévitables qu'entraîneroient une décision de cette nature »<sup>145</sup>. La rente est transformée en une somme de douze mille livres, les trente mille livres sont payées de suite par Joseph à sa sœur. Françoise cède définitivement ses droits à son frère le 9 novembre 1774<sup>146</sup>. Celui-ci semble partager son opinion quant aux rentes viagères, il donne son avis clairement dans un texte qu'il produit en 1789, *Projet d'une banque nationale à établir en France, par M. de Sainte-Albine*

Il ne nous reste donc qu'à animer la population au lieu de l'éteindre davantage par ces inventions meurtrières, productions d'une disette peu honorable, celle des rentes viagères, qui ont fait oublier au père de famille qu'il avoit des enfants, & aux enfants qu'ils étoient apellés à toute autre chose qu'à un célibat combiné<sup>147</sup>.

Sa deuxième sœur accepte son héritage et reçoit en sus les boucles d'oreilles en diamant de sa mère d'une valeur de mille deux cents livres<sup>148</sup>.

<sup>145</sup> *Acceptation d'hoirie Duplain*, 18/10/1774 - ADR, 3<sup>E</sup>4716

<sup>146</sup> *Cession de droit Duplain* [Françoise], *Duplain* [Joseph], 9/11/1774 - ADR, 3<sup>E</sup>4716

<sup>147</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Projet d'une banque nationale à établir en France, par M. de Sainte-Albine*, sl, 1789, p. 6

<sup>148</sup> *Acceptation d'hoirie Duplain*, 18/10/1774 - ADR, 3<sup>E</sup>4716

## 1.3 – La relève sera-t-elle assurée ?

### 1.3.1 – L’ambitieux conseiller secrétaire du roi : Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine

Joseph Benoît fils de Benoît, que nous nommerons Joseph pour plus de commodité, né et baptisé le 12 mars 1747, a pour parrain Joseph Poujol et Claudine Mandiot comme marraine<sup>149</sup>. Après avoir réalisé d’excellentes études à Lyon<sup>150</sup>, il entre en apprentissage à seize ans chez Aimé Delaroche. Il hérite du fonds de librairie de son père « en témoignage de la satisfaction que je ressens de sa bonne conduite, de son ardente application au travail et de son intelligence dans mon commerce qu’il conduit avec moi depuis plusieurs années » écrit Benoît. Ainsi, peut-il « continuer le commerce de la librairie dans lequel il est très versé », commerce « qu’il a mis dans une situation fort avantageuse »<sup>151</sup>. M. Audin donne une bien piètre image de la librairie lyonnaise au moment où Joseph se lance seul dans la profession.

Pendant que Didot, à Paris, fait le superbe effort d’où sortira, après la Révolution, la magnifique Collection des « Editions du Louvre », nous nous traînons, à Lyon, dans les plus basses ornières. Malgré toutes les exhortations, malgré les menaces administratives, la fraude continue de plus belle ; les libraires lésés ou qui prétendent l’être se fâchent et actionnent les contrefacteurs<sup>152</sup>.

A la mort de son père en 1774, Joseph commence son activité de libraire seul, il est alors âgé de vingt-sept ans, il va exercer ce métier de 1774 à 1778 rue Buisson. Très tôt, il se met dans l’illégalité en s’associant avec la Société typographique de Neuchâtel (STN). Dans une lettre rédigée le 13 janvier 1773, il écrit à la STN

Nous entrerons volontiers en liaison d’échange avec vous, mais à prix nets de marchand en blanc et non autrement, fournissons moi Nottes de toutes les sortes, je choisirai et voici les miennes<sup>153</sup>.

En 1773, il publie une série de trois cents deux ouvrages dont le privilège, qui remontait au siècle dernier, appartenait à la veuve Desaint, de Paris, mais que Duplain prétend avoir acquis de Barbou de Limoges et d’Hérissant de Paris. Il est condamné, le jugement est rendu le 27 septembre 1777. Il ne fut pas le seul à être inquiété à Lyon, au même moment les libraires Barret, Buisson, Grabit, Regnault subissent également les plaintes de la veuve Desaint<sup>154</sup>. Joseph pressent que sa fortune ne viendra pas de la librairie traditionnelle, la librairie

<sup>149</sup> *Baptême de Joseph-Benoît Duplain*, 12/3/1747, AML, 1GG094, film 40, folio 33

<sup>150</sup> Roman d’Amat Jean-Charles, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1970, vol. 12, p. 374

<sup>151</sup> *Codicille Duplain* [Benoît], 26/5/1770 – ADR, 3<sup>E</sup>4714

<sup>152</sup> Audin Marius, « L’imprimerie à Lyon », *Revue du Lyonnais*, 1929, p. 101

<sup>153</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 13/1/1773 - STN, ms 1205

<sup>154</sup> L’affaire est relatée dans la deuxième partie du chapitre 2, *L’Offre éditoriale des Duplain en France et en Europe*

clandestine s'avère dangereuse (Voir la troisième partie du chapitre deux, *l'offre éditoriale des Duplain en France et en Europe*). Aussi, imagine-t-il une autre source de revenus, à l'automne 1776, il se lance dans l'édition de l'*Encyclopédie* de Diderot (affaire relatée dans la partie, *l'Encyclopédie de Joseph Duplain*).

### **Les premiers pas vers l'anoblissement : achat de charge, alliances familiales**

L'ambition de Joseph est de posséder une charge, afin de rejoindre à terme (vingt ans), la noblesse honorifique et fiscale et obtenir un produit financier. Les charges ont été créées par le Roi pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat afin d'alimenter la cassette royale. Tous les candidats au titre ne pouvant pas bénéficier de la noblesse perpétuelle, certains tentent leur chance en direction de la noblesse viagère, ainsi se crée un marché autour des charges ce qui en provoque l'inflation. Cette noblesse se transmet par les enfants mâles uniquement après le délai de vingt années, aussi, à la veille de la Révolution, beaucoup sont-elles inachevées. Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la moyenne ou petite noblesse de tradition se juxtapose, sans s'y fondre, la noblesse de robe ou de cloche, identique dans son mode de vie, comme dans son revenu, elle peut être symbolisée par le personnage du conseiller-secrétaire du roi. Une famille peut devenir noble en trois générations : le grand-père négociant, le fils conseiller secrétaire du roi, le petit-fils conseiller en parlement<sup>155</sup>. En acceptant pour des raisons



ARMES : Écartelé, aux 1 et 4, coupé d'or à trois bandes de gueules, et d'azur à la couronne d'argent ; aux 2 et 3, d'argent à la croix perronnée de gueules.

Armes de Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine

fiscales de vendre des charges transmissibles, la royauté s'est exposée à l'accaparement d'une partie de la puissance publique, à la formation d'un de ces « corps intermédiaires » dont parlent les théoriciens et dont la « caste parlementaire » est l'expression la plus achevée<sup>156</sup>. Lorsque la charge est achetée, il faut prêter serment auprès de la Chancellerie mais elle n'entraîne aucune fonction. Elle permet l'exonération de la taille royale et celle des impôts locaux. Les échevins de Lyon acquéraient la noblesse à la fin de leur quatre années de mandat.

Le 25 novembre 1778, Benoît Muguet vend sa charge d'écuyer à Joseph Duplain pour la somme de soixante quatorze mille livres<sup>157</sup>. Le 17 septembre 1787, Joseph est nommé conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, en la Chancellerie établie près du

<sup>155</sup> Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie : 1787-1792*, Paris, éditions du Seuil, 1999, p. 27

<sup>156</sup> Vovelle Michel, *Op. cit.*, p. 48

<sup>157</sup> *Vente d'office, Muguet, Duplain*, 25/11/1778 – ADR, 3<sup>E</sup>5707

Parlement de Nancy, à la place de Jacques Neyron<sup>158</sup>, démissionnaire en sa faveur, le 10 septembre de la même année<sup>159</sup>. A cette occasion, Duplain prend des armes : Ecartelé, aux 1 et 4, coupé d'or à trois bandes de gueules, et d'azur à la couronne d'argent ; aux 2 et 3, d'argent à la croix perronnée de gueules<sup>160</sup>. Il rajoute à son nom la particule « de Sainte-Albine ». Dans aucun texte nous n'avons retrouvé l'origine de celle-ci. Peut-être s'est-il inspiré du nom de Pierre Rémond de Sainte-Albine<sup>161</sup>, censeur royal, rédacteur de l'Europe savante, du Mercure de France et de la Gazette de France<sup>162</sup> ? ou bien encore est-ce le nom d'une terre ? Un premier mariage<sup>163</sup>, célébré par André Mandiot, chanoine régulier de Saint-Antoine le 11 mars 1777, l'unit à Catherine-Sophie Terrasse<sup>164</sup>, mineure au moment de son mariage. Sont présents Claude Pitra, oncle maternel de l'épouse, Guillaume Terrasse de la Sablière, son frère, Jean-Marie Peyrard, beau-frère de l'époux, Jean-Antoine La Ferre, cousin maternel de l'époux. Antoine Terrasse<sup>165</sup> est le fils de Jacques Terrasse, un familier de Marcellin, ce dernier a co-signé le testament de Marcellin en 1730<sup>166</sup>. Catherine est mineure au moment de son mariage, elle est la fille d'Antoine Terrasse, négociant, marchand de dorures, officier de la Monnaie<sup>167</sup>, écuyer, conseiller, secrétaire du roi et de Jeanne Pitra, ils vivent au quartier Saint-Clair, paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin<sup>168</sup>. La dot de Catherine est conséquente<sup>169</sup>, un immeuble rue Ferrandièrre, avec comme enseigne « Le Purgatoire », à l'angle de la rue Royale, évaluée à trente mille livres ; une action sur la construction du Pont sur le Rhône entre la porte de Saint-Clair et le Pont de la Guillotière, d'une valeur de dix huit mille livres, ce qui lui permet de recevoir le trentième du droit de péage du pont ; une somme de quatre mille livres en espèces. Le montant total de la dote étant de cinquante mille livres. Cette acquisition a été facilitée par l'abbé Laserre à qui Joseph Duplain devait trente six mille livres à titre d'honoraires pour la correction du dictionnaire « annoncé au public sous le nom

<sup>158</sup> Nommé le 5/8/1767, conseiller secrétaire, maison et couronne de France, en la Chancellerie de Lyon, à la place de Jean-Baptiste Sullignien, vint remplir les mêmes fonctions à Nancy, le 25/9/1776. Mahuet, Antoine de, *Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du parlement de Nancy : 1641-1740*, Nancy, 1919, p. 176.

<sup>159</sup> Jacques Neyron est le fils de Marcellin Neyron, échevin de Saint-Etienne et de Marianne Thiollière. Il épouse le 30 juillet 1767, Marie Vincent de la Bérardièrre. En 1767, il est conseiller secrétaire, maison et couronne de France, en la Chancellerie de Lyon, le 25/9/1776, il remplit les mêmes fonctions à Nancy. Le 18 octobre suivant Neyron est nommé conseiller secrétaire honoraire et devient maire de Saint-Etienne, représentant de la noblesse à l'Assemblée constituant. - Mahuet, Antoine de, *Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du parlement de Nancy : 1641-1740*, Nancy, 1919, p. 83.

<sup>160</sup> Mahuet Antoine de, *Op. cit.*, 1955, pp. 83-120-176-177

<sup>161</sup> Pierre Rémond de Sainte-Albine (1699-1778), de l'Académie des Sciences et Belles-lettres de Berlin. Dans sa jeunesse a composé des petites pièces de « L'Amour au village, & de la Convention téméraire ». En 1761, il souhaite insérer dans la « Gazette », « l'annonce des ouvrages d'une certaine importance qui s'imprimeront à Paris », Malesherbes refuse. (in Bellanger Claude, Godechot Jacques, Guiral Pierre, Terrou Fernand, *Histoire générale de la presse française*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, vol. 1, « Des origines à 1814 », p. 164).

<sup>162</sup> Bellanger Claude, Godechot Jacques, Guiral Pierre, Terrou Fernand, *Histoire générale de la presse française*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, vol. 1, « Des origines à 1814 », pp. 191-193

<sup>163</sup> *Mariage de Joseph-Benoît Duplain et Catherine-Sophie Terrasse*, 11/31/1777 - AML, Film 288, n° 907

<sup>164</sup> Annexe 3, volume 2, p. 63

<sup>165</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 62**

<sup>166</sup> *Testament de Messire Jacques Terrasse, Seigneur d'Yvours et de la Blancherie*, 16/9/1730 - ADR, 3<sup>E</sup>4685

<sup>167</sup> *Antoine Terrasse* - ADR, Fonds Frécon, dossier rouge, volume XIII

<sup>168</sup> *Mariage Duplain, Terrasse*, 19/3/1777- ADR, 3<sup>E</sup>9565

<sup>169</sup> *Mariage Duplain, Terrasse*, 19/3/1777- ADR 3<sup>E</sup>9565

de Pittet, libraire à Genève ». Sur ces trente-six mille livres, le bon abbé, qui habitait également rue Royale, lui en abandonne trente mille livres, en contre partie d'une rente viagère de mille huit cents livres par an, réduite à sa mort à quatre cents livres au profit de l'abbé Claude-Antoine Terrasse fils d'Antoine Terrasse. Retour, en quelque sorte, à la case départ<sup>170</sup>. Le 17 novembre de l'année suivante le couple a une fille, Jeanne-Sophie<sup>171</sup> qui épousera Guillaume Mazuel<sup>172</sup> le 7 Juin 1796 à la paroisse Saint-Roch Paris.

Dès 1779, Joseph fait des voyages à Paris pour préparer sa nouvelle vie, il l'écrit le 3 août à la STN, « Je suis venu à Paris pour une affaire... qui m'obligera l'année prochaine à une résidence de douze mois »<sup>173</sup>. Duplain « est actuellement à Paris pour se faire pourvoir une charge de maître d'hôtel chez le roi ou la reine, charge qui passe cent mille livres de finance »<sup>174</sup> apprend-on dans une lettre d'un libraire anonyme lyonnais à un libraire de Paris. Il voyage avec son épouse, « une beauté lyonnaise », « se déplace en superbe équipage et même ses serviteurs prennent un air arrogant » écrit R. Darnton<sup>175</sup>. « Tout le monde est mécontent de M. Duplain, son luxe révolte bien des gens » s'indigne Panckoucke<sup>176</sup>. « On parle des richesses des librairies de Paris, mais y en a-t-il deux qui ayent équipage comme Duplain ? »<sup>177</sup>, « Les valets se ressentent de l'impudence du maître » écrit Revol écoeuré<sup>178</sup>. En août 1780, le rêve se transforme en cauchemar, Catherine tombe gravement malade, toute la famille est affectée, principalement Joseph<sup>179</sup>, elle meurt le 3 septembre<sup>180</sup>. Revol reste intraitable devant la peine de Joseph

Jugez quel chagrin pour M. le Maître d'Hotel du Roy il semble que c'est un chatiment du ciel pour le punir de son avidité et de sa soif d'or aux dépend des uns et des autres, laissons cet homme de coté, il ne mérite pas que d'honnête gens s'entretienne de luy<sup>181</sup>.

Le 1 septembre 1783, son deuil est terminé. Il réalise ainsi un mariage encore plus intéressant en épousant Marie-Jeanne Allier de Hauteroche<sup>182</sup>, fille de Benoît, chevalier, demeurant place de la Comédie à Lyon et de Jeanne Marie Rose Perron.

Le Sieur Duplain vient de se remarier à une fille de 17 ans, comme il est fort riche, ce mariage fait bruit<sup>183</sup>.

---

<sup>170</sup> 19/12/1777 – ADR, 3<sup>E</sup>17415

<sup>171</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 78**

<sup>172</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 45**

<sup>173</sup> *Lettre de Joseph Duplain à la STN, 3/8/1779 – STN, ms 1144*

<sup>174</sup> Darnton Robert, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982, p. 292

<sup>175</sup> Darnton Robert, *Op. cit.*, p. 292

<sup>176</sup> *Lettre de Panckoucke à la STN, 10/7/1779*

<sup>177</sup> *Lettre d'un libraire lyonnais à un libraire de Paris*, Darnton Robert, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982, p. 292

<sup>178</sup> *Lettre de Revol à la STN, 25/11/1780* in Darnton Robert, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982, p. 292

<sup>179</sup> *Lettre de Revol à la STN, 13/8/1780 – STN, ms 1205*

<sup>180</sup> *Lettre de Revol à la STN, 19/9/1780 – STN, ms 1205*

<sup>181</sup> *Lettre de Revol à la STN, 19/9/1780 – STN, ms 1205*

<sup>182</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 15**

Le mariage est célébré à Oullins dans la chapelle appartenant aux Allier d'Hauteroche le 1<sup>er</sup> septembre 1783 par l'abbé de Montazet en présence du Comte de Barjac et de Françoise Duplain. Marie-Jeanne lui apporte en dot soixante mille livres provenant de la succession de sa mère et dix mille livres de Marie Allier de Hauteroche, épouse de Milly, sa tante. Joseph Duplain s'allie à une famille prestigieuse. Son beau-père avait épousé en première noce Marie-Rose Perron, veuve d'un conseiller à la Cour du Roi de Pologne et électeur de Saxe et, en deuxième noce, Jeanne Marie Rosier, veuve de Laurent Belloty gentilhomme vénitien<sup>184</sup>. Ils auront trois enfants de ce second mariage, Benoît-Alexandre-Genest<sup>185</sup> né le 27 juin 1784 en la paroisse de St Pierre et St Saturnin<sup>186</sup>, Françoise<sup>187</sup> née en 1785 et Emé-Louis-Joseph<sup>188</sup> né le 4 août 1789 à Paris.

### Les habitations de Joseph à Lyon

Joseph acquiert des immeubles par dot mais aussi par achat au fur et à mesure de ses mariages et de son enrichissement. Le 19 décembre 1777, il achète à son beau père Antoine Terrasse, pour quatre-vingts onze mille livres, un immeuble situé rue Royale :

... à l'angle occidental et oriental de la rue royale, consistant en un rez de chaussée, caves au dessous, dans l'une desquelles est une buanderie comprise en cette vente, et cinq etages au dessus dudit rez de chaussée y compris les greniers, ladite maison ayant environ cinquante trois pieds de face et six croisées sur ladite rue Royale, et cinq croisées sur ladite rue... lesdits sieur et dame Terrasse vendent aussy toutes les boiseries, parquets, separations, cheminées de marbre, une glace de miroir dans la petite chambre au troisieme etage, et généralement tous les agrements à perpetuelle demeure qui garnissent ladite maison<sup>189</sup>.

En 1778, il possède trois immeubles, il affiche sa richesse et tente de rassurer son associé Charles Panckoucke :

Messieurs, vue d'Antoine Merlino et fils, seigneurs suzerains d'un million d'écus romains, et je suis encore leur caution vis-à-vis de vous avec trois immeubles considérables que la vente de mon fonds m'a mis dans le cas d'acquérir. Ainsi dormez bien sur les deux oreilles<sup>190</sup>.

En 1779, il demeure rue Royale. En Novembre 1780, alors qu'il se prépare à quitter la ville, il liquide son affaire et ses biens à Lyon, vit en chambre garnie en attendant son départ pour la capitale. Son domestique, le Sieur entre au service de M. le Roy<sup>191</sup>. Il possède un

---

<sup>183</sup> *Lettre de Louis Sébastien Mercier, avocat au Parlement de et littérateur français, à la STN, 5/9/1783 – STN, ms 1180*

<sup>184</sup> *Oullins - AM Oullins, RP 1779-1792, folio 103*

<sup>185</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 69**

<sup>186</sup> *Naissance de Benoît-Alexandre Genest Duplain, 27/6/1784 - AML, Film 291, n° 326*

<sup>187</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 76**

<sup>188</sup> **Annexe 4, vol. 2, p. 74**

<sup>189</sup> *Vente d'un immeuble Terrasse, Duplain, 19/12/1777 - ADR, 3<sup>E</sup>171415*

<sup>190</sup> Darnton, Robert, *Op. cit.*, p. 360

<sup>191</sup> *Lettre de Revol à la STN, 18/11/1780 - STN, ms 1205*

appartement quai d'Artois, sur la paroisse d'Ainay<sup>192</sup>, un logement dans le quartier de Saint-Clair, paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin<sup>193</sup> et une maison à Oullins. Il vend l'entreprise de l'édition *in-quarto* de la *Table analytique* à son associé Amable Le Roy<sup>194</sup> pour cinquante mille livres<sup>195</sup>, peut-être lui a-t-il aussi vendu son fonds de librairie ?

### **Le départ de Lyon**

Nous nous interrogeons, Joseph a-t-il aimé son métier de libraire ? Si l'on en croit un article qu'il écrit sous le nom du « Comte de B\*\*\* », dans un numéro du journal du 27 juillet 1789, il n'admettait pas la forme que ce métier prenait, bien qu'il en ait grandement profité :

Les maîtrises, les Jurandes, ainsi que les privilèges doivent être abolis dans tout le Royaume, sans excepter aucun état, ni aucune profession. C'est au talent seul qu'est dû la liberté de l'exercer. La permission d'ouvrir un magasin dans nos villes doit être absolument gratuite, parce que celui qui se dévoue à un état pour gager de l'argent n'est pas dans le cas d'en dépenser<sup>196</sup>.

Le privilège en matière de librairie, est comme tous les autres privilèges, un attentat au droit naturel.

Armé du « parchemin despotique » le Libraire met le public à contribution, il nuit aux progrès des sciences, en fixant à ses livres des prix arbitraires & exagérés... Un livre imprimé appartient à celui qui l'a acheté. Il a sans contredit le droit d'en multiplier les copies & plus il réussit à les multiplier, plus il est utile à la société en propageant les découvertes. Il faut que chacun ait la liberté de publier ses pensées, de copier celles des autres, de les développer, de les corriger, d'instruire le public, & pour cet effet, chacun doit avoir le droit de faire des Gazettes, de composer des mercures, de publier des journaux. Du choc des opinions naîtront infailliblement la lumière & l'instruction<sup>197</sup>.

Il donne un traitement particulier aux libraires parisiens :

Comme Paris est le siège des Académies, le rendez-vous de tous les Gens de lettres, il n'y a de privilégiés que les Libraires de Paris, & de cette manière tous leurs confrères de province sont réduits à la triste condition de revendeurs ; d'ailleurs, toutes les fois qu'un homme est privilégié, & qu'il ne craint point la concurrence, il s'endort sur son « parchemin », il ne va point au-devant de l'acheteur, il n'étend point ses affaires, & de là la langueur du commerce ; la diminution dans la consommation de nos papiers, & dans les labeurs nécessaires à entretenir nos ouvriers<sup>198</sup>.

En Novembre 1780, le choix de Joseph Duplain est fait, il quitte Lyon pour n'y jamais revenir et renonce à tout jamais au métier de libraire dont son père le croyait si capable d'exercer. Le Roy avertit la STN :

---

<sup>192</sup> Testament de Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine, 7/3/1781 - ADR, 3<sup>E</sup>17426

<sup>193</sup> Election Duplain de Sainte-Albine, Gonnard, 8/9/1783 - ADR, 3<sup>E</sup>7082

<sup>194</sup> Annexe 4, vol. 2, p. 37

<sup>195</sup> Darnton Robert, *Op. cit.*, p. 394

<sup>196</sup> Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, 27/7/1789

<sup>197</sup> Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, 27/7/1789

<sup>198</sup> Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, 27/7/1789

M. Duplain a absolument quitté toutes affaires, je lui ai fait passer l'article et votre lettre ou vous le rappelez et il me charge de vous répondre qu'il est devenu tout a fait étranger à la librairie à laquelle il renonce pour toujours<sup>199</sup>.

### 1.3.2 – L'idéaliste Pierre-Jacques Duplain

Son cousin, Pierre-Jacques, entre en apprentissage chez Pierre Bruyset, imprimeur, libraire le 28 mars 1761 à l'âge de dix-neuf ans<sup>200</sup>. Plus tard, il apprend le métier avec son père « sous les yeux & la direction d'un Père aussi sage qu'éclairé ». Il parcourt la France, la Hollande, l'Angleterre afin d'établir des contacts professionnels. Il est en relation avec des « gens de lettres » ce qui lui permet d'avoir sous la main des experts. De 1770 à 1772, il est installé rue de la Monnaie, il reçoit sa part d'héritage d'un montant cinq mille livres, le 22 octobre 1770<sup>201</sup>. Il ne fait pas de commerce avec sa mère Madeleine Bruyset qui a hérité du fonds de son mari. Il s'associe très tôt avec la STN et dissimule cette association à sa mère et à son oncle Benoît Duplain. Aussi, demande-t-il à la STN « de faire bien attention à [son ] adresse crainte de confusion »<sup>202</sup>. En même temps il les prie de l'informer des « opérations typographiques dans le genre philosophique qui paraît être celui de notre siècle »<sup>203</sup>.

#### Affaire Fauche et l'exil de Pierre-Jacques

« Décrété d'arrestation » en 1772 pour importation de livres prohibés imprimés à Neuchâtel comme son cousin. Contrairement à son cousin Joseph, il est condamné et frappé d'une lettre de cachet. Nous n'avons que peu d'informations sur le motif de la condamnation de Pierre-Jacques. Il s'agirait d'une balle de livres expédiée par Fauche, l'associé de la STN, auquel il a joint « des livres contre notre présent gouvernement », écrit Pierre-Jacques. La balle aurait ensuite été contrôlée à cause de la « haine et la jalousie de ses confrères ». Il s'agirait d'une cabale organisée contre lui, le procureur général lui-même aurait « fait la cour » au chancelier pour le « sacrifier »<sup>204</sup>. Quelques éléments sont néanmoins donnés par l'abbé Duret :

Visite faite par M. Pulignieu qui se fait accompagné de M. Périsset syndic chez M. Duplain fils de l'aîné sur deux lettres, une du Lieutenant de police de Paris qui disait savoir qu'il avait été expédié une feuille pour la Bretagne contenant des *questions sur l'Encyclopédie*, et correspondance, et puis M. le

<sup>199</sup> *Lettre de Le Roy à la STN*, 29/1/1784 - STN, ms 1175

<sup>200</sup> *Apprentissage de Pierre-Jacques Duplain chez Bruyset*, 28/3/1761 - ADR, 3<sup>E</sup>9560

<sup>201</sup> *Quittance de leg de 5 000 l, Sr Pierre-Jacques Duplain, dame Magdelaine Bruyset Ve de Sr Pierre Duplain sa mère*, 22/10/1770 - ADR, 3<sup>E</sup>7074

<sup>202</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 14/4/1772 - STN, ms 1144

<sup>203</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 18/10/1772 - STN, ms 1144

<sup>204</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 22/5/1773 - STN, ms 1144

Chancelier qui se plaint amèrement de ce que les libraires de Lyon se donnent toutes sortes de licences et une liste des plus mauvais qui se déclarent ouvertement ou secrètement.

Quant à la perquisition, nous savons, toujours grâce à l'abbé que :

La sentence y dénommé. Trouvent en arrivant la maison investie, huit cavaliers, ... n'avait pu échapper... de produire ses livres. Répond n'en avoir... montrer sa correspondance, ses lettres. Répond qu'il les brûle. On cherche jusque sous... mais avait été prévenu et tout avait été mis à l'écart. Fugitif car on lui avait conseillé de s'absenter, aurait été mis à la conciergerie avec les autres. Un colporteur en prison y sera trois mois au moins. Interrogé, mais n'a rien dit<sup>205</sup>.

Pierre-Jacques essaie bien de se tirer de ce mauvais pas, en faisant agir ses relations ou bien en se proposant de donner de l'argent aux uns et aux autres, rien n'y fait, la lettre de cachet ne peut être levée<sup>206</sup>. La STN lui apporte son soutien ce qui le reconforte

[votre courrier] m'a consolé en partie de l'étourderie du Sr Fauche qui m'a causé le plus grand déplaisir et a failli m'occasionner le plus grand chagrin. Je suis charmé que vous n'approuvez pas sa conduite qui n'a pas été fort prudente dans cette occasion<sup>207</sup>.

En août, le procureur général se présente à son domicile<sup>208</sup>, contraint de fuir, « N'ayant pas jugé de me mettre la main dessus, j'ai pris le large<sup>209</sup> », il se prépare pour l'exil. Dès janvier son beau-frère Rosset signale à la STN qu'il n'est plus à Lyon<sup>210</sup>, lui donne les pleins pouvoirs, le 4 février 1773, pour que celui-ci vende son fonds<sup>211</sup>. Son beau-frère Louis Rosset<sup>212</sup> « est chargé de la régie »<sup>213</sup> de ses affaires lorsqu'il est absent<sup>214</sup>. Le 2 avril, Pierre-Jacques est à Paris<sup>215</sup>, le 22 mai, il s'est réfugié à Genève<sup>216</sup>. Le financement du voyage a probablement été réalisé par Pierre Bruyset Ponthus, avocat en parlement, ancien imprimeur libraire son grand oncle qui lui prête, en février 1773, sur six ans, la somme de sept mille quatre cents livres, contre une hypothèque de la maison des champs du Coin à Vaise qu'il possède avec sa sœur Andrée<sup>217</sup>. Il est mis à contribution, dans son voyage forcé, pour recouvrer les créances de ses confrères, c'est le cas du libraire Teron de Genève pour Joseph-Sulpice Grabit<sup>218</sup>, (procuration du 27 avril 1773<sup>219</sup>). Mais aussi pour le libraire Dessaint de

<sup>205</sup> *Perquisition chez Pierre-Jacques Duplain, Août 1772 – Cahiers de l'abbé Duret, Ms 5423, f. 18/25v*

<sup>206</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 22/5/1773 – STN, ms 1144*

<sup>207</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 18/10/1772 – STN, ms 1144*

<sup>208</sup> *Cahiers de l'abbé Duret, août 1772, f. 18/25v*

<sup>209</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 22/5/1773 – STN, ms 1144*

<sup>210</sup> *Lettre de Rosset à la STN, 22/1/1773 – STN, ms 1144*

<sup>211</sup> *Procuration générale Sr Pierre Jacques Duplain, Sr Louis Rosset, son beau-frère, 4/2/1773 – ADR, 3<sup>E</sup>7075*

<sup>212</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 59**

<sup>213</sup> *Lettre de Rosset à la STN, 18/9/1773 - STN, ms 1144*

<sup>214</sup> *Lettre de Rosset à la STN, 22/1/1773 - STN, ms 1144*

<sup>215</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 2/4/1773 – STN, ms 1144*

<sup>216</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 22/5/1773 – STN, ms 1144*

<sup>217</sup> *Obligation Sr Pierre Jacques Duplain, libraire, noble Pierre Bruyset avocat en parlement, ancien imprimeur libraire, 4/2/1773 – ADR, 3<sup>E</sup>7075*

<sup>218</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 35**

<sup>219</sup> *Procuration Sr Joseph-Sulpice Grabit, Sr Pierre Jacques Duplain, 27/4/1773 – 3<sup>E</sup>7075*

Liège pour Madeleine Bruyset<sup>220</sup>. Robert Darnton dans l' *Aventure de l'Encyclopédie* prétend que la condamnation portait sur Joseph-Benoît<sup>221</sup>, comme nous venons de le voir, il s'agit bien de son cousin Pierre-Jacques.

**L'exil : son périple à travers les lettres de la STN, Suisse et Pays-Bas.**<sup>222</sup>

Dès son arrivée à Lausanne, en mai, il s'installe chez la veuve Guez, apothicaire<sup>223</sup>. Sa première préoccupation est de trouver une adresse postale, il choisit celle d'un ami, le libraire Bardin. Puis, il trouve plus prudent de se cacher derrière un nouveau nom, il adopte celui de Jacob. Et enfin, il écrit à la STN afin que celle-ci l'aide à trouver un travail « une maison de librairie ou il peut s'occuper honnêtement et en sûreté sans manger mon argent et trop m'éloigner de ma patrie... pour effectuer des travaux de bibliographie<sup>224</sup> » pour « rendre à un galant homme malheureux qui cherche d'ailleurs à vous être utile et pourra peut être à son tour vous rendre service dans votre opération de commerce »<sup>225</sup>. Son appel est entendu, un mois plus tard, la STN envoie un correspondant pour faire une proposition à Pierre-Jacques dont nous n'avons pas la teneur<sup>226</sup>. Dans le même temps, il propose à la STN d'imprimer un manuscrit en sa possession, dont il a le privilège qui « conviendra parfaitement à votre genre »<sup>227</sup>. En septembre, Rosset apprend par la STN que son beau-frère se porte bien<sup>228</sup>. Un an après son départ de Lyon, en janvier 1773, Rosset sait que Pierre-Jacques ne reviendra pas s'installer à Lyon, il demande à la STN de faire le solde de son compte<sup>229</sup>. Nous retrouvons sa trace en Russie en 1774, il a obtenu, sur recommandation de Denis Diderot, la place de bibliothécaire du Corps des cadets nobles de terre qu'il exerce pendant un an. Vers février 1775, congédié, il demande une place, qui lui est refusée, de secrétaire à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg. Il s'adresse alors au ministre Durand de Distroff qui lui promet d'appuyer sa demande :

de tout son crédit pour me donner une preuve non équivoque de l'estime dont il m'honore, il m'a même offert obligeamment de faire entrevoir à Votre Excellence l'avantage d'avoir auprès d'Elle en arrivant, un homme qui connoitroit déjà les France et les usages du Pays.

Il s'empresse de montrer ses qualités et assure qu'il peut se flatter « de [s'être] acquitte en France ce jour de cet emploi [de bibliothécaire au Corps des cadets] à la satisfaction de

<sup>220</sup> *Procuracion en blan Mde la Ve Duplain*, 28/9/1773 – ADR, 3<sup>E</sup>7075

<sup>221</sup> Darnton Robert, *Op. cit.*, p. 67

<sup>222</sup> Archives du consulat de Pétersbourg - Nantes

<sup>223</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 27/6/1773 – STN, ms 1144

<sup>224</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 22/5/1773 – STN, ms 1144

<sup>225</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 2/4/1773 – STN, ms 1144

<sup>226</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 27/6/1773 – STN, ms 1144

<sup>227</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 27/6/1773 – STN, ms 1144

<sup>228</sup> *Lettre du de Rosset à la STN*, 18/9/1773 - STN, ms 1144

<sup>229</sup> *Lettre du de Rosset à la STN*, 3/1/1773 - STN, ms 1144

Monsieur Clerc [l'historien Le Clerc] Directeur des études au même corps, ancien ami de M. Diderot ». Il ajoute :

Si mes offres de service pouvoient agréer a Votre Excellence, j'aurois l'honneur de me faire connoitre plus particulièrement a elle par Monsieur Diderot qui est encore en relation avec ma famille, il pourroit rendre compte a Votre Excellence des circonstances qui m'ont amène dans ce pays cy. Je pourrois encore réclamer la protection dont Mr De Malezherbes [Chretien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes, ministre, membre de l'Académie des sciences, l'Académie des Inscriptions, l'Académie Française] honora autrefois mon Père, celle de Messieurs Bertin [Henri-Leonard-Jean-Baptiste Bertin, intendant de Lyon, lieutenant général de la police charge du contrôle de l'édition et du commerce du livre] et De la Michodière [La Michodièrre Jean-Baptiste de, président du Grand Conseil, conseiller du roi, prévôt des marchands] nos anciens Intendants et l'amitié de M. Bourgelat Inspecteur Général du Haras de France <sup>230</sup>.

Malgré toutes ses démarches, il n'obtient pas d'autres postes en Russie. Contraint de rentrer en France, il ne se risque pas à retourner à Lyon, mais s'installe à Paris rue des Fossés Saint-Germain des Prés, cour du Commerce, rue de l'Ancienne Comédie-Française, près la rue des Cordeliers.

### 1.3.3 – Deux cousins à Paris

Changement de décor, l'histoire des Duplain se poursuit à Paris. Le premier à s'installer est Pierre-Jacques. Un courrier adressé à la STN en mars 1777 le signale commissionnaire et agent littéraire pour la librairie clandestine à Paris. Il propose ses services au public dans un prospectus imprimé qu'il envoie à la STN le 20 février 1778. Il se dit spécialiste des « livres vieux »<sup>231</sup> comme des « livres modernes »<sup>232</sup>. Il est en relation avec des « gens de lettres »<sup>233</sup> ce qui lui permet d'avoir sous la main des experts. Son rôle d'agent à Paris, donne la possibilité à ses clients d'avoir un interlocuteur dans la capitale, de leur simplifier les transactions et d'augmenter leur profit. L'impression d'ouvrages interdits en France fait partie de son activité, il négocie la transaction entre l'auteur et la STN tout en aspirant ou prétendant travailler dans le même esprit que son père :

En me confirmant aux principes d'honneur que j'ai reçu de mon Père je ne fais jamais une opération au dessus de mes forces, et que lorsque je fais la moindre entreprise c'est que j'en ai les fonds par devant moi, sans être obligé d'avoir recours à des moyens mal-honnêtes, que je n'emploierai jamais, c'est de cette manière que mon Père s'étoit acquis la confiance publique, et je ferai en petit ce qu'il faisoit en

<sup>230</sup> Lettre publiée dans Rjeoutski & Somov, 2001, p. 298, recherches de M.Somov

<sup>231</sup> Prospectus de vente de livres de Pierre-Jacques Duplain, adressé à la STN le 20/2/1778

<sup>232</sup> *Ibid*

<sup>233</sup> *Ibid*

grand, pour mériter la confiance due à mon nom, quoiqu'il ait plu au Sr Joseph Duplain de l'en tacher, mais les fautes étant personnelles, l'innocent ne doit pas patir pour le coupable<sup>234</sup>.

Nostalgique de son ancien métier, Pierre-Jacques entre de nouveau en apprentissage le 24 juin 1777 chez André-François Knapen, il est reçu officiellement libraire en juin 1784. Cette opération lui coûte mille cinq cent livres<sup>235</sup> : J. Pichenel dresse un tableau du « Montant des droits de réception à la maîtrise » dans lequel il indique que le fils de maître doit payer un droit mille deux cents livres (d'après l'arrêt du Conseil de 1777 libraire/imprimeur)<sup>236</sup>. « J'ai actuellement les bras déliés, mes sept années d'apprentissage et de compagnonnage étant terminées, je viens de me faire recevoir libraire, je vais donc réparer tant d'années de perdues »<sup>237</sup>. Il écrit à la STN pour leur annoncer la nouvelle et leur dire qu'il serait :

Flatté de faire quelques affaires avec vous qui soient avantageuses au deux parties contractantes, mais il faut être plus coulant dans les affaires. Je serai flatté de vous être utile dans ce Pays-cy étant très parfaitement ce tour à votre service<sup>238</sup>.

Il exerce le métier de libraire de 1784 à 1804. Dans le cadre de son activité, il propose l'impression d'ouvrages interdits en France, comme les *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages des Protestans, et leur existence légale en France ou bien Justification des protestans du reproche qu'on leur fait d'avoir causé des troubles, et des guerres civiles dans le Royaume* (sujet traité dans la deuxième partie du chapitre deux, *l'offre éditoriale des Duplain en France et en Europe*)<sup>239</sup>. Le 12 avril 1787, Pierre-Jacques est suspendu de ses fonctions<sup>240</sup> pour avoir produit certains de ces livres. Il semble que ce ne soit qu'un avertissement puisque le 4 mai l'interdiction est levée par le Baron de Breteuil, la décision lui est rendue le 18 mai par Guillyn et traduite sur les registres de la chambre royale et syndicale de la librairie et imprimerie le 25 mai 1787<sup>241</sup>.

Il produit également des ouvrages licites :

- deux ouvrages en 1785, *Institutions de Médecine pratique, trad. De l'Anglais de M. Cullen* », par M. Pinel et *Récit de l'Avocat général\*\*\*, aux Chambres assemblées du Public, sur le Magnétisme animal*.
- quatre en 1787, *Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux & des plantes. Avec une ébauche de l'histoire des êtres organisés avant leur fécondation* par Jean Sénéquier et les *Œuvres de M. l'abbé Spallanzani, l'Introduction méthodique à la théorie et à*

<sup>234</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 29/5/1782 – STN, ms 1144

<sup>235</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 21/11/1783 – STN, ms 1144

<sup>236</sup> Pichenel Jérémie, *Les Métiers du livre à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude socio-professionnelle*, Mémoire de maîtrise, Université Lumière Lyon 2, 1996, p. 95

<sup>237</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 1/10/1784 – STN, ms 1144

<sup>238</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 1/10/1784 – STN, ms 1144

<sup>239</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 30/4/1778 - STN, ms 1144

<sup>240</sup> Arrêt du conseil d'état du roi qui relève le Sieur Duplain de l'interdiction prononcée contre lui du 4 mai 1787 – BnF, FF, 22070, n° 67

<sup>241</sup> *Ibid*

*la pratique de la médecine, traduite de l'Anglois de Macbride*, par M. Petit-Radel, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, avec beaucoup de notes et *Pars prima rationis medendi in vosocomio pratico vindobenensi* de Maximilien Stoll.

Au même moment Joseph Duplain vient s'installer à Paris pour vivre de ses rentes, c'est-à-dire de l'argent gagné grâce à l'impression de *l'Encyclopédie*. Il découvre un monde nouveau, à la hauteur de l'ambition qui le dévorait à Lyon. Sera-t-il capable d'affronter les amis ou les ennemis qu'il va rencontrer dans la capitale ? La réponse est apportée dans le chapitre trois, *les activités révélatrices d'hommes de génie* dans la partie « Joseph-Benoît de Sainte-Albine ou le marchand d'argent ».

Cette première partie montre qu'une alliance entre une riche famille lyonnaise issue de la librairie avec une autre, sans fortune, originaire de Haute-Loire peut générer une puissante dynastie de libraires à Lyon. Les forces vives sont apportées aussi bien par les hommes que par les femmes, mères et filles. L'âge d'or de la famille se trouvant au moment de l'association des frères Duplain où l'on voit bien que l'union fait la force. Malgré cette assise dans la ville, des fonds de librairie prospères, la séparation des frères et la mauvaise entente entre leurs enfants vont avoir raison de leur succès. Les petits enfants de Marcellin ont-ils fait preuve de machance, ont-ils été maladroits dans leur gestion ? L'un, idéaliste, l'autre ambitieux n'ont plus leur place à Lyon dans le troisième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une seule alternative s'offre à eux, le rêve parisien !

Les Duplain font remonter leurs origines aux libraires Bachelu. Ils obtiennent le statut de bourgeois de Lyon avec une affaire florissante, une implantation au cœur de l'activité de la ville, une reconnaissance de leurs pairs, une maison des champs, une charge... Il a fallu soixante-dix ans pour que la renommée des Duplain soit à son apogée et cinq années pour tout anéantir. Louis Rosset et Joseph-Sulpice Grabit vont résister jusqu'à la Révolution pour finalement baisser les bras, ce sera la fin des héritiers de la dynastie à Lyon. Il est intéressant de comprendre les aspirations des deux successeurs au moment de leur arrivée à Paris. Joseph, déjà riche, se comporte en capitaliste né, privilégiant toutes les voies qui peuvent l'enrichir davantage et lui permettre de conserver ce qu'il a déjà gagné. Il achète la charge de maître d'hôtel du roi qu'il admire et qu'il défend avec force. Pierre-Jacques est plutôt un idéaliste qui ayant voyagé dans toute l'Europe s'est enrichi des courants philosophiques, il défend une cause et ne pense pas améliorer son quotidien ou assurer son avenir. Contrairement à leurs pères et grand-père, ils ne bénéficient pas de réseau de sociabilité dans la librairie. L'interopérabilité entre les familles s'est confirmée au fil du siècle par des relations amicales

(Le Roy, Los Rios) ; de proximité (Delaroche, Deville, Périssé) ; d'union (Bachelu, Bruyset, Rosset) ; de vente de fonds (Grabit).

## 2 – Une assimilation dans la vie lyonnaise

L'évolution familiale des Duplain permet de dresser une typologie des alliances telles qu'elles se réalisent à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons observé que celles-ci se font le plus souvent au sein de la corporation des libraires (Bachelu, Bruyset, Lions, Rosset), quelquefois avec des personnages issus d'autres métiers mais généralement ayant trait avec le commerce (Mandiot, Bonifat), et de plus en plus avec des filles ou fils de notables ou d'aristocrates (Terrasse, Allier de Hauteroche). En l'absence de liens familiaux, des associations se créent entre les libraires, ce qui leur donne la possibilité de publier des ouvrages à plus grande échelle ou à moindre coût (Deville, Périsset, Los Rios, Le Roy). Les alliances essentiellement lyonnaises, sont réalisées sur la presqu'île, dans et autour de la rue Mercière.

### 2.1 – Des alliances familiales

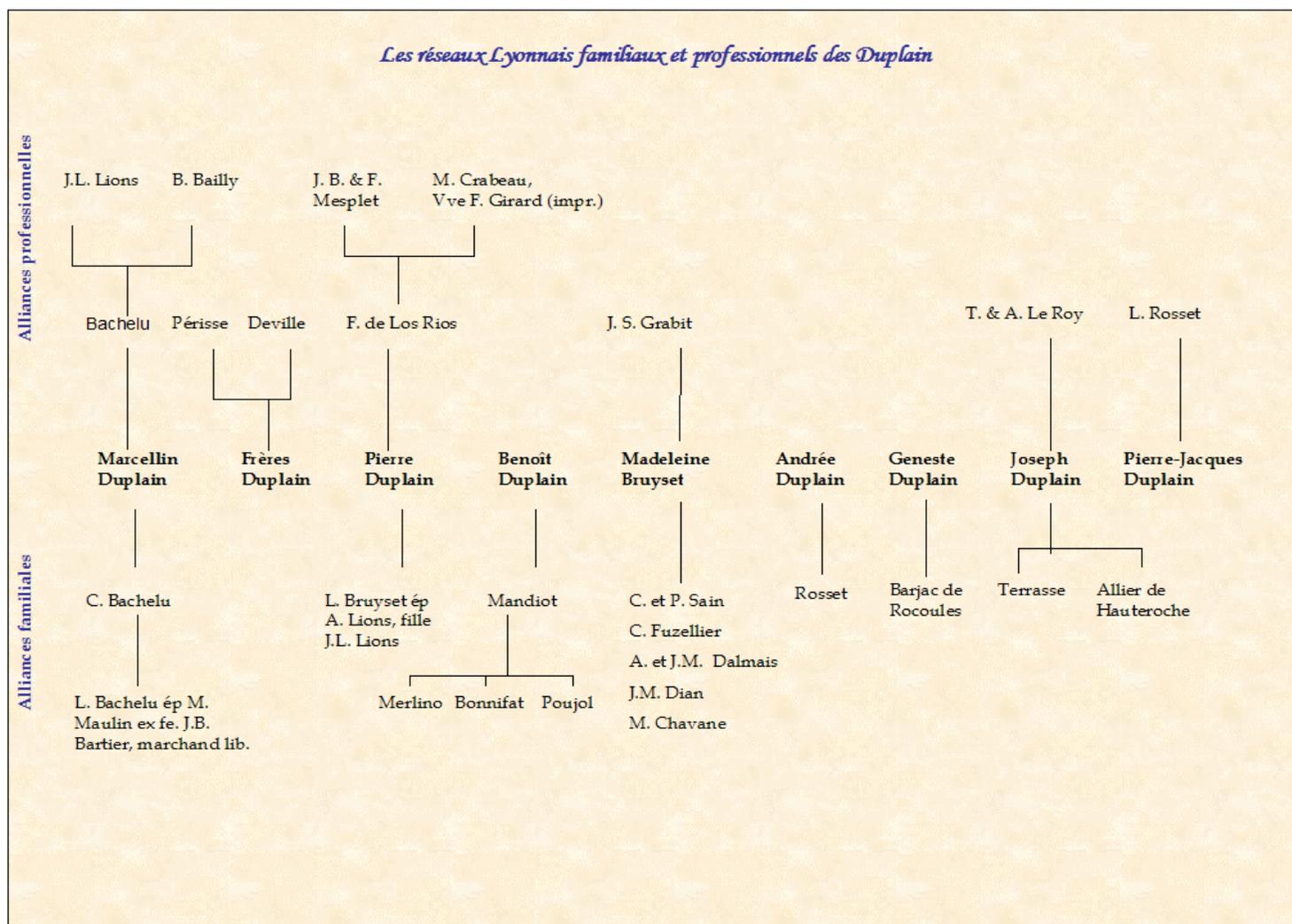
Les mariages familiaux sont pléthores dans la librairie. Nous avons l'exemple de Louis Servant, libraire qui marie sa fille Catherine à André Faure, imprimeur, libraire de Grenoble (six mille livres de dot)<sup>242</sup>. Jean Deville<sup>243</sup> se marie avec Jeanne-Françoise Cestier, fille de Morin Cestier, ancien négociant et Elizabeth Plaignard, rue Mercière. La dot d'Elizabeth est constituée par le fonds de librairie de son frère Claude Plaignard<sup>244</sup>... Les Duplain n'échappent pas à la règle. Les études de ces alliances ont permis de réaliser une recherche sur les familles Rosset, Mandiot, Bonifat et Merlino.

---

<sup>242</sup> *Quittance Sr Servant, Sr Faure, 30/8/1728 – ADR, 3<sup>E</sup>4684*

<sup>243</sup> Fils de Nicolas Deville, avocat en parlement et Reine Carra

<sup>244</sup> D'une valeur de 32 285,5 sols, ainsi que des meubles et effets d'une valeur de 2 386 livres. Maison rue Mercière et entrepos rue Ferrandière. Obligation de verser une pension de 125 livres à Joseph Horace Plaignard, son oncle curé de Quincieu. Se charge des parents + pension 600 livre annuelle - *Mariage Sr Jean Deville, libraire, Delle Jeanne Françoise Cestier, 23/7/1752 – 3<sup>E</sup>7067*



Graphique : Les réseaux lyonnais familiaux et professionnels des Duplain au XVIIIe siècle

## 2.1.1 – Dans le monde de la librairie

En 1816, Pierre-Jacques Duplain revendique être issu d'une famille de libraires depuis deux cents ans. En effet, comme nous l'avons traité précédemment, Marcellin Duplain s'est allié aux Bachelu qui sont eux-mêmes issus de familles de libraires lyonnaises depuis au moins trois générations. Une autre alliance familiale est réalisée par Jacques-Louis Lions, marchand libraire à Lyon<sup>245</sup>. De son mariage avec Jeanne Denuzière, naissent Jean Lions, marchand à Lyon en 1740<sup>246</sup> et Andrée Lions. Cette dernière épouse, le 12 février 1711, l'imprimeur Louis Bruyset. Ces deux groupes familiaux vont s'unir à leur tour par l'intermédiaire de Pierre Duplain, fils de Marcellin et de Madeleine Bruyset, fille de Louis en 1738. Les signatures au bas de l'acte de mariage de Pierre et Madeleine révèlent les noms de Lions, Servant, Bruyset, Bachelu, Duplain, Chavence, Veillon. La famille Bruyset fut étudiée principalement par Pierre Grosclaude dans *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XIXe siècle*<sup>247</sup> et par Dominique Varry dans un article « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset paru dans *La Lettre clandestine*<sup>248</sup>. Nous avons utilisé certaines informations pour compléter l'arbre généalogique ci-dessous.

---

<sup>245</sup> Il présente ses armes en 1698 : « d'azur à deux lions, affrontés d'or, supportant une épée d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même ».

<sup>246</sup> 33 ans en 1740

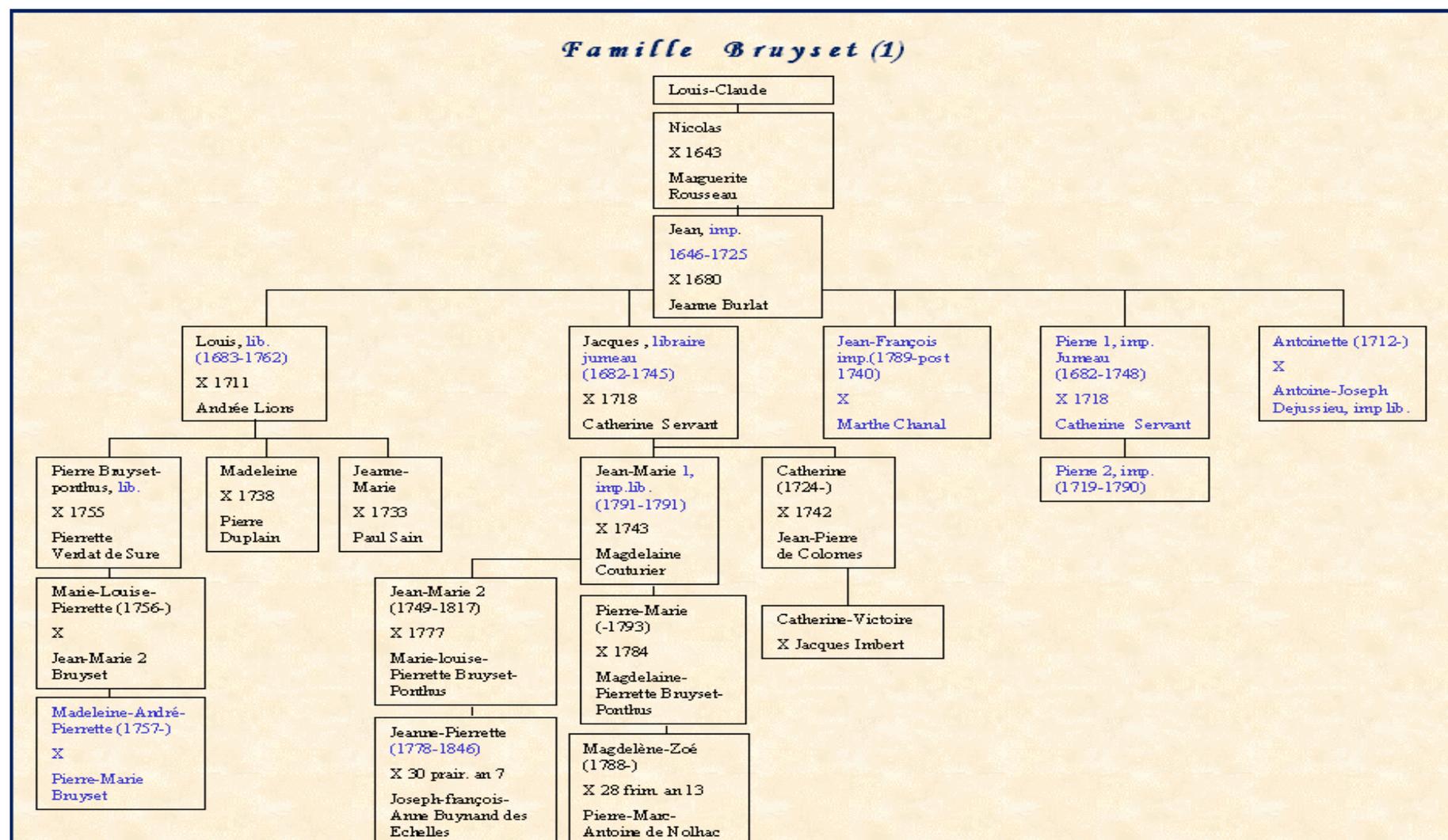
<sup>247</sup> Grosclaude Pierre, *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1933, pp. 177-199

<sup>248</sup> Varry Dominique, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », *La Lettre clandestine*, n° 11, 2003, pp. 105-127

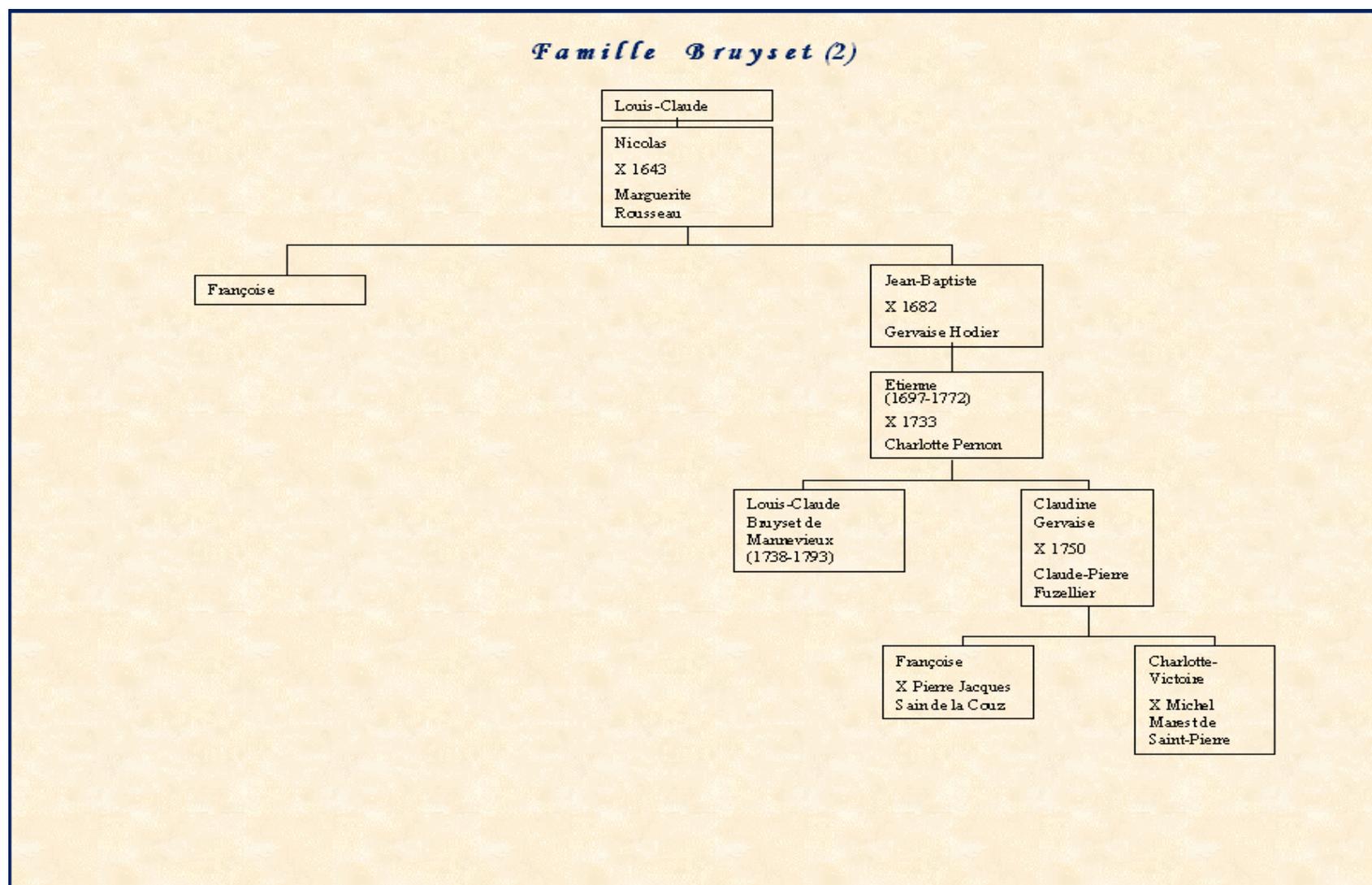
qui ont signés avec ledit sieur et dame  
 Epoux et Epouse futurs Lend. f. et dame Bruyset  
 Et Lend f. et d. Duplain et Bachelu  
 Declarant led f Duplain pere que led. quart ex  
 dema constitué est de valeur de la somme de quinze  
 mille livres / P Duplain & Bachelu  
 Duplain & J. Bachelu A. Lions  
 Constance Bachelu  
 J. Bruyset B. Duplain C. serviant  
 V. veillon  
 Marie Bruyset  
 Bruyset Besson vicaires de St Nizier  
 Veillon  
 Pascal Bruyset  
 M. Bruyset  
 J. P. Bruyset  
 Françoise veillon  
 ma nodieu veillon  
 Charneau Jacques Bruyset  
 Marie Marie Bruyset neue courcier  
 C. arnaud courcier  
 Jacques Mongivod  
 D. Bruyset  
 Suite de  
 Cheraise veillon

Copie d'acte : Signatures au cours du mariage de Pierre Duplain et de Madeleine Bruyset, 12 février 1738

AML 1GG167



Arbre généalogique de la famille Bruyset – branche 1

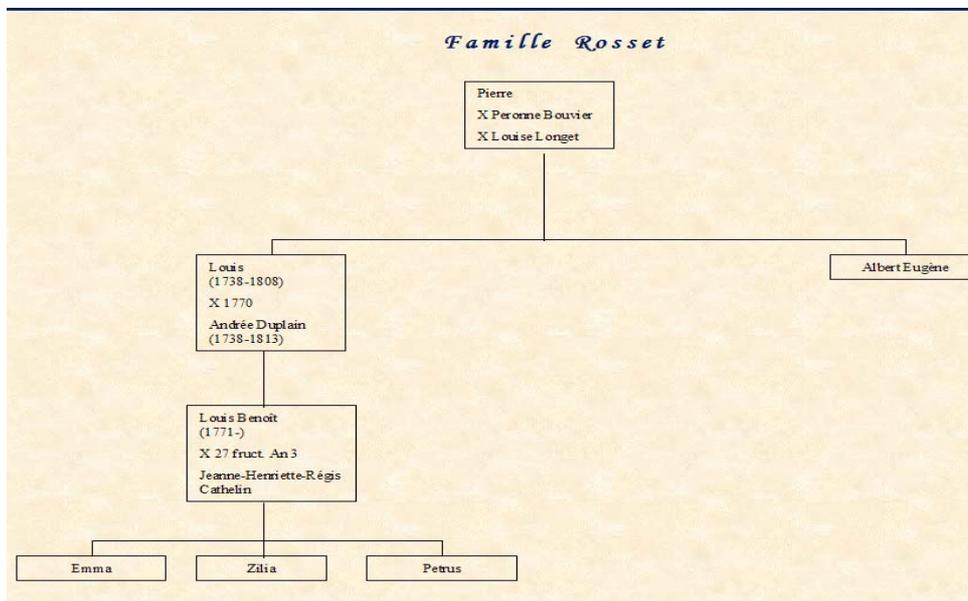


Arbre généalogique de la famille Bruyset – branche 2

Une troisième alliance familiale va être réalisée entre Andrée, la fille de Pierre Duplain et Louis Rosset en 1770, un libraire qui n'est pas d'origine lyonnaise et qui n'est pas non plus issu d'une famille de libraires. Nous avons choisi de porter un éclairage sur Louis Rosset le genevois au moment de son arrivée à Lyon. Ces informations s'appuient en grande partie sur le témoignage de son fils Louis-Benoît en 1817.

### Louis Rosset le Genevois

Louis Rosset<sup>249</sup> part de Viry près de Genève probablement au début de l'année 1757 pour aller rechercher un emploi à Lyon<sup>250</sup>. Louis-Benoît Rosset indique la date de 1758, or le *Grand Livre des frères Cramer* de Genève mentionne la présence de Louis Rosset, commis le 1<sup>er</sup> octobre 1757<sup>251</sup>. La route est périlleuse et les gredins ne manquent pas. Alors que son périple se termine, il se fait détrousser à Montluel par deux compagnons de route rencontrés la veille. Ils emportent avec eux « un sac bien garni » et trois ou quatre louis. Bien qu'il n'ait plus que seize sols en poche, Rosset arrive à Lyon, quai Saint-Antoine, dans le café d'un compatriote, Pierre Avel, marchand limonadier<sup>252</sup>. Ce café, situé derrière la rue Mercière, est peut être celui des libraires. Il est fréquenté par Pierre Duplain, « membre d'une maison respectable » qui, à la recherche d'un apprenti, rencontre Louis Rosset.



Arbre généalogique de la famille Rosset

<sup>249</sup> Né 18/8/1739 - *Certificat de résidence du 5 janvier 1797* – AmL, I3 102

<sup>250</sup> *Apprentissage Rosset, Duplain, 22/3/1758* – ADR, 3<sup>e</sup>4704

<sup>251</sup> *Grand Livre des Frères Cramer, 1757* « Les frères Duplain de Lyon »

<sup>252</sup> *Apprentissage Rosset, Duplain, 22/3/1758* – ADR, 3<sup>e</sup>4704

Le jeune homme appartient à une famille qui remplit « honorablement » la charge de notaire royal depuis trois cents ans. Son père Pierre<sup>253</sup> était notaire, son frère, Albert-Eugène, est notaire royal à Saint-Jullien près de Genève, et aussi son tuteur légal<sup>254</sup>. Louis est un jeune homme instruit, « aux talents agréables », possédant beaucoup de douceur et d'affabilité. Les frères Duplain lui accordent leur confiance, les trois hommes signent un contrat par lequel Louis entre en apprentissage dès le mois de mars 1758<sup>255</sup>. Très vite, l'intelligence de Louis, son savoir, sa docilité, lui permettent de remplir ses fonctions au-delà des espérances de ses maîtres. Son esprit délicat et enjoué n'échappe pas à Pierre-Jacques le fils aîné de Pierre qui le présente à son cercle d'amis et l'introduit auprès de sa mère. Madeleine Duplain a la réputation d'une femme « remplie d'instruction et de jugement », elle reconnaît immédiatement les qualités du jeune homme et lui permet « ses assiduités auprès de ses demoiselles ». Le choix de Louis va se porter sur la fille aînée, Andrée, qu'il épouse en 1770. Andrée bénéficie de cinq mille cinq cents livres de dot<sup>256</sup>. Louis, reçu libraire en 1768<sup>257</sup>, s'installe rue Mercière au numéro 18. En 1771, il achète le fonds de librairie de Pierre Deville.

En 1788, sa fortune est faite, il peut dépenser quarante mille francs par an sans toucher sa fortune, fait de « notoriété publique » affirme Louis-Benoît bien des années plus tard. Au moment de la Révolution, il achète la maison dans laquelle il travaille rue Mercière à l'émigré Lavalette pour la somme de cinquante cinq mille huit cents livres. Cette maison de deux mille deux cent quatre-vingt-neuf pieds carrés a un revenu de mille trois cents livres<sup>258</sup>.

La production de Louis Rosset<sup>259</sup>, réalisée entre 1769 et 1792, n'est pas très importante en quantité. Mais il publie des lyonnais célèbres, tels Pierre Poivre en 1769, *Voyages d'un philosophe, ou Observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie & de l'Amérique* ; Antoine-François Delandine en 1787 avec *Le Conservateur, ou Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire*. Ou encore Charles-Joseph Mathon de la Cour, *Lettre à M. de\*\*\*, sur les Rosières de Salency, et les autres établissements semblables*. En 1789, il s'associe avec Périsset pour produire le Prospectus des *Œuvres* de J.-J. Rousseau, de Gabriel Brizard et le *Mémoire sur les foyers économiques et salubres* de M. Desarnod. A son actif nous trouvons aussi deux publications médicales, le *Traité d'odontalgie, où l'on présente un système nouveau sur l'origine & la formation des dents, une*

---

<sup>253</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 61

<sup>254</sup> Apprentissage Rosset, Duplain, 22/3/1758 – ADR, 3<sup>E</sup>4704

<sup>255</sup> Apprentissage Rosset, Duplain, 22/3/1758 – ADR, 3<sup>E</sup>4704

<sup>256</sup> Mariage Sieur Louis Rosset libraire à Lyon, demoiselle Andrée Duplain, 27/9/1770 - ADR, 3<sup>E</sup>7074

<sup>257</sup> Almanach de la ville de Lyon, 1790

<sup>258</sup> Charlety Sebastien, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, Lyon, impr. R. Schneider, 1906, p. 430, n° 2361

<sup>259</sup> Annexe 10, vol. 2, p. 199

*description des différentes maladies qui affectent la bouche, & les moyens de les guérir* (1771) et *Le Citoyen dentiste ou l'art de seconder la nature pour se conserver les dents et les entretenir propres...* par M, Hebert (1778). Un seul catalogue de ventes livres a été identifié : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Goy, ancien batonnier de l'ordre des avocats & membre de l'académie des sciences, belles-lettres & beaux-arts de la ville de Lyon, disposé par ordre de matières, dont la vente commencera le mercredi 13 du mois d'avril 1785...* Ce catalogue fait l'objet d'une fiche détaillée sur le site en ligne de l'Ecole des Chartes<sup>260</sup>. Benoît Goy<sup>261</sup> est avocat et académicien, il demeure place Saint-Jean à Lyon. Le catalogue recense mille cent quarante et un articles hors monnaies et médailles qui forment une catégorie à part. Celle-ci est subdivisée en médailles anciennes, médailles modernes et monnaies, l'ensemble représente quatre-vingt-deux lots. Les ouvrages sont de belle qualité, avec une priorité pour le domaine de la jurisprudence (436 titres), des belles-lettres (355 titres) et de l'histoire (391 titres)

Son activité européenne se réalise principalement avec les libraires européens, Boret et Martin de Lisbonne<sup>262</sup>. Nous apprenons, par l'abbé Duret, que Rosset a noué des relations avec Voltaire, nous n'avons pas poursuivi cette piste :

L'abbé Regnard allant aux eaux d'Aix y fait des chansons pour toutes les dames. L'archevêque de Tarentaise, témoin de son empressement indigné lui tourne le dos et ne veut plus le voir. Va voir avec Rosset, M. Voltaire et admis, et pour se recommander auprès de lui, s'annonce comme amateur de poésies et comme faisant des vers et des chansons. Eh M. l'abbé, lui répondit-il, chantez des antiennes. Cela est de votre état. Et ne faites point de vers - 1773<sup>263</sup>

Voltaire assez mal et son secrétaire a écrit à Rosset qui lui offrait un exemplaire du *Monde primitif*, de ne le point envoyer, que dans l'état où il est il lui seroit fort inutile et que les racines hébraïques ou grecques n'ont jamais guéri aucun malade - 1773<sup>264</sup>

Le sieur Cottin a écrit à M. Bruyset qu'il était bien étonné qu'il marquât quelque répugnance à se prêter au débit des lettres de Clément XIV, que tout le monde les lui enlevait à la Cour, à la ville, en Flandres et dans les provinces, qu'il en avait déjà débité plus de 900 exemplaires, qui si la façon de penser ne s'accordait pas avec celle qui règne dans cet excellent ouvrage, que sa conscience [n']en fut pas d'accord avec celle de l'auteur qui est précisément celle de l'homme de l'Evangile et qu'il fût d'un parti différent, qu'il pouroit en ce cas remettre les 30 exemplaires qu'il lui avait envoyé à Rosset qui ne se fera aucune peine de s'en charger

<sup>265</sup>.

<sup>260</sup> <http://elec.enc.sorbonne.fr/cataloguevente/notice331.php>

<sup>261</sup> 17/08/1704 - 27/9/1784

<sup>262</sup> *Procuration Joseph-Sulpice Grabit, Boret & Martin libraires à Lisbonne*, 31/1/1776 – ADR, 3<sup>E</sup>7076

<sup>263</sup> *Cahiers de l'abbé Duret*, 1773, feuille 27/8

<sup>264</sup> *Ibid*, 1773, feuille 20/13

<sup>265</sup> *Ibid*, 1773, feuille 27/8

Louis Rosset a collaboré avec François de Los Rios, ils publient conjointement les *Lettres familières de Messieurs Boileau Despreaux et Brossette pour servir de suite aux oeuvres du premier. Publiées par M. Cizeron-Rival* en 1770.

Au début de la Révolution, Rosset se montre un citoyen actif. Le 26 février 1789, vingt imprimeurs libraires se réunissent pour désigner deux représentants aux Etats généraux. Périsset-Duluc<sup>266</sup> et Rosset, citoyens « universellement estimés pour leur probité et leurs lumières » remportent les suffrages. Or, les ouvriers imprimeurs n'ont pas été conviés à cette élection aussi introduisent-ils une requête devant le consulat afin d'obtenir l'annulation de l'élection. Le prévôt des marchands déclare que le désir des ouvriers d'être représentés lui semble très légitime, mais que rien ne justifie leur prétention de faire casser l'élection. La municipalité quant à elle casse l'élection et propose la date du 9 mars pour la convocation d'une nouvelle assemblée où les imprimeurs vont élire deux personnes de leur choix. Les imprimeurs libraires sont persuadés que le Consulat tire les ficelles de toute l'affaire, leur syndic adresse une lettre à Necker

Cette insurrection des ouvriers...prend sa source dans le choix qui a été fait, et a été provoquée par différentes personnes qui se trouvent intéressées à écarter de l'assemblée du Tiers-Etats tous ceux qui ont été élus par les libraires.

Le libraire Regnault dans une lettre à Necker du 17 mars accuse la municipalité d'avoir mis en train toute l'affaire. Ce dernier prend le parti des libraires, une décision royale est rendue en leur faveur le 8 mars mais elle ne leur est communiquée que le 14 au soir, après la séance générale des trois ordres. Rosset et Périsset-Duluc se présentent pour siéger comme délégués des élections préliminaires qui se réunissent pour établir le *Cahier de Lyon* et choisir les électeurs qui les représenteront à l'Assemblée générale. Le lieutenant général, observant que les cent cinquante députés accordés à la ville avaient déjà été installés et prêtés serment, ne les admet pas. La décision est remise au garde des sceaux qui tranche le 21 mars, les deux hommes seront admis en sus des cent cinquante, ils prêteront serment auprès du lieutenant général<sup>267</sup>.

Les auteurs du journal le *Surveillant*<sup>268</sup> dont le rédacteur principal est Antoine-Athanase Royer-Collard<sup>269</sup> se vantaient quand ils prétendaient parler au nom et de l'aveu de tous leurs concitoyens. Mais les sentiments qu'ils exprimaient étaient partagés par beaucoup.

---

<sup>266</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 56

<sup>267</sup> Wahl Maurice, *Les Premières années de la Révolution à Lyon : 1783-1792*, Paris, Armand Colin & Cie, 1894, p.59

<sup>268</sup> Le *Surveillant*, journal constitutionnel, mais bientôt entraîné par la vivacité de sa polémique contre les clubs à une attitude presque contre Révolutionnaire. Le premier numéro paru le 31 août 1791

<sup>269</sup> Antoine-Athanase Royer-Collard est le principal rédacteur du *Surveillant* qui s'illustra plus tard comme médecin. Il termine ses études chez les oratoriens de Lyon où il a été chargé à dix huit ans de la chaire d'humanité. Il avait vingt trois ans lorsqu'il commença la publication du *Surveillant*.

La même ferveur de royalisme se trouve dans un document moins connu qui ne fut pas alors rendu public, l'*Adresse des citoyens de Lyon*<sup>270</sup>, signée de sept cent trente-sept noms, parmi lesquels on trouve nobles, anciens échevins, anciens constituants, négociants notables, tout ce que les patriotes appellent l' « aristocratie bourgeoise », Rosset est signataire du texte<sup>271</sup>. Il est nommé notable pour assister comme adjoint à l'instruction des procès criminels le 3 novembre 1790, administrateur des collèges le 20 juin 1793, administrateur de la maison de secours des orphelins de la patrie, proposé par Reverchon le 24 août 1794. Il fait partie des officiers municipaux désignés par les représentants du peuple le 28 octobre 1794, confirmé par Borel et Richaud le 2 mars 1795. Membre de la municipalité de l'an V (10/10/1795). Membre de la municipalité de Lyon Nord le 27 février 1796<sup>272</sup>.

Il n'a qu'un enfant unique, Louis-Benoît<sup>273</sup>, né en 1771 à qui il fait donner une éducation « proportionnée à sa fortune et analogue à ses goûts ». Les auspices les plus agréables s'offrent à ce jeune homme de dix-huit ans, lorsque éclate la Révolution. Il se découvre une âme de militaire et apprécie les armes. Il prend un fusil pour « courir après les brigands qui brûlaient les Châteaux du Dauphiné » et fait son éducation dans le corps de garde. Désireux de se signaler, il combat toujours aux premières lignes. Louis-Benoît relate un de ces faits héroïques qui se déroule durant l'année 1792 à Lyon. Un jour de pillage, alors qu'il est en sentinelle à la porte de la maison d'un officier rue Ecorcheboeuf, près de la place des Jacobins, il se dit assailli par trois ou quatre cents individus. Il résiste à leurs attaques ! lorsque, par surprise, il se voit jeter au milieu de la populace par un individu qui s'était introduit dans l'arrière boutique. A mains nues sans cartouches, ni baïonnettes ou sabre, il se débat longtemps avant d'être jeté dans le ruisseau. Sauvé in extremis par les grenadiers de la Section du Port du Temple, il est relevé et ramené à sa place d'arme. L'on peut imaginer dans quel état physique il sort de cette bataille ! néanmoins, cette force de la nature reprend très vite son poste pour être l'un des premiers à vaquer à l'arsenal pendant l'hiver 1792. En 1795 (27 fructidor an III), il épouse Jeanne-Henriette Cathelin.

Louis Rosset âgé de soixante-sept ans meurt le 12 janvier 1808 à Viry chez son neveu. Les obsèques sont célébrés lors d'une grande messe par le doyen Delagrangé, auxquels participèrent les « 15/16<sup>o</sup> » des habitants de Viry. Louis sera enterré auprès de son frère<sup>274</sup>, son testament offre une rente annuelle de deux cents livres à sa belle-mère, Louise Longet. Son

<sup>270</sup> Texte conservé aux Archives nationales, F1 CIII6

<sup>271</sup> Wahl Maurice, *Op. cit.*, p.537

<sup>272</sup> Ces informations sont citées dans les *Certificats de résidence pour Louis Rosset, libraire, Grande rue Mercière 8, né 18/8/1739 des* 20/5/1794, 27/4/1795, 7/11/1795, 5/1/1797 conservés aux AML dans la série I3

<sup>273</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 60**

<sup>274</sup> *Extrait des registres mortuaires de l'église de Viry, 12/1/1808*

frère Albert-Eugène Rosset perçoit trente mille livres ; son fils Louis-Benoît cinquante mille livres ; sa femme Andrée est son héritière universelle. La fortune de Louis est constituée de, meubles, meublans, linges, bijoux dans sa maison de campagne et son appartement rue Mercière, quatre mille livres ; l'argent comptant de son commerce, six mille huit cent trente-deux livres ; promesses ou billets, soixante huit mille cent dix-huit livres ; fonds de librairie trente deux mille quarante-neuf livres<sup>275</sup>. Son épouse, Andrée Rosset, meurt le 26 novembre 1813, rentière aux Aqueducs.

### **Des libraires imprimeurs qui vont vers le papier peint**

Louis-Benoît Rosset n'est pas libraire, il s'intéresse au métier de manufacturier de papiers peints. Les fabriques et fabricants de papiers peints à Lyon à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été étudiés par Véronique de La Hougue<sup>276</sup>. La naissance du papier peint à Lyon s'explique, selon Elisabeth Hardouin-Fugier<sup>277</sup>, par l'importance de la population de papetiers recueillant et redistribuant les produits des moulins d'Annonay, du Beaujolais et du Midi.

La technique du papier peint, inventée en Angleterre, apparaît en France vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le papier peint est un rouleau de papier constitué par le collage bout à bout de vingt-quatre feuilles de papier fabriquées à la forme qui nécessite une modification de la presse utilisée pour l'impression ainsi que l'utilisation de couleurs à la détrempe. Les spécialistes lyonnais de cette technique exercent souvent leur métier à Paris. Citons Lecomte qui fonde une fabrique rue des Prouvaires à Paris, dont la veuve reprend brillamment le flambeau. Guillaume-Nicolas-André Giroud de Villette (1752-1787) fils de Giroud, négociant, pratiquant son activité entre Paris et Lyon, directeur adjoint du fabricant parisien Jean-Baptiste Réveillon. François-Marie Chenavard, dessinateur, fabricant de soieries, se tourne en 1785 vers le secteur du papier peint. Joseph Dufour, originaire du Beaujolais s'installe en 1806 dans les locaux de l'ancienne manufacture Rimbault au cœur du Faubourg Saint-Antoine. Ses ateliers servent de référence à l'auteur du *Manuel du fabricant de papiers peints*, de Sébastien Lenormand. Sa fille unique, Joséphine épouse en 1821 Amable-Philibert Le Roy, fils de Michel, libraire et échevin, administrateur des Hospices civils, membre du conseil municipal puis juge, et enfin président du tribunal de commerce<sup>278</sup>. En 1823, Amable-Philibert devient l'associé de son beau-père. En 1836, il vend le fonds à Dufour & Le Roy et

<sup>275</sup> Testament de Louis Rosset, 13/5/1776 - ADR. 3<sup>E</sup>7076

<sup>276</sup> La Hougue Véronique de « Les Fabricants de papiers peints à Lyon de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 2002, Tome XXXII, pp. 13-48

<sup>277</sup> Hardouin-Fugier Elisabeth, « Décorateurs et papiers peints lyonnais » in Nouvel-Kammerer (dir.) Odile, *Papiers peints panoramiques*, Paris, Musée des Arts décoratifs, Flammarion, 1990

<sup>278</sup> La Hougue Véronique de, *Op. cit.*, pp. 15-22

devient comme son père juge au tribunal de commerce non pas à Lyon mais à Paris<sup>279</sup>. Un autre lyonnais d'adoption, l'Ardéchois Jean-Gabriel Charvet (1750-1829) formé à l'école de dessin gratuite de Lyon s'engage dans la profession. A Paris, Anisson, ancien directeur de l'Imprimerie royale, s'associe avec Démosthène Dugourc, dessinateur de Camille Pernon vers 1790. Anisson est condamné à mort en 1794 et la manufacture est confisquée.

Les appartements de Louis-Benoît Rosset sont situés aux 14 et 28 place de la Charité à Lyon<sup>280</sup>. La manufacture est installée au n° 91 des Brotteaux. Vers 1810-1811, les Deyrieux semblent abandonner leur activité de manufacturiers en papiers peints et cèdent leur entreprise aux Rosset<sup>281</sup>. (La période après 1816 concernant Louis-Benoît Rosset est relatée dans l'« Epilogue »).

## 2.1.2 – Dans le monde du commerce

La première alliance familiale « hors libraire » est réalisée par Benoît Duplain qui épouse Claudine Mandiot, une fille de marchand. Fabien Cler, à travers l'association *Sine dolo* a réalisé une biographie très complète et très précieuse des familles Mandiot, Bonnifat et Merlino. Nous allons relater brièvement leur parcours.

### Familles Mandiot – Bonnifat – Merlino

Claude Bonifat<sup>282</sup> est marchand guimpier à Lyon lorsqu'il épouse le 20 juillet 1680, Pierrette Perret<sup>283</sup>, fille de Jean, laboureur à Maclas. De cette union est née, vers 1688, Genette Bonifat. Elle épouse à l'âge de vingt ans, le 31 janvier 1708, Léonard Mandiot (25 ans). Le mariage a lieu dans la paroisse Saint-Paul, ses témoins sont des commerçants ou des artisans<sup>284</sup>. D'après les actes de baptême qui couvrent la période 1709 à 1733, Léonard est d'abord signalé marchand plieur de soie de 1709 à 1718 puis marchand guimpier à partir de 1720. Les Mandiot sont maîtres cloutiers à Saint-Chamond (42) depuis plusieurs générations mais Léonard, le père de Françoise Mandiot, se reconvertit dans le négoce de la soie à l'occasion, sans doute, de son mariage avec Genette Bonifat. Genette, illettrée, meurt à Lyon le 24 février 1755 à l'âge de soixante-sept ans. Elle a eu vingt et un enfants entre 1708 et 1733<sup>285</sup>. Léonard crée avec son fils Claude-Joseph et ses gendres un commerce à l'enseigne « Mandiot père et

---

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 20

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 26

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 34

<sup>282</sup> **Annexe 3, vol. 2, p. 22**

<sup>283</sup> Avec pour témoins François Guiman et Jean Cheyles, également marchand guimpier

<sup>284</sup> Benoît Porcheron, marchand plieur de soie, Aimé Chipier, plieur de soie, Horace Edouard, marchand (sans autre précision).

<sup>285</sup> On relève ainsi : 1 Claude (n° 3) et 4 Claudine (N° 4, 8, 16, 21) ; 3 Pierre (N° 6, 7, 13) ; 5 Jean avec un autre prénom : Baptiste (N° 10), Pierre (N° 12), André (N° 14), François (N° 15), Léonard (N° 20).

fil, Merlain Poujols» qu'Antoine Merlino sera chargé de liquider en 1751. Léonard Mandiot est toujours domicilié rue des 4 chapeaux lorsqu'il dicte son testament le 2 mai 1757. Il meurt le 18 mai 1761.

Antoine Merlino<sup>286</sup>, est né et baptisé à Milan le 16 septembre 1704<sup>287</sup>. Les parents de Jean-François-Marie Merlino, Antonio-Francesco-Ippolito et Françoise Mandiot, d'origines géographiques différentes, appartiennent à la bourgeoisie commerçante lyonnaise. Il épouse à vingt-neuf ans, le 18 juillet 1734, à Lyon, une des filles Mandiot, Françoise, elle-même âgée de vingt et un ans. La bénédiction nuptiale est donnée dans la chapelle des pénitents du Confalon, dont Léonard Mandiot son père est agrégé. Antoine est déjà qualifié de marchand dans son contrat de mariage et paraît installé à Lyon. Il ne semble pas disposer de la moindre fortune. Le contrat de mariage ne mentionne aucun apport de ses parents, et son beau-père, Léonard Mandiot, s'engage à offrir aux futurs époux, le gîte et le couvert. Il y a tout lieu de penser que la belle-famille a financé les activités commerciales d'Antoine Merlino en dotant leur fille d'une manière substantielle (huit mille livres d'or et d'argent) puis par des donations en avance d'hoirie de Léonard Mandiot tout d'abord (cinq mille livres) et de Genette Bonifat ensuite, payable à son décès (survenu le 24 février 1755) de cinq mille livres également. Il paraît ainsi établi dans son acte d'inhumation qu'Antoine Merlino a exercé une activité de marchand commissionnaire (acte signé de son beau-frère Benoît Duplain), formule dont il sera qualifié à sa mort le 9 août 1756. Cela ne lui interdit pas de faire du recouvrement pour compte d'autrui. Antoine décède le 29 août 1756, rue Pizay.

A la mort de son mari, Françoise Mandiot reprend le flambeau épaulée par ses fils, elle va constituer une fortune considérable qui va permettre à ses héritiers, sur plusieurs générations, de vivre de leurs rentes. Elle aura tout d'abord à régler une succession difficile, elle est nommée tutrice et curatrice de ses enfants, chargée de la liquidation du commerce du défunt. A ce titre, elle donne procuration le 26 mai 1757 à son fils aîné « pour l'heure à Milan pour recouvrer ce qui est dû au défunt à Milan et ailleurs » ce qui laisse supposer qu'Antoine commerçait également sur *Milan* ou bien qu'il conservait des biens hérités de sa famille. On note la forte figure de Françoise Mandiot qui, après le revers de fortune de son mari, saura, avec ses enfants, développer une maison de négoce internationale connue sous la raison sociale « veuve d'Antonio Merlino et Fils ».

Banquiers, commerçants, négociants, financiers, teneurs de livres, les Merlino seront tout cela à la fois. Les catégories socio-économiques du XVIII<sup>e</sup> étaient moins

---

<sup>286</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 46

<sup>287</sup> Il a eu pour parrain Francesco Gorfa et pour marraine Marguerita Negra, tous deux vivant à San Steffano

compartimentées qu’aujourd’hui tout comme les notaires que l’on a vu tout à tour avocats, huissiers, commissaires priseurs experts... Le 11 août 1782, avant midi, Françoise Mandiot fait donation à Charles-François de Giverdy et Claude-Joseph de Boisgrange, tous domiciliés quai Saint-Clair, trente mille livres chacun dont cinq mille payables en 1784 sans intérêt mais garantis par une hypothèque sur ses biens. La veuve Merlino n’est pas en mesure de signer cet acte en raison de sa cécité, le notaire s’est d’ailleurs déplacé à son domicile pour l’établir. A la fin de 1786, Françoise Mandiot organise sa succession.

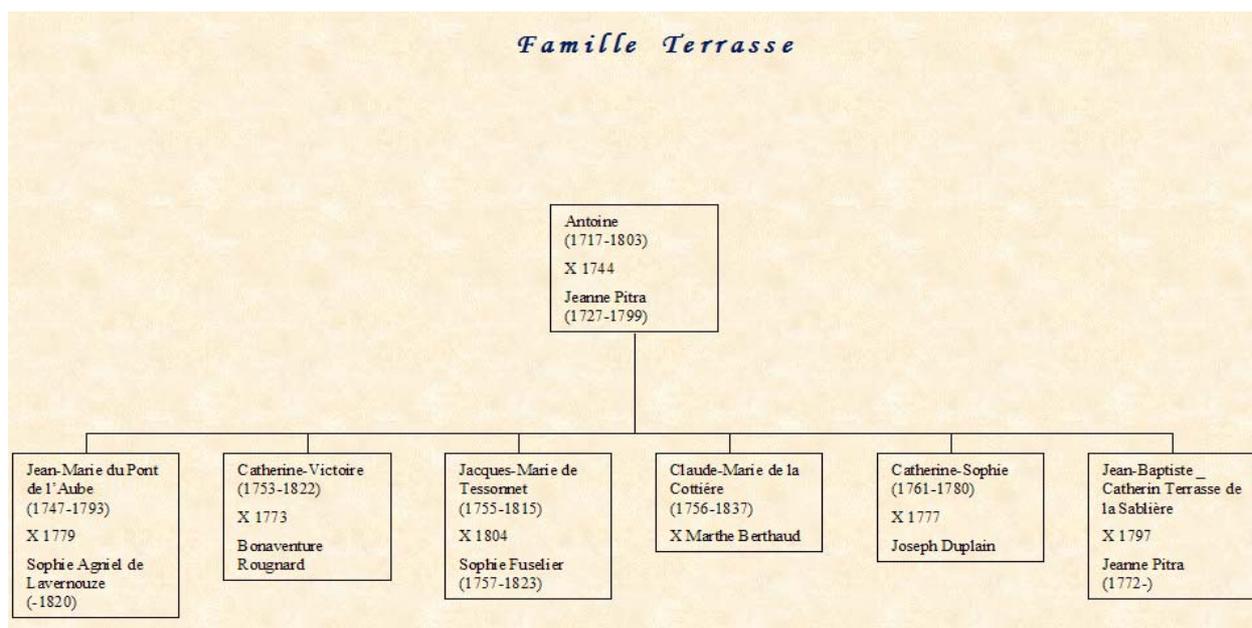
### **2.1.3 – Dans l’aristocratie et chez les notables**

La deuxième alliance familiale hors « librairie », est réalisée en 1777 entre Joseph-Benoît Duplain et Catherine-Sophie Terrasse, fille d’Antoine Terrasse, négociant, marchand de dorures, officier de la Monnaie et secrétaire du Roi<sup>288</sup> et de Jeanne Pitra. Ils vivent au quartier Saint-Clair, paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin<sup>289</sup>. Catherine a deux sœurs et quatre frères : Catherine-Victoire qui épouse Rougnard Bonnaventure (11/1/1773) ; Pierrette ; Jean-Marie Terrasse de Tessonnet du Pont de l’Aub, trésorier de France et sa femme Sophie Agniel de Vernouse (21/12/1779) ; Claude-Marie Terrasse de la Cottière et Marthe Berthoud ; Jean-Baptiste-Catherin et Jeanne Pitra ; Guillaume Terrasse de la Sablière. Le mariage dure quatre années, Catherine-Sophie décède en septembre 1780.

---

<sup>288</sup> *Antoine Terrasse* - ADR, Fonds Frécon, dossier rouge, volume XIII

<sup>289</sup> *Mariage Duplain, Terrasse*, 19/3/1777- ADR, 3<sup>E</sup>9565



### Arbre généalogique de la famille Terrasse

Le deuxième mariage de Joseph se réalise avec Marie-Jeanne Allier de Hauteroche, fille de Benoît-Alix Allier de Hauteroche, chevalier, seigneur de Hauteroche, qui épousa le 7 septembre 1756, Jeanne-Marie-Rose Perron<sup>290</sup>. Marie-Jeanne est l'aînée des cinq enfants : Barthélémy, Jeanne-Marie-Rose, Alexandre-Ponthus-Marie et Louis.

<sup>290</sup> Marie-Jeanne-Rose Perron : père, Barthélémy, mère, Claire Baron

Signature du contrat de mariage de  
 entre parties. Uelle Cesson pour le  
 Marguerite Zache Dejustice  
 Claude Courrea L. Pomyer

Regnyte Jannette  
 Delanoire Michel Denay  
 Regnyte Jannette  
 Durand Regnyte Jannette  
 Durand  
 gauthier de glavin  
 Durand  
 Durand  
 Durand

1777 le 12 de Mars 1777 a fait  
 non acte une lettre quatuor  
 jumeau le 20 de Mars 1777 a fait  
 Durand 25<sup>th</sup>

Copie d'acte : Signatures au cours du mariage de Joseph Duplain et de Catherine-Sophie Terrasse, 11 mars 1777, AML, 1GG205

Suite des Signatures

Jean Pierre Terrasse *les Beufz*  
 Catherine Terrasse *Beufz*  
 Jeanne Noirelle  
 Anonyme *les Beufz* *Amable Rouquard*  
 Terrasse *parce Lora*  
 J.M. Maffis *M. N. Nabel*  
 Françoise Duplain *M. Merlus* *Mertino l'aine*  
*Merlus* *Mertino*  
*Beufz* *Merlus*  
*Beufz* *Merlus*  
*Beufz* *Merlus*  
*Beufz* *Merlus*  
*Beufz* *Merlus*  
*Beufz* *Merlus*

Copie d'acte : Signatures au cours du mariage de Joseph Duplain et de Catherine-Sophie Terrasse, 11 mars 1777, AML, 1GG205

## 2.2 – Des alliances professionnelles

### 2.2.1 – Prêts, dettes, procuration

Les libraires sont souvent liés entre eux à la suite de prêts, de procuration qu'ils contractent les uns avec les autres. Les actes notariés font souvent état des prêteurs et de leurs débiteurs. Un exemple est celui d'Henri Declaustre, libraire, imprimeur à Lyon<sup>291</sup>. Son fonds de librairie est mis aux enchères le 4 mai 1736, au profit de son épouse, la veuve Jeanne Saurey<sup>292</sup>. Besson démarre les enchères à cinq cents livres puis Perrin et Bandinoe surenchérissent, finalement c'est Berthaud qui emporte le fonds pour neuf cent livres. Cette affaire est traitée par Delandine. A cette occasion, nous apprenons que Declaustre est débiteur de la somme de dix sept mille cinq cent vingt livres envers plusieurs libraires dont les frères Duplain et un colporteur :

Biosse de Toulouse ; Boutandon de Clermont Ferrant ; Forest de Toulouse ; Desaubier de Niort ; Mossy de Marseille ; Delhorme d'Avignon ; Couché de Besançon ; Vedeilhié de Vienne ; Damé et Charrière, colporteur ; Frères Detournes ; Fauchoux ; Périsse ; Certe ; Moulin, ; Viret ; Cizeron ; Rigollet, Frères Duplain.

Aucun des actes que nous avons étudiés montrent les frères Duplain débiteurs. Leur commerce est florissant, ce qui leur procure de la liquidité. Antoine Degerando, architecte et entrepreneur en bâtiments, et son frère Etienne marchand, contractent deux prêts auprès de Benoît. Le premier pour une somme de cinq mille quarante-six livres dix, le 19 mars 1742, elle est remboursée comme suit, deux cent quatre-vingt seize livres dix à Pâques, sept cent cinquante livres au moment des rois 1743, puis mille livres par an à la même période pendant quatre ans. Le deuxième, de vingt mille livres remboursable en janvier 1747<sup>293</sup>. Le 19 Juillet 1759, Benoît prête six cent vingt-huit livres quinze à Antoinette Pelissier ; Marianne Chauvin veuve de Jean Couze, maître et marchand apothicaire à Lyon, Jeanne-Hélène Couze leur fille ; Charles Couze, maître et marchand apothicaire et son épouse Catherine Colliard Thevenin. Cet argent apporté par Benoît consiste en « vingt six luis d'or de vingt quatre livres pesée et trois livres et trente cinq sols de monnoye », il est rendu l'année suivante pour Pâques dans sa totalité<sup>294</sup>. Jean-François Eynard, sieur de Cruzol, bourgeois lyonnais emprunte deux mille livres le 25 avril 1732 à Pierre Duplain, il lui rend deux mille quatre-vingt-quatre livres le 3

---

<sup>291</sup> *Etat des dettes actives de l'Hoirie du Sr Declaustre, Libraire-Imprimeur à Lyon, dont le recouvrement n'a pas encore été fait*, Mai 1754 – ADR, BP 2785

<sup>292</sup> Annexe 18, vol. 2, p. 259

<sup>293</sup> *Obligation et transport Duplain, Degerando*, 19/3/1742 - ADR 3<sup>E</sup>4691

<sup>294</sup> *Obligation Duplain, Pelissier, Vve Couze, Couze et mariés, Couze*, 19/7/1759 - ADR, 3<sup>E</sup>4705

avril 1743<sup>295</sup>. En 1755, il s'agit d'une somme importante de quatorze mille sept cents livres que Pierre prête à Michel Plantin, courtier, agent de change, et à son épouse Sibille Duval demeurant rue Mulet à Lyon. Le remboursement s'échelonne sur six années : six cents livres en 1756, deux mille six cents livres en 1757, deux mille cinq cents livres en 1758, deux mille quatre cents livres en 1759, deux mille trois cents livres en 1760, deux mille deux cents livres en 1761 et deux mille deux cents livres en 1762, il s'élève à quatorze mille huit cents livres<sup>296</sup>.

Il arrive que les frères Duplain et d'autres libraires se regroupent afin d'intenter une action envers leurs débiteurs. Le 14 décembre 1759, Bruyset Ponthus, Mauteville, Jean-Marie Bruyset et les frères Duplain se retrouvent chez François Durand, notaire pour donner un pouvoir à Desloges l'aîné, négociant à Besançon. Celui-ci est chargé de prendre contact avec Fantet cadet, libraire dans la même ville, pour récupérer plusieurs sommes d'argent. A savoir, trois mille quinze livres dues à Bruyset Ponthus, mille sept cent quatre vingt-cinq livres douze à Mauteville, mille sept cent soixante et onze livres deux aux frères Duplain et neuf cent vingt livres sept à Jean-Marie Bruyset :

En recevant passer les quittances et décharges nécessaires : a refus ou délai de paiement faire toutes poursuites, saisies-arrêts et autres contraintes et executions, plaider, opposer, appeler, relever, renommer, substituer, procureur à plaid, les revoquer et en substituer d'autres, elire domicile, donner mainlevées et décharges, traiter et transiger aux clauses et conditions que ledit sieur procureur consituté trouvera a propos, meme a perte de finances affirmer la sincerite desdites creances..<sup>297</sup>

Autre procuration, celle des frères Duplain envers Gabriel Martin, libraire, bourgeois, demeurant rue Saint-Jacques à Paris :

Donnent pouvoir de pour eux et leurs noms recevoir des sieurs payeurs des rentes de l'hotel de ville de Paris, les arrerages echus et à echeoir des rentes viagères, rentes tontines et accroissements d'icelles, assignées sur les revenus du Roi, appartenantes audits sieurs constituants tant en commun qu'en particulier à quelque titre que ce soit. Les reçus donnés par le dit sieur procureur constitué comme quittances et decharges valables et generalement & promettant & obligeant & la presente valable jusqu'à revocation expresse nonobstant toutes surannations et autre laps de temps<sup>298</sup>.

Les relations entre libraires ne sont pas toujours excellentes. En 1758 un différent oppose, d'une côté, les frères Duplain et le beau-frère de Pierre, Pierre Bruyset Ponthus, de l'autre, Jean-Marie Bruyset. Nous ne connaissons pas la cause du conflit, il s'agit « de contestations qui regardent leurs opérations et commerce », l'arrêt rendu par le conseil du 17 octobre 1758 est notifié à Jean-Marie Bruyset le 29 novembre, mais la décision reste

<sup>295</sup> *Quittance Eynard de Crusol, Duplain*, 3/4/1743 - ADR, 3<sup>E</sup>4691

<sup>296</sup> *Obligation Duplain, Plantin*, 30/6/1755 - ADR, 3<sup>E</sup>4702

<sup>297</sup> *Procuration Bruyset Ponthus, Mauteville, Duplain & Jean-Marie Bruyset, Desloges l'aîné*, 14/12/1759 - ADR, 3<sup>E</sup>4705

<sup>298</sup> *Procuration Duplain, Martin*, 5/9/1759 - ADR, 3<sup>E</sup>4705

incertaine. Anticipant l'issue du procès les protagonistes décident de se mettre d'accord et « se donnent mutuellement des marques d'amitié et de désintéressement promettant... de faire cesser autant qu'il dépendra d'eux toutes les poursuites que pourroient faire les quinze libraires de Paris auxquels la requête et l'arrêt cy dessus dattés ont été signiffiés »<sup>299</sup>. La raison l'emporte parfois sur les décisions de justice, les libraires privilégiant un arrangement à l'amiable.

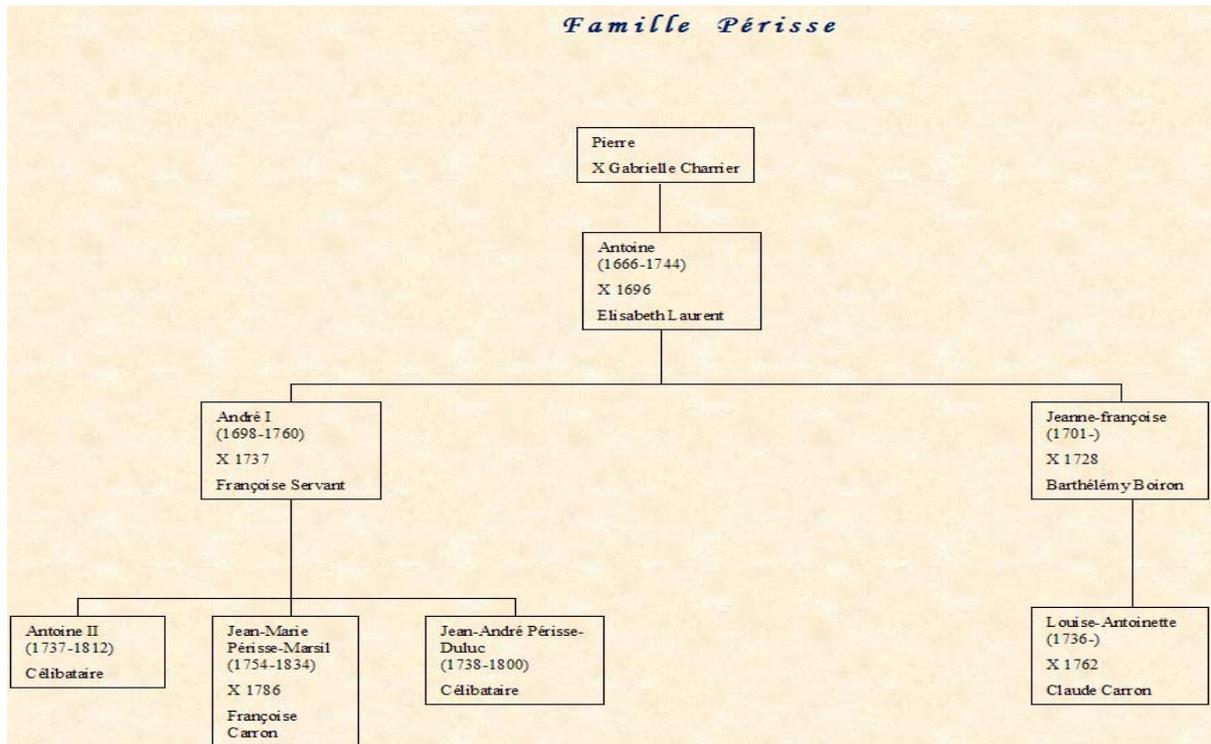
## 2.2.2 – Associations entre libraires : Deville, Périsset, Los Rios, Amable Le Roy

Les Duplain sont associés avec les Deville qui vendront leur fonds de librairie à Bruyset Ponthus le 5 novembre 1761. Nicolas Deville est libraire, associé avec Jean-Baptiste rue Mercière, à l'enseigne de *la Science*. Il meurt en 1746, avocat en parlement, son fils aîné Roch lui succède, tandis que son frère Jean s'établit rue Mercière, à l'enseigne du *Grand Hercule*. Les affaires de Roch marchent fort mal, en 1747, il est déclaré en faillite. Il part pour l'Espagne où l'exportation des livres a libre cours et s'établit à Madrid. Son brevet fut recueilli en 1760 par Joseph-Denis Vialon. Il avait été syndic en 1741<sup>300</sup>. Les Duplain vont publier en collaboration avec Deville, un ouvrage juridique, *Le Traité de l'abus* de Fevret et *Le Grand dictionnaire françois et latin* de l'abbé Danet (1735). D'autres collaborations sont établies avec les Périsset à l'occasion de la publication d'un catalogue de vente *Bibliotheca S\*\*\* sive Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S. L' Histoire abrégée de la Vie, des Vertus et du Culte de Saint Bonaventure, de l'ordre des frères Mineurs, Cardinal-Evesque d'Albano, Docteur de l'Eglise et Patron de la ville de Lyon. Ecrite par un Religieux Cordelier* (1747) est publiée avec la veuve Delaroche.

---

<sup>299</sup> *Désistement Bruyset, Duplain, Bruyset Ponthus*, 3/2/1758 - ADR, 3<sup>E</sup>4704

<sup>300</sup> Audin Marius, *Somme typographique : les imprimeurs à Lyon*, volume VI, Manuscrit inédit, 5 p.



### Arbre généalogique de la famille Périsse

D'autres liens sont établis de manière plus forte et plus durable. C'est le cas de l'Anversois François de Los Rios<sup>301</sup>, né en 1727, qui quitte son pays en 1745. Après avoir parcouru l'Italie et la France pendant cinq ans, il découvre Lyon et s'y installe<sup>302</sup>. Il s'essaie aux métiers de bouquiniste, de colporteur et occupe des emplois de commis chez les libraires lyonnais de la rue Mercière. La vie de François de Los Rios a été bien étudiée par Dominique Bougé Grandon et livrée au public à travers deux productions majeures *Enseigner les livres : le témoignage de François de Los Rios*<sup>303</sup> et *La carrière d'un libraire étranger à Lyon : François de Los Rios*<sup>304</sup> (1727-1820). Son mariage en 1760 avec Marie-thérèse Mesplet, fait de lui le neveu par alliance de la veuve Girard (imprimeur avignonnais). Nous avons trouvé plus opportun de faire un éclairage sur Fleury Mesplet, le frère de Marie-Thérèse, qui a eu un parcours singulier<sup>305</sup>, plutôt que de reprendre des informations déjà connues sur Los Rios.

<sup>301</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 42

<sup>302</sup> « Los Rios libraire en cette ville où il est établie depuis plus de trente ans », *Testament de François Los Rios*, 11/5/1779 – ADR, 3<sup>E</sup>17419

<sup>303</sup> Bougé-Grandon Dominique, « Enseigner les livres : le témoignage de François de Los Rios », *Revue française d'histoire du livre*, n° 106-109, 2000, pp. 119-132

<sup>304</sup> Bougé-Grandon Dominique, « La carrière d'un libraire étranger à Lyon : François de Los Rios (1727-1820) », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 2001, pp. 86-129

<sup>305</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 49

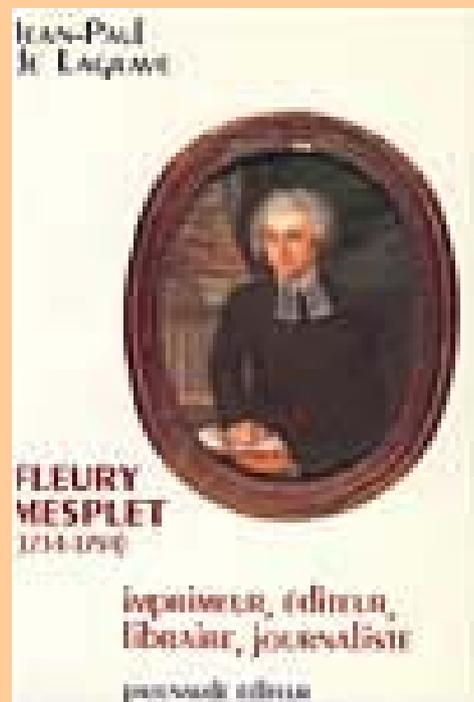
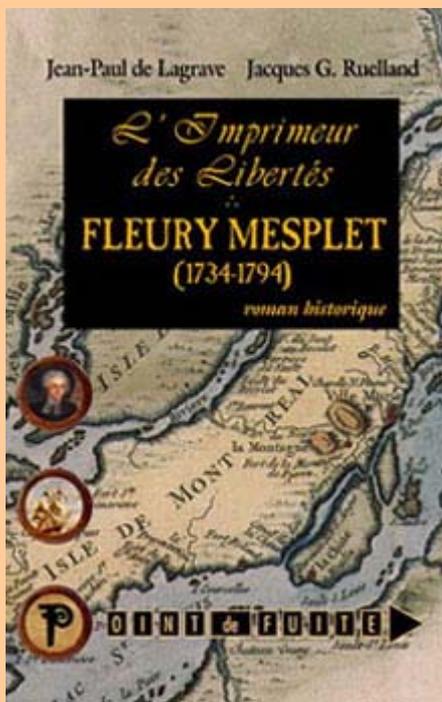
## Famille Mesplet



Portrait présumé de Fleury Mesplet, par François Beaucourt, 1794

©Musée du Québec, 67.197

Cette brève biographie est réalisée à l'aide du *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*<sup>306</sup> et de deux ouvrages de Jean-Paul Delagrave, *Fleury Mesplet, diffuseur des lumières du Québec*<sup>307</sup> et *L'imprimeur des libertés : Fleury Mesplet (1734-1794)*<sup>308</sup>.



Pages de couverture de deux ouvrages de Jean-Paul de Lagrave

<sup>306</sup> Dictionnaire biographique du Canada en ligne : <http://www.biographi.ca/fr/index.html>

<sup>307</sup> Lagrave Jean-Paul, *Fleury Mesplet, diffuseur des lumières du Québec*, Montréal, Université de Montréal, 1985, 434 p.

<sup>308</sup> Lagrave Jean-Paul, Ruelland Jacques G., *L'imprimeur des libertés : Fleury Mesplet (1734-1794)*, Québec, 2001, 391 p.

### Chronologie

- 1773 Fleury, maître imprimeur à Londres
- 1774 Fleury, maître imprimeur à Philadelphie. Le 26 octobre, impression de la première lettre du Congrès aux habitants du Québec.
- 1775 Le 29 mai, impression de la deuxième lettre du Congrès aux habitants du Québec.
- 1776 Le 24 janvier, impression de la troisième lettre du Congrès aux habitants du Québec. Le 26 février, Fleury est nommé imprimeur officiel du Congrès de Montréal. 25 juin, il est emprisonné vingt-six jours à Montréal. En juillet, il imprime son premier livre et en décembre son premier Almanach.
- 1777 Publication à Montréal du premier livre illustré du pays.
- 1778 1778, il fonde la *Gazette du commerce et littéraire*
- 1779 Deuxième arrestation de Fleury le 4 juin.
- 1782 Libération de Fleury le 1<sup>er</sup> septembre.
- 1794 Fleury décède le 24 janvier.

### Sa vie

Le 8 juillet 1685, Guillaume Mesplet, brassier d'Agen (ouvrier agricole) place son fils Jean comme apprenti imprimeur pendant cinq ans chez Timothée Gayau<sup>309</sup>. Son fils Jean-Baptiste<sup>310</sup> né le 9 novembre 1705<sup>311</sup>, quitte Agen pour Marseille et se marie avec Antoinette Capeau. Les Mesplet migrent à Lyon en 1738, Jean-Paul Lagrave affirme que Jean-Baptiste s'installe comme libraire à Lyon, information contestée par D. Varry qui l'identifie comme ouvrier<sup>312</sup>.

Jean-Baptiste a un fils, Fleury (né le 10 janvier 1734) et deux filles, Marguerite (25/2/1738) et Marie-Thérèse (13/2/1739)<sup>313</sup>. François de Los Rios épouse Marie-Thérèse le 27 juin 1760 (date du décès de Jean-Baptiste), la tante de sa femme Marguerite Capeau, veuve de l'imprimeur François Girard fournit la dot de trois mille livres à l'épousée. Au bas du contrat, nous trouvons les signatures des libraires Laroche et Deville, de l'imprimeur Benoît Rapillon et du fondeur de caractères Benoît Biollay.

Agé de vingt ans, il part sur Avignon pour prendre la direction de l'imprimerie de sa tante, Marguerite Capeau-Girard. Le 17 août 1756, il se marie avec Marie-Marguerite Pierard<sup>314</sup>.

<sup>309</sup> AD Lot-et-Garonne, E122/13, contrat d'apprentissage de Jean mesplet, 8/7/1685, notaire Dutreilh

<sup>310</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 48

<sup>311</sup> AD Lot-et-Garonne, GG14, Baptême de Jean-Baptiste Mesplet

<sup>312</sup> Varry Dominique. "Women in the eighteenth century Lyons booktrade", communication au congrès de la Society for the History of Authorship Reading and Publishing, The Simon Fraser University, Vancouver, 15-22 juillet 1998, p. 6

<sup>313</sup> AML, n° 85, f. 30 et 86, f. 150

<sup>314</sup> AD Vaucluse, Mariage Fleury Mesplet et Marie-Marguerite Capeau, 17/8/1756, GG58

Très tôt épris de liberté, il n'oubliera jamais l'enseignement de son grand-père. Jean-Paul Lagrave lui prête ces propos :

Je m'en souviens comme si c'était hier. Je marchais à la suite de mon grand-père. Cet après-midi là, il disait : "Redis encore une fois après moi, Fleury : Je ne plains pas un bœuf au joug accoutumé." Je répétais avec joie après lui : "Je ne plains pas un bœuf au joug accoutumé, c'est pour baisser son cou que le ciel l'a formé." "Et j'aimais déjà les mots de la liberté", dis-je avec conviction en me tournant vers Franklin : "C'est pour baisser son cou que le ciel l'a formé. Au cheval qui vous porte un mors est nécessaire. Un moine est de ses fers esclave volontaire." Mon grand-père était mon univers... "Un moine est..." J'hésitais. "Reprends doucement... : Un moine est de ses fers esclave volontaire. Mais au mortel qui pense on doit la liberté." Je crois qu'à cet âge-là, j'étais devenu conscient. "Mais au mortel qui pense on doit la liberté." "Bravo! C'est un poème de Monsieur de Voltaire. Répète : Monsieur de Voltaire". Et je redis avec joie : "Monsieur de Voltaire." Mon grand-père me prit et me fit sauter en l'air à travers les rayons du soleil couchant et me rattrapa en riant. Et moi, je criais : « Encore, grand-père! Encore! ».

Il revient sur Lyon en 1760 et s'allie aux imprimeurs-libraires Aimé de Laroche et Jean Deville<sup>315</sup>. Après le décès de son épouse en 1773, Fleury quitte Lyon pour s'installer à Londres. L'année suivante, il se remarie à Marie Mirabeau, avec laquelle il rejoint Philadelphie emmenant ses presses. En 1775, il prend la route du Québec et à l'occasion de la conquête de la ville de Montréal par Richard Montgomery en novembre, il réussit à convaincre le deuxième Congrès continental qu'une imprimerie française est nécessaire à la Révolution dans cette ville. Il transporte son atelier et sa famille à Montréal où il s'associe avec Charles Berger. Il devient l'imprimeur de langue française du Congrès américain. Il est bientôt en mesure de publier un hebdomadaire dont le premier numéro *La Gazette du commerce et littéraire, pour la ville et district de Montréal* paraît le 3 juin 1778. Il s'agit du premier journal littéraire de langue française au Canada (1778-1779). La Gazette s'engage dans la diffusion des Lumières. Avec le journaliste Valentin Jautard, Mesplet fait de cet hebdomadaire un lieu de débats et de contestation, mais aussi un outil pédagogique offert aux étudiants du Collège de Montréal. Durant sa courte année d'existence, la *Gazette de Montréal* commente notamment la mort de Voltaire et la création d'une «Académie voltairienne » à Montréal. Sa deuxième femme meurt le 2 septembre 1789, il épouse sa troisième femme, Marie-Anne Tison, en 1790. Fleury n'aura pas d'enfants.

### **Sa production**

Le premier livre connu, imprimé sous son nom, le fut à Londres en 1773, *La Louisiane ensanglantée*, dans lequel le chevalier Jean de Champigny appelait l'Angleterre au secours des Louisianais abandonnés aux Espagnols par le gouvernement de Louis XV. Entre 1776 et

<sup>315</sup> Document extrait du site de Benoît Melançon, «Thèses canadiennes en littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle», <http://www.mapageweb.umontreal.ca/melancon/these.lagrave.1985.html>

1794, il imprime quatre-vingt seize livres et brochures. Il publie le premier almanach de langue française en Amérique et sort le premier livre illustré au Canada. Il imprime en langue française, anglaise, latin et même en iroquois.

### **Confessions**

Moi, Fleury Mesplet, fils et petit-fils d'imprimeurs, je n'ai eu qu'une passion : la liberté; deux ennemis implacables : les rois de France et d'Angleterre ; trois amours indéfectibles qui se sont appelées Marie ; quatre amis incomparables : Voltaire, Benjamin Franklin, Condorcet et Thomas Paine.

Durant quarante ans, mes mains n'ont cessé de faire fonctionner les presses pour répandre les idées susceptibles de conduire au progrès de l'esprit humain. Né à Marseille, formé à Lyon, j'ai dirigé des ateliers clandestins dans cette ville, en Avignon et à Paris, avant d'installer mon imprimerie à Londres. De là, je me suis retrouvé aux côtés des Fils de la Liberté à Philadelphie, après avoir affronté des pirates. J'ai imprimé les premiers messages de liberté destinés aux Canadiens. Pour avoir fondé une académie voltairienne à Montréal, j'ai subi un long et rigoureux emprisonnement dans la bastille de Québec. Libéré, j'ai édité un périodique d'information, la Gazette de Montréal, qui a combattu pour les idéaux des Lumières, comme l'avait fait auparavant mon premier journal, la Gazette littéraire.

J'espère que mon fils adoptif, Fleury Tison, gardera ma mémoire, mais je ne sais s'il pourra poursuivre mes combats. Quant à ma troisième épouse, Marie-Anne Tison, j'ignore si son courage parviendra à maintenir une presse libre en Amérique française, car la puissance cléricale garde jalousement le contrôle des intelligences. Je suis bien conscient de ce monopole en raison des persécutions que j'ai subies. Je pense que plus le goût de la liberté s'intensifiera, plus mon souvenir sera cher à l'Amérique. Montréal et Lyon me consacreront peut-être un espace dans leur mémoire. Mais ma plus grande gloire sera de figurer auprès des bienfaiteurs de l'humanité dans l'histoire de la diffusion des principes du bonheur<sup>316</sup>.

Revenons à François de Los Rios, celui-ci va trouver la stabilité familiale et professionnelle à Lyon. Non sans mal car ses collègues le considèrent comme l'étranger. Il sera cependant soutenu par M. Mory, académicien, qui écrit à Malesherbes en 1762 :

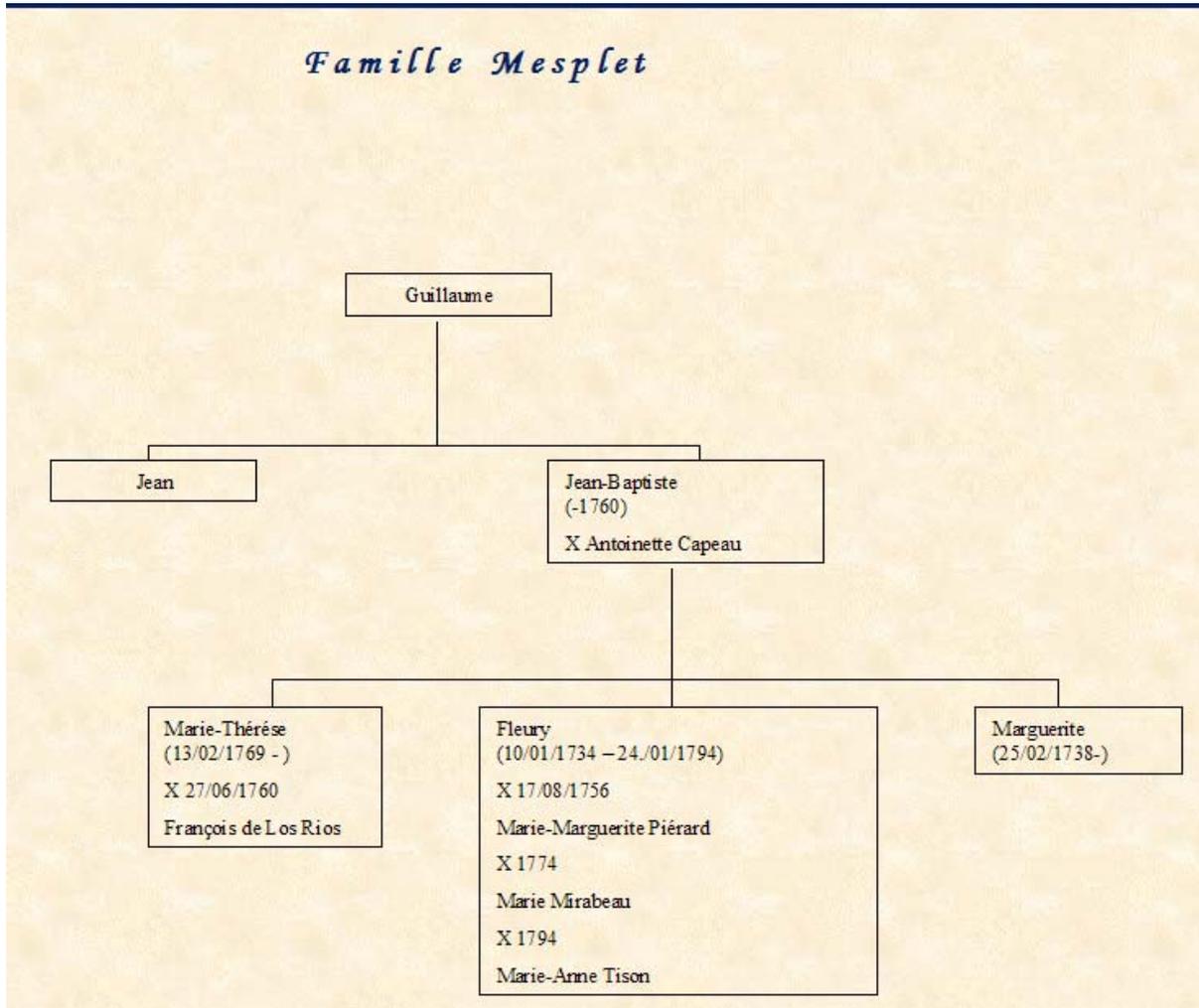
Permettez-moi de vous recommander les intérêts d'un jeune homme de condition dont j'ay l'honneur de vous envoiés la lettre, il est véritablement de la maison de Los Rios. Des étourderies de jeunesse lui ont fait abandonner sa famille, la ressource de vendre de vieux livres est la seule qu'il ait pour subsister, Mr l'Intendant à qui j'en ay parlé plusieurs fois luy à toujours accordé sa protection, daignés aussi l'honorer de la vôtre<sup>317</sup>. 1762

En 1768, l'avocat Jacqueverdun plaide en faveur des trois hommes, Louis-Joseph Berthoud, Claude Morlet et François de Los Rios, afin que la chambre syndicale de Lyon accepte d'enregistrer leur brevet de maîtrise, comme l'a statué le Conseil d'Etat du 18 mars 1768. Le syndic de la librairie lyonnaise se déclare contre ces nominations ce qui oblige les trois

<sup>316</sup> « Déclaration liminaire », Lagrave Jean-Paul, Ruelland Jacques G., *L'imprimeur des libertés : Fleury Mesplet (1734-1794)*, Québec, 2001, 391 p.

<sup>317</sup> *Lettre de Mory à Malesherbes*, 1/2/1762 – BnF, Fr 22132, pièces 28, 29

hommes à déposer, le 11 mai 1768, un recours auprès du Lieutenant général de la Sénéchaussée afin qu’il fasse appliquer cet arrêt. Finalement le recours aboutit pour Morlet et



**Arbre généalogique de la famille Mesplet**

Berthoud qui obtiennent l’autorisation d’exercer. A la suite du recours, une décision est prise le 21 mai 1768 qui accorde la maîtrise à Berthoud et Morlet. Le nom de Los Rios a été noté comme les autres puis rayé<sup>318</sup>. On ne sait comment se termina cette affaire mais pour Dominique Bougé Grandon, il parvient à s’installer en 1768, rue Mercière<sup>319</sup> où il vit déjà au n° 18 chez Benoît Duplain chez qui il fit « ses classes »<sup>320</sup>. Il est l’ami de l’écrivain Joseph Vasselier, le principal correspondant lyonnais de Voltaire<sup>321</sup>. Los Rios obtient son brevet de libraire le 14 septembre 1767, et il est autorisé a exercé par un arrêt du Conseil d’Etat du 18 mars 1768, en même temps que Claude Morlet, rue Saint-Dominique et Louis-Joseph

<sup>318</sup> *Ordonnance de nouveaux libraires* [Louis Joseph Berthoud, Claude Morlet, François de Los Rios 1/5/1768 – ADR, BP 3615

<sup>319</sup> *Ordonnance de nouveaux libraires* [Louis Joseph Berthoud, Claude Morlet, François de Los Rios], 11/5/1768 – ADR, BP 3615

<sup>320</sup> *Affiches de Lyon*, 4/4/1764

<sup>321</sup> Benoît Melançon, *Op. Cit.*, <http://www.mapageweb.umontreal.ca/melancon/these.lagrave.1985.html>

Berthoud, place Louis le Grand. En 1770, il ouvre un magasin rue Saint-Dominique avec comme devise *Labore et Constantia*. Outre Jacquenod, ses seuls concurrents

sérieux pour la vente de livres auraient été les cousins Duplain. Or le premier Pierre-Jacques soumis à une lettre de cachet est contraint de fuir en Suisse et le second Joseph qui ne s'intéresse pas du tout à ce type d'activité va se lancer dans l'aventure de l'*Encyclopédie*. Il profite de la place laissée vacante dans la vente de livres pour s'engouffrer dans ce créneau. Il vend des bibliothèques de particuliers soit à l'amiable, soit en vente publique et à partir de 1780, prend le titre de « libraire chargé des ventes publiques » à Lyon<sup>322</sup>. A la fin du XVIIIe, il vend très certainement la bibliothèque de Jean d'Espinay, écuyer seigneur de Laye fils de Léonard d'Espinay et d'Elisabeth Peysson, l'étiquette commerciale de ce libraire se rencontrant sur de nombreux ouvrages<sup>323</sup>. Il a comme client l'abbé Duret et l'abbé de Ternay auxquels il consent des réductions lors de ses ventes<sup>324</sup>. Une mention se trouve sur le *Catalogue d'une collection de livres peu communs, concernant la littérature Hébraïque et les langues Orientales ; Mis en ordre par De-Los Rios, Libraire, et dont les Articles seront livrés par lui aux prix fixés* (Lyon, 1777) :

De nombreuses notes manuscrites indiquent les prix avec des mentions « réduit à... » avec le nom des acquéreurs, l'abbé de Ternay et l'abbé Duret. Les achats portent sur des ouvrages de théologie et de grammaire, en latin. Antoine Courbon de Ternay (1730-1788), aumonier des Carmélites à Paris, dans le couvent où l'abbesse est Mme Louise, la fille de Louis XV<sup>325</sup>.

La Révolution se passe sans souci particulier pour lui, mais la conjoncture économique lui fait vendre son fonds à Antoine Labarge le 18 septembre 1794<sup>326</sup>. Cependant en Juillet 1796, il est toujours domicilié rue Saint Dominique, n° 75, libraire<sup>327</sup>. Il est intéressant de noter que bien qu'ayant arrêté son activité, il se dit toujours libraire. Il constitue sa femme, héritière universelle et lègue à chacune de ses trois sœurs, la somme de sept cent vingt livres : Marie-Claire Snoux, Françoise Emrens, Angélique Daniel, toutes les trois mariés à des négociants anversois. Los Rios meurt à Anvers sans enfant<sup>328</sup>, son testament daté du 11 mai 1779 se trouve en annexe<sup>329</sup>. Personne ne lui succedera dans le métier de libraire, seule sa sœur

<sup>322</sup> Bougé-Grandon, Dominique, « La carrière d'un libraire étranger à Lyon : François de Los Rios, 1727 –1820 », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 2001, p. 97

<sup>323</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, p. 211

<sup>324</sup> *Catalogue d'une collection de livres peu communs, concernant la littérature Hébraïque et les langues Orientales ; Mis en ordre par De-Los Rios, Libraire, et dont les Articles seront livrés par lui aux prix fixés*, Lyon, Los Rios, 1777

<sup>325</sup> Collection privée de Paul Feuga

<sup>326</sup> *Vente par le sieur Los Rios libraire à Commune Affranchie et Marie Thérèse Serpolet sa femme à Antoine Lafarge, libraire du fonds de librairie à eux appartenant moyennant vingt huit mille livres*, 18/9/1794 – ADR, 33Q23, f. 67

<sup>327</sup> *Certificat de résidence d'Anne-Marie Poujol*, 4 thermidor an IV – AmL, I3 89

<sup>328</sup> Annexe 29, vol. 2, p. 325

<sup>329</sup> *Testament de François Los Rios*, 11/5/1779 – ADR, 3<sup>E</sup>17419

Angélique a quelques liens avec la littérature, elle écrit deux ouvrages : *L'Abrégé historique des sciences et des beaux-arts pour servir de suite à l'encyclopédie enfantine de Melle Los-Rios*, Dresde, chez les frères Walther, 1785, 192 p. et le *Magasin des petits enfants, ou Recueil d'amusemens à la portée de leur âge, suivi de deux [sic] traités instructifs et édifiants. [Préceptes d'un père à ses enfants sur les divers états de la vie. Portefeuille de milord Kint, traduit de l'anglois en français. Propositions générales et chrétiennes.] Par Mademoiselle de Los Rios,...*, Anvers, Aux dépens de l'auteur, 1770, 152 p.

### **Famille Le Roy**

Joseph Duplain s'allie professionnellement avec la famille Le Roy. Famille originaire de Riom. Amable Le Roy, médecin, épouse Perrette Duby. Leur fils, Germain Leroy Jogs de Riom<sup>330</sup>, à la suite d'une alliance avec Françoise Brulet en 1743, aura trois enfants dont deux fils, Michel<sup>331</sup> est libraire à Lyon puis président du tribunal de commerce de la ville<sup>332</sup>, Thomas-Amable<sup>333</sup>, s'installe libraire à Lyon puis à Paris. Son épouse Angélique est la fille d'un notaire de Couzon, François Chevrillon (notaire 1758-1778 ; en 1778 il devient secrétaire du roi<sup>334</sup>). Le couple a cinq filles, Mme Pellapra, Mme de Rocheplate, Mme la baronne Graeb, Mme la baronne Darnaud et Mme de Grandchamps.

---

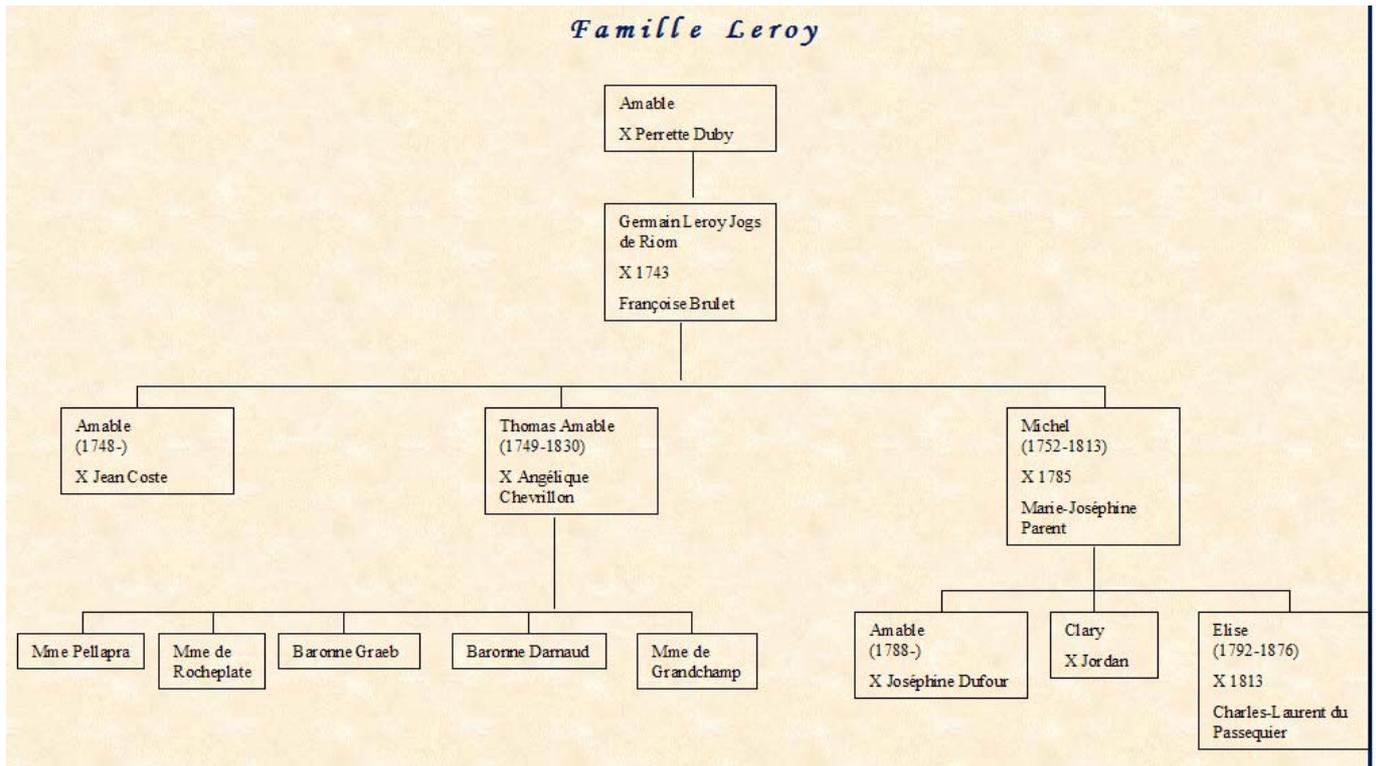
<sup>330</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 40

<sup>331</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 38

<sup>332</sup> Collection privée de Paul Feuga

<sup>333</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 39

<sup>334</sup> Archives départementales du Rhône, *Archives notariales : première partie, notaires de Lyon*, répertoire établi par Georges Cuer, Lyon, Conseil général du Rhône, 1992



**Arbre généalogique de la famille Le Roy**

### 2.2.3 – Vente de fonds de librairie

Les commerces de librairie sont difficiles à vendre, la transaction n'a lieu « qu'avec une perte infiniment considérable »<sup>335</sup>. Les ventes dans la librairie sont pléthores à Lyon. Antoine Servant vend sa société le 9 octobre 1728 aux frères Detournes, renonce aux profits, en échange d'une rente. Deville vend aux Detournes le tiers d'une maison « servant depuis long temps de magasins pour les libraires rue Confort pour quatre mille deux cents livres »<sup>336</sup>. Madeleine Bruyset conserve le fonds de librairie de son mari pendant un grand nombre d'années, puis consent à le vendre à Joseph-Sulpice Grabit.

#### **Familles Paganucci, Grabit**

La famille Paganucci a été étudiée par Paul Feuga, ses recherches retranscrites en partie dans l'article *Jean Paganucci (1723-1797) essai de biographie d'un dignitaire, compagnon de Willermoz*. Elle est originaire de Livourne en Toscane<sup>337</sup> où Jacques exerce

<sup>335</sup> *Codicille Duplain* [Benoît], 26/5/1770 – ADR, 3<sup>E</sup>4714

<sup>336</sup> *Aquisition Sieur detournes, Sieur Deville*, 18/1/1736 – ADR, 3<sup>E</sup>4688

<sup>337</sup> Ce nom s'orthographe Paganucci à l'origine, puis il prend une forme plus moderne, Paganucy

le métier de marchand à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son fils Bernardin migre à Lyon où il s'installe, rue de la Gerbe comme marchand gantier et parfumeur. Son activité est certainement liée à celle de son beau-père marchand parfumeur gantier également<sup>338</sup>. Il a deux filles dont la première, Fleurie (1725-1728) meurt très jeune, la seconde Françoise (1727-1810) épouse Aimé Poivre, négociant rue des Quatre Chapeaux. Aimé a pour cousin l'explorateur Pierre Poivre<sup>339</sup>, et comme neveu Pierre Sonnerat, explorateur des mers de Chine<sup>340</sup>. Jean<sup>341</sup> est le seul garçon de la famille Paganucci (1723-1797). Bernardin meurt en 1740 (la même année que Marcellin Duplain) à l'âge de cinquante ans. L'inventaire après décès de son magasin et de ses papiers donne des indications précieuses sur son activité. Dans sa boutique, on note des bombonnes de parfums fabriqués à Grasse et l'on dénombre cinq mille six cent soixante-quatre paires de gants de même que des peaux, ce qui montre qu'il est fabricant tout en revendant les marchandises de gantiers grenoblois<sup>342</sup>. De l'analyse de ses papiers, on peut retenir qu'il est locataire principal de sa maison et qu'il « tient les comptes de marchands-fabriquants, en qualité de teneur de livres »<sup>343</sup>.

Jean ne devient pas maître fabricant en étoffes de soie d'or et d'argent bien qu'il ait été reçu compagnon<sup>344</sup> à l'âge de dix-neuf ans, il ne continue pas le commerce de gantier parfumeur de ces parents<sup>345</sup>. Il s'engage dans le métier de teneur de livres, expert comptable, dirions-nous de nos jours. En 1751, il épouse Anne<sup>346</sup> Grabit<sup>347</sup> installée à Lyon depuis trois ans où elle a ouvert un commerce de « Modes, de nouveautés et d'ouvrages d'agrément » en association avec la fille d'un receveur des coches d'Avignon<sup>348</sup>. En 1768, à la suite de la réquisition du prévôt des marchands, il vérifie et certifie dix années de comptabilité de l'Hôtel Dieu. En 1785, associé à son fils Aimé, ils ouvrent un bureau de liquidation des faillis pour venir en aide aux créanciers ou aux veuves et orphelins dont le chef de famille est décédé en activité. Afin de recouvrer ses créances, son fils parcourt l'Europe : la Hollande, Londres, Hambourg... Après thermidor, Jean est expert pour dresser les bilans de reprise des commerces séquestrés.

<sup>338</sup> *Mariage Pagannuci/Boucher*, 3/4/1723, - ADR 3<sup>E</sup>8008

*Mariage Pagannuci/Boucher*, 4/4/1723 – AMLyon, Saint-Nizier

<sup>339</sup> Botaniste et intendant

<sup>340</sup> Qui a pour famille maternelle, les Lassaude, des négociants en cours d'accession à la noblesse par l'échevinage - Feuga Paul, *Jean Paganucci (1723-1797) essai de biographie d'un dignitaire, compagnon de Willermoz*, p. 23

<sup>341</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 52

<sup>342</sup> Feuga paul, *Op. Cit.*

<sup>343</sup> *Inventaire après décès Pagannuci*, 14/4/1740 – ADR, BP 2152

<sup>344</sup> Il entre en apprentissage à l'âge de 13 ans chez Etienne Millet

<sup>345</sup> Il s'associe avec sa mère dans ce commerce jusqu'à la mort de celle-ci.

<sup>346</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 33

<sup>347</sup> *Mariage Paganucci/Grabit* 18/2/1751 - ADR 3<sup>E</sup>3067

<sup>348</sup> Anne va vendre sa boutique et se consacrer à l'éducation de leurs onze enfants

Parallèlement à ses activités professionnelles, il travaille à la rédaction d'un ouvrage qui « assure avec plaisir les connaissances les plus nécessaires aux Commerçants recueillis dans un livre commode & qu'on peut manier & transporter aisement »<sup>349</sup>. Il est publié sous le titre du *Manuel historique, géographique et politique des négociants ou Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*. Ce livre est réalisé avec la participation de « négociants instruits qui ont parlé de ce qu'ils savoient, & de ce qu'il savoient bien »<sup>350</sup>. Ce livre paraît sans nom d'auteur<sup>351</sup>, il est imprimé par Jean-Marie Bruyset en 1762<sup>352</sup> auquel il cède ses droits le 9 novembre 1761. L'ouvrage de deux mille cent vingt-cinq pages en trois tomes est un dictionnaire de neuf mille cinq cents articles qui décrit les pays et les villes avec leurs monnaies, leurs unités de mesure, leurs ressources et leurs besoins, les droits de douane, et les traités de commerce qui régissent leurs échanges commerciaux. A travers cet ouvrage, J. Paganucci fait œuvre d'économiste se plaçant dans la mouvance des encyclopédistes<sup>353</sup>.

Jean est d'un caractère doux et tranquille<sup>354</sup>, Delandine le dit modeste, savant et intègre<sup>355</sup>. Il possède des connaissances très variées, a pour ami le jurisconsulte Prost de Royer, l'abbé Rozier, l'abbé Raynal à qui il communiquait des documents intéressants pour une histoire philosophique<sup>356</sup>. Cet homme issu « d'une famille renommée pour sa probité » embrasse la maçonnerie<sup>357</sup>. Paganucci est intronisé par le Frère Jean-Antoine Hébert à une date inconnue et reçoit les patentes de la *Loge des Vrais Amis* le 10 mars 1761. L'année suivante, il participe à la création de la *Grande-Loge de Lyon* qui réunit les vénérables des *Vrais Amis, de l'Amitié et de la Parfaite Amitié*. Il s'agit d'une tentative de Willermoz pour regrouper les loges lyonnaises et s'affranchir de la tutelle parisienne, Paganucci sera son compagnon fidèle durant trente-deux ans (1759-1791)<sup>358</sup>. A la veille de la Révolution alors que Lyon sombre dans le marasme économique ambiant, une « Société philanthropique pour le soulagement des pauvres » (1789) est créée sous l'égide du Consulat pour distribuer deux cent mille livres de subsides. Paganucci souscrit la contribution minimum de quarante-deux livres, donne une paire de boucles d'argent et offre un local pour l'organisation de la collecte

<sup>349</sup> *Manuel historique, géographique et politique des négociants ou Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*, Lyon, J.M. Bruyset, 1762, 3 vol. – Avertissement du libraire

<sup>350</sup> *Ibid*

<sup>351</sup> « Nous ne nommons pas l'Auteur : il suffira qu'on sache qu'elles sont [pages] d'un homme éclairé, qui a passé sa vie dans l'étude des principes du Commerce »

<sup>352</sup> « Notre ami le Sr. Paganucci nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au public un ouvrage de sa composition qui a pour titre Manuel des Négocians, &c. le 21/9/1761 », in *Manuel historique, géographique et politique des négociants ou Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*, Lyon, J.M. Bruyset, 1762, 3 vol – Privilège du Roi

<sup>353</sup> Feuga Paul, *Jean Paganucci (1723-1797) essai de biographie d'un dignitaire, compagnon de Willermoz*, p. 24

<sup>354</sup> Almanach de la ville de Lyon, 1796

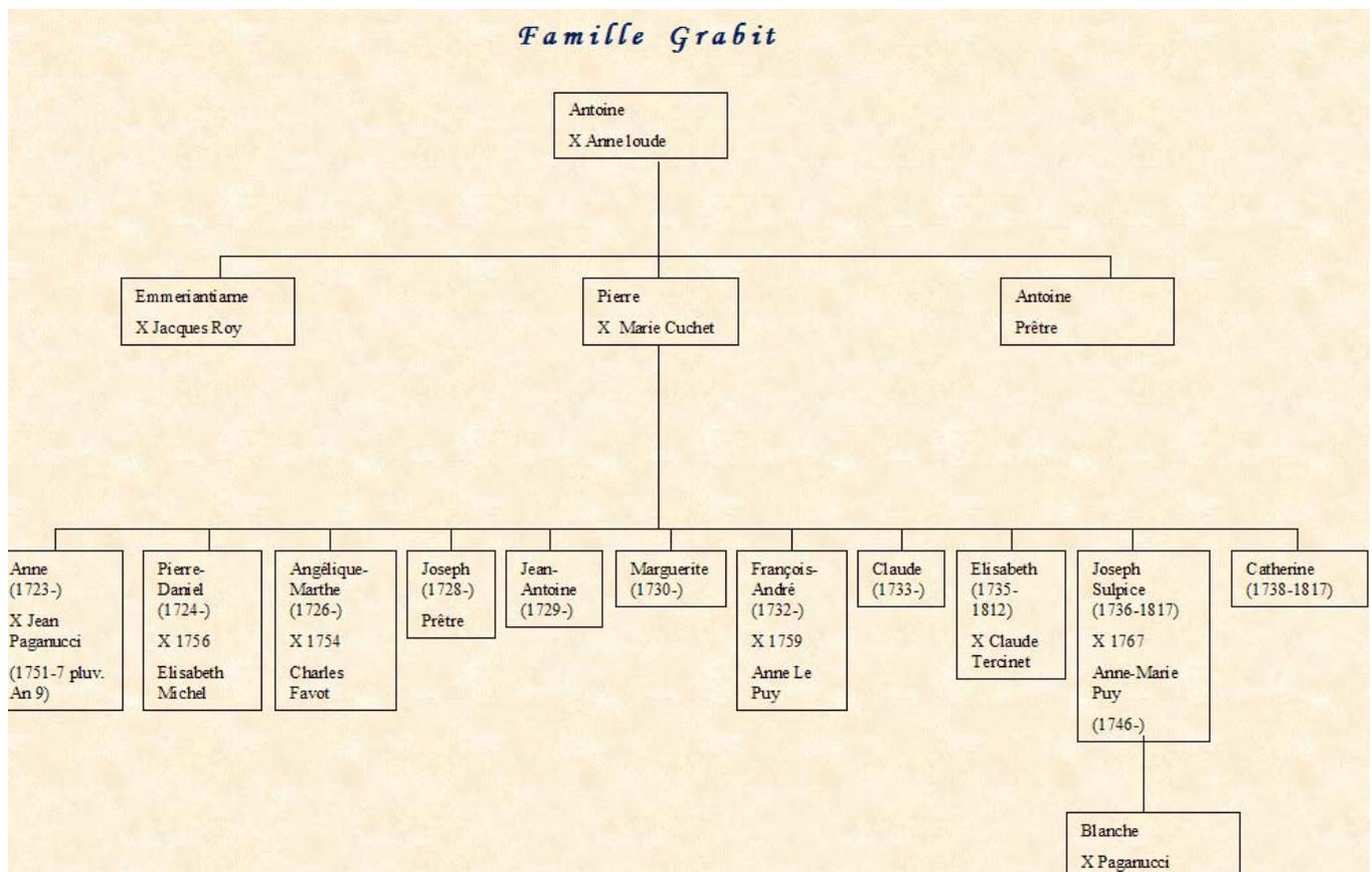
<sup>355</sup> Feuga Paul, *Un pré-encyclopédiste lyonnais, Jean Paganucci (17423-1797)*, p. 61

<sup>356</sup> Feuga Paul, *Un pré-encyclopédiste lyonnais, Jean Paganucci (17423-1797)*, p. 57

<sup>357</sup> Almanach de la ville de Lyon, 1796

<sup>358</sup> Feuga Paul, *Jean Paganucci (1723-1797) essai de biographie d'un dignitaire, compagnon de Willermoz*, p. 26

de son quartier<sup>359</sup>. A la suite de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 qui met fin à toutes associations, Paganucci met en œuvre son idéal dans la *Société philanthropique ou de bienfaisance chrétienne*. Il en sera le président, assisté de l'abbé Rozier, des négociants Jean Braun et Louis Henry, et de l'homme de lettres, Charles Mathon de la Cour. A la fin du siècle, contraint de fuir la ville il s'exile pendant seize mois et regagne son domicile au début de l'année 1795 où il fait lever les scellés de son appartement, quai Saint-Antoine le 2 février. Le 23 mars 1797, un décadi, jour d'élection locale, Paganucci préside le bureau de vote de son quartier dans une salle basse du bâtiment des Jacobins... et prend froid. Le 4 avril à minuit, âgé de soixante-quatorze ans, il meurt « d'un rhume catharal, victime de la confiance publique et de son zèle à remplir les fonctions où elle l'avait placé »<sup>360</sup>.



**Arbre généalogique de la famille Grabit**

<sup>359</sup> *Ibid*, p. 31

<sup>360</sup> Chaudon et Delandine, *Nouveau dictionnaire historique*, Lyon, Bruyset, 1804

Comme nous venons de le voir, la famille Paganucci accueille la famille Grabit à Lyon. Outre Anne, qui s’installe rue Mercière, son frère François, marchand épicier, ouvre une boutique place Bellecour (il demeure rue du Charbon blanc, paroisse de Saint-Nizier en 1771<sup>361</sup>). Un deuxième frère, Joseph-Sulpice vient faire son apprentissage de libraire rue Mercière. Les Grabit sont originaires de Saint-Geoire-en-Valdaine en Isère où leur père, Pierre<sup>362</sup>, assure la charge de notaire royal à Pont de Beauvoisin comme l’avait fait leur grand-père Antoine<sup>363</sup>, la succession est assurée par le fils aîné, Pierre-Daniel (né 1724). Joseph-Sulpice est l’un des onze enfants qui nous intéresse. Il semble avoir un visage agréable, long et gravé, des cheveux châtain sur un front découvert, des yeux gris bleu, un nez bien fait, une bouche moyenne qui surmonte un menton rond<sup>364</sup>. Il entre en apprentissage à l’âge de dix-neuf ans chez les frères Duplain en 1755<sup>365</sup>. Cinq ans plus tard, il se rend à Grenoble pour s’associer à Joseph Cuchet, un membre de sa famille, puis il est reçu libraire en 1766. L’année suivante, il épouse Anne-Marie Puy avec laquelle il aura une fille Blanche. Puis il s’installe à Grenoble, comme libraire, rue du Palais, paroisse de Saint-Hugues<sup>366</sup>. En 1771, se présente l’opportunité d’acheter le fonds de librairie de Madeleine Bruyset, veuve de Pierre Duplain. Après la vente<sup>367</sup>, Madeleine a conservé les « livres de raison » qui, hélas, ne sont pas parvenus jusqu’à nous. Le « livre de raison » est un journal manuscrit sur lequel le propriétaire note les différents comptes de son entreprise mais également des commentaires personnels, des éléments qui permettent de retracer la vie du propriétaire, on peut dire qu’il s’agit d’un « journal de bord ». Il loue les locaux des Duplain dans la maison des chanoines réguliers de Saint-Antoine qui comprend un magasin, un arrière magasin contigu et un petit cabine attenant pour cinq cents livres par an. Ainsi que les sept arcs et demi contigus, loués par les Révérends pères Cordeliers de Saint-Bonaventure pour cent vingt livres par an. Le fonds de librairie est vendu cinquante deux mille quatre cents livres ce qui est bien peu par rapport à l’estimation de 1763 (quatre-vingt dix mille livres). Le frère de Joseph-Sulpice se porte caution<sup>368</sup>. le commerce se trouve rue Mercière n° 8, dans le local des frères Duplain.

Les publications<sup>369</sup> de Joseph-Sulpice Grabit ont été produites durant la période 1767 à 1793, elles mériteraient une étude plus approfondie. Cependant nous notons que pendant les deux premières années d’activité, il publie les *Discours* de Joseph-Michel-Antoine Servan,

<sup>361</sup> *Vente de fond et librairie*, 8/8/1771 - ADR, 3<sup>E</sup>4715

<sup>362</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 36

<sup>363</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 34

<sup>364</sup> *Passeport de Joseph-Sulpice Grabit*, 11/1/1794 - AMLyon, I<sup>2</sup>70

<sup>365</sup> *Apprentissage Grabit, Duplain* [Pierre et Benoît], 12/3/1755 – ADR, 3<sup>E</sup>4702

<sup>366</sup> *Vente de fond et librairie*, 8/8/1771 - ADR, 3<sup>E</sup>4715

<sup>367</sup> Annexe 28, vol. 2, p. 323

<sup>368</sup> *Vente de fond et librairie*, 8/8/1771 - ADR, 3<sup>E</sup>4715

<sup>369</sup> Annexe 9, vol. 2, p. 197

avocat général au Parlement de Grenoble. Voici quelques unes des causes défendues, *Discours sur une déclaration de grossesse* (1774), sur la *Cause du comte de\*\*\* et la Dlle\*\*\*, chanteuse d'opéra* (1772), sur les *Mœurs* (1774), sur *L'administration de la justice criminelle* (1774). Un factum de Marie-Louise Bon et du comte Louis-François de La Baume de Suze (1772). Par la suite, il organise deux ventes de livres en 1777<sup>370</sup> et 1784<sup>371</sup>. En 1790, il publie le *Catalogue des livres qui se trouvent chez Grabit, libraire*<sup>372</sup>. La production de livres en son nom est faible, notons deux ouvrages réservés à l'enseignement, la *Grammaire française simplifiée par M Domergue* (1782) et la *Méthode abrégée et facile pour apprendre la géographie* de l'abbé A. Le François (1789). A partir de 1790, Grabit publie les quatre derniers titres : *L'Homme de désir, par l'auteur des Erreurs et de la vérité* (Louis-Claude de Saint-Martin, 1790), *La Nouvelle Héloïse, ou Lettres de deux amans, habitans d'une petite ville au pied des Alpes* (Jean-Jacques Rousseau, 1793), *L'Accord de la religion et de la liberté, discours prononcé dans plusieurs clubs de cette ville et dédié à M. Lamourette, évêque du département de Rhône-et-Loire par M. l'abbé Barthelemi* (1791), *Motifs présentés à l'assemblée nationale, pour imposer sur les étoffes de l'Inde, un droit d'entrée proportionné à l'intérêt des manufacture françaises* (sd).

Il commerce avec les libraires Martin<sup>373</sup> et Marguilan Nava<sup>374</sup> de Lisbonne, en témoignent les différentes procurations retrouvées dans les actes notariés lyonnais. En 1775, il est en litige avec Catherine-Michelle Chauchat veuve de Nicolas Dessaint et Louis Cellot, libraires à Paris<sup>375</sup>. En 1778, il essaie de récupérer le paiement des libraires Robert et Gauthier de Bourg-en-Bresse<sup>376</sup>.

Au moment de la crise de Varennes, il prend partie contre la Révolution. La municipalité lyonnaise, qui considère les prêtres insermentés comme autant de fauteurs de contre Révolution, a fermé la porte des Eglises non paroissiales où ils officient. Des visites domiciliaires sont lancées chez l'abbé Rousset de Saint-Eloi où l'on trouve des papiers qui témoignent de sa vive hostilité contre Lamourette et de la satisfaction avec laquelle il a accueilli la nouvelle fuite du roi<sup>377</sup>. En juillet 1791, une perquisition est menée chez Grabit par l'officier municipal Vingtrinier et le commissaire de police Mathieu, qui amène à la

<sup>370</sup> *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. de Montmorillon, comte de Lyon, et de feu MM. S... et A...*, Lyon, 1777, 110 p.

<sup>371</sup> *Vente de livres du 8 mars 1784*

<sup>372</sup> *Catalogue des livres qui se trouvent chez Grabit, Libraire, grande rue Mercière, à Lyon*, Lyon, 1790, 57 p.

<sup>373</sup> *Procuration Joseph-Sulpice Grabit, Boret & Martin libraires à Lisbonne*, 31/1/1776 – ADR, 3<sup>E</sup>7076

<sup>374</sup> *Procuration Sr Joseph-Sulpice Grabit, Sssrs Marguillan nava et Cie*, 14/7/1775 – ADR, 3<sup>E</sup>7076

<sup>375</sup> *Procuration en blanc Sr Joseph-Sulpice Grabit libraire*, 25/10/1775 – ADR, 3<sup>E</sup>7076

<sup>376</sup> *Procuration en blanc Joseph-Sulpice Grabit*, 25/3/1778 – ADR, 3<sup>E</sup>7077

<sup>377</sup> Wahl Maurice, *Les Premières années de la Révolution à Lyon : 1783-1792*, Paris, Armand Colin & Cie, 1894, p.406

découverte dans la soupente dépendante de la cuisine<sup>378</sup>, de soixante-douze exemplaires de la *Dénonciation aux Français catholiques des moyens employés par l'Assemblée nationale pour détruire en France la religion catholique* d'Henri Audaniel<sup>379</sup>. Cet écrit incite à la désobéissance aux lois et au meurtre des législateurs. Grabit est arrêté et déféré à l'accusateur public. L'abbé Duret relate l'affaire en quelques mots

Les demoiselles Michalet ou Michalon, marchandes de dentelles, menées à l'hôtel de ville pour avoir distribué un catéchisme sur le schisme. L'une couche à la cave, l'autre au charbonnier. L'abbé Alion prêtre...et l'abbé Thibanet, clerc de Saint-Nizier, fugitifs l'un et l'autre mais dénoncés à l'accusateur public. Le Sr Grabit arrêté comme imprimeur<sup>380</sup>.

En Août, une saisie de manuscrits séditieux est effectuée chez l'abbé Regny, notamment la « conduite des curés » mais aussi un pouvoir pour célébrer, confesser et prêcher délivré par l'abbé Courbon, à titre de vicaire général du diocèse de Lyon<sup>381</sup>. Il sera finalement relâché. En 1796, un certificat 1796<sup>382</sup> mentionne encore Grabit comme libraire, rue Mercière, 18. En 1807, il se retire de la librairie pour vivre de ses rentes et meurt en 1817<sup>383</sup>.

## 2.3 – Du personnel de librairie

### 2.3.1 – Les contrats d'apprentissage

Il n'ai pas aisé de connaître l'existence des contrats d'apprentissage, cela se fait « au hasard des sources » comme l'explique Dominique Varry dans *Le Compagnon et l'atelier artisanal : l'exemple de Lyon*. Les inventaires après décès, les faillites donnent des noms ainsi que les testaments, les contrats de mariage. Les *Affiches de Lyon* représentent une source inépuisable. Nous pourrions rajouter à cette liste, les lieux de vie, de convivialité comme le café, lieu de rencontre entre Rosset et Pierre Duplain. La durée de l'apprentissage fixée à quatre ans par le statut de 1676 a tendance dans certains cas à passer à cinq ans. Pour les imprimeurs, la durée d'apprentissage est fixée à cinq ans. Le maître se doit de faire enregistrer chaque brevet devant un notaire en présence de la chambre syndicale ; puis en fin de contrat

---

<sup>378</sup> *Extrait des minutes du greffe du tribunal du district de la ville de Lyon à Messieurs les Juges au tribunal de district de la ville de Lyon*, 27/7/1791 – AML, I2 22, pièce 141

<sup>379</sup> *Proces verbal du 25/7/1791*, Lyon – ADR, 39L12

<sup>380</sup> Abbé Duret, 1791, F. 275

<sup>381</sup> Wahl Maurice, *Op. Cit.*, p.406

<sup>382</sup> *Certificat pour Joseph-Sulpice Grabit*, 25/7/1796 – AML, I3 89

<sup>383</sup> *Décès de Joseph-Sulpice Grabit*, 9/3/1817 - AMLyon, 2<sup>e</sup>0175, Film 835, n° 1537

de rédiger une quittance de service envers l'apprenti. Les questions qui tournent autour de la gestion des apprentis est bien traité par Jérémy Picheneil<sup>384</sup>.

Nous avons connaissance de l'apprentissage de Pierre Duplain qu'il réalise en 1735 à l'âge de vingt-huit ans chez Jean-Denis Juttet, imprimeur et libraire de Lyon, alors que le fils aîné du maître est en principe dispensé de l'apprentissage. Son fils Pierre-Jacques est placé à dix-neuf ans chez Pierre Bruyset, cousin germain de Madeleine<sup>385</sup>. Le fils de Benoît, Joseph a seize ans entre en apprentissage chez Aimé Delaroche en 1763<sup>386</sup>. L'âge moyen d'un apprenti tourne autour de quatorze ans, ce n'est pas le cas pour les hommes de la famille Duplain qui font leur apprentissage après avoir fait des études. Il est à noter le cas de Pierre qui réalise le sien à vingt-huit ans, peut-être a-t-il tenté de se lancer dans un autre métier auparavant ?

En 1755, les frères Duplain prennent à leur service Joseph-Sulpice Grabit âgé de dix-neuf ans. Au moment de la signature du contrat, Pierre Grabit, notaire royal de Pont de Beauvoisin résident à Saint-Geoire est représenté par Jean Paganucci, son beau-frère<sup>387</sup>. Le contrat d'apprentissage est signé le 12 mars 1755 pour une durée de quatre ans. Les signataires de l'acte sont Jean Paganucci, Pierre et Benoît Duplain, Pierre et Jean-Marie Bruyset, André Périsset, Claude-André Vialon. Comme il est d'usage Joseph-Sulpice promet de bien et fidèlement servir lesdits Sieurs Duplain, et de leur obéir à chacun d'eux et au défaut de l'un d'eux, au suivant, en tout ce qu'il lui ordonneront concernant la librairie. En échange de quoi les frères promettent de bien montrer et enseigner audit apprenti le commerce de la librairie, et tout ce qui en dépend sans lui rien jeter et de le nourrir et loger, à l'égard de son entretien d'habits, linges, blanchissage, chaussure et autres choses qui lui seront nécessaires. Au départ de Joseph-Sulpice Grabit, les frères embauchent Louis Rosset qui signe son contrat d'apprentissage le 22 mars 1758<sup>388</sup>. Jean-Pierre Calligé, commis chez Pierre Duplain depuis 1762<sup>389</sup>, signe son contrat d'apprentissage<sup>390</sup> un mois avant le décès du maître le 10 août 1768<sup>391</sup>. Les veuves d'imprimeurs sont tenues de « faire achever aux apprentis de leurs maris défunts le temps de l'apprentissage »<sup>392</sup>. Peut-être est-ce pour cette raison que Madeleine attend trois années pour vendre son fonds en 1771. Plus tard, Joseph-Sulpice Grabit prend à

---

<sup>384</sup> Picheneil Jérémy, *Les Métiers du livre à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude socio-professionnelle*, maîtrise d'histoire, Université Lumière Lyon 2, 1996, pp. 47-89

<sup>385</sup> *Apprentissage Duplain, Bruyset*, 28/3/1761 - ADR, 3<sup>E</sup>4707

<sup>386</sup> *Apprentissage Duplain, Delaroche*, 10/12/1763 - ADR, 3<sup>E</sup>4709 B

<sup>387</sup> *Procuration passée par Me Pierre Grabit à Sieur Jean Paganucci*, 11/2/1755 - ADR, 3<sup>E</sup>4702

<sup>388</sup> *Apprentissage Rosset, Duplain*, 22/3/1758 - ADR, 3<sup>E</sup>4704

<sup>389</sup> *Apprentissage Calligé, Duplain l'aîné*, 10/8/1768 - ADR, 3<sup>E</sup>4713

<sup>390</sup> Annexe 27, vol. 2, p.319

<sup>391</sup> *Apprentissage Calligé, Duplain l'aîné*, 10/8/1768 - ADR, 3<sup>E</sup>4713

<sup>392</sup> Article 45 de la déclaration de 1695

son tour en apprentissage le neveu de Louis Rosset, Louis Rosset Desages le 1er août 1778 pour quatre ans<sup>393</sup>. Nous n'avons pas relevé de trace de compagnons chez les Duplain<sup>394</sup>.

## 2.3.2 – Illustrateurs, graveurs, commis...

Le graveur en taille douce Louis-Martin-Roch Joubert réalise des allégories très raffinées pour les ouvrages des Duplain. Il est originaire d'Avignon, exerce à Lyon en 1749 et 1787. Il épouse, le 16 février 1744, la fille du graveur Jean-Louis Daudet. Après la mort de son beau-père, il s'associe avec sa veuve pour le commerce des estampes. Il travaille pour le Consulat<sup>395</sup>, très souvent en association avec Ferdinand Delamonce. Nous avons sélectionné quelques exemples de leurs productions communes pour les Duplain : l'*Histoire navale d'Angleterre, depuis la conquête des normands en 1066, jusqu'à la fin de l'année 1734*, 1751<sup>396</sup>; les *Essais sur l'histoire des belles-lettres, des sciences et des arts par M. Juvenel de Carlenca*, 1749<sup>397</sup>; *La peinture, poème couronné aux jeux floraux, le 3 mai 1767*, 1767<sup>398</sup>.

Des productions de Delamonce : *Voyage à la mer du sud, fait par quelques officiers commandants le vaisseau Le Wager*, 1756<sup>399</sup>. *Elémens d'hippiatrique, ou nouveaux principes sur la connoissance et sur la médecine des chevaux*, 1750-1753<sup>400</sup>; *Essai sur l'homme par Monsieur Alexandre Pope*, 1749<sup>401</sup>. Claude Seraucourt, graveur ordinaire de la Cour et ville de Lyon et marchand d'estampes (né à L'Arbresle le 24 novembre 1677, mort le 14 février 1756) se marie en 1713 avec Françoise Presle puis en novembre 1742 avec Françoise Thomas. Il grave des bandeaux et culs de lampe pour l'*Histoire abrégée de la vie de Saint Bonnaventure*, 1747. Vingt-trois planches pour *Les Commentaires sur la géométrie de Descartes du père Rabuel*, 1730.

Nous avons très peu de sources qui donnent les noms des commis, nous n'en connaissons que deux qui étaient au service de Pierre Duplain, il s'agit de Jean-Pierre Calligé cité plus haut et Antoine Souday. Quant aux domestiques, une seule est connue, Catherine Lecourt au service de la famille de Pierre Duplain en 1768.

---

<sup>393</sup> *Apprentissage Louis Rosset Desages, Sr Joseph-Sulpice Grabit*, 1/8/1778 – ADR, 3<sup>E</sup>7077

<sup>394</sup> « Garçon qui a fait son apprentissage en quelque métier, et qui n'ayant pas moyen de se faire passer Maître va servir et travailler chez les autres » - Dictionnaire universel de Furetière.

<sup>395</sup> Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918, vol. 2, p. 462

<sup>396</sup> Annexe 22, vol. 2, p. 295

<sup>397</sup> Annexe 20, vol. 2, p. 277

<sup>398</sup> Annexe 25, vol. 2, p. 313

<sup>399</sup> Annexe 24, vol. 2, p. 311

<sup>400</sup> Annexe 21, vol. 2, p. 289

<sup>401</sup> Annexe19, vol. 2, p. 284

### 2.3.3 – Les femmes

Des travaux sur la place des femmes dans le monde de la librairie ont été réalisés par Géraldine Sheridan *Women in the Booktrade in eighteenth-century France* (1992) ; C.J. Mitchell's, *Woman in the Eighteenth-Century Book Trades* ; Sabine Juratic, *Les femmes dans la librairie parisienne au XVIIIe siècle* ; Annie Charon, *Les femmes dans la librairies à la Renaissance* et Dominique Varry, *Women in the 18th-century Lyons book trade*.

La législation française exclut les femmes de l'apprentissage contrairement à la monarchie britannique, elles se cantonnent dans les rôles de « petites mains », de relieuses de livres, de boutiquières, ou de passeuses de livres. Pour ce qui est de l'épouse du libraire, bien qu'elle travaille très souvent à ses côtés, son rôle n'est reconnu que lorsqu'elle est veuve. L'article 45 de la déclaration de 1695 stipule que les veuves d'imprimeurs « pourront continuer le travail dans leurs imprimeries et tenir leurs boutiques ». Deux femmes de maîtres, Constance Bachelu (épouse de Marcellin) puis Madeleine Bruyset (épouse de Pierre) prennent la succession de leur mari à leur décès. Les filles de Pierre, Marie-Marguerite, Constance et Claudine sont officiellement brocheuses de livres, statut qu'elles revendiquent dans les « Certificats de vie » délivrés au moment de la Révolution.

Il ne semble pas que les femmes de la branche de Benoît s'intéressent à ce monde de la librairie, il est vrai que l'épouse de Benoît est issue d'une famille de commerçants d'une autre branche et que les épouses de son fils, Joseph, sont filles de notable et d'aristocrate.

Chez les Duplain, les familles de Marcellin et de Pierre emploient systématiquement les femmes dans leur librairie. Ce n'est pas forcément pour palier l'absence de garçons, puisque Marcellin a deux fils. Pour le cas de Pierre, celui-ci a un fils viable Pierre-Jacques et quatre filles dont trois célibataires citées plus haut et une quatrième Andrée qui va elle-même épouser un libraire, Louis Rosset pour travailler à ses côtés.

## 3 – Lyon, ville de travail et de plaisir

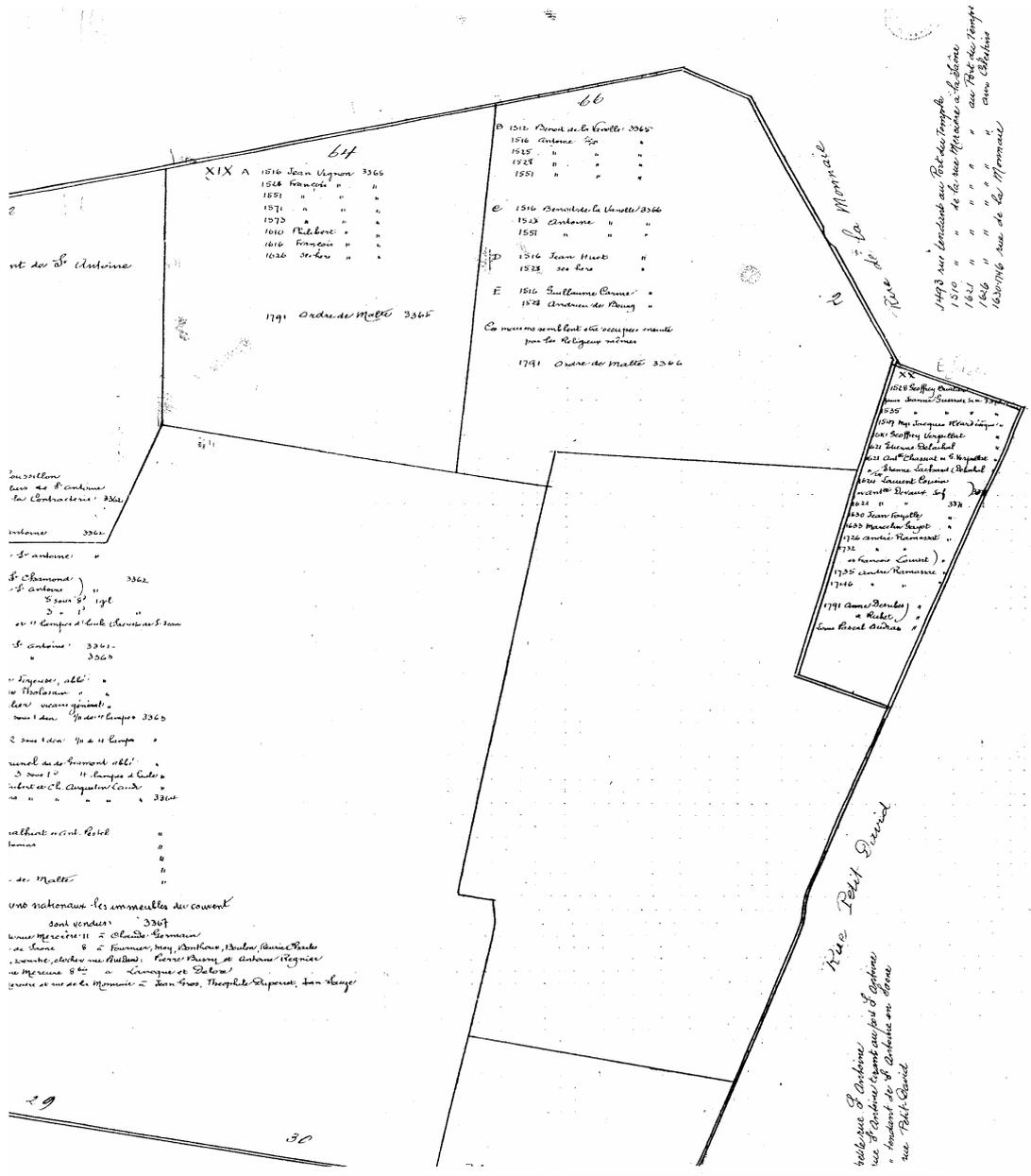
### 3.1 – Maisons des villes : les locaux commerciaux

Jérémy Pichenel dans *Les Métiers du livre à Lyon au XVIIIe siècle : étude socio-professionnelle*<sup>402</sup> localise les emplacements professionnels des libraires en 1738 et 1789 (d'après l'*Almanach de Lyon*). En 1738, les imprimeurs et libraires demeurent tous sur la paroisse de Saint-Nizier avec une exception, le libraire Antoine Ollier signalé rue Saint-Jean. L'axe principal rue Saint-Dominique/rue Mercière étant le lieu principal de résidence des libraires. En 1789, pas d'exception, tous sont domiciliés rue Saint-Nizier, mais les magasins se sont déplacés rue Saint-Dominique. L'ensemble de la communauté se déplace vers la place Louis-le-Grand au détriment de la rue Mercière.

---

<sup>402</sup> Pichenel Jérémy, *Op. Cit.*, pp. 44-46

# Chapitre 1 – Lyon, ville de travail et de plaisir



Carte : Localisation du local commercial et de l’habitation des Duplain rue Mercière

### 3.1.1 – Localisation du local des Duplain

Nous avons réservé une attention particulière aux habitations des Duplain, qu'il s'agisse de leur logement d'habitation en ville « maisons des villes » ou à la campagne « maisons des champs » ou bien de leur local commercial.

Il est incontestable que la rue Mercière reste le quartier des imprimeurs libraires lyonnais. D'autres implantations sont attestées dans la ville et répertoriées par D. Varry, quatre vingt onze localisations, tirées de trois cent quatre vingt quatorze adresses<sup>403</sup>. Vingt-quatre occurrences Grande rue Mercière, onze, halles de Grenette, quinze rue Bellecordière, dix-sept rue Confort, onze rue Ferrandière, quatre-vingt-cinq rue Mercière, trente et une, rue Saint Dominique, onze, rue Tupin. Bien souvent les locaux professionnels sont distincts des locaux d'habitation qui sont situés dans des rues différentes<sup>404</sup>. Les locaux commerciaux des Bachelu puis des Duplain se situent principalement dans la rue Mercière.

Alors que l'on constate d'assez fréquents déménagements au cours d'une carrière de libraire, les Duplain affichent une stabilité très vite. Vingt-trois ans après son premier emploi à Lyon, Marcellin s'installe dans de nouveaux locaux loués à Pierre Gacon, ancien échevin de Lyon, rue Mercière, le 27 Juillet 1725. Deux arcs de boutique traversant de la rue à la cour, il dispose de deux pièces au troisième étage, l'une ayant vue sur la rue Mercière et l'autre sur la cour, d'une cave et d'un grenier. Le bail est signé pour neuf années au prix de sept cents livres par an<sup>405</sup>. Un second bail est signé pour cinq ans le 14 septembre 1729<sup>406</sup>. Les Duplain s'installent dans la maison des chanoines réguliers de la maison de Saint-Antoine le 17 décembre 1737, ils sous louent « deux arcs de boutique, arrières boutiques, fouillarde, charbonnier, latrines et agrement »<sup>407</sup> à Pierre Basty, marchand teinturier. En 1751, les locaux se sont agrandis, le bail passe de un à six ans, soit de soixante-dix livres par an à mille cent vingts livres<sup>408</sup>, payables « par moitié de six en six mois à Noël et à Saint-Jean Baptiste »<sup>409</sup>. En 1759, Les frères occupent des appartements dans deux maisons des Chanoines Réguliers de Saint-Antoine. Pierre occupe une grande pièce d'une des maisons au second étage, un cabinet attenant, une cuisine et une souillarde contiguë à la chambre, donnant sur l'allée de l'église de Saint-Antoine, sur la cour, une grande cave et un grand grenier sur la rue Mercière. L'entrée se faisant par la rue de la Monnaie. Benoît vit dans deux pièces au second étage, sur

<sup>403</sup> Celles-ci ne concernent que des imprimeurs, libraires, relieurs-doreurs, et fondeurs de caractères, à l'exclusion de tous autres - Varry Dominique, *Le Monde lyonnais du livre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1999, p. 81

<sup>404</sup> Varry Dominique, *Op. cit.*, p. 86

<sup>405</sup> *Louage Gacon, Duplain*, 27/7/1725 – ADR, 3<sup>E</sup>4683

<sup>406</sup> *Louage Gacon, Duplain*, 14/9/1729 – ADR, 3<sup>E</sup>4685

<sup>407</sup> *Subrogation de bail à loyer Duplain, Basty*, 14/8/1742 – ADR, 3<sup>E</sup>4691,

<sup>408</sup> *Louage M. de St Antoine, Sr. Pierre et Benoît Duplain*, 31/3/1751 – ADR, 3<sup>E</sup>7076

<sup>409</sup> *Minute Durand*, 9/2/1744 – ADR, 3<sup>E</sup>4692

la rue Mercière et une sur la cour servant de cuisine avec une souillarde, une cave, un cavon sous l'escalier et un grenier sur la cour. L'entrée se fait par l'allée de l'église. Conjointement deux arcs de boutique sur la rue Mercière, arrière boutique, cabinet attenant et lieux communs sur la cour ; cave et grenier divisé en deux, un charbonnier. François Fillion et Nicolas Denervo louent également dans la même maison. Location jusqu'en 1764 pour deux mille six cents livres annuelles<sup>410</sup>. Lors du contrat de location du 9 juin 1761<sup>411</sup>, les Duplain reprennent à leur compte les appartements de Denervo pour Benoît, Quatre pièces au second étage, deux sur la rue et deux servant de cuisine, deux souillardes et lieux communs sur la cour, une cave, un cavon sous l'escalier et un grenier sur la cour, l'entrée se fait par l'allée de l'église. Pierre reprend celui de Fillion, quatre chambres au second étage dont deux sur la rue Mercière, deux sur la cour avec une souillarde de chaque côté ; lieux communs joints, un grand grenier à huit fenêtres sur la rue Mercière, cave. Quatre pièces supplémentaires au troisième étage (deux sur la rue Mercière, deux sur la cour) ; deux souillardes, une cave et un grand grenier. Le local commercial est formé par deux arcs de boutique sur la rue Mercière, une arrière boutique et un cabinet attenant avec des lieux communs donnant sur la cour.

La maison où travaillaient les Duplain, rue Mercière n° 8 est racheté par les négociants Larroque et Deloie à l'ordre de Malte (maison de quatre étages et 2 655 pieds carrés au revenu de 4 500 livres)<sup>412</sup>.

### 3.1.2 – Localisation des magasins des Duplain

Les études des contrats de location conservées aux archives départementales du Rhône dans les actes notariés ainsi que celle des plans établis par conservés aux archives municipales de Lyon ont permis de localiser l'emplacement de la librairie Duplain. Elle se situe actuellement à l'angle de la rue Mercière et celle du Petit David.

---

<sup>410</sup> *Bail à loyer M. de Saint-Antoine, les frères Duplain, 5/1/1757 – ADR, 3<sup>E</sup>7069*

<sup>411</sup> *Bail à loyer de 2 600 livres, M. de St Antoine, Sr frères Duplain, 9/6/1761 – ADR, 3<sup>E</sup>7070*

<sup>412</sup> Charley Sebastien, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, Lyon, impr. R. Schneider, 1906, p. 430, n° 2362



**Photographie : Emplacement du local des Duplain au rez de chaussée de la rue Mercière, appartements aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, grenier au 4<sup>e</sup>.**



**Photographie : Vu des appartements Duplain sur la rue de l'Eglise, actuellement rue du Petit David**



**Photographie : Vue de l'immeuble Duplain, angle rue Mercière, rue du Petit David**

### 3.1.3 – Les baux commerciaux des Bachelu et des Duplain

Les détails concernant les baux et la description des magasins sont dans la série E, des Archives départementales du Rhône. En voici une présentation simplifiée sous forme de tableau

Date	Locataire	Localisation des locaux commerciaux et appartements	Localisation
1703	Bachelu Claude	Maison de La Valette, rue Mercière, bail de 6 ans, 480 livres annuelles – Boutique, arrière boutique contiguës d'un magasin au rez de chaussée, six chambres aux second étage, un grenier	ADR, 3 <sup>E</sup> 4671
1725	Duplain Marcellin	Maison de Pierre Gacon, rue Mercière, bail de 9 ans, 700 livres annuelles – 2 arcs de boutique, deux chambres au second étage, une cave, un grenier	ADR, 3 <sup>E</sup> 4683
1729	Duplain Marcellin	Maison de Pierre Gacon, rue Mercière, bail de 5,5 années, 60 livres annuelles – 2 chambres au 1 <sup>er</sup> étage occupées par la Vve Ferrus	ADR, 3 <sup>E</sup> 4685
1737	Duplain frères	Maison des chanoines réguliers de Saint-Antoine, bail de – ADR, 3 <sup>E</sup>	
1741	Duplain frères	Vente de livres « dans les salles de la maison où sont logés les frères Duplain »	
1742	Duplain frères	Pierre Basty, teinturier, Maison Saint-Antoine, rue Mercière Subrogation à bail de 2 arcs de boutique, arrières boutiques, souillard, charbonnier, latrines – 6 ans pour 400 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 4691
1743	Duplain frères	Jean-Baptiste Laperouse, maître boutonier, Grenier de la maison Grenette – Subrogation à bail pour 6 ans, 120 livres annuelles	ADR, 3 <sup>E</sup> 4691
1743	Duplain frères	Vente de livres dans la maison du défunt place Saint-Pierre	
1744	Duplain frères	Magasins des révérends pères Cordeliers de Saint-Bonaventure - Bail de 9 ans, 70 livres annuelles - Magasin dans le couvent au-dessus de la porterie	ADR, 3 <sup>E</sup> 4692 et 4H34
1745	Duplain frères	Vente de livres dans la maison de la veuve Tournachon, grande rue Mercière, vis-à-vis de l'église Saint-Antoine	
1746	Duplain frères	Cordeliers, 7 arcs et demi de boutiques, deux bouchées les autres à jour, vue sur le jardin, entrée au fond de l'un des cloîtres, bail de 9 ans pour 99,15 livres annuelles	ADR, 4H34
1747	Duplain frères	Vente de livres dans la maison du Saint-Esprit, grande rue Mercière, vis-à-vis l'enseigne Saint-Thomas d'Aquin	
1748	Duplain frères	Vente de livres « dans nos magasins, grande rue Mercière »	

1751	Duplain frères	Saint-Antoine – Subrogation à bail de Pierre Basty : 2 arcs de boutique, une arrière boutique, une souillarde, des lieux communs – 2 pièces au 2 <sup>nd</sup> étage – 4 chambres au 2 <sup>nd</sup> étage d’une 2 <sup>ième</sup> maison des chanoines, deux souillardes, 1 cabinet, un grenier et une grande cave – Subrogation de bail de Fillion, gendre du libraire Certe pour un grenier dans la maison au n° 6 rue Mercière – subrogation à bail de Bastier pour un cavon sous l’escalier – Bail de 6 ans pour 1 120 livres annuelles	ADR, 3 <sup>E</sup> 7067
1757	Duplain frères	Saint-Antoine - Bail de 6 ans, 2 600 livres (cette somme englobe d’autres locataires)– Appartements de Pierre et de Benoît, magasins, arcs de boutique	ADR, 3 <sup>E</sup> 7069
1759	Duplain frères	Révérands pères Cordeliers de Saint-Bonaventure - Bail de neuf ans pour 169.15 livres annuelles - 7 arcs de boutique et des magasins	ADR, 3 <sup>E</sup> 4705
1761	Duplain Frères	Saint-Antoine - Bail de 9 ans pour 2 600 livres annuelles - au 2 <sup>e</sup> étage, une grande chambre, un cabinet attenant, une cuisine et souillarde contiguë, pièces ; des lieux communs sur la cour, une cave, un cavon, un grenier ; deux arcs de boutique sur la rue Mercière, arrière boutique, cave, grenier ; au 3 <sup>e</sup> étage, 4 chambres, deux souillardes, un grand grenier. ; au 4 <sup>e</sup> étage, un grand grenier à 8 fenêtres.	ADR, 3 <sup>E</sup> 7070
1768	Duplain Pierre	Cordeliers - Bail de 9 ans, 120 livres annuelles – 7 arcs et demi de boutiques <sup>413</sup> .	ADR, 3 <sup>E</sup> 4713
1768	Duplain Benoît	A l’Aigle, rue Buisson <sup>414</sup> .	
1768	Duplain Benoît	Cordeliers - Bail de 9 ans, 84 livres annuelles - Magasins au-dessus de la porterie	ADR, 3 <sup>E</sup> 4713
1771	Duplain Pierre-Jacques	Rue de la Monnaie	
1772	Grabit Joseph-Sulpice	Saint-Antoine - Bail de 9 ans, 1 300 livres annuelles - 4 chambres au 3 <sup>e</sup> étage, souillarde, cave, deux arcs de boutique, arrière boutique et cabinet attenant	ADR, 3 <sup>E</sup> 7075
1772	Duplain, veuve	Saint-Antoine - Bail de 9 ans, 700 livres – 4 pièces, grand grenier à 8 fenêtres, cave	ADR, 3 <sup>E</sup> 7075

**Tableau : baux et descriptions des locaux commerciaux des Duplain, Bachelu et Grabit, 1703 - 1772**

<sup>413</sup> Annexe 26, vol. 2, p. 315

<sup>414</sup> Annexe 26, vol. 2, p. 315

Nous pouvons comparer ces différents ateliers à ceux recensés par J. Pichenel dans le tableau « Emplacement des ateliers chez les maîtres imprimeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>415</sup>.

Nom	Date	Atelier situé au
Rolin Glaize	1701	4
César Chappuis	1702	3
Jean Coutaveau	1702	3
André Laurent père	1702	4
Pierre Thened	1702	2
Antoine Julliéron	1702	1
André Molin	1722	RDC
Barthélémy Martin	1730	3
Jean-Denis Juttet	1732	3
André Laurent fils	1736	4
Nicolas Barret	1741	3
Henri Declaustre	1754	4
Jean-Baptiste Vialon	1755	1
Faucheux père	1757	4
Denis-Joseph Vialon	1761	4
Jean-Marie Bruyset	1768	4
Pierre Vialon	1778	1
Alexandre-A. Béliion	1784	5
Jean-Marie Barret	1786	2

Le libraire lyonnais est soit, propriétaire de son logement, soit locataire ou sous-locataire. La famille Duplain est tout d'abord sous-locataire, puis locataire et enfin propriétaire de maisons de loisirs à la campagne. Une étude montre que la plupart des libraires sont avant tout locataire de leur logement en ville<sup>416</sup>.

Statut	Maîtres	Effectifs
Propriétaires	Antoine Julliéron Pierre Borde Léonard Delaroche André Molin Barthélémy Martin Gilbert-Alexis Molin Barbe Compagnon	7
Locataire	Claude Journet Jean Viret Nicolas Barret Mathieu Chavance François Viret Jean-Baptiste Vialon Denis-Joseph Vialon Pierre Vialon André Laurent Jean-Marie Barret Henri Declaustre François-Rose Delaroche	12
Sous-locataire	Alexandre-Anthelme Béliion	1

<sup>415</sup> Pichenel Jérémy, *Op. Cit.*, p. 159

<sup>416</sup> Pichenel Jérémy, *Op. Cit.*, 166

## 3.2 – Maisons des champs

De nombreux imprimeurs-libraires possèdent des « campagnes » ou « maisons des champs » à la périphérie de la ville. François Rigollet possède un petit domaine avec des orangers à la Guillotière. Antoine II Périsset habite dans une maison à Sainte-Foy. Les Duplain possèdent aussi leur maison des champs. Quatre maisons ou immeubles ont été acquis par la famille. La première transaction a lieu en 1732 entre Claude César Ferrary et Pierre Duplain pour l'achat d'une maison des champs portant le nom du « Coin » à Vaise ; la seconde est l'achat en 1777 par Joseph Duplain, neveu de Pierre, d'un immeuble situé rue Royale à son beau père Antoine Terrasse ; la troisième traite, la même année, de la vente du Château de Milan de Marie-Marguerite de Harent à Louis Rosset, gendre de Pierre. La dernière étant l'achat de la maison de Monplaisir par Joseph Duplain en 1783 à Marguerite Girard, veuve de Joseph-Antoine Desvignes. Les ventes de trois maisons ont particulièrement retenu notre attention, il s'agit de celle du « Coin » à Vaise, celle de « Monplaisir » à Oullins et le Château de Milan

Date	Vendeur	Acheteur	Lieu	Localisation
1732	Claude-César Ferrary	Pierre Duplain	Le Coin à Vaise – 10 500 livres : 4 500 pour la maison et 2 000 livres pour les meubles et meublant	3 <sup>E</sup> 4686
1777	Antoine Terrasse	Joseph Duplain	Maison de cinq étages, quartier Saint-Clair, à l'angle occidental et oriental de la rue Royale – 91 000 livres	3 <sup>E</sup> 17415
1777	Marie-Marguerite de Harent	Louis Rosset	Château de Milan, angle de la rue Saint-Barthélmy et de la montée des Capucins – 12 000 livres : 11 650 pour la maison et 50 livres pour l'écurie et les deux granges	3 <sup>E</sup> 7077
	M. Goy	Louis Rosset	Près des portes de Saint-Irénée – 10 000 livres sur le pied de 2 700 livres d'introge et le reste en vente viagère sur le roi à 9 % avec réversibilité sur son fils, ce qui donne 1 600 livres par an	Abbé Duret, f. 93, p. 317
1783	Marguerite Girard, vve de Joseph-Antoine Desvignes	Joseph Duplain	Monplaisir à Oullins – 18 000 livres : 11 555 pour la maison et 6 495 pour les meubles	3 <sup>E</sup> 7082

**Tableau : achat de maisons des champs ou maisons de ville**

Nous savons également que Louis Rosset loue, de 1778 à 1787, à Claude Valoux, chanoine baron de Saint-Just, la prébende de Saint-Sébastien sur la paroisse de Saint-Just. On accède à la demeure par une allée bordée de marronniers et de charmilles. Un pavillon jouxte

la maison qui est entourée de vignes et d'arbres fruitiers. Le loyer est fixé à quatre cents livres annuelles pour neuf années<sup>417</sup>.

« Quelques biens ruraux des maîtres des métiers du livre au XVIIIe siècle »<sup>418</sup>

Nom	Lieu
Jacques Bruyset <sup>419</sup>	Guillotière
Pierre Bruyset Ponthus	Vaise
Mathieu Chavance	Croix-Rousse
Henri Declaustre	Millery
Aimé Delaroche	Bourgogne
Françoise-Rose Delaroche	Fontaine-sur-Saône
André Molin l'ainé	Montagny (près Millery)
Gilbert-Alexis Molin	Guillotière
Pierre Valfray III	Salornay en Dombes

### 3.2.1 – Le « Coin » à Vaise

Pierre Duplain achète une maison de campagne le 12 juillet 1732 à Claude-César Ferrary, seigneur des domaines du Bouchoux, Saint-Georges, Villette, conseiller du Roi et Chevalier d'honneur au siège présidial de Bourg, qui demeure rue du Mail, paroisse de Saint-Michel d'Ainay<sup>420</sup>. Cette maison est composée de deux corps de logis qui se prolongent par un jardin, un verger et un « bois de charme », le tout clos de murs. Située à Vaise au lieu dit Le *Coin*, la propriété est bordée par la route de L'Arbresle, par le chemin allant à Ecully, par la maison du Sieur Boulay et celle des religieuses du monastère de Sainte-Elizabeth des Deux Amants. Le prix de l'ensemble des bâtiments s'élève à quatre mille cinq cents livres. Les meubles, estimés à deux mille livres, comprennent :

La cuve, le pressoir et tous les meubles meublants, tableaux, batterie de cuisine, vaisselle, ustanciles tans de menage que d'agriculture, orangers et autres plantes ligneuses avec leurs caisses et pots, tonneaux, bennes, une chaise roulante. Et généralement tout ce qui est dans ladite maison et clos appartenant audit sieur vendeur, sans aucune réserve que de ce qui peut appartenir au fermier où cultivateur.

La maison est payée au comptant « en especes d'or et d'argent ». Pierre reprend à sa charge le jardinier Claude Montagny ainsi que sa femme Anne Groupillon avec lesquels il signe un bail de six ans à compter du 28 novembre 1732<sup>421</sup>. La principale tâche du jardinier est d'entretenir l'orangerie, charge à lui de sortir et de rentrer les arbres sous la serre, de servir une assiette de fruits chaque jour à la table du maître lorsqu'il est présent dans la maison. Il entretient également la vigne, les parterres de fleurs et le jardin potager afin de fournir [à Pierre] « les herbages qui lui seront nécessaires avec deux bottes d'asperges et deux douzaines

<sup>417</sup> *Ferme de maison... M. Claude Aloux, chanoine baron de Saint Just, S. Louis Rosset, 11/2/1778 – ADR, 3<sup>E</sup>7077*

<sup>418</sup> Pichenel Jérémy, *Op. Cit.*, p. 178

<sup>419</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 23

<sup>420</sup> *Acquisition Duplain, Ferrary, 12/7/1732 - ADR, 3<sup>E</sup>4686*

<sup>421</sup> *Ferme Duplain, Montagny, 28/11/1732 - ADR, 3<sup>E</sup>4686*

d'artichaux ». Les pigeons sont nourris par le fermier mais réservés à la table du maître. Il emploie ensuite Claude Germain à partir du 19 septembre 1748 pour un bail de neuf ans à raison de deux cent-vingt livres par an. Ses tâches sont les mêmes que le jardinier précédent. Claude Germain attelle la « chaise roulante » pour les déplacements de ses maîtres, de leurs amis et de leurs domestiques, ce qui rapporte dix sols par voyage au conducteur<sup>422</sup>. Ce deuxième jardinier ne reste que trois années au service de Pierre, il est remplacé par Jean Desperon et sa femme Marie Coste à partir du 7 septembre 1751 toujours pour un période de neuf ans<sup>423</sup>. César Maigret et sa femme Jeanne Raton signent un bail de neufans, le 23 août 1760 pour deux cent quarantes livres par an, ils sont toujours présent dans la maison<sup>424</sup> à la mort de Pierre en 1768<sup>425</sup>. Madeleine Bruyset continue d'entretenir la maison, en voici la description en 1768<sup>426</sup>. Les maîtres occupent le rez de chaussée et le premier étage, les domestiques vivent au second. La salle à manger s'ouvre sur le jardin. Une table sur pied pliant et une petite table peinte sont entourées de trois chaises, neuf fauteuils en fayard et d'un banc couvert de velours. Une fontaine posée sur un pied et sa cruche en étain. Un buffet de chêne à deux portes recouvert d'une nappe toile de Venise sur laquelle sont une carafe et ses trois verres. A l'intérieur une bourse en peau garnie de jetons, de fiches et de contrats. Une cheminée au pied de laquelle sont posés deux chenets à pomme de cuivre et une petite marmite. Deux miroirs, un fusil de chasse et dix livres d'histoire dépareillés. Une porte à deux battants ouvre sur la cuisine, quatre chandeliers en étain et un chandelier sur pilon bois sont entreposés là en attendant d'éclairer les différentes pièces de la maison. Le coin réservé à la préparation des repas se compose de deux tables, une « à l'antique », l'autre pliante en sapin, de cinq chaises en tilleul paillées, d'un fauteuil « à l'antique » couvert en toile. Le buffet en sapin à quatre portes renferme la vaisselle : deux écuelles, un huilier en étain, quatre cuillères étain, neuf couteaux de table aux manches de bois, six fourchettes, trois douzaines et demi d'assiettes plates, deux plats ovales, deux saladiers, quatre tasses à café et leur soucoupe en terre, douze gobelets en verre et trois cantines en verre blanc. Côté service, les ustensiles d'entretien de la cheminée : deux caisses à charbon en sapin, deux chenets, une pincette, un porte poêle, un grill, un garde cendre ; des ustensiles de ménage et de cuisine : un fer à repasser, un porte mouchette, une mouchette, une boîte à sel en bois, une soucoupe, un couvercle et son écuelle en étain, un couvercle blanc sur une casserole en cuivre et un entonnoir. La petite souillarde attenante à la cuisine est équipée de deux rayons en sapin en

<sup>422</sup> *Bail à ferme Duplain, Germain, 19/9/1748 - ADR, 3<sup>E</sup>4695*

<sup>423</sup> *Bail à ferme Duplain, Desperon, 7/9/1751 - ADR, 3<sup>E</sup>4698*

<sup>424</sup> *Ferme du domaine Le Coin, Dame Magdeleine Bruyset Vve Duplain, les mariés Maigret et Raton, 16/1/1775 - ADR, 3<sup>E</sup>7076*

<sup>425</sup> *Bail à ferme Duplain, Maigret, 23/8/1760 - ADR, 3<sup>E</sup>4706*

<sup>426</sup> *Inventaire Duplain, Vve Duplain, 9/9/1768 - ADR, BP 2242*

forme de buffet et trois autres rayons en bois : un chauffe lait, un bassin à eau en cuivre, un égouttoir, une râpe à sucre, deux passoires, une lanterne en fer blanc, deux pochons en étain, deux poêles à frire, quatre marmites, un lèche frite, une poche à brûler le café, un tripier, une casserole en cuivre, un crochet à viande, un baquet en bois, trois cruches, trois terrines et douze pièces en terre de fayence. Nous nous rendons au premier étage dans une première chambre qui donne sur le jardin. Le mobilier est constitué par deux lits à colonne en noyer équipés, une armoire en noyer avec quatre portes et trois tiroirs, un fauteuil « à l'antique » en noyer recouvert de tapisserie, une chaise en forme de fauteuil, deux chaises recouvertes de paille, un tabouret, un coffre en bois, une table recouverte d'un tapis. Dans l'armoire, du linge de maison : dix-huit chemises toile de ménage, vingt-six serviettes, neuf nappes façon Venise, quatre tabliers de laine, onze essuies main en toile. Dans une autre chambre prenant son entrée par la première, un bois de lit en noyer équipé, cinq chaises en noyer recouvertes de toile, six tabourets pliants, deux guéridons, sur l'un desquels est posée une cassette. Dans une commode à trois tiroirs sont entreposés des vêtements de Madeleine. Un miroir et deux tableaux aux cadres dorés sont suspendus aux murs. La pièce se prolonge par un cabinet contenant une petite couchette en noyer équipée. La dernière chambre du premier étage est celle des sœurs Duplain. Elle doit être spacieuse pour pouvoir contenir trois lits à colonne en noyer, onze chaises, deux fauteuils en bois, un fauteuil recouvert de tapisserie, un pupitre en sapin. Aux murs, sont disposés quatre estampes, quatre tableaux et un miroir. Nous voilà de retour dans la cour de la maison où se trouve un cuvier contenant un pressoir en mauvais état garni de ses roues, la contenance de la cave est de trente ânées. Dans l'écurie se trouve une charrette remplie de bois à brûler. Les éléments de valeur du jardin sont constitués par des pieds d'orangers en pots et des plantes rares.

La maison le « Coin » n'existe plus actuellement mais nous l'avons localisée très précisément. Le « Coin » se trouvait contiguë à la terre des dames religieuses du monastère de Sainte-Elizabeth des Deux Amants. Or un extrait d'un acte notarial de Marie-Anne du Faisant nous donne les informations suivantes

Les soussignés dame Marie Anne du Faisant, veuve de Messire Jean de la Martinière,... héritière de droit de Dame Anne Sorlin, sa mère, qui estoit héritière sous bénéfice d'inventaire de noble François du Faisant, avocat au Parlement d'une part et Dame Mère Marguerite de Jésus, supérieur, Mère Marie Catherine des Anges, vicaires, Mère Marie Elizabeth, Mère Marie du Sauveur et mère Marie Agnès du Sauveur, toutes trois discrètes, faisant tant pur elles que pour les autres dames religieuses composant le monastère de Sainte Elisabeth dite des Amants, établi en cette ville, près la porte de Veize....<sup>427</sup>

---

<sup>427</sup> Acte du 11/8/1728 – ADR, 8H345

Une étude réalisée par le service régional de l'archéologie Rhône-Alpes en 1994<sup>428</sup> donne le nom de maison du Faisan à cette propriété religieuse. Cette propriété était constituée au XVIII<sup>e</sup> siècle par une maison principale, un autre bâtiment (grange, écuries, étable) de l'autre côté d'une vaste cour, un pavillon, un lavoir couvert, un grand jardin avec bassin, un petit jardin, un verger, une saulzaye, des vignes, des prés et des terres labourables. On y entrait par un grand portail de pierre « en arcade » au sud. Une allée monumentale bordée d'une treille sur poteaux de pierre conduisait à la cour principale. Aujourd'hui, la maison du Faisan est cernée par les constructions récentes d'un quartier en expansion au pied du versant Nord de la colline de Fourvière, à proximité immédiate de la station de Métro Gorge de Loup. Il ne reste que l'habitation contre la station de métro, et le mur en partie ruiné du fond du bâtiment agricole, au pied des jardins de la colline. L'ancien verger, au sud de la maison, a fait place à un immeuble ; le mur de limite sud de la parcelle doit reprendre le tracé de l'enclos. La rue du Sergent Michel Berthet se superpose plus ou moins à cet endroit au chemin de Saint-Just à Vaise ; à partir de la maison le tracé actuel, en ligne droite vers la place Valmy, s'écarte du chemin ancien et traverse les terres du domaine.



Carte : Localisation de la « Maison du Faisan » à Vaise<sup>429</sup>

<sup>428</sup> Arlaud, C., Rolland, M., Savay-Guerraz, S., *Maison du Faisan, 55 rue Michel Berthet, Lyon Vaise*, Service régional de l'archéologie Rhône Alpes, association pour les fouilles archéologiques nationales, 1994

<sup>429</sup> Site Mappy -

<http://www29.mappy.com/sidmIGS7ZKm/HDMn21w/CFGMA?csl=m1&fsl=m1&gsl=m1&msl=m1&ids=&xsl=1&posl=poi&recherch>

Date	Loueur	Locataire/Jardinier	Lieu	Localisation
1732	Pierre Duplain	Claude Montagny et Anne Groupillon	Le Coin à Vaise – Bail de six ans pour 200 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 4686
1748	Pierre Duplain	Claude Germain et Sybille Tabard	Le Coin à Vaise – Bail de neuf ans pour 220 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 4695
1751	Pierre Duplain	Claude Montagny et Anne Groupillon	Le Coin à Vaise – Bail de neuf ans pour 200 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 4698
1760	Pierre Duplain	César Maigret et Jeanne Raton	Le Coin à Vaise – Bail de neuf ans pour 240 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 4706
1775	Veuve Duplain	Cezar Maigret et Jeanne Raton	Le Coin à Vaise – Bail de neuf ans pour 230 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 7076
1777	Joseph Duplain	Clémence Bertrand	Deux chambre au 2 <sup>nd</sup> étage de la maison rue Royale, une tour et une cave – Bail de 6 ans pour 230 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 7077
1778	Claude Valou	Louis Rosset	Prébende Saint-Sébastien à Saint-Just – Bail de 9 ans pour 400 livres annuelles	3 <sup>E</sup> 7077

**Tableau : baux de location Duplain, 1732 – 1778**

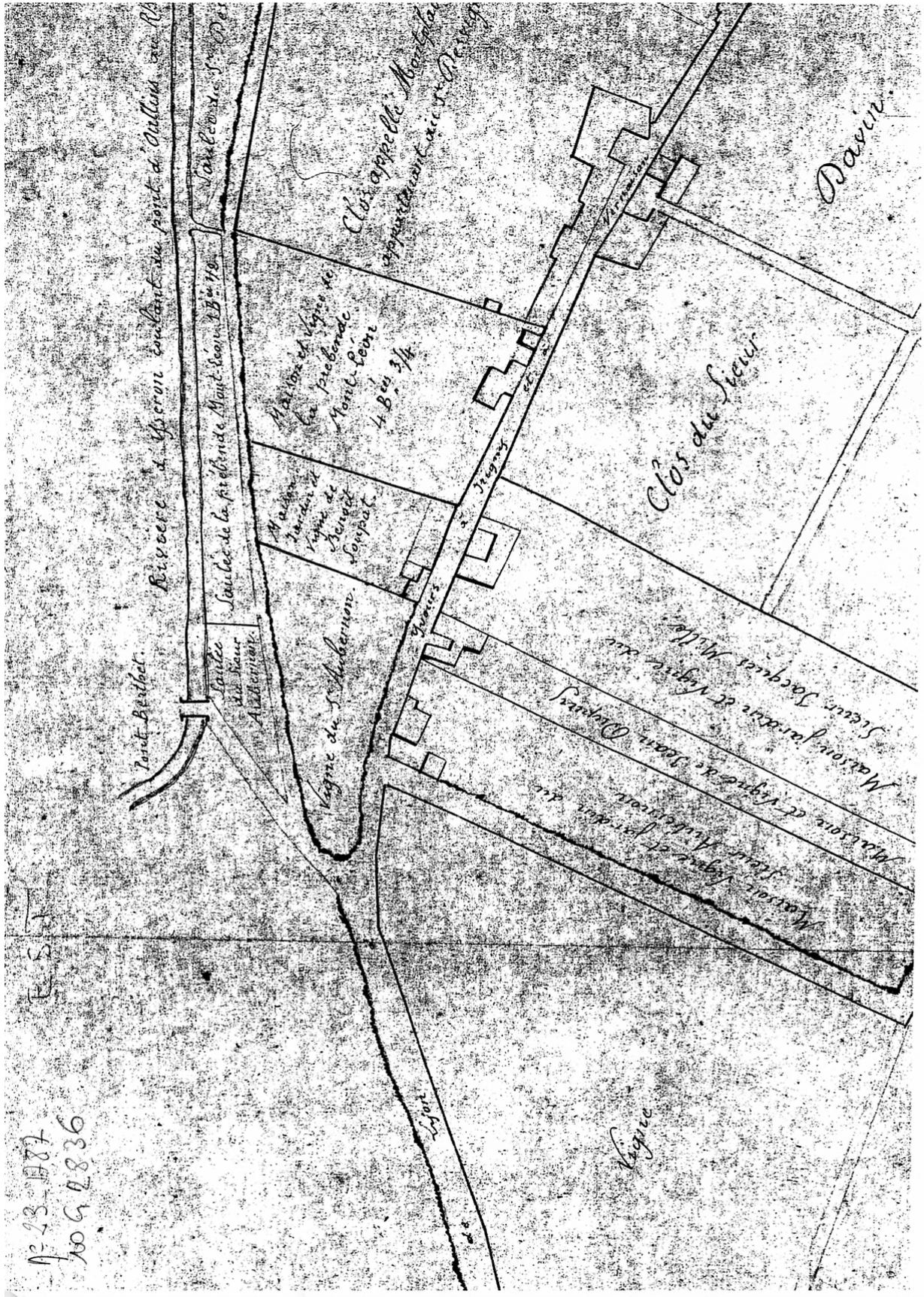
### 3.2.2 – « Monplaisir » à Oullins

Joseph achète le domaine de Monplaisir à Oullins le 29 septembre 1783 pour la somme de dix huit mille livres (dont mille cinq cent cinquante-cinq pour la maison et six mille quatre cent quatre-vingt-cinq pour les meubles) à Marguerite Girard, veuve de Joseph-Antoine Desvignes, bourgeois de Lyon, rue du Plat, paroisse de Saint-Martin d’Ainay. Elle consiste en

...plusieurs corps de logies tant pour le maître que pour les valets, chapelle, orangerie, parcs, écuries et remises. En un état d’environ quinze bichérées en parterre, jardins et promenades ; en une petite saulée qui est en face de la barrière ou portail de fer et du bas du clos et en une portion dans la saulée commune d’Oullins. Plus ladite dame Desvignes vend au dit sieur Duplain les meubles meublans, ornemens de la chapelle, outils d’agriculteurs, tableaux, glaces, vases, statues et caisses et généralement tout ce qui est réputé mobilier étant actuellement dans ladite maison de Monplaisir<sup>430</sup> ..

[he=0&show\\_poi=0&poi\\_rr=0.5&poi\\_rx=0.6&poi\\_ry=0.5&lr=0.5&flash=1&gb=&out=2&wnml=place+valmy&wcm1=&nom1=&tm1=lyon&pcm1=&tcml=&a10m1=&xm1=&ym1=&csm1=4326&ccm1=250&brand=&gb=](#)

<sup>430</sup> Achat de la propriété Monplaisir par Joseph-Benoît Duplain, 29/9/1783 - ADR, 3E7082



Carte : Plan de situation de la maison de Monplaisir et de la prébende de Montléon

Un examen approfondi des registres des archives départementales a permis de la localiser. Les propriétaires successifs sont : les successeurs de Joseph sont André David (avant 1820) puis David Roux (après 1820). De 1882 à 1873, la propriété est au nom de religieuses bénédictines de Saint-Nicolas : Marie Mathieu, Marianne Mauger, Marie Morel, Elisabeth Merby ; elle se compose d'un bâtiment principal, d'une maison de concierge et d'un parloir. Vendue par Gabrielle Farcot, veuve de David Roux, elle passe aux mains de Jeanne-Antoinette Bertrand épouse de Joseph Marlard (1918) pour finalement être vendue à par une société anonyme parisienne en 1921, les Etablissements Henry Crochat. Ceux-ci vont passer aux mains de la Société Henaff de Saint-Etienne (1926) qui va procéder à la démolition de la chapelle. Actuellement la maison est la propriété du groupe ATOCHEM, elle fut miraculeusement conservée, identifiée officiellement par Mme Lavigne du pré inventaire lyonnais. Menacée de destruction par le projet de construction d'un rond point, elle a été visitée par un entrepreneur pour en estimer le coût des travaux de démolition. Un test a été effectué dans les plafonds, après avoir enlevé une première couche, des peintures du XVIIIe siècle sont apparues. Elles furent signalées aussitôt au pré inventaire, qui empêcha la réalisation des travaux. La maison est désormais protégée, mais elle ne peut être visitée car elle se situe sur un territoire classé « Sévézo ». Cette maison de Montplaisir était contiguë à la prébende de Montléon occupée pendant la période post Révolutionnaire par un homme bien connu des lyonnais, l'abbé Aimé Guillon de Montléon. Il fit partie des exilés pendant la Révolution, ses biens furent confisqués, et son petit paradis également. Sa maison fut rachetée en 1791 par Etienne Guillermet, au cours d'une vente des biens nationaux (1Q343).



**Photographie : Vue de la maison de Monplaisir, façade côté cour - 2005**

**(photo confiée par le Pré-inventaire du Rhône)**



**Photographie : Vue de la maison de Monplaisir, façade côté rue - 2005**

**(photo confiée par le Pré-inventaire du Rhône)**

### 3.2.3 – Le « Château de Milan » à Lyon

Louis Rosset achète en 1777, la maison appelée le « Château de Milan » à Marie-Marguerite de Harent<sup>431</sup> qui réside à Saint-Martin d’Ainay<sup>432</sup>. Le paiement ne se fait pas au comptant comme pour les Duplain, mais sous forme de rente viagère de mille cent quatre livres annuelles<sup>433</sup> réversible sur le frère de Mme de Harent. Jaques Bourgoïn, prêtre et chanoine de Saint-Thomas de Fourvière possède la jouissance à vie d’une chambre au troisième étage. La maison de trois étages fait l’angle de la montée des Capucins (aujourd’hui montée des Carmes Déchaussés) et de la rue Saint-Barthélémy. Une petite écurie et une grange sont rattachées à la maison appelée « Tour Sainte-Catherine ». Elle est vendue douze mille livres dont cinquante livres pour l’écurie et les granges. L’achat de maison en ville relève le plus souvent d’un placement financier. Actuellement, la maison est incluse dans le collège des Maristes à Saint-Paul. La tour Sainte-Catherine, qui a été détruite pour laisser place à un gymnase, était une tour de défense à la limite de Lyon.

### 3.3 – Le « cas » de Pierre Duplain

L’inventaire après décès réalisé par Jacques Carmouche le 9 septembre 1768<sup>434</sup>, est un volumineux document qui nous a permis de reconstituer les biens en meubles et immeubles de Pierre Duplain et de donner une description précise des lieux.

J. Pichenel a dressé le tableau de la « Taille des appartements de dix-neuf maîtres imprimeurs et marchands libraires du XVIIIe »<sup>435</sup> qui va nous permettre de comparer avec celui de Pierre Duplain.

Nombre de pièces	Effectifs
2	5
3	4
4	3
5	2
6	2
8	1
10	1

<sup>431</sup> Fille de Benoît Barmont de la Ge13nestière et d’Anne Bourgoïn1

<sup>432</sup> *Achat du Château de Milan, Louis Rosset, Marie-Marguerite de Harent, 1777 – ADR, 3<sup>E</sup>7077*

<sup>433</sup> En cas de décès de Mme de Harent, la rente sera versée à son frère Pierre-Marie de Harent, licencié de Sorbonne, chanoine baron de l’église collégiale de Saint Just à Lyon

<sup>434</sup> *Inventaire Duplain, Vve Duplain, 9/9/1768 – ADR, BP 2242*

<sup>435</sup> Pichenel Jérémy, *Op. Cit.*, p. 135

### 3.3.1 – Le fonds de librairie rue Mercière

Le magasin de vente se situe au rez de chaussée, il est ouvert sur la rue Mercière par deux arcs de boutique. Deux banques en noyer, l'une à trois, l'autre à quatre tiroirs font office de comptoir face au vitrage des arcs. Les tiroirs des banques, fermés à clé, contiennent douze livres dont le couverture en carton est recouverte de parchemin. Ce sont les livres de gestion de Pierre :

Le livre de Commissions, 227 feuillets

Le livre « Brouillard général », 42 feuillets

Le livre « Achat 1763 », douze comptes sont ouverts, 30 feuillets

Le livre des « changes », trente-six comptes ouverts, 15 feuillets

Le livres des « débiteurs », 29 feuillets

Le livre de caisse, 4 feuillets

Le livre « journal », 58 feuillets

Le livre sans titre qui contient soixante-seize comptes ouverts, 84 feuillets

Le livres « Livres à imprimer », 14 feuillets

Le livre « Balles », 16 feuillets

Le livre « André Aîné », peut-être s'agit-il de la fille aînée de Pierre, 16 feuillet

Le livres « André Cadet », 2 feuillets

[Les livres de raison ont été conservés par Madeleine Bruyset]

La correspondance de Pierre, également entreposée dans les tiroirs, représente cinquante-quatre lettres imprimées, quatre cent neuf lettres manuscrites et quatre cent vingt-neuf copies. Enfin, une cassette en bois renferme les « papiers de famille », testaments, baux à loyer, achat de maison. Pour le confort des maîtres et des visiteurs, trois tabourets, deux chaises en noyer, un fauteuil en fayard aux coussins cuir couverts d'imberline sont répartis ça et là dans la pièce. Deux échelles en sapin permettent l'accès aux rayons. Au fond du magasin, une grande table en sapin à quatre tiroirs, recouverte d'une toile cirée fait face à un pupitre en bois à trois places. Le mur est occupé par des rayons en sapin. La pièce est chauffée par un poêle en fonte relié à la cheminée par des tuyaux en tôle, auprès de laquelle sont posés une hache, un marteau, une lanterne en fer blanc et un parapluie en toile cirée. Dans un « bas » attenant au magasin, quatre-vingts planches font office d'étagères. Deux cents « bouts de planche » servent à relier les livres en feuilles.

### 3.3.2 – Le logement rue Mercière

Nous atteignons le logement de Pierre par une volée d'escaliers deux étages au-dessus, il se compose de quatre pièces. La salle à manger est spartiate, autour de deux tables pliantes

en sapin, six chaises en noyer. Le buffet en noyer deux portes avec son plateau en pierre grise contient les nappes et les serviettes en toile façon à la Venise et les nappes et serviettes en toile cirée. La cheminée est surmontée d'un trumeau à deux glaces. Les murs sont recouverts d'une tapisserie de toile peinte à carreau, elle s'ouvre sur l'extérieur par quatre fenêtres garnies de leurs rideaux en toile peinte. En prolongement, la cuisine est meublée d'une chaise, d'un guéridon en noyer, d'une table en sapin, d'un garde manger en noyer à deux étages à cinq portes. Le matériel d'entretien de la cheminée de la salle à manger consiste en deux caisses à charbon, un baquet bois, deux chenets, des pinces crémillères, un couvre feu, un soufflet à feu, un tourne broche en bois garni de ses broches. Trois chandeliers en étain et leur mouchette sont stockés dans la cuisine. Peu de vaisselle, six assiettes, un pot à eau en terre, deux plats, six gobelets en verre, trois bouteilles en verre. Dans un coin un lit équipé, (bois de lit en noyer, matelas de laine, deux draps en toile de ménage, un traversin en plume, une couverture bourre de soye) pour la domestique Catherine Lecourt. Tout près, son armoire en sapin contenant des effets personnels. Dans la souillarde attenante, se trouvent pèle mêle trois marmites, un lèche frites, une poêle à frire, un écumoire, des petites marmites, une passoire à salade, une broche à oiseau, un égouttoir en sapin ainsi qu'un petit poêle à brûler le café. Peut-être y-a-t-il un espace réservé à la toilette, puisque l'on recense également quatre paires de vieux souliers, deux perruques ayant appartenu à Pierre ainsi qu'un plat à barbe. Face à la cuisine, la chambre des sœurs Duplain, Constance, Marie-Marguerite et Claudine. Trois lits équipés, trois armoires en noyer, la première contient les vêtements de Pierre, la seconde ceux de Madeleine et la troisième ceux des filles, six chaises, une commode, deux tables en noyer. Quatre tableaux aux cadres dorés, un miroir, un petit placard dans le mur, deux chaises, deux guéridons constituent le décor de la pièce. La chambre du couple donne sur la rue Mercière, deux lits garnis dont l'un dispose d'une table de nuit. Une table recouverte d'un tapis de drap vert. Une commode à quatre tiroirs en palissandre recouverte de marbre, une cheminée avec un trumeau de deux glaces, son tableau au-dessus. Un miroir à deux glaces dans un cadre de bois doré. Quatre fenêtres garnies de leurs rideaux. Contiguë à la première pièce, la chambre de Pierre-Jacques. Un lit équipé, une armoire à quatre portes en sapin contenant ses vêtements. Une chaise de nuit en noyer, deux chaises paillées en tilleul. Une chambre décorée par un miroir au cadre peint, quatre cartes de géographie sur rouleau de bois peint en noir, un rideau en toile galon, deux petits tableaux pieux au cadre doré, une cassette sur son pied en bois.

Le grenier occupe le quatrième étage, bric à brac de livres, d'objets divers : marche pied, table sur tréteaux, métier à broder en sapin, deux fauteuils, deux meules à bois à brûler,

un coffre, une malle. Il fait office de chambre à coucher pour les deux commis, Jean-Pierre Calligé et Antoine Souday. Les deux hommes disposent de deux lits équipés, de deux chaises et deux malles recouvertes de peau contenant leurs vêtements.

La cave renferme le matériel de chauffage, un petit charbonnier, un paquet de bois et également le vin du propriétaire. Un tonneau de la teneur de deux ânées et demi, vin rouge de pays. Un tonneau de deux ans, vin rouge de pays. Cinq tonneaux, cinquante bouteilles de vin rouge.

### 3.3.3 – Les réserves ou les magasins secrets

Les lieux que nous venons de visiter sont donc les espaces réservés à la vente et à l'habitation. Nous avons recherché les lieux de stockage, les livres souvent longs à écouler, nécessitent une place rare et coûteuse. Les marchandises des libraires étant souvent stockées dans un autre lieu que leur habitation. Trois lieux semblent prédestinés à Lyon dans le périmètre qui nous intéresse. Il s'agit d'une maison de la rue Confort « servant depuis longtemps de magasins pour les libraires » qui est occupée au tiers par Roch Deville de 1693 à 1736, puis par les frères Detournes à partir de 1736<sup>436</sup>.

Le deuxième emplacement se trouve dans un grand grenier au premier étage de la maison Grenette appartenant au chapitre de l'Eglise de Lyon, face à la rue Tupin et à la halle de la Grenette, loué à Jean-Baptiste Laperouse, marchand et maître boutonier à Lyon. Les frères Duplain sous louent en 1743, pour cent vingts livres par an<sup>437</sup>.

Un troisième lieu, le couvent des R.P. Cordeliers de Saint Bonnaventure (voir illustration p. 184). Ces derniers louent des magasins à l'intérieur du couvent et des boutiques à l'extérieur. Les boutiques jouxtent le mur des chapelles de l'église et s'ouvrent face à la place des Cordeliers. Elles sont au nombre de quatorze<sup>438</sup>, d'une superficie de vingt pieds de long et neuf de large<sup>439</sup>. Elles sont occupées pour la période qui nous intéresse par un forgeron, des cordonniers, un coutelier, un chapelier<sup>440</sup>. A l'intérieur du cloître, près de l'entrée se trouve un bâtiment à un étage qui est loué principalement aux libraires pour leur servir de magasins. Au XVIIIe siècle, les couvents servaient déjà de lieux de dépôt des ouvrages illicites, en témoignent les saisies effectuées aux Jacobins et aux Cordeliers en

<sup>436</sup> *Aquisition Sr De Trounes, Sr Deville, 18/6/1736 – ADR, 3<sup>E</sup>4688*

<sup>437</sup> *Loiige Laperouse, Duplain, 10/5/1743 - ADR 3<sup>E</sup>4691*

<sup>438</sup> *Cordeliers de Saint Bonnaventure - Etat des biens et revenus du couvent comprenant domaines, places, maisons, magasins, rentes foncières, aumônes, fondations, pensions, rentes constituées avec les confréries établis par ordre du Père Benoît Michel, ministre provincial de la province de Saint Bonnaventure – 4H29*

<sup>439</sup> *Cordeliers de Saint Bonnaventure – Constructions de boutiques autour du couvent, 1694-1734 – 4H33*

<sup>440</sup> *Cordeliers de Saint Bonnaventure - Etat des biens et revenus du couvent comprenant domaines, places, maisons, magasins, rentes foncières, aumônes, fondations, pensions, rentes constituées avec les confréries établis par ordre du Père Benoît Michel, ministre provincial de la province de Saint Bonnaventure – 4H29*

1694<sup>441</sup>. Au moment de ses saisies, les Jacobins abritent les marchandises de Bachelu, Delaroché et Jean Certe ; les Cordeliers ceux de Goay, Bachelu, Vignieu et la veuve Beaujollin. Les ouvrages sont très judicieusement cachés, « au-dessus de la chapelle Saint-Bonaventure », « dans une chambre dont la porte était murée », « dans une tour murée », « sur la voûte de la chapelle Saint-Michel » ou encore dans « la cave de l’Eglise ». Le procès-verbal du 6 octobre 1694, rappelle les congrégations religieuses à l’ordre

Tous les livres défendus ou contrefaits ci-dessus déclarés, se sont trouvés dans les églises et les couvents des dits religieux ; et nonobstant l’ordonnance de Monsieur le Lieutenant de Lyon, en date du 7 octobre 1794, qui enjoint, à ces Pères sous de grosses peines et amendes de déclarer, les magasins qui sont chez eux et les noms de ceux à qui appartiennent les livres qui y sont, il n’a pas été possible de les y obliger, fondés sur les indemnités qu’ils ont des dits libraires de Lyon<sup>442</sup>.

En août 1704, 180 exemplaires contrefaits sont saisis dans un magasin du couvent des Dominicains loué à Laurent Bachelu<sup>443</sup>. A cette occasion, le Conseil d’Etat interdit « à tous les supérieurs des maisons religieuses de la ville de Lyon de louer aucun lieu dans l’intérieur des couvents pour magasins de librairie ni de faire dans lesdits lieux aucun dépôt

Les communautés de religieux de ladite ville louent dans l’intérieur des couvents des lieux pour servir de magasins de librairie et autres marchandises ; d’où il découle la facilité de ceux qui contrefont les livres et même ceux qui font passer des marchandises en fraude, trouvent à faire des dépôts de livres contrefaits et marchandises de contrebande dans lesdits couvents...<sup>444</sup>

En février 1744, les frères Duplain louent le magasin au-dessus de la porterie, pour neuf années au prix de soixante-dix livres annuelles<sup>445</sup>, le contrat est renouvelé le 9 décembre 1746. A l’intérieur du couvent se trouvent des arcs de boutique qui donnent sur le jardin. Sept arcs et demi sont loués par les Duplain en 1759, pour un loyer de cent quatre-vingt-seize livres quinze sols toujours pour un bail de neuf ans<sup>446</sup>. A partir de 1768, les frères vont sous louer individuellement, Benoît conserve le magasin<sup>447</sup> pour un loyer de quatre-vingt-quatre livres et Pierre garde les sept arcs et demi de boutiques pour cent vingt livres<sup>448</sup>. A la vente du fonds de la veuve Pierre Duplain à Joseph-Sulpice Grabit, ce dernier reprendra la location pour six ans à compter du 8 août 1771 pour cent livres annuelles<sup>449</sup>. Dans le même couvent des Cordeliers se trouvent les libraires Benoît-Michel Mauteville<sup>450</sup>, Claude Journet<sup>451</sup>, les

<sup>441</sup> Gay Jean, *Saisie de livres prohibés faite aux couvents des Jacobins et des Cordeliers à Lyon en 1694*, Turin, V. Bona, 1876

<sup>442</sup> *Ibid*

<sup>443</sup> *Saisie d’exemplaires à Laurent Bachelu*, Août 1704 – BnF, ms FF 22074, pièce 92

<sup>444</sup> *Arrêt du Conseil d’Etat*, 1/8/1704 – BnF, ms FF 22128, pièce 29

<sup>445</sup> *Loiige Cordeliers, Duplain*, 9/2/1744 - ADR 3<sup>E</sup>4692

<sup>446</sup> *Continuation baux à loyer R.P. Cordeliers de Saint Bonaventure, Duplain*, 5/4/1759 – ADR, 3<sup>E</sup>4705

<sup>447</sup> *Louage R.P. Cordeliers de Saint Bonaventure, Duplain jeune*, 5/2/1768 – ADR, 3<sup>E</sup>4713

<sup>448</sup> *Louage R.P. Cordeliers de Saint Bonaventure, Duplain l’ainé*, 3/2/1768 – ADR, 3<sup>E</sup>4713

<sup>449</sup> *Vente de Fond et librairie, Grabit, Vve Duplain*, 8/8/1771 – ADR, 3<sup>E</sup>4715

<sup>450</sup> Benoît Michel Mauteville loue avec son épouse Catherine Besson un « magasin propre à tenir la librairie », 9 ans à compter du 1/5/1744 pour 70 livres annuelles - Cordeliers de Saint Bonaventure – *Baux à louage de maisons, appartements et boutiques situées autour du couvent, 1692-1790* – 4H34

frères Detournes<sup>452</sup>, Claude Cizeron<sup>453</sup>. Au moment de la séparation des frères Duplain, depuis le 5 février 1761 jusqu'en novembre 1762<sup>454</sup>, Benoît passe des annonces dans les *Affiches de Lyon* afin de céder son bail. Pierre conserve ses locaux rue Mercière<sup>455</sup>, Benoît s'installe rue Buisson, près des magasins qu'il loue aux RP Cordeliers de Saint-Bonaventure. Les ventes publiques de livres de Benoît se dérouleront toujours aux Antonins dans une salle du deuxième étage. A la mort de Pierre en 1768, les locaux sont gardés par sa veuve, Madeleine Bruyset, bail qu'elle renouvellera pour neuf ans le 18 septembre 1772<sup>456</sup>. Le local commercial de Madeleine Bruyset consistant en «deux arcs de boutique, un magasin, une arrière magasin contigu et petit cabinet attenant» est sous loué à Joseph-Sulpice Grabit pour dix-huit mois, cinq cents livres par an<sup>457</sup>. Il reprend aussi à son compte l'appartement de Benoît<sup>458</sup>. Benoît désire changer d'appartement, la rue Mercière ne lui convient plus ou bien est-ce la proximité avec son frère Pierre qui le dérange ? Aussi, passe-t-il une annonce dans les *Affiches de Lyon* en 1760 (13 février), puis six en 1761 et cinq en 1762<sup>459</sup> afin de céder son bail. Il s'installe ensuite rue Buisson. Notons que Marcellin Duplain louait déjà les locaux au-dessus de la proterie en 1726<sup>460</sup>.

Joseph-Sulpice Grabit loue des locaux dans le couvent<sup>461</sup>

- une chambre appelée l'infirmerie dans l'intérieur du couvent sur le jardin des religieux
- le corridor par laquelle la chambre prend son entrée, contenant deux arcades ouvertes du côté du midy
- le passage sur le cloître qui conduit à l'escalier qui monte à la champelle de Saint Bonnaventure

Certains d'entre eux cherchèrent d'autres lieux de stockage pour échapper aux contrôles. D. Varry décrit comment Louis I Cutty entrepose les productions anti jésuites écrites par son neveu Taupin Dorval, sous du linge sale, au domicile de ce dernier, au troisième étage d'un immeuble de la place Bellecour, juste au-dessus de l'appartement de

<sup>451</sup> Claude Journet loue un magasin fermant à clé pour 9 ans à 60 livres le 2/3/1736 - Cordeliers de Saint Bonaventure – *Baux à louage de maisons, appartements et boutiques situées autour du couvent, 1692-1790* – 4H34. A son décès en 1742, sa veuve reprend le local, nouveau bail de 9 ans en 1754 - Cordeliers de Saint Bonaventure - *Etat des biens et revenus du couvent comprenant domaines, places, maisons, magasins, rentes foncières, aumônes, fondations, pensions, rentes constituées avec les confréries établis par ordre du Père Benoît Michel, ministre provincial de la province de Saint Bonaventure* – 4H29

<sup>452</sup> Les frères Detournes, marchand libraire à Genève louent un magasin pour 6 ans à 300 livres à partir du 2/12/1726, bail renouvelé pour 6 ans le 23/2/1732 et aussi le 16/10/1739 - Cordeliers de Saint Bonaventure – *Baux à louage de maisons, appartements et boutiques situées autour du couvent, 1692-1790* – 4H34

<sup>453</sup> Claude Cizeron loue un magasin pour 9 ans à partir du 24/2/1781 pour 120 livres - Cordeliers de Saint Bonaventure – *Baux à louage de maisons, appartements et boutiques situées autour du couvent, 1692-1790* – 4H34

<sup>454</sup> *Affiches de Lyon* du 24/11/1762, appartements à louer

<sup>455</sup> *Inventaire Duplain, Vve Duplain*, 9/9/1768 – ADR, BP 2242

<sup>456</sup> *Louage pour neuf années au prix de 700 livres, M. de St Antoine, Magdeleine Bruyset, vve Duplain*, 18/9/1772 – ADR, 3<sup>E</sup>7075

<sup>457</sup> *Vente de Fond et librairie, Grabit, Vve Duplain*, 8/8/1771 – ADR, 3<sup>E</sup>4715

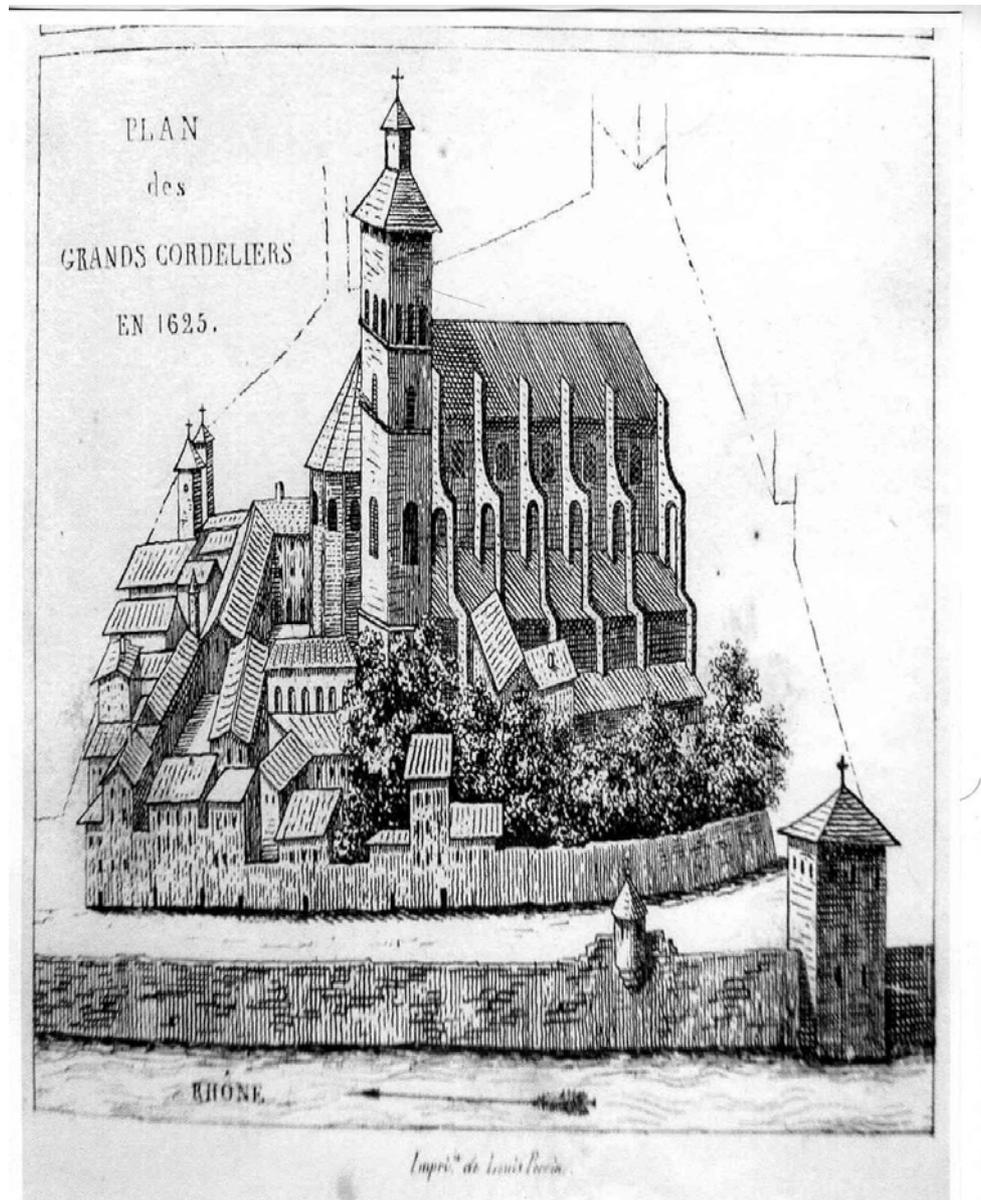
<sup>458</sup> *Louage pour neuf années au prix de 1 300 livres, M. de St Antoine, Sr Joseph-Sulpice Grabit*, 18/9/1772 – ADR, 3<sup>E</sup>7075

<sup>459</sup> Dates des annonces : 13/2/1760 - 5/2/1761 - 15/7/1761 - 12/8/1761 - 7/10/1761 - 14/10/1761 - 16/12/1761 - 10/2/1762 - 9/6/1762 - 25/8/1762 - 17/10/1762 - 24/11/1762.

<sup>460</sup> *Location des magasins au couvent de St Bonnaventure à Marcellin Duplain, marchand libraire*, 20/9.1726 – ADR, 3<sup>E</sup>8209

<sup>461</sup> *Bail à loyer RR. PP. Cordeliers, Grabit*, 12/3/1787 – ADR, 3<sup>E</sup>9732

l'imprimeur<sup>462</sup>. Il nous relate aussi comment, en 1732, François Rigollet cachait un exemplaire des *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la constitution Unigenitus*, ouvrage recherché par la police et qu'il débitait, dans son appartement trouvé « dans une bassinoire qui étoit pendüe par le manche contre le mur »<sup>463</sup>.



**Photographie : plan des Grands Cordeliers, 1625**

<sup>462</sup> Varry Dominique, « De la Bastille à Bellecour : une « canaille littéraire », Taupin Dorval », in *Le Livre et l'historien, études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin réunies par Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet Desroussilles, Claude Jolly, Dominique Varry*, Genève, Droz, 1997, pp. 571-582

<sup>463</sup> Varry Dominique, *Le Monde lyonnais du livre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1999, p. 99

Il aura fallu dix ans pour installer une famille dans le commerce de la librairie à Lyon, trente ans pour asseoir sa réputation, soixante ans pour qu'elle connaisse son heure de gloire et tout juste cinq années à Joseph et à Pierre-Jacques pour qu'ils renoncent à poursuivre la voie de leurs pères et grand-pères. Soixante-et-onze fiches biographiques et douze arbres généalogiques ont été réalisés pour reconstituer ces quatre-vingts années. L'ensemble de la dynastie des Duplain est maintenant identifiée et localisée. Le tissu de son réseau familial, de sociabilité et professionnel est désormais connu. Il nous importe à présent de nous intéresser à leurs activités professionnelles et de nous interroger, quelle a été leur production littéraire ? s'adressent-ils à un lectorat lyonnais, national ou international ? versent-ils dans le commerce illicite ? Quel est leur rôle dans la publication de l'*Encyclopédie* in-quarto de Diderot et d'Alembert ?



# CHAPITRE 2 – L’OFFRE EDITORIALE DES DUPLAIN EN FRANCE ET EN EUROPE

## 1 – Réseau licite : la librairie traditionnelle en France et en Europe

Il s’agit de dresser un catalogue de la production éditoriale pour la période lyonnaise (1715-1772) et la période parisienne (1784-1792), pour arriver à dessiner le réseau européen des échanges.

Une première recherche sur la production licite s’est faite à partir des « fichiers papier » de la bibliothèque municipale de Lyon. Elle a été enrichie considérablement par une recherche en ligne sur les sites de la même bibliothèque mais aussi sur celui de la bibliothèque nationale de France, dans le Système universitaire de documentation (SUDOC) et dans les bibliothèques internationales. En partant d’une « recherche avancée » sur le moteur de recherche, nous avons effectué une première investigation sur les champs auteurs et éditeurs avec les mots-clés suivants

Frères Duplain – Duplain frères – Duplain de Sainte-Albine – Duplain Marcellin – Marcellin Duplain -  
Benoît Duplain – Duplain Benoît – Pierre Duplain – Duplain Pierre – Pierre-Jacques Duplain – Duplain  
Pierre-Jacques – Joseph Duplain – Duplain Joseph.

Pour la production illicite, nous avons introduit dans le champ « éditeur », les termes de « libraires associés » et dans le champ « lieu », la mention « Londra ».

L’offre éditoriale des Duplain allant plus loin que leur propre production, nous avons exploré les *Affiches de Lyon* qui couvrent la période 1750-1772. Ainsi nous avons dressé un catalogue d’ouvrages donc chacun a fait l’objet d’une vérification dans les bases de données. Cela nous a permis de déterminer s’il s’agissait d’une publication propre ou bien si l’ouvrage provenait d’un autre libraire en France ou à l’étranger. Les *Affiches de Lyon, avis divers &c...* créées en 1750, gardent ce titre jusqu’en 1758, date à laquelle elles sont nommées *Affiches de*

*Lyon, annonces & avis divers*. La feuille, composée de quatre pages, paraît tous les mardis (le mercredi en 1792<sup>464</sup>), elle est distribuée le jour même aux abonnés<sup>465</sup>. Les *Affiches* sont austères, sans souci de présentation, avec comme seul objectif l’efficacité<sup>466</sup>. Le texte est neutre, sans avis personnel, « Nous ne tiendrons en garde que contre les Pièces dont la Satire fait tout le prix, auxquelles nous ne ferons aucun accueil & que nous laisserons mourir dans l’oubli qu’elles méritent »<sup>467</sup>. Nous avons dépouillé les *Affiches* de 1750 à 1772 et retenu les rubriques<sup>468</sup> « Appartements à louer »<sup>469</sup>, « Effets à vendre »<sup>470</sup>, « Demandes particulières »<sup>471</sup> et « Livres nouveaux ». Les ouvrages présentés dans la rubrique « Livres nouveaux » sont des publications provenant de France et de l’étranger, publiées généralement l’année précédant l’annonce. A partir de 1768, un espace est réservé aux nouveautés lyonnaises<sup>472</sup>. Ces *Affiches* sont utiles pour croiser des informations qui concernent les ventes de livres, la vente de *l’Encyclopédie* de Diderot et d’Alembert, les publications des libraires lyonnais. Nous les désignerons par *Affiches de Lyon*. L’analyse<sup>473</sup> des *Affiches* se trouve dans un tableau récapitulatif qui comporte trois champs. Le premier correspond à la date de parution de l’Affiche, le second localise le document, le troisième comprend les dates des *Affiches*, les dates en caractères gras sont celles où sont mentionnés les Duplain.

Le catalogue<sup>474</sup> comptabilise deux-cents deux éditions sur une période allant de 1710 à 1802. Les références sont classées par ordre alphabétique de titres puis par auteurs, viennent ensuite les éléments descriptifs : le lieu et la date d’édition, l’éditeur et une description sommaire de l’ouvrage. Dans cette deuxième partie, nous traiterons des ouvrages qui concernent la librairie traditionnelle<sup>475</sup>.

<sup>464</sup> *Affiches de Lyon*, 1772, Avis des auteurs

<sup>465</sup> *Op. Cit.*, 17/2/1750

<sup>466</sup> *Nos Feuilles ne sont pas toujours aussi amusantes que nous le souhaiterions, mais nous sacrifions volontiers la satisfaction de les donner jolies, & l’intérêt même qu’il nous en reviendrait, au plaisir de les rendre nécessaires. L’utile doit l’emporter toujours sur l’agréable. Nous ne négligerons cependant pas de faire part au Public des nouveautés qui pourront les flatter. Les Pièces de Vers, de Littérature & tout ce que nous jugerons digne de lui être présenté, nous l’y insérerons. Nous préferons cependant toujours de lui offrir des choses dont il pourra retirer quelque avantage, plutôt que celles qui ne lui procureroient qu’un amusement infructueux & stérile - Affiches de Lyon*, 3/1/1759

<sup>467</sup> *Affiches de Lyon*, 3/1/1759

<sup>468</sup> Les rubriques des *Affiches de Lyon* sont les suivantes : biens à vendre, maison à louer, appartements à louer, effets à vendre, demandes particulières, événements extraordinaires, établissement charitable, livres nouveaux, tribunaux, charge à vendre, cours des changes

<sup>469</sup> Les Frères Duplain cherchent à louer leur local commercial, *Affiches de Lyon*, 13/2/1760, 5/2/1761, 15/7/1761, 12/8/1761, 7/10/1761, 14/10/1761, 16/12/1761

<sup>470</sup> *Vente d’un beau et bon cheval poil noir - Affiches de Lyon*, 23/12/1761 et 10/2/1762, *Vente d’un grand trumeau à six glaces* par Benoît Duplain, *Affiches de Lyon*, 2/12/1772

<sup>471</sup> *Une jeune paysanne de bonne maison qui arrive de son pays cherche à se placer pour seconde fille, ou pour avoir soin des enfants. Elle a de bons répondants, du talent & de la bonne volonté*, Annonce passée par Mme Duplain l’aîné - *Affiches de Lyon*, 7/8/1765

<sup>472</sup> *L’annonce des livres nouveaux prend quelquefois bien de la place, & alors nous sommes obligés de renvoyer plusieurs autres articles : pour obvier à cet inconvénient, nous nous proposons à l’avenir de donner tous les mois un état des nouveautés que l’on peut trouver dans la Librairie de cette Ville*, *Affiches de Lyon*, 8/1/1768

<sup>473</sup> Volume 2, Annexe 1, p. 5

<sup>474</sup> Annexe 12, vol. 2, pp. 216-233

<sup>475</sup> Les « Ecrits Révolutionnaires » seront abordés dans la partie « Journalisme politique » du chapitre 3

## 1.1 - Le réseau commercial en France et à l'étranger

### 1.1.1 - Etat des lieux

Le Moyen-Age a été une période pendant laquelle la surveillance et la censure des « productions de l'esprit »<sup>476</sup> étaient faciles. Les manuscrits étant rares et chers, les théories dangereuses ne pouvaient pas se répandre rapidement et ne le faisaient souvent que dans un périmètre géographique restreint. L'arrivée de l'imprimerie, et la place grandissante qu'elle s'octroie au fil du temps, obligent le pouvoir royal à prendre les précautions d'usage envers cette multiplication des livres :

Défenses sont faites à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, sur peine de confiscation de corps et de biens, de publier, imprimer, faire imprimer aucun livre, Lettre, Harangues, n'autre Ecrit, soit en rithme ou en prose, faire semer Libelles diffamatoires, attacher Placards, mettre en évidence aucune autre composition de quelque chose qu'elle traite ; et à tous Libraires d'en imprimer aucuns sans permission dudit Seigneur Roy, sur peine d'être pendus et étranglés...<sup>477</sup> [Arrêt du Parlement du dernier juillet 1565] par lequel il est défendu à tous Imprimeurs Libraires, Colporteurs, ou autres personnes de quelque état qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer aucuns Livres pleins de blasphèmes, convices ou contumélies, pétulans et ne tendans qu'à trouble l'Etat et repos public, sur peine de confiscation de corps et de biens<sup>478</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'art de l'imprimerie est prêt à bouleverser les principes fondamentaux sur lesquels repose la société civile et religieuse. Menacés, l'Eglise et l'Etat, promulguent des édits et des arrêts pour surveiller l'imprimerie et la librairie. Ces règles sont assez bien appliquées durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les règlements anciens de la librairie sont de plus en plus souvent enfreints alors que la règle reste aussi stricte. La déclaration du 10 mai 1728 reste en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime :

[...] L'expérience nous a fait connaître que, nonobstant l'attention et la vigilance des Magistrats, plusieurs Imprimeurs ont porté la licence jusqu'à imprimer sans Privilège ni Permission, des ouvrages tendans à corrompre les mœurs de nos Sujets, ou à répandre des maximes également contraires à la Religion et à l'ordre public... A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, nous avons par ces Présentes signées de notre main, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît :

Art. Ier – Que les Edits, Ordonnances, Déclarations et Règlements rendus sur le fait de l'Imprimerie... soient exécutés selon leur forme et teneur dans tous les points auxquels il ne sera pas dérogé par ces

<sup>476</sup> Belin Jean-Paul, *Le Commerce des livres prohibés à Paris de 1750 à 1789*, Paris, Belin frères, 1913, introduction

<sup>477</sup> *Ordonnance de Charles IX*, 10 septembre 1563

<sup>478</sup> *Ibid*, introduction

Présentes ; défendons à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres d’y cotrevenir sous les peines qui y sont contenuës.

Art. II – Voulons que tous Imprimeurs qui seront convaincus d’avoir imprimé sous quelque titre que ce puisse être, des Mémoires, Lettres, Relations, Nouvelles Ecclésiastiques, ou autres dénominations, des Ouvrages ou Ecrits non revêtus de privilège, ni Permission, sur des disputes nées ou à naître en matière de Religion, et notamment ceux qui seraient contraires aux Bulles reçus dans notre Royaume, au respect dû à notre Saint Père le Pape, aux Evêques et à notre autorité, soient condamnés pour la première fois à être appliqués au Carcan, même à plus grand peine, s’il y échoit, sans que ladite peine du Carcan puisse être modérée sous quelque prétexte que ce soit ; et en cas de récidivée, ordonnons que lesdits Imprimeurs soient en outre condamnés aux Galères pour cinq ans, laquelle peine ne pourra pareillement être remise ni modérée.

Art. III – La disposition de l’Article précédent aura lieu pareillement à l’égard des Imprimeurs qui seront convaincus d’avoir imprimé des Ouvrages ou Ecrits tendans à troubler la tranquillité de l’Etat, ou à corrompre les mœurs de nos Sujets, et qui par cette raison n’auraient pu être revêtus de Privilège ni de Permission.

Art IV – Voulons que ceux qui seront convaincus d’avoir composé et fait imprimer des Ouvrages ou Ecrits de la qualité marquée dans l’un ou dans l’autre des deux précédens articles, soient condamnés comme perturbateurs du repos public pour la première fois au bannissement à temps hors du Ressort du Parlement où ils seront jugés ; et en cas de récidive au bannissement à perpétuité hors de notre Royaume.

Art. V – A l’égard des autres Ouvrages ou Ecrits qui n’étant de la qualité et sur les matières ci-dessus marquées, auront été imprimés sans Privilège ni Permission, laissons à la prudence et à la Religion de nos Juges, par rapport auxdits Ouvrages seulement, de prononcer contre les imprimeurs et Auteurs telle peine qu’ils jugeront convenable, suivant l’exigence des cas ; leur enjoignant néanmoins de tenir sévèrement la main à ce que tous ceux qui auront eu part à la composition, impression ou distribution de tous Libelles de quelque nature qu’ils puissent être, soient punis suivant la rigueur de nos Ordonnances<sup>479</sup>.

La librairie de Paris est régie par ce règlement ainsi que par le Code de la librairie et imprimerie de Paris. Le premier obstacle auquel un auteur est contraint de faire face pour faire publier un livre est la censure. La censure est maintenue pendant tout l’Ancien Régime, elle oblige les auteurs à soumettre leurs manuscrits à un censeur royal pour obtenir, dans le meilleur des cas, à la suite d’un rapport, des lettres de privilège pour les ouvrages un peu importants, et une permission du lieutenant de police pour ceux dont la valeur ne dépasse pas deux feuilles en caractères cicéro. Les censeurs dépendent directement du chancelier, ils résident à Paris. Ils sont au nombre de cent, composé généralement d’hommes de lettres ou de gens « en place », la liste est renouvelée tous les trois ou quatre ans. « La règle commune est de nommer à chaque auteur pour censeur un homme de lettres de son genre », écrit

---

<sup>479</sup> *Ibid.*, p. 14

Malesherbes<sup>480</sup>. Pour la théologie, il y a des docteurs de Sorbonne, des professeurs de collège, des curés ; pour la jurisprudence, des avocats ou des magistrats ; pour l’histoire naturelle, la médecine, la chirurgie, de grands médecins ; pour les mathématiques ; pour les belles-lettres et l’histoire, un grand nombre d’abbés, auxquels quelque protection a valu cette sinécure, des bibliothécaires de la Bibliothèque royale, des érudits, des journalistes, des fonctionnaires de ministères<sup>481</sup>. Ces censeurs peuvent être également un rivaux de l’auteur voire ses ennemis, car la plupart du temps ils ne maîtrisent par le sujet comme les auteurs, ce qui provoque de fréquentes railleries à leur égard.

Mes lecteurs se figurent-ils, sans éclater de rire [écrit Chénier en 1789], Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Buffon, Destouches, Piron, Gresset, tous les gens de lettres dans tous les genres ne pouvant offrir leurs idées au public sans consulter Armenonville, Chauvelin, Hérault, Berrier, Le Noir, de Cros. n.e, Desentelles, Villequier, Morin, Suard *e tutti quanti* ! je ne saurais joindre dans mon esprit ceux qui sont soumis à la férule et ceux qui la tiennent, sans me représenter une troupe d’aigles gouvernés par des dindons<sup>482</sup>.

Les libraires provinciaux souffrent de cette situation. En 1762, des officiers du bailliage de Troyes se plaignent de traits satiriques que contiennent contre eux les *Ephémérides troyennes* de Grosley et demandent qu’on leur accorde le droit d’examiner eux-mêmes les feuilles de ce périodique, alléguant que les censeurs de Paris ne peuvent juger des attaques locales. Ce droit leur est refusé<sup>483</sup>. A Lyon, les Duplain essaient de contourner la procédure en proposant le nom d’un censeur au chancelier. En 1763, voici la demande des frères pour la publication du *Manuel des Pasteurs* de l’abbé Dinouart :

Elle seroit complete, Monseigneur, si vous jugiez à propos de me nommer pour nouveau censeur de ce livre, M. l’abbé Salmon que je ne connois pas. On m’assure qu’il est expéditif & qu’il se fera un plaisir de lire promptement cet ouvrage, dans la vuë de ne pas tarder plus longtemps mon retour qui est toujours très prochain. On m’ajoute même qu’il me donnera par avance son approbation sur laquelle je pourray solliciter un Privilège pour l’imprimerie, parce que dans le cas de difficulté il s’en entendroit avec l’auteur qu’il connoit. Cette facilité me conduisoit à lever tout obstacle pour obtenir un seul même privilège, pour tous les ouvrages dont j’ay remis la notte suivant vos ordres à M. Hermery. Je désire ardemment Monseigneur, que rien ne puisse arrêter l’exécution de la bienveillance dont vous avez eu la bonté de me donner des marques de votre dernière audience afin que j’en jouisse et que je puisse emporter avec moy ces Privilèges ou tout au moins qu’ils soient inscrits sur la feuille, avec la Permission du Cathéchisme de Montpellier au nom du Sr Jean Deville mon Confrère de Lyon<sup>484</sup>.

<sup>480</sup> *Mémoire sur la liberté de la presse*, p. 72

<sup>481</sup> Belin Jean-Paul, *Op. Cit.*, pp. 20-21

<sup>482</sup> André Chénier en 1789, cité par, *Ibid*, pp. 22-23

<sup>483</sup> *Ibid*, p. 20

<sup>484</sup> Lettre de Duplain aîné, syndic de la librairie de Lyon [à de Malesherbes], *Sollicitant l’abbé Salmon pour censeur du « Manuel »*, Paris, 31/7/1763 – BNF, Na 3347, pièce 39

La production d’un prospectus est également soumise à autorisation. *L’Histoire de la philosophie* de Stanley donne l’occasion aux frères Duplain d’en faire la demande à Paris. S’agissant d’une première souscription lancée à Lyon<sup>485</sup>, ils justifient cette production de la manière suivante : ils désirent connaître le nombre d’acheteurs potentiels car l’ouvrage est « très savant, qu’il est très dispendieux pour l’impression ». On leur demande d’envoyer le projet du prospectus dans lequel « vous marquerez les conditions et ce n’est que sur cette impression qu’on pourra vous accorder ce que vous demandés »<sup>486</sup>, « Vous aurez aussi attention en commençant l’impression de l’ouvrage de ne pas commencer celle de l’avertissement jusqu’à ce que vous ayez reçu de nos nouvelles, c’est-à-dire jusqu’à ce que vous ayez eu une réponse à la lettre... »<sup>487</sup>. Pour pouvoir publier un livre, privilèges et permissions écrites sont obligatoires. Les ouvrages doivent être imprimés en France, huit exemplaires déposés auprès de la chancellerie. Le chancelier observe le contenu de l’ouvrage dans ses moindres détails, surtout s’il s’agit d’une traduction. C’est le cas pour l’obtention du privilège du *Voyage à la mer du Sud* en 1756. Il s’agit d’une « Relation faite par les officiers qui commandoient le vaisseau le Wager lors de l’escadre de M. Anson, à qui il arriva des événemens singuliers, lorsqu’il eut été forcé de quitter et d’abandonner cette escadre. Cet ouvrage forme en anglais, quatre relations, réduite en une seule par notre traducteur Anglois ». Les Duplain demandent au Chancelier de leur accorder le privilège de l’ouvrage. La réponse ne se fait pas attendre

J’ai remis entre les mains du censeur votre texte de la relation des aventures des vaisseaux de Wager. On va vous faire expédier le privilège, mais il y aura peut être quelques changemens à faire et des notes à ajouter, mais avant de se déterminer sur cet objet, il faut savoir si l’avertissement est du traducteur ou s’il est de l’auteur anglois. Voilà pourquoi il faut que vous me répondiez incessamment. Je consens à ce que vous commenciez votre imprimé en attendant le privilège, mais pour vous mettre en règle à cet égard, il faut que vous voyez M. L’Intendant que vous lui rendiez compte de ce que je vous mande et même que vous lui représentés cette lettre.

Une correspondance de Benoît Duplain datée de 1774, montre de quelle énergie et diplomatie, les libraires de province doivent jouer pour arriver à leur fin :

La demande que vous me faites, Monsieur, me donne bien du regret de n’avoir pas suivi le conseil de M. de Boisgermain lorsque j’étois à Paris ; il m’avoit dit que je trouverois dans votre cabinet tout ce qui avoit été fait dans tous les tems pour et contre la Continuation des Privilèges. Il vouloit que j’eus l’honneur de vous voir et je ne le fis pas. Je m’en repens, Monsieur, mais votre place m’effraya, parce

<sup>485</sup> Lettre des frères Duplain [à Malheserbes] relative à une traduction du « Voyage à la Mer du sud, par les officiers du Wager » et à une histoire de la philosophie de Stanley. Lyon, 3/2/1756 – BnF, Fr 22152, pièce 197 et 198

<sup>486</sup> Réponse [de Malheserbes] aux frères Duplain, 11/2/1756 – BnF, Fr 22152, pièce 200

<sup>487</sup> Réponse [de Malheserbes] aux frères Duplain, 11/2/1756, Min. autogr. 2f. – BnF, Fr 22152, pièce 200

que je ne réfléchis pas sur l’heure que cette même place n’étoit point incompatible avec l’amour de la justice. N’y ayant donc plus de remèdes, il faut vous satisfaire, s’il est possible.

Vous me demandés le mémoire que la librairie de Lyon a fait contre le Renouveau des privilèges, il n'en a point en forme. Vous savez, Monsieur, que l'on ne plaide au Conseil, qu'avec de simples requêtes. Pour l'ordinaire, les requêtes ne s'impriment pas et la votre ne l'auroit pas été. Si les libraires de toutes les Provinces qui prennent le plus vif intérêt dans cette affaire ne nous en sont pas constitués dans une trop grande dépense pour le faire copier souvent, c'est donc ce qui nous a nécessité d'en faire tirer un petit nombre d'exemplaires. Je vous envoie le mien en attendant que je puisse m'en procurer un autre.

Sous peu de jours, on augmentera votre collection d'une autre requête présentée de Rouën, Toulouse, Nismes et de toutes les autres villes du Royaume qui n'impriment que pour faire la librairie en gros. Cette deuxième ajoute bien des choses à la première et répond aussi légèrement à la lettre du Sr Jombert qui sollicite dans les Provinces des signatures contraires aux délibérations prises. Vous verrez, Monsieur, dans tous ces écrits que l'on sait plaider en Province sans oublier la décence que des gens honnêtes se doivent mutuellement. Rien ne l'y ressentira de l'indignation qu'à occasionnée la lettre dudit Sr Jombert à un libraire de Lyon. Il est vrai qu'il est encore indécis si elle ne sera point mise sous les yeux des magistrats qui n'y sont pas traités avec le respect et les attentions qu'ils méritent. La prudence de celui à qui elle est adressée l'empêchera peut être de la rendre publique. Quant à ce qui m'y regarde, je la prend pour ce qu'elle vaut attendu que personne n'ignore que je ne tiens à la librairie que par mon nom, jusques à ce que celui de mon fils y soit accrédité par un plus grand nombre d'années ; Et par ma place de syndic qui doit m'en engager à prendre les intérêts de ma Communauté ;

Si vous voulez encore, Monsieur, enrichir votre collection, demandés à Messieurs de Rouën et de Toulouse les lettres de leurs chambres de Commerce qui ont été envoyées à Monseigneur le Chancelier & faites venir d'Angleterre, les mémoires des libraires d'Ecosse contre ceux de Londres. Ces derniers avisent les mêmes prétentions que les libraires de Paris et ils viennent défendre leur cause au jugement des pairs du Royaume<sup>488</sup>.

A l’occasion du renouvellement d’impression d’un ouvrage intitulé les *Annales...*, un litige apparaît entre les frères Duplain et la direction de la librairie :

J’ai l’honneur de vous renvoyer la Lettre que vous ont écrite les frères Duplain ; et que vous avés eu la bonté de m’adresser. Je leur avois dis avant qu’ils vous écrivissent que je doutais qu’il leur fut accordé un renouvellement de Privilège, et je leur ai soutenu qu’il soit avantageux pour lesdites Lettres, et pour le bien du commerce en général de ne pas renouveler les Privilèges, lorsqu’ils étoient expirés. Ils m’ont demandé la permission de vous mander que je ne trouvais aucun obstacle à la réimpression du Livre d’Antonini ; mais je ne leur ai pas dit que je ne trouvais aucun inconvénient au renouvellement du privilège, je leur ai au contraire dit tout l’opposé, qu’il pouvoit cependant y avoir des cas particuliers qui méritassent des exceptions, et que c’étoit à vous d’en juger. Je suis très sensible à la politesse que vous voulez bien avoir pour moy en cette occasion<sup>489</sup>.

---

<sup>488</sup> Lettre de Benoît Duplain, syndic des libraires de Lyon, annonçant l’envoi d’un correspondant, non dénommé, de deux imprimés sur les privilèges, l’entretenant du Sieur Jombert et l’invitant à se procurer d’autres documents pour sa collectivité à Rouen, à Toulouse et en Angleterre, Lyon, 30/3/1774 – BnF, Fr 22073, pièce 140

<sup>489</sup> Lettre signée de la Michodière, à de Malesherbes, Lyon, 11/8/1759 – BnF, Fr 22132, pièce 161

Malgré les demandes répétées des Duplain, Malheshesberbes reste intraitable et répond à la Michodière que « si les Duplain veulent une priorité permission [*sic*], jamé on la leur donnera<sup>490</sup> ».

La communauté des libraires et imprimeurs est une corporation privilégiée, minutieusement réglementée. Cette « aristocratie commerciale » définie par Jean-Paul Belin<sup>491</sup> est très fermée. Limitée à trente-six personnes pour Paris et vingt-quatre pour Lyon, ville qui nous intéresse. La réglementation qui la régit est reproduite dans tous les édits de 1686, de 1704, de 1713, de 1739 et de 1744. Pour être accepté au sein de la communauté, il faut être reçu maître. La maîtrise s’obtient après un apprentissage de quatre années et un travail de compagnon au moins pendant trois années. Il faut nécessairement « être congru en langue latine et savoir lire le grec »<sup>492</sup>. L’examen de passage est réalisé devant les syndics et adjoints de la communauté, assistés de deux anciens officiers et de deux autres imprimeurs. Le dernier point consiste à fournir un certificat de bonne vie et mœurs et de catholicité. Le montant de la prestation s’élève à quinze cents livres, droit réduit à neuf cents livres pour les fils de maîtres ou les compagnons qui épousent une fille ou veuve de maître. L’affaire est entendue lorsque le nouvel imprimeur a prêté serment devant le lieutenant général de police.

<b>Les métiers du livre à Lyon en chiffres</b>		
<b>Métiers</b>	<b>Nombre d’individus</b>	
	1701 <sup>493</sup>	1763 <sup>494</sup>
Imprimeurs-libraires	32	12
Libraires	32	24
Libraires-relieurs-doreurs	47	Pas d’information
Compagnons (tous métiers)	184	90
Apprentis (tous métiers)	24	Pas d’information
Total	319	126 au moins

Les officiers de la communauté de libraires font office d’experts auprès des autorités locales. Le 4 janvier 1740<sup>495</sup>, Marcellin Duplain et Louis Chalmette, sont désignés pour réaliser l’inventaire d’un confrère, feu Claude Journet. Notons que c’est le fils de Marcellin, Benoît, qui paraphe l’inventaire, son père étant peut-être trop âgé ou malade.

<sup>490</sup> *Lettre de Malheshesberbes à de la Michodière*, 6/8/1759 – BnF, Fr 22132, pièce 162

<sup>491</sup> Belin Jean-Paul, *Op. Cit.*, p. 36

<sup>492</sup> *Op. Cit.*, p. 36

<sup>493</sup> Enquête de 1701 – BnF, NAF 399

<sup>494</sup> Rapport de Bourgelat, 1763

<sup>495</sup> *Inventaire Journet, Veuve Journet*, 4/1/1740 – ADR, BP 2152

Le « Fonds de Claude Journet » est estimé à vingt huit mille neuf cent soixante et onze livres. La première vacation est consacrée aux ouvrages anciens comptabilisés par lots (cent douze volumes in-quarto) ainsi qu’aux livres d’heures en grande quantité. Les ouvrages plus récents sont détaillés par titre. Le mobilier est également inventorié, deux banques, quatre montres, l’enseigne de Saint-Irénée, deux échelles, autres meubles... Les deux hommes précisent qu’ils ont trouvé trois cent quinze balles contenant sept cent cinquante exemplaires de livres de chant du clergé qu’ils ne comptent pas dans l’inventaire puisque, d’après la veuve, ils appartiennent au clergé.

Le 8 octobre de la même année, l’inventaire après décès de la bibliothèque de Louis-Jacques de Boissieu<sup>496</sup> est réalisé par Benoît, comme les suivants d’ailleurs.

L’activité littéraire ne se mène pas seulement chez les imprimeurs et les libraires. L’abbé Duret, fidèle observateur nous fait part des déboires des uns et des autres. Tel est le cas de M. Basset qui se voit refuser la publication d’un ouvrage à scandale qui porte sur mademoiselle Terrasson

On a présenté à M. Basset un roman sous le nom des *Aventures de Sophie*, qui renferme réellement de point en point l’histoire de Melle Terrasson, qui s’appelle Sophie. Ce qu’apercevant le Lieutenant de police, il a refusé la permission<sup>497</sup>.

D’autres fois, il s’agit d’une guerre d’influence entre l’Eglise et l’Académie. Les déboires de l’abbé Perneti, lors de la publication d’un ouvrage sur l’Académie, nous apprend que les livres indésirables sont jetés dans le Rhône. Alors que le livre publié clandestinement peut être condamné à la « brûlure » comme cela a été le cas pour les *Lettres philosophiques* de Voltaire, les *Pensées philosophiques* de Diderot, *Emile* de Rousseau.

L’abbé Perneti avait fait une histoire de l’Académie, qu’il montra aux académiciens, lesquels, peu contents de la manière dont elle était faite, le prièrent de ne la point publier. Fait impr [sic]. Tout de même, MM de l’Académie obtinrent du commandant, M. de Rochebaron, un ordre pour la faire enlever toute entière, et elle fut jetée dans le Rhône de dessous le pont de Pierre jusqu’au dernier exemplaire, et on regrette à présent de n’en avoir pas conservé au moins un<sup>498</sup>.

M. Bouilloud-Mermet, a fait un ouvrage sur le même sujet, en format in-folio de 110 p. et il a proposé à MM de l’Académie de fournir aux frais du copiste qui demande 300 livres, ce qu’ils ont refusé<sup>499</sup>.

A travers les pamphlets et la production des libraires, nous pouvons avoir un aperçu du comportement des lecteurs, de l’ambiance qu’il y a dans la ville et des aléas autour de la librairie. Qui publie en 1750 une satire, *La ville de Lyon, en vers burlesque* chez la veuve

<sup>496</sup> *Inventaire après décès de Louis-Jacques de Boissieu* – ADR, BP 2153

<sup>497</sup> *Cahiers de l’abbé Duret*, 1780, f. 43/33 (de la retranscription)

<sup>498</sup> *Ibid*, 1780, f. 150 (de la retranscription)

<sup>499</sup> *Ibid*, 1782, f. 150 (de la retranscription)

Barret ? Elle dépeint sous forme d'un dialogue entre Benoît et Pierre une scène qui se déroule sur le pont du Change. Les deux personnages mis en scène pourraient bien être les frères Duplain. Ces derniers marchandent à outrance pour acheter des livres. La vendeuse du pont du Change ne se laisse pas duper et rejette l'offre des libraires présumés. Elle s'adresse à un libraire de la place Bellecour beaucoup plus généreux envers elle. Cette satire montre que les Duplain, s'il s'agit d'eux, sont coriaces en affaire, mais qu'ils n'arrivent pas toujours à leurs fins.

## La ville de Lyon en vers burlesques

« Fuisse-je plumé comme un poulet,  
Ou rincé comme un gobelet,  
Si ma muse Lion dépeint,  
Vous lairrez de manger du pain,  
Hommes, Femmes, Filles & Garçons,  
Pour rire de telle façon,  
Que le ventre vous fera mal,  
Ou je serois un animal....

### La libraresse

Venez ça mon petit mignon,  
N’achetterez vous rien de bon

### Benoît

A vous la belle Libraresse,  
Tête bleu que vous avez pressé  
Et bien qu’avez vous donc de bon

### La libraresse

Voici les œuvres de Scarron,  
Et les Satires de Boileau  
Des plus augmentés & nouveaux.

### Pierre

Avez vous Paris ridicule  
Ou bien les amours de Catulle,  
Enfin qu’avez-vous de plus beau,  
Ces Livres reliez en veau,  
Montrez votre arrière boutique,  
Vos magasins qui font la nique,  
Aux Libraires de rue Mercière,  
Avec vous nous ferons affaire,  
Montrez vos livres précieux,  
Admirez des plus curieux.

### La libraresse

Voulez vous Pierre de Provence,  
Ou bien les douze Pairs de France,  
Le grand Avanturier Buscon,  
Avec les quatre Fils Aymon,  
Ulespiegle, la belle Helein,  
Gargantua, Polichinelle,  
Enfin j’ai tout ce que le tems,  
Donne de beaux & de galant,  
Avez-vous quelque maladie,  
Le tombeau de mélancolie,  
Vous guerira dans le moment  
Que vous rirez en le voyant  
Ou bien si vous me voulez croire,  
Pour dissiper votre humeur noire,  
Prenez les Songes & vision,  
De briscambille le boufon,  
Qui vous feront pisser de rire,  
En contemplant ses resveries.

### Pierre

Que nous ferez vous ce beau livre

### La libraresse

Vous m’en donnerez quatre livres

### Pierre

Si je vous en donnois vingt sous.  
Vous me prendriez pour un grand fou  
Voyez qu’il est mal relié.  
Tout gatté & tout embrouillé,  
Me prenés vous pour votre dupe  
Nous ont des hauts non pas des jupes

### La libraresse

Tout beau Monsieur a paisés vous,  
Que vous êtes tendre en courroux,  
La mort seule nous doit fâcher,  
Non pas un sujet si leger,  
Voyons donnez moi un écu,  
Voilà vingt fois de rabattu,

Ce que vous allez rehausser,  
Nous sera possible accorder.

### Pierre

Regardons enfin ce beau livre,  
Je crois qu’il nous feroit revivre,  
Si nous devenions assez sot,  
Pour laisser souliers & sabot.

### La libraresse

Du moins s’il vous faisoit mourir,  
Ce seroit à force de rire,  
Voyez seulement son portrait,  
Il n’i a pas jusques au moindre trait,  
Qui ne donne plus de plaisir,  
Que boire, manger & dormir,  
Enfin de l’un & l’autre bout,  
Vous le verrés plaisant par tout,  
Il a pour casque une marmite,  
Pour plastron une lichefritte,  
Armé d’andouille & saucisons,  
N’a-t-il pas bonne façon,  
Une broche pour hallebarde,  
Pleine de chappons & poulardes,  
A cheval dessus un tonneau,  
Voilà pas un beau jouvenceau,  
Qui le pot & le verre en main,  
Se mocque par-bleu du chagrin.

### Benoît

Quarante six sols six deniers,  
Voilà mon mot pour le dernier,  
Donnéz-le si vous êtes sage,  
Vous n’en aurés pas davantage.

### La libraresse

Et bien Messieurs ne jurés pas,  
Pour ce prix vous ne l’aurés pas,  
Un Libraire de Bellecour,  
Me le marchanda l’autre jour,  
Il m’en donne un écu blanc,

Il ne s’en manquoit que six blanc,  
J’aime bien mieux le lui porter,  
Mon argent il pourra conter,  
Au même instant qu’il le verra,  
Car ce Monsieur n’est pas ingrat,  
Il paye bien ce qu’il achette,  
Je vous le jure & proteste,  
Tous les merciers de sur ce Pont,  
Lui portent tous leurs Livres bons,  
C’est l’homme le plus curieux,  
Qui soit sous la voute des Cieux,  
Soit en médaille ou en Livres,  
Nul dans Lyon ne le peut suivre.

### Pierre

N’en voilà assez madame hola,  
Portez-lui ce beau Livre là,  
Et si vous le croiés si sage,  
Portez lui votre pucelage

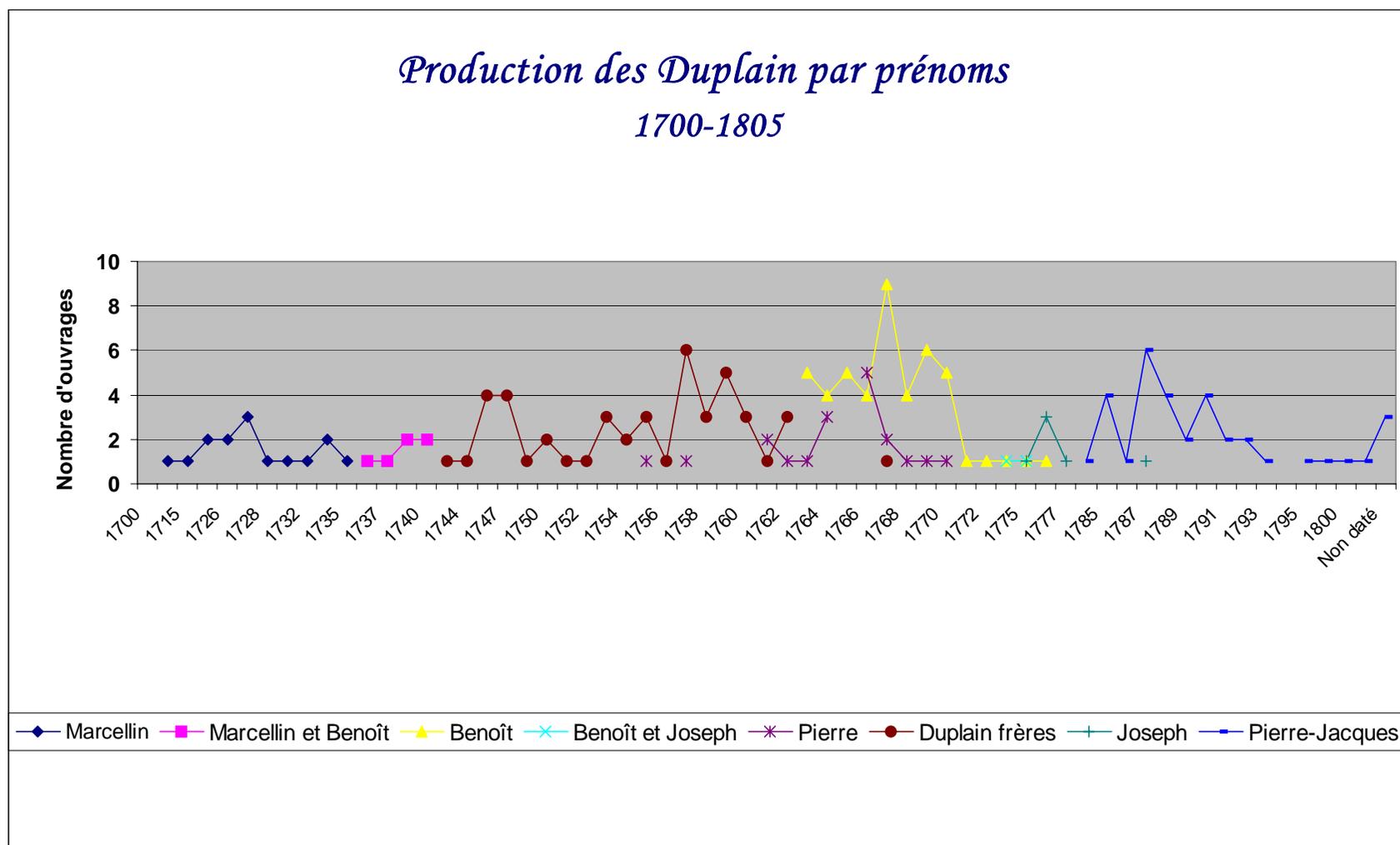
« La ville de lyon, en vers burlesques ». Lyon, veuve N.

Barret, 1750, 33 p. - BML, ms, PA 52

## 1.1.2 -Le réseau en France

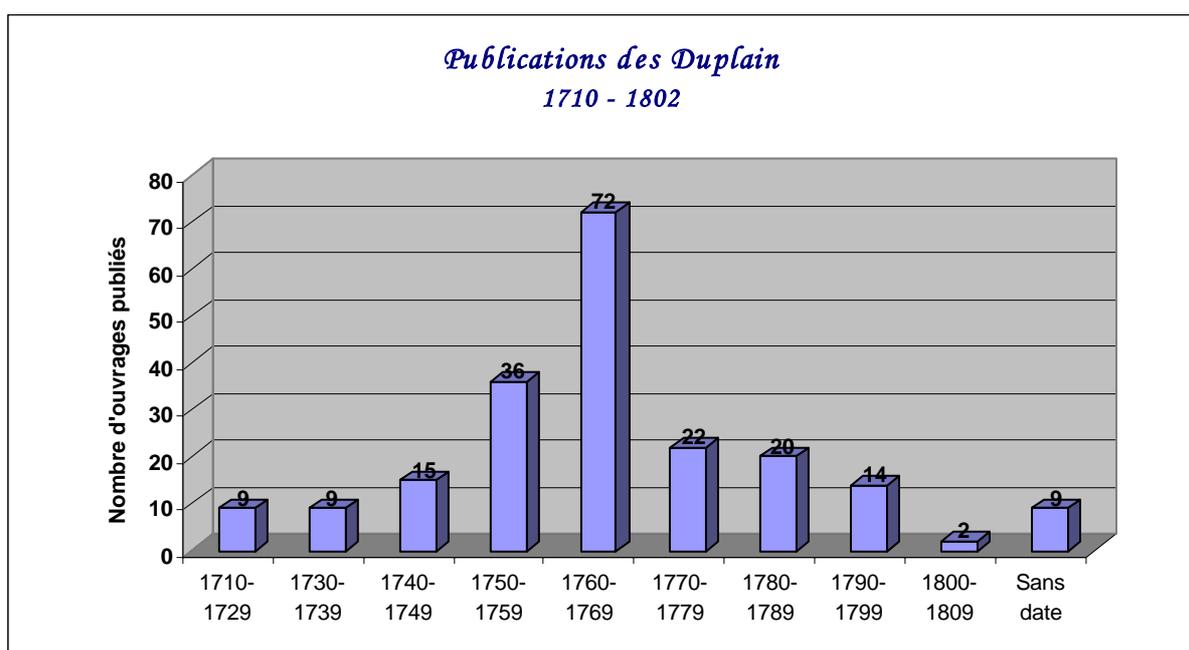
### **Livres produits par les Duplain**

Les exemplaires des publications ont été regroupés selon le nom de l'éditeur : « Marcellin Duplain », « Pierre Duplain », « Benoît Duplain », « Duplain frères », « Pierre-Jacques Duplain », « Joseph Duplain », « Marcellin et Benoît Duplain », « Benoît et Joseph Duplain ». Le graphique montre que la plus grande partie de la production a été réalisée par les « frères », c'est-à-dire Pierre et Benoît avec cinquante-deux éditions. Pour ce qui est du palmarès entre les différents hommes de la famille, Benoît en publie quarante-huit, suivi de près par Pierre-Jacques, trente-trois, Marcellin quatorze éditions et Joseph sept éditions. Marcellin et Joseph n'ont que peu de production, ils se situent à la marge chronologique de la dynastie : Marcellin qui débute en 1710 et Joseph qui ne s'intéresse pas à la librairie traditionnelle. Si nous cumulons les résultats pour chaque homme de la dynastie, Benoît arrive en tête avec cent neuf productions, Pierre tient une honorable deuxième place avec soixante et onze publications, viennent ensuite Pierre-Jacques (33) et Marcellin (21). Lorsque les hommes travaillent seuls, la production n'est pas importante, telle celle de Marcellin de 1710 à 1729 (10 éditions) ou bien celle de Pierre-Jacques de 1784 à 1802, trente-quatre éditions en dix-huit années. L'association Pierre et Benoît produit sur vingt-deux années, soixante et une éditions.



**Graphique : production des Duplain par prénoms : 1700 - 1805**

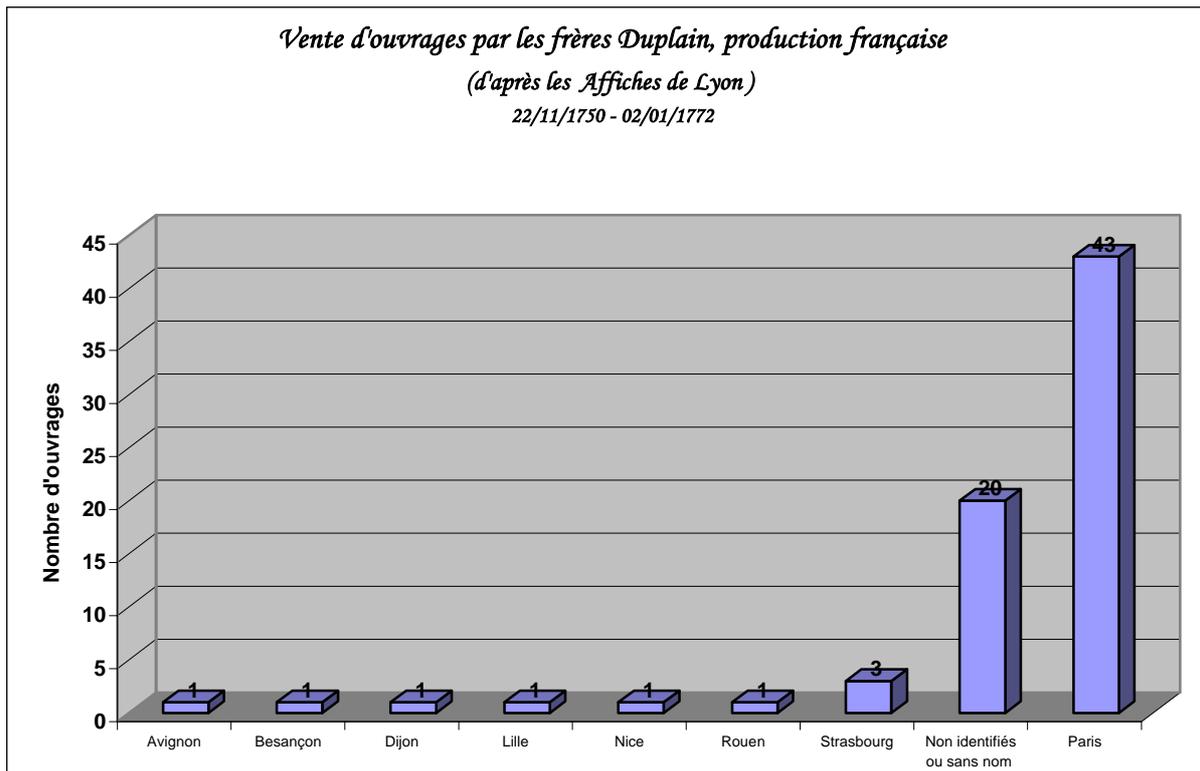
Voici maintenant l’ensemble de la production, tout éditeur confondu, qui apporte une vue d’ensemble sur tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous observons une fois de plus la montée en charge de la production des frères Duplain dans les années 1750-1759 puis un point culminant dans les années 1760-1769. La tranche 1770-1779 correspond à la succession de Pierre et Benoît par leurs fils respectifs, Pierre-Jacques et Joseph. Derrière la force de l’association des Frères, se trouvent les associations professionnelles locales avec les Bruyset, les Périsset, les Deville, Delaroche, ainsi que les échanges avec les libraires européens.



**Graphique : publications des Duplain : 1710 - 1802**

### **Livres vendus dans les *Affiches de Lyon***

L’étude des *Affiches de Lyon* donne un aperçu sur vingt-deux années (1750-1772) d’une autre branche de leur activité commerciale, celle de la vente d’ouvrages. L’étude approfondie de la rubrique « Livres nouveaux » nous permet de livrer quelques chiffres significatifs à partir des soixante-treize éditions françaises et des cent neuf étrangères



**Graphique : vente d’ouvrages par les frères Duplain, production française : 22/11/1750 – 2/11/1772**

10 % des ouvrages proviennent de libraires de province : Avignon (Chambeau), Besançon (Charmet), Dijon (Durand), Lille (Henry), Lyon (Bruyset, Delaroche), Nice, Strasbourg. Les 90 % restants proviennent de Paris avec les libraires Barbeau, Bauche, Bleuet, Cailleau, Desaint et Saillant, Didot, Durand, Gogué, Guillyn, Humblot, l’imprimerie royale, Lacombe, Lambert, les libraires associés, Merlin, Rolin, la veuve Valleyre, Vincent. Les vingt ouvrages qui ne sont pas rattachés à une ville correspondent à des titres non identifiés et/ou qui ne comportent pas de lieu d’édition.

#### **L’activité d’autres libraires lyonnais**

Dans la même période, nous avons observé que cinq libraires se partagent le marché, il s’agit de Périsset (cité 46 fois), de Deville (44), Duplain (44), Delaroche (38) et Jacquenod (31). Seuls trois libraires annoncent régulièrement des ouvrages produits ou diffusés par les Duplain ; Deville, Périsset et Rosset. Ces trois libraires vendent soit des ouvrages publiés par les Duplain, soit des ouvrages qui proviennent de l’étranger. Trois ouvrages seulement proviennent d’autres libraires français.

- Livres des Duplain vendus par Périsset sont, *Avis au peuple sur sa santé de M. Tissot* (Lyon, Duplain, 1763)<sup>500</sup>, *L’Esprit de la Mothe le Vayer*, de l’Abbé Leclerc de Montlinot (s. n., 1763)<sup>501</sup>, *Analyse raisonnée de la sagesse de Charron* par La Roche du Maine, marquis de Luchet (Amsterdam, 1763)<sup>502</sup>, *Eloge de Maximilien de Béthune, duc de Sully* par Mlle de Mascarany (Lyon, Duplain, 1763)<sup>503</sup>, *Harangues d’Eschine et de Démosthène sur la couronne de Claude Millot* (Lyon, Duplain, 1764)<sup>504</sup>.

- Livres des Duplain vendus par Deville sont, *L’Esprit de la Mothe le Vayer*, de l’Abbé Leclerc de Montlinot (s. n., 1763)<sup>505</sup>, *Analyse raisonnée de la sagesse de Charron* par La Roche du Maine<sup>506</sup>, *Histoire du Danemark* de Mallet (Genève, 1763)<sup>507</sup>, *Eleve de la nature* de Gasp. Guillard de Beurieu (Amsterdam, 1764)<sup>508</sup>, *Théâtre et oeuvres diverses* de M. de Sivry, (Londres, 1764)<sup>509</sup>, *Mémoires historiques, critiques, et Anecdotes des Reines et Régentes de France* de Dreux du Radier (Amsterdam, 1764)<sup>510</sup>, *Ecole de la chasse aux chiens courants*, de Jean Baptiste Le Verrier de la Conterie (Rouen, 1763)<sup>511</sup>, *Magasin historique pour l’esprit et le cœur* de Théophile Conrad Pfeffel (Strasbourg, 1764)<sup>512</sup>.

- Livres des Duplain vendus par Deville et Rosset sont : *Histoire naturelle, générale & particulière, avec la Description du Cabinet du Roi*, par M. de Buffon (Paris, 1765)<sup>513</sup>, *Dictionnaire canonique et de pratique bénéficiaire conféré avec les maximes et la jurisprudence de France*, de Pierre Toussaint Durand de Maillane (Lyon, Duplain, 1770)<sup>514</sup>.

Nous pouvons en déduire que les quatre familles étaient associées professionnellement, et qu’une bonne entente régnait entre eux. Au fil de la lecture d’autres annonces, nous apprenons, à l’occasion de l’achat d’une caisse de pendule, que M. Rosset (beau-frère de Pierre-Jacques Duplain<sup>515</sup>) demeure chez M. Deville<sup>516</sup> et que François de Los Rios est logé dans le même corps de logis que M. Duplain cadet (Benoît), rue Mercière<sup>517</sup>.

---

<sup>500</sup> *Affiches de Lyon*, 30/3/1763

<sup>501</sup> *Ibid*, 13/7/1763

<sup>502</sup> *Ibid*, 3/8/1763 et 24/8/1763

<sup>503</sup> *Ibid*, 5/10/1763

<sup>504</sup> *Ibid*, 8/8/1764

<sup>505</sup> *Ibid*, 13/7/1763

<sup>506</sup> *Ibid*, 10/8/1763

<sup>507</sup> *Ibid*, 10/8/1763 et 11/1/1764

<sup>508</sup> *Ibid*, 4/1/1764 et 11/1/1764

<sup>509</sup> *Ibid*, 8/2/1764

<sup>510</sup> *Ibid*, 22/2/1764

<sup>511</sup> *Ibid*, 24/8/1763

<sup>512</sup> *Ibid*, 8/2/1764

<sup>513</sup> *Ibid*, 20/6/1770

<sup>514</sup> *Ibid*, 20/6/1770

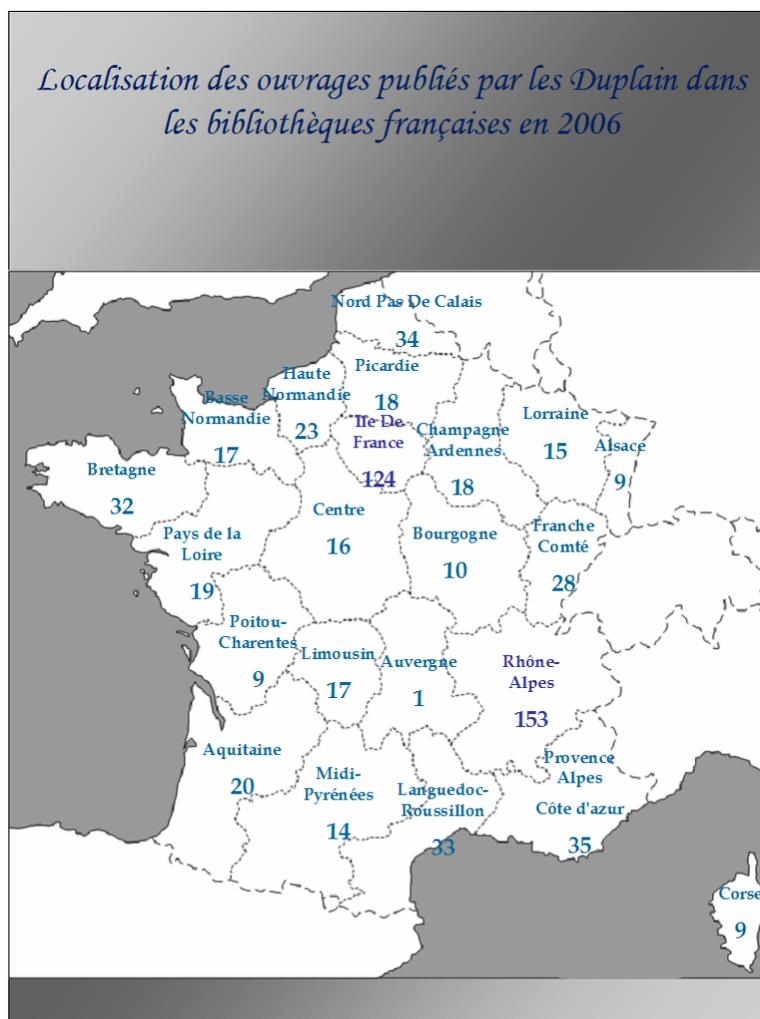
<sup>515</sup> STN, lettre de à

<sup>516</sup> *Affiches de Lyon*, 4/7/1764

<sup>517</sup> *Ibid*, 4/4/1764

A ces associations, nous ajoutons celle de Bruyset Ponthus<sup>518</sup> associé pour un tiers avec les frères Duplain dans la réimpression de l’*Abrégé* de Richelet accordée le 23 juin 1752. Bruyset donne procuration aux Duplain afin qu’ils recherchent les impressions illégales du dictionnaire, « des introductions qu’[ils] pensent en avoir été faite en France, débits et contrefaçon<sup>519</sup> ».

Un dernier élément nous a semblé intéressant, nous avons localisé les ouvrages publiés par les Duplain dans les bibliothèques françaises en 2006. Si la majorité des titres se trouvent très logiquement à Paris et à Lyon, nous notons une présence importante en Provence-Alpes-Côte d’azur, dans le Nord-Pas de Calais, en Languedoc-Roussillon et en Franche-Comté. Une étude poussée permettrait peut-être d’établir une corrélation entre la localisation actuelle des exemplaires de ces éditions et le réseau commercial au XVIIIe siècle ?



**Carte : Ouvrages publiés par les Duplain : localisation des exemplaires dans les bibliothèques françaises en 2006**

<sup>518</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 30

<sup>519</sup> Procuration Sr Pierre Bruyset Ponthus, les frères Duplain, 20/9/1757 – ADR, 3<sup>E</sup> 7069

Dans *Livre et espace circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIIIe siècle*<sup>520</sup>, Roger Chartier dépeint la géographie de la librairie lyonnaise

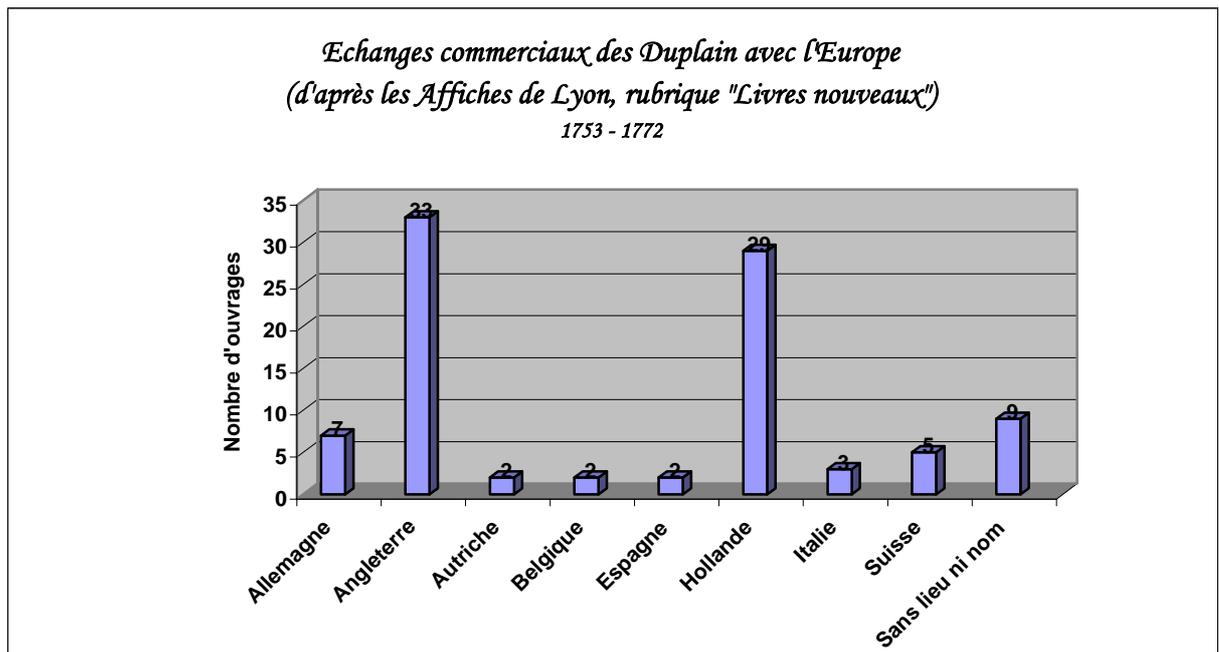
### 1.1.3 - La toile européenne

Les frères font paraître régulièrement des annonces dans les afin de signaler l'arrivée de livres d'Angleterre ou d'Allemagne. Certains des livres sont écrits en anglais<sup>521</sup>.

Livres que Benoît Duplain, libraire, rue Merciere, A l'Aigle, vient de recevoir d'Allemagne et d'Angleterre en feuilles<sup>522</sup>.

Duplain l'aîné vient de recevoir d'Angleterre les livres suivants qui sont tous en anglais<sup>523</sup>.

Les ouvrages proviennent principalement d'Angleterre (33 ouvrages identifiés) et de Hollande (29 ouvrages). Viennent ensuite l'Allemagne (7), la Suisse (5), l'Italie (3), l'Autriche, la Belgique l'Espagne (2). Les libraires Brindley et Marc-Michel Rey sont les plus gros fournisseurs.



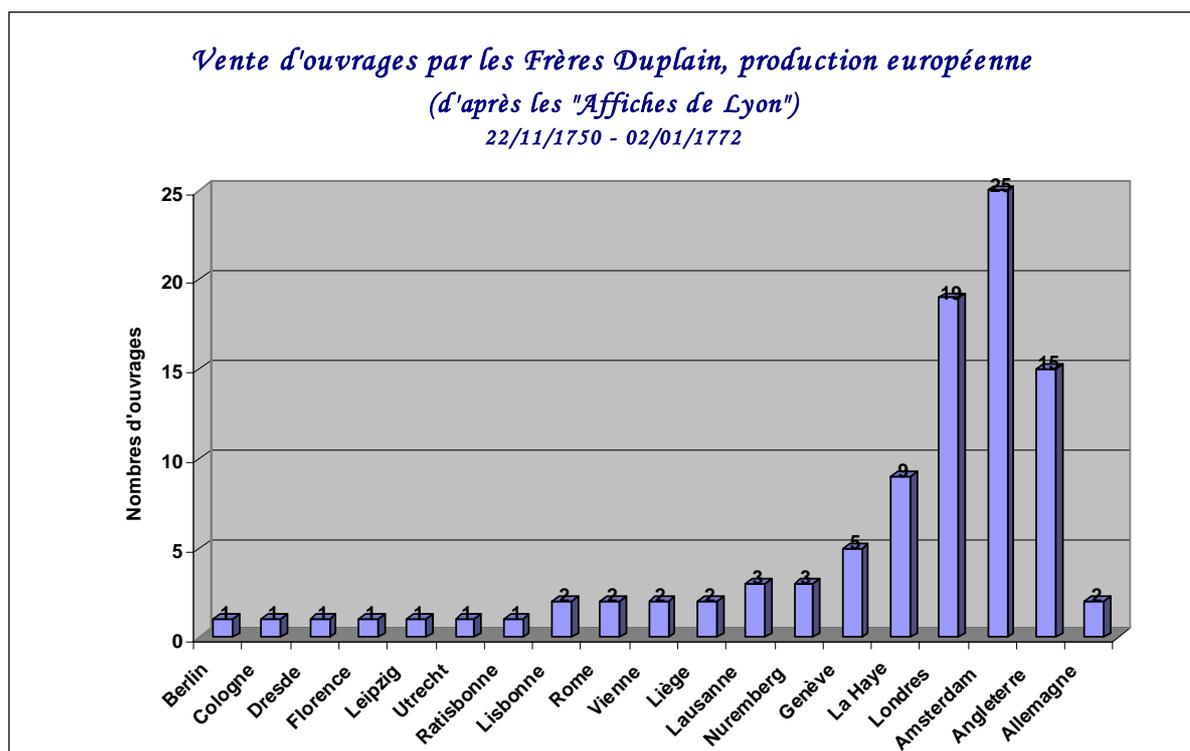
**Graphique : échanges commerciaux des Duplain avec l'Europe : 1753 - 1772**

<sup>520</sup> Chartier Roger, « Livre et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIIIe siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n° 1, 1971, pp. 77-108

<sup>521</sup> *Affiches de Lyon*, 7/12/1763, 7/12/1763

<sup>522</sup> *Ibid*, 7/12/1763

<sup>523</sup> *Ibid*, 7/12/1763



**Graphique : vente d'ouvrages par les frères Duplain, production européenne : 22/11/1750 – 2/01/1772**

Nous avons trouvé, dans les actes notariés des Archives départementales du Rhône, des traces d'échanges commerciaux. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des libraires qui ont travaillé avec les familles Duplain, Grabit et Rosset

Villes	Libraires
Amsterdam	Changuion (2), Marc-Michel Rey (5), Schneider (2), Schenk, Schneider, Barthelemi Vlam (2)
Bergame	Joseph Roudi <sup>524</sup>
Berlin	Pitra
Bruxelles	Collaërt <sup>525</sup>
Cologne	Mareteau
Copenhague	Pierre et Jean Steinmann <sup>526</sup>
Dresde	Tilliard
Genève	Hardy, Teron <sup>527</sup>
La Haye	Neaulme, Pierre Gosse (2), Pierre de Hondt, R. Van Laak, Nicolas Van Dallen
Lausanne	Boursquet, Marc Chapuis
Leipzig	Arkstée et Merkus (2)
Liège	J. Desoer (2) - Dessaint <sup>528</sup>
Lisbonne	François-Luis Ameno (2), Boret - Martin <sup>529</sup>
Londres	Brindley (5), Hardy
Ratisbonne	Lenzium
Rome	Barbiellini
Utrecht	Spruyt
Vienne	Jean-Thomas de Trattner

**Tableau : les correspondants des Duplain et associés en Europe**

<sup>524</sup> Procuration Sr Joseph-Sulpice Grabit, Sr Marguillan Nava et Cie, 14/7/1775 – ADR, 3<sup>E</sup>7076

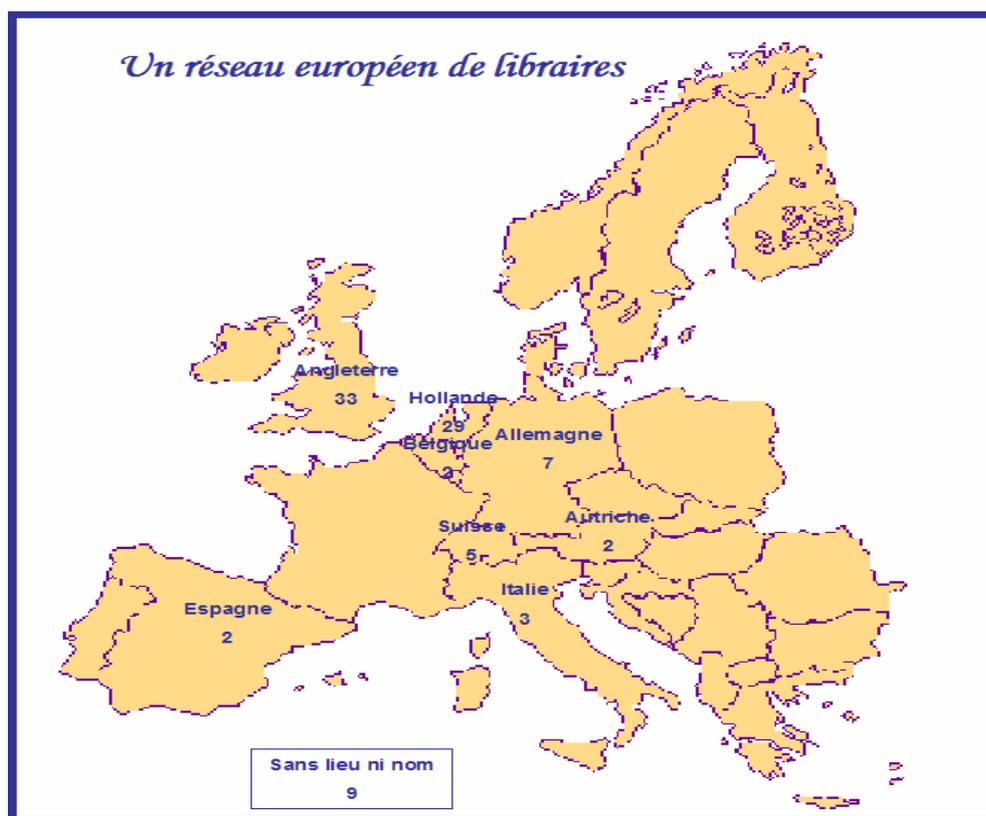
<sup>525</sup> Procuration en blanc Sr Duplain, 20/1/1776 – ADR, 3<sup>E</sup>9189

<sup>526</sup> Procuration en blanc Mde la Ve de Sr Pierre Duplain l'ainé libraire à Lyon, 4/4/1770 – ADR, 3E

<sup>527</sup> Procuration Sr Joseph-Sulpice Grabit, Sr Pierre Jacques Duplain, 27/4/1773 – ADR, 3<sup>E</sup>7075

<sup>528</sup> Procuration en blanc Mde la Vve Duplain, 28/9/1773 – ADR, 3<sup>E</sup>7075

<sup>529</sup> Procuration Joseph-Sulpice Grabit, Boret & Martin libraires à Lisbonne, 31/1/1776 – ADR, 3<sup>E</sup>7076



Carte : un réseau européen qui passe par Lyon

Ce premier regard nous laisse imaginer un réseau d’échanges européen idéal qui passerait pas Lyon. Cependant, malgré les annonces répétées des frères Duplain dans les *Affiches* pour vanter la diversité de leur choix d’ouvrages, nous pouvons douter de telles origines. Celles-ci nous semblent pertinentes pour ce qui concerne la production d’ouvrages en langue étrangère. Pour les ouvrages en langues latine ou française, notre choix irait plutôt vers la production d’ouvrages à Lyon sous « fausses adresses », notamment pour l’Angleterre et la Hollande. Un travail de bibliographie matérielle reste à entreprendre pour confirmer nos suppositions.

En 1783, dans un courrier où Périsset-Duluc répond à une question de M. de la Tourette, « D’où viennent les livres ? », les mêmes lieux d’échanges sont évoqués :

De toute l’Allemagne, de la Hollande, de la Suisse, de l’Italie ; principalement de Genève, de Lausanne, de Berne, d’Yverdon, de Basle, de Neuchâtel, de Berlin, d’Amsterdam, de La Haye, de Bruxelles, de Liège, d’Avignon, de Rome, Venise, Turin, Milan...<sup>530</sup>

<sup>530</sup> Réponse de Périsset-Duluc aux questions posées à M. de la Tourette, 12/8/1783 – BNF, ms FF 21 833, f. 96

## 1.2 – La production éditoriale des Duplain : panorama

### 1.2.1 - Contenu éditorial lyonnais

Quelques célèbres publications des Duplain sont restées dans la mémoire lyonnaise. La plus connue du grand public est certainement l’impression des œuvres de Louise Labé, mise à l’honneur sur la fresque des lyonnais, *La Bibliothèque de la cité* (voir page suivante). D’autres œuvres sont identifiées par des publics spécialisés, l’*Avis au peuple sur sa santé* de Samuel Tissot ; *Des corps politiques et de leurs gouvernements* de Jean-Charles Lavie ; le *Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l’on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations* de M. Pomme. Mais aussi les *Recherches pour servir à l’histoire de Lyon, ou les lyonnais dignes de mémoire* de Jacques Perneti (1757) qui reste un ouvrage de référence incontournable pour l’historien lyonnais. Les *Commentaires sur la géométrie de Descartes*<sup>531</sup> (1730) du père Rabuel<sup>532</sup>, n’eut pas de succès à sa sortie :

Je viens de donner à déjeuner à M. Bruyset et à sa fille... nous avons beaucoup parlé de livres, d’édition, de commerce de librairie. Il se dit que Duplain n’a pas fait une bonne affaire en imprimant le commentaire de P. Rabuel sur la géométrie de Descartes et que ce livre est dur à la vente<sup>533</sup>.

Il se trouve actuellement dans de nombreuses bibliothèques en France, mais aussi dans celles de Cambridge, de Göttingen et d’Oslo.

***1751, Catalogue des livres imprimés chez les Frères Duplain, ou dont ils ont acquis des nombres ou les impressions entières***<sup>534</sup>

Le catalogue de huit pages in-8 imprimé comprend cent quatre titres classés par ordre alphabétique de titres. L’analyse des ouvrages présentés montre une forte proportion de titres émanant des Duplain (14), Bachelu (11) et Deville Nicolas et Jean-Baptiste (9). Viennent ensuite d’autres libraires, principalement lyonnais : Benoît Bailly, Antoine Beaujollin (1), François Comba (3), Claude Galbit, J.B. Girin (2), A. Laurent, A. Molin,

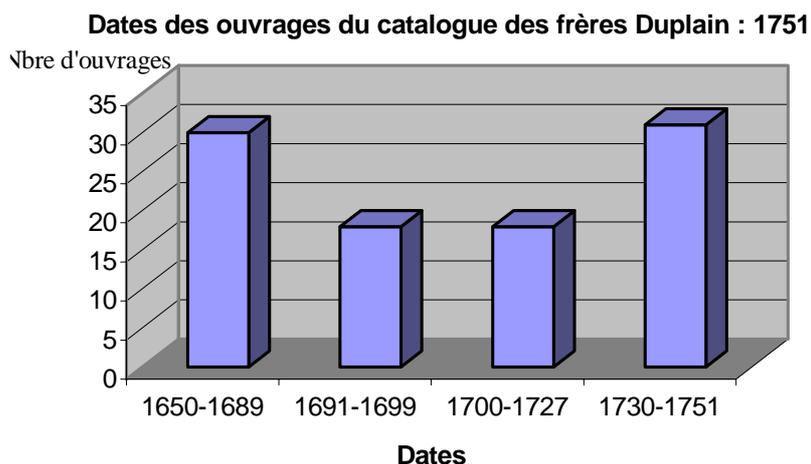
<sup>531</sup> Ce livre convoité par les collectionneurs se négocie aujourd’hui 1 000 euros - [www.livre-rare-bok.com/Matieres/cd/793e.html](http://www.livre-rare-bok.com/Matieres/cd/793e.html)

<sup>532</sup> Mathématicien, Claude Rabuel entre chez les jésuites et enseigne les mathématiques au grand collège de la Trinité à Lyon. Son livre est le résultat de vingt années de recherche, « J’entreprends d’expliquer la Géométrie de Mr Descartes. Je suivrai le Texte depuis le commencement jusqu’à la fin, je l’examinerai par Parties, & sur chaque endroit je mettrai tout ce que j’ai cru utile pour le rendre intelligible » (p. 1).

<sup>533</sup> William Poidebard, *Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de St Fons et le Président Dugas* – Lyon, tome II, 1900, pp. 85 – 303 –304. (26/6/1731).

<sup>534</sup> *Catalogue des livres imprimés chez les Frères Duplain, ou dont ils ont acquis des nombres ou les impressions entières, 1751* – BML Delta 1380

B. Rivière (1), J.M. Martin (2), Benoît Rigaud, C. Prost, Roville, Benoist Vignieu. Quarante-vingt-dix-sept ouvrages sont datés ce qui nous a permis de réaliser le graphique ci-dessous. Une grande majorité de livres anciens qui proviennent certainement des stocks des Bachelu. La liste bibliographique des ouvrages est succincte ce qui rend difficile l'identification des ouvrages : les titres sont approximatifs, les auteurs parfois absents. Soixante-deux pourcents des ouvrages portent sur la religion.

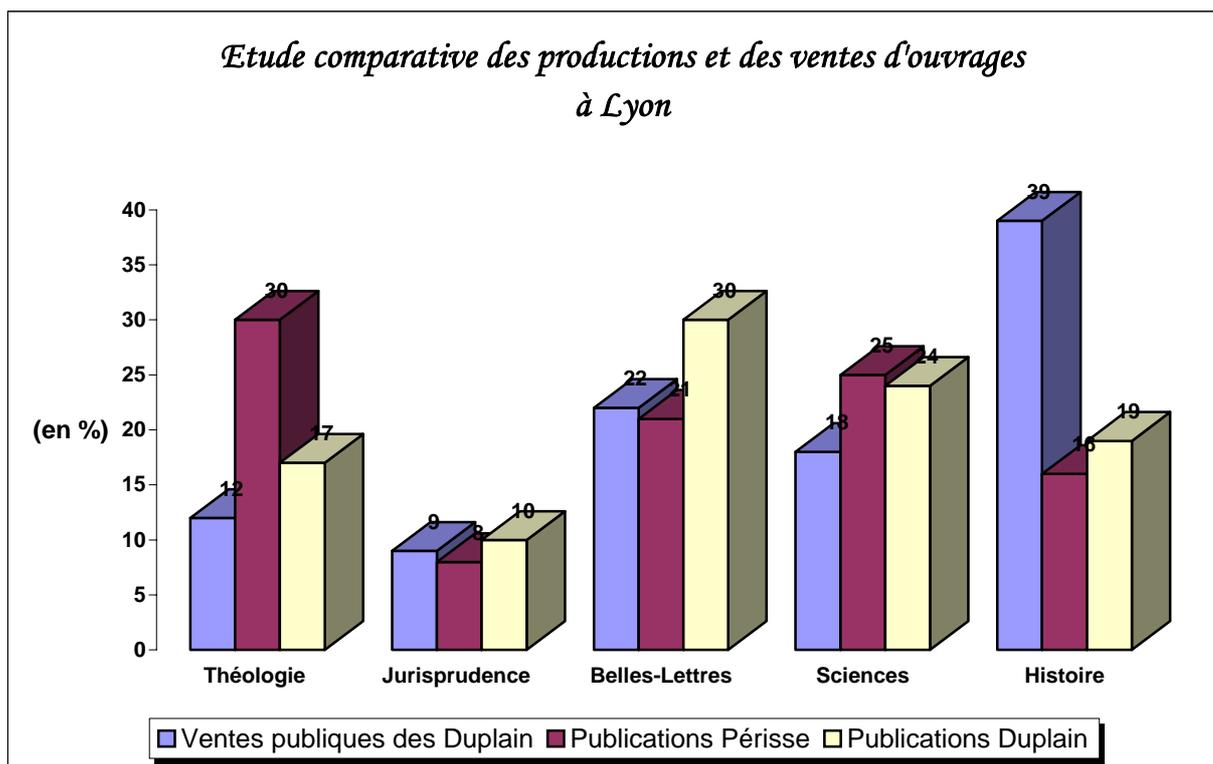


**Graphique : dates des ouvrages du catalogue des frères Duplain : 1751**

#### **Les ouvrages vendus dans les catalogues de vente, 1740-1771**

L'étude des catalogues de vente des Duplain présentée dans le chapitre 3, permet de comptabiliser les ouvrages mis à la vente et de les classer par catégories : théologie, jurisprudence, belles-lettres, sciences et histoire. Afin de faciliter le traitement des données, seuls les catalogues classés avec ces thématiques ont été pris en compte soit quinze catalogues qui représentent dix huit mille quatre cent trente-cinq ouvrages. Les suppléments des catalogues n'ont pas été pris en compte car, soit ils comprennent d'autres types de documents (musique), ou bien ils ne sont pas classés dans l'ordre retenu ci-dessus. La répartition dans les catégories de classement est la suivante : belles-lettres, 30 %, sciences, 24 %, histoire, 19 %, théologie, 17 % et en dernier lieu la jurisprudence avec 10 %. Cet état des lieux effectué, nous l'avons comparé avec la production des Duplain et avec celle d'un autre libraire lyonnais, Périsset<sup>535</sup>.

<sup>535</sup> Pour ce dernier nous avons utilisé les travaux de B. de Missolz réalisés en 1995 – Missolz, Bénédicte de, *Une catalogue de « livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsset, libraires, grande rue Mercière, à la Couronne d'Or, Villeurbanne, ENSSIB, DEA, 1995*

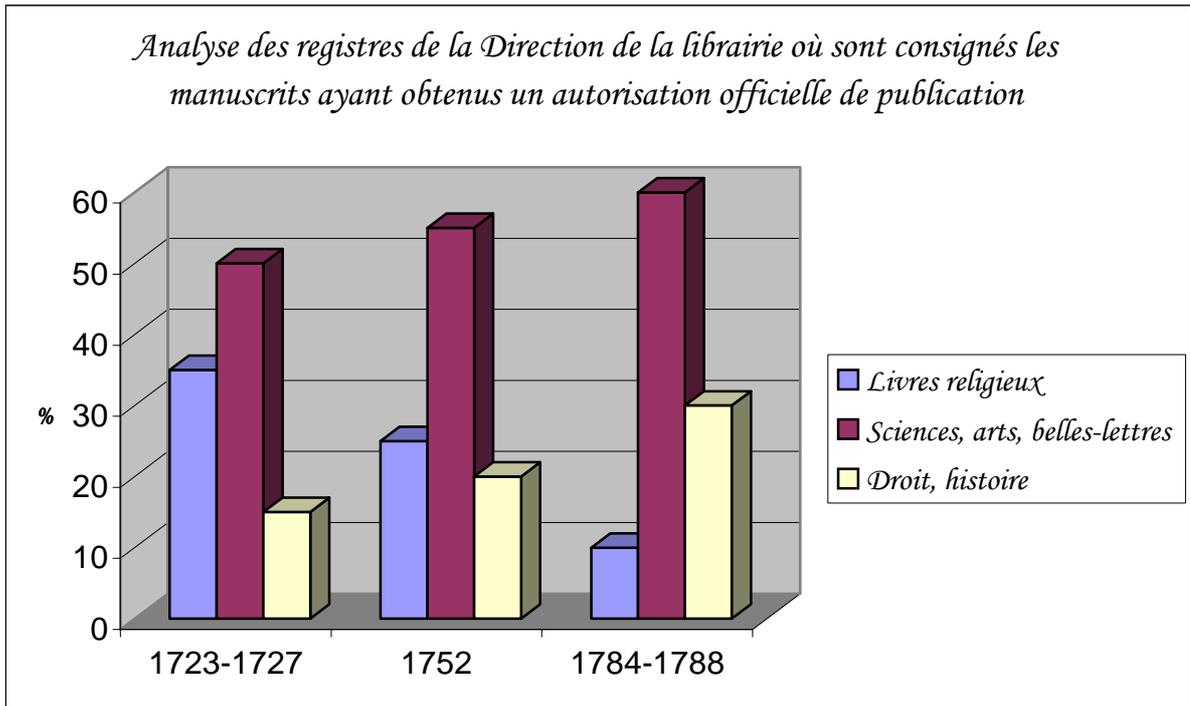


**Graphique : étude comparative des productions et des ventes d’ouvrages à Lyon :  
1750-1772**

Les ventes publiques affichent un équilibre entre les catégories, sauf pour ce qui concerne les ouvrages d’histoire (39 %) qui semblent beaucoup plus prisés par les collectionneurs. Périsset se spécialise en théologie (30 %) et en sciences (25 %), alors que les Duplain privilégient la production d’ouvrages littéraires (30 %).

L’analyse des registres de la Direction de la librairie, où sont consignés les manuscrits ayant obtenus une autorisation officielle de publication, livre les chiffres suivants<sup>536</sup> :

<sup>536</sup> Goulemot Jean-Marie, *La Littérature des Lumières*, Paris, Armand Colin, p. 28



**Graphique : analyse des registres de la direction de la librairie où sont consignés les manuscrits ayant obtenus une autorisation officielle de publication**

Evidemment l'analyse de cette production ne comprend pas les livres ayant été publiés à l'étranger ni les livres contrefaits.

#### **Les auteurs publiés par les Duplain**

Dans la seconde moitié du siècle, le public des lecteurs augmente. Parallèlement, le métier d'écrivain s'ouvre à des hommes du peuple. On trouvait jusque là des cadets de l'aristocratie comme Sade, Condorcet, Mirabeau ou Laclou ; des enfants de la classe moyenne comme Rousseau, Diderot, Beaumarchais, Marmontel ou Chamfort. A l'exception de Voltaire qui bénéficie de deux cent mille livres de rentes, les autres ont des revenus tout juste suffisants pour vivre de leur écriture. Ce sont des ecclésiastiques, des hommes qui exercent par ailleurs un métier rémunérateur ou des « petits métiers » qui leur permettent de survivre (comme donner des cours d'enseignement, effectuer des traductions, des copies...).

Nous avons recherché qui sont les auteurs publiés par les Duplain<sup>537</sup>. Pour réaliser ce travail nous avons utilisé les outils signalés dans la partie « Instruments de travail » de la bibliographie

- La *Bibliographie de la littérature française du XVIIIe siècle* d’Alexandre Cioranescu
- La *Biographie universelle ancienne et moderne* de Michaud en 45 volumes.
- Le *Catalogue des lyonnais dignes de mémoire*, de Claude Bréghot du Lut et de Périaud aîné
- Le *Dictionnaire de biographie française* de Jean-Charles Roman d’Amat
- Les « Notices d’autorité personne » au nombre de 852 773 de la BNF. Ce fichier permet de normaliser la forme des points d’accès noms de personnes, collectivités, titres uniformes textuels et musicaux des notices bibliographiques ; de retrouver toute la production d’un auteur ou toutes les éditions d’une même œuvre quelle que soit la forme du nom ou la variante apparaissant sur les documents ; d’identifier sans ambiguïté l’entité.
- Les *Recherches pour servir à l’histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire* de Jacques Perneti

Le tableau qui présente les cent-deux auteurs identifiés est en divisé en trois colonnes, il donne leur nom, leurs dates de naissance et de décès ainsi que leurs activités.

Ce sont en majorité des ecclésiastiques (dix-huit noms) : deux évêques, l’abbé Charles-François Houbigant, évêque de Soissons et l’oratorien Jean Soanen, évêque de Senez ; des jésuites, Louis Jacquet, Laurent Beraud, Pierre-François Lafitau, Claude-François-Xavier Millot, Sylvain Perrussault, Reyberolis, Maximilien Stoll ; des abbés, Louis Habert, Annibale Antonini, Charles-Irénée Castel de Saint Pierre, Daniel de Paris (prédicateur capucin), Joseph-Antoine-Toussaint Dinouart, Jacques Perneti, Lazare-André Bocquillot, Jean-Charles Boule (prédicateur, gardien du couvent des Cordeliers de Lyon), Lazzaro Spallanzani.

Les juristes (quinze) sont en bonne place également. Ils sont soit avocats comme Guillaume-François Le Trône, Louis Jacquet, Jean-Louis Alléon-Dulac, Lazare-André Bocquillot, Antoine-Gaspard Boucher d’Argis, Jean-Louis Brunet (avocat au Parlement de Paris), Geraud de Cordemoy, Philippe-François Desrues, Pierre-Toussaint Durand de Maillane, Felix-Louis-Christophe Ventre de la Touloubre dit Galart de Montjoie, Antoine Terrasson ; soit des juristes tels, Jean-Louis de Lolme, Jean-Charles-Pierre Le Noir, Charles-Marie Fevret de Fontette, Robert Pothier.

Viennent ensuite les enseignants (douze) : Noël-François de Wailly (grammairien), Adam Smith (rhétorique et belles-lettres), Reyberolis, (humanités, mathématiques), Claude-François-Xavier Millot, Annibale Antonini (italien), Laurent

---

<sup>537</sup> Annexe 2, vol. 2, pp. 8-11

Beraud (humanités), Guillaume Dagoumer (philosophie), Antoine Gouan (botanique), Charles-François Houbigant (belles-lettres, rhétorique, philosophie), Pierre-François Lafitau (rhétorique), Paul-Henri Malle (histoire).

Les écrivains de métier(dix) sont représentés par Annibale Antonini, Antoine Arène, Louis-Antoine de Caraccioli, Antoine Diannyère, le marquis Charles-Elie de La Ferrière, le comte Antoine Hamilton, Félix Juvenel de Carlenças , Félix-Louis-Christophe Ventre de la Touloubre dit Galart de Montjoie, Alexandre Pope (poète), Madeleine-Angélique Poisson, épouse de Gabriel de Gomez.

Les médecins (huit) sont très célèbres pour la plupart : Georges Baglivi, Denis Barberet, Guillaume Cullen, Antoine Deidier, Jacques-François Dutrône de la Couture, Antoine Gouan, Maximilien Stoll, Samuel-Auguste-André-David Tissot.

D’autres professions (onze) sont représentées par François-Louis Legrand de Boislandry (négociant), Claude Bourgelat (hippiatre, directeur de l’école vétérinaire), Antoine Diannyère (politologue, économiste), Louis-Pierre Dujourny de Villiers (ingénieur), Lazzaro Spallanzani (naturaliste), Jean-Marc Eidous (traducteur), Pierre-Daniel Huet (érudit), François-Pierre de La Varenne (cuisinier), Nicolas Lallemant (libraire), Marie Leprince de Beaumont<sup>538</sup> (moraliste), Adam Smith (économiste).

Ces personnages sont des notables, des personnalités reconnues, très souvent membres de l’Académie. Cinq sont sur les tablettes de l’Académie française : Charles-Irénée Castel, abbé de Saint Pierre, Géraud de Cordemoy, Charles-François Houbigant, Pierre-Daniel Huet, Claude-François-Xavier Millot. Six sont membres d’Académies de province, à Bordeaux, Jean-Charles de Lavie ; à Dijon, Denis Barberet ; à Lyon, Laurent Béraud, Louis Bollioud Mermet<sup>539</sup>, Louis Jacquet, Jacques Perneti. On compte également neuf politiciens parmi les auteurs : Augustin-Jean Brulley (député), François-Louis Legrand de Boislandry (député du Tiers-Etat), Philippe-François Desrues (député de Paris pendant la Convention), Antoine-Gaspard Boucher d’Argis (Parlement de Paris), Louis-Pierre Dufourny de Villier (membre du club des Cordeliers), Pierre-Toussaint Durand de Maillane (député de la sénéchaussée d’Arles aux Etats Généraux), Marquis Charles-Elie de La Ferrière (député de la noblesse aux Etats Généraux), Jean-Charles de Lavie (président au Parlement de Bordeaux), Jean-Charles-Pierre Le Noir (lieutenant général de police).

---

<sup>538</sup> « Mme Leprince de Beaumont a passé par Lyon visitée par M. d’Allemands qui ne la connaissait pas » - *Cahiers de l’abbé Duret*, 1767, f. 9/25 (de la retranscription)

<sup>539</sup> « M. Bouilloud-Mermet, il est de Saint-Geniez, diocèse de Rodez, a un parent de son nom à Lyon qui est chirurgien, il travaille à l’histoire de l’académie » - *Ibid*, 1781, f. 93/74 (de la retranscription)

Nous avons porté une attention particulière aux six auteurs lyonnais. Laurent Beraud (1703-1777) est jésuite, professeur d’humanités à Vienne et Avignon, directeur de l’Observatoire de Lyon et membre de l’Académie de Lyon. Louis Bollioud Mermet (1709-1796), est membre de l’Académie des sciences de Lyon. Jean-Charles Boule (1720-), prédicateur du Roi, a assuré le poste de professeur de rhétorique au collège de Villefranche, il fut aussi prêtre de l’ordre des Cordeliers puis docteur en Sorbonne, gardien du couvent des Cordeliers à Lyon. Claude Bourgelat (1712-1779), hippiatre, directeur de l’école vétérinaire d’Alfort. Louis Jacquet (1732-1794), jésuite, avocat, membre de l’académie de Lyon. Jacques Perneti (1696-1777), prêtre, membre de l’Académie de Lyon, est historiographe de Lyon. L’abbé Rebeyrolis, Jésuite, est professeur d’humanités et de mathématiques au Collège de la Trinité à Lyon.

#### **Les habitudes éditoriales des Duplain**

Les frères Duplain répondent à la demande d’un lectorat exigeant. Ils s’attachent à produire des ouvrages de qualité. Ils vantent « les soins qu’on a apportés pour ces augmentations, pour corriger les fautes sans nombre répandues dans l’édition de Venise, & pour en former une belle édition supérieure à la dernière de Paris<sup>540</sup> ». Lors de la sortie de l’*Histoire du commerce & de la navigation des anciens* de M. Huet, ils proposent « de vendre environ vingt exemplaires tirés sur un papier extraordinaire d’une grande beauté<sup>541</sup> ». Ils s’attachent à produire des livres rares, « ils offrent quelques exemplaires qu’ils ont acquis depuis peu, d’autant plus volontiers qu’ils n’ignorent pas qu’il y a nombre de personnes qui ne l’ont pas trouvé, & qui le cherchent avec empressement pour compléter<sup>542</sup> ». La clientèle est prévenue dès qu’un ouvrage arrive de l’étranger<sup>543</sup>. La promotion des ouvrages est une activité très développée dans la famille. La critique littéraire des ouvrages insérée dans les *Affiches* semble être rédigée par les frères, le ton est très alléchant : « Personne n’ignore le mérite de ce beau recueil de romans, & on n’ignore pas non plus que l’*Histoire de Danemarck* de M. Mallet, est la seule qu’on ait goûté jusqu’à présent & la seule estimable<sup>544</sup> ». Ou bien, « Ce roman [*Histoire chinoise*] a un succès prodigieux, parce que c’est le livre qui nous fait le mieux connoître les moeurs & usages des Chinois. On a cru rendre un service important à la Nation française,

---

<sup>540</sup> *Dictionnaire italien françois & françois italien* par M. l’abbé Antonini, *Affiches de Lyon*, 13/8/1760

<sup>541</sup> *Affiches de Lyon*, 27/3/1763

<sup>542</sup> *Ibid*, 17/9/1760

<sup>543</sup> *Ibid*, 23/1/1765

<sup>544</sup> *Ibid*, 18/12/1765

en le lui présentant dans sa langue<sup>545</sup> ». Pierre Duplain adopte un ton prude pour présenter les *Mémoires de Madame la Marquise de Crémy*, : « Ecrites purement, d’une manière intéressante & avec sagesse, [elles] nous paroissent mériter de la part du public ; les inconséquences de la jeunesse redressées par les réflexions de la prudence ; la confiance récompensée par les conseils de la vrai amitié ; les sentiments de l’amour dirigés par les principes de la vertu la plus exacte<sup>546</sup> ». Certaines oeuvres sont dédiées à une personnalité lyonnaise, c’est le cas pour la *Vie des Saints* qui est offert par les libraires à Monseigneur François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon. Ils glissent une dédicace dans l’épître :

Tout le monde est si convaincu de votre bonté & de vôtre affabilité, qu’on oublie devant vous sa petitesse, lorsqu’on voit de quelle manière vous oubliez vous-même que vous êtes grand, et pour vous souvenir seulement que vous êtes Père. Je ne puis rappeler ici, sans une vive & respectueuse reconnaissance les marques réitérées que j’ai déjà reçûes de cette bonté Paternelle.

Pour la très grande majorité des annonces des *Affiches*, il s’agit essentiellement d’éditions récentes qui sortent la même année ou l’année suivante sur le marché à Lyon. Benoît reçoit également quelques éditions d’avant 1750 qui sont des ouvrages rares et précieux : La *Physique sacrée*, ou l’*Histoire naturelle de la Bible* (Amsterdam, 1737) avec plus de six cents figures gravées par les plus habiles Maîtres & de meilleurs épreuves dorés sur tranches de Johann Jakob Scheuchzer<sup>547</sup>. Description de la Palestine, de la Mesopotamie, de Chypre, de Candie, & par Brocke (Londres, 1737) veau, doré sur tranche, avec de magnifiques figures. Les acheteurs de ces ouvrages dont les prix s’élèvent entre trois cents et trois cents cinquante livres, bénéficient de facilités de paiement<sup>548</sup>.

### **Les dictionnaires, un marché porteur**

Il existe un public pour les livres en langues étrangères :

Une personne souhaiterait trouver à acheter de rencontre un certain nombre de livres anglois, des écrivains les plus renommés de cette nation, soit dans la poésie soit en politique & morale<sup>549</sup>.

Livres que Benoît Duplain, libraire, rue Merciere, A l’Aigle, vient de recevoir d’Allemagne et d’Angleterre en feuilles<sup>550</sup>.

Duplain l’aîné vient de recevoir d’Angleterre les livres suivants qui sont tous en Anglois<sup>551</sup>

---

<sup>545</sup> *Ibid*, 9/7/1766

<sup>546</sup> *Ibid*, 8/10/1766

<sup>547</sup> *Ibid*, 31/7/1765

<sup>548</sup> *Ibid*, 31/7/1765

<sup>549</sup> *Ibid*, 10/2/1768

<sup>550</sup> *Ibid*, 7/12/1763

<sup>551</sup> *Ibid*, 7/12/1763

Par conséquent, les frères Duplain s’intéressent à cette littérature et plus particulièrement aux dictionnaires. La publication d’un grand nombre de dictionnaire à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, répond à un besoin de savoir encyclopédique :

*Grand dictionnaire historique*, de Louis Moreri (Lyon, 1794)

*Dictionnaire des Arts et des Sciences*, de Thomas Corneille (Paris, 1694)

*Dictionnaire de Trévoux*, réalisé par les Jésuites (1704)

*Dictionnaire économique*, de Noël Chomel (Lyon, 1704)

*Dictionnaire universel de commerce*, de Jacques Savary-Desbruslons (1723-1730)

*Dictionnaire Universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, d’Antoine Furetière (La Hay, Rotterdam, 1690)

Pour Jean-Marie Goulemot, publier un dictionnaire c’est aussi établir un français codifié et contrôlé, développé par les intellectuels dans le cadre de l’Académie et dans un système de pensions, de gratifications mais aussi de censure. Il déplore que cela se soit fait aux dépens « des particularismes provinciaux et au prix d’une totale séparation de la langue parlée et de la langue écrite<sup>552</sup> ». De manière générale, les dictionnaires sont très en vogue. Les Duplain se vantent (dans l’Avertissement de l’ouvrage) de publier le *Dictionnaire de la langue française* de Richelet, qui est accueilli favorablement par les « étrangers comme les compatriotes » :

Après avoir vanté une très belle édition celle d’Amsterdam en 1732, « Nous ausons nous flatter que celle que nous présentons aujourd’hui lui sera encore supérieure, & nous ne faisons point difficulté d’assurer qu’on la trouvera encore plus exacte, plus complète & même plus commode.

Le *Dictionnaire portatif de la langue française*, contient tous les mots françois qui sont dans les trois vol. in-folio du dictionnaire de Pierre Richelet de 1759 avec la particularité d’être classé par ordre alphabétique et non plus par « Terme Générique ».

Dans le grand nombre des François qui aspirent à la pureté du langage, ou qui veulent se former une orthographe exacte, il s’en trouve auxquels leurs facultés trop bornées ne permettent qu’un déboursé modique ; d’autres qui n’ont pas assez de loisir pour consulter un ouvrage étendu, quelqu’un même que la grosseur d’un volume rebute. Il leur fallait un Manüel dont le prix fut à la portée de tout le monde, & qui cependant remplit leurs objets, en satisfaisant à toutes leurs recherches.

Le nom de l’Auteur, la commodité du format, la beauté du papier, la propreté de l’édition, tout ici sollicite l’approbation du Public : l’exactitude de l’imprimerie nous le garantit.

Afin de faciliter la lecture et par conséquent la maîtrise de la langue, les frères répondent à la demande du public en publiant à leurs noms des dictionnaires. Le *Dictionnaire italien françois et françois italien*, de l’abbé Antonini « avec le souci de la perfection les soins qu’on a apportés pour ces augmentations, pour corriger les fautes sans nombre répandues

<sup>552</sup> Goulemot Jean-Marie, *Le Siècle des Lumières*, p. 6

dans l’édition de Venise, & pour en former une belle Edition superieure à la dernière de Paris »<sup>553</sup>. Deux éditions des frères en 1760 et 1762 avec un titre en français et une autre de 1770, produite par Benoît en italien pour le *Dizionario italiano, latino e francese...*

Les frères Duplain supplient très humblement Monseigneur de leur accorder un privilège pour la réimpression du *Dictionnaire italien* d’Antonini, qu’ils ont acquis du Sr Prault<sup>554</sup>.

L’un de nous dans notre dernier voyage à Paris, y acquit le droit au Privilège du *Dictionnaire d’Antonini, italien français & français, italien* en deux tomes in-quarto, du Sr Prault fils, pour 3 000 livres sans aucun exemplaire complet. Désirant réimprimer ce livre, dont l’impression nous coûtera 25 à 30 000 livres, nous en avons conféré avec Monsieur votre Intendant, chargé de votre part, Monseigneur, de veiller sur les impressions qui se font dans notre ville. Il ne trouve aucun obstacle à cette réimpression, ny à l’obtention d’un nouveau Privilège, ce Livre n’étant aucunement susceptible de difficulté. Il nous a même assuré que votre Grandeur s’y permettoit d’autant plus volontiers, qu’il soit, comme nous, qu’une simple permission, n’aura jamais la même force d’un Privilège et qu’un livre si dispendieux, qui entre pour la première fois dans notre Commerce, mérite une attention et la grâce particulière que nous avons l’honneur de vous demander qui est d’en accorder un nouveau sous notre nom<sup>555</sup>.

Ils font venir également des dictionnaires de France, *Nouveau Secrétaire françois et allemand à l’usage des deux nations*, de Poitevin (Strasbourg, 1763)<sup>556</sup>. Ou bien d’Allemagne, *Dictionnaire François et Allemand* (1763)<sup>557</sup>. Pour compléter l’instruction de leurs lecteurs, les Duplain publient aussi des grammaires. *Grammaire italienne, pratique et raisonnée* », d’Annibale Antonini (frères Duplain, 1759, Pierre, 1763). *Grammaire Allemande et Française*, de Gottsched (Vienne, 1763)<sup>558</sup>. *Grammaire Allemande et Française*, par Miege et Boyn (1763)<sup>559</sup>

Les frères s’emparent de la publication de l’*Apparat royal*

Nous imprimions depuis plusieurs années, avec feu M. Declaustre mort syndic au commencement de cette année, un dictionnaire en françois intitulé *Apparat Royal*, in-8, mais les affaires dérangées de sa mort précipité, ne luy ont pas permis de le finir durant un court espace de la durée de la permission du sceau, que votre grandeur avoit eu la bonté de nous accorder, en telle sorte qu’il nous reste encore quinze feuilles à finir. Trouveriez-vous à propos Monseigneur, de nous accorder une nouvelle permission, pour nous mettre à l’abri de toute répréhension : dans ce cas nous vous prions encore de nous permettre d’y insérer celle de l’*Histoire* de M. Constance, que nous avons

---

<sup>553</sup> *Affiches de Lyon*, 13/8/1760

<sup>554</sup> *Note relative à la demande des frères Duplain d’un privilège pour la réimpression du dictionnaire italien-français et français-italien d’Antonini*. – BnF, Fr 22132, pièce 159

<sup>555</sup> Lettre, signée : les frères Duplain à de Malesherbes, Lyon, 31/7/1759, Autogr. 2 f. – BnF, Fr 22132, pièce 160

<sup>556</sup> *Affiches de Lyon*, 7/12/1763 et 23/1/1765

<sup>557</sup> *Ibid.*, 7/12/1763

<sup>558</sup> *Ibid.*, 7/12/1763 et 23/1/1765

<sup>559</sup> *Affiches de Lyon*, 7/12/1763

réimprimé de votre agrément & qu’on a oublié de comprendre dans le privilège dernier, que vous avez bien voulu nous accorder<sup>560</sup>.

### **Des ouvrages contestés**

Certains lecteurs ont la dent dure envers les publications des Duplain. Un article des *Archives historiques et statistiques du Rhône* nous livre des informations sur l’impression du *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*, du docteur Pomme (publié en 1760 à Paris chez Desaint et Saillant, et en 1763, à Lyon, in-12).

Il contient une nouvelle méthode pour traiter ces maladies, fondée sur des observations. L’auteur, véritable charlatan, est à Lyon, lorsqu’il y fait paraître la seconde édition de son livre. Il trouve des dupes, et il emporte, en s’en allant, quelques centaines de louis que des dames lui ont données pour prix de ses cures imaginaires. Benoît Duplain, a fait mettre, sur le frontispice du volume, son écusson ordinaire, représentant un aigle s’élevant dans les airs, avec sa devise *De plano in altum*, on ne tarde pas à faire paraître une critique de l’ouvrage du docteur Pomme, sous ce titre *Réflexions sur les affections vaporeuses des deux sexes, du docteur Pomme, par un élève de M. Maria, chirurgien de Lyon*. Lyon (Réguilliat), à l’aigle renversé, 1763, in-12. Le frontispice est alors orné d’un écusson où est gravé un aigle renversé, blessé, perdant ses plumes et tenant au bec une devise, parodie de celle de Benoît Duplain et consistant en ces mots *De alto in inum*<sup>561</sup>.

Malgré nos recherches répétées dans les bibliothèques de médecine, nous n’avons pas retrouvé cette édition.

### **L’histoire d’un best seller, l’Avis au peuple sur sa santé**

L’édition française compte quelques beaux succès de librairie au XVIIIe siècle, comme *La Nouvelle Héloïse*, avec soixante-douze éditions de 1762 à 1800 ou bien *Candide* avec une cinquantaine. A Lyon, chez les frères Duplain, il y en eu aussi, nous avons choisi de présenter un ouvrage qui fut un *best seller* dans les années 1760-1770, l’*Avis au peuple sur sa santé* de Samuel Tissot. Nous avons recensé ci-dessous les différentes éditions actuellement dans les bibliothèques. La première édition est celle de Lausanne en 1761 (Grasset), la dernière de Belin à Paris, en 1802. La préface de 1771 montre la renommée de l’ouvrage :

La première est celle que MM. Heidegger publierent en Allemand à Zurich, au commencement de l’année 1762. M. Hirzel, premier médecin du Canton de Zurich a enrichi la traduction d’un très-belle préface, qui roule principalement sur les caracteres du vrai & du faux Médecin, & dont je me serois fait un plaisir d’orne mes nouvelles éditions, si la façon dont mr. Hirzel parle de l’Auteur,

<sup>560</sup> Lettre, signée : les frères Duplain à de Malesherbes, sollicitant une nouvelle permission pour l’Apparat royal, Lyon, 1/10/1754. Autogr. 2 f. – BnF, Fr 22132, pièce 149

<sup>561</sup> *Archives historiques et statistiques du département du Rhône par trois des membres de la Commission de statistique de ce département*, Lyon, Barret, 1828, tome 7, p. 30

m’avoit permis de répandre moi-même son ouvrage. Je donnai une seconde édition à la fin de 1762. avec des additions que Mr Hirzel traduisit pour la seconde édition de Zurich, qui parut en 1763, & qui depuis lors a été réimprimée sur la dernière de Paris.

L’accueil favorable que les gens de l’art ont fait à l’*Avis au peuple*, l’empressement du public à demander une nouvelle édition qui manquoit à Paris depuis six mois, plus de trente éditions en six années, soit contrefaites en différentes villes, soit traduites dans toutes les langues connues, font suffisamment l’éloge, & dispensent d’en prouver l’utilité.

Neuf éditions sont publiées par François Didot à Paris entre 1772 à 1792, huit par Benoît Duplain à Lyon de 1763 à 1776. D’autres éditeurs français vont publier également, à Lyon, Grabit (1779) ; à Toulouse, D. Desclassan (1780-1781) ; à Nancy, la veuve Leclerc (1780) ; à Rouen, P. Machuel (1782) et la veuve Dumes (1794) ; à Paris, Delalain (1786) et Belin (1802), Masson & Durie à Blois (1795). Les éditions étrangères sont localisées à Lausanne (1761-1775-1777-1785-1792-1799), à Zurich (1763), à Amsterdam (1764) ainsi qu’à Londres (1771). Ce best seller est en même temps le dernier livre publié par Benoît, qui cesse son activité en 1776.

J’ai eu la satisfaction de voir que des personnes charitables intelligentes s’en sont servies avec succès marqué, même dans des maladies très-graves, & je serai au comble de mes vœux, si je continue à apprendre qu’il contribue à adoucir les maux, & à prolonger les jours de mes semblables<sup>562</sup>.

Nous avons dressé le tableau ci-dessous afin d’avoir une vue synthétique des multiples éditions dont a fait l’objet l’ouvrage. Les exemplaires sont recensés à partir des notices bibliographiques de la BNF.

Date d’édition	Lieu	Editeur/Imprimeur	Notes
1761 – 1 <sup>re</sup> éd.	Lausanne	Grasset François	
1762 – 2 <sup>de</sup> éd.	Paris	Didot François	Additions par un médecin non identifié. Livre dédié au marquis de Mirabeau.
1763 – 2 <sup>de</sup> éd.	Zurich		Additions de M. Hirzel.
1763	Lyon	Duplain Benoît Bruyset Jean-Marie	Nouvelle édition conforme à la seconde originale à laquelle on a joint la traduction de la préface allemande de M. Hirzel, & des notes par M. ***.
1763 – sur la 2 <sup>de</sup> éd. de Lausanne	Paris	Didot François	Addition de la préface anonyme + préface de M. Hirzel Edition contrefaite datée de 1766.
1763 – sur la 2 <sup>de</sup> éd. de Lausanne	Lyon	Bruyset Jean-Marie Duplain	Note d’un médecin lyonnais M.***D.M + préface de M. Hirzel Edition contrefaite à Avignon et Rouen.
1763	Lyon	Bruyset	
1764	Lyon	s. n.	
1764	Rotterdam	Arrenberg, Reinier	Très belle édition traduite par M. Bikker, médecin à Rotterdam.
1764	Lyon	Duplain Benoît Bruyset Jean-Marie	
1764	Amsterdam	Harrevelt E. V.	Nouvelle édition conforme à la seconde originale, à laquelle on a joint la traduction de la préface allemande de M. Hirzel, et des notes par M.***, D.M.
1765	Hollande	Bikker	
1765	Angleterre		Traduit par M. Kirkpatrick.
1766 - 2 <sup>e</sup> impr anglaise	Angleterre		Traduit par M. Kirkpatrick. Il a conservé les notes de l’éditeur de Lyon, & en a ajouté lui-même plusieurs autres très intéressantes.

<sup>562</sup> Tissot, Samuel, *Traité de l’abus et du vrai*, 1771, Avis important.

## Chapitre 2 – L’offre éditoriale des Duplain en France et en Europe

1766	Italie		M. Pellegrini, médecin, et professeur d’anatomie à Venise a fait la traduction italienne. Il l’a enrichie d’un chapitre sur le Heimveh, & d’excellentes notes.
1767 - 3 <sup>e</sup> éd.	Lyon	Duplain Benoît	Augmentée par l’auteur.
1767 - 3 <sup>e</sup> éd.	Paris	Didot François	Augmentée par l’auteur.
1767	Suède		M. Schuze, Médecin de la famille royale de Suède, en a déjà publié, dans sa langue, trois éditions différentes, dont la dernière a été faite sur celle de Paris 1767.
1767	Allemagne		M. Pauli docteur en droit à Hambourg a fait imprimer une nouvelle traduction allemande. Une société charitable & littéraire établie dans cette ville a distribuée gratuitement au peuple des environs.
1768 - 3 <sup>e</sup> éd.	Lyon	Duplain Benoît	
1769	Lyon	Duplain Benoît	
1770 - 4 <sup>e</sup> éd. originale	Paris	Didot François	
1770	Lausanne	Grasset François	
1771 - 4e éd. Rév	Londres	Becket T Hondt PA de	
1771 - 3 <sup>e</sup> éd. originale	Lyon	Duplain Benoist	
1771	Lyon	Duplain Benoît	
1772 - 5 <sup>e</sup> éd. originale	Lyon	Duplain Benoît	
1772	Paris	Didot	
1772 - 5 <sup>e</sup> éd. originale	s. n.	s. n.	
1774	Lyon	Duplain Benoît	
1775 - 6 <sup>e</sup> éd. originale	Lausanne	Grasset François	
1776	Lyon	Duplain Benoît	
1776	Paris	Didot François	
1776 - 5 <sup>e</sup> éd. originale	Paris	Didot	
1777 - 7 <sup>e</sup> éd.	Lausanne	Grasset François	
1779	Paris	Didot François	
1779 - 7 <sup>e</sup> éd. originale	Lyon	Grabit	
1780	Toulouse	Desclassan D	
1780	Nancy	Leclerc vve	
1780 - 7 <sup>e</sup> éd. originale	Paris	Bassompierre JF	
1781	Toulouse	Desclassan D	
1782	Paris	Didot François	Dernière édition originale, revue, augmentée et avouée par l’auteur.
1782 - 3 <sup>e</sup> éd.	Rouen	Machuel P Racine J	
1785	Lausanne	Grasset François	
1786	Paris	Delalain	Dernière édition originale, revue, augmentée et avouée par l’auteur.
1792 - 11e ed. originale	Lausanne	Grasset François	Exactement conférée sur l’édition de Paris, 1792, où l’on a corrigé des fautes très essentielles. 11 <sup>e</sup> éd. originale rev. Et augm. Par l’auteur.
1792- 11 <sup>e</sup> éd.	Paris	Didot	
1794	Rouen	Dumes. n.il Pierre Vve	
1795	Blois	Masson & Durie	
1799 – 12 <sup>e</sup> éd. originale	Lausanne	Grasset François	12e édition originale revue & augmentée par l’auteur ; exactement conférée sur l’édition de Paris 1782, où l’on a corrigé des fautes très essentielles.
1802	Paris	Belin	Dernière éd. originale, rev., augm. et avouée par l’auteur.

**Tableau : les éditions de l’Avis au peuple sur sa santé**

Benoît Duplain signale en 1771 que depuis six ans, trente éditions sont parues, « soit contrefaites en différentes villes, soit traduites dans toutes les langues connues<sup>563</sup> ». M. Tissot lui-même écrit que l’édition de Lyon fut contrefaite à Avignon et Rouen. Benoît Duplain, le principal lésé dans l’affaire, demande à ses lecteurs de ne lire que les ouvrages « signés de B. Duplain, Libraire à Lyon, ou de Fr. Didot, Libraire à Paris<sup>564</sup> ».

<sup>563</sup> Tissot Samuel, *Avis au peuple sur sa santé*, 1771, Avis important

<sup>564</sup> Tissot Samuel, *Ibid*, Avis important

En effet, la lecture d’ouvrages contrefaits, mal écrits avec des erreurs de prescriptions peut avoir de graves conséquences pour le lecteur :

Un très-grand nombre de personnes, ne pouvant faire la distinction d’une édition originale d’avec une contrefaite ont été souvent trompées, & quelquefois la victime des éditions furtives, faites à la hâte, & très-fautives, par le peu de soins que l’on a apportés à la correction : les dangers qui résultent d’une dose plus forte ou plus foible dans la formule d’un médicament, peuvent en empêcher l’effet, ou causer la mort<sup>565</sup>.

l’on doit regarder comme contrefaits, & par conséquent dangereux, tous les Exemplaires auxquels la signature gravée de M Tissot ne se trouvera pas au bas de l’Épître Dédicatoire, & qui ne seront pas signés ci-dessous, à la main avec paraphe, de P. F. Didot, Libraire à Paris, ou de B. Duplain, Libraire à Lyon<sup>566</sup>.

Le paraphe B. Duplain se trouve en bas de l’avis important de l’édition de 1771, pour celle de 1767, on trouve la signature originale de B. Duplain :

Pierre François Didot cède à Benoît Duplain la moitié du privilège en 1767.

Je reconnois avoir cédé à Monsieur B. Duplain le jeune, Libraire à Lyon, la moitié au present Privilège, aux charges & conditions que ledit Livre ne pourra être imprimé qu’à Paris, & que ledit sieur ne pourra en faire entrer aucun exemplaire à Paris, suivant le traité fait entre nous à Paris ce 9 juin 1764<sup>567</sup>.

Samuel Tissot est docteur et professeur en médecine, membre de la société royale de Londres, de L’académie médico-physique de Bâle, de la société Oecon de Berne. Il désire écrire un livre qui s’adresse à un large public, principalement aux gens qui veulent échapper aux médecins charlatans mais aussi à ceux qui n’ont pas les moyens de se soigner :

Touché du fort du peuple malade dans les campagnes de ce pays, où il périt misérablement par la disette des secours utiles, & la multitude des mauvaises directions, mon seul but, en écrivant, étoit de prévenir une partie de ces malheurs<sup>568</sup>.

A l’origine ce livre est destiné aux seuls habitants de la région du médecin :

... Touché du fort du peuple malade dans les campagnes de ce pays, où il périt misérablement par la disette des secours utiles, & la multitude des mauvaises directions, mon seul but, en écrivant, étoit de prévenir une partie ce ces malheurs. (p. VII).

Très vite le succès arrive, à la grande surprise de l’auteur lui-même :

Je n’avois destiné ce Livre, qu’à une petite enceinte de pays, & à un petit nombre de personnes ; & je fus très-surpris en apprenant, cinq ou six mois après sa publication, qu’il étoit l’un des Livres de science qui eût trouvé le plus de lecteurs dans tous les ordres<sup>569</sup>.

---

<sup>565</sup> Tissot Samuel, *Ibid*, 1771, « Avis important »

<sup>566</sup> Tissot Samuel, *Ibid*, 1767, « Avis important »

<sup>567</sup> Tissot Samuel, *Ibid*, 1767, « Privilège du Roi »

<sup>568</sup> Tissot Samuel, *Ibid*, 1771, Préface, 28/12/1771

<sup>569</sup> Tissot Samuel, *Ibid*, Préface, 28/12/1771

L’exemplaire se vend au prix de trois livres<sup>570</sup>, l’abbé Duret le mentionne dans ces cahiers en 1764, « Traité de médecine à l’usage du peuple, par M. Tissot, livre élémentaire »<sup>571</sup>. Il traite de sujets aussi divers que « le bain des jambes utile dans l’inflammation de poitrine » (p. 677), « le charlatan, fléau plus terrible pour l’humanité que les maladies » (p. 623) ; « le froid tue quand on y est long-temps exposé : pourquoi » (p. 683) ; « le libertinage nuit à la population » (p. 685) ; « les oreillons ou ourles, ce que c’est. Leur traitement » (p. 687) ; « les tartes ou gateaux, mauvais aliments » (p. 692). L’auteur déplore qu’il y ait autant, voire plus de charlatans que de médecin :

Il seroit à souhaiter, sans doute, que la Médecine ne fût exercée que par les Médecins ; mais la chose est malheureusement autrement ; & aussi long-temps qu’on n’aura pas trouvé le moyen d’y remédier, l’on doit s’occuper, en attendant que la source du mal soit tarie, d’en diminuer les effets autant qu’il sera possible. Quand je composai *l’Avis au Peuple*, je crus qu’il seroit propre à remplir ce but louable : rien n’a pu m’engager à changer d’idée ; & en publiant cette nouvelle édition, dans laquelle j’ai profité de quelques remarques des différents Editeurs, je ne crains point de publier un Ouvrage dangereux.

A Lausanne, le 22 Décembre 1771.

A la mort de Pierre Duplain en 1768, il reste soixante-seize exemplaires dans les stocks du magasin des Cordeliers<sup>572</sup>.

Ce panorama d’une production de près de soixante années laisse augurer un avenir brillant aux successeurs des frères Duplain. Qu’en sera-t-il ? Les goûts littéraires évoluent, le public change et la Révolution approche à grands pas. Joseph Duplain dresse un bilan bien sombre en 1789 dans les *Lettres au Comte de B\*\*\*\** :

Sérieusement, M. le Comte, tout nous annonce que notre Littérature marche à grands pas à sa décadence ; il en est des Lettres & des Beaux-Arts, ainsi que de la destinée des empires ; l’un & l’autre ont un terme fatal, passé lequel on les a vu décliner & retomber dans la barbarie... La Fontaine, par exemple, anime & fait vivre tout ce qu’il décrit, il a su le premier, malgré la résistance de sa langue, y transporter ses sons imitatifs, cette harmonie pittoresque, qui sembloient appartenir exclusivement à Homère & à son rival.

Malheureusement, les Ecrivains qui ont succédé à ces grands hommes, n’ont pas hérité du génie immortel qui les inspira ; peut-être aussi que désespérant de les égaler, ils ont cru devoir s’ouvrir de nouvelles routes, mais loin d’arriver au but, ils se sont égarés, & ont vu se flétrir dans leurs mains, les lauriers dont ils vouloient ceindre leurs fronts. Lisez les ouvrages de quelques-uns de ces Ecrivains, ce sont des supusétations éternelles [...] « Le secret d’ennuyer, est celui de tout dire ». L’image principale se noie dans ce vain amas de paroles. Aussi les voit-on retourner leur sujet en mille manières, tandis que les maîtres de l’art réussissent d’un coup de pinceau [...] qui ne

<sup>570</sup> Tissot Samuel, *Avis au peuple sur sa santé*, 1767, Catalogue des ouvrages de M. Tissot chez le même libraire.

<sup>571</sup> *Cahiers de l’abbé Duret*, 1764, f. 4/11 (de la retranscription)

<sup>572</sup> *Inventaire Duplain, Veuve Duplain*, 9/9/1768 – ADR, BP 2242

seroit révolté de toutes ces nouvelles discussions de Philosophes, de Politique & de Morale, dont la plupart de nos Ecrivains affaicionnent aujourd’hui leur production ? [...] Un autre défaut fort à la mode parmi nos beaux esprits du jour, c’est celui de vouloir être à toute force, spirituels & fins, plutôt que naturels ; ils courent après l’esprit & l’anti thèse, & cherchent bien moins à élever l’ame, qu’à éblouir l’imagination. Ils ont adopté je ne sais quel jargon de ruelle qui peut être délicieux dans les boudoirs de nos petites maîtresses, mais qui a le long devient bien fatigant pour le lecteur raisonnable<sup>573</sup>.

## 1.2.2 - Production éditoriale de Pierre-Jacques Duplain à Paris

Nous avons reconstitué l’offre éditoriale de Pierre-Jacques<sup>574</sup> à travers deux catalogues de livres. Le premier, daté de 1792, est inséré dans les *Lettres de M. de Robespierre à ses commettans*, il contient trente-six titres<sup>575</sup>. Dans le second de 1800 qui comporte 33 titres<sup>576</sup>, Pierre-Jacques tente de reprendre le commerce de la librairie après la tourmente Révolutionnaire :

La paix venant cicatrizer beaucoup de plaies, assoupir les haines et l’esprit de parti, espérons que chaque individu pouvant se livrer librement et avec confiance au genre d’industrie qui lui est propre, la librairie, qui facilite la communication de toutes les lumières, reprendra son essor, par le besoin où chacun sera de s’éclairer<sup>577</sup>.

Il donne un éclairage particulier au dernier livre sorti, *De l’Homme d’Etat, considéré dans Alexandre Sève, mis en parallèle avec les plus vertueux des Empereurs romains ; par le citoyen Demaimieux*, ouvrage in-8, vendu deux livres.

Je ne suis point assez charlatan pour vous faire l’éloge de l’ouvrage dont je suis le parrain ; mais je dirai qu’après un si grand débordement de mauvaises brochures, dans tous les genres, dont l’esprit de parti et la corruption des mœurs inondent la France depuis dix ans, je me félicite d’être l’éditeur d’un ouvrage utile dans les circonstances, par la comparaison que chacun sera à portée de faire des gouvernans de l’ancienne Rome avec ceux des gouvernemens modernes, en pesant leurs qualités respectives et leurs résultats. Cet ouvrage, j’ose le dire, complète l’ouvrage de Montesquieu, sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains<sup>578</sup>.

### Analyse comparative des catalogues de vente de Pierre-Jacques

---

<sup>573</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 2 octobre 1789

<sup>574</sup> Annexe 11, vol. 2, p. 214

<sup>575</sup> Annexe 30, vol. 2, p. 345

<sup>576</sup> Annexe 31, vol. 2, p. 347

<sup>577</sup> Duplain Pierre-Jacques, *Notice de mes livres, avec leurs prix, reliés*, Paris, 1800, p. 1

<sup>578</sup> Duplain Pierre-Jacques, *Notice de mes livres, avec leurs prix, reliés*, Paris, 1800, p. 1

Au total, nous identifions neuf titres parus en 1792, qui correspondent à sa production d’avant la Révolution, un titre en 1752, un autre en 1771, six de 1780 à 1789, deux en 1790 et 1792

*La Chasteté du clergé dévoilée ou procès-verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille* (1790) ; *Constitution de l’Angleterre, ou Etat de gouvernement anglais, comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l’Europe*, par M. de Lolme (1788) ; *Discours dans lequel on examine les deux questions suivantes : 1<sup>er</sup>, un monarque a-t-il le droit de changer de son chef une constitution évidemment vicieuse ? 2<sup>e</sup>, est-il prudent à lui, est-il de son intérêt de l’entreprendre ? suivis de réflexions pratiques*, par le comte de Windish-Graetz (1788) ; *Grammaire allemande à l’usage de la nation française, en particulier à celui des écoles royales militaires* par M. Junher (1780) ; *Histoire de Don Quichotte* (1752) ; *Histoire des Révolutions d’Angleterre, pour servir de suite à celles du Père d’Orléans*, par M. Turpin, (1786) ; *Proces-verbal de l’assemblée bailliviale de Nemours, pour la convocation des états-généraux, avec les cahiers des trois Ordres, rédigé par M Dupont, conseiller d’état, député de l’assemblée nationale* (1789) ; *Résumé des proces-verbaux des assemblées provinciales* (1789) ; *Traité des fiefs*, par M. C. Poquet de Livonière (1771) ; *Le véritable portrait de nos législateurs, ou galerie des tableaux exposés à la vue du public, depuis le 5 mai 1789, jusqu’au 1 octobre 1791*, par M Dubois de Crancé (1792).

Cinq titres seulement sont publiés en 1800, dont deux non identifiés, et trois datés de l’an III, IV et XIX

*Astruc*, de Morbis venereis ; *L’homme d’Etat considéré dans...* ; *Maladies vénériennes*, de Gardanne ; *Notice sur la vie et les ouvrages*, de Condorcet (an 4) ; *Origine de tous les cultes*, par Dupuis (an 3).

Alors que Trénard a écrit que « Benoît Duplain publiaient les thèses médicales et chirurgicales »<sup>579</sup>, dont nous n’avons pas retrouvé trace, son neveu Pierre-Jacques publie en 1785 la *Gazette de santé contenant les nouvelles découvertes sur les moyens de se bien porter et de se guérir quand on est malade, par un docteur régent de la Faculté de médecine de Paris*, Jean-Jacques Gardane. Il s’agit d’une gazette de santé ou analyse de livres ou de faits nouveaux relatifs aux diverses branches des sciences naturelles telles que la chimie, la botanique, la médecine, la chirurgie. L’objectif de départ est de mettre la médecine à la portée de tous « cette gazette est spécialement destinée aux gens de la campagne. C’est surtout en faveur des curés, des seigneurs, des dames charitables et des fermiers qu’elle a été entreprise<sup>580</sup> ».

<sup>579</sup> Trénard Louis, *Histoire sociale des idées : Lyon, de l’Encyclopédie au préromantisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1958, vol. 1, p. 129

<sup>580</sup> Sgard Jean, *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, Oxford, Voltaire foundation, 1999, 2 vol. p. 495

L’activité de Pierre-Jacques Duplain n’apparaît pas très importante en quantité et en qualité. Son activité n’évolue guère avec les années et les nouveautés en matière littéraire se font rares. Il est incontestable, que seul à Paris, sans famille et sans réseau de sociabilité comme avait su créer son grand-père, son oncle et son père, Pierre-Jacques ne fait que végéter. N’ayant pas su suivre et s’adapter aux évolutions littéraires du siècle, son fonds devient vite désuet et peu commercialisable.

Libraire de père en fils depuis plus de deux cent ans, le changement des opinions a annulé la valeur de mon fonds de librairie composé de livres de droit, d’économie politique, de Médecine & de Belles-Lettres... dont les principes ont été changés<sup>581</sup>.

---

<sup>581</sup> Affaire des patriotes, *Lettre de Duplain à M. le Comte Bondi*, sd – Arch. Police AA 333, pièce 430

## 2 – Réseau illicite : trois générations de fraudeurs

La censure est souvent considérée comme abusive, voie injustifiable par les intéressés. Jean-Paul Belin dans *Le Commerce des livres prohibés à Paris* présente des cas extrêmes. Un censeur peut supprimer un ouvrage parce qu’il contient des principes d’administration qui ne sont pas conformes aux lois de Moïse. Un autre, nommé Marin, retranchait « ma foi » et y substituait « morbleu », prétendant que la religion est moins blessée par ce mot que par l’autre ». Un autre censeur supprime dans un livre de géométrie cette proposition que la ligne droite est le plus court chemin d’un point à un autre, disant à l’auteur : « Si je laissais paraître votre ouvrage, je me ferais des ennemis de tous ceux qui ne marche jamais que par des lignes courbes, les trouvant bien plus courtes pour arriver à leur but que les lignes droites. Ces gens-là sont très nombreux dans les trois états du royaume, et ces gens-là me feraient perdre ma place. » Ces jugements répondent à l’idée que l’on se fait dans le public du rôle de la censure : « J’ai entendu dire sérieusement [déclare Malesherbes en 1759] qu’il est contre le bon ordre de laisser imprimer que la musique italienne est la seule bonne. Je trouve des gens qui s’en prennent au gouvernement de ce que tel poème ou tel roman imprimé est détestable<sup>582</sup> ». La difficulté des écrivains à exercer leur art est très bien montrée par Voltaire dans un article de son *Dictionnaire philosophique*

### Le dur métier d’écrivain

Qui croirait que dans le XVIIIe siècle un philosophe ait été traîné devant les tribunaux séculiers, et traité d’impie par les tribunaux d’arguments, pour avoir dit que les hommes ne pourraient exercer les arts s’ils n’avaient pas de mains ? Je ne désespère pas qu’on ne condamne bientôt aux galères le premier qui aura l’insolence de dire qu’un homme ne penserait pas s’il était sans tête : « Car, lui dira un bachelier, l’âme est un esprit pur, la tête n’est que la matière ; Dieu peut placer l’âme dans le talon, aussi bien que dans le cerveau ; partant je vous dénonce comme un impie. » Le plus grand malheur d’un homme de lettres n’est peut-être pas d’être l’objet de la jalousie de ses confrères, la victime de la cabale, le mépris des puissants du monde ; c’est d’être jugé par des sots. Les sots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l’ineptie, et à l’ineptie l’esprit de vengeance. Le grand malheur encore d’un homme de lettres est ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office, et le voilà soutenu par ses confrères. Si on lui fait une injustice, il trouve aussitôt des défenseurs. L’homme de lettres est sans secours ; il ressemble aux

<sup>582</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 23

poissons volants : s’il s’élève un peu, les oiseaux le dévorent ; s’il plonge, les poissons le mangent.

**Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article « Lettres, gens de lettres ou lettrés »**

Les auteurs les plus hardis ne peuvent accepter une telle situation. Ils contournent la censure du royaume de France pour aller faire imprimer leurs manuscrits à l’étranger. « Les censeurs sont les hommes les plus utiles aux presses étrangères, dit encore Mercier. Ils enrichissent la Hollande, la Suisse, les Pays-Bas », écrit d’Alembert au roi de Prusse en 1773<sup>583</sup>. La Hollande et la Suisse, deux pays républicains et protestants, refuges des libertés politiques et religieuses sont des foyers actifs de productions littéraires, philosophiques et libertines. La littérature écrite en France est nombreuse, presque nulle en Hollande, alors qu’il s’imprime dans ce pays proportionnellement plus de livres qu’en France<sup>584</sup>.

Vers la fin du règne de Louis XIV, les autorités mettent en place une formule qui permet de lever quelques contraintes, il s’agit de la permission tacite. Accordée par les censeurs, la liste des ouvrages est déposée à la chambre syndicale des libraires de Paris. Contrairement au privilège, elle n’est pas scellée du grand sceau. Ce système est développé par Malesherbes lors de son arrivée à la Direction de la librairie en 1750. Cette permission accorde des garanties suffisantes à l’auteur et au libraire qui sont ainsi en règle, le registre de la Chambre syndicale en fait foi ; Le censeur est lui aussi protégé car son nom n’est pas connu du public.

Mais, dit-il, souvent en France on a pour les lois un respect d’un genre fort singulier. Quand on y voit des inconvénients on ne veut pas les changer, et on aime mieux permettre qu’elles ne soient pas exécutées. On me répondit que la nécessité des permissions tacites était reconnue par le Gouvernement ; qu’elle l’était même par les parlements, contradicteurs habituels de l’administration... qu’ils ne poursuivaient jamais comme imprimés en fraude les livres permis dans cette forme, mais qu’ils ne consentiraient pas à enregistrer la loi que je leur proposais<sup>585</sup>.

L’appât du gain que représente la production de livres philosophiques, jansénistes ou licencieux, fait courir à de nombreux libraires le risque de développement d’imprimeries clandestines. Deux villes s’illustrent dans cette pratique, Lyon et Rouen. A Lyon, nous connaissons Regnault à qui Ravinet demande en 1765 des *Lettres de la Montagne* : « Je n’ai pas oublié les difficultés que vous m’avez objectées dans votre dernière touchant les fréquentes visites que l’on faisait dans votre ville, mais cela n’empêche pas que tous nos

---

<sup>583</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 24

<sup>584</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 38

<sup>585</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 25

confrères de Versailles et de Paris ne reçoivent de Lyon toutes ces sortes de marchandises<sup>586</sup> ». Le libraire Réguillat est destitué en 1767 pour « impression de livres contraires à la religion, à l’Etat et aux bonnes mœurs ». Au fil du siècle, la censure doit combattre non plus des opinions théologiques mais des critiques sociales de plus en plus agressives. Le flot montant des écrits, la multiplication des œuvres critiques et leur ton de plus en plus audacieux persuadent les autorités de la nécessité d’accommodement et de compromis. Vers 1730, le directeur de la librairie, Jacques-Bernard Chauvelin déclare au sujet du *Dictionnaire* de Bayle : « Tant qu’il s’en imprimera, je ne puis, comme bon Français, m’empêcher de dire qu’il vaut mieux que ce soit pour nous. Je suis sûr que, depuis qu’il y a des Bayle, il en coûte plus d’un million à l’Etat. Pourquoi perdre volontairement cette somme, puisque Bayle n’en est pas moins commun ?<sup>587</sup>. »

Les lois sévères mises en place par le pouvoir royal n’empêchent pas, au XVIIIe siècle, le développement du commerce clandestin. L’objet de convoitise de ce commerce sont les ouvrages philosophiques, achetés par l’élite intellectuelle et sociale de l’Ancien Régime. Comme les autres libraires de province, Joseph Duplain se révolte contre ce règlement. Il profite de son statut de journaliste en 1789 pour protester par écrit dans les *Lettres au Comte de B\*\*\*\** :

Les maîtrises, les jurandes, ainsi que les privilèges doivent être abolis dans tout le Royaume, sans excepter aucun état ni aucune profession. C’est au talent seul qu’est dû la liberté de l’exercer. La permission d’ouvrir un magasin dans nos villes doit être absolument gratuite, parce que celui qui se dévoue à un état pour gagner de l’argent n’est pas dans le cas d’en dépenser<sup>588</sup>.

Le privilège en matière de librairie, est comme tous les autres privilèges, un attentat au droit naturel<sup>589</sup>.

Armé du « parchemin despotique », le libraire met le public à contribution, il nuit aux progrès des sciences, en fixant à ses livres des prix arbitraires et exagérés [...]. Comme Paris est le siège des Académies, le rendez-vous de tous les gens de lettres, il n’y a de privilégiés que les Libraires de Paris, & de cette manière tous leurs confrères de Province sont réduits à la triste condition de revendeurs ; d’ailleurs, toutes les fois qu’un homme est privilégié, & qu’il ne craint point la concurrence, il s’endort sur son « parcheminé, il ne va point au-devant de l’acheteur, il n’étend point ses affaires, & de là la langueur du commerce ; la diminution dans la consommation de nos papiers, & dans les labeurs nécessaires à entretenir nos ouvriers. Un livre appartient à celui qui l’a acheté. Il a sans contredit le droit d’en multiplier les copies & plus il réussit à les multiplier, plus il est utile à la Société en propageant les découvertes<sup>590</sup>.

---

<sup>586</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 52

<sup>587</sup> Minois Georges, *Censure et culture sous l’Ancien Régime*, pp. 188-189

<sup>588</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*\**, 27 juillet 1789, p. 92

<sup>589</sup> *Ibid*, p. 94

<sup>590</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*\**, 27 juillet 1789, p. 94

Il faut que chacun ait la liberté de publier ses pensées, de copier celles des autres, de les développer, de les corriger, d’instruire le public & pour cet effet, chacun doit avoir le droit de faire des gazettes, de composer des mercures, de publier des journaux. Du choc des opinions naîtront infailliblement la lumière & l’instruction. Si un seul éditeur n’avoit pas eu le privilège de faire une mauvaise Encyclopédie, d’autres en auroient fait une bonne, le public n’auroit pas été rançonné, & nous aurions un dépôt fidèle de toutes les connaissances humaines<sup>591</sup>.

Il y a quelques livres pour lesquels il n’y a pas même aujourd’hui de permission expresse, que cependant on laisse vendre dans les boutiques, étaler dans les rues, annoncer dans les catalogues imprimés de vente de livres, parce qu’on sait qu’il serait inutile et même ridicule de vouloir s’y opposer<sup>592</sup>.

Qu’ont rendu en France les privilèges accordés aux libraires ? la misère en province dans cette patrie, la ruine de nos papeteries et l’ignorance chez le peuple. La misère en province, parce que la ville de Paris, étant le siège de toutes les académies, le rendez-vous des gens de lettres, les presses de Paris ont été occupées exclusivement ; la ruine des papeteries, parce que le haut prix auquel le libraire privilégié tenoit son livre empêchoit l’homme peu fortuné de l’acheter et de s’instruire<sup>593</sup>.

La Révolution Française a pris appui sur le mouvement de la philosophie des Lumières, mouvement qui a été analysé en partie par l’étude de la production des livres dans la France du XVIIIe siècle et par l’étude du contenu des bibliothèques. Les élites sont depositaires du programme des Lumières et investies de sa diffusion. On constate l’unicité d’une culture d’élites qui regroupent la noblesse, la fraction supérieure du Tiers Etat et la haute bourgeoisie lettrée autour d’un programme commun<sup>594</sup>. Une mutation s’opère qui affecte les comportements, les pratiques, le goût, pour déboucher sur le message qui est celui des Lumières. La littérature clandestine concerne celle qui circule sous le manteau traquée par la censure et la police. Des ouvrages produits souvent hors de France, comme à Neuchâtel, siège de la Société typographique où les ouvrages jansénistes côtoient la littérature philosophique, mêlés aux chroniques scandaleuses de la cour, à l’anticléricalisme et au libertinage.

---

<sup>591</sup> *Ibid*, p. 95

<sup>592</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 33

<sup>593</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 2 janvier 1791

<sup>594</sup> Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie : 1787-1792*, Paris, éditions du Seuil, 1999, p. 87

## 2.1 – La librairie clandestine à Lyon

### 2.1.1 – Une « affaire de tous »

S’il est indéniable que la production littéraire lyonnaise s’amenuise au fil des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il est tout aussi prouvé que la contrefaçon contrebalance les chiffres. La contrefaçon devient une « spécialité lyonnaise » à grande échelle. La répression est terrible à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle pour se faire plus douce au fil du siècle<sup>595</sup>. Une autre production illicite est représentée par les livres philosophiques. Françoise Weil se risque à donner une définition de la notion de clandestinité que nous livrons ici<sup>596</sup> :

Le terme « clandestin » ne s’emploie au XVIII<sup>e</sup> siècle qu’à propos des imprimeries et, par extension, du commerce des livres sortis de ces imprimeries, ou encore de livres imprimés à l’étranger et introduits en France sans autorisation. On rencontre en revanche l’expression de « manuscrits prohibés », mais c’est lors de perquisitions chez des imprimeurs que l’on trouve des ouvrages « prohibés », manuscrits et imprimés étant toujours associés sous ce terme.

Le gain obtenu par l’impression de livres prohibés en France est tel que les libraires étrangers prennent le risque de faire saisir leurs ouvrages à la frontière et de se voir confisquer leurs ballots de livres. L’impression se fait sans difficulté d’autant que la langue française est universellement répandue. Bien souvent, le libraire français n’a pas à acheter le manuscrit, les libraires hollandais ou suisses demandent des permissions directement à Malesherbes, libraire et les censeurs font alors preuve de plus d’indulgence que pour un libraire français, soit ils traitent avec un libraire français qui fait les démarches auprès de l’administration à Paris. Il arrive que le libraire français, sûr de lui, se fasse adresser les ouvrages avant d’avoir obtenu la permission. Les frères Duplain reçoivent en 1761 onze cents exemplaires de la *Nourriture de l’âme*, que vient d’imprimer Grasset. Les ballots sont interceptés à Lyon par La Michodière, intendant de Lyon qui lutte contre l’envahissement des livres protestants en Languedoc. Grasset adresse une supplique de Lausanne au chancelier, le 28 mars 1761 :

J’ai fait imprimer une édition du livre intitulé La Nourriture de l’âme dont je prens la liberté de vous adresser un exemplaire, par le premier courrier par la voye de Lion, avant que de le faire mettre sus presse. Je m’adressai par un surcroit de précaution à Messieurs les Frères Duplain, Libraires & Expéditeurs à Lion, De tel priori de communiquer mes vües sur ce Livre à M. de

---

<sup>595</sup> Varry Dominique, « Les Echanges Lyon-Neuchâtel », in *La Société typographique de Neuchâtel, 1769-1789*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2005, p. 492

<sup>596</sup> Weil Françoise, « La notion de clandestinité », *La Lettre clandestine*, n° 7, 1998, pp. 348-350

Bourgelat, afin que si j’étois dans le cas d’en faire passer, ils n’y fussent pas arrêtés. Par la lecture de la réponse qu’on faite Messieurs Duplain à ma demande, & que je joins ici, en original, Monseigneur sera convaincu de la bonne foi & de la confiance avec laquelle j’en ai usé, & combien peu j’avois à m’attendre à la lettre que je viens de recevoir desdits Messieurs Duplain, sous la date du 25 qui me marquent que 1 100 exemplaires que je leur ai adressé, pour deux destinations différentes, seront infailliblement brûlés par vos ordres.

Note : Je demande mille pardon à Vôtre Grandeur, si ma lettre n’est pas écrite de ma main, accablé sous la rigueur de mon sort, je suis pour comble de malheur, gissant dans mon lit, où j’y suis détenu par une maladie causée par un épuisement total de mes forces<sup>597</sup>.

En 1754, les frères Bruyset demandent et obtiennent une permission tacite pour *Les mélanges philosophiques* de Formey<sup>598</sup>. Pour les ouvrages de peu d’importance, il existe ce que Malesherbes appelle les simples tolérances : l’autorisation tacite d’imprimer l’ouvrage est donnée au libraire à condition de la faire en secret. Malesherbes écrit en 1757 à La Michodière, nommé intendant de Lyon, au sujet des *Eloges* de Formey, pour lesquels Bruyset Ponthus demande une permission

Le parti que nous prenons ordinairement est de permettre les ouvrages tacitement, ou plutôt de les tolérer parce qu’on ferait entrer l’édition étrangère et qu’il vaut encore mieux que ce soit des libraires et des ouvriers français qui fassent ce profit. Mais comme il n’est pas convenable qu’il reste par écrit des vestiges de cette tolérance, ces sortes de permissions s’accordent ordinairement verbalement et le mieux serait que vous voulussiez bien envoyer chercher Bruyset-Ponthus et lui dire que vous consentez qu’il fasse cette édition pourvu que ce soit avec discrétion et qu’il n’aille pas se faire annoncer dans les journaux, ni dans les prospectus imprimés. Comme les intendants sont chargés par un arrêt de 1744 de veiller à l’exécution des réglemens de la librairie, je crois qu’il est plus convenable que ces permissions passent par vous<sup>599</sup>.

Au moment du passage du livre en France, la chambre syndicale devient incontournable :

Tous les libraires, ou autres personnes de quelque qualité et condition qu’elles soient sans aucune exception, qui feront venir à Paris des Livres imprimés... dans les Pays Etrangers, seront tenus de les faire apporter dans la Chambre Syndicale de la Communauté au même état qu’ils seront arrivés ; et ne pourront les retirer de la Douane, des Voituriers par terre ou par eau, et des messagers, sans un billet du Syndic ou de deux de ses Adjoints<sup>600</sup>.

Dominique Varry recense quelques affaires retentissantes dans un article sur *Le livre clandestin à Lyon au XVIIIe siècle*<sup>601</sup>. En 1727, l’imprimeur-libraire André Degoin est trouvé à Beaucaire, porteur de cinquante-quatre ouvrages prohibés, dont les *Consolations de l’âme fidèle contre les frayeurs de la mort* de Drelincourt. Une deuxième prise se fait

<sup>597</sup> Lettre signée : François Grasset [au chancelier] au sujet d’une saisie d’exemplaires de « La Nourriture de l’âme », envoyés par lui aux frères Duplain, libraires à Lyon ; avec la copie d’une lettre de Haller (Roches, 14/3/1761) à Grasset. (Lausanne, 28/3/1761). Orig. 2 f. 31/7/1759. Autogr. 2f. – BnF, Fr 22146, pièces 9 et 10

<sup>598</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 27

<sup>599</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 30

<sup>600</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 44

<sup>601</sup> Varry Dominique, « Le livre clandestin à Lyon au XVIIIe siècle », *La Lettre clandestine*, n° 6, 1 977, pp. 243-251

en 1734 au même endroit ; il s’agit cette fois du *Nouveau testament revu et approuvé par les pasteurs de Genève, Catéchisme sur les principaux points de religion, Prières et cantiques, Psaumes de David*. Le libraire François Rigollet est inquiété en 1732 pour les *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la constitution Unigenitus* de Bourgoing de Villefore. Les prises des années 1760 sont fructueuses : Rigollet de nouveau (1760) sur plainte de Voltaire, pour la diffusion des *Dialogues chrétiens, ou Préservatif contre l’Encyclopédie* par M. V\*\*\*, à l’adresse de Genève. En 1762, Taupin Dorval est poursuivi pour un roman pornographique *Le Jésuite misopogon séraphique*, il doit prendre la fuite avec l’imprimeur Louis Cutty ; Jean-Baptiste Réguillat est condamné pour la production du même titre en 1767. Claude-André Faucheux est destitué en 1782 pour impression d’une brochure non autorisée. Cette production illicite porte sur les ouvrages religieux mais surtout sur les livres philosophiques. La surveillance des imprimés est placée sous la double autorité du directeur de la librairie (émanation du chancelier et du pouvoir royal), et du lieutenant de police, responsable de l’ordre dans la ville (officiers de police et professionnels de la librairie).

La *Lettre clandestine* a publié une bibliographie intéressante d’études concernant la « littérature philosophique clandestine »<sup>602</sup>.

Intéressons-nous plus particulièrement aux contrefaçons réalisées par Claude Bachelu au XVIIIe siècle. Anne Bérroujon a traité ce sujet dans un article *Les réseaux de la contrefaçon de livres à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIe*<sup>603</sup>. Elle a étudié une centaine de procédures entre 1650 et 1700, engagées sur la requête d’un particulier ou à la suite d’investigations des autorités habilitées (sénéchaussée, syndic). Ces dossiers sont composés de procès-verbaux de visites et de saisies de livres et d’autres pièces à conviction, d’interrogatoires et de confrontations des témoins, des « défendeurs », éventuellement des mémoires des « demandeurs » et « défendeurs », sentences et arrêts. A. Bérroujon a comparé la liste des libraires et imprimeurs impliqués au moins une fois dans une affaire à celle de l’ensemble des professionnels établie en 1682<sup>604</sup>, elle montre que plus de la moitié des imprimeurs (seize sur trente) et des libraires (vingt-cinq sur quarante et un) ont trempé dans la contrefaçon.

---

<sup>602</sup> *La Lettre clandestine*, n° 6, 1997, pp. 88-120

<sup>603</sup> Bérroujon Anne, *Les réseaux de la contrefaçon de livres à Lyon dans la deuxième moitié du XIXe*, HCL, n° 2, 2006

<sup>604</sup> *Procès verbal de visite des libraires et imprimeurs par le syndic*, 1<sup>er</sup> avril 1682 - Arch. Dép. Rhône, BP 3615

Une affaire, où la justice réalise un beau coup de filet (seize personnes accusées, dont quatorze professionnels du livre), est susceptible d’éclairer le fonctionnement des ateliers lyonnais en réseau<sup>605</sup>.

Le 10 avril 1682, les gens de la sénéchaussée assistés du syndic des libraires (Barthélémy Rivière), avertis que quelques exemplaires d’une contrefaçon de l’*Histoire du calvinisme* du P. Maimbourg (dont le privilège a été obtenu à Paris par Sébastien Cramoisy) se trouvent chez des relieurs, s’y rendent, vers les neuf heures du soir. En chemin, ils surprennent place des Jacobins deux jeunes gens portant des paquets, qui tentent de s’enfuir à leur vue. L’un réussit à s’échapper par une allée, l’autre est arrêté. Le compagnon transporte 80 cahiers de l’ « Histoire du calvinisme ». Un peu plus tard, la visite du domicile du relieur Pierre Besson à l’enseigne du Purgatoire rue Ferrandière permet de saisir dix volumes de la même *Histoire*, en piteux état après que le relieur les eut jetés par la fenêtre dans la cour, ainsi que d’autres livres contrefaits (œuvres de Racine, Vaugelas, saint Augustin...) trouvés dans un cabinet à côté de la chambre, sous un lit et sous un matelas. Un mois après, c’est le relieur Jacques Rivoiron qui tombe lors d’une nouvelle visite : il conservait dans un petit réduit de la cour et dans sa chambre 30 volumes du P. Maimbourg. Les aveux des uns et des autres, rapides ou longuement différés, impliquent six imprimeurs (Jacques Faëton, Jean-Aimé Ollier, Antoine Laurens, Claude Galbit, Bailly, César Chappuis) et deux libraires (Claude-Charles Carteron, Claude Bachelu). Très vite se distinguent quelques personnes, dont le rôle a été primordial dans l’organisation : la femme du libraire Bachelu, Catherine Clément, qui aurait fait porter à Besson par sa servante les exemplaires à relier le 10 avril pour le lendemain sept heures, l’imprimeur Laurens qui aurait remis les livres à relier à Rivoiron le 4 mai entre six et sept heures (alors que la procédure est engagée) pour le lendemain matin. La sénéchaussée ne s’en tient pas là. Elle ne peut se satisfaire des témoignages des relieurs et compagnons pour condamner les libraires et imprimeurs, alors que la preuve testimoniale n’est plus le mode probatoire dominant<sup>606</sup>. En l’absence de preuve écrite (imprimeurs et libraires prétendent ne faire entre eux que des conventions orales), il lui faut saisir des pièces à conviction chez les imprimeurs. Or la visite des ateliers ne révèle ni formes (châssis de fer contenant les caractères assemblés), ni feuilles, ni exemplaires contrefaits, le temps de l’impression étant de toute évidence achevé. La justice s’oriente alors vers le moule qui a servi à imprimer le fleuron ou vignette (un vase de fruits et de fleurs) qui se trouve sur la première page de la contrefaçon : la vignette ressemble à s’y méprendre à celle d’un autre ouvrage imprimé (avec privilège) par Laurens, le *Catéchisme du Concile de Trente*. Interrogé, Laurens allègue que la planche du fleuron ne vient pas de son atelier, mais qu’elle lui a été prêtée par Claude Galbit, arguant qu’ « il est ordinaire entre les imprimeurs de se prêter les uns aux autres des planches des vignettes et des fleurons ». La procédure se poursuit sans apporter de nouveaux éléments à l’enquête.

Notre enquête s’est poursuivie auprès de Marcellin Duplain, puis des frères Duplain pour se terminer avec les petits-fils de Marcellin, Pierre-Jacques et Joseph.

---

<sup>605</sup> L’affaire de l’*Histoire du calvinisme* occupe une centaine de pièces qui se trouvent aux Arch. Dép. Rhône (BP 3615, BP 3616).

<sup>606</sup> Sur les modes de preuve, on peut se référer à *La preuve. Société Jean Bodin pour l’histoire comparative des institutions*, tome 2, *L’évolution de la preuve : Moyen-Age et Temps Modernes*, édité par Jean-Philippe Lévy, Bruxelles, Ed. de la Librairie Encyclopédique, 1965, 833 p.

## 2.1.2 – Première génération : Claude Bachelu, Marcellin Duplain, 1682 – 1724

### Claude Bachelu

Parmi les familles concernées par cette étude, la première qui apparaît comme étant impliquée dans la diffusion de livres interdits est la famille Bachelu. Nous avons retrouvé de nombreuses traces de démêlés avec la justice, mais la plupart des affaires sont incomplètes et nous ne pouvons pas les reconstituer dans leur totalité. Dans celle de 1682, « Bachelut » et sa femme Catherine Clément sont emprisonnés depuis le 12 mai 1682 à Lyon pour avoir diffusé l’*Histoire du calvinisme* de M. Maimbourg, (Paris, S. Mabre Cramoisy, 1682, 2 vol in-12, 3<sup>e</sup> édition). Vingt volumes cachés sous un matelas ont été découverts chez Besson. Les protagonistes sont arrêtés, au moment du jugement, la servante Louise est condamnée à payer trois livres d’amendes pour l’aumône au pain des prisonniers de Lyon. Le 2 octobre 1683, les Bachelu dénoncent un complot fomenté contre eux par les marchands libraires lyonnais Girin et Rivière et l’imprimeur parisien Cramoisy : le « traitement qu’on leur inflige est disproportionné à ce qu’on leur reproche, ils sont traités comme si c’était un crime d’etat »<sup>607</sup>. N’ayant pas de d’informations sur l’issue de l’affaire en 1683, nous avons trouvé d’autres actes notariés qui relatent un litige qui porte sur le même ouvrage en 1689. Les libraires parisiens, Denis Thiery, Guillaume Desprez, Jean Delacaille, Esme Couterot, Laurent d’Houry, Antoine Dezallier, Jean Boudot, Jean Guignard, François Muguet, Pierre Auboin (syndic), Jean Couterot, Louis Guerin, Martin-Etienne Michalet, Jacques Villery, Nicolas Legros, Philippe Compain, Charles Osmont, et Théodore Girard, s’opposent aux trois libraires Lyonnais, Claude Bachelu, Hilaire Baritel et Martin, au relieur Pierre Besson et à deux imprimeurs, Charles Amy et Benoît Vignieu. Le jugement du 28 septembre 1691 condamne « Amy et Vignieu à un an de bannissement de la ville, confiscation des livres contrefaits, 3 000 livres d’amende chacun. Martin est mort, Baritel et Bachelut en prison ». Si nous ne connaissons pas tous les tenants et les aboutissants de ces affaires, nous pouvons être assurés que Bachelu et sa femme s’en sont bien tirés puisqu’ils meurent bien des années plus tard, après avoir cédé leur affaire à leur fille Constance et à son époux Marcellin Duplain.

---

<sup>607</sup> *Demandeur Cramoisy de Paris /bachelut*, 10/4/1682 – ADR, BP 3616

### Marcellin Duplain

Marcellin Duplain entre en scène en 1723, il utilise les mêmes pratiques que son beau père. Il est inquiet pour avoir publié les *Anecdotes ou Histoire secrète de la maison ottomane* de Madeleine-Angélique Poisson, dame Gabriel de Gomez<sup>608</sup>. Un ou deux particuliers de Lyon demandent à Marcellin de publier un livre curieux. Après avoir effectué les corrections d’usage, avoir rajouté quelques notes en bas de page et augmenté le texte d’un avertissement de douze pages, Marcellin fait imprimer ce roman historique. Cet ouvrage arrive de Hollande, imprimé à Amsterdam par la Compagnie en 1722 (quatre tomes en deux vol. in-12). Rien n’empêche la réimpression en France à condition que le livre ne contienne pas de textes contraires à la religion et aux bonnes mœurs. Le libraire Gosselin de Paris, qui possède le privilège de cet ouvrage, ne l’entend pas ainsi et dépose une plainte contre Marcellin. La justice prend l’affaire en main et recherche Marcellin pour lui demander des comptes. Au moment de son interpellation, il est en fuite ou comme le dit sa femme, « il s’est retiré à la campagne afin de savoir ce que l’on veut de lui ». Elle nie toute implication dans l’affaire, depuis « quinze jours un accident d’une chute qui ne luy a point permis de descendre dans sa boutique, qu’ainsy elle ne pouvait pas scavoir si son mary avoit fait imprimer le livre ». En réalité, ils ont été dénoncés par Marie Dechaume, la veuve d’André Maulin et sa fille Jeanne, « il y a environ trois semaines que ledit Duplain les a chargés de l’impression », déclarent-elles. Marcellin se voit contraint d’avouer son rôle dans cette affaire et affirme qu’il ne savait pas que Gosselin possédait le privilège. Finalement un accord à l’amiable est conclu entre les deux protagonistes, l’affaire est close<sup>609</sup>. Le livre paraît en 1724 chez M. Duplain, en deux volumes in-12<sup>610</sup>.

## 2.1.3 – Deuxième génération : Pierre et Benoît Duplain, 1740 - 1771

La première fraude constatée de Pierre et Benoît Duplain a été décelée par Dominique Varry. Une étude de l’ *Esprit des lois* de Montesquieu démontre la supercherie dans l’article, *Les imprimeurs-libraires lyonnais et Montesquieu*<sup>611</sup>.

<sup>608</sup> Madeleine-Angélique Poisson (née 22/11/1684 à Paris), fille des acteurs Paul Poisson et Marie-Angélique Gassaud du Croisy. Mariée à un gentilhomme espagnol Dom Gabriel de Gomez, réputé riche mais en réalité endetté, elle a recours à sa plume pour survivre. Elle meurt le 28/12/1770 à Saint-Germain-en-Laye, lieu de retraite des anciens comédiens.

<sup>609</sup> *Procès verbal de recherche de livres/Marcellin Duplain*, 8/3/1723 – ADR, BP 3618

<sup>610</sup> Les pièces de cette affaire sont reproduites en Annexe 15, vol. 2, p. 245. Aucune autre affaire n’est parvenue jusqu’à nous.

<sup>611</sup> Varry Dominique, « Les imprimeurs-libraires lyonnais et Montesquieu », in *Le temps de Montesquieu, actes du colloque international de Genève (28-31 octobre 1998)*, Genève, 2002, pp. 43-63

Montesquieu, dans *l’Esprit des lois*, considère la royauté comme une puissance autonome, au même titre que la noblesse (chambre haute) ou le peuple (chambre basse). Il cautionne l’idée du roi-arbitre, qui n’est pas particulière à la pensée aristocratique. Mais va imprégner tout le courant philosophique, pour lequel « despote » est un mot haïssable, mais le monarque éclairé demeure la solution la plus souhaitable<sup>612</sup>.

Une note manuscrite<sup>613</sup> retrouvée sur un exemplaire de *l’Esprit des lois* nous apprend que

Le Manuscrit de *l’Esprit des lois* formait 14 cahiers tous entièrement écrits par Mme Darmageau, fille de Montesquieu. L’auteur avant de publier ce chef d’œuvre le soumit modestement, non sur le fond, mais sur le style et quelques expressions obscures ou hasardées au jugement de quelques célébrités de l’époque [...] entr’autres à Fontenelle, à Diderot et à d’Alembert, qui mirent en marge leurs observations. Pour le fond, il s’adressa à quelques savants magistrats et entr’autres à son ami Mr. Barbot, président à la cour des Aides de Bordeaux, cet homme remarquable après avoir bien lu et médité des précieux feuillets dit à Montesquieu en les lui remettant : « Vous êtes original, ne perdez pas cette qualité en vous faisant imprimer ».

Les éditions lyonnaises repérées par D. Varry, apparaissent au premier trimestre 1749 à l’adresse de Leyde, chez les « libraires associés », en deux volumes in-4. L’édition est dévoilée dans une lettre de Barbot à Montesquieu, « Il a paru ici une édition de *l’Esprit des lois* en deux volumes in-4°, que l’on dit être faite à Lyon, quoiqu’elle porte le nom de Leyde »<sup>614</sup>. D. Varry base son travail d’identification essentiellement sur le recensement des ornements repérés sur l’édition de Leyde, qui apparaissent également sur les catalogues des Duplain. Mais aussi sur des similitudes d’ « initiales ornées », de mise en page, de bandeaux, des mêmes « accidents d’impression »...<sup>615</sup> Il a retrouvé les Adresses dévoilées de Lyon en Europe que nous avons représentées sous forme de graphique.

---

<sup>612</sup> Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie : 1787-1792*, Paris, Editions du Seuil, 1999, p. 36

<sup>613</sup> Vente « Livres historiques et documentaires », librairie historique Clavreuil, rue Saint-André-des-Arts, Paris, catalogue n° 358, 2005, p. 23. De *l’Esprit des Loix*, A Genève, chez Barillot, & Fils, sd (1748), 2 vol. in-4. 10 000 euros.

<sup>614</sup> Lettre de Barbot à Montesquieu, Bordeaux, 7/4/1749 in Gébelin François, « La publication de *l’Esprit des lois* », *Revue des bibliothèques*, n° 34, pp. 1225-158

<sup>615</sup> Varry Dominique, *Ibid*, pp. 49-54

DE L'ESPRIT//DES//LOIX, //OU DU RAPPORT QUE LES LOIX//doivent avoir avec la Constitution de chaque//Gouvernement, les Mœurs, le Climat, la//Religion, le Commerce, &c.//A QUOI L'AUTEUR A AJOUTE// des recherches nouvelles sur les Loix Romaines//touchant les Successions, sur les Loix Françaises//& sur les Loix Féodales.//TOME PREMIER.//..... *Prolem sine matre creatam. Ovid.*// [ornement en forme d'étoile]//A LEYDE, //CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIES'S// [trait maigre-trait gras-trait maigre]//M.DCC.XLIX.

Format : 4°

Pagination : VIII-[16]-369-[1 bl.-1-1 bl.]p.

Signatures : a-i tildés, A-Yy, Zz

Empreinte : aie. 90as 8nt saSé (3) M.DCC.XLIX.

Notes : Relié avec le tome 2. Le dernier feuillet du cahier ZZ constitue la page de titre du tome 2 et, dans l'exemplaire lyonnais, a déchargé sur le verso blanc qui suit le recto paginé 369.

DE L'ESPRIT//DES//LOIX, //OU DU RAPPORT QUE LES LOIX//doivent avoir avec la Constitution de chaque//Gouvernement, les Mœurs, le Climat, la//Religion, le Commerce, &c.//A QUOI L'AUTEUR A AJOUTE// des recherches nouvelles sur les: Loix Romaines//touchant les Successions, sur les Loix Françaises//& sur les Loix Féodales.TOME SECOND.//..... *Problem sine matre creatam. Ovid.*// [ornement en forme d'étoile]//A LEYDE, //CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIES'S// [trait maigre-trait gras-trait maigre]//M.DCC.XLIX.

Format : 4°

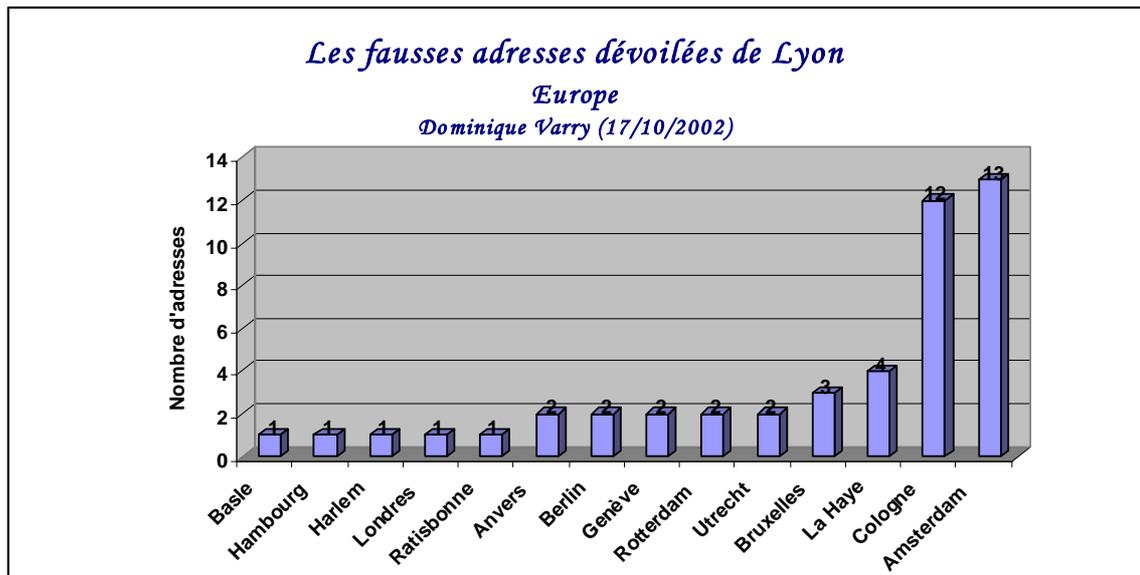
Pagination : 306 [i.e. 396]-14[2 bl. ? manquantes] p.

Signatures : A-Ddd, e tildé, i tildé [le feuillet P<sup>2</sup> blanc ? manque].

Empreinte : s. du s. la 3 : e.us (pl(3) M.DCC.XLIX.

Notes : Relié à la suite du tome 1. Le feuillet de titre constitue le dernier feuillet du cahier ZZ du tome 1.

**Description de D. Varry**



**Graphique : les fausses adresses dévoilées de Lyon**

103724

DE L'ESPRIT  
DES  
LOIX,

OU DU RAPPORT QUE LES LOIX  
doivent avoir avec la Constitution de chaque  
Gouvernement, les Mœurs, le Climat, la  
Religion, le Commerce, &c.

A QUOI L'AUTEUR A AJOUTÉ

*Des recherches nouvelles sur les Loix Romaines  
touchant les Successions, sur les Loix Françaises  
& sur les Loix Féodales.*

TOME PREMIER.

..... *Prolem sine matre creatam. Ovid.*

*Prolem sine matre creatam.*



A L E Y D E ;

Chez LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D C C. X L I X.



**Page de titre : De l'esprit des loix**

De nombreuses autres affaires contemporaines à celle-ci existent. A côté d'histoires complètes, d'autres se résument à quelques bribes. L'abbé Duret, en 1762, note sur ses cahiers

Quatre libraires cités pour samedi à Dijon : Bussiat, Réguillat, Jacquenot le fils pour le mémoire, Le Parlement de Dijon, réunissant par l'entremise de M. Aulézy, quatre libraires de Lyon assignés du Buisson, imprimeur du mémoire des Clers. Réguillat, Jacquenot et Bussiat, devant être à Dijon aujourd'hui, samedi<sup>616</sup>.

Une autre piste, toujours signalée par l'abbé Duret (en 1773) implique Louis Rosset, le gendre de Pierre Duplain :

Rosset avait écrit à Voltaire pour lui annoncer les *Trois siècles de la littérature*. Mais celui-ci ne les recevant pas, parce que la rigueur du temps avait empêché tout envoi, écrit à Rosset : vous ne m'envoyez pas le livre que vous m'avez promis. Ce n'est pas qu'il excitât ma curiosité, je le connais

<sup>616</sup> *Cahiers de l'abbé Duret*, 1762, f. 2/6 (de la retranscription)

parce qu'on m'en écrit de Paris, il a été justement flétri à la requête de mes parents, mais il faut avoir toutes les pièces quand on plaide, fût-ce contre un gredin<sup>617</sup>.

Voltaire assez mal et son secrétaire a écrit à Rosset qui lui offrait un exemplaire du *Monde primitif*, de ne le point envoyer, que dans l'état où il est il lui seroit fort inutile et que les racines hébraïques ou grecques n'ont jamais guéri aucun malade<sup>618</sup>.

A la suite du travail de D. Varry, nous avons effectué une recherche sur les bases de données bibliographiques du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon et de la BNF. Les résultats montrent que de nombreux ouvrages ont été publiés à l'adresse des « Libraires associés », comme pour l'édition contrefaite de *l'Esprit des loix*. C'est le cas pour les *Voyages de Kamtschatka, des isles Kurilski et des contrées voisines, traduits de l'anglois* (Lyon, chez les libraires associés, 1771). L'ouvrage est illustré par l'ornement 6 recensé par D. Varry. Nous n'avons pas pris le parti d'effectuer un exercice de bibliographie matérielle au cours de ces travaux, mais un large champ de recherche reste ouvert, qui semble prometteur en matière de découverte de fausses adresses.

VOYAGES  
D E

KAMTSCHATKA,  
DES ISLES KURILSKI  
ET DES CONTRÉES VOISINES,  
TRADUITS DE L'ANGLAIS.  
TOME PREMIER.



A LYON,  
Chez LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXI.



P R E F A C E.

*A Géographie est peut-être de toutes les sciences la plus amusante & la plus instructive. Quoi de plus intéressant que de connoître les climats, les régions & les peuples qui varient la surface du globe que nous habitons. Elle seroit cependant peu de chose, si elle se bornoit à satisfaire une vaine curiosité. Elle se propose*  
Tome I. à

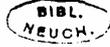
Page de titre : les Voyages de Kamtschatka

<sup>617</sup> *Ibid*, 1773, f. 19/8 (de la retranscription)

<sup>618</sup> *Ibid*, 1773, f. 20/13 (de la retranscription)

Habiles contrefacteurs, les frères Duplain ne semblent pas avoir été inquiétés par les autorités. Probablement parce qu'ils disposent d'un réseau professionnel fiable mais aussi parce qu'ils dominaient la chambre syndicale lyonnaise pendant de nombreuses années. Lorsqu'ils sont sollicités par la STN, ils repoussent toute proposition. Pierre-Jacques demande d'ailleurs à la STN de ne pas informer son oncle Benoît de leur collaboration. Aussi sommes-nous étonnés de trouver une lettre signée de Benoît et Joseph en 1774. Elle est écrite quelques mois avant la mort de Benoît, de la main de Joseph. Ce dernier a certainement utilisé le nom de son père dans cette affaire.

B. 1144



Messieurs

Nous avons reçu vos lettres, elle sont déposées dans notre  
 magasin jusqu'à ce que vous nous en donniez la  
 destination. Votre Commissaire que nous ne  
 connaissons point et avec qui nous ne voulons avoir  
 aucun compte pour le remboursement de cette somme  
 ne nous ayant pas voulu rembourser sur votre réquisition  
 nous ne lui avons <sup>pas</sup> remis les lettres. Il est bien plus  
 simple de nous en donner la destination, nous les  
 remettrons à nos Commissaires ordinaires qui nous  
 rembourseront, et s'en feront parler. Nous continuerons  
 à vous offrir nos services. Les 5 Volumes in 8 ne sont  
 point encore achevés, donnez nous celle de articles  
 que vous nous donneriez entre et nous réglerons la  
 change qui aura son exécution ou son lieu.  
 Nous sommes bien sincèrement

Messieurs

vos très humbles et très  
 obéissants serviteurs

Joseph Duplain  
 1774.

Benoît Duplain père et fils

## 2.2 – L’entrée en scène de la Société typographique de Neuchâtel : 1769–1789

### 2.2.1 – Repères chronologiques

Juillet- Août 1769	Lettre circulaire qui annonce la fondation de la STN envoyée de Neuchâtel à deux cents libraires de toute l’Europe.
11/7/1769	La STN loue un appartement situé au 2 <sup>nd</sup> étage d’une maison de la rue des Moulins à Neuchâtel.
1/8/1769	Achat de trois presses et de l’équipement de l’imprimerie (à la veuve Droz).
19/9/1769	Serment d’imprimeurs devant les Quatre-Ministres et le maire de Neuchâtel
1770	La STN déménage au rez-de-chaussée de la maison acquise par Bertrand face au lac.
12/1770	Quatre presses doubles roulantes et vingt ouvriers.
1770/1771	Scandale du <i>Système de la nature</i> .
1772	Affaire Samuel Fauche.
1/5/1773	Samuel Fauche n’est plus associé de la STN.
1/1/1777	Abram Bosset de Luze, gendre de Jean-Jacques de Luxe, banneret en 1771, arrive à la direction de la STN.
2/1779	Disparition de Jean-Elie Bertrand.

**Tableau : repères chronologiques : 1769 - 1779**

#### La première édition : les quatre fondateurs

##### Frédéric-Samuel Ostervald, 1713-1795

Fils de pasteur, issu d’une des plus anciennes et illustres familles du pays. Elu au Grand Conseil de la ville de Neuchâtel en 1746 puis au Petit Conseil en 1751, il entre aux Quatre-Ministres en 1757 comme maître-bourgeois. Il est promu banneret en 1762. Brillant orateur il est surnommé « Bouche d’or ». Il conçoit un manuel scolaire à grand succès *Cours élémentaire de géographie ancienne et moderne et de sphère* (1757) qu’il utilise dans sa propre pension. Ce « fin lettré » prend une part active à la vie intellectuelle de Neuchâtel, il est bibliothécaire de la Société pour la lecture des livres d’amusement, première société de lecture du pays.

##### Jean-Elie Bertrand : 1737-1779

Né à Neuchâtel en 1737, il est originaire du Dauphiné. Sa manière d’enseigner et son « élégance dans la latinité et dans la langue française lui valent d’être nommé recteur du Collège en 1757. Le 15 octobre 1760, la ville lui accorde le statut de bourgeois interne. Consacré au saint ministère le 3 août 1763, il exerce des fonctions pastorales. En 1770, il épouse Marie-Anne-Elisabeth, fille d’Ostervald.

##### Samuel Fauche : 1732-1803

Fils et petit-fils de forestiers, il appartient à une vieille famille bourgeoise de Neuchâtel. Né le 15 novembre 1732, il se montre plus tard assez bon élève. En 1746, il entre en apprentissage chez le libraire Mussi à Morat, puis travaille comme compagnon relieur chez François Grassetlibraire, à Lausanne. Vers 1753, il ouvre une librairie à Neuchâtel. En 1765, il sert de prête-nom à l’*Encyclopédie* de Diderot et d’Alembert.

Extrait de *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*

**Jonas-Pierre Berthoud**

On ignore le rôle joué par Berthoud qui quitte la Société en 1770.

## 2.2.2 – Histoire de la STN

Le marché du livre se porte bien en 1769, les écrits en langue française sont à la mode et se lisent dans toute l’Europe. Tout se lit : la littérature philosophique et encyclopédique, les livres de voyages, les romans, l’histoire, les pièces de théâtre... « La production de livres déshonnêtes et libertins ne cesse d’augmenter<sup>619</sup> ». En 1769, à Neuchâtel, l’association de quatre hommes, Frédéric-Samuel Ostervald, Jean-Elie Bertrand, Jonas-Pierre Berthoud et Samuel Fauche, forme la Société typographique de Neuchâtel. Ostervald acquiert une position dominante dans l’association. Agé de cinquante-six ans, il est le principal correspondancier de l’entreprise, son ambassadeur à l’extérieur, et le principal acteur de la stratégie éditoriale<sup>620</sup>. Ces hommes ont l’ambition de créer un « fabrique de livres, c’est à dire une bonne imprimerie au service des libraires qui voudront l’employer<sup>621</sup>. » Comme nous l’avons vu précédemment, l’édition française traverse une mauvaise passe, elle doit faire face à une administration tâtilonne. Une chaîne de presses dites périphériques se forme autour de la France : Londres, Amsterdam, Liège, Bruxelles, Deux-Ponts, Kehl, Genève, Lausanne et bientôt Neuchâtel<sup>622</sup>. Elles ne produisent que peu d’éditions originales, et se lancent dans la contrefaçon, inondent l’Europe d’ouvrages à des prix avantageux. A Neuchâtel, les nouveaux éditeurs peuvent se livrer au piratage de la production française sans craindre la police royale.

Heureusement placés dans un pays libre, que sa situation & son gouvernement laissent jouir d’une neutralité perpétuelle au milieu des guerres qui désolent si souvent l’Europe, établis dans une petite contrée à portée des plus grands Etats, plusieurs gens de Lettres de Neuchâtel en Suisse ont conçu le projet de rendre plus communs & de répandre avec plus de promptitude les bons livres qui paroissent dans tous les genres & dans les divers pays. Dans cette vue, ils ont formé une Société Typographique, sous la Raison & les Signatures & ci-bas dont il vous plaira prendre note, dans le dessein de faire réimprimer les livres utiles ou agréables avec tout le soin, toute la propreté & toute la diligence & en même temps toute l’économie possibles<sup>623</sup>.

<sup>619</sup> Schlup Michel, *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 62

<sup>620</sup> Schlup Michel, *Ibid.*, p. 62

<sup>621</sup> *Lettre de la STN au banquier Perregaux, 25/7/1769*, ms STN 1095 in Schlup Michel, *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 61

<sup>622</sup> Schlup Michel, *Ibid.*, p. 62

<sup>623</sup> *Traité de la fondation de la STN, 27/7/1768*, ms STN 1095 in Schlup Michel, *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 61

La STN adresse une circulaire dans toutes les grandes villes européennes propices au lancement et au développement de leur commerce. A Lyon, elle arrive naturellement chez les Duplain, comme chez tous les autres libraires où elle est considérée dans un premier temps comme concurrentielle. Si l’« accueil fait à ses premières avances fut plutôt frais<sup>624</sup> » de la part de la génération de Pierre et Benoît Duplain, ce ne fut pas le cas pour leurs enfants. Le premier à répondre est Pierre-Jacques, fils de Pierre, qui exerce seul le métier depuis le décès de son père survenu un an auparavant. Il connaît la STN, puisque lors d’un voyage en Europe au printemps 1771, il rencontre le professeur Bertrand de Neuchâtel<sup>625</sup>. Il répond favorablement à cette demande en octobre 1772 :

Mettez moi au coure de vos opérations typographiques surtout dans le genre philosophique qui paraît être celui de notre siècle, si nous pouvons nous entendre je me ferai un plaisir de vous prouver la sincère estime et la parfaite considération avec laquelle j’ai l’honneur d’être tout à votre service<sup>626</sup>.

Son oncle Benoît ne voit pas cette alliance d’un bon œil. Dans un courrier à la STN, Pierre-Jacques demande aux Neuchâtelois d’envoyer la correspondance le concernant à son beau-frère Rosset

[...] car votre dernière [lettre] est tombée entre les mains de mon oncle Duplain qui hésite de croire qu’il puisse sortir de chez vous des livres bien catholique ce qui lui donne à suspecter ma foi qui doit être différente de celle d’hérétique comme vous<sup>627</sup>.

Un associé des Duplain, Bruyset Ponthus, refuse la proposition de liens avec la STN « Bruyset Ponthus : « ne fait rien avec l’étranger [...] sera un des derniers à se lier avec nous<sup>628</sup>. » Joseph, fils de Benoît ne se manifeste pas dans un premier temps, car la proximité de son père ne lui permet de prendre quelque contact avec la STN. La correspondance commence réellement après la mort de son père Benoît.

A Neuchâtel, les affaires démarrent en même temps qu’apparaissent les premiers déboires avec la justice. Sous la pression d’Ostervald, les associés acceptent de publier une contrefaçon des *Questions sur l’Encyclopédie* de Voltaire. Cet ouvrage est à la fois une mise en œuvre personnelle de la pensée philosophique éparse dans les dix-huit volumes de l’*Encyclopédie* de Diderot, et un prolongement du *Dictionnaire philosophique portatif*. Voltaire y apparaît comme le défenseur de la libre pensée, mettant l’accent sur les points de controverse religieuse<sup>629</sup>. Après la publication des *Questions*, la

---

<sup>624</sup> Varry Dominique, « Les Echanges Lyon-Neuchâtel », in *La Société typographique de Neuchâtel, 1769-1789*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2005, p. 491

<sup>625</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 18/10/1772 – STN, ms 1144

<sup>626</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 18/10/1772 – STN, ms 1144

<sup>627</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 2/4/1773 - STN, ms 1144,

<sup>628</sup> Rapport de Jean-Elie Bertrand à la STN - STN, ms 1058

<sup>629</sup> Schlup Michel, *Ibid*, 2002, p. 70

STN s’écarte délibérément de la ligne de conduite qu’elle s’est fixée à l’origine, d’exclure « tous les écrits polémiques ou critiques, toutes les disputes & les querelles qui font l’opprobre de la littérature<sup>630</sup>. » Afin de se mettre à l’abri, les patrons de La STN soumettent les *Questions* à l’approbation des censeurs de la seigneurie et des Quatre-Ministres. La permission d’imprimer n’est accordée que « sous la réserve qu’il ne sera ni vendu ni débit dans l’Etat, mais uniquement pour le faire transporter, ailleurs, où on a commission de le faire parvenir<sup>631</sup>. »

### **Le scandale du *Système de la nature***

Les Neuchâtelois s’enhardissent et s’intéressent à un nouvel ouvrage qui à fait scandale dès sa parution à Londres en 1770, et qui par conséquent est très convoité. Il s’agit du *Système de la nature* de d’Holbach, « Jamais philosophe du XVIIIe siècle n’avait exprimé avec autant de hardiesse les thèses du matérialisme athée<sup>632</sup>. A partir du moment où il est condamné par le Parlement de Paris en août 1770, l’ouvrage connaît un immense succès clandestin et suscite les convoitises des contrefacteurs. Les Neuchâtelois décident de s’engager dans cette aventure délicate, non sans avoir obtenu l’approbation des deux censeurs. « Ceux-ci accordent leur permission moyennant qu’on n’indiquerait pas dans le titre le lieu de l’impression qu’on n’en débitât aucun exemplaire dans le pays<sup>633</sup>. » L’ouvrage est tiré à environ 1 700 exemplaires fin avril 1771, cinq-cents sont destinés à Boubiers à Bruxelles, d’autres expédiés à Genève, Lausanne, Clèves, Lunéville, Lyon, Grenoble<sup>634</sup>. A Lyon, Pierre-Jacques Duplain propose d’échanger le *Vocabulaire français ou abrégé du dictionnaire de l’Académie* contre le *Système de la nature*<sup>635</sup>. Les premiers échanges entre Pierre-Jacques Duplain et la STN permettent de bien identifier les circuits du livre entre la Suisse et Neuchâtel, mais aussi les intrigues et les ruses qui sont nécessaires pour déjouer la vigilance de l’administration.

### **L’Affaire Fauche**

Samuel Fauche, bien qu’associé de la STN, continue à commercer pour son propre compte. Début 1772, il achète et distribue, contre l’avis de ses associés, des

---

<sup>630</sup> Traité de la fondation de la STN, 27/7/1769, STN, ms 1095 in Schlup Michel, *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 71

<sup>631</sup> « Permis d’imprimer », permission du 26 août 1771 et du 3 septembre 1771, STN, ms 1232 in Schlup Michel, *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 72

<sup>632</sup> Schlup Michel, *Ibid.*, p. 72

<sup>633</sup> Lettre du banneret au gouverneur de Lentulus, 4/7/1771, STN, ms 1095, in Schlup Michel, *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 74

<sup>634</sup> Schlup Michel, *Ibid.*, p. 74

<sup>635</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 14/4/1772 – STN, ms 1144

exemplaires d’un recueil d’anecdotes scandaleuses sur la cour de France, le *Gazetier cuirassé* de Théveneau de Morande. Alors que les associés imaginent que l’affaire est close, elle est relancée en mai. Pierre-Jacques Duplain fait dédouaner et contrôler un ballot de livres qui arrive de Neuchâtel à la chambre syndicale de Lyon. A l’intérieur se trouvent cinquante exemplaires du *Gazetier cuirassé*, que Duplain n’a pas commandé. Il arrive à prouver son innocence auprès des autorités locales et ne manque pas de manifester son mécontentement auprès de la STN<sup>636</sup>. Après cet incident s’ensuit une longue procédure de séparation qui se termine le 1<sup>er</sup> mai 1773, par le renvoi de Samuel Fauche de la Société.

En 1777, Abram Bosset de Luze apporte son aide à la direction de la STN et permet ainsi à celle-ci de consolider son assise financière. En février 1779, Jean-Elie Bertrand disparaît prématurément. Mme Bertrand, « cultivée, d’un esprit supérieur », va jouer un rôle important dans la maison. Sa correspondance montre que cette femme digne de confiance est parfaitement au courant des activités de la Société<sup>637</sup>.

Nous n’allons pas rentrer dans le détail de la production de la STN. La liste des ouvrages qu’elle a produit est recensée par Michael Schmidt dans l’ouvrage, *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*<sup>638</sup>. Le recensement est effectué d’après les volumes de la « Banque des ouvriers » (jusqu’en 1783) ainsi que les « Carnets des papiers », les « Rencontres du magasin » et diverses correspondances. D’autres vérifications relevant de la bibliographie matérielle doivent être apportées, car tout ouvrage comportant l’adresse de la STN ou de Neuchâtel ne sort pas nécessairement des presses de la STN. La notoriété de la Société incite d’autres imprimeurs à contrefaire leurs éditions. Le point de départ de ce travail a été la liste de John Jeanprêtre de 1940. Deux titres ont attiré notre attention : *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique, du jurisconsulte ou Choix des meilleurs discours...* de J.P. Brissot de Warville, A Berlin... A Paris... à Lyon, chez Grabit & Rosset, 1782-1785 ; *De la vérité ou Méditations sur les moyens de parvenir à la vérité dans toutes les connoissances humaines du même auteur...* et se vend à Lyon : chez Grabit & Rosset, 1782<sup>639</sup>. Ces deux ouvrages montrent que Rosset et Grabit se sont associés à Lyon entre 1782 et 1785.

---

<sup>636</sup> Schlup Michel, *Ibid.*, pp. 76-77

<sup>637</sup> Schlup Michel, *Ibid.*, p. 80

<sup>638</sup> Schlup Michel, *Ibid.*, pp. 236-285

<sup>639</sup> Schmidt Michael, La STN et la librairie française : un survol de documents » in *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, pp. 269-270

Notons deux de ses entreprises de grande envergure : l’édition in-quarto de l’*Encyclopédie* (1778-1781) et les *Dictionnaires des arts et métiers* (1779-1783).

L’activité de la STN diminue dans les années 1780 à la suite de la fermeture progressive du marché français, pour finalement disparaître à la veille de la Révolution française. La STN a souffert de la concurrence et de la surabondance des contrefaçons. A l’automne 1784, elle affiche un énorme découvert de cent soixante quinze mille livres. L’atelier ferme ses portes en 1789, une partie du matériel est racheté par Abraham-Louis Fauche-Borel (fils de Samuel). Le commerce de la librairie se poursuit jusqu’en 1798, trois années après la mort d’Ostervald.

### **2.2.3 – Le circuit du livre Suisse - Lyon**

Le développement de la STN et les relations d’affaires qu’elle développe avec les lyonnais vont modifier le paysage de la librairie dans les années 1770. Les Lyonnais, qui jusque-là produisaient eux-mêmes leurs livres, vont composer avec la STN. En même temps, celle-ci est bien identifiée par les autorités locales et fait l’objet d’une surveillance accrue. Les protagonistes doivent désormais faire preuve de beaucoup de ruse et d’imagination pour arriver à tromper la surveillance qui s’exerce sur eux. Voici, à travers l’affaire Revol, une illustration significative des moyens utilisés par les Lyonnais et ces « Messieurs » de Neuchâtel, mais aussi des conséquences d’un tel trafic entre les deux villes. Le passage des livres contrefaits entre Lyon et Neuchâtel ne peut être écrit sans aborder la chambre syndicale. Il ressort des différentes affaires que nous allons présenter que chacun se sert des uns et des autres pour arriver à ses fins. L’appât du gain est grand chez les commissionnaires comme chez les passeurs. La contrebande des livres se fait en même temps que les autres contrebandes, à l’image du colporteur Elorme qui, en relation avec Boubers, libraire de Dunkerque, fait passer en fraude de Hollande en France, des bas, des chapeaux et des mauvais livres<sup>640</sup>.

#### **Le circuit par Pontarlier : l’affaire Revol**

En suivant la trace des Duplain dans les courriers de la STN, le premier personnage qui apparaît pour toute affaire concernant le passage de livres prohibés est M. Claudet, de la société Claudet frères et fils. Ces négociants sont chargés de faire transiter les balles qui parviennent de Neuchâtel. Ils semblent avoir une filière qui fonctionne bien,

---

<sup>640</sup> Belin Jean-Paul, *Ibid*, p. 46

à condition qu’ils soient informés de l’arrivée des voitures sur Lyon. Jean-François Pion, commissionnaire à Pontarlier, est très souvent cité dans la correspondance de la STN :

Nous jugeons à propos d’écrire à M. Pion à l’occasion du Ballot n° 23 non pour lui dire de ne pas nous l’expédier la mal doit être fait mais pour qu’il n’entre en ville. S’il remplit cette formalité nous sommes pour ainsi dire sur d’éviter toute saisie.<sup>641</sup>

Le deuxième personnage-clé est Revol, le « commissionnaire contrebandier préféré de la STN<sup>642</sup> » à Lyon pour la STN. Son activité peut être reconstituée à travers les cent vingt-cinq lettres conservées dans les archives de la STN (ses homologues de Bâle, les Preiswerck ont écrits cinq cent quatre-vingt-quatre lettres !)<sup>643</sup>. Le premier courrier le concernant, date du 3 mai 1778, annonce le début d’une coopération entre Lyon et Neuchâtel. L’enjeu est de faire passer sans encombre des livres contrefaits, qui arrivent de Neuchâtel pour alimenter le sud-est de la France. Les destinataires sont bien sûr les libraires lyonnais, mais également des libraires d’autres villes, comme Grenoble et Bordeaux. Lyon n’étant qu’un lieu de passage obligé. Pour convaincre son interlocuteur de faire affaire avec lui, Revol tient un discours alarmiste en dépeignant un tableau noir du rôle que tient la chambre syndicale lyonnaise. « Vous avez raison, écrit-il à la STN, de croire que vos livres de contrefaçon ne passeraient point sans risque à notre chambre, qui est rigide depuis l’estampillage<sup>644</sup> ». Bien entendu, ce discours est immédiatement suivi d’une proposition de sa part : « Cependant, nous avons un moyen sûr pour éviter l’entrée de cette ville et conséquemment la vizite de la chambre. » Il en coûtera quatre à cinq livres le quintal. Revol explique ensuite les modalités d’exécution d’un tel contrat. La STN devra préalablement avertir Lyon de l’envoi des balles, en précisant leur destination, de sorte qu’il puisse faire le nécessaire à leur passage. Il va même jusqu’à indiquer d’autres stratégies, comme celle de profiter des envois de Duplain (qui sont nombreux pour l’*Encyclopédie*) pour introduire des marchandises dans des balles confectionnées sur le même modèle que les siennes. A la suite de ce courrier, un accord est passé : un mois plus tard, une pièce atteste l’existence de leurs premières transactions. Revol déclare qu’« à l’égard du ballot de M. Barjeret de Bordeaux [...] nous sommes sûrs qu’il passera facilement, attendu la quantité de balles que nous expédions journallement pour l’*Encyclopédie* »<sup>645</sup>. Pendant une année, tout semble se dérouler selon les plans de Revol,

<sup>641</sup> Lettre de Claudet frères et fils à la STN, 6/6/1777 - STN, ms 1136

<sup>642</sup> Darnton Robert, La STN et la librairie française : un survol de documents » in *L’Edition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 227

<sup>643</sup> Varry Dominique, « Pour de nouvelles approches des archives de la Société typographique de Neuchâtel », in *The Darnton debate Books and revolution in the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, p. 236

<sup>644</sup> Lettre de Revol à la STN, 3/5/1778 - STN, ms 1205

<sup>645</sup> Lettre de Revol à la STN, 11/6/1778 - STN, ms 1205

lorsque le 9 février 1779, un lot de dix balles est saisi par la chambre syndicale. Que s’est-il passé ? Mottet, voiturier suisse, se dirige vers Lyon, chargé de divers ballots de livres en provenance de Neuchâtel, Lausanne et Genève. Ces ballots sont expédiés par « différents libraires des villes pour le compte de différents particuliers du royaume<sup>646</sup>. » Le voiturier rentre dans Lyon par la porte de l’Isle Barbe, le faubourg de Vaise étant le lieu de passage des marchandises vers Roanne et Paris. Le voiturier se rend probablement chez le correspondant du voiturier Pion, l’aubergiste Boutary, près du faubourg de Sainte Claire<sup>647</sup>. Là, Revol défait les balles et substitue des ouvrages innocents aux contrefaçons et livres philosophiques. « Il a le secret de replomber les balles avec un sceau contrefait, mais cette opération doit être coordonnée soigneusement avec l’arrivée des voituriers<sup>648</sup>. » Malheureusement, le transporteur est arrêté par les préposés des fermes qui sont à la recherche de ballots de mousseline contrefaits : « Frustrés du produit de leur capture, les employés font un procès-verbal de détention qui est déposé auprès du syndic. » Jusqu’alors, Revol a toujours fait face aux éventuels aléats. Les archives de la STN relatent un événement qui a eu lieu une année auparavant, en mai 1779. A la suite d’un oubli de Pion, qui omet d’envoyer la lettre d’avis (c’est-à-dire la lettre d’arrivée des marchandises) le voiturier décharge les balles à la douane. Heureusement, Revol se trouve sur place, reconnaît les balles, achète un garde de nuit de la douane qui l’autorise à récupérer les livres contrefaits<sup>649</sup>. Cette fois, il n’en va pas de même, après une inspection menée par la chambre syndicale, un seul ballot est détecté comme venant de Neuchâtel avec quelques volumes interdits en France. Cependant, tous des ballots sont confisqués. En réalité le procès-verbal a été rédigé conjointement par le syndic et Revol grâce aux complicités dont il bénéficie au sein de celui-ci, ce qui permet de signaler que les balles contiennent « de bons livres et point de contrefaçons des éditions du royaume ». Après avoir tenté de maintes fois et sans succès de récupérer les balles, Revol se doit d’informer la STN, il s’exécute deux mois plus tard, et se défend de son silence :

L’espérance que nous avons qu’elle nous serait rendu de jour à autre, a fait que nous ne voulions point vous en instruire dans la crainte de vous attrister et que vous ne fassiez quelques démarches contraire au proces verbal de saizie que j’ay fait de concert avec notre syndic.<sup>650</sup>

La forme donnée au procès-verbal laisse penser à Revol que le garde des sceaux va rendre les balles facilement. N’ayant toujours aucune nouvelle en mai, il lui adresse une

---

<sup>646</sup> *Lettre de Revol à Miromes. n.il, garde des sceaux*, Mai 1779 - STN, ms 1205

<sup>647</sup> Schlup Michel, *Ibid*, p. 228

<sup>648</sup> Darnton Robert, *Ibid*, p. 228

<sup>649</sup> Darnton Robert, *Ibid*, p. 228

<sup>650</sup> *Lettre de Revol à la STN*, 29/3/1779 - STN, ms 1205

requête mais rien n’y fait. En désespoir de cause, en septembre, Revol demande à la STN de faire intervenir ses relations auprès de M. de Miromesnil. En mars 1780, l’affaire s’éclaircit : la prise contiendrait l’équivalent de deux balles prohibées, la STN devant récupérer les sept autres<sup>651</sup>. La correspondance continue où Revol ne se lasse pas de donner des conseils à Neuchâtel : « Dites que les deux ballots de contrefaçon ne vous appartiennent point et faites vous restituer les autres »<sup>652</sup>, « Gardez vous bien de parler du contenu de vos balles parce que si on vous les rend on vous forcera a les retourner à Neuchâtel »<sup>653</sup>, « Elles ne contiennent que de bons livres, quoique contrefaits, mais il n’en a pas été fait mention dans le proces verbal<sup>654</sup>. » La situation se débloque grâce à M. de Néville, qui fait la promesse aux Neuchâtelois de leur rendre leurs balles, mais cela prendra encore un certain temps : « Il est étonnant qu’après la promesse que vous a fait M. de Néville, de vous faire rendre vos balles saizies à Lyon, qu’on ait point encore donné aucun ordre. Ce Monsieur a bezoin qu’on luy rafraichisse souvent la mémoire<sup>655</sup> » s’impatiente Revol. Enfin, le 16 juillet, il récupère la marchandise et pour remettre de l’ordre parmi les livres, il demande à la STN de lui adresser le contenu de chacune d’elles, ainsi que le nom de leurs destinataires. Il ne reste qu’à payer les frais de saisie et les employés qui l’ont réalisée. Revol rappelle une fois de plus l’obligeance dont a fait preuve la chambre syndicale : « Si cette ordonnance n’a pas été mise à exécution, nous en avons obligation, à notre inspecteur et à nos syndics, qui sont de très honnêtes gens<sup>656</sup>. »

Au fil du temps, les activités de Revol se font de plus en plus périlleuses, trois années plus tard, en 1783, la chambre syndicale se veut de plus en plus vigilante, la réputation de ce passeur de contrefaçons n’est plus à faire. Pour finir, la route de Pontarlier prise par Pierre-Jacques et utilisée par les voituriers, n’est plus sûre : « Nous ne pouvons plus par la route de Pontarlier, à moins d’y avoir une maison de confiance, et pour cela il faudrait prendre des arrangements differents pour les expéditions.<sup>657</sup> » Alors que la combativité de Revol s’émousse, il se fâche avec la STN à la suite d’une lettre de réprimande :

Nous allons répondre catégoriquement à votre courrier du 31 que nous sommes au désespoir que notre négligence nous ait fait perdre toutes nos pratiques, ce n’a pas été nos intentions, pour y remédier vous prions très instament de ne plus rien nous adresser, d’autant plus que pour notre

<sup>651</sup> *Lettre de Revol à la STN, 7/3/1780 - STN, ms 1205*

<sup>652</sup> *Lettre de Revol à la STN, 20/3/1780 - STN, ms 1205*

<sup>653</sup> *Lettre de Revol à la STN, 18/4/1780 - STN, ms 1205,*

<sup>654</sup> *Lettre de Revol à la STN, 28/4/1780 - STN, ms 1205*

<sup>655</sup> *Lettre de Revol à la STN, 16/6/1780 - STN, ms 1205*

<sup>656</sup> *Lettre de Revol à la STN, 16/7/1780 - STN, ms 1205*

<sup>657</sup> *Lettre de Revol à la STN, 18/4/1780 - STN, ms 1205*

nouvelle société, nous ne voulons plus faire de commerce illicite, qui nous exposent tous les jours a des reprimendes, et à des sotizes de ceux que nous avons ». <sup>658</sup>

La rupture est consommée, Revol met ses menaces à exécution : à partir d’avril 1783, les courriers échangés sont des pièces comptables, les deux parties règlent leurs comptes. Le 4 juillet 1784, découragé, amer, usé, Revol met fin à cinq années de collaboration avec la STN. A l’occasion de la contestation d’un solde de tout compte de deux mille quatre cents livres, Revol fait part de son amertume, le ton est bien différent de celui adopté dans la première lettre de Revol en mai 1778<sup>659</sup> :

Soyez bien persuadés que cette somme ne nous dedomage aucunement des peines, soins, entrepot, à peine suffit-elle, pour nous rembourser celle que nous avons été obligé de donner, pour vous tirer des mauvais pas, ou nous nous sommes embauche pour vous faciliter le passage de vos balles et dans cette operation rien n’est plus vray que par attachement pour Monsieur le Banneret, nous avons exposé, liberté, vie, santé, argent, et reputation.

Liberté – En ce que sans nos amis nous aurions été fermé par lettre de cachet.

Vie – En ce qu’ayant été en différentes fois aux prises avec des employés des fermes, et les avoir force, les armes à la main, a nous restituer les balles qu’ils nous avaient saisie (à cet epoque, il y en avait douze a votre maison, qui aurait été perdue pour vous, sans ressource).

Santé – Combien de nuits avons nous passé, exposé à toutes les intempéries des saisons sous la neige, traverse les rivieres debordées et quelques fois sur la glace.

Argent – Quelle somme n’avons nous pas donné en différentes fois, tant pour faciliter l’exportation que pour éviter les poursuites.

Réputation – En ce que nous avons acquis celle de contrebandier.

Le tout Messieurs pour votre service apres tous ces faits tres connus, et que vous ne deviez pas ignore, jugé vous, et voyez notre récompense, et si vous etes fort equitable en nous offrant 1 800 livres. <sup>660</sup>

### **Le circuit par Genève : les frères Cramer**

Pierre et Benoît Duplain possèdent un compte auprès de Philibert et Gabriel Cramer. Ils font ainsi partie des nombreux clients couchés sur le *Grand livre des frères Cramer*. Nous nous sommes procuré des extraits du *Grand Livre* pour la période du 17 août 1755 au 10 décembre 1765<sup>661</sup>. Nous avons relevé les pages concernant le commerce avec les frères Duplain. Une note du 17 août 1755 indique que les deux parties commerçaient avant 1755, « 160,6 livres, bilan d’entrée qu’ils doivent en solde du précédent *Grand Livre* »<sup>662</sup>. Ce livre de comptes fait état d’un très vaste réseau de

<sup>658</sup> Lettre de Revol à la STN, 20/1/1783 - STN, ms 1205

<sup>659</sup> Lettre de Revol à la STN, 3/5/1778 – STN, ms 1205

<sup>660</sup> Lettre de Revol à la STN, 4/7/1784 - STN, ms 1205

<sup>661</sup> Annexe 23, vol. 2, p. 319

<sup>662</sup> *Grand Livre des Frères Cramer, 1755* « Les frères Duplain de Lyon »

correspondants disséminés dans toute l’Europe (quatre cent dix répartis dans cent six villes). Il est très difficile à déchiffrer, car les lignes budgétaires sont rédigées dans un langage codé. Ainsi voit-on le plus grand nombre sous cette forme :

à Marchand. A eux assigné& sur I.M. pour Mossy

aux d. des mêmes sur I.M.

aux d. des mêmes sur F.B.V., n° 10 & T.P.B., n° 4...

Ci-dessous quelques noms retrouvés dans ces pages. Pour certains d’entre eux, il y a une indication de localisation.

Nom	Localisation	Nom	Localisation
Allard Paul		Fournel	
Bénédite		Garrigan	
Bérard frères		Gaude	
Bertrand J. J.	Lisbonne	Gendron	
Birosse		Ginioux Frères & Neveu	Lisbonne
Bonnardel	Lisbonne	Giroud	Grenoble
Briquet	Chalons	Giroud Vve	Avignon
Bruyset Ponthus		Gravier	Naples
Buisan		Gravier	
Cassin		Joly	
Chabrier	Avignon	La Bottière	
Charly		Laroche	Dole
Chevrottier		Lefevre de Lambesc	
Coignard	Dijon	Léon	
Collomb Gaétan	Marseille	Machuel	
Colomb frères		Malherbe l’aîné	La Rochelle
Conti		Mallen père et fils	
Cortes		Mena	
Crosat		Mossy	
Darnes		Mutis	
David	Aix	Nicolas, Mme	Lyon
De Boye		Pierre Nicolas	Paris
Detournes frères	Lyon	Reycend	
Duvillard, chirurgien	Lyon	Rico	
Espinolas		Rigaud	Montpellier
Fache		Robin	
Fantet	Besançon	Santander	
Flournois		Trebosc	

Pierre-Jacques, quelques années plus tard, commande une opération qui porte sur l’achat de trois cents exemplaires d’un ouvrage dont le titre est inconnu (en même temps, Duplain achète trois cents exemplaires du même ouvrage « bon marché qui ne [lui]coûte point de droit d’entrée<sup>663</sup> »), à la STN. Cinquante exemplaires sont envoyés début octobre

<sup>663</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 20/10/1772 - STN, ms 1144

1772, via Cramer à Genève, qui les fait passer au compte-gouttes à Lyon. Ils sont insérés dans les balles de Louis Rosset, son beau-fère, ou bien dans celles de Regnault<sup>664</sup> qui transportent l’*Encyclopédie*, et qui ne sont pas visitées. Pour cela, les livres sont pliés de façon à représenter un volume du dictionnaire. Les colis sont adressés à Louis Rosset, sans que le nom de Duplain ne soit mentionné<sup>665</sup>, le 28 octobre, ils sont à Lyon. La même opération est menée pour les deux cents cinquante huit exemplaires restants, le passage se fait par le libraire Regnault<sup>666</sup>. Une partie de l’affaire se règle en échange, Duplain envoie le 28 octobre, cinquante *Abrégé du dictionnaire de l’Académie* de Duclos par Pontarlier<sup>667</sup>. La circulation est rapide, la commande est passée le 20 octobre à Lyon, le 28 elle est déjà réceptionnée<sup>668</sup>.

### Portrait de Philibert Cramer

#### Famille Cramer<sup>669</sup>

Famille d’imprimeurs et de libraires genevois. Héritiers du fonds Pérachon Cramer et Cie, les frères Cramer sont initiés au métier de la librairie par Claude et Antoine Philibert, marchands-libraires avec lesquels leur mère, Jeanne-Louise Cramer née Detournes, s’associe. En juillet 1753, cette société est dissoute et les Cramer demeurent seuls à la tête de l’entreprise ; c’est à cette époque que leur premier commis, François Grasset, les quitte. Les frères Cramer sont parmi les plus grands imprimeurs et libraires genevois du XVIII<sup>e</sup> s. Ils doivent cette notoriété au fait qu’ils sont les éditeurs quasi exclusifs des œuvres de Voltaire de 1756 à 1775. Gabriel rentre au Conseil de la République de Genève, mais c’est son frère cadet qui embrasse une carrière politique : elle le mène aux plus hautes charges, puisqu’il accède au gouvernement de Genève comme membre du Petit Conseil dès 1767. Les presses Cramer, dont l’activité est souvent en marge de la loi, bénéficient d’une large impunité grâce à cet engagement politique. La correspondance entre Voltaire et ses éditeurs révèle une grande amitié et un goût évident pour les subterfuges, destinés à déjouer les interdictions de l’État ; aussi les Cramer ne sont-ils pas inquiétés lors de la parution du *Candide*, de la *Pucelle* et du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire (ce dernier livre fut condamné à être brûlé et lacéré devant l’hôtel de ville de Genève le 24 septembre 1764, mais on ne put trouver l’imprimerie qui l’a édité). En 1770, Gabriel Cramer, en compagnie de Samuel Detournes et Charles-Joseph , décide de publier une nouvelle édition in-folio de



<sup>664</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28/10/1772 – STN, ms 1144

<sup>665</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28/10/1772 - STN, ms 1144

<sup>666</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 14/4/1772 - STN, ms 1144

<sup>667</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28/10/1772 - STN, ms 1144

<sup>668</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28/10/1772 – STN, ms 1144

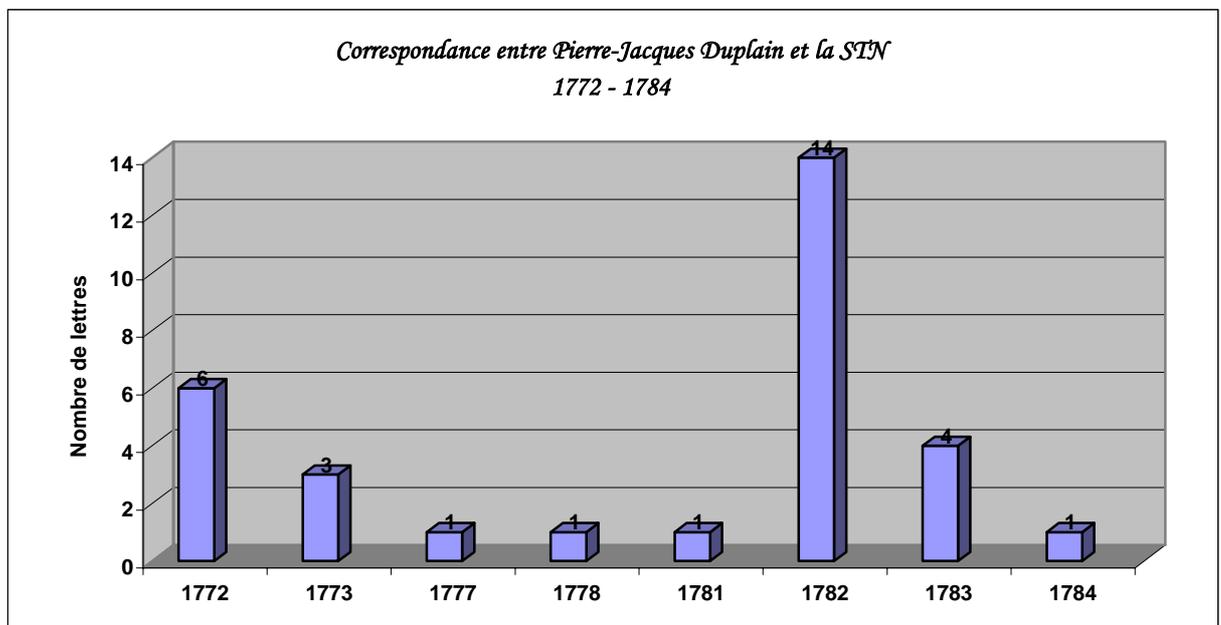
<sup>669</sup> [http://www.memo.fr/Article.asp?ID=VOL\\_U40\\_015](http://www.memo.fr/Article.asp?ID=VOL_U40_015)

*l’Encyclopédie*, mais abandonne sa part en 1775. Les frères Cramer illustrent la difficulté du métier d’éditeur au XVIII<sup>e</sup> siècle : il faut satisfaire à la fois le public conservateur et catholique et le public clandestin des amateurs de philosophie<sup>670</sup>. Voltaire qui compose ses livres comme ses pièces de théâtre, en corrigeant perpétuellement ses textes, les fait imprimer à mesure qu’il rédige. Il lui faut un libraire près de lui afin qu’il surveille et dirige le travail facilement. Il choisit les frères Cramer. Philibert, une fois enrichi, se retire des affaires et devient le représentant de la République de Genève auprès du gouvernement français, il est alors surnommé « le prince », son frère Gabriel ne quitte les affaires que peu de temps avant la mort de Voltaire<sup>671</sup>. A Genève, les frères Cramer, les Gosse, la maison Detournes restent jusque dans les années 1770 les héritiers d’une tradition d’origine protestante, qui avait fait de la ville un redoutable centre de production et de diffusion des ouvrages pour le marché de l’Europe du Sud.

## 2.3 – Le livre contrefait entre Lyon et Neuchâtel

### 2.3.1 – L’affaire Fauche et l’exil de Pierre-Jacques Duplain

L’année 1772, inaugure la collaboration Pierre-Jacques, STN, une correspondance s’instaure entre les protagonistes.



**Graphique : correspondance entre Pierre-Jacques Duplain et la STN : 1772 - 1784**

<sup>670</sup> <http://www.cavi.univ-paris3.fr/phalese/desslate/dico0314.htm>

<sup>671</sup> Belin Jean-Paul, *Le Commerce des livres prohibés à Paris de 1750 à 1789*, Paris, Belin frères, 1913, p. 40

D. Varry a dressé la liste des imprimeurs-libraires correspondants [lyonnais] de la STN.

Nom	Qualité	Nbre de lettres
Baritel, veuve	Libraire	8
Barret, Jean-Marie	Imprimeur-libraire	41
Bernuzet ou Bernuset, Pierre	Libraire	3
Berthoud, Louis-Joseph	Libraire	13
Bosson	Libraire	6
Bruyset, frères	Libraire	4
Bruyset, Jean-Marie père et fils	Imprimeurs-libraires	17
Bruyset, Jean-Marie	Libraire	2
Bruyset Ponthus, Pierre	Libraire	5
Delaroche -Vatar		1
Duplain, Joseph	Libraire	84
Duplain, Pierre-Jacques l’aîné	Libraire	31
Flandin, Bernard	Libraire	4
Grahit, Joseph-Sulpice	Libraire	36
Jacquenod Claude-Marie	Libraire	26
Le Roy, Amable	Libraire	50
Los Rios, François de	Libraire	35
Périsse, frères	Imprimeurs-libraires	22
Périsse-Duluc, Jean-André	Syndic	2
Regnault le jeune, Gabriel	Commis libraire puis libraire à Turin	4
Regnault, Gabriel	Libraire	34
Réguillat, vve et fils	Imprimeurs-libraires	22

Parmi les vingt-deux noms cités, nous notons qu’un grand nombre d’entre eux sont des associés très proches des Duplain : Bruyset, Grahit, Le Roy, Los Rios, Périsse et Régnault.

En 1771, Pierre-Jacques produit une contrefaçon du *Vocabulaire françois*, abrégé du dictionnaire de l’Académie française, exemplaire publié la même année officiellement par la veuve Regnard à Paris en deux volumes, in-8. Il désire échanger ses ouvrages contre le *Système de la nature* en deux volumes, que l’un de ses amis a acheté quatre livres à Neuchâtel. Duplain aimerait l’obtenir pour trois livres<sup>672</sup>.

Il propose à la STN en octobre 1772, les *Questions sur l’Encyclopédie* en neuf volumes<sup>673</sup>, en novembre il prépare une édition en onze volumes<sup>674</sup>. Il produit la *Lettre de Trasybule à Leucippe*, in-8, conforme à celle de Rey<sup>675</sup>, un bon exemple de texte philosophique clandestin. Il s’agit d’un traité athée, composé vers 1720 par l’historien

<sup>672</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 14/4/1772 - STN, ms 1144

<sup>673</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28/10/1772 - STN, ms 1144

<sup>674</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 17/11/1772 - STN, ms 1144

<sup>675</sup> Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28/10/1772 - STN, ms 1144

Nicolas Fréret, publié de manière posthume sous son nom en 1765. L’attribution à Fréret a été confirmée par Sergio Landucci, dont l’édition critique se fonde sur l’ensemble de la tradition manuscrite<sup>676</sup>. La STN lui réclame également l’*Histoire philosophique et politique de l’établissement des Européens dans les Indes*<sup>677</sup>. « Il me seroit impossible de trouver dans toute la librairie un seul exemplaire [...] l’édition étant totalement épuisée », répond Pierre-Jacques ; mais il s’empresse de rajouter : « Ce livre est sous presse lorsque il sera tiré je verrai si je peux venir à bout de vous en fournir quelque exemplaire<sup>678</sup>. »

Voici les différentes éditions localisées à la BNF

- Raynal Guillaume-Thomas, *Histoire philosophique et politique des établissements & du commerce des européens dans les Indes*, Amsterdam, s.n., 1770, 6 vol. in-8
- Raynal Guillaume-Thomas, *Histoire philosophique et politique des établissements & du commerce des européens dans les Indes*, Amsterdam, s.n., 1772, 6 vol. in-8
- Raynal Guillaume-Thomas, *Histoire philosophique et politique des établissements & du commerce des européens dans les Indes*, Amsterdam, s.n., 1773, 6 vol. in-8

---

<sup>676</sup> *Textes électroniques clandestins du dix-huitième siècle*, publiés par Gianluca Mori - [http://www.vc.unipmn.it/~mori/e-texts/index\\_fr.htm](http://www.vc.unipmn.it/~mori/e-texts/index_fr.htm)

<sup>677</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 17/11/1772 - STN, ms 1144

<sup>678</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 17/11/1772 – STN, ms 1144

Lyon le 14 Avril 1772 <sup>345</sup>

Messieurs,

BIBL. NEUCH.  
Ms 1144

J'ai l'honneur de vous offrir le Vocabulaire françois ou abrégé du Dictionnaire de l'Académie en deux volumes in-8 par petit roman tout veuf à deux colonnes à 7<sup>½</sup> l. Exemplaire en bl.

Si vous avez encore du systeme de la Nature en deux vol. in-8 je vous en prendrai en échange contre mon livre. Si vous me le payez à son prix à fin que j'y paye trouver ma longueur par rapport à l'impression. Je suis que vous avez rendu un trumpheur à l'Académie de mes amis qui payent par votre ville, par conséquent vous ne devez pas me le payer plus de 3<sup>½</sup>.

Je vous prie de me faire une réponse prompte, attendu de vos chers nouvelles j'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Messieurs,

Vostre très humble serviteur  
Pierre J. Duplain Aîné  
Aue de la Monnaie

Ma honte à Monsieur de Profpeur Bertrand que j'ai eu l'honneur de voir le printemps passé en traversant votre ville

Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 14 avril 1772, STN, ms 1144, folio 345

Lyon le 20<sup>o</sup> Oct 1772

347

Messieurs,

MS 1144

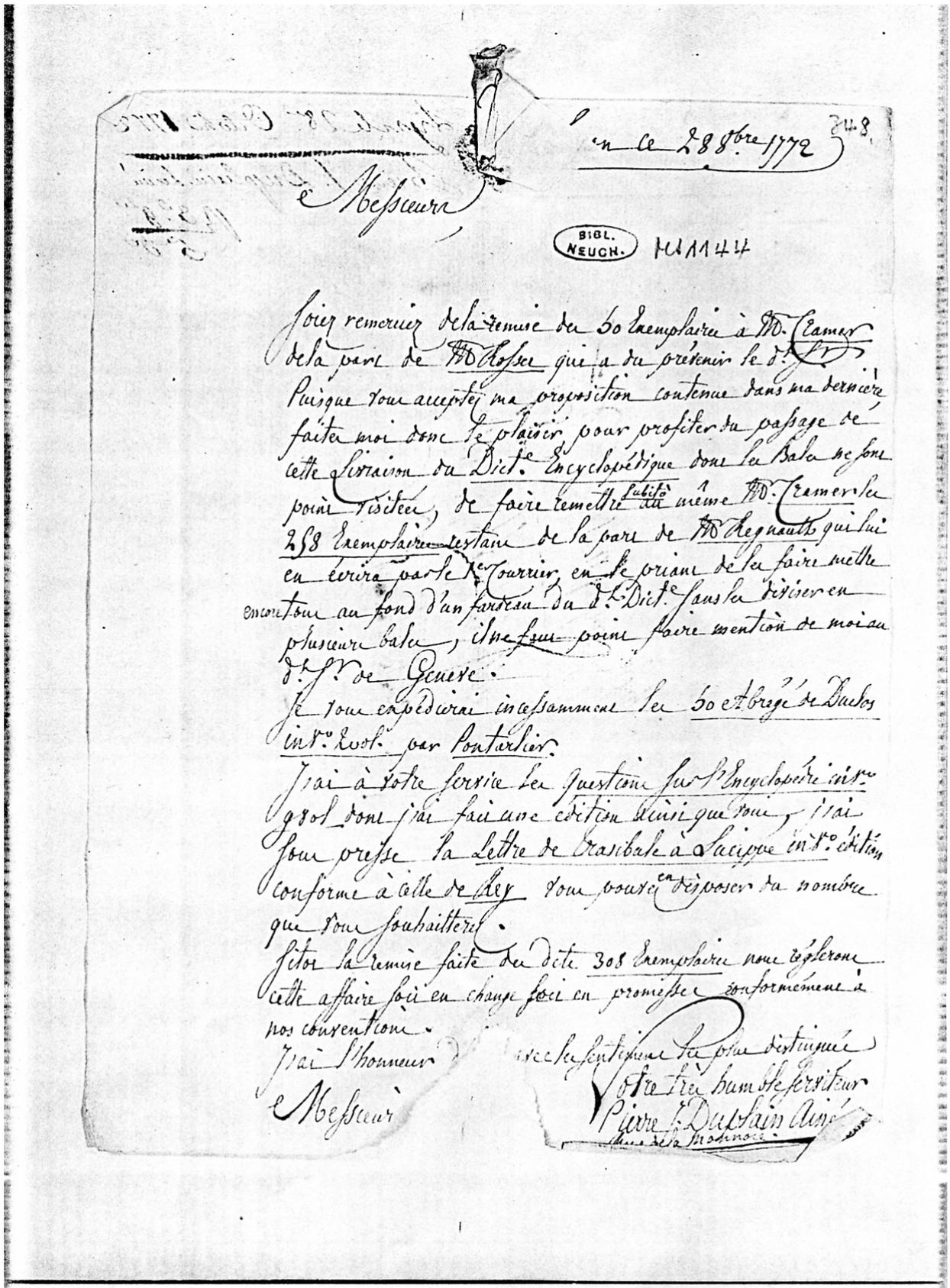
BIBL. MUSEUM.

de s<sup>r</sup> fauche ne m'avez envoie que 100 au lieu de 300 que m'avez promis dans votre lettre

En consequence de l'honneur de vos offres gracieuses de la votre du 15 du present je vous prie de donner vos ordres à Genere pour qu'on ramette sur le champ chez M. Cranner 50 exempl. du titre dont vous m'offrez 300, en le commandant au d<sup>r</sup> de le inserer dans une Bale qui il doi expedier à mon beaufrere Robet ici à Lyon qui doi être composee de suite du Dict. Encyclopedique, puis lea de le inserer au fond de la d<sup>r</sup> Bale de maniere qu'ils presentent la forme d'un volume inf. recommander lui le d<sup>r</sup> ouvrage comme regardant seul le d<sup>r</sup> Robet sans lui faire mention de moi étant d'accord avec mon dit beaufrere si je ne prends pas un plus grand nombre de votre d<sup>r</sup> livre c'en que dans l'interalle de mon affaire avec le s<sup>r</sup> fauche je m'en sui charge de 300 d'une édition inferieure à la votre à la verite, mais beaucoup meilleur marche et qui ne me coute point de droit d'entree. Si vous voulez m'accomoder de vos 300 moitié en change moitié en argent je pourrai m'en charger mais non autrement, je pourrai vous donner du fameux et bien du Dict. de l'Academie redige par M. Duche en deux gros volumes in 8<sup>o</sup> j'auroi encore à payer l'entree, je ne donne à personne en change du d<sup>r</sup> titre se reservant l'usage qui acheten à l'argent à qui j'en envoie tous les jours.

Je sui persuadez que rien n'en capable d'altérer les sentimens d'estime et de consideration avec lesquels j'ai l'honneur d'être  
Vostre tres humble serviteur  
Pierre J. Duplain Aine. L. de la Harpe

Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 20 octobre 1772, STN, ms 1144, folio 347



Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28 octobre 1772, STN, ms 1144, folio 348

La source que nous offrait la correspondance de Pierre-Jacques avec la STN va très vite se tarir, fin décembre 1772, Pierre-Jacques est contraint de fuir Lyon, victime d’une lettre de cachet comme nous l’avons vu précédemment. Après les déboires qui surviennent à son beau-frère, Rosset devient prudent, et décline l’offre de la STN en septembre 1773 :

Je suis très sensible à vos offres obligeantes, Messieurs, je suis pourvu en suffisante quantité pour le présent de la majeure partie des nouveautés dont vous m’avez donné note, ainsi je ne trouve rien à vous demander en ce moment<sup>679</sup>.

### 2.3.2 – Joseph Duplain et la veuve Desaint

Si Louis Rosset ne poursuit pas la collaboration avec la STN, Joseph ne craint pas d’en entamer une. Il propose de nombreux titres à échanger en janvier 1775<sup>680</sup>. Nous avons recherché ces titres dans les bases bibliographiques :

- *Chymie* de Beaumé, 3 vol. in-8 qui est la contrefaçon de la *Chymie expérimentale et raisonnée de M. Baumé*, Paris, Didot le jeune, 1773, 3 vol. in-8.
- *Traité des prescriptions* de Dunod, in-4 pour Dunod de Charnage François Ignace, *Traité des prescriptions, de l’aliénation des biens d’église, et des dixmes, suivant les droits civil et canon, la Jurisprudence du Royaume & les Usages du Comté de Bourgogne*, Paris, Briasson, 1753, 3 parties en 1 vol. in-4, 408 p.
- Les *Œuvres complètes* de Mr Linguet, pour Linguet Simon-Nicolas-Henri, *Œuvres diverses de M. Linguet*, Londres, 1774, in-12.
- L’ *Essai philosophique sur l’entendement humain* de Loke pour Locke, *Abbrégé de l’Essay [...] sur l’entendement humain*, Londres, 1751, in-12.
- L’ *Histoire des aventuriers flibustiers et boucaniers* d’Oexmelin, cet ouvrage est publié en toute légalité par Benoît et Joseph à Lyon en 1774.
- *Jérusalemme liberata*, 2 vol. 1774, pour *Gerusalemme liberata di Torquato Tasso*, Londra, 2 vol. in-12.
- *Aminta*, 1774 pour *Aminta Favola Boscareccia di Torquato Tasso*, Londra, 1774, in-12
- *Congresso*, 1774 pour *Congresso di citera*, Londra, 1774, in-12
- *Lettres d’une Peruvienne*, pour *Lettres d’une Péruvienne [par Mme de Grafigny], traduites du français en italien [...] par Mr. Deodati [...] Lettere d’una Peruviana tradotte dal francese in italiano*, Paris, Briasson, 1774.
- *Poesie* de Metastasio, 6 vol. pour *Poesie del signor abbate Pietro Metastasio*, Londra, 1774
- *Loix ecclésiastiques* pour Héricourt du Watier, Louis d’, *Les loix ecclésiastiques de France... et une analyse des livres du droit canonique...*, Paris, les libraires associés, 1771, 2 parties en 1 vol. in-folio.

<sup>679</sup> Lettre de Louis Rosset à la STN, 18/9/1773 – STN, ms 1209

<sup>680</sup> Lettre de Joseph Duplain à la STN, 13/1/1775 – STN, ms 1144

Il faudrait mener une enquête de bibliographie matérielle poussée, mais tout laisse à croire que Joseph publie à l’adresse de « Londres » ou « Londra ». Nous retrouvons également des exemplaires des *Loix ecclésiastiques* publiés par les « Libraires associés ».

A ces titres lyonnais, sortis sous fausse(s) adresse(s) nous pouvons ajouter ceux qui sont proposés par la veuve Réguillat de Lyon, le 5 juin 1772<sup>681</sup> :

- *Aventure de Télémaque* de Fénelon
- *Erreurs* de Voltaire
- *Esprit des loix*
- *Henriade* de Voltaire
- *Julie* de Rousseau
- *Lettres juives* du marquis d’Argens
- *Lettres cabalistiques* du marquis d’Argens
- *Lettres chinoises* du marquis d’Argens
- *Philosophie du bon sens* du marquis d’Argens
- *Œuvres* de Montesquieu
- *Droit public de l’Europe* par Mably

### **L’affaire de Joseph à Lyon**

En 1773, il publie une série de trois cent deux ouvrages imprimés par Bellion dont le privilège, qui remonte au siècle précédent, appartient à la veuve Desaint de Paris, mais que Duplain prétend avoir acquis de Barbou de Limoges et Hérissant de Paris. Il est attaqué par la veuve Desaint et par Cellot, lesquels « armés d’ordres surpris à la sagesse du magistrat & de titres qui étoient illusoires puisque la loi rejette la perpétuité des privilèges, ils enfoncent la porte des magasins, pénètrent dans les comptoirs, violent les dépôts sacrés des correspondances ». Une ordonnance rendue le 18 août par Le Noir, et un procès-verbal du 11 septembre 1773, ont permis, les perquisitions et la saisie des *Satires* de Boileau, des *Loix ecclésiastiques*, des *Discours* de d’Aguesseau et de « *L’imitation de Jésus-Christ* » traduites par le Père Gonnelieu : les *Satires*, que la veuve Desaint vendait trois livres à Paris, Duplain les débite à une livres dix sols ; il vend les *Loix ecclésiastiques*, vingt-quatre livres au lieu de trente<sup>682</sup>. Trente huit exemplaires en feuilles des *Discours* de d’Aguesseau, en 2 volumes, in-12. Quatorze exemplaires en blanc des *Sermons* de Sensaric, en 4 volumes, in-12. Cinquante exemplaires en feuilles des *Loix Ecclésiastiques* de d’Héricourt, in-folio. La fraude est constatée par le lieutenant

---

<sup>681</sup> Varry Dominique, « Pour de nouvelles approches des archives de la Société typographique de Neuchâtel », in *The Darnton debate Books and revolution in the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, p. 237

<sup>682</sup> Audin Marius, « L’imprimerie à Lyon », *Revue du Lyonnais*, 1923, p. 101

de police Gauguery qui prend un exemplaire de chaque publication qu’il ficelle et cachete. Duplain refuse de signer le paquet. Il est malgré tout condamné par le lieutenant de police Le Noir, le 27 juillet 1777, à cent livres d’amendes et mille livres de dommages et intérêts pour la veuve Desaint<sup>683</sup>. Le jugement est rendu le 27 septembre 1777, mais Duplain fait aussitôt appel. Son avocat, Rieussec, dans une consultation du 23 octobre, conclut à la possibilité d’un appel, « les privilèges illimités étant invalides, d’autant plus qu’ils sont opposés au bien public et tarissent la source des richesses de la librairie<sup>684</sup> ». Joseph Duplain n’est pas le seul à être inquiété à Lyon. Au même moment, Barret, Buisson, Grabit et Regnault subissent également les plaintes de la veuve.

A l’occasion de cette affaire, Joseph Duplain fait état de la situation difficile dans laquelle se trouvent les imprimeurs libraires lyonnais par rapport à ceux de la capitale, qui « ont envahi tous les Privilèges<sup>685</sup> ». Cette situation a amené les imprimeurs libraires lyonnais soit à commettre des infractions, soit à « languir dans l’indigence<sup>686</sup> ». Heureusement, devant cet abus de pouvoir, le législateur parisien « crut devoir fermer les yeux<sup>687</sup> ». Un consensus s’instaure souvent, malheureusement pour Joseph, c’est sans compter sur l’arrivée de la veuve Desaint et de Cellot qui se transforment en justiciers pour faire respecter la loi. Ces deux-là perquisitionnent dans les boutiques lyonnaises sans la moindre discrétion. Joseph déclare qu’ « après de longues recherches on trouve chez moi des livres que l’on prétend avoir été contrefaits<sup>688</sup> ». Il déplore avoir été condamné, alors qu’il est de bonne foi dans cette affaire :

En vain j’offre de produire au Procès des Pièces Justificatives : mes titres ne sont pas mieux accueillis, que mes raisons, je me trouve donc condamné pour n’avoir point distingué si des Livres qui me sont envoyés de Pris y ont été contrefaits ? Quel libraire sera innocent si je suis coupable ?<sup>689</sup>

Ordonnons que les termes « injurieux et calomnieux » répandus dans le Supplément du Mémoire imprimé du Sieur Duplain contre la Veuve Desaint, signifié le 19 avril dernier, seront & demeureront rayés & supprimés<sup>690</sup>.

Face à cette impuissance, Duplain fustige les libraires de Paris : « En voulant jeter dans l’inaction des Libraires de Province, ceux de Paris ont comblé les canaux qui leur

---

<sup>683</sup> Jugement rendu par M. Lenoir, conseiller d’Etat, lieutenant général de police, commissaire du conseil en cette partie, 27/7/1777 – BnF, FF ms 22180, pièce 112

<sup>684</sup> *Revue du lyonnais*, 1924, l’imprimerie à Lyon, p. 101.

<sup>685</sup> *Mémoire à consulter et consultation pour le Sieur J. Duplain*, 1777, p. 1

<sup>686</sup> *Ibid*, p. 1

<sup>687</sup> *Ibid*, p. 1

<sup>688</sup> *Ibid*, 1777, p. 1

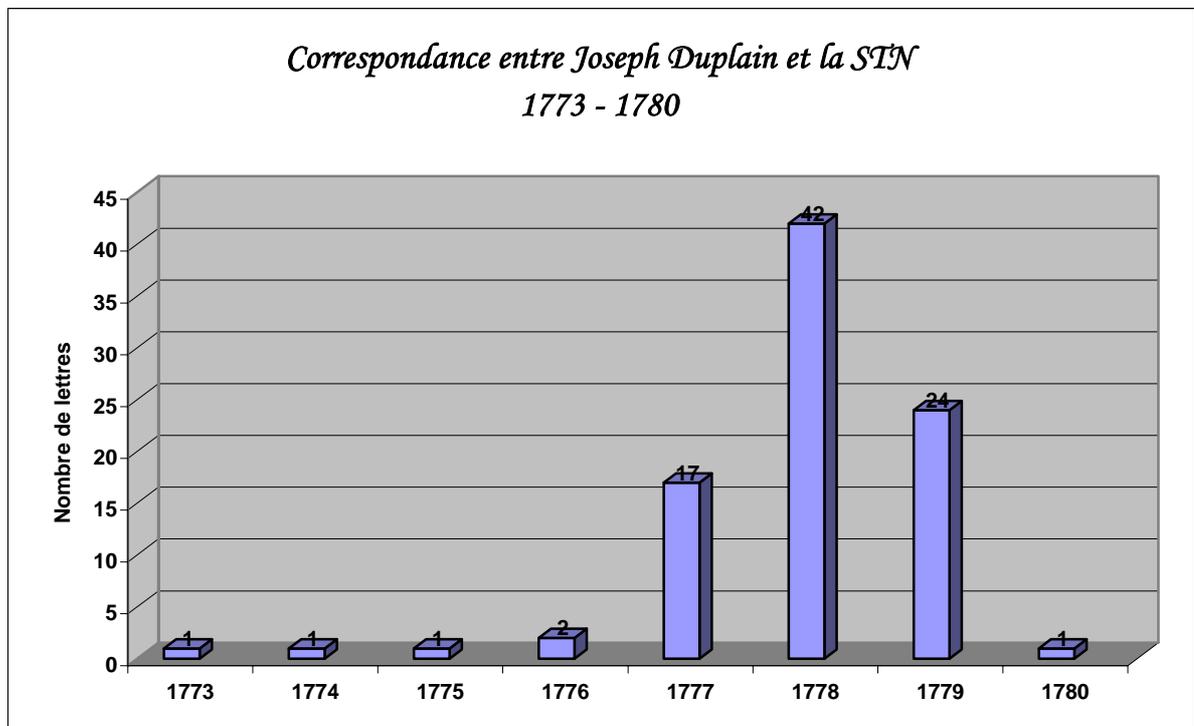
<sup>689</sup> *Ibid*, 1777, p. 3

<sup>690</sup> Jugement rendu par M. Lenoir, conseiller d’Etat, lieutenant général de police, commissaire du conseil en cette partie, 27/7/1777 – BnF, FF ms 22180, pièce 112

transmettoient l’opulence »<sup>691</sup>. Non seulement Duplain est jugé coupable, condamné, mais « on répand ici des exemplaires avec une profusion plus ridicule encore que scandaleuses ». Ils envoient des pamphlets dans les gazettes publiques avec les qualificatifs de « Pirate, Corsaire, forban »<sup>692</sup>. A la suite de la requête de Duplain auprès du Conseil, celui-ci décide le 23 octobre 1777 que Duplain peut...

interjetter appel, qu’il a lieu d’espérer la réformation du jugement du 27 septembre et qu’en tout cas ce jugement ne peut pas être exécuté provisoirement, au moins quant à l’affiche du jugement et à la mise au pilon des livres saisis<sup>693</sup>.

Cette affaire détourne définitivement Joseph de la librairie traditionnelle. Il se lance tout entier dans l’aventure de l’*Encyclopédie*. La correspondance qu’il tient durant les années 1777 à 1779 montre l’intense activité qu’il mène avec la STN.



**Graphique : correspondance entre Joseph Duplain et la STN : 1773 - 1780**

### 2.3.3 – « Regain » à Paris

Le thème du *Commerce et réseaux du livre clandestin à Paris au XVIIIe siècle* a été traité par Sabine Juratic<sup>694</sup>. Ses recherches montrent que la diffusion des imprimés

<sup>691</sup> *Mémoire à consulter et consultation pour le Sieur J. Duplain*, 1777, p. 4

<sup>692</sup> *Ibid*, p. 5

<sup>693</sup> *Ibid*, p. 5

<sup>694</sup> Juratic Sabine, « Commerce et réseaux du livre clandestin à Paris au XVIIIe siècle », *La Lettre clandestine*, n° 6, 1997, pp. 229-242

illicites à Paris provient en partie de l’activité d’imprimeries clandestines installées *intra muros* mais aussi de l’introduction d’ouvrages imprimés hors de Paris. Les ballots doivent franchir plusieurs barrières avant de pénétrer en ville : la douane tout d’abord pour les livres arrivant de province ou de l’étranger ; puis le contrôle des marchandises aux barrières, dispensé par les commis des fermes. Les échanges illégaux se font entre Rouen et Paris dans les années 1720, puis plus tard entre Lyon et Paris. Pour éviter ces multiples contrôles, les protagonistes font preuve d’imagination, mais ils bénéficient surtout de protection d’aristocrates. Les marchandises sont entreposées dans leurs maisons. A travers quelques personnages significatifs, Sabine Juratic dresse le tableau des échanges illicites. Ainsi, au début du siècle, la carrière commerciale de Joseph Huchet présente-t-elle toutes les caractéristiques du commerce illégal. Les ouvrages expédiés le plus souvent des Pays-Bas passent par le Luxembourg, Reims, Châlons-sur-Marne et Sainte-Menehould, pour arriver dans des entrepôts aux alentours de la capitale. Dans les années 1780, les marchandises arrivent le plus souvent par l’est, par Sedan, ou au nord par le port franc de Dunkerque. Certains ouvrages arrivent à Versailles, ville signalée de nombreuses fois comme la plaque tournante du livre clandestin. Le commerce de Pierre-Jacques Duplain s’inscrit-il directement dans le commerce existant déjà à Paris ? Quels sont ses interlocuteurs ? Quel circuit ses livres empruntent-ils ? Autant de questions auxquelles nous allons essayer d’apporter des réponses grâce à l’étude des courriers conservés à la STN.

Lorsque Pierre-Jacques rentre d’exil et s’installe à Paris en 1778, il n’a pas pu regagner son statut de libraire perdu à la suite de la lettre de cachet de Lyon en 1772. Il décide d’adopter le statut d’agent littéraire. Il réalise un prospectus<sup>695</sup> qu’il envoie à tous ses clients potentiels, celui de la STN est daté du 20 février, pour offrir ses services pour tout ce qui concerne « la Librairie & l’Imprimerie, & autres objets accessoires [globes, estampes, sphères, musique, papiers peints] ». Il assure pouvoir traiter avec le même professionnalisme les incunables et les nouvelles parutions. A cette activité de service, il ajoute celle de conseil, les liaisons qu’il entretient depuis de nombreuses années avec des gens de lettres lui ont fait acquérir une expertise pour juger de la qualité d’un ouvrage et par conséquent de ses chances de succès. Le prospectus adressé à la STN est complété par une lettre manuscrite dans laquelle il propose de faire imprimer des ouvrages interdits en France, les libraires de ce pays ne publiant que « des almanchs, des romans insipides,

---

<sup>695</sup> Prospectus de Pierre-Jacques Duplain adressé à la STN, 20/2/1778 – STN, ms 1144

des compilations indigestes, &, &, pour amuser les beaux esprits de Paris »<sup>696</sup>. D’autres courriers vont suivre qui vont nouer des relations professionnelles entre les deux parties. Pierre-Jacques leur propose d’imprimer les *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages des Protestans, et leur existence légale en France* ainsi que la *Justification des protestans du reproche qu’on leur fait d’avoir causé des troubles, et des guerres civiles dans le Royaume*. L’auteur du manuscrit n’est pas cité, seule une notice de la BNF mentionne « Gacon de Louancy – auteur douteux ». L’auteur vend son manuscrit cinquante louis et bénéficie de deux cents cinquante exemplaires gratuits<sup>697</sup>. Le rôle de Pierre-Jacques est de vanter la qualité de l’ouvrage auprès de la STN, et de montrer l’intérêt que les français auraient à le lire.

MM. du Parlement qui s’occupent de cette matière seroient charmés de voir paraître l’ouvrage qui servirait de base aux Arrêts qu’ils préparent relativement à la validité du mariage des Protestans.

Pierre-Jacques tranquillise ses interlocuteurs en leur assurant un transport sans risque :

Plusieurs conseillers se chargeront de faire entrer l’ouvrage à Paris.

Nous avons retrouvé trois notices à la BNF datées de 1779 se rapportant à cette édition, elles sont soit à l’adresse de « Londres » soit à celle de « Hollande »

- *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages protestants*, Londres, 1779
- Gacon de Louancy (auteur douteux), *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages protestants*, Londres, Hollande, 1779, in-8
- Gacon de Louancy, *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages protestants et sur leur existence légale en France*, Londres, 1779, in-8

Le deuxième titre imprimé à Neuchâtel est un ouvrage de Joseph Servan, le *Soldat citoyen*<sup>698</sup>, dont nous n’avons retrouvé qu’un exemplaire, celui de 1780, sans lieu, ni nom. Nous rappelons que les manuscrits de Joseph Servan étaient publiés jusque-là par Joseph-Sulpice Grabit, l’acquéreur du fonds de librairie de la mère de Pierre-Jacques, Madeleine Bruyset. L’affaire du *Contrat conjugal* de Jacques Le Scène-Desmaisons<sup>699</sup> nous apprend, dans le détail, la stratégie de Pierre-Jacques. Le 18 juin 1783, il demande à la STN l’impression

d’un ouvrage qui n’est pas susceptible de permission dans notre Paris, eu égard aux différentes matières qu’il traite avec toute la hardiesse et la fermeté d’un bon philosophe qui dit vigoureusement ce qu’il pense [...] l’ouvrage ne contient absolument rien contre notre Gouvernement, mais il n’est pas susceptible d’une approbation sorbonnique ni de privilège<sup>700</sup>

---

<sup>696</sup> *Ibid* – STN, ms 1144

<sup>697</sup> *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN*, 30/4/1778 – STN, ms 1144

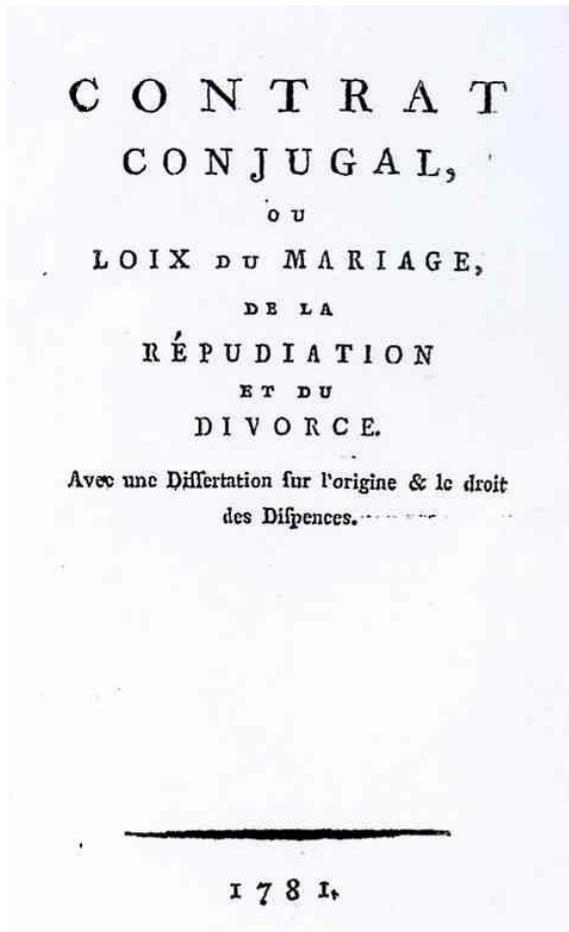
<sup>698</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 6/6/1781 et 22/2/1782 – STN, ms 1144

<sup>699</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 18/6/1783 – STN, ms 1144

<sup>700</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 22/2/1782 – STN, ms 1144

Pour Duplain, le livre s’avère être une bonne affaire, il s’adresse à un large public et intéresse les libraires. Il propose de le tirer à six mille exemplaires dont mille cinq cents sont déjà vendus à un libraire.

Vous verrez que la matière est intéressante pour tous les Païs et pour toutes les Religions... Il est écrit avec un style serré, ferme, et très agréable de manière à plaire à toutes les classes de citoyen et même aux femmes<sup>701</sup>.



L’auteur veut vendre son manuscrit cent louis à la STN, qui refuse de payer une telle somme, mais qui veut bien lui donner, en contrepartie, deux cents exemplaires gratuits. L’auteur rejette la proposition. Duplain craint de perdre l’affaire et propose de faire imprimer quatre mille exemplaires pour son compte, qu’il paiera « en bons effets de libraires bien connus<sup>702</sup> ». Après plusieurs courriers, les deux parties se mettent d’accord et l’édition de l’ouvrage est lancée<sup>703</sup>. Le contrat entre les deux parties est rédigé de la main de Pierre-Jacques :

Je soussigné Pierre-Jacques Duplain promets et m’engage de payer à la STN l’impression du manuscrit qu’elle vient de recevoir de ma part à raison de sept deniers la feuille imprimée, prix convenu entre nous, à compte de laquelle somme je joins ici treize cents nonante sept livres dix huit sous en bons effets, promettant de lui payer le reste deladite somme en effets de librairie payables dans un an en date de la réception de la marchandise. Ladite société s’engageant de tirer ledit ouvrage à raison de 4 000 exemplaires et les mains par dessus, sans quoi le dit prix de sept deniers la feuille n’aurait pas lieu. Fait à Paris ce 28 juin 1782.

Une traite de Verchaux [libraire à Hambourg] payable au 10 septembre : 300 livres

Une traite de Verchaux [libraire à Hambourg] payable au 10 octobre : 500 livres

<sup>701</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 22/2/1782 – STN, ms 1144

<sup>702</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 22/2/1782 – STN, ms 1144

<sup>703</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 13/5/1782 – STN, ms 1144

Le manuscrit, recouvert d’une toile cirée, est envoyé par diligence à M. Junet, directeur des postes de Besançon par M. de Louancy (*alias* P.-J. Duplain)<sup>704</sup>. Le 28 juin, le courrier est arrivé à Neuchâtel<sup>705</sup>, les épreuves lui parviennent le 19 août<sup>706</sup>. Duplain indique quelques corrections et demande que la date de 1783 remplace celle de 1782 « pour que l’année prochaine ledit ouvrage n’aie pas l’air d’être très ancien<sup>707</sup> ». L’impression réalisée, il est temps de régler les questions concernant l’expédition. Les balles seront adressées à Mme de La Noue, rue du Grand Chantier à Versailles. Le transport se fera dans deux voitures, l’une avec deux mille cinq cents exemplaires, l’autre avec les mille cinq cents restants<sup>708</sup>. Un exemplaire de l’ouvrage devra être envoyé à M. Amelot, un second à son secrétaire, et un troisième à Pierre-Jacques qui le communiquera à Pierre Le Noir<sup>709</sup>. Le scénario est au point, mais en octobre, les balles ne sont toujours pas arrivées à Versailles. Duplain s’inquiète, il pressent un problème. Il demande à la STN d’envoyer les courriers non signés à M. Deschamposet, négociant, rue Faubourg-Honoré<sup>710</sup>. Parallèlement, Duplain mène son enquête et découvre que les balles sont bien passées par Besançon, qu’elles ont bien été envoyées en deux colis sur Versailles. Malheureusement si le premier lot à l’attention de Mme de La Noue arrive à bon port, le second a été saisi, car il a été adressé à M. Poinçot qui était « dans le secret de l’administration<sup>711</sup> ». Pierre-Jacques reste confiant et pense bien récupérer ces livres « heureusement que nous ne sommes plus sous Meaupou qui traitait le bon et le mauvais comme il lui plaisait suivant son caprice<sup>712</sup> ». Qui est à l’origine de la dénonciation ? Pierre-Jacques accuse la STN de négligence. Ces messieurs ont fait part à M. de Varville de l’impression de l’ouvrage qui lui-même en a informé M. Desauger, lequel s’est empressé de dénoncer l’opération. Tous les réseaux susceptibles d’aider Duplain à récupérer ses livres sont activés : M. de Maillebois intervient auprès du garde des sceaux, qui fait lire l’ouvrage à la reine<sup>713</sup> ; un ami intervient auprès d’un grand seigneur qui a promis de « solliciter la délivrance du prisonnier<sup>714</sup> ». Alors que Duplain se débat pour récupérer son bien, l’auteur de l’ouvrage cherche à faire imprimer une deuxième édition en deux volumes in-octavo. Il sollicite M. de Beaumarchais qui, lorsqu’il apprend que Duplain possède les droits de l’ouvrage, « a

<sup>704</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 10/6/1782 – STN, ms 1144

<sup>705</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 28/6/1782 – STN, ms 1144

<sup>706</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 19/8/1782 – STN, ms 1144

<sup>707</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 23/8/1782 – STN, ms 1144

<sup>708</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 23/9/1782 – STN, ms 1144

<sup>709</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 30/9/1782 – STN, ms 1144

<sup>710</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 2/10/1782 – STN, ms 1144

<sup>711</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 20/12/1782 – STN, ms 1144

<sup>712</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 20/12/1782 – STN, ms 1144

<sup>713</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 2/1/1783 – STN, ms 1144

<sup>714</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 18/4/1783 – STN, ms 1144

eu horreur de son procédé à [l’] égard » de Pierre-Jacques. L’auteur fait des offres de service à la STN<sup>715</sup>, Duplain les interpelle : « Si ce n’est pas vous, Messieurs, qui imprimez la nouvelle édition du *Contrat conjugal*, pourriez-vous me faire le plaisir de me dire celui de vos confrères qui l’imprime ?<sup>716</sup> ». En novembre 1783, Duplain a compris qu’il ne récupérerait jamais son bien. La STN lui réclame le solde de l’opération. « Je crois que vous devez renoncer à tout bénéfice dans cette affaire qui est toute perte pour moi », leur écrit Duplain. « Il m’en a coûté 3 509,18 livres que j’ai perdu comme si je les ais jetté dans la rivière : 1 397,18 livres pour la STN, 1 700 livres à l’auteur, 412 livres pour la voiture<sup>717</sup> ». Nos recherches sur les catalogues informatisés de la BNF nous ont permis de retrouver cinq éditions du *Contrat conjugal*

- Le Scène-Desmaisons, Jacques, *Contrat conjugal, ou Loix du mariage, de la repudiation et du divorce*. Avec une *Dissertation sur l’origine & le droit des dispenses*, s. l., s. n., 1781, in-8, 208 p.
- Le Scène-Desmaisons, Jacques, *Contrat conjugal, ou Loix du mariage, de la repudiation et du divorce*, avec une *Dissertation sur l’origine & le droit des dispenses*, s. l., s. n., 1781, in16, 208 p.
- Le Scène-Desmaisons, Jacques, *Contrat conjugal, ou Loix du mariage, de la repudiation et du divorce*, avec une *Dissertation sur l’origine & le droit des dispenses*, Neuchâtel, impr. de la Société typographique, 1783, in-8, 316 p.
- *Contrat conjugal, ou Loix du mariage, de la repudiation et du divorce*, Neuchâtel, 1785, in-12
- *Contrat conjugal, ou Loix du mariage, de la repudiation et du divorce*, Neuchâtel, 1793, in-12, 316 p.

Ainsi, une édition antérieure à celle de l’achat du manuscrit par Duplain est publiée en 1781, puis apparaît celle de Neuchâtel de 1783. Deux autres éditions postérieures seront publiées par la STN, en 1785 et en 1793. Cette affaire fait apparaître de nouveau le nom de « Louancy », pseudonyme de Pierre-Jacques. Certainement le même que celui de la notice de la BNF citée plus haut. Nous remarquons que les trois titres étudiés ci-dessus ne sont pas compris dans la « Liste des impressions et éditions de la STN » produite par Michael Schmidt<sup>718</sup>.

A la suite de cette mésaventure, Pierre-Jacques Duplain ne se décourage pas et acquiert les neuf premiers volumes d’une belle édition in-quarto des *Œuvres* de Rousseau avec trente figures. Il s’agit de l’édition imprimée à Bruxelles chez Boubers (qui vient de faire faillite). Il envisage de faire imprimer par la STN, les derniers volumes contenant les

---

<sup>715</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 18/4/1783 – STN, ms 1144

<sup>716</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 18/6/1783 – STN, ms 1144

<sup>717</sup> Lettre de Pierre-Jacques à la STN, 21/11/1783 – STN, ms 1144

<sup>718</sup> Schmidt Michael, La STN et la librairie française : un survol de documents » in *L’Édition neuchâteloise au siècle des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, pp. 236-285

*Œuvres posthumes*. « Les cessionnaires sont riches et se sont engagés à les faire imprimer à leurs frais<sup>719</sup> ». Il s’agit de Deloigne Casteler, de Lille, et Peltzer, de Cologne<sup>720</sup>. Le marché porterait sur deux volumes tirés à deux mille exemplaires, en caractère cicero, papier grand raisin. Duplain négocie la transaction pour ses clients, bien décidé à faire un bénéfice conséquent sur une telle vente :

Marquez moi dans une feuille séparée le prix que vous me feriez paier pour moi, le prix particulier devant être dans le corps de la lettre que je communiquerai à mes cessionnaires<sup>721</sup>.

Nous n’avons retrouvé que la première partie de l’histoire. Ce sera la dernière piste qui nous mène vers le commerce illicite mené par Pierre-Jacques. Il obtient officiellement son diplôme de libraire qui lui épargne peut-être de poursuivre de telles pratiques ?

---

<sup>719</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 18/4/1783 – STN, ms 1144

<sup>720</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 18/6/1783 – STN, ms 1144

<sup>721</sup> *Lettre de Pierre-Jacques à la STN*, 18/4/1783 – STN, ms 1144

### 3 – L’*Encyclopédie* de Joseph-Benoît Duplain

Cette partie s’appuie dans un premier temps sur le travail réalisé par Robert Darnton concernant la « biographie de l’*Encyclopédie* » de Diderot dans « *L’Aventure de l’Encyclopédie : 1775-1800* »<sup>722</sup> en 1982. Darnton a cherché à répondre à un certain nombre d’interrogations : comment de grands mouvements intellectuels, tel que celui des Lumières, se sont-ils répandus dans la société ? Jusqu’où se sont-ils étendus ? Quelle a été la mesure de leur influence ? Quelle forme la pensée des philosophes a-t-elle revêtu quand elle s’est matérialisée sur le papier ? Que révèle cette entreprise sur la transmission des idées ?<sup>723</sup> La source principale utilisée par Robert Darnton sont les archives de la Société typographique de Neuchâtel<sup>724</sup>, qui conservent un grand nombre de lettres écrites par tous les acteurs de la production du livre. Darnton a pris le parti de faire commencer l’histoire en 1772, lorsque Diderot a terminé la mise au point de son *Encyclopédie*, au moment de la sortie du dernier volume de planches. Dans cet exposé, nous n’allons pas refaire l’histoire de l’*Encyclopédie*, mais préciser le rôle de Duplain dans cette aventure. Les sources lyonnaises concernant cette affaire sont très pauvres, voire inexistantes. En 1789, Joseph Benoît Duplain de Sainte-Albine, qui réside alors à Paris, crée son premier journal, les *Lettres au Comte de B\*\*\** dont il est le rédacteur. Nous trouvons dans ce journal, les premiers textes dans lesquels Duplain s’exprime très librement, il donne son sentiment sur cette entreprise dont les principaux protagonistes sont la STN, Charles Joseph Panckoucke et Joseph Duplain. Nous avons également confronté les recherches de D. Varry, *Pour de nouvelles approches des archives de la Société typographique de Neuchâtel*<sup>725</sup>.

Le 11 septembre 1789, Duplain publie une chanson écrite par un inconnu, sur l’air de *La bonne aventure, ô gué, &c*, qui parodie l’*Encyclopédie*

---

<sup>722</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, 631 p.

<sup>723</sup> Darnton Robert, *Ibid*, pp. 26-27

<sup>724</sup> Société typographique de Neuchâtel que nous nommerons désormais STN

<sup>725</sup> Varry Dominique, « Pour de nouvelles approches des archives de la Société typographique de Neuchâtel », in *The Darnton debate Books and revolution in the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, pp. 235-249

**Chanson sur l'air de « La bonne aventure, ô  
gué, &c »**

Vivent tous nos beaux esprits  
Encyclopédistes,  
Du bonheur français épris,  
Grands économistes,  
Par leurs soins au temps d'Adam  
Nous reviendrons, c'est leur plan ;  
Momus les assiste.  
O gué,  
Momus les assiste.

Ce n'est pas de nos bouquins  
Que vient leur science :  
En eux ces fiers paladins  
Ont la sapience :  
Les Colbert & les Sully  
Nous paroissent grands ; mais si !  
Ce n'est qu'ignorance.  
O gué, &c.

On verra tous les états  
Entr'eux se confondre,  
Les pauvres sur leurs grabats  
Ne plus se morfondre.  
Des biens on fera des lots  
Qui rendront les gens égaux  
Le bel œuf à pondre  
O gué, &c.

Du même marcheront  
Noblesse & roture :  
Les français retourneront  
Au droit de nature.  
Adieu, parlemens & loix ;  
Adieu, ducs, princes & rois,  
La bonne aventure  
O gué, &c.

Puis devenus vertueux  
Par philosophie,  
Les français auront des dieux  
Leur fantaisie :  
Nous recevrons un oignon  
A\*\*\* damer le pion ;  
A quelle harmonie !  
O gué, &c.

Alors d'amour, liberté  
Entre sœurs & frères ;  
Sacremens & parenté  
Seront des chimères.  
Chaque père imitera  
Noé quand il s'enivra.  
Liberté plénière.  
O gué, &c.

Plus de moines langoureux,  
De plaintives nonnes ;  
Au lieu d'adresser aux cieux  
Matines & nones,  
On verra ces malheureux  
Chanter, adjurant leurs vœux,  
O gué, &c.

Prisant des novations  
La longue sequelle  
La France des nations  
Sera le modèle ;  
Mais cet honneur nous devions  
Aux T... & compagnons  
Besogne immortelle  
O gué, &c.

**Lettres du Comte de B\*\*\*, 11 septembre 1788**  
Rubrique « Pièces fugitives en vers »  
BnF L2C 183 A

## 3.1. - Société typographique de Neuchâtel et *Encyclopédie*

D. Varry définit la STN comme étant « une sorte de pompe aspirant et refoulant la production imprimée sur tout le continent, avec une destination privilégiée, mais non exclusive : la France<sup>726</sup> ». Dans cette étude.

### 3.1.1 – Histoire de la STN et de l’*Encyclopédie* : repères chronologiques

Dates	Événements
26 mars 1745	André-François Le Breton (libraire) obtient un premier privilège pour un <i>Dictionnaire des Arts et des Sciences</i>
Janvier 1745	Gottfried Sellires (libraire) et André-François Le Breton (libraire) s’unissent pour éditer une traduction de la <i>Cyclopédia</i> de Chambers, ils s’unissent à l’Anglais John Mills pour réaliser une édition « revue et corrigée » du même ouvrage.
28 août 1745	Alors que le projet est bien engagé, Le Breton se désengage face à Sellires et Milles.
Fin août 1745	Le Conseil d’Etat annule le privilège.
18 octobre 1745	Création d’une association composée uniquement de libraires : François-Antoine-Claude Briasson, Michel-Antoine David l’aîné, Laurent Durand et toujours Le Breton. Ces hommes obtiennent l’annulation de la révocation du premier privilège.
21 janvier 1746	Le chancelier d’Aguesseau renouvelle ce privilège pour un « <i>Dictionnaire universel des Arts et des Sciences, traduit des Dictionnaires anglais de Chambers et de Harris, avec des additions.</i> »
Automne 1745	Les noms des collaborateurs apparaissent : Jean le Rond d’Alembert, Denis Diderot, l’abbé Jean-Paul Gua de Malves (mathématicien, membre de l’Académie royale des sciences, professeur au Collège de France)
30 avril 1748	Obtention d’un nouveau privilège pour un projet élargi <i>Encyclopédie ou Dictionnaire universel des Sciences, Arts et Métiers, traduit des Dictionnaires de Chambers, d’Harris et de Dyche et autres, avec des augmentations.</i>
24 juillet 1749 au 3 novembre 1749	D’Alembert est emprisonné au donjon de Vincennes à la suite de la parution de la <i>Lettre sur les Aveugles à l’usage de ceux qui voient.</i>
Novembre 1750	Le prospectus de l’ <i>Encyclopédie</i> est tiré à 8 000 exemplaires : 8 volumes in-folio de textes, 600 planches en 2 vol. in-folio.
Janvier 1751 - janvier 1752	Attaques virulentes de l’ <i>Encyclopédie</i> dans le <i>Journal de Trévoux.</i>
7 février 1752	Un arrêt du Conseil d’Etat du Roi ordonne que les deux premiers volumes déjà parus de l’ <i>Encyclopédie</i> « seront et demeureront

<sup>726</sup> Varry Dominique, *Ibid*, pp. 238-239

24 mai 1752	supprimés ». <i>L’Encyclopédie</i> est victime des tensions qui opposent le pouvoir royal et le Parlement, les jésuites et les jansénistes, le parti libéral, les dévots.
1752-1756	Lettre de D’Alembert à Formey « A l’égard de <i>L’Encyclopédie</i> , toute la France désire qu’on la continue, tout paraît apaisé et d’accord. »
1756	Lutte entre les partisans et les détracteurs de <i>L’Encyclopédie</i> : la publication continue malgré tout.
1757	Jean-Henry-Samuel Fromey (pasteur, francmaçon, secrétaire de l’Académie de Berlin) conçoit le projet d’une <i>Encyclopédie réduite</i> , pour cela il propose une édition in-octavo sur deux colonnes, afin de réduire le coût de production et par conséquent celui de l’achat. Le projet échoue.
10 février 1758	Tempête autour de l’article « Genève » classé sous la rubrique « Histoire et politique » du tome VII. « Le clergé de Genève a des mœurs exemplaires : les ministres vivent dans une grande union [...] Plusieurs pasteurs de Genève n’ont d’autre religion qu’un socinianisme parfait. »
22 novembre 1758	La Vénérable Compagnie des Pasteurs et Professeurs de l’Eglise et de l’Académie de Genève publie une « Déclaration de principes » pour demander à d’Alembert de rétracter ses propos concernant leur « socinianisme ». A la suite de cette affaire, les libraires font part de leurs inquiétudes concernant les dommages que vont subir les souscripteurs, les libraires et les ouvriers si la publication s’arrête.
31 janvier 1759	Condamnation de <i>L’Esprit</i> d’Helvétius par l’archevêque de Paris.
8 mars 1759	Nouvelle condamnation de l’ouvrage par Clément XIII, les exemplaires seront lacérés et brûlés.
3 septembre 1759	Un arrêt du Conseil d’Etat du Roi révoque le privilège accordé à <i>L’Encyclopédie</i> , elle cesse d’exister alors qu’une grande partie du public souhaite la poursuite de la publication.
8 septembre 1759	Clément XIII promulgue son bref <i>Damnatio et prohibitio operis in plures Tomos distributi</i> , les jésuites et les jansénistes, adversaires de <i>L’Encyclopédie</i> ont gagné, la ruine guette les libraires.
Janvier 1762	Le Breton obtient un privilège pour « un recueil de mille planches gravées en taille douce sur les sciences, les Arts libéraux et les Arts mécaniques avec les explications des figures en quatre volumes, in-folio ». Cette publication est entachée par une affaire de plagiat.
1 avril 1762	<i>L’Encyclopédie</i> repart grâce à la publication des premiers volumes de planches. Mouvement anti jésuites dans toute l’Europe. Le Parlement de Paris ordonne la fermeture des églises et des noviciats de la Compagnie

### Repères chronologiques : 1745 – 1762

D’après *L’Encyclopédie* de Madeleine Pinault, PUF, 1993

Le projet ARTFL de l’université de Chicago<sup>727</sup> a développé sur Internet une version de la première édition de *L’Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers* de Diderot et d’Alembert. Le projet porte sur les dix-sept volumes de texte et les onze volumes de planches de la première édition. La base textuelle *Encyclopédie Diderot et d’Alembert* contient 20,8 millions de mots, quatre cent mille formes uniques, dix huit mille pages de texte, dix-sept volumes d’articles et onze

<sup>727</sup> <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/index.htm>

volumes de planches avec légende. Avec soixante douze mille articles écrits par plus de cent quarante auteurs, l'*Encyclopédie* a été une oeuvre de référence pour les arts et la science, mais aussi une vraie "machine de guerre" au service des idées des Lumières. Son succès est considérable pour l’époque : vingt cinq mille exemplaires sont vendus entre 1751 et 1782. A travers l'essai de classifier la connaissance humaine et de l'ouvrir à tous les lecteurs, l'*Encyclopédie* devient l'expression de l'un des plus importants développements intellectuels et sociaux de son temps.

### 3.1.2 – L’entrée en scène de la STN dans l’histoire de l’*Encyclopédie*

Dates	Evénements
16 décembre 1768	Acquisition des droits de propriété sur l’ <i>Encyclopédie</i> par Charles-Joseph Panckoucke.
25 juillet 1769	Mémoire de la STN à Panckoucke : la STN propose de publier l’ <i>Encyclopédie</i> .
3 juillet 1776	Panckoucke et la STN s’associent à part égale pour la réimpression de l’ <i>Encyclopédie</i> .
31 août 1776	Accord entre la STN et Panckoucke : « Addition au traité avec M. Panckoucke », adaptation du précédent contrat au plan Suard.
Décembre 1776	Prospectus de Joseph Duplain pour l’ <i>Encyclopédie</i> in-quarto lyonnaise Plan d’attaque de Panckoucke et de la STN contre Duplain.
3 janvier 1777	Traité de Dijon : association Duplain/Panckoucke Accord Panckoucke/Suard : le projet prend sa forme définitive.
14 janvier 1777	
14 août 1776	
Juillet 1777	Duplain se rend à Genève pour enrayer le projet de publication d’une <i>Encyclopédie</i> Duplain pactise avec Jean-Marie Barret et Joseph-Sulpice Grabit à Lyon.

#### Repères chronologiques : 1768 - 1777

Les éditions européennes de l’*Encyclopédie*

- **L’in-folio de Paris (1751-1772)**

17 volumes de textes publiés de 1751 à 1765.

11 volumes de planches sortis entre 1762 et 1772.

Editeurs – Société formée le 18/10/1745 : Le Breton, David, Briasson, Durand.

Tirage prévu : 4 225 exemplaires.

Prix fixé à 280 livres – Prix réel : 980 livres.

- Supplément

4 volumes de texte in-folio et 1 volume de planches, publiés à Amsterdam en 1776 et 1777 + table analytique de 2 volumes.

Editeurs – Nouveau groupe d’associés et d’éditeurs par rapport à la 1<sup>re</sup> édition.

Tirage : 5 250 exemplaires.

Prix : 160 livres.

• **L’in-folio de Genève (1771-1776)**

Réimpression de la 1<sup>re</sup> édition.

Tirage : 2 150 exemplaires.

Prix : 840 livres (vers 1777, la concurrence de l’édition in-quarto fait baisser le prix du marché à 700 livres).

• **L’in-folio de Lucques (1758-1776)**

Suit de près l’édition originale. Les éditeurs français considèrent cette publication illégale et essaient de l’empêcher de rentrer dans le royaume.

Tirage : 1 500 exemplaires.

Prix : 737 livres.

28 volumes dont 17 de texte.

Editeur : Ottaviano Diodati est soutenu par de riches notables, il obtient la protection politique du Sénat de Lucques auquel il dédie l’œuvre.

• **L’in-folio de Livourne (1770-1880)**

Dernière des impressions in-folio.

Tirage : 1 500 exemplaires.

Prix : 574 livres (sans le Supplément).

17 volumes in-folio, 8 volumes de planches in-folio.

33, dix-sept de textes, 5 de « Supplément », 11 de planches.

Editeur : Giuseppe Aubert, spécialiste de la littérature des Lumières + 3 riches bourgeois (dont l’abbé Serafini, fondateur de la bibliothèque) qui fournissent le capital. Le livre est dédié à Pierre Léopold, archiduc de Toscane.

• **Les in-quarto de Genève et de Neuchâtel (1777-1779) : l’entrée en scène de Duplain**

2 éditions avec le Supplément fondu dans le texte original. Chaque série comporte 36 volumes de textes et 3 planches.

Prix : 344 livres au lieu de 1 400 pour l’in-folio (en raison de la concurrence de l’in-octavo, les derniers volumes se vendent 240 livres vers 1781).

Tirage : 8 525 exemplaires.

Editeur : Joseph Duplain sous le nom de Pellet de Genève, Panckoucke, STN, Clément Plomteux de Liège, Gabriel Regnault de Lyon.

• **Les in-octavo de Lausanne et de Berne (1772-1782)**

Deux éditions séparées qui n'en forment qu'une seule, fondée sur deux campagnes de souscription.

36 volumes de textes, 3 volumes de planches.

Tirage : 5 500 ou 6 000 exemplaires.

Prix : 225 livres.

Editeurs : Sociétés typographiques alliées de Lausanne et de Berne.

Toutes les presses de tous les éditeurs réunis ont sorti environ 24 000 exemplaires de l'Encyclopédie avant 1789. Au moins 11 500 d'entre eux atteignent des lecteurs français et 7 257 des exemplaires français sont des in-quarto.

• **L'Encyclopédie d'Yverdon (1770-1780)**

Amélioration de l'édition de Paris. L'éditeur conserve le classement alphabétique, ajoute des articles et retranche ceux qui lui paraissent inutiles. Il s'associe avec la STN et Pierre Gosse, libraire à La Haye.

Editeur : l'italien Fortunato Bartolomeo de Felice (élève des jésuites, franciscain mineur en 1744, prêtre en 1746). Il quitte l'Italie après une aventure sentimentale et une crise religieuse et arrive à Berne en 1757. Il abjure la religion catholique et part à Yverdon en 1762 où il fonde sa maison d'édition.

• **L'Encyclopédie Méthodique (1778-1832)**

Prospectus lancé en 1778 par le libraire Devéria de Liège, qui annonce une Encyclopédie rangée par ordre des matières, dans laquelle sont fondus tous les suppléments. Projet récupéré par Panckoucke, qui obtient le 20 juin 1780, le privilège général (pour quarante années) pour l'impression et la vente de l'édition.

Prévisions initiales : 36 volumes, 24 de texte et 12 de planches in-folio ou 144 volumes in-octavo. En 1832 : 157 volumes de texte, 53 contenant 5 943 planches (gravées sous la direction de Bernard)

D'après Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie*,

Paris, Librairie académique Perrin, pp. 60-63

et *L'Encyclopédie* de Madeleine Pinault, PUF, 1993, pp. 103-123

Dès sa création, la STN s’est intéressée à l’impression de l’*Encyclopédie*, elle sollicite des interlocuteurs sur le territoire français susceptibles de devenir les acteurs de l’Aventure. Ils agissent à la fois à découvert en adressant, le 25 juillet 1769, un mémorandum à Charles-Joseph Panckoucke, alors le plus puissant des éditeurs français/

L’*Encyclopédie*, traversée en France dans son origine, encore aujourd’hui arrêtée par les mêmes obstacles, ne pourra peut-être jamais être publiée dans le royaume avec la liberté nécessaire. Le public, avide de connaître les sentiments des divers savants de l’Europe, attend avec impatience que cet ouvrage destiné à instruire les hommes soit imprimé sans aucune gêne [...] Il reste un moyen infaillible d’éviter les oppositions que l’on a lieu de craindre dans le royaume et de procurer à l’ouvrage toute la supériorité qu’il peut avoir. La Société typographique nouvellement établie à Neuchâtel en Suisse et dirigée par un certain nombre de gens de lettres, offre de se charger de l’impression pour le compte de Messieurs les libraires de Paris<sup>728</sup> ;

Mais elle agit aussi en sous main comme dans ce courrier à Jean-Frédéric Perregaux<sup>729</sup>, Neuchâtelois, alors financier à Paris :

Nous savons que l’interdiction lancée contre la première édition de l’*Encyclopédie* en France n’a pu être levée par les libraires qui viennent d’en annoncer une seconde. Nous leur offrons nos presses dans le mémoire que vous trouverez ici et que nous vous prions de bien vouloir communiquer à M. Panckoucke.<sup>730</sup>

Finalement, après plusieurs années de négociations, la STN attend le moment propice pour se lancer et Panckoucke règle les derniers contretemps du lancement de l’*Edition de Genève* (1771-1776), en dissolvant l’association du deuxième in-folio. Le 3 juillet 1776, les deux parties s’associent à parts égales pour la réimpression de l’*Encyclopédie*. Il s’agit de la première alliance de la STN de l’histoire de l’*Encyclopédie*. Mais rapidement, face aux trois cents volumes non vendus de l’*Edition de Genève*, Panckoucke doute de la rentabilité de ce projet. Il se dirige peu à peu vers l’idée d’une refonte plutôt qu’une réimpression. Il convainc son beau-frère l’académicien Antoine Suard, de persuader d’Alembert et Condorcet de diriger l’entreprise avec lui. Les trois hommes rédigent le mémoire qui présente les grandes lignes du plan. Si ce mémoire a disparu, les éléments essentiels restent dans les correspondances avec la S.T.N. Robert Darnton les a identifiés :

- Les nouveaux éditeurs fondront dans le texte le supplément des cinq volumes que Panckoucke est en train de publier.
- Ils corrigeront les erreurs et les omissions et amélioreront la médiocre corrélation existant entre le texte et les planches.

<sup>728</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Op. cit., pp. 64-65

<sup>729</sup> Il sera l’un des fondateurs de la Banque de France en 1800

<sup>730</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Op. Cit., p. 67

- Ils ajouteront un grand nombre de nouveaux articles.
- Ils incorporeront un *Dictionnaire de la langue française*, préparé par Suard<sup>731</sup>.

Suard, d’Alembert et Condorcet, épaulés par une équipe de philosophes, sont chargés de recomposer l’œuvre originale de A à Z. Cette entreprise est chère à Panckoucke qui l’avait envisagée depuis son acquisition des droits de propriété sur l’ouvrage, le 16 décembre 1768. A ce moment-là, il fait appel à Diderot afin que celui-ci plaide auprès des autorités françaises la cause d’une édition entièrement remaniée, la précédente n’étant pas satisfaisante. Celui-ci accepte d’écrire un mémoire sur les imperfections de l’ouvrage sur lequel il a travaillé pendant vingt ans.

L’Encyclopédie fut un gouffre, où ces espèces de chiffonniers jetèrent pêle-mêle une infinité de choses mal digérées, bonnes, mauvaises, détestables, vraies, fausses, incertaines et toujours incohérentes et disparates<sup>732</sup>.

Le mémoire n’a pas l’effet escompté auprès des autorités, qui refusent la refonte. En 1776, Panckoucke réutilise le mémoire pour convaincre la STN. Le projet retenu, celui qui est réalisable, consiste à réimprimer le texte original avec un *Supplément* dans lequel les erreurs et les omissions seraient corrigées. Il prend sa forme définitive dans le contrat signé entre Panckoucke et Suard, le 14 août 1776. Suard et ses associés sont chargés de réécrire le texte, en incorporant à la nouvelle édition une partie des matériaux rassemblés pour le *Supplément*, pour certains articles de l’*Encyclopédie d’Yverdon* de Félice et pour le *Dictionnaire de la langue française* que Suard se propose d’écrire. Panckoucke exige de Suard des livraisons régulières au rythme de trois volumes par an, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1777. Le 31 août 1776, la STN signe un accord, *Addition au traité avec M. Panckoucke*, adaptant leur précédent contrat au plan Suard<sup>733</sup>. Les actions de l’entreprise sont divisées en douzièmes : STN cinq douzièmes, Panckoucke trois douzièmes, autres libraires quatre douzièmes. La machine qui gère cette gigantesque entreprise s’ébranle, les premiers pas sont prometteurs.

### 3.1.3 – Les archives de la STN

Michel Schlup, dans son texte introductif, *La Société typographique de Neuchâtel, 1769-1789*<sup>734</sup> trace le parcours des archives de la STN<sup>735</sup>. Considérées pendant longtemps comme perdues, elles sont retrouvées en 1930. C’est à cette date qu’André Bovet,

<sup>731</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Op. Cit., p. 73

<sup>732</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Op. Cit., p. 74

<sup>733</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Op. Cit., p. 84

<sup>734</sup> : *actes du colloque Neuchâtel, 31 octobre au 2 novembre 2002*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2005

<sup>735</sup> Ibid, Introduction, pp. 25-31

directeur de la bibliothèque de la ville de Neuchâtel, apprend que le banquier genevois Henry Fatio a acheté chez le libraire lausannois Bindtscheldler, des lettres adressées à la STN. Il sait également que l’ensemble des archives est conservé dans le manoir de la Grande-Rochette, ancienne demeure d’Abram Bosset de Luze, un des directeurs de la STN. Le nouveau propriétaire accepte de céder l’ensemble des archives à la bibliothèque de la ville pour la somme de six mille francs (mars 1932). Seuls les autographes acquis par Fatio lui échappent, ils sont dispersés à la suite de leur mise aux enchères à Paris en mars 1932. Les papiers constituent une source capitale d’informations pour étudier la production et le commerce du livre à la fin de l’Ancien Régime. Un bibliophile passionné, John Jeanprêtre, ancien chimiste cantonal, a classé et catalogué l’immense masse de documents ; Jacques Rychner les a analysés en présentant de manière détaillée la nature, la forme et la fonction des différentes pièces qui les composent dans les archives de la Société typographique de Neuchâtel<sup>736</sup>.

Nous allons présenter sommairement les documents qui correspondent à notre sujet d’étude. Ils se composent d’une collection de près de vingt-cinq mille lettres émanant de correspondants de toute l’Europe : libraires, imprimeurs, papetiers, fabricants de caractères, hommes d’affaires, banquiers, ministres, diplomates, écrivains, artistes... auxquelles s’ajoutent les « copies-lettres » de la Société, réunies dans onze volumes in-folio. Les archives sont complétées par les livres de compte : les « Livres-journaux » qui retracent les activités multiples de l’entreprise et les « Livres de salaire » (ou Banque des ouvriers) où sont relevés, chaque semaine, les différents travaux des compositeurs et des pressiers avec leur salaire. Le *Répertoire géographique des correspondants de la STN* recense huit cents soixante et onze correspondants français dans cent quatre-vingt trois villes, qui lui ont expédié quelques huit mille huit cent treize lettres<sup>737</sup>. La STN a reçu trois mille six cents trente-quatre lettres de libraires français qui émanent de deux cents soixante-douze individus de cent trois villes. En terme de villes, Lyon et Paris se détachent très nettement. D. Varry dresse le tableau des échanges établis entre Lyon et la STN à partir des lettres<sup>738</sup>. Celles-ci représentent un volume de mille deux cents quatre-vingt trois lettres d’une centaine de personnes, dont vingt-six imprimeurs-libraires. D’autres fournisseurs correspondent également, neuf papetiers, trois fondeurs de caractères, quatre fournisseurs divers, seize commissionnaires, onze négociants et deux

<sup>736</sup> Richner Jacques, *Les Archives de la Société typographique de Neuchâtel*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, pp. 179-209

<sup>737</sup> Rigogne Thierry, « Librairie et réseaux commerciaux du livre en France », in *La Société typographique de Neuchâtel, 1769-1789*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2005, p. 377

<sup>738</sup> Varry, Dominique, *La Diffusion sous le manteau : la société typographique de Neuchâtel et les lyonnais*, 1993

banquiers. Pour ce qui concerne les libraires, notons que parmi les correspondants ayant travaillé avec la STN, nous retrouvons, outre Joseph et Pierre-Jacques Duplain, les Bruyset, Grabit, Le Roy, Los Rios, Périsse et Rosset, tous associés à la famille Duplain. L’exploitation systématique des archives ne commence qu’au milieu des années 1960 par les recherches de Robert Darnton, professeur à l’université de Princeton et par celles de Jacques Rychner, futur directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel où elles sont désormais consultables.

## **3.2 – L’Encyclopédie in-quarto de Genève et de Neuchâtel ou l’Encyclopédie populaire de Duplain**

Nous présumons que Joseph Duplain connaît les différentes réalisations et les projets qui intéressent la publication de l’*Encyclopédie*. Sans connaître les raisons qui l’ont poussé à s’inscrire dans cette histoire, nous supposons que, las de végéter dans le commerce de la librairie traditionnelle qu’il ne peut exercer comme il désire, il décide de trouver un commerce beaucoup plus lucratif. Était-ce une réalisation idéologique comme nous pourrions le penser, ou bien une opération commerciale de grande envergure dans la conception précapitaliste de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

### **3.2.1 – La reconversion de Joseph**

A la suite d’une dénonciation pour commerce illégal, Darnton affirme que « Pierre-Joseph » s’est enfui en Suisse<sup>739</sup>. En réalité, il confond Pierre-Jacques et son cousin Joseph. Joseph ne s’est jamais enfui de Lyon pendant cette période. En décembre 1776, « Duplain, qui personnifie le commerce du livre dans son aspect le plus malhonnête<sup>740</sup> », publie un prospectus annonçant la parution d’une réimpression bon marché de l’*Encyclopédie* au format in-quarto. Joseph Duplain serait-il devenu inconscient ? D’une part, il fait de la propagande pour un ouvrage illégal et d’autre part, il n’est pas assuré de pouvoir le publier. Mais le coût engendré par la publication de

---

<sup>739</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 90, note 23

<sup>740</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 92 et note 23

prospectus n’est pas élevé, et ce sondage lui permet de connaître les intentions de ses clients potentiels. Darnton relate le projet tel qu’il est présenté dans la *Gazette de Leyde* du 3 janvier 1777 par les « Nouveaux éditeurs ».

Duplain n’est pas seul à Lyon, il travaille avec de fidèles associés, les libraires Thomas et Amable Le Roy. Ce dernier gère ses affaires lorsqu’il est absent de Lyon : « Il m’a confié son comptoir et j’agis suivans un plan que nous avons combiné ensemble<sup>741</sup>. » Plus qu’un associé, il semble être un ami, sa signature apparaît dans les actes notariés ou civils de la famille. Un autre associé, son cousin issu de germain, Charles-François Merlino de Giverdy<sup>742</sup>, se charge des négociations avec Panckoucke à Paris<sup>743</sup>. En 1778, Duplain est déjà riche. Il tente de rassurer Panckoucke sur la santé de son portefeuille :

Messieurs, vue d’Antoine Merlino et fils, seigneurs suzerains d’un million d’écus romains, et je suis encore leur caution vis-à-vis de vous avec trois immeubles considérables que la vente de mon fonds m’a mis dans le cas d’acquérir. Ainsi dormez bien sur les deux oreilles<sup>744</sup>.

Louis Rosset, le mari de sa cousine Andrée, apparaît également dans une transaction<sup>745</sup>.

Duplain désire s’assurer une vaste clientèle en produisant une *Encyclopédie* relativement bon marché. Il déplore que l’œuvre maîtresse du siècle (qui est toute une bibliothèque en elle-même) ait atteint des prix qui la mettent hors de portée des personnes susceptibles de l’apprécier. Il la propose à trois cent quarante quatre livres au lieu de mille quatre cents, son prix de vente courant. Cette idée avait déjà été envisagée par Samuel Formey en 1756, mais qu’elle avait avortée. La nouvelle édition contiendra trois volumes de planches (la plupart des planches de l’édition originale ne présentant guère d’utilité) des versions regravées des planches vraiment importantes et le « Cahier des arts et métiers » (patronné par l’Académie des sciences). Le texte sera supérieur au précédent, imprimé sur beau papier, il incorporera le *Supplément* et comportera la rectification des nombreuses erreurs des éditions précédentes. Les souscripteurs devront envoyer un acompte de douze livres et un versement de dix livres après réception de chaque volume de texte, et de dix-huit livres après chaque volume de planches. Ils recevront vingt-neuf volumes de texte et trois volumes de planches au rythme de six à huit par an. Les souscriptions seront envoyées à l’agent commercial de Duplain, un nommé Teron,

---

<sup>741</sup> Lettre d’Aimable Le Roy à la STN, 15/7/1779 - STN, ms 1175

<sup>742</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 47

<sup>743</sup> Darnton, Robert, *L’aventure de l’Encyclopédie*, p. 399, lettre de Duplain à Panckoucke du 27/12/1779, d’après une copie dans une lettre de Panckoucke à la STN DU 2/1/1780

<sup>744</sup> Darnton, Robert, *L’aventure de l’Encyclopédie*, p. 360.

<sup>745</sup> *Protestation Sr Louis Rosset*, 11/10/1777 – ADR, 3<sup>e</sup>7077

libraire à Genève<sup>746</sup>. « L’annonce de la parution d’une *Encyclopédie* bon marché, alors que Panckoucke, en publie une plus chère équivaut à un assassinat », écrit Darnton<sup>747</sup>.

L’attaque de Joseph est jugée sérieuse par Panckoucke. Pour éviter une banqueroute probable, le 3 janvier 1777, la STN et Panckoucke organisent une riposte sur deux fronts. L’urgence de la situation les oblige à rédiger un nouveau contrat : la première édition refondue sera tirée à mille au lieu de deux mille exemplaires ; un in-quarto tiré à trois mille cent cinquante exemplaires verra le jour au prix de douze livres par volume. Cette édition, même si elle est un peu plus chère que celle de Duplain, pourra facilement la concurrencer. En second lieu, ils incitent le directeur de la librairie, Le Camus de Néville, à adresser une circulaire aux diverses corporations de libraires, les avertissant que l’in-quarto de Duplain est une édition pirate. Comme nous le verrons plus tard avec Jean-Charles-Pierre Le Noir, Joseph Duplain garde une rancœur tenace envers ses ennemis. N’ayant pas accepté cette bassesse, il règle ses comptes en 1789 envers Panckoucke et Le Camus de Néville dans les *Lettres au Comte de B\*\*\** :

Je vous avais promis, M. le Comte, de vous entretenir de M. de Néville, Maître des Requêtes, Directeur de la Librairie, & depuis Intendant... Je ne vous parlerai pas de la naissance de M. de Néville ; Il est né à-peu-près comme tout le monde ; c’est-à-dire, que tout le monde peut aspirer à le remplacer ; Il est fils d’un marchand de draps, comme Le Noir est fils d’un marchand de vin... M. de Sainte-Albine conçut à Lyon le projet d’imprimer l’Encyclopédie, d’en supprimer les planches & de les expliquer par le discours. Le « prospectus » de cette édition fut répandu, & le public, par son empressement, justifia l’idée qu’il convenoit à l’ordinaire à ses intérêts, de s’associer à une entreprise qui paroissoit lucrative<sup>748</sup>. Il n’étoit pas facile d’avoir « part au gâteau » sans des moyens extraordinaires, & il y eut recours. Il [Panckoucke] prit des arrangemens « sourds » avec M. De Néville, alors Directeur de la Librairie, alors favorisé par M. Hue, « & pour cause ». Il lui persuada qu’il pouvoit « sans injustice », armer son bras du tonnerre & faire gronder dans toute la France un ordre ministériel, portant défense de vendre l’Encyclopédie annoncée par M. de Sainte-Albine. Chaque libraire de Province reçut effectivement un ordre de « ne point distribuer cet ouvrage prohibé » pour tout le monde ; mais cependant permis pour MM Briasson & Cie qui en avoient imprimé une édition à Paris, mais cependant « permis » pour M. Pan qui en avoit distribué une seconde édition sous les yeux de toute la France<sup>749</sup>.

Outre Le Camus de Néville, Panckoucke bénéficie surtout de protecteurs puissants, Jean-Charles-Pierre Le Noir, lieutenant général de la police de Paris et le comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères. Comme l’écrit justement Robert Darnton, « Panckoucke est tellement en faveur à Versailles que ses contemporains le considèrent comme un

<sup>746</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, pp. 93-94

<sup>747</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 1982, p. 68

<sup>748</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 27 juillet 1789, p. 224

<sup>749</sup> *Lettre à M. le Comte de B\*\*\**, 27 juillet 1789

ministre de la culture *ex officio*<sup>750</sup> ». Parallèlement à ces actions, Panckoucke bénéficie de l’aide d’espions dans la librairie lyonnaise, l’un d’eux est le libraire Gabriel Regnault, le même qui fut le complice de Pierre-Jacques dans ses trafics avec la STN. Ce dernier témoigne du succès que remporte la souscription de Duplain à Lyon. Panckoucke procède dès lors au quatrième renversement de politique en ce qui concerne l’*Encyclopédie*. Parmi les détracteurs, il en est un qui ne cessera de combattre l’édition de l’*Encyclopédie*, Nicolas-Simon-Henri Linguet<sup>751</sup>. Il soupçonne Panckoucke d’exercer une telle influence sur le gouvernement français qu’il l’accuse de tyrannie<sup>752</sup>. Il crie à l’escroquerie lorsqu’il détecte le mensonge de Duplain qui veut publier vingt neuf volumes de textes au lieu de trente-six<sup>753</sup>. Dans un article « Brigandage typographique d’une nouvelle espèce », Linguet averti le lecteur que les éditeurs de l’*In-quarto* ne peuvent pas faire entrer tout le texte de l’*Encyclopédie* dans vingt-neuf volumes : « Le public ne peut donc être trop en garde contre cette charlatanerie ‘typographique’, montée sur une charlatanerie ‘littéraire’ »<sup>754</sup>. Il recommande la lecture de l’*Encyclopédie* d’Yverdon, « un bel et bon ouvrage d’où le poison de Diderot et d’Alembert a été extirpé, alors que l’*In-quarto* est une escroquerie et cette escroquerie peut s’expliquer par un mot : Panckoucke<sup>755</sup> ». Il déteste le personnage : «...cette manœuvre n’étonnera pas, quand on saura que c’est le libraire Panckoucke qui se cache sous le masque de l’imprimeur Pellet ; il n’y a jamais eu de partisan, en guerre, ou en finance, aussi fécond en ruses de cette espèce, que le libraire Panckoucke<sup>756</sup> ». Précisons que le principal distributeur de Linguet sur le continent est la firme Pierre Gosse Junior, de La Haye qui est chargée de la vente de l’*Encyclopédie* d’Yverdon. A la suite des attaques répétées de Linguet, la STN tente de rassurer ses clients.

<sup>750</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 102

<sup>751</sup> Avocat et publiciste français né à Reims le 14 juillet 1736, décédé à Paris le 27 juin 1794. Avocat à Paris, il fonde le *journal de politique et de littérature* en 1774, où il se fait partisan d’un despotisme éclairé. Son journal ayant été interdit en 1776, Linguet s’installe à Londres d’où il publie à partir de 1777 *les Annales politiques, civiles et littéraires* en collaboration avec Mallet Du Pan. De retour en France en 1779, il est enfermé à la Bastille en 1780 et fait paraître peu après ses célèbres *Mémoires sur la Bastille* en 1783. Il est guillotiné sous la Terreur

<sup>752</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 102

<sup>753</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 143

<sup>754</sup> Linguet Simon-Nicolas-Henri, *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIème siècle*, Londres, 1777-1792, 18 vol. Brigandage typographique d’une nouvelle espèce, Vol. 15, p. 467

<sup>755</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 270

<sup>756</sup> Linguet Simon-Nicolas-Henri, *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIème siècle*, Londres, 1777-1792, 18 vol. Brigandage typographique d’une nouvelle espèce, Vol. 15, p. 466

## 3.2.2 - L’association Duplain, Panckoucke, STN

### Première édition de l’*Encyclopédie*

#### Page de titre

« *ENCYCLOPEDIE, /OU/ DICTIONNAIRE RAISONNE /DES SCIENCES, / DES ARTS ET DES METIERS, /PAR UNE SOCIETE DE GENS DE LETTRES. /Mis en ordre & publié par M. DIDEROT ; & quant à la PARTIE /MATHEMATIQUE, par M. D’ALEMBERT. /Tantum series juncturaque pollet, /Tantum de medio sumptis accedit honoris ! HORAT. /NOUVELLE EDITION. /TOME PREMIER. /A GENEVE, /Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles. /M.DCC.LXXVII. »*

### Edition de Neuchâtel

#### Page de titre

« *ENCYCLOPEDIE, /OU/ DICTIONNAIRE RAISONNE /DES SCIENCES, / DES ARTS ET DES METIERS, /PAR UNE SOCIETE DE GENS DE LETTRES. /MIS EN ORDRE ET PUBLIE PAR M. DIDEROT / ET QUANT A LA PARTIE MATHEMATIQUES, PAR M. D’ALEMBERT. /Tantum series juncturaque pollet, /Tantum de medio sumptis accedit honoris ! HORAT. / TROISIEME EDITION. /TOME PREMIER. /A GENEVE, /Chez JEAN-LEONARD PELLET, Imprimeur de la République. /A NEUCHATEL, /Chez la SOCIETE TYPOGRAPHIQUE. /M.DCC.LXXVIII. »*

### Les volumes de planches

#### Page de titre

*RECUEIL /DE PLANCHES, /POUR LA NOUVELLE EDITION DU DICTIONNAIRE RAISONNE /DES SCIENCES, DES ARTS ET DES METIERS, /AVEC LEUR EXPLICATION. /TOME PREMIER. /A GENEVE, /M.DCC.LXXVIII.*

Tome I, 1778, 96 pl. ; tome II, 1779, 197 pl. ; tome III, 1779, 140 pl.

Les planches sont signées Benard Direx.

### Les volumes de tables

Les six volumes de tables paraissent à Lyon en 1780 et 1781 avec l’adresse à Lyon, De l’Imprimerie de J. M. Barret, Quai de Retz

Plutôt que de s’opposer à Duplain, Panckoucke lui propose une association couchée sur le papier par le *Traité de Dijon* du 14 janvier 1777. Panckoucke et Duplain s’associent pour partager les sommes provenant des souscriptions parvenues ou à venir, à la suite de la diffusion du prospectus. Panckoucke transmet à l’entreprise tous « les droits qu’il peut transmettre » ; il supervise la production des trois volumes de planches et des expéditions sur le marché de Paris. Duplain est responsable des vingt-neuf volumes de

texte, il doit publier quatre volumes tous les six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1777. Chacun des associés mutualise les souscriptions qui lui arrivent et rend des comptes tous les six mois. Le jeu consiste à savoir combien chacun en reçoit. Les uns et les autres répondent par la langue de bois, Duplain le 10 juillet 1777 écrit à la STN : « Soyez tranquille pour le nombre de souscriptions, nous ne pouvons encore compter mais nous répondons qu’elles passeront de quatre mille » il rajoute en post scriptum « Messieurs, combien avez-vous de souscriptions<sup>757</sup>? » A la suite de ces opérations, les bénéfices sont partagés équitablement entre les associés.

Le texte sera distribué sous le nom du libraire Pellet de Genève. Pour l’impression, elle se fera à la convenance de Duplain dans différentes villes de Suisse, et peut-être à Lyon. Le prix de détail est fixé à dix livres pour chacun des vingt-neuf volumes de texte et à dix-huit livres pour chaque volume de planches, c’est-à-dire à trois cent quarante-quatre livres pour toute la série. Le prix de gros pour les libraires s’élève à deux cent soixante-quatre livres pour la collection complète. Les grossistes reçoivent un exemplaire gratuit pour l’achat de douze volumes. Panckoucke consent à vendre 50 % de son monopole car il est assuré de la réussite de l’opération, il pressent que Duplain pourrait vendre deux fois plus d’*Encyclopédies* que les quatre mille spécifiées dans le contrat. Là encore, Joseph Duplain apporte, dans les *Lettres au Comte de B\*\*\**, des précisions sur cette association que ne livrent pas les archives de la STN :

Il est vrai que Messieurs les Chanceliers, Garde des sceaux ou Directeurs de Librairie, en permettant la distribution de « ce livre infâme » dans tout le Royaume, avoient exigé, 1<sup>o</sup> que M. Panckoucke le feroit imprimer à Genève afin que nos ouvriers qui ne « méritent pas l’attention de ces Messieurs », perdissent le fruit de cette main d’œuvre, & nos Papeteries, celui de la fourniture du papier ; 2<sup>o</sup> qu’il n’en seroit pas envoyé un seul exemplaire à Paris, qui ne fût adressé à Pierre le Noir, alors lieutenant de Police, « c’étoit un petit revenant bon que Pierre le Noir qui ne s’oubloit jamais, s’étoit réservé, comme celui de la petite messagerie négrette ».

M. de Sainte-Albine arrêté dans son opération, fut obligé de venir à jubé, & d’acheter de M. Panckoucke, libraire de Paris, la libre circulation de son idée. Il lui en a coûté cent soixante & dix mille livres.

Il fut convenu en outre que M. de Sainte-Albine paieroit à M. de Neuville 1 000 livres par chaque volume (& il y en a 39). M. de Sainte-Albine avoit déjà fait compter à M. de Neuville le prix de six volumes, c’est-à-dire, 6 0000 livres, par le canal de M. Merlino de Ghiverdy, son ami & son correspondant ; mais les libraires de Paris, dans une querelle qu’ils eurent avec « leur Directeur », ayant imprimé cette anecdote scandaleuse, M. de Neuville a fait restituer à M. de Sainte-Albine la

---

<sup>757</sup> Lettre de Joseph Duplain à la STN, 11/6/1777 – STN, ms 1144

somme payée qui devait être distribuée, disait-on, aux Auteurs qui auroient bien mérité de la Patrie<sup>758</sup>.

La *Lettre d’un libraire de Lyon à un libraire de Paris* du 1 mars 1779 évoque aussi cette affaire dans les termes suivants :

Je vous ai mandé dans le temps, & toute la librairie de Lyon en a été informée, que Duplain a donné 40 000 livres pour avoir la permission d’imprimer l’Encyclopédie. Si cette édition étoit utile, il ne falloit pas que la permission de la faire fût achetée. Quarante mille livres réparties sur l’ouvrage en auroit diminué le prix & procuré l’acquisition à meilleur compte. Si elle étoit dangereuse\* la permission vendue un prix si exorbitant décele dans la Direction de la Librairie le dessein formel de faire de sa place une mine d’or. La faculté qu’il s’est réservé de vendre à plusieurs la même permission a pensé lui procurer une fort bonne aubaine ; car un autre Libraire de notre ville ayant vu que l’édition de Duplain étoit très-fautive, avoit pris la résolution de demander la permission d’en faire une autre. Mais Duplain informé à tems, est venu trouver son confrère, lui a fait sentir, le tort que cela lui feroit, enfin il en a été quitte pour 12 000 livres qu’il lui a donné. Toutes ses opérations sont à la discrétion de M. le Directeur, & rien ne peut l’empêcher de presser l’éponge, parce qu’il lui sera aisé de supprimer toutes les preuves du fait<sup>759</sup>.

\* Arrêt du Parlement du 6 février 1759, qui défend de vendre & publier les sept premiers volumes de l’Encyclopédie

### 3.2.3 – Le double jeu des protagonistes, Panckoucke, Duplain, et les autres

Du point de vue de la STN, l’opération est un désastre, le *Traité de Dijon* retarde de deux ans la sortie de l’*Edition in-folio*. De plus, alors que la STN a pris des dispositions pour agrandir ses locaux afin de lancer dans l’impression à grande échelle, l’impression de l’*Encyclopédie* est confiée à Duplain. Les intérêts des Neuchâtelois sont menacés : Panckoucke et Duplain n’auraient-ils pas grugé la STN ? Ce n’est plus Duplain qui se retrouve espionné, mais Panckoucke. Ostervald et Bosset se rendent secrètement à Paris à la mi février 1777, et font appel à Perregaux pour le surveiller. Le rapport remis aux deux hommes est favorable en ce qui concerne la fortune et les relations de Panckoucke ce qui n’est pas le cas pour ce qui touche à son « cœur ». Le ton de la lettre qu’envoient Ostervald et Bosset à la STN en dit long sur le climat de tension qui règne entre les trois hommes :

Notre homme [Panckoucke] maître pour lui et nous à Dijon. Nous avons exigé qu’il écrivît de la manière la plus pressante à Duplain pour que nous imprimions la moitié de son affaire. La crainte

<sup>758</sup> Lettre à M. le Comte de B\*\*\*, 27 juillet 1789

<sup>759</sup> Lettre d’un libraire de Lyon à un libraire de Paris, 20 p. - BnF L 4.40 A

que nous n’allions lâcher une annonce est un épouvantail pour lui. Nous le lui présenterons au besoin et le ménageons cependant, parce que cela est indispensable... réservant d’expédier les planches gravées d’ici. Mais nous devons en prendre contre l’un et l’autre, crainte de devenir leurs dupes... Notre homme est un vrai Protée. On a meilleure opinion de sa fortune que du reste il faut la manier avec délicatesse et tenir souvent sa patience à deux mains. Nos conseils sont le fils aîné du voisin l’abbé G...<sup>760</sup>

Le traité de Dijon indispose également les philosophes-académiciens, parce qu’il retarde de deux ans la publication de leurs travaux. Duplain, inquiet de la tournure que prend l’affaire, envoie son associé Thomas Le Roy en mission spéciale à Paris, auprès de Panckoucke. Les deux hommes décident de distribuer des « pots-de-vin » pour calmer le jeu. Alors que Suard s’est définitivement rangé dans le camp de la STN, Ostervald et Bosset, au cours de leur enquête, observent que Panckoucke est hésitant. M. Suard blâme hautement son beau-frère d’avoir souscrit à un si long renvoi. Il persiste cependant à désirer avoir un intérêt dans l’entreprise. Panckoucke nous paraît embarrassé et piqué de ce que nous voyons clairement à quel point il s’est laissé mener par Duplain<sup>761</sup>. Les deux hommes continuent leur enquête et décident de se rendre à Rouen, l’un des centres provinciaux les plus actifs du livre. Les Rouennais confirment leur intention de souscrire largement à l’in-quarto et affirment que le succès de la souscription s’étend à toute la France. Duplain, dans deux lettres à Panckoucke, confirme ces impressions :

Tout ce dont nous pouvons assurer c’est que, calculant d’après toutes les lettres que nous recevons, nous en placerons plus de 4 000 ; et si vous nous promettiez de nous donner du temps, nous en placerions le double. Nous avons entre nos mains de quoi faire le plus beau coup du monde mais le projet de la deuxième édition (l’édition révisée) et le temps trop borné que vous nous donnez nous empêchent d’en profiter. Nos voyageurs récoltent partout. Il n’y a pas de village où il ne se trouve des souscripteurs, pas de petite ville qui ne présente jusques à 36 engagés. Valence en Dauphiné en a fait ce nombre, Grenoble davantage, Montpellier plus de 60, Nîmes autant. Dijon nous promet 200. En un mot, jamais projet n’a été accueilli de cette manière et, cependant, votre diable lettre de défense avait fait une furieuse impression mais on revient<sup>762</sup>.

Je puis vous assurer que nous placerons nos quatre mille et que si nous avons du temps, je ne craindrais pas d’en tirer six. D’ailleurs vous sentez bien que si l’Europe allait encore retentir de nouvelles annonces pour une autre édition, le clergé averti formerait des oppositions, le ministre retirerait sa protection, nous ferions la petite guerre et enfin les uns par rapport aux autres nous échouerions. Je vous invite à faire entendre raison à messieurs de Neuchâtel. Ce sont des gens instruits et la perspective d’un bénéfice immense doit leur faire ouvrir les yeux et leur faire

---

<sup>760</sup> *Lettre d’Ostervald et Bosset à la STN*, 28/2/1777, STN in Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 115

<sup>761</sup> *Lettre d’Ostervald et Bosset à la STN*, 10/3/1777, STN in Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 115

<sup>762</sup> *Lettre de Duplain à Panckoucke*, 10/3/1777, STN in Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 119

abandonner le projet d’imprimer, ce qui au bout du compte ne peut leur donner qu’un bénéfice qui ne convient qu’à des ouvriers par sa modicité ; Si au reste ils veulent absolument faire quelques volumes, s’engager à exécuter comme moi, ils peuvent se procurer une philosophie neuve et je leur remettrai quand ils l’auront trois volumes<sup>763</sup>.

Le 28 mars 1777, Panckoucke signe un contrat avec la STN pour céder l’impression de trois volumes à Joseph. L’affaire est dès à présent définitivement lancée. « La grande affaire, l’entreprise, passe du stade de la politique à celui de la fabrication »<sup>764</sup>, écrit Darnton. Le prospectus publicitaire est réalisé par Duplain à Lyon, il demande à la STN de l’imprimer et de le diffuser prioritairement dans le Nord, l’Allemagne, l’Angleterre, la Hollande mais aussi dans d’autres pays à leur convenance<sup>765</sup>.

### 3.3 – Une guerre commerciale sans merci

#### 3.3.1 – Des techniques de communication

Les querelles internes à l’entreprise étant partiellement réglées, les associés se préoccupent dès lors des attaques extérieures qui sont nombreuses. Personne ne croyait, quelques années auparavant au « marché » de l’*Encyclopédie* qui s’est révélé grâce à l’*In-quarto* de Duplain, « C’est une chose admirable de voir à quel point et en combien de sens on s’occupe de l’*Encyclopédie* depuis notre quarto. Il semble que nous ayons électrifié tout le monde »<sup>766</sup>, écrit la STN à Panckoucke. Les associés doivent faire front en rangs serrés pour lutter contre les contrefaçons réalisées à Lyon, Genève, Lausanne et Liège. Duplain se rend personnellement à Genève où il mâte rapidement la rébellion, son plan de contre attaque est le bon, il s’empresse donc de le livrer à Panckoucke, pour que celui-ci l’utilise à Lausanne :

L’unique but de notre voyage à Genève a été d’empêcher la contrefaçon dont nous étions menacés. La seule manière de s’en garantir c’est d’annoncer à ces enragés que d’ici en février 1779 nous aurons tout livré et que de suite après nous annonçons une édition augmentée pour les premiers éditeurs. A peine auront-ils fait quatre à cinq volumes dans l’intervalle qu’il y aura jusqu’à notre entière livraison. Qu’en feront-ils ? comment leur édition entrera-t-elle en France ? Elle trouvera

---

<sup>763</sup> Lettre de Duplain à Panckoucke, 16/3/1777, STN in Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 120

<sup>764</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 122

<sup>765</sup> Lettre de Joseph Duplain à la STN, 11/5/1777 – STN, ms 1144

<sup>766</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 161

de grandes oppositions. Toutes ces raisons dites verbalement et non par lettre arrêteront les plus obstinés. Faites-en part à la Société de Lausanne, SVP<sup>767</sup>.

Dans le royaume, des tentatives se font jour. Un groupe de libraires de Toulouse prépare une contrefaçon dans le magasin de Gaude père et fils, à Nîmes. Là encore, c’est un échec, car le privilège de Panckoucke ne peut être attaqué à l’intérieur du pays. Peu à peu, les « pirates » décrits par Darnton sont matés les uns après les autres<sup>768</sup>. La surprise vient alors de Lyon, où Duplain est attaqué sur son terrain. Deux libraires qu’il connaît bien, Jean-Marie Barret et Joseph-Sulpice Grabit, décident de publier leur propre in-quarto. Ils commencent l’impression pour intimider Duplain, puis lui réclament vingt sept mille livres de dédommagement pour cesser la production. La STN demande de rester ferme vis-à-vis des contrefacteurs, mais Panckoucke est plus hésitant, et laisse la décision à Duplain qui connaît mieux la situation. Duplain pactise avec ses confrères lyonnais. « Quand on ne peut détruire les corsaires, la bonne politique veut qu’on compose avec eux. C’est la loi de la nécessité »<sup>769</sup> déclarera plus tard Panckoucke. Pourquoi Duplain cède-t-il aussi facilement ? Tout d’abord, il faut rappeler que Grabit est proche de Madeleine Bruyset, tante de Joseph à qui il a racheté le fonds de librairie. Ensuite, Joseph propose de dédommager les deux hommes s’ils arrêtent l’impression, avec trois mille livres immédiatement puis vingt-quatre mille l’année suivante. Le billet à ordre, déposé chez un notaire, ne sera remis aux intéressés que lorsque la totalité des in-quarto sera vendue. Si en juin 1779, il reste cinq cents invendus, les vingt-quatre mille livres ne seront pas payées. Dans ce cas, Barret et Grabit pourront acheter par priorité les cinq cents séries pour la moitié du prix de gros, c’est-à-dire pour quarante neuf mille cinq cents livres au lieu de cent quarante-sept mille. Si une catastrophe imprévue se produit, Duplain se voit libéré de sa dette. Darnton a retrouvé la trace de la transaction et il affirme que les deux hommes ont bien perçu leur argent<sup>770</sup>.

### 3.3.2 – La fabrication

Depuis le lancement de l’association, Duplain a pour unique interlocuteur Charles-Joseph Panckoucke. Dès lors, la fabrication est lancée, il dialogue directement

---

<sup>767</sup> *Lettre de Duplain à la STN*, 18/8/1777, STN in Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 161

<sup>768</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 162

<sup>769</sup> *Lettre de Panckoucke à Beaumarchais*, 10/3/1780, STN in Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 165

<sup>770</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 164

avec la STN. Les imprimeurs prennent en compte trois éléments incontournables de l’édition pour établir leur budget : la composition, l’impression et le papier.

	<b>1<sup>re</sup> édition tirage 4 000</b>	<b>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> éditions combinées tirage 6 150</b>
Composition	22 livres	22 livres
Impression	32 livres	49 livres 4 sous
Papier	72 livres	110 livres 14 sous
Total	126 livres	181 livres 18 sous

**Tableau : comparaison du coût d’une feuille d’édition dans la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> éditions – Darnton<sup>771</sup>**

Le papier est l’élément le plus cher. Le prix du papier a augmenté au fil des éditions passant de soixante-douze livres par feuille d’édition au premier contrat à cent dix livres quatorze sous pour le second<sup>772</sup>. Duplain doit réunir trente-six millions de feuilles de papier pour ses imprimeurs. Les archives de la STN ne donnent pas de réponses quant à la réalisation d’un tel exploit. Les premières correspondances de Duplain à la STN commencent le 11 mai 1777, et portent uniquement sur cet aspect de la réalisation de l’*Encyclopédie* : le papier. Duplain se réserve le papier pour Lyon, et consent à envoyer le surplus à Neuchâtel. Le ton utilisé est moqueur :

Dès que vous aurez votre fonte et que vous serez nanti des assortiments nécessaires qu’il faut pour imprimer un livre où il y a du grec de l’hebreu et autres langues étrangères, vous nous le manderé et de suite nous vous enverrons des papiers, parce que certainement vous ne serés pas en état de commencer de suite, et que du papier inutile chez vous pendant trois semaines nuirait d’ailleurs.<sup>773</sup>

Duplain a cédé de guerre lasse l’impression des trois volumes, mais il ne fait aucune facilité aux Neuchâtelois. De son côté, Panckoucke temporise :

Terminer à l’amiable avec Duplain, mais n’insistez pas sur les bagatelles et serai persuadé que votre impression étant belle, soignée, Duplain ne mandera pas mieux que de vous donner beaucoup de volumes à imprimer<sup>774</sup>

Toutes les feuilles convergent chez Duplain à Lyon, où elles sont assemblées et transformées en volumes. Les volumes sont envoyés à de tous les libraires français et européens, lesquels les font parvenir aux souscripteurs. Duplain doit attendre le paiement des libraires qui souvent se fait attendre, afin de pouvoir régler les fabricants de papier et les imprimeurs. Début 1778, les difficultés financières apparaissent : « Nous avons bien

<sup>771</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 215

<sup>772</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, Librairie académique Perrin, p. 214

<sup>773</sup> *Lettre de Joseph Duplain à la STN*, 11/6/1777 – STN, ms 1144

<sup>774</sup> *Lettre de Panckoucke à la STN*, 10/7/1777 – STN, ms 1189

eu l’honneur de vous observer que l’argent est ici d’une rareté affreuse, que nos libraires demandent du temps et qu’enfin nous ne pouvons en faire sortir des pierres. Le train que nous menons l’ouvrage exige une mise dehors à laquelle nous ne comptons point<sup>775</sup> ». Duplain fait appel à une firme commerciale lyonnaise que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 1, celle de la veuve d’Antoine Merlino et fils, laquelle par la même occasion achète une part de l’entreprise : « Nous nous débarrassons du détail de banque et malgré cela nous sommes excédés malgré quinze personnes que nous avons au moins<sup>776</sup> ». Un témoin oculaire, Favarger, envoyé de la STN à Lyon, rapporte en août 1778 que Duplain « a trop peu de monde, car il n’a de commis que les deux frères Le Roy, un teneur de livres, et Le Roy l’aîné est presque toujours en voyage. En magasin, il a deux assembleurs, trois femmes pour collationner et son domestique pour mettre de côté<sup>777</sup> ». Au total, huit personnes pour collationner près de mille huit cents rames sur chaque volume<sup>778</sup>, ce qui est nettement insuffisant. Du reste, Duplain ne compte pas ses heures de travail comme le déclare en mars un de ses associés : « Il y a bientôt six mois que M. Duplain n’a pu mettre le pied à la rue<sup>779</sup> ». En décembre 1778, les magasins de Duplain sont engorgés : « Nous ne pouvons pas absolument en loger ni recevoir aucune feuille, à moins de nous chasser de chez nous et en meubler nos appartements<sup>780</sup> ».

Les associés doivent sans cesse promouvoir l’*Encyclopédie*, faire de la publicité. La première méthode consiste à envoyer des prospectus et des circulaires, la seconde à passer des annonces dans les journaux, et la troisième à envoyer des représentants ou voyageurs de commerce pour recueillir des souscriptions. Le 22 décembre 1778, ces diverses méthodes sont mises en œuvre sans concertation entre les associés : Duplain envoie deux cents lettres<sup>781</sup>, la STN imprime une longue circulaire signée<sup>782</sup>, Panckoucke poste des circulaires de Paris<sup>783</sup>. Les résultats ne se font point attendre, les commandes affluent, cependant les voyageurs de commerce ne coordonnent par leur tournée. Le plus zélé semble être celui de Duplain, Amable Le Roy, il « raffle » le marché du sud et du centre de la France à Favarger<sup>784</sup>. Un représentant de Duplain vend trois cents quatre-vingt quinze souscriptions en une tournée (est-ce Le Roy ?). Panckoucke se charge de la diffusion dans la région parisienne, Duplain fournit la province et le sud de l’Europe, la

<sup>775</sup> Lettre de Duplain à la STN, 20/12/1778 – STN, ms ?

<sup>776</sup> Lettre de Duplain à la STN, 24/3/1778 – STN, ms ?

<sup>777</sup> Rapport de Favarger à la STN, 15/8/1778 – STN, ms ?

<sup>778</sup> Lettre de Duplain à la STN, 20/12/1778 – STN, ms ?

<sup>779</sup> Lettre de Duplain et compagnie à la STN, 17/3/1778 – STN, ms ?

<sup>780</sup> Lettre de Duplain à la STN, 9/6/1778 – STN, ms ?

<sup>781</sup> Lettre de Duplain à la STN, 22/12/1778 – STN, ms

<sup>782</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Op. Cit., p. 277

<sup>783</sup> *Ibid*, p. 277

<sup>784</sup> *Ibid*, p. 278

STN se concentre sur l’Europe du Nord (Allemagne, Angleterre, Hollande)<sup>785</sup>. Duplain imagine d’offrir des gravures de Diderot et d’Alembert en guise de cadeau publicitaire, méthode de vente qu’il reprendra plus tard à Paris « C’est une dépense bien vue et qui peut produire un bon effet <sup>786</sup> », approuve Panckoucke.

### **3.3.3 – Il faut bien régler les comptes : la fin de l’histoire**

Au cours des multiples transactions, les associés ne se font pas de cadeau. Duplain, surtout, essaie de gruger les autres, mais certains de ses plans sont dévoilés. En novembre 1778, il envoie une lettre au banquier parisien Batilliot, afin que celui-ci trouve des souscriptions sur le territoire de Panckoucke. Batilliot, au lieu de brûler la lettre comme on le lui recommande, la fait passer à Panckoucke qui s’empresse d’informer la STN de sa teneur. Les neuchâtelois et Panckoucke restent cependant courtois avec Duplain, préférant accumuler en secret les preuves contre lui. Peu à peu, Panckoucke commence à s’inquiéter de l’attitude de Duplain. Les ventes de Paris diminuent, ce qui laisse supposer que le travail de sous-main de Duplain est bien en place. Il fait part de ses craintes à la STN : « Nous avons affaire à un homme très fin et très avide qui ne mandera pas mieux de nous surprendre<sup>787</sup> ». Comme les comptes doivent être mis à jour, des représentants de la STN se déplacent à Lyon. « Il faut voir le compte, l’examiner de sang-froid et faire ensuite nos observations. Je voudrais que ce fût le plus calme d’entre nous qui vînt à Lyon ou bien il faudrait que vous y vinssiez deux<sup>788</sup> ». Duplain, quant à lui, s’efforce de démontrer aux associés qu’une telle réunion est inutile. La rencontre a lieu en février 1779 et, si elle n’est pas franchement cordiale, un accord est néanmoins signé à l’issue. Les associés repartent méfiant vis-à-vis des Lyonnais, jusqu’à la phase finale de règlement des comptes, en janvier 1780.

---

<sup>785</sup> *Ibid*, p. 279

<sup>786</sup> *Lettre de Panckoucke à la STN*, 8/7/1777 – STN, ms ?

<sup>787</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Paris, *Op. Cit.*, p. 358

<sup>788</sup> *Ibid*, p. 358

Souscriptions françaises	7 257
Souscriptions à l'étranger	691
Ventes à des particuliers	37
Hommages	25
Total	8 010

**Tableau : nombre d'in-quarto vendus de l'*Encyclopédie*, selon Robert Darnton<sup>789</sup>**

En août 1779, Joseph veut mettre un point final à l’aventure de l’*Encyclopédie*<sup>790</sup>. Il écrit à la STN pour lui proposer la vente des quatre cents exemplaires restants. Il a trouvé un acheteur, et pense que l’occasion de trouver un nouvel acheteur ne se représentera pas. Aussi, presse-t-il la STN d’accepter sa proposition<sup>791</sup>. « La dureté de Duplain ne nous surprend pas<sup>792</sup> ». Les comptes de clôture de l’*Encyclopédie* sont faits par Amable Le Roy. Joseph informe Panckoucke qu’ils seront prêts pour février 1780<sup>793</sup>. Le 21 février 1780, un procès-verbal est établi pour régler l’affaire entre « MM. de la Société typographique de Neuchâtel en Suisse, d’une part, et MM. Joseph Duplain et Comp. de Lyon, d’autre part<sup>794</sup> ». En mai, la STN enquête toujours sur l’activité de Joseph Duplain. Elle demande à Revol de leur indiquer « Combien M. Duplain vous a porté en compte des entrepôts pour l’*Encyclopédie*, c’est-à-dire les magasins qu’il dit avoir loué pour cet objet<sup>795</sup> ». La STN a certainement dû obtenir satisfaction car les relations entre Revol et Duplain sont au plus mal à ce moment là. Voici la teneur d’un courrier de Revol à la STN :

Nous prevenons que nous ne ressemblons point aux Duplain, et aux Le Roy, avec lesquels quoiqu’amis intimes depuis l’enfance pour nous être livré à eux de bonne foy et nous être fié à leur parole ; voudraient nous escroquer un objet de 4 000 et plus qui sont dû, heureusement pour nous que nous avons des témoignages, et que nous pouvons et sommes en droit de les actionner... et nous ne tarderons pas à le faire ! vous en parler davantage en serait vous ennuyer, d’autant plus que vous connaissez leur savoir-faire, ainsi que tous ceux qui ont affaire avec eux, il vient de jouer un pareil à son cousin Germain Pierre Duplain de Paris<sup>796</sup>.

En juillet l’affaire n’est pas réglée. Des balles contenant des exemplaires de l’*Encyclopédie* arrivent à Lyon. Les employés de Duplain tentent de s’en emparer, mais ils sont interceptés par Revol. Duplain et Le Roy viennent le voir dans les magasins pour

<sup>789</sup> *Ibid*, p. 602

<sup>790</sup> Joseph demeure rue Royale à Lyon

<sup>791</sup> *Lettre de Joseph Duplain à la STN*, 3/8/1779 - STN, ms 1144

<sup>792</sup> *Lettre de Panckoucke à la STN*, 22/12/1779 - STN, ms 1240

<sup>793</sup> *Lettre de Joseph Duplain à Panckoucke*, 27/12/1779 - STN, ms 1205

<sup>794</sup> *Procès verbal*, 21/2/1780 - STN, ms 1220

<sup>795</sup> *Lettre de la STN à Revol*, 24/5/1780 - STN, ms 1205

<sup>796</sup> *Lettre de Revol à la STN*, 24/6/1780 - STN, ms 1205

« leur faire de très belles promesses, qu’ils ne demandaient pas mieux que de terminer à l’amiable sans procès, qu’ils allaient de suite nous livrer tout ce que nous demandions<sup>797</sup> » N’entendant là que des promesses, Revol ne cède pas et rassure la STN « Ainsi, soyez tranquilles, sur tout nous ne nous laisserons pas séduire », Revol n’en demeure cependant pas inquiet quant à la suite du conflit :

Il y a de grande aparence que vous ne terminerez pas de sitot avec ledit Duplain pour la raison qu’il dit que vous vous êtes engagé à luy rendre 31 exemplaires qu’ils vous avaient envoyé de trop...<sup>798</sup>

Au mois d’août 1780, la jeune femme de Joseph tombe gravement malade, elle décède le 3 septembre<sup>799</sup>. Toute la famille est ébranlée et perturbée<sup>800</sup>. Revol n’en reste par moins intraitable :

Jugez quel chagrin pour M. le Maître d’Hotel du Roy il semble que c’es un chatiment du ciel pour le punir de son avidité et de sa soif d’or aux dépend des uns et des autres, laissons cet homme de coté, il ne mérite pas que d’honnête gens s’entretienne de luy<sup>801</sup>.

En novembre, Revol est toujours empêtré dans les négociations avec Duplain qui se prépare à quitter la ville. Joseph a liquidé son affaire et ses biens à Lyon, il vit en chambre garnie en attendant son départ pour la capitale. Il semble qu’il désire couper totalement les ponts avec Lyon, son domestique, le sieur Comtois, passe au service de M. Le Roy<sup>802</sup>. En arrêtant ses affaires et en jouant de son association avec Le Roy, Duplain brouille les cartes de ses adversaires qui ne trouvent plus de prises, Revol en perd patience :

Vous ne sauriez imaginer les corvées qu’il nous faut faire chaque jour, il se renvoie tous les uns aux autres et se font un jeu de nos demarches<sup>803</sup>.

Nous serons bien flatté » écrit-il, « lorsque vous aurez terminez avec tous ces barbouillous avec lesquels il faut avoir une terrible patience<sup>804</sup>.

Soyez persuader Messieurs que nous sommes si degoutez d’avoir à faire a de telle canaille qu’il faut toute la patience et l’attachement que vous avons voué<sup>805</sup>.

A l’égard des volumes qui vous manquent pour vous completer, ainsy que vos defflets nous y perdons notre latin, M. Duplain étant à Paris, M. le Roy dit que cela ne le regarde en rien, celui qui était chargé de cette partie, dit qu’il n’a pas le tems. Bref, ils en font un jeu et paraissent peu soucieux des menaces que nous pouvons leur faire<sup>806</sup>.

<sup>797</sup> Lettre de Revol à la STN, 25/7/1780 - STN, ms 1205

<sup>798</sup> Lettre de Revol à la STN, 25/7/1780 - STN, ms 1205

<sup>799</sup> Lettre de Revol à la STN, 19/9/1780 - STN, ms 1205

<sup>800</sup> Lettre de Revol à la STN, 13/8/1780 - STN, ms 1205

<sup>801</sup> Lettre de Revol à la STN, 19/9/1780 - STN, ms 1205

<sup>802</sup> Lettre de Revol à la STN, 18/11/1780 - STN, ms 1205

<sup>803</sup> Lettre de Revol à la STN, 18/11/1780 - STN, ms 1205

<sup>804</sup> Lettre de Revol à la STN, 18/11/1780 - STN, ms 1205

<sup>805</sup> Lettre de Revol à la STN, 25/11/1780 - STN, ms 1205

<sup>806</sup> Lettre de Revol à la STN, 3/5/1780 - STN, ms 1205

Cette affaire semble avoir désespéré Revol, qui a son tour est introuvable. La STN charge Arnal de prendre contact avec lui, après plusieurs tentatives infructueuses de visites à son domicile, Arnal l’a « enfin [déterré] dans un caffè, mais il ne m’a rien appri de satisfaisant »<sup>807</sup>. Barret se plaint également des agissements de ses associés Duplain et Le Roy à la STN :

L’impression finie depuis cinq à six semaines [de la table analytique de l’Encyclopédie en 6 vol.], lorsque j’ai cru être mis en possession, M. Le Roy successeur de M. Duplain et son digne élève, a jugé à propos de me refuser la délivrance de me donner mille chicanes. J’ai été obligé de les poursuivre en justice pour les faire exécuter, à quoi ils ont été contraints<sup>808</sup>.

### **L’affrontement**

Les 26 et 27 janvier 1780, les associés, Bosset et Ostervald pour la STN, et Panckoucke dressent leur quartier général à l’hôtel *Le Parc*<sup>809</sup>. Le 28, la bataille s’engage : « Nous avons déjà eu quelques scènes rudes au sujet de nos comptes avec M. Duplain. Tels que les combats de coqs en Angleterre, Panckoucke et Duplain se sont donné de forts assauts<sup>810</sup> » écrivent Ostervald et Bosset à Mme Bertrand à Neuchâtel. Les comptes sont vérifiés par les associés durant seize jours, l’accord se fait le 21 février. La première preuve de la mauvaise foi de Duplain dont dispose la STN est la liste des souscripteurs. Ils avaient recopié la liste des registres des années précédentes. Après l’avoir comparée avec celle que vient de leur remettre Duplain, ils découvrent une « escroquerie monumentale<sup>811</sup> ». Le lyonnais a dissimulé la vente de neuf cents soixante-dix-huit in-quarto soit deux cent quatre vingt sept mille cinq cent trente-deux livres<sup>812</sup>. La deuxième arme provient du calcul des dépenses réalisées par Duplain qui semble aussi suspect. Au final, les associés demandent une compensation pour le préjudice causée par la « désastreuse gestion »<sup>813</sup> de Duplain. Ils allèguent la plainte des clients dont les in-quarto sont arrivés avec un retard considérable, souvent en mauvaise état, mais que Duplain refuse de remplacer ; parallèlement, Duplain présente les billets à ordre des souscripteurs avant la date d’échéance, mais les menace de poursuites judiciaires s’ils demandent un délai de paiement. D’autre part, les libraires cherchent des prétextes pour ne pas payer à leur tour, prétextant des souscripteurs indécis. D’où la « note des

---

<sup>807</sup> *Lettre d’Arnal à la STN*, 13/1/1782 - STN, ms 1114

<sup>808</sup> *Lettre de J.M. Barret à la STN*, 17/6/1780 - STN, ms 1117

<sup>809</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, *Op. Cit.*, p. 398

<sup>810</sup> *Lettre d’Ostervald et Bosset à Mme Bertrand*, 29/1/1780

<sup>811</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, *Op. Cit.*, p. 390

<sup>812</sup> *Ibid* p. 393

<sup>813</sup> *Ibid* p. 396

débiteurs que M. Duplain reconnaît insolvable ou chicaneurs »<sup>814</sup> qui se trouve dans le compte financier pour une somme de 128 600 livres. Dans cette affaire, Darnton résume la situation : « Duplain a payé toutes les dépenses, reçu tous les paiements et contrôlé toutes les ramifications d’une affaire si vaste et si compliquée qu’elle lui permet d’exercer impunément son talent d’escroc<sup>815</sup> ». Le 28 janvier, Duplain soumet enfin à l’association le bilan des comptes

	<b>Proposition de Duplain en livres</b>	<b>Proposition des associés en livres</b>
Recettes	1 851 58	1 946 300
Bénéfices <sup>816</sup>	133 32	1 516 082
Dépenses <sup>817</sup>	1 718 260	430 218

Les associés évaluent le préjudice à cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-quatre livres. Si l’on considère qu’un imprimeur de la STN gagne douze livres par semaine, les détournements de Duplain représentent six ou sept fois le montant des salaires d’une vie entière de travailleur manuel. Le 13 février, Ostervald et Bosset annoncent à Mme Bertrand la fin des transactions : « Nous nous empressons, Madame, de vous communiquer la fin de notre combat avec Duplain, qui heureusement est terminé sans sang répandu<sup>818</sup> ». Les associés récupèrent deux cents mille livres alors que Duplain ne voulait en restituer que cent vingt-huit mille. Duplain a versé à Panckoucke cent soixante seize mille livres en billets à ordre payables en trois échéances avec solde en août 1782. Les vingt-quatre mille livres qui restent viennent des éditeurs de l’in-quarto. Nous laissons la conclusion de cette affaire à Ostervald et Bosset : « Nous devons bénir Dieu de nous en être tirés comme cela<sup>819</sup> ».

« N’existe-t-il chez cet homme qu’un insatiable appétit de gain ? » s’interroge Robert Darnton. Sans hésitation nous pouvons répondre oui à cette question. Joseph est aveuglé par l’ambition, il n’est pas attaché à ses racines familiales, à sa ville pas plus qu’à son métier. Il va jusqu’à l’extrême limite de ses forces pour accomplir l’œuvre de sa vie. Il abandonne la carrière de libraire sans aucun regret et « monte » à Paris sans se retourner. Il gardera une rancœur de cette aventure et plus particulièrement envers

<sup>814</sup> *Ibid*, p. 397

<sup>815</sup> *Ibid*, p. 397

<sup>816</sup> *Ibid*, p. 400

<sup>817</sup> *Ibid*, p. 400

<sup>818</sup> *Lettre d’Ostervald et Bosset à Mme Bertrand*, 13/2/1780

<sup>819</sup> *Lettre d’Ostervald et Bosset à Mme Bertrand*, 22 et 28/2/1780

Panckouke. En 1789, dans les *Lettres au Comte de B\*\*\**, il fustige l’éditeur de l’*Encyclopédie* :

Arriverons Messieurs les Libraires de Paris, qui diront que les privilèges sont une priorité, comme un immeuble, comme une terre, que cette propriété doit être respectée dans leurs personnes, comme dans celles de leurs enfants, petits-enfants & arrière-petits-enfants<sup>820</sup>.

Arrivera l’éditeur de l’*Encyclopédie*, qui dira qu’au moyen d’un privilège & d’une somme de 48 livres qu’il paie par chaque feuille à des mercenaires, il a le droit exclusif d’empoisonner toute la France d’une *Encyclopédie* qui n’est pas, ainsi qu’il l’a annoncé, le dépôt des connaissances humaines, mais le réceptacle fétide de toutes les compilations informes que des gens à gages font dans tous les livres bons ou mauvais, sans se donner la peine de corriger les erreurs, ni de puiser dans les bonnes sources. C’est ainsi que l’auteur de l’article Canada en copiant servilement le vieux Savary pour gagner ses deux louis, a dit que le Canada est aujourd’hui à la France ; tandis qu’il a été cédé à la Grande-Bretagne par le traité du 10 février 1763.

Arrivera encore l’Editeur de l’*Encyclopédie*, qui dira qu’au moyen de ce privilège, il a le droit exclusif d’annoncer au public une *Encyclopédie* complète pour six à sept cents livres, & de demander à la moitié de l’ouvrage une nouvelle contribution de pareille somme, en ce que Messieurs les Auteurs auxquels l’on paie huit livres par feuille, ont laconiquement développé les procédés du Pompier en 16 feuillets in-4, sur petit caractère, & l’art savant du perruquier en 8 à 16 feuilles in-4, &c. &c. &c<sup>821</sup>.

### Il dénonce le métier de libraire :

Vous remarquerez en passant que le charlatanisme des libraires, car il est tant de classes de Charlatans, étale toujours cette fameuse annonce d’une Société de Gens de Lettres, & ces gens de lettres sont de misérables écrivailleurs, sans génie, sans talents, sans connoissance, qui barbouillent du papier à douze livres la feuille ; je ne veux pour preuve de mon assertion que l’*Encyclopédie* du Sieur Panckoucke, c’est ainsi qu’elle est composée. Avez-vous jamais lu un amas de caractères typographiques plus indigestes ? N’est-ce pas un monument célèbre, si l’on peut honorer de cet épithète, une pareille entreprise du non-sens de nos manœuvres beaux esprits<sup>822</sup>.

Robert Darnton présente Joseph Duplain comme un héros balzacien, « un bourgeois entreprenant qui se fraye un chemin à coups de coude jusqu’au sommet, puis dépense sa fortune avec une ostentation et une insouciance de grand seigneur<sup>823</sup> ». Il lui prête l’intention de vouloir mener une vie de rentier dans un domaine rural près de Lyon (Monplaisir à Oullins). Comme nous l’avons vu précédemment, après avoir réalisé « le

<sup>820</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 27 juillet 1789, p. 93

<sup>821</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 27 juillet 1789, p. 94

<sup>822</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 11 septembre 1789, p. 270

<sup>823</sup> Darnton Robert, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Op. Cit., p. 420

plus beau coup du monde »<sup>824</sup>, fortune faite, il envisage de s’ennoblir et de s’installer à Paris, en aucun cas il ne désire rester à Lyon. C’est l’*Encyclopédie* de Diderot qui lui a permis de changer de condition sociale. Quelle va être la vie de Joseph Duplain de Sainte-Albine à Paris, passera-t-il, comme le suppose Darnton, « les dernières années de sa vie en petits soupers et en réceptions dans les châteaux ?<sup>825</sup> ».

---

<sup>824</sup> *Ibid*, p. 119

<sup>825</sup> *Ibid*, p. 419

Les multiples pistes éditoriales que les Duplain ont explorées représentent l’illustration de l’ensemble de l’activité de la librairie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une production licite, diversifiée, composée d’ouvrages qui traitent de théologie, de belles lettres, d’histoire, de sciences, de jurisprudence et qui s’adapte au fil du siècle aux goûts du public lyonnais. Un libraire, diffuseur des productions de ses associés lyonnais et de ses partenaires privilégiés en France, localisés pour la très grande majorité à Paris. Nous avons révélé également une production illicite d’ouvrages produits presque uniquement à Lyon par les Duplain eux-mêmes dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La production d’ouvrages interdits dans la deuxième moitié du siècle a montré leur implication avec la Société typographique de Neuchâtel. Enfin, si la publication de l’in-quarto de *l’Encyclopédie* de Diderot et d’Alembert fut mise en lumière par Robert Darnton, nous l’avons replacée dans un contexte familial, ce qui lui apporte un éclairage particulier. S’il y a un clivage entre la deuxième et la troisième génération des Duplain, elles ont en commun d’avoir produit toutes les deux des hommes de génie dont nous allons explorer les activités avant et après la Révolution de 1789.

# CHAPITRE 3 – LES ACTIVITÉS RÉVÉLATRICES D’HOMMES DE GENIE

Nous avons choisi trois activités révélatrices du génie des hommes de la famille Duplain à Lyon et à Paris : l’antiquariat, les affaires et le journalisme. Celles-ci sont originales et s’inscrivent dans le contexte économique et politique du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L’antiquariat révèle le talent des frères Duplain, Pierre et Benoît, qui ont mis en place et développé durant trente ans une activité de ventes de livres (1740-1771). Aujourd’hui, les précieux catalogues qu’ils ont réalisés permettent d’évaluer le marché du livre du moment, de connaître les courants littéraires et de découvrir ces hommes passionnés que sont les bibliophiles.

Joseph Duplain de Sainte-Albine se lance dans le métier de la finance et plus spécifiquement dans l’agiotage. Il s’agit de réaliser des manipulations boursières qui portent soit sur les cours eux-mêmes : faire des achats massifs pour les faire monter ou baisser en donnant l’illusion d’une demande ou d’une offre importante. Ou bien de jouer de l’information ou de la désinformation dont se nourrit l’évolution des cours. Certaines personnes se sont enrichies par l’agiotage, d’autres se sont ruinées. Joseph est l’illustration parfaite de ces hommes, avides d’argent, manipulateur, soucieux de s’enrichir à n’importe quel prix.

Les bouleversements révolutionnaires engendrés en 1789 avec en particulier la libéralisation de la presse ont modifié profondément le destin des cousins Duplain. Le premier arrivé Pierre-Jacques, se lance dans le courant révolutionnaire et met ses talents d’imprimeur au service des hommes politiques. Le second, Joseph, découvre la presse d’information et se lance dans la production de journaux royalistes.

# 1 – L’Antiquariat, une activité majeure de la librairie à Lyon

Le premier catalogue d’une vente publique de bibliothèques en France fut imprimé par François de Bassompierre en 1646<sup>826</sup>. Cent années vont s’écouler avant que l’on assiste à une vente du même type à Lyon organisée à l’initiative des frères Duplain le 28 février 1740 (première vente connue). Les catalogues de livres produits au moment des ventes sont les pièces maîtresses nécessaires pour dénicher les secrets de ces ventes. Les catalogues sont liés aux bibliophiles, ces hommes passionnés qui se réunissent au sein d’institutions pour s’inspirer des courants littéraires, pour échanger sur les titres nouveaux ou les anciens qui prennent de la valeur, qui se prêtent les livres ou se les procurent chez les libraires, qui aménagent leur appartement afin de stocker et d’avoir à portée de mains leurs précieuses collections. Lyon en a abrité de fameux, le plus connu pour l’époque qui nous intéresse étant Pierre Adamoli (1707-1769) qui commence sa collection de livres et de manuscrits vers 1728 pour former une bibliothèque de six mille volumes. A la mort du propriétaire, les bibliothèques, si elles ne sont pas conservées par la famille, sont offertes à des institutions ou bien se dispersent, et sont vendues le plus souvent par les libraires qui en rédigent les catalogues. Les Duplain, tel leur maître en la matière Gabriel Martin (1679-1761) à Paris (cent quarante catalogues édités) ont mis en vente les plus belles bibliothèques privées de la ville de Lyon et une grande partie des livres doubles de la bibliothèque de la ville.

Les ventes des Duplain entre 1740 et 1771 donnent-elles une vision du monde du commerce du livre lyonnais du XVIIIe siècle ? A quelles occasions se produisent-elles, quels sont les éléments déclencheurs qui incitent les frères Duplain à lancer une vente et à rédiger un catalogue ? Qui sont les vendeurs, les possesseurs de bibliothèques aussi prestigieuses qu’elles nécessitent une vente publique pour pouvoir écouler leurs collections ? Comment vendre des ouvrages qui émanent de plusieurs origines ? Ces ventes n’étaient-elles pas un prétexte pour écouler les stocks d’inventés ? ou pour faire passer les livres séditieux ?

---

<sup>826</sup> Sordet Yann, « Le Recours au catalogue de vente de Gabriel Martin à Seymour de Ricci », in Charon Annie, Parinet Elisabeth, *Les Ventes de livres et leurs catalogues, XVIIe – XXe siècle*, p. 99

Pour tenter de répondre à ces différentes interrogations, nous avons tout d’abord présenté les sources nécessaires à un tel travail. Puis nous avons dressé un panorama des trente ventes publiques connues des Duplain au fil du XVIII<sup>e</sup> siècle pour enfin établir une typologie de celles-ci.

## 1.1 - Sources et catalogues

L’étude des ventes publiques de livres s’est faite à partir des recherches de Françoise Bléchet sur un plan national, *Les Ventes publiques de livres en France, 1630-1750 : répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque nationale*<sup>827</sup>, et celles de Dominique Varry sur le plan lyonnais, *Les ventes publiques de livres à Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et leurs catalogues*<sup>828</sup>. Nous avons recensé, organisé et complété la liste des catalogues de vente des Duplain. Pour cela nous nous sommes associés au projet « Esprit du livre » dont l’objectif est de susciter de nouvelles recherches sur les bibliothèques privées de l’Ancien Régime. C’est aussi celui de proposer des moyens pour rendre compte de façon pertinente du contenu de celles-ci. À travers l’étude des catalogues de ventes publiques de la période 1680-1811, ce projet vise à connaître les bibliothèques privées de l’Ancien Régime à travers des approches d’historiens, de bibliothécaires et de littéraires. La recherche est structurée autour de deux axes principaux : un répertoire informatisé des catalogues de vente conservés en France ; l’étude des bibliothèques des fermiers généraux et, donc, les relations que ces derniers ont entretenues avec les livres. Nous avons complété les fiches des catalogues en y rajoutant de nouvelles données de façon à pouvoir mutualiser les ressources. Une étude des *Affiches de Lyon* a permis de les identifier, puis une recherche dans les catalogues de la BML et de la BNF, de les localiser. Nous avons utilisé les études réalisées par Françoise Bayard, Maurice Garden et Jean-Paul Gutton sur l’histoire générale de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle pour situer les ventes dans un contexte historique.

Afin d’identifier les propriétaires des bibliothèques et cabinets, nous nous sommes penchés sur les catalogues eux-mêmes car leur nom est quelques fois mentionné. Puis nous avons consulté l’ouvrage de Breghot du Lut et Péricaud aîné, *Catalogue des*

---

<sup>827</sup> Bléchet Françoise, *Les Ventes publiques de livres en France, 1630-1750 : répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque nationale*, Oxford, Voltaire fondation, Paris, Universitas, 1991, 156 p.

<sup>828</sup> Varry Dominique, *Les Ventes publiques de livres à Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et leurs catalogues*, In Journée d’étude sur les catalogues de ventes publiques. Ecole des Chartes, 15 janvier 1998. Actes parus dans les collections de l’ENC, 2000

*lyonnais dignes de mémoire* ainsi que celui de l’abbé Jacques Perneti, *Recherches pour servir à l’histoire de Lyon, ou les lyonnais dignes de mémoire*. Celui-ci est le plus original puisque écrit en 1757 et publié par les frères Duplain et le plus complet car il recense les lyonnais moins connus comme le déclare Perneti lui-même :

Vous citez, m’a-t-on dit, des noms qu’on ne connoitra pas hors de l’enceinte de cette ville. C’est ce qui peut m’arriver de plus flatteur : illustrer des gens vertueux, en faire un sujet d’émulation pour ceux qui ne les connoissent pas, est la gloire à laquelle j’aspire<sup>829</sup>.

Perneti détermine plusieurs critères pour les citer, ils doivent être lyonnais « Contentons-nous de ceux qui y sont nés ou qui l’ont habitée toute leur vie : ce pays, aussi dévoué aux Sciences qu’au Commerce, en fournit assez »<sup>830</sup> ; et morts, « Je me suis garanti des inconvénients insurmontables, lorsqu’on parle des vivants ; les morts ont fait mon objet : si j’en ai omis quelques uns, je me flatte qu’on a été assez informé des recherches que j’ai faites, pour n’en accuser que ceux qui s’y sont refusés opiniâtrement »<sup>831</sup>. Nous pouvons nous interroger sur le poids que l’on peut accorder aux présentations de l’abbé Perneti, celui-ci s’en défend par avance dans l’introduction de son ouvrage

On observera à ce sujet que si je n’indique pas toujours mes sources, c’est qu’il m’a été souvent défendu de les déclarer, c’est qu’il y a une infinité de faits & d’anecdotes qui se transmettent d’âge en âge, sans le secours de l’écriture. Ne doit-on pas accorder quelque chose à la bonne foi des Historiens ? les Grecs & les Romains, en racontant ce qui s’étoit passé dans leurs pays, ne citoient presque jamais leurs garants<sup>832</sup>.

Au même moment, un ouvrage anonyme paraît sous le titre de *Supplément aux lyonnais dignes de mémoire*<sup>833</sup>, il parodie le ton complaisant qu’utilise Perneti pour présenter les Lyonnais En voici un extrait

Maître Puant étoit un homme rare dans son genre... issu d’une des plus anciennes familles de Bourgeoisie de Lyon, ils datent depuis onze cent & même avant. Ses armes sont au fond d’or, chargé de trois chiquots de fable placés comme les fleurs de lys de France, deux & un, une tête de bouc en cimier, & pour devise à longo foetet : il avoit le talent de faire trouver chiens, chats, hordes, bijoux, garçons & filles perdues, ce qu’on peut voir dans les vers au dessous de l’estampe de ce grand homme gravée par Bouchet lyonnais, d’après le Tableau de Verdier le Père un des plus habiles Peintre de son temps<sup>834</sup>.

Et, plus loin

L’incomparable Mme Cusset... [que] à l’âge de cinq à six ans on s’aperçut qu’elle promettait beaucoup ; à celui de quatorze, elle étoit déjà grande, bien faite, brune, vive & remplie de Talens ;

<sup>829</sup> Perneti, Jacques, *Recherches pour servir à l’histoire de Lyon, ou les lyonnais dignes de mémoire*, Lyon, Frères Duplain, 1757, p. XXII.

<sup>830</sup> *Ibid.*, p. XVI.

<sup>831</sup> *Ibid.*, p. XXV

<sup>832</sup> *Ibid.*, p. XXIV.

<sup>833</sup> *Supplément aux lyonnais dignes de mémoire*, A Marnioule, chez Martin Frettagolet, s.l., s.d., 56 p.

<sup>834</sup> *Ibid.*, p. 5

lassée de faire des enfants naturels, elle s’arrêta au 8. & pensa sérieusement d’en avoir de légitimes... elle épousa pour le repos de sa conscience le Sr Cusset, honnête fénéant... elle fournissoit à son mari quelque argent pour boire, ce dont il s’acquittoit à merveille<sup>835</sup>.

L’ouvrage de MM. Poidebard, Baudrier et Galle publié en 1907 sous le titre d’ « *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes* » fut réimprimé en 1998 aux éditions René Georges à Lyon<sup>836</sup>. Il s’agit de l’ouvrage de référence des bibliophiles et des généalogistes. Chaque notice comprend une biographie, avec parfois des anecdotes et une généalogie du bibliophile. Elles sont illustrées par des recueils d’Ex-Libris et de fers avec leurs descriptions, ainsi que des photos de reliures. Ce travail est l’aboutissement de nombreuses années de recherche de MM. Poidebard, d’Avaize et de Viry. M. Baudrier s’est chargé de constituer la partie bibliographique sous la direction de Léon Galle. Les précieuses notes de M. Beyssac sur les membres du chapitre des comtes de Lyon et les savantes généalogies des familles de Villars et de Maugiron de H. de Terrebase ont été largement mises à contribution, ainsi que les travaux de MM. F. Frécon, E. Brosset-Hecket et Breghot du Lut sur quelques familles particulières. Les auteurs insistent sur l’importance capitale de l’Ex-Libris pour conserver l’histoire du livre et de son possesseur mais ils dénoncent aussi une pratique courante chez les « collectionneurs contemporains » :

Et l’on ne saurait assez protester, au nom de la bibliographie puriste, contre la manie des collectionneurs contemporains qui, en arrachant une pierre précieuse à sa monture caractéristique et en expulsant de son domaine le bibliophile d’antan, peuvent consacrer la valeur d’une image mais diminuent singulièrement celle du volume démembré<sup>837</sup>.

En complément des ouvrages de Breghot du Lut et Perneti, nous avons étudié les fiches biographiques de l’enquête de l’ENSSIB, *Gens du livre à Lyon au XVIIIe siècle*, celles du *Fonds Frecon* (Archives départementales du Rhône), et enfin l’index des 3 000 noms réalisé par Paul Feuga dans une étude consacrée à l’abbé Duret (Collection privée).

Pour les XVIIe et XVIIIe siècles, D. Varry a repéré soixante-quatorze annonces de ventes publiques à Lyon dans les *Affiches de Lyon* et inventorié soixante-dix catalogues (dont deux datées de 1667 et 1668). Trente catalogues sont produits par les Duplain ce qui démontre qu’il s’agissait pour eux d’une activité économique majeure et que l’on peut les classer dans le groupe des *spécialistes* des ventes aux côtés de Claude-Marie Jacquenod et de François de Los Rios, groupe identifié par D. Varry. Les traces laissées par les

---

<sup>835</sup> *Ibid*, p. 17

<sup>836</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, 771 p., 62 planches, 2 vol.

<sup>837</sup> *Ibid*, vol. 1, introduction

bibliophiles sur les pages des catalogues de ventes sont des indications précieuses, ce sont des réflexions personnelles, des observations, des remarques et des indications de prix.

Tout inventaire de bibliothèque ne donne pas forcément lieu à une vente sur catalogue. Tel est le cas pour l’inventaire de Jean-Baptiste Chaussonnet, armorialiste et généalogiste de la ville en 1740<sup>838</sup> ; même scénario pour le cabinet d’André Ganin, bourgeois de Lyon sur la requête de Jean-Baptiste Hacte, procureur de Lyon le 28 septembre 1743<sup>839</sup>. Cependant, comme nous allons le voir, deux ventes ont été réalisées à ces dates là, peut-être que les fonds respectifs ont été mélangés ?

Sur les trente catalogues des ventes<sup>840</sup> entre 1740 et 1770 que nous avons étudiés, vingt-sept sont imprimés et conservés à la BML, les trois restants ont été identifiés à travers les pages du *Journal de Lyon*, ils ont certainement fait l’objet de catalogues manuscrits dont nous avons perdu la trace. Nous nous sommes attachés à examiner en détail l’*Avis de libraires* de ces catalogues<sup>841</sup> qui sont présentés dans le tableau qui suit.

---

<sup>838</sup> *Inventaire Chaussonnet, Chaussonnet, 24/5/1740 – ADR, BP 3615*

<sup>839</sup> *Adjudication de livres d’André Ganin, 28/9/1743 – ADR, BP 2785*

<sup>840</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 91

<sup>841</sup> Annexe 17, vol. 2, p. 245

**Tableau : catalogues de ventes publiques des Duplain : 1740 – 1771**

N°	Date de vente	Date de décès	Editeur	Titre	Nbre ouv.	Localisation BML
1	6/4/1740 26/4/1740	28/2/1740	[mention manuscrite, Ce catalogue a été fait par Benoît Duplain ruë Merciere]	<i>Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateaufort de Rochebonne, Archevêque &amp; Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 6 avril 1740</i>	1 417	371 373 (4) 354 662 371 371 t.6 371 371 t.4 809 635
2	4/12/1741	8/2/1726	Andr. Périsset Fratres Duplain Bibliop. In Vico Mercatorio	<i>Bibliotheca S***** (saviana) sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S*** [Pierre de Sève de Fléchères] Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi</i>	2 103	371 373 (3) 371 371 t.4 bis 809 772
3	17/6/1743	26/4/1742	Fratres Duplain , Bibliopolas, in vico Mercatorio	<i>Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi [Jean-Jérôme Pestalozzy], medici Lugdunensis celeberrimi</i>	1 416	371 375 bis 371 371 t.6 371 373 371 371 t.6 bis 809 773
4	9/1/1745		Frères Duplain, Libraires, Ruë Merciere	<i>Catalogue du cabinet de livres de M.D.F***</i>	559	371 373 bis 371 371 t.5 809 774
5	27/3/1747		Frères Duplain, Libraires, Ruë Merciere	<i>Catalogue d'un cabinet de livres choisis</i>	947	354 683 371 374 371 375 (3) 371 371 t.6(3) 809 775
6	1748		Frères Duplain, Libraires, Ruë Merciere	<i>Cabinet de livres choisis et bien conditionnés</i>	808	354 682 371 375 (4) 371 371 t.7 809 776
7	12/3/1753	25/7/1752	Frères Duplain, ruë Merciere	<i>Catalogue des livres de feu Mr. Basset [Jean-Baptiste Basset], Président en la Cour des Monnoyes, etc</i>	2 409	B 491 005
8	1755		Frères Duplain, Rue Merciere	<i>Catalogue des livres de M. le P. de C**. Et de feu M. l'abbé de T***</i>	1 560	371 377 B 491 006 371 371 t. 8,3
9	8/3/1756	24/5/1755	Frères Duplain, viä Mercatriä	<i>Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny [Gabriel de Glatigny], Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis provinciae, Regiarum causarum actoris</i>	1 538	B 491 007 375 439 354 681 371 377 (2)..
10	16/8/1756	14/7/1756	Frères Duplain	<i>Vente des livres de feu M. de Roviere [Lambert Rouvière]</i>	398	371 378 (3)
11	1/3/1757	18/2/1755	Frères Duplain, Libraires, rue Merciere	<i>Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de ***</i>	1 525	371 371 t.8-4 371 377 (3)
12	10/4/1758	1738	Frères Duplain, Rue Merciere	<i>Catalogue des livres de feu Monsieur [Pierre] Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, etc</i>	1 026	371 371 t.9-2 371 377 (4)

Chapitre 3 – Les activités révélatrices d’hommes de génie

13	30/4/1759		Frères Duplain, Rue Merciere	<i>Catalogue des livres de M. du F***. Négociant</i>	901	371 379 371 371 t.10-3
14	25/2/1760	1748		<i>Catalogus librorum D. Andreae P. [André Perrichon]</i>	1 688	371 371 t.9-3 371 379 bis A493 795 951 100 (Affiches de Lyon du 30/1/1760)
15	21/3/1760			<i>Cabinet de livres de M.D.L.C. ancien avocat de Lyon</i>		951 100 (Affiches de Lyon du 12/3/1760))
16	30/4/1760			<i>Petit cabinet de livres</i>		951 100 (Affiches de Lyon du 23/4/1760)
17	31/3/1761		Frères Duplain, Libraires, rue Merciere	<i>Catalogue d'une bibliothèque à vendre</i>	1 646	371 379 (3) 371 371 t.11 A 493 797 951 100 (Affiches de Lyon du 4/3/1760)
18	1/3/1762	2/12/1772	Frères Duplain, Libraires, rue Merciere	<i>Catalogue des livres estampes, figures, bustes, etc. du cabinet de M. C*** [Antoine Clapeyron] 1 mars 1762</i>	1 197	354 667 371 380 354 664 A 493 798 371 371 t.12,7 951 100 (Affiches de Lyon du 30/12/1761)
19	10/1/1763	7/5/1758 ?		<i>Catalogue des livres de M.C.P. ***** [Camille Perrichon]</i>	687	371 380 bis
20	12/3/1764		Benedicti Duplain, Bibliopolae, in Via Mercatoria, Sub Signo Aquilae	<i>Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux [Jean-Etienne de Meaux], in Domborum provinciae curia praesidis, etc...</i>	1 281	371 380 (3) 371 371 t.13 951 100 (Affiches de Lyon du 11/1/1764)
21	1765		Benoît Duplain, Libraire, rue Merciere, à l'Aigle	<i>Catalogue de livres françois, latins, grecs, italiens, anglois, espagnols, &amp;c .qui se trouvent à Lyon -</i>	?	371 371 t.13-2
22	17/2/1766	Août 1765	Benoît Duplain, rue Merciere, à l'Aigle	<i>Inventaire des livres de feu monsieur le Chamariet de Saint Paul [Varissan], [Croppet de Varissan] selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon...</i>	720	371 380 (4) 371 374 bis
23	28/4/1766	03/1766	Benoît Duplain, Libraire, rue Merciere, à l'Aigle	<i>Inventaire des livres, tableaux, estampes, etc. de feu Monsieur [Capperonnier ] de Gauffecourt, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez..</i>	582 ?	371 380 (5)

24	7/7/1766		Benoît Duplain, Libraire, rue Merciere, à l’ Aigle	<i>Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M.*** [Margnolass], [Charles Henry Alphonse Chapuis de Margnolas] selon l’ordre journalier de la vente qui sera faite chez...</i>	743 ?	371 380 (6) 371 371 t.13-3 951 100 (Affiches de Lyon du 9/7/1766)
25	16/3/1767		Benoît Duplain, Libraire, rue Mercière, à l’ Aigle	<i>Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliotheque Publique de Lyon, avec celle du Grand College de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant</i>	1 206	371 371 t.14 452 670 370 664 B 492 525 951 100 (Affiches de Lyon du 5/3/1767)
26	9/9/1768 2/5/1768 24/5/1768		Benedictum Duplain, Bibliopolam, viä Mercatoriä, sub signo Aquilae	<i>Catalogus librorum non vulgarium, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dullices supersunt. Auctio publica fiet</i>	2 867	378 203 370 664 bis B 492 525 bis 951 100 (Affiches de Lyon des 9/3/1768, 27/4/1768, 11/5/1768)
27	17/7/1769		Benoît Duplain, Libraire, rue Merciere, à l’ Aigle	<i>Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres</i>	1 063	371 371 t.14,2 370 664 (3)
28	1769		Benoît Duplain, rue Merciere, à l’ Aigle	<i>Cabinet de livres choisis à vendre</i>	827	371 371 t.15
29	22/1/1770		Benoît Duplain	<i>Cabinet d’un Particulier qui se retire à la campagne Lundi 22 janvier 1770</i>		951 100 (Affiches de Lyon des 29/11/1769, 29/12/1769)
30	5/12/1771		Pierre J. Duplain aîné, Libraire, rue de la Monnoie	<i>Catalogue des livres de la bibliotheque de M. le Comte de F*** [Faultrière]. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain</i>	580	371 371 t.16 951 100 (Affiches de Lyon du 4/12/1771)

## 1.2 - Panorama des ventes de livres ou la vie littéraire dans la cité lyonnaise

Les Duplain s’intéressent aux ventes de livres sur catalogue pour alimenter leur commerce mais aussi pour satisfaire leurs clients comme le montre cette correspondance du 10 juillet 1738 entre M. de Saint Fons et le Président Dugas, « Duplain [Marcellin] chez qui je m’arrêtai hier, me fit voir le catalogue d’une belle bibliothèque qu’on vend

actuellement à Paris »<sup>842</sup>. Les fils de Marcellin ne vont plus se contenter de faire vendre les ouvrages de leurs confrères, ils décident en 1741 d’organiser des ventes pour leur compte à Lyon. Avant de se lancer dans cette entreprise, ils possèdent de nombreux atouts, leur implantation de cent années dans la ville, un réseau de relations familiales et professionnelles qu’ils ont développé autour d’eux. Leurs meilleurs interlocuteurs étant les bibliophiles lyonnais. Ces derniers sont issus d’un milieu socialement restreint et favorisé, que ce soit par la naissance ou par la richesse. Leur éducation qui les amène vers des professions comme celles de médecin, de notaire ou d’avocat, conduit ces hommes à constituer d’intéressantes bibliothèques. C’est « un milieu en bonne santé » affirme Michel Marion dans une étude dans laquelle il dresse un tableau des collectionneurs au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>843</sup>. Ce sont principalement des ecclésiastiques (18 %), des avocats (12 %), la noblesse de cour (11 %), d’autres officiers (11 %), des financiers (8 %), des parlementaires (7 %), des académiciens (7 %), des médecins (5 %), des militaires (4%). Un voyage au fil des trente ventes des Duplain s’impose pour découvrir l’identité des collectionneurs lyonnais, leurs familles, leurs goûts littéraires, les particularités de chacune de leurs collections, soit le monde du livre lyonnais durant ces trente années.

Cinq exemplaires du premier catalogue<sup>844</sup> de vente publique de livres produit par Benoît Duplain sont conservés à la Bibliothèque municipale de Lyon, sous deux dates, les 6 avril<sup>845</sup> et 26 avril 1740<sup>846</sup>. Le catalogue est anonyme, seule une mention manuscrite sur un des exemplaires atteste qu’il a été réalisé par Benoît Duplain.<sup>847</sup> Nous avons retrouvé à la Bibliothèque municipale de Lyon, le catalogue manuscrit correspondant rédigé semble-t-il par Benoît Duplain qui en fait le premier catalogue de vente de la famille<sup>848</sup>. La bibliothèque à vendre appartient à Charles-François de Chateauneuf<sup>849</sup>, fils de Charles-François de Chateauneuf, chevalier, marquis de Rochebonne, vicomte d’Oingt,

<sup>842</sup> Poidebard William, *Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de St Fons et le Président Dugas*, Lyon, 1900, vol. 2, p. 304. « On compte que le prix passera 100 000 F et pourrait aller à 400 000 écus. C’est celle de M. Le Comte d’Hoym, seigneur saxon qui mourut à Dresde, il n’y a pas bien longtemps d’une manière tragique. Il avait été le favori du feu roi de Pologne et son ambassadeur à la Cour de France. C’est pendant son ambassade qu’il avait acquis cette magnifique bibliothèque. Son attachement à la France le rendit suspect au roi de Pologne d’aujourd’hui, fils du défunt ».

<sup>843</sup> Etude qui porte sur 1 032 catalogues de la BnF au XVIII<sup>e</sup> siècle - Marion Michel, « Collectionneurs et collections de livres à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Les Ventes de livres et leurs catalogues : XVII<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècle*, réunis par Annie Charon, Elisabeth Parinet, Paris, Ecole des Chartes, 2000, p. 129

<sup>844</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 93**

<sup>845</sup> *Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateauneuf de Rochebonne, Archevêque & Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 6 avril 1740*, BML 371 373 (4) – 354 662 et 371 371 t. 6

<sup>846</sup> *Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateauneuf de Rochebonne, Archevêque & Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 26 avril 1740*, BML 371 371 t. 4 et 809 635

<sup>847</sup> Mention manuscrite sur l’exemplaire 809 635, *Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateauneuf de Rochebonne, Archevêque & Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 6 avril 1740*, BML 809 635.

<sup>848</sup> BML, fonds ancien, ms 235

<sup>849</sup> Son portrait a été gravé par Robert Menje Pariset. In Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d’art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d’art et d’archéologie, 1918, vol. 2, p. 86

lieutenant pour sa majesté en Lyonnais, Forez et Beaujolais et de Thérèse Adhémar du Montel de Grignan<sup>850</sup>. Chanoine comte de Lyon de 1734 à 1740, il succède à François-Paul de Neuville de Villeroy, dont « l’épiscopat, qui dure jusqu’à sa mort, [fut] court mais digne »<sup>851</sup>, ce qui lui vaut, le 28 février 1740, des funérailles célébrées en grande pompe<sup>852</sup>. Sa bibliothèque est vendue après son décès pour liquider une situation financière « fort embarrassée »<sup>853</sup>. Le catalogue paraît sous le titre de *Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateauneuf de Rochebonne, Archevêque & Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 6 avril 1740*. La vente des mille quatre cent dix-sept ouvrages dont le contenu est organisé selon neuf catégories : théologia, scholastici, morales, jurisprudentia concilia, jus canonicum, jus civile, scientiae et artes, humaniores litterae et historia, est essentiellement composée d’ouvrages liturgiques et théologiques (19,50 %), moraux (21,50 %) et juridiques (15,50 %). La présentation du catalogue est sobre, sans avis du libraire. A noter que certains titres ont été barrés sur le catalogue manuscrit, tels le *Discours sur les ordres sacrés par Antoine Godeau*, 1686 (p. 41) ; « *Conférences ecclésiastiques du Diocèse de Lyon*, 1702 (p. 60) ; *Discours et réflexions morales sur le Jubilé*, 1721 (p. 63) ; *Histoire des ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congrégations séculières*, 1714 (p. 141) ; *Lettres d’un Docteur à un homme de qualité touchant les Hérésies du XVIIe*, 1711 (p. 151) ; *Lettres Edifiantes & Curieuses écrites de Missions Etrangères par les PP Jésuites*, 1707 (p. 176). L’*Armorial des bibliophiles* mentionne un catalogue supplémentaire de vingt et une pages et deux cent soixante-quinze numéros, « *Tractatus singulares circa controversas in ecclesia ortas in materia Praedestinationis et gratiae et occasione libri Jansenii inscripti Augustinus*. Ce catalogue est rare<sup>854</sup>.

<sup>850</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, p. 114

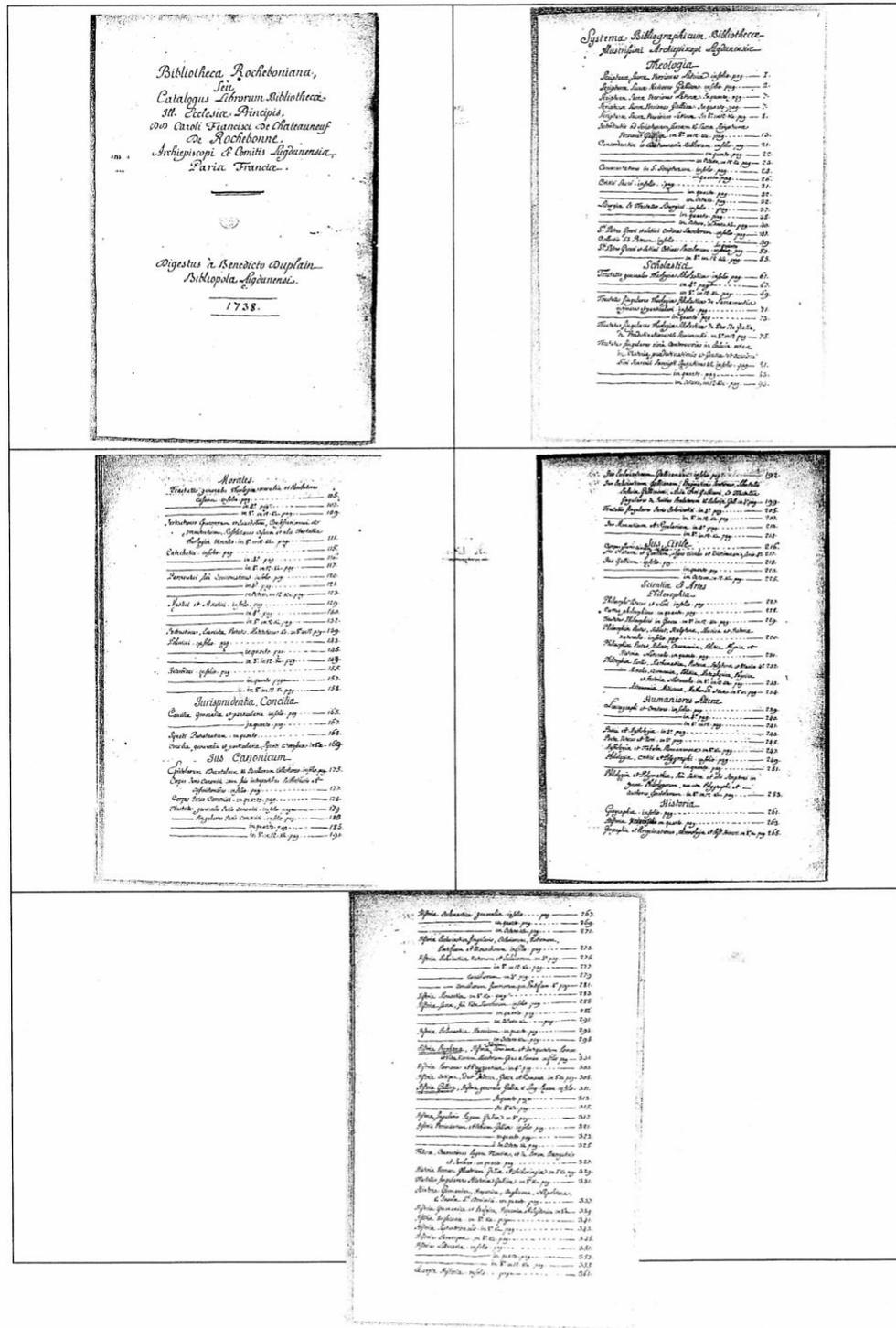
<sup>851</sup> Gutton Jean-Pierre, *Les Lyonnais dans l’histoire*, Toulouse, Privat, 1985, p. 211

<sup>852</sup> Péricaud Antoine, « Notice sur Ch. F. de Chateauneuf-de-Rochebonne, archevêque de Lyon : 1734 à 1740 », in *Variétés historiques, biographiques et littéraires*, tome 2, p. 1

<sup>853</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, p. 116

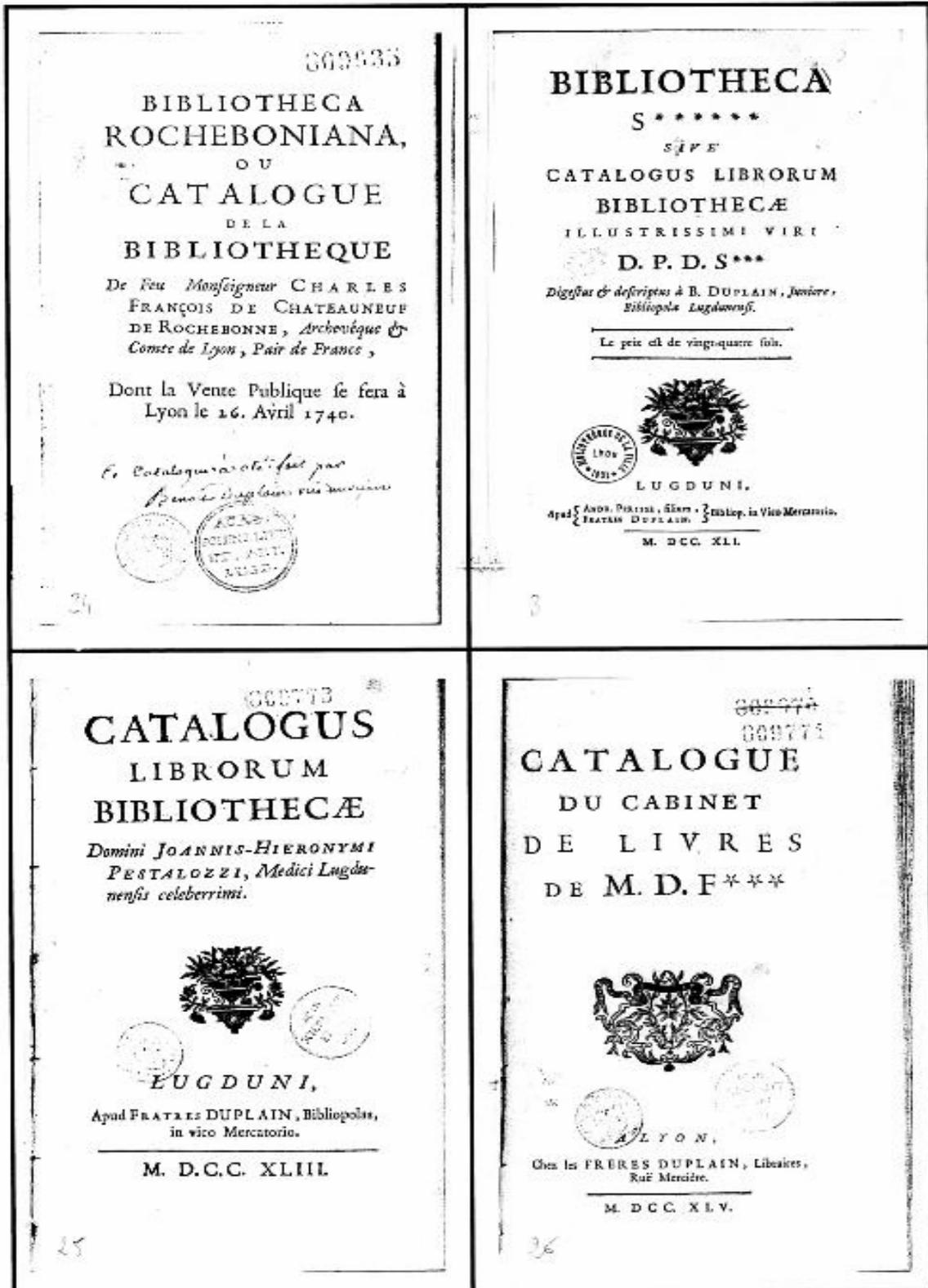
<sup>854</sup> *Ibid*, p. 116

**Bibliotheca Rocheboniana, Seu Catalogus Librorum Bibliothecae, III. Ecclesiae Principis, DD Caroli Francisci de Chateaufeuf de Rochebonne, Archiepiscopi Et Comitis Lugdunensis, Paris Franciae**



Page de titre et extraits de la Bibliotheca Rochaboniana

Catalogues de ventes publiques des Duplain



Pages de titre de quatre catalogues de vente

Un an et demi plus tard, le 4 décembre 1741, une deuxième vente beaucoup plus considérable de deux mille cent trois ouvrages, est produite par Benoît associé à son frère Pierre et au libraire André Périsset sous le titre latin de *Bibliotheca Saviana sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S. [Pierre de Sève de Fléchères] Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi*<sup>855</sup>. Le nom du propriétaire de la bibliothèque est omis par les Duplain à la demande des héritiers, mais une note manuscrite sur l’un des catalogues en révèle l’identité, il s’agit de la bibliothèque de « Feu Mr Deflechere président de la Cour des monnaies de Lyon, cette bibliothèque fut vendue par Mr de Seve Deflechere son fils (conseiller) au parlement de Paris... »<sup>856</sup>. La bibliothèque de l’abbé de Sèves, était passée dans celle de son neveu, le président à la cour des monnaies, Pierre de Sèves de Fléchères. Le fils de ce dernier qui meurt en 1726, obtint quelques années plus tard une charge de conseiller au parlement de Paris qui l’obligea à quitter Lyon et à se défaire de la bibliothèque familiale<sup>857</sup>. Le catalogue *Digestus et descriptus*, organisé par Benoît, comporte tous les éléments professionnels d’une vente publique : le prix, vingt-quatre sols ; l’« Avis des libraires », en guise de préface, qui renseigne sur les conditions de la vente ; le classement selon la classification méthodique des libraires de Paris de Gabriel Martin : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-lettres et Histoire. Les acheteurs potentiels sont invités à venir consulter les ouvrages en vente (le prix se trouve à l’intérieur) dans les locaux des Duplain, rue Mercière. Pour les ... « amateurs de livres qui habitent la Capitale ou les autres Villes du royaume », des catalogues sont envoyés à Paris chez Gabriel Martin ainsi que dans toutes les grandes villes du pays. La vente des ouvrages de cette bibliothèque, composée principalement à 50 % de livres d’histoire et 20 % de belles-lettres, est lancée à l’amiable ou aux enchères, « en bloc, en gros » le 4 décembre 1741. Les manuscrits historiques du XVIIe siècle comprenant des copies des mémoires du duc de Rohan et du cardinal de La Rochefoucauld, ne trouvent pas d’acquéreur au cours de la vente, ils seront achetés deux années plus tard par Pierre Adamoli<sup>858</sup>.

En 1743, les Duplain mettent en vente la bibliothèque d’un médecin, Jean-Jérôme Pestalozzi, agrégé au collège de Lyon. Orateur talentueux et apprécié, il est reçu à

<sup>855</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 95

<sup>856</sup> BML, fonds ancien, 809 772

<sup>857</sup> Sordet Yann, *Pierre Adamoli et ses collections : l’amour des livres au siècle des Lumières*, Paris, Ecole des Chartes, 2001, p. 175

<sup>858</sup> *Ibid.*, p. 176

l’académie des sciences & belles-lettres en 1715. Son goût pour les sciences l’a incité à acheter en 1700, le cabinet de M. de Liergues, lieutenant criminel et de M. de Monconys, son frère, à l’origine de sa collection. En 1672, Mme de Sévigné lors d’un passage à Lyon, visita le cabinet de M. Liergues et ses « antiquailles », elle en parlera plus tard sans admiration dans une de ses lettres<sup>859</sup>. A sa mort, le 26 avril 1742, Pestalozzi laisse trois fils vivants et deux filles, les enfants ne souhaitent pas garder la bibliothèque qui est mise en vente l’année suivante, le 17 juin 1743, par la fille de Balthazar de Monconys, mariée à M. Guérin, conseiller en la cour des aides de Vienne<sup>860</sup>, au domicile du défunt en raison de la fragilité des pièces à vendre. La bibliothèque *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronimi Pestalozzi* [Jean-Jérôme Pestalozzy], *medici Lugdunensis celeberrimi*<sup>861</sup> qui se compose d’une « Collection nombreuse & singulière des Traités d’Histoire naturelle & de medecine » (note), compte au total mille quatre cent seize ouvrages dont 69 % d’ouvrages de sciences. Le clou de la vente est un « cabinet de naturalités » vendu en un seul bloc « aux Curieux de la nature » avec le manuscrit décrivant sa collection, deux volumes in-quarto. Ce cabinet d’histoire naturelle sera acheté par la ville de Lyon au prix d’une pension annuelle (payable encore en 1792).

La quatrième vente débute « dans un contexte politique et économique peu favorable » annoncent les Duplain. Une petite bibliothèque de cinq cent cinquante-neuf livres d’un propriétaire anonyme, *Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\**<sup>862</sup>, composée pour 54 % d’ouvrages historiques et pour 16.50 % de belles-lettres sera mise en vente à l’amiable et en détail le 9 janvier 1745. Pour la première fois les prix des ouvrages sont imprimés par les Duplain dans le catalogue qui signale :

Quant à la modicité des Prix, tout Acquereur équitable s’apercevra aisement qu’ils ont été mis bien au dessous de leur valeur, parce que les Lettres fleurissent rarement parmi les horreurs de la guerre<sup>863</sup>.

Six ans se sont écoulés depuis la première vente. N’ayant pas de bibliothèques à vendre mais désirant perpétuer la vente de livres, les Duplain mettent à disposition du public le 27 mars 1747, neuf cent quarante-sept ouvrages dans un *Catalogue d’un cabinet*

---

<sup>859</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, p. 419

<sup>860</sup> *Ibid*, p. 419

<sup>861</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 97**

<sup>862</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 99**

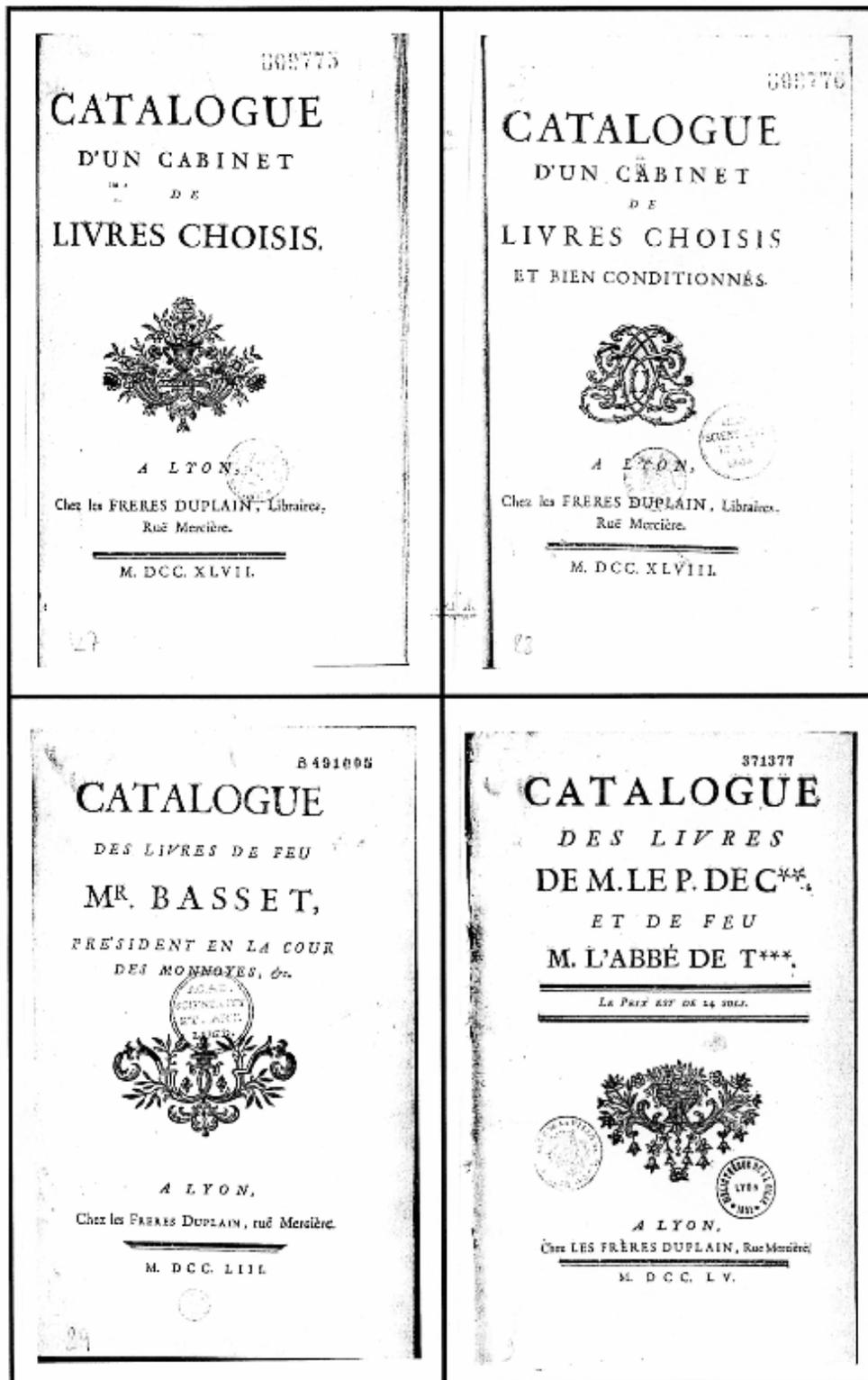
<sup>863</sup> Pierre et Benoît frères, *Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\**, Lyon, 1745

*de livres choisis*<sup>864</sup>, bon marché destiné à écouler leurs stocks. Ce sont des livres non vendus provenant de différents cabinets auxquels ils ont rajouté des livres neufs par souci d’équilibrer les divisions du catalogue. La réduction de 20 % sur les livres neufs rappelle que la guerre reste en toile de fond du commerce. En réalité, il y a peu de livres très récents, plutôt des livres anciens mais pas rares à l’exception de deux ouvrages, *Biblia sacra*, Lyon, S. Gryphe, 1550 (24 livres) et *Francisci collii de Animabus Paganorum, Mediolani*, 1622 (30 livres). Les invendus retrouveront leurs prix initial. Nous pouvons fixer le prix du livre commun, ou livre de poche à une livre seize sols. Les Duplain aiguissent la curiosité des lecteurs dans leur annonce et incitent les collectionneurs à venir consulter les ouvrages, « les Théologiens, les Jurisconsultes, les Médecins & les Mathématiciens mêmes trouveront dans ce Cabinet de quoi se satisfaire. Les parties des belles-lettres & de l’Histoire y sont assez curieuses ». La vente terminée,.

---

<sup>864</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 101

Catalogues de ventes publiques des Duplain



Pages de titre de quatre catalogues de vente

Le succès de la vente de 1747 incite les frères à en organiser une autre du même type un an plus tard. Ce *Cabinet de livres choisis et bien conditionnés*<sup>865</sup> est « bien plus complet que celui de l’année dernière », déclarent les Duplain. Nous ne savons ce qu’ils entendaient par là, car le catalogue comprend trente-sept ouvrages de moins que le précédent et rien, dans la forme, ne laisse entrevoir un quelconque changement. Peut-être doit-on trouver une explication dans la qualité des reliures ? Était-ce une stratégie de vente ? Pour acquérir ces ouvrages, les acheteurs doivent venir s’inscrire sur un registre pour réserver leurs livres, à partir du 4 juin. Après le 15 juin, les réservations sont closes, et le rabais de 20 % ne peut plus être consenti. Cela ressemble à une période de solde où les acheteurs réservent leurs achats pour éviter la cohue. Afin d’inciter les clients à acheter, les Duplain annoncent leur prochaine cessation d’activité, occasionnée, disent-ils, par la conjoncture engendrée par la guerre. Nous avons comptabilisé les ouvrages récents : un seul est daté de 1748, six de 1747 et vingt-six de 1746, au total trente-trois ouvrages sur huit cent huit (soit 3,71 %) ce qui est peu mais qui donne un aperçu de l’activité éditoriale du moment.

Le prévôt des marchands Claret de Fleurieu fait vendre la bibliothèque de son gendre Jean-Baptiste Basset (1717-1752), président de la cour des monnaies, membre de l’Académie des Lettres<sup>866</sup>, « magistrat si généralement regretté & si digne de l’être »<sup>867</sup>. Ses deux fils, Laurent Basset<sup>868</sup> et Camille Basset de Château-Bourg<sup>869</sup>, vont suivre la trace de leur père en devenant bibliophiles à leur tour. Étant mineurs au moment de la vente, ils ne peuvent conserver la bibliothèque<sup>870</sup>. Seuls les *Ex-Libris* des deux fils ont pu être identifiés. S’y ajoutent les livres doubles d’une des plus grandes bibliothèques de la ville ainsi que les livres « d’un savant Ecclésiastique héritier d’un oncle Médecin, qui avoient l’un & l’autre formé un Cabinet convenable »<sup>871</sup>. La vente, qui paraît sous le titre de *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc, le 12 mars 1753*<sup>872</sup> rassemble deux mille quatre cent neuf ouvrages. Des portraits d’hommes

<sup>865</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 103

<sup>866</sup> Sordet Yann, *Pierre Adamoli et ses collections : l’amour des livres au siècle des Lumières*, Op. Cit., p. 181

<sup>867</sup> Avis des libraires - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset [Jean-Baptiste Basset], Président en la Cour des Monnoyes, etc, 1752*

<sup>868</sup> Né en 1747

<sup>869</sup> Né le 8/12/1749

<sup>870</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Op. Cit., vol. 1, pp. 34-35

<sup>871</sup> Avis des libraires - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset [Jean-Baptiste Basset], Président en la Cour des Monnoyes, etc, 1752*

<sup>872</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 105

célèbres gravés « par d’habiles Maîtres, avec les petites Batailles d’Alexandre, le tout orné de cadres dorés de fort bon goût »<sup>873</sup>, ainsi que « des tablettes des livres » ou étagères, sont vendus au plus offrant dans l’appartement de feu M. Basset. Les frères Duplain, envieux du succès que remporte la vente de bibliothèques à l’enchère et en détail, instaurée à Paris par Gabriel Martin, se proposent de lancer cette pratique à Lyon à cette occasion afin de la tester sur le public lyonnais. Celle-ci, déjà en vigueur dans d’autres villes où elle remporte un franc succès, inquiète certains petits libraires qui craignent de se voir ruiner et qui adressent un mémoire au garde des sceaux Chauvelin le 22 juillet 1728, pour s’en plaindre<sup>874</sup>. Ce type de vente caractérise une nouvelle génération de libraires « les faiseurs de catalogues », élite savante et dynamique d’une corporation<sup>875</sup>. Ce procédé de vente aux enchères apparaît tardivement en France, alors qu’il s’était répandu en Hollande et en Allemagne. En effet, Pollard situe la France au treizième rang, au XVIIe siècle, dans sa liste chronologique de pays pratiquant les ventes publiques, et la vente Boucot en 1699 est la première vente aux enchères publiques française. Le passage à Lyon de la vente à l’amiable, à la vente aux enchères, n’a donc lieu qu’en 1753.

*Le Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*.* Et de feu M. l’abbé de T\*\*\*<sup>876</sup> (mille cinq cent soixante ouvrages) est rédigé dans la précipitation comme cela est souvent le cas après le décès du propriétaire. Les deux propriétaires ne sont pas identifiés. A l’occasion de cette vente de 1755, nous apprenons que la précédente a remporté un franc succès. Les Duplain prédisent que, grâce à cette méthode, une valeur va être reconnue aux livres au même titre que d’autres objets lors d’un héritage.

Un catalogue latin, *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny* [Gabriel de Glatigny], *Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis privinciae, Regiarum causarum actoris*<sup>877</sup> contient les mille cinq cent trente-huit ouvrages de feu M. Gabriel de Glatigny (baptisé le 10/10/1690), écuyer, conseiller du Roi et son avocat général à la cour des Monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon<sup>878</sup> « magistrat si respectable et si regretté »<sup>879</sup>. Cette bibliothèque qui présente les

<sup>873</sup> *Ibid*

<sup>874</sup> Bléchet Françoise, *Les Ventes publiques de livres en France, 1630-1750 : répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque nationale*, Oxford, Voltaire Foundation, 1991, p. 20

<sup>875</sup> *Ibid*, p. 25

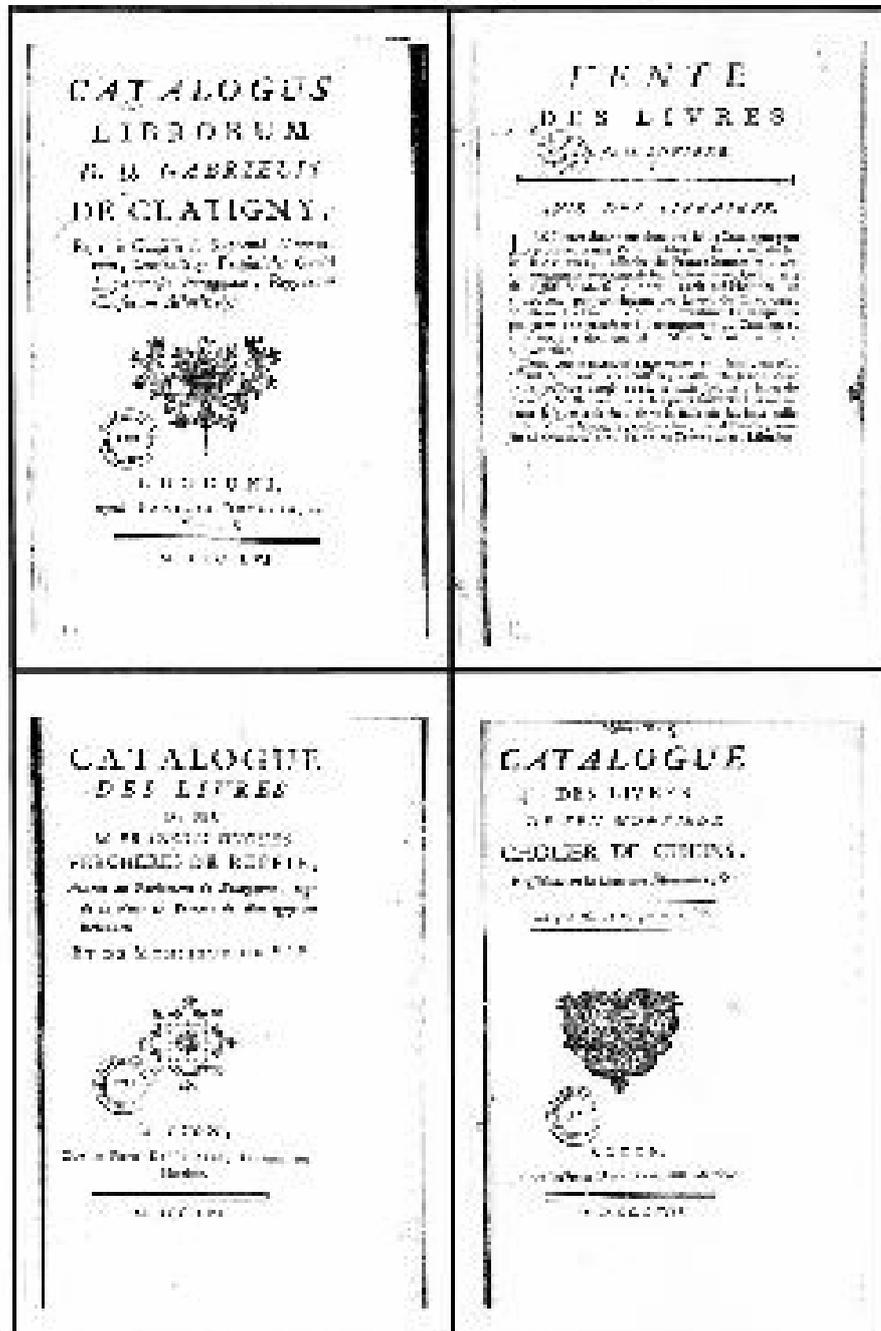
<sup>876</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 109**

<sup>877</sup> **Fiche biographique, vol. 2, p. 111**

<sup>878</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, *Op. Cit.*, pp. 269-270

meilleurs ouvrages de littérature du moment est vendue à côté de paquets de livres sans valeur ou dépareillés.

Catalogues de ventes publiques des Duplain



Pages de titre de quatre catalogues de vente

<sup>879</sup> Avis des libraires - *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à Consiliis in Supremâ Monetarum, Senescalli & Praesidialis Curiâ Lugdunensis Provinciae, Regiarum Causarum Actoris* (Vente à Lyon, couvent des Antonins, 8 mars-6 avril 1756), Lugduni, Apud Fratres Duplain, viâ Mercatoriâ, 1755

Deux globes, l’un céleste suivant le système de Ticho-Brahe, et l’autre terrestre par Jodocus Hondius, « qui étoient un peu gâtés, se sont vendu 24,2 livres »<sup>880</sup>.

A une vente importante, succède une autre plus modeste de trois cent quatre-vingt-dix-huit ouvrages, la *Vente des livres de feu M. de Rovièrè*<sup>881</sup>. Lambert Rouvière, est chevalier, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Lyon. Ses deux filles Mme de la Bussière et Mme de Quinson décident de vendre la bibliothèque à sa mort. Son gendre Paul Gayot de Mascarney est également bibliophile<sup>882</sup>. Elle se déroule le 16 août 1756. Il s’agit d’un fonds constitué principalement d’ouvrages de théologie, d’histoire ecclésiastique et de littérature. Benoît Duplain écrit :

...La modestie de M. Rouvière nous met hors d’état de citer des faits qui pourrait intéresser. On supposera toujours qu’une vertu poussée si loin en avoit bien d’autres à sa suite, & que le soin qu’il a pris de cacher ses bonnes qualités sert plutôt à sa véritable gloire qu’il ne peut lui nuire<sup>883</sup>.

Tout se fait dans la précipitation et les frères Duplain manquent de temps pour constituer un catalogue par catégories. Aussi les livres sont-ils classés par format, in-folio (soixante-douze livres), in-octavo in-12 et in-24 (deux cent cinquante huit livres) et in-quarto (soixante-huit livres), certainement selon l’ordre dans lequel ils étaient disposés sur les étagères.

Le *Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchère de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de \*\*\**<sup>884</sup> est également classé par format, in-folio (deux cent vingt-neuf livres), in-octavo (trois cent quarante livres) et in-quarto (neuf cent cinquante-six livres). Cette bibliothèque d’une ancienne famille lyonnaise depuis cent cinquante ans contient des valeurs sûres déclarent les Duplain et elles seront vendues par paquets :

...& l’on y trouvera des Livres rares & précieux dans nos Provinces. Les Commentaires de Dolet, les Ouvrages de feu M. Guichenon, les Bibliothèques de Duverdier, de la Croix de Maine, la Byzantine, le Bouteroue des Monnoyes, beaucoup de livres de l’Antiquité & de Médailles, & quantité d’autres Articles d’Histoire, de Belles-Lettres & d’Histoire naturelle, sont un ornement peu commun de ces deux Bibliothèques réunies. En général les Livres y sont bien conditionés, il

<sup>880</sup> Note manuscrite - *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à Consiliis in Supremâ Monetarum, Senescalli & Praesidialis Curiâ Lugdunensis Provinciae, Regiarum Causarum Actoris* (Vente à Lyon, couvent des Antonins, 8 mars-6 avril 1756), Lugduni, Apud Fratres Duplain, viâ Mercatoriâ, 1755

<sup>881</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 113**

<sup>882</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, p. 257

<sup>883</sup> Perneti, Jacques, *Recherches pour servir à l’histoire de Lyon, ou les lyonnais dignes de mémoire*, Lyon, Frères Duplain, 1757

<sup>884</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 115**

en est même qui sont d’une reliure élégante & recherchée : & quoique ces Livres sortent de deux différentes Maisons, on trouvera peu d’Articles redoublés<sup>885</sup>.

Hugues-François de Verchère, seigneur de Reffie, juge dans la ville de Marcigny, est né le 24 avril 1680. Il est le fils de Claude, avocat en Parlement et de Germaine Gaulne. A sa mort le 18 février 1755, il laisse une riche bibliothèque et de bons manuscrits « fruit d’un travail de cinquante ans ». Sa bibliothèque est transportée à Lyon dans quatre-vingt douze tonneaux qui arrivent par bateau sur la Saône. Le classement du catalogue par format n’est pas ici celui d’un ordre sur une étagère mais plutôt la conséquence du transport des livres. L’*Armorial des bibliophiles* présente le catalogue des Duplain comme mal imprimé et médiocrement rédigé<sup>886</sup>. Le libraire Séguier de Nîmes s’intéresse à cette vente et charge Benoît Duplain d’acquérir des livres pour son compte<sup>887</sup>.

La vente du 10 avril 1758 des mille vingt-six livres du *Catalogue*<sup>888</sup> de feu M. Pierre Cholier de Cibeins<sup>889</sup> est le prétexte pour écouler les ouvrages de « différents particuliers, qui pour des raisons de famille jugent à propos de s’en défaire »<sup>890</sup>. La famille de Cholier est établie à Lyon depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Pierre<sup>891</sup> chevalier, comte de Cibeins, baron d’Albigny, seigneur de Bully, Le Breuil, Layet, Montromand, Mizérieux, est conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, lieutenant particulier et assesseur criminel auxdits sièges<sup>892</sup>. « Son habileté et ses talents méritèrent les éloges de M. le Duc d’Orléans ». A sa mort, il laisse plusieurs filles et un fils unique, Louis-Hector Cholier qui hérite des charges de son père à Lyon et qui meurt d’une apoplexie foudroyante le 19 avril. Les Duplain annoncent ce Catalogue des livres de feu Monsieur [Pierre] Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, comme étant le meilleur qu’ils ont fourni jusqu’ici en matière de littérature. Les Duplain énumèrent et vantent la qualité de certains titres :

La Polyglotte de Walton, le Davila de l’Imprimerie Royale, le Virgile d’Ogilvi, le Phedre à l’usage du Prince de Nassau, Les Capitulaires de Baluze, Les Medailles de Louis XIV. Le la Fontaine, Le Marot, Le Crebillon & Le Moliere in-4. Les Poètes Latins de Londres, Le Cowper, les Ruines de

<sup>885</sup> Avis des libraires - *Catalogue des livres de feu M. François Hugues Vercheres de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la Ville et Prieuré de Marcigny en Briennois Et de Monsieur de \*\*\** (Vente à Lyon, couvent des Antonins, 1<sup>er</sup>-29 mars 1757), Lyon, chez les Freres Duplain, Libraires, rue Merciere, 1757

<sup>886</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, *Op. Cit.*, pp. 682-683

<sup>887</sup> *Lettre de Benoît Duplain à Jean-François Séguier*, 11/5/1757 – BM de Nîmes, ms 311, fol. 95

<sup>888</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 117**

<sup>889</sup> Son portrait a été gravé par Claude Seraucourt d’après Grandon. In Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d’art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d’art et d’archéologie, 1918, vol. 2, p. 210

<sup>890</sup> Avis des libraires - *Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, &c...* (et autres. Vente à Lyon, couvent des Antonins, 10-27 avril 1758), A Lyon, Chez les Frères Duplain, Rue Merciere, 1758

<sup>891</sup> né le 10/11/1644

<sup>892</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, p. 122

Palmire, Le Joseph d’Havercamp, Le Suidas de Cambridge, les Dapper, les Marmol, les Dutertre, les Bullards, les Tournefort, les deux Banduri dont l’un en grand papier, les belles Editions de Glasgou & de Coutelier, (aujourd’hui sous le nom de Barbou) les Museum Farnesianum, Veronense, Pisanum, Brandeburgicum ; l’Histoire des Provinces-Unies, avec les magnifiques figures de l’Edition Hollandoise ; le Journal des Savans in-4, quelques ad usum & variorum in-4, peu communs ; les Histoires de Samuel Guichenon, le Miscellanea de Spon, le beau Machiavel in-4. de Londres, & tant d’autres Livres précieux qui sont l’ornement de ce catalogue, sont de très-bons garans de ce que nous avançons.

Outre la qualité des titres, les ouvrages sont également bien conditionnés, dont plusieurs d’une reliure élégante ; d’autres ne sont que brochés ou couverts de cartons. Un

Catalogues de ventes publiques des Duplain

<p>371379</p> <p><b>CATALOGUE</b> DES LIVRES DE M. DU F*** NÉGOCIANT.</p> <p>Le prix est de vingt-quatre sols.</p>   <p>A LYON, Chez les freres DUPLAIN, Rue Merciere.</p> <p>M. D. CC. LIX.</p>	<p>2</p>  <p><b>CATALOGUS</b> LIBRORUM D. ANDREÆ P. THEOLOGIA.</p> <p>SCRIPTURA SACRA, CUM SUIUS INTERPRETIBUS ET CRITICIS.</p> <p>I. <i>Textus &amp; Versiones Sacrae Scripturae.</i></p> <p>Nº. 1. <b>B</b>IBLIA Hebraica cum punctis Tarfis, Rob. Stephanus, 6 vol. in-16. Exemp. Eleg. 30</p> <p>2. Biblia Latina secundum editionem Belgicam Everardi Vander Hoeft, cum Versione Latina Sebastiani Schmidii. Lipsie, 1740. in-4º magno. 15</p> <p>3. Evangelium quadruplex Latinae versionis an- tiquae, seu veteris italicae. à Josepho Blaus chino. Romae, 1749. 2 vol. in-folio, cum edi- tulis aere incis. 60</p> <p>4. Bellum Papale sive concordia discors Sixti V. &amp; Clementis VIII. circa Hieronymianensium A</p>
<p><b>Cabinet de livres</b></p> <p><b>De M.D.L.C.</b></p> <p><b>Ancien avocat de Lyon</b></p> <p><b>Vendredi 21 mars 1760</b></p>	<p><b>Petit cabinet de livres</b></p> <p><b>Semaine du 30 avril 1760</b></p>

Pages de titre de quatre catalogues de vente

Les « catalogues manuscrits » produits par les Duplain qui sont mentionnés dans divers textes n'ont pas été retrouvés. Nous les signalons de manière fictive en présentant la page de titre

service particulier est accordé aux clients « étrangers », qui consiste à faire relier les ouvrages qu’ils auront achetés. La plus grande partie du cabinet est vendue par Duplain, le reste de la collection sera entièrement anéantie lors de la destruction de l’hôtel de Cibeins ordonnée par Couthon après le siège. Ce fut la première maison proscrite qui annonça les dévastaions Révolutionnaires :

Devant ce magnifique hôtel, Couthon, à la tête du rebut de la populace, s’écria, le bras levé : « Nous frappons de mort ces habitations du crime dont la royale magnificence insultait à la misère du peuple et à la simplicité des mœurs républicaines. Puisse cet exemple terrible effrayer les générations futures et apprendre à l’univers que si la nation française, toujours grande et juste, sait honorer et récompenser la vertu, elle sait aussi abhorrer le crime et punir les rebelles ! »<sup>893</sup>.

*Catalogue des livres de M. du F\*\*\**<sup>894</sup>. Qui est ce négociant, qui, pour des raisons inconnues doit abandonner la ville et se voit obligé de se défaire des neuf cent un livres de sa bibliothèque ? Il confie leur vente qui représentent un « choix [qui] a été fait avec beaucoup de goût » aux Duplain. Il s’agit d’une bibliothèque composée d’ouvrages grecs, « langue qui lui est familière », mais aussi « latins, anglais, espagnols & italiens » car... « le long séjour qu’il a fait en Italie & Angleterre l’a mis à portée de joindre à ses études celles de diverses langues vivantes »<sup>895</sup>. Nous ne savons pas si le déroulement de la vente a été ou non perturbée par l’arrivée de Louis XV à Lyon comme le craignait Duplain dans l’avis du libraire.

La vente de la bibliothèque recensée dans le *Catalogus librorum D. Andreae P.*<sup>896</sup> est le prétexte d’une vente qui englobe des livres « d’une des plus nombreuses & des plus belles Bibliothèques du Royaume »<sup>897</sup>, soit mille six cent quatre-vingt-huit ouvrages. M. Andreae P est en réalité André Perrichon, écuyer, avocat en parlement, secrétaire de la ville et du commerce garde-scellés du consulat et des juridictions de la conservation de la police, directeur des droits de douane, chevalier de l’ordre du roi. Il meurt en 1748 et sa bibliothèque est conservée « précieusement » par sa veuve et ses enfants jusqu’en 1759. Date à laquelle de mauvais placements ayant « fort amoindri la fortune de la veuve », celle-ci se voit contrainte de demander une pension au consulat et de vendre la

---

<sup>893</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 123

<sup>894</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 119**

<sup>895</sup> Avis des libraires - *Catalogue des livres de M. Du F\*\*\* négociant...* (Vente à Lyon, couvent des Antonins, 30 avril-12 mai 1759), A Lyon, Chez les freres Duplain, Rue Merciere, 1759

<sup>896</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 121**

<sup>897</sup> Avis des libraires - *Catalogus librorum D. Andreae P.* (Perrichon, Vente à Lyon, couvent des Antonins, 25 février-20 mars 1760). Lugduni, Apud Fratres Duplain, Bibliopolas in Vico Mercatorio, 1759

bibliothèque<sup>898</sup>. Cette vente n’est pas organisée à la hâte mais méticuleusement préparée afin que les catalogues puissent parvenir dans les provinces voisines plusieurs mois avant l’ouverture. La vente débute le 20 janvier 1760 et se continue en mars<sup>899</sup>. Plusieurs titres dans le catalogue sont accompagnés de mentions manuscrites qui indiquent que les ouvrages ont été « retirés par M. Duplain »<sup>900</sup>, comme les *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, Paris, 1723, quatre-vingt-seize livres<sup>901</sup>, ou bien le *Thesaurus antiquitatum & historiarum, Italiae, Neapolis, Sicilice*, 1735<sup>902</sup>, ou encore *Vetus latium profanum & sacrum*, Rome, 1704, cent L. Son fils, l’abbé Dominique Perrichon, chamarier de Saint-Paul sera à son tour un bibliophile éclairé<sup>903</sup>.

Les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> ventes, *Cabinet de livres*<sup>904</sup> de M. D. L. C.<sup>905</sup> et *Petit cabinet*<sup>906</sup> de livres<sup>907</sup> dont nous avons eu connaissance par les *Affiches de Lyon*, ont certainement fait l’objet d’un catalogue manuscrit, aucun document n’est conservé à la BML.

Si les frères Duplain avouent que le contenu du *Catalogue d’une bibliothèque à vendre*<sup>908</sup> qui l’a été le 31 mars 1761, n’a pas été formé par les soins d’un seul homme, ils laissent entendre que les ouvrages appartiennent à des hommes contraints de vendre, « Cette même bibliothèque, qui faisait les délices de ceux qui la possédoient »<sup>909</sup>. Cependant, une note manuscrite d’un bibliophile sur un exemplaire du catalogue mentionne que « Les trois quarts de ces livres sont tirés du fond de boutique de deux libraires, Mrs les frères Duplain et Jacques Deville »<sup>910</sup>. Il s’agit donc d’une stratégie de vente mise en place par les Duplain afin d’écouler des livres invendables, ils vont même jusqu’à placer dans la salle des ventes des agents à leur solde comme l’indique une note manuscrite en marge de l’ouvrage, *Lexicon Graeco latinum*, Genève, 1592, 60 L (p. 47),

Ce livre ne vaut que 36 à 40 au plus cher, mais une charlatanerie bien entendüe entre un jésuite et un libraire, le fit vendre à 60 L. à une dupe qui ignorait le prix des livres.

<sup>898</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, pp. 495-496

<sup>899</sup> « On continue de vendre les livres de feu M. André P\*\*\* », *Affiches de Lyon*, 12/3/1760

<sup>900</sup> Catalogue A 493 795, p. 127, n° 1536 - BML

<sup>901</sup> Catalogue A 493 795, p. 109, n° 1323 - BML

<sup>902</sup> Catalogue A 493 795, p. 126, n° 1521 - BML

<sup>903</sup> Il publie son catalogue de vente, *Bibliothèque choisie, ou notice de livres rares, curieux et recherchés qui font partie d’une bibliothèque de province appartenant à M.L.P.A.* Lyon chez J.-B. Delamollière, rue Saint Dominique, 1791, in-8, 306 p., 1406 numéros.

<sup>904</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 123**

<sup>905</sup> « Annonce de la vente », *Affiches de Lyon*, 12/3/1760

<sup>906</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 125**

<sup>907</sup> « Annonce de la vente », *Affiches de Lyon*, 23/4/1760

<sup>908</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 127**

<sup>909</sup> Avis des libraires - *Catalogue d’une bibliothèque à vendre...* (Vente à Lyon, couvent des Antonins, 31 mars-27 avril 1761) , A Lyon, Chez les Freres Duplain, Libraires, rue Merciere,1761

<sup>910</sup> Catalogue A 493 797, page de titre - BML

*Catalogue des livres, estampes, figures, bustes, etc. du cabinet de M. C\*\*\*<sup>911</sup>* de cent quatre vingt dix-sept ouvrages. Les Duplain ne se donnent pas la peine de vanter la qualité de la bibliothèque d’Antoine Clapeyron, chanoine chantre de l’Ile Barbe mise en vente à partir du 1<sup>er</sup> mars 1762. Ils n’insistent que sur quelques pièces :

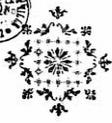
On y trouve une collection presque complete des Auteurs Latins imprimés chez les Elzevirs, tous bien conditionnés, & dans leur premiere reliure. Le Recueil des Estampes est sur tout recommandable par le grand nombre de celles de Seb. Le Clerc, & par le choix de leurs épreuves. Le Possesseur de ce Cabinet les avoit acquises en partie de l’un des fils de ce célèbre Graveur. Outre les Livres & les Estampes, la même vente comprendra les Figures, Groupes & Bustes en bronze & en marbre, qui font partie du Cabinet dont il s’agit, & parmi lesquels il y a des morceaux d’une beauté distinguée.

Pour la première fois dans un avis du libraire des Duplain, il est fait mention du rédacteur autre que Benoît Duplain, il s’agit d’« un homme de lettres de cette ville ».

---

<sup>911</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 129

Catalogues de ventes publiques des Duplain

<p style="text-align: center;">CATALOGUE D'UNE BIBLIOTHEQUE A VENDRE.</p> <p style="text-align: center;">Le prix fixé est de 46 sols.</p>   <p style="text-align: center;">A LYON, Chez les Freres DUPLAIN, Libraires, rue Merciere.</p> <p style="text-align: center;">M. DCC. LXI.</p> <p style="text-align: right;">3.</p>	<p style="text-align: right;">371380</p> <p style="text-align: center;">CATALOGUE DES LIVRES ESTAMPES, FIGURES, BUSTES, &amp;c. DU CABINET DE M. Clapart</p>    <p style="text-align: center;">A LYON, Chez les FRERES DUPLAIN, Libraires, rue Merciere.</p> <p style="text-align: center;">M. DCC. LXI. AVEC PERMISSION.</p> <p style="text-align: left;">16</p>
<p style="text-align: center;">(1)</p> <p style="text-align: center;">CATALOGUE Des Livres de M. C. P. <sup>erichon</sup>*****.</p>  <p style="text-align: center;">AVERTISSEMENT DES LIBRAIRES.</p> <p><i>Il n'a pas été possible que les Freres Duplain, Libraires à Lyon, puissent mettre aucun arrangement au Catalogue qu'ils donnent au Public. Ces Livres étoient dispersés en divers endroits de la Ville &amp; de la Campagne. Ils se font donc contents de le faire imprimer suivant l'ordre journalier de la vente qu'ils se proposent d'en faire. Elle commencera en détail au plus offrant &amp; dernier enchérisseur, le Lundi 10<sup>e</sup> jour de l'année 1763, &amp; continuera les jours suivants, dans la Salle destinée à cet usage. Les Erreurs commises, pourront leur adresser leurs commissions comme à l'ordinaire.</i></p> <p style="text-align: center;">Le Lundi, 10 Janvier 1763.</p> <p>1. L'AROCALYPTUS de Milton, (par M. J. P. Canon) <i>Seinz</i> Lyon. 1668. in 12. 14</p> <p>2. Règlements pour les Pensionnaires des Jésuites de Lyon. Lyon. 1711. in 12. <i>in 12.</i> 10</p> <p>3. La Dévotion au Sacré Cœur de Jésus Christ. Lyon. 1691. in 12. 10</p> <p>4. Principes de Physique rapportés à la Médecine pratique, par M. Chandon. Paris. 1741. in 12. 10</p> <p>5. Méditations chrétiennes &amp; métaphysiques, par le P. Malbranche. Lyon. 1707. in 12. 10</p> <p>6. Jac. Vanierii Prædium Rusticum <i>Tolosa</i>. 1706. in 12. 1 - 1</p> <p>7. Recueil des Jours, Déclarations, &amp;c. concernant les Duels. Paris. 1659. in 12. 10</p> <p>8. Ph. Lebbe Tirocinium Linguz Græcæ. Paris. 1693. in 12. 10</p> <p>9. La Religion procure une contrainte de Schisme, ou République à M. Pâtes, par M. Andry. Lyon. 1718. 1 vol. in 12. 1 - 16</p> <p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: left;">17</p>	<p style="text-align: center;">CATALOGUS LIBRORUM BIBLIOTHECÆ DD. DE MEAUX, IN DOMBARUM PROVINCIÆ CURIA PRÆSIDIS, &amp;c. &amp;c.</p>   <p style="text-align: center;">LUGDUNI, Sumptibus BENEDICTI DUPLAIN, Bibliopolæ, in Via Mercatoris, sub Signo Aquilæ.</p> <p style="text-align: center;">M. DCC. LXIII.</p> <p style="text-align: left;">18</p>

Pages de titre de quatre catalogues de vente

La vente du *Catalogue des livres de M.C.P.\*\*\*\*\**<sup>912</sup> [Camille Perrichon<sup>913</sup>] se fait de son vivant le 10 janvier 1763. Ce notable est prévôt des marchands, chevalier de l’ordre du roi, conseiller d’Etat et membre de l’Académie des Beaux-Arts de Lyon. La dispersion de ses ouvrages en ville et à la campagne n’a pas permis aux Duplain d’arranger un catalogue. Les six cent quatre-vingt-sept ouvrages ne sont pas classés, mais listés par ordre de repérage sur les étagères très certainement.

La bibliothèque de Jean-Etienne de Meaux<sup>914</sup>, chevalier, seigneur de Chatillon, Marbé, Labruyère et la Douze<sup>915</sup>, président au Parlement des Dombes. L’annonce de la vente apparaît dans les *Affiches de Lyon* le 18 mai 1763, sous l’intitulé « Vente de la bibliothèque de feu M. le président de Meaux, demeurant à Mâcon, composée d’environ quatre mille volumes, s’adresser à M. de Rancé de Corbery, rue de l’Arsenal qui donnera communication du catalogue ». Une deuxième vente cette fois-ci organisée par Benoît, *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux* [Jean-Etienne de Meaux], in *Dombarum provinciae curia praesidis, etc...*<sup>916</sup> se déroule un an plus tard, le 12 mars 1764 ; il ne reste alors que mille deux cent quatre-vingt-un volumes. Contrairement à ce que voudrait la logique, cette bibliothèque ne comprend que peu d’ouvrages de droit (14 %), mais des ouvrages d’histoire (44 %) et de littérature (22 %) « dignes de l’attention des Bibliographes avec des Livres rares & de belles Editions »<sup>917</sup>, « Le Président de Meaux au dire de ses contemporains était fort curieux de beaux livres et surtout de médailles antiques »<sup>918</sup>. Benoît profite de cette vente pour liquider « un nombre considérable de paquets in folio, in-4 & autres formats... Ils sont... d’une médiocre valeur »<sup>919</sup>. Trois ou quatre paquets seront vendus par séance, sans examen possible des pièces de la part de l’acheteur qui se contentera de lire les titres sur chacun des colis. Le libraire demande aux acheteurs potentiels de régler rapidement leurs achats, car lui-même doit reverser le montant de la vente aux héritiers de M. de Meaux dans le mois qui suit. Autre originalité, trois pages à la fin du catalogue comportent des articles qui ont été remis au libraire par

<sup>912</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 133

<sup>913</sup> Son portrait a été gravé par Claude Seraucourt. In Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d’art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d’art et d’archéologie, 1918, vol. 2, p. 210

<sup>914</sup> né le 21/5/1703

<sup>915</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, *Op. Cit.*, vol. 1, pp. 393-394

<sup>916</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 135

<sup>917</sup> Avis des libraires - *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux*, in *Dombarum provinciae curia praesidis, &c, &c...* (et autres Ventes à Lyon, couvent des Antonins, 12-30 mars 1764), Lugduni, Suptibus Benedicti Duplain, Bibliopolae, in *Via Mercatoria*, sub signo Aquilae, 1763

<sup>918</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 394

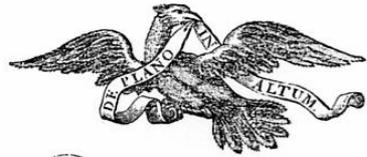
<sup>919</sup> Avis des libraires - *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux*, in *Dombarum provinciae curia praesidis, &c, &c...* (et autres Ventes à Lyon, couvent des Antonins, 12-30 mars 1764), Lugduni, Suptibus Benedicti Duplain, Bibliopolae, in *Via Mercatoria*, sub signo Aquilae, 1763

des particuliers. On a certainement à faire ici à la liquidation d’un stock. Pierre Adamoli qui cherche toujours à compléter sa collection d’éditions lyonnaises du XVI<sup>e</sup> siècle va acquérir, à cette occasion, une édition de Ptolémée (Michel Servet, Lyon, Treschsel, 1535). L’acquisition s’est faite très facilement, « Cet exemplaire a passé dans ma bibliothèque à très bas prix, ne s’étant point trouvé de connoisseurs à cette vente... faite à Lyon par Benoît Duplain en mars 1764 qui ne l’a pas luy-même connu, se faisant néanmoins passer pour un grand docteur »<sup>920</sup>.

---

<sup>920</sup> Manuscrit PA 298 (7), fol. 4v-5 - BML

Catalogues de ventes publiques des Duplain

<p>2.</p> <h1>CATALOGUE</h1> <p>DES</p> <h2>LIVRES</h2> <p>FRANÇOIS, LATINS, GRECS, ITALIENS, ANGLAIS, ESPAGNOLS, &amp;c.</p>  <p> QUI SE TROUVENT A LYON, Chez BENOIT DUPLAIN, Libraire, rue Merciere, à l'Aigle.</p> <hr/> <p>M. DCC. LXV.</p> <p>4</p>	<p>4</p> <h1>INVENTAIRE DES LIVRES</h1> <p>DE FEU MONSIEUR</p> <h2>LE CHAMARIER</h2> <p>DE SAINT PAUL;</p> <p><i>varrissan</i> Selon l'ordre journalier de la Vente qui sera faite</p>  <p> A LYON, Chez BENOIT DUPLAIN, rue Merciere, à l'Aigle.</p> <hr/> <p>M. DCC. LXVI.</p> <p>38</p>
<p>5</p> <h1>INVENTAIRE</h1> <h2>DES LIVRES,</h2> <p>TABLEAUX, ESTAMPES, &amp;c.</p> <p>DE FEU MONSIEUR</p> <h2>DE GAUFFECOURT;</h2> <p><i>Selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite</i></p> <p>CHEZ BENOIT DUPLAIN, Libraire, rue Merciere, à l'Aigle.</p>  <p> A LYON.</p> <hr/> <p>1766.</p> <p>6</p>	<p>6</p> <h1>INVENTAIRE</h1> <h2>DES LIVRES,</h2> <p>ESTAMPES, TABLEAUX ET AUTRES EFFETS</p> <p><i>De M. de M.***</i> <i>Selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite</i></p> <p>CHEZ BENOIT DUPLAIN, Libraire, rue Merciere, à l'Aigle.</p>  <p> A LYON.</p> <hr/> <p>1766.</p>

Pages de titre de quatre catalogues de vente

Cette vente de 1765 est celle du fonds de Benoît Duplain, fonds très diversifié comme l’annonce le titre *Catalogue des livres françois, latins, grecs, italiens, anglois, espagnols, &c ; qui se trouvent à Lyon*<sup>921</sup>. Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique d’auteurs et de titres sans avis du libraire.

Autre vente, sous forme d’inventaire, qui se compose de sept cent vingt livres répertoriés selon l’ordre de vente journalier de l’*Inventaire des livres de feu monsieur le Chamarié de Saint Paul* [Varissan], *A Lyon*<sup>922</sup>. Jean-Claude Croppet de Varissan (baptisé le 12/2/1711) docteur en théologie, conseiller clerc à la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Fils de Pierre Croppet, seigneur d’Irigny, capitaine au régiment Dauphin et de Claudine David de Fontcraîne<sup>923</sup>. Il comporte une collection complète d’ouvrages sur le commerce qui doit intéresser les négociants et qui appartenait à l’un de leurs confrères qui a dû quitter la ville. Mais également, de paquets de livres dépareillés, « vendus sous cordes », et d’autres ouvrages qui seront annoncés par Benoît au moment de la vente. La vente du 17 février 1766 fut peut-être le prétexte pour écouler des livres contrefaits ? L’« *’Esprit des lois* » est dans le catalogue (p. 29 du catalogue).

Employé des fermes générales pour la fourniture de sel aux cantons suisses, bibliophile, ami de Jean-Jacques Rousseau et de Mme d’Epinay, Jean-Vincent Capperonnier de Gauffecourt meurt à Lyon en 1766. Il est cité dans les *Confessions* et apparaît sous le nom de M. de Saint-Urbain dans les Mémoires de Louise d’Epinay<sup>924</sup>. La vente de l’*Inventaire des livres, tableaux, estampes, etc. de feu Monsieur* [Capperonnier] *de Gauffecourt, selon l’ordre journalier de la vente qui sera faite chez...*<sup>925</sup> se déroule très rapidement chez Benoît Duplain un mois après la mort du propriétaire, le 28 avril 1766. Il s’agit de cinq cent quatre-vingt-deux ouvrages auxquels s’ajoutent quelques tableaux, des estampes encadrées et d’autres produits en relation avec les arts dont il était grand amateur ainsi que des recueils de musique. La particularité vient du fait que les livres sont très bien conditionnés puisque reliés par le défunt, amateur de reliure. P. Adamoli acquiert les *Réflexions sur les sentiments agréables et sur le plaisir attaché à la*

---

<sup>921</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 137

<sup>922</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 139

<sup>923</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 71

<sup>924</sup> Sordet Yann, *Pierre Adamoli et ses collections : l’amour des livres au siècle des Lumières*, Paris, Ecole des Chartes, 2001, p. 183

<sup>925</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 141

vertu de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, premier livre sorti de la presse de Gauffecourt (Montbrillant, 1743) et un exemplaire des *Lettres à mon fils* de Madame d’Epinay (Montbrillant, 1759) non seulement imprimé mais relié par Gauffecourt lui-même<sup>926</sup>.

Charles Henry Alphonse Chapuis de Margnolas<sup>927</sup>, capitaine de cavalerie<sup>928</sup>, contraint de quitter Lyon, vend sa bibliothèque « bric à brac » de sept cent quarante-trois ouvrages qui se compose entre autres « d’excellents livres de Littérature et d’Histoire »<sup>929</sup>. Catalogue qui paraît sous le titre d’*Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M.\*\*\** [Margnolass], selon l’ordre journalier de la vente qui sera faite chez...le 7 juillet 1766<sup>930</sup>. Benoît se livre également à l’adjudication d’estampes avec « de beaux cadres sculptés & dor[é]s », de microscopes, d’un télescope, de tableaux et de deux très belles volières garnies d’une assez grande quantité d’oiseaux. Benoît avertit les acheteurs que les oiseaux ne seront pas détaillés, les volières et ce qu’elles contiennent (greppes, canards, plongeon de mer, pluvier doré, bécasse, bécassins...) seront adjugés en un seul et même article.

**Une vente exceptionnelle** va clore l’activité de Benoît Duplain, il s’agit de la vente des livres doubles issus de la réunion de deux bibliothèques, celle du Collège de la Trinité ou bibliothèque des Pères Jésuites de Lyon avec celle de l’hôtel Fléchères. Une première vente en 1767, *Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand College de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant*<sup>931</sup>. Une seconde en 1768, *Catalogus librorum non vulgarij, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dullices supersunt. Auctio publica fiet*<sup>932</sup> puis une troisième et dernière durant l’année 1769, *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres*<sup>933</sup>. La bibliothèque de la Trinité fondée grâce à des donations, s’enrichit au fil du temps de diverses collections de qualité. En 1577, elle intègre la « librairie » de François Gérard,

<sup>926</sup> Sordet Yann, *Op. Cit.*, p. 183

<sup>927</sup> né en 1715

<sup>928</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 509

<sup>929</sup> Avis du libraire - *Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M\*\*\** [Magnolas] selon l’ordre journalier. (7-17 juillet) de la vente qui sera faite (au couvent des Antonins) chez Benoît Duplain, Libraire, rue Merciere, à l’Aigle, A Lyon, (B. Duplain), 1766

<sup>930</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 143**

<sup>931</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 145**

<sup>932</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 149**

<sup>933</sup> **Annexe 5, vol. 2, p. 153**

grand prévôt de l’église de Bourg. Peu de temps après, de nombreux volumes de controverse et de théologie sont offerts par Henri III. En 1610, arrivée d’une importante collection de livres de François Bullioud. Louis Prost, héritier par sa mère du libraire lyonnais Guillaume de Rouville, offre en 1624, mille volumes à prendre sur le fond laissé par son arrière-grand-père. Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon<sup>934</sup>, lègue sa superbe bibliothèque dont une salle spéciale porte le nom. Marc Perachon<sup>935</sup>, par un codicille du 14 avril 1699, lègue une rente annuelle de trois cents livres destinées à l’achat de livres. En 1748, *l’Almanach de Lyon* fait une présentation de la prestigieuse bibliothèque

La Bibliothèque des Jésuites du Grand College, peut passer pour une des plus belles du Royaume, par rapport à la grandeur, à la beauté & à la situation de son vaisseau : elle est aussi des plus nombreuses, puisqu’elle contient plus de 40 000 volumes, parmi lesquels il y en a de fort rares & de très-curieux-quoiqu’elle ne soit pas ouverte au Public, toutes les personnes de littérature & de quelque distinction, sur tout les Etrangers, y sont favorablement reçus, & ont communication de tous les Livres qu’ils peuvent souhaiter, aussi-bien que des Médailles & des Pièces curieuses qui composent le cabinet d’Antiques, qui est attenant la Bibliothèque.

C’est aujourd’hui le R.P. Danton qui est Bibliothécaire, & le R.P. Beraud qui a la garde du Cabinet d’Antiques.

Dans le même collège, & au dessus du Portail de l’Eglise, on a élevé un bel Observatoire, pour spéculer les Astres & faire les expériences de Mathématiques, dont les Instrumens & les Machines sont placés dans les Salles de cet observatoire.

Le R.P. Beraud en est à présent le Directeur.<sup>936</sup>

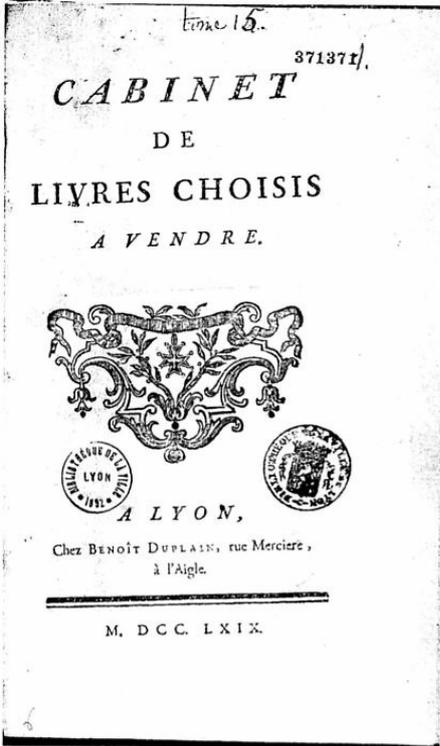
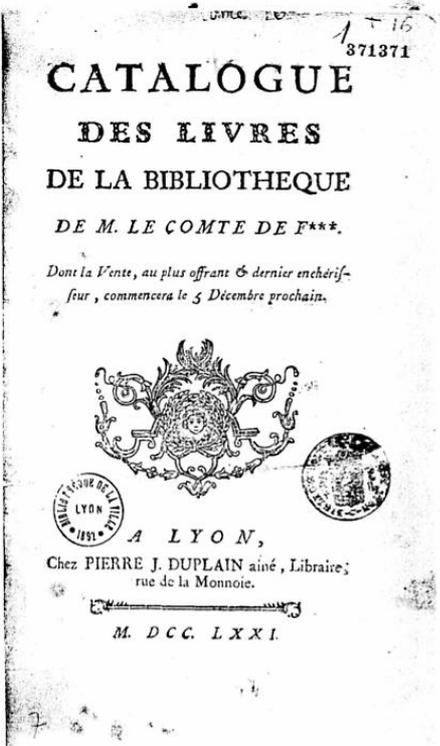
---

<sup>934</sup> Par son testament du 31 décembre 1690

<sup>935</sup> Alias Perrachon

<sup>936</sup> *Almanach de Lyon*, 1742, p 180

Catalogues de ventes publiques des Duplain

 <p>371371</p> <p><i>Volume 15.</i></p> <p><b>CABINET</b> DE <b>LIVRES CHOISIS</b> A VENDRE.</p>  <p>A LYON, Chez BENOIT DUPLAIN, rue Mercière, à l'Aigle.</p> <p>M. DCC. LXIX.</p>	<p><b>Cabinet d'un particulier qui se retire à la campagne</b></p> <p><b>Lundi 22 janvier 1770</b></p>
 <p>371371</p> <p><b>CATALOGUE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE M. LE COMTE DE F***.</b></p> <p><i>Dont la Vente, au plus offrant &amp; dernier enchérisseur, commencera le 5 Décembre prochain.</i></p>  <p>A LYON, Chez PIERRE J. DUPLAIN aîné, Libraire, rue de la Monnoie.</p> <p>M. DCC. LXXI.</p>	

Pages de titre de quatre catalogues de vente

Les PP. Jésuites sont chargés de la conservation des collections, nous citerons les plus significatifs d’entre eux, les Pères Milieu, Pierre Labbé, Menestrier (qui fit de nombreux dons à la bibliothèque), de Colonia, Danton, Jouve et Tolomas, dernier bibliothécaire décédé le 21 septembre 1762. Lors de l’expulsion des Jésuites lyonnais en 1762, le Consulat rappelle son droit de propriété sur la bibliothèque qu’il confie aux Oratoriens<sup>937</sup>.

...la garde et l’usage de la bibliothèque, des médailles, machines, instruments de l’observatoire du collège étaient consentis à la condition que les livres seraient rangés, conservés et déposés en bon ordre et état sur les tablettes de la grande salle et de la salle attenante, nommée la bibliothèque de Villeroy.

En 1765, par souci d’économie, le Consulat supprime la bibliothèque fondée par l’avocat Aubert, connue sous le nom de bibliothèque des avocats, parce qu’elle était installée dans l’ancien hôtel de Fléchères, à côté du palais de justice. Le fonds est reversé dans celui du collège de la Trinité. Le consulat profite de cette réunion pour donner le nom de « Bibliothèque de la ville » au nouveau fonds. L’empilement des fonds successifs amène les bibliothécaires à éliminer les livres en double. La lourde mission d’en dresser l’inventaire est confiée à Benoît Duplain dans les années 1760. L’abbé Duret donne des indications sur le rôle de Duplain dans les ventes de bibliothèques publiques en 1762 et 1763,

A Duplain 1 louis par jour pour dresser le catalogue. Refuse<sup>938</sup>, M. Duplain chargé de ranger la vérification demandée.<sup>939</sup> M. Duplain demande 6 000 pour arranger la bibliothèque. Trois clefs, une à M. l’obéancier, une à M. Charrier, l’autre au libraire. Suivra l’ordre des catalogues de Martin. **Propose de mettre à part les incunables**<sup>940</sup>. On inventorie la bibliothèque depuis trois ou quatre jours<sup>941</sup>.

L’état actuel des recherches ne permet pas de replacer ces indications dans un contexte précis. Était-ce déjà la préparation de la vente de 1767, y eut-il une vente intermédiaire sans catalogue imprimé ? Les PP. de l’Oratoire renouvellent la nécessité d’un inventaire.

Cette nouvelle information apportée par l’abbé Duret met en évidence la place des incunables dans les catalogues. Question traitée par D. Varry en 2004 dans un article

---

<sup>937</sup> Bougé-Grandon, Dominique. « La carrière d’un libraire étranger à Lyon : François de Los Rios, 1727 –1820 », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, Paris 2001, p. 94

<sup>938</sup> Cahiers de l’abbé Duret, feuille 2/7, février 1762, p. 50 (de la transcription)

<sup>939</sup> *Ibid*, feuille 4/5, décembre 1762, p. 80 (de la transcription)

<sup>940</sup> *Ibid*, feuille F 6/22, août 1763 p. 30 (de la transcription)

<sup>941</sup> *Ibid*, feuille F 6/12, 1763 p. 21 (de la transcription)

*Quand l’incunable paraît : les catalogues de ventes lyonnais d’Ancien Régime*<sup>942</sup> dans lequel il identifie le premier catalogue qui les distingue, publié en 1791 par l’imprimeur-libraire Jean-Baptiste Delamolière, *Bibliothèque choisie, ou Notice de livres rares, curieux et recherchés, qui font partie d’une bibliothèque de province, appartenant à M. L. P.* Si le terme « incunable » n’apparaît pas explicitement, une partie spécifique est consacrée à ce type d’ouvrages sous le titre « notice de livres imprimés dans le quinzième siècle, dont il est fait mention dans le présent catalogue ». Le catalogue rédigé par l’abbé Dominique Perrichon, se compose de six pages in-octavo, soit une centaine de numéros.<sup>943</sup> Nous pouvons désormais faire remonter cette pratique aux années 1760 à l’occasion de la composition de la bibliothèque du Collège et en attribuer la paternité à Benoît Duplain.

Un catalogue manuscrit est rédigé par Benoît Duplain, le « *Catalogus librorum bibliothecae publicae lugdunensis* »<sup>944</sup>. Les livres doubles sont vendus lors de trois ventes publiques, les 16 mars 1767, 2 mai 1768 et 17 juillet 1769.

Chargé par MM. Les Administrateurs des Colleges & par MM. Les Magistrats de cette Ville de la réunion de la Bibliothèque publique à celle du grand Collège pour n’en composer qu’une à l’avenir dans la Salle de ce même Collège, je travaille depuis long-temps à en faire un Catalogue général par ordre des Matières. Cette opération faite sous les yeux & de concert avec le R.P. Bibliothécaire nous met chaque jour l’un & l’autre dans le cas de séparer un grand nombre de Livres doubles qui nous deviennent inutiles, & dont la valeur peut être plus utilement employée à acheter ceux qui y manquent. C’est dans cette vue que je vais mettre en vente les Livres détaillés sur le Catalogue que je donne au Public<sup>945</sup>.

Dans le même temps, Joseph Oldebourg dit Janin de Chassagne<sup>946</sup>, rédige le catalogue du Cabinet d’Antiquités et de médailles du collège en 1764. Une copie du manuscrit est remise à la ville sous le titre de *Concordia chronologiae annalium Sinensis Imperii*. Les pièces comptables du bureau des Collèges, « Comptes présentés au bureau de la recette et de la dépense faite par Guyot, receveur des deniers et revenus des collèges » donnent précisément l’état des transactions. Benoît Duplain a perçu la somme de quatorze mille quatre-vingt-dix-sept livres vingt-deux pour réaliser cette opération entre 1764 et 1769. A

---

<sup>942</sup> Varry Dominique, « Quand l’incunable paraît : les catalogues de ventes lyonnais d’Ancien Régime », *Revue française d’histoire du livre*, n° 118-121, 2004, p. 397

<sup>943</sup> *Ibid.*, p. 398

<sup>944</sup> BML, ms 1460-1462

<sup>945</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l’abbé de T\*\*\*, 1755.

<sup>946</sup> Joseph Oldebourg (1715-1794), architecte, religieux augustin, bibliothécaire et vicaire provincial de son ordre. La bibliothèque de Nîmes conserve plusieurs lettres de lui adressées au Président Séguier à Nîmes concernant les antiquités de Lyon - Audin Marius, Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d’art de la France : Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d’art et d’archéologie, 1918, vol. 1, p. 451

ce fonds seront ajoutés les ouvrages d’un *Cabinet d’un Particulier qui devait quitté la ville*<sup>947</sup>. De même qu’une partie des livres de M. d’Attignat, Trésorier de France. Trois ventes matérialisées par trois catalogues sont nécessaires pour écouler ces ouvrages, deux catalogues sont classés selon la classification méthodique<sup>948</sup> et le troisième par lot<sup>949</sup>.

Quelques particuliers de cette Ville nous ont invité d’y joindre plusieurs Cabinets dont ils vouloient se défaire, & ce sont ces différents intérêts qui nous ont empêchés de suivre l’ordre ordinaire que nous étions en usage de mettre dans toutes nos Ventes & dans nos Catalogues. Ce n’en est donc point un catalogue, mais seulement un Inventaire qui ne consiste qu’en treize Numéro<sup>950</sup>.

Benoît Duplain est assisté par François de Los Rios pour réaliser ce travail colossal, nous apprend Dominique Bougé Grandon..

Et [il, François de Los Rios] a même en différent tems fait des ouvrages pour le commerce de ceux chez qui il demuroit et par conséquent c’est à tort qu’on luy impute une incapacité, puisqu’au contraire les différents ouvrages qu’il a fait en cette ville et notamment pendant quatorze mois à la bibliothèque publique on fait connoître toute la capacité qu’on luy conteste aujourd’huy<sup>951</sup>.

Los Rios apprend le métier avec des maîtres en la matière. Il achète pour lui même des doubles qu’il revend pour se constituer un petit pécule<sup>952</sup>.

On sera peut-être surpris de voir, par la lecture de ce précis de bibliographie, qu’il me soit tombé sous la main et en si peu de temps, un aussi grand nombre de livres rares et singuliers, qu’on trouveroit à peine dans les bibliothèques les plus riches et les mieux choisies du royaume. Mais si l’on fit attention que la majeure partie des articles qui doivent réellement porter le caractère de livres rares, sortent de la bibliothèque des jésuites de Lyon, dont je fis l’acquisition en l’année 1768, que la plupart de ces religieux étant des hommes savants...<sup>953</sup>

La vente en détail, au dernier enchérisseur commence le lundi 16 mars 1767 à trois heures pour se poursuivre les jours suivants, toujours dans l’appartement de la rue Mercière. La deuxième vente a lieu le 2 mai et la troisième le 17 juillet. Au total, on dénombre cinq mille cent trente-six ouvrages mis en vente, Benoît lui-même s’étonne de ce chiffre « j’ose même avancer qu’il est peu de Ventes de cet espece en Province où il s’en trouve un si grand nombre »<sup>954</sup>. Plus tard en 1773, le Consulat blâme les PP. de l’Oratoire pour avoir fait ces ventes sans autorisation. Les trois derniers bibliothécaires

<sup>947</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*.* Et de feu M. l’abbé de T\*\*\*, 1755.

<sup>948</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*.* Et de feu M. l’abbé de T\*\*\*, 1755 ; *Catalogus librorum non vulgariū, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dullices supersunt. Auctio publica fiet*, 1768.

<sup>949</sup> Avis du libraire - *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres*, 1769.

<sup>950</sup> Avis du libraire - *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres*, 1769.

<sup>951</sup> Dossier de l’insallation de Los Rios - AmL, HH 103

<sup>952</sup> Bougé-Grandon, Dominique. « La carrière d’un libraire étranger à Lyon : François de Los Rios, 1727 –1820 », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, Paris 2001, p. 89

<sup>953</sup> Los Rios François de, *Bibliographie instructive, ou Notice de quelques livres rares, singuliers et difficiles à trouver, avec des notes historiques*, Avignon et Lyon, l’auteur, 1777

<sup>954</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*.* Et de feu M. l’abbé de T\*\*\*, 1755.

furent les Pères Marcou-Lety, J. Gaudin et Lazare Roubiés. Fermée et mise sous scellés au début de la Révolution, cette bibliothèque eut à subir le bombardement des assiégeants. La voûte de la grande salle fut démolie par les bombes et de nombreux livres furent ensevelis sous les décombres.

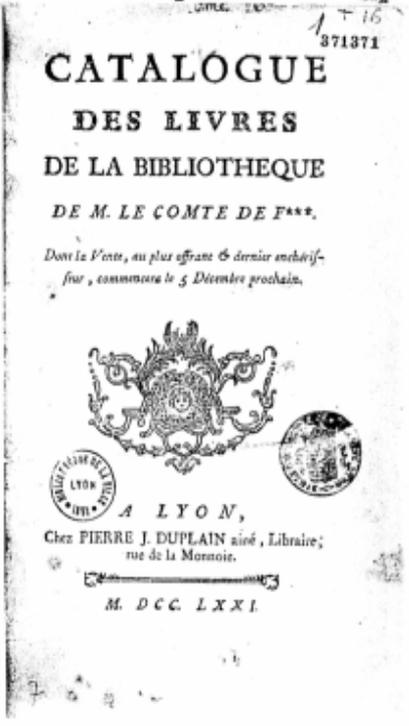
Après la mort de Pierre Duplain le 3 septembre 1768, deux ventes vont clore définitivement l’activité de Benoît. Une vente du fonds présentée sous le titre de *Cabinet de livres choisis à vendre*<sup>955</sup> classée par ordre de vente de huit cent vingt-sept ouvrages et la dernière du 22 janvier 1770, *Cabinet d’un particulier qui se retire à la campagne*<sup>956</sup> signalé dans les *Affiches de Lyon* du 29/11/1769, qui ne fait pas l’objet d’un catalogue imprimé.

---

<sup>955</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 155

<sup>956</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 157

Catalogues de ventes publiques des Duplain

	<p>Cabinet d'un particulier qui se retire à la campagne</p> <p>Lundi 22 janvier 1770</p>
	

Pages de titre de quatre catalogues de vente

La relève semble assurée par Pierre-Jacques fils de Pierre, le 5 décembre 1771 avec le *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\**<sup>957</sup>. M. de Faultrière<sup>958</sup>, chevalier, seigneur de Corcheval et Mauregard<sup>960</sup>. Il est successivement exempt des gardes du corps du roi, capitaine de cavalerie au régiment de Montreuil, lieutenant du roi dans la province de Charollais, maître de camp de cavalerie, chevalier de Saint Louis<sup>961</sup>. Pierre-Jacques reste modeste pour sa première expérience, « Je n’ai point prétendu, en en dressant le Catalogue, à un air scientifique qui ne va à personne, & moins encore à un jeune homme »<sup>962</sup>. Il s’agit d’une petite vente de cinq cent quatre-vingts livres. A la fin de chaque séance, des estampes des meilleurs maîtres anciens et modernes tels que Callot, Labelle, Le Clerc, Drevet, Audran, Edelinck, Balechou, seront vendues. Elle met un point final à trente années d’antiquariat.

Comme nous venons de la voir à travers ces différentes bibliothèques, les livres conservés chez les lyonnais forment des bibliothèques « robines », encyclopédiques, utiles et sérieuses qui permettent aux collectionneurs d’afficher leur position sociale dans la ville. Pour d’autres, le cabinet choisi convient mieux à leurs aspirations et recueil des ouvrages en petit nombre, ayant pour point commun un certain raffinement. Le cabinet de curiosité ou de rareté qui rassemble des manuscrits, des peintures, des pièces de musique, des herbiers, des planches d’histoire naturelle, des globes terrestres et célestes ou des volières, est particulièrement prisé par les collectionneurs.

Ils sont en grande majorité des académiciens, Jean-Baptiste Basset, Charles-François de Chateauneuf, Camille Perrichon, Jean-Jérôme Pestalozzi, Lambert Rouvière. Les frères Duplain, libraires de l’Académie entre 1759 et 1768 ont certainement profité de ce réseau relationnel pour vendre les bibliothèques des membres défunts. Un nombre conséquent d’entre eux a joué un rôle dans la Cour des Monnaies, Cholier de Cibeins et Jean-Baptiste Basset comme présidents, Pierre Sève de Fléchères en fut membre et Gabriel Glatigny avocat. Les chamariers de Saint Paul, Jean-Claude Croppet de Varissan, Dominique Perichon. A la marge de ces personnages importants qui ont leur place dans la cité, nous avons M. de F\*, négociant, mais commerçant érudit possesseur d’un « petit

---

<sup>957</sup> Annexe 5, vol. 2, p. 159

<sup>958</sup> « M. Pierre J Duplain, l’aîné, Libraire, rue de la Monnoie, donne avis au Public, qu’il commencera la vente de la Bibliothèque de feu M. le comte de Faultrière, demain Jeudi 5 du présent moi... », *Journal de Lyon*, 4/12/1771

<sup>959</sup> baptisé le 30/11/1698

<sup>960</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 217

<sup>961</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 217

<sup>962</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\**. Dont la Vente... commencera le 5 Décembre prochain (-18 déc. 1771), A Lyon, Chez Pierre J. Duplain aîné, Libraire, rue de la Monnoie, 1771

trésor littéraire », déclare Benoît Duplain. Jean-Etienne de Meaux dont la bibliothèque est vendue en seconde main par Duplain. Certains d’entre eux ont écrit et publiés leur œuvres chez Duplain ou Bruyset. Les *Œuvres posthumes* de Gabriel de Glatigny paraissent chez Duplain en 1757 et l’*Avis de précaution contre la maladie contagieuse de Marseille, qui contient une idée complète de la peste, avec des moyens préservatifs et curatifs* par M. Pestalozzi chez Bruyset en 1721. Pestalozzi publie, sans lieu ni date, « Jonas dans la baleine, dissertation critique, 25 mars 1719 », ce discours lu à l’Académie en 1719 fut si applaudie « qu’on l’engage à la donner au Public »<sup>963</sup>. C’est lui également qui prononcera l’éloge funèbre de Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne dans une séance publique de l’Académie de Lyon<sup>964</sup>. Quant à Capperonnier de Gauffecourt il publie sous presse privée en 1763 un petit livre très rare tiré à vingt-cinq exemplaires, le *Traité de la reliure des livres*. Plus tard, Jean-Marie Bruyset offrira à Pierre Adamoli l’exemplaire que l’auteur lui avait dédié<sup>965</sup>. L’*Armorial des bibliophiles* relate l’arrivée à Lyon d’Antoine Desfours de Grange-Blanche venu de Clermont-Lodève établir un commerce de draperie, qui devient écuyer, conseiller secrétaire du roi. Il s’installe à l’angle des rues Dubois et des Trois-Carreaux. A sa mort, il lègue à son fils Blaise « plus de fortune que de littérature ». Celui-ci devenu seigneur de Grange-Blanche et propriétaire de l’hôtel de la Valette, place Bellecour, il forme un cabinet de livres soit pour sacrifier à la mode du jour, soit plutôt pour garni les rayons de son nouvel hôtel vidés par le transport au château de Thorigny, près de Sens, de la célèbre bibliothèque du marquis de Maubec<sup>966</sup>. La majorité de son fonds fut acquise en 1755, neuf cent quatre-vingt-onze livres provenant de la vente de la bibliothèque de Glatigny mentionnée ci-dessus et en 1756, trois cent cinq livres achetés aux Duplain<sup>967</sup>.

Quelles sortes de livres collectionnent-ils ? Se côtoient des bibliothèques modestes et des bibliothèques de qualité. Nous avons dressé un tableau qui recense les ouvrages de quinze ventes rangées selon la classification de Brunet. Comme l’exprime François Furet, nous pouvons dire que de manière générale, les collectionneurs lyonnais suivent l’évolution qui, au fil du XVIIIe siècle, les amène vers les sciences et les lettres profanes au détriment de la théologie et de l’histoire sacrée<sup>968</sup>. Les belles-lettres et l’histoire restent des valeurs stables, avec cependant une désaffection pour les auteurs

<sup>963</sup> Pernetti, Jacques, *Recherches pour servir à l’histoire de Lyon, ou les lyonnais dignes de mémoire*, Lyon, Frères Duplain, 1757

<sup>964</sup> Pericaud Antoine, Notice sur Ch. F. de Chateauneuf-de-Rochebonne, archevêque de Lyon : 1734 à 1740, in Variétés historiques, biographiques et littéraires, tome 2, p. 1

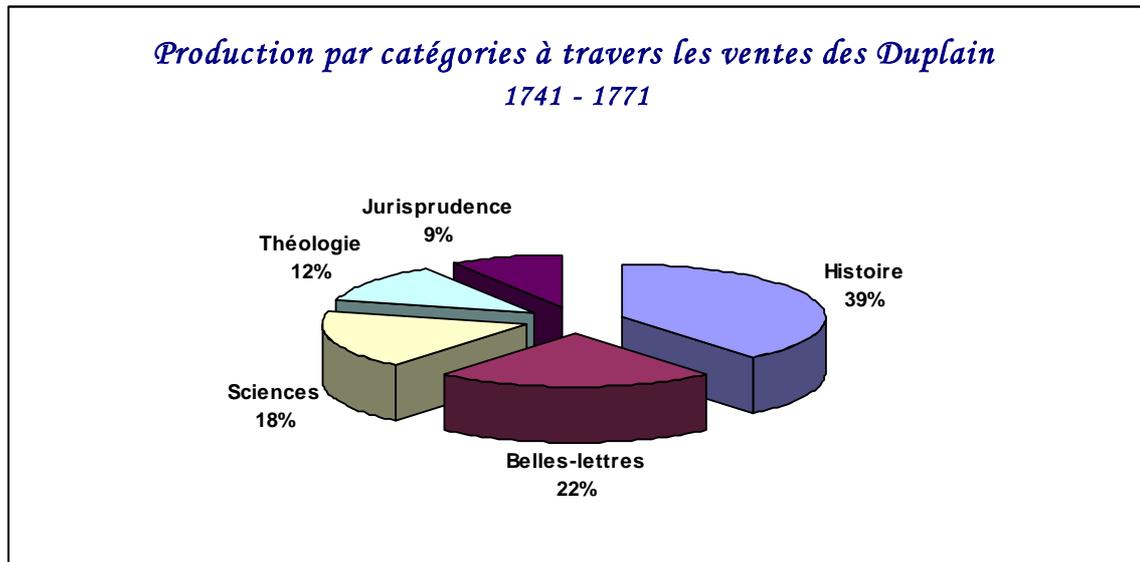
<sup>965</sup> Sordet Yann, *Op. Cit.*, p. 175

<sup>966</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 178

<sup>967</sup> Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Op. Cit.*, vol. 1, p. 178

<sup>968</sup> Furet François, « La Librairie du royaume de France au XVIIIe », in *Livre et société dans la France du XVIIIe*, Paris, La Hay, 1965

classiques. Dans les ventes des Duplain, l’histoire représente 39 % des ventes, les belles-lettres, 22 %, les arts 18 %, la théologie 12 % et la jurisprudence 9 %.



**Graphique : production par catégories à travers les ventes des Duplain : 1741 - 1771**

Il faut noter une stabilité dans la présence des ouvrages théologiques alors qu’il n’y a que deux ecclésiastiques parmi les quinze possesseurs, est-ce propre à Lyon ? Des bibliothèques de qualité sont bien décrites dans l’Avis des libraires :

« Des livres rares, une collection peu commune d’historiens généraux et particuliers »<sup>969</sup>, « Une Collection nombreuse et singulière des traités d’histoire naturelle et de médecine »<sup>970</sup>, « Peu de personnes ignorent que le célèbre Médecin dont nous parlons, a laissé à ses héritiers un Cabinet de Naturalités, qui mériterait, à juste titre, une place distinguée parmi les différentes Collections des Souverains de l’Europe. L’intention de ceux qui le possèdent aujourd’hui, n’étant point de le diviser, ils l’offrent en son entier aux Curieux de la Nature, & promettent de leur côté toutes les facilités requises...Voilà la Description abrégée de ce riche Cabinet, qui n’a point d’égal en Europe dans le genre des Pétrifications. M. Pestalozzi a eu un soin particulier d’en composer l’histoire, qu’il vouloir donner au Public en deux Volumes in-quarto : mais la Mort l’ayant prévenu, on délivrera son Manuscrit à ceux qui feront l’acquisition de son Cabinet »<sup>971</sup>. « Les théologiens, les Jurisconsultes, les Médecins & les Mathématiciens mêmes trouveront dans ce Cabinet de quoi se satisfaire. Les parties des belles-lettres & de l’Histoire y sont assez curieuses : en un mot, nous n’avons rien négligé pour rendre ce petit Catalogue intéressant pour tous les genres de littérature »<sup>972</sup>, « Les livres vendus, nous proposerons au plus offrant des portraits

<sup>969</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\* Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi*, 1741.

<sup>970</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi*, 1743.

<sup>971</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi*, 1743.

<sup>972</sup> Avis du libraire - *Catalogue d’un cabinet de livres choisis*, 1747.

d’hommes célèbres gravés par d’habiles Maîtres, avec les petites Batailles d’Alexandre, le tout orné de cadres dorés de fort bon goût »<sup>973</sup>

### Des bibliothèques plus modestes

On ne doit pas s’attendre de trouver dans le Catalogue que nous donnons au public, une Bibliothèque suivie, mais un choix de livres sur différentes Matières, tous assés bons par eux-même & par leurs Editions, pour mériter d’entrer dans la Collection que sont les Personnes qui ne veulent que s’instruire & s’amuser<sup>974</sup>.

Quelle que soit la nature des ouvrages, le public est présent dans les ventes et se réjouit de ce qu’il y trouve, qu’il soit profane ou bibliophile

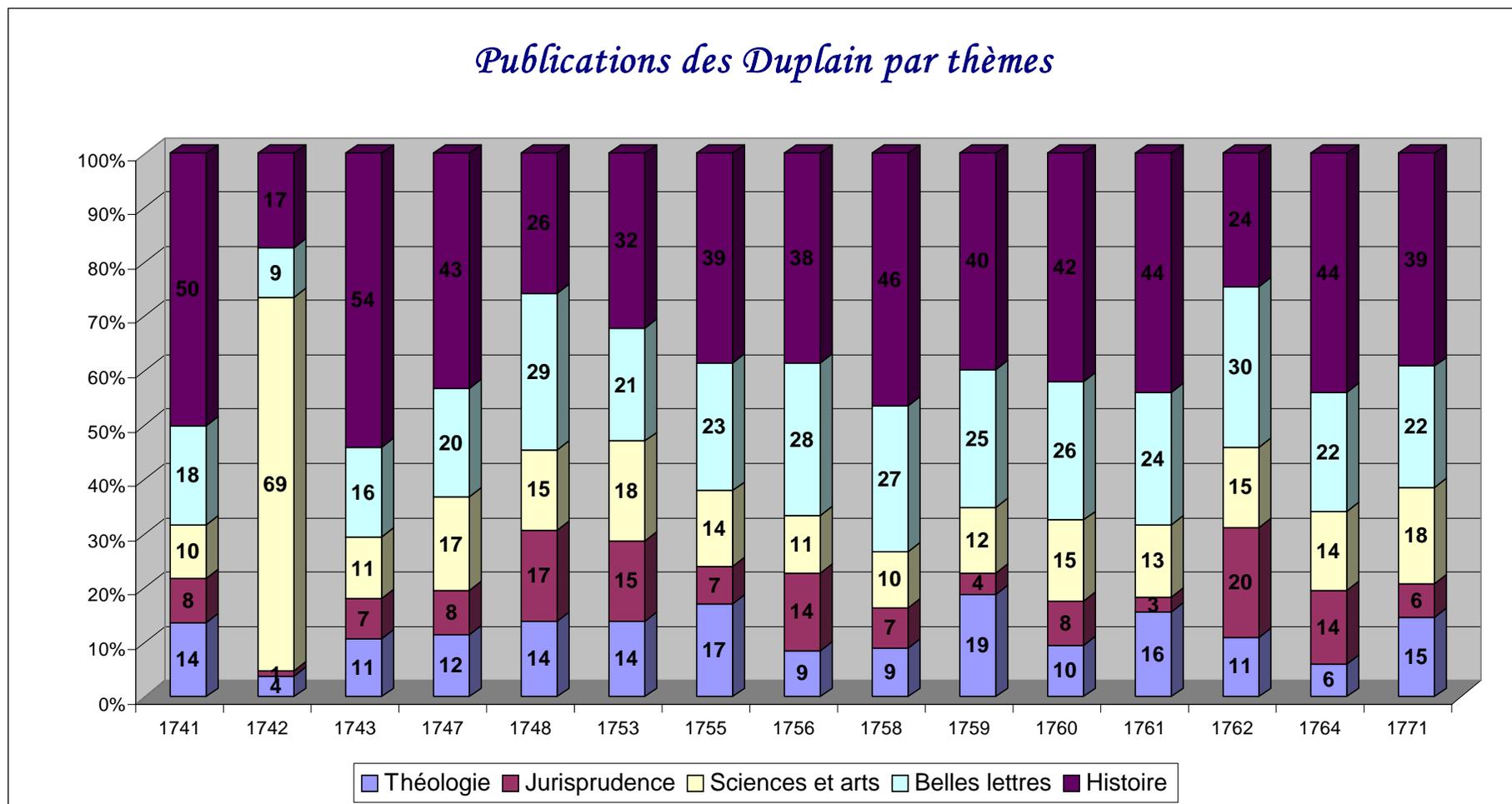
L’Empressement que les Gens de Lettres nous ont témoigné pour acquérir les Livres des différens Cabinets que nous avons mis en vente les années précédentes, joint aux reproches que nous recevons chaque jour de quelques personnes, qui, pour cause d’absence & autres sujets, n’ont pu profiter de la diminution considérable que nous y avons faite aux prix ordinaires de nos Magasins, nous engagent à leur présenter encore aujourd’hui un nouveau Catalogue de Livres choisis, que nous sommes en état de fournir<sup>975</sup>.

---

<sup>973</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc.*, 1753

<sup>974</sup> Avis du libraire - *Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\**, 1745

<sup>975</sup> Avis du libraire - *Cabinet de livres choisis et bien conditionnés*, 1748



**Graphique : publications des Duplain par thèmes**

Les 15 ventes répertoriées dans ce tableau correspondent à celles qui étaient rangées selon la classification de Brunet, les suppléments n’ont pas été pris en compte, de même que les ventes de livres double.

## 1.3 - L'organisation et le déroulement des ventes.

L'analyse des ventes sur trente années (1740-1771) permet de dresser une typologie des ventes des Duplain et même si leur organisation est généralement connue, nous apportons des détails et des précisions.

Les ventes prennent plusieurs formes. C'est tout d'abord l'occasion de vendre des cabinets particuliers en une seule fois, vente souvent consécutive à un décès, ce qui donne la certitude à l'acheteur qu'elle n'est pas organisée par le libraire pour écouler son stock de livres. D'autres, au contraire en regroupent plusieurs<sup>976</sup>, « Ce n'est point ici une Bibliothèque formée par les soins d'un seul homme, plusieurs personnes ont concourues à l'enrichir »<sup>977</sup>. Ces ventes groupées sont justifiées par les Duplain par les frais occasionnés pour leur organisation, « Les frais indispensables d'une Vente au plus Offrant & dernier Enchérisseur, nous mettent souvent dans la nécessité de réunir différens Cabinets, dont nous ne formons qu'un seul & même Catalogue »<sup>978</sup>. D'autres, mêlent un cabinet particulier avec des ouvrages mis en vente par les Duplain :

Ce n'est point ici le Catalogue d'une seule Bibliothèque que nous présentons aux Gens de lettres ; mais un choix de Livres, fait dans différens Cabinets que nous avons acquis. Nous ne craignons même point de dire que pour rendre les Divisions de ce Catalogue plus complètes, nous y avons ajouté beaucoup de Livres neufs de nôtre propre fonds<sup>979</sup>.

Comme nous l'avons vu, le nom du possesseur de la bibliothèque n'est pas toujours dévoilé, cependant, il y a peu de catalogues anonymes mais plusieurs sont cryptonymes dont le nom est parfois dévoilé par une note manuscrite. Les Duplain donnent une explication rationnelle à ce manque de visibilité :

Le public exigeroit peut-être de Nous, de lui dévoiler le nom des Personnes qui ont pris le soin de recueillir cette Bibliothèque ; mais ayant été condamné au silence, Nous nous contenterons d'assurer que cette Collection a été faite par une maison qui produit depuis longtemps d'illustres Magistrats<sup>980</sup>. Des motifs essentiels pour les intéressés à la vente de ces livres, nous obligent de taire les noms des

---

<sup>976</sup> Avis du libraire - *Catalogue d'un cabinet de livres choisis*, 1747 ; *Cabinet de livres choisis et bien conditionnés*, 1748 ; *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755 ; *Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de \*\*\*, 1757 ; Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, etc*, 1758 ; *Catalogue d'une bibliothèque à vendre*, 1761.

<sup>977</sup> Avis du libraire - *Catalogue d'une bibliothèque à vendre*, 1761.

<sup>978</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, etc*, 1758.

<sup>979</sup> Avis du libraire - *Catalogue d'un cabinet de livres choisis*, 1747.

<sup>980</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\* Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi*, 1741.

personnes qui les avoient d'en lire le Catalogue avec attention, parce que nous sommes assurés que chacun y trouvera de quoi se satisfaire<sup>981</sup>.

La préparation de la vente passe par l'impression du catalogue souvent rédigé dans la précipitation lorsqu'elle est consécutive à un décès :

Il est difficile de concilier... la célérité que demandent naturellement les intérêts des familles avec la lenteur indispensable qu'entraînent... les recherches bibliographiques<sup>982</sup>.

La Précipitation avec laquelle nous avons été forcés de travailler au Catalogue que nous présentons au public, ne nous a pas permis d'y apporter autant d'exactitude dans l'arrangement que ce Cabinet de livres sembloit l'exiger de nous. Nous demandons donc un peu d'indulgence pour les fautes qui pourront s'être glissées soit dans ce même arrangement, ou pendant le cours de l'Impression<sup>983</sup>.

La précipitation avec laquelle ce catalogue a été fait, n'a pas permis de donner à son arrangement toute l'attention nécessaire ; nous ne doutons pas qu'il ne s'y soit glissé quelques fautes, sur-tout dans les Titres qui ont été levés par différentes personnes ; nous espérons cependant qu'elles ne seront pas essentielles, & qu'un Lecteur judicieux y suppléera facilement<sup>984</sup>.

Lorsque la vente est importante, le libraire prend plus de temps, Françoise Bléchet a observé qu'il y a un délai d'un an entre la date d'impression du catalogue et celles des ventes La Coste ou le Normant<sup>985</sup>. Qui rédige ces catalogues ? Ils semblerait que la plupart aient été arrangés par Benoît Duplain, avec cependant des exceptions comme celle de 1762, « Un homme de Lettres de cette Ville ayant bien voulu prendre le soin de rédiger le Catalogue de ce Cabinet, nous nous sommes chargés de le distribuer, & de faire la vente de tous les Effets qu'il contient »<sup>986</sup>. Le catalogue de 1771 l'a été par Pierre-Jacques<sup>987</sup>. L'abbé Duret note que M. Flachon, vicaire de Saint-Georges, est le rédacteur du catalogue de la bibliothèque de M. Desfours<sup>988</sup>. Sur l'ensemble des catalogues, six sont rédigés en latin<sup>989</sup>, cette pratique tombe peu à peu en désuétude, pour finalement être abandonnée définitivement par Pierre-Jacques en 1771, qui écrit :

---

<sup>981</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755.

<sup>982</sup> Debure Guillaume-François, *Bibliographie instructive ou Traité de la connoissance des livres rares et singuliers...*, vol. VII, Paris, 1768, pp. 7 et 8

<sup>983</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755.

<sup>984</sup> Avis du libraire - *Catalogue d'une bibliothèque à vendre*, 1761.

<sup>985</sup> Bléchet Françoise, *Op. Cit.*, p. 20

<sup>986</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres estampes, figures, bustes, etc. du cabinet de M. C\*\*\**, 1762.

<sup>987</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\**. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain, 1771.

<sup>988</sup> Cahiers de l'abbé Duret, 1784, feuille 10, (p. 246 de la transcription)

<sup>989</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\* Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi*, 1741 ; *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi*, 1743 ; *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis provinciae, Regiarum causarum actoris*, 1756 ; *Catalogus librorum D. Andreae P.*, 1760 ; *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux, in Dombarum provinciae curia praesidis, etc. etc...*, 1764 ; *Catalogus librorum non vulgarium, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dullices supersunt. Auctio publica fiet*, 1768.

J'ai écrit en François, parce que je suis François, parce que je dois vendre à des François, parce que la Langue François est devenue universelle, & le sera toujours, les ouvrages des Racine, des Montesquieu, des Buffon, &c. en sont d'assurés garants<sup>990</sup>.

Il s'agit de recueils d'ouvrages allant de vingt pages *Vente des livres de feu M. de Rouvière*<sup>991</sup> à deux cent quatre vingt-quatorze pages *Catalogus librorum non vulgarij...*<sup>992</sup> tous au format in-8, comprenant une première de couverture qui indique le nom du vendeur, celui des frères Duplain, auxquels s'ajoutent des frontispices différents en fonction des catalogues. L'on trouve ensuite un ordre journalier des ventes. La liste des ouvrages vendus constitue le corpus du catalogue. Certains catalogues possèdent un sommaire de l'ouvrage, voire une liste alphabétique des auteurs comme le *Catalogue des livres de feu M. Basset*<sup>993</sup> qui comporte une table des auteurs manuscrite en fin d'ouvrage :

L'organisation de la liste des ouvrages est la pièce maîtresse du catalogue car

Le classement, quel qu'il soit, est indispensable au bibliophile, car la classification devient la base indispensable de nos activités, dès l'instant où nous avons à faire à de grands ensembles d'objets ou de documents dans quelque domaine que ce soit<sup>994</sup>.

En matière de classement en bibliothéconomie nous ne sommes pas dans la logique du capitaine Nemo qui déclare au cours d'un entretien avec M. Aronnax :

Le monde a fini pour moi le jour où mon Nautilus s'est plongé pour la première fois sous les eaux. Ce jour-là, j'ai acheté mes derniers volumes, mes dernières brochures, mes derniers journaux et depuis lors je veux croire que l'humanité n'a plus pensé ni écrit. M. Aronnax poursuit Détail curieux, tous ces livres étaient indistinctement classés, en quelque langue qu'ils fussent écrits et ce mélange prouvait que le capitaine du Nautilus devait lire couramment les volumes que sa main prenait au hasard. Parmi ces ouvrages, je remarquai les chefs-d'œuvre des maîtres anciens et modernes, c'est-à-dire tout ce que l'humanité a produit de plus beau dans l'histoire, la poésie, le roman et la science, depuis Homère jusqu'à Victor Hugo, depuis Xénophon jusqu'à Michelet, depuis Rabelais jusqu'à Mme Sand...<sup>995</sup>

Les Duplain, quel que soit le système de classification adopté, ont toujours eu le souci de la cohérence. L'ordre qui a été retenu dans les premiers catalogues est le classement de Gabriel Martin, libraire à Paris « qui [leur] a toujours paru le plus clair et le plus méthodique ». Il s'agit du classement méthodique en cinq classes : Théologie, Jurisprudence, Sciences, belles-lettres, Histoire et Géographie. Ce classement est dérivé de celui de Gabriel Naudé que dans son célèbre *Advis pour dresser une bibliothèque*, paru en 1627, décrit les objectifs de la classification :

<sup>990</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\**. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain, 1771.

<sup>991</sup> Avis du libraire - *Vente des livres de feu M. de Roviere*, 1756.

<sup>992</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum non vulgarij, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dullices supersunt. Auctio publica fiet*, 1768.

<sup>993</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc.*, 1753.

<sup>994</sup> Dobrowolski, Zygmunt, *Etude sur la construction des systèmes de classification*, Editions scientifiques de Pologne, 1964, p. XIII.

<sup>995</sup> Verne, Jules, *Vingt mille lieues sous les mers*, Garnier-Flammarion, 1977, pp. 132-133.

Le septiesme point qui semble absolument devoir estre traicté apres les precedens, est celuy de l'ordre & de la disposition que doivent garder les livres dans une Bibliothéque : car il n'a point de doute que sans icelle toute nostre recherche seroit vaine & nostre labeur sans fruict, puis que les livres ne sont mis & réservez en cet endroit que pour en tirer service aux occasions qui se presentent. Ce que toutesfois il est impossible de faire s'ils ne sont rangez & disposez suivant leurs diverses matieres, ou en telles autre façon qu'on les puisse trouver facilement & à point nommé. Le dis davantage, que sans cet ordre & disposition tel amas de livres que ce peust estre, fust-il de cinquante mille volumes, ne meriteroit pas le nom de Bibliothéque, non plus qu'une assemblee de trente mille hommes le nom d'armée, s'ils n'estoient rangez en divers quartiers sous la conduite de leurs Chefs & Capitaines... C'est pourquoy ne faisant autre estime d'un ordre qui ne peut estre suivi que d'un Auteur qui ne veut estre entendu ie croy que le meilleur est tousiours celuy qui est le plus facile, le moins intrigué, le plus naturel, usité, & qui suit les Facultez de Theologie, Medecine, Jurisprudence, Histoire, Philosophie, Mathematiques, Humanitez, & autres, lesquelles il faut subdiviser chacune en particulier, suivant leurs diverses parties, qui doivent estre pour cet effect mediocrement cogneués par celuy qui a la charge de la Bibliothéque...<sup>996</sup>

D'autres méthodes existent pour mettre en vente les ouvrages : l'ordre de la bibliothèque qui peut être classée par format ; l'inventaire après décès correspondant à la prisee contenue dans la minute du notaire ; l'ordre alphabétique d'auteurs ; l'ordre des tablettes, c'est-à-dire le classement topographique de la bibliothèque. La classification des libraires de Paris est utilisée pour la majorité des catalogues Duplain ce système permet la réalisation de catalogues complets et excellents et, en même temps, d'un maniement aisé pour les amateurs de ventes<sup>997</sup>. Quelques exceptions<sup>998</sup> cependant. Deux catalogues sont classés par format, in-quarto, in-folio, in-octavo, in-douze, in-vingt-quatre. « Le temps n'a pas permis de procéder à l'arrangement du Catalogue, ainsi nous le donnons tel qu'il a été fait par forme d'Inventaire »<sup>998</sup> ; « Ce n'est point ici un Catalogue que nous donnons au Public ; le peu de tems qui nous a été accordé pour le faire, n'a pu nous permettre d'y apporter l'arrangement convenable à ces sortes d'Ouvrages. C'est un Inventaire un peu détaillé des Livres recueillis par une Famille... »<sup>999</sup>. Cinq sont classés par séances,<sup>1000</sup> « La Collection des Livres de feu M. le Chamarier de St. Paul n'étoit point assez considérable pour exiger un Catalogue par ordre de matiere. Ce n'est donc qu'un Inventaire indiquant l'ordre de la vente de chaque jour »<sup>1001</sup>.

<sup>996</sup> Naudé, Gabriel. *Advis pour dresser une bibliothéque*. Présenté à Monseigneur le Président de Mesme. Par G. Naudé P..., Paris, François Targa, 1627, pp. 97-98.

<sup>997</sup> Bléchet Françoise, *Op. Cit.*, p. 26

<sup>998</sup> Avis du libraire - *Vente des livres de feu M. de Roviére*, 1756.

<sup>999</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de \*\*\**, 1757.

<sup>1000</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M.C.P. \*\*\*\*\**, 1763 ; *Inventaire des livres de feu monsieur le charmarier de Saint Paul, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon...*, 1766 ; *Inventaire des livres, tableaux, estampes, etc. de feu Monsieur de Gauffecourt, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez...*, 1766 ; *Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M.\*\*\* (Margnolas), selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez...*, 1766 ; *Cabinet de livres choisis à vendre*, 1769.

<sup>1001</sup> Avis du libraire - *Inventaire des livres de feu monsieur le charmarier de Saint Paul, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon...*, 1766.

Celui de 1765<sup>1002</sup> est organisé par ordre alphabétique d'auteurs et enfin celui de 1769<sup>1003</sup> par lots (treize lots). Ces lots sont des paquets de livres soit fort lus, soit inutiles, soit interdits. Françoise Bléchet dans son étude constate que la province accuse un retard notable sur la capitale en matière de ventes ; elle observe une persistance du latin, la multiplicité et l'imprécision des subdivisions et des descriptions, une présentation sous forme de colonnes, vestige du dix-septième siècle. Comme nous l'avons vu cette description ne correspond pas aux méthodes employées par les Duplain qui dès 1741 ont mis un point un catalogue professionnel :

*Les dates et les horaires des ventes sont indiqués précisément sur les Catalogues et les Affiches. « Le quatrième jour de Décembre de la présente année 1741 & jours suivans »<sup>1004</sup>. A partir de 1753, un ordre journalier des ventes est inclus au catalogue<sup>1005</sup>. Il permet aux acheteurs de visionner jour par jour quels articles seront vendus afin qu'ils se rendent à la vente pour les articles qui les intéressent « en sorte que chacun verra d'un coup d'œil quel jour se vendront les articles qu'il veut acquérir »*

LUNDI 12 MARS

Théologie, N° 10. jusqu'à 17 . inclus

Jurisprud. 300 à 310

B. Lettres 1015 à 1024 & 1346 à 1354

Histoire, 1544 à 1560...<sup>1006</sup> .

Les éventuels événements importants qui pourraient empêcher la vente sont signalés dans le Catalogue, comme la venue du Roi à Lyon :

Nous apprenons en ce moment que Notre Auguste Monarque LOUIS XV. a décidé de se rendre à Lyon sur la fin du mois d'Avril, ou les premiers jours du mois de Mai [1759]: En ce cas nous remettrons l'ouverture de la vente de ce Cabinet de Livres au premier lundi qui suivra immédiatement le départ de SA MAJESTE, & nous l'indiquerons par une affiche particulière, sans néanmoins changer en aucune façon l'ordre journalier que nous avons établi, que si au contraire ce voyage n'avoit pas lieu, ou étoit plus prochain ou plus reculé, la vente commencera comme nous l'avons dit ci dessus le lundi 30 avril de la présente année »<sup>1007</sup>.

ou bien par affichage « S'il arrivait quelques changemens, que nous ne pouvons prévoir, pour le lieu & le jour fixés de cette vente, nous en avertirons par une affiche, comme à l'ordinaire »<sup>1008</sup>.

Les ventes ont lieu régulièrement dans les magasins de la famille Duplain qui sont en même temps leur logement, « Dans les sales où sont logés les frères Duplain<sup>1009</sup>, rue

<sup>1002</sup> Avis du libraire - *Catalogue de livres françois, latins, grecs, italiens, anglois, espagnols, &c.*, 1765.

<sup>1003</sup> Avis du libraire - *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres*, 1769.

<sup>1004</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\* Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi*, 1741

<sup>1005</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc.*, 1752; *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755

<sup>1006</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc.*, 1752

<sup>1007</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. du F\*\*\**, 1759

<sup>1008</sup> Avis du libraire - *Catalogue d'un cabinet de livres choisis*, 1747

Mercièr<sup>1010</sup> et plus précisément dans une salle d'une des trois maisons de Mrs. Les Chanoines Réguliers de Saint-Antoine, ruè Mercière, en entrant par la première allée après celle qui conduit à l'Eglise de ces Messieurs, au second étage »<sup>1011</sup> à partir de 1748. Ponctuellement, elles peuvent se tenir, soit au domicile des vendeurs ou de leurs héritiers, « Cette vente se fera dans la maison du Défunt, Place de Saint Pierre »<sup>1012</sup>, soit dans d'autres lieux loués pour l'occasion, comme la maison de la veuve Tournachon, Grande rue Mercière, vis-à-vis de l'Eglise de Saint-Antoine<sup>1013</sup> ou la maison appelée du Saint-Esprit, grande rue mercière, vis-à-vis l'enseigne de Saint-Thomas d'Aquin, au second étage<sup>1014</sup>. Ou bien une partie chez les Duplain et une autre chez le propriétaire « dans l'appartement de feu M. Basset, ainsi que les tablettes qui contenoient ses Livres, qui sont vernies & aisées à transporter »<sup>1015</sup>. Les livres sont exposés dans les » magasins de la rue Mercière « C'est dans nos Magasins ruè Mercière... Que nous délivrerons les Livres que nous exposons en vente, on pourra même voir, en se faisant inscrire, la plus grande partie de ceux que nous proposons »<sup>1016</sup>. Au XVIIIe siècle à Lyon, il n'y a pas de lieu spécifique attribué aux ventes publiques.

L'annonce des ventes se fait par les *Affiches de Lyon*<sup>1017</sup> et les Catalogues de ventes. Les catalogues sont distribués chez les frères Duplain et diffusés le plus souvent dans Lyon et les villes voisines :

Convaincus par notre propre expérience que la Ville de Lyon seule ne peut suffire pour débiter une partie de Livres aussi considérable, nous avons pris le parti de faire paroître notre Catalogue plusieurs mois avant l'ouverture de la vente, afin d'avoir le tems nécessaire de le distribuer dans les Provinces voisines. Avec cette précaution nous osons nous flatter d'y réussir<sup>1018</sup>. Ce catalogue étant destiné autant pour les Villes voisines, que pour celle de Lyon<sup>1019</sup>.

<sup>1009</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\** Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi, 1741

<sup>1010</sup> Avis du libraire - *Cabinet de livres choisis et bien conditionnés*, 1748.

<sup>1011</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc.*, 1753.

<sup>1012</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronymy Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi*, 1743.

<sup>1013</sup> Avis du libraire - *Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\**, 1745.

<sup>1014</sup> Avis du libraire - *Catalogue d'un cabinet de livres choisis*, 1747.

<sup>1015</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc.*, 1753.

<sup>1016</sup> Avis du libraire - *Cabinet de livres choisis et bien conditionnés*, 1748.

<sup>1017</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum D. Andreae P.*, 1760 ; *Cabinet de livres de M.D.L.C. ancien avocat de Lyon*, 1760 ; *Catalogue d'une bibliothèque à vendre*, 1761 ; *Catalogue des livres estampes, figures, bustes, etc. du cabinet de M. C\*\*\**, 1762 ; *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux, in Dombarum provinciae curia praesidis, etc. etc...*, 1764 ; *Inventaire des livres de feu monsieur le chamarié de Saint Paul, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon...*, 1766 ; *Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M.\*\*\* (Magnolas), selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez...*, 1766 ; *Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand Collège de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant*, 1767 ; *Catalogus librorum non vulgarij, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dulcices supersunt. Auctio publica fiet*, 1768 ; *Cabinet d'un Particulier qui se retire à la campagne*, 1770 ; *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\**. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain, 1771.

<sup>1018</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum D. Andreae P.*, 1760.

<sup>1019</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux, in Dombarum provinciae curia praesidis, etc. etc...*, 1764.

Lorsque le contenu de la bibliothèque à vendre est important aussi bien en nombre que du point de vue de la qualité des ouvrages, le catalogue est déposé chez les libraires des villes importantes :

Et pour donner une plus grande facilité aux Amateurs de Livres qui habitent la Capitale ou les autres Villes du royaume, on pourra aussi s'adresser à Paris chez ledit Gab. Martin, Ruë S. Jacques à l'Etoile, & chés les principaux Libraires de chaque Ville, qui distribueront ce Catalogue<sup>1020</sup>.

Les livres sont exposés avant la vente chez le libraire.

Les Duplain vendent leurs ouvrages au détail et à l'amiable dans trois catalogues en 1741, 1743 et 1745<sup>1021</sup>. Mais leur originalité est d'avoir introduit à Lyon la vente des livres à L'« enchère et en détail » en 1753, 1755, 1757, 1758, 1759, 1766, 1767 ; 1768 et 1769<sup>1022</sup> :

Nous nous flattons que l'on nous saura gré du soin que nous prenons d'introduire dans cette ville la méthode de vendre les bibliothèques à l'enchère & en détail. Si elle réussit, comme il est à présumer, la connoissance des Livres y prendra un nouvel accroissement, & l'on ne les regardera plus à l'avenir comme des effets de nulle valeur dans une hoirie. Nous avouons cependant avec franchise que nous ne faisons que suivre les traces de M. Gabriel Martin, qui l'a introduite dans Paris, avec un applaudissement général, & un succès avantageux pour toutes les familles<sup>1023</sup>.

Cette méthode eut un franc succès auprès des acheteurs et fut adoptée par les Duplain au cours des ventes qui suivirent :

C'est ici la seconde Bibliothèque avec Catalogue, que nous nous proposons de vendre en détail au plus offrant & dernier enchérisseur. L'empressement que tout le monde a eut à se prêter en 1753 à un établissement aussi avantageux pour la Ville de Lyon que celui des ventes de cette espèce, nous est un garant presque assuré qu'il se soustiendra, & que l'amour des livres en prendra un nouvel accroissement dès qu'ils ne seront plus regardés dans une hoirie comme une effet de nulle valeur<sup>1024</sup>.

Qui conduit la vente ? Le manuscrit du catalogue est approuvé par le syndic avant son impression afin d'éviter la vente de livres interdits, commerce florissant à Lyon. Les huissiers-priseurs sont à l'origine d'une crise de la librairie en 1737. Ils font remarquer l'inefficacité de la visite obligatoire faite à des libraires prêts à tout pour faire paraître des

<sup>1020</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\* Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi, 1741.*

<sup>1021</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\* Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi, 1741 ; Catalogue librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuyi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi, 1743 ; Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\*, 1745.*

<sup>1022</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc, 1753 ; Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755 ; Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieur de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de \*\*\*, 1757 ; Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, etc, 1758 ; Catalogue des livres de M. du F\*\*\*, 1759 ; Inventaire des livres de feu monsieur le chamarié de Saint Paul, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon..., 1766 ; Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M.\*\*\* (Magnolas), selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez..., 1766 ; Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand College de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant, 1767 ; Catalogus librorum non vulgarium, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dulcices supersunt. Auctio publica fiet, 1768 ; Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres, 1769.*

<sup>1023</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis provinciae, Regiarum causarum actoris, 1756.*

<sup>1024</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755.*

livres prohibés. Ces livres étant soustraits, glissés dans un paquet ou portés en lieu sûr, dans une autre boutique d'une autre profession. Les huissiers n'accordent pas la moindre confiance aux libraires pour entamer la lutte contre les livres interdits car « charger les libraires de purger l'Etat des livres défendus » serait les « condamner à réparer le mal qu'ils ont fait <sup>1025</sup> ». A Paris le succès de ce type de vente a écarté peu à peu les huissiers de la fonction de priser les livres <sup>1026</sup>. Une seule vente des Duplain mentionne la présence de l'huissier, il s'agit de celle de 1755 <sup>1027</sup>. L'une des principales revendications des huissiers-priseurs contre les libraires était les disproportions entre la prise des livres jugée raisonnable, et le prix de vente au détail, qui était souvent supérieur de huit à dix fois à ce premier prix. L'estimation de la bibliothèque du marquis de La Vieuville était de trois mille six cent quatre livres, et la vente au détail s'éleva à près de quarante mille livres. L'abbé Duret indique que les ventes se font juridiquement par huissier, assisté d'un scribe, d'un crieur et autres officiers qui sont quelques fois au nombre de quatre <sup>1028</sup>. L'huissier priseur est mentionné en 1783 par Duret pour la vente Mathon <sup>1029</sup>. Les meilleures places des salles des ventes sont réquisitionnées pour y poster des complices qui intimident le bourgeois et l'empêchent d'enchérir, ce qui provoque les achats irréflechis et souvent inutiles des néophytes entraînés par l'atmosphère de folie qui règne dans les ventes dans ces moments-là <sup>1030</sup>.

Lorsque les ouvrages sont de peu de valeurs, ils sont vendus en paquets de livres dépareillés ou de peu de Valeur, qui ne méritoient pas place dans le Catalogue <sup>1031</sup>. Pour éviter l'ennui et les dépenses inutiles occasionnées par le détail d'un grand nombre de Livres dépareillés, ou d'une valeur médiocre, nous avons pris le parti de former 50 paquets qui seront exposés en vente deux à deux dans chaque séance sans aucune division <sup>1032</sup>.

Outre les Livres qui sont détaillés sur le Catalogue, j'ai jugé à propos de former un nombre considérable de paquets in-folio, in-4. & autres formats, qui auroient augmenté inutilement les frais de l'impression du Catalogue, & ceux d'une vente en détail. Je vendrai dans chaque séance trois ou quatre de ces paquets, sans examen & sans être déliés : l'on pourra cependant voir les titres sur le dos de chaque ouvrage. Ils sont d'ailleurs d'une médiocre valeur <sup>1033</sup>.

On trouvera dans cet Inventaire des Livres en tous les genres. Mais, comme une Bibliothèque commencée depuis plus de cent cinquante années ne pouvoit manquer de contenir beaucoup d'articles

<sup>1025</sup> Bléchet Françoise, *Op. Cit.*, p. 44

<sup>1026</sup> Bléchet Françoise, *Op. Cit.*, p. 25

<sup>1027</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755.

<sup>1028</sup> Cahiers de l'abbé Duret, 1765, folio 5/20, (p. 23 de la transcription)

<sup>1029</sup> Cahiers de l'abbé Duret, 1783, folio 227, (p. 178 de la transcription)

<sup>1030</sup> Bléchet, Françoise, *Op. Cit.*, p. 53

<sup>1031</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis provinciae, Regiarum causarum actoris*, 1756.

<sup>1032</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de Cibeins*, Président en la Cour des Monnoies, etc. 1758.

<sup>1033</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux*, in *Dombarum provinciae curia praesidis*, etc. etc..., 1764.

d'une médiocre valeur, afin d'éviter un détail ennuyeux, nous avons pris le parti d'en former des paquets que nous vendrons chaque jour avec ceux que nous avons détaillés<sup>1034</sup>.

Au fil des ventes leur méthode s'affine, les frères Duplain demandent aux acquéreurs de précipiter un peu plus leurs enchères, parce que l'huissier priseur adjugera chaque article immédiatement après sa troisième publication<sup>1035</sup>. Les lyonnais peuvent réserver les ouvrages qui les intéressent en les inscrivant sur un registre avant l'ouverture de la vente<sup>1036</sup>.

Pour les étrangers, une procédure spéciale est mise en place pour répondre à leurs besoins. Pour la facilité des personnes qui ne se trouveront point en cette ville pendant le cours de la vente, nous offrons de recevoir les commissions de celles qui se feront connaître, à condition néanmoins qu'elles prendront la peine de nous envoyer bien distinctement les numéros & le titre des Livres, en nous marquant jusqu'à quel prix nous pourrions en poursuivre l'acquisition en leur faveur ; & après la clôture de la vente, nous leur ferons tenir par les voitures publiques ceux qui leur seront échus. Nous prendrons un & demi pour cent pour notre droit de commission<sup>1037</sup>.

Les Duplain prennent un droit de commission de 1,5 % sur les ventes en 1741, 2 % en 1767 et 4 % en 1771.

Je me chargerai des commissions des Gens de Lettres & des Libraires étrangers, moyennant 4 pour 100 de remise sur leur achat, qui me sera payé si-tôt la Vente faite, en me fixant les prix qu'ils voudront mettre aux articles dont ils souhaiteront faire acquisition, je les prie d'adresser exactement leurs lettres à PIERRE J. DUPLAIN aîné, Libraire, rue de la Monnoie<sup>1038</sup>.

Duplain fait l'avance de l'argent aux étrangers qui lui indiquent un banquier ou une autre personne chez qui ils se feront payer<sup>1039</sup>.

Deux possibilités de paiement s'offrent à l'acheteur, soit il informe les Duplain de la somme jusqu'à laquelle ils doivent enchérir, soit il lui fait confiance et les laisse libres d'agir<sup>1040</sup>. Les comptes des Duplain devaient être rendus aux héritiers environ un mois après la vente<sup>1041</sup>.

Le coût de revient des ventes de bibliothèques n'est pas indiqué par les Duplain. L'abbé Duret, friand de ces détails financiers, donne quelques indications dans les *Cahiers* à partir de 1783, date à laquelle nous assistons à la reprise du marché par Los Rios. Nous apprenons que le coût de l'impression du catalogue de la bibliothèque de Charles-Joseph

---

<sup>1034</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie*, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de \*\*\*, 1757.

<sup>1035</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. le P. de C\*\**. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\*, 1755.

<sup>1036</sup> Avis du libraire - *Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\**, 1745 ; *Catalogue d'un cabinet de livres choisis*, 1747 ; *Cabinet de livres choisis et bien conditionnés*, 1748.

<sup>1037</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc*, 1753.

<sup>1038</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\**. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain, 1771.

<sup>1039</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand Collège de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant*, 1767.

<sup>1040</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum non vulgarium, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dulcices supersunt. Auctio publica fiet*, 1768.

<sup>1041</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux*, in *Dombarum provinciae curia praesidis, etc. etc...*

Mathon de la Cour (1738-1793) s’élève à quatre cents livres<sup>1042</sup> et mille livres celle d’Adamoli<sup>1043</sup>. Généralement les sommes réalisées lors des ventes de bibliothèques sont bien en deça de la valeur de celles-ci. En 1772, l’abbé Duret relate l’achat de la bibliothèque à Grenoble, de « l’évêque » par souscription, « elle a été enlevée à quarante cinq mille livres, alors qu’elle était estimée à quatre-vingt mille et qu’elle en avait coûté 200 000 »<sup>1044</sup>. Joseph-Sulpice Grabit vend en 1784 la bibliothèque de l’abbé Antoine de Lacroix-Laval, docteur en théologie de la maison de Navarre, chanoine baron et grand obéancier de Saint-Juste. Elle est estimée à neuf mille trois cent soixante et une livres quinze<sup>1045</sup>. En 1788, il déplore que la bibliothèque de l’abbé Antoine Courbon de Ternay (1730-1788), aumônier des Carmélites, ne se soit vendue que quarante-deux ou quarante-quatre mille livres<sup>1046</sup>. Les bibliothèques sont parfois rachetées par les libraires et la concurrence se fait rude en ce fin de siècle entre Los Rios et Jacquenod. Ce dernier remporte la bibliothèque de M. Desfours en 1784 pour trois mille livres, « il doit y gagner 1 500 livres » précise Duret<sup>1047</sup>. Los Rios estime la bibliothèque de Camille-Alix-Eléonore-Marie d’Albon de Galles, conservée au château d’Avauges à mille deux cent soixante deux livres douze le 20 juillet 1789<sup>1048</sup>. Il la vend en 1790<sup>1049</sup>. Il réalise les inventaires de la bibliothèque dépendant de la succession de Joseph Gorret le 31 janvier 1782<sup>1050</sup> ; de celle de Dominique Legras le 24 août 1780<sup>1051</sup> ; et de Claude d’Albon le 27 juillet 1789<sup>1052</sup>. Le catalogue est distribué parfois gratuitement ce qui n’est pas le cas des Duplain qui le vendent vingt-quatre sols en 1741 et trente-six sols en 1760. Le catalogue 1759<sup>1053</sup> est annoncé à vingt-quatre sols sur la couverture d’un exemplaire<sup>1054</sup> et trente-six sols sur un autre<sup>1055</sup>, ce catalogue comptait neuf cent une livres, il n’est pas très important,

<sup>1042</sup> Cahiers de l’abbé Duret, 1783, feuille 227, (p. 178 de la transcription)

<sup>1043</sup> *Ibid*, 1783, feuille 227, (p. 178 de la transcription)

<sup>1044</sup> *Ibid*, 1772, feuille 18/4, (p. 3 de la transcription)

<sup>1045</sup> *Catalogue des livres de feu M. l’abbé Lacroix, obéancier de Saint-Just*. A Lyon, chez Joseph-Sulpice Grabit, libraire rue Mercière, M.D.CC.LXXXIV, in-8, 163 p. – In Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, p. 323

<sup>1046</sup> Cahiers de l’abbé Duret, 1788, feuille 13, (p. 506 de la transcription)

<sup>1047</sup> *Ibid*, 1784, feuille 10, (p. 246 de la transcription)

<sup>1048</sup> Albon de Galles (né le 11/11/1724) : prince d’Yvetot par héritage de sa mère, marquis de Saint Forgeux, comte de Saint-Marcel-d’urfé et de Talaru, baron d’Avauges, vicomte de Varennes, seigneur d’Ancy. Il se marie le 21/8/1751 avec Anne-Marie-Jacqueline Ollivier. Il fut administrateur maison des Recluses à Lyon, membre de l’assemblée provinciale pour l’ordre de la noblesse en 1787. Il meurt le 12/2/1789. In Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, pp. 9-10

<sup>1049</sup> Claude-François-Camille d’Albon, né à Lyon en 1753, mestre de camp de valerie, membre des Académies de Lyon, Nîmes, Dijon, Rome..., se marie le 29/4/1772 avec Angélique Charlotte de Castellane. Il possède deux très belles bibliothèques, la première à l’hôtel d’Albon à Lyon, la seconde, plus considérable au château de Franconville vendue par Los Rios. In Poidebard, W., Baudrier, J. Galle, L., *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, éditions René Georges, 1998, vol. 1, pp. 11-12

<sup>1050</sup> *Succession Joseph Gorret*, 31/1/1782 – ADR, BP 2280

<sup>1051</sup> *Succession Dominique Legras*, 24/8/1780 – ADR, BP2274

<sup>1052</sup> *Succession Claude d’Albon*, 27/7/1789 – ADR, BP 2304

<sup>1053</sup> Avis du libraire - *Catalogue des livres de M. du F\*\*\*\**, 1745

<sup>1054</sup> BML, 371 371 t. 10-3

<sup>1055</sup> BML, 371 379

pourquoi y-a-t-il eu plusieurs éditions ? Une vacation du libraire est d'un écu par séance pour Los Rios lors de la vente de Mathon<sup>1056</sup>.

Le prix des articles est fixé à l'avance, parfois imprimé sur le catalogue lui même<sup>1057</sup> ou marqué sur chaque article<sup>1058</sup>, ou bien on le retrouve manuscrit par le propriétaire du catalogue. « Les prix seront marqués dans l'intérieur de chaque Livre, sur lesquels on ne fera aucune diminution »<sup>1059</sup>. Les Duplain ont pour règle de vente de n'accorder aucune ristourne sur les prix fixés car :

« toute personne équitable aura lieu d'être satisfait de leur modicité »<sup>1060</sup>. « La vente des livres neufs se fait à 20 % de réduction par rapport au prix boutique : & nous ne nous sommes déterminés à une perte si considérable, que parce que la Guerre, toujours contraire au commerce nous a procuré des facilités peu communes pour les acquérir »<sup>1061</sup>. « La bibliothèque de M. d'Attignat tombée, [c'est] M. de Bacot qui la gardera »<sup>1062</sup>.

Nous nous flatons que l'on aura lieu d'être satisfait de la modicité des prix que nous mettons à chaque article. Et s'il se trouvoit quelque personne qui voulût acquérir en entier cette Bibliothèque, Nous osons assurer que l'on trouvera auprès de Nous toutes les facilités requises pour une pareille acquisition<sup>1063</sup>.

---

<sup>1056</sup> Cahiers de l'abbé Duret, 1783, feuille 227, (p. 178 de la transcription)

<sup>1057</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\** Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi, 1741 ; *Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\**, 1745.

<sup>1058</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi*, 1743.

<sup>1059</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\** Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi, 1741.

<sup>1060</sup> Avis du libraire - *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi*, 1743.

<sup>1061</sup> Avis du libraire - *Catalogue d'un cabinet de livres choisis, 1747 ; Cabinet de livres choisis et bien conditionnés*, 1748

<sup>1062</sup> Cahiers de l'abbé Duret, 1784, feuille 10, (p. 246 de la transcription)

<sup>1063</sup> Avis du libraire - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\** Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi, 1741.

## 2 - Joseph Duplain de Sainte-Albine ou le marchand d'argent

Nous avons reconstitué cette période à l'aide des articles écrits par Joseph-Benoît de Sainte-Albine dans ses journaux, les *Lettres au Comte de B\*\*\** puis le *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*. Parallèlement, il a publié des textes d'humeur portant sur des sujets qu'il désirait faire connaître au grand public ou bien pour dénoncer les injustices dont il a été victime : *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\** (1789) ; *Anecdote sur M. Le Noir, qui donnera une idée de la manière dont les anecdotes sont traitées dans les Lettres à M. le Comte de B\*\*\** (1787) ; *Lettre de M. de Sainte-Albine, ancien maître-d'hôtel du roi, à messieurs ses concitoyens* (1789) ; *Projet d'une banque nationale à établir en France, par M. de Sainte-Albine* (1789) ; *A nos augustes représentans* (sd) ; *Mémoire de Joseph Duplain à l'Assemblée nationale : transport des assignats* (1791). Enfin, nous avons étudié les cinquante pages du procès-verbal de l'inventaire des pièces qui ont été saisies chez Joseph Duplain au moment de son arrestation en 1792<sup>1064</sup> (voir un extrait du document pages suivantes).

En arrivant à Paris en 1784, Joseph use, dans un premier temps, de l'hospitalité de son cousin Pierre-Jacques, cour du Commerce<sup>1065</sup>. Sa famille semble demeurer à Lyon dans l'appartement de la rue Royale, c'est là que naît son premier fils, Benoît-Alexandre-Genest, le 27 juin 1784<sup>1066</sup>. Plus tard, il s'installe rue de Vaugirard dans le quartier de Saint-Sulpice<sup>1067</sup>. L'arrivée de sa jeune femme à Paris, sa charge de Maître d'hôtel du roi, attirent dans leur maison de nombreux « amis ». Comme à Lyon, semble-t-il, le couple mène grand train de vie. L'abbé Duret signale dans ses *Cahiers* en 1781, que « M. Duplain a acheté 10 000 ânées de vin<sup>1068</sup> de Languedoc à 1 livre, ce qui [fait] 100 000 livres »<sup>1069</sup> (ou mieux près de vingt mille litres), une telle quantité ne relève pas de la seule consommation familiale ! Joseph déclare en 1789, « Vous me demandez, M. Le Comte, à quoi je m'occupe à Paris... J'ai conservé sur la

<sup>1064</sup> *Inventaire des pièces saisies chez Joseph Duplain* – Archives de Paris, F7 4694, 13 floreal an II

<sup>1065</sup> Fiches Varry

<sup>1066</sup> Il a pour parrain Benoît Allier d'Hauteroche son aïeul, représenté par son fils Alexandre, et pour marraine Genèse Duplain sa tante. Françoise Duplain, son autre tante est présente

<sup>1067</sup> Convention et transaction J.B Pyron de Chaboulon, Duplain de Sainte-Albine, 9/4/1788 – Archives de Paris, minutier central, XIV, liasse 498

<sup>1068</sup> En lyonnais, une ânée correspond à 191, 82 litres.

<sup>1069</sup> *Cahiers de l'abbé Duret*, 1781 – BML, ms 804, feuille 126

foule d'amis qui assiégioit ma maison... »<sup>1070</sup>, ce qui laisse supposer un train de vie très aisé les années précédents la Révolution. Il reconstitue un réseau de lyonnais, devenus parisiens comme lui, dont l'activité principale se fait autour de l'agiotage. Une partie de sa fortune se trouvant en portefeuille, il se lance dans la « Carrière des fonds publics »<sup>1071</sup> avec autant de fougue et d'énergie qu'il a su en produire lors de ses activités précédentes.

Comme beaucoup d'hommes d'affaires, il se trouve mêlé, de près pour ce qui le concerne, aux transactions des « Actions de la compagnie des Indes ». Et comme il a son mot à dire « sur tout », il suggère des théories économiques. Nous avons reconstitué les quelques années qui séparent Joseph de son départ de Lyon, des débuts de la Révolution. Elles ne vont être que rebondissements financiers, entre victoires et défaites, entre optimisme et dépression.

---

<sup>1070</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 27 janvier 1790

<sup>1071</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, sl, 1789, p. 5

11. Nivose an 3<sup>e</sup>  
 Inventaire des Papiers Joseph Benoît  
 du condamné Duplain de Ste Albine  
 pour servir de preuves  
 son département an troisième

Mis sous scellés  
 Joseph Duplain  
 de Ste Albine

une et indivisible le onze Nivose huit heures du  
 Matin

de la République française

depose n° 1974.

Nous soussigné Benoist Louis Lardin citoyen  
 de Paris y demeurant rue Sebastien section papincourt  
 n° 26, en vertu des pouvoirs a nous donnés par l'agence  
 du domaine national du département de Paris en date  
 du quatre thermidor dernier, a l'effet de remplir et  
 exercer les fonctions de commissaire a l'inventaire  
 des titres et papiers des emigrés condamnés, et de  
 tous autres dont les biens sont acquis et confisqués  
 au profit de la république.

Après la permis a nous faite par le citoyen  
 Bercey chef du bureau des archives du domaine  
 national, d'un paquet ficelé et scellé de quatre  
 cachets, savoir deux au sceau du Bureau du domaine  
 national, et les deux autres portant pour légende  
 section révolutionnaire, et que les commissaires ci après  
 nommés nous ont dit être celui du comité de la  
 section du pont-neuf, le dit paquet contenant ainsi  
 que le porte l'étiquette, les papiers du nommé  
 Duplain redacteur du Courrier Universel demeurant a  
 Paris cour Neuve du Palais — section du  
 pont Neuf

Nous avons procédé a l'inventaire des Papiers  
 dudit Duplain dont les biens ont été confisqués au  
 profit de la nation de la manière et ainsi qu'il suit.

En présence et assiste des citoyens Charles

ARRIVÉES  
 DÉPARTEMENT DE PARIS  
 AN 3

Extrait des documents de Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albinee mis sous scellés, 11 nivose an 3, ANP, T 616

Item septième, la première est un billet  
de dix sept sous audit de quatre vingt cinq sous par  
par le dit sieur de l'ordre dudit Duplain de sept  
de la somme de sept cent trente une livre valeur en compte  
payable au vingt un Janvier suivant et au dos duquel est  
la signature dudit Duplain ratée

La deuxième piece est un autre billet dudit sieur  
octobre mil sept cent quatre vingt cinq sous par le dit  
bratillon au profit dudit Duplain pour ordre de la somme de  
trois mille livres valeur en compte payable au vingt un  
fevrier suivant et au dos duquel est la signature dudit  
Duplain de Ste Albinee ratée

La troisième piece est un autre billet dudit sieur  
octobre audit an pour le dit bratillon al ordre  
dudit Duplain de la somme de trois mille livres payable  
au vingt cinq mars suivant et valeur en compte et  
au dos duquel est la signature dudit Duplain al dit ratée

La quatrième piece est un autre billet dudit sieur  
dix huit octobre audit an pour le dit bratillon al ordre  
dudit Duplain de la somme de trois mille livres valeur en  
compte payable au vingt cinq mars suivant et au dos  
duquel est la signature dudit Duplain al dit ratée

La cinquième est un autre billet dudit sieur  
octobre audit an pour le dit bratillon al ordre  
dudit Duplain de la somme de deux mille livres valeur  
en compte payable au vingt cinq mars suivant et  
au dos duquel est la signature dudit Duplain, ratée

La sixième piece est un autre billet dudit sieur  
premier decembre audit an pour le dit bratillon  
al ordre dudit Duplain de la somme de deux cent  
dix neuf livres quinze sols, valeur en compte payable au  
trois mois suivants et au dos duquel est la signature dudit  
Duplain, ratée

La septième et dernière est un autre billet dudit  
neuf decembre audit an pour le dit bratillon al ordre  
dudit Duplain de la somme de cinq cent soixante quatre  
livres valeur en compte payable au premier Janvier  
suivant et au dos duquel

Lesquelles sept pieces ont été lottées et parachevées  
par première et dernière par nous commissaire  
dudit bureau d'assignation et par le dit sieur  
Commissaire dudit assignation et substitués

*[Handwritten signatures and initials]*

## 2.1 - Situation économique de la France

Le système absolutiste s'organise autour d'un homme, le roi qui a les traits d'un personnage sans grandeur, Louis XVI, dont l'image royale si elle est compromise n'est pas sérieusement remise en cause à la veille de 1789<sup>1072</sup>. La centralisation monarchique est très poussée, le conseil du roi se subdivise en sections : le conseil d'Etat ou d'en haut (politique étrangère et grandes questions de gouvernement), le conseil des dépêches (rapports avec l'administration locale), le conseil des finances, le conseil privé ou des parties (cour d'exception ou d'évocation des causes que le roi se réserve). Louis XVI a évincé le « triumvirat » (Terray, Maupeou, d'Aiguillon) qui a proposé la voie française d'un certain despotisme éclairé. Il n'a pas soutenu non plus son ministre Turgot (1774-1776) qui apportait au pouvoir une inspiration novatrice, celle des physiocrates. Il le remplace par le banquier genevois Necker « éclairé », mais plus habile qu'« inspiré », écrit Michel Vovelle<sup>1073</sup>.

Il avait fallu que la pression des nécessités fût grande, en 1776, quelques mois après la chute de Turgot, pour qu'on appelle à la direction des finances royales un étranger, ministre-résident de la république de Genève à Paris, fort pour tout titre de sa réussite dans la banque, protestant, lié par surcroît, au travers du salon de sa femme, au milieu des Encyclopédistes<sup>1074</sup>.

Quelques années avant l'arrivée de Joseph à Paris, Necker est évincé pour avoir tenté de faire « pour la première fois, des affaires de l'Etat une chose commune ». Ses révélations sur les dépenses et les recettes du royaume furent un geste publicitaire plus que politique, elle révélait à l'opinion le poids disproportionné des dépenses de la cour. Calonne succède à Necker en cette année 1783. Dans ce contexte, quelle place devons-nous donner à Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine ? Est-ce un financier, manieur d'argent professionnel de l'Etat, spécialiste des emprunts et de la finance publique. Ou bien un banquier, de « type moderne » qui commence à se tourner vers le public des rentiers dont il gère les capitaux. Ou peut-être le négociant<sup>1075</sup> bien décrit par Savary dans son manuel du *Parfait négociant*<sup>1076</sup>, ouvrage publié à Lyon en 1697, par un lointain ancêtre de Joseph, Jacques Lions<sup>1077</sup> ?

---

<sup>1072</sup> Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie : 1787-1792*, Paris, éditions du Seuil, 1999, p. 38

<sup>1073</sup> *Ibid*, p. 97

<sup>1074</sup> Furet François, Ozouf Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p.307

<sup>1075</sup> Catégorie qui commence aux petits marchands urbains ou ruraux, en passant par des « marchands » proprement dits pour terminer par le « négociant »

<sup>1076</sup> On peut fixer autour de 100 000 livres en capital le seuil au-delà duquel le marchand se transforme en négociant - Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie : 1787-1792*, Paris, éditions du Seuil, 1999, p. 68

<sup>1077</sup> Savary, Jacques, *Le Parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce*, Lyon, Jacques Lyons, 1697

## 2.2 – Le monde de l’agiotage à Paris

### 2.2.1 - De timides débuts

Lorsqu’il arrive à Paris, Joseph est le bourgeois *stricto sensu* du XVIII<sup>e</sup> siècle, un rentier sur l’Etat qui est propriétaire d’immeubles bâtis. Il découvre une nouvelle activité, l’agiotage :

Je n’avois nulle idée du commerce des fonds publics ; cette nature d’effets fixa mon attention, parce que leur produit étoit certain & susceptible d’augmentation ; ou peut-être, faut-il le dire, parce que ma malheureuse destinée me conduisoit, comme par la main, vers l’écueil contre lequel je devois m’échouer, & perdre une fortune acquise par des travaux héréditaires et honorables<sup>1078</sup>.

Sa première expérience, qu’il réalise un peu par hasard se fait grâce à :

D’anciennes liaisons [qui] me rapprochèrent d’un ami [certainement Claude Barou] qui spéculoit dans ce genre de commerce avec autant d’intelligence que de fruit<sup>1079</sup>.

Elle porte sur une « spéculation considérable » des actions de la Caisse d’escompte qui lui rapporte un bénéfice de quarante mille livres. Encouragé par cette opération fructueuse, l’avenir de cette activité lui paraît très prometteur et très facile à mettre en œuvre. Il décide de s’engager seul dans une nouvelle affaire, et achète deux cents des mêmes actions. Très rapidement, Duplain assiste impuissant à une manœuvre d’agioteurs plus aguerris, en quinze jours il se vend dix mille actions alors qu’il n’en existait que cinq mille, le prix de l’action chute de huit à sept mille livres. La déconvenue est inévitable pour Duplain qui affiche une perte de cent quatre-vingt-un mille cinq cents livres<sup>1080</sup>. Fin décembre 1784, l’action vaut six mille cinq cents livres, il retire alors ses quatre-cent-trente-sept actions et perd de nouveau quatre cent quatre-vingts mille cinq cents livres auxquelles s’ajoutent les sommes qu’il doit régler à ses débiteurs. Fin décembre 1785, le bilan est sombre pour quarante mille livres de bénéfice, Duplain a perdu sept cent trente-sept mille six cent neuf livres en agiotant sur les actions de la nouvelle compagnie des Indes et celle de la Compagnie des Eaux de Paris<sup>1081</sup>. A ce moment là, il est en affaire avec le libraire Batillot fils pour une somme de treize mille quatre cent vingt-quatre livres<sup>1082</sup>. Calonne accuse Duplain de « jouer sur les fonds publics », d’avoir « amener tout Paris contre des dispositions sages et patriotiques ». Duplain se défend de ses reproches et à son tour dénonce « ces espèces de Cannibales qui ne s’engraissent qu’à

<sup>1078</sup> Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\*, s.l., 1789, in-8, p. 6

<sup>1079</sup> Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\*, s.l., 1789, in-8, P. 6

<sup>1080</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\*, sl, 1789, p. 8

<sup>1081</sup> Ibid, p. 15

<sup>1082</sup> 7 billets : 10/9 (731 L), 18/10 (3 000 L), 18/10 ( 3 000 L), 18/10 ( 3 000 L), 18/10 ( 2 000 L), 1/12 (1 119 L), 19/12 (475 L) – Inventaire...

force d'égorger les victimes », de prêter à un pour cent aux victimes de la bourse. Pour Joseph, « Voilà les sangsues, voilà les vampires que l'on devrait étouffer »<sup>1083</sup>. Mais on ne lui pardonne pas d'avoir réuni vingt-cinq personnes « qu'on dépouillait, & qui vous conjuroient, aux noms de leurs enfants & les larmes aux yeux, de ne pas permettre qu'ont mit les mains dans leur poche »<sup>1084</sup> afin d'organiser leur défense, Duplain crie à l'injustice :

Mais ce qu'il est impossible d'oublier, parce que cela attaque essentiellement mon honneur, c'est la conduite que M. de Calonne a tenue à mon égard à la suite de cette députation, c'est la hardiesse avec laquelle il ose, « dans sa lettre au Roi » défier le citoyen qu'il a opprimé, & le sommer de paroître. Eh bien ! ce citoyen vexé, ce citoyen opprimé, c'est moi<sup>1085</sup>.

Ses déboirs sont connus à Lyon, ils sont brièvement relaté par l'abbé Duret qui déclare que Duplain est « taxé pour agiotage par arrêt du Conseil<sup>1086</sup>.

## 2.2.2 - Le réseau parisien des agioteurs : amis et ennemis de Joseph

Nous avons identifié les personnalités qui font partie du cercle restreint des agioteurs parisiens du quartier Saint-Roch à la veille de la Révolution. Duplain s'entoure de deux amis et associés lyonnais qui sont venus s'installer comme lui à Paris. Le premier est Charles-Odile-Joseph Baroud<sup>1087</sup>, écuyer ancien notaire<sup>1088</sup>, qui demeure rue Neuve des petits champs, paroisse Saint-Roch. Celui-ci spéculait « de concert avec le genevois [Necker] ». A la Révolution, l'insolvabilité de ses correspondants financiers entraîne sa faillite, on le taxe d'agioteur. En 1791, à Lyon, il possède de nombreuses propriétés<sup>1089</sup>. Le second est Charles-François Merlino de Giverdy, négociant, rue Neuve des Petits Champs, paroisse de Saint-Roch avec qui il fut associé pour la publication de l'*Encyclopédie*. Nous retrouvons leur trace à travers des actes notariés qui relatent des transactions financières :

---

<sup>1083</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, sl, 1789, p. 27

<sup>1084</sup> *Ibid*, p. 22

<sup>1085</sup> *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, s.l., 1789, in-8, pp. 17-18

<sup>1086</sup> *Cahiers de l'abbé Duret*, 30/09/1790, f. 184

<sup>1087</sup> Charles-Odile-Joseph Barou est baptisé le 24/9/1753, avocat au Parlement en 1775, nommé par acte le 27/3/1775, pourvu le 19/4/1775. Il est notaire du chapitre d'Ainay à Lyon où il a exercé jusqu'en 1784. Il se marie le 10/4/1780 à Saint-Nizier avec Anne-Marie Decrenice, fille de Marain Decrenice. Il est domicilié rue Saint-Dominique de 1775-1787.

<sup>1088</sup> Mlle Baroud épouse du comte de Charpin de Génétines, sœur de Claude Baroud, ancien notaire, spéculateur célèbre était la maîtresse de Nathaniel Parker Forth, (1744-1809 à Paris) envoyé particulier par Georges III à la Cour de Versailles, il parlait admirablement bien le français, agent des princes français et des émigrés, informateur de Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres, juge de paix de la City chargé du vol de bijoux de Mme du Barry - Revue héraldique & généalogique.

Claude Baroud a épousé Melle Decrénice, fille du peintre lyonnais

<sup>1089</sup> Propriétés : rue Saint Dominique, n° 63 ; grande rue Mercière, n° 1 ; Rue Mercière, n° 5 et quai Saint-Antoine ; Rue Mercière, n° 16 ; partie de maison rue Gerbe, n° 59 ; maison rue des Deux Angles, n° 112 aujourd'hui rue d'Alsace Lorraine ; maison rue Pont Souloier, n° 40

Baroud... a volontairement cédé et transporté par les présentes avec la simple garantie de ses faits et promesses, c'est-à-dire, qu'il a précédemment vendu, ni cédé, à qui que ce soit, à Sr Charles François Merlino de Ghiverdy, négociant, demeurant à Paris, rue Neuve des Petits champs, Saint-Roch.

133 actions de l'entreprise des eaux de Paris, appartenant audit Sr Baroud, et par lui déposées le 29 avril 1788 à Sr Laurent Vincent le Couteux, écuyer, banquier à Paris, suivant un acte du même jour passé devant M. Monnot et son confrère, notaires à Paris, aux termes duquel Le Couteux est resté dépositaire et comptable des 133 actions des eaux, valeur 3 000 livres par action, s'il a déposé ledites actions depuis cette époque...<sup>1090</sup>

Joseph s'entoure de deux fondés de pouvoir, Louis Hozon de Saint Firmin<sup>1091</sup>, ancien capitaine d'infanterie, demeurant rue Saint-Anne, paroisse Saint-Roch à Paris et Joseph Gasbeois, bourgeois de Paris, résidant rue Chabanoir, paroisse Saint-Roch<sup>1092</sup>.

D'autres personnages apparaissent au fil des transactions. Jean-Baptiste-Julien Pyron de Chaboulon est agent général des affaires et intendant des domaines et bois de Monseigneur le Comte d'Artois, demeurant à Paris, rue de Choiseul, paroisse Saint-Roch avec Anne Barbe-Flèche son épouse<sup>1093</sup>. Joseph de Charlary comte d'Aunoy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, maître de camp de cavalerie et gentilhomme de la chambre à M. l'infant beau-frère du roi, seigneur de la comté des Douvres et autres lieux, demeurant à Paris, rue Neuve des petits champs paroisse Saint-Roch<sup>1094</sup>. Jean-Baptiste Harent est commerçant à Lyon :

Aujourd'hui comparait devant les notaires à Paris soussignée Sr Jean-Baptiste Harent au nom et comme chargé de la liquidation du Commerce qui s'exerçait ci-devant à Lyon, pour la raison d'Arente père & fils & Duchence.

Demeurant ledit Sr Harent ordinairement à Lyon étant ce jour logé rue Tiquetonne près Saint Eustache. Lequel a, audit nom, fait & donné mainlevée pure, simple & définitive de toutes les oppositions qui ont pu être formées au bureau des hypothèques de la ville de Lyon sur ledit Sr Duplain de Sainte-Albine, négociant à Paris, à la requête dudit M. Harent père & fils et Duches. n.e, constatant que lesdites oppositions & demeurent nulles & sans effet & qu'elles soient rayées & de tous registres.

Dont acte fait et passé à Paris le 18 septembre 1791<sup>1095</sup>.

Jean-François Duchesne, agent de change, rue Saint-Honoré<sup>1096</sup> :

Aujourd'hui est comparu devant les notaires soussignés

S. François Duches. n.e, agent de change, demeurant à Paris Saint Honoré.

<sup>1090</sup> *Transport M. Baroud/Merlino de Giverdy*, 5/6/1790 – Arch. Paris, Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 504

<sup>1091</sup> *Procuration Duplain de Sainte-Albine, Hazon de St Firmin*, 20/1/1790 – Archives de Paris, minutier central, XIV, liasse 504

<sup>1092</sup> *Transport Duplain de Sainte-Albine, Comte d'Aunoy*, 26/1/1789 – Archives de Paris, minutier central, XIV, liasse 501

<sup>1093</sup> Il a comme épouse Anne Barbe Flèche - *Vente de meubles Sr Pyron à la dame son épouse*, 10/1/1789 – Arch. Paris, Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 501

<sup>1094</sup> *Main levée Comte d'Aunoy*, 30/3/1789 – Arch. Paris, Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 501

<sup>1095</sup> *Main levée Harent Jean-Baptiste/Duplain de Sainte-Albinee, négociant à Paris*, 18/9/1791 – Arch Paris, Simon Lefebvre, notaire, XIX, liasse 901

<sup>1096</sup> *Convention et transaction JB Pyron de Chaboulon, Duplain de Sainte-Albine* – Archives de Paris, minutier central, XIV, liasse 498

Lequel a fait et donné main levée pure et simple et définitive de l'opposition formée à sa requête au bureau des hypothèques de Lyon sur M. Duplain de Sainte-Albine, négociant à Paris, consentant que ladite opposition et toutes celles formées au nom d'Harent père et fils et Duches. n.e sur ledit Sr Duplain de Sainte-Albine soient et demeures nulles & sans effets, qu'elles soient rayées de tous registres et que toute lettre de ratification scellée à la charge desdites opposition en soient déchargées.  
29 septembre 1791<sup>1097</sup>.

### 2.2.3 - L'affaire de la Compagnie des Indes et des Eaux

L'affaire est reconstituée à travers les récits de Joseph Duplain de Sainte-Albine dans les *Lettres au Comte de B\*\*\** du 12 juillet 1789 et dans un mémoire intitulé *Anecdote sur M. Le Noir, qui donnera une idée de la manière dont les anecdotes sont traitées dans les Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 1787 (71 pièces pour la Cie des Indes)

Tout commence en 1787, Calonne<sup>1098</sup> imagine un stratagème pour gagner de fortes sommes d'argent, explique Duplain. Les actions de la Compagnie des Indes et celles des Eaux de Paris lui semblent un bon moyen. Il engage des prête noms pour qu'ils achètent une forte quantité d'actions ; dans le même temps, d'autre prête noms invitent le public, à leur vendre à découvert ces mêmes actions (c'est-à-dire sans en avoir aucune). Chacune des parties attend avec impatience de connaître le cours des actions en espérant réaliser une bonne affaire. Coup de théâtre, l'action des Indes passe de mille livres à deux mille deux cents et celle des Eaux de deux mille à quatre mille livres. Les parties qui s'étaient engagées à revendre des actions à un certain taux ne peuvent tenir leurs promesses. « M. Calonne devint le maître de la fortune de tous ceux qui avait contracté avec ses agents ». Duplain attribue l'organisation de l'affaire à MM. de Veymerange, Pyron de Chaboulon, Servat, et le Comte de Senesse, agissant tous sous la direction de Pierre Le Noir, le même homme qui l'a condamné en 1777 à Lyon. L'affaire fait grand bruit, le « peuple gronde », les victimes crient au vol, au scandale, chacun « déclamant contre l'agiotage »<sup>1099</sup>. Les propriétaires des actions décident de s'unir, sous la direction de Duplain, pour défendre leurs intérêts auprès des ministres, leurs démarches restent sans effet. La rumeur arrive jusqu'au trône qui décide de prendre des mesures contre l'agiotage. Un « bel arrêt du conseil » qui foudroie l'agiotage et ceux qui s'en occupe, met en place une commission pour punir les joueurs et leur infliger une amende de vingt quatre mille

---

<sup>1097</sup> Main levée Jean-François Duches. n.e/Duplain de Sainte-Albine, négociant à Paris, 29/9/1791 – Arch. Paris, Simon Lefebvre, notaire, XIX, liasse 901

<sup>1098</sup> *Lettres au Comte de B\*\*\**, 12 juillet 1789

<sup>1099</sup> *Anecdote sur M. Lenoir, qui donnera une idée de la manière dont les anecdotes sont traitées dans les Lettres à . le Comte de B\*\*\**, 1787, p. 3

livres. Calonne étant lui-même impliqué dans l'affaire, Duplain fait tenir ces propos à Le Noir à Calonne :

En punissant les agioteurs, on n'imaginera pas, Monseigneur, que vous soyez vous-même un agioteur ; d'ailleurs peu de personnes savent que vous avez donné onze millions pour agioter ; il faut faire un appel de tous vos Aides-de-camp, & les inviter au secret »<sup>1100</sup>.

Le tribunal chargé de statuer dans le domaine se compose de MM. Le Noir, Flesselles, Granvelle, Thiroux de Crosne, Alexandre, Tourteau. Après avoir composé ce tribunal, il faut maintenant trouver une victime, « Pierre Le Noir se chargea encore de la trouver, & de la trouver de premier ordre »<sup>1101</sup>. Dans le même temps, Sainte-Albine sert de prête nom pour M. Hazon de Saint Firmin, dans la vente de « quatre ou cinq cents actions des Indes », qu'il doit vendre à MM. Muguet et Saint Didier. Les relations entre les protagonistes s'enveniment, Le Noir s'empare de l'affaire et après avoir amadoué Hazon, « il le flatte, le caresse... », le convint de servir d'arbitre dans son affaire. Pour Duplain, le fait que Le Noir « mange dans la main », augure une trahison imminente. Les protagonistes réunis, Pierre le Noir « prit un air riant, tendit les mains aux parties », chacun expose sa position, Sainte-Albine affirme n'être « qu'un prête nom officieux, et sans honoraire et qu'il ne s'étoit rendu à l'invitation de M. Hazon que pour éclairer Messieurs les arbitres »<sup>1102</sup>. M. Hazon confirme les affirmations de Duplain, de toute évidence cet homme couvre Duplain pour qui il est le dernier « fusible ». « Nous allons vous arranger » conclut Le Noir avant de quitter la pièce pour aller retrouver « son petit tribunal ». La condamnation devant logiquement porter sur M. Hazon, le tribunal juge que cette victime n'est pas « suffisamment apparente avec pas assez de représentation »<sup>1103</sup>. Duplain de Sainte-Albine est condamné, à la place d'Hazon, à payer une amende de vingt-quatre mille livres (trente deux mille livres avec les frais) (dans l'*Anecdote à M. Le Noir* soixante-quatre mille livres dans les *Lettres au Comte de B\*\*\**). M. de Sainte-Albine fait appel du jugement, proteste auprès de M. Le Noir qui pour la deuxième fois, le condamne encore, celui-ci ne change rien à la décision car « il falloir un Arrêt qui détournât l'orage qui grondait sur sa tête »<sup>1104</sup>. Si l'appel de Duplain est entendu, tous les bénéficiaires de l'affaire, s'il y en a, seront pour Hazon « pour faire plaisir et obliger ce dernier qui lui a prêté son nom dans cette affaire »<sup>1105</sup> :

<sup>1100</sup> Discussion entre M. de Flesselles et M. de Calonne, *Anecdote sur M. Lenoir, qui donnera une idée de la manière dont les anecdotes sont traitées dans les Lettres à . le Comte de B\*\*\**, 1787, p. 3

<sup>1101</sup> *Anecdote sur M. Lenoir, qui donnera une idée de la manière dont les anecdotes sont traitées dans les Lettres à . le Comte de B\*\*\**, 1787, p. 3

<sup>1102</sup> *Ibid*, p. 4

<sup>1103</sup> *Ibid*, p. 4

<sup>1104</sup> *Ibid*, p. 4

<sup>1105</sup> Procuration M. Duplain de Sainte-Albine/M. Hazon de Saint Firmin, 20/1/1790 – Arch. Paris, Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 504

Convention de transaction Jean-Baptiste Pierre Julien Pyron de Chaboulon, demeurant à Paris, rue de Choiseul, paroisse Saint-roch.

Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine, négociant, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, paroisse Saint Sulpice.

Lesquels désirant terminer les contestation pendantes entre eux devant MM. Les Juges de cette ville, pour raison de la remise à faire audit Sr Pyron par ledit Sr Duplain, de 1 300 actions de la Caisse d'escompte, déposées par ledit Sr Pyron au Sr Duplain en nantissement et pour sureté de différentes sommes que ledit Sr Duplain lui a prêtées, ont transigé entre eux sur lesdites contestations.

Art 1. Pyron reconnaît devoir à Duplain la somme de 5 400 028 livres 3 sols 4 deniers

Art 2. Duplain a en dépôt les 1 300 actions

Art 3. Remboursement de Pyron

30/6, 1 666 776 livres 13 sols 4 deniers

31/7, idem

31/8, 2 089 474 livres 16 sols, 8 deniers

Art 4. Duplain remet

30/6, 402 actions

31/7, 400 actions

31/8, 400 actions<sup>1106</sup>

Duplain de Sainte-Albine est ruiné, le désespoir s'empare de lui, il tombe malade. Il passe ses journées au lit sans pouvoir trouver le sommeil, seul un miracle peut le tirer de la situation dans laquelle il se trouve. Soutenu par sa famille, « interrompu souvent par mes enfants dans mes profondes rêveries, je versois des larmes de sang sur la destinée amère qui les menaçait », il ne vit qu'au rythme de la bourse. C'est alors que le miracle se produit, fin décembre 1787 « J'attendois, en tremblant, l'ouverture à la bourse du prix de l'Action : elle s'ouvres... à 4 700 livres, & bientôt l'enthousiasme, l'ivresse & je ne sais quel prestige la porte à 5 000 livres, 5 200 & 5 300 livres ». « Plus prompt que l'éclair, je mets en course tous les Agents de change, tous les Courtiers, je ne refuse pas un acheteur, & je vends 665 actions. En 1787, je n'avois plus heureusement aucune action de la caisse, & la perte que j'avois faite sur les mêmes actions étoit réparée, à 100 000 livres près, si mes acheteurs étoient aussi fidèles à leurs engagements que je l'avois été aux miens. Je bénissois le ciel d'avoir couronné ma constance par un succès aussi inattendu »<sup>1107</sup>. Malheureusement il est dénoncé par ceux qui avaient racheté les actions à cinq mille livres pour avoir provoqué la baisse de celle-ci, condamné, il est exilé à Lyon. Il parvient à obtenir une autorisation pour s'installer près de Paris. Début 1788, grâce à l'intervention de M. l'Archevêque de Sens, la lettre de cachet qui empêchait Duplain de rentrer à Paris est révoquée. La raison veut qu'il

<sup>1106</sup> Convention et transaction, Jean-Baptiste Pyron/Duplain de Sainte-Albine, négociant à Paris, 9/4/4788 – Arch. Paris, Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 498

<sup>1107</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, sl, 1789, p. 40

cesse d’agioter... mais six cent soixante douze mille livres de perte en un an l’oblige à continuer :

Je la continuais [sa route] mais mon vaisseau ne marchait plus, & tous les mouvemens qu’il faisoit n’étoient que des mouvemens rétrogrades qui m’éloignaient toujours de la terre, & me portoient continuellement sur les écueils<sup>1108</sup>.

Durant cette année 1787, vingt-cinq billets sont passés avec Baroud pour une somme de six cent vingt-sept mille cent treize mille livres<sup>1109</sup>. Fin 1787, l’abbé d’Espagnac est condamné à payer quarante quatre mille livres à Duplain, nous n’en connaissons pas la raison<sup>1110</sup>. Les mois de janvier à avril 1788 lui coûtent huit cent mille livres, qu’il essaie d’éponger par tous les moyens, « Des contrats déposés en gage, des rentes viagères transportées, une argenterie considérable donnée en nantissement ». Des bruits courent que Duplain est sorti de Paris avec des trésors. En juillet 1788, ses meubles sont saisis, il est chassé de chez lui<sup>1111</sup> :

... Le Sr Rybes, le plus cruel de mes adversaires, après avoir chassé ma femme & mes enfans de leur domicile, après avoir fait vendre jusqu’à leur lit, sous le prétexte d’un billet de 10 000 livres que je n’avois pu acquitter prétend lui-même aujourd’hui que je ne lui devois pas ce billet, qu’il n’étoit point fondé à en exiger le paiement<sup>1112</sup>.

Dans un acte du 20 mai 1789, Joseph déclare qu’il a quitté Paris le 30 avril 1788<sup>1113</sup>. En janvier 1789 il est à Boulogne où il signe un acte notarié le 20 janvier :

Lequel... a par les présentes cédé et transporté avec toute garantie à M. Josph Charlary, Comte d’Aunoy, colonel de cavalerie, demeurant à Paris rue Neuve des petits Champs paroisse Saint-roche, à ce présent et acceptant la somme de 26 671 livres 18 sols montant d’un billet souscrit par M. Baron Van Beirle et la dame son épouse le 20 octobre 1787 au profit dudit Sr Duplain de Sainte-Albine échu le 31 décembre dernier<sup>1114</sup>.

A l’issue de l’aventure en 1789, celle-ci lui a fait perdre plus de trois millions de livres :

Je n’avois nulle idée du commerce des fonds publics ; cette nature d’effets fixa mon attention, parce que leur produit étoit certain & susceptible d’augmentation ; ou peut-être, faut-il le dire, parce que ma malheureuse destinée me conduisoit, comme par la main, vers l’écueil contre lequel je devois m’échouer, & perdre une fortune acquise par des travaux héréditaires et honorables<sup>1115</sup>.

Il lance un appel à ses créanciers :

---

<sup>1108</sup> *Ibid*, p. 52

<sup>1109</sup> 1/1 (3 000), 1/1 (3 000), 1/1 (3 300), 1/1 (3 300), 1/1 (3 200), 1/1 (207 353), 10/2 (20 000) ; 2/3 (25 160 L), 1/1 (24 500 L), 1/1 (4 000 L), 1/1 (4 000 L), 1/1 (4 000 L), 1/1 (3 700 L), 1/1 (4 000 L), 1/1 (3 300 L), 1/1 (3 300 L), 1/1 (24 500 L), 1/1 (27 000 L), 1/1 (25 000 L), 1/1 (23 000 L), 1/1 (22 000 L), 1/1 (3 300 L), 1/1 (3 200 L), 9/1 (60 000 L), 28/1 (120 000 L) – Inventaire

<sup>1110</sup> Inventaire

<sup>1111</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, sl, 1789, p. 71

<sup>1112</sup> *Ibid*, p. 3

<sup>1113</sup> Plainte de Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine, ancien maître d’hôtel du roi, contre les sieurs Adamoly, Bouchet, Villette, de la Musellerie, agents de change et courtiers d’agent de change, qui l’avaient enveloppé au Palais-Royal, le couvrant d’injures, et cherchaient depuis à le faire tomber dans un guet-apens, avec information à ce sujet du commissaire Gruter des Roziers, 20/5/1789 – BnF, Y 13419

<sup>1114</sup> *Transport Duplain de Sainte-Albine/Comte d’Aunoy*, 26/1/1789 – Arch. Paris, Louis Coupery, notaire, XIV, liasse 501

<sup>1115</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, sl, 1789, p. 6

Si parmi mes dépradateurs (car ils s'annoncent tous pour avoir perdu des sommes énormes avec moi) il se trouve de véritables créanciers, des créanciers auxquels je ne puisse pas opposer des compensations utiles, je les prie de se présenter à moi ; je les invite à quitter le masque imposteur dont ils s'enveloppent ; ma cause est la leur, mes créances sont leur gage, qu'ils forment donc en attendant, & pour leur sûreté, des oppositions chez mes débiteurs ; je leur en présente ici un tableau, & je ne ferai pas attendre le second »<sup>1116</sup>.

Durant l'année 1789, il est en affaire avec Chirat pour trois mille deux cent dix-neuf livres, les sommes engagées ont considérablement baissées :

Vous n'avez sans doute pas oublié, M. le Comte, qu'ayant reçu un coup de pied du Cardinal de Brienne [Etienne Charles Loménie de Brienne] et un coup de soleil dans la rue Vivienne, les proxénètes qui habitent cette forêt, s'empressèrent de me dévaliser comme les riverains s'empressent de confesser l'action par laquelle on les dépouille. Ils trouvent mauvais aujourd'hui que rendu à la vie, je les attaque en restitution, ce qui effectivement est d'autant plus pénible, que ces braves gens croyant mortel le coup dont j'avois été atteint, se regardoient déjà comme des héritiers imperturbables. Les détails de mon aventure parvient jusqu'à Lyon, où mes amis s'égaïèrent à mes dépens, et suivant l'usage (Duret). Un de ceux que je voyais le plus habituellement (M. Roze le cadet [Gérin-Roze]) qui avoit trouvé dans mes temps de prospérité, mon vin de l'Hermitage et celui de Cote-Rotie, excellent, annonça dans tous les cercles que, ruiné de fond en comble, que je m'étois retiré en Province, où j'avois élevé une Auberge pour subsister<sup>1117</sup>.

Il est prêt à se justifier, à montrer des preuves de sa bonne foi et de sa loyauté au grand jour :

Oui, Monsieur le Comte, oui, je me justifierai, oui, je sortirai de cet état de léthargie, de cet état d'annihilation où les malheurs accumulés sur ma tête, & des injustices atroces m'avoient plongé. Je viendrai essuyer les dégoûts des procès ; je viendrai affronter leurs éternelles longueurs, je suivrai mes ennemis dans tous les repaires de leur détestable chicane, & soyez certains que j'obtiendrai justice. Je dois à ma femme, je dois à mes enfans qui me recommandent une fortune que la plus mauvaise fois a dilapidé, de poursuivre ceux qui la retiennent injustement ; je me dois à moi-même de venger un honneur que veulent me ravir ceux même qui se partagent ma fortune<sup>1118</sup>.

L'on s'extasie ici sur les miracles qui s'opèrent à la bourse ; l'emprunt de 126 mil. A neuf pour cent de bénéfice ; la caisse d'escompte à 3 700 livres ; l'action des Indes à 1 000 livres ; voilà dit-on le crédit rétabli ; voilà le fruit de nos opérations... L'augmentation à la bourse ne signifie donc rien pour nous... c'est plutôt le précurseur de la détresse du commerce ; et la raison en est simple : supposons qu'il existe pour 600 millions d'effets sur la place, et que ces effets ont approuvé une augmentation de 20 %, c'est 12 millions de numéraire qu'il faut de plus ; c'est donc 12 millions dont la circulation est privée. Nous ne considérons d'agens utiles dans cet état, que les négocians, les manufacturiers et les ouvriers ; c'est cette seule classe d'hommes nécessaires qu'il fut aider, soulager et encourager... qu'en lui donnant enfin des assignats de petites sommes<sup>1119</sup>.

---

<sup>1116</sup> *Ibid.*, p. 128

<sup>1117</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 31 janvier 1790

<sup>1118</sup> *Lettre de M. de Sainte-Albine à M. le Comte de V\*\*\**, s.l., 1789, in-8, p. 1

<sup>1119</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 9 décembre 1790

Le peuple s'est jetté hier sur les marchands d'argent au Palais-Royal ; il les a poursuivis, menacé de la lanterne. Qu'en est-il résulté ? La hausse du numéraire, et la misère plus grande. Que le peuple s'élève contre une fabrication lente et intéressée des assignats, qu'il retire ses pouvoirs de ses députés ignorants ou gagés... mais qu'il laisse les marchands d'argent comme les marchands de bled, jouir d'une liberté entière ; c'est un troupeau qu'il faut caresser pour obtenir sa toison »<sup>1120</sup>.

« Le peuple vient de se porter à de nouveaux excès contre les marchands d'argent ; ceux-ci ont opposé la force à la violence, et ont tiré d'un coup de poignard un malheureux jeune homme qui marchandoit l'argent... L'affluence est telle au Palais Royal, qu'on craint une émeute. Quand paroîtront donc les assignats de petite somme ? Quand versera-t-on ce baume salutaire sur une plaie qui s'élargit tous les jours ?<sup>1121</sup>

Nous avons trace d'une affaire relatée dans un dépôt de plainte de la part de Joseph à l'encontre de MM. Adamoly, Villette de la Musellerie et l'agent de change Bouchet. Joseph est toujours domicilié à Boulogne-sur-Mer, son adresse parisienne étant à l'hôtel de l'Empereur, rue de Tournon, faubourg Saint-Germain. Le 18 mai, alors que Joseph s'apprête à rentrer au café de Soy, rue des Beaujolais, près du Palais Royal, il dépasse un groupe de courtiers et d'agents de change en grande discussion. Deux hommes se détachent et se dirigent vers Joseph en l'insultant copieusement, il s'agit de MM. Adamoly et Bouchet. Les propos sont violents, au milieu de « mille injures », il est traité de « fripon » et de « malhonnête ». Il lui est enfin reproché d'avoir des procès avec tous les agents de change, à l'issue de l'incartade, après avoir été maîtrisé par Michel Condre un courtier de change, Adamoly propose un « cartel » à Duplain. Le lendemain dès huit heures du matin Adamoly se présente au domicile de Duplain avec un inconnu pour lui renouveler la proposition, cette rencontre se fait en présence de M. Béringuier, ami de Joseph. Duplain refuse encore une fois la proposition et se rend au Palais Royal pour sa promenade habituelle de dix heures. Il croise de nouveau Adamoly qui est cette fois accompagné de M. Gentil, officier ; pour la troisième fois il demande à Duplain de pactiser. Duplain poursuit son chemin, ignorant ses interlocuteurs. Il est rejoint par MM. Garrisson, Bouchet, Villette de la Musellerie entourés d'une cinquantaine de courtiers. La Musellerie tente un enlèvement et essaie de précipiter Duplain dans son cabriolet. Duplain parvient à se libérer de l'étreinte et continue son chemin du côté des Variétés, peine perdue, il est de nouveau rejoint par le petit groupe, La Musellerie essaie cette fois d'asséner des coups de canne sur Joseph qui, une fois de plus, se défend ardemment, Jean-Nicolas David, négociant à Paris, sort d'un café pour séparer les deux hommes. Nous présumons que Joseph se réfugie chez lui. Malgré les menaces proférées

---

<sup>1120</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 21 janvier 1791

<sup>1121</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 22 janvier 1791

contre lui, il sort de nouveau à dix heures et demie du soir, il s'engage sur la promenade du pont Neuf pour se rendre au café Procope. Trois hommes armés de batons, à la mine patibulaire, se précipitent sur lui, cette fois Duplain a préparé sa défense, il tire de sa poche un pistolet, se plaque contre le mur d'une maison et les met en joue. Les hommes reculent mais le suivent tout de même jusqu'au Procope. Lorsqu'il ressort du café à onze, les hommes ne sont plus là, il les retrouve en faction devant son domicile, toujours là pour l'intimider. Cette affaire montre à quel point Joseph Duplain est détesté dans le monde financier parisien à la veille de la Révolution, on ne compte plus le nombre de ses ennemis. Ses adversaires n'ont aucune prise sur lui, au point qu'ils n'ont d'autres alternatives que d'en venir aux mains. L'issue du conflit n'est pas connue, mais la suite de la vie de Duplain laisse à penser qu'il s'en est bien sorti, encore une fois.

## 2.3 - Joseph Duplain l'économiste

### 2.3.1 - La fabrication du papier monnaie

Duplain encourage par de multiples écrits la production de papier monnaie pour remplacer le numéraire. Il utilise le *Lettres au Comte de B\*\*\** pour diffuser ses idées. Un premier texte *Lettre de M. de Sainte-Albine, ancien Maître d'Hôtel du Roi, à Messieurs ses concitoyens*, du 21 août 1789 présente son point de vue. Il tente d'attirer l'attention sur ce sujet qui le préoccupe particulièrement et essaie de placer l'intérêt qu'il lui porte dans le contexte de la Révolution :

Comment concilier le zèle patriotique dont vous êtes animés ? comment concilier l'étendue de vos lumières avec cette froide indifférence sur notre commerce qui gémit dans les fers ; sur nos Tribunaux qui suspendent leurs fonction ; sur des créanciers honnêtes qui sont de toute part à la merci de débiteurs infidèles ; sur le triste sort des créanciers de l'Etat qui ne reçoivent rien, & qui s'épuisent chaque jour en vendant leurs effets, pour nourrir des familles nombreuses...<sup>1122</sup>

Il propose de payer les créanciers de l'Etat avec ces billets qui seraient valable sur tout le territoire comme argent comptant et qui dispenserait le peuple de l'impôt<sup>1123</sup>. En même temps, Calonne, contrôleur général des finances poursuit une politique systématique de recours au crédit pour couvrir les besoins du Trésor. Le poids de la dette le contraint à présenter en 1786 un « Plan d'amélioration des finances ». Le trésor royal est dans l'incapacité de résoudre la crise fiscale, il ne connaît pas de budget prévisionnel de type moderne, puisque la pratique des

<sup>1122</sup> Duplain de Sainte-Albine, Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine, ancien maître-d'hôtel du roi, à messieurs ses concitoyens*, [Paris], Imprimerie de la porte, [1789], p. 3

<sup>1123</sup> Duplain de Sainte-Albine, Joseph-Benoît, *Ibid*, p. 9

« acquis au comptant » permet au roi de puiser dans ses caisses en fonction des besoins. La crise qui devient aiguë à partir de 1786 va être à l'origine de la réunion des Etats-Généraux :

Les dépenses militaires représentent plus du quart du total (165 millions, soit 26 %) ; parmi les dépenses civiles (24 % avec 145 millions) on peut ne pas trop s'étonner de la part infime (2 %) de l'Assistance ou de l'Education... Mais la cour, mais les pensions, consomment 6 % du revenu.... Reste que le poste budgétaire le plus important est devenu le service de la dette qui absorbe en 1788, 51 % du revenu annuel. C'est le cercle vicieux d'un budget où les dépenses l'emportent de quelque 20 % sur les recettes, où les anticipations et les avances sollicitées matérialisent une survie à la petite semaine »<sup>1124</sup>.

Sous la forme d'une *Lettre d'un capitaine à l'Assemblée nationale*, Rivarol proclame dans son journal :

C'est de l'argent qu'il nous faut. Nous avons tout vu, tout lu, tout entendu, vos adresses, vos décrets, les livres pour ou contre, et vos lois, et vos constitutions. Mais où est l'argent ? Souvenez-vous que nous n'avons forcé le roi à renvoyer M. de Calonne, à chasser l'archevêque de Sens, à reprendre M. Necker, que pour avoir de l'argent. M. Necker ayant dit qu'il ne pouvait pas avoir de l'argent sans rappeler le parlement, nous avons fait revenir le parlement. Le parlement ayant dit qu'il ne pouvait pas avoir de l'argent sans les Etats-Généraux, nous avons fait convoquer les Etats-Généraux. Dès que vous avez été assemblés, vous avez dit qu'il y avait des embarras ; nous les avons balayés devant vous : privilèges, armée, trône, tout a disparu. Voilà nos services. Quels sont les vôtres ?<sup>1125</sup>

La crise financière largement ouverte éclate après le vote du 12 juillet 1790 et surtout la promulgation le 24 août de la Constitution civile du clergé. Cela nous oblige à remonter au 2 novembre 1789, jour où l'Assemblée constituante décide de « mettre les biens du clergé à la disposition de la nation ». Talleyrand, évêque d'Autun propose en octobre de les employer comme règlement de la dette publique, pour Duplain, sans aucun doute :

L'Etat doit, il faut qu'il paie, non point dans un an, mais tout à l'heure, ou la faillite est ouverte, parce qu'entre une suspension et une banqueroute ; il n'y a nulle espèce de différence.

Il faut payer, je le répète, et c'est en vain que l'aristocratie stupide cherche à occasionner un soulèvement général, en prolongeant les souffrances du Peuple, afin de lui imposer de nouveau le joug dont il a su s'affranchir, il se soulèvera, cela est certain, puisqu'on ne veut écouter que la voix d'un Ministre impérite, et celle d'une foule de conseillers ignorans ou pervers.<sup>1126</sup>

Les légistes du tiers soutiennent que l'Eglise n'est que dépositaire de biens dont la propriété revient à la collectivité, c'est-à-dire à la nation. Pour les défenseurs du clergé, tel l'abbé Maury, on ne peut nationaliser sans spoliation. La bourgeoisie constituante tranche en décidant d'affecter les domaines du clergé comme gage des dettes de l'Etat. La réaction de Joseph Duplain ne se fait pas attendre dans les *Lettres au Comte de B\*\*\**, jugeons du parti qu'il défend :

---

<sup>1124</sup> *Ibid*, p. 98

<sup>1125</sup> *Idées économiques sous la Révolution, 1789-1794*, sous la direction de Paul Rousset, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 8

<sup>1126</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 13/1/1790

Vivat ! M. le Comte, vivat ! nous ne ferons pas banqueroute. Je sors de l'Assemblée nationale, ou malgré le fatal non, non, non du Clergé, qui resonnoit dans la salle comme le serpent de la Paroisse Saint-Pierre-aux-Bœufs, malgré les convulsions de la Prêtresse Maury sur son trépied ; les biens du clergé sont déclarés à la disposition de la Nation, qui se chargera du traitement des Prêtres employés au culte divin. Ce jour des morts, à minuit<sup>1127</sup>.

J'entends des milliers de voix s'élever pour demander la vente des biens du clergé, afin de s'acquitter promptement avec les créanciers de l'Etat ; Le motif ne peut être certainement plus louable, mais il ne faut pas nous conduire comme des dissipateurs grévés de dettes, ou des hommes dans les liens des sentences, qui à peine acquièrent la propriété d'un héritage...<sup>1128</sup>

En 1784, l'*Encyclopédie des finances* donne une définition de l' « assignation » : « ordonnance ou rescription dont l'objet est de faire payer par un comptable une somme dans un temps fixé ». L' « assignat » est un mot nouveau en 1789. Alors que l'assignation désigne un billet à échéance, un simple signe monétaire provisoire, il représente un bien, le gage du paiement à venir<sup>1129</sup>. Lors de son institution, l'assignat n'est qu'un moyen de trésorerie modeste et temporaire. L'Etat, endetté envers la Caisse d'escompte, est autorisé par la Constituante à vendre pour quatre cents millions des biens de la couronne et du clergé, c'est-à-dire de « billets assignés sur les biens du clergé ». Cette somme est destinée à une caisse nouvellement créée pour rembourser les dettes de l'état, la « Caisse de l'extraordinaire ». La première émission est lancée en janvier 1790, constituée par des billets de deux cents, trois cents et mille livres portant intérêt à 5%. Il s'agit d'un emprunt forcé mais non spoliatoire sur les créanciers de l'Etat, un échelonnement de la dette. L'Etat a fait le choix de contracter un emprunt de trente millions sur le patrimoine auprès des français, Duplain déplore ce choix, il propose à l'Etat de rembourser toutes ses dettes : « il ne faut plus emprunter mais il faut payer »<sup>1130</sup>. Ses propos sont repris dans un texte non daté, *A nos Augustes représentans* dans lequel il résume ses différentes prises de position. Vers l'été 1790, la crise de la trésorerie royale s'amplifie car les anciens impôts ne rentrent plus et les nouveaux pas encore. La dette exigible augmente du fait de la nécessité de rembourser le capital des anciens offices supprimés. Enfin, foisonnent les spéculation monétaires en tout genre. Les débats menés à la Constituante durant le mois de septembre aboutissent à l'assignant « seconde manière », assignat-monnaie à cours forcé, sans intérêts. Etant admis qu'à l'imitation de l'Angleterre la circulation d'un papier devient nécessaire en France, l'Etat est-il capable d'en organiser les

---

<sup>1127</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 22 décembre 1789

<sup>1128</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 3 novembre 1789

<sup>1129</sup> Furet François, Ozouf Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p.462

<sup>1130</sup> Duplain de Sainte-Albine, Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine, ancien maître-d'hôtel du roi, à messieurs ses concitoyens*, [Paris], Imprimerie de laporte, [1789], p. 4

flux tout seul, en se privant du concours de la banque et du commerce ? Les réponses qui ont été faites sont présentées dans le *Dictionnaire critique de la Révolution française* :

Non, répond, échaudée depuis Law, la pensée d'Ancien Régime, qui en tire la conclusion : pas de papier, ou du moins très peu. Non, répondent aussi Necker et les banquiers, qui n'auront finalement satisfaction qu'entre 1800 et 1806, avec la première et quasi indépendante Banque de France. Oui, répondent les laudateurs optimistes d'une Nation « régénérée », qui est supposée offrir toute sa richesse en gage de sa politique. Oui, répond également la technocratie des Finances et du Trésor, qui n'a jamais douté d'elle-même ni de sa capacité à maîtriser l'événement : c'est l'un de ses représentants les plus typiques, l'ancien premier commis des impositions et receveur général Anson, devenu Constituant et rapporteur du Comité des finances, qui sert de caution technique au projet soutenu par Mirabeau, attaqué par Talleyrand et Dupont de Nemours »<sup>1131</sup>.

Voici la position de Joseph Duplain de Sainte-Albine :

Nous n'avons jamais conseillé l'opération des assignats, mais avons toujours été d'avis, comme l'Auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, de la création du Papier-monnoie ; mais lorsque nous avons vu la majorité se décider en faveur des assignats nous avons pensé qu'en nous réunissant tous au gouvernail, nous pousserions le vaisseau dans le port. C'est ce qui reste à faire à tous les Patriotes<sup>1132</sup>.

En juin 1791 sont successivement autorisés cent millions en petites coupures de cinq livres, et quatre cent quatre-vingt millions en coupures plus importantes. Pour Duplain, le papier monnaie devra être créé par la Nation sous son couvert sous forme de coupures allant de vingt-quatre à mille livres qui en feront « la manne céleste pour nos fabriques et pour nos ouvriers » écrit Duplain<sup>1133</sup> :

Réunissez-vous à moi, O mes Concitoyens ! je vous offre ma tête, si je ne garantis pas la vôtre, et si je vous induis à une fausse démarche ; ordonnez à vos Représentans de créer à l'instant, au nom du corps social, des billets de 50, 100, 1 000, 1 200 livres. Jurons tous de les acquitter et de les admettre parmi nous comme une monnaie à l'effigie du Souverain ; payons à l'instant toutes les dettes de l'Etat, et dévouons la tête des traîtres qui s'opposeront à ce plan<sup>1134</sup>.

Toutefois, alors que le processus Révolutionnaire s'intensifie, les assignats s'apprécient pendant un temps (leur cours qui s'était effondré au quart de leur valeur durant l'été 1793 remonte à environ 35 % du pair en juillet 1794 en ayant approché 50 % en décembre 1793) ; enfin, la chute de Robespierre provoque définitivement la leur (en juillet 1795, leur cours est tombé à 3 % de leur valeur nominale). Néanmoins d'une certaine façon, les assignats assurent la Révolution : les acquéreurs de biens nationaux, propriétaires à peu de frais, (un million deux cent mille familles sur sept ou huit millions de foyers) deviennent défenseurs obligés du

---

<sup>1131</sup> Furet François, Ozouf Mona, *Op. Cit.*, 1988, p. 463

<sup>1132</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 22/4/1790

<sup>1133</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *A nos augustes représentans*, Paris, Imprimerie de la Société littéraire, sd

<sup>1134</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 13 janvier 1790

régime et finalement appellent de leurs vœux un dictateur républicain qui leur assurera la jouissance paisible de leur nouvelle propriété<sup>1135</sup>. Joseph Duplain connaîtra-t-il ses temps la ?

### 2.3.2 - Un secret d'un million de livres

Ce papier monnaie doit circuler en toute sécurité et on doit l' « empêcher qu'il ne soit, dans la brouette du courrier, un aimant qui attire le fer de l'assassin »<sup>1136</sup> écrit Duplain, il amène habilement le lecteur à la crainte ;

Il [le brigand] n'a besoin pour enlever sa proie et consommer son crime, ni du cheval qui laisse des traces, ni de l'aide d'un complice ; un fusil à deux coups suffit, puisqu'il n'a que deux hommes à assassiner : le postillon et le courrier.

Pour finalement dévoiler au public qu'il détient « la solution » pour faire circuler le papier en toute sécurité :

Messieurs, je le porterai moi-même ; et, comme la Salamandre dans le feu, je passerai au milieu des assassins, et je les défierai Mais, maître de mon secret, je desire qu'il soit une ressource pour ma famille ; qu'il soit utile à jamais à ma patrie, et pour cet effet je me réserve absolument l'exécution du plan que j'ai conçu.

Pour cela, il doit être assuré d'être autorisé à faire rouler des cabriolets qui expédient chaque jour son journal, le *Courrier extraordinaire*, des paquets divers et des passagers. Les départs se feront selon sa convenance et les trajets suivront la route de ses divers correspondants. Il ne veut pas employer les services de la maréchaussée qui est trop voyante :

J'ai vu, il y a quelques années, la recette de Montbrison être la proie des brigands, et cependant elle n'étoit en route qu'entre deux soleils ; et elle étoit escortée par quatre cavaliers qui furent tués, par un conducteur qui subit le même sort, et par un charretier qui fut éventré.

Duplain ne veut en aucun cas lier son projet avec l'entreprise des diligences des postes pour ne pas avoir à :

...entrer en société avec cet essaim de monopoleurs, parce que les diligences ne partent pas tous les jours ; parce qu'elles ne vont pas dans tous les coins de la France ; parce que le privilège qu'on a surpris à votre religion, est contraire à notre constitution parce que celui qui en ordonnera l'exécution, celui qui l'exécutera et celui que ne s'y opposera pas, est parjure au serment que nous avons tous fait de maintenir, de défendre, même à main armée, votre ouvrage immortel, l'égide de notre liberté ; parce que si vous consacrez, par un décret, cette ferme tyrannique, la seconde législature la proscriera, et parce qu'enfin les voitures privilégiées étant en horreur chez le peuple, elles seront le motif d'une insurrection, et ne m'offrent par conséquent aucune espèce de sûreté<sup>1137</sup>.

<sup>1135</sup> *Idées économiques sous la Révolution, 1789-1794*, sous la direction de Paul Rousset, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p ; 9

<sup>1136</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *A nos augustes représentants*, Paris, Imprimerie de la Société littéraire, sd

<sup>1137</sup> *Ibid*

Le privilège des diligences n'offre que des inconvénients à la Nation, déclare Duplain, « des entraves, des dangers et la privation d'une branche d'industrie pour dix mille familles ». Alors qu'en Angleterre, il n'y a pas de réseau privilégié, ni maître de poste à brevet, et que les communications sont très efficaces<sup>1138</sup>. Voyant son entreprise de transport échouer, il propose aux députés de l'Assemblée nationale de lui racheter son invention. Il envoie son projet à Mirabeau l'aîné afin d'avoir son avis, voici la réponse de celui-ci :

Vous m'annoncez, Monsieur, une découverte bien importante ; vous ne pouvez même trop vous hâter d'établir que vous la posséder réellement, l'envoyer, en conséquence au Comité de constitution de l'assemblée nationale votre mémoire ; c'est à lui que vous devez vous adresser d'abord : mettez-le au plutôt à même d'en faire son rapport à l'assemblée nationale, et si l'examen répond à ce qui vous promettez, Monsieur, vous ne manquerez pas d'appui. J'ai l'honneur d'être<sup>1139</sup>.

Le 14 février 1791, il négocie son secret un million avec la Nation, somme qui devra être versée à la Société littéraire à M. Bouvard et à lui-même. En contrepartie, Duplain jouira pour lui-même et pour son journal, à perpétuité, de la franchise de ses lettres à la poste. Il bénéficiera d'une entrée libre et à perpétuité dans les tribunes des suppléants à l'Assemblée nationale<sup>1140</sup>. En mars 1791, nous apprenons que Duplain a présenté son projet aux administrateurs des postes :

A MM les Négocians de Bordeaux, d'Amiens, et de Lille,

Je vous ai annoncé une découverte bien intéressante, sans doute, et qui excite votre empressement à la connoître. Permettez moi, Messieurs, de répondre ici aux différentes lettres que j'ai reçues. Oui, Messieurs, j'ai le secret de faire transporter les assignats d'une ville à une autre, et de défier le brigand. J'ai eu à cet égard, dimanche dernier, une très-longue conférence avec MM. Les Administrateurs de la Poste, au nombre de quatre. Je n'ai point trouvé, dans ces Messieurs, les ennemis de la Révolution que, des journalistes injustes et partiaux, livrent tous les jours à la mésestime du public ; j'ai rencontré au contraire des hommes comme nous, Messieurs, de vrais patriotes qui ne craignent point un surcroit de besogne si elle tourne à l'avantage du peuple, si son produit diminue les charges de l'état, et si elle peut favoriser la circulation de notre monnaie bienfaisante. Nous sommes convenus, Messieurs, que je ferai le dépôt de mon secret au directoire du département ; qu'en acquérant de cette manière, la confirmation de ma propriété, je confierai ma découverte à MM. Les administrateurs de la poste, qui la présenteront à nos augustes représentans. J'aurai, MM., à combattre les usuriers, les marchands d'argent, une chambre d'assurance qui s'apprête à vous égorger ; j'aurai à combattre les banquiers, peut-être ; mais que pourront une foule de gens intéressés, contre la voix d'un peuple souverain qui, sur la présentation d'un secret évidemment utile, nécessaire, indispensable, criera : nous le voulons, la découverte est utile au commerce ; elle met nos courriers en sûreté ; elle procure à l'état un nouveau revenu ; elle nous soulage d'un impôt. Duplain<sup>1141</sup>.

---

<sup>1138</sup> *Ibid*

<sup>1139</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 13 février 1791

<sup>1140</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Mémoire de Joseph Duplain à l'Assemblée nationale : transport des assignats*, 14/2/1791

<sup>1141</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 2 mars 1791

Des recherches effectuées aux archives de la poste à Paris n’ont pas débouché, nous ne savons pas quelle suite a été donnée à cette affaire.

### 2.3.3 - Projet d’une banque nationale

Une fois de plus, Duplain constate que la situation économique de la France est moins envieuse que celle de sa voisine, l’Angleterre, qui bénéficie de richesses réelles, d’un commerce florissant et d’un excellent gouvernement. La France a comme atouts, une population nombreuse et active et des richesses territoriales<sup>1142</sup>. La conjoncture politique veut que le Roi va se priver des conseils de ses Ministres au profit des délibérations des Etats-généraux. La priorité est de « dégager l’industrie de toute espèces d’entraves, de la débarrasser de ces maîtrises ridicules établies dans le commerce » :

De ces communautés exclusives dans les arts & métiers, qui ont réduit le talent à payer la permission de se montrer, l’indigence à donner de l’argent pour s’ouvrir l’entrée d’un état duquel elle ne se dévoue que pour en gagner ; & ont forcé l’ouvrier qui n’a point d’argent, à abandonner le fruit de ses travaux à un maître avare qui ne lui donne souvent que la subsistance d’une famille nombreuse, qui souvent ne connaît pas son métier et n’a d’autre mérite que celui d’avoir eu de l’argent pour acheter le droit exclusif de vendre au public le talent de son ouvrier<sup>1143</sup>.

L’Assemblée ne veut pas d’une banque privilégiée, qui aurait apporté au roi et au ministère, sur le modèle anglais, le concours technique, mais aussi le renfort politique des principaux capitalistes<sup>1144</sup>. Ce n’est pas l’avis de Joseph Duplain pour qui le remède à tous ces maux est la création d’une banque nationale qui s’avère absolument indispensable pour donner :

D’abord à l’agriculteur laborieux les moyens de confier plus à la terre, & d’en retirer davantage ; A l’Amateur courageux, la facilité d’exporter nos denrées & nos marchandises en plus grande quantité chez l’étranger ; Aux Manufacturiers ingénieux, la puissance de lutter avec fruit contre l’industrie des nations rivales ; Aux propriétaires d’immeubles, l’incomparable avantage d’acquitter des dettes dont ils ont souvent hérité, ou le moyen de se livrer, par des emprunts, à des entreprises utiles, sans être forcés à des ventes précipitées & toujours ruineuses<sup>1145</sup>.

La banque imaginée par Duplain serait gérée par des administrateurs généraux qui tiendrait leur pouvoir de la Nation et qui nommeraient treize administrateurs particuliers. Les Ministres n’auraient aucune influence sur la banque dont le capital s’élèverait à quatre-vingt millions fournis par la Nation. La banque nationale succéderait à la caisse d’escompte. Les statuts et autres modalités de fonctionnement seront fixés par les Etats généraux. Puisse la France se

---

<sup>1142</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Projet d’une banque nationale à établir en France, par M. de Sainte-Albine*, sl, 1789, p. 1

<sup>1143</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>1144</sup> Furet François, Ozouf Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p.462

<sup>1145</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Projet d’une banque nationale à établir en France, par M. de Sainte-Albine*, sl, 1789, pp. 14-15

convaincre de pareilles vérités, & adopter, je ne dis pas mon plan, mais l'idée d'un établissement de ce genre<sup>1146</sup> :

Vous êtes donc toujours fâché, M. le Comte, contre l'administration de la caisse d'escompte ; vous n'auriez par voulu qu'elle eût adopté pour ses billets la couleur verte ni les vignettes ? Cette livrée ne convenoit guère à une compagnie de crédit, à cause de l'allusion au bonnet vert<sup>1147</sup>.

Je vais rapidement vous tracer l'aperçu d'un plan beaucoup plus convenable à nos intérêts. Je voudrais, 1. Que l'Etat créât un papier national jusqu'à la concurrence de quatre ou cinq cents millions, qui seroient versés dans une banque nationale... laquelle banque succéderoit à la Caisse d'Escompte, & en prendroit la place. 2. Qu'il fut convenu que ce papier de la nation seroit reçu dans tout le Royaume comme argent comptant. 3. Que la Banque nationale restât chargée e la liquidation de la Caisse d'Escompte ; de lui tenir compte des soixante dix mille qui lui sont dûs par le Roi, ainsi que de tout l'argent qu'elle a en caisse<sup>1148</sup>.

Encore un projet qui semble ne pas avoir vu le jour. Au même moment, il dénonce le blanchiment d'argent et le trafic de capitaux :

Les israélites disent qu'ils envoient des lingots pour économiser sur la main-d'œuvre qui est meilleur marché dans le Limousin que dans l'isle de France... mais ces Messieurs ne disent pas que la rareté de l'espèce, augmentant par cette opération perfide, il s sont les maîtres de vendre leur argent ce qu'ils veulent ; ils ne disent pas que de Limoges ils enverront l'argent monnoyé, à Lyon, où ils acheteront des lettre-de-change à trois pour cent, et viendront s'acquitter avec la Caisse d'Escompte qui, par ce moyen, aura échangé ces lingots contre des lettres, c'est-à-dire, qu'elle aura formé un assortiment en papier carré et en papier long... Ils ne disent pas que cet argent ensuite s'écoulera dans les mains de nos réfugiés, et qu'il n'en reparoîtra pas une obole. Et de pareils attentats, M. le Comte, resteront à punir ; et nous verrons de sang froid s'engraisser à nos dépens une foule de Genevois, de Hollandois, d'Anglois, de Gens de tous les pays et de toutes les sectes tombés sur la place de Paris, comme des envoyés de Lucifer, semblables à ces nuées de sauterelles, qui, obscurcissant le soleil, tombent chaque année sur l'empire du croissant et le ravagent ! O François ! Quand vos bras succombant sous le poids de ses chaînes s'armera-t-il donc contre ces corsaires ? Quand détruirez-vous le repaire de ses serpents vénimeux, qui lancent continuellement sur vous leurs dards empoisonnés ? Quand abandonnerez-vous le culte de l'idole pour adorer le vrai Dieu ?... La dette nationale est sous la sauve-garde de la Nation et de la royauté française.

### **Un ressentiment particulier envers Necker**

Comme Jean-Charles-Pierre Le Noir fut l'un des ennemis jurés de Joseph Duplain, puis de Duplain de Sainte-Albine, Necker eut également à souffrir du ressentiment de Joseph. La banqueroute de l'Etat a ramené Necker aux affaires en août 1788, élevé au rang de ministre, il organise la réunion des Etats Généraux. Il va tenter de sauver la monarchie contre

---

<sup>1146</sup> *Ibid*

<sup>1147</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 6 octobre 1789

<sup>1148</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 18 novembre 1789

elle-même. Au moment de l'auto proclamation de l'Assemblée nationale le 17 juin 1789, la ligne conciliante préconisée par Necker est désavouée par le roi qui prend le parti des ordres privilégiés. Sa démission refusée dans un premier temps, il est renvoyé le 11 juillet, il a pour ordre de quitter secrètement la France. Devant la complexité des affaires, Necker est rappelé en France, la sagesse aurait voulu qu'il ne revînt pas. Il pressent les risques de son retour, mais il ne peut renoncer à l'honneur qu'on lui fait :

Je retourne en France en victime de l'estime dont on m'honore, écrit-il au moment de reprendre la route de Paris... Il me semble que je vais rentrer dans le gouffre<sup>1149</sup>.

Un an plus tard, il démissionne le 3 septembre 1790 dans l'indifférence la plus totale. « Son réformisme était trop audacieux pour le parti aristocratique et trop timoré pour les patriotes »<sup>1150</sup>. Son seul tort dira un député le 2 août 1790, c'est de s'être tenu à « des idées conformes à une longue expérience qui ne permet guère de s'élever à la hauteur des conceptions nouvelles »<sup>1151</sup>. Joseph Duplain de Sainte-Albine ne cache pas son ressentiment pour cet homme dans un article des *Lettres au Comte de B\*\*\*\** de mars 1790 :

M. Necker à toujours quelques ressentimens de colique épatique. On assure que ce Ministre se dispose à aller prendre les Eaux près du Saint-Esprit dans le mois de Mai prochain, que Dieu l'accompagne à la fontaine et répande ses dons sur cette tête chère à la France !<sup>1152</sup>

M. Necker est sur le point de partir aux eaux, ainsi que je vous l'ai marqué. Le Ministre rend un gouvenement qui ne lui obéit plus, et tout en nous disant que sa santé l'oblige d'abandonner, pour un instant, ses fonctions publiques, il demande un comité de Finances. « C'est ainsi qu'en parlant, je vous fais mes adieux. C'est l'histoire de Cassiodore qui, sous Théodoric, parvenu au faite des grandeurs, qui, après avoir joui des mêmes prérogatives de l'Empereur, qui après avoir disposé du Trésor d'Etat ; qui après avoir approvisionné le Royaume ; qui, enfin, après avoir décoré du nom de Patrice, se dégoûta des Grandeurs, et se retira dans un monastère pour y travailler à des ouvrages sur la Religion<sup>1153</sup>.

En 1789, Joseph Duplain de Sainte-Albine se débat au milieu de ses adversaires, gagne certains procès en perd d'autres et récupère une partie de sa fortune. En aucun cas il ne reprendra le commerce de la librairie. Admiratif de son monarque mais détestant ses ministres, il s'accommoderait très bien d'une monarchie constitutionnelle :

Eh ! quel plus beau moment enfin ! Une Nation réunie dans ses Députés, l'élite de tout un peuple, qui, en acquittant exactement ses dettes, régénérera le crédit en France, donnera à l'Europe attentive l'exemple frappant d'une fidélité dont aucun Monarque n'osera plus s'écarter, & rendra au plus Grand Roi de l'univers la prépondérance dont il jouissoit à si juste titre dans toutes les Cours, prépondérance

---

<sup>1149</sup> Furet François, Ozouf Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p.308

<sup>1150</sup> *Ibid*

<sup>1151</sup> *Ibid*

<sup>1152</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*\**, 4 mars 1790

<sup>1153</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*\**, 15 mars 1790

que des Ministres plus occupés d’eux que du soin de conserver l’éclat & l’honneur du Trône, avoient laissé affoiblir<sup>1154</sup>.

Ah ! M. Le Comte, dites à vos amis, dites aux hommes de bon sens, dites à tout le monde, qu’il ne nous reste d’autre ressource, pour échapper à une affreuse destinée, que celle de rétablir la circulation, de payer en nos billets ce que nous devons et ce que nous avons solennellement promis de payer, de borner nos vengeances, et, au lieu de nous occuper à rechercher le crime jusques dans ces derniers repaires, d’accorder à tous nos Grands une amnistie générale, qui les rappellera dans leurs foyers<sup>1155</sup>.

Joseph Duplain est incorrigible, il ne vit que pour et par son argent, il n’y a pas un obstacle qu’il ne sait contourner, il sacrifie ses amis et ses relations pour arriver à ses fins. Citons un extrait d’une lettre du maire girondin lyonnais Vittet qui juge très sévèrement ce type de personnage :

N’attendez rien des négociants, ils aiment mieux mourir que de perdre leur cher argent ; ils aiment mieux être esclaves que de ne pas gagner la même quantité d’argent ; ils aiment mieux voir périr leurs femmes et leurs enfants que d’en perdre la plus petite portion. Vous savez comme ils raisonnent sur le présent et sur l’avenir, ou plutôt comme ils sont intéressés<sup>1156</sup>.

Ses activités financières vont bientôt passer en toile de fond, sans jamais disparaître totalement. La déclaration des droits de l’homme et du citoyen va lui ouvrir la voie qu’il espère secrètement depuis bien longtemps.

---

<sup>1154</sup> Duplain de Sainte-Albine Joseph-Benoît, *Projet d’une banque nationale à établir en France, par M. de Sainte-Albine*, sl, 1789, p. 17

<sup>1155</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 4 janvier 1790

<sup>1156</sup> Bayard Françoise, *Vivre à Lyon sous l’Ancien Régime*, Perrin, 1997, p. 168

## 3 - Le journalisme politique et la presse d'information : Joseph et Pierre-Jacques Duplain

A la veille de 1789, de multiples imprimés ont contribué à la diffusion des idées révolutionnaires aux côtés des livres, ce sont les « canards », les libelles, les pamphlets, les poèmes... A cela s'ajoute l'essor fulgurant de la presse, les français découvrent neuf cents titres au XVIIIe siècle contre deux cents au XVIIe. Nous passons de périodiques officiels source d'information d'une politique royale, à des journaux qui s'émancipent dans le combat philosophique, littéraire et savant, c'est le cas pour le *Journal de Trévoux*, le *Journal des Savants*, le *Mercure de France* ou *L'Année littéraire*<sup>1157</sup>. Puis le journal devient un objet de consommation, une pièce culturelle et informative qui touche le peuple à la fin du XVIIIe siècle. Le public s'intéresse à des journaux spécialisés, Pierre-Jacques Duplain diffuse de la littérature médicale en 1787. La presse est également un enjeu pour les imprimeurs libraires, longtemps tributaires de la censure, Joseph et Pierre-Jacques Duplain, qui ont été condamnés durement pour n'avoir pas respecté les règles, en sont deux exemples tout à fait significatifs. Quel va être leur rôle dans ce nouveau contexte politique ? Les philosophes, Voltaire, Rousseau et surtout Diderot dans sa lettre désormais célèbre *Lettre... sur le commerce de la librairie*, ont revendiqué très tôt la liberté de la presse. En sont témoins les opinions exprimées dans les articles « Libelle » et « Presse », de l'*Encyclopédie*, rédigés par le chevalier de Jaucourt :

En général, écrit Jaucourt, tout pays où il n'est pas permis de penser et d'écrire ses pensées doit nécessairement tomber dans la stupidité, la superstition et la barbarie... Dans les monarchies éclairées, les libelles sont moins regardés comme un crime que comme un objet de police. Les Anglais abandonnent les libelles à leur destinée et les regardent comme un inconvénient d'un gouvernement libre qu'il n'est pas dans la nature des choses humaines d'éviter. Dans l'article presse, il précise, On demande si la liberté de la presse est avantageuse ou préjudiciable à un Etat. La réponse n'est pas difficile. Il est de la plus grande importance de conserver cet usage dans tous les Etats fondés sur la liberté. Je dis lus, les inconvénients de cette liberté sont si peu considérables vis-à-vis de ses avantages

---

<sup>1157</sup> Goubert Pierre, Roche Daniel, « Lectures et sociabilités », in *Les Français et l'Ancien Régime : Culture et société*, Paris, Colin, 1984

que ce devrait être le droit commun de l'univers et qu'il est à propos de l'autoriser dans tous les gouvernements. Nous ne devons point appréhender la liberté de la presse...<sup>1158</sup>

Avant la Révolution, la liberté de la presse n'existe dans aucun pays européen, même si en Angleterre la législation qui réfrénait les délites de presse cessa d'être appliquée, elle ne disparut pas ; de même que les Provinces-Unies étaient devenues la terre de refuge des journalistes persécutés dans d'autres pays d'Europe. Seuls les Etats-Unis ont proclamé dans la Déclaration des droits de la Virginie le 12 juin 1776 « la liberté de la presse est l'un des remparts les plus puissants de la liberté »<sup>1159</sup>. La municipalité de Paris veut faire taire les pamphlets, elle arrête que « les colporteurs d'imprimés propres à produire une fermentation dangereuse seront jetés en prison et que les caricatures seront soumises à la censure »<sup>1160</sup>. Le 5 juillet 1788, Loménie de Brienne, premier ministre, tente de résoudre la crise dans laquelle sombre le pays en convoquant les Etats généraux. Il fait appel à l'opinion public pour avoir son avis sur cette question :

Sa Majesté invite... tous les savants et personnes instruites de son royaume et particulièrement ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres de sa bonne ville de paris, à adresser à M. le Garde des sceaux tous les renseignements et mémoires sur les objets contenus au présent arrêt<sup>1161</sup>.

Cet article 8 de l'arrêt du Conseil d'état est lourd de conséquence, s'il ne supprime pas la censure, il supprime implicitement, l'autorisation préalable de publier. A cela, vient s'ajouter la multiplication des pamphlets, du 1<sup>er</sup> janvier 1787 au 5 juillet 1788, environ six cent cinquante pamphlets ont été publiés, plus de trois cents paraissent dans les seuls mois de juillet, août et septembre 1788, soit plus de cent par mois, et 90 % d'entre eux attaquent la politique royale ou l'absolutisme monarchique<sup>1162</sup>. Quelques uns de ces pamphlets parurent plusieurs fois, s'apparentant alors à des périodiques. Tel est le cas de la *Sentinelle du peuple* de Volney ou le *Hérault de la Nation* de Mangourit. Certains pamphlets prônent la liberté de la presse comme la brochure de Mirabeau « Sur la liberté de la pressé » ou bien le « mémoire sur la liberté de la presse » de Malesherbes. Les cahiers de doléances vont reprendre ces idées. Si les cahiers des paysans n'abordent que très rarement ce sujet, sur quatre cent soixante-quatre cahiers des villes, seuls une soixantaine ne mentionnent pas le problème de la liberté de la presse<sup>1163</sup>.

---

<sup>1158</sup> *Encyclopédie*, t. IX, p. 459 (édition originale), article « Libelle » in *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969, vol. 1, Des origines à 1814, p. 407

<sup>1159</sup> *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969, vol. 1, Des origines à 1814, pp. 405-406

<sup>1160</sup> Benoît Bruno, *Les Grandes dates de la Révolution française*, Paris, Larousse, 1988, p. 114

<sup>1161</sup> *Histoire générale de la presse française*, *ibid.*, p. 409

<sup>1162</sup> *Op. cit.*, p. 409

<sup>1163</sup> *Op. cit.*, p. 418

1789 est l'année témoin à la fois d'un durcissement des autorités, qui tentent de contrôler les écrits de tous les partis, mais aussi, le 26 août de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'Assemblée nationale vote l'article XI :

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi.

Dans la confusion générale, la censure est supprimée, ce qui va donner la possibilité à chacun de produire une activité littéraire de tout ordre. Cette période d'intense liberté de presse va délivrer nos libraires Pierre-Jacques et Joseph de longues années de censure, ils se jettent dans la bataille. Le « journaliste » se découvre un rôle de composition à créer de toute pièce :

Me voilà journaliste, écrit Camille Desmoulins, et c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession méprisable, mercenaires, esclave du gouvernement. Aujourd'hui, en France, c'est le journaliste qui a les tablettes, l' 'album' du censeur, et qui passe en revue le sénat, les consuls et le dictateur lui-même<sup>1164</sup>.

Mirabeau est entendu après avoir déclaré « Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée, la liberté sans laquelle les autres ne seront jamais acquises »<sup>1165</sup>. La bataille est vive entre les rédacteurs des différents journaux qui doivent faire face aux forces politiques en présence mais aussi à la concurrence. En 1789, Pierre Rétat a recensé cent soixante six nouveaux journaux de politique et d'information générale dont cent trente deux à Paris. D'où la concurrence qui devient féroce et qui les oblige à créer des associations :

M. Panckouke s'est fait un point d'honneur de soutenir son journal au milieu des grands débris qui le menaçaient d'une ruine commune, et il vient de conclure une triple alliance entre MM. Marmontel, de Laharpe et Champfort. En lisant la publication de cette ligue formidable, j'avais tremblé pour mon journal, et j'aurais bien voulu regagner le port avec ma frêle barque ; Comment tenir la mer contre ces gros vaisseaux qui allaient croiser au mois de janvier ? je respire et je reprends courage depuis que j'ai vue la première expédition de M. de Laharpe<sup>1166</sup>.

Les cousins Duplain, installés tous les deux depuis une dizaine d'années à Paris, l'un dans les affaires, l'autre dans la librairie, se reconvertissent. Joseph crée un journal d'opinion les *Lettres au Comte de B\*\*\**, (1789) comme le fait son vieil ennemi, Charles Panckouke, en lançant le *Moniteur universel* (1789). Duplain prédit que la tâche sera rude :

Vous voyez, M. le Comte, [écrit Duplain] quelques libelles, vous voyez quelques brochures scandaleuses. Je les vois, je les lis, et comme vous je gémiss ; mais la peine que je ressens ne balance pas un instant dans mon âge, l'amour que j'ai pour la liberté de la presse qui assure la nôtre ; Attendez, M. le Comte, Attendez,

<sup>1164</sup> Desmoulins Camille, *Révolutions de France et de Brabant* [et des royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté], Paris, impr. de P.-J. Duplain, [1792], vol. 2, p. 19

<sup>1165</sup> Weill Georges, *Le journal : origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, Albin Michel, 1934, p. XIV

<sup>1166</sup> Gallois Léonard, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française*, Paris, Au bureau de la Société de l'industrie fraternelle, 1845, vol. 2, p.27

n'exigez pas d'un enfant rempli d'humeurs qu'il n'ait point de maladies. Laissez-lui jeter sa fourme, et bientôt vous ne serez plus fâché<sup>1167</sup>.

Duplain, s'il garde un amour irraisonné pour le roi, encourage les réformes dont le pays a besoin et notamment les réformes économiques :

Lisez, M. le Comte, lisez, et vous concluez avec moi, qu'il ne nous reste d'autre parti à prendre que celui d'inviter nos Représentans à hâter leurs Décrets, et quelques contraires qu'ils soient à nos intérêts, d'y obéir sans récrimination, parce que les maux qui résulteroient pour nous d'un Décret injuste, s'il étoit possible de le soupçonner, seront infiniment moindres que ceux que l'anarchie appelleroit sur nos têtes. « Je dirois aux hommes audacieux, qui, dans le délire de l'ambition et de l'avidité, oseroient fermer le projet insensé d'arrêter la Révolution ou de la rendre illusoire : malheureux insensés, vous ressemblez à des passagers qui s'entre-déchirent sur un vaisseau, pour quelques voies d'eau que les uns veulent coucher à leur manière, et les autres à la leur, et, dans un instant, passagers et vaisseaux, tout va s'engloutir dans un gouffre !... Est-ce là ce que vous voulez ? Mais vous, nobles de toutes les classes, vous, prêtres de tous les ordres ; vous mêmes, hommes factieux, que deviendrez-vous dans cet affreux tumulte ?... »

Après avoir tenté de rassurer ses lecteurs comme lui-même d'ailleurs, il laisse place, peu à peu, à des peurs et des craintes :

A l'instant où l'anarchie, rompant les foibles dignes de l'opinion qui l'arrêtent encore, se déborderoit en guerre civile, à l'instant où l'assemblée nationale seroit dissoute et voudroit se disperser, à cet instant affreux, les premières victimes seroient tous les citoyens accusés ou suspects, nobles ou prêtres, factieux ou conjurés, les premiers coups de poignards seroient pour leur sein, les premiers flambeaux pour leurs maisons ; toutes les barrières fermées de distance en distance d'une extrémité du royaume à l'autre, ne laisseroient plus échapper ni l'innocent ni le coupable... O François ! nobles ou roturier, ministre de la religion ou laïcs, grands ou petits, jetez les yeux sur cet affreux tableau... Comment ne voyons-nous pas que la guerre civile arrivant sur les pas de l'anarchie, marcheroient pêle-mêle sur tous nos ossements, à la lueur de l'incendie de toutes les maisons ? Qui de nous pourroit se dire : ma famille et moi nous serons exceptés ? Hélas ! les scélérats et les brigands seroient les seuls qui pourroient se flatter de survivre et de surmonter les monceaux de ruines où les honnêtes-gens périroient écrasés !<sup>1168</sup>

Jean-Paul Bertaud<sup>1169</sup> donne les caractéristiques du style du journal contre Révolutionnaire : d'un format que l'on peut glisser dans la poche, il présente sous un titre en petits caractères, les « Nouvelles ou débats de l'Assemblée ». L'information politique est prétexte à une longue dissertation, qui empêche parfois l'actualité d'être développée. L'« événement », c'est l'Assemblée, aussi est-il nécessaire d'avoir un correspondant en permanence dans la salle du manège, à moins de n'y siéger soi-même. La dernière page du journal est consacrée à de courtes rubriques sur la vie provinciale ou sur celle des cours étrangères. Quelquefois, en marge, on lit le cours de la bourse et celui de l'assignat. Les journaux de Joseph Duplain de

<sup>1167</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 21 janvier 1790

<sup>1168</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 31 décembre 1789

<sup>1169</sup> Bertaud Jean-Paul, *Les Amis du roi : journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Librairie académique Perrin, 1984, 283 p.

Sainte-Albine rentrent-ils dans le cadre existant ? Face à cette presse « grave ou larmoyante », poursuit Bertaud, il y a une presse contre révolutionnaire qui cherche à faire rire ou sourire. Elle donne une large place aux faits de la vie quotidienne « aux gestes et aux paroles vraies ou supposées » des patriotes.

Pierre-Jacques Duplain, révolutionnaire depuis près de vingt ans, ne produit pas de journaux mais en imprime, *Le Défenseur de la Constitution*, *les Révolutions de France et de Brabant* et les *Lettres de M. Robespierre à ses Commettants*. Il va devenir le « Révolutionnaire exalté » que décrira plus tard Ange Pitou. Les scènes que nous allons décrire se déroulent autour de la Cour du Commerce à Paris. Ce passage, ouvert en 1735, formait à l'origine un angle qui reliait la rue de l'Ancienne Comédie à la rue Saint-André-des-Arts. Construit à l'emplacement du fossé de l'enceinte de Philippe-Auguste, comblé en 1582 entre les portes de Nesle et Saint-Germain, il sera prolongé vers la rue de la Boucherie vers 1776, aujourd'hui absorbé par le boulevard Saint-Germain. La Cour du Commerce doit son nom à la présence de nombreuses boutiques qui entouraient deux jeux de boules. Marat imprimera son journal, *l'Ami du peuple*, au n° 8. Le charpentier allemand du nom de Schmidt mettra au point la guillotine dans son atelier du n° 9. La statue de Danton, érigée sur la place de l'Odéon sur le trottoir opposé du boulevard Saint-Germain, occupe l'emplacement de son appartement de sept pièces qu'il habitera dans la cour, à partir de 1789<sup>1170</sup>. Comme nous le verrons plus loin les deux cousins vivent également à proximité de la cour.

Nous allons présenter successivement les activités de Joseph et de Pierre-Jacques à partir de 1789 en intégrant au texte, le récit de leurs déboires avec les gouvernements en place qui ont coûté aux cousins de multiples emprisonnements. Les journaux qu'ils ont produits feront l'objet de fiches descriptives<sup>1171</sup> dont la présentation est inspirée de celles de Gilles Fayel, dans le *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799 : La Presse départementale* (2005). La fiche concernant les *Lettres à M. le Comte de B\*\*\** a été constituée par des informations fournies par Pierre Rétat dans les *Journaux de 1789 : Bibliographie critique*, que nous avons corrigée ou complétée à la suite de nos découvertes. Nous avons recensé les exemplaires existants pour chaque journal ainsi que leur localisation<sup>1172</sup>.

---

<sup>1170</sup> <http://www.insecula.com/salle/MS02015.html>

<sup>1171</sup> Annexe 7, vol. 2, p. 189

<sup>1172</sup> Annexe 6, vol. 2, p. 161

## 3.1 - Joseph-Benoît, un avant gardiste de génie

Les almanachs (annuels puis semestriels) au XVIIe siècle sont les ancêtres du journal. Connus sous les noms de gazette, mercure, zeitung, courrier, coranto, ils deviennent hebdomadaires. La monarchie du XVIIe met en place une presse d'état dirigée par elle : une presse politique avec la *Gazette*, une presse scientifique avec le *Journal des Savants* et une presse littéraire et mondaine avec le *Mercur*. La gazette va prendre son sens définitif grâce à Théophraste Renaudot<sup>1173</sup> qui la développe dans le Royaume en s'inspirant des expériences qu'il a observées dans les Provinces-Unies. La *Gazette* est définie par son fondateur en 1631, comme « le journal des rois et des puissances de la terre ». Les premiers quotidiens apparaissent au XVIIIe siècle. On trouve des journaux du matin, de midi et du soir, mais également des éditions subversives, secrètes. Les deux conditions nécessaires au développement du journal sont l'imprimerie (qui permet à la nouvelle d'atteindre un public plus large et de manière plus régulière) et la poste. A cela rajoutons les circonstances sociales et les progrès de la démocratie<sup>1174</sup>. Le journalisme s'exprime pleinement dans « la liberté » écrit Georges Weill, « il pose et oppose les partis ; il exprime l'âme des foules. Pour les idées, il est un merveilleux instrument de propagande. En face du pouvoir, il dresse une puissance »<sup>1175</sup>.

Joseph va produire trois journaux, les *Lettres au comte de B\*\*\** (1789)<sup>1176</sup>, le *Courrier extraordinaire ou le Premier arrivé* (1790)<sup>1177</sup> et le *Courrier universel* (1792)<sup>1178</sup>. A travers ses feuilles, nous ne retrouvons pas la grande histoire de la Révolution mais un point de vue parmi d'autres. Les révélations de cet homme ont leur place dans l'affaire qui nous intéresse puisqu'elles vont fournir des éléments pour écrire la suite des épisodes précédant la période Révolutionnaire ; ainsi nous avons pu compléter, effectuer des recoupements ou bien éclaircir quelques points obscurs. Ce sont les journaux d'un seul homme qui, bien qu'il ait eu des assistants comme Ange Pitou, ou bien des hommes de paille tel Husson à son service, sera le directeur, l'imprimeur, le reporter, le chroniqueur, le rédacteur en chef de ses feuilles pour

---

<sup>1173</sup> Médecin protestant qui, après avoir voyagé à l'étranger, s'installe à Loudun. Il fait connaissance du Père Joseph qui l'introduit auprès de Richelieu.

<sup>1174</sup> Weill Georges, *Le journal : origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, Albin Michel, 1934, p. XII

<sup>1175</sup> *Ibid*, p. XIII

<sup>1176</sup> *Annexe 7, vol. 2, p. 189*

<sup>1177</sup> *Annexe 7, vol. 2, p. 190*

<sup>1178</sup> *Annexe 7, vol. 2, p. 191*

lesquelles il exige une maîtrise totale de l'ensemble de la chaîne de production. Pour le lyonnais Emmanuel Vingtrinier :

Il alla chercher à Paris un meilleur aliment pour son activité... comme ses compatriotes, Prudhomme et Tournon... Il fut tenté par le journalisme. Dans le profond changement des idées et la complexité des événements, cette carrière offrait d'incomparables ressources à son caractère audacieux et à son esprit entreprenant<sup>1179</sup>.

### 3.1.1 – La création des journaux

Joseph se voit obliger de s'associer à la *Société Littéraire* pour mener à bien son projet. Celle-ci compte dans ses murs d'autres journaux, tels, la *Chronique de Paris*<sup>1180</sup>, le *Postillon extraordinaire*, le *Courrier extraordinaire*, les *Lettres du Père Duchêne*. Ses bureaux, implantés à l'Hôtel de Tours rue du Paon dans le quartier de Saint-André des Arts, se situent dans un vieil hôtel qui occupe un vaste espace entre la rue des Cordeliers, la Cour du Paon, la Cour de Rohan et la Cour du Commerce. Ayant appartenu aux archevêques de Tours, il en a gardé le nom. Il comprend des dépendances importantes, un jardin, des remises, des écuries où les gens du quartier placent leurs chevaux et leurs voitures, chevaux utilisés par Danton en 1793<sup>1181</sup>. Fait intéressant à noter, les bureaux du journal donnent par la cour intérieure sur les appartements particuliers de Pierre-Jacques, cour du Commerce, cour dans laquelle habitent également Georges-Jacques Danton et Camille Desmoulins.

En 1789, les contemporains de Duplain lui attribuent plusieurs journaux aux titres très proches, les *Lettres du Père Duchesne* et les *Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchêne*. Plus tard André Fribourg le déclarera rédacteur du premier. Duplain réfute son appartenance aux deux feuilles, mais il reconnaît que la première s'imprimait à la *Société littéraire* et qu'elle contenait « de bons principes », « Je ne sais par quelle bisarrerie on m'a attribué la première feuille », dit-il, « sa composition appartient à une jeune homme plein d'esprit, et dont je dois respecter l'incognito... »<sup>1182</sup>. Quant à la deuxième imprimée chez Tremblay, qui est en réalité *Le Père Duchesne d'Hébert*, ce n'est qu'« une diatribe sanglante contre le roi, la reine et le genre humain entier » écrit Joseph<sup>1183</sup>. Ouzi Elyada, dans *Presse*

<sup>1179</sup> Vingtrinier Emmanuel, « Le Lyonnais J.B. Duplain : créateur du premier journal d'informations rapides et ses premières messageries de la presse », *Salut public*, 10/2/1931, 1p.

<sup>1180</sup> Fondée le 24/8/1789 par deux amis, Millin et Noël. Un des quotidiens les mieux faits de la capitale : éditoriaux rédigés par des hommes politiques tels que Condorcet, Delaunay d'Angers, Anacharsis Cloots et des informations nombreuses et variées. A noter que ce journal consacre plus de place à la publicité que les autres, celle-ci vaut 30 livres la colonne. Feuille légèrement plus modérée que le « Patriote français ». In *Histoire générale de la presse française*, tome 1, p. 449

<sup>1181</sup> A la réquisition des parties, nous nous sommes avec elles,... transportées en une maison rue du Paon, à Paris, hôtel de Tours, dans l'étendue de notre section, où il a été procédé par ledit Delestrade aux prisées et estimation d'un cabriolet, d'un cheval, d'une jument et de harnais - Fribourg André, « Le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents », *Révolution française*, vol. LVIII, 1910, p. 80

<sup>1182</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 6 juin 1792

<sup>1183</sup> *Ibid*

*populaire et feuilles volantes, 1789-1792*, livre le secret de ce journal. *Les Lettres bougrement patriotiques du véritable père Duchesne (septembre 1790-mai 1792)* étaient rédigées par A. Lemaire. Les quatre-vingt-douze premiers numéros sont imprimés rue du Théâtre, par Chalon qui se suicide début juin 1791 à la suite de problèmes financiers. A partir du numéro 93, il est imprimé par la *Société Littéraire*, rue de Tournon, n° 17, dirigée par le libraire imprimeur « JL [Joseph] Duplain ». Après dix mois de collaboration (n° 93 au n° 393), Lemaire se sépare de son imprimeur pour se lier à Callot Courcier, rue de la Poupée, n° 5. A la suite de cette séparation, Lemaire change le titre de son journal au n° 42 le 27/6/1792 en, *La Trompette du Père Duchêne*. Il déplore la fin de sa collaboration avec Joseph :

J'avoue avec douleur que je ne reconnais plus mon ami Duplain. Depuis quelques temps, il s'est empatoüillé dans le Royalisme par-dessus les oreilles et c'est pourquoi peut-être il m'a quitté<sup>1184</sup>.

### Repères chronologiques : 1789 - 1795

1789	Pierre-Jacques, imprimeur de l'assemblée nationale Constituante
12/07/1789	Création des <i>Lettres à M. le Comte de B***</i>
04/08/1789	Naissance d'Emé Joseph, quatrième enfant de Joseph
03/03/1790	Création du <i>Courrier extraordinaire ou le premier arrivé</i>
28/03/1790	Dernier numéro des <i>Lettres à M. le Comte de B***</i>
1792	Pierre-Jacques, imprimeur de l'assemblée électorale
1792	Pierre-Jacques, imprimeur du journal <i>des Révolutions de France et de Brabant</i> , du numéro 79 au numéro 85
1792	Pierre-Jacques, imprimeur des <i>Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants</i>
Janvier 1792	Pierre-Jacques, imprimeur de la société des <i>Amis de la Constitution</i>
27/07/1792	Dernier numéro du <i>Courrier extraordinaire ou le premier arrivé</i>
Août 1792	Premier emprisonnement de Joseph
11/08/1792	Création du Comité de surveillance de la Commune
2/9/1792	Composition définitive du Comité de surveillance : Panis, Sergent, Jourdeuil et Duplain, assistés de Lenfant, Guerneur, Leclerc, Duffort, Marat, Deforgues, Cally
3/9/1792	Circulaire du Comité de surveillance
2 ou 3/9/1792	Evasion de Joseph grâce à Pierre-Jacques son cousin
17/09/1792	Jugement et acquittement de Joseph
Octobre 1792	Création du <i>Courrier universel</i>
Octobre 1792	Pierre-Jacques imprimeur des <i>Amis de la Liberté</i> d'octobre à décembre

<sup>1184</sup> Elyada, Ouzi, *Presse populaire & feuilles volantes de la Révolution à Paris : 1789-1792*, Paris, Société des études Robespierriistes, 1991, p. 63

21/12/1792	Le <i>Courrier universel</i> prend la forme de <i>Courrier universel ou l’Echo de Paris, des départements et de l’étranger</i>
1793	Pierre-Jacques est très peu de temps administrateur des postes
2/5/1793	Joseph emmené à la prison de la Force, les scellés sont apposés sur son imprimerie, 13 floréal an II
29/6/1793	Lettres anglaises
1/8/1793	Rapport de Barère sur les « Lettres anglaises »
6/8/1793	Laignelot et Amar du Comité de sûreté générale demandent à deux gendarmes d’aller chercher Duplain à la prison de la Force pour le conduire à son domicile afin d’assister à la levée des scellés
7/8/1793 au 14/9/1793	A la suite d’une plainte contre le <i>Courrier universel</i> , Joseph est placé sous la garde d’un gendarme jusqu’au 14 septembre 1793
11/8/1793	Joseph relaxé, jugement provisoire
Août à octobre 1793	Joseph sous la garde d’un gendarme à son domicile
23/10/1793	Joseph est emprisonné au Luxembourg, 23 brumaire an II
Octobre 1793	Pierre-Jacques juré dans le procès de la Marie-Antoinette
28/1/1794	Libération de Joseph, 9 pluviôse an II
18/3/1794	Joseph au Luxembourg, 28 ventôse an II
Mars 1794	Création du tribunal Révolutionnaire, Pierre-Jacques Duplain est juré
Avril 1794 (13 floréal an II)	Le rapport de Barère relatant la découverte des <i>Lettres anglaises</i> implique « Duplain », Joseph est arrêté
7/7/1794	Joseph transféré à la Conciergerie, 19 messidor an II
9/7/1794	Joseph condamné à mort et guillotiné, 21 messidor
31/7/1794	Pierre-Jacques aux Carmes, 13 thermidor an II
3/8/1794	Procès de la Reine, Duplain se dit juré
5/8/1794	Libération de Pierre-Jacques, 18 thermidor an II
7/7/1794	Joseph est transféré à la Conciergerie, 19 messidor an II
12/7/1794	Joseph est condamné à mort et guillotiné, 24 messidor an II
28/7/1794	Exécution de Robespierre, 10 thermidor an II
19/8/1794	Arrestation de Pierre-Jacques, 2 fructidor an III
9 pluviôse an III	Pierre-Jacques est libéré de la prison du Luxembourg
Août 1795	Arrestation de Pierre-Jacques, 2 fructidor an III
Novembre 1795	Libération de Pierre-Jacques, 27 brumaire an IV

### ***Lettres au comte de B\*\*\* : 12 juillet 1789 au 28 mars 1790***

Autorisés ou non les journaux se multiplient : quarante-deux périodiques voient le jour à Paris entre début mai et fin juillet 1789. Le *Bulletin des Etats généraux* (19 mai), la *Correspondance des députés des communes de l’Anjou* (mai), la *Correspondance nationale* (mai), *l’Esprit des séances des Etats généraux* (mai), la *Correspondance de Bretagne* (mai),

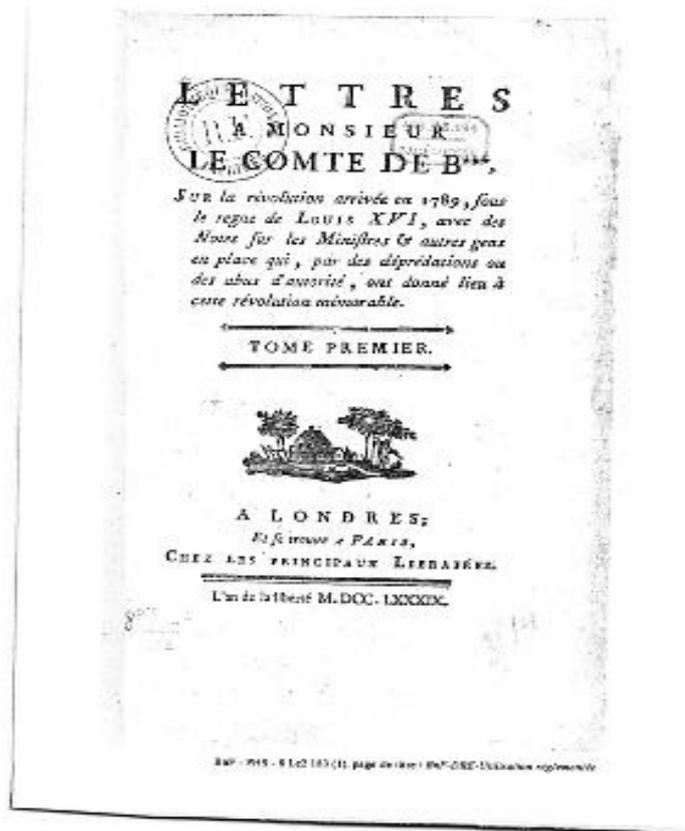
le *Journal des Etats généraux* (27 mai), le *Journal des provinces* (mai), le *Courrier français* de Poncelin (juin), le *Journal de Versailles* (6 juin), les *Nouvelles de Versailles* (17 juin), le *Point du jour*, de Barère (19 juin), les *Annales parisiennes* (1<sup>er</sup> juillet), *l'Assemblée nationale* (1<sup>er</sup> juillet), le *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, de Gorsas (5 juillet), le *Bulletin de l'Assemblée nationale* (6 juillet), le *Déclin du jour* (7 juillet), le *Journal de la ville*, les *Loisirs d'un patriote* (début de juillet), les *Révolutions de Paris* (12 juillet). Longue liste à laquelle nous rajoutons la naissance, au mois de juillet 1789, du premier journal de Joseph, Les *Lettres au comte de B\*\*\*\** (un mois plus tard, naît son quatrième et dernier enfant, Emé-Joseph). Diffuser ses idées sans contrôle ni censure dans un journal est un moment d'intense émotion pour Joseph. Le numéro un paraît le 12 juillet, peu avant la prise de la Bastille, à *Londres et à Paris chez les principaux libraires*. Six mois sont nécessaires afin que le titre du journal se stabilise. Au lancement il s'intitule, *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*\* Sur la Révolution arrivée en 1789, sous le règne de Louis XVI, avec des Notes sur les Ministres & autres gens en place qui par des déprédations ou des abus d'autorité, ont donné lieu à cette Révolution mémorable*. Un mois plus tard (19 août), on rajoute au titre initial un sous-titre, *On a joint à ces Lettres l'annonce des Ouvrages nouveaux, celles des Pièces de théâtre, les nouvelles politiques, une analyse des causes intéressantes, & quelques pièces de vers*. Enfin, le 24 décembre, il paraît sous l'appellation définitive de *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*\** (voir illustration page suivante). Il s'agit d'une fiction épistolaire sous forme de lettres datées de Paris sans signature, une simple formule conventionnelle termine les feuilles « J'ai l'honneur d'être », publiée à Paris, chez les principaux libraires, puis de l'Imprimerie de la Société littéraire à partir du 28 janvier 1790. Qui est l'interlocuteur de Joseph qu'il nomme « M. le Comte » ? Peut-être est-ce son beau-frère le Comte Louis de Barjac de Roccoules<sup>1185</sup> qu'il affectionne particulièrement, marié le 14 juin 1744 avec sa sœur Geneste (ils auront un fils, Benoît-Joseph<sup>1186</sup>). Ou bien est-ce M. le Comte de B. que l'on retrouve dans un courrier écrit de Lille le 26 juin 1790 sur *la découverte d'un projet de contre-Révolution en France & en brabant par les patriotes hollandois, les aristocrates françois...* ce qui accrédirait la thèse du complot royaliste que nous verrons plus tard<sup>1187</sup> ? où peut-être est-ce le comte de Bézignan, célèbre conspirateur royaliste ? Nous n'avons aucune preuve formelle qui révèle l'identité du prête nom mais nous serions tentés de penser qu'il s'agit du beau-frère de Joseph.

<sup>1185</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 21

<sup>1186</sup> Annexe 4, vol. 2, p. 70

<sup>1187</sup> Copie d'une lettre authentique écrite de Lille le 26 juin 1790 à un grand personnage à Bruxelles, sur la découverte d'un projet de contre-Révolution en France & en Brabant par les patriotes hollandois, les aristocrates françois, les démocrates brabançons sous le conseil de Vienne établi à Paris aux Thuilleries, & sous la direction des généraux-comte de B., comte de M., comte de la M., marquis de L, baron de C, Lille, [s.n.], 26/6/1790, 11 p.

De parution irrégulière, cette lettre de quatre pages comporte toujours, sauf rares exceptions, les rubriques *Littérature*, *Nouvelles de divers endroits*, *Des nouvelles de l'actualité*.



Page de titre des *Lettres à Monsieur le Comte de B\*\*\**

En voici une présentation de Joseph :

Ces lettres curieuses se vendent au Palais-Royal : ce n'est point la sécheresse de tous ces Journaux arrivant le matin à plein tombereaux, avec les approvisionnements de Paris, & dont on ne se ressouvent pas le soir ; ce n'est point la sécheresse des productions de ces oiseaux chouette que dix heures de nuit voient naître, & que mille bouches écumantes se disputent la place avec les reveil-matins viennent vomir dans tous les coins de Paris. L'auteur donne d'abord à son ami des détails sur la Révolution. Il fait ensuite connoître les principaux Ministres, ainsi que les gens en place qui, depuis le règne de Louis XV, ont excédé le peuple, & l'ont forcé à secouer ses chaînes.<sup>1188</sup>

Pour la première livraison, c'est-à-dire les six premiers mois, le prix de l'abonnement pour vingt quatre numéros est de trente et une livres quatre sols. L'année 1790 voit une légère augmentation du tarif, trente-trois livres dix sols, puisque vingt six numéros seront livrés au lieu de vingt-quatre. Comme cadeau publicitaire, il donne « gratis », à ses abonnés :

Les Portraits de tous les Ministres, de tous les gens en place & de toutes les Femmes qui se sont rendues célèbres sous le règne de Louis XV, comme sous celui de Louis XVI. Cette galerie mémorable contiendra au moins soixante Portraits, gravés par les plus habiles Maîtres<sup>1189</sup>.

Très vite Joseph règle ses comptes à travers les lignes de son journal, il dénonce les frères Jacquenod de Lyon, en demandant aux abonnés de ne pas acheter les *Lettres* dans leur boutique car ils ne paient pas leurs dettes à Duplain et, de plus, « Ils ont un genre de correspondance », rajoute-t-il, « qui pourrait faire fortune, chez les montagnards d'Ecosse, mais ne réussira pas en France »<sup>1190</sup>. Pendant huit mois, Joseph s'en donne à cœur joie, dénonçant les uns, admirant les autres, tout en gardant une ligne de conduite qui est son attachement au roi :

On m'accuse encore, Monsieur le Comte, que d'être royaliste, & ce défaut, sans doute, fait oublier tous les autres. Je remercie le public de son indulgence ; quant aux sentimens que j'ai voués au Roi mon maître, ils sont gravés dans mon cœur, lorsque l'on a servi comme moi, lorsque l'on a suivi de près pendant quatre années, il est impossible de ne pas avoir reconnu dans l'âme de ce Prince le Germe de toutes les Vertus, & ce seroit une atrocité de ne pas lui rendre justice ; mais si je la lui rends, avec éclat, Monsieur le Comte, ne croyez pas que je m'en élèverai avec moins de force contre les auteurs de nos maux<sup>1191</sup>.

Joseph mêle tour à tour des souvenirs personnels, des réflexions, des notes sur la monarchie... Il dénonce violemment l'administration de l'Ancien Régime « des vizirs, des vampires », la « licence » du peuple, les maux de l'anarchie et réclame une union autour d'un roi fort. Il craint l'extension du conflit à l'étranger et prédit un avenir sombre pour la France. Pierre Rétat qui a analysé le journal, trouve le ton personnel « vif, plaisant, acerbe, engagé, indigné,

<sup>1188</sup> Duplain de Sainte-Albine, Joseph-Benoît, *Lettre de M. de Sainte-Albine, ancien maître-d'hôtel du roi, à messieurs ses concitoyens*, [Paris], Imprimerie de Laporte, [1789], p. 4

<sup>1189</sup> *Prospectus Lettres à M. le Comte de B\*\*\**

<sup>1190</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 28 février 1790

<sup>1191</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 1/10/1789

alarmé »<sup>1192</sup>. Au total un recueil confus d'anecdotes anciennes aux côtés d'extraits de décrets promulgués par l'Assemblée nationale et de publications nouvelles. Lors de ses récits, Joseph fait preuve d'un souci de précisions historiques, les notes de bas de page représentent souvent les deux tiers de la page. Les *Lettres* sont imprimées pendant huit mois et s'interrompent le 28 mars 1790. Quelles en sont les raisons ? Cette forme épistolaire ne correspond-elle pas au public ? Joseph a-t-il été inquiété comme rédacteur d'une feuille royaliste ? Après avoir fait ses premières armes avec les *Lettres*, Joseph a-t-il l'ambition d'un journal plus conséquent ? Ou bien un journal voisin attire-t-il sa convoitise ? Pour Roman d'Amat, il s'agissait d'un « périodique batard dans lequel on trouve un peu de tout... qui n'avait que peu de succès, le rédacteur n'ayant aucun talent de polémiste »<sup>1193</sup>. En 1790, Joseph change son fusil d'épaule<sup>1194</sup> pour se lancer dans la rédaction d'un journal d'information qui va l'entraîner dans un imbroglio éditorial que nous allons tenter de résoudre :

Vous devez vous apercevoir, M. le Comte, que depuis quelques émigrations un peu importantes, nos bonnes gens du faubourg Saint-Antoine ne se mêlent plus de la destinée de l'Etat, que nos femmes ne sont plus en rut, & qu'enfin nos foyers sont silencieux & tranquilles. Vous ne direz donc plus que Catilina n'étoit point aux portes de Rome ; qu'il n'avoit pas des émissaires répandus dans tous les coins de Paris, sans cesse occupés à volcaniser l'âme de nos frères ; qu'il n'étoit pas l'enfant gâté de Lucifer ; puisque la terre n'avoit point discontinué, depuis la mémorable journée du 14 juillet, de vomir des légions de diables qui rendoient notre peuple aussi féroce que des tigres, & que, depuis le milieu d'octobre, tous ces démons paroissent nous avoir abandonnés.

### ***Le Courrier extraordinaire ou le premier arrivé : 7 mars 1790 au 27 juillet 1791***

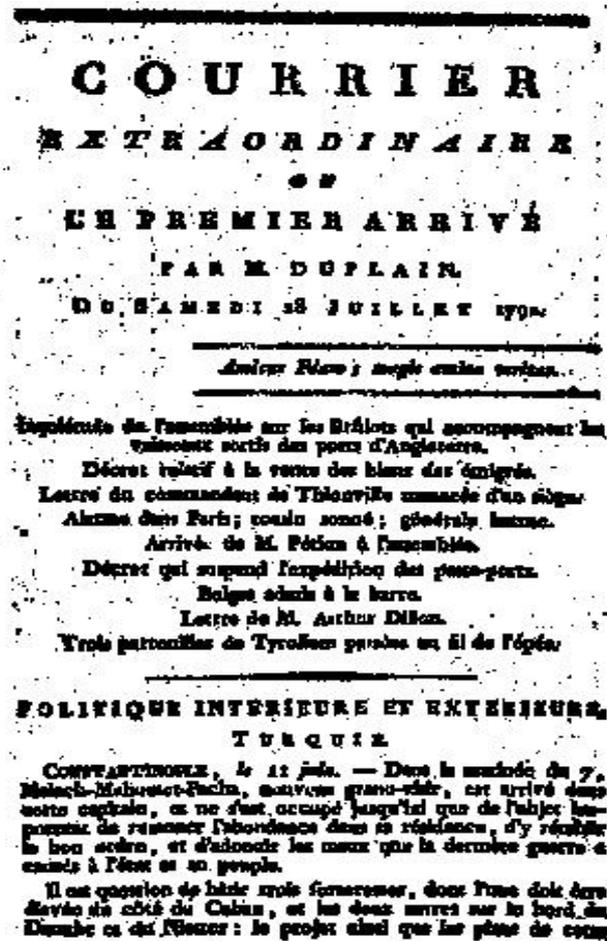
Comme nous l'avons cité précédemment, la *Société Littéraire* compte dans ses murs, un journal imaginé par Rivaud qui paraît sous le titre de *Postillon extraordinaire ou le premier arrivé*. Joseph s'intéresse à ce journal non pas pour son contenu éditorial mais pour la manière originale et novatrice de sa diffusion. Flairant la « bonne affaire », il propose une association à Rivaud, il reprend la feuille à son compte, l'associe avec lui comme Rédacteur et l'indemnise pour une somme de trois livres par jour<sup>1195</sup>. Le 3 mars la feuille prend alors le titre de *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*. Une étude de ce journal a été réalisée en 1959 par Jean-Paul Bertaud, intitulée *L'Ami du Roi de Royou, l'Ami du Roi de Montjoye, le Courrier extraordinaire de Duplain*. Il s'agissait d'un diplôme universitaire de la Sorbonne, nous avons contacté l'auteur qui n'a plus aucune trace de celle-ci, cependant quelques éléments ont été repris dans le volume 1 de *l'Histoire générale de la presse française*.

<sup>1192</sup> Rétat Pierre, *Les Journaux de 1789 : bibliographie critique*, Paris, CNRS, 1988, p. 174

<sup>1193</sup> Roman d'Amat Jean-Charles, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1970, vol. 12, p. 374

<sup>1194</sup> *Ibid*

<sup>1195</sup> Engerand, *Fernand, Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*, Paris, Ernest Leroux, 1899, p. 21



Page de titre du *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé* par M. Duplain

Le prospectus paraît début mars, l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, porte une mention manuscrite « *de Hongnat et Duplain* ». Il s'agit d'un quotidien qui rend compte des débats et des décrets de l'assemblée nationale, qui donne *les nouvelles politiques* et annonce *les ouvrages nouveaux*. Comme pour les *Lettres*, l'abonné reçoit gratuitement tous les trois mois :

Deux portraits de tous les ministres, de tous les gens en place, de toutes les femmes qui se sont rendues célèbres depuis le règne de Louis XV jusqu'à présent... ce qui formera une collection de huit portraits par an<sup>1196</sup>. Ces portraits qui seront les mêmes que ceux de l'intéressante collection des lettres au Comte de B\*\*\*. Les premiers qui en sortiront sont ceux de Mme de Polignac, de MM de Brienne, de Breteuil et de Calonne<sup>1197</sup>.

Il en coûte trente-six livres par an à l'abonné, payable en quatre fois tous les trimestres. Il s'agit en réalité d'un journal quasiment identique sur le fonds aux *Lettres au Comte de B\*\*\**, l'originalité sera de livrer les exemplaires en un temps record par rapport à celui de la poste en place. Dès juin 1790, Duplain propose ses services pour « les personnes qui auront quelques objets à faire annoncer, comme Appartemens, Maisons, chevaux, Carrosses à louer ou à vendre, Domestiques à placer & »<sup>1198</sup>. Chaque annonce en coûtera quatre livres pour une à quatre lignes. En réalité, le champ des annonces s'est étendu aux annonces matrimoniales, le 23 juin :

Une jeune fille, belle comme Hébé, vertueuse comme Lucrèce, demande un mari. Elle a 1 000 louis de dote, elle veut un négociant établi à Paris, de bonnes moeurs, et d'une famille irréprochable<sup>1199</sup>.

### **Les péripéties d'une création**

Le numéro un du *Courrier extraordinaire* paraît le mercredi 3 mars 1790 avec la *Une* :

Discussion sur la traite des Nègres et sur les troubles des Colonies. – Arrêté pris par l'Assemblée provinciale du nord e S. Domingue, fondant la légalité de sa formation sur la liberté qu'ont tous les Peuples de s'assembler, quand ses maux, ses affaires ou ses besoins l'exigent, qui casse l'Arrêt du Conseil Supérieur qui avoit annullé ses délibérations, déclare les Magistrats criminels de Lèze-Nation.. Décret sur toutes les questions relatives aux Colonies. Mort de l'Empereur ; détails sur cette mort<sup>1200</sup>.

Le *Courrier* prend sa vitesse de croisière lorsque, coup de théâtre, paraît parallèlement, le *Postillon extraordinaire* lancé par Hongnat, de l'Imprimerie de la *Société littéraire*, rue de la Harpe, vis-à-vis de la rue Saint Severin, n° 187. Le numéro du 23 juillet 1790 annonce :

Mercredi prochain 28 juillet et tous les jours suivans, sans interruption, ils enverront leur journal par un Courrier extraordinaire en cabriolet et en poste, à Lille par Beauvais, Amiens, Arras... Les personnes

<sup>1196</sup> Fribourg André, « le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents », *Révolution Française*, Vol. LVIII, 1910, p. 81

<sup>1197</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 2 avril 1790

<sup>1198</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 15 juin 1790

<sup>1199</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23 juin 1790

<sup>1200</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3 Mars 1789

qui voudront prendre deux places dans ce cabriolet... seront satisfaits de la propreté du cabriolet, de sa douceur, et du prix<sup>1201</sup>.

Nous voilà face à deux titres identiques produits par la *Société littéraire*, l'un Hôtel de Tours, l'autre rue de la Harpe, signés tantôt Hongnat, Rivaud ou encore Marcel. Face à cet imbroglio, nous avons dû faire entrer en scène Ange Pitou. Cet homme vient d'être engagé comme rédacteur au *Courrier extraordinaire*, il est l'heure de le présenter.

### Ange Pitou

Louis-Marie-Ange, personnage atypique est né à Valainville, en Eure-et-Loir le 2 avril 1767. Il est élevé par sa tante qui prend en charge son éducation à la mort de son père. L'avenir d'Ange est tracé par sa tante qui le somme de suivre le Grand séminaire de Chartres alors qu'il désire poursuivre des études juridiques. Ange obtempère, son adolescence se passe entre le séminaire et les visites familiales, c'est au cours de l'une d'elle, qu'il découvre la bibliothèque de son oncle et par la même Voltaire, Fénelon, Rousseau, Montesquieu, Rollin, Helvétius, Spinoza, Bayle...qu'il dévore. Ange ne reste pas insensible non plus à « certaines œuvres grivoises, endormies dans un coin poudreux et qui ne furent pas les moins goûtées ». Après avoir passé l'été 1789 dans sa famille, il quitte Châteaudun et prend la route de Chartres le 17 octobre 1789 avec quelques abbés de ses amis pour aller recevoir les ordres. Tandis que ses camarades regagnent Beaulieu et le séminaire, l'avenir d'Ange n'est pas avec eux, huit louis en poche et sur l'épaule sa petite valise contenant ses effets et un manuscrit d'un grand poème de sa composition, *La Voix de la nature*, d'un pas allègre et résolu, il prend la route de Paris. Il arrive dans une ville désorganisée où Louis XVI a été ramené de Versailles. Alors qu'il cherche logement et travail, il rencontre à l'Hôtel Henri IV une compatriote chartraine qui lui remet des lettres de recommandation pour Fabre d'Eglantine et Brune, l'un des propriétaires du journal général de la Cour et de la ville. Aussitôt Ange rencontre Brune qui lui propose de travailler à la rédaction des *Echos du jour*, journal royaliste. Il accepte ce poste avec enthousiasme et très vite ses écrits le font remarquer par la Reine qui le convoque aux Tuileries. Devant elle, il fait le serment de défendre jusqu'à la mort la religion, la monarchie et la maison de Bourbon en échange d'un portrait miniature de la reine et d'un billet « où on l'engage à travailler, de concert avec les royalistes, pour le maintien de la monarchie et contre les menées des factieux ». Il obtient également une bourse de mille cinq cent livres, premier trimestre d'un traitement annuel de six mille livres, « Ange Pitou sortit des Tuileries comme on sort d'un rêve ». Il obéit à la reine et publie sous l'anonymat une *Adresse au roi d'un Français victime de la Révolution, réfugié à Madrid*. Dans ce libelle il conseille au Roi de ne pas se rendre à la Fédération pour le 14 juillet. Louis XVI ne suit pas le conseil d'Ange, ce dernier, vexé, publie *Le quatorze juillet*, libelle où il ne cache pas son mécontentement, « Monarque faible et indigne de l'auguste épouse qui le reçoit dans son lit », harangue-t-il le roi. Il est amusant de savoir que cette note était payée par la couronne. Jean-Paul Bertaud, dans les *Amis du Roi*, mentionne des papiers découverts chez le roi après le 10 août 1792, on trouve pour les premiers mois de 1791, les recommandations suivantes,

Payer des gens qui se répent dans les théâtres, dans les cafés et les restaurants du Palais-Royal pour y défendre la cause royale ; acheter aussi trois écrivains, trois cents livres chacun, pour qu'ils représentent les idées du roi, continuer à subventionner les Sabbats jacobites et réserver six mille livres pour la correspondance

<sup>1201</sup> *Postillon extraordinaire, ou le premier arrivé*, 23 juillet 1790

avec les auteurs et les journalistes qui écrivent dans le sens de l'opération qu'on pourra y amener. Dans la rubrique « Ateliers et ouvriers », deux mille livres étaient prévues pour « les abonnements à tous les journaux, l'achat de tous les pamphlets et ouvrages qui paraîtront sur la Révolution et pour un commis chargé de les extraire »<sup>1202</sup>.

Au début de l'année 1790, Ange est embauché au *Courrier extraordinaire*, il est témoin de la polémique entre les deux propriétaires du journal. Son témoignage va être capital pour résoudre cette énigme.

Ange Pitou témoigne de la mésentente de Rivaud et Duplain qui survient très rapidement après leur association, la collaboration n'étant pas possible, en mai Rivaud reprend le *Postillon* à son compte. Voilà deux hommes qui tentent de faire paraître le même journal dont ils revendiquent la paternité. En novembre, Rivaud lance une contrefaçon du *Courrier*. Une polémique d'une violence extraordinaire s'engage alors entre Duplain et Rivaud, les deux hommes se jettent à la tête des injures et des accusations les plus graves. Nous retrouvons la trace de ces échanges épistolaires à travers les journaux. Nous avons quatre noms dans l'affaire et deux rédacteurs. Il semble que Rivaud se cache derrière le nom de Hongnat et Duplain sous celui de Marcel. En effet, jusqu'au conflit, il est très difficile pour le lecteur de connaître les véritables rédacteurs. André Fribourg considère Joseph comme « un homme d'une audace et d'une pénétration singulières... » qui « créa par une intuition de génie les moyens d'information essentiels de notre grande presse contemporaine »<sup>1203</sup>. Pour Ange Pitou, le journal a été imaginé par Rivaud et repris à son compte par Duplain. Qu'en est-il ? Joseph, sentant que le journal peut lui échapper, ouvre les hostilités le 3 novembre, il use d'un stratagème et publie une lettre qui lui aurait été envoyée par Marcel et qui certifie que Duplain est l'auteur du *Courrier* :

Vous êtes l'auteur des lettres au Comte de B\*\*\* ; vous êtes celui du *Courrier extraordinaire* ou le premier arrivé, qui a succédé à ces Lettres, et vous n'enviez pas même les éloges que je reçois tous les jours. Je vous ai prêté mon nom, Monsieur, parce que vous ne vouliez pas être connu. J'ai signé avec plaisir vos feuilles, parce qu'il étoit flatteur pour moi de contribuer pour quelque chose à la publication d'un ouvrage vraiment patriotique ; mais aujourd'hui que je suis obligé d'aller habiter la campagne, et que je ne puis pas vous être utile, je viens vous témoigner mes regrets de ne pouvoir plus vous servir, et annoncer au public que vous êtes l'auteur du *Courrier Extraordinaire*, que vous n'avez jamais eu de collaborateurs, et vous inviter à signer vous-même ce *Courrier patriote*. Quand on a le succès que vous avez obtenu, on a moins de modestie, Je suis, &c.<sup>1204</sup>

Le 11 novembre, Rivaud contre attaque et donne connaissance au public du contrat qu'il a passé avec Duplain, « Je donne pouvoir à M. Duplain de se servir de mon nom pour la vente

<sup>1202</sup> Bertaud Jean-Paul, *Les Amis du Roi : journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Librairie académique Perrin, 1984, p.46

<sup>1203</sup> Fribourg André, « Le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents », *Révolution française*, vol. LVIII, 1910, p. 79

<sup>1204</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3 novembre 1790

et distribution de son journal. M. Duplain, eu égard à cela, m’emploiera dans son bureau et me donnera trois livres par jour. Signé Jacques Rivaud ». Duplain ne considère pas cet acte comme un titre de propriété. Il dénigre son adversaire, menace de rendre publique :

...l’accusation formée contre lui par une dame qui l’employait à copier des mémoires, ce dont j’ai été instruit par M Jacquemar, libraire, qu’il ne me force pas à révéler une accusation qui a été faite par un domestique ; qu’il ne m’oblige pas enfin, à éclairer le public sur le motif pour lequel j’ai éloigné de mes foyers M. Chouchou, son fils, jeune enfant de douze ans, mais qui n’agissoit point par la seule impulsion de la nature<sup>1205</sup>.

Ces accusations restent énigmatiques. A. Fribourg interprète différemment l’accusation qui porte sur M. Chouchou, prétendant qu’il s’agit du fils de Duplain<sup>1206</sup> ? Le même journal, daté également du 11 novembre, donne la riposte de Rivaud sous le titre de *Tour de gibecière d’un nouveau genre*. Il se dit le rédacteur du journal depuis le commencement jusqu’au 12 juillet, date à laquelle des « circonstances impérieuses » l’ont obligé à abandonner son travail. Il donne comme preuve que précédemment à cette période, les feuilles étaient signées Hongnat. Un usurpateur du nom de Marcel se serait emparé du journal :

Je suis fondé à croire que M. Marcel n’est qu’un être fantastique, né du cerveau de M. Duplain, amalgamé avec lui, et que les deux n’en font qu’un. Ainsi, c’est plus qu’une supposition, d’avancer que la lettre adressée par M. Marcel à M. Duplain, a été réelement fabriquée par M Duplain, et par conséquent n’a pas été long-temps à parvenir à son adresse. Quoiqu’il en soit, pourquoi M. Marcel signoit-il ce qui n’étoit pas de lui ? Pourquoi M. Duplain refusoit-il de mettre son nom en bas d’un ouvrage qu’il annonce lui-même être vraiment patriotique... Pour moi, je suis tenté de dire comme cet Espagnol pauvre, à qui on offroit en mariage une belle fille, jeune et riche ; il y a quelque chose la dessous... Au reste, qu’on consulte les annonces, les prospectus de cet ouvrage, bon ou mauvais, le nom de M. Duplain n’y paroît jamais. M. Rivaud seul est annoncé pour en être sinon le seul et unique Auteur, au moins le Rédacteur en chef... Il est de la dernière indécence à M. Duplain de s’annoncer comme ayant été constamment l’Auteur du *Courrier extraordinaire*, tandis qu’il est démenti par la notoriété publique ; tandis que les collections volumineuses de cet ouvrage périodique portent la signature Hongnat, depuis son établissement jusqu’au 12 juillet, et certes, que M Duplain trouve des Marcel pour signer ce dont il est l’auteur, tout le monde n’a pas la même manière de voir ; nulle considération n’a jamais pu, et ne pourra jamais me décider à avouer pour miennes les productions d’un autre.

En se cachant, un lâche a fort beau jeu ;

Mais c’est un stratagème indigne.

Des écrits, pour moi j’en fais peu ;

---

<sup>1205</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 10 novembre 1790

<sup>1206</sup> Fribourg André, « Journalistes Révolutionnaires, l’agence Hougat, Duplain, Rivaud, Marcel & Cie : documents inédits », *Revue des revues*, 1/3/1910, p. 89

En un mot, j'ai signé le *Courrier extraordinaire*, tant que j'en ai été le Rédacteur ; aujourd'hui je reprends mon travail et ma propriété, et je signe encore Hongnat<sup>1207</sup>.

Les accusations de Rivaud mettent Duplain en danger, aussi celui-ci tente-t-il de déstabiliser son adversaire en dénonçant aux lecteurs son manque de professionnalisme :

Le Sr Rivaud, celui qui annonce le journal intitulé : le *courrier extraordinaire*, dont il veut voler la propriété à M Duplain, a été chargé, par M. Liger, de recevoir à Paris des lettres de change, et de lui en faire le retour en assignats. Il lui a écrit qu'il lui envoie des billets de caisse dans une lettre ; la lettre est bien parvenue ; le cachet en étoit bien sain et entier ; mais les billets de caisse n'y étoient pas. Cette affaire est connue d'hier, 10/11/1790<sup>1208</sup>.

Duplain ne cesse d'écrire afin de contrer l'attaque de Rivaud, il supplie ses lecteurs de le croire, il prête serment, leur demande de détruire « l'essaim de brigands » qui essaie d'usurper son journal<sup>1209</sup>. Dans certaines villes comme celle de Seclin, le journal de Rivaud s'arrache à la place de celui de Duplain, celui-ci essaie aussitôt de trouver un nouveau dépositaire afin de contrer l'attaque<sup>1210</sup>. Rivaud ne baisse pas les bras et propose de distribuer « gratis » le journal à ses souscripteurs, les mots échangés entre les deux hommes sont de plus en plus cinglants :

Ce menteur, plus imbécile encore qu'il n'est impudent, a toujours dans la bouche les mots de brigand et de scélérat, qu'il applique à tort et à travers. Quoiqu'il répugne à mes principes de me servir de ces épithètes, j'espère prouver victorieusement qu'elles n'ont jamais mieux convenu à qui que ce soit qu'au Sieur Duplain. Le proverbe a raison, on est jamais sali que par la boue. Signé Hongnat<sup>1211</sup>.

Cette querelle semble cesser à la fin de l'année 1790, peut-être faute de combattants. Nous perdons la trace de Rivaud, a-t-il fait faillite ? Nous le sentons de bonne foi, mais il n'a pas la carrure et le verbe suffisants pour contrer un Duplain qui en a « roulé » bien d'autres. Ce différent est allé bien au-delà de ces périodes troublées, puisqu'Eugène Hatin a constaté que « les numéros des 14 et 23 novembre dans l'exemplaire de la grande bibliothèque [Bibliothèque nationale de France], sont également des numéros de la concurrence [Rivaud], mis là sans doute par l'ancien propriétaire en remplacement du numéro du véritable *Courrier* »<sup>1212</sup>. Alors que l'affaire se termine et que Duplain se croit à l'abri de nouvelles attaques, son ouvrier Hongnat, directeur de l'imprimerie revendique à son tour la paternité du journal :

Encore un Lisimon : ce n'est plus le Sieur Rivaud qui se dit propriétaire et auteur de mon journal intitulé « *Courrier extraordinaire* », c'est un sieur Hongnat, mon ouvrier, qui a dirigé mon imprimerie pendant huit à neuf mois, qui a signé comme Prote mon journal pendant quatre à cinq mois, et qui depuis quatre mois ne le signait plus, mais l'imprimait toujours revêtu de la signature de M. Marcel,

---

<sup>1207</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 11 novembre 1790

<sup>1208</sup> *Ibid*

<sup>1209</sup> *Ibid*, 12 novembre 1790

<sup>1210</sup> *Ibid*, 30 novembre 1790

<sup>1211</sup> *Ibid*, 14 novembre 1790

<sup>1212</sup> Hatin Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin Didot Frères, fils et Cie, 1866, p. 139

mon ami. Pour ne plus revenir sur cet objet dégoûtant, je prie mes lecteurs de lire les pièces qui suivent. « J'ai reçu de M. Duplain, pour le montant de la banque de son Courier Extraordinaire, la somme de ... ». « Nous soussignés, pour rendre justice à la vérité, certifions que M. Duplain est seul auteur rédacteur et propriétaire du Courier extraordinaire ou le premier arrivé que nous imprimons en qualité d'ouvrier, que dans cette qualité il a signé le journal, mais qu'il n'y a jamais rien fait que comme ouvrier imprimeur ; qu'il a cessé de le signer depuis plus de quatre mois, sans cesser d'imprimer avec nous ce journal, signé par M. Marcel, ami de M. Duplain.

Signé le 9/11/1790 : Julien, Pyr, Richard, Armand, Beaudevin, Vernant, Germain<sup>1213</sup>

Nous avons constaté que la présentation du sommaire était différente lorsque le journal est signé « Hongnat », il n'y a pas de titres dans le sommaire contrairement à toutes les autres parutions sous d'autres noms. Le dernier numéro du journal est daté du 31 juillet 1792. Le 10 août entraîne la disparition ou la transformation des journaux royalistes de Paris. Ceux de province, ou bien cessent volontairement de paraître, ou bien font preuve de la plus grande prudence.

#### **Un mot sur la liberté de la presse par Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albine**

Beaucoup de départemens suppriment et dénoncent des écrits, et presque toujours ces départemens excèdent leurs pouvoirs. Tout ce qui n'incite ni à la révolte ni au crime n'est pas punissable ; il n'y a point de liberté dans un pays où l'on ne peut pas critiquer les loix pour en obtenir de meilleures ; tout comme il n'y a pas de liberté dans un pays où l'on ne peut pas faire punir un écrivain incendiaire, un Carilina, un Marat enfin qui secoue dans tous les coins de l'empire le flambeau de la révolte, celui du meurtre, ainsi que du carnage et la municipalité qui garde le silence est digne du mépris, elle provoque sa destitution. Depuis que le besoin a réuni les hommes en société, il a existé une classe d'individus dévoués au crime, qui, d'âge en âge, se sont légués la suite de leurs forfaits, et, qui tous ont eu leur Marat, ils ont, par leurs cris séditieux, mis la coupe empoisonnée dans les mains de Socrate de Phocion ; ils ont fait rouler aux pieds de Sylla les têtes des sénateurs romains ; ils sont massacrés 7 0000 habitans de Thessalonique, et, sous la régence de Charles V, ils se sont nommés Maillotins. Ce sont eux qui firent poursuivre par des chiens les malheureux sauvages de l'Amérique, et grillèrent à petit feu l'empereur du Pérou ; ce sont eux qui escortèrent les seize du tems de la ligue ; ce sont eux qui servirent Cromwel, et gardèrent l'échafaud de l'infortuné Charles ; ce sont eux qui ont été les dignes compagnons de Mandrin, de Raffiat ; ce sont eux qui ont ensanglanté le palais de Louis XVI ; ce sont eux qui ont brûlé la maison de Réveillon, pillé St.Lazare, et pendu l'innocent boulanger ; ce sont eux enfin qui, aux ordres de Marat, menacent le royaume entier. Cet infâme assassin bientôt, comme un nouveau Mazetan, montera sur l'estrade en place publique, et indiquera les victimes à ses meurtriers. Il demande vingt mille têtes : il en bordera son échafaud, parce que l'assemblée nationale ne veut pas le prévoir, et une municipalité sans énergie le prévenir. Les Maratistes, dit-on, nous ont aidé à conquérir la Bastille ; cela n'est pas vrai, parce que des gens d'honneur ne peuvent être ni des assassins ni des brigands ; mais quand cela seroit : Manlios n'eut-il pas la cervelle écrasée contre cette roche, carpéenne qu'il avoit défendue ? Biron, sauveur de la France, ne fut-il pas décapité pour l'avoir trahie ? Mais pourquoi honorer au reste les assassins du vieux de la Montagne, les Maratistes, de comparaisons brillantes ?

<sup>1213</sup> Courier extraordinaire ou le premier arrivé, 20 novembre 1790

disons plutôt, qu'une bande de voleurs peut, dans un moment, aider à éteindre le feu, mais ce n'est pas une raison pour les laisser piller la maison qu'ils ont préservée des flammes<sup>1214</sup>.

***Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, 1<sup>er</sup> février 1791***

***Courrier universel ou l'Echo de Paris, des départements et de l'étranger : 5 octobre 1792***

Le *Courrier extraordinaire* supprimé, Duplain vend ses chevaux et ses cabriolets pour se loger hardiment derrière la préfecture de police, cour du Palais Marchand ; quelque temps après, Pierre-Jacques ayant été nommé membre du tribunal Révolutionnaire, et grâce à l'homonymie, il peut pendant quelques mois, se soustraire aux dénonciations inévitables à cette époque<sup>1215</sup>. Dès octobre, il se lance dans la rédaction d'un nouveau journal hebdomadaire, le *Courrier universel* tiré à mille quatre cents exemplaires :

Cette feuille paroît tous les jours. Sa rédaction est tellement Patriotique, elle est tellement basée d'après les Principes qui dirigent tous les vrais amis de la République, que les Commissaires de la Convention en proscrivant, dans le Département du Loiret, une foule de journaux qui y pervertissaient l'esprit public recommandèrent spécialement la lecture du *Courrier Universel*<sup>1216</sup>.

Il s'installe dans une grande maison, les presses sont disposées au rez-de chaussée accessibles par une porte à deux battants et les caractères sont dans l'appartement du premier étage au-dessus de l'entresol<sup>1217</sup>. Rédacteur en chef, il est associé à MM. Ladevèze et Royou, il dirige vingt commis. Toujours assisté d'Ange Pitou, il nomme Jean Husson (chimiste depuis 1792), prête nom du journal<sup>1218</sup>, « c'était un bonhomme ostentueux [dit Pitou] qui se croyait un grand personnage parce qu'il signait un journal dont il pliait les feuilles. La vanité de cet homme, au milieu de ses pareils dont il était l'oracle nous amusait beaucoup ». Plus tard, deux journaux vont être identifiés, le *Courrier universel* de Duplain et celui de Husson<sup>1219</sup>, il s'agit bien d'un seul et même journal dirigé, à travers un prête nom, par Duplain. Le journal part de Paris pour le département du Nord tous les soirs par un courrier extraordinaire et par la poste pour tous les départements, soit un coût de vingt-deux livres dix pour trois mois par courrier extraordinaire et douze livres par la poste. Il va jusqu'à Ecoeuen puis il est « remis à un postillon qui de porte en porte le conduit à Amiens, et là il est remis à la poste aux lettres »<sup>1220</sup>. Le journal se répand à Lyon. En mai 1793, au moment où les sections de cette ville se préparent à secouer le joug des sans-culottes, le Comité de Salut public de Rhône-et-

<sup>1214</sup> *Ibid*, 1 février 1791

<sup>1215</sup> Engerand, Fernand, *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*, Paris, Ernest Leroux, 1899, p. 41

<sup>1216</sup> *Lettre de Joseph-Benoît Duplain au Comité de sûreté générale*, s. d. - F7 4694

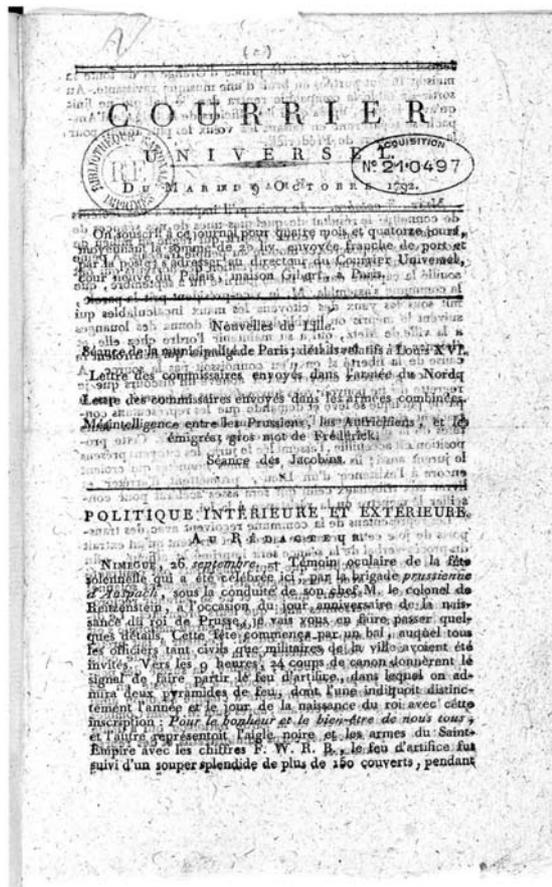
<sup>1217</sup> Procès verbal du 13 floréal an II, F7 4694

<sup>1218</sup> T 1674, n° 622

<sup>1219</sup> Confusion relevée dans l' « Histoire générale de la presse française », p. 522

<sup>1220</sup> *Rapport du Comité de sûreté générale*, 4 germinal an II - F7 4694

Loire s'inquiète et s'irrite de cette propagande : il dénonce de toutes parts, jusqu'à Marseille et à Toulon, comme « traîtres à la patrie », le journaliste Joseph Duplain, « directeur du *Courrier Universel* dit *l'Echo de Paris* » et Bouvard, son correspondant à Lyon<sup>1221</sup>. A partir du 21 décembre 1792, changement de titre, il prend la forme de *Courrier universel ou l'Echo de Paris, des départements et de l'étranger*, de l'imprimerie du Rédacteur, cour Neuve du Palais Marchand, maison Gibert.



BnF - PHS - 8 Lc2 2558, page de titre / BnF-DRE-Utilisation réglementée



*Lettre de Dumourier. — Gouvernement changé à Mons. — Plaintes de la ville de Nice. — Décret sur les substitutions. — Arrivée de Kellermann à l'assemblée. — Prise de Gand.*

#### CONVENTION NATIONALE.

*Séance du 14 novembre au matin.*

AVANT la lecture du procès-verbal, le secrétaire Lanjuinais a donné lecture de deux dépêches du général Dumourier ; en voici le contenu :

*De Mons, le 9 novembre.*

« Citoyen président, plus j'ai de succès contre les ennemis extérieurs, plus la colonne de mes ennemis intérieurs doit grossir. La méfiance est la pierre d'achoppement des républiques, et plus un citoyen est en évidence, plus ses sentiments, ses opinions et sa conduite doivent être connus de tous ses concitoyens. En conséquence je crois devoir vous envoyer et vous prier de communiquer l'extrait d'une lettre que j'ai écrite, le 30 octobre, au citoyen ministre de la guerre; cette lettre, une conduite soutenue, et les services que je rendrai à la république, serviront à répondre à toutes les sottises qu'on débite et débitera sur mon compte ; je vous prie de croire que j'ai jugé cette démarche nécessaire pour la tranquillité de ma patrie et pour mon bonheur ; ainsi j'attache le plus grand prix à sa publicité, et c'est la seule récompense que je sollicite.

« La forme de gouvernement de la province du Hainault, dont Mons est la capitale, a été changée spontanément et sans aucune influence ; hier 50 magistrats ont été nommés au scrutin par le peuple entier, ils se sont partagés toutes les branches du gouvernement, la tranquillité et la joie règnent dans cette ville, qui lève 1,000 hommes pour joindre l'armée de la république ; je fais demain un mouvement

#### Page du titre du *Courrier universel*

<sup>1221</sup> Vingtrinier Emmanuel, « Le Lyonnais J.B. Duplain : créateur du premier journal d'informations rapides et ses premières messageries de la presse », *Salut public*, 10/2/1931, 1p.

Comme il l'avait fait pour le *Courrier extraordinaire*, Joseph cherche des correspondants dans les villes qui sont le « théâtre d'événements » dans le pays et aux frontières : Bayonne, Bordeaux, Cambrai, Lyon, Marseille, Perpignan... La rémunération des correspondants s'élève à trente livres mensuelles<sup>1222</sup>. La lecture des numéros du *Courrier universel* nous apprend le nom et la qualité des dépositaires du journal dans les différentes villes : on s'abonne à Reims chez Parizet, contrôleur de la poste aux lettres<sup>1223</sup>; Sedan : Orgelet, directeur des postes ; Mézières : le facteur<sup>1224</sup> ; Saint-Quentin : Hautoy, libraire<sup>1225</sup> ; Noyons : Despale, libraire ; Rennes : Robiquet aîné, libraire ; Chalon-sur-Saône : Delivané, libraire<sup>1226</sup> ; Trois : Briois, facteur<sup>1227</sup> ; Angers : Name, libraire<sup>1228</sup> ; Soissons : Leblanc, fils au bureau de la poste aux lettres ; Tours : Touchand, vitrier et Billaud aîné, libraire ; Nevers : Guillaumot, directeur des postes ; Dieppe : Baillet, libraire ; Dole, Chabos, libraire ; Bordeaux : Dutrey, rue Porte Dijeaux<sup>1229</sup> ; Limoges : Isecq, libraire ; Le Havre, Couillard, libraire et David Barbé ; La Rochelle, Pavie, libraire<sup>1230</sup> ; Chartres : Conard, concierge de la Société populaire ; Brest : Ducouroy, facteur ; Nîmes : Pouchon, libraire au Cercle littéraire<sup>1231</sup>. Peu à peu, sous la pression de la conjoncture, Duplain modifie son réseau de distribution. Ne pouvant plus compter sur les bureaux de poste, il se tourne, peut-être à regret, vers son ancien réseau, celui des libraires, qui répondent présent. En 1793, le journal arrive en vingt-quatre heures dans les villes suivantes : Agde, Aix, Alais, Annonay, Arles, Antibes, Aubagne, Avignon, Bagnols, Barjac, Beaucaire, Bedarieux, Béziers, Bourg-Saint-Andéol, Bourgoin, Briançon, Brignoles, Cannes, Carcassonne, Castelnaudary, Cette, Condrieux, Donzère, Frontignan, Fréjus, Grenoble, Hyères, La Ciotat, Lagrette, Lambesc, Lappalu, La Verpillière, Le Péage, Lodève, Lorient, Lunel, Lézignan, Lyon, Marseille, Moirans, Meze, Montelimart, Montpellier, Narbonne, Nice, Nîmes., Ollioules, Orange, Orgon, Perpignan, Pezenas, Pierrelate, Privas, Remoulins, Rive de Gier, Romans, Roquemaure, Roquevaire, Saint-Chamond, Saint-Esprit, Saint-Etienne, Villefranche de l'Oragais, Saint-Marcellin, Saint-Rémy, Saint-Symphorien d'Ozon, Saint-Vallier, Salon, Tain, Tarascon, Toulon, Tournon, Tullins, Valence, Vienne,

---

<sup>1222</sup> *Courrier universel*, 11/6/1793

<sup>1223</sup> *Courrier universel*, 30/4/1793

<sup>1224</sup> *Courrier universel*, 25/5/1793

<sup>1225</sup> *Courrier universel*, 3/6/1793

<sup>1226</sup> *Courrier universel*, 7/6/1793

<sup>1227</sup> *Courrier universel*, 11/6/1793

<sup>1228</sup> *Courrier universel*, 12/6/1793

<sup>1229</sup> *Courrier universel*, 10/3/1794

<sup>1230</sup> *Courrier universel*, 13/3/1794

<sup>1231</sup> *Courrier universel*, 1/4/1794

Virieu, Uzes<sup>1232</sup>. Joseph mène une campagne d'abonnement en distribuant gratuitement en mars 1794 des journaux dans Paris et les départements<sup>1233</sup>.

Il s'agit d'un hebdomadaire de huit pages in-8, dont le prix de l'abonnement est de trente-six livres par an, franc de port en province, payable en quatre fois tous les trimestres. En prime l'abonné reçoit des portraits de tous les ministres, gens en place, femmes célèbres depuis Louis XV, même formule que pour les *Lettres*. Un an après sa création, le format du journal est trop étroit pour le contenu, Joseph décide d'en modifier les interlignes :

MM de la Société littéraire annoncent au public qu'ils ont supprimé les interlignes [1.5 à 1] du *Courrier extraordinaire*, afin de pouvoir donner avec plus d'étendue les motions et les débats de l'Assemblée nationale ; et les décrets dans leur pureté<sup>1234</sup>.

Comme les abonnés se multiplient et que la capitale a procuré de nouveau débouché pour le CE, nous nous déterminons à passer à une nouvelle composition<sup>1235</sup>.

A partir d'avril 1792, le journal passe à trois sous au lieu de deux par jour car il y a un supplément de huit pages qui apporte à l'abonné :

Le cours de l'argent à 8 heures du soir, la séance de l'assemblée nationale du soir (ce que ne fait aucune autre feuille), la séance des amis de la constitution des jacobins, la correspondance des sociétés des provinces avec celle de Paris, les nouvelles de guerre et autres qui arriveront après 5 heures du soir<sup>1236</sup>..

Le *Courrier* est mis sous presse entre dix-sept heures et minuit, heure à laquelle s'imprime le supplément<sup>1237</sup>. Seul Duplain est responsable de la validation des informations apportées en dernière minute, ses employés ont pour consigne de le tenir informé des événements à n'importe quelle heure « Il est minuit, le supplément est sous presse, on me réveille pour m'annoncer... »<sup>1238</sup> « Il est une heure après minuit ou l'on m'annonce... »<sup>1239</sup> Ce journal qui s'adresse « Aux amis de la Révolution » est un moyen « d'accélérer la Révolution et de réparer les objets sur lesquels nous attendons les décisions suprêmes de l'Assemblée »<sup>1240</sup>, annonce Joseph. Il est, en réalité, un peu comme les *Lettres au Comte de B\*\*\**, un prétexte pour faire passer différentes les messages personnels et politique de Duplain. Comment le journal s'organise-t-il ? Nous n'avons trouvé que peu d'informations sur ce sujet. André Fribourg nous renseigne sans donner ses sources. Rivaud aurait été chargé du reportage

---

<sup>1232</sup> *Courrier universel*, 1329/4/1793

<sup>1233</sup> *Courrier universel*, 13/3/1794

<sup>1234</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23 janvier 1791

<sup>1235</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3 mai 1792

<sup>1236</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24 février 1792

<sup>1237</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 26 avril 1792

<sup>1238</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3 mai 1792

<sup>1239</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 19 mai 1792

<sup>1240</sup> *Prospectus Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, Mars 1789

parlementaire, il « faisait l'Assemblée »<sup>1241</sup>, c'est-à-dire qu'il assistait aux débats dans une des tribunes, rédigeait un compte rendu que le journal imprimait régulièrement. Une lettre du 8 juillet 1790 relate une requête de Rivaud, rédacteur du *Courrier* qui demande au Président de l'Assemblée « ... soit un billet d'entrée dans la tribune publique du côté de la cour du Manège, soit une place dans les loges construites aux coins de la salle »<sup>1242</sup>. « Membre de la société des Jacobins à ses débuts, Duplain donne fréquemment des comptes rendus des séances de ce club et quelques-uns sont des documents uniques. Un des principaux collaborateurs est chargé du reportage parlementaire, d'autres font la chronique des tribunaux, les théâtres, les faits divers »<sup>1243</sup>. Ange Pitou était certainement rédacteur de plusieurs rubriques. Malgré une organisation du journal que Duplain voulait parfaite, il reçoit parfois des critiques qu'il accepte assez mal :

Nous recevons dans le moment une lettre d'un de nos souscripteurs, qui se plaint de ce que nous n'imitons pas la majeure partie de nos Folliculaires, qui, dans le rapport des séances de notre Assemblée, ne font pas grâce à leurs secteurs de la plus petite laitue. A l'entendre, il faudroit lui fournir chaque jour le catalogue de MM les Députés qui s'absentent une minute, pour ne pas mourir comme l'Astronome Ticho-Brahé<sup>1244</sup>.

Il ne communique que les informations de correspondants identifiés et si malgré toutes ces précautions « couvert de cette armure », il y a des erreurs, « je demanderai au ciel une Montgolfière pour aller faire sur les lieux des vérifications »<sup>1245</sup>, clame Joseph :

Il m'est revenu, Messieurs, que quelques patriotes, peut-être trop zélés, se plaignoient de ce que je ne suivais pas toujours avec l'acharnement de MM. Dumoulin, Carra, Brissot le même parti ; je ne répondrai, Messieurs, qu'un mot, oui un seul mot. Amicus plato, magis amica veritas, ce sera dorénavant la devise de mon journal<sup>1246</sup>. (aux citoyens de Valenciennes)

Le nombre de sept ouvriers imprimeurs montre l'importance du journal.

Que devient le *Courrier universel* ? Lors des absences répétées de Joseph, Husson semble avoir produit le journal. A partir du 15 frimaire an III (5/12/1794), le *Courrier universel* est repris par Husson, et devient Le *Courrier universel du citoyen Husson*<sup>1247</sup>, journal qui mena une campagne très vive contre les Jacobins et la Convention<sup>1248</sup>. Le « Rédacteur » qui a prité de l'assurance profite de la mort de Duplain pour reprendre le journal à son compte. Pour cela, il a besoin de récupérer les abonnements des lecteurs et divers

---

<sup>1241</sup> Fribourg André, « Le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents », *Révolution Française*, Vol. LVIII, 1910, p. 87  
Vingtrinier Emmanuel, « Le Lyonnais J.B. Duplain : créateur du premier journal d'informations rapides et ses premières messageries de la presse », *Salut public*, 10/2/1931, 1p.

<sup>1242</sup> Lettre de Rivaud, rédacteur du *Courrier*, au Président de l'Assemblée, 8/7/1790 – Archives nationales, AA 44, n° 1344

<sup>1243</sup> Fribourg André, « Le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents », *Révolution Française*, Vol. LVIII, 1910, p. 87

<sup>1244</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 7 juillet 1790

<sup>1245</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 31 janvier 1792

<sup>1246</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 12 novembre 1790

<sup>1247</sup> *Courrier universel* – BnF, LC2-764

<sup>1248</sup> Engerand, Fernand, *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*, Paris, Ernest Leroux, 1899, p. 42

courriers qui avaient été adressés chez Duplain au citoyen Husson et qui avaient été confisqués. Il demande la restitution des documents au bureau du domaine national du département de Paris qui lui donne satisfaction le 21 nivose an III<sup>1249</sup>. A partir du 5 décembre 1794, il devient le *Courrier universel du citoyen Husson*, nous gardons la trace de sa diffusion jusqu'au 25 janvier 1796. Cependant le *Courrier universel* perdurera jusqu'en 1800 et changera vingt huit fois de titre<sup>1250</sup>. Au moment où la presse d'information, réduite de plus en plus à la servilité, en 1800, le *Courrier universel* est racheté par un groupe composé de François Bertin, l'aîné, son frère cadet, Louis Bertin de Veaux, tous deux directeurs du journal l'*Eclair*<sup>1251</sup>, Roux-Laborie et l'imprimeur Lenormant, pour la somme de quatorze mille quatre cents francs. Ils rachètent également le *Journal des débats* pour la somme de vingt mille francs, journal auquel ils donnèrent une nouvelle impulsion<sup>1252</sup>.

### 3.1.2 – d'un journal d'opinion à un journal d'information

Sous la Révolution la presse française possède certes des journaux politiques très souvent traités et analysés par les chercheurs, mais aussi des journaux d'information générale ou spécialisée. L'*Histoire générale de la presse* classe au premier rang de ces journaux, le *Moniteur universel* (24/11/1789), journal de Charles-Joseph Panckoucke. Ce journal a l'ambition de rendre compte largement des débats de l'Assemblée, des événements de Paris et de province, de la politique intérieure et des relations internationales, des ouvrages littéraires et scientifiques. L'importance de sa diffusion a entraîné une influence plus considérable que les autres feuilles. Panckoucke est favorable à la Révolution, mais modéré, prudent et objectif<sup>1253</sup>. Vient ensuite le *Journal des débats et décrets* (1/9/1789) fondé par Baudouin. Journal qui devient rapidement indispensable à toutes les administrations nouvellement créées. Le *Journal des Etats généraux* (1/6/1789) rédigé par Le Hodey de Saultchervreuil publie uniquement le compte rendu des débats de l'Assemblée. Les *Lettres au Comte de B\*\*\** se caractérisent par leur forme épistolaire, « Paris, ce jour... », le locuteur dialogue avec le lecteur, en l'occurrence, « M. Le Comte de B\*\*\* », la formule habituelle termine la lettre « J'ai l'honneur d'être ». Le locuteur utilise le « je », interpelle son lecteur, le prend à partie.

<sup>1249</sup> Husson, *papiers Duplain* [Joseph] – A.N., T 1674, n° 622

<sup>1250</sup> Engerand, Fernand, *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*, Paris, Ernest Leroux, 1899, p. 42

<sup>1251</sup> « Les frères Bertin étaient des personnalités qui comptaient. Fils d'un secrétaire de Choiseul, ils avaient été élevés dans l'entourage du gouvernement. L'aîné, après avoir été chanoine, puis gendarme, avait suivi avec passion les événements Révolutionnaires, et fondé en octobre 1795, l'« Eclair ». In *Histoire générale de la presse française*, Tome 1, p. 559

<sup>1252</sup> *Histoire générale de la presse française*, Tome 1, p. 559

<sup>1253</sup> *Histoire générale de la presse française*, tome 1, p. 489

Le ton employé n'est pas neutre, « L'agriculture, M. le Comte, attend avec impatience de l'Assemblée Nationale une diminution sur les impôts qui ont engourdi les bras des agriculteurs... »<sup>1254</sup>. Parfois il lance des appels au peuple, « Quand un peuple a le bonheur d'obéir à un Roi qui lui parle de cette manière. Quelle tâche de reconnaissance & de dévouement ne lui impose-t-il pas ? O généreux François ! O Nation recommandable depuis des siècles par votre humanité ! O vous qui, dans tous les tems, avez témoigné un si grand attachement pour vos souverains ; pensez à celui que le ciel vous a donné pour votre bonheur... »<sup>1255</sup>. L'auteur ne signe pas. Les articles qui n'ont pas de titres, présentés sur une seule colonne, sont de longueurs diverses avec de nombreuses notes de bas de pages. Les rubriques ne sont pas toujours indiquées dans le même ordre, les événements nationaux sont tantôt avant les événements de « divers endroits », tantôt après, en fonction de l'importance de ceux-ci. Les lettres sont ponctuées d'anecdotes caustiques «M. de Calonne voit beaucoup Mme la Comtesse de la Motte en Angleterre (qui se ressemble s'assemble). Cette aimable comtesse ne rabat toujours rien de ses prétentions, & née, dit-elle, d'un rang de Rois, elle se croit, plus que jamais, en droit de porter les armes de France... »<sup>1256</sup>. Cette première tentative de publication s'apparente davantage à un billet d'humeur qu'à un journal. Puis vient un journal commercial, véritable organe de presse, le *Courrier extraordinaire* de Duplain de Sainte-Albine, d'une tout autre forme, il s'apparente à la forme moderne du journal d'information. Tout d'abord, il adopte un ton beaucoup plus neutre, le locuteur ne dialogue plus avec le lecteur, mais prend de la distance. Le locuteur utilise parfois le « Il »<sup>1257</sup>, le « Je », « ... le Roi a ôté à ce frippon le service pécuniaire des affaires étrangères et l'a donné à M. Biderman, dont je parlerai incessamment »<sup>1258</sup>, le « nous », « Nous avons conseillé à nos augustes représentans... »<sup>1259</sup>. Les rubriques constantes, apparaissent très souvent dans l'ordre suivant « Assemblée Nationale », « Nouvelles de divers endroits [françaises et étrangères] », « Avis » et « Annonces, demandes et avis divers ». Les annonceurs sont des domestiques qui cherchent à se placer, des particuliers qui désirent vendre divers objets, des commerçants qui vantent leur marchandise. Les anecdotes sont toujours à l'ordre du jour, principalement quant elles « écorchent » des lyonnais, «Il me semble entendre un négociant de Lyon, qui, après avoir exigé à l'audience le serment d'un frippon qui lui demandait le paiement d'une promesse acquittée, lui prend le bras au moment où il le levoit, pour s'écrire, « je jure » ; et lui dit :

<sup>1254</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 28/7/1789, p. 99

<sup>1255</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 3/8/1789, p. 135

<sup>1256</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 24/7/1789, p. 66

<sup>1257</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 11/10/1790, p. 8

<sup>1258</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 4/4/1792, p. 8

<sup>1259</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 20/10/1790, p. 8

« Arrêtez, je veux vous éviter un parjure, voilà ma quittance »<sup>1260</sup>. Satirique, quelques fois cynique, le style de Duplain plaît à ses lecteurs, « Courage, M. Duplain, poursuivez les factieux, vous rendrez service à vos concitoyens et à la chose publique ; cette tâche est digne de vous ; surtout continuez d’employer l’arme du ridicule que vous savez si bien manier ; elle est redoutable à tous les hommes, particulièrement aux hypocrites »<sup>1261</sup>. « La pauvre Madame le Jay pert tout-à-fait l’esprit ; elle dit que son amant Mirabeau est devenu « Tilleul » ; elle va sans doute devenir « Chêne » ; et ce sera Phylemon et Baucis, qui, pour accomplir l’oracle de Jupiter, devinrent chêne et tilleul »<sup>1262</sup>.

Duplain se risque à glisser quelques charades, c’est le cas le 8 mai 1792, « Nous sortons tous de « mon premier », Dieu nous sauve de « mon dernier » Et nous donne enfin « mon entier » ? La réponse, « Concorde » est glissée dans le numéro du 8 mai. Duplain ne présente que rarement des critiques de spectacles, cependant il assiste à un certain nombre d’entre eux, il recommande à ses lecteurs « ‘La Mort de Caligny’ qui occupe agréablement la scène »<sup>1263</sup>.

Le texte toujours présenté sur une seule colonne est parfois signé par l’auteur. On note l’absence de titres dans le corps du journal, ceux-ci apparaissent cependant dans le sommaire de l’hebdomadaire. Ce sont des titres à « la une », le plus souvent neutres mais volontairement accrocheurs, « Courrier volé, Assignats enlevés ; moyens de remédier à cette effrayante piraterie »<sup>1264</sup> ; « La Prusse l’abandonne : belle résolution de ce Peuple »<sup>1265</sup> ; « Horrible incendie à Auxerre »<sup>1266</sup>. Pour accentuer l’effet d’annonce, Duplain indique « Au moment où... », il s’agit des informations de dernière minute qu’il veut mettre en évidence.

Qui sont les lecteurs de ce journal ? Si nous n’avons eu aucune indication pour les *Lettres au Comte de B\*\*\**, nous avons quelques pistes pour le *Courrier*. De janvier à juillet 1792 (date de fin du journal), le Rédacteur répond au « Courrier des lecteurs ». Certains d’entre eux signent leurs lettres ce qui permet de constater que le lectorat est assez large. Des citoyens anonymes de toute catégorie sociale, « Petit-Crette, citoyen d’Orléans », « Dufres. n.e Saint-Léon »<sup>1267</sup>, « Noël »<sup>1268</sup>, « Mathieu Dumas »<sup>1269</sup>, « Demaricourt, l’aîné »<sup>1270</sup>, « G.R.

<sup>1260</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 11/10/1790, p. 8

<sup>1261</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23/6/1792, p. 3

<sup>1262</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 21/4/1790, p. 8

<sup>1263</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 4/8/1791, p. 8

<sup>1264</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 20/10/1790, p. 1

<sup>1265</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 1/11/1790, p. 1

<sup>1266</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3/11/1790, p. 1

<sup>1267</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 17/4/1792, pp. 7-8

<sup>1268</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5/5/1792, p. 5

<sup>1269</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 7/6/1792, p. 11

<sup>1270</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14/1/1792, p. 7

citoyen actif »<sup>1271</sup>, « M. de Villeneuve (Oberkirch) »<sup>1272</sup>, « Jacques Dumas (Lyon) »<sup>1273</sup>, « Jeanne, ancien marin »<sup>1274</sup>, « Monsieur\*\*. D'Orléans »<sup>1275</sup>, « Delatre, professeur en droit de la faculté de Paris »<sup>1276</sup>, « M. G\*\*\* »<sup>1277</sup>, « L. Breton, directeur des postes »<sup>1278</sup>, « Oyot, homme de loi (Soissons) »<sup>1279</sup>, De nombreux militaires qui sont les correspondants de Duplain sur les différents champs de bataille, «Chevret, soldat au 1<sup>e</sup> régiment d'infanterie »<sup>1280</sup>, « Lauron, soldat au 5<sup>e</sup> régiment »<sup>1281</sup>, « Marchandise, grenadier du 1<sup>er</sup> bataillon »<sup>1282</sup>, « Beinbach, caporal fourrier des grenadiers »<sup>1283</sup>. Des représentants du peuple, «Adam, secrétaire de la municipalité (Metz) »<sup>1284</sup>, « Delafosse, membre du comité des pétitions »<sup>1285</sup>, « Le Maire d'Espagnette »<sup>1286</sup>, « A.S. Cordon, maire (Cambrai) et Allier, secrétaire »<sup>1287</sup>, « Prudhomme, administrateur du district »<sup>1288</sup>, « Blanc, commissaire de police, section Mauconseil »<sup>1289</sup>. Des prêtres, « Hamart, curé constitutionnel »<sup>1290</sup>, « Abbé de Laennec, chanoine officiel et vicaire général de Tréguier »<sup>1291</sup>, « Le curé du bourg de Chézy »<sup>1292</sup>, « Dom Risorius, ex-Bénédictin »<sup>1293</sup>. Duplain adresse son journal à tous les courants politiques, se revendiquant de l'un et de l'autre. D'ailleurs même le Roi lit le *Courrier*, « Le roi ayant lu dans le *Courrier extraordinaire* » la dénonciation qui lui a été faite contre le Sr Rybes... »<sup>1294</sup>. Nous ne savons si un lecteur dit ou si Duplain lui fait dire « J'ai lu votre journal, Monsieur, dans toutes les villes où j'ai passé ; quoique vous soyez patriote 'et moi très aristocrates, je vous le dis franchement', je vous lis sans peine et mes camarades aussi ; parce que vous n'êtes point outré dans votre opinion ; parce que vous avez toujours soutenu que la France devoit être un état monarchique ; parce que vous n'avilissez jamais par vos écrits le roi qui nous commande ; parce qu'enfin, si vous soutenez hautement la nouvelle constitution que j'abhorre, c'est que vous croyez dans votre âge et conscience que le peuple y

<sup>1271</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14/6/1792, p. 5

<sup>1272</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 29/1/1792, p. 7

<sup>1273</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14/2/1792, p. 7

<sup>1274</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 19/4/1792, p. 4

<sup>1275</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23/4/1792, p. 7

<sup>1276</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 4/5/1792, pp. 4-6

<sup>1277</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 18/5/1792, p. 12

<sup>1278</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23/6/1792, p. 3

<sup>1279</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 2/3/1792, p. 8

<sup>1280</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3/5/1792, p. 4

<sup>1281</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 10/5/1792, p. 4

<sup>1282</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23/6/1792, p. 5

<sup>1283</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 18/2/1792, p. 5

<sup>1284</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24/4/1792, pp. 4-6

<sup>1285</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 4/5/1792, pp. 4-6

<sup>1286</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 11/5/1792, p. 6

<sup>1287</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 21/5/1792, p. 5

<sup>1288</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 7/2/1792, p. 6

<sup>1289</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 20/2/1792, p. 7

<sup>1290</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23/5/1792, p. 11

<sup>1291</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24/3/1792, p. 7

<sup>1292</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 20/2/1791, p. 7

<sup>1293</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 29/4/1792, p. 4

<sup>1294</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 4/4/1792, p. 8

trouvera son bonheur »<sup>1295</sup>. Déjà en 1791, un lecteur écrit « Vous êtes, Monsieur le plus zélé défenseur du serment prescrit aux fonctionnaires publics, et peut-être un des écrivains qui ont le plus contribué à décider ceux qui hésitoient à le prêter<sup>1296</sup>. Pour qu'il ne subsiste plus de doute quant à l'esprit patriotique de Duplain, il écrit le 7 août 1791, « Le Courrier extraordinaire est le tableau fidèle des travaux de l'Assemblée Nationale, un drame journalier, dans lequel chacun de nos députés est peint avec les couleurs qui lui sont propres. Ce journal a l'approbation de tous les amis de la Révolution, il ne prêche que l'obéissance aux lois et aux magistrats chargés de leur exécution »<sup>1297</sup>.

A partir de janvier 1792, le *Courrier* a atteint sa vitesse de croisière, le journal se développe (douze pages), les informations sont toujours plus nombreuses et importantes. Le nombre des abonnés parisiens augmentent et par conséquent les tirages aussi. Duplain ne donne jamais le nombre d'exemplaires qui sort de ses presses, une indication en décembre 1792 stipule deux cents exemplaires par jour pour la ville de Dunkerque<sup>1298</sup>. Cela oblige Duplain à prendre une série de mesures. En janvier 1791, il réduit les interlignes du journal de un et demi à un pour « donner plus de longues les motions et débats de l'Assemblée Nationale »<sup>1299</sup>. Les mesures de 1792 sont les suivantes : le journal ne sera envoyé qu'aux lecteurs ayant souscrit un abonnement (3, 6 ou 9 mois)<sup>1300</sup> ; les dépositaires devront régler les factures sous quinze jours<sup>1301</sup> ; il augmente les tirages pour la capitale et ferme les dépôts, certainement pas rentables, de certaines villes<sup>1302</sup>.

S'il promet d'envoyer son journal à l'heure et à la date voulue, aussi vite que possible. Il ne peut s'engager à fournir un texte parfaitement écrit et sans fautes. Il se justifie auprès de ses lecteurs en même temps qu'il s'en excuse. En octobre 1791, il se défend du reproche qui lui est fait « de voir un ouvrage plus incorrect que le Courrier extraordinaire »<sup>1303</sup>. Le 16 juin 1792, il écrit toujours les mêmes excuses « Je vous demande grâce pour ce dernier article. La rapidité avec laquelle je suis obligé d'écrire, le tems qui manque aux ouvriers pour corriger sur la forme, l'indispensable nécessité de ne jamais lire qu'une épreuve ».<sup>1304</sup> Ces remarques étant faites, cela n'empêche pas Duplain de rester très exigeants vis-à-vis de ses correspondants locaux, il s'adresse en ces termes au dépositaire de Poitiers en mars 1792 « Je suis très content du nombre de Courrier que vous débitez, de votre exactitude à vous acquitter

<sup>1295</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 29/1/1792, pp. 6-7

<sup>1296</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 10/2/1791, p. 8

<sup>1297</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 7/8/1791, p. 7

<sup>1298</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 10/12/1791, p. 6

<sup>1299</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 18/1/1791

<sup>1300</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 2/1/1792, p. 8

<sup>1301</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 18/6/1792, p. 12

<sup>1302</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3/5/1792, p. 11

<sup>1303</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 29/10/1791, p. 8

<sup>1304</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 16/6/1792, p. 12

mais j'apprends des nouvelles de Tours... Il ne suffit pas, Monsieur, que vous et moi soyons contents, il faut que mes lecteurs le soient, et j'espère que vous réparerez votre oubli à la première occasion »<sup>1305</sup>. Duplain lutte difficilement contre ses ennemis cachés, les mêmes qui interceptent le *Courrier* destiné à la ville de Reims en mai 1790. Il ne sait qui suspecter d'un tel délit, ce ne peut être son personnel, pas plus que les employés de la poste, aussi se contente-t-il de déposer « des plaintes amères » auprès de l'administration<sup>1306</sup>. Le *Courrier universel* affiche un ton neutre, l'auteur ne se signale pas, le « je » et le « nous » sont utilisés de la même façon, « Je ne suis point étonné que Savater joigne à ses autres connoissances l'art de deviner... »<sup>1307</sup>. Les rubriques restent identiques, « Politique intérieure et extérieure », « Convention Nationale » et « Nouvelles diverses ». Le sommaire présente des titres qui ne sont pas ceux des rubriques, « Lettre de Dumourier », « Prise de Liège », « Nouvelles de Nice », « Détails sur la défense de la table du ci-devant Roi »<sup>1308</sup>. Les titres sont tout d'abord présentés les uns en-dessous des autres, puis les uns à la suite des autres séparés par des tirets.

#### **Un diffuseur d'idées**

Joseph imagine que ce journal pourrait être un « diffuseur d'idées » en instaurant en province des clubs comme ceux qui se réunissent à Paris. Pour cela, il a besoin des abonnés à qui il demande de créer dans toutes « les villes, bourgs et villages de France, des Société de citoyens amis de la vérité et du bien public » pour débattre des sujets d'actualités. Les comptes rendus seraient adressés à Joseph qui en transmettrait une synthèse auprès des membres de l'Assemblée. Le premier thème de discussion qu'il lance porte sur les assignats. Joseph prédit à ces sociétés un grand avenir, elles « seront une pépinière de grands hommes pour nos législatures à venir et pour nos Ministres, nos juges et tous les gens en place, un épouvantail qui les rendra bienfaisans, justes et accessibles à leurs frères sans distinctions de rang ni d'état »<sup>1309</sup>. Ce projet très audacieux, très capable de créer des mouvements d'opinion, ne fut pas réalisé<sup>1310</sup>.

#### **Une équipe de journalistes**

##### **Des personnes chargées d'assister aux séances de l'Assemblée**

Des hommes étaient chargés d'assister aux séances de l'Assemblée, mais aussi de courir dans tous les ministères pour y glaner toutes sortes d'informations : « je sors des

---

<sup>1305</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24/3/1792, p. 6

<sup>1306</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 2/5/1790, p. 8

<sup>1307</sup> *Courrier universel*, 18/12/1792, p. 4

<sup>1308</sup> *Courrier universel*, 2/12/1792, p. 1

<sup>1309</sup> *Prospectus Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, Mars 1789

<sup>1310</sup> Roman d'Amat Jean-Charles, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1970, vol. 12, p. 374

bureaux de la Guerre où l'on dit que M. le Maréchal de Rochambeau a donné sa démission, c'est un on-dit, mais comme les mauvaises nouvelles se confirment presque toujours, je crains que celle-ci ne soit vraie ; Faites-en l'usage que vous voudrez »<sup>1311</sup>. Quelques fois, Duplain demande à l'intéressé de confirmer les informations : « Les Annales monarchiques ont annoncé hier matin la retraite de M. Narbone, nous avons écrit sur-le-champ à ce ministre, voici un extrait de sa réponse à M. Duplain : « Je n'ai jamais eu l'idée de présenter ma démission ».

#### **Des correspondants en province**

Il reçoit des informations par l'intermédiaire des directeurs de bureaux de poste, et aussi de particuliers, bijoutiers, merciers, marchandes de grains... qui souvent, sont les dépositaires du journal. Ils sont rétribués par une remise sur la vente des numéros<sup>1312</sup>. Les correspondants occasionnels sont priés de faire signer leurs lettres par les dépositaires, afin qu'elles soient authentifiées. Le courrier à des dépositaire dans au moins cinquante-huit villes de province, réparties dans trente-neuf départements des régions du Nord, du Bassin parisien, de la vallée du Rhône et de la Provence.

#### **Des correspondants de guerre**

La vie de la France est triple, la tragédie Révolutionnaire se joue à Paris, en province et le long des frontières. La deuxième originalité du journal prend forme au printemps 1792, à la déclaration de guerre, Duplain crée des correspondants militaires aux armées. Il désire au moins un correspondant dans chaque armée. Les correspondants seront les militaires eux-mêmes, témoins directs des évènements ils devront envoyer les « détails bien circonstanciés » de tous les événements intéressants observés. Le volontaire s'engage à envoyer les nouvelles tous les jours, « d'une écriture lisible », en retour il recevra la somme de trente trois livres en écus par an<sup>1313</sup>. Son appel est entendu et il reçoit des propositions de diverses places comme celle-ci :

Vous avez, monsieur, deux correspondans dans l'armée de M. de Rochambeau, et vous en demandez un dans celle du Rhin, un dans celle de M. la Fayette ; je vous offre mes services sur le Rhin ; Partisan zélé de la Révolution, je me suis dévoué à la défense de ma patrie. Je la sers en qualité de soldat volontaire dans le bataillon destiné par le général à protéger le camp formé à Neukirch, et à être l'avant-garde de son armée dans cette partie de la frontière. Je puis, Monsieur, correspondre avec vous et vous donnez des détails circonstanciés, propres à mettre vos lecteurs à même de suivre les opérations et les

---

<sup>1311</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 7/2/1792

<sup>1312</sup> *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969, vol. 1, Des origines à 1814, p. 491

<sup>1313</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5 mai 1792

mouvemens de cette armée... Je vous ferai part de toutes les petites anecdotes qui auront trait aux affaires actuelles. Je ne négligerai pas les actes de civisme et de bravoure qui pourroient honorer le soldat ou l'officier. En un mot, monsieur, je ferai mes efforts pour rendre cet article de votre journal, le plus intéressant possible, sans jamais hasarder un fait dont je ne seroit pas parfaitement sur<sup>1314</sup>.

Il obtient ainsi deux correspondants à l'armée de Rochambeau, trois à l'armée du Nord, soldats, officiers ou généraux. Il s'efforce d'avoir des correspondants dans les pays ennemis, à Bruxelles, Vienne, Berlin. Dès le 11 juin, le premier reportage de ce correspondant paraît dans le *Courrier* :

Le régiment des Hussards de Saxe à Sur, comme vous l'avez appris, Monsieur ; la partie saine est restée fidelle à la patrie. Une de ses patrouilles vient d'arrêter et de conduire dans les prisons de cette ville cinq officiers de volontaires du premier bataillon du Haut Rhin, qui déjà avoient franchi les limites du camp ; et déjà s'enfonçoient dans les terres ennemies. Ah ! que je désire, Monsieur, de ne pas les voir coupablés ! des volontaires qui se sont librement offerts pour la défendre, je ne puis me familiariser avec cette idée<sup>1315</sup>.

Chaque correspondant doit expédier les lettres en double exemplaires afin que l'information ne se perde pas<sup>1316</sup>.

### 3.1.3 - Le précurseur de la messagerie de presse, une distribution

#### « Révolutionnaire » : *L'enfant de la liberté*

Alors que le *Postillon* était distribué par la poste, le *Courrier* quant à lui, part tous les jours de Paris par un courrier extraordinaire rapide. L'idée de Rivaud reprise par Duplain est ingénieuse, créer un réseau postal à travers la France et aux frontières de l'Espagne, du Piémont et de l'Empire<sup>1317</sup> pour établir une correspondance journalière qui gagne dix heures sur les courriers de la poste dans l'espace de quatre-vingts à cent lieues. Chaque matin, « un cabriolet propre, doux »<sup>1318</sup>, « bien suspendu »<sup>1319</sup>, quitte l'hôtel de Tours à trois heures pour rejoindre les plus grandes villes du royaume. Fribourg signale que le *Courrier* s'est associé au journal de Condorcet, la *Chronique de Paris*, pour exploiter en commun son service transport<sup>1320</sup>. Les lignes desservies seront celles de Lyon : Fontainebleau, Sens, Dijon, Nuits, Beaune, Chalon, Tournus, Macon et Villefranche ; Paris : Bordeaux, Blois, Amboise, Tours,

<sup>1314</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 15 mai 1792

<sup>1315</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 17 juin 1792

<sup>1316</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23/4, 34, 12/5/1792

<sup>1317</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 28 février 1792

<sup>1318</sup> Fribourg André, « le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents », *Révolution Française*, Vol. LVIII, 1910, p. 83

<sup>1319</sup> *Ibid*

<sup>1320</sup> *Ibid*, p. 82

Poitiers, Angoulême ; Lille : Amiens, Arras et Lens ; Nantes : Angers et Ancenis. Outre la livraison rapide du journal, tout abonné au *Courrier* aura la possibilité de faire transporter gratuitement par les voitures du courrier des colis d'une ville à une autre, ainsi pour la somme modique de trente-six livres par an, l'abonné a la possibilité d'avoir en province, un journal donnant des nouvelles de « manière prématurée » et la faculté d'« envoyer dans l'année gratis, à Paris, cinquante deux paquets, ou celle de les recevoir aussi gratis de la capitale en province ». Les cabriolets possèdent deux employés, le conducteur et un assistant dont le rôle est de vendre les journaux tout au long de la route. Ce garçon est choisi par Duplain moyennant de « bonnes références et mille cinq cents livres de cautionnement »<sup>1321</sup>. Outre les journaux, ils sillonnent la France, appelée par le peuple « l'enfant de la liberté »<sup>1322</sup>. En transportant deux voyageurs qui réservent leur place à Paris, Hôtel de Tours et en province auprès de correspondants : à Arras, M. Bacler, place des Etats ; Amiens, M. Davernes, rue des Jeunes-Matin<sup>1323</sup>, à Bordeaux chez M. Dutrey, rue Porte Dijeaux, n°85<sup>1324</sup>, Grenoble chez M. Falcon<sup>1325</sup>, au Havre chez M. Justin, aubergiste<sup>1326</sup>, à Lille, chez M. Tonon, Hôtel d'Artois, près le marché aux poissons puis chez M. Vigne, rue Comtesse n° 631<sup>1327</sup>, Montauban chez Gabriel Olier sur la place d'armes et vis-à-vis la cathédrale<sup>1328</sup>, Montereau chez le directeur de la poste aux lettres<sup>1329</sup>, Nancy chez M. Jacob<sup>1330</sup>, Rouen, M. Bouvard, rue de l'Estrade, Hôtel de la Barde Royale, Sens chez M. Viliers, facteur de la poste<sup>1331</sup>, Saumur chez M. Mabilleau, commis aux postes<sup>1332</sup>. Chaque ville desservie possède son dépositaire du journal qui est dans l'obligation, sous peine d'être privé du dépôt, de communiquer toutes sortes de renseignements au journal. Pour Lyon, le *Courrier* arrive chez M. Dubois, hôtel des Courriers, rue Saint Dominique ; l'abbé Duret mentionne un nommé Lambert, situé dans la même rue, qui reçoit six cents exemplaires qui sont ensuite distribués par vingt distributeurs<sup>1333</sup>.

<sup>1321</sup> *Ibid*, Vol. LVIII, 1910, p. 82

<sup>1322</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5 mars 1792

<sup>1323</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 28 juillet 1790

<sup>1324</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 11 mai 1792

<sup>1325</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 13 mai 1792

<sup>1326</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24 mai 1792

<sup>1327</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 13 mai 1792

<sup>1328</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24 mai 1792

<sup>1329</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24 mai 1792

<sup>1330</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 27 mars 1792

<sup>1331</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 13 mai 1792

<sup>1332</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 24 mai 1792

<sup>1333</sup> *Cahiers de l'abbé Duret*, mai 1790, f. 193 v

Pour tous, Duplain paie les frais de port des lettres<sup>1334</sup>. Les voitures suspendues transportent également des paquets de deux livres au plus que le abonnés peuvent envoyer chaque semaine ainsi que des assignats, le tout « sans aucun risque ». Les lignes ouvrent au début du mois de juillet 1790, la première est celle de Paris à Lyon : Fontainebleau, Sens, Auxerre, Dijon, Nuits, Beaune, Chalon, Tournus, Macon et Villefranche, qui réalise le trajet le 5 juillet en cinquante six heures. Paris à Lille, Amiens, Arras et Lens ouvre le 28 juillet, Paris, Rouen fin novembre pour un coût de vingt quatre livres. Paris, Amiens pour vingt quatre livres. Paris à Londres en cinquante six heures (cinq jours pour les voitures ordinaires) pour quatre vingt quinze livres<sup>1335</sup>. Le peuple surnomme cette messagerie patriotique « L'enfant de la liberté », écrit Duplain<sup>1336</sup>. En février, il étudie un projet de ligne sur les frontières de l'Espagne, du Piémont et de l'Empire<sup>1337</sup>.

Duplain a surmonté les difficultés de lancement du journal, a évincé son associé Rivaud, en ce début d'année 1792, le journal « marche bien ». C'est alors qu'un coup de théâtre intervient ou que le malchance s'acharne sur lui. L'Assemblée adopte un décret qui régit le règlement de circulation des diligences et des messageries :

L'assemblée constituante, par un décret du 26 août 1790, interdit à toutes personnes étrangères au service des postes de s'immiscer dans le transport des lettres, journaux, nouvelles à la main et ouvrages périodiques. Forcée d'user de stratagèmes pour continuer ses expéditions, en butte à des jalousies, à des hostilités politiques, la Société du courrier avait assez à faire de défendre ses positions acquises<sup>1338</sup>.

La menace qui pèse sur ses épaules est de taille, il proteste dans les lignes du *Courrier* :

Le devoir d'une journaliste est de n'épouser aucun partis et de se renfermer dans les bornes de l'étroite vérité. Nous avons obéi à cette loi impérieuses au risque d'être appelés par « les enragés » comme le héros de deux mondes par les « calomniateurs », moitié l'un, moitié l'autres. Nous avons formé la résolution de ne jamais attaquer les décrets de notre auguste assemblée ; mais ici une voix impérieuse nous ordonne de rompre le silence, et de retarder, si nous pouvons, le mouvement de balancier qui las de son inaction, frappe aujourd'hui le décret avec trop de précipitation. Il est question de s'opposer d'abord à l'émission du décret qui va affermer à une troupe de brigands et de monopoleurs le privilège de conduire les voyageurs sur les grandes routes, en leur donnant la facilité de les rançonner, et d'engager nos augustes représentans à retirer, par la voie du quelques amendemens, le décret sur la contribution mobilière<sup>1339</sup>.

Joseph intervient rapidement auprès de l'Assemblée dans une *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*. Joseph, dans un premier temps, conteste le

<sup>1334</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5 février 1792

<sup>1335</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 10 octobre 1790

<sup>1336</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5/3/1792, pp. 6-8

<sup>1337</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 28/2/1792, p. 8

<sup>1338</sup> Vingtrinier Emmanuel, « Le Lyonnais J.B. Duplain : créateur du premier journal d'informations rapides et ses premières messageries de la presse », *Salut public*, 10/2/1931, 1p.

<sup>1339</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 20 décembre 1790

décret sur les diligences et messageries adopté par l'Assemblée, pour mieux plaider sa cause<sup>1340</sup>. S'il est d'accord avec l'Assemblée sur la fin de l'obtention de « permis » :

Vous reconnaissez d'abord le principe d'une liberté indéfinie que vous avez consacré, en détruisant ce « droit imaginé par la cupidité, et accordé par le despotisme ; ce droit scandaleux connu sous le nom de permis ; ce droit qui a fait le tourment de notre peuple, pendant qu'il a été perçu »<sup>1341</sup>.

Il s'insurge contre la décision qui a été prise de ne pas accorder l'autorisation à des particuliers d'installer des relais et de conduire des voyageurs. En effet, le nouveau règlement impose que « les voitures suspendues » devront respecter un délai de vingt-quatre heures avant de pouvoir reprendre la route :

Je prendrai la liberté de vous exposer que vous ne pouvez défendre au public de poser des relais ; que vous ne pouvez obliger le voyageur, arrivant en voiture suspendue, de séjourner vingt-quatre heures, sans saper l'édifice de notre liberté jusques dans ses fondemens ; et si, dès sa naissance, vous osez mettre la coignée dans l'arbre de la constitution, que ne se permettront pas, autorisés par votre excellence, les législatures à venir...<sup>1342</sup>

Il n'y pas d'alternative pour Duplain, « le transport des voyageurs et marchandises est un commerce comme un autre ; le droit de le faire ne peut être affermé par la nation à un seul ; il appartient à tous et il n'appartient à personne »<sup>1343</sup>. Joseph tente de prouver qu'un système libéral est possible, que la réussite ne se trouve pas en installant un nouveau monopole mais en laissant jouer la concurrence. Il cite en exemple l'Angleterre dont les « chemins sont garnis d'une foule d'entrepreneurs :

Demandez, questionnez ; on vous dira enfin que l'effet de la concurrence est telle, que vous pouvez former, en Angleterre, à toute heure du jour et de la nuit, le projet de partir et vous trouvez des chevaux toujours disposés à vous conduire et des voitures toujours prêtes à vous recevoir<sup>1344</sup>.

Joseph essaie de convaincre ses interlocuteurs que leur projet est inenvisageable, qu'il est impossible de transporter hommes et marchandises de « Paris à Perpignan » dans « des machines effrayantes par leur poids », de faire payer un droit à tous « les ouvriers de la route », pour finalement être volé par « tous les préposés à une grande machine qui ne peut être surveillée »<sup>1345</sup> et qui finalement « ruineront le commerce »<sup>1346</sup>. Il insiste sur l'attention qui doit être portée à la « clientèle » :

Ils [les monopoleurs] assignent aux voyageurs, non le jour où il leur convient de partir, mais le moment où il convient à la compagnie monopoleuse de les expédier ; et quel est ce moment ? Celui où la chasse

---

<sup>1340</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, 8 p.

<sup>1341</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, p. 2

<sup>1342</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, p. 2

<sup>1343</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, p. 7

<sup>1344</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, p. 4

<sup>1345</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, p. 7

<sup>1346</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, p. 5

a été abondante et où l'on peut amonceler avec profit, des hommes les uns sur les autres, comme les cailloux qu'on transporte du département du Pas de Calais en Angleterre<sup>1347</sup>.

Découragé, Duplain reproche à l'Assemblée de se comporter comme une monarchie d'Ancien Régime, « lui direz-vous [au peuple] ce qu'on disoit autrefois dans l'ancre des Sartine, des Breteuil, « le roi le veut ainsi, point de réplique »<sup>1348</sup>. Il fait appel au soutien du Maire et des officiers municipaux de Lille afin qu'ils interviennent pour lui à l'Assemblée, et s'engage à créer d'autres lignes, Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Nantes. Il demande de pouvoir librement faire partir ses voitures tous les jours de Lille et de Paris, poser des relais, traiter avec les maîtres de « postes sans avoir rien à démêler avec les fermiers des diligences, ni leur payer aucun droit, je crains la piqûre de ces guêpes, et Dieu me garde d'approcher du guêpier »<sup>1349</sup>. Les protestations de Duplain n'y feront rien, après avoir accusé quinze mille livres de pertes, il abandonne « sa petite messagerie patriotique »<sup>1350</sup> mais l'impression du journal continue.

### **Le contenu des journaux**

Bien qu'il s'agisse avant tout d'un journal d'information, le « Courrier » a une teinte politique, parfois difficile à déceler. L'étude approfondie réalisée par Jean-Paul Berthaud l'amène à la conclusion que ce journal est fayettiste<sup>1351</sup>.

Une continuité dans le contenu des thèmes des différents journaux est maintenue. Outre les comptes rendus de l'Assemblée, Joseph traite les sujets qui lui sont chers. Il en est un qui paraît anecdotique mais qui démontre à quel point Joseph a été affecté par la condamnation alors qu'il était libraire à Lyon. Joseph n'a pas oublié Pierre Le Noir qui l'a condamné à Lyon en 1772, il lui garde une haine farouche, qu'il va exprimer à travers son journal, le poursuivant inlassablement de sa plume. Le premier numéro du journal est l'occasion d'un premier exercice de style. Nous pourrions l'appeler *Plaidoyer contre Pierre Le Noir*. Le Noir originaire de Clermont-Lodève, dont le père qui se nommait Nigier était marchand de vin de province devenu bourgeois de Paris. A sa mort, il laisse à son fils une fortune considérable, celui-ci change alors son nom en Le Noir, et ainsi « se débarassa d'un lignage importun, & devint un homme tout neuf »<sup>1352</sup>. Le Noir s'achète une charge au Châtelet puis au Parlement pour obtenir celle de Maître des Requêtes qui lui donne l'échelon suffisant pour l'élever à la place de Lieutenant de police de Paris. Il se distingua dans cette fonction en peuplant la

---

<sup>1347</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5/3/1792, pp. 6-8

<sup>1348</sup> *Lettre de l'auteur des Lettres au Comte de B\*\*\*, à nos augustes Représentans*, sd, p. 4

<sup>1349</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5 mars 1792

<sup>1350</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 5/3/1792, pp. 6-8

<sup>1351</sup> *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969, vol. 1, Des origines à 1814, p. 491

<sup>1352</sup> *Anecdote sur M. le noir, qui donnera une idée de la manière dont les anecdotes sont traitées dans les Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 1787, p. 1

Bastille d'infortunés, soit pour jouir de leurs femmes, soit pour se frayer la route à quelques atrocités semblables. Il profite de sa situation pour se livrer à différents trafics comme celui du jeu et des femmes<sup>1353</sup>. En prenant intérêt pour lui ou pour ses femmes dans toutes les entreprises de Paris, il tourne en dérision toutes ses initiatives, dont celle qui a pour objet l'une de ses fonctions, la fourniture de l'huile des réverbères qui éclairent la capitale. Le Noir en calculant le lever de la lune, trouva à faire économiser une certaine quantité d'huile dans les dépenses de la ville de Paris, en les faisant allumer plus tard. En échange, il exigea de la ville une pension en faveur d'une de ses femmes, cette pension qui ravit aux citoyens une clarté précieuse est connue sous le nom de *Pension de la lune*. « En étant le proxénète des gens en place et leur triant dans les demeures du vice, des impudiques et vénales beautés »<sup>1354</sup>. Cette attirance pour les femmes est ancienne, lors de son passage à Lyon, Pierre Le Noir rencontre le marquis de St H\*\*\* qui avait épousé une jolie femme qu'il trouva fort à son gré. « Il était connaisseur et de plus très-friand ». Il essaya de convaincre le mari de lui abandonner sa femme ainsi que les meubles de son appartement. Celui-ci consentit à laisser sa femme qui ne lui était pas fidèle, mais il ne voulut point se dessaisir de ses meubles. « Pierre Le Noir fit conduire l'époux dans un lieu où il n'eut point besoin de son mobilier : de cette manière la Marquise passa dans les bras du vainqueur avec bagues & bijoux »<sup>1355</sup>. Il lui prête les actes les plus vils :

M. Goupil a dit que le Comite de Paris avoit dénoncé à celui des recherches qu'un personnage important s'étoit retiré dans une maison religieuse ; qu'il importoit beaucoup à la sûreté de la Capitale qu'il fut appréhendé hors ou dans ses murs... Mais si ce personnage important étoit notre Pierre le Noir, qui, lassé du froc de la Sœur de la Marmite, de la Guimpe de la béguine de Flandres, & du petit collet, seroit venu « se caler » au milieu de nos sœurs de l'Annonciade ! car je ne connois pas de personnage important qui ait un goût plus décidé que le sien pour les nones, & l'odorat plus fait au parfum du faguenas<sup>1356</sup>.

Il n'y a pas une anecdote sans que Le Noir y soit mêlé :

Phénomène extraordinaire fait le sujet de toutes les conversations. Trois fontaines publiques jettent du vin blanc et de l'eau de vie, les uns disent que c'est un tour d'aristocrates pour empoisonner le Peuple, mais tous ceux qui en ont bu se portent bien. Quant à nous, nous pensons que c'est du vin qu'on vouloit faire entrer en contrebande par quelques conduits, comme autrefois le bon homme Niger, père de Pierre le Noir<sup>1357</sup>.

La littérature n'y échappe pas :

---

<sup>1353</sup> *Ibid*

<sup>1354</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 12 juillet 1789, p. 56

<sup>1355</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 28 juillet 1789, p. 115

<sup>1356</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 26 novembre 1789, p. 107

<sup>1357</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 27 juillet 1790

On vend chez Desenne, au Palais Royal, la sixième livraison de la Bastille dévoilée. Cette livraison présente, entr'autres articles intéressants, une conversation de Pierre Le Noir avec M. Delmote, qui est curieuse et ne surprendra personne. Pierre Le Noir dit à M. Delmote, « Je vous permets des livres contre Dieu, mai point contre M. de Maurepas, contre la Religion, mais point contre le Gouvernement ; contre les Apôtres, mais point contre les Ministres, contre les Saints, mais point contre les femmes de la Cour, contre les mœurs, mais point contre la police ; et sur-tout ne laissez rien circuler que je n'en aie reçu deux exemplaires, et M. Martin un, afin que je fasse preuve d'activité auprès du Ministre ». Ecce homo !<sup>1358</sup>

Alors que Pierre Le Noir est en fuite et recherché, Joseph dévoile sa retraite :

Personne, jusqu'à ce jour, M. le Comte, n'a pu découvrir la retraite de Pierre Le Noir ; & ce brave homme, l'idole du peuple, a fait l'objet d'une enquête universelle. Il s'est retiré à Lausanne, où, déguisé en Abbé, il porte le nom de l'abbé Séraphin. Quel Séraphin, grand Dieu ! Il sortit de Paris le lendemain du jour où le Roi fit sa première entrée dans la capitale. Il partit dans la diligence de Valenciennes, sous l'habit des Sœurs de la marmite, & sous le nom de Sœur Agnès.

Comment Pierre Le Noir a la peau très-fine & très blanche, un duvet plutôt qu'une barbe, il n'est personne qui ne le prit pour une hospitalière... De Valenciennes, il se rendit à Bruxelles où il déposa la guimpe, la robe de cadis & le chapelet à tête de mort. Il prit le collet, & le nom de l'Abbé Séraphin. De Bruxelles, il s'est rendu à Lausanne, où il est dans le moment où je vous écris, on m'instaura de son départ, & vous le saurez, M. le Comte<sup>1359</sup>.

Le Docteur Mounier s'est transporté à Genève avec « tout son bagage diplomatique, politico économique et héraldique ; il a ouvert dans cette ville un cours de droit naturel ». Son garçon de salle n'est autre que Pierre Le Noir, « comme Mesmer avoit pour garçon frotteur au bacquet, le Sieur Bergasse ». Le Noir voulu créer un établissement d'illumination, mais son projet ne fut pas accepté<sup>1360</sup>. Au final, Joseph n'exprime que du mépris vis-à-vis de Le Noir :

On veut, Monsieur, que je vous parle encore de Pierre Le Noir, je ne fais rien de plus dégoûtant pour moi... Pierre le Noir dans une carrière de soixante ans, ne peut citer un seul instant de sa vie dans laquelle il se soit démenti, & je doute qu'à son trépas, quel qu'il soit, ses yeux desséchés par le crime puissent encore pleurer ses forfaits<sup>1361</sup>.

### Des thèmes récurants

#### Le mariage des prêtres

Joseph s'intéresse de près au mariage des prêtres car pour lui, cette forme de libéralisation des mœurs va en amener bien d'autres :

Je crois vous avoir entretenu, M. le Comte, de quelques idées sur le mariage de nos Prêtres ; bien des gens sont d'avis de donner des femmes à tous ces célibataires ; déjà on en prépare la motion, déjà nos Carmes, nos Cordeliers, nos Bénédictins, nos Picpus sont aux aguêts. Cela nous conduira sans doute à

<sup>1358</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 4 mars 1790

<sup>1359</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 15 novembre 1789

<sup>1360</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23 juillet 1790

<sup>1361</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 28 juillet 1789, p. 107

un autre genre de liberté bien aussi précieuse, celle de nous prêter respectivement nos femmes, ou de les quitter lorsqu'elles nous ennuient ; car il en est de la liberté comme du Galon, on ne sauroit trop en prendre...<sup>1362</sup>

Dès le 24 février 1790, il écrit un plaidoyer en faveur de la polygamie<sup>1363</sup> :

Tranquillisez-vous maris jaloux qui vous plaignez d'avoir la tête pesante, espérez, Jeunes femmes qui déclamez contre des maris cacochimes, qui n'ont pour vous que le froid de l'habitude, et jamais les soins empressés de l'amant ; vous allez tous rentrer dans vos droits, comme sœur Converse et frère Frappant, l'an de la liberté 1790, et Louis XVI régnant. M. L'Abbé Barruel vend la clef de la cage chez le libraire Dessenne, dans un livre intitulé le Divorce. Voici un apologue très-ingénieux de cet Auteur agréable.

Un fou trouva un jour un épervier et une colombe, l'un mâle, et l'autre femelle, il les enferme dans le même lieu ; au bout de quelques heures, il voit l'épervier furieux et les plumes hérissées, la colombe abattue et couverte de sang. Un sage survient, leur donne la liberté, et chaque oiseau s'envole. Mon ami, dit le sage, il ne suffit pas pour former un couple d'oiseaux de réunir un mâle et une femelle ; il ne suffit pas de réunir un homme et une femme pour faire un mariage ; il faut assortir ceux qu'on veut mettre ensemble ; et quand la folie a fait une erreur, c'est à la sagesse à la réparer<sup>1364</sup>.

Ayant lancé le débat dans les *Lettres*, son public semble être intéressé et l'interroge sur bien des points. Des précisions de vocabulaire :

Le mot cocu vient du mot latin cuculus, imaginé sans doute parce que le coucou va pondre dans le nid des autres oiseaux. Pasquier observe très-judicieusement que nous ne devrions pas appeler cocu celui dont la femme va en dommage ; il y auroit plus de raison de l'adapter à celui qui agit qu'à celui qui pâtit<sup>1365</sup>.

Les dames patriotes d'Arras dont l'intérêt a été attisé par les textes de Joseph sur le divorce, s'impatientent, elles demandent son soutien pour hâter les événements :

Vous nous avez annoncé, Monsieur, que nos augustes représentans alloient s'occuper de briser les fers qui nous attachent à des maris jaloux, cacochimes, &c. &c. &c. ; qu'enfin nous verrions bientôt paroître une loi qui autoriseroit, le divorce. Cette affaire, Monsieur, traîne en longueur, et vous n'ignorez pas que nous n'aimons point les choses qui traînent. Ayez donc la bonté de faire passer nos justes réclamations à l'assemblée, ainsi qu'au club des Jacobins ; et si nos représentans ne veulent pas autoriser le divorce absolu, obtenez au moins une loi que facilite et permette la séparation, de corps sans la moindre difficulté ; qu'il ne soit plus question chez un peuple, libre de grilles, de couvens, et qu'un mari séparé de sa femme n'ait pas la liberté de vivre dans le monde pendant que son épouse en est privée ! En vous rendant, Monsieur, l'apôtre de ces vérités, en nous aidant à briser des chaînes qui nous flétrissent, vous acquerez des droits sur notre reconnaissance, et comptez que si vous venez à Arras, les femmes de ce pays vous traiteront bien. Signé les femmes patriotes d'Arras.

La réponse de Joseph ne se fait point attendre :

---

<sup>1362</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 18 novembre 1789

<sup>1363</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 24 février 1790

<sup>1364</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 9 janvier 1790

<sup>1365</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 23 janvier 1791

Mesdames,

Vous m'honorez en vous adressant à moi. J'ai fait passer aux membres patriotes de l'assemblée vos justes réclamations. Votre affaire aujourd'hui la mienne, ne traînera pas, Mesdames et je mettrai à sa poursuite tout le zèle dont un bon Révolutionnaire doit se sentir échauffé pour le beau sexe. Je vous remercie du bon traitement que vous m'annoncez, et comme d'après l'auteur des annales patriotiques, nous aurons bientôt l'occasion de nous voir pour combattre sur nos remparts les ennemis de la patrie ; je me présenterai à vous, mesdames, tambour battant, pêche en l'air ; et je vous demanderai de ce feu sacré auquel nos ancêtres attachèrent follement l'honneur des vestales qui le conservoient, et la destinée des empires. Duplain<sup>1366</sup>.

Reste à savoir si les courriers viennent véritablement des personnes désignées, il n'est pas rare que les questions et les réponses soient posées par le rédacteur lui-même, craignant d'intervenir directement sur des sujets brûlants.

### Quelques faits divers surprenants

Il témoigne des faits divers qu'il observe autour de lui :

Je partage avec vous, M. le Comte, les chagrins de Madame votre sœur, mais ils ne me surprennent point ; Ce n'est pas la première fois que des maîtres de musique ont abusé de l'accès qu'ils ont auprès de jeunes demoiselles, pour les séduire<sup>1367</sup>.

Une anecdote à propos du Cardinal Beron Compagnoni à Rome relatée par Mme de Polignac. Prélat à la vue fort courte et qui s'occupe essentiellement de galanteries. Les fenêtres de sa chambre à coucher donnent sur une cour vis-à-vis celles d'une Florentine, très belle que le Cardinal convoite depuis longtemps. Il croyait un jour apercevoir la beauté à sa fenêtre, lui faisant des mines et lui soufflant des baisers avec la main. Il se précipite sur sa sonnette, appelle son valet de chambre et confident et lui dit « je t'avois toujours bien prévenu que je plaisois à ma jolie petite voisine, tiens regarde à la fenêtre, vois les mines qu'elle me fait ; cours chez elle et demande lui un rendez-vous ». Bon Monseigneur, vous vous trompez ; cette beauté que vous voyez à la fenêtre, n'est autre chose que la chatte de Melle Carli, qui fait sa toilette et nous annonce de la pluie en passant sa patte sur son oreille<sup>1368</sup>.

L'abbé Maury se promène aux Tuilleries lorsqu'il est pris à partie par la foule. Il cherche à partir lorsqu'il entend crier, à la lanterne, l'intrépide abbé s'arrête et toisant l'assistance « Eh bien ! Mais soit, mais vous y verrez plus clair lorsque j'occuperai la place du réverbère<sup>1369</sup>.

---

<sup>1366</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 2 mars 1791

<sup>1367</sup> *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, 21 janvier 1790

<sup>1368</sup> *Ibid*

<sup>1369</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14 octobre 1790

## 3.2 – Joseph-Benoît le « septembrisé » : une destinée funeste

### 3.2.1 - Un épisode de la Révolution est en train de se jouer

Le vent tourne à la contre-Révolution [écrit Duplain]; toutes les têtes se volcanisent, le peuple est en rut, et des scènes sanglantes se préparent. Des motions abominables sont le fruit des journaux incendiaires, et le peuple électrisé s'abandonne aux dernières fureurs... Monstres ! quel sera donc le terme de ton aveugle vengeance ? tu demandes encore le sang de tes frères, veux-tu le boire ? Ah ! frémis de la prédiction ; c'est dans le tien qu'un jour le peuple que tu égares se baignera, et l'instant n'en est pas éloigné<sup>1370</sup>.

Joseph est toujours protégé par l'homonymie avec son cousin Pierre-Jacques et par la proximité géographique des deux hommes, « Cette parenté rendit à Joseph de biens grands services et ce voisinage fournit aux écrivains royalistes d'assez précieuses indications sur les résolutions de leurs adversaires »<sup>1371</sup>, déclare Ange Pitou. En juillet 1791, les rédacteurs du *Courrier* avaient observé chez Duplain le libraire, une animation inaccoutumée : Marat, Robespierre, Danton et autres, s'étaient donnés rendez-vous pour organiser les bandes qui allaient se rendre au champ de Mars :

Malgré l'adresse qu'il mit longtemps à les envelopper, les opinions royalistes de Duplain finirent par se laisser apercevoir. En 1792, de divers côtés, son journal était dénoncé comme un organe contre-Révolutionnaire. Au lendemain de la journée du 20 juin, le Club de Poitiers demandait des poursuites contre le dépositaire et le colporteur de cette feuille « royaliste », qui avait fait, disait-il, « un récit particulièrement accusateur » des événements passés aux Tuilleries<sup>1372</sup>.

La commune insurrectionnelle de Paris supprime les journaux royalistes, la censure est rétablie. Les municipalités, sur décision de l'Assemblée, recherchent les suspects. Les écrivains contre Révolutionnaires sont arrêtés, leurs presses distribuées aux imprimeurs patriotes<sup>1373</sup>. Le *Courrier* est pillé et anéanti, Duplain dénoncé est arrêté, enfermé au couvent des Carmes. Fin août, les frontières du royaumes tremblent, les prussiens qui avaient dressé le siège devant Longwy le 20 août prennent la ville le 23. Pour permettre une levée de trente

<sup>1370</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 22 décembre 1790

<sup>1371</sup> Engerand Fernand, *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*, Paris, Ernest Leroux, 1899, p. 25

<sup>1372</sup> Vingtrinier Emmanuel, « Le Lyonnais J.B. Duplain : créateur du premier journal d'informations rapides et ses premières messageries de la presse », *Salut public*, 10/2/1931, 1p.

<sup>1373</sup> Engerand, Fernand, *op. cit.*, p. 33

mille hommes, Danton envoie des commissaires, choisis par la commune, pour organiser ce recrutement et activer l'ardeur Révolutionnaire des populations. A Paris, la peur grandit, les barrières sont fermées et les suspects arrêtés. Danton, l'homme de la patrie en danger déclare, en apprenant que Verdun est assiégé « Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée »<sup>1374</sup>. Les massacres de septembre débutent dans ce climat de fièvre. Les exécutions durent jusqu'au cinq septembre, bilan entre mille cent et mille quatre cents morts, principalement des prisonniers de droit commun et des réfractaires. Des massacres ont lieu également à Givors, Marseille, Lyon, Toulon, Reims.

Plusieurs textes décrivent les conditions de détention de Joseph fin août, début septembre 1792, certains l'emprisonnant à l'Abbaye, d'autres aux Carmes. Pour E. Vingtrinier, le 3 septembre au soir, Joseph Duplain, « journaliste et imprimeur » est traduit à la barre du Conseil de la commune. Lecture est faite d' « un de ses numéros anticiviques », « Sur les preuves de ses intrigues contre-Révolutionnaires et sa défenses faible », il est renvoyé en état d'arrestation à l'Abbaye. C'est le vouer à la mort »<sup>1375</sup> :

Duplain est enfermé avec d'autres prisonniers, dans une salle basse s'ouvrant sur la cour de Saint-Germain-des-Prés, où s'accomplissent les massacres. En face, également au rez-de-chaussée, siège le comité de la section des Quatre-Nations, dont fait partie le journaliste Prudhomme. Derrière leurs vitres, les membres de ce comité assistent glacés d'effroi, à l'épouvantable carnage. Ils n'osent refuser de signer aux massacreurs des bons de vin, des bons de vivres, des bons de paille pour couvrir le sol où le sang ruisselle. Tout à coup Prudhomme voit son compatriote Duplain se glisser hors de la salle basse, il le suit des yeux. Avec un prodigieux sang-froid, le prisonnier s'approche d'une fenêtre, s'empare d'un pistolet qu'un des assassins y a déposé, puis il va se ranger parmi les égorgeurs et un instant après, il réussit à s'évader. De tous ces compagnons, assure Prudhomme, pas un seul n'échappa à la mort<sup>1376</sup>.

Une autre version est donnée par l'abbé Berthelet de Barbot, lui aussi emprisonné et qui fit partie des survivants. Il confirme la présence de deux laïques parmi les ecclésiastiques, il cite Joseph Duplain de Sainte-Albine et M. de Valfons, ancien officier au régiment de Champagne. Le père Leclercq<sup>1377</sup> mentionne une pièce émanant du procès-verbal de la section du Luxembourg qui relate l'évasion de Joseph le 2 septembre :

M. Marcelot est venu prévenir que le sieur Duplain s'est évadé des Carmes et est déposé chez M. Williams, rue du Vieux-Colombier. L'assemblée a arrêté que M. Williams en répondra, sur sa responsabilité et celle de M. Marcelot.

Le procès-verbal du 3 septembre constate en outre ce qui suit :

---

<sup>1374</sup> Benoît Bruno, *Les Grandes dates de la Révolution française*, Paris, Larousse, 1988, p. 43

<sup>1375</sup> Vingtrinier Emmanuel, *Op. Cit.*, 1p.

<sup>1376</sup> *Ibid*

<sup>1377</sup> *Les Martyrs*, Tome XI, *La Révolution (1791-1794)*, Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle, traduites et publiées par le R.P. Dom H. Leclercq, moine bénédictin de Saint-Michel de Farnborough, 1911

<http://www.abbaye-saint-Benoit.ch/martyrs/martyrs0011.htm>

Sur la pétition qui a été faite relativement à M. Duplain, qui était sorti hier des Carmes, où il était détenu comme prisonnier, il a été arrêté que MM. Luron et Guérin seraient commissaires pour accompagner M. Duplain en l'assemblée générale de la commune : l'assemblée de la section a arrêté qu'il serait conduit pour prononcer ce qui appartiendrait, d'après la sage sagesse de l'assemblée générale de la commune.<sup>1378</sup>

La description de la scène par Joseph lui-même à la prison des Carmes est romancée, « j'y ai vu le Peuple, portant sur l'un la hache vengeresse, et offrant à l'autre le rameau d'Olivier. Interrogé, je reçus de lui ce signe de paix et ma liberté ». Il dit avoir été ensuite emmené par un gendarme qui lui aurait accordé l'hospitalité. L'on s'interroge et l'on se demande quels arguments ont bien pu convaincre aussi facilement les assaillants pour libérer Joseph ?

Pour essayer de rétablir la vérité voici la description de la même scène par Ange Pitou, Version beaucoup plus romanesque et cependant plus plausible : La prison des Carmes n'est pas épargnée. Depuis le matin quatre cents forcenés sont à l'œuvre, on déplore cent quatre vingt-dix-sept victimes, des ecclésiastiques de tous rangs. « La vendange est faite » dans le jardin, la chapelle, les appartements. Les assaillants se dirigent sous les toits, se frayant un chemin à coups de piques et de barres de fer, les portes sont enfoncées une à une. Au fond d'un corridor, ils se heurtent à la porte d'une chambre fermée. C'est la cachette de Joseph. On le somme d'ouvrir, il reste sans voix, « se cramponne le dos sur la porte, les deux pieds tendus comme un arc-boutant sur la poutre de l'édifice, qui forme une fourche dans le réduit ». Les assaillants demandent du secours, une heure plus tard, ils ne sont toujours pas parvenus à ouvrir la porte. Mais, peu à peu, la serrure est forcée, les gonds chancellent, Joseph résiste toujours. L'assaut recommence de plus bel à coup de chenets, des torches sont apportées pour mettre le feu, c'est alors que la porte cède. Les assaillants se ruent à l'intérieur, se précipitent sur Joseph. Celui-ci ne s'avoue pas vaincu, armé d'une barre de son lit, il fait face à l'adversaire, « dispute sa vie aux bourreaux ». Il en renverse plusieurs, la lutte est acharnée, quand tout à coup, Joseph chancelle et tombe entre les mains de ses agresseurs. Quelques rue plus loin, son cousin Pierre-Jacques, alors membre du conseil de la commune essaie de faire fléchir Robespierre, il implore sa clémence envers son cousin. Après trois longues heures de discussion Robespierre cède, une exception sera faite pour son cousin qui est sauvé in extremis des mains des égorgeurs<sup>1379</sup>. Pierre-Jacques arrive sur les lieux, trouve Joseph qui est tombé entre les mains de ses assaillants, il écarte les assassins, s'empare de Joseph et l'emmène à son domicile. Le lendemain, il le fait sortir de Paris<sup>1380</sup>. Pierre Caron estime à quarante le nombre de personnes épargnées aux Carmes, dont un laïc, Joseph<sup>1381</sup>.

---

<sup>1378</sup> *Ibid*

<sup>1379</sup> Pitou Ange, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire*, Paris, LA Pitou, 1820, p. 64

<sup>1380</sup> Engerand Fernand, *Op. Cit.*, pp. 40-41

<sup>1381</sup> Caron Pierre, *Les Massacres de septembre*, Paris, La Maison du livre français, 1935, p. 98

Après une telle aventure, nous pensions que Joseph ne reviendrait pas dans la capitale. Mais l'exil ne convient pas à notre intrépide et le besoin de « batailler le ramène à Paris », déclare Ange Pitou. Arrivé dans la ville, il demande sa réintégration dans la prison et un jugement, il obtient l'un et l'autre. Il exige alors une « instruction régulière, contradictoire, capable de fixer l'opinion, capable de dissiper des nuages que des haines privées, des intérêts particuliers avoient amoncelés sur ma tête ». Il fait lever les scellés apposés sur ses papiers et un jugement du 17 septembre 1792 déclare sa conduite pure et le met en liberté. Il va même jusqu'à demander à Marat d'apposer sa signature sur le document. Cette thèse est confirmée par Michelet dans l'*Histoire de la Révolution française*, « Il fut relâché régulièrement par les administrateurs de la police... et mena une existence clandestine, entretenant des rapports avec les milieux royalistes »<sup>1382</sup>. Pour d'autres, comme Louis Audiat, « Duplain de Saint-Albine, libraire et journaliste avait réclamé sa liberté à Manuel et à Pétion comme n'étant point prêtre, il fut, le 29 août, envoyé par la section du Luxembourg au conseil général de la commune qui l'expédia à l'Abbaye, où il fut égorgé »<sup>1383</sup> :

Au mois de décembre 1792, après la découverte de la Conspiration de Lyon, Duplain avait cherché à disculper dans son journal un émissaire du prince de Condé, le chevalier Terrasse de Tessonnet, son parent, arrêté et conduit aux prisons de l'Abbaye pour sa participation à la tentative de soulèvement<sup>1384</sup>.

M. Guillyn de Poujelon pleure. M. Terrasse Tessonnet rit, et M d'Ecars jase comme une pie. Le plus sensé des trois n'est ni le 1er, ni le 3e. (voir conjuration par Amable Audin pour faire venir le roi à Lyon<sup>1385</sup>).

Ange Pitou écrit la *Revue satirique des journaux parisiens*, qui dépeint l'atmosphère qui règne à ce moment là :

On a bien tort de se plaindre que le commerce est anéanti à Paris, jamais cette ville ne fut plus florissante : autrefois il n'était pas permis d'imprimer des sottises, aujourd'hui chacun ne connaît que l'un de ces trois métiers : ou faire de l'esprit, ou vendre de l'esprit, ou acheter de l'esprit.

L'Opéra représenta jadis la chercheuse d'esprit. Mon Dieu ! Si cette femme eut le bonheur de vivre à Paris, dans un temps de Révolution, elle en aurait trouvé dans tous les coins des rues. Le chiffonnier avec son crochet ramasse plus d'esprit que les siècles passés n'ont produite de grands hommes. Audouin vend de l'esprit. Le Courrier Républicain fait de l'esprit. Feuillant est aussi instruit que le chiffonnier du faubourg Saint-Antoine. Perlet rend la vue aux aveugles. Duval fait entendre les sourd. Jacquin fait parler les muets. *L'Auditeur national* ressucite les morts. *L'Ami du peuple* analyse la probité. L'orateur du peuple émeut les rochers. *L'Ami des citoyens* fait geler la Seine. Le *Courrier de*

<sup>1382</sup> Michelet Jules, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 2 vol. Ed. établie et commentée par Gérard Walter, Tome I

<sup>1383</sup> Audiat, Louis, *Deux victimes des septembriseurs : Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes et son frère, évêque de Beauvais*, Lille, Paris, Société de Saint-Augustin Desclée, de Brouwer et Cie, 1897, document électronique <http://www.wissensdrang.com/daix5fr00.htm>

<sup>1384</sup> Vingtrinier Emmanuel, *Op. Cit.*, 1p.

<sup>1385</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 25 décembre 1790

*l'Égalité* connaît l'alphabet. Le *Courrier universel* va dans 36 heures de Paris à Saint Cloud. Le *Courrier extraordinaire* met ses bottes à midi et fait 3 lieues dans 2 jours...

Duplain ne doutait pas de son invincibilité, les propos du *Courrier universel* qu'il dirigeait, attaquaient violemment les Jacobins, « Robespierre en prit ombrage, on alla aux informations et lors d'une séance des Jacobins, le malentendu fut expliqué »<sup>1386</sup>. Le 2 décembre 1792, il imprime un article dans lequel il s'apitoie sur les malheurs de La Fayette, emprisonné à la citadelle de Vesel par les Autrichiens, et chaque jour torturé par ses geôliers. En réalité, Robespierre vient de comprendre qu'il y avait Duplain et Duplain, Pierre-Jacques le septembriseur et Joseph le septembrisé. Il fut très vexé d'avoir été dupe dans cette affaire, sa colère éclata aussitôt, « L'un est un patriote intègre, [vocifère-t-il] l'autre est un royaliste incorrigible, qui a oublié son événement de la Prison des Carmes, il recommence un journal à l'aide d'un prête nom ; mais le temps nous fera justice de cet intrigant »<sup>1387</sup>. Par bonheur, Pitou eut vent de la découverte de Robespierre, il en informa immédiatement Joseph et « averti sa garde de la vindicte de Maximilien »<sup>1388</sup>. Les hommes du journal se sentent malgré tout en sécurité d'autant plus que leur homme de paille Husson semble bien naïf :

Le prête nom... se chargeait sans crainte de tous les écrits sujets à la censure Révolutionnaire, sa bibliothèque était une collection de *l'Ami du Roi* [de Royou] et de la *Gazette de Paris* [de Du Rozoi]. Enfin, il se faisait appeler le Rédacteur en chef.

C'est alors qu'Ange Pitou est dénoncé aux Jacobins ainsi que deux autres associés du journal, MM. Ladevèze<sup>1389</sup> et [Jacques-Corentin] Royou.

### *Une association de royalistes*

**La Gazette de Paris** (1/10/1789-10/8/1792) dirigée par Farmian de Rozoi, « un champion de l'absolutisme monarchique<sup>1390</sup> » est aussi violemment contre-Révolutionnaire que « les Actes des Apôtres », tout en étant moins satirique. Il rédige le journal à peu près seul sur un ton déclamatoire et larmoyant. La « Gazette » publie des articles variés. Contrairement à Duplain, il n'assiste pas aux séances des Assemblées, mais ils recevaient les impressions des députés présents. Il semble partager les mêmes opinions politiques de Duplain de Sainte-Albine, puisqu'il approuve comme lui en 1789, la Déclaration des droits de l'homme, l'émancipation des juifs et le divorce. A partir de 1790, il devient un farouche opposant à la Révolution qui n'est, pour lui, qu'une série de

<sup>1386</sup> Engerand, Fernand, *Op. Cit.*, p. 44

<sup>1387</sup> Pitou Angle, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire*, Paris, LA Pitou, 1820, p. 71

<sup>1388</sup> Engerand, Fernand, *Op. Cit.*, p. 70

<sup>1389</sup> Certainement Nicole de Ladevèze qui publie le "Journal français ou Tableau littéraire de Paris" du 15 novembre 1792 au 2 juin 1793, qui débute par une virulente protestation contre les massacres de septembre. In *Histoire générale de la presse française*, tome 1, p. 504

<sup>1390</sup> *Histoire générale de la presse française*, tome 1, p. 482

révoltes, « révolte de l'orgueil contre la nature, de l'irréligion contre la foi, de l'esprit républicain contre la monarchie, du crime contre la justice, de l'impudeur contre les mœurs, des sujets contre leur roi <sup>1391</sup> ».

**L'Ami du Roi** (1/9/1790-4-5-1792) de l'abbé Royou, journal ultra royaliste. Parallèlement paraît l'« Ami du Roi » de Montjoie. Les deux journaux se ressemblent dans la forme et leur contenu, on les distingue grâce à leur numérotation, celui de Montjoie a un numérotage de pages continu, tandis que celui de Royou est distinct pour chaque exemplaire. L'abbé meurt le 22 juin 1792. Son frère, Jacques-Corentin qui l'a aidé dans la rédaction de sa feuille collabore ensuite à divers journaux sous le Directoire, peut-être est-ce lui l'associé de Duplain de Sainte-Albine ?

Duplain est discrètement mis sous surveillance et le journal continue de tourner, pendant que « Le bonhomme Husson se regardait comme un Palladium ». Ladevèze ne venait que rarement au journal et lorsqu'il le faisait, prenait d'énormes précautions. Malheureusement, au cours d'une de ses permanences, deux envoyés du Comité de salut public se présentèrent et lui demandèrent de pouvoir rencontrer le Rédacteur. « Je vais vous conduire chez lui » leur répond-il. Il les emmène au premier étage de la maison, appelle « le Rédacteur en chef », Husson répond aussitôt ce qui permet à Ladevèze de s'esquiver au plus vite. Les envoyés s'aperçoivent très vite que cet homme qui péroré n'est pas le leur. Ils le mettent en liberté en lui recommandant d'amener ses collaborateurs, « qui sont de bons citoyens, avec qui on veut faire connaissance ». Le « Rédacteur », enchanté de ses moyens et de ses succès, engagea fortement, mais en vain, M. Ladevèze « à se confier à la loyauté de ces braves agents du Salut public ». Pendant ce temps, Robespierre s'impatiente, ne voyant pas venir sa proie.

---

<sup>1391</sup> *Ibid*

C. No. 34.

Comité Révolutionnaire Section Révolutionnaire  
**Duplain.**

Copie du procès verbal du treize floréal l'an deuxième  
de la républic Française une et indivisible à  
sept heures du soir

Belle. B. 47

En vertu d'un ordre du Comité de Surte général  
de la Convention nationale en date de ce jour dix  
treize floréal signé Louis du Sac et Jean Jagot du  
Barran à l'effet d'apposer les scellés sur les  
presses et imprimerie du nomme Duplain, en  
son domicile Cour-Cy devant Lamignon près  
le palais; moy <sup>ant</sup> <sup>à</sup> <sup>pre</sup> <sup>mi</sup> <sup>part</sup> <sup>le</sup> <sup>secr</sup> <sup>etaire</sup>  
commis du Comité de Surte général et porteur du  
dit ordre, ai requit l'assistance des Citoyens Amiel  
et Lemaire, tout deux membres du Comité révolutionnaire  
de la Section révolutionnaire Cy devant sont neuf

pour quoy nous nous sommes transporté au domicile  
du nomme Duplain, et attendu qu'il se trouve en ce  
moment en état d'arrestation nous avons fait la  
présente apposition des scellés, ainsi qu'il suit, en  
présence de la Citoyenne épouse du nomme Duplain

primo au premier au dessus de l'entresol sur une  
porte dans le fond et sur une autre porte à deux  
battants, laquelle sert de porte d'entrée et se trouve  
arreté par une planche

secondo au nez de chaussé sur une porte à deux  
battants qui se trouve arreté par une pierre et  
trois clous

tertio, sur la porte d'entrée donnant dans l'alle laquelle  
étant fermé au pêne seulement est arreté par une  
planche et deux clous sur les quels clous font  
deux cachets sous la sceaux du Comité révolutionnaire  
de la dite Section révolutionnaire en observant cependant  
que dans l'appartement du premier étage au dessus




Apposition de scellés chez Joseph Duplain le 13 floréal an II, AN, F7 4694

6

De l'antrebut sont les Caractere Et dans la Chambre de  
rez de Chaussé sont les pressas le tout fait en la presence  
de la Citoyenne épouse du nommé Duplain, laquelle nous  
ayant promis qu'elle acceptoit la garde des dit scellés, et  
qu'elle les conserveroit sains et entiers ala charge de les représenter  
ala premiere Requisition en se conformant toutes fois ala Loi,  
nous l'en avons Constitue' gardienne

sur l'original du proces verbal et approuvé sept mots d'oyers  
comme inutile et la surcharge du mot Caractere et de suite  
avons fait la lecture du précédent comme contenant verité et  
avons apposé nos signatures, Amiel, commissaire, Lemuire commissaire  
Pasté, Femme Duplain pour Copie Conforme

*Amiel*  
commissaire

*Lemuire*  
commissaire

*Renaux*  
commissaire

*Chauvin*  
commissaire

*Desrot*  
Secrétaire

*Bernis*  
Secrétaire

*Barrière*  
Secrétaire

Apposition de scellés chez Joseph Duplain le 13 floréal an II, AN, F7 4694

Alors que Joseph fait preuve d'une audace surprenante, se sentant protégé par son cousin Pierre-Jacques qui vient d'être nommé administrateur des postes, il est « dénoncé » de nouveau arrêté, enfermé à la prison de la Force le 13 floréal (2 mai 1794) an II. Cette arrestation semble avoir un lien avec le *Courrier universel*, mais nous n'avons pas retrouvé de chef d'inculpation. Le même jour, un ordre du Comité de sûreté général de la Convention fait apposer les scellés sur les presses et l'imprimerie de Joseph, cour Lamoignon par les citoyens Pasté, Amiel et Lemaire<sup>1392</sup>. Le 6 août 1794, Laignelot et Amar du Comité de sûreté générale demandent à deux gendarmes d'aller chercher Duplain à la prison de la Force pour le conduire à son domicile afin d'assister à la levée des scellés<sup>1393</sup>. Le 11 août Joseph est relaxé, un premier jugement provisoire est rendu par le comité :

Considérant qu'il y a de fortes raisons de croire que les préventions élevées contre lui sont sans fondement, arrête qu'avant de statuer définitivement sur l'affaire de Duplain, ce citoyen sortira de la maison de sûreté ou il se trouve actuellement détenu et qu'il sera provisoirement gardé par un gendarme dans son domicile<sup>1394</sup>.

Dans la même journée, la section de l'Unité dénonce le transport d'un journal au Comité de salut public. La feuille intitulé *Courrier universel ou l'Echo de Paris, des Départements et de l'étranger* serait transportée « dans un porte manteau qui sort du Palais à six heures du soir, qui passe par la barrière Saint-Denis et est porté à Ecoeuven chez le nommé Sagneu, maître de poste ». L'affaire examinée, le Comité désigne le citoyen Tissier pour surveiller le Rédacteur et l'arrêter<sup>1395</sup>. D'août à octobre, il reste chez lui sous la surveillance d'un gendarme, il « attend avec résignation, un jugement définitif »<sup>1396</sup> lorsque le Comité de surveillance ordonne que toute personne gardée devra réintégrer les prisons. Joseph ne fait pas exception à la règle et se voit conduit le 15 septembre à la prison du Luxembourg :

J'aurois pu depuis le 7 août jusqu'à présent solliciter la levée de mon surveillant, mais il n'est pas dans mes principes d'aller au devant de la justice, « elle est due & ne se sollicite pas » cependant la vue de ce gendarme, Citoyens, met entre moi et mes frères une espèce de ligne de démarcation, cependant cet uniforme place sur ma figure un cachet de réprobation immérité sans doute mais qui m'avilit : jugez-moi donc, Citoyens, rendez-moi le rang que j'occupois dans la Société, je puis encore lui être utile, et soiez persuadés que si j'ai reçu de la nature quelques foibles talents ils ne seront jamais employés que pour le service de la République<sup>1397</sup>.

---

<sup>1392</sup> Duplain Joseph Benoît - A.N., F7 4694

<sup>1393</sup> *Ibid*

<sup>1394</sup> *Ibid*

<sup>1395</sup> *Délibérations du Comité de surveillance de Paris*, - A.N., BB/3/81 A, fol. 181

<sup>1396</sup> Duplain Joseph Benoît - A.N., F7 4694

<sup>1397</sup> *Ibid*

C'est alors qu'à la suite à la découverte de « Lettres anglaises » dans un portefeuille à Paris, il est soupçonné de royalisme, on lui reproche de :

s'être déclaré ennemi du peuple en conspirant contre la liberté, la sûreté du peuple, provoquant par la révolte des prisons, l'assassinat & par tous les moyens possibles la dissolution de la Représentation nationale, le rétablissement de la royauté et de tout autre pouvoir tyrannique<sup>1398</sup>.

Les « notes anglaises » trouvées dans un portefeuille, déposé au comité de salut public sont conservées aux Archives nationales à la suite d'un rapport de Barère fait au nom du Comité de salut public le 1<sup>er</sup> août 1793. Il s'agit d'une lettre datée du 29 juin 1793, sept heures du soir qui retrace des actions menées de l'Angleterre pour déstabiliser le pays. Chaque action citée est accompagnée d'une distribution de livres sterling, elle est signée « Votre affectionné cousin ». L'inconnu dénonce les Nations européennes qui fomentent contre la République pour « renverser la liberté & les droits imprescriptibles de la Nation française »<sup>1399</sup>. Le ton est alarmiste :

Et bien ! apprenez que le danger est pressant, universel & incalculable... le danger est pour nos ports ; nos arseneaux, nos établissements publics... pour nos armées... pour les cités dégradées par la rébellion... pour ces départements égarés... pour les habitants voisins de la Vendée<sup>1400</sup>.

A la suite de celle-ci, une série de notes chronologiques de janvier à Juillet, dont voici un extrait :

Février : 6. Arrangé avec Duplain pour payer 2 500 par mois

Mars : 7. Payé Duplain 2 500

Avril : 6. Envoyé un ordre à Duplain 2 500

Mai : 6. Envoyé à Duplain 2 500

Juin : 6. Envoyé à Duplain en billets 2 500<sup>1401</sup>

Les « Lettres » font imputer le complot aux seuls anglais, « Voilà donc la Guerre civile préparée par les Anglais, alimentée par les Anglais, foudroyée par l'Angleterre »<sup>1402</sup>. Le Comité cherche à identifier Duplain. D'après Joseph, un premier mandat d'arrêt est lancé contre un dénommé Duplain de la section de Marat. Celui-ci interpellé clame son innocence, résiste au mandat d'amener, convainc le juge paix de cette section d'en arrêter un autre, on vient chercher Joseph qui habite sur une autre section, « ne reconnaissant à l'égard de la loi, qu'une obéissance passive, je me laisse traîner ignominieusement à la Force ». Du fond de son cachot, Joseph tente de se disculper et organise sa défense. Celle-ci passe par une étude approfondie des « Lettres ». Cela l'amène à tirer deux conclusions : Il a été arrêté à la place

<sup>1398</sup> Duplain Joseph-Benoît, *Journaliste*, 21 Messidor, an II – A.N., W-410, n° 943

<sup>1399</sup> Convention nationale. *Texte et nouvelle traduction des lettres et notes anglaises trouvées dans un portefeuille anglais déposé au comité de salut public et depuis aux Archives nationales, par décret du dimanche 4 août. Imprimés par ordre de la Convention nationale*, Paris, Imprimerie nationale, p. 1

<sup>1400</sup> *Ibid*, pp. 6-7

<sup>1401</sup> *Ibid*, lettre en annexe

<sup>1402</sup> *Ibid*, p. 12

d'un autre Duplain, parisien, et le Duplain désigné dans les *Lettres* n'est pas parisien mais lillois. Voici sa démonstration :

« Le 6 février, arrangé avec Duplain de lui payer 2 500 livres » - « Arrivé à Paris le 15 ». Si ce voyageur a fait une convention le 6 février avec un Duplain dont il ne donne ni le nom de Baptême ni la demeure et qu'il soit arrivé le 15 à Paris, il reste démontré que ce n'est pas avec un Duplain habitant de Paris qu'il a passé cette Convention, que ce ne peut être avec moi qui n'ai jamais quitté cette ville et où ma présence est, jour et nuit constatée par vingt commis ouvriers ou autres personnes avec lesquelles j'ai des rapports urgents et jamais interrompus, mais il ne me suffit point, Citoyen, de prouver que le voyageur anglais n'a pas traité avec un Duplain de Paris, il faut vous démontrer mathématiquement que le traître, s'il existe, est à Lille ; Ecoutez encore le voyageur anglais, dans un nouveau paragraphe de son itinéraire. « Mars 1, dépensé à Lille 375 livres – 2 mars reçu 6 000 livres – 5 mars, envoyé à Paris J.A. – 7 Payé à Duplain 2 500 livres ». C'est donc à Lille que l'agent de Pitt a payé à un Duplain 2 500 livres<sup>1403</sup>.

A la suite d'une première réclamation de Duplain auprès du Comité de sûreté générale concernant ces deux points, ce dernier charge les Citoyens Guffroy et Laignelot de lever les scellés chez Duplain<sup>1404</sup>.

### 3.2.2 – Joseph-Benoît, conspirateur royaliste : réfutation de la thèse d'Olivier Blanc

Olivier Blanc, journaliste, dans ses ouvrages, *Les hommes de Londres : histoire secrète de la Terreur* (1989), *La corruption sous la Terreur : 1792-1794* (1992), et *Les espions de la Révolution et de l'Empire* (1995), accrédite la thèse que Joseph et Pierre-Jacques Duplain, sont des agents secrets payés par l'Angleterre. Nous avons essayé de reprendre ses arguments et de les vérifier. En premier lieu, il est bon de dire qu'Olivier Blanc confond lui aussi les cousins, prenant allègrement l'un pour l'autre. Voici le premier lien qu'il tisse entre les Duplain, Francis d'Yvernois et du Rouveray pour montrer leur rôle comme agent secret du gouvernement britannique. Soulavie, prêtre d'origine Vivaroise, vicaire général du diocèse de Châlons, s'est fait un nom comme théologien et géologue dans les milieux de la haute aristocratie. C'est un réformateur aux idées avancées. Il prête serment à la Constitution civile du clergé et se marie. Son habileté et son extraordinaire connaissance du terrain diplomatique et des principaux acteurs en Europe amène le gouvernement à lui confier une mission à caractère diplomatique en Suisse. Voici ce qu'il écrit sur Marat :

---

<sup>1403</sup> Duplain Joseph Benoît - AN, F7 4694

<sup>1404</sup> Ibid

Marat, sorti de Genève en 1782 et fanatisé à Londres où il retourna en 1790, poursuivi par La Fayette, revint en 1791 se mettre à la tête des Cordeliers, principaux agitateurs de la populace. Ses deux collègues étaient Gasc, associé de l'Yvernois dans l'administration des subsides anglais, et Janot-Lançon. C'est près de ces aventuriers que je fus envoyé par la République française et c'est contre eux que j'eus à lutter, surtout quand je leur prouvai que, sous le voile trompeur de leur démocratie, ils étaient les instruments et le canal de la distribution dans Lyon des sommes envoyées par la cour de Londres aux chefs patriotes et aux chefs royalistes qui dévastèrent en 1793 ce point central de notre commerce »<sup>1405</sup>.

Pour Olivier Blanc, Francis d'Yvernois et Du Roveray étaient des « agents appointé du gouvernement britannique » ; de même que Claude Baroud, ancien notaire lyonnais, spéculateur parisien célèbre, ami de longue date de Joseph. Il met ce dernier au cœur d'un dispositif de financement des deux camps adverses, de connivence avec « l'influent imprimeur jacobin Pierre Duplain, co responsable des massacres de Septembre, et avec son cousin Duplain de Sainte-Albine, agents actifs du service secret britannique »<sup>1406</sup>. Pierre-Jacques n'a jamais été dans le cercle d'amis de Barou et Joseph.

Pour ce qui est de l'affaire des « *Lettres anglaises* », Blanc se trompe une fois de plus, il écrit que :

L'acte de corrompre ou de se laisser corrompre ne laisse généralement pas de traces, sauf dans le cas de correspondances fortuitement interceptées, arrivées jusqu'à nous et dans lesquelles on trouve parfois des reçus. Si ces trouvailles sont rares, elles sont parfois explosives : ainsi... les notes de compte d'un chef de réseau d'espionnage anglais révélant le versement régulier de telles sommes à Pierre-Jean Duplain, ancien libraire, recruté avec Jourdeuil par les députés véreux Panis et Sergent pour exécuter les massacres de septembre 1792<sup>1407</sup>.

Comme nous l'avons vu, le seul nom de Duplain est écrit dans les *Lettres*, et ce n'est pas Pierre-Jacques qui est inquiet mais Joseph son cousin, le rédacteur du *Courrier universel* :

Barras et Sénar disaient donc vrai quand ils affirmaient que Duplain était un agent anglais. Ce libraire-espion, rédacteur du *Courrier universel* et protégé de Danton, était l'un des principaux agents de l'étranger en l'an II et, d'après la *Lettre anglaise*, c'est par son intermédiaire que de fortes sommes transitaient pour être distribuées à des fins de corruption<sup>1408</sup>.

En réalité, c'est Barère chargé d'écrire le rapport sur les *Lettres anglaises* qui a pris l'initiative de traduire les noms qu'il avait sous les yeux :

A la mention « le duc », Barère a ajouté « ce doit être le duc d'York ». Il voit en « Ormureau » l'anagramme de « Moreau » et identifie formellement Duplain comme étant

<sup>1405</sup> Blanc Olivier, *Les espions de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Perrin, 1995, pp. 91-92

<sup>1406</sup> *Ibid*

<sup>1407</sup> Blanc Olivier, *La corruption sous la Terreur : 1792-1794*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 13

<sup>1408</sup> *Ibid*, p. 64

Pierre-Jean Duplain<sup>1409</sup>. Ces notes demeurées confidentielles ne sont jamais sorties des papiers privés de Barère où elles sont toujours, acquises par Hippolyte Carnot, elles sont conservés par ses descendants au château de Presles<sup>1410</sup>. Blanc relève une erreur d'interprétation qui a coûté la vie à Arthur Dillon, l'ami de Camille Desmoulins : le nom de Dillon apparaît dans les notes à la date du 2 avril avec la mention « lettre de Dillon ». Il s'agit d'un homonyme, l'abbé irlandais Arthur Dillon, supérieur du collège irlandais de Douai. Trouvant l'occasion de nuire à Camille Desmoulins à travers le général Dillon, Barère convainc ses collègues de sa culpabilité alors qu'il était arrêté ces mêmes jours pour d'autres motifs : « Je ne puis concevoir quelle est la nouvelle indignité que l'on me prépare, écrivait-il à Camille Desmoulins, et comment ni par quelle raison mon nom se trouve fourré dans l'histoire du portefeuille dont on a parlé à la Convention. Rendez-moi le service de savoir ce que c'est afin que je puisse confondre cette nouvelle calomnie »<sup>1411</sup>. Il fut exécuté quelques mois plus tard. La même erreur peut très bien avoir été faite volontairement pour Joseph. Il faut noter ici que la dissimulation de preuves, la lecture partielle des documents, la diffusion au compte goutte des pièces en fonction de la conjoncture politique, était une pratique courante du Comité de Salut public. Barère rapporte dans ses « Mémoires » qu'un paquet envoyé de Toulon à Carthagène et trouvé dans une frégate napolitaine chargée de la porter à Charles III renfermait, outre le traité de Pilnitz, une carte de l'Europe gravée à Londres, où la place de la France était laissée en blanc ; et une carte de la France où étaient indiqués les ports réservés à chacune des puissances. Ces pièces sont portées au Comité de salut public qui les accueille avec une indignation tranquille et décide qu'on attendra « une occasion » pour les communiquer à la Convention<sup>1412</sup>.

Une autre source indiquée par Blanc est celle de Sénart. Il s'agit du manuscrit des *Mémoires* de Gabriel-Jéôme Senart, employé au Comité de sûreté générale, *Mémoires* qui ont été légués à M. d'Ossoville qui en cède la propriété en 1823 à Alexis Dumes. Il qui décide de les publier l'année suivante. Alors que l'introduction nous met l'eau à la bouche « Français, et vous hommes de tous les pays, qui observez la Révolution française, suivez-moi : je vais vous conduire dans les repaires des « égorgeurs », des assassins privilégiés, des conspirateurs secrets ». Nous ne trouvons qu'une seule mention des Duplain. Il s'agit de Pierre-Jacques qui est cité pour sa participation à l'organisation des massacres de septembre, « Ces pièces font suite nécessaire aux circulaires de Marat, de Jourdeuil, Duplain et

---

<sup>1409</sup> *Ibid*, p. 64

<sup>1410</sup> *Ibid*, p. 202

<sup>1411</sup> *Ibid*, p. 65

<sup>1412</sup> Cottin Paul, *L'Angleterre devant ses alliés : 1793-1814*, Paris, Aux Bureaux de la Revue Rétrospective, 1893, pp. 51-53

autres »<sup>1413</sup>. Parmi les sources données par Olivier Blanc, aucune ne permet d'affirmer une quelconque implication de Joseph, bien que celle-ci semble probable, par contre l'on peut dire que l'implication de Pierre-Jacques dans un complot avec l'étranger ne peut être que farfelue. Alors, peut-être faut-il croire Joseph qui déclare avec emphase en 1790 :

Nous ne croyons pas à des projets de contre Révolution que nos folliculaires sèment dans tous les coins... Et si une fois le peuple a franchi les bornes de la pudeur, si une fois il a pillé, nous vous le demandons, Messieurs, quelle digue opposerez-vous à ce torrent, quelles propriétés seront respectées, et à quoi servira cette belle constitution arrosée de tant de larmes ? Le roi prépare une superbe proclamation, il faut en savoir gré au généreux monarque, mais ce n'est pas avec la voix qu'on peut retenir le lion muselé et mourant de faim, c'est avec du pain. Dans la demande que nous avons faite du papier nationale depuis le commencement de la Révolution, nous avons eu pour nous la satisfaction d'être écouté, mais trop tard ; nous demandons aujourd'hui à cor et à crie des assignats de petite somme ; et tandis que la circulation des coupons jusques dans la classe la plus diligente nous indique le remède, nous nous obstinons à retarder cette émission bienfaisante. D'où vient donc cet aveuglement ? Ah : disons plutôt ce refus, cache un crime, un crime atroce qui appelle la vengeance du peuple sur la tête du coupable<sup>1414</sup>.

Reste qu'il est proche voire associé avec l'abbé du Rozoi qui prend la défense des réfractaires et collecte des dons en leur faveur. Sa « Gazette » pousse à l'émigration et une fois la guerre déclarée, célèbre leurs victoires et celles des armées autrichiennes et prussiennes<sup>1415</sup>, « Royalistes fidèles... respirez enfin, respirez ; les temps sont arrivées... Du sein de la Cour de Coblenz... la flamme sacrée va parcourir du Nord au Midi et du Levant au Couchant toutes les parties de l'empire français »<sup>1416</sup>. Après avoir fait réaliser un rapport par Guffroy et Laigenelot, un premier jugement est rendu à Joseph :

Le Comité de Sureté générale considérant qu'il y a de fortes raisons de croire que les préventions élevées contre le Citoyen Duplain sont sans fondement arrête qu'avant de statuer définitivement sur le fond de son affaire, ce citoyen sortira de la maison de sûreté dite de la force ou il se trouve actuellement détenu et qu'il sera provisoirement gardé par un gendarme<sup>1417</sup>.

Joseph déclare que la liste de suspects tirée des *Lettres anglaises* est fausse, qu'il s'agit d'une machination dont les preuves sont dans les archives du Comité de salut public<sup>1418</sup>. Le Comité a bien confirmé son premier jugement qui le préjugait innocent des accusations portées contre lui mais par précaution on demande à Duplain de fournir des exemplaires du *Courrier universel* afin d'« éclairer » les membres du Comité sur ses opinions. Joseph doit maintenant

---

<sup>1413</sup> Senar Gabriel-Jérôme, *Révélation puisées dans les cartons des comités de salut public et de sûreté nationale ou mémoires (inédits) de Sénart, agent du gouvernement Révolutionnaire*, publié par Alexis Dumes. n.il, Paris, chez les principaux libraires de France, 1824, p. 40

<sup>1414</sup> *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 3 décembre 1790

<sup>1415</sup> *Histoire générale de la presse française*, tome 1, p. 483

<sup>1416</sup> *La Gazette de Paris*, 24/7/1792

<sup>1417</sup> *Duplain Joseph Benôit* - AN, F7 4694

<sup>1418</sup> *Ibid*

se défendre des accusations portées contre son journal. Dans un mémoire réalisé et écrit par son avocat, le 2 frimaire an II (22 novembre) mais signé par Joseph ainsi que dans un rapport écrit de la main de Joseph le 5 frimaire (24 novembre), il fournit une série de pièces justificatives à ses juges. Tout d’abord il se justifie par rapport à la publication de son journal, le *Courrier universel* et donne des témoignages de lecteurs :

Je produirai vos principes républicains et je vous procurerai des abonnés – Signé Jallon du Meste sur Sarthe

Continuez citoyen rédacteur, a rédigé votre Journal suivant les principes de la Sainte Montagne, et vous aurez pour souscripteur tous les vrais patriotes – Signé Juge de Rumilli, département du Mont Blanc.

Je ne connais les évènements que par votre journal, c’est le seul que je veuille connaître, le trouvant rédigé avec l’esprit du républicanisme le plus pur – A Tournon en Vivarais, Chazotte.

Son mémoire de défense est ponctuée de phrases ampoulées, au ton théâtral :

Où est l’observateur qui en lisant l’exposé que je viens de faire, ne voit pas dans les persécutions que j’éprouve, la main invisible qui depuis longtemps cherche à enchaîner la plume de l’écrivain qui propage les bons principes.

Où est celui qui en combinant, en rapprochant les incarcérations les persécutions dont les vrais patriotes sont les déplorables victimes, n’aperçoit pas les effets du système perfide qui tend à désunir les amis de la patrie, pour opérer une désorganisation universelle, dégouter le peuple, le forcer de recevoir le tyran des mains de Pitt et Cobourg.<sup>1419</sup>

Il donne les preuves de son Républicanisme :

1 – Dans le *Courrier universel* que je rédige,

2 – dans un arrêté des Représentans du peuple à Orléans du 13 may, qui en proscrivant une foule de journaux recommande la lecture du *Courrier universel*.

3 – Dans la défense que j’ai prise hautement des fidèles montagnards, contre les titans audacieux qui ont menacé les Dieux et en ont été écrasés, ce qui a valu au journal que je rédige un témoignage bien honorable sans doute, l’éloge qu’en a fait le citoyen Amard dans le sein même de votre Comité.

4 – Dans la prohibition qui vient d’être faite à Toulouse du Journal françois auquel les patriotes ont substitué le mien<sup>1420</sup>.

Finalement il est libéré le 9 pluviôse an 2 (Janvier 1794) sur exécution de l’ordre du comité de sûreté générale. A sa libération, le journal et son rédacteur disposèrent de deux mois de répit avant que le citoyen Tresset fils, habitant de Boulogne-sur-Mer, ne déclare le 26 mars 1794 (5 germinal an II), au Comité de surveillance de Paris, à propos *du Courrier universel*, « Ladite feuille semblant indiquer aux ennemis extérieurs les endroits faibles par où ils attaqueraient avec le plus de succès »<sup>1421</sup>. La dénonciation prise très au sérieux est transmise au Comité de

<sup>1419</sup> Duplain Joseph Benôit - A.N., F7 4694

<sup>1420</sup> Duplain Joseph Benôit - A.N., F7 4694

<sup>1421</sup> *Délibérations du comité de surveillance de Paris* - A.N., BB 3, 81B, fol. 216-217

salut public qui l'instruit rapidement<sup>1422</sup>. L'affaire est rondement menée puisque dans le même mois, l'imprimerie est repérée, le rédacteur identifié<sup>1423</sup>. Il s'agit du *Courrier universel* de Duplain, encore lui ! A la suite de la parution d'un article *Conjectures sur la campagne prochaine*, publié dans le *Courrier universel* du 17 ventose (7 mars), Joseph est arrêté. On lui reproche d'avoir publié un article alarmiste dans lequel il dénonce la pénurie des subsistances en France, la rareté du salpêtre et d'avoir montré que cette situation favorise les projets des ennemis.

### 3.2.3 – La *Fournée du Luxembourg*

Il reconnaît avoir copié cet article diffusé dans le n° 17 du *Courrier du Bas Rhin* du 26 février 1794. Il nie avoir été abonné à ce journal, il se contentait de relever le courrier de son voisin le citoyen Mattuay retourné dans son pays natal à Chalons sur Saône. Alors qu'il est accusé d'informer les citoyens français des mouvements des troupes ennemies, Joseph rétorque qu'il voulait faire connaître les intentions des ennemis tout en ajoutant « des notes pour pulvériser tout ce qui pouvait être contraire aux intérêts de la République »<sup>1424</sup>. Au détour d'un interrogatoire de Joseph par deux administrateurs du département de police, nous apprenons qu'il faisait paraître deux journaux, le premier était mis sous presse à seize heures, il ne contenait que la moitié ou le quart de la séance de la Convention. Ce numéro, envoyé à Amiens, gagnait vingt-quatre heures (raison officielle) sur les autres journaux. Le deuxième journal contenait la fin de la séance de la Convention et était mis à la poste de Paris le lendemain matin. Les administrateurs lui font remarquer qu'en réalité le premier journal est beaucoup mieux renseigné que le second. Joseph trouve une parade et déclare que certains articles sont supprimés au profit d'autres plus tardifs et plus intéressants. Il envoie trente ou quarante exemplaires du *Courrier universel* au Comité de salut public et comité de sûreté générale pour faire connaître son travail. En réalité, Joseph avait trouvé un subterfuge intelligent, il y avait deux *Courriers* et par conséquent deux lectorats. Le premier sous prétexte de relater les séances de la Convention était en réalité un moyen d'informer les lecteurs des mouvements aux frontières et de donner des indications précieuses aux contre Révolutionnaires, celui-ci partait à seize heures de Paris « sous le manteau ». Le second n'était qu'un « journal » qu'il envoyait aux membres des comités pour prouver sa bonne foi et brouiller les pistes. D'ailleurs, les différentes plaintes que nous avons relevées viennent le

---

<sup>1422</sup> *Ibid*, fol. 47

<sup>1423</sup> *Ibid*, fol. 47

<sup>1424</sup> Duplain Joseph Benoît - A.N., F7 4694

plus souvent de la province. En juin 1793, le journal avait échappé à la vigilance du Comité, qui avait fermé les barrières de Paris afin d'empêcher les journaux de sortir de la ville. Joseph fut contraint de ne produire qu'un numéro pour les 5 et 6 juin, dès le 7 la production est relancée. Le *Courrier universel* ayant été de nouveau autorisé à circuler<sup>1425</sup>.

Cette fois, l'affaire « se corse », il semble que les conditions de détention de Joseph après le mois d'avril 1794 ne lui aient pas permis de produire des mémoires de défenses, nous n'en n'avons retrouvé aucun. Trois mois plus tard, nous prenons connaissance des motifs de sa condamnation, on lui reproche de :

S'être déclaré ennemi du peuple en conspirant contre la liberté, la sûreté du peuple, provoquant par la révolte des prisons, l'assassinat & par tous les moyens possibles la dissolution de la Représentation nationale, le rétablissement de la royauté et de tout autre pouvoir tyrannique. (note).

Était-il véritablement impliqué dans la conspiration du Luxembourg ou bien Robespierre a-t-il trouvé ce prétexte pour se débarrasser définitivement de lui ? Nous obtenons pour la deuxième suggestion, Joseph commence à imaginer une issue fatale à son aventure. Il ne peut plus compter sur Pierre-Jacques qui a été emprisonné également sur la demande de Robespierre afin qu'il ne puisse intercéder en faveur de son cousin. L'on sait par Ange Pitou que Pierre-Jacques du fond de sa prison essayait de le tirer de ce mauvais pas<sup>1426</sup>. Joseph tente une ultime action désespérée, il propose à Fouquier-Tinville de faire des révélations d'une importance capitale :

Je t'écris citoyen de la conciergerie, sur un chiffon, n'ayant pas d'autre papier. J'ai quelque chose à te révéler qui sera pour la République, pour ton tribunal et pour toi même d'une grande utilité. Envoie-moi chercher par un gendarme. Salut, fraternité.

De la conciergerie, le 19 Messidor<sup>1427</sup>.

Les révélations furent-elles faites, si oui elles ne furent pas suffisantes pour sauver Joseph. Emprisonné depuis trois mois, il fait partie de la « fournée » dite de la « conspiration du Luxembourg ». Nous sommes bien loin de la fin idyllique imaginée par Robert Darnton « Il [Joseph Duplain] sert le roi à Versailles, signe ses lettres 'Duplain de Sainte-Albine' et passe sans doute les dernières années de sa vie en petits soupers et en réceptions dans les châteaux »<sup>1428</sup>. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 21 messidor an 2 (9/7/1794), décapité sur la place du Trône<sup>1429</sup>. Sur cinquante personnes, un seul sera acquitté et un enfant de quatorze ans condamné à vingt ans de détention. Quarante-huit personnes sont

<sup>1425</sup> *Courrier universel*, 4/6/1793 et 6/6/1793

<sup>1426</sup> Pitou Louis-Ange, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire*, Op. Cit., Vol. 1, pp. 72-73

<sup>1427</sup> Duplain Joseph-Benoît, *journaliste* - A.N., W 146, dossier 2

<sup>1428</sup> Darnton Robert, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Op. Cit., p. 292

<sup>1429</sup> *Suite de l'état des pièces remises à la régie de l'enregistrement des domaines et des biens des émigrés pour faire le recouvrement de l'actif Duplain[Joseph]*, A.N. - T 1684, n°

livrées au bourreau dont le plus jeune a seize ans, beaucoup de nobles mais aussi des marchands, des coiffeurs, des épiciers. La dépouille de Joseph sera déposée dans l'une des deux fosses communes du cimetière de Picpus à Paris. Il laisse une femme Marie-Jeanne Allier de Hauteroche et quatre enfants mineurs. Sa fille aînée Jeanne-Sophie, âgée de seize ans<sup>1430</sup> épousera Guillaume Mazuel<sup>1431</sup>, marchand bijoutier à Paris quelques mois plus tard (7 frimaire an III, 17/12/1794). Benoît-Alexandre est âgé de dix ans, Françoise, neuf et Emé-Louis-Joseph cinq ans. Lorsque les enfants demanderont la restitution des papiers de leur père en 1796, Jeanne-Sophie sera l'unique héritière de Catherine-Sophie Terrasse, de plus elle bénéficie d'un quart des biens de son père de même que ses deux frères et sa sœur<sup>1432</sup>.

D'autres journalistes sont exécutés : Linguet ; Charnois, directeur du *Spectateur national*, qui, à partir du 28 avril 1790 avait hérité du *Modérateur* ; Fontanes ; Parisot, rédacteur de la *Feuille du jour* qui avait été supprimée le 10 août 1792 ; l'abbé Bouyon, l'un des rédacteurs d' *A deux liards mon journal*, feuille contre-Révolutionnaire disparue aussi le 10 août ; Boyer, le directeur du *Journal des spectacles*, publié du 1<sup>er</sup> juillet 1793 au 10 brumaire an II (31/10/1793).

Au même moment Robespierre est en difficulté, il compte de plus en plus d'ennemis. Le 8 thermidor, il attaque ses adversaires devant la Convention et rejette sur eux les excès de la Terreur sans toutefois vouloir les nommer ce qui va causer sa perte. Le 9 thermidor (27 juillet), la Convention ouvre sa séance à onze heures, Saint-Just et Robespierre sont empêchés de parler, « La Révolution est perdue, les brigands triomphent ! », s'écrie Robespierre<sup>1433</sup>. Dans la soirée du 9, Robespierre est blessé et amené sur un brancard aux Tuileries, ordre est donné de le soigner « afin de le mettre en mesure d'être puni »<sup>1434</sup>. Il est porté dans une salle du comité où il attend de trois heures à huit heures du matin du 10 thermidor (27 juillet), exposé aux sarcasmes de ceux qui, hier encore, tremblaient devant lui<sup>1435</sup>. Après un jugement rapide, il est exécuté le même jour place de la Révolution. Ironie du sort, il meurt dix-huit jours après Joseph. Qui sait si celui-ci n'aurait pas été sauvé si Robespierre n'avait pas disparu plus tôt ?

---

<sup>1430</sup> *Baptême de Jeanne-Sophie Duplain*, 17/11/1778 [née le 16/11] – AML, 1GG640, film 289, n° 627

<sup>1431</sup> *Mariage Mazuel, Duplain*, 7 frimaire an III (17/12/1794) – Arch. de la Seine, 5 Mi 1 2009

<sup>1432</sup> *Husson, papiers Duplain* [Joseph] – A.N., T 1674, n° 622

<sup>1433</sup> Jacotey Marie-Louise, *Le Tribunal Révolutionnaire au service de la Terreur*, Langres, Dominique Guéniot, 1995, p. 160

<sup>1434</sup> *Ibid*, p. 166

<sup>1435</sup> *Ibid*, p. 166

### 3.3 - Pierre-Jacques Duplain le *septembriseur*, un acteur de l'ombre de la Révolution

Pierre-Jacques joue un rôle particulièrement actif dans la Révolution de 1789. Il sera appelé « Pierre-Jean », « Jean-Pierre », « Pierre », « Duplain ». Ces multiples appellations vont amener des confusions entre les deux cousins Joseph et Pierre-Jacques auprès de leurs contemporains comme auprès des historiens bien des années plus tard comme nous venons de le voir.

Installé comme libraire cour du Commerce en face de la rue des Fossés-Saint-Germain, il est considéré comme un homme fort honnête. Il soutient les idées Révolutionnaires et plus que cela finance l'impression du *Journal des Amis de la Constitution* et devient « l'ami et confident intime des grands faiseurs ». Ses publications sont présentées dans en annexe<sup>1436</sup>. Son appartement sert de lieu de réunion aux Jacobins les plus fameux et c'est là que se décide la ligne de conduite du parti<sup>1437</sup>. Il est l'ami et le bailleur de fonds de Robespierre dont il devient inséparable<sup>1438</sup> :

Le premier avait fanatisé l'autre [déclare Ange Pitou], au point qu'il se lança avec frénésie dans toutes l'horreur la Révolution. Il avait pour amis les plus fameux apôtres de la Révolution, Legendre, Danton, Brune, Fabre-Desglantines, Marat, Robespierre, aîné et jeune, Couthon, Saint-Just, Billaud Varennes, Collot-d'Herbois<sup>1439</sup>.

Ange Pitou fut le témoin indirect de ces réunions qu'il relate dans ses souvenirs. Ainsi l'on apprend qu'au cours de l'une d'elles, Cassat, directeur du *Journal français*, se rendant chez Danton pour déjeuner, fut pris à partie par Pierre-Jacques, qui, s'étant jeté sur lui, le saisit au collet en même temps qu'il brandissait sous les yeux de Danton un exemplaire du *Journal français* dans lequel Cassat avait écrit un article sous le titre de *Commandement de meurtre et de pillage, échappé de la poche de Danton*. Alors que Cassat est pris de panique en songeant au sort qui l'attend, Danton souriant les sépare « On est chez moi pour s'amuser Duplain, et nous n'avons ici d'autre Révolution que le plaisir. Chacun se mit alors à table comme s'il n'eût existé qu'une même opinion ». Cassat tira la leçon de sa mésaventure, il abandonna son journal pour se réfugier en Suisse, après avoir prévenu Duplain de Sainte-Albine et Ange

---

<sup>1436</sup> Annexe 8, vol. 2, p. 193

<sup>1437</sup> Engerand Fernand, *Ange Pitou : agent royaliste et chanteur des rues*, Op. Cit., p. 23

<sup>1438</sup> *Ibid*, p. 33

<sup>1439</sup> Pitou Ange, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire*, Op. Cit., p. 62

Pitou de la menace qui pesait sur eux<sup>1440</sup>. Au cours de ces réunions, Pierre-Jacques et ses acolytes vont rédiger «les actes les plus atroces, et toutes les adresses écrites avec du sang, sortir[ent] de sa maison »<sup>1441</sup>. Ils écrivent entre autre, la constitution républicaine, la circulaire adressée aux frères et Amis des départements, pour que le massacre devint général dans toute la France. (Frontispice)<sup>1442</sup>.

### 3.3.1 - Pierre-Jacques à la tête des septembriseurs

S'il est au cœur du mouvement, Pierre-Jacques ne sera jamais en première ligne. Est-ce une volonté de sa part ? Est-ce le cours des événements qui en a voulu ainsi. Nous savons cependant que « Marat l'avait compris dans sa liste d'hommes qui ont le mieux mérité de la patrie » et devant être élu à la Convention. Il n'obtint qu'une seule et unique voix, et dut se contenter du modeste emploi d'administrateur de police<sup>1443</sup>. Bien qu'il soit un homme de l'ombre, nous l'avons identifié comme ayant participé à quelques événements. Le premier rôle qu'il joua dans la Révolution fut dans l'épisode des massacres de Septembre. Quel place a-t-il tenue ? Le Comité de surveillance de la Commune dont il fait parti<sup>1444</sup> est chargé de la police politique, il s'agit d'un organe de direction crée le 11 août 1792 (définitivement constitué les 14 et 15 août) pour les Comités des sections, avec une chambre d'enquête sur les délits politiques, et un bureau d'enregistrement des dénonciations. Il se distingue du Département de police, qui a été conservé. Entre le 15 et le 30 août, il est composé de quatre administrateurs de police, Panis, Sergent, Jourdeuil et Duplain, assistés d'une quinzaine d'autres membres. Le 30, il est cassé par le Conseil général, Panis chargé de le reconstituer rappelle ses trois collègues. Le 2 septembre la petite équipe nomme les adjoints, Lenfant, Guermeur, Leclerc, Duffort, Marat, Deforgues, Cally. Voilà constitué le groupe d'hommes qui va porter la responsabilité des massacres de Septembre. La preuve incontestable de leur participation est une circulaire du Comité de surveillance du 3 septembre dont l'original manuscrit a disparu, semble-t-il dès l'époque même de la rédaction<sup>1445</sup>. En voici le texte :

Frères et amis,

---

<sup>1440</sup> *Ibid*, p. 60

<sup>1441</sup> *Ibid*, p. 62

<sup>1442</sup> *Ibid*, p. 64

<sup>1443</sup> Michelet Jules, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 2 vol. Edition établie et commentée par Gérard Walter, tome I, p. 1 086

<sup>1444</sup> *Catalogue d'une importante collection de document autographes et historiques sur la Révolution française, depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 18 brumaire an VIII, dont la vente aura lieu le 17 novembre 1862 et les trois jours suivants, rue des Bons-Enfants, 28*, Paris, libr. Charavay, 1862, pp. 45-47

<sup>1445</sup> Caron Pierre, *Les Massacres de septembre*, Paris, La Maison du livre français, 1935, p. 296

Un affreux complot tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit, le 8 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable que vient de lui donner l'Assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé dès lors de nouveaux complots non moins atroces se sont tramés dans le silence ?

La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire du salut public, et tous les Français s'écrieront, comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi ; mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes.

Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours, et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Les administrateurs du comité de salut public et les administrateurs-adjoints réunis

PJ Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat l'Ami du peuple, Deforgues, Leclerc, Duffort, Cally, constitués par la commune et séant à la mairie.

A Paris ce 3 septembre 1792

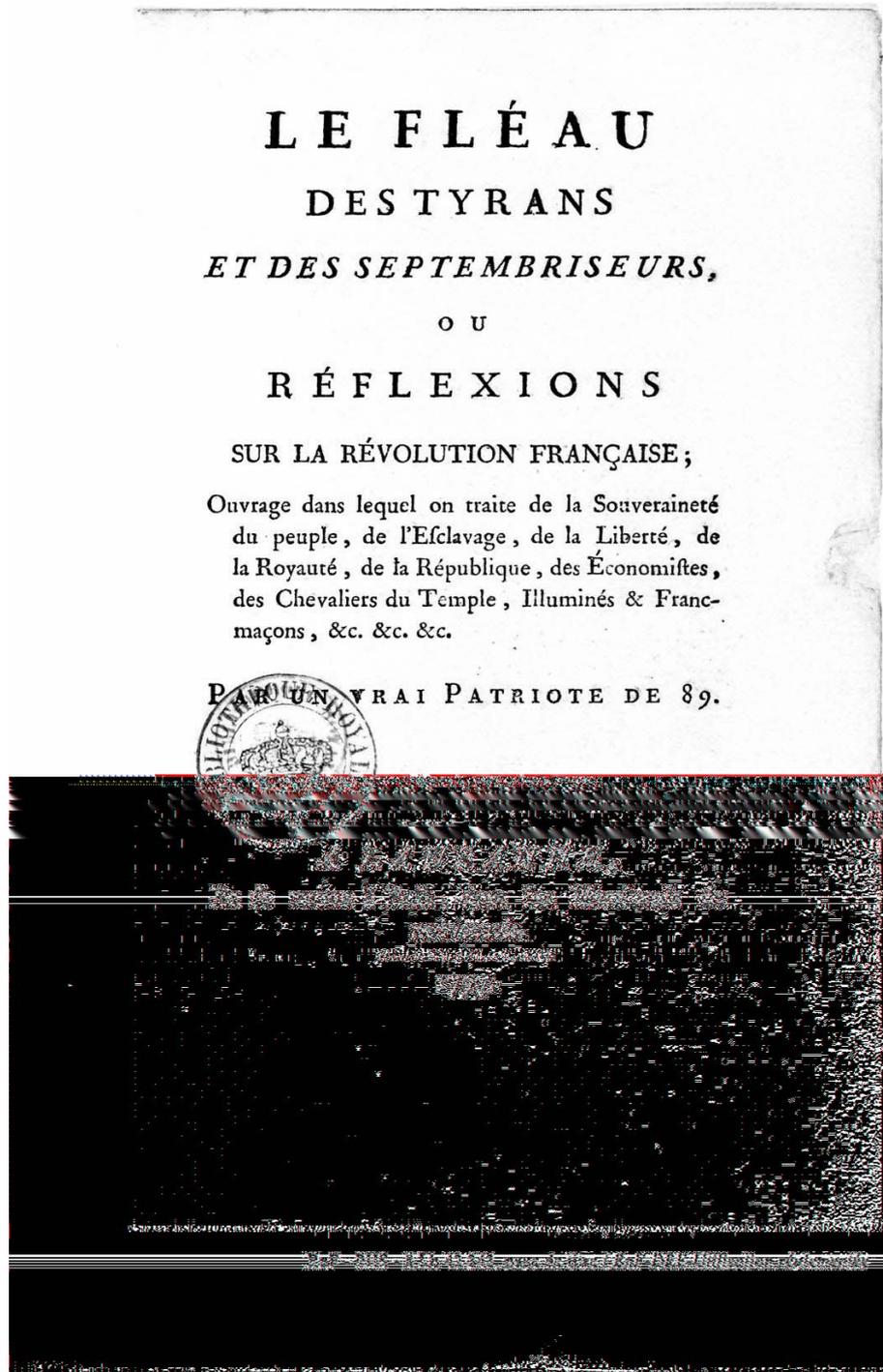
NB. Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse, et à la faire passer à toutes les municipalités de leur arrondissement.

Pierre Caron s'interroge sur les conditions matérielles de rédaction de cette circulaire. Qui a tenu la plume ? L'original imprimé porte les signatures de neuf membres du Comité, sur onze, les signatures manquantes sont celles de Leclerc et de Guerneur. D'après Panis, dans sa brochure apologétique de 1814, Marat aurait rédigé seul, d'autorité, la circulaire, et il aurait répondu par des menaces grossières à ceux de ses collègues qui hasardèrent quelques représentations. D'autre part, il existerait un exemplaire des *Mémoires* de Garat, ayant appartenu à Sergent et contenant les annotations de lui : dans l'une d'elles, Sergent reconnaîtrait avoir rédigé la circulaire. Dans les notes provenant de lui qu'a publiées N. Parfait, le même Sergent présente une version longue et entortillée<sup>1446</sup>. Nous rajoutons à ces versions une autre preuve de sa participation, qui consiste en une gravure sur cuivre de la scène représentant Duplain, Panis, Sergent, Deforgues et Jourdeuil rédigeant la circulaire ; Tallien leur annonce que tout va bien ; Mehée distribue les armes aux septembriseurs ; en toile de fond nous apercevons des prêtres jetés par les fenêtres et massacrés. Ce dessin est extrait d'un ouvrage de 1797 rédigé par *Un vrai Patriote de 89, Le Fléau des tyrans et des*

---

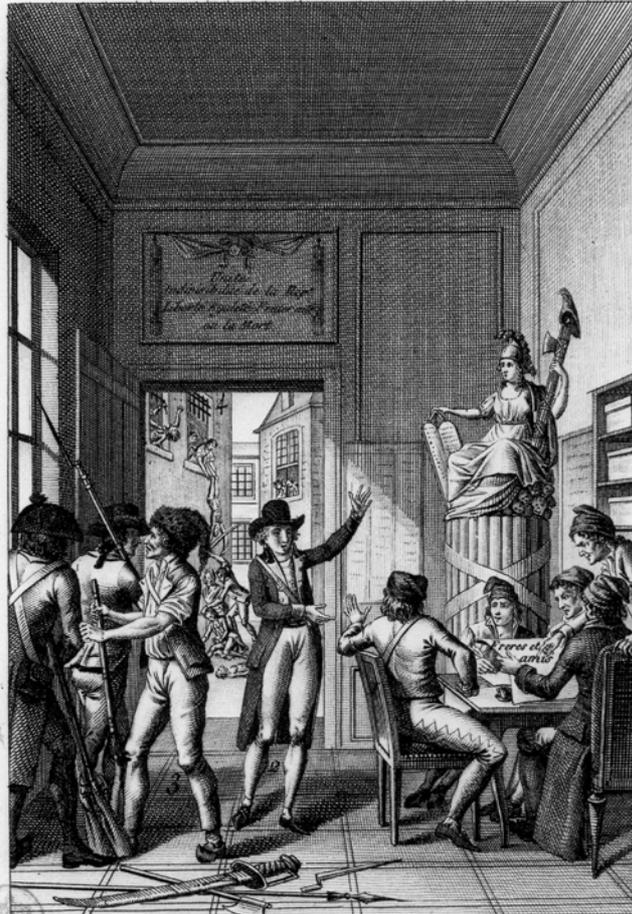
<sup>1446</sup> *Ibid*, p. 297

*septembriseurs, ou réflexions sur la Révolution Française ; Ouvrage dans lequel on traite de la Souveraineté du peuple, de l'Esclavage, de la Liberté, de la Royauté, de la République, des Economistes, des Chevaliers du Temples, Illuminés & Franc-maçons, &c. &c. &c.*



Photographie : Page de titre le « Fléau des tyrans »

JOURNÉES DES 2 ET 3 SEPTEMBRE



1 DUPLAIN, PANIS, SERGENT, DEFORGUES,  
2 JOURDEUIL, redigeant la circulaire du 3<sup>7<sup>bre</sup></sup>  
3 TALLIEN annonçant que tout va bien.  
4 MEHÉE distribuant des armes aux septembriseurs  
5 Prêtres jetés par les fenêtres et massacrés

BnF - PHS - 8 Lb 42 343, frontispice / BnF-DRE-Utilisation réglementée

Photographie : Frontispice le « Fléau des tyrans »

Voici comment Danican présente l'événement :

Lorsque les magistrats du peuple, les frères rouges de la commune du 10 août, arrêtoient l'égorgement des prisonniers de Paris, Oh ! ces patriotes n'étoient pas des hypocrites, ils alloient bon jeu, bon argent & vouloient le SALUT DU PEUPLE. La main sur la conscience ils signoient cette fameuse circulaire du 3 septembre<sup>1447</sup>.

La circulaire où Marat recommandait le massacre, au nom de la Commune, et qu'il avait fait passer sous le couvert du ministère de la justice (grâce à la lacheté de Danton), cette circulaire faisait son chemin de département en département<sup>1448</sup>.

L'examen typographique du texte réalisé par Caron permet de dire que le texte est sorti des presses de Marat, mais il aurait aussi bien pu sortir des presses de Pierre-Jacques ; une analyse plus poussée pourrait peut-être avérer ce fait. La portée du texte ne fut pas à la hauteur de l'espérance de ses auteurs, là où il arrive, il ne rencontre guère que protestation, inertie et indifférence. Dans les centres où une explosion est imminente, elle ne peut ajouter beaucoup aux causes de fermentation<sup>1449</sup>. Nous avons reconstitué assez difficilement la participation de Pierre-Jacques aux différentes assemblées. Il participe aux assemblées électorales en 1791 et 1792 et à la commission insurrectionnelle de Paris à partir du 18 août 1792 ; il est membre du Club des Cordeliers et administrateur de la section de Marat avec Cally, Jourdeuil, Lenfant au dernier trimestre 1792<sup>1450</sup>.

#### **Pierre-Jacques, juré du tribunal Révolutionnaire**

Le 9 mars 1793, les députés Tallien et Bentabole, de retour d'une tournée dans les sections parisiennes, évoquent, les premiers, l'idée de la création d'un tribunal Révolutionnaire :

On nous a observé [déclare Bentabole] que les citoyens n'étaient dégoûtés de partir que parce qu'on s'est aperçu qu'il n'y a pas une justice réelle dans la République, qu'il fallait que les traîtres et les conspirateurs fussent punis. Ils ont demandé qu'il y eût un tribunal dont on soit sûr... Il est nécessaire, il est indispensable. La Convention le doit établir, et si cela ne l'établit pas, c'est le moyen de dégoûter tous les bons citoyens<sup>1451</sup>.

Le lendemain après des discours enflammés, la Convention décide la création d'un « tribunal extraordinaire Révolutionnaire », l'homme clé en est Fouquier-Tinville. Le nouveau tribunal s'installe dans l'ancienne « Grande Chambre » du Parlement de Paris (aujourd'hui « Première Chambre » du palais de justice de Paris). Les marques de la monarchie sont supprimées au

---

<sup>1447</sup> Danican Auguste, *Le Fléau des tyrans et des septembriseurs, ou Réflexions sur la Révolution française par un vrai patriote de 1789*, Lausanne, Paris, chez les marchands de nouveautés, 1797, p. 6

<sup>1448</sup> Michelet Jules, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 2 vol. Edition établie et commentée par Gérard Walter, tome I, p. 1 100

<sup>1449</sup> Caron Pierre, *Op. Cit.*, p. 302

<sup>1450</sup> *Etat des dépenses faites par le Sieur Delavaquerie.... Dupuis le 1<sup>er</sup> juillet 1792 – A.N., F4 1309*

<sup>1451</sup> Fayard Jean-François, *La Justice Révolutionnaire*, Paris, Robert Laffont, 1987, p. 28

profit d'un décor sobre et austère, des tables sont disposées autour de la salle. Comme seuls décors, au mur est accrochée la Déclaration des droits de l'homme et deux bustes sont posés sur des consoles de plâtres, celui de Lepeletier de Saint-Fargeau et de Brutus. Autour de la salle sont installés plusieurs rangs de gradins destinés aux accusés plus une grande palissade « à hauteur de poitrine » destinée à contenir le public<sup>1452</sup>. Le tribunal jugera toute entreprise contre-Révolutionnaire, tout attentat contre l'unité, l'indivisibilité, la liberté, l'égalité de la République<sup>1453</sup>. Voici les articles de sa création :

Art. I. Il sera établi à Paris un Tribunal criminel extraordinaire, qui connaîtra de toute entreprise contre-Révolutionnaire contre la liberté, l'unité, etc.

Art II. Le Tribunal sera composé d'un jury et de cinq juges qui dirigeront l'instruction.

Art III. Les juges ne pourront rendre aucun jugement s'ils ne sont au moins au nombre de trois.

Art IV. Celui des juges qui aura été le premier élu présidera ; et en cas d'absence il sera remplacé par le plus ancien d'âge.

Art. V. Les juges seront nommés par la Convention nationale...

Art VI. Il y aura auprès du tribunal un accusateur public et deux adjoints ou substituts nommés par la Convention nationale...

Art VII. Il sera nommé dans la séance de demain, par la Convention nationale, douze citoyens du département de Paris et des quatre départements qui l'entourent, qui rempliront les fonctions de juré, et quatre suppléants du même département qui remplaceront les jurés en cas d'absence, de récusation ou de maladie. Les jurés rempliront leurs fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> mai prochain, et il sera pourvu par la convention à leur remplacement et à la formation d'un jury pris entre les citoyens de tous les départements...

Fouquier-Tiville est nommé accusateur public à la suite du refus de Faure de prendre ce poste. Seul deux juges acceptent leur nomination, Montané et Foucault qui déclarent « il nous faut du sang ; le peuple veut du sang »<sup>1454</sup>. Sur vingt-quatre jurés, quatorze refusent le poste offert sous divers prétextes : santé, âge, fonctions. La Convention décide alors très illégalement que dix jurés seraient suffisants. Pierre-Jacques sera de ceux-là<sup>1455</sup>, il est dit ancien juré le 31 juillet 1793. Fouquier fait prêter serment à tous les membres du tribunal « de faire observer les lois ou de mourir à leur poste en les défendant »<sup>1456</sup>. Avec l'établissement du tribunal, la Terreur achève de s'installer. Le Comité de salut public composé de neuf membres se substitue au Comité de défense générale créé le 1<sup>er</sup> janvier 1793.

### **Pierre-Jacques, se dit ancien juré au procès de la Reine ?**

---

<sup>1452</sup> *Ibid*, pp. 34-35

<sup>1453</sup> Benoît Bruno, *Op. Cit.*, p. 49

<sup>1454</sup> Jacotey Marie-Louise, *Le Tribunal Révolutionnaire au service de la Terreur*, Langres, Dominique Guéniot, 1995, p. 44

<sup>1455</sup> Engerand, Fernand, *Op. Cit.*, p. 41

<sup>1456</sup> Jacotey Marie-Louise, *Op. Cit.*, p. 44

Depuis le deux août, la reine est incarcérée à la Conciergerie, elle est âgée de trente-sept ans. Marie-Antoinette devenue le symbole de la « dispendieuse frivolité de la vie de la cour, à laquelle est attachée une réputation scandaleuse (on lui prête des amours avec Fersen, un colonel du royal-Suédois).



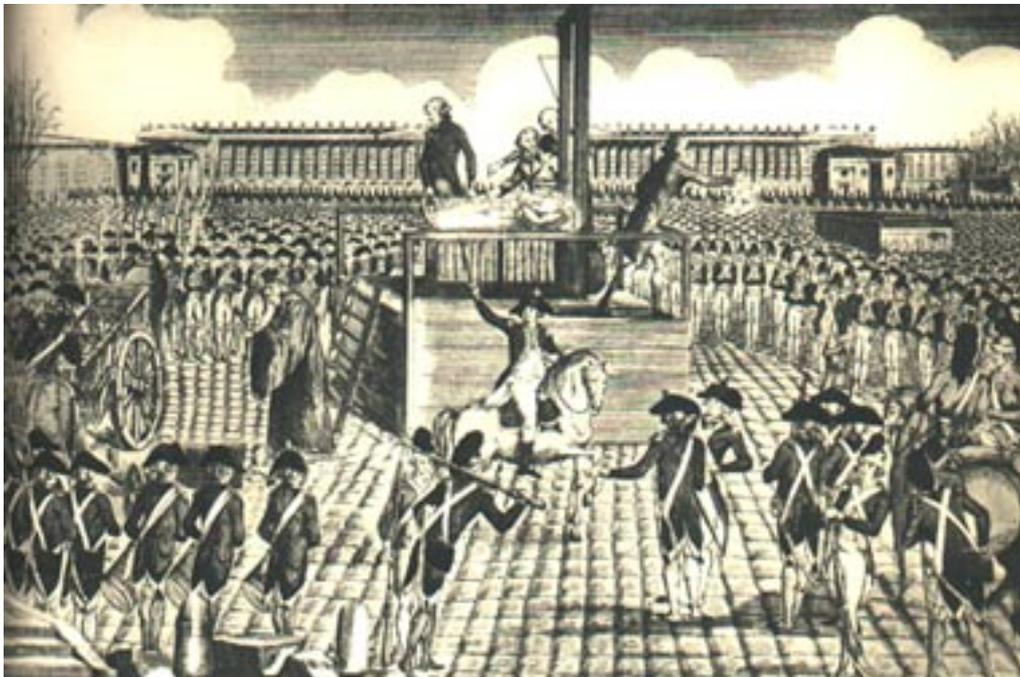
**Photographie : La Conciergerie**

Cette reine qui prend de une ascendance politique sur son mari, est accusée de ne « point penser français », pour le peuple elle devient « l'Autrichienne »<sup>1457</sup>. Fouquier, qui s'inquiète des reproches adressés au tribunal pour sa lenteur et ses ménagements, prend l'initiative du procès de Marie-Antoinette. Les pièces sont réunies dans un dossier, les trouvant dérisoires il est décidé d'en fabriquer une qui éclatera comme un coup de théâtre le moment venu. Hébert, le savetier Simon. Pache, maire de Paris, le conventionnel David, abusent de l'innocence du dauphin pour lui arracher une déposition infamante envers sa mère. On lui reproche des manœuvres et des intelligences avec les puissances étrangères ennemies de la République et d'avoir conspiré pour allumer une guerre civile au sein du pays. Le procès est rapide, Fouquier mène les débats, les défenseurs de la reine sont Tronson-Ducoudray et Chauveau-

---

<sup>1457</sup> Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie : 1787-1792*, Paris, éditions du Seuil, 1999, pp. 96-97

Largarde. Les jurés furent le menuisier Trinchard, le chirurgien Souberbielle, le cafetier Chrétien, le perruquier Ganney, l'imprimeur Nicola, le sabotier Desboisseaux, le chapelier Baron, Fiévé, le luthier Renaudin, l'ancien député Antonelle, le musicien Lumière et l'ex-procureur Thoumin<sup>1458</sup>. Nous sommes surpris de voir Pierre-Jacques absent de cette liste. Ange Pitou témoigne de sa présence, « Duplain mettant au nombre de ces emplois dont il se glorifie celui d'avoir été l'un des juges de l'infortunée Antoinette... »<sup>1459</sup>, Pierre-Jacques lui-même revendique sa participation. Nous n'avons pas trouvé la preuve de sa présence au procès. Pendant tout le procès, le public qui veut voir la fin ne quitte pas la salle et les couloirs. Après avoir délibéré, les jurés rentrent dans la salle à quatre heures et demie du matin, le verdict tombe : la mort.

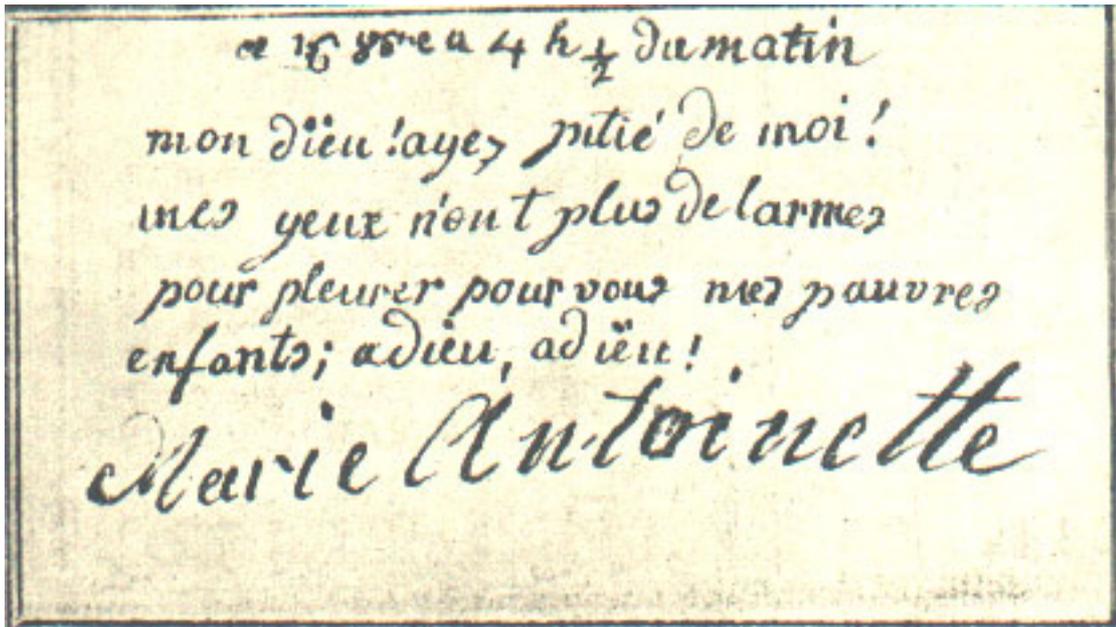


**Gravure : Exécution de Marie-Antoinette - gravure populaire**

Le même jour, elle est emmenée à la guillotine à midi après avoir refusé de se confesser au prêtre constitutionnel qu'on lui avait donné. Les derniers mots de la reine seront « Adieu mes enfants, je vais rejoindre votre père ». Elle laisse un « Adieu » manuscrit dans son livre de prière.

<sup>1458</sup> Jacotey Marie-Louise, *Op. Cit.*, p. 70

<sup>1459</sup> Affaire des patriotes, *Rapport de la préfecture de police à son excellence du 27/6/1816* – Arch. Police AA 333, pièce 196



Photographie : Adieu de Marie-Antoinette à ses enfants, inscrit sur son livre de prière

### Bibliothèque de Châlons-sur-Marne

De l'équipe des massacres de Septembre, il ne reste que Pierre-Jacques Duplain et Jourdeuil comme jurés. Parallèlement à ses activités politiques, il soutient toujours en secret, son cousin Joseph de Sainte-Albine, ce qui amène de la méfiance de la part de Robespierre. Il est arrêté le 31 août 1794 pour l'avoir aidé.

### 3.3.2 – L'Imprimeur Révolutionnaire

S'il est imprimeur du département de Paris et de l'assemblée électorale (fin 1792 – fév. 1793), il est surtout celui de la presse d'extrême gauche, celui de Robespierre et de Camille Desmoulins. Nous retrouvons physiquement la preuve de la participation de Pierre-Jacques Duplain pour l'impression des divers journaux, mais nous n'avons aucun texte qui commente ou décrit cette participation. Il ne semble avoir joué qu'un rôle de technicien, l'*Histoire générale de la presse française* ne fait aucune mention de lui. Il imprime de manière épisodique quatre publications très connues :

- Le *Défenseur de la Constitution*, par Maximilien Robespierre, député à l'assemblée constituante, ouvrage périodique proposé par souscription, (17/5/1792 (n° 1) au 20 août 1792 (n° 12). Cette revue ne contient ni nouvelles, ni débats de l'Assemblée nationale, ni relations des événements, ni variétés, il s'agit plus d'un pamphlet qu'un journal. Contrairement à Brissot et aux Girondins, Robespierre est hostile à la guerre. Lorsque les Girondins accèdent

au ministère, en mars 1792, la lutte s'exaspère. Tous les journaux « patriotes » prennent parti. Robespierre crée son journal pour répondre à son tour. Il paraît tous les jeudis et compte entre quarante-huit et soixante-quatre pages. Il s'agit d'une revue dans laquelle il s'occupe de traiter les grandes questions : Sur la nécessité et la nature de la discipline militaire (n° 1), Réflexions sur la manière dont on fait la guerre (n° 8), Les Maux et les ressources de l'état (n° 11) ; et surtout de lui-même et de ses adversaires, Exposition de mes principes (n° 1), Réponse de M. Robespierre, citoyen français, à Monsieur Lafayette LAFAYETTE, général d'armée (n°7). Ce journal est « le dépositaire de ses opinions sur les affaires publiques et sur les hommes qui en ont le maniement »<sup>1460</sup>. Peu après le 10 août 1792, Robespierre change le titre de son journal en *Lettres de M. Robespierre membre de la Convention nationale de France, à ses commettants*, il conserve le même format, la même impression, les mêmes conditions d'abonnement ainsi que la même adresse du libraire. « Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention nationale, semblent nous avertir que le titre de défenseur de la Constitution ne convient plus à cet ouvrage ; quoique nous ayons déclaré dès l'origine, que ce n'était point ses défauts que nous voulions défendre, mais ses principes... Nous continuerons désormais cet ouvrage sous un titre plus analogue aux conjonctures où nous sommes »<sup>1461</sup>.

- Les *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants*, composées de trois ou quatre feuilles paraissent tous les vendredis. L'adresse de P. J. Duplain figure sur les couvertures, celle de l'imprimeur apparaît à la fin des n° 9 et 10, il s'agit de Léopold Nicolas.

On s'abonne à Paris, chez Pierre-Jacques Duplain, Libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie française, chez tous les principaux Libraires de l'Europe, et chez tous les Directeurs des postes... C'est chez Duplain qu'on aura soin d'envoyer toutes les lettres, avis, livres nouveaux, en affranchissant le port des lettres et de l'argent<sup>1462</sup>.

- *Révolutions de France et de Brabant* [et des royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté]<sup>1463</sup>, (28/11/1789-7/1791). Pamphlet hebdomadaire produite par Camille, sous forme d'un cahier de trois feuilles in-8, formant quarante-huit pages, accompagnée chaque semaine d'une estampe ou d'une caricature<sup>1464</sup>. Il confie l'impression du journal à son voisin Pierre-Jacques. Elle se divise en trois sections : section 1 : France ; section 2, Le Brabant, Liège et les pays étrangers qui, à

<sup>1460</sup> Gallois Léonard, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française*, Paris, Au bureau de la Société de l'industrie fraternelle, 1845, vol. 2, p. 114

<sup>1461</sup> Avis aux souscripteurs, p. 614 – *Le Défenseur de la Constitution, par Maximilien Robespierre, député à l'assemblée constituante, ouvrage périodique proposé par souscription*, Paris, P.J. Duplain, [1792] – BML 427 148

<sup>1462</sup> Robespierre Maximilien, *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la convention nationale de France, à ses commettants*, Paris, P.-J. Duplain, 1792, Prospectus

<sup>1463</sup> *Révolutions de France et de Brabant*, 7 volumes – BML, 428 307

<sup>1464</sup> *Histoire générale de la presse française*, tome 1, p. 438

l'extérieur de la France, arborant la cocarde et demandant une assemblée nationale ; section 3, variétés. Il s'associe au libraire Garnery de la rue Serpent pour la publication<sup>1465</sup>. Dans ce journal qui paraît tous les samedis « nous parlerons des anecdotes du jour & des réflexions de la veille »<sup>1466</sup> explique Desmoulins. S'il n'est pas dans le même camp que Joseph Duplain, il écrit comme lui dans le même esprit :

A l'exemple de M. l'Abbé Sabatier qui s'écrie que malgré la désertion de tous les Imprimeurs, Libraires & courtiers, il persiste à vouloir faire un journal, qu'il est du devoir d'un bon citoyen de se faire en ce moment Journaliste, & d'allier aux principes ses Compatriotes ; je cede aussi, comme M. l'Abbé, à l'amour de la Patrie & au zele des principes<sup>1467</sup>.

Une succession d'imprimeurs, sur le prospectus, L. Jorry, rue de la Huchette, au n° 8 ; Laillet & Garnery, rue Serpente, n° 17 ; n° 38, Chalon, rue du Théâtre Français ; n° 79 au n° 85, Imprimerie patriotique [de Pierre-Jacques Duplain] cour du Commerce ; n° 86, Imprimerie des Révolutions de France et de Brabant. Le titre de ce journal va également se transformer en « Le Vieux Cordeliers », de l'impr. de Desenne, rue des Moulins, butte S. Roch, n° 25.

• *Les Amis de la Constitution et Les Amis de la Liberté* soutiennent les idées Révolutionnaires et plus que cela finance l'impression du Journal des Amis de la Constitution et devint l'ami et confident intime des grands faiseurs<sup>1468</sup>. Membre de la Société des Amis de la Constitution, proche de Danton.

#### **Le « retour du bâton »**

Pierre-Jacques tombé malade en février 1794, est décrété en état d'arrestation par le « tygre » Robespierre en juillet. A la suite d'une dénonciation, il est arrêté le 31 juillet (13 thermidor anII). Il est accusé par Francis Winey, traîtreur chez le citoyen Venua, d'avoir dit « du mal de la convention ». Il écrit une lettre aux membres du Comité de sûreté générale pour se défendre d'une conversation de deux minutes qu'il aurait eu avec un « Représentant qui lui est inconnu » :

Je vous demande la justice d'être entendu pour ne pas rester plus longtemps sous le poids de la calomnie et des chaînes de la captivité, privé de tout secours et regardé ici comme un homme suspect, après tous les sacrifices et d'argent et de temps que j'ai fait à la Révolution. Je sais qu'on me prête surtout un propos si contre Révolutionnaire et si absurde, qu'il n'y a qu'un fou qui le puisse tenir. Faites moi la justice de m'entendre pour que j'ai l'avantage de vous prouver que je suis et serai éternellement l'ami des Principes et invariablement attaché à tout ce qui émanera de la Convention. J'ose me flatter que tous les Députés de Paris seront la caution de la conduite que j'ai tenu pendant mes cinq campagnes

<sup>1465</sup> Gallois Léonard, *Op. Cit.*, p. 18

<sup>1466</sup> *Révolutions de France et de brabant*, Paris, impr. de P.-J. Duplain, [1792], prospectus

<sup>1467</sup> Prospectus des *Révolutions de France et de Brabant [et des royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté]*. Seconde partie : *L'An premier de la République de France, ouvrage périodique par Camille Desmoulins et Merlin de Thionville...* - BnF, RES-LC2-2549

<sup>1468</sup> Pitou Ange, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire*, Paris, LA Pitou, 1820

Révolutionnaires car personne n'a été et ne sera jamais plus ami de la liberté et de l'égalité que moi qui suis Républicain depuis 20 ans par l'horreur que j'ai eu toujours du despotisme<sup>1469</sup>.

Ange Pitou fut de faction aux Cordeliers à la porte de la cellule où Robespierre avait fait enfermer Pierre-Jacques, pour se venger des attaques de Sainte-Albine qui venait au reste d'être mis à mort<sup>1470</sup>. Il est libéré le 5 août, sur ordre du Comité de sûreté générale<sup>1471</sup>, peut-être parce que les accusations portées contre lui n'étaient pas suffisantes pour le maintenir en prison ou bien peut-être fut-il libéré comme bien d'autres à la suite de la mort de Robespierre ?

### 3.3.3 – L'arrestation du 2 fructidor an III (août 1795)

Nous retrouvons la trace de Pierre-Jacques un an plus tard, en août 1795, il est arrêté « comme tête volcanisée » pour avoir rédigé l'appel aux massacres de septembre. Ce texte, qui en réalité fut de diffusion restreinte, va devenir l'arme des opposants au Comité. Il est employé avec succès dans la campagne girondine de l'automne de 1792. « Il prenait ainsi, pour longtemps, une importance conséquente absolument disproportionnée à son importance réelle initiale » déclare Caron<sup>1472</sup>. Plus tard en l'an III, quand le document deviendra dangereux pour eux, les protagonistes le désavoueront et rejeteront toute la responsabilité sur Marat, qui est mort.

---

<sup>1469</sup> Dossier qui relate les causes de l'arrestation de Pierre-Jacques (14 Fructidor an II), son système de défense (2 Fructidor an II) et sa libération (6 Vendémiaire an IV) – A..N., F7 4694

<sup>1470</sup> Pitou Ange, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire* ; Op. Cit., p. 69

<sup>1471</sup> Labat Léon, *Documents à consulter sur la Révolution française : ordres d'arrestation, de transfèrement, de mise en liberté, 1789, an IV*

<sup>1472</sup> Caron Pierre, *Les Massacres de septembre*, Paris, La Maison du livre français, 1935, p. 303

Vme puce

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ARCHIVES.

P. J. Duplain

Je n'ai pas pour un bonnet homme d'être obligé de  
repousser une calomnie atroce intentée contre moi par quelques  
individus de la section du théâtre français connus depuis le  
commencement de la révolution pour être ses ennemis, et avoir  
voulu arrêter sa marche autant qu'il a dépendu d'eux.

Mais comment s'y prennent-ils pour m'accuser, ils produisent  
une lettre imprimée il y a 3 ans au bas de laquelle en mon nom  
comme si une signature imprimée pouvait être opposée à  
un homme, lorsqu'on ne produit pas l'original.

Cette lettre adressée le 3 prairial aux Départements leur rend  
compte de ce qui s'est passé dans les prisons de Paris les 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> plu-  
viôse et les invite à se débarrasser de la même manière des Aristocrates  
qui pourraient être dans leurs prisons.

Quelque soit le fabricant de cette lettre, j'a été bien mal  
adroit et bien peu instruit; comment peut-il faire adre-  
sser une lettre par la Commune de Paris aux différents Départements  
de la République sans mettre au bas le Nom du Président  
et des Secrétaires, et leur substituer celui d'un membre d'un  
Comité de Police, et il a été encore bien plus mal adroit en  
mettant le 3 prairial au bas de cette lettre ma signature, moi  
qui n'ai jamais été membre de la Commune, et qui ne suis  
venu comme auxiliaire au d. Comité que le 14 prairial 1793  
par suite d'un arrêté du Comité du 11 au 13 prairial par son organisation, et  
par Deborgne dans son adresse au 20 thermidor.

J'ai ignoré pendant plusieurs mois l'existence de cette lettre,  
je l'ai toujours regardé comme une calomnie dirigée par les  
Aristocrates contre les membres de ce Comité de Surveillance dont il  
ont effectivement tant à se plaindre, car j'ai séjourné dans le

178

Lettre de défense de Pierre-Jacques Duplain, 2 fructidor an 3, AN F7 4694

6

temps tous leurs complots, j'ai redoublé d'y répondre, ainsi qu'à toutes les calomnies lancées contre moi dans les différents journaux aux ordres de ces Messieurs.

Ma conduite depuis le commencement de la révolution, ma philantropie connue avant comme depuis la révolution, les victimes que j'ai attachées au tribunal révolutionnaire et aux différentes maisons d'arrêt, ma lutte très connue à ce même tribunal dans l'affaire de Justine contre Robespierre, Carrier, Hebert, Vincent, Braubotte, Pache et tous les Jacobins, mon incarcération par Robespierre avant le 9 thermidor, prouvent jusqu'à l'évidence que je ne suis ni un assassin ni un Conseiller d'assassinats, et que ma conscience n'a été et ne fera jamais aux ordres d'aucun individu, et d'aucun parti; en un mot ma vie entière, mes amis, les Députés de Paris et un nombre de Départements, voient mes actions.

Je demande donc aux membres du Comité de sûreté Générale ma mise en liberté.

Paris le 2 fructidor an 3. Pierre-J. Duplain.

de la République.

Lettre de défense de Pierre-Jacques Duplain, 2 fructidor an 3, AN F7 4694

Pierre-Jacques arrêté pour avoir apposé sa signature au bas de la circulaire se défend :

Quelque soit le fabricant de cette lettre, il a été bien mal adroit et bien peu instruit ; comment peut-il faire adresser une lettre par la Commune de Paris aux différents Départements de la République sans mettre au bas la signature du Président et du secrétaire, et leur substituer celles des membres d'un Comité de Police ; il a été encore bien plus maladroit en mettant le 3 septembre au bas de cette lettre ma signature, moi qui n'ai jamais été membre de la commune, et qui ne suis venu comme auxiliaire audit Comité que le 14 septembre, voyez l'arrêté dudit Comité du 12 au 13 septembre sur son organisation, cité par Deforgues dans son adresse du 30 thermidor.

J'ai ignoré pendant plusieurs mois l'existence de cette lettre, je l'ai toujours regardé comme une calomnie dirigée par les aristocrates contre les membres de ce comité de surveillance dont ils ont effectivement tant à se plaindre, car il a déjoué dans le temps tous leurs complots, j'ai dédaigné d'y répondre, ainsi qu'à toutes les calomnies lancées contre moi dans les différents journaux aux ordres de ces Messieurs.

Ma conduite depuis le commencement de la Révolution, ma philanthropie connue avant comme depuis la Révolution, les victimes que j'ai arrachées au tribunal Révolutionnaires et aux différentes maisons d'arrêts...mon incarcération par Robespierre avant le 9 thermidor prouvent jusqu'à l'évidence que je ne suis ni un assassin ni un Conseiller d'assassinats, et que ma conscience n'a été et ne sera jamais aux ordres d'aucun individu, et d'aucun parti<sup>1473</sup>.

Libéré de la prison du Luxembourg le 28 septembre 1795 (6 vendémiaire an IV), Pierre-Jacques est enfin sorti de la tourmente révolutionnaire. Une fois libre, il se charge de l'éducation des enfants de Joseph. Il semble avoir repris son activité de libraire puisque nous avons en notre possession un catalogue de vente. Depuis, 1795, « il est réduit à vivre des bienfaits de ceux à qui il avait sauvé la vie le 2 septembre 1792 » écrit Ange Pitou. Nous avons retrouvé une lettre de recommandation signée Boumelin. Celui-ci recommande Duplain auprès du ministre de l'intérieur pour le poste d'administrateur des hospices civils<sup>1474</sup>. En août 1799, il obtient du ministre de la guerre le poste « d'agent spécial au service du bois et lumière pour la place de Paris » ce qui lui apporte un revenu de quatre cent francs par mois à compter du 1<sup>er</sup> fructidor an 7<sup>1475</sup>. Mais il semble empreint à de lourdes charges financières, en 1800, il fait appel à Cabanis qu'il avait connu au club des Amis de la Constitution :

Je suis très affligé de la situation où vous vous trouvez. Si je n'avais pas des devoirs nombreux à remplir, je ferais mieux que ce que vous demandez ; et si je ne craignais de vous affliger, je vous renverrais les Estampes dont vous avez chargé votre neveu<sup>1476</sup>.

En 1806, le Sénateur Cabanis le recommande au sénateur Garaso :

---

<sup>1473</sup> Dossier qui relate les causes de l'arrestation de Pierre-Jacques (14 Fructidor an II), son système de défense (2 Fructidor an II) et sa libération (6 Vendémiaire an IV) – A.N., F7 4694

<sup>1474</sup> Lettre de Boumelin au ministre de l'intérieur, sd – F ?

<sup>1475</sup> Affaire des patriotes, *Le ministre de la guerre au citoyen Duplain*, [an 7] – Arch. Police AA 333, pièce 424

<sup>1476</sup> Affaire des patriotes, *Lettre de Cabanis à Duplain*, Auteuil, 31/1/1800 – Arch. Police AA 333, pièce 433

On doit se souvenir du courage qu'il a montré dans des circonstances bien difficiles de la Révolution, et des services qu'il a rendu à beaucoup d'hommes persécutés et estimables. Il a été autrefois utile à la philosophie, par la hardiesse de sa spéculation, et par les facilités qu'il a procurées dans son commerce aux jeunes gens qui avaient du talent... Si le Ministre Fouché lui procurait une place, il ferait une bonne œuvre. M. Duplain a été fidèle à la mémoire de ses amis, et il a soigné autant qu'il a pu les enfants de quelques uns de ces infortunés, il mérite de trouver un appui dans tous les hommes qui croient qu'en 1789, on n'a pas eu tort de vouloir améliorer la force du peuple français<sup>1477</sup>.

Maigre consolation pour Pierre-Jacques que ces bonnes paroles. Nous le retrouvons encore conspirateur en 1812 dans le mouvement dit des « Exclusifs » signalé à la fois par Ange Pitou et Olivier Blanc :

« Les Jacobins Panis et Duplain complotaient sourdement contre le gouvernement et qu'on appelait les « Exclusifs »<sup>1478</sup>.

En 1812, il appelle les Bourbons de toutes ses forces ; à leur retour en France, il appela la République et Bonaparte (réf. Pitou).

Quelques Exclusifs se disent prêts à se réunir momentanément aux Royalistes. Le nommé Moussard, libraire rue Saint-Honoré, est un de ceux qui propagent cette idée. Moussard est une espèce d'écrivain qui a été autrefois officier municipal et il a la tête très exaltée. Panis et quelques autres hommes de cette sorte se réunissent aussi quelquefois chez le libraire Duplain et y tiennent beaucoup de propos<sup>1479</sup>. En 1814, il demande toujours quelques subsides à ces mêmes personnes, mais les réponses positives se font rares, l'un d'eux lui répond :

Je ne puis dans ce moment vous obliger d'un centime... Il me semble que votre ami, l'anglais qui a tant d'envie de vous obliger qui est si sur de tirer bon parti de votre collection de tableaux, pourrait vous faire l'avance que vous réclamé<sup>1480</sup>.

Devant son désarroi à ne pouvoir payer son loyer, ses amis restent intraitables :

Si j'ai bonne mémoire, en janvier dernier, vous deviez retirer votre contrat de sept à huit cent francs que vous aviez déposé pour payer de vieilles dettes, si vous l'avez fait vous pourriez le laisser en dépôt à votre propriétaire, pour un délai quelconque pour sûreté des loyers que vous lui devés. Le retard de deux mois n'ait pas & ne peut pas être un motif de l'application des vers de Voltaire... il faut avoir présent à sa mémoire ceux du Compère Mathieu, « Tout est espérable à l'homme qui vit encore »<sup>1481</sup>.

En 1815, âgé, fatigué, Pierre-Jacques dresse le bilan de sa vie :

Occupé toute ma vie des Belles-Lettres, je n'ai cherché qu'à propager les idées libérales tendantes à assurer la liberté du Peuple, contre le despotisme. J'ai eu sous Louis XV une lettre de cachet qui m'a soustrait à ma famille, à mes occupations. Sous Louis XVI à la naissance de la Révolution, pour dans la tête, toutes les idées généreuses de Tacite, Rousseau, Mably, Montesquieu. J'ai été l'éditeur de beaucoup de brochures... ce qui m'a valu dans le temps quatre fois l'emprisonnement et la perte totale

<sup>1477</sup> Affaire des patriotes, *Copie d'une lettre du sénateur Cabanis au sénateur Garaso*, Auteuil, 15/2/1806 – Arch. Police AA 333, pièce 424

<sup>1478</sup> Blanc Olivier, *Les espions de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Perrin, 1995, p. 241

<sup>1479</sup> *Ibid*, p. 243

<sup>1480</sup> Affaire des patriotes, lettre adressée à Duplain le 1/7/1814 – Arch. Police AA 333, pièce 418

<sup>1481</sup> Affaire des patriotes, lettre adressée à Duplain le 1/7/1814 – Arch. Police AA 333, pièce 418

de ma fortune. Agé de soixante treize ans, je viens prier votre Excellence de me procurer une place de bibliothécaire à l’Arsenal... mon dernier soupir sera pour la liberté de mon Pays et ma consolation sera d’y avoir contribué<sup>1482</sup>.

Tuteur de trois enfants mineurs dont le père Maître d’Hotel du Roi, mon plus proche parent, fut envoyé sur l’échaffaud, j’ai consumé une grande partie du peu de biens que la Révolution me laissait, à les élever pendant quinze ans, et au bout de ce terme une maladie affreuse, la Pulmonie, me les a enlevé<sup>1483</sup>.

La Révolution française a amené dans chaque état de la Société des Révolutions particulières, mais aucun n’a autant souffert que celui de la librairie<sup>1484</sup>.

A 73 ans, il écrit au ministre de la police « Votre Excellence connaissait depuis long-temps, ma détresse, et la droiture de mes services et des mes intentions dans la Révolution contre les Bourbons auteurs de tous les maux et de toutes les trahisons que les français supportent depuis plus de vingt ans, et dont ils se sont tirés que par le courage et le talent de Napoléon »<sup>1485</sup> :

« Annales ». L’abbé Castel de Saint-Pierre (1658-1743) vient à Paris au moment où le règne de Louis XIV perdait son éclat et où se formait à la cour un parti d’opposition auquel il s’associa. Son « Discours sur la polynodie » (1718) qui blâmait la politique de gloire personnelle de Louis XIV, fit scandale et il fut exclu de l’Académie. Il fonda alors avec d’Argenson et l’abbé Alary, une académie politique devenue célèbre sous le nom de club de l’entresol. Les annales politiques qui furent publiées pour la première fois après sa mort en 1757, donnent une intéressante description du royaume en 1735<sup>1486</sup>. Ce texte posthume des plus intéressants forme une chronique de la France qui court de 1658 à 1739, et devient de plus en plus personnelle à mesure que l’abbé de Saint-Pierre est en mesure de parler en témoin de son temps. Il est précédé d’une description abrégée de la France de 1735 qui donne sensiblement la date de composition du début de l’ouvrage. L’édition se vend 250 euros dans un catalogue de livres anciens<sup>1487</sup>.

Nous l’imaginons désormais passer une retraite paisible au milieu des livres et de ses souvenirs. En sera-t-il ainsi ? Nous retrouverons Pierre-Jacques dans l’épilogue de cette étude.

### **Ange Pitou**

Ange a lui aussi réussi à traverser la Révolution. Au printemps 1795, il est un des journalistes royalistes des plus entreprenants qui eut une action indéniable sur le public parisien. Il quitte les *Annales Patriotiques et Littéraires*, pour se diriger vers une autre voie. Une idée germe dans l’esprit d’Ange, les chanteurs des rues ne seraient-ils pas les instituteurs du peuple ?

<sup>1482</sup> Affaire des patriotes, *Lettre autographe de Duplain*, 3/5/1815 – Arch. Police AA 333, pièce 429

<sup>1483</sup> Affaire des patriotes, *Copie de la pétition de PJ Duplain à M. le Comte François de Nantes*, 25/6/1812 – Arch. Police AA 333, pièce 435

<sup>1484</sup> Affaire des patriotes, *Copie de la pétition de PJ Duplain à M. le Comte François de Nantes*, 25/6/1812 – Arch. Police AA 333, pièce 435

<sup>1485</sup> Affaire des patriotes, Lettre de PJ Duplain au ministre de la police, sd – Arch police, AA 333, pièce 425

<sup>1486</sup> Vente « Livres historiques et documentaires », librairie historique Clavreuil, rue Saint-André-des-Arts, Paris, cat. n° 358, 2005, p. 52.

<sup>1487</sup> *Ibid*

[Je] chante de 1795 à 1797 pour chasser la misère et gagner ma vie et je remercie le public d'avoir déposé en ma faveur le préjugé qu'il a contre tous ceux qui exercent la même profession que moi.<sup>1488</sup> Dégagé de tout scrupule, il s'adresse directement à son public et publie ses premières chansons à ses nom et adresse. Il devient « chanteur des rues » :

[Je]Commence à chanter le 1<sup>er</sup> juillet 1795 à 5 h du matin. J'avais fait ma journée et j'allais compter ma recette dans un petit cabaret borgne, où je trouvai des gens attablés qui me donnèrent un gros morceau de pain !... Dans ce moment de disette, ce fut pour moi un gros monceau d'or<sup>1489</sup>.

Ce fut le premier qui osa faire de l'opposition en « plein vent », rapidement il se vit concilier les faveurs de la foule. Voici un extrait d'une de ses chansons :

Le désespoir du peuple contre les agioteurs

Va-t-en dans l'odieux repaire

Où chacun, se disant marchand

T'accoste et, d'un air de mystère,

Te dit :Vendez-moi votre agent.

Donne lui, mais par représailles

Il faut qu'il te donne du sang,

Plonge ce fer dans ses entrailles

Et cache ton or dans son flanc ...

Pour avoir fait quelques couplets où Jacobins et Directoire durent se reconnaître, il est arrêté le 3 fructidor an V (30/8/1797). Le 9 brumaire an VI (31/10), il est déporté en Guyane, il ne reviendra que le 26 mai 1801.

---

<sup>1488</sup> Pitou, Louis Ange, *Les déportés de fructidor : journal d'Ange Pitou*,

<sup>1489</sup> *Ibid*, p. 13

### Les patentes

Républicains, aristocrates,  
Terroristes buveurs de sang.  
Vous serez parfaits démocrates  
Si vous nous comptez votre argent.  
Et comme la crise est urgente  
Il faut vous conformer au temps Et prendre tous une  
patente  
Pour devenir honnêtes gens

Mon dieu que la patrie est chère  
A qui la porte au fond du cour !  
Tous les états sont à l'enchère.  
Hors celui du législateur.  
La raison en est évidente,  
C'est qu'aucun des représentants Ne pourrait payer  
la patente  
Qu'il doit à tous ces commettants.

Un Jacobin nommé Scrupule,  
En s'approchant du receveur,  
Retourne sa poche et spéculé,  
Qu'il n'a plus rien que son honneur.  
Oh ! que cela ne te tourmente  
Dit le receveur avisé, Ton dos a le droit de patente  
Commerce donc en liberté.

Une vierge de haut parage Imposée à quatre cents  
francs  
Dit en descendant d'équipage  
Bon Dieu ! vous moquez-vous des gens ?  
Mais, Monsieur, je vis d'industrie,  
Le Financier, le Directeur, Vous diront que pour ma  
patrie  
J'ai vendu jusqu'à mon honneur.  
Un gros procureur, honnête homme

Cousin de tous les fins Normands,  
Murmure de payer tout comme  
Les malheureux honnêtes gens.  
Oh ! cette injustice est criante  
On se pendrait d'un pareil coup ! Faire payer une  
patente

A ce grand maître grippe-sou.

Sous ce déguisement cynique,  
Remets-tu ce fameux voleur ?  
Fournisseur de la République  
Autrefois simple décrotteur.  
Depuis qu'on parle de patentes,  
Monsieur dit qu'il n'a plus d'états Que la  
République indulgente  
Le classe parmi les forçats.

Combien paierai-je de patente  
Dit certain faiseur de journal ?  
Si tu devais un sou de rente  
A tous ceux dont tu dis du mal,  
Je crois bien qu'au bout de l'année  
Sans compter tous tes revenus Ta dette serait  
augmentée  
De trois ou quatre mille écus.

Un vieux médecin se présente  
Hé quoi ! dit un des assistants  
Peut-on payer une patente  
Pour avoir droit de tuer les gens ?  
Non, dit un auteur dramatique  
Il vaut bien mieux les égayer ; Et mais, répond  
certain critique  
Nous vous payons bien pour bailler.

En fredonnant un air gothique  
Arrive un chanteur éclopé  
Si pour chanter la République  
Il faut que je sois patenté  
Je ferai, dit-il sans contrainte  
Cette offrande à la liberté Si désormais je puis sans  
crainte  
Chanter par-tout la vérité.

<http://www.intensite.net/articles.php?lng=fr&pg=210>

### Chanson : Les patentes d'Ange Pitou

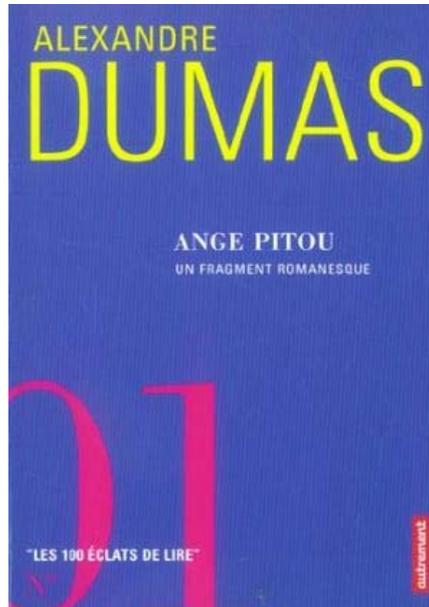
Dès son retour, il écrit ses mémoires, *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire* est publié en 1820, *Les Déportés de Fructidor : journal d'Ange Pitou* paraîtra plus tard en 1909. L'on imagine les péripéties, les dangers, les aventures toutes plus excitantes les unes que les autres que ce jeune chartrain destiné à la prêtrise à vécues à travers toutes ses années.

Pour les lecteurs, Ange Pitou ne meurt pas en 1846, il va devenir le héros de trois productions littéraires :

- Alexandre Dumas fit de Louis Marie Ange Pitou un de ses héros dans un roman dont le titre est *Ange Pitou* (1850-1851) ;
- Charles Lecocq le mit en scène dans *La Fille de Madame Angot* (1872) ;
- Il sera aussi un des personnages récurrents de la trilogie de Juliette Benzoni dans *Le jeu de l'amour et de la mort* (1999-2001).

Alexandre Dumas publie<sup>1490</sup>, sous le titre d'*Ange Pitou*, le troisième volume d'une suite romanesque, *Mémoires d'un médecin* qui comporte en outre Joseph Balsamo, Le Collier de la reine et la Comtesse de Charny. Vers la fin des années 1840, la *Révolution* devient pour Dumas, Quinet, Lamartine ou Michelet le cadre et le lieu central de leurs romans.

Le récit se déroule à Paris, de juillet à octobre 1789. Gilbert, l'élève de Jean-Jacques Rousseau est l'ami de Balsamo, que l'on croyait mort revient en France après un séjour en Amérique où il a mis au service de la liberté ses talents de philosophe et de médecin. A peine arrivé au Havre, il se fait arrêter alors que dans le même temps, on vole un coffret lui appartenant et qu'il avait confié au fermier Billot de Villers-Cotterêts.



#### Page de couverture d'*Ange Pitou* d'Alexandre Dumas

Ce dernier part alors pour Paris afin de le prévenir de ce vol. Il est accompagné d'Ange Pitou, un jeune garçon de dix-huit ans, amoureux de Catherine, la fille du fermier, qui elle-même

<sup>1490</sup> A Paris en feuilleton dans la presse du 2 juin au 6 septembre 1846 et du 3 septembre 1847 au 22 janvier 1848, et en volume chez Cadot de 1846 à 1848 (19 vol.)

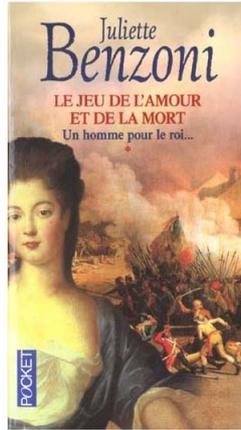
aime Isidore de Charny, un jeune noble. Ils arrivent à Paris le 13 juillet 1789 dans un climat troublé, et apprennent par Sébastien, le fils du docteur, que Gilbert est emprisonné à la Bastille. N'écoutant alors que son cœur, Billot fait preuve d'ingéniosité et de bravoure et, suivi d'Ange Pitou, adolescent naïf et bon, inculte mais de sens droit. Aidé du peuple de Paris, Billot réussit l'impossible, prendre la Bastille et libérer le docteur Gilbert. Apprenant que c'est sur la demande de la comtesse de Charny, une amie de la reine, qu'il a été incarcéré, Gilbert se fait nommer médecin par quartier de Louis XVI à Versailles. Reconnaisant Andrée de Taverny dans la personne de la comtesse de Charny, il la contraint par magnétisme à lui restituer sa cassette, qui contient des documents compromettant pour elle. Devant la révolte populaire et ses excès que Lafayette et Mirabeau ont de plus en plus de mal à endiguer, le roi est indécis et la reine vindicative. C'est avec peine que son entourage dont le comte Olivier de Charny (qui a épousé Andrée par complaisance pour sauver la reine) incite celle-ci à la prudence, mais l'orgueil, le dépit de sentir l'amour du comte de Charny faiblir à son égard, la jalousie envers Andrée, la rendent injuste et de plus en plus méprisante et haineuse envers le peuple. Gilbert et Billot essayent alors de protéger et de conseiller au mieux Louis XVI et Marie-Antoinette, tandis qu'Ange Pitou, sur ordre de Gilbert, accompagne Sébastien à Villers-Cotterêts auprès de l'abbé Fortier. Souffrant du dédain de Catherine à son égard, Ange s'applique à créer une garde nationale dans son village en s'inspirant de ce qu'il a vu faire à Paris. Cependant à Versailles dans la nuit du 5 au 6 octobre, la faim et la haine des aristocrates poussent des extrémistes parisiens menés par Marat à se venger des abus subis. La famille royale ne doit la vie sauve qu'au dévouement de Gilbert, Billot, Lafayette et Georges de Charny, un des frères du comte, qui y laisse la vie. C'est alors que le comte Olivier de Charny appelle auprès de lui Isidore, son autre frère, à la suite de quoi, Pitou trouve Catherine inanimée sur le chemin de Villers-Cotterêts...<sup>1491</sup>

Juliette Benzoni<sup>1492</sup> fit de lui un des personnages récurrents de sa trilogie intitulée, *Le jeu de l'amour et de la mort*.

---

<sup>1491</sup> [http://www.dumaspere.com/pages/dictionnaire/ange\\_pitou.html](http://www.dumaspere.com/pages/dictionnaire/ange_pitou.html)

<sup>1492</sup> Juliette Benzoni par elle-même : « J'ai failli naître sous la Tour Eiffel... mais c'est à Saint Germain des Prés que c'est passée toute mon enfance. Nos voisins s'appelaient Dunoyer de Segonzac, Louis Juvet, Le maréchal Lyautey, la marquise de La Fayette et les Duncan, une étonnante tribu hippie avant la lettre qui adoptait les modes Peaux Rouges dans l'espoir de retrouver la pureté grecque. Quand à ma famille, elle se composait normalement de mon père, un industriel, ma mère, bridgeuse acharnée, ma jeune sœur, sans qualification précise et mon grand père, redoutable septuagénaire à la moustache fleurant la pipe et le cognac. C'était un vieux mécréant nourri au lait de Jaurès et qui avait, dans ses jeunes années, humé avec délices la poudre des canons de la Commune ». [http://juliette.benzoni.free.fr/presentation/Biographie\\_benzoni.htm](http://juliette.benzoni.free.fr/presentation/Biographie_benzoni.htm)



**Page de couverture du *Jeu de l'amour et de la mort* de Juliette Benzoni**

L'héroïne, Anne-Laure de Laudren, marquise de Pontallec, apprend que son mari, Josse de Pontalec, veut la faire disparaître alors qu'elle se trouve en Bretagne pour enterrer leur premier enfant. Malgré ce qu'elle sait, elle décide de retourner à Paris, ou elle évite de justesse de se faire tuer. Son mari, quant à lui est parti rejoindre le comte de Provence à Coblenche en emportant tous les bijoux et l'argent. Emprisonnée, car considérée par les Révolutionnaires comme ennemie de la nation, elle ne devra sa vie qu'au baron de Batz qui se fait passer pour un garde Révolutionnaire. Il apparaît dans l'ouvrage au côté d'Ange Pitou, son fidèle compagnon :

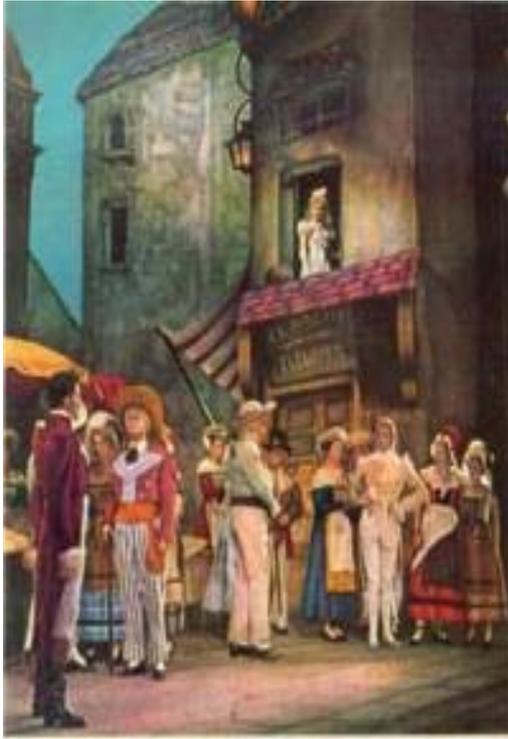
[il] possédait le visage le plus gai qui soit avec son nez retroussé, sa grande bouche dont le sourire était l'expression habituelle avec, sous des cheveux châtain qui bouclaient naturellement, des yeux bleus pétillants de malice. Il portait avec beaucoup de naturel le nom céleste d'Ange Pitou et, quand il n'assurait pas son service –très réel- de garde national à la section du Louvre, il était journaliste collaborant assidûment au *Journal de la Cour et de la Ville* ainsi qu'au *Courrier extraordinaire*, que dirigeait de main de maître son ami Duplain de Sainte-Albine, ancien libraire lyonnais installé au faubourg Saint-Germain...<sup>1493</sup>

Anne-Laure va se retrouver, entraînée malgré elle, dans le tourbillon de la Révolution, ou elle va changer de nom, afin de se protéger. Anne-Laure de Laudren, marquise de Pontallec deviendra Laura Adams. Alors qu'elle s'apprête à embarquer sur un bateau qui doit la conduire en Angleterre, elle apprend que sa mère a épousé Josse de Pontalec. Laura arrivera trop tard pour sauver sa mère des manigances de son mari.

---

<sup>1493</sup> Benzoni Juliette, *Un homme pour le roi*, Paris, Plon, 1999, pp. 161-162

Charles Lecocq (1832-1918)<sup>1494</sup> a réalisé *La Fille de Madame Angot* avec la collaboration de Siraudin, Clairville et Koning. Cette pièce, pleine de fraîcheur et de finesse, sera considérée comme le chef-d'oeuvre de Lecocq. La création a lieu à Bruxelles le 4 décembre 1872 et aux Folies-Dramatiques de Paris, le 21 février 1873. Le succès est triomphal et se prolonge pendant quatre cent onze représentations consécutives à Paris. Cette même année, la pièce est jouée en France dans cent trois villes différentes puis bientôt dans le monde entier<sup>1495</sup>.



### Opéra-comique 1956

### Troupe d'opéra comique Urandi Furiosi

<http://perso.orange.fr/anao/oeuvre/filangot.html>

<http://membres.lycos.fr/urlandi/>

C'est à l'époque de la Régence, que ce patronyme de Madame Angot a été attribué, on ne sait trop pourquoi, au personnage de la femme du peuple subitement enrichie et évoluant dans le beau monde avec ses manières et son langage vulgaire. Madame Angot apparaît sur les

<sup>1494</sup> Charles Lecocq est né à Paris, dans le quartier des Ecoles, le 3 juin 1832, d'une famille très pauvre. Infirmes de naissance, sa vocation musicale se déclara de bonne heure. Il reproduisait fidèlement les airs qu'il entendait avec un flageolet, un instrument considéré comme vulgaire, avec lequel on jouait dans les guinguettes. Il fut remarqué par le professeur de musique de l'établissement qu'il fréquentait. Celui-ci encouragea les parents de Charles à consentir des sacrifices pour leur fils. En 1849, Lecocq est reçu au Concours d'admission du Conservatoire. Il travaille l'harmonie avec François Bazin, et est inscrit dans la classe de composition de Fromental Halévy.

<sup>1495</sup> <http://perso.orange.fr/anao/composit/lecocq.html>

planches sous le Directoire et nous est connu grâce à Lecocq. Si Madame Angot, et qui plus est Clairette Angot, sont des personnages imaginaires, Mademoiselle Lange et Ange Pitou ont réellement existé. Mademoiselle Anne Lange (née en 1772), actrice à la Comédie Française, fut arrêtée en 1793 avec ses camarades pour avoir joué une pièce Révolutionnaire. Ses relations lui permirent de recouvrer la liberté. Elle entra au Théâtre Feydeau et mena grand train sous le Directoire. Il est peu probable qu'elle ait eu une liaison avec Barras. En 1798, Jean Simons, un riche carrossier Bruxellois reconnaît son enfant et l'épouse. Elle abandonne le théâtre et meurt à Florence en 1826. Le deuxième personnage nous est bien plus familier, il s'agit d'Ange Pitou<sup>1496</sup>.

---

<sup>1496</sup> <http://perso.orange.fr/anao/oeuvre/filangot.html>



**Photographie : Ange Pitou, chanteur des rues**

<i>Duplessier (Jean-Baptiste) (Sous)</i>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	L. de la République, pour le Procès de la Maison de la Reine. - Arrêt sur son appel en faveur de la Reine. - Révisé sans appel pour sa vie. C. J. G.
<i>Duplessier (Sous)</i>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Dupuis (Michel).</i> <small>Prêtre, à la cure de St-Jacques de la Place St-Jacques.</small>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Dupuis — Par Dupuis.</i>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Duplain (Sous)</i>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Duplain (Sous-Dupuis)</i> <small>Sous</small>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Duplain &amp; Claire Albine</i> <small>(Sous Dupuis)</small> <small>Rédacteur de la Gazette nationale (Paris)</small>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Duplain (Sous-Dupuis)</i>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Duplain — Par Coligny</i>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	
<i>Duplay (Sous)</i> <small>Secrétaire de la Société de la Constitution</small>	Sous 20 30	1791 27	1791 27	771 1791	C. J. G. 1791	

Photographie : Extrait du registre des emprisonnements des Duplain, Paris - Archives de la préfecture de police de Paris  
« Documents à consulter pour l'histoire de la Révolution française : ordres d'arrestation, d'internement, de mise en liberté, 1789, an (1797)

Pierre et plus particulièrement Benoît ont été pionniers en matière d'antiquariat à Lyon. S'ils n'ont pas été les inventeurs de cette technique de vente, ils ont eu l'ambition de l'implanter dans la ville et de l'adapter au marché local. Cette place d'experts a contribué à asseoir leur réputation, à développer leur renommée et à les hisser en haut du pavé de la librairie lyonnaise. Les catalogues qu'ils ont produit, actuellement en notre possession, sont de précieux témoins de la production littéraire du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils permettent de contribuer à l'écriture de l'histoire du livre et de la librairie. La troisième génération a produit Joseph, cet homme d'affaire dur, dont l'extrême cupidité l'a rendu impitoyable, inique et prêt à toutes les bassesses morales. Cet arriviste, arrogant et manipulateur ne recule devant rien pour conquérir du pouvoir et gagner de l'argent. Ce spéculateur célèbre fut très certainement un bon économiste mais pas un homme de concessions. Cependant, il a su s'adapter au marché et à la conjoncture économique et sociale, en profitant de l'élan boursier de l'avant Révolution, puis de la libéralisation de la presse en 1790. Il a, à son actif, la création de trois journaux d'opinion royaliste puis d'information, qui, s'ils n'ont pas été des best sellers, ont représenté une entreprise commerciale innovante de grande envergure. Son cousin, Pierre-Jacques est très certainement le seul de la famille à avoir pris en marche le courant des Lumières par conviction politique. Célibataire, sans grande ambition professionnelle, il se nourrit des courants philosophiques plus qu'ils ne les produit. La Révolution lui a apporté un mode d'expression jusque là inaccessible. Il s'allie aux idées des « tigres » de la Révolution et produit leurs écrits. Les deux cousins ont chacun persisté dans leurs positions politiques ce qui a conduit le premier à l'échafaud et le second à la ruine. Regrettant que cette histoire s'arrête à la Révolution, afin de ne pas rester sur notre fin, nous avons terminé cette thèse sous forme d'épilogue afin de connaître la « fin » ou peut-être la « triste fin » du fabuleux destin de la famille Duplain.

## Epilogue

# Epilogue

## Epilogue, à Paris, à Lyon et ailleurs...

### La Conspiration de 1816 - Paris

Au cours de cette année 1815, le retour de l'Empereur dont l'audace explique le succès rapide, interrompt le cours de la Restauration. Louis XVIII, reprend le chemin de l'exil avec sa cour, ses ministres, quatre maréchaux et les siens pour s'installer à Gand. Le 11 mars, Napoléon rétablit le drapeau tricolore, le 20 mars, il abolit la noblesse, les titres et décide la proscription et le séquestre des biens des émigrés. A l'extérieur du pays, l'empereur a d'abord affirmé qu'il voulait la paix, mais face aux déclarations hostiles, il organise la mobilisation en avril. Avec cent vingt mille hommes, l'empereur affronte des troupes anglaises et prussiennes en Belgique, ce qui le conduit à la bataille de Waterloo, le 18 juin. Les conséquences de la défaite le poussent à abdiquer. Désirant partir vers les Etats-Unis, il est contraint de se rendre à Sainte-Hélène. C'est la fin de l'épisode des « Cents jours ». Louis XVIII de retour, les élections des 14 et 22 août 1815 installent sur la scène parlementaire une écrasante majorité de députés très royalistes, voire ultras, c'est la deuxième Terreur blanche<sup>1497</sup>.

Dates	Evénements
<b>1804-1814 : 1<sup>er</sup> Empire</b>	
18/5/1804	Constitution de l'An XII, Napoléon devien empereur
2/12/1804	Sacre de Napoléon en présence de Pie VII à Notre-Dame
26/5/1805	Napoléon est couronné roi d'Italie à Milan
2/12/1805	Victoire de Napoléon à austerlitz contre les Russes et les Autrichiens
9/7/1807	Traité de Tilsit scellant la paix et l'alliance de Napoléon et du Tsar
1/3/1808	Création de la noblesse impériale
22/4/1809	Formation de la cinquième coalition
6/7/1809	Napoléon fait arrêter le pape, et remporte la victoire contre l'Autriche à Wagram
2/4/1810	Mariage de Napoléon et de Marie-Louise d'Autriche
20/3/1811	Naissance de « l'Aiglon » roi de Rome
4/3/1812	Alliance franco-autrichienne
2/4/1814	Le Sénat destitue Napoléon
4/4/1814	Napoléon abdique à Fontainebleau sans conditions
5/4/1814	Reddition du général Marmont face aux forces de la coalition
6/4/1814	Adoption d'une constitution monarchique par une poignée de sénateurs
<b>1814-1815 : 1<sup>ère</sup> restauration</b>	
11/4/1814	Traité de Fontainebleau instituant Napoléon souverain de l'île d'Elbe
23/4/1814	Signature de l'Armistice
2/5/1814	Déclaration de Saint-Ouen où Louis XVIII promet une monarchie constitutionnelle
3/5/1814	Entrée de Louis XVIII à Paris
30/5/1814	Traité de Paris, la France retrouve ses frontières de 1790
3/1/1815	Signature d'un traité d'alliance entre la France, l'Autriche et l'Angleterre

<sup>1497</sup> El Gammal, Jean, *Histoire politique de la France de 1814 à 1870*, Paris, Nathan, 1999, pp. 29-34

1/3/1815	Napoléon s'évade de l'île d'Elbe et débarque à Golfe-Juan
14/3/1815	Le maréchal Ney et ses troupes se rallient à Napoléon près d'Auxerre
9/3/1815	Louis XVIII quitte Paris en direction de la Belgique
<b>1815 : Les Cent jours</b>	
20/3/1815	Napoléon entre à Paris
22/4/1815	Acte additionnel aux constitutions de l'Empire
16/6/1815	Victoire des troupes de Napoléon à Ligny
18/6/1815	Défaite de Napoléon à Waterloo
22/6/1815	Napoléon abdique en faveur de son fils
<b>1815-1848 : 2<sup>nd</sup>e Restauration</b>	
8/7/1815	Louis XVIII entre à Paris
15/7/1815	Départ de Napoléon pour Sainte-Hélène
1/8/1815	Licenciement de l'armée impériale
21/8/1815	Victoire des « ultra-royalistes » aux élections
19/10/1815	Loi de sûreté générale
20/11/1815	Second traité de Paris
12/1/1816	Loi de « Clémence royale » prévoyant le bannissement des « Régicides »

**Repères chronologiques : 1804-1816<sup>1498</sup>**

C'est à ce moment là, qu'entrent en scène les nostalgiques de la période Révolutionnaire qui vont mettre en place un vaste réseau humain à travers la France afin de renverser le roi. Ce mouvement, qui va s'étendre durant toute l'année 1816, est connu sous l'appellation de « Conspiration des patriotes ». Cependant, les révoltes qui éclatent dans plusieurs régions du pays sont démantelées les unes après les autres. Paris eût la sienne, et quelle ne fut pas notre surprise à la lecture du jugement qui la condamna, de retrouver Pierre-Jacques Duplain dont nous avons perdu la trace :

Après une instruction de vingt quatre jours dirigée par M. le conseiller Breton d'Aubigny, commis par arrêt de la Cour royale, du 11[mai 1816] du mois dernier, la chambre d'accusation a statué, le 7 de ce moi [juin 1816], sur les auteurs et complices de la conspiration insensée autant qu'abominable des misérables qui osaient prendre le titre de « Patriotes de 1816 », et dont le projet n'était rien moins que d'attenter aux jours du Roi et de la Famille royale, et de détruire le gouvernement, dans l'espoir de quelques jours ou de quelques instans de pillage<sup>1499</sup>.

Les douze condamnés sont, Martin Edouard, major retraité ; Antoine-André Moltedo, 61 ans, ex conseiller à la cour royale d'Ajaccio ; Antoine Passerieu dit Dumoulin, officier retraité ; Duplain, ex libraire de Paris et Lyon, soixante-treize ans ; Joseph Revol, capitaine d'infanterie pensionné, cinquante-sept ans, originaire de La Buissière ; Louis-Nicolas Sevray, inspecteur de police ; Jacques Métrecé, inspecteur de police ; Pierre Ascension, liquidateur général de l'ancienne messagerie royale ; Jean-Nicolas Lambert, soixante-six ans, garçon de bureau de la préfecture de police ; Jeanne-Marie Cretaine, boulanger ; Jean-Marie dit Gringalet, fondeur en

<sup>1498</sup> <http://www.e-chronologie.org/France/dixneuve.php>

<sup>1499</sup> Affaire des Patriotes, *Liste des prévenus de conspiration, arrêtés le 1<sup>er</sup> mai 1816, qui seront jugés par la Cour d'Assises de Paris, le 27 juin, présent mois* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 214

cuire<sup>1500</sup>. Ces hommes sont condamnés à être détenus à la prison de la Force à Paris durant une année<sup>1501</sup>. En réalité vingt-huit conspirateurs furent arrêtés et jugés, ce procès est décrit dans l'ouvrage, *Procès des vingt-huit conspirateurs, soi-disant patriotes de 1816, contenant les faits résultant de l'acte d'accusation, les débats, les discours de M. l'avocat général et de M. Le président, les plaidoyers des défenseurs et des accusés, le jugement, l'exécution, et enfin des détails intéressants sur les auteurs de cette conspiration, qui tendait à changer la forme du gouvernement*<sup>1502</sup>.

Pierre-Jacques, alors âgé de soixante-treize ans, domicilié rue de la Montagne Sainte-Geneviève, n° 86, est l'un d'eux, mais comme les onze autres personnes, il ne fait pas partie de la liste des prévenus qui sont à l'initiative de la conspiration. Il lui est reproché d'être l'ami de deux conspirateurs, Charlet et Lefranc<sup>1503</sup>. A la suite de son arrestation, une perquisition est menée chez lui le 1er mai 1816 par Pierre Dussieux, commissaire de police du quartier Saint-Jacques et M. Perrin, officier de paix<sup>1504</sup>. Duplain nie toute participation à la conspiration lors d'un premier interrogatoire le 3 mai<sup>1505</sup>. Il clame toujours son innocence en juillet alors qu'il est emprisonné, et « supplie son Excellence de vouloir bien lui accorder sa liberté »<sup>1506</sup>. « Comment puis-je être un conspirateur ? » écrit Pierre-Jacques, « Depuis plus de quinze ans, en me conformant à mon triste sort, je me suis retiré dans mon appartement très exigü ou éloigné du grand monde, je me console de mes pertes et de tous mes malheurs suite de la maudite Révolution, avec Tacite, Horace, Plutarque, &c. &c. sans savoir ce qui se passe à Paris, ne lisant pas même les journaux. Voilà l'homme qu'on vient d'arrêter à soixante quinze ans comme conspirateur »<sup>1507</sup>. Il écrit une lettre le 6 juillet dans ce sens au préfet de police, M Danglaise, « Si j'avais l'honneur d'être connu de vous, M. le Comte, je vous citerais ce vers de Racine dans Phèdre ' Examinez ma vie, et songez qui je suis ' »<sup>1508</sup>. Nous aurions pu croire cet homme âgé, sans histoire, retiré du monde, si nous n'avions eu en main quelques lettres ou copies de lettres qui font partie des objets saisis par la police à son domicile lors d'une

<sup>1500</sup> Affaire des Patriotes, *Liste des condamnés* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, page de titre

<sup>1501</sup> Affaire des Patriotes, *Rapport à son Excellence le Ministre d'Etat, préfet de police, 22/7/1816* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 413

<sup>1502</sup> *Procès des vingt-huit conspirateurs, soi-disant patriotes de 1816, contenant les faits résultant de l'acte d'accusation, les débats, les discours de M. l'avocat général et de M. Le président, les plaidoyers des défenseurs et des accusés, le jugement, l'exécution, et enfin des détails intéressants sur les auteurs de cette conspiration, qui tendait à changer la forme du gouvernement*, Paris, A. Tiger, 2 vol.

<sup>1503</sup> Affaire des Patriotes, *Rapport de la préfecture de police à son excellence du 27/6/1816* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 196

<sup>1504</sup> Affaire des Patriotes, *Procès verbal de perquisition chez le Sieur Duplain et d'arrestation dudit* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 418

<sup>1505</sup> Affaire des Patriotes, *Interrogatoire de Pierre-Jacques Duplain, ancien libraire, 3/5/1816* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 417

<sup>1506</sup> Affaire des Patriotes, *Rapport des inspecteurs des prisons, 10/7/1816* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 412

<sup>1507</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à M. Lainé, Inspecteur général de la préfecture de police, 6/7/1816* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 410

<sup>1508</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre de Pierre-Jacques Duplain M. Danglaise, ministre, préfet de police de Paris, 6/7/1816* – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 409

perquisition. Le 3 juin 1814, un inconnu lui écrit du Havre. Après avoir échangé des nouvelles littéraires, celui-ci demande à Pierre-Jacques de lui donner des nouvelles fraîches de Paris :

Taché donc mon bon ami, de reprendre promptement vos bonnes jambes, courrés ça et là, & dite moi franchement si les gouverans n'enfreignent pas les promesses qu'ils ont faites, & si tous les hommes de quelques partis ou opinions qu'ils soient jouissent de la tranquillité promise, j'en doute & en douterai jusqu'à ce que vous me le disiez<sup>1509</sup>.

Ces nostalgiques de la Révolution se sentent mal à l'aise dans la Restauration :

Je vois beaucoup de Capucins [écrit l'inconnu] & je cherche les philosophes... L'avenir ne me promet rien de riant, partout je ne vois que des prêtres, des messes, des officiers, rien de grand, de majestueux, toutes capucinades, de vils adulateurs, tout le monde oublie les principes, personne ne se rappelle plus que 'de tous les animaux qui ravagent un champ, le prêtre qui vous trompe est le plus maléfaisant'. Vous voyez sans doute comme moi, mon cher ami, que les nouveaux plans des gouvernants sont de nous ramener à l'ignorance, à la crasse ecclésiastique dans laquelle nous étions il y a trente ans<sup>1510</sup>.

Les sentiments des deux hommes sont aussi exacerbés qu'il y a vingt cinq ans. Toujours détenu à la prison de la Force, Duplain essaie de faire adoucir le sort qui lui est réservé. Il demande de pouvoir fréquenter la cour dite « la double pistole », où se promènent les gens tranquilles qui conviendraient mieux à son âge, alors qu'il est obligé de partager la cour « de la dette, où est toute la canaille... composée peut être de six cents personnes qui font un bruit épouvantable »<sup>1511</sup>. En août, son état de santé se dégrade et nécessite un transfert à l'infirmerie de la prison, « Je n'y vois presque plus, dit-il, je perds la vue... marchand à pas lents, je traîne mes faibles jambes l'une devant l'autre et me soutiens à peine »<sup>1512</sup>. Devant la difficulté à maintenir un homme de 75 ans en mauvaise santé en prison, les autorités décident en septembre de l'éloigner de la capitale, elles désignent Lyon comme lieu de retraite<sup>1513</sup>. Quinze jours lui sont accordés pour vendre ses meubles et ses effets afin de réunir l'argent nécessaire pour effectuer le voyage<sup>1514</sup>. Un passeport lui est délivré pour Lyon, la préfecture de police de la ville est prévenue de son arrivée, elle envoie un courrier à Paris pour assurer qu'« il sera exercé sur cet individu toute la surveillance dont il est susceptible [de faire l'objet] »<sup>1515</sup>. Après avoir fait preuve de bonne volonté auprès des autorités, Duplain enfin libre, n'en fait qu'à sa tête, les différents rapports rédigés par la préfecture montrent qu'il ne veut pas aller à Lyon :

<sup>1509</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre [d'un inconnu] adressée à Pierre-Jacques*, 3/6/1814 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 418

<sup>1510</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre [d'un inconnu] adressée à Pierre-Jacques*, 3/6/1814 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 418

<sup>1511</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à M. Lainé, Inspecteur général de la préfecture de police*, 6/7/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 410

<sup>1512</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre de Pierre-Jacques Duplain à son excellence le Ministre de la police générale du royaume de France*, 14/8/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 411

<sup>1513</sup> Affaire des Patriotes, *Préfecture de police*, 18/10/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 404

<sup>1514</sup> Affaire des Patriotes, *Rapport à son excellence le Ministre d'Etat, Préfet de police*, 18/10/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 403

<sup>1515</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre de la Préfecture du Rhône au Ministre d'Etat*, 30/10/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 400

Je suis sorti le 20 de ce mois [novembre] avec un passeport pour Lyon ou je ne connais personne en étant sorti, il y a cinquante ans. Je suis presque aveugle. Ne voyant pas à me conduire la nuit, et fort peu le jour, obligé de ne passer que par des rues qui me sont connues. J'ai 75 ans, une hernie qui m'empêche de marcher, et une grande difficulté d'uriner... et pas le sol pour faire un si grand voyage<sup>1516</sup>.

Duplain ment lorsqu'il déclare qu'il ne connaît plus personne à Lyon, ses trois sœurs, Constance, Marie-Marguerite et Claudine, respectivement âgée de 77, 76 et 72 ans vivent de leurs rentes rue Vaubecourt. Son neveu Benoît-Louis Rosset, fils de sa sœur Andrée est installé place de la Charité avec sa femme et ses trois enfants. Est-il fâché avec sa famille ? ou bien n'est-ce pas le moment pour lui de se rendre dans cette ville où une conspiration vient d'échouer ? Pierre-Jacques fait de la résistance, traîne les pieds. Peu à peu les officiers préfectoraux se font plus complaisants avec lui, « On ne pense pas qu'il puisse être bien dangereux de lui laisser la liberté de séjourner dans la capitale<sup>1517</sup>. Duplain vaque à ses affaires avec toute la sécurité d'un homme qui semble ne rien craindre »<sup>1518</sup>.

Le 9 janvier 1817, le dernier rapport de la préfecture indique qu' « il a déménagé et l'on ne connaît pas sa nouvelle adresse »<sup>1519</sup>. Duplain est-il parti à la cloche de bois ou bien a-t-il bénéficié de la complaisance des officiers de la préfecture ? nul ne le sait. Nous perdons sa trace le 9 janvier. La fin de sa vie, contée par Ange Pitou, résume bien ce que fut son idéal de vie « abandonné de tout le monde, il vient de mourir [1820], dans la plus complète misère, n'ayant d'autres vices que l'insouciance, l'amour irréflecti d'une liberté déraisonnable »<sup>1520</sup>.

### **La Conspiration 1816, suite... à Lyon**

L'année 1816 à Lyon est le témoin d'événements similaires à ceux de Paris, ils portent le nom de « Conspiration Rosset », qui n'est autre que le neveu de Pierre-Jacques Duplain (fils de sa sœur Andrée, elle-même l'épouse de Louis Rosset, libraire). Les prémices de la conspiration de Lyon prennent source à Grenoble avec Jean-Paul Didier. Alors que Louis XVIII est proclamé par le sénat, la résistance continue dans le département de l'Isère, cependant, dès que la nouvelle de l'abdication de Napoléon arrive jusque dans cette contrée, on fut d'accord pour penser que le terme de la lutte était arrivé<sup>1521</sup>. L'adhésion au nouvel ordre des choses du préfet Fourier et du modéré Comte de Juigné permet d'apaiser la région. Cependant, cette passivité de l'opinion durant la première Restauration n'est pour beaucoup

---

<sup>1516</sup> Affaire des Patriotes, *Lettre de Pierre-Jacques Duplain Monseigneur le Ministre de la police générale*, 30/11/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 397

<sup>1517</sup> Affaire des Patriotes, *Rapport de la préfecture de police*, 3/10/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 395

<sup>1518</sup> Affaire des Patriotes, *Rapport de la préfecture de police*, 28/12/1816 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 394

<sup>1519</sup> Affaire des Patriotes, *Rapport de la préfecture de police*, 9/1/1817 – Archives de la Préfecture de Paris, AA 333, pièce 390

<sup>1520</sup> Engerand, Fernand, *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*, *Op. Cit.*, p. 69

<sup>1521</sup> Dumolard Henry, *La Terreur blanche dans l'Isère : Jean-Paul Didier et la Conspiration de Grenoble*, 4 mai 1816 (d'après des documents inédits), Grenoble, Allier père & fils, 1928, p. 13

qu'une apparente résignation<sup>1522</sup>. Au début 1816, la population iséroise se compose, à côté d'un petit groupe d'indifférents et de passifs, de deux factions irréconciliables : d'un côté les bonapartistes, qui ne pardonnent pas l'ostracisme et les brimades dont ils ont fait l'objet, et de l'autre les ultras, qui s'exaspèrent de ne pouvoir faire complètement triompher leurs vues<sup>1523</sup>.

Jean-Paul Didier<sup>1524</sup>, avocat au parlement de Grenoble, s'installe à Paris où il réalise une fortune considérable (500 000 F) en aidant les anciens émigrés à recouvrer leurs biens et à racheter leurs propriétés<sup>1525</sup>. De retour en Dauphiné, « avec son caractère aventureux et sa mobilité d'esprit », il suit une voie toute nouvelle et se lance à corps perdu dans des entreprises aussi diverses qu'aventureuses, la plus importante étant le dessèchement des marais de Bourgoin. Didier qui a eu des penchants politiques de tout bord, s'alliant tantôt avec les uns ou les autres, n'est pas plus heureux au retour de Louis XVIII. La seconde Restauration refuse ses services et, Didier, qui s'était rendu suspect auprès de tous les régimes, de son côté, les prend tous en haine<sup>1526</sup>. Les affaires industrielles à la tête desquelles il se trouve périssent les unes après les autres. Il fait des spéculations de bourse malheureuses et son cabinet d'avocat, négligé depuis longtemps, ne rapporte à peu près plus rien. Repoussé par les divers régimes qui venaient de se succéder, aigri, Didier se sent acculé aux grands moyens. Le gouvernement des Bourbons est entouré d'ennemis, de toutes parts gronde le mécontentement populaire, Didier décide que c'est de ce côté que sera son salut. Divers séjours à Paris lui donnent l'occasion de rencontrer les principaux mécontents de la capitale, il participe à d'obscures intrigues. A la suite d'une réunion à Paris du 20 octobre 1815 du « Comité de l'Indépendance nationale » composé de quelques anciens ministres et de certains membres notoires de la Chambre des « Cent Jours », les conspirateurs décident de mettre sur pied un vaste plan de conjuration<sup>1527</sup>, Didier, acculé à la ruine, exalté par ses amis, quitte Paris. Sa décision prise, il est résolu à tenter la fortune comme organisateur de la conspiration<sup>1528</sup>. Il se dirige vers Grenoble en s'arrêtant dans la Seine et Marne, le Loiret, le Cher, la Nièvre, l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, l'Ardèche, la Drome, les Hautes-Alpes, l'Ain, la Saône-et-Loire et l'Isère<sup>1529</sup>. Dans le Rhône, Didier désigne « M.

<sup>1522</sup> *Ibid.*, p. 16

<sup>1523</sup> *Ibid.*, p. 53

<sup>1524</sup> Jean-Paul Didier, né le 25/6/1753 à Upie dans la Drôme de Pierre-Jean, marchand et de Marie-Anne Combelle. Etudia le droit à l'université de Valence pour s'établir avocat au Parlement de Grenoble. En 1784, il épouse Claudine-Rosalie Drevon, fille de feu Claude Drevon, ancien procureur au Parlement, sa femme lui apporte 20 000 livres de dot - Dumolard Henry, *La Terreur blanche dans l'Isère : Jean-Paul Didier et la Conspiration de Grenoble, 4 mai 1816* (d'après des documents inédits), Grenoble, Allier père & fils, 1928 p. 58

<sup>1525</sup> Dumolard Henry, *Op. Cit.*, p. 61

<sup>1526</sup> *Ibid.*, p. 69

<sup>1527</sup> *Ibid.*, p. 73

<sup>1528</sup> *Ibid.*, p. 71

<sup>1529</sup> *Ibid.*, p. 72

Rosset... pour remplir l'emploi d'agent de l'indépendance nationale à Lyon »<sup>1530</sup>. Fin novembre, il arrive enfin à Grenoble, ce n'est d'ailleurs pas dans cette ville qu'il décide d'agir mais à Lyon où il s'adresse à un homme énergique et décidé, Benoît-Louis Rosset, quarante-trois ans, fabricant de papiers peints. Les deux hommes se connaissent depuis 1808 car Didier avait défendu son ami dans un procès important dont nous ne connaissons pas la teneur. Le projet de conspiration n'était rien moins que de s'emparer par surprise de la place de Lyon. Dès le 16 janvier, Didier se rend à Lyon sous le nom d'Auguste, il organise des réunions qui se tiennent aux Massues, près des Acqueducs dans la maison de Rosset. La conspiration lyonnaise se fomentent autour des lyonnais Jean-François Montain, docteur en médecine de trente-huit ans<sup>1531</sup>, ami de longue date de Louis Rosset, père de Louis-Benoît dont il dit qu'il a constamment « reçu des marques d'amitié, en sa qualité d'administrateur des hospices »<sup>1532</sup> ; Jean-François-Etienne Lavalette, trente-deux ans, ex receveur général du département des Basses-Alpes, domicilié à Digne ; Pierre-Christophe Simon, trente-cinq ans, officier licencié, débitant de tabac rue de la Poulallerie ; Michel Rosa, trente ans, sergent dans la légion du Rhône, caserné à Lyon, natif de Marseille ; Michel Jacquemet, quarante-quatre ans, colonel en non activité du 1<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, né et domicilié à Colonge dans l'Ain<sup>1533</sup>. Rosset fait le point sur les forces en présence, quatre cent hommes suffisent pour s'emparer de la ville, estime-t-il, auxquels il ajoute ses cinquante ouvriers tous armés<sup>1534</sup> ainsi que deux cent cinquante soldats du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère et vingt cinq réfugiés du midi. Sa troupe est rassemblée aux Brotteaux<sup>1535</sup>. L'exécution du projet lyonnais fixée le 24 janvier est avancée dans la nuit du 20 au 21 janvier en raison de l'arrivée du régiment des chasseurs d'Angoulême. Deux jours avant la date fatidique, tous les protagonistes sont en place. Mais, coup de théâtre, la conspiration est dénoncée à Charrier Sainneville<sup>1536</sup> qui donne l'ordre au général Maringoné qui commande le département du Rhône, d'arrêter les conspirateurs<sup>1537</sup>. Tout va très vite, dans la nuit du 19 janvier, Simon et Rosset sont arrêtés, le 21, c'est le tour de Lavalette, Montain et Rosa. Didier parvient à s'enfuir<sup>1538</sup>. Le déroulement de l'arrestation de Rosset demande que l'on s'y arrête, le 19, les commissaires de police Arnaud, Brirot et

<sup>1530</sup> *La Conspiration de Rosset, débats de la cour d'assise, jugement...*, Lyon, Chambet, 1816, p. 2

<sup>1531</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>1532</sup> *Ibid.*, p. 36

<sup>1533</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>1534</sup> Lors du procès, il n'a pas pu être déterminée la façon dont les armes auraient été livrées aux employés, *La Conspiration de Rosset, débats de la cour d'assise, jugement...*, Lyon, Chambet, 1816, p. 26

<sup>1535</sup> *La Conspiration de Rosset, débats de la cour d'assise, jugement...*, Lyon, Chambet, 1816, p. 6

<sup>1536</sup> Le lieutenant général de Lyon, Charrier-Sainneville a été nommé en juillet 1815 après avoir été magistrat pendant quatorze ans, Charrier-Sainneville, *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon, depuis l'ordonnance royale du 5 septembre 1816, jusqu'à la fin d'octobre de l'année 1817*, Paris, Tournachon-Molin et H. Seguin, Lyon, Targe, 1818, p. 8

<sup>1537</sup> Charrier-Sainneville, *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon, depuis l'ordonnance royale du 5 septembre 1816, jusqu'à la fin d'octobre de l'année 1817*, Paris, Tournachon-Molin et H. Seguin, Lyon, Targe, 1818, p. 10

<sup>1538</sup> Dumolard Henry, *Op. Cit.*, p. 74

Giraud frappent à la porte du domicile de Rosset qui met du temps à ouvrir avant de les laisser pénétrer dans la maison. Rosset est là, presque nu sous un manteau, les policiers lui signifient son arrestation. Il demande l'autorisation de passer dans sa chambre pour se vêtir, celle-ci lui est accordée<sup>1539</sup>. Les agents profitent de ce moment pour s'emparer des armes cachées dans la maison, quatre fusils, quatre pistolets, un poignard, deux barils et un paquet de poudre à tirer<sup>1540</sup>. Les agents, qui estiment que Rosset prend beaucoup de temps pour s'habiller, pénètrent dans sa chambre pour constater qu'il n'est plus là. On le cherche et on le trouve caché dans un cabinet poussiéreux, les agents le débusquent, tentent de s'emparer de lui. Rosset n'est pas près à se rendre, il « les menace tous de l'explosion d'une machine infernale inventée par les Anglais, qui allait porter le ravage et la mort sur tous les assistans »<sup>1541</sup>. Il brandit une bouteille d'huile de vitriol « menaçant de faire périr ceux qui oseraient s'approcher »<sup>1542</sup>. Le courageux agent Couturier se jette sur lui au péril de sa vie, la bouteille, toujours entre les mains de Rosset, se brise dans la bataille, se répand sur Couturier, Savarin et Rosset. L'acide attaque les vêtements des hommes qui se débattent, un seul cri s'élève alors dans la maison « Je brûle, de l'eau, de l'eau. On prépare force eau de mauve, je bassinai M. Rosset, [déclare l'agent Couturier] il me bassinait, nous nous bassinions ». Au moment où les faits sont relatés au procès tout le monde rit, surtout Rosset<sup>1543</sup>. Enfermé à la prison de Roanne à Lyon, l'homme, interrogé le 1<sup>er</sup> février par le lieutenant de police de Lyon, affiche un caractère bien trempé :

l'homme est coriace, déclare le Lieutenant, il nie tout en bloc... j'ai renouvelé hier l'interrogatoire du Sieur Rosset : cette fois il a refusé de répondre à aucune de mes questions, en disant qu'il n'était pas assez au fait des affaires pour se conduire dans une semblable circonstance ; que si l'on désirait obtenir de lui quelques réponses, il fallait d'abord lui passer le procès verbal de son arrestation, lui donner connaissance des motifs qui l'avaient provoqué et surtout le nom de ses accusateurs ; qu'alors on lui donnerait trois avocats qui ayant examiné la régularité de ces pièces, l'assisteraient dans une instruction préliminaire qui se faisait devant moi.

Le soir même, un deuxième interrogatoire le met face à Simon, son dénonciateur, il persiste à ne rien dire, il rejoint Lavalette et Montain qui ont déjà été transférés dans leur cellule<sup>1544</sup>. Alors que Rosset bien plus tard va se plaindre de ses conditions de détentions au cachot de Roanne, nous apprenons par divers rapports effectués par le gardien de la prison que la vie n'était pas si difficile et que les prisonniers pouvaient recevoir la visite de leur famille. Rosset

<sup>1539</sup> *La Conspiration de Rosset, débats de la cour d'assise, jugement...*, Lyon, Chambet, 1816, p. 59

<sup>1540</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>1541</sup> *Ibid.*, p. 59

<sup>1542</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>1543</sup> *Ibid.*, p. 59

<sup>1544</sup> *Lettre du lieutenant de police de la ville de Lyon à M. le Comte*, Lyon, 1/2/1816

d'ailleurs en profite pleinement puisque ses proches ne respectent pas les heures de visite. Le laxisme est tel que le 12 mai, il tente une évasion avec un certain Joseph Bertholon<sup>1545</sup> qui parvient à s'enfuir. Rosset n'a pas cette chance, en tentant d'emprunter une échelle de corde que des complices avaient tendue entre la petite fenêtre placée sur le derrière de sa chambre et le toit, n'étant pas équilibriste, il tombe et se brise la jambe. Les cris des autres détenus et le râle de Rosset ont tôt fait d'alerter le gardien<sup>1546</sup>. A la suite de ces incidents, M. Grand, le gardien de la prison, est révoqué pour négligence pour être remplacé par François Garnier<sup>1547</sup>. Bertholon quant à lui sera arrêté à Lyon le 18 juillet<sup>1548</sup>.

Qui sont les dénonciateurs de la conspiration ? il y a tout d'abord des lettres de dénonciation qui font état des agitations dans Lyon, ainsi celle du Sieur Oache, ancien militaire qui écrit au maire de sa commune de Nuits [Côte d'Or] qu'au cours de son passage à Lyon le 19 janvier il a rencontré un nommé Dufour qui lui a donné l'adresse de Durand et Lamy. Durand (tailleur) le conduit dans un café où il est témoin d'une conversation, « Il m'a demandé s'il n'y avait pas de bruit à Dijon. Sur ma réponse négative, il a ajouté qu'il en était autrement à Lyon, que, bientôt, on y verra flotter le drapeau tricolore, et que le coup avait été manqué, il y avait peu de jours »<sup>1549</sup>. Pour Charrier Sainneville et Henry Dumolard, le dénonciateur est le capitaine Simon qui aurait écrit au général Maringoné, commandant le département pour l'aviser de ce qui se passait, « Les avantages concédés plus tard à Simon par le gouvernement nous autorise à croire ... que c'est bien cet officier qui révéla le complot »<sup>1550</sup>. Cette thèse est confirmée par Maringoné qui écrit à M. le Comte, le 6 septembre, « Quant à Simon... les services réels qu'il a rendu me semblent mériter quelque récompense et je le recommande à votre bonté »<sup>1551</sup>. Pour Rosset, cela ne fait aucun doute, sa femme est responsable de son arrestation, « Personne ne m'a trompé qu'elle, elle seule m'a trahie, sans elle je n'eusse pas été jugé, sans elle, je ne serais pas au Château d'If. Elle seule a eu l'infamie de dire devant témoin que j'étais fou »<sup>1552</sup>.

Alors que les conspirateurs lyonnais sont sous les verrous, Didier ne se décourage pas, le coup avait échoué à Lyon à la suite d'une trahison, il tenterait de nouveau l'expérience, la rébellion partira de Grenoble pour embraser toute la France. A Lyon, sa véritable identité

<sup>1545</sup> Bertholon emprisonné pour divers crimes et délits, en réalité vol avec violence, *Attestation du capitaine commandant la compagnie de gendarmerie du département du Rhône*, Lyon, 20/7/1816

<sup>1546</sup> *Rapport de grand [gardien de la prison de Roanne] à M. le maire de la ville de Lyon*, Lyon, 13/5/1816

<sup>1547</sup> *Note du conseiller d'Etat, préfet du département du Rhône*, Lyon, 22/8/1816

<sup>1548</sup> *Lettre du lieutenant de police de Lyon à M. le Comte*, Lyon, 18/7/1816

<sup>1549</sup> *Déclaration faite par le Sieur Oache, ancien militaire impliquant divers individus*, Dijon, 21/1/1816

<sup>1550</sup> Dumolard Henry, *Op. Cit.*, p. 74

<sup>1551</sup> *Lettre de Vionnet de Méringoné à M. le Comte*, Lyon, 6/9/1816

<sup>1552</sup> *Lettre de Rosset à M. ...., Château d'If*, 11/6/1817

ayant été démasquée, il est activement recherché. Il se réfugie à Bourgoin où il possède de nombreuses relations, puis près de Grenoble chez M. Vial de Noyarey ; A Grenoble, il ne trouve pas le soutien escompté et l'on se méfie de lui : il faut appel aux militaires dont les officiers piémontais sont hostiles au régime. N'ayant plus rien à espérer de la France (ils n'obtiendraient jamais leur réintégration dans l'armée ni des lettres de naturalisation) ils étaient prêts à accepter la première aventure qu'on leur proposerait<sup>1553</sup>. L'insurrection, lancée début mai n'eut aucune chance de succès, elle fut mâtée très vite et Didier arrêté en Savoie, transféré à Turin est remis aux autorités françaises<sup>1554</sup>. Le 9 juin, au terme de son procès, il est condamné à mort<sup>1555</sup> et exécuté le lendemain. « Au pied de l'échafaud... il se tourne alors vers son respectable ami [Abbé Toscan, curé de Saint-Louis] pour lui recommander encore une fois sa malheureuse famille et pour lui faire ses derniers embrassements. Sa physionomie, légèrement altérée en cet instant par un mouvement de sensibilité, reprend presque aussitôt l'expression du calme.... La fin de cet homme avait été plus belle que sa vie »<sup>1556</sup>.

Charrier-Sainneville se nomme en réalité Charles-Sébastien Salicou, né à Grenoble en 1768, il épouse la mère de Charrier de La Roche et prend à cette occasion le nom de Charrier. Il se fait connaître à Lyon alors qu'il est lieutenant de police en publiant la brochure « Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon, depuis l'ordonnance royale du 5 septembre 1816, jusqu'à la fin d'octobre de l'année 1817 ». Il attire l'attention du gouvernement sur la conspiration du 8 juin et s'expose ainsi à des haines tenaces<sup>1557</sup>.

Au moment de l'ouverture du procès de Lyon, les événements de Grenoble ne sont pas de bonne augure pour les lyonnais car ils peuvent servir de prétexte pour demander à Lyon le bannissement d'un très grand nombre d'individus. Le 26 août la grande salle des assises du Palais de justice de Lyon se remplit très vite. La cour est composée de Bastard d'Estang, premier président, de Coste, Danglancier de Saint-Germain, Durand de Vermont et Denamps, conseillers, l'avocat général est Chantelauze et le greffier Marchand. Les bancs du public sont occupés par Mme de Lavalette, Mme Rosset et ses deux filles ainsi que par d'autres parents. Les défenseurs des prévenus sont à leur place, Guerre pour Rosset, Lombard de Quincieux pour Montain, Menou pour Lavalette, Journal pour le colonel Jacquemet, Homchon pour Simon et Beaujard pour Rosa<sup>1558</sup>. Les accusés arrivent entre deux gendarmes, « leur ton est tranquille et assuré, leur mise est décente »<sup>1559</sup>. Rosset et Montain entrent en s'appuyant sur

<sup>1553</sup> Dumolard Henry, *Op. Cit.*, p. 77

<sup>1554</sup> *Ibid*, p. 9

<sup>1555</sup> *Ibid*, p. 203

<sup>1556</sup> *Ibid*, p. 205

<sup>1557</sup> [http://www.ajasse.com/reference\\_ajasse.php?lien=catalogue\\_ajasse&rub=2&nopage=3&ref=21724](http://www.ajasse.com/reference_ajasse.php?lien=catalogue_ajasse&rub=2&nopage=3&ref=21724)

<sup>1558</sup> *La Conspiration de Rosset, débats de la cour d'assise, jugement...*, Lyon, Chambet, 1816, p. 1

<sup>1559</sup> *La Conspiration de Rosset, débats de la cour d'assise, jugement...*, Lyon, Chambet, 1816, p. 1

des béquilles. Lavalette arbore sa croix de la légion d'honneur, Jacquemet et Simon sont en habits bourgeois, décorés également de la légion d'honneur, Rosa est en habit de sergent.

Le procès commence, l'acte d'accusation est lu aux prévenus :

Auteurs ou complices d'un complot tendant à détruire le gouvernement Royal et légitime à armer les citoyens contre l'autorité royale, à exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres ; à porter la dévastation, le massacre et le pillage dans la ville de Lyon et les départemens environnans ledit complot tendant encore à se rendre maître de la ville de Lyon ; à s'emparer de l'autorité civile, judiciaire et militaire ; à faire marcher des bandes qu'ils auraient levées, armées et organisées, contre les troupes du Roi qui se portaient sur Lyon, à se saisir de l'artillerie qui était à Lyon, tant pour la tourner contre les citoyens que pour la diriger contre les troupes du Roi ; à opérer un soulèvement contre l'autorité Royale, tant dans la ville de Lyon que dans les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône et autre environnans, à la faveur duquel soulèvement ils se proposaient de bouleverser la France entière ; et dans cette vue d'avoir préparé et rédigé une proclamation tendante à tromper et à égarer le peuple français, à ébranler les sentimens de fidélité qu'il doit à son Souverain légitime<sup>1560</sup>... Conspiration dans le genre de celles ourdies à Paris, éclatés sous les murs de Grenoble et fomentées dans l'Ain par des hommes sans considération et sans consistance, perdus de dettes, altérés de pouvoir, se livrant au délire de leur ardente imagination et aux rêveries d'une ambition insensée<sup>1561</sup>.

Chacun des prévenus est interrogé, la plupart d'entre eux nie les accusations, principalement Rosset. Il en est un qui va parler, Simon donne les détails de l'affaire et accable Rosset, « Le 17, Rosset me fit une visite pour m'attirer dans son projet, 'j'attends des nouvelles satisfaisantes' me dit-il... Je riais de tout ce qu'il me disait, et lui montrai que je n'avais aucune confiance dans ce qu'il m'annonçait : 'la fin couronnera l'œuvre' me répondait-il »<sup>1562</sup>. Après les dénégations presque complètes de tous les accusés face aux dires de Simon, le président s'adresse à lui, « Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance de vos révélations, avec quel scrupule vous devez parler. Vous devez à la Patrie, à l'honneur, vous devez au Roi la vérité, la vérité seule. J'y persiste », répond Simon<sup>1563</sup>. C'est alors que Rosset, d'une voie menaçante l'interpelle, « Regardez-moi, Simon ! regardez-moi », « Je n'ai pas besoin de vous regarder, je vous connais bien », répond Simon sans détourner la tête. « Bien long-temps avant votre déclaration », reprend Rosset, « n'avait-il pas été fait des promesses de place et d'argent pour vous, à votre femme et à votre bel-sœur, Mme Jacot ? »<sup>1564</sup> Ces insinuations ne seront pas retenues par le Président afin de ne pas gêner Mme Simon. Les témoins se succèdent à la barre, Bonand le chef d'atelier de Rosset ; Girard son jardinier et sa femme ; Michel Dorel, maire de La Mure, Michel Creuzet, sa femme et leur domestique,

<sup>1560</sup> *Ibid*, p. 3

<sup>1561</sup> *Ibid*, p. 4

<sup>1562</sup> *Ibid*, p. 19

<sup>1563</sup> *Ibid*, p. 52

<sup>1564</sup> *Ibid*, p. 53

domiciliés à la Guillotière ; Ligonnet, notaire à Saint-Laurent de Mure ; Jacques Bouvier, maître de poste à Bourgoin ; Jean Montagnon ; Jacques Gore, domestique du capitaine Perrotin ; Gabet tenancier de l'hôtel de Provence ; Couturier et Savarin, agents de police<sup>1565</sup>. Une semaine suffit pour venir à bout des interrogatoires et des plaidoiries. Le président fait un bref résumé de ce qui fait la matière d'accusation pour chacun des prévenus : Rosset, Montain et Lavalette, en conspirant contre le trône et fomentant la guerre civile entre les citoyens ; Jacquet, en réunissant Rosset et Simon ; Roza, en ne révélant pas assez tôt<sup>1566</sup>. Rosset rend hommage à M. le premier président de son humanité, et à M. l'avocat général de son impartialité. Lavalette tient à peu près le même langage, et termine son discours par cette phrase énigmatique, « MM. Les jurés, je suis Français, vous êtes lyonnais, je n'ai rien à craindre »<sup>1567</sup>. Le samedi 31 août, les jurés se prononcent :

Benoît-Louis Rosset est-il coupable du crime de complot contre le Roi, avec les circonstances que l'un des buts de ce complot était de s'emparer de la ville et des autorités, de lever des bandes armées, de se saisir de l'artillerie en général, de faire un soulèvement universel ? Enfin d'avoir préparé, rédigé une proclamation destinée à être affichée à veuille que le complot aurait éclaté : non à l'unanimité.

S'il n'est coupable d'être auteur de ce complot, en est-il complice pour avoir donné des instructions, avoir aidé et consent aux moyens proposés pour consommer ledit complot ? : non à l'unanimité.

Est-il coupable d'une proposition desdits faits, laquelle n'aurait pas été agréée ? : oui à l'unanimité.

A-t-il eu connaissance de ce complot, sans l'avoir révélé dans les vingt quatre heures ? : oui à l'unanimité.

Est-il coupable du crime de rébellion avec les circonstances de blessures en versant du vitriol sur les agents de police ? : oui à l'unanimité<sup>1568</sup>.

Le jugement rendu, la cour après en avoir délibéré, annonce la sentence qui ordonne, Jacquet, Rosa, Simon déchargés d'accusation et libérés ; condamne Rosset et Lavalette à dix ans de bannissement hors du territoire français, dix ans de surveillance après les dix premières années, en fournissant un cautionnement de bonne conduite de chacun cent mille francs, Lavalette est dégradé de la légion d'honneur ; Montain est condamné à cinq ans d'emprisonnement. Lorsque le Président demande aux accusés s'ils n'ont rien à dire sur la prononciation de la peine, Rosset paraît très surpris de ne pas voir leurs avocats. M. le Président lui dit alors avec douceur, « c'est qu'apparemment ils ont vu que vous ne pouviez être jugés avec plus d'indulgence ». Rosset demande alors qu'on ait égard dans la prison à leur position, « On aura tous ceux », dit avec bonté M. le Président, « qui ne seront pas nuisibles à votre sûreté ». En quittant la salle, Rosset s'adresse aux jurés, « Vous avez commis

<sup>1565</sup> *Ibid.*, pp. 55-58

<sup>1566</sup> *Ibid.*, 1816, p. 51

<sup>1567</sup> *Ibid.*, p. 89

<sup>1568</sup> *Ibid.*, p. 91

une grande erreur » clame-t-il. « Vous êtes bien bon de vous plaindre », lui rétorque Lavalette en l'entraînant hors de la salle<sup>1569</sup>. Lavalette a compris que leur sort était plus enviable que celui de Didier à Grenoble. Pourquoi ont-ils bénéficié d'une telle clémence. Tout d'abord, la loi du 20 décembre 1815 décide de ne déférer aux Cours prévôtales que les seuls crimes et attentats présentant un caractère matériel de violence publique, à l'exclusion des crimes secrets, des complots, qui restaient de la compétence de la juridiction de droit commun, la Cour prévôtale du Rhône n'eut pas à connaître de cette affaire puisqu'il n'y avait pas eu de commencement d'exécution. De plus, Charrier Sainneville déclare en 1818 :

Trois ou quatre mois après éclatèrent les troubles de Grenoble ; ils servirent de prétexte pour demander à Lyon le bannissement d'un très-grand nombre d'individus ; mais, convaincu que cette malheureuse affaire, dont on affectait de grossir l'importance, n'avait eu dans le département du Rhône aucune ramification, je résistai à des rigueurs aussi injustes et aussi déplacées. Le Préfet partagea mon opinion, et le gouvernement l'approuva<sup>1570</sup>.

Nous ne connaissons pas véritablement le fond de cette histoire, des recherches plus approfondies devront être entreprises car les débats au cours du procès n'eurent que fort peu un caractère politique, paraissant vouloir croire à la fable du Comité de l'Indépendance nationale. N'existât-elle jamais que dans l'imagination de Didier ? seul l'avocat général parla des conférences séditeuses des ministres démissionnaires, et accusa Fouché, Carnot et Talleyrand d'avoir ourdi la trame dont un des fils seulement était entre les mains de la justice<sup>1571</sup>. Charrier Sainneville déclare en 1818, « Les manœuvres de cette époque n'ont jamais pu être bien éclaircies, le temps en apprendra davantage<sup>1572</sup>. De même que l'on ne sait pas s'il y a un lien, une complicité entre Pierre-Jacques Duplain à Paris et son neveu Louis-Benoît Rosset à Lyon.

Quel sort est-il réservé à Louis-Benoît Rosset après le procès ? Après avoir séjourné à la prison de Roanne à Lyon., le 15 octobre, Rosset et Lavalette se préparent à être transférés vers le Château d'If à Marseille<sup>1573</sup>. La fille préférée de Rosset, Zilia décide d'accompagner son père dans l'exil, « Elle sentit que son père serait perdu sans ses soins et sa tendresse et malheureusement ses pressentimens ne se sont que trop vérifiés... cet enfant inimitable s'est constituée prisonnière avec [moi] »<sup>1574</sup>. Ses deux autres enfants, Pétrus et sa fille Emma restent auprès de leur mère à Lyon. Emma est partagée entre ses deux parents, « d'un côté je ne voudrais pas te déplaire ; d'un autre côté je ne voudrais pas désobliger maman en la

<sup>1569</sup> *Ibid*, p. 93

<sup>1570</sup> Charrier-Sainneville, *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon, depuis l'ordonnance royale du 5 septembre 1816, jusqu'à la fin d'octobre de l'année 1817*, Paris, Tournachon-Molin et H. Seguin, Lyon, Targe, 1818, p. 11

<sup>1571</sup> Dumolard Henry, *Op. Cit.*, p. 74

<sup>1572</sup> Charrier-Sainneville, *Op. Cit.*, p. 10

<sup>1573</sup> *Lettre de la police de Lyon à M. le comte*, Lyon, 15/10/1816

<sup>1574</sup> *Lettre de M. Rosset adressée à Mon cher ami*, sd

laissant ; je ne sais donc comment me déterminer. Je vais consulter maman qui est près de moi, comme j'aurais pris ton avis si j'étais auprès de toi ; ainsi je suivai celui de maman qui voit ma position »<sup>1575</sup>. Leur transfert se passe bien, mais il n'en est pas de même lorsque leur diligence arrive à Marseille où ils sont attendus par une troupe de « cannibales », qui les auraient « égorgés », s'ils n'avaient pas été accompagnés par Zilda, la fille de Louis-Benoît et sa femme de chambre, Caroline qui calment l'agressivité des assaillants<sup>1576</sup>. Voici la liste des seuls effets que Rosset est autorisé à embarquer à bord du navire nommé « Hope providence », sous le commandement du capitaine Youngt. Deux malles remplies de hardes dont un chapeau, un grand manteau bleu, un mantelet gris, une robe de chambre, une paire de bottes et une paire de souliers. S'ajoutent quelques accessoires, une paire de béquilles, une canne de bois de fer, un parapluie à bec recouvert à neuf. Pour son confort personnel « au château », un miroir, une cassette formant secrétaire, un coussin percé, un matelas, deux couvertures de laine, une paire de draps, un traversin, un baquet cerclé en fer. Pour adoucir un peu plus la vie sur l'île, une caisse de cinquante bouteilles de vin de 1805, Rivesalte rouge, deux bouteilles d'extrait d'absynthe, deux bouteilles de rhum, un esprit de vin, une eau de fleur d'orange. Pour la cuisine, un vinaigre fort à la framboise, un paquet de moutarde, six assiettes communes, une cafetière à la Dubelloy en fer blanc. Quelques livres et un atlas qu'il pourra lire sur une chaise en paille viennent terminer cette liste. Pour la traversée, il garde avec lui, un sac de nuit et une caisse contenant ses *hardes* de passage<sup>1577</sup>.

Les deux hommes sont installés dans un cachot de très bonne taille, éclairé par une seule fenêtre qui donne sur une cour, avec une immense cheminée qui ne fonctionne que médiocrement si la porte et la fenêtre sont ouvertes. Leur promenade se fait dans une cour humide sous le soleil<sup>1578</sup>. Un rapport du commissaire général de police de Marseille décrit le tempérament bien trempés de Rosset ainsi que ses conditions de détention au château d'If :

Quant à Rosset, c'est un homme tellement exaspéré qu'on ne peut même lui parler ; il refuse de répondre, & je me tais sur ce qu'il a osé me dire, pour ne pas charger un prisonnier qui déjà a subi la sentence. La demoiselle Rosset qui s'est enfermée avec lui, ainsi que sa maîtresse, a les principes de son père. Ce sont des fanatiques dont on ne pourra jamais délier la bouche. Votre excellence a donné la permission à Mademoiselle Zilia Rosset [âgée de 17 ans<sup>1579</sup>] et à la femme qui l'accompagne de s'enfermer avec Rosset ; mais ces dames entrent et sortent du château d'If comme bon leur semble. Elles sont liées avec un lyonnais, nommé Gérard, papetier, habitant Marseille, dont je soupçonne fortement l'opinion... Rosset a cédé son commerce à une autre maison... Un complice, Farine,

<sup>1575</sup> Lette d'Emma à Rosset, Lyon, 1/7/1817

<sup>1576</sup> Lettre de M. Rosset adressée [pas de destinataire], sd

<sup>1577</sup> Effets embarqués à bord du navire Hope providence. Capitaine Sr Youngt par M. Rosset, passager de Marseille », sd

<sup>1578</sup> Lettre de M. Rosset adressée à Mon cher ami, sd

<sup>1579</sup> Courrier de la préfecture à M. et cher collègue, Lyon, 26/11/1816

voyageur pour la maison Rosset, a été arrêté par la malice de sa femme, qu'il donne pour cause du malheur de ses amis et de les siens<sup>1580</sup>.

Le préfet des Bouches du Rhône s'étonne aussi que la femme de chambre Caroline, s'enferme avec Rosset<sup>1581</sup>. L'intéressé, quant à lui, trouve la situation normale, un jour où sa fille devait rentrer à Marseille pour voir des amis, il décide de garder sa bonne auprès de lui. Le commandant ayant blâmé cette démarche, Rosset lui explique que cette décision est dictée par les convenances et l'économie, Caroline ne devant pas coucher à l'hôtel sans sa maîtresse. A l'occasion de cet affaire l'on apprend que Caroline est au service de Rosset depuis huit années à Lyon.<sup>1582</sup>

Les échanges épistolaires de Rosset avec sa famille (Emma sa fille, Pétrus son fils et sa femme Jeanne-Henriette) à Lyon ainsi qu'avec ses amis sont consignés dans un dossier conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon. Les relations avec sa femme sont tendues. Rosset l'accuse de tous les maux qui pèsent sur lui :

Je ne puis non seulement pas obtenir d'être obéi, ni même qu'elle remplisse à mon égard les devoirs qui réclament l'humanité, avide de réputation, ma femme sacrifie tout à l'idée de se rendre intéressante, n'ayant de mérite que celui de savoir se plaindre et de se mettre sans cesse en scène lorsque je lui demande quelque chose qui puisse apporter des soulagements à mes maux, ou blamer tout ce que les autres font pour moi, qu'elle conduite a-t-elle tenue envers ma fille Zilia qui sacrifie tout pour moi. Cette généreuse fille sait bien qu'elle n'a rien à attendre de ma fortune, je suis ruiné à jamais, la famille de sa mère est riche, elle pourrait espérer beaucoup d'elle si elle voulu me sacrifier, mais elle sentit que son père serait perdu sans ses soins et sa tendresse et malheureusement ses pressentiments ne se sont que trop vérifiés... cet enfant inimitable s'est constituée prisonnière avec lui<sup>1583</sup>. [Au fil du temps, il adopte un ton plus ferme avec elle, après lui avoir confié ses affaires, il ne lui fait plus confiance] Le ton de ma lettre sera celui que j'aurai du avoir toute ma vie avec vous. Depuis trop longtemps votre conduite avec moi devait me le prescrire, mais mon cœur trop tendre y répugnait... Vous me devez entière obéissance, et vous aurez à rendre de suite ma procuration, et à faire prononcer une séparation de biens... Je vous le repette, mettez mes affaires entre les mains d'un notaire<sup>1584</sup>.

Seul le lien avec ses enfants l'empêche de couper tout contact avec elle :

La mère de ma fille chérie et de mon fils bien aimé ; elle peut se féliciter d'avoir ces deux titres à mon indulgence, sans eux, je l'aurai déjà rendu à la médiocrité de la fortune qui est en son partage, car vous savez combien faible est la dot de Madame Rosset, elle m'a apporté 24 000 de dot et j'avais 15 000 de rente, aujourd'hui cette fortune est détruite, mais je veux en faveur les débris à mes enfants<sup>1585</sup>.

---

<sup>1580</sup> Rapport du commissaire général de police, Marseille, 8/8/1817

<sup>1581</sup> Lettre du préfet des Bouches du Rhône au préfet du Rhône, Marseille, 30/11/1816

<sup>1582</sup> Note de Rosset, Château d'If, sd

<sup>1583</sup> Lettre de M. Rosset adressée à Mon cher ami, sd

<sup>1584</sup> Lettre de M. Rosset adressée à Madame, sd

<sup>1585</sup> Lettre de Rosset à un ami à Lyon, sd

Pendant que les deux hommes étudient toutes les possibilités pour pouvoir sortir du Château d’If, Lyon est de nouveau témoin de mouvements insurrectionnels début juin. Le compte rendu du « Procès des vingt-huit individus prévenus d’avoir participé aux mouvements insurrectionnels qui ont éclaté dans le département du Rhône, dans les premiers jours de juin 1817 », est publié à Lyon, chez Chambet<sup>1586</sup>. Cette conspiration dont toutes les ramifications ne sont pas connues mais dont le but direct est le renversement du gouvernement royal, le rappel de l’usurpateur et de son fils, il s’agit de la suite de celle qui avait eu lieu un an plus tôt. Certains d’entre eux ne furent pas dénoncés par Simon, parmi ceux-là Bernard, Tayssnn, Joannard, Burdel et Mermet qui étaient toujours en fuite<sup>1587</sup>. Une fois de plus le projet échoue, les protagonistes sont arrêtés. Et pourtant, les conjurés avaient mis en place une nouvelle organisation qui devait éviter toute dénonciation. Les hommes étaient répartis dans trois comités, le comité supérieur, le second comité et le comité de la tête, la règle étant de verrouiller les trois afin d’éviter les fuites et les dénonciations :

Chaque membre avait sous ses ordres deux ou trois sous-chefs, hommes de confiance, qui, selon son caprice se disaient majors, ou chefs de bataillons ; ceux-ci avaient également sous leurs ordres huit ou dix autres hommes, qui enrôlaient un certain nombre d’individus qu’ils connaissaient. Ces subalternes étaient inconnus aux chefs des comités<sup>1588</sup>.

Au cours d’un déjeuner qui réunit tous les membres des Comités, Cochet sort de sa poche un poignard, sur lequel chacun jure de perdre plutôt la vie, que de dénoncer aucun des conspirateurs. Ils promettent aussi que dans le cas où l’un d’eux serait arrêté, les autres se cotisent pour lui fournir des secours. Ultime rempart contre la dénonciation, ils imaginent un tribunal secret, qu’ils disent chargé de « frapper les parjures, qu’une grande partie des Autorités était affiliée à ce tribunal, que déjà plusieurs individus avaient disparu, qu’on avait trouvé des cadavres aux Brotteaux et à la Pêcherie, avec un poignard autour duquel était cette inscription : ‘Voilà la récompense des traîtres’ »<sup>1589</sup>. Le comité supérieur a un correspondant à Paris qui organise dans son domicile des conférences avec des généraux dont on ignore les noms et avec d’autres personnes qui ont pris une part très active au conflit, ce correspondant n’est autre que Mme Lavalette, l’épouse du détenu au Château d’If<sup>1590</sup>. Le procès débute le 25 octobre 1817. Elle fait partie des vingt-huit prévenus, pour avoir encouragé les conjurés par

---

<sup>1586</sup> *Procès des vingt-huit individus prévenus d’avoir participé aux mouvements insurrectionnels qui ont éclaté dans le département du Rhône, dans les premiers jours de juin 1817 : Comprenant : l’analyse de l’acte d’accusation et des débats de l’audience, ainsi que l’arrêt intervenu, suivi des différents arrêts rendus depuis le 8 juin dernier, par la Cour Prévôtale du Rhône, contre ceux qui ont dirigé les mouvements, ou fait partie des bandes armées des campagnes*, Lyon, Chambet, 1817, 80 p.

<sup>1587</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>1588</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>1589</sup> *Procès des vingt-huit individus prévenus d’avoir participé aux mouvements insurrectionnels qui ont éclaté dans le département du Rhône, dans les premiers jours de juin 1817 : Comprenant : l’analyse de l’acte d’accusation et des débats de l’audience, ainsi que l’arrêt intervenu, suivi des différents arrêts rendus depuis le 8 juin dernier, par la Cour Prévôtale du Rhône, contre ceux qui ont dirigé les mouvements, ou fait partie des bandes armées des campagnes*, Lyon, Chambet, 1817, pp. 6-7

<sup>1590</sup> *Ibid.*, p. 6

ses lettres et leur avoir donné des instructions. Les lettres étaient soit envoyées par la poste, soit transportées par un nommé Moulin. Un style « convenu » avait été choisi pour les écrire et la conjuration était désignée en « terme empruntés du commerce ». Voici le chef d'accusation porté contre elle :

La dame Lavalette est accusée d'avoir eu connaissance de la conspiration, d'en avoir été l'agent à Paris, d'avoir encouragé, aidé de ses conseils et de ses instructions, les principaux membres des comités insurrectionnels de Lyon par une correspondance qu'elle entretenait avec eux.

Nous retrouvons les avocats de Rosset, Guerre qui défend Mme Lavalette, mais aussi Menou celui qui avait défendu Lavalette un an plus tôt ainsi que Journal celui du colonel Jacquemet. Mme Lavalette fait fort bonne impression à la barre, le chroniqueur chargé de relater le procès la présente comme la femme « que son sexe, sa jeunesse, et le sourire ingénu qui accompagne ses premières réponses rendent intéressante »<sup>1591</sup>. Tout au long du procès, elle fait preuve de mauvaise foi, mais ne manque pas d'esprit. Lorsque le Président lui demande si elle a eu connaissance « du projet dont il est question », elle répond par la négative, « Tout le monde est aussi étonné que moi de me voir figurer dans ce procès et de me trouver sur le banc des accusés » rétorque-t-elle. Elle dit ne connaître personne, désavoue avoir reçu aucune lettre relative à la conjuration. « Je ne vois que des 'on dit'. Je suis, sur des 'on dit', en prison depuis quatre mois, privée de mes enfants et l'on me fait entreprendre un voyage long et pénible. Mes enfants sont ma seule occupation ». Le Président insiste, « Vous persistez Madame », « oui » lui répond-elle, « cependant vous connaissez les déclarations positives consignées au procès ». « On a dit tant de choses ! mais ce sont des histoires », « Madame, les histoires sont vraies », « Eh bien, mettez que ce soient des contes » déclara-t-elle pour clore le débat<sup>1592</sup>. Le 3 novembre, la cour livre son verdict : une condamnation à mort avec demande de grâce ; trois mises sous surveillance pendant dix ans ; sept emprisonnements. Quatre prévenus sont acquittés sur le champ et mis en liberté, parmi ceux-ci Mme Lavalette et Joannon<sup>1593</sup>. Mme Rosset n'a pas participé à cette conspiration car « Madame Rosset est aussi royaliste que son mari ne l'est pas, c'est tout dire »<sup>1594</sup>. En revanche, nous retrouvons comme membre du second comité, Bonand, commis de Rosset, celui-ci ne sera pas inquiété non plus.

Au cours de la captivité de Rosset sur l'île, la majeure partie de son temps est utilisée pour écrire des courriers aux autorités de Lyon et de Marseille afin de pouvoir faire appliquer

<sup>1591</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>1592</sup> *Ibid.*, p. 42

<sup>1593</sup> *Procès des vingt-huit individus prévenus d'avoir participé aux mouvements insurrectionnels qui ont éclaté dans le département du Rhône, dans les premiers jours de juin 1817 : Comprendant : l'analyse de l'acte d'accusation et des débats de l'audience, ainsi que l'arrêt intervenu, suivi des différents arrêts rendus depuis le 8 juin dernier, par la Cour Prévôtale du Rhône, contre ceux qui ont dirigé les mouvements, ou fait partie des bandes armées des campagnes*, Lyon, Chambet, 1817, pp. 56-57

<sup>1594</sup> *Rapport du commissaire général de police*, Marseille, 8/8/1817

sa peine. Le jugement prévoit qu'il peut-être exilé à ses frais<sup>1595</sup>. Il envisage tour à tour plusieurs pays d'accueil, sa fille :

Emma lui avait fourni un atlas quelques temps auparavant, « J'ai été dans le grenier de la rue Mercière pour choisir les livres que tu me demandes. Il y en a plusieurs malles. [Alors que Rosset demande l'atlas et toutes les cartes, sa fille déclare] Tu paraissais avoir envie que Pétrus appris bien la géographie ; et cela lui sera bien impossible puisque tu ne lui laisses ni livre, ni cartes de géographie »<sup>1596</sup>.

Une lettre de la préfecture des Bouches du Rhône du 23 juillet 1817 signifie un refus de départ pour Rhodes, Chypre, Smyrne pour Rosset et Lavalette<sup>1597</sup>. En revanche un accord arrive le 1<sup>er</sup> septembre pour les Etats-Unis<sup>1598</sup>. Duplain demande alors que la mention de « bannissement » n'apparaisse pas sur le passeport, cette requête lui est refusée. Rosset tente une autre méthode, il envisage d'envoyer Zilia en Allemagne ou en Italie afin qu'elle lui négocie un agrément de séjour. Son passeport est accepté, mais l'on ne sait pas si Zilia a fait le voyage<sup>1599</sup>.

En Juillet 1817, Rosset dépose une étrange demande, il désire prendre des bains de mer, demande aussitôt refusée, les autorités jugeant sa surveillance trop difficile, on lui propose de se baigner dans la baignoire du château<sup>1600</sup>. Cet homme intrépide envisageait-il une évasion ? ce scénario n'est pas impossible, sa fille ayant noué des relations solides dans Marseille. En août, une décision semble avoir été prise, tout le monde s'affaire autour d'un départ de Rosset. A Lyon, M. Thibaudier accepte de faire la liquidation de ses biens. Un courrier de Thibaudier écrit de Lyon en août, craint que Rosset ne soit déjà plus à Marseille. Le départ est imminent<sup>1601</sup>. Et, en effet, le 16 septembre à cinq heures du matin, Rosset est prêt à quitter le Château, ses bagages sont à bord du bateau qui doit l'emmener, il attend désespérément sa fille sur le quai, n'y tenant plus, il l'a fait appeler, celle-ci arrive, se jette dans les bras de son père, « mon courage m'abandonnait », dit-il, puis arrive la fidèle Caroline, sa fidèle servante, les adieux à sa servante sont si difficile que l'on doit le soutenir pour l'empêcher de défaillir. Bientôt, le bateau quitte le port puis s'éloigne des côtes, Rosset ne parvient pas à se sentir libre tant qu'il ne sera pas dans un lieu qu'il aura choisi<sup>1602</sup>.

Où s'est-il exilé ? les courriers conservés ne donnent pas de lieu de destination, est-ce les Etats-Unis pour lesquels il a obtenu un passeport ? Un testament de Désirée Cady, épouse Conard accrédite cette thèse. Elle institue comme ses héritiers légitimes et universels, Zilia et

<sup>1595</sup> *Lettre du ministre de l'intérieur à M. le Comte*, Paris, 10/12/1816

<sup>1596</sup> *Lettre d'Emma Rosset à son père*, Lyon, 9/8/1817

<sup>1597</sup> *Lettre de la préfecture des Bouches du Rhône à Rosset*, Marseille, 23/7/1817

<sup>1598</sup> *Lettre de la préfecture des Bouches du Rhône à Rosset*, Marseille, 1/9/1817

<sup>1599</sup> *Lettre de la préfecture des Bouches du Rhône à Rosset*, Marseille, 17/5/1817

<sup>1600</sup> *Lettre de la préfecture des Bouches du Rhône à Rosset*, Marseille, 18/7/1817

<sup>1601</sup> *Lettre de M. Thibaudier à Rosset*, Lyon, 12/8/1817

<sup>1602</sup> *Note de Rosset*, 16/9/1817

Pétrus Rosset en raison des « services désintéressés rendus par Rosset lors de son séjour [Philadelphie] aux Etats-Unis »<sup>1603</sup>. Ou bien s'est-il rendu en Italie, en 1824, Rosset alors à Bologne écrit une lettre à la comtesse Polenska, née comtesse Potoka qui atteste qu'en 1823, il donnait des leçons de français à son fils Arthur à Florence. Peut-être est-il parti aux Etats-Unis pour revenir en Italie ? Nous avons essayé de retrouver une trace du passage de Rosset aux Etats-Unis. Le site d' « Ellis Island »<sup>1604</sup> propose des listes de passagers débarqués à New-York, établies à partir des registres des douanes américaines, mais cela depuis la fin du XIXe siècle. Ces archives sont conservées par l'American Family Immigration History Center (AFIHC) et concernent les vingt-deux millions de passagers et membres d'équipage qui sont entrés aux Etats-Unis par Ellis Island. Numérisés et classés dans une base de données, ces documents sont accessibles par le site internet. Une recherche sur un nom de famille renvoie sur des documents pertinents : enregistrement du passager, image numérisée de la liste des passagers originale (grand format noir et blanc), fiche du navire avec une photographie. Il est également possible de mémoriser les documents pendant la navigation, pour les retrouver par la suite, en se constituant un dossier. Nous avons également consulté le site d'«Immigrant ship »<sup>1605</sup> qui s'intéresse aux passagers qui arrivaient de Bordeaux, Cherbourg, Le Havre et Marseille. Le premier bateau recensé au départ de Marseille est celui de 1827. Nos recherches sont restées infructueuses. En 1824, il fait légaliser son passeport par M. Artori, attaché à la délégation française afin de pouvoir rentrer en France car son nom fait partie de la liste des amnistiés<sup>1606</sup>. Il parvient à rentrer en France où il s'installe à Lyon.

Son nom est de nouveau cité au moment de l'insurrection des canuts de 1831 qui est la première insurrection sociale caractérisée, au début de l'ère de la grande industrie. Elle a pour origine la baisse des salaires depuis l'Empire. Les canuts veulent profiter de la reprise de la vente des soieries, après 1830 pour obtenir la fixation d'un tarif minimal pour le prix des façons. Une délégation de patrons et d'ouvriers, réunie sur la proposition du préfet le 25 octobre établit un tarif et confie au Conseil des Prud'hommes la charge d'en surveiller l'application. L'intervention du préfet est mal vue par un certain nombre de fabricants, qui tiennent son attitude pour démagogique, et les concessions de leurs représentants pour des marques de faiblesse : cent quatre d'entre eux refusent d'appliquer le tarif, qu'ils dénoncent comme entrave à la liberté des marchés (10/11/1831). A la suite de cela, la colère des ouvriers les amène à l'insurrection du 21 au 24 novembre. Dès le 22, les ouvriers prennent possession

<sup>1603</sup> *Testament de Désirée Cady épouse Conard*, Philadelphie, 8/5/1820

<sup>1604</sup> <http://www.ellisland.org/>

<sup>1605</sup> <http://www.immigrantships.net/departures/france.html>

<sup>1606</sup> *Lettre de Rosset à la Comtesse Polenska*, Bologne, 6/7/1825

de la caserne du Bon Pasteur et pillent les armureries. L'infanterie essaie de les arrêter, mais finalement recule, tandis que la garde nationale passe du côté des émeutiers. Les ouvriers se rendent maître de la ville, qui est évacuée par les autorités. Les échanges font environ six cents victimes dont environ cent morts et deux cents soixante trois blessés côté militaire, et soixante-neuf morts et cent quarante blessés côté civil. La révolte est mâtée, Rosset se trouve parmi les prisonniers, il s'adresse, à travers une lettre, à M. Duplan, procureur général auprès de la cour royale de Lyon :

Des airs officieux me pressent de quitter la ville au moment de l'arrivée des troupes : fort de ma conscience, je résisterai à tous ces conseils pusillanimes. On a dit que j'avais été arrêté par vos ordres... ! on m'a dit que je serais arrêté, cela peut arriver, car j'ai des ennemis acharnés et fougues parmi ceux auxquels j'ai dit la vérité avec ma franchise ordinaire... Je désire que cette affaire soit mise au grand jour, car sous les yeux de la Cour, je dévoilerai des menées bien ineptes ou bien coupables... Je ne possède plus que mon honneur ; en 1816, je n'ai pas voulu le vendre pur m'enrichir ; j'aurais pu compromettre et perdre plus de quatre cents personnes, dont plusieurs aujourd'hui m'accusent et voudraient m'enlever ma réputation. Je n'ai jamais changé, je ne me suis jamais vendu, je laisse aux transfuges, aux traîtres, aux niais politiques leur or, leur infamie et leur pusillanimité<sup>1607</sup>.

Il serait intéressant de traiter cet événements plus en détail pour connaître la fin de cette nouvelle péripétie.

Nous perdons la trace des Rosset en 1836, date de l'acte de décès de Claudine Duplain fille de Pierre. Pétrus Rosset, petit fils de Louis est mentionné sur l'acte, il est alors âgé de trente ans, négociant rue Buisson, n° 6. Mentionné aussi Antoine-Henry-Benoît Cathelin (certainement son cousin, la mère de Pétrus étant Jeanne Henriette Régis Cathelin<sup>1608</sup>) âgé de trente six ans, commis négociant, rue Champier n° 1.

### **Les enfants de Pierre Duplain**

Pierre meurt en 1768. Comme nous l'avons vu, son épouse, Madeleine, reprend l'affaire avec son fils Pierre-Jacques de 1768 à 1771, date à laquelle elle vend son fonds à Joseph-Sulpice Grabit<sup>1609</sup>. Elle est malgré tout citée dans l'*Amanach de Lyon* jusqu'en 1790.<sup>1610</sup> Deux de leurs fils, Claude né le 1<sup>er</sup> mars, 1744 et Pierre, né le 22 novembre 1746 meurent prématurément, le premier à l'âge de neuf ans le 30 décembre 1753, le second est dit décédé en 1768. Magdeleine est dite décédée en 1771. Andrée, la femme de Louis Rosset,

---

<sup>1607</sup> *Louis Rosset, de Lyon, à M. Duplan, procureur général près la cour royale de Lyon, De Lyon, le 29/11/1831.* Lyon, Charvin, 1 feuille

<sup>1608</sup> Mariage de Louis Benoît Rosset et Jeanne Henriette Régis Cathelin, 27 fructidor an III - AML, 2<sup>e</sup>0012, film 843, n° 2395

<sup>1609</sup> *Vente de Fond et librairie, Grabit, Vve Duplain, 8/8/1771 – ADR, 3<sup>e</sup>4715*

<sup>1610</sup> *Almanach de la ville de Lyon*

meurt à soixante-quatorze ans, le 26 novembre 1813 (elle est veuve depuis 1808), elle vivait aux Acqueducs (5<sup>e</sup> arrondissement actuel) où elle était rentière. La déclaration de décès est effectuée par François Barret, rentier rue du Puit d'Ainay et par Jean-Marie Barret, imprimeur libraire, place des Terreaux, n° 19. Quant à celles que nous avons appelé les « sœurs Duplain », Constance, Marie-Marguerite et Claudine après avoir travaillé de longues années comme brocheuses de livres rue Mercière, elles terminent leurs jours, rentières, sous le même toit dans un appartement de la rue Vaubecourt, n° 7. Constance meurt la première le 19 janvier 1824, âgée de 84 ans, la déclaration est faite par deux voisins, Anthelme Milliet, herboriste, demeurant au n° 6, et Claude Besson, négociant au n° 7. Un an et demi plus tard, Jean-Claude Empaire et Claude-Marie Empaire négociants rue Lafont, n° 18 déclarent le décès de Marie-Marguerite qui meurt au même âge que sa sœur le 6 juillet 1725. La plus jeune Claudine s'éteindra à l'âge de quatre vingt onze ans le 2 juillet 1836. Sur huit enfants, Pierre n'a des descendants qu'à partir de la branche Andrée et Louis Rosset.

### Les enfants de Benoît

Nous avons réalisé cette partie grâce aux recherches généalogiques de Fabien Cler<sup>1611</sup> : Léonard né le 12 juillet 1743 est dit mort en 1762<sup>1612</sup>.

Françoise ne se mariera pas et vivra à Lyon, rue Mercière, elle meurt le 14 avril 1819 à l'âge de soixante-quatorze ans, rentière place Louis le Grand<sup>1613</sup>. Son testament du 9 mai 1808, institue comme héritières universelles ses nièces Pierrette-Charlotte Peyrard et Clotilde Barjac. Sa troisième nièce Sophie Duplain alors mariée à Guillaume Mazuel à Paris aura deux mille francs<sup>1614</sup>.

La deuxième fille Geneste se marie une première fois avec Jean-Marie Peyrard le 1<sup>er</sup> mai 1770<sup>1615</sup> elle est veuve en 1777, l'année de naissance de sa fille Pierrette-Charlotte<sup>1616</sup>, sept ans plus tard elle est veuve (7/4/1777). Un an après son veuvage, elle épouse Louis de Barjac de Roccoules, grand sénéchal d'épée du bas et haut Vivarais<sup>1617</sup>. Ils semblent avoir émigré en Allemagne vers ..... (référence). Ils ont deux enfants, Françoise-Clotilde née le 1 août 1779 à Saint-Peray (Ardèche), cette dernière meurt à Valence à l'âge de soixante-dix-neuf ans sans descendance (9/1/1859). Joseph-Benoît<sup>1618</sup> né le 22 juillet 1781 à Tournon

<sup>1611</sup> <http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm>

<sup>1612</sup> *Testament de Benoît Duplain*, 1/6/1762 – ADR, 3<sup>E</sup>4708

<sup>1613</sup> *Décès de Françoise Duplain âgée de 75 ans*, 14/4/1819 – AML, film 837

<sup>1614</sup> *Testament de Delle Françoise Duplain*, 9/5/1808 - ADR, 3<sup>E</sup>7906

<sup>1615</sup> *Mariage Jean-Marie Peyrard, Genes Duplain*, 1/5/1770 – AML, 1GG198, film 83, n° 496

<sup>1616</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 90

<sup>1617</sup> *Mariage Genes Duplain, Louis Barjac de Roccoules*, 8/10/1778 – AML, 1GG206, film 88, n° 1068

<sup>1618</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 19

(Ardèche). Joseph-Benoît, vicomte de Barjac se marie une première fois avec Anne de Mornay<sup>1619</sup>. Deux enfants naissent de cette union Caroline née à Paris (1824), résidant à Valence<sup>1620</sup>.et Clothilde<sup>1621</sup>. Deuxième mariage le 22 novembre 1845 à Lyon avec Marie-Reyne Berthaud, marchande de nouveautés, en 1847. Ils n'auront qu'un fils, Henri-Gabriel-Benoît (4/3/1833-2/1/1916 à Lyon) qui sera officier de cavalerie. Joseph-Benoît entre au service du 4<sup>e</sup> Bataillon du régiment du Train d'artillerie le 17 avril 1806 à l'âge de vingt-quatre ans. Il est nommé maréchal des logis le 19 août 1806, maréchal des logis chef le 26 février 1807, sous lieutenant le 11 octobre 1810, lieutenant le 6 mai 1813. Il est chef de bataillon le 45 avril 1815 aux corps royaux de la 7<sup>e</sup> Division militaire et capitaine major le 28 octobre 1815 au régiment du train d'artillerie de la Garde royale. Il a participé aux campagnes de l'Empire dans la grande armée (1806 à 1809), Espagne (1810 à 1812), Espagne et Saxe (1813), Saxe et France (1814) puis l'armée du midi avec le Duc d'Angoulême en 1815. Il est blessé à la jambe gauche par un coup de feu et il est atteint par un coup de lance au pied droit le 6 septembre 1813. Ces faits de guerre lui valent les décorations de Chevalier de la légion d'honneur le 18 mai 1820 et Chevalier de l'Ordre de Saint Louis par ordonnance royale du 23 mai 1825. En 1815, il donne sa démission lors de la rentrée de Bonaparte, celle-ci est acceptée le 21 avril 1815. Il va obtenir une pension de deux mille soixante-dix francs annuelle<sup>1622</sup>. Il a une fille Caroline. Nous avons une trace de cette branche Barjac de Raucoules jusqu'en 1959 à Lyon.

### Les enfants de Joseph

Il a quatre enfants, une fille de son premier mariage et trois de la deuxième union.

Françoise se marie en première noce avec André-Louis-Casimir de Pastour de Costebelle<sup>1623</sup>, à Paris, paroisse Saint-Roch le 24 mars 1813, ils ont deux enfants Pierre-Jules-Gustave (14/12/1813) et Louise-Dorothée-Léonie ( 1816). Le 28 mai 1819, Françoise se remarie avec Pierre Midy<sup>1624</sup>, toujours à Paris.

Les deux fils de Joseph issus du deuxième mariage, Benoît-Alexandre-Genest (27/6/1784) et Emé-Louis-Joseph (4/8/1789) seront élevés par leur oncle Pierre-Jacques à la mort de leur père en 1794, ils vont mourir tous les deux tragiquement à l'âge de vingt ans d'une pneumonie.

---

<sup>1619</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 51

<sup>1620</sup> Documents appartenant à Fabien Clerc – Collection privée

<sup>1621</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 20

<sup>1622</sup> *Etats des services de M. le Vicomte de Barjac*, Documents appartenant à Fabien Clerc – Collection privée

<sup>1623</sup> Annexe 3, vol. 2, p.53

<sup>1624</sup> Annexe 3, vol. 2, p. 50

## Epilogue

Jeanne-Sophie est la fille de Catherine-Sophie Terrasse, elle naît le 16 novembre 1778<sup>1625</sup>, se marie à Paris, paroisse Saint-Roch le 17 décembre 1794 avec Guillaume Mazuel, négociant joallier<sup>1626</sup>. Ils ont à leur tour deux filles, Hortense et Wilhelmine (20 messidor an 6, Paris) qui épouse François-Aimable Toulorge. Le couple s'installe à La Réunion (1835) où ils ont actuellement une très grande descendance. Cette famille est la seule que nous connaissons de nos jours, nous sommes en relation avec elle pour continuer d'écrire l'histoire des Duplain.

---

<sup>1625</sup> *Baptême de Jeanne-Sophie Duplain*, 17/11/1778, [née 16/11] – AML, 1GG640, film 289, n° 627

<sup>1626</sup> *Mariage Mazuel, Duplain*, 7 frimaire an III (17/2/1794) – Archives de la Seine, 5Mi 1 2009

# CONCLUSION

Alors que la production culturelle du XVII<sup>e</sup> siècle est essentiellement religieuse comme celle produite par les Bachelu et par Marcellin Duplain, les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle s’emparent des « chasses gardées » du gouvernement, soit l’organisation sociale et politique. Cette désaffection du religieux s’accroît aussi au profit de livres techniques portant sur les sciences et sur les arts qui remplacent la tradition orale des artisans et des compagnons. Face à cela, l’Eglise œuvre pour renforcer la censure, tandis que le pouvoir royal, sans la désavouer, devient complice de cet état de fait. Ces nouvelles publications attirent un nouveau lectorat qui s’etoffe tout au long du siècle, il se compose de commerçants, de militaires, de paysans aisés, de bourgeois... qui s’agrègent aux lecteurs traditionnels comme les hommes d’églises, les académiciens, les fonctionnaires royaux, les gens de justice, les professions médicales. La langue s’adapte à son nouveau public et passe du latin au français, en 1771 Pierre-Jacques Duplain désire désormais s’adresser « en français, aux français ». Quant aux livres de « divertissement », ils se vendent par colportage sous le nom de *Petite bibliothèque bleue de Troye*. Le parcours des Duplain se calque parfaitement sur l’histoire du livre et de la librairie du royaume de France. La production des Duplain prend en compte ces cultures savantes et populaires qui se côtoient, elle suit le cours des évènements, leur production s’adapte très bien et très vite au marché français et aux combats intellectuels du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les formes des imprimés qu’ils produisent sont dans la droite ligne de ce que l’on trouve sur le marché, des formats in-folio ou grand in-quarto pour les usuels, les éditions de luxe ou monumentale de manière générale, pour les ouvrages courants, l’in-octavo et l’in-12. Les deux premières générations de Duplain bénéficient d’une conjoncture économique favorable qui se traduit par une croissance jusqu’aux années 1775 ; leur commerce, s’il a souffert des périodes de guerre, ne semble pas être tributaire des périodes de crises frumentaires<sup>1627</sup>. Ils affichent leur prospérité dans les vitrines d’une boutique luxueuse et spacieuse rue Mercière.

Au fil du siècle, un fossé se creuse entre l’administration de la librairie parisienne et son activité réelle, et parallèlement, entre le gouvernement en place et le programme des

---

<sup>1627</sup> Crises frumentaires : 1709, 1714, 1718, 1730, 1740, 1757, 1766, 1783, 1787 in Bayard Françoise, *Vivre à Lyon sous l’Ancien Régime*, Perrin, 1997, p. 199

Lumières. Les Duplain comme leurs confrères lyonnais publient des ouvrages de contrefaçons puis plus tard des livres interdits véhiculant le plus souvent le courant des Lumières. De nombreux ouvrages sont publiés sous fausses adresses chez les Duplain comme chez les autres libraires lyonnais. Nous avons identifié, à la suite de Dominique Varry, plusieurs pistes qui vont très certainement démontrer, par une recherche de bibliographie matérielle, que la fraude est manifeste. Cela va permettre de donner d'autres pistes de recherche, quelles sont les fausses adresses ? quels sont les éléments qui permettent de les identifier ?

Le livre emblématique des Lumières qu'est l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est produit par Joseph, par cette publication il a participé à la diffusion des « Lumières », il a contribué à faire circuler la pensée à travers l'Europe. Il a misé la réussite commerciale de l'entreprise sur la production d'un petit format, faisant ainsi coup double, car plus le format de l'*Encyclopédie* diminue, plus elle va loin. « L'*Encyclopédie* marque la fin d'une culture basée sur l'érudition, telle qu'elle était conçue au siècle précédent au profit d'une culture dynamique tournée vers l'activité des hommes et leurs entreprises »<sup>1628</sup>, elle se diffuse aux portes de la Révolution. Nous pouvons affirmer que les Duplain n'adoptent pas les causes des Lumières mais publient leurs écrits comme source de revenus. Une exception cependant, pour Pierre-Jacques qui semble avoir parcouru l'Europe en s'inspirant des différents courants philosophiques, nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour étayer cette thèse, la piste reste à creuser.

A la veille de la Révolution, une liberté de lecture se met en place tacitement, le livre n'est pas seulement dans la librairie mais aussi chez les particuliers. Les images représentent alors le lecteur en situation de lecture dans des lieux autres que ceux habituels : la lecture se fait en marchand, allongé dans l'herbe ou bien dans un lit... Le lecteur n'est plus dans un milieu protégé et silencieux soumis à un cadre et à des règles. La lecture d'information sous forme d'almanachs, de feuilles volantes et de journaux explose. Si les frères Duplain les utilisent à Lyon comme outils de travail, leurs fils Joseph et Pierre-Jacques vont les concevoir et les produire. Ils vivent en direct à Paris l'euphorie de la liberté d'expression, la déclaration des droits de l'homme, l'un au service de la Révolution et le second comme l'inventeur et le rédacteur de ses propres journaux. Si dans un premier temps Joseph a créé un journal qui s'apparente davantage au journal d'opinion, les *Lettres au Comte de B\*\*\**, très vite son deuxième titre, le *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, se transforme en un véritable

---

<sup>1628</sup> Pinault Madeleine, L'*Encyclopédie*, Paris, PUF, 1983, p. 10

organe de presse, en un journal d'information. Entreprise dans laquelle il va faire preuve d'innovation et d'inventivité.

L'originalité de la biographie de cette famille que l'on peut qualifier de visionnaire et de très moderne, réside dans un travail collaboratif avec des généalogistes et leurs outils de travail comme les bases de données en ligne. Au départ des recherches, nous n'avons trouvé que peu d'informations valides se rapportant aux Duplain. Il manquait le fil conducteur que nous avons établi dans cette thèse, entre les différents membres de la famille et entre les multiples activités exercées par ceux-ci. Notons que ce travail passionnant nous a apporté quelques surprises notamment pour ce qui est de la migration de la famille vers Paris et son rôle dans la Révolution. Si l'objectif général de cette recherche est atteint, il y a encore des zones d'ombre. Il manque en amont une recherche sur Marcellin pour vérifier les affirmations de Pierre Adamoli, à savoir la confirmation du milieu social de la famille et de leur origine géographique. De même que nous aurions aimé connaître les facteurs et les contacts qui ont permis à ce jeune garçon de vingt-deux ans de migrer du Forez vers le Lyonnais pour s'intéresser à la librairie. En aval, la branche de Pierre se prolonge par les Rosset, celle de Benoît par les Allier de Hauteroche et les Merlino. Il s'agirait ici d'identifier leurs descendants pour vérifier s'ils ont en leur possession d'éventuels manuscrits familiaux. Les Rosset ont été les derniers propriétaires des logements de la rue Mercière, se sont-ils préoccupés de conserver les pièces qui s'y trouvaient encore ? La branche de Benoît, bien étudiée par Fabien Cler (*Sine Dolo*) possède une descendance avec une branche très développée sur l'île de La Réunion, ces derniers ont été contactés mais ne semblent pas très soucieux d'en apprendre davantage sur leurs célèbres ancêtres qui leur paraissent bien « éloignés ». Nous ne désespérons cependant pas de poursuivre cette piste.

Cette recherche a permis de constituer des outils de travail pour le chercheur. La bibliographie détaillée de quatre-vingt pages représente un outil méthodologique de recherche permettant d'identifier les lieux de ressources et aussi de dresser une typologie des archives papier en identifiant les séries et sous-séries susceptibles de contenir de l'information sur un sujet tel que celui-ci. L'utilisateur pouvant, en suivant ce plan de classement, réaliser un travail de recherche rapide et complet. Parallèlement aux ressources papier, les ressources électroniques devenant incontournables, nous avons recensé les sites des consortiums, des bases de données bibliographiques en ligne, des sites d'associations de généalogistes, des sites de vente de livres anciens et d'autres banques de données spécialisées. Ces ressources viennent le plus souvent en complément des recherches effectuées sur des documents papier.

Les fiches biographiques, les fiches des catalogues de vente, les fiches descriptives des journaux et de leur localisation, l'*index nominum et locorum* constituent des annuaires précieux qui pourront être enrichis au cours des recherches futures.

Cette étude a ses limites. Nous avons pris le parti de citer toutes les sources sans exception. Nous déplorons de n'avoir pas pu exploiter tous les documents, chacun mériterait une étude de texte approfondie. Nous avons donc traité l'ensemble des points mais il reste à effectuer à la fois un approfondissement de certaines parties, mais aussi des analyses globales : une étude économique chiffrée : production coûts, coût des loyers et des maisons des champs ; une étude de la production des Duplain sous l'angle de la bibliographie matérielle, caractères, page de titres, chapitres.

Des pistes de travail peuvent être ouvertes à la suite de celui-ci. Tout d'abord nous pouvons participer à un enrichissement des bases de données existantes. Nous sommes en mesure de compléter les très sommaires « notices autorités personnes » de la BNF pour ce qui concerne Benoît, Pierre et Pierre-Jacques Duplain, Louis Rosset et Joseph-Sulpice Grabit. Nous pouvons alimenter la création de celle de Marcellin et Joseph Duplain de Sainte-Albine. Nous allons participer à l'enrichissement des fiches biographiques et des fiches des catalogues de vente de livres de la base de l'EPHE. Enfin, nous sommes en mesure de communiquer les fiches descriptives complètes de trois journaux royalistes dans la période révolutionnaire. Un autre travail porterait sur l'analyse de l'*index nominum et locorum* que nous avons constitué afin d'effectuer des recoupements. Ceux-ci nous permettraient d'analyser la migration des hommes de la province vers la capitale à la veille de la Révolution ; d'analyser le réseau de sociabilité autour des libraires avec les nombreux métiers qui gravitent (localisation géographique, affaires, mariages...); d'établir des cartes pour localiser la présence commerciale des Duplain en France et en Europe ; des cartes aussi à Lyon et à Paris pour délimiter les lieux de migration des familles. Enfin, nous émettons le vœu pieux de pouvoir un jour participer à l'édition, sous forme électronique, d'un « grand dictionnaire de biographies lyonnaises » au service des chercheurs. Chantier engagé par l'abbé Perneti auquel les Duplain ont participé en publiant dès 1767, les *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les lyonnais dignes de mémoire*, poursuivi dans le *Nouveau dictionnaire historique ou abrégé de tous les hommes qui se sont fait un nom*, de Chaudon, publié en six volumes par Louis Rosset en 1772 et en neuf volumes par Jean-Marie Bruyset en 1789. La dernière

tentative significative étant celle de Bregnot du Lut et Péricaud aîné en 1839 avec la *Biographie lyonnaise, Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*<sup>1629</sup>.

Nous avons écrit une histoire au siècle des Lumières, qui pourrait être celle de la librairie, celle de Lyon et celle de la Révolution mais aussi une saga familiale digne des meilleurs feuilletons télévisés de notre siècle. Cette famille lyonnaise, célèbre au XVIIIe siècle, par sa valeur professionnelle, son rayonnement, son inventivité, sa créativité n'est pas arrivée jusqu'à nous. Peut-être parce qu'elle a migré sur Paris mais plus probablement parce qu'elle n'a pas de descendants à Lyon qui auraient pu en cultiver le mythe.

---

<sup>1629</sup> Voir l'article de Paul Feuga « Pour un grand dictionnaire de biographies lyonnaises », *Bulletin municipal officiel*, 3/7/2006, n° 5 645



## Table des abréviations

ADR	Archives départementales du Rhône
AN	Archives nationales – Paris
Arsenal	Bibliothèque de l’Arsenal
APPP	Archives de la préfecture de police de Paris
AVP	Archives de la ville de Paris
BNF	Bibliothèque nationale de France
BML	Bibliothèque municipale de Lyon
ENSSIB	Ecole nationale supérieure des sciences de l’information et des bibliothèques
IHMC-	Institut d’histoire moderne et contemporaine
MC	Minutier central des notaires de Paris
Nouv.acq.fr.	Nouvelles acquisitions françaises
s.d.	Sans date
s.l.	Sans lieu
s.n.	Sans nom
STN	Société typographique de Neuchâtel



## Table des annexes du volume 2

Pièces constituées : documents classés par ordre alphabétique \_\_\_\_\_ 5

Annexe 1 – *Almanach de la ville de Lyon*, rubrique « Chambre syndicale de l'imprimerie & librairie : syndics et adjoints », 1730-1793 5

Annexe 2 – Les auteurs des livres publiés par les Duplain

Annexe 3 - Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain

Annexe 4 - Fiches biographiques des Duplain 65

Annexe 5 – Fiches des *Catalogues de ventes des Duplain*, 1740-1771 91

Annexe 6 – Référencement et localisation des journaux : *Lettres au Comte de B\*\*\**, *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, *Courrier universel* 161

Annexe 7 – Notices des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**, *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, *Courrier universel* 189

Annexe 8 – Publications de Pierre-Jacques Duplain, imprimeur, 1789-1793 193

Annexe 9 – Publications de Joseph-Sulpice Grabit, 1767-1793 197

Annexe 10 – Publications de Louis Rosset, 1769-1792 199

Annexe 11 – Publications de Pierre-Jacques Duplain à Paris, 1784-1791 201

Annexe 12 – Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802 203

Annexe 13 – Vies professionnelles des Duplain, Grabit et Le Roy 219

Reproductions de documents : documents classés par ordre chronologique \_ 223

Annexe 14 – *Acte d'assemblée, les maîtres et marchands libraires, relieurs de Lyon*, 25/7/1712 – ADR, 3<sup>E</sup>6479 223

Annexe 15 – Affaire Marcellin Duplain, 24/7/1723 – ADR, BP 3618 229

Annexe 16 – *Au Roi et à nos seigneurs de son conseil*, s.d. – BNF, Fr 22073, pièce 141 233

Annexe 17 – *Avis des libraires des catalogues de vente des Duplain*, 1740-1771 245

Annexe 18 – *Etat des dettes actives de l'hoirie du Sr Declaustre*, 4/5/1756 – ADR, BP 2785 259

Annexe 19 – *Essai sur l'homme* par Alexandre Pope, 1745 – BML 157625 263

Annexe 20 – *Essai sur l'histoire des Belles-lettres, des sciences et des arts* par Juvenel de Carlencas, 1749 – BML 348027 277

Annexe 21 – *Elémens d'ippiatrique, ou nouveaux principes sur la connoissance et sur la médecine des chevaux*, par Claude Bourgelat, 1750-1753 – BML 346906 289

Annexe 22 – *Histoire navale d'Angleterre, depuis la conquête des normands en 1066, jusqu'à la fin de l'année 1734*, 1751 – BML 103149 295

Annexe 23 – *Grand livre des frères Cramer* – Archives de Genève, Commerce F 57 301

Annexe 24 – *Voyage à la mer du Sud, fait par quelques officiers commandants le vaisseau Le Wager*, 1756 – BML 128813 311

Annexe 25 – *La peinture, poème couronné aux jeux floraux, le 3 mai 1767* par Michel d'Avignon, 1767 – BML 353333 313

Table des annexes du volume 2

- Annexe 26 – *Location des Pères des Cordeliers de Saint Bonnaventure, Duplain l'aîné*,  
3/2/1768 ; *Duplain le jeune*, 5/2/1768 – ADR 3<sup>E</sup>4713 315
- Annexe 27 – *Apprentissage Calligé, Duplain*, 10/8/1768 – ADR, 3<sup>E</sup>4713 319
- Annexe 28 – *Vente de fonds de librairie de la veuve Duplain à Joseph-Sulpice Grabit*,  
8/8/1771 – ADR 3<sup>E</sup>4715 323
- Annexe 29 – *Testament de François de Los Rios*, 11/5/1779 – ADR, 3<sup>E</sup>17419 325
- Annexe 30 – *Catalogue de Pierre-Jacques Duplain en 1792* - BNF 8° LC2 688 327
- Annexe 31 – *Catalogue de Pierre-Jacques Duplain en 1800* – BNF 4-Z Le Senne 2825 (57)  
329

# Table des illustrations

## Les illustrations sont indiquées par ordre d'apparition dans le texte

Repères chronologiques : 1689 - 1780 _____	90
Signatures originales de trois générations de Duplain _____	91
Arbre généalogique de la famille Bachelu _____	94
Arbre généalogique de la famille Duplain _____	96
Arbre généalogique de la famille Duplain, branche Benoît _____	100
Arbre généalogique de la famille Duplain, branche Pierre _____	101
Copie d'acte : Signatures au cours du mariage Benoît Duplain et Claudine Mandiot, 3 septembre 1742 _____	103
Copie d'acte : Signatures au cours du mariage Benoît Duplain et Claudine Mandiot, 3 septembre 1742 _____	104
Graphique : Les syndics de la chambre syndicale de la librairie lyonnaise, 1735-1790 _____	108
Graphique : Les frères Duplain dans la chambre syndicale lyonnaise, 1743-1774 _____	108
Photographie : Enseigne et devise de Benoît Duplain, à l'Aigle, <i>De plano in altum</i> _____	109
Photographie : exemplaire des « Euures de Louïze Labé » 1556 _____	113
Photographie : fresque lyonnaise, <i>La Bibliothèque de la cité</i> _____	116
Page de titre : exemplaire de 1762 des « Œuvres de Louise Charly » _____	117
Epigramme a un faquin de libraire qui a plaisanté en ignare mes deux Lettres à Mr de Migieu, sur une découverte faite a Lyon d'une figure équestre des Romain. Document non daté , BML, ms PA 55, folio 50 _____	119
Tableau : les testaments de Pierre et Benoît Duplain _____	121
Graphique : Les réseaux lyonnais familiaux et professionnels des Duplain au XVIIIe siècle _____	138
Copie d'acte : Signatures au cours du mariage de Pierre Duplain et de Madeleine Bruyset, 12 février 1738 _____	140
Arbre généalogique de la famille Bruyset – branche 1 _____	141
Arbre généalogique de la famille Bruyset – branche 2 _____	142
Arbre généalogique de la famille Rosset _____	143
Arbre généalogique de la famille Terrasse _____	152
Copie d'acte : Signatures au cours du mariage de Joseph Duplain et de Catherine-Sophie Terrasse, 11 mars 1777 _____	153
Copie d'acte : Signatures au cours du mariage de Joseph Duplain et de Catherine-Sophie Terrasse, 11 mars 1777 _____	154
Arbre généalogique de la famille Périsset _____	158
Portrait présumé de Fleury Mesplet, par François Beaucourt, 1794 _____	159
Pages de couverture de deux ouvrages de Jean-Paul de Lagrave _____	159
Arbre généalogique de la famille Mesplet _____	163
Arbre généalogique de la famille Le Roy _____	166
Arbre généalogique de la famille Grabit _____	169
Carte : Localisation du local commercial et de l'habitation des Duplain rue Mercière _____	177
Photographie : Emplacement du local des Duplain au rez de chaussée de la rue Mercière _____	180
Photographie : Vu des appartements Duplain sur la rue de l'Eglise, actuellement rue du Petit David _____	181

## Table des illustrations

Photographie : Vue de l'immeuble Duplain, angle rue Mercière, rue du Petit David _____	182
Tableau : baux et descriptions des locaux commerciaux des Duplain, Bachelu et Grabit, 1703 - 1772 _____	184
Tableau : achat de maisons des champs ou maisons de ville _____	186
Carte : Localisation de la « Maison du Faisan » à Vaise _____	190
Tableau : baux de location Duplain, 1732 – 1778 _____	191
Carte : Plan de situation de la maison de Monplaisir et de la prébende de Montléon _____	192
Photographie : Vue de la maison de Monplaisir, façade côté cour - 2005 _____	194
Photographie : Vue de la maison de Monplaisir, façade côté rue - 2005 _____	195
Photographie : plan des Grands Cordeliers, 1625 _____	202
« La ville de Lyon, en vers burlesques ». Lyon, veuve N. Barret, 1750, 33 p. - BML, ms, PA 52 _____	215
Graphique : production des Duplain par prénoms : 1700 - 1805 _____	217
Graphique : publications des Duplain : 1710 - 1802 _____	218
Graphique : vente d'ouvrages par les frères Duplain, production française : 22/11/1750 – 2/11/1772 _____	219
Carte : Ouvrages publiés par les Duplain : localisation des exemplaires dans les bibliothèques françaises en 2006 _____	221
Graphique : échanges commerciaux des Duplain avec l'Europe : 1753 - 1772 _____	222
Graphique : vente d'ouvrages par les frères Duplain, production européenne : 22/11/1750 – 2/01/1772 _____	223
Tableau : les correspondants des Duplain et associés en Europe _____	223
Carte : un réseau européen qui passe par Lyon _____	224
Graphique : dates des ouvrages du catalogue des frères Duplain : 1751 _____	226
Graphique : étude comparative des productions et des ventes d'ouvrages à Lyon : 1750-1772 _____	227
Graphique : analyse des registres de la direction de la librairie où sont consignés les manuscrits ayant obtenus une autorisation officielle de publication _____	228
Tableau : les éditions de <i>l'Avis au peuple sur sa santé</i> _____	237
Graphique : les fausses adresses dévoilées de Lyon _____	254
Page de titre : De l'esprit des loix _____	255
Page de titre : les Voyages de Kamtschatka _____	256
Lettre de Benoît et Joseph Duplain à la STN, 3 mars 1774, STN, ms 1144, folio 188 _____	258
Tableau : repères chronologiques : 1769 - 1779 _____	259
Portrait de Philibert Cramer _____	270
Graphique : correspondance entre Pierre-Jacques Duplain et la STN : 1772 - 1784 _____	271
Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 14 avril 1772, STN, ms 1144, folio 345 _____	274
Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 20 octobre 1772, STN, ms 1144, folio 347 _____	275
Lettre de Pierre-Jacques Duplain à la STN, 28 octobre 1772, STN, ms 1144, folio 348 _____	276
Graphique : correspondance entre Joseph Duplain et la STN : 1773 - 1780 _____	280
Chanson sur l'air de « La bonne aventure, ô gué, &c » _____	288
Repères chronologiques : 1745 – 1762 _____	290
Repères chronologiques : 1768 - 1777 _____	291
Tableau : comparaison du coût d'une feuille d'édition dans la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>e</sup> éditions – Darnton _____	307
Tableau : nombre d'in-quarto vendus de <i>l'Encyclopédie</i> , selon Robert Darnton _____	310

## Table des illustrations

Tableau : catalogues de ventes publiques des Duplain : 1740 – 1771 _____	323
Page de titre et extraits de la Bibliotheca Rochaboniana _____	328
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	329
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	333
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	336
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	340
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	344
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	347
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	351
Pages de titre de quatre catalogues de vente _____	356
Graphique : production par catégories à travers les ventes des Duplain : 1741 - 1771 _____	359
Graphique : publications des Duplain par thèmes _____	361
Extrait des documents de Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albinee mis sous scellés, 11 nivose an 3 _____	375
Extrait des documents de Joseph-Benoît Duplain de Sainte-Albinee mis sous scellés, 11 nivose an 3 _____	376
Repères chronologiques : 1789 - 1795 _____	404
Page de titre des <i>Lettres à Monsieur le Comte de B****</i> _____	408
Page de titre du <i>Courrier extraordinaire ou le premier arrivé</i> par M. Duplain _____	411
Page du titre du <i>Courrier universel</i> _____	419
Apposition de scellés chez Joseph Duplain le 13 floréal an II, AN, F7 4694 _____	445
Apposition de scellés chez Joseph Duplain le 13 floréal an II, AN, F7 4694 _____	446
Photographie : Page de titre le « Fléau des tyrans » _____	460
Photographie : La Conciergerie _____	464
Gravure : Exécution de Marie-Antoinette - gravure populaire _____	465
Photographie : Adieu de Marie-Antoinette à ses enfants, inscrit sur son livre de prière _____	466
Lettre de défense de Pierre-Jacques Duplain, 2 fructidor an 3, AN F7 4694 _____	470
Lettre de défense de Pierre-Jacques Duplain, 2 fructidor an 3, AN F7 4694 _____	471
Chanson : <i>Les patentes d'Ange Pitou</i> _____	476
Page de couverture <i>d'Ange Pitou</i> d'Alexandre Dumas _____	477
Page de couverture du <i>Jeu de l'amour et de la mort</i> de Juliette Benzoni _____	479
Opéra-comique 1956 _____	480
Troupe d'opéra comique Urlandi Furiosi _____	480
Photographie : Ange Pitou, chanteur des rues _____	482
Photographie : Extrait du registre des emprisonnements des Duplain, Paris –Archives de la préfecture de police de Paris « Documents à consulter pour l'histoire de la Révolution française : ordres d'arrestation, d'internement, de mise en liberté, 1789, an (1797) _____	483
Repères chronologiques : 1804-1816 _____	487



## Index nominum et locorum

Le nom de lieu est par défaut celui où se trouve la personne au moment où elle est citée. Nous avons indiqué les titres des journaux en italique.

---

 A

*A deux liards mon journal* · 455  
 Adamoli Pierre, bibliophile, Lyon · 109, 110, 111, 112, 114, 115, 118, 119, 120, 316, 328, 345, 347, 357, 371  
 Adamoly, agioteur, Paris · 386  
*Adresse des citoyens de Lyon*, Lyon · 147  
*Affiches de Lyon*, Lyon · 111, 172, 201, 205, 206, 218, 231, 317, 319, 322, 341, 344, 354, 367  
 AGDE, Hérault · 419  
 AGEN, Lot-et-Garonne · 160  
 Agniel de Vernouse Sophie, ép. de Jean-Marie Terrasse de Tessonnet du Pont de l'Aub, Lyon · 151  
 Aiguillon M. d', Paris · 377  
 AIN · 490, 491  
 AIX · 268, 419  
 ALAIS · 419  
 Albon Claude d' · 371  
 Albon de Galles Camille-Alix-Eléonore-Marie d' · 371  
 Alexandre, agioteur, Paris · 382  
 Allard Paul · 268  
 ALLEMAGNE · 11, 222, 304, 307, 333, 502, 505  
 Alléon-Dulac Jean-Louis, juriste · 229  
 Allier de Hauteroche Alexandre-Ponthus-Marie, fils de Benoît-Alix · 152  
 Allier de Hauteroche Benoît-Alix, chevalier · 127, 152  
 Allier de Hauteroche Jeanne-Marie-Rose, fille de Benoît-Alix · 152  
 Allier de Hauteroche Marie, ép. de Milly · 128  
 Allier de Hauteroche Marie-Jeanne, ép. de Joseph Duplain, Lyon, Paris · 127, 128, 152, 455  
 Allier de Hauteroche, famille, Lyon · 89, 137  
*Almanach de Lyon*, Lyon · 107, 504  
 AMBOISE, Indre et Loire · 429  
 Amelot · 283  
 Ameno François-Luis, libraire, Lisbonne · 223  
*Ami du Roi* · 409  
 Amiel, Paris · 446  
 AMIENS, Somme · 417, 430, 431, 453  
 AMSTERDAM · 223, 259  
 Amy Charles, imprimeur, Lyon · 250  
 ANCENIS, Loire-Atlantique · 430  
 ANGERS, Maine-et-Loire · 419, 430  
 ANGLETERRE · 130, 148, 222, 224, 304, 307, 389, 392, 393, 398, 432, 447, 448

ANGOULEME, Charente · 430  
 Angoulême duc d' · 506  
 Anisson, Etienne-Alexandre-Jacques, directeur de l'imprimerie royale, fabricant de papier peint, Paris · 149  
*Annales parisiennes*, Paris · 406  
*Annales Patriotiques et Littéraires* · 473  
*Année littéraire*, · 119, 397  
 ANNONAY, Ardèche · 148, 419  
 ANTIBES, Alpes-Maritimes · 419  
 Antonelle, député, Paris · 464  
 Antonini Annibale, abbé, écrivain · 229  
 ANVERS · 164  
 ARDECHE · 490, 505  
 Arène Antoine, écrivain · 229  
 Arkstée et Merkus, libraire, Leipzig · 223  
 ARLES, Bouches-du-Rhône · 419  
 Arnal · 310  
 Arnaud, commissaire de police, Lyon · 491  
 ARRAS, Pas-de-Calais · 430, 431  
 Artois Comte d' · 380  
 Artori, attaché à la délégation française · 503  
 Ascension Pierre, liquidateur général de l'ancienne messagerie royale · 486  
 AUBAGNE, Bouches-du-Rhône · 419  
 Auboin Pierre, libraire, Paris · 250  
 Auguste, voir Didier, Jean-Paul, avocat, Grenoble · 491  
 AUTRICHE · 222  
 AUTUN, Saône-et-Loire · 388  
 AUXERRE, Yonne · 429, 431  
 Avauges, château d', Saint-Romain-de-Popey · 371  
 Avel Pierre, marchand limonadier, Lyon · 143  
 AVIGNON, Vaucluse · 160, 167, 173, 219, 230, 268, 419

---

 B

Bachelu Claude, libraire, Lyon · 94, 95, 96, 97, 99, 139, 183, 200, 225, 248, 250  
 Bachelu Constance, ép. de Marcellin Duplain, Lyon · 94, 95, 99, 102, 174, 250, 505  
 Bachelu famille, Lyon · 94, 95, 137, 139, 178  
 Bachelu François, Lyon · 94, 99  
 Bachelu Laurent, libraire, Lyon · 97, 98, 99, 200  
 Bachelu, Lyon · 200  
 Bacler, Arras · 430  
 Baglivi Georges, médecin · 230  
 BAGNOLS · 419

- Baillet, libraire, Dieppe · 419  
 Bailly Benoît, libraire, Lyon · 97, 225  
 Bailly Pierre, libraire, Lyon · 97  
 Bandinoe, Lyon · 155  
 Barbe-Flèche Anne, ép. de Jean-Baptiste-Julien  
 Pyron de Chaboulon, Paris · 380  
 Barberet Denis, médecin · 230  
 Barbeau, libraire, Paris · 219  
 Barbiellini, libraire, Rome · 223  
 Barbier Jean-Baptiste, marchand libraire, Lyon · 97  
 Barbot · 252  
 Barbou, libraire, Limoges · 124, 277  
 Bardin, libraire, Lausanne · 132  
 Barère · 450  
 Baritel Etienne II, imprimeur-libraire, Lyon · 96, 250  
 Baritel Hilaire, imprimeur libraire, Lyon · 250  
 Baritel Michèle-Françoise, fille d'Etienne · 96  
 Baritel, vve de libraire, Lyon · 96, 271  
 Barjac · 419  
 Barjac de Roccoules · 506  
 Barjac de Roccoules Caroline, fille de Joseph-Benoît · 506  
 Barjac de Roccoules Clotilde, fille de Geneste · 505  
 Barjac de Roccoules Françoise-Clotilde, fille de Joseph-Benoît · 505, 506  
 Barjac de Roccoules Joseph-Benoît, fils de Louis · 505  
 Barjac de Roccoules Louis, comte de, Lyon · 128, 406, 505  
 Barjeret, libraire, Bordeaux · 264  
 Baron, chapelier, Paris · 464  
 Baroud Charles-Odile-Joseph, notaire, Lyon, Paris · 379  
 Baroud Claude, notaire, Lyon, Paris · 449  
 Baroud, agioteur, Paris · 384  
 Barret Jean-Marie, imprimeur libraire, Lyon · 124, 185, 271, 278, 304, 305, 310, 505  
 Barret, vve de libraire, Lyon · 214  
 Basset de Château-Bourg Camille, fils de Jean-Baptiste · 332  
 Basset Jean-Baptiste, président de la cour des monnaies, Lyon · 332, 356, 364  
 Basset Laurent, fils de Jean-Baptiste, Lyon · 332  
 Basset, Lyon · 213  
 Bassompierre François de · 316  
 Bastard d'Estang, juriste, Lyon · 494  
 Bastier, Lyon · 184  
 Basty Pierre, marchand teinturier, Lyon · 178, 183, 184  
 Batilliot, banquier, Paris · 308  
 Batillot fils, libraire, Paris · 378  
 Bauche, libraire, Paris · 219  
 Baudouin, fondateur du Journal des débats et décrets · 422  
 BAYONNE, Pyrénées-Atlantiques · 419  
 BEAUCAIRE, Gers · 247, 419  
 Beaugat Charles, maître tapissier, Lyon · 121  
 Beaujard, avocat, Lyon · 494  
 BEAUJOLAIS · 148  
 Beaujollin Antoine, libraire, Lyon · 225  
 Beaujollin, vve de libraire, Lyon · 200  
 BEAULIEU · 412  
 Beaumarchais Pierre-Auguste Caron de, écrivain · 228, 283  
 BEAUNE, Côte d'Or · 429, 431  
 BEDARIEUX, Hérault · 419  
 BELGIQUE · 222  
 Bélion Alexandre-Anthelme, imprimeur, Lyon · 185  
 Belloty Laurent · 128  
 Bénédicto · 268  
 Bentabole, député, Paris · 461  
 Bérard frères · 268  
 Beraud Laurent, jésuite, professeur d'humanités · 229, 230  
 BERGAME · 223  
 Berger Charles, associé de Fleury Mesplet, Québec · 161  
 Béringuier, Paris · 386  
 BERLIN · 223  
 Bernard, Lyon · 500  
 Bernuset, Pierre, libraire, Lyon · 271  
 Berthaud Marie-Reyne, ép. de Joseph-Benoît Barjac de Roccoules · 506  
 Berthaud, Lyon · 155  
 Berthelet de Barbot, abbé, Paris · 439  
 Bertholon Joseph, Lyon · 493  
 Berthoud Jonas-Pierre, Neuchâtel · 259  
 Berthoud Louis-Joseph, libraire, Lyon · 162, 163, 271  
 Berthoud Marthe, ép. de Claude-Marie Terrasse de la Cottière, Lyon · 151  
 Bertin de Veaux Louis, Paris, directeur du journal l'Eclair · 422  
 Bertin François, directeur du journal l'Eclair Paris · 422  
 Bertrand Clémence, Lyon · 191  
 Bertrand J. J., Lisbonne · 268  
 Bertrand Jean-Elie, Neuchâtel · 259, 262  
 Bertrand Jeanne-Antoinette, ép. de Joseph Marlard, Oullins · 193  
 Bertrand, ép. de Jean-Elie Bertrand, Neuchâtel · 262, 311, 312  
 BESANCON, Doubs · 156, 219, 268, 283  
 Besson Claude, négociant, Lyon · 505  
 Besson Pierre, relieur, Lyon · 250  
 Besson, Lyon · 155  
 Beuf Jean, marchand, Lyon · 121  
 BEZIERS, Hérault · 419  
 Bézignan, comte de, conspirateur royaliste · 406  
 Billaud aîné, libraire, Tours · 419  
 Bindtscheldler, libraire, Lausanne · 294  
 Biollay Benoît, fondeur de caractères · 160  
 Bisrosse · 268  
 Blanchet de la Sablière, neveu de Pierre Adamoli · 119  
 Bleuet, libraire, Paris · 219  
 BLOIS, Loir-et-Cher · 429  
 Bocquillot Lazare-André, abbé, juriste · 229

- Boisgrange Claude-Joseph de, Lyon · 151  
 Boissieu Jean-Jacques de, peintre, aquafortiste,  
 Lyon · 114, 213  
 Bollioud-Mermet Louis, secrétaire perpétuel de  
 l'académie, Lyon · 109, 230  
 BOLOGNE · 503  
 Bon Marie-Louise · 170  
 Bonand, chef d'atelier de Louis-Benoît Rosset,  
 Lyon · 495  
 Bonaparte · 506  
 Bonifat Claude, marchand guimpier, Lyon · 149  
 Bonifat Genette, ép. de Léonard Mandiot, Lyon ·  
 149  
 Bonifat Genette, Lyon · 105  
 Bonifat Jacques, Lyon · 102  
 Bonifat, famille, Lyon · 137  
 Bonnardel, Lisbonne · 268  
 Borde Pierre, libraire, Lyon · 185  
 BORDEAUX, Gironde · 230, 252, 264, 419, 429,  
 430, 433, 503  
 rue Porte Dijeaux · 419  
 Borel, officier municipal, Lyon · 147  
 Boret, libraire, Lisbonne · 223  
 Bosset de Luze Abram, directeur de la STN,  
 Neuchâtel · 262, 294, 302, 303, 310, 311, 312  
 Bosson, libraire, Lyon · 271  
 Boubers, libraire, Bruxelles · 261  
 Boubers, libraire, Dunkerque · 263  
 Boucher d'Argis Antoine-Gaspard, juriste · 229  
 BOUCHES DU RHONE · 499  
 Bouchet, agent de change, Paris · 386  
 Boudet, libraire, Lyon · 110  
 Boudot Jean, libraire, Paris · 250  
 Boulay, Ecully · 187  
 Boule Jean-Charles, abbé · 229  
 BOULOGNE-SUR-MER, Pas-de-Calais · 384, 386,  
 452  
 BOURG · 187, 349  
 Bourgelat Claude, hippiatre, inspecteur de la  
 librairie · 106, 230, 231  
 BOURGOGNE · 187  
 BOURGOIN, Isère · 95, 419, 490, 494, 496  
 Bourgoin Jaques, frère de Mme de Harent,  
 chanoine de Saint-Thomas de Fourvière, Lyon ·  
 196  
 BOURG-SAINT-ANDEOL, Ardèche · 419  
 Boursquet, libraire, Lausanne · 223  
 Boutary, aubergiste, Lyon · 265  
 Bouvard, correspondant de Joseph Duplain à Lyon  
 · 418  
 Bouvard, Paris · 392  
 Bouvard, Rouen · 430  
 Bouvier Jacques, maître de poste, Bourgoin · 496  
 Bouyon abbé, rédacteur d'A deux liards mon  
 journal · 455  
 Bovet André, directeur de la bibliothèque de la  
 ville, Neuchâtel · 294  
 Boyer, directeur du Journal des spectacles · 455  
 Braun Jean, négociant, Lyon · 168  
 BREST, Finistère · 419  
 Breteuil Louis-Charles-Auguste Le Tonnelier,  
 baron de · 134  
 BRIANCON, Hautes-Alpes · 419  
 BRIGNOLES, Var · 419  
 Brindley, libraire, Londres · 222, 223  
 Briois, facteur, Trois · 419  
 Briquet, Chalons sur Saône · 268  
 Brirot, commissaire de police, Lyon · 491  
 Brissot de Warville Jacques-Pierre, prêtre, Paris ·  
 466  
 BROTTAUX, quartier de Lyon, Rhône · 500  
 Brulet Françoise ép. de Germain Leroy Jogs de  
 Riom, Lyon · 165  
 Brulley Augustin-Jean, député · 230  
 Brune, Paris · 412  
 Brunet Jean-Louis, juriste · 229  
 Brutus, Paris · 462  
 BRUXELLES · 223, 259, 261  
 Bruyset famille, Lyon · 89, 137, 218, 295  
 Bruyset frères, libraires, Lyon · 247  
 Bruyset Jacques, libraire, Lyon · 99, 187  
 Bruyset Jean-Marie, libraire, Lyon · 122, 156, 167,  
 173, 185, 271, 357  
 Bruyset Louis, libraire, Lyon · 99, 102, 139  
 Bruyset Madeleine, ép. de Pierre Duplain, Lyon ·  
 102, 105, 121, 122, 130, 132, 139, 144, 166,  
 170, 172, 173, 174, 184, 188, 189, 198, 200,  
 201, 281, 305, 504  
 Bruyset Pierre, imprimeur, Lyon · 130, 172, 173  
 Bruyset Ponthus Pierre, imprimeur libraire, avocat,  
 Lyon · 107, 122, 131, 156, 157, 187, 220, 247,  
 260, 268, 271  
 Bruyset, Jeanne-Marie, sœur de Louis, Lyon · 102  
 Bruyset, libraire, Lyon · 139, 219  
 Buisan · 268  
 Buisson, libraire, Lyon · 124, 278  
*Bulletin de l'Assemblée nationale* · 406  
*Bulletin des Etats généraux* · 405  
 Bullioud François, bibliophile · 349  
 Burdel, Lyon · 500  
 Buturieu, Lyon · 97
- 
- C
- Cabanis, Paris · 471  
 Cady Désirée, ép. Conard Philadelphie · 502  
 Cailleau, libraire, Paris · 219  
 Calligé Jean-Pierre, commis de Pierre Duplain,  
 Lyon · 173, 174, 199  
 Callot Courcier, imprimeur, Paris · 404  
 Cally, administrateur de police, Paris · 457  
 Calonne Charles-Alexandre de, homme politique,  
 Paris · 377, 378, 379, 381, 382, 387  
 CAMBRAI, Nord · 419  
 CAMBRIDGE · 225  
 CANNES, Alpes-Maritime · 419  
 CANTAL · 490  
 Capeau Antoinette, ép. de Jean-Baptiste Mesplet,  
 Marseille, Lyon · 160

- Capeau Marguerite, ép. de François Girard, Avignon · 160
- Capperonnier de Gauffecourt Jean-Vincent, bibliophile · 347, 348, 357
- Caraccioli Louis-Antoine de, écrivain · 229
- CARCASSONNE, Aude · 419
- Carmouche Jacques, Lyon · 196
- Carnot, Paris · 497
- Caroline, domestique de Louis-Benoît Rosset, Lyon · 498, 499, 502
- Cassat, Paris · 456
- Cassin · 268
- Castel de Saint Pierre Charles-Irénée, abbé · 229
- CASTELNAUDARY, Aude · 419
- Cathelin Antoine-Henry-Benoît, commis négociant, Lyon · 504
- Cathelin Jeanne-Henriette-Régis, ép. de Louis-Benoît Rosset, Lyon · 147, 494
- Cellot, libraire, Paris · 277, 278
- Certe Jean, libraire, Lyon · 99, 184, 200
- Cestier Jeanne-Françoise, ép. de Jean Deville, Lyon · 137
- Cestier Morin, négociant, Lyon · 137
- Chabos, libraire, Dole · 419
- Chabrier, Avignon · 268
- Chalmette Louis, libraire, Lyon · 99, 212
- CHALON · 429, 431
- Chalon, imprimeur, Paris · 404
- CHALONS SUR SAONE, Saône-et-Loire · 268, 419, 453
- CHALONS-SUR-MARNE, Mayenne · 280, 448
- Chambeau libraire, Avignon · 219
- Changuion, libraire, Amsterdam · 223
- Chantelauze Jean-Claude-Balthazard de, avocat général, Lyon · 494
- Chappuis César, imprimeur, Lyon · 185
- Chappuis de Sibert, Lyon · 97
- Chappuis de Margnolas Charles-Henry-Alphonse, capitaine de cavalerie, Lyon · 348
- Chapuis Marc, libraire, Lausanne · 223
- Charlary comte d'Aunoy Joseph de, Paris · 380
- Charlet · 487
- Charly · 268
- Charmet, libraire, Besançon · 219
- Charnois, journaliste, directeur du Spectateur national · 455
- Charrier de La Roche Jean-Baptiste · 494
- Charrier Sainneville, Lyon · 491, 493, 497
- CHARTRES, Eure-et-Loir · 412, 419
- Charvet Jean-Gabriel, fabricant de papier peint · 149
- Chaston Jean-François, curé de la paroisse de Saint-Georges, Lyon · 95
- Château d'If · 493, 497, 500
- CHATEAUDUN, Eure-et-Loir · 412
- Chateaufort Charles-François de 1, lieutenant · 325
- Chateaufort Charles-François de 2, archevêque, Lyon · 325
- Chateaufort de Rochebonne Charles-François de · 356, 357
- Chauchat Catherine-Michelle ép. de Nicolas Dessaint, Paris · 171
- Chaussonnet Jean-Baptiste, armorialiste, généalogiste, Lyon · 320
- Chauveau-Largarde, avocat, Paris · 464
- Chauvelin Jacques-Bernard, directeur de la librairie · 244
- Chauvelin, garde des sceaux, Lyon · 333
- Chauvin Marianne, ép. de Jean Couze, Lyon · 155
- Chavance Mathieu, libraire, Lyon · 99, 123, 139, 185, 187
- Chenavard François-Marie, dessinateur, fabricant de soieries, fabricant de papier peint, Lyon · 148
- CHER · 490
- CHERBOURG, Manche · 503
- Chevillon Angélique ép. de Thomas-Amable Le Roy, Lyon · 165
- Chevillon François, notaire, Couzon · 165
- Chevrottier · 268
- Chirat, agioteur, Paris · 385
- Chize, Lyon · 97
- Chol Pierre, avocat au parlement, Lyon · 97
- Cholier de Cibeins Pierre, conseiller en la sénéchaussée, Lyon · 337, 356
- Cholier Louis-Hector, fils de Pierre · 337
- Chrétien, cafetier, Paris · 464
- Chronique de Paris · 403, 429
- CHYPRE · 502
- Cizeron Claude, libraire, Lyon · 201
- Clapeyron Antoine, chanoine chantre de l'île Barbe, Lyon · 342
- Claret de Fleurieu, prévôt des marchands, Lyon · 112, 332
- Claret de la Tourette Marc-Antoine, prévôt des marchands, Lyon · 224
- Claudet, négociant · 263
- Clément Catherine, ép. de Claude Bachelu, Lyon · 94, 250
- Clermont-Lodève · 433
- CLEVES · 261
- Cochet · 500
- Coignard, Dijon · 268
- Collaert, libraire, Bruxelles · 223
- Colliard Thevenin Catherine, ép. de Charles Couze, Lyon · 155
- Collomb Gaétan, Marseille · 268
- Cologne · 223
- Colomb frères · 268
- COLONGE · 491
- Colonia père de, conservateur, bibliothèque de la Trinité, Lyon · 351
- Comba François, libraire · 225
- Compagnon Barbe, libraire, Lyon · 185
- Compain Marie-Louise, ép. de Pierre Chol · 97
- Compain Philippe, libraire, Paris · 250
- Comtois, domestique de Joseph Duplain puis de Le Roy, Lyon · 128, 310
- Conard, concierge de la Société populaire, Chartres · 419
- Condre Michel, courtier, Paris · 386

- CONDRIEUX, Rhône · 419  
 Constant, Lyon · 97  
 Conti · 268  
 COPENHAGUE · 223  
 Cordemoy Géraud de, juriste · 229  
*Correspondance de Bretagne* · 405  
*Correspondance des députés des communes de l'Anjou* · 405  
 Cortes · 268  
 Coste Marie, ép. de Jean Desperon, Vaise · 188  
 Coste, juriste, Lyon · 494  
 Couillard, libraire, Le Havre · 419  
 Courbon Antoine, dit abbé Du Ternay, Lyon · 164, 371  
 Courbon, abbé, Lyon · 172  
*Courrier d'Avignon* · 119  
*Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles* · 406  
*Courrier du Bas Rhin* · 453  
*Courrier extraordinaire ou le premier arrivé* · 373, 391, 402, 403, 409, 411, 412  
*Courrier français de Poncelin* · 405  
*Courrier universel du citoyen Husson* · 421  
*Courrier universel ou l'Echo de Paris, des départements et de l'étranger, Paris* · 418  
*Courrier universel ou l'Echo de Paris, des Départements et de l'étranger, Paris* · 446  
*Courrier universel, Paris* · 402, 417, 419, 421, 427, 442, 446, 453  
 Coutanos, Lyon · 97  
 Coutaveau Jean, imprimeur, Lyon · 185  
 Couterot Esme, libraire, Paris · 250  
 Couterot Jean, libraire, Paris · 250  
 Couthon · 340  
 Couturier, agent de police, Lyon · 492, 496  
 Couze Charles, maître et marchand apothicaire, Lyon · 155  
 Couze Jean, marchand apothicaire, Lyon · 155  
 Couze Jeanne-Hélène, fille de Jean, Lyon · 155  
 Couzon · 165  
 Cramer Gabriel, libraire, Genève · 267, 269  
 Cramer Philibert, libraire, Genève · 267, 269  
 Cramoisy, imprimeur, Paris · 250  
 Cretaine Jeanne-Marie, boulanger · 486  
 Creuzet, La Guillotière · 495  
 Croppet de Varissan Jean-Claude, charmarier de Saint-Paul, Lyon · 347, 356, 365  
 Croppet Pierre, capitaine au régiment Dauphin · 347  
 Crosat · 268  
 Cruzol · 155  
 Cuchet Joseph, libraire, Grenoble · 170  
 Cullen Guillaume, médecin · 230  
 Cutty Louis I, libraire, Lyon · 96, 201
- 
- D
- Dagoumer Guillaume, professeur de philosophie · 229
- D'Alembert Jean Le Rond, mathématicien, philosophe, encyclopédiste · 243  
 Dalmais André, négociant, Lyon · 122  
 Dalmais Jean-Marie, négociant, Lyon · 123  
 Danglaise, préfet de police, Paris · 487  
 Danglancier de Saint-Germain, juriste, Lyon · 494  
 Daniel de Paris, abbé · 229  
 Danton Georges-Jacques · 401, 403, 438, 439, 456, 467  
 Danton père, conservateur, bibliothèque de la Trinité, Lyon · 351  
 Darnaud, Mme la baronne, fille de Thomas-Amable Le Roy, Lyon · 165  
 Darnes · 268  
 Daudet Jean-Louis, graveur, Lyon · 173  
 Daullé Jean, graveur, dessinateur, Lyon · 113, 114  
 DAUPHINE · 490  
 Davernes, Amiens · 430  
 David André, Oullins · 193  
 David Barbé, Le Havre · 419  
 David Jean-Nicolas, négociant, Paris · 386  
 David, Aix · 268  
 David, Paris · 463  
 De Boye · 268  
 Debras Léonard, Lyon · 121  
 Dechaume Marie, vve d'André Maulin, Lyon · 251  
 Declaustre Henri, imprimeur libraire, Lyon · 110, 155, 185, 187  
*Déclin du jour* · 406  
*Défenseur de la Constitution* · 465  
 Deforgues, administrateur de police, Paris · 457, 458  
 Degerando Antoine, architecte, entrepreneur, Lyon · 155  
 Degerando Etienne, marchand, Lyon · 155  
 Degoin André, imprimeur libraire, Lyon · 247  
 Deidier Antoine, médecin · 230  
 Delacaille Jean, libraire, Paris · 250  
 Delamollière Jean-Baptiste, imprimeur-libraire, Lyon · 352  
 Delamonce Ferdinand, architecte, Lyon · 173  
 Delandine Antoine-François, bibliothécaire, Lyon · 168  
 Delaroche Aimé, imprimeur libraire, Lyon · 111, 118, 119, 124, 160, 172, 187, 200, 219, 271  
 Delaroche Françoise-Rose, libraire, Lyon · 185, 187  
 Delaroche Léonard, libraire, Lyon · 185  
 Delaroche, famille, Lyon · 218  
 Delaroche, vve de libraire, Lyon · 157  
 Delivané, libraire, Chalon-sur-Saône · 419  
 Denamps, juriste, Lyon · 494  
 Denervo Nicolas, Lyon · 179  
 Denuzière Jeanne ép. de Jacques-Louis Lions, Lyon · 139  
 Desaint et Saillant, libraire, Paris · 219  
 Desaint veuve, libraire, Paris · 124, 277, 278  
 Desboisseaux, sabotier, Paris · 464  
 Deschamposet, négociant, Paris · 283  
 Desfours de Grange-Blanche Antoine, marchand drapier, Clermont-Lodève, Lyon · 357, 363, 371

- Desloges l'aîné, négociant, Besançon · 156  
 Desmoulins Lucie-Simplice-Camille-Benoist,  
 avocat, journaliste, Paris · 403, 450, 465, 467  
 Desoer J., libraire, Liège · 223  
 Despale, libraire, Noyon · 419  
 Desparvier Gaspard, marchand et maître  
 parmentier, Lyon · 99  
 Desperon Jean, jardinier de Pierre Duplain, Vaise ·  
 188  
 Desprez Guillaume, libraire, Paris · 250  
 Desrues Philippe-François, juriste, député · 229,  
 230  
 Dessaint, libraire, Liège · 131, 223  
 Desvignes Joseph-Antoine, Oullins · 186  
 Detournes frères, libraires, Genève, Lyon · 166,  
 199, 201, 268  
 Detournes Jean, libraire, Genève, Lyon · 111  
 Detournes Jeanne-Louise, ép. Cramer, Genève ·  
 269  
 Detournes Samuel · 269  
 DEUX-PONTS · 259  
 Deville famille, Lyon · 218  
 Deville frères, libraires, Lyon · 110  
 Deville Jacques, libraire, Lyon · 341  
 Deville Jean, fils de Jean-Baptiste, libraire, Lyon ·  
 137, 157, 160  
 Deville Jean-Baptiste, libraire, Lyon · 157  
 Deville Nicolas, libraire, Lyon · 110, 157, 225  
 Deville Pierre, libraire, Lyon · 144  
 Deville Roch, fils de Jean-Baptiste, libraire, Lyon ·  
 99, 107, 157, 199  
 Deville, famille, Lyon · 137  
 Deville, libraire, Lyon · 110, 166, 219  
 Deyrieux, fabricant de papier peint, Lyon · 149  
 Dezallier Antoine, libraire, Paris · 250  
 Dian Joseph-Michel, négociant, Lyon · 123  
 Diannyère Antoine, écrivain, politologue,  
 économiste · 229, 230  
 Diderot Denis, écrivain, philosophe, encyclopédiste  
 · 132, 213, 228, 286, 289, 299, 307, 397  
 Didier Jean-Paul, avocat, Grenoble · 490, 491, 494,  
 497  
 Didot, libraire, Paris · 219  
 DIEPPE, Seine-Maritime · 419  
 DIJON, Côte-d'Or · 219, 230, 268, 429, 431, 493  
 Dillon Arthur · 450  
 Dinouart Joseph-Antoine-Toussaint, abbé · 229  
 DOLE, Jura · 268, 419  
 DONZERE, Drome · 419  
 Dorel Michel, maire de La Mure · 495  
 Dorval Taupin, Lyon · 248  
 DOUAI, Nord · 450  
 DRESDE · 223  
 DROME · 490  
 Du Rouveray · 448  
 Dubois, Lyon · 430  
 Duby Perrette ép. d'Amable Le Roy, Lyon · 165  
 Duchesne Jean-François, agent de change, Paris ·  
 380  
 Ducouroy, facteur, Brest · 419  
 Dufour Joseph, fabricant de papier peint, Paris · 148  
 Dugas Président, Lyon · 323  
 Dugourc Démosthène, dessinateur, Paris · 149  
 Dujoury de Villiers Louis-Pierre, ingénieur · 230  
 Dumes Alexis · 450  
 Dumolard Henry, Lyon · 493  
 DUNKERQUE · 263, 280, 426  
 Duplain Andrée, ép. de Louis Rosset, Lyon · 120,  
 122, 131, 143, 148, 175, 297, 489  
 Duplain Benoît, libraire, Lyon · 63, 89, 98, 99, 102,  
 105, 106, 107, 109, 110, 111, 114, 118, 119,  
 120, 121, 122, 123, 124, 130, 132, 147, 148,  
 149, 150, 155, 161, 163, 172, 173, 175, 178,  
 179, 184, 200, 201, 210, 212, 213, 214, 216,  
 218, 220, 232, 233, 237, 251, 256, 260, 267,  
 315, 324, 328, 336, 337, 344, 345, 347, 348,  
 351, 352, 353, 354, 357, 363, 439, 489  
 Duplain Benoît-Alexandre-Genest, fils de Joseph,  
 Paris · 128, 373, 455, 506  
 Duplain Benoît-Joseph, petit-fils de Benoît, Lyon ·  
 406  
 Duplain Claude, fils de Pierre, Lyon · 504  
 Duplain Claudine, fille de Pierre, brocheuse de  
 livres, Lyon · 120, 122, 175, 198, 504, 505  
 Duplain Constance, fille de Pierre, brocheuse de  
 livres, Lyon · 120, 174, 198, 489  
 Duplain Emé-Louis-Joseph, fils de Joseph, Paris ·  
 128, 406, 506  
 Duplain famille, libraires, Lyon · 137, 260, 366  
 Duplain Françoise 2, ép. d'André Pastour de  
 Costebelle puis de Pierre Midy · 445, 506  
 Duplain Françoise, fille de Benoît, Lyon · 105, 122,  
 123, 128, 369, 505  
 Duplain Françoise, fille de Joseph, Paris · 128  
 Duplain frères, libraires, Lyon · 97, 106, 109, 110,  
 111, 120, 144, 155, 156, 170, 172, 183, 199,  
 200, 201, 210, 211, 214, 218, 220, 224, 231,  
 232, 239, 246, 249, 256, 267, 315, 316, 318,  
 328, 330, 332, 333, 336, 341, 356, 362, 364,  
 367, 368, 369, 370  
 Duplain Geneste, ép. de Jean-Marie Peyrard et  
 Louis Barjac de Roccoules · 505  
 Duplain Geneste, ép. de Louis Barjac de Roccoules,  
 Lyon · 105, 122, 406  
 Duplain Jeanne-Sophie, ép. de Guillaume Mazuel,  
 Paris · 127, 455, 507  
 Duplain Joseph, entrepreneur, Paris · 135, 373, 377,  
 378, 379, 380, 381, 383, 384, 386, 387, 388,  
 390, 391, 393, 394, 395  
 Duplain Joseph, journaliste, Paris · 105, 239, 286,  
 373, 399, 400, 402, 403, 404, 406, 408, 409,  
 413, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 427,  
 431, 432, 433, 435, 436, 438, 439, 440, 441,  
 442, 446, 447, 450, 451, 453, 454, 455, 456,  
 465, 467, 471  
 Duplain Joseph, libraire, Lyon · 89, 105, 120, 121,  
 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130,  
 151, 152, 164, 165, 172, 175, 186, 191, 193,  
 216, 218, 244, 249, 256, 260, 271, 276, 277,  
 278, 279, 286, 295, 296, 297, 298, 301, 302,

303, 305, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 397, 399, 506  
 Duplain Léonard, fils de Benoît, Lyon · 105  
 Duplain Louis-Benoît, négociant, Lyon · 147, 148  
 Duplain Magdeleine, fille de Pierre, Lyon · 504  
 Duplain Marcellin, libraire, Lyon · 89, 95, 96, 97, 98, 99, 105, 107, 126, 139, 166, 174, 175, 178, 183, 201, 212, 216, 249, 250, 251  
 Duplain Marie-Marguerite, fille de Pierre, brocheuse de livres, Lyon · 120, 174, 198, 505  
 Duplain Michel, valet de ferme, Monistrol · 95  
 Duplain Pierre 2, fils de Pierre, Lyon · 504  
 Duplain Pierre, libraire, Lyon · 89, 98, 99, 102, 105, 106, 107, 109, 110, 119, 120, 121, 122, 139, 143, 144, 155, 156, 170, 172, 173, 174, 175, 178, 179, 184, 186, 187, 188, 191, 196, 197, 198, 200, 201, 214, 216, 218, 231, 251, 254, 260, 267, 291, 315, 328, 354, 356, 381, 434, 449, 504, 505  
 Duplain Pierre-Jacques, agent littéraire, Paris · 272, 280, 281, 282, 283, 284, 285  
 Duplain Pierre-Jacques, conspirateur, Paris · 487, 489, 497  
 Duplain Pierre-Jacques, imprimeur libraire, Paris · 134, 240, 241, 373, 397, 401, 403, 417, 438, 440, 442, 446, 449, 450, 454, 456, 457, 461, 462, 464, 465, 467, 468, 471, 472, 473, 486, 506  
 Duplain Pierre-Jacques, libraire, Lyon · 89, 102, 120, 122, 130, 131, 132, 133, 139, 144, 164, 172, 175, 184, 198, 216, 218, 220, 249, 256, 260, 261, 262, 266, 268, 270, 271, 272, 276, 295, 296, 298, 356, 363, 397, 399, 504  
 Duplain Sophie, fille de Joseph, Paris · 505  
 Duplain, libraire, Lyon · 139, 219  
 Durand de Maillane Pierre-Toussaint, juriste · 229  
 Durand de Vermont, juriste, Lyon · 494  
 Durand François, notaire, Lyon · 156  
 Durand, libraire, Dijon · 219  
 Durand, libraire, Paris · 219  
 Durand, Lyon · 493  
 Durand, tailleur, Lyon · 493  
 Duret abbé, Lyon · 130, 145, 164, 213, 238, 254, 351, 363, 369, 370, 371, 373  
 Dussieux Pierre, commissaire de police, Paris · 487  
 Dutrey, Bordeaux · 419, 430  
 Dutrône de la Couture Jacques-François, médecin · 230  
 Duval Sibille, ép. de Michel Plantin, Lyon · 156  
 Duverney Jean-Baptiste, marchand, Lyon · 99  
 Duvillard, chirurgien, Lyon · 268

---

 E

*Eclair* · 422  
 ECOUEN, Val-d'oise · 417  
 ECULLY, Rhône · 187  
 Ellis Island · 503  
 Elorme, colporteur · 263  
 Empaire Claude-Marie, négociant, Lyon · 505

Empaire Jean-Claude, négociant, Lyon · 505  
 EMPIRE · 431  
 Epinay Mme d' · 347  
 ESPAGNE · 157, 222, 429, 506  
 Espinolas · 268  
 ETATS-UNIS · 398, 502, 503  
 EUROPE · 167, 252, 259, 260, 267, 270, 295, 307, 398, 448, 450  
 Eynard Jean-François, bourgeois, Lyon · 155

---

 F

Fache · 268  
 Faisant Marie-Anne du, Vaise · 189  
 Falcon, Grenoble · 430  
 Fantet, libraire, Besançon · 156, 268  
 Farcot Gabrielle, ép. de David Roux, Oullins · 193  
 Fatio Henry, banquier, Genève · 294, 295  
 Fauche Samuel, Neuchâtel · 130, 259, 261  
 Fauche-Borel Abraham-Louis, fils de Samuel, Neuchâtel · 263  
 Faucheux Claude-André, imprimeur libraire, Lyon · 248  
 Faultrière, M. de, lieutenant du roi dans la province de Charollais · 356  
 Faure André, imprimeur libraire, Grenoble · 137  
 Faure, Paris · 462  
 Favarger, Neuchâtel · 306, 307  
 Ferrary Claude-César, conseiller du roi, Lyon · 186, 187  
 Fersen, comte Axel de, Suède · 463  
*Feuille du jour* · 455  
 Fevre Pierre, Lyon · 121  
 Fevret de Fontette Charles-Marie, juriste · 229  
 Fiévé, Paris · 464  
 Fillion François, Lyon · 179  
 Fillion, gendre du libraire Jean Certe, Lyon · 184  
 Flachon, vicaire de Saint-Georges, Lyon · 363  
 Flandin, Bernard, libraire, Lyon · 271  
 Fléchères Pierre de Sèves, président à la cour des monnaies, Lyon · 328  
 Flesselles Jacques de, intendant à Moulins, Rennes, Lyon · 382  
 FLORENCE · 503  
 Flournois · 268  
 FONTAINEBLEAU, Seine-et-Marne · 429, 431  
 FONTAINE-SUR-SAONE, Rhône · 187  
 Fontanes, journaliste, Paris · 455  
 Fontcraîne Claudine-David de, ép. de Pierre Croppet · 347  
 Foucault, Paris · 462  
 Fouché Joseph, dit Fouché de Nantes, duc d'Otrante, homme politique, Paris · 497  
 Fouquier de Tinville Antoine-Quentin, dit Fouquier Tinville · 462, 463  
 Fourier, préfet · 489  
 Fournel, Lyon · 268  
 FRANCE · 130, 132, 133, 148, 151, 158, 205, 259, 261, 263, 264, 287, 288, 303, 325, 333, 389,

393, 395, 400, 408, 429, 439, 450, 485, 493,  
503, 506  
FRANCHE-COMTE · 221  
FREJUS, Var · 419  
FRONTIGNAN, Hérault · 419  
Fruty Renaud, maître boulanger, Lyon · 121  
Fuzillier Claude-Pierre, écuyer et conseiller du roi,  
Lyon · 122

---

**G**

Gabet, hotelier, Lyon · 496  
Gabriel de Gomez · 230  
Gacon Pierre, échevin, Lyon · 178, 183  
Galart de Montjoie, voir Félix-Louis-Christophe  
Ventre de la Touloubre · 229  
Galbit Claude, libraire, Lyon · 225  
Ganin André, bourgeois, Lyon · 320  
Gannev, perruquier, Paris · 464  
Garinaud Jean-Baptiste, moulinier de soie, Maclas  
en Forez · 121  
Garnier François, gardien de prison, Lyon · 493  
Garrigan · 268  
Garrisson, courtier, Paris · 386  
Gasbebois Joseph, bourgeois, Paris · 380  
Gaude · 268  
Gaude père et fils, Nîmes · 304  
Gaudin J., bibliothécaire, bibliothèque de la Trinité,  
Lyon · 354  
Gaulne Germaine, ép. de Claude de Verchère, Lyon  
· 337  
Gauthier, libraire, Bourg-en-Bresse · 171  
Gayau Timothée, imprimeur, Agen · 160  
Gayot de Mascarny Paul, bibliophile, Lyon · 336  
*Gazette de France* · 126  
*Gazette du commerce et littéraire Montréal* · 160  
*Gazette* · 402  
Gendron · 268  
GENEVE · 127, 131, 143, 144, 223, 259, 261, 265,  
268, 269, 291, 297, 301, 304, 341, 435  
Gentil, officier, Paris · 386  
Gérard François, grand prévôt, Bourg · 348  
Germain Claude, jardinier de Pierre Duplain, Vaise  
· 188, 191  
Ginioux Frères & Neveu, Lisbonne · 268  
Girard François, imprimeur, Avignon · 160  
Girard Marguerite, ép. de Joseph-Antoine  
Desvignes, Oullins · 186, 191  
Girard Théodore, libraire, Paris · 250  
Girard, jardinier de Louis-Benoît Rosset, Lyon ·  
495  
Girard, vve d'imprimeur, Avignon · 158  
Giraud, commissaire de police, Lyon · 492  
Girin Jean-Baptiste, libraire, Lyon · 110, 225, 250  
Giroud de Villette Guillaume-Nicolas-André,  
négociant, Paris, Lyon · 148  
Giroud Vve, Avignon · 268  
Giroud, Grenoble · 268  
Giroud, négociant, Paris, Lyon · 148  
GIVORS, Rhône · 439  
Glaize Rolin, imprimeur, Lyon · 185  
Glatigny Gabriel de, avocat général à la cour des  
monnaies, Lyon · 333, 356, 357  
Goay, Lyon · 200  
Gogué, libraire, Paris · 219  
Gore Jacques, domestique de Perrotin · 496  
Gorret Joseph · 371  
Gosse Pierre junior, La Haye · 299  
Gosse Pierre, libraire, La Haye · 223  
Gosselin · 251  
GOTTINGEN · 225  
Gouan Antoine, médecin, professeur de botanique ·  
229, 230  
Goy Benoît, avocat, Lyon · 145  
Goy, Lyon · 186  
Grabit Anne, ép. de Jean Paganucci, Lyon · 167,  
169  
Grabit Antoine, notaire royal, Pont de Beauvoisin ·  
169  
Grabit Blanche, fille de Joseph-Sulpice Grabit,  
Lyon · 170  
Grabit famille, Grenoble, Lyon · 89  
Grabit François, marchand épicier, Lyon · 169  
Grabit Joseph-Sulpice, libraire, Grenoble, Lyon ·  
124, 131, 166, 169, 170, 171, 172, 173, 184,  
200, 201, 223, 271, 272, 278, 281, 295, 304,  
305, 371, 504  
Grabit Pierre, notaire royal, Pont de Beauvoisin ·  
169  
Grabit Pierre-Daniel, notaire royal, Pont de  
Beauvoisin · 169  
Grabit, famille, Grenoble, Lyon · 169  
Gradel Pierre-Jean, Lyon · 121  
Graeb, Mme la baronne de, fille de Thomas-  
Amable Le Roy · 165  
Grand, gardien de prison, Lyon · 493  
Grandchamps, Mme de, fille de Thomas-Amable  
Le Roy, Lyon · 165  
Granvelle, agioteur, Paris · 382  
GRASSE, Alpes-Maritimes · 166  
Grasset François, Lausanne · 258  
Gravier · 268  
Gravier, Naples · 268  
GRENOBLE, Isère · 137, 170, 261, 264, 268, 371,  
419, 430, 489, 490, 491, 493, 494, 497  
paroisse Saint-Hugues · 170  
rue du Palais · 170  
Grignan Thérèse Ademar du Montel, ép. de  
Charles-François de Chateauneuf · 325  
Gros de Boze, ami d'Adamoli · 111  
Groupillon Anne, ép. de Claude Montagny, Vaise ·  
187  
Guerin Louis, libraire, Paris · 250  
Guérin, conseiller à la cour des aides, Vienne · 329  
Guermeur, administrateur de police, Paris · 457  
Guerre, avocat, Lyon · 494, 501  
Guez, vve d'apothicaire, Lausanne · 132  
Guignard Jean, libraire, Paris · 250  
Guillaumot, directeur des postes, Nevers · 419

Guillermet Etienne, Oullins · 193  
 Guillon de Montléon, abbé, Lyon · 193  
 Guilloud Jean, marchand, Lyon · 121  
 Guillyn, libraire, Paris · 134, 219

---

H

Habert Louis, abbé · 229  
 Hacte Jean-Baptiste, procureur, Lyon · 320  
 HAMBOURG · 167, 282  
 Hamilton comte Antoine, écrivain · 230  
 Hardy, libraire, Genève · 223  
 Hardy, libraire, Londres · 223  
 Harent Jean-Baptiste, commerçant, Lyon · 380  
 Harent Marie-Marguerite de, Lyon · 186, 196  
 HAUTE-LOIRE · 95, 135, 490  
 Hauteroche Barthélémy, fils de Benoît-Alix · 152  
 HAUTES-ALPES · 490  
 Hautoy, libraire, Saint-Quentin · 419  
 Hazon de Saint Firmin, Paris · 382  
 Hébert Jean-Antoine, Lyon · 168  
 Hébert, Paris · 463  
 Henri III · 349  
 Henry Louis, négociant, Lyon · 168  
 Henry, libraire, Lille · 219  
*Hérault de la Nation* · 398  
 Hérissant, libraire, Paris · 124, 277  
 HOLLANDE · 11, 130, 167, 222, 224, 243, 251, 263, 304, 307, 333  
 Homchon, avocat, Lyon · 494  
 Hondt Pierre de, libraire, La Haye · 223  
 Hongnat, Paris · 411, 412, 413, 414, 415, 416  
 Houbigant Charles-François, évêque de Soissons, professeur de belles-lettres · 229, 230  
 Houry Laurent d', libraire, Paris · 250  
 Hozon de Saint Firmin Louis, fondé de pouvoir, Paris · 380  
 Humblot, libraire, Paris · 219  
 Husson Jean, chimiste, journaliste, Paris · 402, 417, 421, 422, 442, 443  
 HYERES, Var · 419

---

I

Isecq, libraire, Limoges · 419  
 ISERE · 169, 490  
 ITALIE · 158, 222, 502, 503

---

J

Jacob, Nancy · 430  
 Jacob, surnom de Pierre-Jacques Duplain à Lausanne · 132  
 Jacquemet Michel, colonel, Lyon · 491, 494, 495, 501  
 Jacquenod Claude-Marie, libraire, Lyon · 271, 319  
 Jacquenod frères, libraires, Lyon · 408

Jacquenod, libraire, Lyon · 219  
 Jacquet Louis, jésuite, juriste · 229, 230, 231  
 Jacquet, Lyon · 496  
 Jacqueverdun, avocat, Lyon · 162  
 Janin de Chassagne, voir Joseph Oldebourg · 352  
 Jautard Valentin, journaliste, Québec · 161  
 Jean-Marie, dit Gringalet, fondateur en cuivre · 486  
 Jeanprêtre John, chimiste, bibliophile, Neuchâtel · 295  
 Joannard, Lyon · 500  
 Joannon, Paris · 501  
 Johanin Antoine, Lyon · 98  
 Johanin Louise, fille d'Antoine · 98  
 Joly · 268  
 Joubert Louis-Martin-Roch, graveur en taille douce, Lyon · 173  
 Jourdeuil, administrateur de police, Paris · 457, 458, 461, 465  
*Journal de la ville* · 406  
*Journal, de Trévoux*, Trévoux · 397  
*Journal de Verdun* · 119  
*Journal de Versailles* · 405  
*Journal des débats et décrets* · 422  
*Journal des débats* · 422  
*Journal des Etats généraux* · 405, 422  
*Journal des provinces* · 405  
*Journal des Savants* · 119, 397, 402  
*Journal des spectacles* · 455  
*Journal français* · 456  
 Journel, avocat, Paris · 494  
 Journet Claude, libraire, Lyon · 185, 200, 212  
 Jouve Père, conservateur, bibliothèque de la Trinité, Lyon · 351  
 Juigné comte de · 489  
 Julien Gaspard, curé et archiprêtre, Bourgoin · 95  
 Julien Pyron de Chaboulon Jean-Baptiste, agent général des affaires, Paris · 380  
 Julliéron Antoine, libraire, Lyon · 185  
 Junet, directeur des postes, Besançon · 283  
 Justin, aubergiste, Le Havre · 430  
 Juttet Jean-Denis, libraire, Lyon · 102, 172, 185  
 Juvenel de Carlenas Félix, écrivain · 230

---

K

KEHL · 259  
 Knapen, André-François, imprimeur, Paris · 134

---

L

L'ARBRESLE, Rhône · 174, 187  
*L'Assemblée nationale* · 406  
 L'Espagne · 431  
*L'Esprit des séances des Etats généraux* · 405  
 La Baume de Suze Louis-François, comte de · 170  
 La Bottière · 268  
 La Buissière · 486

- La Bussière, Mme de la, fille de Lambert Rouvière, Lyon · 336
- LA CIOTAT, Bouches-du-Rhône · 419
- La Correspondance nationale* · 405
- La Ferrière Charles-Elie de, écrivain · 230
- La Gazette du commerce et littéraire, pour la ville et district de Montréal* · 161
- La HAYE · 223
- La Michodière Jean-Baptiste François de, intendant d'Auvergne, de Lyon, puis de Rouen · 246, 247
- LA MURE, Isère · 495
- La Noue Mme de · 283
- LA REUNION · 507
- La Rochefoucauld, cardinal de · 328
- LA ROCHELLE · 268, 419
- La Valette M. de, Lyon · 94, 183
- La Varenne François-Pierre de, cuisinier · 230
- LA VERPILLIERE, Isère · 419
- La Vieuville marquis de · 369
- Labbé Pierre, conservateur, bibliothèque de la Trinité, Lyon · 351
- Lacombe, libraire, Paris · 219
- Lacroix-Laval Antoine de, docteur en théologie, Lyon · 371
- Ladevèze, rédacteur en chef, Paris · 417, 442, 443
- Lafitau Pierre-François, jésuite, professeur de rhétorique · 229
- Lagrette · 419
- Laignelot, Paris · 446
- Lallemant Nicolas, libraire · 230
- Lambert Jean-Nicolas, garçon de bureau de la préfecture de police, Paris · 486
- Lambert, libraire, Paris · 219
- Lambesc · 419
- Lamourette, Antoine-Adrien, évêque · 171
- Lamy, Lyon · 493
- Langlois, Lyon · 97
- LANGUEDOC · 246
- LANGUEDOC-ROUSSILLON · 221
- Laperouse Jean-Baptiste, marchand et maître boutonier, Lyon · 183, 199
- Lappalu · 419
- Laroche, Dole · 268
- Laroche, libraire, Lyon · 110
- Larochette Christophe, avocat, Lyon · 106
- Laserre abbé, Lyon · 126
- Laurent André fils, imprimeur, Lyon · 185
- Laurent André père, imprimeur, Lyon · 185
- Laurent André, imprimeur, Lyon · 185, 225
- LAUSANNE · 132, 223, 246, 258, 259, 261, 265, 304
- Lavalette Jean-François-Etienne, Basses-Alpes · 497
- Lavalette Jean-François-Etienne, receveur général, Basses-Alpes · 491, 492, 494, 496, 497
- Lavalette Mme de, ép. de Jean-François-Etienne Lavalette · 494, 500, 501
- Lavalette, Lyon · 144
- Le Camus de Néville · 298
- Le Clerc, historien · 133
- Le Défenseur de la Constitution*, Paris · 401
- Le Ferre Jean-Antoine, Lyon · 126
- LE HAVRE, Seine-Maritime · 419, 430, 488, 503
- Le Hodey de Saultchervreuil, rédacteur du Journal des états généraux · 422
- Le Noir Jean-Charles-Pierre, lieutenant général de police, Paris · 229, 230, 277, 278, 283, 298, 381, 382, 394, 433, 434, 435
- LE PEAGE · 419
- Le Roy Amable, libraire, Lyon · 271, 296, 308
- Le Roy Amable, medecin, Lyon · 165
- Le Roy Amable-Philibert, fabricant de papier peint, Lyon · 148
- Le Roy famille, Lyon · 89, 137, 165, 295
- Le Roy l'aîné, libraire, Lyon · 306
- Le Roy Michel, libraire, Lyon · 148, 165
- Le Roy Thomas, libraire, Lyon · 296, 302
- Le Roy Thomas-Amable, libraire, Lyon, Paris · 129, 165
- Le Roy, libraire, Lyon · 306, 309
- Le Trône Guillaume-François, juriste · 229
- Leblanc, Soissons · 419
- Lecomte, négociant, Paris · 148
- Lecourt Catherine, domestique de Pierre Duplain, Lyon · 174, 198
- Lefevre de Lambesc · 268
- Legrand de Boislandry François-Louis, négociant, député · 230
- Legras Dominique · 371
- Legros Nicolas, libraire, Paris · 250
- Leipzig · 223
- Lemaire A., directeur de journal, Paris · 404, 446
- Lenfant, administrateur de police, Paris · 457
- Lenormand Joséphine, ép. d'Amable-Philibert Le Roy · 148
- Lenormand Sébastien, fabricant de papier peint, Paris · 148
- LENS, Pas-de-Calais · 430, 431
- Lenzium, libraire, Ratisbonne · 223
- Léon · 268
- Lepeletier de Saint-Fargeau, Paris · 462
- LEPLAIN, lieu dit, près de Monistrol-sur-Loire, Haute-Loire · 95
- Leprince de Beaumont Marie, moraliste · 230
- Leroy Jogs de Riom Germain, Lyon · 165
- Les Affiches de Lyon*, Lyon · 224
- Les Amis de la Constitution* · 467
- Les Amis de la Liberté* · 467
- Léti, père, bibliothécaire du collège des Oratoriens, Lyon · 119
- Lettres au Comte de B\*\*\**, Paris · 239, 244, 286, 298, 301, 312, 373, 381, 382, 387, 388, 395, 399, 402, 406, 411, 420, 422, 424, 431
- Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchêne* · 403
- Lettres de M. Robespierre à ses Commettants* · 401
- Lettres de M. Robespierre membre de la Convention nationale de France, à ses commettants* · 466
- Lettres du Père Duchêne* · 403

- Lettres du Père Duchesne* · 403  
 LEYDE · 252  
 LESIGNAN, Hautes-Pyrénées · 419  
 Lhermez Claude, Lyon · 121  
 LIEGE · 132, 223, 259, 291  
 Liergues M. de, lieutenant criminel, Lyon · 329  
 Ligonnet, notaire, Saint-Laurent · 496  
 LILLE, Nord · 219, 430, 430, 431  
 LIMOGES, Haute-Vienne · 124, 277, 419  
 Linguet Nicolas-Simon-Henri · 299  
 Linguet, journaliste, Paris · 455  
 Lions Andrée, ép. de Louis Bruyset, Lyon · 102, 139  
 Lions Jacques, marchand libraire, Lyon · 97, 98, 102, 110, 139, 377  
 Lions Jean, marchand, Lyon · 139  
 Lions, famille, Lyon · 137  
 LISBONNE · 145, 171, 223, 268  
 LIVOURNE · 166  
 LODÈVE, Hérault · 419  
 LOIRET · 490  
*Loisirs d'un patriote* · 406  
 Lolme Jean-Louis, juriste · 229  
 Lombard de Quincieux, avocat, Lyon · 494  
 Loménie de Brienne Etienne-Charles de, archevêque de Sens · 383, 398  
 LONDRES · 161, 167, 223, 259, 261, 431, 450  
 LORIOU, Isère · 419  
 Los Rios Angélique, ép. Daniel, Anvers · 164  
 Los Rios François de, libraire, Lyon · 13, 77, 90, 137, 146, 158, 160, 162, 163, 164, 220, 271, 295, 319, 353, 370, 371, 372  
 Los Rios Françoise, ép. Emrens, Anvers · 164  
 Los Rios Marie-Claire, ép. Snoux, Anvers · 164  
 Loüancy M. de, alias P.-J. Duplain · 283  
 Louis Léonard, gendre de Jean-Marie Peyrard, Lyon · 120  
 Louis XIV · 243  
 Louis XVI · 377  
 Louis XVIII · 485, 489, 490  
 Lumière, musicien, Paris · 464  
 LUNEL, Hérault · 419  
 LUNEVILLE, Meurthe-et-Moselle · 261  
 LUXEMBOURG · 280  
 LYON, Rhône · 89, 95, 106, 109, 115, 118, 124, 128, 129, 131, 132, 133, 135, 137, 139, 143, 147, 148, 149, 150, 155, 158, 160, 161, 162, 165, 166, 167, 169, 173, 178, 196, 199, 205, 209, 212, 219, 221, 224, 230, 232, 243, 246, 250, 252, 259, 261, 262, 263, 264, 266, 268, 276, 277, 278, 280, 295, 296, 298, 301, 303, 304, 306, 308, 309, 310, 313, 315, 316, 319, 320, 324, 328, 329, 330, 333, 337, 340, 347, 348, 349, 357, 367, 368, 373, 379, 380, 381, 383, 408, 417, 419, 425, 430, 433, 439, 488, 489, 491, 493, 494, 497, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506  
     bibliothèque de la Trinité · 348  
     bibliothèque du Collège · 352  
     Brotteaux · 491  
     caserne du Bon Pasteur · 504  
     chapelle des Pénitents du Confalons · 105  
     chapelle Saint-Bonaventure · 200  
     chapelle Saint-Michel · 200  
     château de Milan · 186, 196  
     collège de la Trinité · 351  
     collège des Maristes · 196  
     couvent des Cordeliers · 200  
     Croix-Rousse · 187  
     église de Saint-Antoine · 178, 367  
     église de Saint-Nizier · 105  
     faubourg de Sainte Claire · 265  
     faubourg de Vaise · 265  
     grande rue Mercière · 94, 123, 367  
     Guillotière · 186, 187  
     halle de la Grenette · 199  
     hôtel de Cibains · 340  
     hôtel de Fléchères · 351  
     hôtel de la Valette · 357  
     hotel de Provence · 496  
     Hotel Dieu · 167  
     maison des champs Le Coin · 131  
     maison des chanoines réguliers de Saint-Antoine · 178, 367  
     maison du Saint-Esprit · 183, 367  
     maison Gacon · 99  
     maison Grenette · 183, 199  
     monastère de Saint-Antoine · 93, 94  
     palais de justice · 351  
     paroisse d'Ainay · 129  
     paroisse Saint-Georges · 95  
     paroisse Saint-Just · 186  
     paroisse Saint-Martin d'Ainay · 191, 196  
     paroisse Saint-Michel d'Ainay · 187  
     paroisse Saint-Nizier · 123, 169  
     paroisse Saint-Paul · 149  
     paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin · 126, 128, 129, 151  
     place Bellecour · 169, 201, 214, 357  
     place de la Charité · 149, 489  
     place de la Comédie · 127  
     place des Terreaux · 505  
     place Louis le Grand · 505  
     place Louis-le-Grand · 163, 176  
     place neuve des Terreaux · 122  
     place Saint-Jean · 145  
     place Saint-Pierre · 183  
     pont de Bellecour · 93  
     pont de la Guillotière · 126  
     pont de Pierre · 93  
     pont du Change · 214  
     pont du Rhône · 126  
     porte de l'Isle Barbe · 265  
     porte de Saint-Clair · 126  
     prébende de Saint-Sébastien · 186, 191  
     prison de Roanne · 492  
     quai d'Artois · 129  
     quai de la Pêcherie · 115  
     quai de Saône · 93  
     quai Saint-Antoine · 94, 143, 168

- quai Saint-clair · 151  
 quartier Saint-Clair · 126, 129, 151  
 quartier Saint-Nizier · 93, 176  
 rue Buisson · 109, 124, 184, 201, 504  
 rue Champier · 504  
 rue Confort · 166  
 rue Confort · 199  
 rue de la Gerbe · 166  
 rue de la Monnaie · 93, 130, 178  
 rue de la Platière · 115  
 rue de la Poulaiellerie · 491  
 rue de la Vielle Monnaie · 122  
 rue de l'Aumône · 123  
 rue des Brotteaux · 149  
 rue des Quatre Chapeaux · 166  
 rue des Trois-Carreaux · 357  
 rue du Bât d'Argent · 122  
 rue du Charbon blanc · 169  
 rue du Mail · 187  
 rue du Petit David · 179  
 rue du Plat · 191  
 rue du Puis Gaillot · 122  
 rue du Puit d'Ainay · 505  
 rue Dubois · 357  
 rue Ferrandière · 97, 126, 178  
 rue Grenette · 93  
 rue Lafont · 505  
 rue Mercière · 93, 94, 95, 97, 102, 109, 137, 143,  
 144, 148, 157, 158, 163, 169, 170, 172, 176,  
 178, 179, 197, 198, 201, 220, 328, 353, 367,  
 505  
 rue Michel Berthet · 190  
 rue Mulet · 156  
 rue Neuve · 97, 123  
 rue Royale · 126, 128, 186, 373  
 rue Saint-Barthélémy · 196  
 rue Saint-Dominique · 122, 163, 164, 176, 178  
 rue Saint-Jean · 176  
 rue Thomassin · 93  
 rue Tupin · 93, 178, 199  
 rue Vaubecourt · 505  
 tour Sainte-Catherine · 196
- 
- M
- Mabileau, commis aux poste, Saumur · 430  
 Machuel · 268  
 MACLAS, Loire · 149  
 MACON, Saône-et-Loire · 429, 431  
 MADRID · 157  
 Maigre Anselme, maître charpentier, Lyon · 121  
 Maïgret César, jardinier de Pierre Duplain, Vaise ·  
 188  
 Maillebois M. de · 283  
 Malesherbes, Guillaume-Chrétien de Lamoignon  
 de, juriste, directeur de la librairie, Paris · 111,  
 162, 209, 242, 243, 246, 247, 398  
 Malherbe l'aîné La Rochelle · 268  
 Malle Paul-Henri, professeur d'histoire · 229
- Mallen père et fils · 268  
 Mandiot André, chanoine régulier de Saint-  
 Antoine, Lyon · 126  
 Mandiot Claude-Joseph, fils de Léonard, Lyon ·  
 149  
 Mandiot Claudine, ép. de Benoît Duplain, Lyon ·  
 105, 120, 121, 124, 149  
 Mandiot famille, Lyon · 89, 105, 137, 149  
 Mandiot Françoise, ép. d'Antoine Merlino, Lyon ·  
 105, 150  
 Mandiot Françoise-Paule, ép. de Joseph Poujol,  
 Lyon · 105  
 Mandiot Jean-André, chanoine de Saint-Antoine,  
 Lyon · 120  
 Mandiot Joseph-Claude, Lyon · 105  
 Mandiot Léonard, marchand plieur de soie,  
 marchand guimpier, Lyon · 105, 149, 150  
 Marat Jean-Paul · 401, 438, 441, 447, 448, 457,  
 458, 461, 468, 477  
 Marcel, Paris · 412, 413  
 Marchand, greffier, Lyon · 494  
 Marcou-Lety, bibliothécaire, bibliothèque de la  
 Trinité, Lyon · 354  
 Mareteau, Cologne · 223  
 Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre,  
 Maria Antonia Josepha Johanna von Habsburg-  
 Lothringen · 412, 463  
 Marigret César, jardinier de Pierre Duplain, Vaise ·  
 191  
 Maringoné, général, Lyon · 491, 493  
 Marlard Joseph, Oullins · 193  
 MARSEILLE, Bouches-du-Rhône · 160, 268, 418,  
 419, 439, 491, 497, 501, 502, 503  
 Martin Antoine, bourgeois, Lyon · 97  
 Martin Barthélémy, imprimeur libraire, Lyon · 185  
 Martin Gabriel, libraire, Paris · 156, 316, 328, 333,  
 364  
 Martin l'aîné, Lyon · 97  
 Martin le jeune, Lyon · 97  
 Martin, libraire, Lisbonne · 171, 223  
 Martin, libraire, Paris · 250  
 Mathieu Marie, religieuse bénédictines, Oullins ·  
 193  
 Mathieu, commissaire de police, Lyon · 171  
 Mathon de la Cour Charles-Joseph, homme de  
 lettres, · 168, 371  
 Mattuay · 453  
 Maubec marquis de · 357  
 Mauger Marianne, religieuse bénédictine, Oullins ·  
 193  
 Maulin André, Lyon · 251  
 Maulin Jeanne, fille d'André, Lyon · 251  
 Maupeou René-Nicolas-Charles-augustin de,  
 magistrat, homme politique, Paris · 377  
 Maury Jean-Siffrein, dit l'abbé, Paris · 437  
 Mauteville Benoît-Michel, libraire, Lyon · 156, 200  
 Mazuel Guillaume, marchand bijoutier, Paris · 127,  
 455, 505, 507  
 Mazuel Hortense, fille de Guillaume, Paris · 507  
 Mazuel Wilhelmine, fille de Guillaume, Paris · 507

Meaux Jean-Etienne de, président du parlement, Dombes · 344, 357  
 Mehée, Paris · 458  
 Mena · 268  
 Menestrier Claude-François, Père, conservateur de la bibliothèque de la Trinité, Lyon · 351  
 Menou, avocat, Lyon · 494, 501  
 Merby Elisabeth, religieuse bénédictine, Oullins · 193  
*Mercure de France* · 126, 397, 402  
 Merlin, libraire, Paris · 219  
 Merlino Antoine, Lyon · 105, 150  
 Merlino Claude, Lyon · 120  
 Merlino de Giverdy, Charles-François, négociant Lyon · 151, 297, 379  
 Merlino famille, Lyon · 89, 137, 149  
 Merlino Jean-François-Marie, fils d'Antoine, Lyon · 120  
 Merlino Jean-François-Marie, fils d'Antoine, Lyon · 150  
 Mesplet famille · 90  
 Mesplet Fleury, imprimeur, France, Québec · 158, 160  
 Mesplet Guillaume, ouvrier agricole, Agen · 160  
 Mesplet Jean-Baptiste, fils de Guillaume, ouvrier du livre, Marseille, Lyon · 160  
 Mesplet Marguerite, fille de Jean-Baptiste, Avignon · 160  
 Mesplet Marie-Thérèse, ép. de François de Los Rios, Lyon · 158, 160  
 Métrecé Jacques, inspecteur de police · 486  
 Meusnier de Querlon · 119  
 MEZE, Hérault · 419  
 MEZIERES, Ille-et-Vilaine · 419  
 Michalet Martin-Etienne, libraire, Paris · 250  
 MIDI · 148  
 Midy Pierre · 506  
 MILAN · 150  
 Milieu Père, conservateur, bibliothèque de la Trinité, Lyon · 351  
 MILLERY, Rhône · 187  
 Milliet Anthelme, herboriste, Lyon · 505  
 Millot Claude-François-Xavier, jésuite, professeur · 229, 230  
 Milly, Lyon · 128  
 Mirabeau Marie, ép. de Fleury Mesplet · 161  
 Mirailles Lois, marchand, Lyon · 121  
 Miromesnil, M. de · 265  
*Modérateur* · 455  
 Moine Pierre, maître charpentier, Lyon · 121  
 Moirans · 419  
 Molin André l'aîné, libraire, Lyon · 187  
 Molin André, libraire, Lyon · 185, 225  
 Molin Gilbert-Alexis, libraire, Lyon · 185, 187  
 Molin Michelle ép. de Jean-Baptiste Barbier puis de Laurent Bachelu · 97  
 Monconys Balthazar de, Lyon · 329  
 MONISTROL-SUR-LOIRE, Haute-Loire · 95, 122  
*Moniteur universel* · 399  
 Montagnon Jean · 496

Montagny · 187  
 Montagny Claude, jardinier de Pierre Duplain, Vaise · 187, 191  
 Montain Jean-François, médecin, Lyon · 491, 492, 494, 496  
 Montané, Paris · 462  
 MONTAUBAN, Ille-et-Vilaine · 430  
 Montazet, abbé de, Lyon · 128  
 MONTELMAR, Drôme · 419  
 MONTEREAU, Seine-et-Marne · 430  
 Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, baron de la Brède et de, philosophe · 252  
 MONTLUEL, Ain · 143  
 MONTPELLIER, Hérault · 268, 419  
 MONTREAL · 160, 161  
 Morel Marie, religieuse bénédictine, Oullins · 193  
 Morlet Claude, libraire, Lyon · 162  
 Mornay Anne de, ép. de Joseph Benoît · 506  
 Mory, Lyon · 162  
 Mossy · 268  
 Moulin · 501  
 Mounier, médecin · 435  
 Muguet Benoît, écuyer · 125  
 Muguet François, libraire, Paris · 250  
 Muguet, agioteur, Paris · 382  
 Mussi, libraire, Morat · 258  
 Mutis · 268

---

 N

Name, libraire, Angers · 419  
 NANCY, Meurthe-et-Moselle · 126, 430  
 NANTES, Loir-Atlantique · 430  
 NAPLES · 268  
 Napoléon Bonaparte · 485, 489  
 NARBONNE, Aude · 419  
 Naudé Gustave, Lyon · 113  
 Nava Marguilan, libraire, Lisbonne · 171  
 Neaulme, libraire, La Haye · 223  
 Necker Jacques, banquier, ministre d'état, Paris · 146, 377, 394  
 NEUCHATEL · 130, 245, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 266, 272, 283, 284, 306, 311  
 manoir de la Grande-Rochette · 294  
 Neuville de Villeroy Camille de, archevêque, Lyon · 349  
 Neuville de Villeroy François-Paul, chanoine comte, Lyon · 325  
 NEVERS, Nièvre · 419  
 Néville, M. de · 266  
 NEW-YORK · 503  
 Neyron Jacques, conseiller secrétaire du roi, Saint-Etienne · 126  
 NICE, Alpes-Maritimes · 219, 419  
 Nicola, imprimeur, Paris · 464  
 Nicolas Pierre, Lyon · 268  
 Nicolas, Mme, Lyon · 268  
 NIEVRE · 490  
 NIMES, Gard · 304, 337, 419

Nonnotte Donat, peintre ordinaire de la ville, Lyon · 113  
 NORD · 304  
 NORD-PAS de CALAIS · 221  
*Nouvelles de Versailles* · 405  
 Novet François, maître charpentier, Lyon · 121  
 NOYONS, Oise · 419  
 NUITS-SAINT-GEORGES, Côte d'Or · 429, 431, 493

---

 O

Oldebourg Joseph dit Janin de Chassagne, Lyon · 352  
 Olier Gabriel, Montauban · 430  
 Ollier Antoine, libraire, Lyon · 176  
 Ollioules · 419  
 ORANGE, Vaucluse · 419  
 Orgelet, directeur des postes, Sedan · 419  
 ORGON, Bouches-du-Rhône · 419  
 OSLO · 225  
 Osmont Charles, libraire, Paris · 250  
 Ossonville · 450  
 Ostervald Frédéric-Samuel, banneret, Neuchâtel · 258, 259, 260, 263, 302, 303, 310, 311, 312  
 Ostervald Marie-Anne-Elisabeth, ép. de Jean-Elie Bertrand, Neuchâtel · 258  
 OULLINS, Rhône · 128, 129, 191, 313  
 maison des champs, Monplaisir · 186, 191, 313

---

 P

Pache, maire, Paris · 463  
 Paganucci Aimé, fils de Jean, teneur de livres, Lyon · 167  
 Paganucci famille, Livourne, Lyon · 90, 166, 169  
 Paganucci Fleurie, fille de Bernardin, Lyon · 166  
 Paganucci Françoise, ép. d'Aimé Poivre, Lyon · 166  
 Paganucci Jacques, marchand, Livourne · 166  
 Paganucci Jean, teneur de livres, Lyon · 166, 167, 168, 173  
 Paganucci, Bernardin, marchand gantier et parfumeur, Lyon · 166  
 Panckoucke Charles-Joseph, éditeur, Paris · 269, 286, 291, 292, 293, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 312, 422  
 Panckoucke Charles-Henri, libraire, Paris · 312, 399  
 Panis, administrateur de police, Paris · 457, 458  
 Paris · 85, 89, 109, 113, 115, 124, 125, 127, 131, 133, 135, 148, 165, 171, 209, 212, 219, 221, 241, 244, 246, 261, 265, 268, 272, 277, 278, 280, 286, 295, 297, 300, 302, 305, 307, 308, 312, 313, 315, 324, 328, 333, 341, 364, 369, 373, 378, 379, 383, 384, 395, 398, 399, 400, 401, 417, 420, 422, 427, 429, 431, 432, 433, 440, 447, 452, 453, 455, 458, 462, 465, 478, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 500, 505, 506, 507

boulevard Saint-Germain · 401  
 café de Soy · 386  
 café Procope · 387  
 cimetière de Picpus · 455  
 cour du Commerce · 10, 133, 373, 401, 403, 456  
 cour du Palais Marchand · 417  
 cour du Paon · 403  
 cour Neuve du Palais Marchand · 418  
 cours de Rohan · 403  
 cours Lamoignon · 446  
 faubourg Saint-Antoine · 148  
 faubourg Saint-Germain · 386  
 hôtel de l'Empereur · 386  
 hôtel de Tours · 403, 412  
 hôtel Henri IV · 412  
 maison Gibert · 418  
 Palais Royal · 386  
 paroisse Saint-Roch · 127, 379, 380, 506, 507  
 place de l'Odéon · 401  
 place du Trône · 454  
 porte de Nesle · 401  
 porte de Saint-Germain · 401  
 prison de la Force · 405, 446, 487, 488  
 prison des Carmes · 440  
 quartier de Saint-André des Arts · 403  
 quartier de Saint-Sulpice · 373  
 quartier Saint-Jacques · 487  
 rue Chabanoir · 380  
 rue de Choiseul · 380  
 rue de la Boucherie · 401  
 rue de la Harpe · 412  
 rue de la Montagne Sainte-Geneviève · 487  
 rue de la Poupée · 404  
 rue de l'Ancienne comédie française · 10, 133, 401  
 rue de Tournon · 386, 404  
 rue de Vaugirard · 373  
 rue des Beaujolais · 386  
 rue des Cordeliers · 133, 403  
 rue des Fossés-Saint-Germain · 133, 456  
 rue des Prouvaires · 148  
 rue du Paon · 403  
 rue du Théâtre · 404  
 rue Faubourg-Honoré · 283  
 rue Neuve des petits champs · 379, 380  
 rue Royale · 127  
 rue Saint André-des-Arts · 401  
 rue Saint-Anne · 380  
 rue Saint-Honoré · 380, 472  
 rue Saint-Jacques · 156  
 Parisot, rédacteur de la Feuille du jour · 455  
 Parizet, contrôleur de la poste aux lettres, Reims · 419  
 Pascal Jean-Marie, négociant, Lyon · 122  
 Pasté, Paris · 446  
 Pastour de Costebelle André-Louis-Casimir, Paris · 506  
 Pastour de Costebelle Louise-Dorothee-Léonie, fille d'André-Louis-Casimir · 506

- Pastour de Costebelle Pierre-Jules-Gustave, fils d'André-Louis-Casimir · 506  
 Pavie, libraire, La Rochelle · 419  
 PAYS-BAS · 243, 280  
 Pelissier Antoinette, Lyon · 155  
 Pellapra Emilie, Mme, fille de Thomas-Amable Le Roy, Lyon · 165  
 Pellet, imprimeur libraire, Genève · 291, 299, 301, 307  
 Perachon Marc, Lyon · 349  
 Périssis André, libraire, Lyon · 173, 328  
 Périssis Antoine II, libraire, Lyon · 186  
 Périssis famille, Lyon · 137, 157, 218, 295  
 Périssis frères, libraires, Lyon · 110, 271  
 Périssis, libraire, Lyon · 219  
 Périssis-Duluc Jean-André, libraire, Lyon · 146, 224, 271  
 Pernetti Jacques, abbé, historiographe, Lyon · 213, 229, 231, 318  
 Pernon Camille, Paris · 149  
 PERPIGNAN, Pyrénées-Orientales · 419  
 Perregaux Jean-Frédéric, financier, Neuchâtel · 293, 302  
 Perret Jean, laboureur, Maclas · 149  
 Perret Pierrette, ép. de Claude Bonifat, Lyon · 149  
 Perrichon André, avocat au parlement, Lyon · 340  
 Perrichon Camille, prévôt des marchands, Lyon · 344, 356  
 Perrichon Dominique, fils d'André, abbé, charrier de Saint-Paul, Lyon · 341, 352, 356  
 Perrichon, Lyon · 102  
 Perrin, Lyon · 155  
 Perrin, officier de paix, Paris · 487  
 Perron Jeanne-Marie-Rose, ép. de Benoît Allier de Hauteroche, Lyon · 127, 128, 152  
 Perrotin capitaine · 496  
 Perrussault Sylvain, jésuite · 229  
 Pestalozzi Jean-Jérôme, médecin, Lyon · 328, 329, 356, 357  
 Peyrard Caroline, fille de Geneste · 505  
 Peyrard Jean-Marie, médecin, Lyon · 120, 126, 505  
 Pezenas · 419  
 PHILADELPHIE · 160, 161, 503  
 Philibert Antoine, marchand libraire, Genève · 269  
 Philibert Claude, marchand libraire, Genève · 269  
 Piat, parent de Benoît Duplain, Monistrol · 122  
 PIEMONT · 429, 431  
 Pierard Marie-Marguerite, ép. de Fleury Mesplet · 160  
 PIERRE-BENITE, Rhône · 122  
 PIERRELATE, Drome · 419  
 Pion Jean-François, commissionnaire · 263, 265  
 Pitou Louis-Marie-Ange, journaliste, chanteur des rues, Paris · 401, 402, 412, 413, 417, 440, 441, 442, 454, 456, 457, 464, 468, 471, 472, 476, 477, 478, 480, 489  
 Pitra Claude, Lyon · 126  
 Pitra Jeanne, ép. d'Antoine Terrasse, Lyon · 126, 151  
 Pitra Jeanne, ép. de Jean-Baptiste-Catherin Terrasse, Lyon · 151  
 Pitra, libraire, Berlin · 223  
 Plaignard Claude, libraire, Lyon · 99, 137  
 Plaignard Elizabeth, ép. de Morin Cestier, Lyon · 137  
 Plantin Michel, courtier, agent de change, Lyon · 156  
 Plomteux, libraire, Liège · 291  
 Poinçot · 283  
*Point du jour* · 406  
 Poisson Madeleine-Angélique, ép. de Gabriel de Gomez · 230  
 POITIERS, Vienne · 430  
 Poivre Aimé, négociant, Lyon · 166  
 Poivre Pierre, explorateur, Lyon · 166  
 Polenska Arthur, Florence · 503  
 Polignac Mme de · 437  
 PONT DE BEAUVOISIN, Isère · 169, 173  
 PONTARLIER, Doubs · 263, 266, 269  
 Pope Alexandre, poète · 230  
*Postillon extraordinaire* · 403  
*Postillon* · 413  
 Pothier Robert, juriste · 229  
 Potoka comtesse, ép. Polenska, Florence · 503  
 Pouchon, libraire au Cercle littéraire, Nîmes · 419  
 Poujol Joseph, Lyon · 105, 120, 124  
 Pourra François, maître boulanger, Lyon · 121  
 Presle Françoise, ép. de Claude Seraucourt, Lyon · 174  
 PRIVAS, Ardèche · 419  
 Prost C., libraire, Lyon · 226  
 Prost de Royer Antoine-François, jurisconsulte, Lyon · 168  
 Prost Louis, Lyon · 349  
 PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR · 221  
 Puy Anne-Marie ép. de Joseph-Sulpice Grabit, Lyon · 170  
 PUY-DE-DOME · 490  
 Pyron de Chaboulon, Paris · 381
- 
- Q
- QUEBEC · 160, 161  
 Quinson Mme de, fille de Lambert Rouvière, Lyon · 336
- 
- R
- Ragu Claude-Joseph, Lyon · 121  
 Rancé de Corbery, abbé de · 344  
 Rapillon Benoît, imprimeur · 160  
 RATISBONNE · 223  
 Raton Jeanne, ép. de César Maigret, Vaise · 188, 191  
 Raynal, abbé, Lyon · 168

- Rebeyrolis abbé, professeur d'humanités et de mathématiques au collège de la Trinité, Lyon · 231
- Regnard, vve de libraire, Paris · 272
- Regnault Gabriel, libraire, Lyon · 124, 146, 243, 269, 271, 278, 291, 298
- Regny abbé, Lyon · 171
- Réguillat Jean-Baptiste, libraire, Lyon · 244, 248
- Réguillat, vve de libraire, Lyon · 272, 277
- Reigny Jean-Jacques, bourgeois, Lyon · 122
- REIMS, Marne · 280, 419, 427, 439
- Rémond de Sainte-Albine, Pierre, censeur royal, journaliste · 126
- REMOULINS, Gard · 419
- Renaudin, luthier, Paris · 464
- RENNES, Ille-et-Vilaine · 419
- Réveillon Jean-Baptiste, directeur adjoint, fabrique de papier peint, Paris, Lyon · 148
- Revol Joseph, capitaine d'infanterie, La Buissonnière · 486
- Revol, commissionnaire, Lyon · 127, 263, 264, 265, 266, 267, 309, 310
- Révolutions de France et de Brabant*, Paris · 401, 466
- Révolutions de Paris* · 406
- Rey Marc-Michel, libraire, Amsterdam · 222, 223
- Reyberolis, jésuite, professeur d'humanités et de mathématiques · 229
- Reycend · 268
- RHODES · 502
- RHONE · 213, 490, 491
- RHONE-ET-LOIRE · 418
- Richaud, officier municipal, Lyon · 147
- Richoud Claude, marchand, Lyon · 121
- Rico · 268
- Rieussec, avocat, Lyon · 278
- Rigaud, Montpellier · 268
- Rigollet François, libraire, Lyon · 111, 186, 202, 248
- RIOM, Puy-de-Dôme · 165
- Rivarol Antoine, pamphlétaire royaliste, Paris · 388
- Rivaud, journaliste, Paris · 409, 412, 413, 415, 420, 429, 431
- RIVE DE GIER, Loire · 419
- Rivière Barthélémy, libraire, Lyon · 226, 250
- ROANNE, Loire · 265, 492, 497
- Robert, libraire, Bourg-en-Bresse · 171
- Robespierre Maximilien de · 390, 438, 440, 442, 443, 454, 455, 456, 465, 466, 467, 468
- Robin · 268
- Robiquet aîné, libraire, Rennes · 419
- Rocheplate, Mme de, fille de Thomable-Amable Le Roy, Lyon · 165
- Rohan duc de · 328
- Rolin, libraire, Paris · 219
- ROMANS, Isère · 419
- ROME · 223
- Roquemaure · 419
- Roquevaire · 419
- Rosa Michel, sergent, Lyon · 491, 494, 495, 496
- Rosier Jeanne-Marie, ép. de Benoît Allier de Hauteroche · 128
- Rosset Albert-Eugène, notaire royal, Saint-Jullien (Genève) · 144
- Rosset Benoît-Louis, conspirateur, Lyon · 491
- Rosset Desages Louis, neveu de Louis, Lyon · 173
- Rosset Emma, fille de Louis-Benoît Rosset, Lyon · 497
- Rosset famille, Lyon · 89, 137
- Rosset Louis, libraire, Lyon · 131, 132, 143, 144, 145, 146, 147, 173, 175, 186, 191, 196, 219, 223, 254, 269, 276, 295, 297, 489, 491, 505
- Rosset Louis-Benoît, conspirateur, Lyon · 497
- Rosset Louis-Benoît, négociant, Lyon · 143, 144, 149, 491
- Rosset Pétrus, fils de Louis-Benoît, Lyon · 497, 503, 504
- Rosset Pierre, notaire, Saint-Jullien (Genève) · 144
- Rosset Zilia, fille de Louis-Benoît Rosset, Lyon · 497, 502
- Roubiés Lazare, bibliothécaire, bibliothèque de la Trinité, Lyon · 354
- Roudi Joseph, libraire, Bergame · 223
- ROUEN, Seine-Maritime · 243, 430, 431
- Rougnard Bonnaventure, Lyon · 151
- Rousseau Jean-Jacques, écrivain, philosophe · 213, 347
- Roussel de Saint-Eloi, abbé, Lyon · 171
- Rouvière Lambert, trésorier de France, Lyon · 336, 356, 364
- Rouville Guillaume de, libraire, Lyon · 349
- Roux David, Oullins · 193
- Roville, Lyon · 226
- Royer-Collard Antoine-Athanase, rédacteur · 146
- Royou, rédacteur en chef, Paris · 417
- Roza, Lyon · 496
- Rozier Jean-Baptiste-François, abbé, botaniste, Lyon · 168
- Rozier, abbé, Lyon · 168
- Rozoi abbé de · 451
- Ruffier d'Attignat, trésorier de France · 353
- RUSSIE · 132, 133
- 
- S
- Sain Claude, écuyer conseiller du roi, Lyon · 122
- Sain Paul, écuyer et conseiller du roi, Lyon · 122
- Saint Didier, agioteur, Paris · 382
- Saint Fons M. de, Lyon · 323
- SAINT-CHAMONS, Loire · 149, 419
- SAINTE-FOY · 186
- Sainte-Menehould · 280
- Saint-Esprit · 419
- SAINT-ETIENNE, Loire · 419
- SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE, Isère · 169, 173
- SAINT-JULLIEN, près de Genève, Suisse · 144
- SAINT-LAURENT DE MURE, Isère · 496
- SAINT-MARCELLIN, Isère · 419
- SAINT-PERAY, Ardèche · 505

SAINT-PETERSBOURG · 132  
 SAINT-QUENTIN, Aisne · 419  
 SAINT-REMY, Haute-Saône · 419  
 SAINT-SYMPHORIEN D'OZON, Rhône · 419  
 SAINT-VALLIER, Ardèche · 419  
 Salicou Charles-Sébastien · 494  
 SALON · 419  
 Salornay en Dombes · 187  
 Santander · 268  
 SAONE-ET-LOIRE · 490  
 SAUMUR, Maine-et-Loire · 430  
 Saurey Jeanne, ép. d'Henry Declaustre, Lyon · 155  
 Sauvage Joseph, Lyon · 121  
 Savarin, agent de police, Lyon · 492, 496  
 SAVOIE · 494  
 SAXE · 506  
 Schenk, libraire, Amsterdam · 223  
 Schmidt, charpentier allemand, Paris · 401  
 Schneider, libraire, Amsterdam · 223  
 SECLIN, Nord · 415  
 SEDAN, Ardennes · 419  
 Séguier, libraire, Nîmes · 337  
 Seine et Marne · 490  
 Senart Gabriel-Jérôme · 450  
 Senesse comte de, Paris · 381  
 SENS, Yonne · 429, 430, 431  
     château de Thorigny · 357  
 Sentinelle du peuple, journal · 398  
 Seraucourt Claude, graveur ordinaire, Lyon · 174  
 Sergent, administrateur de police, Paris · 457, 458  
 Servan Joseph-Michel-Antoine, avocat au  
     parlement, Grenoble · 170, 281  
 Servant Antoine, libraire, Lyon · 166  
 Servant Catherine, fille de Louis, vve Veillon, Lyon  
     · 102, 137  
 Servant Louis, libraire, Lyon · 137, 139  
 Servat, Paris · 381  
 SETE, Hérault · 419  
 Sève de Fléchères Pierre, président à la cour des  
     Monnaies, Lyon · 328, 356  
 Sèves abbé de, Lyon · 328  
 Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de ·  
     329  
 Sevray Louis-Nicolas, inspecteur de police · 486  
 Simon Pierre-Christophe, officier, débitant de  
     tabac, Lyon · 491, 492, 493, 494, 495, 496  
 Simon, savetier, Paris · 463  
 Smith Adam, économiste, professeur de rhétorique ·  
     229, 230  
 SMYRNE · 502  
 Soanen Jean, évêque de Senez · 229  
 Société typographique de Neuchâtel, STN · 124,  
     127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 259, 286, 295  
 SOISSONS, Aisne · 419  
 Sonnerat Pierre, explorateur, Lyon · 166  
 Souberbielle, chirurgien, Paris · 464  
 Souday Antoine, commis libraire, Lyon · 174, 199  
 Spallanzani Lazzaro, naturaliste · 229, 230  
*Spectateur national* · 455  
 Spruyt, libraire, Utrecht · 223

Steinmann Jean, libraire, Copenhague · 223  
 Steinmann Pierre, libraire, Copenhague · 223  
 Stoll Maximilien, jésuite, médecin · 229, 230  
 STRASBOURG, Bas-Rhin · 219  
 Suard Antoine, beau-frère de Charles-Joseph  
     Panckoucke · 293, 294, 303  
 SUISSE · 11, 164, 222, 243, 296  
*Surveillant* · 146

---

 T

Tabard Sybille, ép. de Claude Germain, Vaise · 191  
 TAIN · 419  
 Talleyrand Périgord Charles-Maurice de, évêque  
     d'Autun · 388  
 Tallien, député, Paris · 458, 461  
 TARASCON, Bouches-du-Rhône · 419  
 Tardy de Montravel Antoinette, ép. de Laurent  
     Bachelu · 98  
 Taupin-Dorval Jean-Louis-Claude, Lyon · 201  
 Tayssnn, Lyon · 500  
 Teissier, neveu de Gros de Boze · 111  
 Teron, libraire, Genève · 131, 223, 297  
 Terrasse Antoine, fils de Jacques, négociant,  
     marchand de dorures, Lyon · 126, 127, 151, 186  
 Terrasse Catherine-Sophie, ép. de Joseph Duplain,  
     Lyon · 126, 127, 151, 455  
 Terrasse Catherine-Victoire, ép. de Bonnaventure  
     Rougnard, Lyon · 151  
 Terrasse Claude-Antoine, fils d'Antoine, Lyon · 127  
 Terrasse de la Cottière Claude-Marie, Lyon · 151  
 Terrasse de la Sablière Guillaume, fils d'Antoine,  
     Lyon · 126, 151  
 Terrasse de Tessonnet du Pont de l'Aub, Jean-  
     Marie, fils d'Antoine, trésorier de France, Lyon ·  
     151  
 Terrasse famille, Lyon · 89, 137  
 Terrasse Jacques, conseiller du roi, Lyon · 99, 126  
 Terrasse Jean-Baptiste-Catherin, Lyon · 151  
 Terrasse Pierrette, fille d'Antoine Terrasse, Lyon ·  
     151  
 Terrasson Antoine, juriste · 229  
 Terray Joseph-Marie, abbé, homme politique, Paris  
     · 377  
 Teyron, Lyon · 97  
 Thened Pierre, imprimeur, Lyon · 97, 185  
 Thibaudier, Lyon · 502  
 Thierry Denis, libraires, Paris · 250  
 Thiroux de Crosne Louis, agioteur, Paris · 382  
 Thomas Françoise, ép. de Claude Seraucourt, Lyon  
     · 174  
 Thoumin, procureur, Paris · 464  
 Tilliard, libraire, Dresde · 223  
 Tison Marie-Anne, ép. de Fleury Mesplet · 161  
 Tissier, Paris · 446  
 Tissot Samuel-Auguste, André-David, médecin ·  
     230  
 Tolomas Charles-Pierre-Xavier, Père, conservateur  
     de la bibliothèque de la Trinité, Lyon · 351

Tonon, Lille · 430  
 Toscan abbé, curé de Saint-Louis · 494  
 TOSCANE · 166  
 Touchand, vitrier, Tours · 419  
 TOULON, Var · 418, 419, 439  
 Toulorge François-Aimable, Paris, La Réunion · 507  
 TOULOUSE, Haute-Garonne · 304  
 Tournachon vve, libraire, Lyon · 367  
 Tournachon, vve, Lyon · 183  
 TOURNON, Ardèche · 419, 505  
 TOURNUS, Saône-et-loire · 429, 431  
 TOURS, Indre-et-Loire · 419, 429  
 Tourteau, Paris · 382  
 Trattner Jean-Thomas de, libraire, Vienne · 223  
 Trebosc · 268  
 Tresset fils, Boulogne-sur-Mer · 452  
 Trinchard, menuisier, Paris · 464  
 TROIS · 419  
 Tronson-Ducoudray, avocat, Paris · 463  
 TULLINS, Isère · 419  
 Turgot Anne-Robert-Jacques baron de Laune, homme politique, économiste, Paris · 377

---

U

UTRECHT · 223  
 UZES, Gard · 420

---

V

VAISE, Rhône · 131, 187  
     maison des champs le Coin · 186  
     maison des champs, le Coin · 189  
     monastère de Sainte-Elizabeth des Deux Amants · 187, 189  
 Valainville · 412  
 VALENCE, Drome · 419, 505, 506  
 Valfons M. de, ancien officier au régiment de Champagne, Paris · 439  
 Valfray Pierre III, libraire, Lyon · 187  
 Valleyre, vve de libraire, Paris · 219  
 Valoux Claude, chanoine baron de Saint-Just, Lyon · 186  
 Van Dallen Nicolas, libraire, La Haye · 223  
 Van Laak R., libraire, La Haye · 223  
 Vasselier Joseph, écrivain, Lyon · 163  
 Veillon, Lyon · 139  
 Ventre de la Touloubre Félix-Louis-Christophe, dit Galart de Montjoie, juriste · 229  
 Venua, Paris · 467  
 Verchère Claude, avocat au parlement, Lyon · 337  
 Verchère Hugues François de, juge, Marcigny · 337  
 Vergennes, Charles Gravier, comte de, secrétaire d'état aux affaires étrangères, Paris · 298

Verger, chanoine, Lyon · 111  
 VERSAILLES, Yvelines · 244, 280, 283, 298, 379, 412, 454, 477  
 Veymerange, Paris · 381  
 Vial de Noyarey, Grenoble · 494  
 Vialenc Marguerite, ép. de Michel Duplain, Monsitrol · 95  
 Vialon Claude-André, libraire, Lyon · 173  
 Vialon Denis-Joseph, libraire, Lyon · 106, 185  
 Vialon Jean-Baptiste, libraire, Lyon · 185  
 Vialon Joseph-Denis, libraire, Lyon · 157  
 Vialon Pierre, imprimeur, Lyon · 185  
 VIENNE · 223, 230, 419  
 Vigne, Lille · 430  
 Vignieu Benoît, imprimeur, Lyon · 200, 226, 250  
 Villiers, facteur, Sens · 430  
 VILLEFRANCHE · 429, 431  
 VILLEFRANCHE DE L'ORAGAIS · 419  
 Villery Jacques, libraire, Paris · 250  
 Villette de la Musellerie, courtier, Paris · 386  
 Vincent, libraire, Paris · 219  
 Vingtrinier Joseph, officier municipal, Lyon · 171  
 Viret François, libraire, Lyon · 99, 185  
 Viret Jean, libraire, Lyon · 185  
 VIRIEU, Isère · 420  
 VIRY · 143  
 Vlam Barthélémi, libraire, Amsterdam · 223  
 Voltaire François-Arouet, écrivain, philosophe · 242  
 Voltaire François-Marie Arouet, écrivain, philosophe · 11, 12, 145, 161, 163, 228, 248, 397  
 Voltaire François-Marie, écrivain, philosophe · 260  
 Voltaire François-Marie, écrivain, philosophe · 260, 269

---

W

Wailly Noël-François, grammairien · 229  
 Willermoz Jean-Baptiste, fabricant et commissionnaire en soierie, Lyon · 168  
 Winey Francis, traiteur, Paris · 467

---

Y

Youngt, capitaine, Marseille · 498  
 Yvernois Francis d' · 448

---

Z

Zacharie Claude, faiseur de tournebroches, Lyon · 121  
 Zacharie Joseph, faiseur de tournebroches, Lyon · 121

# Table des matières

Remerciements _____	5
Sommaire _____	7
Introduction _____	9
Sources et bibliographie _____	15
Chapitre 1 - Place et rôle des Duplain dans la librairie lyonnaise _____	89
1 - Trois générations de libraires, trois destinées _____	93
1.1 - Une nouvelle famille lyonnaise _____	93
1.2 - Les « Frères Duplain » _____	105
1.3 - La relève sera-t-elle assurée ? _____	124
2 - Une assimilation dans la vie lyonnaise _____	137
2.1 - Des alliances familiales _____	137
2.2 - Des alliances professionnelles _____	155
2.3 - Du personnel de librairie _____	172
3 - Lyon, ville de travail et de plaisir _____	176
3.1 - Maisons des villes : les locaux commerciaux _____	176
3.2 - Maisons des champs _____	186
3.3 - Le « cas » de Pierre Duplain _____	196
Chapitre 2 - L'offre éditoriale des duplain en France et en europe _____	205
1 - Réseau licite : la librairie traditionnelle en France et en Europe _____	205
1.1 - Le réseau commercial en France et à l'étranger _____	207
1.2 - La production éditoriale des Duplain : panorama _____	225
2 - Réseau illicite : trois générations de fraudeurs _____	243
2.1 - La librairie clandestine à Lyon _____	247
2.2 - L'entrée en scène de la Société typographique de Neuchâtel : 1769-1789 _____	259
2.3 - Le livre contrefait entre Lyon et Neuchâtel _____	271
3 - L' <i>Encyclopédie</i> de Joseph-Benoît Duplain _____	287
3.1 - Société typographique de Neuchâtel et <i>Encyclopédie</i> _____	289
3.2 - L' <i>Encyclopédie</i> in-quarto de Genève et de Neuchâtel ou l' <i>Encyclopédie</i> populaire de Duplain _____	297
3.3 - Une guerre commerciale sans merci _____	305
Chapitre 3 - Les activités révélatrices d'hommes de genie _____	317
1 - L'Antiquariat, une activité majeure de la librairie à Lyon _____	318
1.1 - Sources et catalogues _____	319
1.2 - Panorama des ventes de livres ou la vie littéraire dans la cité lyonnaise _____	325
1.3 - L'organisation et le déroulement des ventes. _____	362
2 - Joseph Duplain de Sainte-Albine ou le marchand d'argent _____	373
2.1 - Situation économique de la France _____	377
2.2 - Le monde de l'agiotage à Paris _____	378
2.3 - Joseph Duplain l'économiste _____	387
3 - Le journalisme politique et la presse d'information : Joseph et Pierre-Jacques Duplain _____	397
3.1 - Joseph-Benoît, un avant gardiste de génie _____	402

## Table des matières

3.2 – Joseph-Benoît le « septembrisé » : une destinée funeste _____	439
3.3 - Pierre-Jacques Duplain le <i>septembriseur</i> , un acteur de l'ombre de la Révolution _____	457
Epilogue _____	486
<b>Conclusion _____</b>	<b>509</b>
Table des abréviations _____	515
Table des annexes du volume 2 _____	517
Table des illustrations _____	519
Index nominum et locorum _____	523
Table des matières _____	541

**Université Lumière Lyon 2**

**Ecole doctorale : Sciences sociales**

**Cent ans de librairie au siècle des  
Lumières : les Duplain**

par Brigitte GARAUD épouse BACCONNIER

**ANNEXES**

Thèse de doctorat d'Histoire

sous la direction de Dominique VARRY

soutenue le 26 octobre 2007

Composition du jury :

Bruno POUCKET, professeur à l'université d'Amiens

Dominique VARRY, professeur à l'ENSSIB

Jean-Pierre VITTU, professeur à l'université d'Orléans

Françoise BAYARD, professeure émérite

Sabine JURATIC, chargée de recherche au CNRS

Philippe MARTIN, professeur à l'université Nancy 2



## Table des Annexes

Les annexes recensent deux types de documents. Tout d'abord des pièces que nous avons constituées à partir de données recueillies dans les différentes sources historiques. Celles-ci sont présentées sous forme de fiches ou de tableaux afin de bénéficier d'une meilleure lisibilité. Elles représentent les annexes 1 à 13 et sont classées par ordre alphabétique de titres. Viennent ensuite des reproductions de documents, ce sont des copies d'actes manuscrits ou imprimés, parfois retranscrits sous forme de tableaux, ainsi que des extraits d'ouvrages. Elles sont classées par ordre chronologique et concernent les annexes 14 à 31.

<i>Pièces constituées : documents classés par ordre alphabétique</i>	5
<b>Annexe 1 – <i>Almanach de la ville de Lyon</i>, rubrique « <i>Chambre syndicale de l'imprimerie &amp; librairie : syndics et adjoints</i> », 1730-1793</b>	5
<b>Annexe 2 – Les auteurs des livres publiés par les Duplain</b>	9
<b>Annexe 3 - Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain</b>	13
<b>Annexe 4 - Fiches biographiques des Duplain</b>	65
<b>Annexe 5 – Fiches des <i>Catalogues de ventes des Duplain</i>, 1740-1771</b>	91
<b>Annexe 6 – Référencement et localisation des journaux : <i>Lettres au Comte de B***</i>, <i>Courrier extraordinaire ou le premier arrivé</i>, <i>Courrier universel</i></b>	161
<b>Annexe 7 – Notices des journaux : <i>Lettres à M. le Comte de B***</i>, <i>Courrier extraordinaire ou le premier arrivé</i>, <i>Courrier universel</i></b>	189
<b>Annexe 8 – Publications de Pierre-Jacques Duplain, imprimeur, 1789-1793</b>	193
<b>Annexe 9 – Publications de Joseph-Sulpice Grabit, 1767-1793</b>	197
<b>Annexe 10 – Publications de Louis Rosset, 1769-1792</b>	199
<b>Annexe 11 – Publications de Pierre-Jacques Duplain à Paris, 1784-1791</b>	201
<b>Annexe 12 – Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802</b>	203
<b>Annexe 13 – Vies professionnelles des Duplain, Grabit et Le Roy</b>	219

*Reproductions de documents : documents classés par ordre chronologique* \_\_\_\_\_ 223

<i>Annexe 14 – Acte d’assemblée, les maîtres et marchands libraires, relieurs de Lyon, 25/7/1712 – ADR, 3<sup>E</sup>6479</i>	223
<i>Annexe 15 – Affaire Marcellin Duplain, 24/7/1723 – ADR, BP 3618</i>	229
<i>Annexe 16 – Au Roi et à nos seigneurs de son conseil, s.d. – BNF, Fr 22073, pièce 141</i>	233
<i>Annexe 17 – Avis des libraires des catalogues de vente des Duplain, 1740-1771</i>	245
<i>Annexe 18 – Etat des dettes actives de l’hoirie du Sr Declaustre, 4/5/1756 – ADR, BP 2785</i>	259
<i>Annexe 19 – Essai sur l’homme par Alexandre Pope, 1745 – BML 157625</i>	263
<i>Annexe 20 – Essai sur l’histoire des Belles Lettres, des sciences et des arts par Juvenel de Carlenca, 1749 – BML 348027</i>	277
<i>Annexe 21 – Elémens d’ippiatrique, ou nouveaux principes sur la connoissance et sur la médecine des chevaux, par Claude Bourgelat, 1750-1753 – BML 346906</i>	289
<i>Annexe 22 – Histoire navale d’Angleterre, depuis la conquête des normands en 1066, jusqu’à la fin de l’année 1734, 1751 – BML 103149</i>	295
<i>Annexe 23 – Grand livre des frères Cramer – Archives de Genève, Commerce F 57</i>	301
<i>Annexe 24 – Voyage à la mer du Sud, fait par quelques officiers commandants le vaisseau Le Wager, 1756 – BML 128813</i>	311
<i>Annexe 25 – La peinture, poème couronné aux jeux floraux, le 3 mai 1767 par Michel d’Avignon, 1767 – BML 353333</i>	313
<i>Annexe 26 – Location des Pères des Cordeliers de Saint Bonnaventure, Duplain l’aîné, 3/2/1768 ; Duplain le jeune, 5/2/1768 – ADR 3<sup>E</sup>4713</i>	315
<i>Annexe 27 – Apprentissage Calligé, Duplain, 10/8/1768 – ADR, 3<sup>E</sup>4713</i>	319
<i>Annexe 28 – Vente de fonds de librairie de la veuve Duplain à Joseph-Sulpice Grabit, 8/8/1771 – ADR 3<sup>E</sup>4715</i>	323
<i>Annexe 29 – Testament de François de Los Rios, 11/5/1779 – ADR, 3<sup>E</sup>17419</i>	325
<i>Annexe 30 – Catalogue de Pierre-Jacques Duplain en 1792 - BNF 8° LC2 688</i>	327
<i>Annexe 31 – Catalogue de Pierre-Jacques Duplain en 1800 – BNF 4-Z Le Senne 2825 (57)</i>	329

## Pièces constituées : documents classés par ordre alphabétique

**Annexe 1 – *Almanach de la ville de Lyon*, rubrique « Chambre syndicale de l'imprimerie & librairie : syndics et adjoints », 1730-1793**

Tableau réalisé après le dépouillement de l'*Almanach de la ville de Lyon*, rubrique « Chambre syndicale de l'imprimerie & librairie » de 1730 à 1793, soit soixante-quatre volumes. Il recense les noms des libraires qui ont été syndics et/ou adjoints de la chambre syndicale lyonnaise. Les Duplain et les Rosset sont identifiés en caractère gras.

Années	Syndics	Adjoints	Pages
1730	Rubrique non renseignée		
1731	Rubrique non renseignée		
1732	Rubrique non renseignée		
1733	Rubrique non renseignée		
1734	Rubrique non renseignée		
1735	Rubrique non renseignée		
<b>Chambre syndicale des librairies &amp; imprimeries – Ruë S. Dominique</b>			
1736	Leonard Delaroche	Jaques Bruyset Loüis Chalmette Claude Perrot Mathieu Valançot	11
1737	Leonard Delaroche	Jaques Bruyset Loüis Chalmette Claude Perrot Pierre Vialon	13
1738	Rubrique non renseignée		
1739	Rubrique non renseignée		
1740	Rubrique non renseignée		
1741	Rubrique non renseignée		
1742	Roch Deville	Claude Perrot Louis Chalmette Christophle Réguilliat <b>Pierre Duplain</b>	184
<b>Chambre syndicale de l'imprimerie &amp; librairie</b>			
1743	Roch Deville	Claude Perrot Louis Chalmette Christophle Réguilliat <b>Pierre Duplain</b>	114
1744	François Viret	Christophe Réguilliat <b>Pierre Duplain</b> Jacques Certe Aimé Delaroche	155
1745	François Viret	Jacques Certe Aimé Delaroche Claude André Vialon fils <b>Benoît Duplain</b>	154
1746	Jacques Certe	Claude André Vialon fils <b>Benoît Duplain</b> Aimé Delaroche Jean Marie Bruiset	153
1747	Jacques Certe	Aimé Delaroche Jean Marie <b>Benoît Duplain</b> Claude André Vialon fils	187

1748	Jacques Certe	<b>Benoît Duplain, rue Mercière</b> Claude André Vialon fils, rue Ferrandière Henri Declaustre, rue Neuve Jean Marie Bruyset, rue Mercière	161
1749	Jacques Certe	<b>Benoît Duplain, rue Mercière</b> Claude André Vialon fils rue Ferrandière Henri Declaustre, rue Neuve Jean Marie Bruyset, rue Mercière	161
1750	Jacques Certe	Henri Declaustre, rue Neuve Jean Marie Bruyset, rue Mercière <b>Benoît Duplain, rue Mercière</b> Claude-André Vialon, rue Ferrandière	157
1751	Jacques Certe	Henri Declaustre, rue Neuve Jean Marie Bruyset, rue Mercière <b>Benoît Duplain, rue Mercière</b> Claude-André Vialon, rue Ferrandière	154
1752	Henri Declaustre	Jean Marie Bruyset <b>Benoît Duplain</b> Claude André Vialon François Miche Viret, fils, rue Mercière	154
1753	Henri Declaustre	Jean Marie Bruyset <b>Benoît Duplain</b> Claude André Vialon François Michel Viret, fils, rue Mercière	146
1754	Henri Declaustre	Jean Marie Bruyset <b>Benoît Duplain, rue Mercière</b> Claude André Vialon, rue Ferrandière François Miche Viret, fils, rue Mercière	146
1755	<b>Pierre Duplain</b>	Jean-Marie Bruyset, rue Mercière Claude André Vialon, rue Ferrandière André Perisse, rue Mercière Pierre Bruyset, place de l'Hôpital	200
1756	<b>Pierre Duplain</b>	Jean Marie Bruyset, rue Mercière Claude André Vialon, rue Ferrandière André Perisse, rue Mercière Pierre Bruyset, place de l'Hôpital	138
1757	<b>Pierre Duplain</b>	André Perisse, rue Mercière Pierre Bruyset, place de l'Hôpital Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Jean Baptiste Réguilliat, rue Raisin	138
1758	<b>Pierre Duplain</b>	André Perisse, rue Mercière Pierre Bruyset, place de l'Hôpital Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Jean Baptiste Réguilliat, rue Raisin	138
1759	<b>Pierre Duplain</b>	André Perisse, rue Mercière Pierre Bruyset, place de l'Hôpital Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Jean Baptiste Réguilliat, rue Raisin	140
1760	<b>Pierre Duplain</b>	Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Jean Baptiste Réguilliat, place des Jacobins Benoît-Michel Mauteville, rue Tupin Louis Buisson, place des Cordeliers	140
1761	<b>Pierre Duplain</b>	Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Benoît-Michel Mauteville, rue Tupin Jean-Marie Barret, quai de Retz, maison Paradis Louis Buisson, place des Cordeliers	153
1762	<b>Pierre Duplain</b>	Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Benoît-Michel Mauteville, rue Tupin Jean-Marie Barret, quai de Retz, maison Paradis Louis Buisson, place des Cordeliers	159

1763	<b>Pierre Duplain</b>	Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Benoît-Michel Mauteville, rue Tupin Jean-Marie Barret, quai de Retz, maison Paradis Louis Buisson, place des Cordeliers	159
1764	<b>Pierre Duplain</b>	Pierre Bruyset Ponthus, rue Mercière Benoît-Michel Mauteville, rue Tupin Jean-Marie Barret, quai de Retz, maison Paradis Louis Buisson, place des Cordeliers	159
1765	<b>Pierre Duplain</b>	Benoît-Michel Mauteville, rue Tupin Jean-Marie Barret, quai de Retz, maison Paradis Louis Buisson, place des Cordeliers Matthieu Chavance, rue Mercière	163
1766	Pierre Bruyset Ponthus	Benoît-Michel Mauteville, rue Tupin Jean-Marie Barret, quai de Retz, maison Paradis Claude-André Vialon, rue Ferrandière Claude Cizeron, descente de Pont de Pierre	179
1767	Pierre Bruyset Ponthus	Mathieu Chavance, rue Mercière Claude-André Vialon, rue Ferrandière Claude Cizeron, descente de Pont de Pierre Aimé de la Roche, aux Halles de la Grenette	182
1768	Pierre Bruyset Ponthus	Mathieu Chavance, rue Mercière Claude-André Vialon, rue Ferrandière Claude Cizeron, descente de Pont de Pierre Aimé de la Roche, aux Halles de la Grenette	181
1769	Louis Buisson	Mathieu Chavance, rue Saint Dominique Claude-André Vialon, rue Ferrandière Claude Cizeron, descente de Pont de Pierre Alexis Molin, rue Mercière	180
1770	Louis Buisson	Mathieu Chavance, rue Saint Dominique Claude Cizeron, descente de Pont de Pierre Claude-André Vialon, rue Ferrandière Alexis Molin, rue Mercière	191
1771	<b>Benoit Duplain</b>	Claude Cizeron, descente de Pont de Pierre Claude-André Vialon, rue Ferrandière Regnault père, rue Mercière Jacquenod, rue Mercière	196
1772	<b>Benoit Duplain</b>	Regnault père, rue Mercière Jacquenod, rue Mercière Vialon, père, rue Ferrandière Perisse l'aîné, rue Mercière	206
1773	<b>Benoit Duplain</b>	Jacquenod, rue Mercière Vialon, père, rue Ferrandière Perisse l'aîné, rue Mercière Perisse Duluc, rue Mercière	206
1774	<b>Benoit Duplain</b>	Perisse Duluc, rue Mercière Jacquenod, rue Mercière Virion, père, rue Raisin Antoine Périsset, rue Mercière	180
1775	Jean-André Périsset-Duluc	Périsset Duluc, rue Mercière Jacquenod, rue Mercière Vialon père, rue Raisin Antoine Périsset, rue Mercière	198
1776	Jean-André Périsset-Duluc	Vialon père, rue Raisin Antoine Périsset, rue Mercière Jacquenod, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b>	198
1777	Jean-André Périsset-Duluc	Antoine Périsset, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Vialon père, rue Raisin Jacquenod, rue Mercière	200

1778	Jean-André Périsset-Duluc	Vialon père, rue Raisin Jacquenod, rue Mercière Antoine Périsset, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b>	200
1779	Jean-André Périsset-Duluc	Vialon père, rue Raisin Jacquenod, rue Mercière Antoine Périsset, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b>	202
1780	Jean-André Périsset-Duluc	Antoine Périsset, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Vialon père, rue Raisin Jacquenod, rue Mercière	205
1781	Jean-André Périsset-Duluc	Antoine Périsset, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Vialon père, rue Raisin Jacquenod, rue Mercière	207
1782	Jean-André Périsset-Duluc	Antoine Périsset, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Vialon père, rue Raisin Jacquenod, rue Mercière	225
1783	Jean-André Périsset-Duluc	Antoine Périsset, rue Mercière <b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Jacquenod, rue Mercière Barret, quai de Retz	225
1784	Jean-André Périsset-Duluc	Jacquenod, rue Mercière Barret, quai de Retz <b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Gabriel Regnault, l'aîné, quai Saint Antoine	226
1785	Jean-André Périsset-Duluc	Jacquenod, rue Mercière Barret, quai de Retz <b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Gabriel Regnault, l'aîné, quai Saint Antoine	226
1786	Jean-André Périsset-Duluc	<b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Gabriel Regnault, l'aîné, quai Saint Antoine Jacquenod, rue Mercière Barret, quai de Retz	226
1787	Jean-André Périsset-Duluc	<b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Regnault fils, quai Saint Antoine Jacquenod, rue Mercière -	226
1788	Jean-André Périsset-Duluc	<b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Gabriel Regnault, fils aîné, quai Saint Antoine Claude Marie Jacquenod, rue Mercière Louis Cutty, place de Louis-le Grand	230
1789	Jean-André Périsset-Duluc	<b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Regnault fils, quai Saint Antoine Louis Cutty, place de la Charité Etienne Piestre, rue Saint Dominique	232
1790	Jean-André Périsset-Duluc	<b>Louis Rosset, rue Mercière</b> Regnault fils, quai Saint Antoine Louis Cutty, place de la Charité Etienne Piestre, rue Saint Dominique	177
1791	Rubrique non renseignée		
1792	Rubrique non renseignée		
1793	Rubrique non renseignée		

## Annexe 2 – Les auteurs des livres publiés par les Duplain

Cent deux auteurs avec leurs dates de naissance et de mort ainsi que leurs activités et/ou leurs fonctions.

Auteur	Naiss. Décès	Activité
Alléon-Dulac, Jean-Louis	-1768	Avocat
Antonini, Annibale (abbé)	1702-1755	Professeur d'italien – Ecrivain - Abbé
Arène, Antoine	-1544	Ecrivain (auteur de poèmes macaroniques, qui mêlent le provençal, l'italien et le latin)
Baglivi, Georges	1668-1707	Médecin - Professeur chirurgie et anatomie collective
Barberet, Denis	1714-	Médecin - Académicien à Dijon - Médecin du roi puis des armées
Beraud, Laurent	1703-1777	Jésuite - Professeur d'humanités (Vienne et Avignon) - Directeur de l'Observatoire de Lyon – Académicien à Lyon
Berthon de Fromentale, Gabriel		
Bocquillot, Lazare-André	1649-1728	Avocat - Prêtre
Boislandry, François-Louis Legrand de	1749-1834	Négociant - Député du tiers-état en 1789
Bollioud Mermet, Louis	1709-1796	Membre de l'académie des sciences de Lyon
Boucher d'Argis, Antoine-Gaspard	1708-1794	Avocat - Parlement de Paris (1727) - Conseil souverain des Dombes (1753) - Echevin de Paris (1767)
Boule, Jean-Charles, père	1720-	Prédicateur du Roi - Professeur de rhétorique au collège de Villefranche - Docteur en Sorbonne - Gardien du couvent des Cordeliers Lyon
Bourgelat, Claude	1712-1779	Hippiatre - Directeur de l'école vétérinaire d'Alfort
Brulley, Augustin-Jean	1756-	Député - Colon à Saint Domingue puis député
Brunet, Jean-Louis	1686-1747	Avocat au Parlement de Paris
Bulkeley, John		
Caraccioli, Louis-Antoine de	1719-1803	Précepteur des grandes familles en Pologne - Ecrivain
Castel, Charles-Irénée, abbé de Saint Pierre	1658-1743	Abbé - Membre de l'Académie française (1695)
Chrysostome de Monistrol		
Cordemoy, Géraud de	1620-1684	Avocat – Historien - Philosophe cartésien - Membre de l'Académie française (1675) -
Cullen, Guillaume	1710-1790	Medecin (Chirurgie et pharmacie)
Dagoumer, Guillaume	1660-1745	Professeur de philosophie - Recteur de l'université de Paris
Daniel de Paris, capucin	-1746	Capucin - Biographe – Conférencier – Prédicateur
Daniel, Laurent		
Deidier, Antoine	-1746	Médecin
Demun, J.-J.		
Desrues Philippe-François	1761-1821	Avocat – Législateur - Député de Paris à la convention nationale
Deville, Nicolas François		

**Annexe 2 – Les auteurs des livres publiés par les Duplain**

Diannyère, Antoine	1762-1802	Romancier – Politologue et économiste
Dinouart, Joseph-Antoine-Toussaint (Abbé)	1716-1786	Prêtre - Académie Arcadiens à Rome - Prédicateur, polémiste
Du Bousquet		
Du Treuil, Sébastien		
Dufourny de Villiers, Louis-Pierre	1739-1796	Ingénieur en chef de Paris
Dumas, Joseph		
Duran		
Durand de Maillane, Pierre Toussaint	1729-1814	Avocat au Parlement Aix - Homme politique.
Dutrône de la Couture, Jacques-François	1749-1814	Médecin
Eidous, Marc-Antoine		Traducteur d'ouvrages anglais
Fabretti, Stefano		
Ferrière, Charles-Elie de, marquis	1741-1804	Ecrivain politique - Député noblesse Etats généraux
Fevret de Fontette, Charles-Marie	1710-1772	Bibliophile - Homme de loi
Garnier, Pierre,		
Glatigny, Gabriel de		
Gomez, Madeleine-Angélique Poisson, dame Gabriel de	1684-1770	Poète dramatique et prosateur
Gonzague, Princesse de		
Gouan, Antoine	1733-1821	Docteur en médecine - Prof de botanique à Université de Montpellier
Habert, Louis, abbé	1635-1718	Théologien - Directeur de la Sorbonne
Hamilton, Comte Antoine (1)	1646-1720	Ecrivain
Hau-Kiou-Choan		
Houbigant, Charles-François	1686-1784	Professeur de belles lettres, rhétorique, philosophie - Evêque de Soissons – Membre de l'Académie française
Huet, Pierre-Daniel	1630-1721	Erudit – Membre de l'Académie (1674)
Imbert-Delonnes, Ange-Bernard		
Jacquet, Louis	1732-1794	Jésuite – Avocat Académicien à Lyon
Juvenel de Carlenças, Félix de	1679-1760	Erudit Ecrivain
Kracheninnikov, Stepan Petrovitch		
La Haye, Pierre de		
La Martinière		
La Varenne, François Pierre de	1640	Cuisinier
Labé, Louise Charly, dite	1524-1566	
Lafitau, Pierre-François	1685-1764	Jésuite - Professeur de rhétorique
Lallemant, Nicolas	1726-1807	Imprimeur, libraire à Rouen
Lavie, Jean-Charles de		Président du Parlement de Bordeaux – Académicien à Bordeaux
Le Trône, Guillaume François	1728-1780	Economiste. Avocat du roi au présidial d'Orléans.
Lediard, Thomas		
Lenoir, Jean-Charles-Pierre	1732-1807	Juriste Administrateur. Lieutenant général de police
Leprince de Beaumont, Marie	1711-1780	Moraliste
Lescalopier, Pierre		

**Annexe 2 – Les auteurs des livres publiés par les Duplain**

Lolme, Jean Louis de	1741-1806	Juriste
Lorthe, Gabriel-Antoine de		
M+++		
Macbride, David		
Mages		
Maimieux, Joseph de		
Mallet, Paul Henri	1730-1807	Historien - Professeur de langue et de littérature française au Danemark, puis à Genève.
Mascarany, Melle de		
Michel, d'Avignon		
Millot, Claude-François-Xavier, abbé	1726-1785	Jésuite - Professeur d'histoire – Membre de l'Académie française en 1777
Miremont, Anne d'Aubourg de La Boire, Comtesse de	1735-1811	
Montjoie, Félix-Louis-Christophe, Ventre de la Touloubre dit Galart de	1756-1816	Avocat - Ecrivain - Conservateur à la bibliothèque Mazarine à Paris
Exquemelin, Alexandre Olivier	1645-1717	Serviteur de la Compagnie des Indes occidentales
Pernetti, Jacques, abbé	1696-1777	Prêtre – Académicien à Lyon - Historiographe de Lyon
Perrussault, Sylvain	1679-1753	Jésuite
Pomme, Pierre	1735-1812	Médecin consultant du roi
Pope, Alexander	1688-1744	Poète - Philosophe
Pothier, Robert	1699-1772	Jurisconsulte
Rabuel, Claude, RP	1669-1728	
Rebeyrolis, abbé		Jésuite - Professeur d'humanités et de mathématiques au collège de la Trinité à Lyon
Richelet, Pierre		
Robespierre, Maximilien de		
Scherlock, Thomas		
Smith Adam	1723-1790	Economiste - Philosophe - Professeur de rhétorique et belles-lettres à Edimbourg
Soanen, Jean (évêque de Senez, Mgr)	1647-1740	Oratorien - prédicateur
Spallanzani, Lazzaro	1729-1799	Prêtre - Naturaliste - physiologiste
Stoll, Maximilien	1742-	Jésuite puis médecin
Terrasson, Antoine	1705-1782	Avocat
Thiroux, Etienne		
Tissot, Samuel Auguste André David	1728-1797	Médecin
Viret, Louis		
Vojeu de Brunen, M.		
Wailly, Noël François de	1724-1801	Grammairien
Wenzel, Michel Jean-Baptiste de		

**Annexe 2 – Les auteurs des livres publiés par les Duplain**

### Annexe 3 - Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain

---

Pour compléter la présentation à la fois chronologique et thématique de la biographie des Duplain, il nous a semblé nécessaire de constituer des fiches biographiques. Celles-ci permettent d'avoir une vue synthétique des informations collectées pour chaque personnage. Le modèle choisi est celui adopté par Dominique Varry dans les fiches biographiques de l'étude prosopographique des gens du livre à Lyon. Nous avons repris les fiches déjà constituées pour les compléter mais nous en avons aussi créées bien d'autres. Chaque descendant direct de Marcellin fait l'objet d'une fiche ainsi que leurs conjoints, leurs associés et les familles proches. Les cinquante fiches ci-dessous décrivent les principaux associés des Duplain, de même que leur famille proche.

<b>Nom</b>	<b>Page</b>
Allier de Hauteroche, Marie-Jeanne	15
Bachelu, Claude	16
Bachelu, Constance	17
Bachelu, Laurent	18
Barjac de Rocoules, Joseph-Benoît	19
Barjac de Rocoules, Françoise-Clothilde	20
Barjac de Rocoules, Louis	21
Bonifat, Claude	22
Bruyset, Jacques	23
Bruyset, Jean	24
Bruyset, Jean-François	25
Bruyset, Jean-Marie	26
Bruyset, Louis	27
Bruyset, Louis-Claude	28
Bruyset, Madeleine	29
Bruyset, Nicolas	30
Bruyset, Ponthus Pierre	31
Clément, Catherine	32
Grabit, Anne	33
Grabit, Antoine	34
Grabit, Joseph-Sulpice	35
Grabit, Pierre	36
Le Roy, Amable	37
Le Roy, Michel	38
Le Roy, Thomas-Amable	39
Le Roy Jog de Riom, Germain	40
Lions, Andrée	41

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

Los Rios, François de	42
Mandiot, Claudine	43
Mandiot, Léonard	44
Mazuel, Guillaume	45
Merlino, Antonio Francesco Ippolito	46
Merlino de Giverdy, Charles-François	47
Mesplet, Jean-Baptiste	48
Mesplet, Fleury	49
Midy, Pierre	50
Mornay, Anne de	51
Paganucci, Jean	52
Pastour de Costebelle, André	53
Périsse, André I	54
Périsse, Antoine I	55
Perisse-Duluc, Jean-André	56
Peyrard, Jean-Marie	57
Peyrard, Pierrette-Charlotte	58
Rosset, Louis	59
Rosset, Louis-Benoît	60
Rosset, Pierre	61
Terrasse, Antoine	62
Terrasse, Catherine-Sophie	63
Vialenc, Marguerite	64

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Allier de Hauteroche Marie-Jeanne</b>		
Né le		à	
Père	Benoit Allier de Hauteroche, place de la Comédie, paroisse de Saint Pierre et Saint Saturnin		
Mère	Jeanne-Marie-Rose Perron (Dcd à la date du 30/8/1783)		
Baptême			
Résidence	Quartier des Terreaux, paroisse Saint-Pierre Saint-Saturnin, Lyon (1)		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Chevalier, seigneur de Hauteroche (2)		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Joseph-Benoit Duplain de Sainte Albine (2)		
le	1/9/1783	à	Lyon
Belle famille			
Contrat de mariage	30/8/1783 (1)		
Descendants	Benoit-Alexandre-Genest Françoise Emé-Louis	né le	28/6/1784 (3) 1785 4/8/1789
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	12/10/1813 (1)	à	
Fortune			
Testament			
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 7082, <i>Procuration M. Allier de Hauteroche, M. Joseph Duplain</i> , 11/10/1783 2 – ADR, 3 <sup>E</sup> 17430, <i>Mariage M. Duplain de Sainte Albine, Melle Allier de Hauteroche</i> , 30/8/1783 3 – AML, 1GG644, film 291, n° 3261, <i>Naissance de Benoit Alexandre Genest Allier de Hauteroche</i> , 28/9/1784		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Bachelu Claude</b>		
Né le	Septembre 1662 (6)	à	
Père			
Mère			
Baptême			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse	1672 : angle rue Mercière et rue Ferrandière, face à la « banière de France » (8) 1698 : rue Mercière, maison M. de La Valette, face à Saint-Antoine (480 Livres/an) (1 et 7)		
Apprentissage			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité	1705		
Notes sur production			
Notes sur la carrière	Associé avec Etienne 1702, associé à Marcellin Duplain (2) 1705, cède la moitié du fonds à Marcellin Duplain (3) 1710, cède la totalité du fonds à Marcellin Duplain (4)		
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Catherine Clément		
le			
Descendants	Constance		Née 1672, dcd 24/2/1741
	Laurent		
	François		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	5/2/1716	à	
Fortune			
Testament	1/3/1712 (5)		
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4671, <i>Louage M. de la Valette, Bachelu</i> , 24/11/1703 2 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5509, <i>Société Bachelu, Duplain</i> , 20/9/1702 3 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5643, <i>Mariage Duplain, Bachelu</i> , 19/2/1705 4 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4674, <i>Vente Demoiselle Duplain, Sr Bachelu</i> , 12/8/1710 5 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4675, <i>Testament du Sieur Claude Bachelut</i> , 1/3/1712 6 – AML, 1GG032, <i>Baptême de Claude Bachelu</i> , septembre 1762 7 - Page de titre de l' <i>Instruction pastorale de Monseigneur l'archevêque de Paris, sur la perfection chrétienne...</i> , Lyon, 1698 8 – Page de titre de l' <i>Avis donnez aux confesseurs par S. Charles Borromée, Archevesque de Milan...</i> , Lyon, 1672		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Bachelu Constance</b>		
Né le	1672	à	Lyon
Père	Bachelu Claude, libraire à Lyon		
Mère	Clement Catherine		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Travaille avec son père, puis avec son mari Marcellin Duplain		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Fonds de librairie			
Notes sur la production			
Notes sur la carrière			
Disparition de l'entreprise			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Duplain Marcellin		
le	19/2/1705 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille	Duplain Michel et Vialenc Marguerite		
Contrat de mariage	19/2/1705 (2)		
Descendants	Pierre	né le	27/9/1707
	Benoît	né le	11/9/1711
Fonctions ou charges			
Engagements			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	24/2/1741 (3)	à	Lyon – Saint Nizier
Fortune			
Sources	1 – AML, 1GG148, film 64, folio 68, <i>Mariage de Marcellin Duplain et Constance Bachelu</i> , 19/2/1705 2 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5643, <i>Mariage Duplain, Bachelu</i> , 19/2/1705 3 – AML, 1GG169, film 73, folio 102, <i>Enterrement de Constance Bachelu âgée de 70 ans</i> , 24/2/1741		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Bachelu Laurent</b>		
Né le		à	
Père			
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse			
Notes sur la carrière	Associé à Claude 23/5/1699, achète le fonds de librairie de feu Benoît Bailly (1)		
Transmission de l'entreprise	28/6/1712, vend son fonds de librairie à Marcellin Duplain (2)		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	<i>1<sup>er</sup> mariage</i> Molin Michèle, dcd sans enfant, marié en 1699, Testament 19/12/1706. Son 1 <sup>er</sup> mari, Jean-Baptiste Barbier, marchand libraire (3) <i>2<sup>ème</sup> mariage</i> Guillon Hélène le 30/1/1709 <i>3<sup>ème</sup> mariage</i> Tardy Demontravel Antoinette (père originaire de Saint Etienne) (4) Contrat de mariage le 14/1/1712 (3)		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	10/9/1734	à	Lyon
Fortune			
Testament	8/6/1708 - 13/11/1717		
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5506, <i>Décharge de fond de librairie Bachelu, Molin, Martin, Bailly, 23/5/1699</i> 2 – ADR, 3 <sup>E</sup> 6479, <i>Vente de fond de librairie, le Sieur Bachelus, le Sieur Duplain, 28/6/1712</i> 3 – ADR, 3 <sup>E</sup> 6479, <i>Vente d'une maison rue Neuve par Sieur Laurent Bachelu à Sr Jacques Benevent, 14/1/1712</i> 4 – ADR, 3 <sup>E</sup> 6479, <i>Mariage le Sr Laurent Bachelu, Damelle Antoinette Tardy Demontranel, 14/1/1712</i>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Barjac de Rocoules Joseph-Benoît</b>		
Né le	22/7/1781 (1)	à	Tournon (1)
Père	Louis		
Mère	Duplain Geneste		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Officier		
Adresse			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Anne de Mornay (1)		
le	22/11/1845 (1)		
Descendants	Caroline, née en 1824 à Paris (dcd 22/3/1836 Valence) (1) Clotilde		
Marié avec	Berthaud Marie-Reyne (1)		
le	1845		
Belle famille	Berthaud Joseph et Mourat Denise (1)		
Descendants	Henri-Gabriel-Benoit né en 1833		
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1847 (1)	à	
Fortune			
Sources	1 – <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Barjac de Rocoules Françoise-Clotilde</b>		
Né le	1/8/1779 (1)	à	Saint Péray en Ardèche(1)
Père	Louis		
Mère	Duplain Geneste		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Notes sur la carrière			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le			
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	9/1/1859	à	Valence
Testament			
Sources	1 – <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a>		

## Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain

<b>Etat civil</b>			
Nom	<b>Barjac de Rocoules Louis</b>		
Né le		à	
Père	Henri Louis		
Mère	Peyrouse Jeanne-Claire		
Baptême			
Résidence	Rue Saint Dominique, paroisse d'Ainay (3) Saint Péray en Ardèche (4)		
<b>Activité professionnelle</b>			
Profession	Grand bailly de la noblesse du Vivarais (3)		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Transmission de l'entreprise			
<b>Famille, sociabilité, société</b>			
Marié avec	<p><i>1<sup>er</sup> mariage</i> Du Bessé, Henriette-Antoinette-Louise (père, Claude Du Bessé (5) (dcd 4/1/1774) (5), marié le 2/6/1771 (5) Enfants : Henri-Louis et Louis-Alphonse. De Sautel du Monteillet, Catherine-Henriette (5)</p> <p><i>2<sup>eme</sup> mariage</i> Duplain Geneste, rue de la Gerbe, paroisse Saint Nizier, le 8/10/1778 (1) Contrat de mariage le 7/10/1778 (3) Enfant : Françoise-Clothilde (5), née le 1/8/1779 à Saint Peray (5) Joseph-Benoît, né le 22/7/1781 à Tournon</p>		
Autres notes			
<b>Décès</b>			
Mort le		à	
Sources	<p>1 – AML, 1GG206, film 88, n° 1068, <i>Mariage de Louis Barjac de Rocoules et de Genes Duplain</i>, 8/10/1778  2 – AML, 1GG644, film 291, n° 326, <i>Baptême de Benoît Alexandre Genest</i>, 28/6/1784  3 – ADR, 3<sup>E</sup>17417, <i>Mariage M. de Barjac, Mad. La Ve Peyrard</i>, 17/10/1778  4 – ADR, 3<sup>E</sup>7082, <i>Procuration M. Louis de Barjac de Rocoules, dame Genese Duplain sa femme</i>, 7/4/1782  5 - <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a></p>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Bonifat Claude</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Marchand guimpier	
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Pierrette Perret	
le	20/7/1680	Lyon Saint Nizier
Belle famille	Jean Perret	Laboureur à Maclas
Contrat de mariage		
Descendants	Genette X Léonard Mandiot – 31/1/1708	
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Sources	1 – <a href="http://gw0.geneanet.org/index.php3?b=amguillot&amp;lang=fr;p=clauden=bonnifat">http://gw0.geneanet.org/index.php3?b=amguillot&amp;lang=fr;p=clauden=bonnifat</a>	

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Bruyset Jacques</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Maître imprimeur à Lyon	
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Catherine Servant	
le	25/10/1718	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Jean-Marie	X Magdeleine Couturier le 16/4/1743
	Catherine	X Jean-Pierre de Colomes le 11/12/1742
Fonctions ou charges		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Testament		
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Bruyset Jean</b>		
Né le	1646	à	
Père			
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Jeanne Burlat		
le	1675		
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Jeanne (1687-)	Célibataire	
	Thérèse (1688-)		
	Jean-François (1689-1740)	X Marthe Chanal	
	Antoinette (1690-)		
	Jacques (1691-)	X Catherine Servant le 25/10/1718	
	Jeanne-Marie (1692-)		
	Antoine-François (1694-)		
	Thérèse (1695-)		
	Louis	X Andrée Lions (1683-1762)	
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1725	à	
Sources			

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Bruyset Jean-François</b>		
Né le	1689	à	
Père	Jean		
Mère	Jeanne Burlat		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Imprimeur		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Marthe Chanal		
le			
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Antoinette		
	François		
	François		
	Marguerite		
	Pierre (1736-)		
	Louis (1737-)		
	Magdeleine		
	Jean-Louis		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1740	à	
Fortune			
Testament			
Sources			

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Bruyset Jean-Marie</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Maître imprimeur à Lyon	
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Magdeleine Couturier	
le	16/4/1743	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Jean-Marie (7/2/1749-16/4/1817)	X Marie-Louise-Pierrette Bruyset Ponthus le 13/3/1777
	Pierre-Marie B (fusillé 45 ans le 25/12/1793)	X Magdeleine-Pierrette Bruyset Ponthus le 16/12/1784
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Bruyset Louis</b>		
Né le		à	
Père	Bruyset Jean		
Mère	Burlat Jeanne		
Description physique	Taille 5 pieds, cheveux blanc, sourcille grisaille, yeux roux, nez effilé, bouche moyenne, menton rond, frond découvert, visage ovale maigre (1)		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Maître imprimeur à Lyon		
Adresse	Cloître de Fourvière, n° 47, an IV (1)		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Lions Andrée		
le	12/2/1711	à	
Belle famille	Lions Jacques et Denuzière Jeanne		
Contrat de mariage			
Descendants	Jacques (1712-)		
	Antoinette (1713-)		X Antoine-Joseph Dejussieu
	Andrée (1714-)		
	Madeleine (1715-)		X Pierre Duplain en 1738
	Pierrette (1716-)		
	Marie-Marguerite (1717-)		Religieuse
	Jeanne-Marie (1718-)		X P. Sain
	Catherine (1719-)		X C. Sain
	Jean-Louis (1720-)		
	Pierre-Louis (1721-)		Religieux
	Jean-Louis (1722-)		
	Pierre dit Bruyset Ponthus (1727-)		X Pierrette Verdat de Sure le 13/5/1755
	Jeanne-Marie (1724-)		Paul Sain le 91/1753
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1762	à	
Sources	1 - AML, I3 69, <i>Certificat de résidence, de non migration, non détention &amp; d'existence</i> , an IV		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Bruyset Louis-Claude</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Bourgeois de Morestel	
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec		
le		
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Nicolas	X Marguerite Rousseau
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b>Etat civil</b>			
Nom	<b>Bruyset Madeleine</b>		
Né le	1714	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Bruyset Louis (né 12/2/1711)		
Mère	Lions Andrée (Jacques-Louis, maître imprimeur à Lyon et Jeanne Denuzière)		
<b>Activité professionnelle</b>			
Profession	Femme de libraire		
Adresse			
Transmission de l'entreprise	8/8/1771, vente du fonds de librairie à Joseph-Sulpice Grabit (13)		
<b>Famille, sociabilité, société</b>			
Marié avec	Duplain Pierre (12)		
le	30/1/1738	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille	Duplain Marcellin et Bachelu Constance		
Contrat de mariage	30/1/1738 (14)		
Descendants	Andrée	né le	26/12/1738 (4)- Dcd 26/11/1813
	Constance	né le	4/5/1740 (5) - Dcd 19/1/1824
	Marie-Marguerite	né le	1/8/1741 (6) - Dcd 6/7/1825
	Pierre-Jacques	né le	15/9/1742 (7) - Dcd 1820
	Claude	né le	28/2/1744 (8) - Dcd 30/12/1753
	Claudine	né le	27/6/1745 (9)- Dcd 2/7/1836
	Pierre	né le	22/11/1746 (10) – dit dcd en 1768 (2)
	Madeleine	né le	11/6/1749(11) – dite dcd en 1768 (2)
<b>Décès</b>			
Mort le	6/4/1790 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Testament	12/7/1763 (3)		
	<p>1 – AML, 1GG218, film 94, n° 278, <i>Enterrement de Madeleine Bruyset âgée de 76 ans</i>, 7/4/1790 [dcd 6/4]</p> <p>2 – ADR, BP 2449, <i>Tutelle Duplain, Bruyset Vve Duplain</i>, 6/9/1768</p> <p>3 - ADR, 3<sup>E</sup>4709 B, <i>Testament Bruyset, Duplain</i>, 12/7/1763</p> <p>4 – AML, 1GG084, film 37, folio 1653<sup>E</sup>, <i>Baptême d'Andrée Duplain</i>, 27/12/1738 [née 26/12]</p> <p>5 – AML, 1GG087, film 37, folio 51, <i>Baptême de Constance Duplain</i>, 6/5/1740</p> <p>6 – AML, 1GG087, film 37, folio 51, <i>Baptême de Marie-Marguerite Duplain</i>, 2/8/1741 [née 1/8]</p> <p>7 – AML, 1GG089, film 39, <i>Baptême de Pierre-Jacques Duplain</i>, 15/9/1742</p> <p>8 – AML, 1GG091, film 39, folio 30, <i>Baptême de Claude Duplain</i>, 1/3/1744</p> <p>9 – AML, 1GG092, film 40, folio 74, <i>Baptême de Claudine Duplain</i>, 27/6/1745</p> <p>10 - AML, 1GG093, film 40, folio 140, <i>Baptême de Pierre Duplain</i>, 23/11/1746</p> <p>11 – AML, 1GG096, film 41, folio 85, n° 669, <i>Baptême de Magdeleine Duplain</i>, 11/6/1749</p> <p>12 – AML, 1GG167, film 72, folio 24, <i>Mariage de Pierre Duplain et Madeleine Bruyset</i>, 12/2/1738</p> <p>13 – ADR, 3<sup>E</sup>4715, <i>Vente de fonds de librairie Grabit, Vve Duplain</i>, 8/8/1771</p> <p>14 – ADR, 3<sup>E</sup>7907, <i>Mariage Sr Duplain, Delle Bruyset</i>, 30/1/1738</p>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Bruyset Nicolas</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Bourgeois de Lyon	
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Marguerite Rousseau	
le		
Belle famille	Guillaume et Antoinette Thiollaz	
Contrat de mariage		
Descendants	Jean (1646-1725)	X Jeanne Burlat (1646-1725) en 1675
	Françoise	
	Jean-Baptiste	X Gervaise Hodier le 7/2/1682
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Bruyset Ponthus Pierre</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Pierrette Verdat de Sure	
le	1727	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Marie-Louise-Pierrette (1756-)	X Jean-Marie Bruyset en 1777
	Madeleine-Andrée-Pierrette (1757-)	X Pierre-Marie Bruyset Sainte Marie le 16/12/1784
	Marie-Virginie-Pierrette (1759-)	
	Jeanne-Marie-Claudine (1760-)	
	Catherine-Henriette (1761-)	
	Paul-Pierre (1763-)	X Marguerite-Aimé-Sophie Trumel le 26/3/1793
	Marie-Anne (1764-)	
	Jeanne-Marie-Philippine (1767-1770)	
	Adélaïde-Marie-Sophie (1768)	
Fonctions ou charges		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Clément Catherine</b>	
Né le	1633	à
Père		
Mère		
Baptême		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Bachelu Claude	
le	20/7/1660	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Constance	Née en 1672
	Laurent	
	François	
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes	Fille de maître cordonnier	
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Testament		
Inventaire après décès		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Grabit Anne</b>		
Né le	2/5/1723	à	Saint-Geoire en Valdaine
Père	Grabit Pierre-Jacques		
Mère	Cuchet Marie		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Marchande de modes, nouveautés et ouvrages d'agrément (1)		
Adresse	Rue Mercière		
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur la production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Paganucci Jean, négociant à Lyon (1)		
le	21/02/1751	à	Lyon
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	né le		
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	7 plûviose an IX , 1797(2)	à	
Fortune			
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 3067, <i>Mariage de Jean Paganucci et d'Anne Grabit</i> , 12/2/1751 2 – AML, 2 <sup>E</sup> 0100, film 820, <i>Décès Anne Grabit âgée de 78 ans</i> , 7 plûviose an IX		

## Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Grabit Antoine</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Notaire royal	
Adresse	Pont de Beauvoisin	
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur la production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Anne Loudé (dcd 20/5/1724 à Saint Geoirs-en-Valdaine)	
le		à
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Pierre, notaire royal (1724-)	X Marie Cuchet
	Antoine	Prêtre à Frontenas
	Emmerantiane	X Jacques Roy
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Grabit Joseph-Sulpice</b>		
Né le	2/9/1736	à	Saint Geoire en Valdaine
Père	Grabit Pierre-Jacques, notaire royal du Pont de Beauvoisin, résident à Saint Geoire		
Mère	Cuchet Marie		
Description	Cheveux châtains, yeux gris bleu, nez bien fait, taille moyenne, menton rond, front découvert, visage long et gravé (7)		
Formation			
Apprentissage	11/2/1755 chez les frères Duplain (1)		
Apprenti	1/8/1778, J.S. Grabit a pris en apprentissage Louis Rosset Desages (neveu de Louis Rosset) (6)		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	1771, marchand libraire à Grenoble, rue du Palais, paroisse de Saint Hugues (3)		
	Imprimeur, libraire		
Adresse	Rue Mercière, n° 8 (4)		
Réception	1766 à Grenoble – 1771 (5)		
Durée de l'activité	Se retire en 1807		
Notes sur production			
Notes sur la carrière	1765, associé de son parent Joseph Cuchet		
	1771, achat du fonds de Madeleine Duplain (3)		
Transmission de l'entreprise	Se retire en 1807		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Puy Anne (née 13/9/1746)		
le	7/1/1767	à	Lyon – Notre Dame de la Platière
Belle famille	Jean et Blanche Sériziat		
Contrat de mariage			
Descendants	Blanche (-17/10/1823)	X	Aimé Paganucci (agent de change)
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	9/3/1817 (2)	à	Lyon
Fortune	Rentier rue Mercière, n° 42		
Sources	<p>1 - ADR, 3<sup>E</sup>4702, <i>Apprentissage Grabit, Duplain</i>, 12/2/1755</p> <p>2 - AML, 2<sup>E</sup>0175, film 835, n° 1537, <i>Décès Joseph-Sulpice Grabit</i>, 9/3/1817</p> <p>3 - ADR, 3<sup>E</sup>4715, <i>Vente de fond et librairie</i>, 8/8/1771</p> <p>4 - ADR, 3<sup>E</sup>21030, <i>Notoriété pour les enfants Duplain</i>, 9 thermidor an II,</p> <p>5 - Varry Dominique, <i>Le Monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle</i>, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1999, p. 29</p> <p>6 - ADR, 3<sup>E</sup>7077, <i>Apprentissage Louis Rosset Desages, Joseph-Sulpice Grabit</i>, 1/8/1778</p> <p>7 - AML, I267, <i>Passeport pour Joseph-Sulpice Grabit</i>, 31 ans</p>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Grabit Pierre</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Notaire royal	
Adresse		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Marie Cuchet	
le		
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Anne (2/5/1723-7 pluvios an IX)	X Jean Paganucci en février 1751
	Pierre-Daniel (23/7/1724-)	X Elisabeth Michel le 1/6/1756
	Angélique-Marthe (10/4/1726-)	X Charles Favot le 17/1/1754
	Joseph (2/4/1728-)	Prêtre
	Jean-Antoine (6/8/1729-)	
	Marguerite (1/10/1730-)	
	François-André (2/12/1732-)	X Anne Le Puy le 26/9/1759
	Claude (26/5/1733-)	
	Elisabeth (1/7/1735—21/1/1812)	X Claude Tercinet
	Joseph-Sulpice (2/9/1736-)	X Anne-Marie Puy le 7/1/1767
	Catherine (1/9/1738-9/5/1817)	
Fonctions ou charges		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Le Roy Amable</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Médecin à Riom (Puy-de-Dôme)	
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Pierrette Duby	
le		
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Germain Leroy Jog de Riom	X Françoise Brulet en 1743
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Testament		
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Le Roy Michel</b>	
Né le	1752	à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Marie-Joséphine Parent	
le	1785	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Amable (1788-)	X Josephine Dufour
	Clary	X Jordan
	Elise (1792-1876)	X Charles-Laurent du pasquier en 1813
Fonctions ou charges		
Engagements		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le	1813	à
Fortune		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Le Roy Thomas-Amable</b>		
Né le	1749	à	
Père			
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire à Lyon - Paris		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Angélique Chevrillon		
le			
Belle famille	Chevrillon		Notaire à Couzon
Contrat de mariage			
Descendants	Mme Pellapra		
	Mme de Rocheplate		
	Baronne Graeb		
	Baronne Darnaud		
	Mme de Grandchamps		
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1830	à	
Fortune			
Sources			

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Le Roy Jog de Riom Germain</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Françoise Brulet	
le	1743	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Amable (1748-)	X Jean Costes
	Thomas-Amable (1749-1830)	X Angélique Chevrillon
	Michel Leroy (1752-1813)	X Marie-Josephine Parent en 1785
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Lions Andrée</b>		
Né le		à	
Père	Lions Jacques-Louis		
Mère	Denusière Jeanne		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec Bruyset Louis			
le		à	
Belle famille Bruyset Jean et Burlat Jeanne			
Contrat de mariage			
Descendants	Pierre Bruyset Ponthus	né le	
	Madeleine	né le	
	Jeanne-Marie	né le	
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament			
Sources			

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	Los Rios François de		
Né le		à	
Père			
Mère			
Baptême			
Résidence	Rue Saint Dominique, n° 75 paroisse Saint Nizier (4) En 1779, se dit établi à Lyon depuis près de 30 ans (3)		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur la carrière	1768, on lui refuse la maîtrise de Libraire (1)		
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Mesplet Marie-Thérèse (2) nièce de Marguerite Capeau, veuve François Girard, imprimeur libraire à Avignon (2)		
le	Jun 1760 (2)	à	
Belle famille			
Contrat de mariage	27/6/1760 (2)		
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
Engagements	Trois sœurs à Anvers, Françoise Emrens, Marie-Claire Snoux, Angélique Daniel (3)		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament	11/5/1779 (3)		
Sources	1 – ADR, BP 3615, <i>Ordonnance de nouveaux libraires</i> , 11/5/1768 2 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4716, <i>Procuracion Los Rios, Mesples</i> , 13/12/1774 3 – ADR, 3 <sup>E</sup> 17419, <i>Testament Sr François de Los-Rios</i> , 11/5/1779 4 – AML, I389, <i>Certificat de résidence</i> , 4 thermidor, an IV		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<i>Etat civil</i>			
Nom	<b>Mandiot Claudine</b>		
Né le	20/1/1716 (1)	à	Lyon Saint Nizier
Père	Mandiot Léonard, marchand à Lyon (4), rue des 4 chapeaux		
Mère	Bonifat Genette (4), rue des 4 chapeaux		
Baptême	20/1/1716 (1)		
Formation			
Apprentissage			
<i>Activité professionnelle</i>			
Profession			
Adresse			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise	1774		
<i>Famille, sociabilité, société</i>			
Marié avec	Duplain Benoît (2)		
le	9/9/1742	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille	Marcellin Duplain et Constance Bachelu		
Contrat de mariage	3/9/1742 (4)		
Descendants	Joseph Benoît	né le	12/3/1747 (5)
	Léonard	né le	12/7/1743 (6)
	Françoise	né le	5/9/1745 (7)
	Geneste	né le	14/6/1744 (8)
<i>Décès</i>			
Mort le	23/5/1770 (3)	à	Lyon – Saint Nizier
Fortune			
Sources	1 – AML, 1GG068, film 28, folio 5, <i>Baptême de Claudine Mandiot</i> , 20/1/1716 2 – AML, 1GG170, film 73, folio 102, <i>Mariage Benoît Duplain et Claudine Mandiot</i> , 9/9/1742 3- AML, 1GG198, film 83, <i>Enterrement de Claudine Mandiot</i> , 25/5/1770 [dcd 23/5] 4 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4691, <i>Mariage Duplain, Mandiot</i> , 3/9/1742 5 – AML, 1GG, film, <i>Baptême de Léonard Duplain</i> , 13/7/1743 6– AML, film 39, n° 72, <i>Baptême de Genes Duplain</i> , 14/6/1744 7 – AML, film 40, n° 106, <i>Baptême de Françoise Duplain</i> , 6/9/1745 8 – AML, 1GG094, film 40, <i>Baptême de Joseph-Benoit Duplain</i> , 12/3/1747		

## Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain

<b>Etat civil</b>			
Nom	<b>Mandiot Léonard</b>		
Né le	4/2/1682	à	Saint Chamond
Père	Ennemond (1657-1688)		
Mère	Chieza Jeanne		
<b>Activité professionnelle</b>			
Profession	Marchand, négociant, plieur de soie (2)		
<b>Famille, sociabilité, société</b>			
Marié avec	Bonifat Genette (née 1688 Lyon-dcd 24/2/1755, Lyon))		
le	31/1/1708	à	Lyon
Belle famille	Bonifat Claude et Perret Pernette		
Descendants	Benoit	né le	10/10/1708 - 1714
	Françoise	née le	26/9/1709-29/3/1789 – négociante X Antoine Merlino
	Claude-Joseph	né le	1710-1767 X Marie Cusset (1735-1775)
	Claudine aînée	née le	28/11/1711-27/11/1776
	Françoise Paule	née le	6/1/1713-1758 X Joseph Poujol
	Pierre	né le	1714
	Pierre	né le	1715
	Claudine puînée	née le	1716-1770 X Benoit Duplain
	Marguerite	née le	28/1/1717-14/1/1723
	Marie	née le	
	Jean-Baptiste	né le	28/12/1718
	Jean	né le	7/3/1720-4/10/1725
	Pierre	né le	16/3/1721
	Jean-André	né le	18/3/1722-19/6/1790 Chanoine régulier de St Antoine
	Jean	né le	30/4/1723-9/8/1727
	Claudine	née le	9/4/1724
	Michel	né le	26/5/1725
	Elisabeth	née le	6/9/1726-23/5/1733
	Maurice	né le	18/12/1727
	Jean Léonard	né le	29/11/1729
Claudine cadette	née le	12/1/1733-11/11/1805	
	Un enfant en 1731 dont la mère est Marie Audras, sa belle-soeur		
<b>Décès</b>			
Mort le	18/5/1761	à	Lyon
Sources	1 – <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a> 2 - Cler Fabien, <i>La Préhistoire de Sine Dolo : échange épistolier et généalogique entre Anne-Marie Guillot et Fabien Cler (1987-2000)</i> , Sine Dolo : pour une société de gens d'histoire, n° 5, décembre 2003, pp. 181-306		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Mazuel Guillaume</b>		
Né le	1762 environ (1)	à	Arles
Père	Jacques-Joseph (1)		
Mère	Abra Catherine (1)		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Négociant joaillier (1806)		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Duplain Jeanne-Sophie née 17/11/1778 (sine dolo) à vérifier (1)		
le	17/12/1794 (7/6/1796 sine dolo)		
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Wilhelmine (1)		
Fonctions ou charges			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Sources	1 – Généalogie des familles Cler, Guillot et Alliées, Sine Dolo <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a> et Cerlce généalogique de Bourbon <a href="http://www.cgb-reunion.org/histoire/13_bouches_du_rhone.htm">www.cgb-reunion.org/histoire/13_bouches_du_rhone.htm</a>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Merlino Antonio Francesco Ippolito</b>		
Né le	16/9/1704	à	Milan, Santa Maria Deltrade
Père	Giovanni Battista		
Mère	Isacca Angela		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Marchand commissionnaire		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Mandiot Françoise (1709-1789)		
le	18/7/1734		Lyon, Saint Nizier
Belle famille	Mandiot Léonard		Bonifat Genette
Contrat de mariage			
Descendants	Léonard	16/5/1735-10/5/1738 (5)	
	Charles l'Ainé	9/10/1736-5/11/1807 x Muguet Marie, Lyon Saint Just 27/10/1778 (1758-1836) (6) Muguet Francois et Gérin-Roze Simone	
	Jean-Marie François	8/12/1737-16/10/1805 x Larrivée, Jeanne-Marie (1755-1840) (6) 9/12/1785 Larrivée Antoine et Grangé Claudine	
	Merlino de Ghiverdy, Charles-François	1/12/1738-7/10/1804 Caluire – agent de change, rentier	
	Hélène	29/1/1740-6/11/1825 x Jourdan Antoine 20/6/1769(2) Jourdan Antoine et Cognat Claudine	
	Merlino de Boisgrange, Joseph-Claude	16/4/1741-1/12/1802 Paris x Soria Magdelaine Claire Sophie 25/11/1788 Marseille Saint Ferreol Soria Ange Pierre et Bouis Victoire Claire (3)	
	Merlino de Saint Pry, Benoit Claude	26/11/1742-29/1/1790 x 22/2/1778 Boston Gyles Elisabeth Gyles Edward et Holland Elizabeth 2 enfants : Helena et Charles-Francis de Guerdy (28/6/1783 Boston)	
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	9/8/1756	à	Lyon, Saint Pierre, Saint Saturnin
Sources	<p>1 – <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a>                  2 - <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a>                  3 - <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a>                  4 - <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a>                  5 - <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a>                  6 - Cler Fabien, <i>La Préhistoire de Sine Dolo : échange épistolier et généalogique entre Anne-Marie Guillot et Fabien Cler (1987-2000)</i>, Sine Dolo : pour une société de gens d'histoire, n° 5, décembre 2003, pp. 181-306</p>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Merlino de Ghiverdy Charles-François</b>		
Né le	1/12/1738 (1)	à	Lyon, Saint Pierre et Saint Saturnin
Père	Merlino, Antonio Francesco Ippolito		
Mère	Mandiot Françoise		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	1783 : associé de Joseph Duplain 1790 : Négociant à Paris (2)		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le			
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	7/10/1809	à	Caluire, La Rivette
Fortune			
Testament			
Sources	1 – <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a> 2 – Cler Fabien, <i>La Préhistoire de Sine Dolo : échange épistolier et généalogique entre Anne-Marie Guillot et Fabien Cler (1987-2000)</i> , Sine Dolo : pour une société de gens d'histoire, n° 5, décembre 2003, pp. 181-306		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Mesplet Jean-Baptiste</b>	
Né le		à
Père	Jean	
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession	Imprimeur	
Adresse	Agen puis Lyon	
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Antoinette Capeau	
le		Paris
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants	Marguerite	
	Marie-Thérèse	X François de Los Rios en 1760
	Fleury	X Marie-Marguerite Piérard X Marie Mirabeau (1/1/1746-11/9/1789) en 1773 X Marie-Anne Tison
Fonctions ou charges		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Testament		
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Melsplet Fleury</b>		
Né le	10/1/1734	à	
Père	Jean-Baptiste		
Mère	Antoinette Capeau		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Imprimeur		
Adresse	Lyon, Avignon, Londres, Québec		
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Transmission de l'entreprise	Son fils adoptif, Fleury Tison		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	X Marie-Marguerite Piérard X Marie Mirabeau (1/1/1746-11/9/1789) en 1773 X Marie-Anne Tison		
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	24/1/1794	à	
Fortune			
Testament			
Sources			

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Midy Pierre</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Notes sur la carrière		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Duplain Françoise	
le	28/5/1819	Paris
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants		
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Testament		
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Mornay Anne de</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Barjac de Rocoules Benoît-Joseph	
le	22/11/1845	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants		
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Paganucci Jean</b>		
Né le	1723	à	
Père	Bernardin, marchand gantier parfumeur (dcd 1740 à 50 ans)		
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage	A 13 ans chez Etienne Millet		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Teneur de livres		
Adresse			
Réception	Compagnon en fabricant d'étoffes à 19 ans		
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur la production			
Notes sur la carrière	1785, associé à son fils Aimé		
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Grabit Anne (1)		
le	12/2/1751	à	
Belle famille			
Contrat de mariage	18/2/1751 (1)		
Descendants	Jean-Antoine	né le	
	Aimé	né le	
		né le	
		né le	
Fonctions ou charges			
Engagements	10/3/1761, Franc maçon, reçoit les patentes de la loge des Vrais Amis 1791, président de la Société philanthropique ou de bienfaisance chrétienne		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	4/7/1797 (74 ans)	à	Lyon
Fortune			
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 7067, <i>Mariage Jean Paganucci, Anne Grabit, 18/2/1751</i>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Pastour de Costebelle André</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Réception		
Privilèges		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Duplain Françoise	
le	24/3/1813	
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants		
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Testament		
Sources		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Périsse André I</b>		
Né le	1698	à	
Père			
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité	1738 à 1760		
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Françoise Servant		
le	21/2/1737		
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Antoine II (1737-1812)		Célibataire
	Jean-Marie Périsse Marsil (1754-1834)		X Françoise Carron le 22/8/1786
	Jean-André Périsse Duluc (1738-1800)		Célibataire
Fonctions ou charges			
Engagements			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1760	à	
Fortune			
Testament			
Sources			

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Perisse Antoine I</b>		
Né le	1666	à	
Père			
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage	Chez Horace Molin		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière	1743, doyen des imprimeurs/libraires lyonnais		
Transmission de l'entreprise	13/7/1692, achète la moitié du fonds de librairie de Pierre Compagnon		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Elisabeth Laurent		
le	13/2/1696		
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	André	X Françoise Servant le 21/2/1737	
	Jeanne-Françoise (1701-)	X Barthélémy Boiron en 1728	
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1744	à	
Fortune			
Sources			

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Périsse-Duluc Jean-André</b>		
Né le	1738	à	
Père			
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse			
Réception	16/10/1760		
Privilèges			
Durée de l'activité	1760 à 1765 + 1791		
Notes sur production			
Notes sur la carrière	Administrateur de l'hôpital de la Charité		
	Nommé à l'Assemblée du Tiers le 12/1/1789		
	Elu second des huit députés du Tiers à Lyon le 30/3/1789		
	Inspecteur de l'imprimerie nationale le 1/2/1790		
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Célibataire		
le			
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1800	à	
Fortune			
Testament			
Sources			

## Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Peyrard Jean-Marie</b>		
Né le		à	
Père	Jean-Baptiste, bourgeois de Rive de Giers (1)		
Mère	Marie-Anne Joual de Grand-Pré		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Docteur en médecine		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Duplain Geneste		
le	1/5/1770 (1)		
Belle famille			
Contrat de mariage	30/4/1770 (3)		
Descendants	Pierrette-Charlotte		27/8/1777
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	7/4/1777, âgé de 38 ans (2)	à	Lyon
Fortune			
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG198, film 83, n° 496, <i>Mariage Jean-Marie Peyrard, Genes Duplain, 1/5/1770</i> 2 – AML, 1GG205, film 87, n° 381, <i>Décès de Jean-Marie Peyrard âgé de 38 ans, 7/4/1777</i> 3 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4714, <i>Mariage Peyrard, Duplain, 30/4/1770</i>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Peyrard Pierrette-Charlotte</b>		
Né le	27/8/1777 (1)	à	Lyon
Père	Peyrard Jean-Marie		
Mère	Duplain Geneste		
Baptême	27/8/1777 (1)		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur la production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	
Belle famille			
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Sources	1 – AML, 1GG124, film 54, n° 1092, <i>Naissance de Pierrette-Charlotte Peyrard, 27/8/1777</i>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Rosset Louis</b>		
Né le	8/8/1739 (9)	à	
Père	Rosset Pierre, notaire royal à Saint Julien en Savoie (remarié avec Louise Longet, Saint-Julien en Savoie)		
Mère	Bouvier Peronne		
Description physique	Taille 5 pieds 2 pouces, cheveux grisailés, sourcils noirs, yeux gris foncés, nez gros évasé, bouche moyenne, frond grand, visage ovale allongé. (9)		
Apprentissage	22/3/1758 chez les frères Duplain (3)		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse	Rue Mercière		
Réception	1768 (6)		
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière	1776 à 1790, adjoint chambre syndicale (1)		
	1783, expert inventaire après décès de Rose-Françoise Millanois, Vve Delaroche (2)		
	1781, expert inventaire après décès de Claude Jacob, bourgeois (2)		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Duplain Andrée (8)		
le	30/9/1770	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille			
Contrat de mariage	27/9/1770 (4)		
Descendants	Louis-Benoît	né le	6/10/1771 (7)
Fonctions ou charges	Officier municipal de Lyon en 1794 et 1795		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	12/1/1808	à	Viry
Fortune			
Testament	13/5/1776 (5)		
Sources	<p>1 – ADR, 3<sup>E</sup>3584, <i>Adjoint à la chambre syndicale</i></p> <p>2 – ADR, 3<sup>E</sup>3585, <i>Expert inventaire après décès de Claude Jacob, bourgeois 1781, (4)</i></p> <p>BP 2283, <i>Expert inventaire après décès de Rose-Françoise Millanois vve Delaroche, 1783</i></p> <p>3 – ADR, 3<sup>E</sup>4704, <i>Apprentissage Rosset, Duplain, 22/3/1758</i></p> <p>4 – ADR, 3<sup>E</sup>7074, <i>Mariage Sieur Louis Rosset libraire à Lyon, demoiselle Andrée Duplain, 27/9/1770</i></p> <p>5 – ADR. 3<sup>E</sup>7076, <i>Testament de Louis Rosset, 13/5/1776</i></p> <p>6 – Almanach de Lyon, 1768</p> <p>7 – AML, 1GG118, film 51, n° 1117, <i>Baptême de Louis Benoit Rosset, 7/10/1771</i></p> <p>8 – AML, 1GG198, film 83, n° 592, <i>Mariage Andrée Duplain et Louis Rosset, 30/9/1770</i></p>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b>Etat civil</b>			
Nom	<b>Rosset Louis-Benoît</b>		
Né le	6/10/1771 (1)	à	
Père	Rosset Louis		
Mère	Duplain Andrée		
Baptême	7/10/1771 (1)		
<b>Activité professionnelle</b>			
Profession			
Adresse	Rue Mercière, n° 18 (3)		
Apprentissage			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Transmission de l'entreprise			
<b>Famille, sociabilité, société</b>			
Marié avec	Cathelin, Jeanne Henriette Régis		
le	27 fructidor an III	à	Lyon
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Emma	né le	
	Petrus	né le	1806 (acte décès Claudine)
	Zilia	née le	
Fonctions ou charges	Officier (3)		
Engagements	Conspiration des patriotes, 1816, arrêté en janvier 1816, libéré en 1825 (3) Révolte des Canuts, 1832, emprisonné		
Activités culturelles			
Autres notes			
<b>Décès</b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament	13/5/1776		
Sources	1 – AML, 1GG118, film 51, n° 1117, <i>Baptême Louis Benoît Rosset, 7/10/1771</i> [né 6/10] 2 – AML, 2 <sup>E</sup> 0012, film 843, n° 2395, <i>Mariage de Louis Benoît Rosset et Jeanne Henriette-Régis Cathelin, 27 fructidor an III</i> 3 – AML, I3142, <i>Certificat de vie, 25 fructidor an III</i>		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b>Etat civil</b>			
Nom	<b>Rosset Pierre</b>		
Né le		à	
Père			
Mère			
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b>Activité professionnelle</b>			
Profession	Notaire royal et collégié à Saint Jullien en Savoye		
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b>Famille, sociabilité, société</b>			
Marié avec	1 - Bouvier Peronne		
	2 - Longet Louise		
le		à	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Louis	né le	8/8/1739
	Albert Eugène (2)		
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b>Décès</b>			
Mort le	Dit dcd le 27/9/1770 (1)	à	
Fortune			
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 7074, <i>Mariage Sieur Louis Rosset libraire à Lyon, demoiselle Andrée Duplain, 27/9/1770</i> 2 - ADR. 3 <sup>E</sup> 7076, Testament de Louis Rosset, 13/5/1776		

## Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain

<b>Etat civil</b>			
Nom	<b>Terrasse Antoine</b>		
Né le	15/2/1717 (2)	à	Lyon (2)
Père			
Mère			
Résidence	Quartier Saint Claire, paroisse Saint Pierre Saint Saturnin, Lyon (1)		
<b>Activité professionnelle</b>			
Profession	Marchand de dorures, officier de la monnaie, trésorier de France (3)		
Adresse			
<b>Famille, sociabilité, société</b>			
Marié avec	Jeanne Pitra (1) (18/5/1727-21/8/1799) (3)		
le	9/2/1744 (2)		Saint Nizier (2)
Belle famille	Pitra Jean-Baptiste (2)		Frédéry Louise (2)
Contrat de mariage			
Descendants			
	Catherine-Sophie née en 1761(2)		X Joseph Duplain 11/3/1777
	Terrasse de Tessonnet du Pont de l'Aube, Jean-Marie (2/12/1747-26/11/1793) Lyon trésorier de France (2)		X Agniel de Vernouse Sophie 21/12/1779 Lyon
	Catherine Victoire (1753-1822)(2-3)		X Rougnard Bonnaventure (1739-1814) 11/1/1773 Lyon (2)
	Claude-Marie Terrasse de la Cottiere (1756-1837) (3)		X Marthe Berthoud (3)
	Pierrette (2)		
	Jean-Baptiste Catherin (1762-1806) (2)		X Jeanne Pitra 1797 (3)
	Terrasse de la Sablière Guillaume (2)		
Fonctions ou charges	Ecuyer, conseiller secrétaire du Roy maison et couronne de France (1)		
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes	19/12/1777, vend à son gendre Joseph Duplain, une maison rue Royale (1)		
<b>Décès</b>			
Mort le	21/3/1803 (3)	à	
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 17415, <i>Vente M. Terrasse, M. Duplain</i> , 19/12/1777 2 - <a href="http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm">http://www.chez.com/cgvvr/guillot/dat114.htm</a> 3 – <i>Le Mémorial de Lyon en 1793 : vie, morte et famille des victimes lyonnaises de la Révolution</i> , Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1986, tome II, p. 37		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<i>Etat civil</i>			
Nom	<b>Terrasse Catherine-Sophie</b>		
Né le		à	
Père	Terrasse Antoine, écuyer, conseiller secrétaire du roy, maison couronne de France		
Mère	Pitra Jeanne		
Baptême			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
<i>Famille, sociabilité, société</i>			
Marié avec	Duplain Joseph Benoît		
le	11/3/1777 (1)		
Belle famille			
Contrat de mariage	19/3/1777 (3)		
Descendants	Jeanne-Sophie		17/11/1778 (4)
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
Mort le	3/9/1780, âgée de 19 ans(2)	à	Lyon
Fortune			
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG205, film 87, n° 318, <i>Mariage de Catherine-Sophie Terrasse et Joseph Benoît Duplain</i> , 11/3/1777 2 – AML, 1GG363, film 161, <i>Enterrement de Catherine-Sophie Terrasse</i> , 4/9/1780 [dcd 3/9] 3 – ADR, E9565, <i>Mariage Duplain, Terrasse</i> , 7/3/1777 4 – AML, 1GG640, film 289, n° 627, <i>Naissance de Jeanne-Sophie Duplain</i> , 17/11/1778		

**Annexe 3: Fiches biographiques des alliances familiales et des associés des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>		
Nom	<b>Vialenc Marguerite</b>	
Né le		à
Père		
Mère		
Baptême		
Formation		
Apprentissage		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>		
Profession		
Adresse		
Durée de l'activité		
Notes sur production		
Notes sur la carrière		
Transmission de l'entreprise		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>		
Marié avec	Duplain Michel	
le		
Belle famille		
Contrat de mariage		
Descendants		
Fonctions ou charges		
Engagements		
Activités culturelles		
Autres notes		
<b><i>Décès</i></b>		
Mort le		à
Fortune		
Testament		

## Annexe 4 - Fiches biographiques des Duplain

---

Vingt-et-une fiches réalisées sur le même modèle que précédemment, qui concernent les descendants directs de Marcellin Duplain.

<b>Nom</b>	<b>Page</b>
Duplain, Andrée	67
Duplain, Benoît	68
Duplain, Benoît-Alexandre-Genest	69
Duplain, Benoît-Joseph	70
Duplain, Claude	71
Duplain, Claudine	72
Duplain, Constance	73
Duplain, Emé-Louis-Joseph	74
Duplain, Françoise 1 (fille de Benoit)	75
Duplain, Françoise 2 (fille de Joseph)	76
Duplain, Geneste	77
Duplain, Jeanne-Sophie	78
Duplain, Joseph-Benoît	79
Duplain, Léonard	81
Duplain, Magdeleine	82
Duplain, Marcellin	83
Duplain, Marie-Marguerite	84
Duplain, Pierre 1 (fils de Marcellin)	85
Duplain, Pierre 2 (fils de Pierre)	87
Duplain, Pierre-Jacques	88
Duplain, Pierrette-Charlotte	90

#### **Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Andrée</b>		
Né le	26/12/1738 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	27/12/1738 (1)		
Domicile	Grande rue Mercière, Lyon		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Rosset Louis		
le	30/9/1770 (2)	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille			
Contrat de mariage	27/9/1770 (4)		
Descendants	Louis Benoît	né le	6/10/1771
Fonctions ou charges			
Engagements			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	26/11/1813 (3)	à	Lyon
Fortune	Rentière aux Acqueducs		
Testament	30/9/1771 (5)		
Sources	1 – AML, 1GG084, film 37, folio 165, <i>Baptême d'Andrée Duplain, 27/12/1738</i> [née 26/12] 2 – AML, 1GG198, film 83, n° 592, <i>Mariage d'Andrée Duplain et Louis Rosset, 30/9/1770</i> 3 – AML, 2 <sup>E</sup> 0157, film 831, n° 3464, <i>Décès d'Andrée Duplain, 26/11/1713</i> 4 – ADR, 3 <sup>E</sup> 7074, <i>Mariage Sieur Louis Rosset libraire à Lyon, demoiselle Andrée Duplain, 27/9/1770</i> 5 – ADR, 3 <sup>E</sup> 7074, <i>Testament dame Andrée Duplain épouse de Sr Louis Rosset libraire, 30/9/1771</i>		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b>Etat civil</b>			
Nom	<b>Duplain Benoît</b>		
Né le	11/9/1711 (3)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Marcellin		
Mère	Bachelu Constance		
Baptême	12/9/1771 (3)		
Formation			
Apprentissage			
<b>Activité professionnelle</b>			
Profession	Libraire		
Adresse	Rue Mercière, à l'Aigle – Rue Buisson		
Réception	1736 – 1740 (7)		
Privilèges			
Durée de l'activité	1741 - 1774		33 ans
Notes sur la production			
Notes sur la carrière	Syndic Adjoint à la chambre syndicale Libraire de l'académie de Lyon		1771 – 1774 1745 – 1754 1759 - 1763
Transmission de l'entreprise	1774		
<b>Famille, sociabilité, société</b>			
Marié avec	Mandiot Claudine		
le	9/9/1742 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille	Mandiot Léonard et Bonifat Ginette		
Contrat de mariage	3/9/1742 (8)		
	Léonard	né le	12/7/1743 (9)
	Geneste	né le	14/6/1744 (10)
	Françoise	né le	5/9/1745 (11)
	Joseph Benoît	né le	12/3/1747 (12)
Autres notes	Devise « De plano in altum »		
<b>Décès</b>			
Mort le	17/10/1774 (2) 6, 7 heures du soir (6)	à	Lyon – Saint Nizier
Testament	1/6/1762 (4) – 26/5/1770, codicille (5) -17/1/1772 (6)		
Sources	<p>1 – AML, 1GG170, film 73, folio 102, <i>Mariage Benoît Duplain et Claudine Mandiot</i>, 9/9/1742</p> <p>2 – AML, 1GG202, film 86, n° 1110, <i>Enterrement Benoît Duplain</i>, 19/10/1774 [dcd 17/10]</p> <p>3 – 1GG065, film 27, folio 68, <i>Baptême de Benoît Duplain</i>, 12/9/1711</p> <p>4 – ADR, 3<sup>E</sup>4708, <i>Testament de Benoît Duplain</i>, 1/6/1762</p> <p>5 – ADR, 3<sup>E</sup>4714, <i>Codicille Duplain</i>, 26/5/1770</p> <p>6 – ADR, 3<sup>E</sup>4715, <i>Testament Benoît Duplain</i>, 17/1/1772</p> <p>7 – Varry Dominique, <i>Le Monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle</i>, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1999, p. 29</p> <p>8 – ADR, 3<sup>E</sup>4691, <i>Mariage Duplain, Mandiot</i>, 3/9/1742</p> <p>9 – AML, 1GG, film, <i>Baptême de Léonard Duplain</i>, 13/7/1743</p> <p>10 – AML, film 39, n° 72, <i>Baptême de Genes Duplain</i>, 14/6/1744</p> <p>11 – AML, film 40, n° 106, <i>Baptême de Françoise Duplain</i>, 6/9/1745</p> <p>12 – AML, 1GG094, film 40, <i>Baptême de Joseph-Benoit Duplain</i>, 12/3/1747</p>		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Benoît-Alexandre-Genest</b>		
Né le	27/3/1784	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Joseph Benoît		
Mère	Allier de Hauteroche Marie-Jeanne		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse	Rue du Commerce – Paris (1)		
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le			
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
Fonctions ou charges			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	11/12/1804 (2) 20	à	Paris
Fortune	frimaire an XIII		
Testament			
Sources	1 – Archives de la Seine, 5Mi 1 2009, <i>Décès de Benoît Alexandre Geneze</i> , 20 frimaire an XIII (11/12/1804)		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Benoît-Joseph</b>		
Né le	22/7/1781	à	Tournon - Ardèche
Père	Barjac de Rocoules		
Mère	Duplain Geneste		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Anne de Mornay		Marie-Reyne Berthaud
le	22/11/1845		1847
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament			
Sources			

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Claude</b>		
Né le	28/2/1744 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	1/3/1744 (1)		
<b>Formation</b>			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	30/12/1753 à l'âge de 9 ans (2)	à	Lyon Saint Nizier
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG091, film 39, folio 30, <i>Baptême de Claude Duplain</i> , 1/3/1744 [né le 28/2] 2 – AML, 1 GG181, film 77, n° 1753, <i>Enterrement de Claude âgé de 9 ans</i> , 30/12/1753		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Claudine</b>		
Né le	27/6/1745 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	27/6/1745 (1)		
Description physique	Taille 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils chatains clairs, yeux noirs, nez long, bouche moyenne, menton saillant, front petit, visage ovale (2)		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Brocheuse de livres (2)		
Adresse	Rue Mercière, n° 18 (2)		
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	2/7/1836 (3)	à	Lyon
Fortune	Célibataire, rentière, 7 rue Vaubecourt à Lyon (3)		
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG092, film 40, folio 74, <i>Baptême de Claudine Duplain, 27/6/1745</i> 2 – AML, I3 69, <i>Certificat de résidence, 28 floréal an II</i> 3 – AML, 2 <sup>E</sup> 0326, film 857, n° 2493, <i>Décès de Claudine Duplain, 2/7/1836</i>		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Constance</b>		
Né le	4/5/1740 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	4/5/1740 (1)		
Description physique	Taille 5 pieds trois pouce, cheveux et sourcils blonds, yeux chatains, nez bien fait, bouche petite, menton large, frond petit, visage rond (2)		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Brocheuse de livres (1794) (2)		
Adresse	Rue Mercière, n° 18 (2), 1789, 1790		
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants		né le	
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	19/1/1824 (3)	à	Lyon
Fortune	Célibataire, rentière 7 rue Vaubecourt à Lyon (3)		
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG087, film 37, folio 51, <i>Baptême de Constance Duplain</i> , 6/5/1740 [née 4/5] 2 - AML, I3 69, <i>Certificat de résidence, de non migration, non détention &amp; d'existence</i> , 23 floréal an II 3 – AML, 2 <sup>E</sup> 0222, <i>Décès de Constance Duplain</i> , 19/1/1824		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Emé-Louis-Joseph</b>		
Né le	4/8/1789 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Joseph Benoît		
Mère	Terrasse Catherine-Sophie		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le			
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	11/12/1804 (2)	à	Paris
Fortune			
Testament			
Sources	1 - Archives de la Seine, 5mi2, n° 823, <i>Acte de naissance d'Emé Louis Joseph Duplain</i> , 4/8/1789 2 – Archives de la Seine, 5mi5, n° 1156, <i>Acte de décès d'Emé Louis Joseph Duplain</i> , 11/12/1804		

## Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain

<i>Etat civil</i>			
Nom	<b>Duplain Françoise 1</b>		
Né le	5/9/1745 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Benoît		
Mère	Mandiot Claudine		
Baptême	6/9/1745 (1)		
Résidence	Rue Royale, hôtel de la paix, paroisse Saint-Polycarpe, 19/10/1791 (5) Place Bonaparte, Lyon, rentière (6)		
Formation			
Apprentissage			
<i>Activité professionnelle</i>			
Profession			
Adresse			
Transmission de l'entreprise			
<i>Famille, sociabilité, société</i>			
Marié avec			
le		à	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants		né le	
Autres notes	Acceptation d'hoirie du 18/10/1774, héritage : 30 000 livres(3) Cède ses droits d'héritage à Joseph son frère (4)		
<i>Décès</i>			
Mort le	14/4/1819 (2)	à	Lyon
Fortune	Rentière, célibataire, chez les Delles Fonsale, place Louis le Grand, n° 25 (2)		
Testament	9/5/1808 (6)		
Sources	1 – AML, 1GG092, film 40, folio 106, <i>Baptême de Françoise Duplain</i> , 6/9/1745 [née 5/9] 2 - AML, film 837, <i>Décès de Françoise Duplain âgée de 75 ans</i> , 14/4/1819 3 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4716, <i>Acceptation d'hoirie Duplain</i> , 18/10/1774 4 - ADR, 3 <sup>E</sup> 4716, <i>Cession de droit Duplain</i> [Françoise], <i>Duplain</i> [Joseph], 9/11/1774 5 – ADR, 3 <sup>E</sup> 7085, <i>Main levée d'opposition Delle Duplain</i> , 19/10/1791 6 – ADR, 3 <sup>E</sup> 7906, <i>Testament de Delle Françoise Duplain</i> , 9/5/1808		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Françoise 2</b>		
Né le	1785	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Joseph-Benoît		
Mère	Terrasse Catherine-Sophie		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	André-Louis-Casimir Pastour de Costebelle	de	Pierre Midy
le	24/3/1813 (1)		28/5/1819 (2)
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Pierre-Jules Gustave, né en 1813		
	Louise-Dorothée-Léonie, née en 1816		
Fonctions ou charges			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament			
Sources	1 – Archives de la Seine, 5mi1, n° 1175, <i>Mariage Françoise Duplain de Sainte Albine, Pastour de Costebelle, 24/3/1813</i> 2 – Archives de la Seine, 5mi1, n° 1191, <i>Mariage Françoise Duplain de Sainte Albine, Pierre Midy, 29/5/1819</i>		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Geneste</b>		
Né le	14/6/1744 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Benoît, libraire		
Mère	Mandiot Claudine		
Baptême	14/6/1744 (1)		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	<p><i>1<sup>er</sup> mariage</i>  Peyrard Jean-Marie (2) le 1/5/1770  Contrat de mariage le 30/4/1770 (4)  Enfant :  Pierrette-Charlotte, née le 27/8/1777</p> <p><i>2<sup>eme</sup> mariage</i>  Barjac de Rocoules, Louis de (3) le 8/10/1778  Contrat de mariage le 7/10/1778 (6)  Enfants :  Benoît-Joseph, né le 22/7/1781  Françoise-Clothilde, née le 1/8/1779</p>		
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes	Acceptation d'hoirie du 18/10/1774, héritage : boucles d'oreilles en diamant, 12 000 livres (5)		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament			
Sources	<p>1 – AML, 1GG091, film 39, folio 72, <i>Baptême de Genes Duplain</i>, 15/6/1744 [née 14/6]</p> <p>2 – AML, 1GG198, film 83, n° 496, <i>Mariage Jean-Marie Peyrard, Genes Duplain</i>, 1/5/1770</p> <p>3 – AML, 1GG206, film 88, n° 1068, <i>Mariage de Genes Duplain et Louis Barjac de Rocoules</i>, 8/10/1778</p> <p>4 – ADR, 3<sup>E</sup>4714, <i>Mariage Peyrard, Duplain</i>, 30/4/1770</p> <p>5 - ADR, 3<sup>E</sup>4716, <i>Acceptation d'hoirie Duplain</i>, 18/10/1774</p> <p>6 - ADR, 3<sup>E</sup>17417, <i>Mariage M. de Barjac, Mad. La Ve Peyrard</i>, 7/10/1778</p>		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Jeanne-Sophie</b>		
Né le	16/11/1778 (1)	à	Lyon – Saint Pierre et Saint Saturnin
Père	Duplain Joseph-Benoît		
Mère	Terrasse Catherine-Sophie		
Baptême	17/11/1778 (1)		
<b>Formation</b>			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Mazuel Guillaume		
le	7 frimaire an III (17/12/1794) (2)	A Paris – Saint-Roch	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants	Hortense		
	Wilhelmine	20 min An 6	
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG640, film 289, n° 627, <i>Baptême de Jeanne-Sophie Duplain</i> , 17/11/1778 [née 16/11] 2 – Archives de la Seine, 5Mi 1 2009, <i>Mariage Mazuel, Duplain</i> , 7 frimaire an III (17/12/1794)		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Joseph-Benoît, dit Duplain de Sainte Albine (6)</b>		
Né le	12/3/1747 (1)	à	Lyon, Saint-Nizier
Père	Duplain Benoît		
Mère	Mandiot Claudine		
Baptême	12/3/1747 (1)		
Résidence	1779, rue Royale, Lyon 7/3/1781, quai d'Artois, paroisse d'Ainay, Lyon(6) 1783, quartier de Saint Clair, paroisse St Pierre et St Saturnin, Lyon 1788, rue de Vaugirard, Saint Sulpice, Paris (16) Janvier 1789, Boulogne sur Mer (17) 1790, rue du Paon, faubourg Saint Germain, Saint André des Arts (18)		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire – Imprimeur/libraire en 1776 rue Buisson (8)		
	Entrepreneur		
	Journaliste		
Adresse	1771-1778, rue Buisson, Lyon Cour Commerce, Paris Rue du Paon, Paris		
Apprentissage	10/12/1763, Aimé Delaroche (4)		
Réception	1771 (10)		
Durée de l'activité	1774 – 1779, libraire		1789 – 1793, journaliste
Notes sur la carrière	1771-1774, travaille avec son père Benoit Duplain 1774, travaille seul		
Charges	25/11/1778, écuyer, conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France en la chancellerie établie par la cour des monnaies de Lyon et depuis réunie à la chancellerie établie près le parlement de Nancy en Lorraine (12) 17/9/1787, Conseiller secrétaire du roi		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	<i>1<sup>er</sup> mariage</i> Terrasse Catherine-Sophie (2), 11/3/1777 (2) Contrat de mariage, 19/3/1777 (9)  <i>2<sup>ème</sup> mariage</i> Allier de Hauteroche Marie-Jeanne, 1/9/1783 Contrat de mariage, 30/8/1783 (7)		
Descendants	<i>1<sup>er</sup> mariage</i> Jeanne-Sophie, 17/11/1778 (14)  <i>2<sup>ème</sup> mariage</i> Benoît Alexandre Genest, 27/6/1784 (15) Françoise, 1785 Emé-Louis-Joseph, 4/8/1789 (19)		
Autres notes	17/12/1777, achat d'une maison à son beau père Antoine Terrasse, rue Royale (5) 27/9/1777, condamné par Pierre Le Noir à verser 1 000 livres d'amendes et 1 000 livres de dommages et intérêts à la Veuve Desaint (11) 1787, Duplain prend des armes, Ecartelé, aux 1 et 4, coupé d'or à trois bandes de gueules, et d'azur à la couronne d'argent ; aux 2 et 3, d'argent à la croix perronnée de gueules (13)		
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	9/7/1794 – 21 messidor an II	à	Paris
Testament	7/3/1781 (6)		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

Sources	<p>1 – AML, 1GG094, film 40, <i>Baptême de Joseph Benoît Duplain</i>, 12/3/1747</p> <p>2 – AML, 1GG205, film 87, n° 318, <i>Mariage de Joseph Benoît Duplain et Catherine-Sophie Terrasse</i>, 11/3/1777</p> <p>3 – BmL, Ms 1733, <i>Conspiration Rosset</i>, 1816</p> <p>4 – ADR, 3<sup>E</sup>4709 B, <i>Apprentissage Duplain, Delaroche</i>, 10/12/1763</p> <p>5 – ADR, 3<sup>E</sup>17415, <i>Vente M. Terrasse, M. Duplain</i>, 19/12/1777</p> <p>6 – ADR, 3<sup>E</sup>17426, <i>Testament M. Benoit Joseph Duplain de Ste Albine</i>, 7/3/1780</p> <p>7 – ADR, 3<sup>E</sup>17430, <i>Mariage M. Duplain de Sainte Albine, Melle Allier de Hauteroche</i>, 30/8/1783</p> <p>8 – ADR, 3<sup>E</sup>9189, <i>Procuracion en blanc Sr Duplain</i>, 20/1/1776</p> <p>9 – ADR, E9565, <i>Mariage Duplain, Terrasse</i>, 7/3/1777</p> <p>10 - Varry Dominique, <i>Le Monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle</i>, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1999, p. 29</p> <p>11 – BnF, FF ms 22180, pièce 112, <i>Jugement rendu par M. Lenoir, conseiller d'état, lieutenant général de police, commissaire du conseil en cette partie</i>, 27/7/1777</p> <p>12 – ADR, 3<sup>E</sup>5707, <i>Vente d'office, Muguet, Duplain</i>, 25/11/1778</p> <p>13 – Mahuet Antoine de, <i>Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du parlement de Nancy : 1641-1700</i>, Nancy, 1955, pp. 83-120-176-177</p> <p>14 – AML, film 289, n° 627, <i>Naissance de Jeanne-Sophie Duplain</i>, 17/11/1778</p> <p>15 – AML, 1GG644, film 291, n° 326, <i>Baptême de Benoit-Alexandre Genest Duplain</i>, 27/6/1784</p> <p>16 – Archives de la ville de Paris, minutier central, XIV, liasse 498, <i>Convention et transaction, Jean-Baptiste Pyron de Chaboulon, Duplain de Sainte Albine</i>, 9/4/1788</p> <p>17 - Archives de la ville de Paris, minutier central, XIV, liasse 501, <i>Transport Duplain de Sainte Albine, comte d'Aunoy</i>, 26/1/1789</p> <p>18 - Archives de la ville de Paris, minutier central, XIV, liasse 504, <i>Procuracion Duplain de Sainte Albine, Hazon de Saint Firmin</i>, 20/1/1790</p> <p>19 - Archives de la Seine, 5mi2, n° 823, <i>Acte de naissance d'Emé Louis Joseph Duplain</i>, 4/8/1789</p>
---------	--

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Léonard</b>		
Né le	12/7/1743 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Benoît		
Mère	Mandiot Claudine		
Baptême	13/7/1743 (1)		
<b>Formation</b>			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	Dit mort en 1762 (2)	à	Lyon
Fortune			
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG090, film 39, folio 82, <i>Baptême de Léonard Duplain</i> , 13/7/1743 [né 12/7] 2 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4708, <i>Testament de Benoît Duplain</i> , 1/6/1762		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Madeleine</b>		
Né le	11/6/1749 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	2/8/1741 (1)		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le			
Fortune			
Sources	1 – AML, 1GG096, film 41, folio 85, n° 669, <i>Baptême de Madeleine Duplain</i> , 11/6/1749		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Marcellin</b>		
Né le	1670	à	
Père	Michel		
Mère	Vialenc Marguerite		
Lieu	Lieu dit Le Plain près de Monistrol en Haute Loire (1)		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse	1705, rue Mercière, maison M. de la Valette (480 livres/an) 1725, rue Mercière, maison Gacon (700 livres/an) (7)		
Maîtrise	1729		
Durée de l'activité	1702 – 1740		
Notes sur production			
Notes sur la carrière	1702, marchand libraire (2) 1705, achat de la moitié du fonds de librairie de Claude Bachelu 1710, achat de la moitié du fonds de librairie de Claude Bachelu (5) 1712, achat du fonds d'Etienne Bachelu (6) 1735, syndic de la communauté (13) 1736, association avec son fils Benoît 1740, adjoint à la chambre syndicale (11)		
Transmission de l'entre.	1740 à sa mort		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Bachelu Constance (4)		
le	9/3/1705 (3)	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille	Claude Bachelu et Catherine Clément		
Contrat de mariage	19/2/1705 (12)		
Descendants	Pierre (9)	né le	27/9/1707
	Benoît (10)	né le	11/9/1711
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	28/10/1740 (8)	à	Lyon, Saint-Nizier
Fortune			
Testament			
Sources	1 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5643, <i>Mariage Duplain, Bachelu</i> , 19/2/1705 2 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5509, <i>Société Bachelu, Duplain</i> , 20/9/1702 3 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5643, <i>Contrat de mariage</i> 4 – AML, 1GG148, film 64, folio 138, <i>Mariage Duplin, Bachelu</i> , 19/2/1705 5 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4674, <i>Vente demoiselle Duplain, Sieur Bachelu</i> , 12/8/1710 6 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4675, <i>Obligation contenant cession Sieur Duplain, Sieur Bachelu</i> , 24/6/1712 3 <sup>E</sup> 6479, <i>Vente de fond de librairie, Le Sieur Bachelut, le Sieur Duplain</i> , 28/6/1712 7 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4683, <i>Louage Gacon, Duplain</i> , 27/7/1725 7 – ADR, 3 <sup>E</sup> 4685, <i>Louage Gacon, Duplain</i> , 14/9/1729 8 – AML, 1GG168, film 73, folio 102, <i>Enterrement de Marcellin Duplain âgé de 70 ans</i> , 28/10/740 9 – AML, 1GG061, film 25, folio 153, <i>Baptême de Pierre Duplain</i> , 28/9/1707 10 – AML, 1GG065, film 27, folio 68, <i>Baptême de Pierre Duplain</i> , 12/9/1711 11 – ADR, BP 2152, <i>Inventaire Journet, Veuve Journet</i> , 4/1/1740 12 – ADR, 3 <sup>E</sup> 5643, <i>Mariage Duplain, Bachelu</i> , 19/2/1905 13 – ADR, 3 <sup>E</sup> 8280, <i>Apprentissage Duplain, Juttet</i> , 8/1/1735		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Marie-Marguerite</b>		
Né le	1/8/1741 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	2/8/1741 (1)		
Description physique	Taille 5 pieds un pouce, cheveux et sourcils châains, yeux gris, le nez petit, bouche moyenne menton, droit, front ordinaire, visage rond (é)		
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Brocheuse de livres (2)		
Adresse	Rue Mercière, n° 18 (2)		
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	Lyon – Saint Nizier
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	6/7/1825 (3)	à	Lyon
Fortune	Célibataire, rentière 7 rue Vaubecourt à Lyon		
Sources	1 – AML, 1GG088, film 38, folio 96, <i>Baptême de Marie-Marguerite Duplain</i> , 2/8/1741 [née 1/8] 2 – AML, 2 <sup>E</sup> 0228, film 843, n° 2395, <i>Décès de Marie-Marguerite Duplain</i> , 6/7/1825 3 - AML, I3 69, <i>Certificat de résidence, de non migration, non détention &amp; d'existence</i> , 23 floreal an II		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Pierre 1</b>		
Né le	27/9/1707 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Marcellin		
Mère	Bachelu Constance		
Baptême	28/9/1707 (1)		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse	Rue Mercière		
Apprentissage	1735-1740 chez Jean Denis Juttet (4)		
Réception	1736		
Durée de l'activité	1736 - 1768		32 ans
Notes sur production			
Notes sur la carrière	Syndic de la chambre syndicale (4)		1745 1765
	Adjoint à la chambre syndicale (4)		1740 1744
	Libraire de l'académie (4)		1759 - 1768
Transmission de l'entreprise	1768		
Apprentis	Joseph-Sulpice Grabit		12/3/1755
	Louis Rosset		22/3/1758
	Jean-Pierre Calligé		10/8/1768 (16)
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec	Bruyset Madeleine (2)		
le	12/2/1738	à	Lyon – Saint Nizier
Belle famille	Louis Bruyset et Andrée Lions		
Contrat de mariage	30/1/1738		
Descendants	Andrée	née le	27/12/1738 (8) - Dcd 26/11/1813
	Constance	née le	4/5/1740 (9) - Dcd 19/1/1824
	Marie-Marguerite	née le	1/8/1741 (10) - Dcd 6/7/1825
	Pierre-Jacques	né le	15/9/1742 (11) - Dcd 1820
	Claude	né le	1/3/1744 (12) - Dcd 30/12/1753
	Claudine	née le	27/6/1745 (13) - Dcd 2/7/1836
	Pierre	né le	22/11/1746 (14) – dit dcd en 1768 (6)
	Madeleine	née le	11/6/1749 (15) – dite dcd en 1768 ? (6)
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	3/9/1768 (3)	à	Lyon – Saint Nizier
Testament	3/5/1763 (7)		
Inventaire après décès	9/9/1768 (17)		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

Sources	<p>1 – AML, 1GG061, film 25, folio 153, <i>Baptême de Pierre Duplain</i>, 28/9/1707</p> <p>2 – AML, 1GG167, film 72, folio 24, <i>Mariage Pierre Duplain, Madeleine Bruyset</i>, 12/2/1738</p> <p>3 – AML, 1GG196, film 82, folio 181, n° 874, <i>Enterrement Pierre Duplain</i>, 4/9/1768 [dcd 3/9]</p> <p>3 – <i>Almanach de la ville de Lyon</i></p> <p>4 - ADR, 3<sup>E</sup>8280, <i>Apprentissage Duplain, Juttet</i>, 8/1/1735</p> <p>6 – ADR, BP 2449, <i>Tutelle Duplain, Bruyset Vve Duplain</i>, 6/9/1768</p> <p>7 – ADR, 3<sup>E</sup>1709 A, <i>Testament de Pierre Duplain l'ainé</i>, 3/5/1763</p> <p>8 – AML, 1GG084, film 37, folio 1653<sup>E</sup>, <i>Baptême d'Andrée Duplain</i>, 27/12/1738 [née 26/12]</p> <p>9 – AML, 1GG087, film 37, folio 51, <i>Baptême de Constance Duplain</i>, 6/5/1740</p> <p>10 – AML, 1GG087, film 37, folio 51, <i>Baptême de Marie-Marguerite Duplain</i>, 2/8/1741 [née 1/8]</p> <p>11 – AML, 1GG089, film 39, <i>Baptême de Pierre-Jacques Duplain</i>, 15/9/1742</p> <p>12 – AML, 1GG091, film 39, folio 30, <i>Baptême de Claude Duplain</i>, 1/3/1744</p> <p>13 – AML, 1GG092, film 40, folio 74, <i>Baptême de Claudine Duplain</i>, 27/6/1745</p> <p>14 - AML, 1GG093, film 40, folio 140, <i>Baptême de Pierre Duplain</i>, 23/11/1746</p> <p>15 – AML, 1GG096, film 41, folio 85, n° 669, <i>Baptême de Magdeleine Duplain</i>, 11/6/1749</p> <p>16 – ADR, 3<sup>E</sup>4713, <i>Apprentissage Calligé, Duplain l'ainé</i>, 10/8/1768</p> <p>17 – ADR, BP 2242, <i>Inventaire Duplain, Duplain</i>, 9/9/1768</p>
---------	--

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Pierre 2</b>		
Né le	22/11/1746 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	23/11/1746 (1)		
<b>Formation</b>			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	30/12/1753	à	Lyon
Fortune			
Testament			
Sources	1 – AML, 1GG093, film 40, folio 140, <i>Baptême de Pierre Duplain, 23/11/1746</i> [né 22/11]		

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Pierre-Jacques</b>		
Né le	15/9/1742 (1)	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Pierre		
Mère	Bruyset Madeleine		
Baptême	15/9/1742 (1)		
Résidence	1772, rue de la Monnaie, Lyon 1804, cour du Commerce, Paris (6) 1816		
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession	Libraire		
Adresse	22/12/1770, rue de la Monnaie, paroisse de Saint Nizier (5) mai 1773, Genève 1774, Saint Petersburg, Russie 1788, Rue des Fossés, Saint-Germain des Prés, cour du Commerce, Paris (6) 1790, Cour du Commerce, rue de l’Ancienne-Comédie-Française (6) 1801, passage du Commerce (6)		
Réception	<i>1<sup>er</sup> réception à Lyon</i> 1770 (7) <i>2<sup>ème</sup> réception à Paris</i> 22/6/1784		
Apprentissage	<i>1<sup>er</sup> apprentissage à Lyon</i> 28/3/1761 chez Pierre Bruyset (4) <i>2<sup>ème</sup> apprentissage à Paris</i> 24/6/1777 chez André François Knapen		
Durée de l’activité	1774 – 1777, Lyon 1778-1802, Paris		
Fin de l’activité	1773, Louis Rosset son beau frère chargé de vendre son fonds 2/12/1790, se déclare en faillite à Paris		
Notes sur production			
Notes sur la carrière	1772, lettre de cachet, Lyon 1787, suspendu de ses fonctions, Paris		
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le		à	
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants		né le	
Fonctions ou charges			
Engagements	Conspiration de 1816, condamné le 11/5/1816, libéré en septembre 1816 (2)		
Activités culturelles			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le	1820	à	Paris

#### Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain

Sources	<p>1 – AML, 1GG089, film 39, <i>Baptême de Pierre-Jacques Duplain</i>, 15/9/1742</p> <p>2 – Engerand Fernand, <i>Ange Pitou, agent royaliste et chanteur de rues</i>, p. 69</p> <p>3 – Archives de la préfecture de police de Paris, AA 333, <i>Affaire des patriotes</i>, 1816-1817</p> <p>4 – ADR, 3<sup>E</sup>4707, <i>Apprentissage Duplain, Bruyset</i>, 28/3/1761</p> <p>5 – ADR, 3<sup>E</sup>7074, <i>Quittance de leg de 5 000 l, Sr Pierre-Jacques Duplain, dame Magdeleine Bruyset Ve de Sr Pierre Duplain sa mère</i>, 22/10/1770</p> <p>6 - Delalain Paul, <i>L'imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813</i>, Paris, Delalain frères, date, p. 70</p> <p>7 - Varry Dominique, <i>Le Monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle</i>, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1999, p. 29</p> <p>8 – Archives de Paris, D4B6 111, n° 7924, <i>Dépôt de bilan du libraire Pierre-Jacques Duplain</i>, 2/12/1790</p>
---------	---

**Annexe 4: Fiches biographiques des Duplain**

<b><i>Etat civil</i></b>			
Nom	<b>Duplain Pierrette-Charlotte</b>		
Né le	27/8/1777	à	Lyon – Saint Nizier
Père	Duplain Joseph Benoît		
Mère	Terrasse Catherine-Sophie		
Baptême			
Formation			
Apprentissage			
<b><i>Activité professionnelle</i></b>			
Profession			
Adresse			
Réception			
Privilèges			
Durée de l'activité			
Notes sur production			
Notes sur la carrière			
Transmission de l'entreprise			
<b><i>Famille, sociabilité, société</i></b>			
Marié avec			
le			
Belle famille			
Contrat de mariage			
Descendants			
Fonctions ou charges			
Engagements			
Activités culturelles			
Autres notes			
<b><i>Décès</i></b>			
Mort le		à	
Fortune			
Testament			
Sources			

## Annexe 5 – Fiches des Catalogues de ventes des Duplain, 1740-1771

Trente fiches descriptives des catalogues de vente constituées à partir de l'étude « Esprit des livres » et complétées par nos récentes recherches. Cinq rubriques donnent des précisions sur le Possesseur ; la Vente ; la Description du catalogue ; des Précisions sur la vente ; l'Identification des exemplaires ainsi qu'un Tableau qui classe les ouvrages par catégories. Les informations trouvées dans les *Affiches de Lyon* sont écrites en italique.

Fiche	Titre du catalogue	Page
1	<i>Catalogue de la bibliothèque de feu M. Charles F. de Chateaufort de Rochebonne, 1740</i>	93
2	<i>Bibliotheca S***** sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S*** Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi, 1741</i>	95
3	<i>Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi, 1743</i>	97
4	<i>Catalogue du cabinet de livres de M.D.F***, 1745</i>	99
5	<i>Catalogue d'un cabinet de livres choisis, 1747</i>	101
6	<i>Cabinet de livres choisis et bien conditionnés, 1748</i>	103
7	<i>Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc, 1753</i>	105
8	<i>Catalogue des livres de M. le P. de C**. Et de feu M. l'abbé de T***, 1755</i>	109
9	<i>Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis provinciae, Regiarum causarum actoris, 1756</i>	111
10	<i>Vente des livres de feu M. de Roviere, 1756</i>	113
11	<i>Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennes. Et de Monsieur de ***, 1757</i>	115
12	<i>Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, etc, 1758</i>	117
13	<i>Catalogue des livres de M. du F***, 1759</i>	119
14	<i>Catalogus librorum D. Andreae P., 1760</i>	121
15	<i>Cabinet de livres de M.D.L.C. ancien avocat de Lyon, 1760</i>	123
16	<i>Petit cabinet de livres, 1760</i>	125
17	<i>Catalogue d'une bibliothèque à vendre, 1761</i>	127
18	<i>Catalogue des livres, estampes, figures, bustes, etc. du cabinet de M. C***, 1762</i>	129
19	<i>Catalogue des livres de M.C.P. *****, 1763</i>	133
20	<i>Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux, in Dombarum provinciae curia praesidis, etc. etc..., 1764</i>	135
21	<i>Catalogue de livres françois, latins, grecs, italiens, anglois, espagnols, &amp;c., 1765</i>	137
22	<i>Inventaire des livres de feu monsieur le charrier de Saint Paul, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon..., 1766</i>	139
23	<i>Inventaire des livres, tableaux, estampes, etc. de feu Monsieur de Gauffecourt, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez., 1766</i>	141
24	<i>Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M.*** (Magnolas), selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez..., 1766</i>	143
25	<i>Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand College de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant.</i>	145
26	<i>Catalogus librorum non vulgariis, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dulciores supersunt. Auctio publica fiet, 1768</i>	149
27	<i>Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres, 1769</i>	153
28	<i>Cabinet de livres choisis à vendre, 1769</i>	155
29	<i>Cabinet d'un Particulier qui se retire à la campagne, 1770</i>	157
30	<i>Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F***. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain, 1771</i>	159

**FICHE n° 1**

**Possesseur**

**Nom**

**Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne**

**Résidence**

**Notes**

**Vente**

**Condition de vente**

**Date de vente 6/4/1740** (371 373) et **26/4/1740** (371 371)

**Date de début**

**Lieu de vente LYON**

**Vendeur**

**Localisation**

**Description**

**Titre**

*Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateauneuf de Rochebonne, Archevêque & Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 6 avril 1740.*

**Adresse**

s.l – s.n – s.d [Lyon, 1740]

**Format**

8

**Collation**

190 mm (2bl-1-1 bl-) VI – 114 p. sign.

**Pagination**

114 p.

**Précisions**

**Genre**

Catalogue de vente

**Pièces liminaires**

**Code**

Table des divisions

**Classement**

**Prix**

Non

**Non livres**

**Nombre d'articles**

1417

**Références bibliographiques**

**Notes**

**1 - Exempleire – BML 809 635**

Provenance : Pierre Adamoli

Mention manuscrite « Ce catalogue a été fait par Benoit Duplain, rue Mercière ».

Appartient à l'Académie.

**2 - Exempleire – BML 354 662**

Vente le 6/4/1740

**3- Exempleire – BML 371 373**

Vente le 6/4/1740

**4 - Exempleire – BML 371 371 t 6**

Vente le 26/04/1740

**5 - Exempleire – BML 371 371 t 4**

Vente le 26/04/1740

		Nbre d'ouvrages	%
Théologia	1 – 276	276	19.48
Scholastici	277 – 317	41	2.90
Morales	318 - 622	305	21.52
Jurisprudentia concilia	623 - 637	15	1.05
Jus canonicum	638 – 856	219	15.45
Jus civile	857 – 898	42	2.97
Scientiae et artes	899 – 967	69	4.87
Humaniores litterae	968 – 1 070	103	7.27
Historia	1 071 – 1 417	347	24.49

## Possesseur

FICHE n° 2

### Nom

**D.P.D.S.\*\*\* - Pierre de Sève [Chevalier lieutenant général de la Sénéchaussée du présidial de Lyon]<sup>1</sup>**

### Résidence

Lyon

### Notes

Doute sur le nom de Sève de Flechere, (1<sup>er</sup> président de la cour des monnoye de Lion » d'après note ms. Ex. BML 809 772, Sève ou Selve d'après notes mss de Ex. différents (chevalier, lieutenant-général de la sénéchaussée du présidial de Lyon) d'après Bléchet, F. (p.107)

## Vente

### Condition de vente

Vente à l'amiable/en détail

### Date de vente

Le quatrième jour de Décembre de la présente année **1741**

### Date de début

### Lieu de vente

Lyon

### Vendeur

Duplain, Pierre aîné et Benoît.

### Localisation

Dans les salles qu'elle (la bibliothèque) occupe de la Maison où sont logés les Frères Duplain

## Description

### Titre

***Bibliotheca S\*\*\*\*\* (Saviana) sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S.\*\*\* Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi. Le prix est de vingt-quatre sols.***

### Adresse

Lyon, Duplain, Pierre aîné et Benoît / Périsset, Andrée (fils), 1741

### Format

8

### Collation

[1, 1bl., 8], 163, [1 bl. (sig. [] 1 à 4 A-V4 X 2)

### Pagination

163 p. (174 doc DV)

## Précisions

### Genre

Catalogue de vente

### Pièces liminaires

oui

### Code

Avis au lecteur / Table des divisions

### Classement

---

<sup>1</sup> F. Bléchet, Les ventes publiques de livres en France, 1630-1750, voltaire foundation, 1991. Page 107

Méthodique des libraires de Paris

**Prix**

non

**Non livres**

Estampes/cartes

**Nombre d'articles**

2 103

**Références bibliographiques**

Bléchet, F (p. 107) catalogue national

**Notes**

Proposition de vente en bloc ; cat. Distribué à Paris chez Gabriel Martin et les principaux libraires de chaque ville ; mat dom. : Histoire

**1 – Exempleire – BML 371 371 T 4**

Reliure restaurée

Prix manuscrits

**2 – Exempleire – BML 809 772**

p. de t. : note mss. Renvoyant aux initiales DPDS : feu Mr Deflechjere (1<sup>er</sup>) président de la cour des Monnaies de Lyon, cette bibliothèque fut vendue par Mr de Seves deflechere son fils (conseiller) au parlement de Paris ; note ms. Au verso : les px. Marqués de ce cat. Ont été mis par les Duplain libraires qui les vendaient à l'amiable un peu au-dessous du px. Courant de la boutique et ils ont été vendus à l'adjudgé au plus offrant, cette méthode n'étant point encore établie alors à Lyon.

Notes manuscrites / Prix manuscrits / Marque de provenance de l'exempleire.

Provenance : Pierre Adamoli

Appartient à l'académie des sciences

**3– Exempleire – 371 373**

Notes manuscrites / Prix manuscrits

		Nbre d'ouvrages	%
Théologia	1 – 287	287	13.66
Jurisprudentia	288 – 460	173	8.24
Scientiae et artes	461 – 665	205	9.75
Humaniores litterae	666 – 1 051	386	18.38
Historia	1 052 – 2 103	1 051	49.7

**Possesseur**

**FICHE n° 3**

**Nom**

**Joannis-Hieronymi Pestalozzi – Pestalozzi, Jean-Jérôme**

**Résidence**

Lyon

**Profession**

Chevalier, docteur en médecine, agrégé au Collège de Lyon et l'un des membres de nos deux célèbres académies.

**Fonction**

Médecin - Académicien

**Notes**

Le poss. A laissé à ses héritiers un « cabinet de naturalités » célèbre, que détaille en diverses catégories la préface du cat.

**Vente**

**Condition de vente**

Vente à l'amiable/en détail

**Date de vente**

Le 17 du mois de juin

**Date de début**

17/6/1743

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

**Localisation**

Dans la maison du défunt place de Saint Pierre

**Description**

**Titre**

*Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronymi Pestalozzi, medici Lugdunensis celeberrimi*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre et Benoît (frères), 1743

**Format**

8

**Collation**

16, 104 p. (sig. [ ]4 [-]4 A-N4

**Pagination**

120

**Précisions**

**Genre**

Cat. De vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Estampes/Cartes

**Notes**

Recueil d'est. De Callot

**Nombre d'articles**

1416

**Références bibliographiques**

Bléchet, F. (p. 113)

**Notes**

Les prix seront marqués sur chaque article, & nous n'y ferons aucune diminution, suivant notre coutume, parce que tout personne équitable aura lieu d'être satisfait de leur modicité, cette vente se fera dans la maison du Défunt, place de Saint Pierre à 2 heures de relevée. (préf.) ; mat.dom. : Sciences et Arts (hist. Nat. et médecine)

**PAS DE PRIX**

**1 – Exemplaire**

BML 371371 t 6(1)

**2 – Exemplaire**

BML 371371 t 6 bis

**3– Exemplaire**

BML 371373

**4 – Exemplaire**

BML 371375 52°

ex. taché

Notes manuscrites

**5 – Exemplaire**

BML 809773

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire

Provenance : Adamoli, Pierre

		Nbre d'ouvrages	%
Théologie	1-55	55	3.88
Jurisprudence	56-67	12	0.84
Sciences et arts	68-1040	973	68.71
Belles lettres	1041-1170	130	9.19
Histoire	1171-1416	246	17.38

**Possesseur**  
**Nom M.D.F\*\*\*\***

**FICHE n° 4**

**Résidence**

**Notes**

**Vente**

**Condition de vente**

Vente à l'amiable/en détail

**Date de vente**

Mercredi 1<sup>er</sup> septembre de cette année

**Date de début**

09/01/1745

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre et Benoît frères

**Localisation**

dans une salle de la Maison de Madame la veuve Tournachon, Grande rue Mercière, vis-à-vis de l'Eglise St. Antoine

**Description**

*Titre*

*Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\*\**

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre et Benoît frères, 1745

**Format**

8

**Collation**

(1,1bl.,6), 56 p. (sig. () 4 A-G4)

**Pagination**

32

**Précisions**

**Genre**

Catalogue de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur – Table des divisions

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » - 5 classes

**Prix**

Oui

**Non livres**

Estampes – Cartes

**Prix sur le catalogue Nombre d'articles**

559

**Références bibliographiques**

**Notes**

dom : Histoire ; 1. d'histoire des différents continents ; 1. oubliés

**1- Exempleaire - BML 371 373 bis**

**Provenance**

Pas de page de garde, ni d'avertissement au lecteur

**2 – Exempleaire – BML 809 774**

**Provenance**

Adamoli, Pierre – Lyon, bibliothèque de l'Académie – 1733

**3 – Exempleaire – BML 371 371 t 6**

**4– Exempleaire – BML 371 371 t 5**

Classification	Nombre d'ouvrages		%
Théologie	1-60	60	10.75
Jurisprudence	61-101	41	7.34
Sciences et arts	102-165	64	11.44
Belles lettres	166-257	92	16.45
Histoire	258-559	302	54.02

**FICHE n° 5**

**Possesseur**

**Nom**

Pas de NOM

**Résidence**

**Notes**

**Vente**

**Condition de vente**

**Notes**

L'avis des libraires présente un choix de livres de différents cabinets et de livres neufs de [leurs] fonds

**Date de vente**

Depuis le 27<sup>e</sup> jour du mois de Mars, jusqu'au samedi 8 Avril

**Date de début**

27/3/1747

**Date de fin**

8/4/1747

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre (aîné) et Benoît

**Localisation**

Dans la maison appelée du St. Esprit, grande rue Mercière, vis-à-vis de l'enseigne de St. Thomas d'Aquin, au second étage.

**Description**

**Titre**

*Catalogue d'un cabinet de livres choisis*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre (aîné) et Benoît, 1747

**Format**

8

**Collation**

[1, 1bl.,2] 64 p. (sig. [ ] 2A-H4)

**Pagination**

68

**Précisions**

**Genre**

Cat. De libraire

**Pièces liminaires**

Oui

**Code**

Avis au lecteur

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix sur le catalogue****Prix**

Oui

**Nombre d'articles**

947

**Références bibliographiques****Notes**

L'avis des libraires présente un choix de livres de différents cabinets et de livres neufs « de [leurs] fonds ». Ces derniers sont à vingt pour cent au dessous du prix en boutiques, et ceux restant seront remis en magasin au prix ordinaire. mat. dom. : Histoire ; poètes italiens ; livres acquis pendant l'impression du cat.

**1 – Exemplaires**

BML 371374

**2 – Exemple**

BML 809775

Notes manuscrites/ Marque de provenance de l'exemple

Provenance : Adamoli, Pierre

**3– Exemple**

BML 354683

Marque de provenance de l'exemple

Provenance : Peysson de Bacot, Jean-Philibert

**4 – Exemple**

BML 371375 53°

**5– Exemple**

BML 371 371 t. 6 (3)

**6 – Exemple**

BML 809775

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-109	109	12
Jurisprudence	110-185	76	8
Sciences et arts	186-349	164	17
Belles lettres	350-537	189	20
Histoire	538-947	410	43

**Possesseur**

**FICHE n° 6**

**Résidence**

**Notes**

*Vente*

**Condition de vente**

**Date de vente**

**1748**

**Date de début**

**Lieu de vente**

**Vendeur**

**Localisation**

**Description**

**Titre**

*Catalogue d'un cabinet de livres choisis et bien conditionnés*

**Adresse**

Les Frères Duplain, libraires, Ruë Mercière, 1748

**Format**

8° 188 mm (1-1bl-2) 6 p. Sign

**Collation**

**Pagination**

**Précisions**

**Genre**

**Pièces liminaires**

**Code**

**Classement**

**Prix**

**Non livres**

**Nombre d'articles**

808

**Références bibliographiques**

Notes

**1 – Exemplaire**

BML 354 682

**2 – Exemplaire**

BML 371 375 (4)

**3 – Exemplaire**

BML 371 371 t. 7

**4 – Exemplaire**

BML 809 776

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-113	113	14
Jurisprudence	114-247	134	16
Sciences et arts	248-368	121	15
Belles lettres	369-600	232	29
Histoire	601-808	208	26

**FICHE n° 7**

**Possesseur**

**Nom**

**Mr Basset**

**Résidence**

Lyon

**Profession**

Président en la Cour des Monnoyes

**Fonction**

Autre

**Notes**

En plus des livres du poss., livres double d'une des plus grande biblio. De la ville et livres d'un savant ecclésiastique héritier d'un oncle médecin qui avaient l'un et l'autre formé un cabinet convenable (préf.).

**Vente**

**Condition de vente**

Aux enchères/en détail

**Date de vente**

Lundi 12 du mois de mars 1753, ordre journalier : du lundi 12 mars au vendredi 13 avril (28 vacations)

**Date de début**

12/3/1753

**Date de fin**

13/4/1753

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

**Localisation**

Dans une salle d'une des trois maisons de Mrs. Les chanoines réguliers de St. Antoine, rue Mercière, en entrant par la première allée après cette qui conduit à l'église de ces messieurs, au second étage.

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres de feu Mr. Basset, Président en la Cour des Monnoyes, etc*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre (aîné) et Benoît (frères), 1753

**Format**

8

**Collation**

vii, [1 bl.], 129, 8, [1 bl.] p. (sig. a4 A-P4 Q2 A4 Q2 R1)

**Pagination**

146

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacances

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrits/Musique

**Notes**

partitions mss

**Tables et rubriques**

Ad usum delphini et varior

**Nombre d'articles**

2 409

**Références bibliographiques**

**Notes**

En plus des livres du poss., livres double d'une des plus grande biblio. De la ville et livres d'un savant ecclésiastique héritier d'un oncle médecin qui avaient l'un et l'autre formé un cabinet convenable. (préf.) ; les libraires se flattent d'introduire à Lyon « la méthode de vendre les bibliothèques à l'enchère et en détail » (préf.) ; selon la volonté des poss., les 1. au-dessous de l'estimation des enchères seront retirés de la vente (px. Marqués) ; 2 suppl. Le catalogue comporte une TABLE DES AUTEURS manuscrite à la fin de l'ouvrage.

**1 – Exemplaire**

BML 354 680

Notes manuscrites/Prix manuscrits/ Marque de provenance de l'exemplaire/rel. contemporaine de l'édition

Provenance : Peysson de Bacot, Jean-Philibert

**2 – Exemplaire**

BML B491 005

Notes manuscrites/Prix manuscrits

Provenance : Adamoli, Pierre/Lyon, Académie

**3 – Exemplaire**

BML 375 440

Second suppl. à la fin du cat., non encarté comme les autres ex.

Notes manuscrites/Prix manuscrits/ Marque de provenance de l'exemplaire

Provenance : Morin-Pons, Henry

**4 – Exemplaire**

BML 371 376

Table des aut. Mss.

Notes manuscrites/Prix manuscrits

**5 – Exemplaire**

BML 371 371 t.8 (2)

mq. Le second suppl. de 8 p.

Notes manuscrites/Prix manuscrits

Annexe 5 : Fiches des *Catalogues de ventes des Duplain, 1740-1771*

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-299	299	12
Jurisprudence	300-619	320	13.5
Sciences et arts	620-1014	395	16.5
Belles lettres	1015-1462	448	19
Histoire	1463-2223	760	32
2 <sup>nd</sup> suppl. livres de musique	2224-2409	185	8



**FICHE n° 8**

**Possesseur**

**Nom**

**M. le P. de C\*\*\***

**Résidence**

Lyon

**Notes**

« Des motifs essentiels pour les intéressés à la vente de ces livres, nous obligent de taire les noms des personnes qui les avaient recueillis (...) » (préf.) POSS1

**Vente**

**Condition de vente**

Aux enchères/en détail

**Date de vente**

Le troisième du mois de mars 1755. Ordre journalier : du lundi 3 mars au samedi 29 mars (23 vacations)

**Date de début**

3/3/1755

**Date de fin**

29/3/1755

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

**Localisation**

Dans la même salle où nous vendimes les livres de feu Mr. Le P. Basset, c'est-à-dire dans une maison de Mrs les chanoines réguliers de St. Antoine, rue Mercière, en entrant par la première allée après celle qui conduit à leur église au second étage.

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*\*. et de feu M. l'abbé de T\*\*\*. Le prix est de 24 sols.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre aîné et Benoît, 1755

**Format**

8

**Collation**

xii, 119, [1 bl.] p. (sig. A6 A-P4)

**Pagination**

132

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

**Nombre d'articles**

1 560

**Références bibliographiques**

**Notes**

« c'est ici la seconde bibliothèque avec catalogue (la 1<sup>ère</sup> a été vendue en 1753) que nous nous proposons de vendre en détail au plus offrant et dernier enchérisseur » (préf.) ; l. oubliés ; mat. dom. : Histoire

**1 – Exemplaire**

BML 371 377

Prix manuscrits

**2 – Exemplaire**

BML 371 371 t.8 (3)

Prix manuscrits

**3 – Exemplaire**

BML B491 006

Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire

Provenance : Adamoli, Pierre/Lyon, Académie

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1 – 268	268	17
Jurisprudence	269 – 373	105	7
Sciences et arts	374 – 592	219	14
Belles lettres	593 - 958	366	23
Histoire	959 - 1560	602	39

**Possesseur**

**FICHE n° 9**

**Nom**

**D.D. Gabrielis de Glatigny**

**Résidence**

Lyon

**Profession**

Ancien conseiller du Roi et son avocat général en la Cour des Monnoies, Sénéchaussée et Siège Présidial de Lyon, membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de cette ville.

**Fonction**

Académicien/Autre

**Notes**

Avis des libraires du catalogue

**Vente**

**Condition de vente**

Aux enchères/en détail

**Date de vente**

Lundi 8 du mois de mars 1756. Ordre journalier : du lundi 8 mars au mardi 6 avril (25 vacations)

**Date de début**

8/3/1756

**Date de fin**

6/4/1756

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

**Localisation**

Dans une sale (sic) que nous occupons dans la maison de MM. les chanoines réguliers de S. praesidialis Curi, Lugdunensis provinciae, Regiarum caesarum actoris.

**Description**

**Titre**

*Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny, Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis provinciae, regiarum caesarum actoris.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre aîné et Benoît, frères, 1755

**Format**

8

**Collation**

[1, 1 bl., 12, 118 p. (sig. [ ] 3 I4 A-04 P3)

**Pagination**

132

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Autres

**Notes**

Deux globes ; l'un terrestre, l'autre céleste (préf.)

**Nombre d'articles**

1538

**Notes**

Paquets de 1. ; 1.oubliés ; mat.dom. : Histoire

**1 – Exemplaire**

BML 354 681

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire/Rel. contemporaine de l'édition

**Provenance**

Peysson de Bacot, Jean-Philibert

**2 – Exemplaire**

BML B 491 007

2 globes un peu gâtés se sont vendus 24 livres 2 sols, note ms.

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire

**Provenance**

Adamoli, Pierre/Lyon, Académie

**3 – Exemplaire**

BML 371 377 (2)

Notes manuscrites/Prix manuscrits

**4 – Exemplaire**

BML 375 439

Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire

**Provenance**

Morin-Pons, Henry

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-132	132	9
Jurisprudence	133-350	218	14
Sciences et arts	351-515	165	11
Belles lettres	516-946	531	28
Histoire	947-1538	592	38

**FICHE n° 10**

**Possesseur**

**Nom**

**M. de Rovièrè**

**Résidence**

Lyon

**Profession**

Trésorier de France honoraire, Académicien honoraire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Lyon

**Fonction**

Académicien/Autre

**Notes**

Vente de livres de M. de Rovièrè et conjointement ceux de son frère, archidiacre de l'église de Marseille, dont il avait été l'héritier (avis)

**Vente**

**Condition de vente**

Aux enchères/en détail

**Date de vente**

Lundi 16. jour d'Août de la présente année 1756

**Date de début**

16/8/1756

**Lieu de vente**

21/8/1756

**Vendeur**

Duplain, Pierre aîné et Benoît

**Localisation**

Dans la salle où fut faite celle de feu M. de Glatigny, c'est à dire, rue Mercière, maison où demeurent les frères Duplain, libraires

**Description**

**Titre**

*Vente des livres de feu M. de Rovièrè*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre aîné et Benoît, 1756 ?

**Format**

8

**Collation**

(2), 17, (1bl.) p. (sig.)1 A-B4 C1)

**Pagination**

20

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des vacations

**Classement**

Format

**Prix**

non

**Nombre d'articles**

398

**Notes**

t. de dép. : inventaire des livres de feu M. de Roviére ; classement par format ; paquets de 1.

**1 – Exemplaire**

BML 371 378 (3)

Rel. contemporaine de l'édition

**2 – Exemplaire**

	Nombre d'ouvrages
In-folio	72
In-octavo, in douze & in-vingt-quatre, &c	258
In-quarto	68
Total	398

**FICHE n° 11**

**Possesseur**

**Nom**

**Monsieur de\*\*\***

**M. François Hugues Vercheres de Reffie**

**Profession**

Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois

**Fonction**

Avocat

**Vente**

**Condition de vente**

Aux enchères/en détail

**Date de vente**

Mardi 1. Mars 1757

**Date de début**

10/3/1758

**Date de fin**

29/3/1757

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre aîné et Benoît

**Localisation**

Dans la salle que nous occupons d'une des maisons de MM. les chanoines Réguliers de St. Antoine, rue Mercière.

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de\*\*\**

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre aîné et Benoît, 1757

**Format**

8

**Collation**

(8), 121 (i.e. 119la p. sautant de 96 à 99), (1bl.) p. (sig.)4 A-P4)

**Pagination**

128

**Précisions**

**Genre**

Cat.de vente

**Pièces liminaires**

Oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des vacations

**Classement**

Format

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrits/Cartes

**PRIX MANUSCRITS**

**Nombre d'articles**

1525

**Notes**

Ce n'est point ici un cat... C'est un inventaire un peu détaillé des livres... ; droit de commission de un et demi pour cent ; 1. oubliés

**1 – Exemplaires**

BML 371 377 53°

Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

**2 – Exemplaires**

BML 371 371 T. 854°

Prix manuscrits

	Nombre d'ouvrages
In-folio	229
In-octavo, in douze & in-vingt-quatre, &c	340
In-quarto	956
Total	1 525

**FICHE n° 12**

**Possesseur**

**Nom**

**M. Cholier de Cibeins**

**Résidence**

Lyon

**Profession**

Président en la Cour des Monnaies de Lyon

**Fonction**

Autre

**Date décès**

1757

**Notes**

Cholier, chevalier, comte de Cibeins, baron d'Albigny, seigneur de Bailly, etc... Coll. de M. Biston, avocat à la Cour d'appel de Paris. Guigard, J. *Nouvel armorial des bibliophiles*

**Vente**

**Condition de vente**

Aux enchères/en bloc

**Date de vente**

Lundi 10 du mois d'Avril

**Date de début**

10/4/1758

**Date de fin**

27/4/1758

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre aîné et Benoit ?

**Localisation**

Rue Mercière, Maison de MM. les chanoines réguliers de Saint-Antoine

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres de feu Monsieur Cholier de cibeins, Président en la Cour des Monnoies, etc. Le prix est de vingt-quatre sols.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre aîné et Benoît ; 1758

**Format**

8

**Collation**

(A, 1bl., 2), 101, (9) p. (sig. () 2 A-N4 ()3

**Pagination**

114

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**PRIX MANUSCRITS**

**Prix**

non

**Non livres**

Cartes

**Nombre d'articles**

1026

**Notes**

Réunion de différents cabinets dans ce cat. ; 1. envoyés pdt. L'impression, paquets de 1. ; éd. et 1. précieux ; mat. dom. : Histoire

**1 – Exemple**

BML 371 371 t. 9-2

à la fin du cat. double des p. 95-96

EX2 ?????

**2 – Exemple**

BML 371 377 (4)

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-93	93	9.5
Jurisprudence	94-168	75	7.5
Sciences et arts	169-274	106	10
Belles lettres	275-549	275	27
Histoire	550-1026	477	46

**Possesseur**

Nom

**M. du F\*\*\*.**

Résidence

Lyon

Fonction

Autre

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

le lundi 30 du mois d'Avril prochain (12 vacations)

**Date de début**

3/4/1759

**Date de fin**

12/5/1759

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, freres (Pierre, aîné et Benoît)

**Localisation**

dans la sale où nous avons fait les précédentes ventes, rue Merciere, Maison de MM. les Chanoines Réguliers de Saint-Antoine, au second étage.

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres de M. du F\*\*\*. Négociant. Le prix est de vingt-quatre sols*

**Adresse**

Lyon : Duplain, freres (Pierre, aîné et Benoît), 1759

**Format**

8

**Collation**

(1, 1 bl., 4), 88 p. (sig. (3) 1-K4 L4)

**Pagination**

47

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrits/Cartes/Musique

**Prix manuscrits**

**Notes**

recueils de cantates manuscrits

**Nombre d'articles**

901

**Notes**

Px. Du cat. : 24 sols ; 1. grecs, anglais, espagnols, italiens ; vente peut-être différée, indication par une affiche particulière, en raison de la vente à Lyon de Louis XV fin avril ; mat. dom. : Histoire

**1 – Exemplaire**

BML 371 379 – **36 sols**

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

**2 – Exemplaire**

BML 371 371 t. 10-3 – **24 sols sur la page de garde**

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-170	170	19
Jurisprudence	171-206	36	4
Sciences et arts	207-314	108	12
Belles lettres	315-543	229	25
Histoire	544-901	358	40

**Possesseur**

**FICHE n° 14**

**Nom**

**Andreae P.  
Perrichon, André**

**Résidence**

Lyon

**Profession**

Magistrat

**Fonction**

autre

**Notes**

On a joint aux 1. de M.P. les doubles d'une « des plus belles et des plus nombreuses biblio. du royaume

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

lundi 25. du mois de fevrier 1760 (22 vacations)

**Date de début**

25/2/1760

**Date de fin**

20/3/1760

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre et Benoît

**Localisation**

une Sale des appartemens que nous occupons, rüe Merciere, Maison de MM. les Chanoines Réguliers de Saint Antoine.

**Description**

**Titre**

*Catalogus librorum D. Andreae P ;*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre et Benoît, 1759

**Format**

8

**Collation**

(A, 1bl., 10), 140 p. (sig.)2 &4 A-R4 S2)

**Pagination**

152

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrits-Cartes

**Nombre d'articles**

1688

**Notes**

vente en détail au plus offrant et dernier enchérisseur ; le prix fixé... est de trente six sols. ; parution du cat. plusieurs mois avant la vente pour le distribuer dans les provinces voisines ; mat. dom. : Hist. ; bandeau p. t. de départ

**1 – Exemplaire**

BML 371 397 bis

Rel. bas. Marbrée 18<sup>e</sup>

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

**2 – Exemplaire**

BML 371 379 bis

Rel. bas. marbrée 18<sup>e</sup>

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

**3 – Exemplaire**

BML 371 371 T. 9-3

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-161	161	10
Jurisprudence	162-298	137	8
Sciences et arts	299-549	251	15
Belles lettres	550-980	431	26
Histoire	981-1688	708	41

*Affiches de Lyon 20/1/1760*

*Annonce de la vente des livres de feu M. André P\*\*\*, lundi 25 février 1760, 3 heures précises et jours suivants, salle des appartements occupés par les frères DUPLAIN... rue Mercière... Catalogue imprimé se distribue chez eux.*

*Affiches 12/3/1760*

**Possesseur**

**FICHE N° 15**

**Nom** Catalogue manuscrit mentionnée dans les *Affiches de Lyon*, non retrouvé  
**M. D.L.C.**

**Profession**

*Ancien avocat de Lyon*

**Résidence**

**Notes**

**Vente**

**Condition de vente**

**Date de vente**

*Vendredi 21 mars 1760 à 3 heures*

**Date de début**

**Lieu de vente**

**Vendeur**

*Frères Duplain*

**Localisation**

*Rue Mercière*

**Description**

**Titre**

*Cabinet de livres de M. D. L. C.*

**Adresse**

*Lyon*

**Format**

**Collation**

**Pagination**

**Notes**

*Bons livres de droit, belles-lettres & histoire.*

**Précisions**

**Genre**

**Pièces liminaires**

**Code**

**Classement**

**Prix**

**Non livres**

**Nombre d'articles**

**Références bibliographiques**

**Notes**

**1 – Exemplaire**

BML 951 100

*Chez les frères DUPLAIN, vente du cabinet de livres de M.D.L.C. ancien avocat de Lyon : bons livres de droit, belles-lettres & histoire. Catalogue manuscrit. Vente le vendredi 21 mars 1760 à 3 heures.*

**Possesseur**

Nom

**FICHE n° 16**  
**Catalogue manuscrit**

**Résidence**

**Notes**

**Vente**

**Condition de vente**

**Date de vente**

[ 30 avril 1760 ] *Affiche 23/4/1760*

**Date de début**

**Lieu de vente**

**Vendeur**

**Localisation**

**Description**

**Titre**

[ **Petit cabinet de livres** ] *Affiche 23/4/1760*

**Adresse**

**Format**

**Collation**

**Pagination**

**Précisions**

**Genre**

**Pièces liminaires**

**Code**

**Classement**

**Prix**

**Non livres**

**Nombre d'articles**

**Références bibliographiques**

**Notes**

**1 – Exemplaire**

BML 951 100

*Affiches de Lyon, 23/4/1760*

*Les frères DUPLAIN annoncent la vente d'un petit cabinet de livres, la semaine prochaine. Catalogue manuscrit. Cite quelques titres...*

*Affiches de Lyon, 30/4/1760*

*Même annonce. Ajoutent...*



**Possesseur**

Nom

**FICHE n° 17**

**Résidence**

**Notes**

Ce n'est point ici une biblio. formée par les soins d'un seul homme, plusieurs personnes ont concourues à l'enrichir, ... cette même biblio est destinée à être vendue...d'après note mss. fonds des librairies des fr. Duplain et de Jacques Deville

**Vente**

**Condition de vente**

*en détail & au plus offrant enchérisseur (3 vérifications)*

**Date de vente**

mardi 31 mars 1761 (23 vacations)

*à trois heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à la fin. Affiche 4/3/1761*

**Date de début**

31/3/1761

**Date de fin**

27/4/1761

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre et Benoît (frères)

**Localisation**

dans une salle de l'appartement occupé par les freres Duplain, ... dans la Maison de Mrs les Chanoines Réguliers de Saint Antoine, rue Merciere.

**Description**

**Titre**

*Catalogue d'une bibliothèque à vendre. Le prix fixé est de 36 sols.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre et Benoît (frères), 1761

**Format**

8

**Collation**

(1, 1bl., 10), 148 p. (sig.)A a4 A-S4 T2)

**Pagination**

160

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

méthodique « des libraires de Paris » (5classes)

**Prix**

Non

**Notes***Le catalogue se vend 36 sols chez les mêmes libraires.***Non livres**

Manuscrits/Estampes/Cartes/Musique

**Notes**

partitions musicales mss.

**Nombre d'articles**

1646

**Notes**

bandeau p. t. de départ ; prix cat. 36 sols ; suppl. des 1. oubliés ou envoyés pendant l'impression du cat.

**1 – Exemplaire**

BML 371 379 (3)

Rel. bas. Marbrée XVIIIe

BML 371 371 t 11

BML A 493 797

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-256	256	16
Jurisprudence	257-302	46	3
Sciences et arts	303-520	218	13
Belles lettres	521-922	402	24
Histoire	923-1646	724	44

*Affiches de Lyon, 4/3/1761**Bibliothèque à vendre*

*Cette Bibliothèque est composée des meilleurs Livres en tout genre. La vente en sera faite en détail & au plus offrant enchérisseur, dans une salle de l'appartement occupé par les Frères Duplain, Libraires, rue Mercière, dans la maison des Chanoines... Elle commencera le Mardi 31 mars 1761, à trois heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à la fin. Le catalogue se vend 36 sols chez les mêmes libraires.*

A 493 797

Manuscrit sur la 1<sup>ière</sup> page : les trois quarts de ces livres sont tirés du fond de boutique de deux libraires ; Mrs les frères Duplain et Jacques Deville.

A 493 797

Notes manuscrites dans l'exemplaire A 493 797

p. 46, n° 520 : Dictionnaire universelle des Arts & des Sciences, François, latin & anglois, trad. De l'Anglois de Thomas Dyche. Avignon, 1753. 2 vol. in-4. « Ouvrage fait à la toise. Bouquin moderne – retiré par les libraires ».

p. 47, n° 524 : Lexicon groeco Latinum Rob. Constantini, secunda editio (curis fran. Porti & aborum). Geneve, 1592. 2 vol. in-fol. "Ce livre ne vaut que 36 à 40 au plus ; mais une charlatanerie bien entendüe entre un jésuite & un libraire le fit vendre à 60 à une dupe qui ignorait le prix des livres.

p. 137, n° 1532 : Galleria Guistiniana del Marechal Vincenzo Giustiniani, 2 vol. In-fol. Maximo, configure. « Les libraires vouloient le vendre à l'enchère 180, il ne fut soufflé qu'à 121, il ne vaut réellement que 120 en feuille.

**Possesseur**

Nom

M. C\*\*\*.

*Clapeyron Affiche 30/12/1761*

Résidence

Lyon

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

au commencement du carême prochaine. « Ordre journalier de la vente... » lundi 1. mars 1762. au vendredi 19. mars. (17 vacations)

*On se propose de faire la vente des Livres, Estampes, &c. de ce Cabinet, au commencement du Carême ; on en publiera l'ordre journalier quelques jours auparavant en indiquant alors le jour auquel commencera cette vente Affiches de Lyon, 30/12/1761*

**Date de début**

1/3/1762

**Date de fin**

19/3/1762

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre et benoît (frères)

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres estampes, figures, bustes, etc. du cabinet de M. C\*\*\*.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre et Benoît (frères) : ANN1761

**Format**

8

**Collation**

VIII, 62, 2bl., 6, [2] p. (sig. A4 A-D8 [ 14])

**Pagination**

80

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrits/Estampes/Œuvres et objets d'art

Collection d'estampes de Seb. Le Clerc. Importante note de celui qui a réalisé le catalogue, « un homme de Lettres de cette ville ». Une grande partie viennent de M. l'abbé le Clerc, « fils du célèbre graveur, avec qui MC. Avoit eu pendant long-temps des rapports intimes. « La même vente comprendra les figures, groupes et bustes en bronze et en marbre, qui font partie du cabinet,... ». La rubrique consacrée aux estampes se divise comme suit : estampes ; estampes dans des bordures ; groupes, figures et bustes ; groupes, figures et bustes en bronze, marbre et pierre.

**Tables et rubriques**

Elzevier

**Nombre d'articles**

1103

**Notes**

2 suppl., 6 p. et 12 p. ce dernier contient « les ouvrages qui ont été. trouvés dans un cabinet de M. Clapeyron après l'impression du catalogue ; lesquels seront vendus en deux parties égales les jeudi & vendredi 18. & 19. Mars. », mention manuscrite sur l'exemplaire 354 664.

**1 – Exemplaire**

BML 353 667

NOTESCOD a/b/d

**Provenance**

Moutonnat EX4

**2 – Exemplaire**

BML 371 380

Le feuillet séparant la fin du 1<sup>er</sup> suppl. du second suppl. a été coupé

Prix manuscrits

**3 – Exemplaire**

BML 354 664 52°

mq. Le feuillet séparant le 1<sup>er</sup> suppl. du second.

Notes manuscrites/Marque de provenance de l'exemplaire

**4 – Exemplaire**

BML A 493 798

qq. annot. mss. sur des ex. présentés à la vente ; mq. le feuillet séparant le 1<sup>er</sup> suppl. du second.

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire

**Provenance**

Adamoli, Pierre/Lyon, Académie

**5 – Exemplaire**

BML 371 371 t. 12 (7)

mq. à la fin du cat., le second suppl. et l'ordre journalier de la vente

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-103	103	10
Jurisprudence	104-294	191	17
Sciences et arts	295-434	140	13
Belles lettres	435-715	281	25
Histoire	716-946	231	21
Supplément	947-1047	100	9
Estampes	1048-1103	56	56
2 <sup>nd</sup> supplément		94	-
Total	1 197		

*Affiches de Lyon, 30/12/1761*

*Catalogue des Livres, Estampes, Figures, Bustes, &c du Cabinet de M. C. \*\*\* (M. Clapeyron) il se distribue chez les Frères Duplain, Libraires, rue Mercière. On se propose de faire la vente des Livres, Estampes, &c. de ce Cabinet, au commencement du Carême ; on en publiera l'ordre journalier quelques jours auparavant en indiquant alors le jour auquel commencera cette vente : Cette collection est composée de livres choisis, parmi lesquels il y en a un très Grand ombre d'Elzevin & qui passe pour être à peu près complet. Les Estampes sont très choisies sur-tout celles du fameux le Clerc qui sont en très grand nombre. Les Figures, Groupes & Bustes en bronze & en marbre, sont pour la plus part, d'une beauté distinguée.*



**FICHE n° 19**

**Possesseur**

**Nom**

**M. C. P.\*\*\*\*\*.**

**Perrichon, Camille**

**Résidence**

Lyon

**Fonction**

Militaire/Académicien/Autre

**Date de naissance**

1678...

**Date de décès**

7/5/1768

**Notes**

frère d'André et oncle de l'abbé Dominique Perrichon fils d'André. Chevalier, secrétaire de la ville de Lyon, prévôt des marchands et commandant de ladite ville en l'absence de Monseigneur le duc de Villeroy, de 1730 à 1739, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat ordinaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon. Le nom de Camille Perrichon est cité par Michon, Journal de Lyon et par Rousseau dans Les Confessions. ; vente de son cabinet de son vivant, Poidebard, Armorial des bibliophiles lyonnais.

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

le lundi 10<sup>e</sup>. jour de l'année 1763

**Date de début**

10/1/1763

**Date de fin**

19/1/1763

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, frères Pierre aîné et Benoit

**Localisation**

dans la salle destinée à cet usage

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres de M.C.P.\*\*\*\*\*.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, frères Pierre aîné et Benoît., 1762 ?

**Format**

8

**Collation**

31, (1bl.) p. (sig. A-D4)

**Pagination**

32

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur

**Classement**

Vacation

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrits/Estampes

**Nombre d'articles**

687

**Références bibliographiques**

Poidebard, W. Armorial des bibliophiles lyonnais

**Notes**

titre de dép. ; s.d. mais perm. du 3 novembre 1762, par de seynas ; classement « suivant l'ordre journalier de la vente »

**1 – Exemplaire**

BML 371 380 bis

Note ms. T. de dép. : P. [érichon]

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

		Nombre d'ouvrages	%
Lundi 10/1	1-76	76	11
Mardi 10/1	77-151	75	11
Mercredi 12/1	152-221	70	10
Jeudi 13/1	222-299	78	11
Vendredi 14/1	300-380	81	12
Samedi 15/1	381-457	77	11
Luniv 17/1	458-537	80	12
Mardi 18/1	538-613	76	11
Mercredi 19/1	614-687	74	11

**Possesseur**

Nom

**DD. de Meaux**

**Meaux, Jean-Etienne de**

**Profession**

Président au parlement de Dombes

**Fonction**

Autre

**Date de naissance**

21/5/1703

**Notes**

président au bailliage et présidial de Mâcon, second président à mortier au parlement de Dombes. Fils d'Etienne de Meaux, premier président au présidial de Mâcon dont la biblio. fut vendue à Paris, catalogue de la bibliothèque de feu M. de Meau... Paris, (1720), in-4, 37 p.

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

le lundi 12<sup>e</sup>. jour du mois de mars 1764

**Date de début**

12/3/1764

**Date de fin**

31/3/1764

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Localisation**

la salle destinée pour cette opération, sera la même dont je me suis servi pour les précédentes, pendant le cours de ma société avec mon frere, c'est-à-dire une grande chambre de l'appartement où je suis logé, maison de MM. les Chanoines Réguliers de St. Antoine, rue Merciere, en entrant par l'allée la plus prochaine de celle qui conduit à l'Eglise de ces Messieurs, au second étage.

**Description**

**Titre**

*Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux, in Domborum provinciae curia praesidis, etc. etc...*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1763

**Format**

8

**Collation**

(1, 1bl., 10), 111, (1bl.) p. (sig. à4 è2 A-O4)

**Pagination**

124

**Précisions****Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacances

**Classement**

Méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrit/Estampes

**Prix manuscrits****Nombre d'articles**

1281

**Références bibliographiques**

Poidebard, W. Armorial des bibliophiles lyonnais

**Notes**

marque typ. au titre ; bandeau t. de dép. ; suppl. ; mat. dom. : Histoire

**1 – Exemplaire**

BML 371 380 (3)

suppl. de 3 p. « les articles suivants nous ont été remis par différents particuliers.... », vendus par ordre des vacances pendant la vente de Meaux..

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

**2 – Exemplaire**

BML 371 371 t. 13

mq. suppl. de 3 p. ; rel. cart.

Prix manuscrits

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-76	76	6
Jurisprudence	77-252	176	14
Sciences et arts	253-437	185	14
Belles lettres	438-719	282	22
Histoire	720-1281	562	44

*Affiches de Lyon, 11/1/1764**Le catalogue de la Bibliothèque de feu M. le Président de Meaux, dont la vente en détail commencera le 12 de mars prochain se trouve chez Benoît DUPLAIN.**Affiches de Lyon, 7/3/1764***Avis divers***Chez Benoît DUPLAIN, libraire rue Mercière à l'Aigle :**Vente des livres de feu M. le Président de Meaux à partir du lundi 12 mars dans une salle de l'appartement occupé par le sieur (Duplain ?). Catalogue imprimé.*

**Possesseur**

Nom

Résidence

Notes

**Vente**

Condition de vente

Date de vente

Date de début

Lieu de vente

Vendeur

Benoît Duplain

Localisation

Libraire, rue Mercière, à l'Aigle

**Description**

Titre

*Catalogue des livres françois, latins, grecs, italiens, anglois, espagnols, &c.- qui se trouvent à Lyon*

Adresse

1765

Format

8

Collation

(2-2bl-)306(-2bl) p.sign

Pagination

**Précisions**

Genre

Pièces liminaires

Code

Classement

Prix

Non livres

Nombre d'articles

Notes

**1 – Exemplaires -**

BML 371 371 t. 13-2

Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique d'auteurs et de titres



**Possesseur**

**Nom**

**Monsieur le Chamariier de Saint Paul**

**VARISSAN**

**Résidence**

Lyon

**Profession**

Chamariier

**Fonction**

autre

**Notes**

sommaire notice biogr. Dans l'avis du cat.

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en bloc/ en détail

*en détail & au plus offrant enchérisseur Affiche 6/2/1766*

**Date de vente**

Selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite ».Lundi 17 février. – samedi 1<sup>er</sup> mars. (12 vacations)

*commencera le Lundi 17 Février 1766, à trois heures précises de relevée, & continuera les jours suivants, à la même heure Affiche 6/2/1766*

**Date de début**

17/2/1766

**Date de fin**

1/3/1766

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Localisation**

Rue Mercière, maison de MM. les chanoines réguliers de St. Antoine.

*commencera le Lundi 17 Février 1766, à trois heures précises de relevée, & continuera les jours suivants, à la même heure Affiche 6/2/1766*

**Description**

**Titre**

*Inventaire des livres de feu monsieur le chamariier de Saint Paul, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon, chez Benoît Duplain, rue Mercière, à l'Aigle.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1766

**Format**

8

**Collation**

55, [1 bl.] p. (sig. A-C8 D4)

**Pagination**

**Prix manuscrits**

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur

**Classement**

vacation

**Prix**

non

**Nombre d'articles****Notes**

Une collection assez complète de tous les livres qui regardent le commerce, (préf.) ; classement selon ordre de la vente, d'après inventaire ; marque typ. au t. devise « de piano in altum »

**1 – Exemplaires**

BML 371 380 (4)

NOTESCODES a/b/eEX1

**2 – Exemple**

BML 371 374 (bis)

Lundi 17/2	52
Mardi 18/2	52
Mercredi 19/2	74
Jeudi 20/2	65
Vendredi 21/2	96
Samedi 22/2	52
Lundi 24/2	52
Mardi 25/2	52
Mercredi 26/2	52
Jeudi 27/2	52
Vendredi 28/2	55
Samedi 1/3	66
Total	720

*Affiches de Lyon, 6/2/1766*

La vente de Livres de feu M. le Chamarier de St Paul, en détail & au plus offrant enchérisseur, commencera le Lundi 17 Février 1766, à trois heures précises de relevée, & continuera les jours suivants, à la même heure, *commencera le Lundi 17 Février 1766, à trois heures précises de relevée, & continuera les jours suivants, à la même heure*

Possesseur

**FICHE n° 23**

Nom

**Feu Monsieur de Gauffecourt**

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

le lundi 28 du mois d'Avril

**Date de début**

28/4/1766

**Date de fin**

3/5/1766

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Localisation**

Dans une salle de mon appartement, rue Merciere, maison de Mrs. Les Chanoines Reguliers de Saint-Antoine, au second étage.

**Description**

**Titre**

*Inventaire des livres, tableaux, estampes, etc. de feu Monsieur de Gauffecourt, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez Benoît Duplain, libraire, rue Merciere, à l'Aigle.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1766

**Format**

8

**Collation**

37, (1bl.) p. (sig. A-D4 E3)

**Pagination**

38

PrécisionsGenre

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur

**Classement**

vacation

**Prix**

non

**Non livres**

Estampes/Cartes/Musique/Œuvres et objets d'art/Autres

**Nombre d'articles**

**Notes**

recueil de musique en mss., tableaux, pièces et outils pour les arts  
classement dans l'ordre journalier de la vente ; bandeau t. de dép.

**1 – Exemplaires**

BML 371 380 (5)

qq. annot. mss. px. mss. en marge

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

Lundi 28/4	84
Mardi 29/4	82 + 8-11 paquets livres 453 effets 237-15
Mercredi 30/4	80 + livres 520 effets 372-12
Jeudi 1/5	80 + 3-8 plusieurs pièces livres 388-18 effets 266-19
Vendredi 2/5	81 + livres 368-2 effets 376-16
Samedi 3/5	91 + livres 3072 effets 2059
Total	582

**Possesseur**  
**M. de M.\*\*\***  
**Margnolas ?**

**FICHE n° 24**

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

le lundi 7 de juillet

**Date de début**

7/7/1766

**Date de fin**

17/7/1766

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Localisation**

Rue Merciere, maison de Mrs. Les Chanoines Réguliers de Saint-Antoine, au second étage

**Description**

**Titre**

*Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. DE M.\*\*\*, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez Benoît Duplain, libraire, rue Merciere, à l'Aigle.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1766

**Format**

8

**Collation**

(1, 1bl., 2), 60 p. (sig. ( ) 2 A-G4H2)

**Pagination**

64

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur

**Classement**

vacation

**Prix**

Non

**Non livres**

Estampes/Cartes/Œuvres et objets d'art/Autres

**Nombre d'articles**

**Notes**

« deux très-belles volières garnies d'une assez grande quantité d'oiseaux, conservés par les soins du R. Pere de Foucault », avec les noms des différents oiseaux, on ne détaillera point les 2 volières ; dessins, tableaux avec cadre doré et verre.

*Ce Libraire avertit le Public, qu'il s'est glissé une faute dans son Avertissement, au sujet des deux Volières & des oiseaux, accomodés à la manière du R.P. Fourcault. Il auroit du ajouter qu'il y a environ quatre vingt dix parmi lesquels sont un Oiseau-Mouche, un guépier, & plusieurs autres des Indes, outres une Perdrix soupe de lait, & quelques Serins & Mesanges de différentes espèces. Affiches de Lyon, 9/7/1766*

bandeau t. de dép. ; class. dans l'ordre journalier de la vente.

**1 – Exemple**

BML 371 380 (6)

nom mss. du poss. p. de t., Margnolas ?

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

**2 – Exemple**

BML 371 371 t. 13-3

eel. cart.

Prix manuscrits

Lundi 7/7	79
Mardi 8/7	49 + Petit telescope 84
Mercredi 9/7	80
Jeudi 10/7	74 + 4 paquets 15-7
Vendredi 11/7	86 + 3 paquets 13-2
Samedi 12/7	78
Lundi 14/7	70 + 3 paquets 4-15
Mardi 15/7	71 + 2 paquets 2-14
Mercredi 16/7	75 + 1 paquet 19
Jeudi 17/7	81
Total	743

*Affiches de Lyon, 9/7/1766*

*Livres nouveaux*

*La vente des Livres, & autres effets de M. de M. a commencée Lundi 7 Juillet & continuera les Jours suivants, dans une salle de l'appartement occupé par M. Benoit Duplain... qui en distribue l'Inventaire imprimé. Ce Libraire avertit le Public, qu'il s'est glissé une faute dans son Avertissement, au sujet des deux Volières & des oiseaux, accomodés à la manière du R.P. Fourcault. Il auroit du ajouter qu'il y a environ quatre vingt dix parmi lesquels sont un Oiseau-Mouche, un guépier, & plusieurs autres des Indes, outres une Perdrix soupe de lait, & quelques Serins & Mesanges de différentes espèces.*

**Possesseur**

**FICHE n° 25**

**Nom**

**Réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand Collège de la même ville et autre**

**Résidence**

Lyon

**Notes**

Catalogue de livres doubles de : 2 bibliothèques rassemblées, la biblio. Publique et la biblio. Du collège de la trinité, le cabinet d'un particulier et les livres de la biblio. De M. d'Attignat, Trésorier de France qui se trouvaient en double chez un magistrat, son parent à qui il passa sa biblio.

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

*Vente d'un Cabinet de Livres précieux, en détail & au plus offrant enchérisseur Affiche 5/3/1767*

**Date de vente**

Lundi 16. jour du mois de mars 1767

*Elle commencera en détail à la manière accoutumée, dans la salle occupée par le Sieur Benoit Duplain, Libraire, Grande rue Mercière, à l'Aigle, le lundi 16 de ce mois, & continuera les jours suivants à la même heure jusques à sa fin, suivant l'ordre journalier qui est à la tête du catalogue imprimé Affiches de Lyon, 5/3/1767*

**Date de début**

16/3/1763

**Date de fin**

3/4/1767

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Localisation**

dans une salle de mon [Benoît Duplain] appartement, rue Merciere, maison de MM. les Chanoines Réguliers de St. Antoine.

**Description**

**Titre**

*Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand Collège de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1767

**Format**

8

**Collation**

(2, 1bl., 14), 132 p. (sig. À4 è4 A-Q4 R2)

**Pagination**

148

## **Précisions**

### **Genre**

Cat. de Vente

### **Pièces liminaires**

oui

### **Code**

Table des divisions/Table des vacations/Avis au lecteur

### **Classement**

méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

### **Prix**

non

### **Non livres**

Estampes/Cartes/Musique/Autres

### **Notes**

2 volières. Volières de l'Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. DE M.\*\*\* [Margnolas]. Lyon, Benoît Duplain, 1766

### **Nombre d'articles**

1 206

### **Notes**

marque typ. de Duplain au t. ; px du cat. 24 sols ; bandeau t. de dép. ; suppl. ; réunion de la biblio publique à celle du grand Collège pour n'en composer qu'une, au grand Collège (avis) ; mat. dom. : Histoire

*du catalogue imprimé & rangé par ordre des matières, qui se vend 80 sols chez le même libraire. Affiches de Lyon, 5/3/1767*

## **1 – Exemplaire**

BML 452 670

rel. cart. ; cachet des Archives de la ville de Lyon au t. ; px mss. en marge

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire

### **Provenance**

Lyon, Archives municipales

## **2 – Exemplaire**

BML 371 371 t. 14

rel. cart. ; relié avec l'inventaire des livres doubles, produit par la réunion de deux biblio.

Publiques et autres. Lyon, B. Duplain, 1769, 60 p.

Notes manuscrites

## **3 – Exemplaire**

BML 370 664

rel. bas. 18<sup>e</sup> ; ex-libris Brion, docteur en médecine ; ex-dono à Mr. L'abbé chouvi qui me l'a donné, 1827 ; ex. abîmé, troué au centre ; px. Mss. en marge

Notes manuscrites/Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemplaire/Rel. contemporaine de l'édition

### **Provenance**

Brion

**4 – Exemplaire**

BML B492 525

px. mss. en marge ; rel. bas. 18<sup>e</sup>

Notes manuscrites/ Prix manuscrits/Rel. contemporaine de l'édition

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-227	227	19
Jurisprudence	228-312	85	7
Sciences et arts	313-521	209	17
Belles lettres	522-702	181	15
Histoire	703-1206	504	42

*Affiches de Lyon, 5/3/1767**Effets à vendre*

*Vente d'un Cabinet de Livres précieux, en détail & au plus offrant enchérisseur. Cette vente est composée des Livres que la réunion de la Bibliothèque publique de la Ville, avec celle du Collège de la Trinité, a fait rencontrer doublés, & de plusieurs autres. Elle commencera en détail à la manière accoutumée, dans la salle occupée par le Sieur Benoit Duplain, Libraire, Grande rue Mercière, à l'Aigle, le lundi 16 de ce mois, & continuera les jours suivants à la même heure jusques à sa fin, suivant l'ordre journalier qui est à la tête du catalogue imprimé & rangé par ordre des matières, qui se vend 80 sols chez le même libraire.*



**Possesseur**

**FICHE n° 26**

**Nom**

**La bibliothèque publique de Lyon/la bibliothèque du college de la Trinité/cabinet de livres choisis**

**Résidence**

Lyon

**Notes**

Seconde vente de livres doubles provenant de la réunion des 2 biblio.

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

le Catalogue d'une bibliothèque considérable et des mieux choisis qu'il vendra en détail & au plus offrant dans le courant du mois de Mai prochain. Affiche 9/3/1768

**Date de vente**

le 2 du mois de mai 1768

**Date de début**

2/5/1768

**Date de fin**

16/6/1768

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Localisation**

dans une salle que j'occupe [Benoît Duplain], rue Merciere, Maison de MM. les Chanoines Réguliers de S. Antoine

**Description**

**Titre**

*Catalogus librorum non vulgarium, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dullices supersunt. Auctio publica fiet*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1768

**Format**

8

**Collation**

(1, 1bl.), 20, 271, (1bl.) p. (sig. ( ) 3 b-c4 A-2L14)

**Pagination**

294

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

Oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des divisions/Table des vacations

**Classement**

méthodique « des libraires de Paris » (5 classes)

**Prix**

non

**Non livres**

Cartes/Autres

**Notes**

effets de physique, de mathématique et autres, portraits

le Catalogue d'une bibliothèque considérable et des mieux choisis qu'il vendra en détail & au plus offrant dans le courant du mois de Mai prochain. Affiche 9/3/1768

**Nombre d'articles**

2867

**Note**

marque typ. de Benoît Duplain au t. ; bandeau t. de dép. ; seconde vente des livres doubles provenant de la réunion de la biblio. Publique et de la biblio du collège de la Trinité, la 1<sup>ère</sup> eut lieu en 1767 du 16 mars au 3 avril, Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon, avec celle du Grand Collège de la même Ville et autres... Lyon, Benoît Duplain, 1767. La 3<sup>ème</sup> est annoncée (avis) et se fera le 17 juillet 1769, Inventaire des livres doubles... Lyon, Benoît Duplain, 1769 ; perm. le 20 février 1768. Pissot, adjoint ; certains n° ont été supprimés (second avis) ; mat. dom. : Histoire

**1 – Exemplaire**

BML 378 203

rel. cart. EX2

**2 – Exemplaire**

BML 370 664 bis

rel. bas. 18<sup>e</sup> ; px. mss. en marge ; ex-libris Brion, ex-dono abbé Chouvy ; relié avec les 2 autres cat. de vente des mêmes biblio rassemblées, vente de 1767, 1768, 1769.

Notes manuscrites/Prix manuscrits/ Marque de provenance de l'exemplaire/Rel. contemporaine de l'édition

**Provenance**

Brion

**3 – Exemplaire**

BML B 492 525 bis

rel ; bas. 18<sup>e</sup> ; p. 271 en double une avec et l'autre sans le second avis du libr. et l'approb. ; px. mss. en marge

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-608	608	21
Jurisprudence	609-775	167	6
Sciences et arts	776-1198	423	15
Belles lettres	1199-1937	739	26
Histoire	1938-2867	929	32

*Affiches de Lyon, 9/3/1768*

*Avis divers*

*M. DUPLAIN Benoît a mis en vente le Catalogue d'une bibliothèque considérable et des mieux choisis qu'il vendra en détail & au plus offrant dans le courant du mois de Mai prochain.*

*Affiches de Lyon, 27/4/1768*

*Effets à vendre*

*Vente au détail & au plus offrant d'une Bibliothèque très-considérable. Cette vente commencera le 2 du mois de Mai prochain... rue Mercière, maison de MM. les Chanoines Réguliers de S. Antoine. Le Catalogue imprimé.& qui contient les meilleurs liv. & les plus belles éditions se distribue chez Benoît DUPLAIN, libraire à l'Aigle.*

*Affiches de Lyon, 11/5/1768*

*Avis divers*

*Benoît DUPLAIN avertit que les Globes & les deux Sphères ainsi que le grand Miroir ardent, qui sont annoncés dans le Catalogue des livres dont il continue la vente, seront adjugés le Mardi 24 Mai... Egalement Les Grandes Batailles d'Alexandrie avec leurs cadres, de très belles épreuves...*



**Possesseur**

**FICHE n° 27**

**Nom**

**Deux bibliothèques publiques**

**Résidence**

Lyon

**Notes**

3<sup>ème</sup> vente des livres doubles provenant de la réunion de la Bibliothèque Publique de Lyon et de la biblio du collège de la Trinité, plus quelques cabinets de particuliers.

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/ en détail

**Date de vente**

le lundi 17 juillet de cette année

**Date de début**

17/7/1769

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Localisation**

dans la salle où nous avons fait les précédentes ventes, rue Merciere, à l'Aigle, maison de MM. les Chanoines Réguliers de S. Antoine.

**Description**

**Titre**

*Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1769

**Format**

8

**Collation**

Iv, 60 p. (sig. ( ) 2 A-G4 H2)

**Pagination**

64

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis du lecteur

**Classement**

Lot

**Prix**

non

**Nombre d'articles**

**Notes**

Classement dans l'ordre journalier de la vente, 13 n° ; 3<sup>ème</sup> et dernière vente des livres doubles des 2 biblio. Publiques, les 2 1ères datent de 1767 et 1768.

**1 – Exemple**

BML 371 371 t. 14 (2)

Rel. cart. EX 2

**2 – Exemple**

BML 370 664 (3)

ex-libris Brion ; ex-dono à mr. l'abbé chouvy, relié avec les 2 autres ventes de 1767 et 1768 ; rel. bas. 18<sup>e</sup>

Prix manuscrits/Marque de provenance de l'exemple/Rel. contemporaine de l'édition

**Provenance**

Brion

Lot 1	86	Lot 9	80
Lot 2	83	Lot 10	74
Lot 3	85	Lot 11	67
Lot 4	91	Lot 12	84
Lot 5	81	Lot 13	78
Lot 6	85	Total	1 063
Lot 7	80		
Lot 8	79		

**Possesseur**

Nom

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères

**Date de vente**

**Date de début**

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Benoît

**Description**

**Titre**

*Cabinet de livres choisis à vendre.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Benoît, 1769

**Format**

8

**Collation**

48 p. (sig. A-F4)

**Pagination**

48

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Divers

**Classement**

vacation

**Prix**

non

**Non livres**

Manuscrits/Estampes

**Nombre d'articles**

**Notes**

catalogue d'estampes, 4 p., 57 n°

classement par nombre de séance ; aucune indic. de vente

**1 – Exemplaire**

BML 371 371 t. 15

rel. cart. Contemporaine

Condition contemporaine (brochage)

1 <sup>ère</sup> séance	80	6 <sup>e</sup> séance	84
2 <sup>ième</sup> séance	84	7 <sup>e</sup> séance	84
3 <sup>e</sup> séance	165	8 <sup>e</sup> séance	84
4 <sup>e</sup> séance	84	9 <sup>e</sup> séance	22
5 <sup>e</sup> séance	83	Catal. estampes	57
		Total	827

**FICHE n° 29**

**Possesseur**

Nom

Résidence

Notes

**Vente**

**Condition de vente**

*M. Benoit Duplain, Libraire... mettra en vente, au plus offrant & en détail Affiche 29/11/1769*

**Date de vente**

*le lundi 22 janvier 1770*

*Cette vente commencera le lundi 22 du mois de Janvier 1770, & continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à sa fin Affiche 29/11/1769*

**Date de début**

Lieu de vente

**Vendeur**

*Duplain, Benoît*

**Localisation**

*Lyon*

**Description**

**Titre**

*[ Cabinet d'un Particulier qui se retire à la campagne ] Affiches de Lyon, 29/11/1769*

Adresse

Format

Collation

Pagination

**Notes**

*Tous sont en général bien conditionnés & très-proprement reliés. Le Particulier qui les a rassemblés y a joint plusieurs Porte-feuilles, contenant beaucoup d'excellentes Estampes, de différents Maîtres, & des meilleurs épreuves. Il en est même plusieurs qui sont très-rares Affiche 29/11/1769*

*Le Catalogue, par forme d'inventaire se distribue chez le même libraire.*

**Précisions**

Genre

Pièces liminaires

**Code**  
**Classement**

**Prix**  
**Non livres**  
**Nombre d'articles**

**Notes**

## **1 – Exemplaire**

*Affiches de Lyon, 29/11/1769 - BML 951 100*

*Avis divers*

*M. Benoit Duplain, Libraire... mettra en vente, au plus offrant & en détail, le lundi 22 janvier 1770, les livres qui composaient le Cabinet d'un Particulier qui se retire à la campagne. Ce n'est point une bibliothèque savante, mais un Recueil de Livres choisis, à l'usage des personnes qui ne veulent que s'amuser & s'instruire. On y trouvera les Poètes, les Théâtres, beaucoup d'excellents Historiens & d'autres Livres de Belles-Lettres. Tous sont en général bien conditionnés & très-proprement reliés. Le Particulier qui les a rassemblés y a joint plusieurs Porte-feuilles, contenant beaucoup d'excellentes Estampes, de différents Maîtres, & des meilleurs épreuves. Il en est même plusieurs qui sont très-rares. On distribue, chez le même Libraire, L'inventaire imprimé de ces Livres & de ces Estampes.*

*Affiches de Lyon, 29/12/1769*

*Effets à vendre*

*Cabinet de Livres choisis, à vendre en détail & au plus offrant. Cette vente commencera le lundi 22 du mois de Janvier 1770, & continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à sa fin, dans une salle occupée par M. Benoit Duplain, Libraire, rue Mercière, à l'Aigle. Le Catalogue, par forme d'inventaire se distribue chez le même libraire.*

**FICHE n° 30**

**Possesseur**

Nom

**Comte de F\*\*\*.**

**feu M. le comte de Faultrière Affiche 4/12/1771**

**Vente**

**Condition de vente**

aux enchères/en détail

**Date de vente**

Le 5 décembre prochain (12 vacations)

*Jeudi 5 du présent mois, à 3 heures précises après-midi Affiche 4/12/1771*

**Date de début**

5/12/1771

**Date de fin**

18/12/1771

Le lundi 9 du présent moi, se trouvant fêté, la séance qui étoit annoncée pour ce jour, sera renvoyée au jeudi de la semaine suivante, 19 de ce mois, ce qui terminera cette vente. Affiche 4/12/1771

**Lieu de vente**

Lyon

**Vendeur**

Duplain, Pierre J. aîné

**Description**

**Titre**

*Catalogues des livres de la bibliothèque de M. le Comte de F\*\*\*. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain.*

**Adresse**

Lyon : Duplain, Pierre J. aîné, 1771

**Format**

8

**Collation**

(1, 1bl., 4), 74 p. (sig. ( ) 3 A-I4 K1)

**Pagination**

80

**Précisions**

**Genre**

Cat. de vente

**Pièces liminaires**

oui

**Code**

Avis au lecteur/Table des vacations

**Classement**

méthodique autre

**Prix**

non

**Non livres**

Cartes/Musique

**Nombre d'articles**

754

**Notes**

1. de géographie, voyages ; mat. dom. : Histoire ; bandeau p.t. de départ.

**1 – Exemplaire**

BML 371 371 t. 16

Notes manuscrites

		Nombre d'ouvrages	%
Théologie	1-109	109	15
Jurisprudence	110-156	47	6
Sciences et arts	157-288	132	18
[Belles lettres] Romans, poésies, théâtres	581-746	166	22
Histoire	289-580	291	39

*Affiches de Lyon, 4/12/1771**Avis divers*

*M. Pierre J Duplain, l'aîné, Libraire, rue de la Monnoie, donne avis au Public, qu'il commencera la vente de la Bibliothèque de feu M. le comte de Faultrière, demain Jeudi 5 du présent mois, à 3 heures précises après-midi ; il joindra à cette vente une collection d'estampes, proprement montées dont le plus grand nombre avec bordures dorées : ces gravures sont des meilleurs Maîtres anciens & modernes, tels que Callot, Labelle, le Clerc, Drevets, Audrans, Edelinck, Balechou, etc. On y trouvera des Pièces principales de chacun d'eux. Ces estampes termineront chaque séance de cette vente. Le lundi 9 du présent moi, se trouvant fêté, la séance qui étoit annoncée pour ce jour, sera renvoyée au jeudi de la semaine suivante, 19 de ce mois, ce qui terminera cette vente.*



## Annexe 6 – Référencement et localisation des journaux : *Lettres au Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel*

Les exemplaires des journaux sont indiqués dans l'ordre où ils ont été classés à l'intérieur des volumes de la BNF. Certains numéros portent la même date, dans certains cas leur contenu est différent, pour d'autres il est identique. Nous émettons deux hypothèses, Joseph Duplain produisait deux numéros dans un même journée et/ou bien il s'agit d'une erreur de l'imprimeur. Lorsque la signature est absente, nous l'indiquons par un tiret.

### Postillon extraordinaire

Année	Mois, jour	N°	Pages	Signature	Imprimerie	Côte BnF
<b>Postillon extraordinaire, ou le premier arrivé</b>						
1790	22/5	86	8	Hongnat	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	26/5	90	8	La Société Littéraire	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	31/5	95	8	Marcel, Membre de la Sté Lit.	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	2/6	97	8	Marcel, Membre de la Sté Lit.	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	4/6	98	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	5/6	99	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	10/6	103	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	12/6	105	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	17/6	110	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	18/6	111	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	24/6	115	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	29/6	121	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	12/7	132	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	13/7	132	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	15/7	133	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	16/7	134	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	18/7	135	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	19/7	136	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	21/7	138	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	23/7	140	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	24/7	141	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	26/6	143	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
1790	27/7	144	8	Marcel	A Paris, de l'Imprimerie de la Société Littéraire, rue de la Harpe, vis-à-viscelle Saint Severin, n° 187	8-LC2-334
<b>Postillon extraordinaire, ou le premier arrivé par Marcel</b>						
1790	2/8	150	8	Rivaud et Cie	Société Littéraire, rue du Paon chez Guilhemat, Imprimeur de la Liberté, rue Serpente n° 23	8-LC2-334
1790	8/8	155	8	Rivaud et Cie	Société Littéraire, rue du Paon chez Guilhemat, Imprimeur de la Liberté, rue Serpente n° 23	8-LC2-334
1790	11/8	159	8	Rivaud et Cie	Société Littéraire, rue du Paon chez Guilhemat, Imprimeur de la Liberté, rue Serpente n° 23	8-LC2-334
<b>Postillon extraordinaire par Rivaud et Cie</b>						
1790	27/8	167	8	Rivaud et Cie	Société Littéraire, rue du Paon chez Guilhemat, Imprimeur de la Liberté, rue Serpente n° 23	8-LC2-334
On souscrit au Bureau de la Société littéraire, hôtel de Tours, rue du Paon						

*Lettres à M. le Comte de B\*\*\**

Année	Mois, jour	Pages	Signature	Imprimerie	Côte BnF
<b><i>Lettres à M. le Comte de B*** Sur la Révolution arrivée en 1789, sous le règne de Louis XVI, avec des Notes sur les Ministres &amp; autres gens en place qui par des dégradations ou des abus d'autorité, ont donné lieu à cette révolution mémorable</i></b>					
1789-Vol.1	12/7	40	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	23/7	24	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	24/7	16	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	Arsenal 8°Jo 20103
1789-Vol.1	25/7	16	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	27/7	14	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	Arsenal 8°Jo 20103
1789-Vol.1	28/7	25	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	3/8	13	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	10/8	22	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	-/8	20	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	24/8	11	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	28/7 [8]	25	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
<b><i>Lettres à M. le Comte de B***, Sur la Révolution arrivée en 1789, sous le règne de Louis XVI, avec des Notes sur les Ministres &amp; autres gens en place qui, depuis le règne de Louis XV, ont donné lieu à cette révolution mémorable, par des dégradations ou des abus d'autorité. On a joint à ces Lettres l'annonce des Ouvrages nouveaux, celles des Pièces de théâtre, les nouvelles politiques, une analyse des causes intéressantes, &amp; quelques pièces de vers</i></b>					
1789-Vol.1	19/8	20	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	10/8	19	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	4/9	13	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	8/9	9	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	9/9	17	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires Mention manuscrite « de l'imprimerie de la Porte, rue Saint Jacques, Rivaud et Cie »	Arsenal 8°Jo 20103
1789-Vol.1	11/9	32	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	12/9	9	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	13/9	13	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	15/9	22	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	17/9	10	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	16/9	34	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Nouvelles lettres de divers endroits]	8-LC2-183
1789-Vol.1	20/9	6	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	22/9	9	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	23/9	27	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	25/9	21	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.1	26/9	35	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Nouvelles lettres de divers endroits]	8-LC2-183
1789-Vol.2	28/9	41	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.2	30/9	11	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.2	2/10	42	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française + Nouvelles de divers endroits]	8-LC2-183
1789-Vol.2	1/10	10	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.2	4/10	12	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.2	4/10	10	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.2	4/10	8	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789-Vol.2	6/10	32	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789-Vol.2	9/10	10	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789-Vol.2	11/10	40	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183

**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1789.Vol.2	9/10	33	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.2	17/10	20	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.2	20/10	17	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.2	17/10	5	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.2	21/10	23	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.2	22/10	46	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française]	8-LC2-183
1789.Vol.3	26/10	46	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française]	8-LC2-183
1789.Vol.3	30/10	15	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.3	1/11	30	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.3	2/11	13	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.3	3/11	33	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.3	6/11	15	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.3	7/11	30	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.3	9/11	24	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789.Vol.3	10/11	23	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.3	15/11	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.3	18/11	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.3	24/11	23	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+Politique]	8-LC2-183
4 <sup>e</sup> page à la fin du 3 <sup>e</sup> volume : « On souscrit pour Paris, chez Rivaud & Cie, rue de Tournon, hôtel de l'empereur, à Paris, en payant 14 livres 8 s. On recevra huit numéros de six feuilles, & huit numéros de trois feuilles, à compter du premier numéro. On souscrit chez les mêmes pour la Province, en payant 31 livres 4 s., & on recevra huit numéros de six feuilles & 32 de toris, rendus francs pr la poste. Il faut affranchir le port des lettres & de l'argent ».					
1789.Vol.4	26/11	46	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.4	1/12	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.4	5/12	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.4	8/12	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.4	9/12	44	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.4	15/12	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.4	16/12	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française – Politique]	8-LC2-183
1789.Vol.4	22/12	48	-	A Londres et se trouve à Paris chez les principaux libraires [+ Littérature française]	8-LC2-183
Post-Scriptum à la fois du volume 4 : « Vivat ! M. le Comte, Vivat ! nous ne ferons pas banqueroute. Je sors de l'Assemblée Nationale, ou malgré le fatal non, non, non, du Clergé, qui resonait dans la salle comme le serpent de la Paroisse Saint Pierre-aux-Boeufs ; malgré les convulsions de la prêtresse Maury sur son trepied ; les biens du clergé sont déclarés à la disposition de la Nation, qui se chargera du traitement des prêtres employés au culte divin. ».					
<b>Lettres à Monsieur le Comte de B***</b>					
1789 Vol. 5	24/12	46	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires [+ Politique]	8-LC2-183
1789 Vol. 5	28/12	48	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1789 Vol. 5	31/12	48	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 Vol. 5	1/1	16	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 Vol. 5	4/1	32	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 Vol. 5	5/1	14	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 Vol. 5	6/1	15	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 Vol. 5	8/1	19	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 Vol. 5	9/1	30	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 – Vol. 5	11/1	20	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 – Vol. 5	13/1	46	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 – Vol. 5	16/1	23	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 – Vol. 5	18/1	25	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183

**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1790 – Vol. 5	20/1	23	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
1790 – Vol. 5	21/1	25	J'ai l'honneur d'être	A Paris, chez les principaux libraires	8-LC2-183
Sur la page de titre du volume 6, apparaît les lettres entrelacées, JD [Joseph Duplain]					
1790 – Vol. 6	28/1	12	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	24/1	25	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	24/1	8	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	27/1	32	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	28/1	16	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	30/1	26	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	31/1	22	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	3/2	40	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	4/2	8	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	8/2	43	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	9/2	5	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	10/2	36	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	12/2	12	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	14/2	43	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	15/2	5	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	16/2	51	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 6	19/2	45	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	24/2	25	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	25/2	20	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	28/2	34	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	28/2	14	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	4/3	46	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	8/3	37	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	8/3	11	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	10/3	16	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	12/3	32	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	15/3	48	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	18/3	48	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	21/3	48	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	25/3	48	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183
1790 – Vol. 7	28/3	47	J'ai l'honneur d'être	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire	8-LC2-183

**Courrier extraordinaire**  
**1/10/1790 au 31/7/1792**

Année	Mois, jour	N°	Pages	Signature	Imprimerie	Côte BnF
<b>Courrier extraordinaire ou le Premier arrivé</b>						
<i>Prospectus sans date</i>						
1790	3/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187- Mention manuscrite sur le titre « par Hongnat et Duplain » Epigraphe « Tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement. Déclaration des Droits de l'Homme »	BnF LC2-184
1790	7/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187 - Mention manuscrite sur le titre « par Hongnat et Duplain »	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	8/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	9/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	BnF LC2-184
1790	10/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	BnF LC2-184
1790	11/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	12/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	16/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	21/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	26/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	27/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	28/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	29/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	30/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	31/3		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	1/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	2/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	3/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	4/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	5/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	6/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	7/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	8/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	9/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	10/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	11/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	12/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	13/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	14/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	15/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	16/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	17/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	18/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	19/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	20/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	21/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104

**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1790	22/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	23/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	24/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	25/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	26/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	27/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	28/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	29/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	30/4		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	1/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	2/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	BnF LC2-184
1790	3/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	4/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	5/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	6/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	7/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	8/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	9/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	10/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	11/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	12/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	13/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	14/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	15/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	16/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	17/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	18/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	19/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	20/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire	BnF LC2-184
1790	21/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	22/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	23/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	24/5		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	25/5		8	-	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	26/5		8	Hongnat	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	27/5		8	La Sté littéraire	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	28/5		8	Marcel membre Sté littéraire	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	29/5		8	Marcel membre Sté littéraire	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	30/5		8	Marcel membre Sté littéraire	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	31/5		8	Marcel membre Sté littéraire	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	1/6		8	Marcel membre Sté littéraire	Imprimerie de la Société littéraire, rue de la Harpe, vis-à-vis celle S. Severin, n° 187	Arsenal, 8°Jo 20104





**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1790	28/10		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	29/10		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	30/10		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	31/10		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	3/11		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	5/11		8	Marcel	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	6/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	7/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	8/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	9/11		8	-	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	10/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon [Avis de Duplain sur Rivaud + Supplément au Courrier extraordinaire ou le premier arrivé du 11/11/1790, signé Hongnat]	8-LC2-184
1790	11/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	12/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon - Epigraphe : « Amicus Plato ; magis amica veritas »	8-LC2-184
1790	13/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	14/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	15/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	16/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	17/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
<b>Courrier extraordinaire ou le premier arrivé par M. Duplain</b>						
1790	18/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	19/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	20/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	21/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	22/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	23/11		8	Hongnat	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n° 268	8-LC2-184
1790	24/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	25/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	26/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	27/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	28/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	29/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	30/11		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	1/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	2/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	3/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	4/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	5/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	6/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	7/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	8/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	9/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	10/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	11/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184
1790	12/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	Arsenal, 8°Jo 20104
1790	13/12		8	Duplain	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon	8-LC2-184





















**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1792	21/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	22/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	23/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	24/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	25/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	26/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	27/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	28/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	29/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	30/3		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	1/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	2/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	3/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	4/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	5/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	6/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	7/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	8/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	9/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	10/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	11/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	12/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	13/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	15/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	16/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	17/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	18/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	19/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	20/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	21/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	22/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	23/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
Mon intention étant de tenir mes lecteurs complètement instruits de tous les événemens, j'offre 400 livres par an à celui de Messieurs les militaires qui se trouvant employé dans une de nos armées, et écrivant lisiblement, se chargera de me faire parvenir par premier courrier, le détail de tous les événemens dont il sera témoin ou qui parviendront à sa connoissance. Je désire d'avoir un correspondant dans chaque armée. La personne qui voudra se charger de cette opération, voudra bien me faire connaître ses intentions au moment où elle lira le présent avis. Je paierai un douzième chaque mois en argent.						
A compter de mardi prochain, je joindrai chaque jour au Courrier extraordinaire un supplément composé, comme le courrier de 8 pages. Ce supplément contiendra la séance de la Société des amis de la Constitution des Jacobins, la correspondance des Sociétés de province affiliées à la Société de Paris et nombre d'autres articles. Il coûtera 8 livres pour 6 mois pour 36 numéros par an. Les abonnés sont libres ou non de prendre le supplément.						
1792	24/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	25/4		8	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
1792	26/4		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184
Vous recevrez, Messieurs, aujourd'hui avec le Courrier un supplément de 4 p. et... ce supplément contiendra toujours le cours de l'argent à huit heures du soir (les autres journaux le donne à l'heure de la bourse qui s'ouvre à midi), l'Assemblée nationale du soir (ce que ne donne aucune feuille), la séance des amis de la Constitution des Jacobins, la correspondance des Sociétés de provinces avec celle de Paris, les nouvelles de Guerre et autres qui arriveront ici depuis cinq heures du soir, heure à laquelle le Courrier se met sous presse jusqu'à minuit, qui est celle où le supplément y passe. Je fais partir un express, Messieurs, pour m'établir des correspondances en Allemagne ; Vous avez lu que j'en demande un pour chaque armée. J'espère par ce moyen être le seul bien instruit. Je ne ménage pas les frais mais il faut que vous m'aidiez car sans des nouvelles dépenses de votre part, il est impossible que je puisse répondre à votre confiance.						
1792	27/4		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17	8-LC2-184





**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1792	19/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	20/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	21/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	22/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	23/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	24/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	25/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	26/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	27/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	28/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	29/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	30/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184
1792	31/7		8+sup 4 p.	Duplain	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17		8-LC2-184

## Courrier Universel 5/10/1792

Année	Mois, jour	N°	Pages	Signature	Imprimerie	Localisation
<b>Courrier universel du vendredi 5 octobre 1792</b>						
1792	5/10	-	8 + 4 sup	-	Paris, de l'Impr. de F.J. Pyr, rue du Fouare	BmL AD 319/6
On souscrit à ce journal pour 4 mois et 14 jours, moyennant la somme de 20 livres envoyée franchie de port et par la poste : s'adresser au directeur du Courrier universel, cour Neuve du Palais, maison Gibert, à Paris. Je renouvelle à Messieurs les militaires l'engagement de payer 33 livres par mois à chacun de ceux qui employés dans nos huit armées, voudront m'écrire une lettre tous les jours.						
1792	6/10	-	8	-	Paris, de l'Impr. de F.J. Pyr, rue du Fouare	BmL AD 319/6
1792	9/10	-	8	-	Paris, de l'Impr. de F.J. Pyr, rue du Fouare	BnF LC2 2558
1792	20/10	-	8	-	Paris, de l'Impr. de F.J. Pyr, rue du Fouare	BmL AD 319/6
1792	30/10	-	8	-	Paris, de l'Impr. de F.J. Pyr, rue du Fouare	BmL AD 319/6
Le rédacteur de ce journal s'étant déterminé à en retrancher le Supplément composé de 4 p. les personnes abonnées antérieurement à cette suppression pour quatre mois le seront pour six ; celle de six pour neuf.						
1792	5/11	-	8	-	Paris, de l'Impr. de F.J. Pyr, rue du Fouare	BmL AD 319/6
Messieurs les militaires employés dans le pays ennemi qui voudront chaque jour adresser une lettre au Rédacteur du Courrier universel, cour Neuve du Palais à Paris, recevront 30 livres par mois en assignats.						
1792	15/11	-	8	-		BmL AD 319/6
1792	18/11	-	8	-		BnF LC2 2558
1792	2/12	-	8	-		BnF LC2 2558
1792	9/12	-	8	-		BnF LC2 2558
1792	18/12	-	8	-		BnF LC2 2558
1792	18/11	-	8	-		BnF LC2 2558
1793	1/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	2/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	4/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	5/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	6/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	8/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	9/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	10/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	11/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	12/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	13/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	14/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	15/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	16/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	17/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	18/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	19/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	20/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	21/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	22/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	23/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	24/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	25/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080

**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1793	26/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	27/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	28/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	29/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	30/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	31/3	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	¼	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	2/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	¾	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	4/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	5/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	6/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	7/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	8/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	9/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	10/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	11/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	12/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	13/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	14/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	15/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	16/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	17/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	18/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	19/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	20/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	21/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	22/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	23/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	24/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	25/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	26/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	27/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	28/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	29/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	30/4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	1/5	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	2/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	3/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	4/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	5/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	6/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	7/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	8/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	9/5	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	10/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080

**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1793	11/5	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	12/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	13/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	14/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	15/5	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	16/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	17/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	18/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	19/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	20/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	21/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	22/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	23/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	24/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	25/5	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	26/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	27/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	28/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	29/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	30/5	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	31/5	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	1/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	2/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	3/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	4/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	5et6 en 1 seul numéro	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	7/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	8/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	9/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	10/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	11/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	12/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	13/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	14/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	15/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	16/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	17/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	18/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	19/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	20/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	21/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	22/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	23/6	-	4			Arsenal 4°jo10080

**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1793	24/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	25/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	26/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	27/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	28/6	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	29/6	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	26/7	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	27/7	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	28/7	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	31/7	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	1/8	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	5/8	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	6/8	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	7/8	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	8/8	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	11/10	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	5/12	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	20/12	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	21/12	-	4			Arsenal 4°jo10080
1793	22/12	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1793	23/12	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	7/1incomp let 2p./4	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	12/1	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	1/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	2/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	3/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	5/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	6/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	7/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	8/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	9/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	10/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	11/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	12/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	13/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	14/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	15/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	16/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	17/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	18/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	19/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	20/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	21/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	22/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	23/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080

**Annexe 6 : Référencement et localisation des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel***

1794	24/2	-	4		Impr. de P. Domly, Cour Neuve du Palais	Arsenal 4°jo10080
1794	25/2	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	10/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	11/3	-	4		Imprimerie du Courrier universel, cour Neuve du Palais Marchand, maison Gibert	Arsenal 4°jo10080
1794	12/3	-	4		Imprimerie du Courrier universel, cour Neuve du Palais Marchand, maison Gibert	Arsenal 4°jo10080
1794	13/3	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	1/4	-	4		Imprimerie du Courrier universel, cour Neuve du Palais Marchand, maison Gibert	Arsenal 4°jo10080
1794	19/4	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	21/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	22/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	23/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	24/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	25/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	26/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	27/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	29/11	-	4		De l'imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	30/11	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	1/12	-	4		L'imprimerie du Courrier universel, rue d'Antin, n°8, section Lepelletier	Arsenal 4°jo10080
1794	2/12	-	4		L'imprimerie du Courrier universel, rue d'Antin, n°8, section Lepelletier	Arsenal 4°jo10080
1794	3/12	-	4		L'imprimerie du Courrier universel, rue d'Antin, n°8, section Lepelletier	Arsenal 4°jo10080
1794	4/12	-	4		L'imprimerie du Courrier universel, rue d'Antin, n°8, section Lepelletier	Arsenal 4°jo10080
1794	5/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	6/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	7/12	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	8/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
<b>Courrier universel du citoyen Husson</b>						
1794	10/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	20/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	21/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	22/12	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	23/12	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	25/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	26/12	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	27/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	28/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	29/12	-	4		Imprimerie du Courrier universel	Arsenal 4°jo10080
1794	30/12	-	4			Arsenal 4°jo10080
1794	31/12	-	4			Arsenal 4°jo10080

## Annexe 7 – Notices des journaux : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\*, Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, Courrier universel*

### *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**

#### Titres successifs

12/7/1789 : *Lettres à M. le Comte de B\*\*\* Sur la Révolution arrivée en 1789, sous le règne de Louis XVI, avec des Notes sur les Ministres & autres gens en place qui par des dégradations ou des abus d'autorité, ont donné lieu à cette révolution mémorable.*

19/8/1789 : Sous-titre rajouté au titre initial, *On a joint à ces Lettres l'annonce des Ouvrages nouveaux, celles des Pièces de théâtre, les nouvelles politiques, une analyse des causes intéressantes, & quelques pièces de vers.*

24/12/1789 : Appellation définitive de *Lettres à M. le Comte de B\*\*\**

#### Dates de fondation et de disparition

12/7/1789 – 28/3/1790

#### Périodicité

Hebdomadaire puis bi-hebdomadaire à compter du 1/11/1789 (prospectus d'octobre). Livraison non numérotée de 96 p., puis deux livraisons par semaine de 48 p. non numérotées.

#### Lieu d'édition

12/7/1789 au 22/12/178	A Londres, et se trouve à Paris, chez les principaux libraires
24/12/1789 au 21/1/1790	A Paris, chez les principaux libraires
28/1/1790 au 28/3/1790	A Paris, De l'Imprimerie de la Société littéraire

#### Nom, adresse du propriétaire

Le nom du propriétaire n'est pas mentionné, il s'agit de Joseph-Benoit Duplain de Sainte-Albine.

#### Signature

Signature continue par tome, une simple formule conventionnelle termine les feuilles « J'ai l'honneur d'être »

#### Prix

Prospectus d'octobre : 31 livres 4 sols pour 24 numéros « qui seront rendus, francs de port, en Province », chez Rivaud et Cie, Hôtel de l'Empereur, rue de Tournon, ceux qui souscriront sur le champ recevront huit numéros parus.

Prospectus de janvier : 31 livres 4 sols pour six mois soit 26 numéros pour Paris, 33 livres 16 sols pour six mois pour la province.

#### Mode de distribution

Envoi postal

#### Format

In-folio

#### Numérotation, annuelle, semestrielle

Pas de numérotation

#### Frontispice

Voir représentation dans le volume 1

#### Pagination annuelle ou particulière à chaque livraison

Continue par volume, 7 volumes

#### Nombre habituel de pages, numéros, suppléments

- Journal de 8 à 48 p.

- Supplément dans certains numéros : *Littérature française et Politique.*

- Cadeau publicitaire, envoi « gratis » aux abonnés d'une soixantaine de portraits des ministres des règnes de Louis XV et Louis XVI

#### Présentation typographique

Trois présentations :

Tome 1 - Titre en majuscules centré sur trois lignes, sous-titre en minuscule italique sur six lignes. Entre deux filets doubles, le numéro du tome. Au dessous un frontispice représentant une scène champêtre, maison à la campagne entourée d'arbres, un paysan qui part aux champs. L'indication du libraire sur trois lignes. L'année du volume écrite en chiffres romains se trouve sous deux filets dont le filet supérieur est plus large.

Tome 5 – Titre en majuscules centré sur trois lignes. Entre deux filets doubles, le numéro du tome. Pas de frontispice. L'indication du libraire sur deux lignes séparée d'un filet de la date.

Tome 6 - Titre en majuscules centré sur trois lignes. Entre deux filets doubles, le numéro du tome. Un frontispice, deux lettres entrelacées, J et D, entourées de feuillages. L'indication du libraire sur deux lignes séparée d'un filet de la date.

#### Contenu, Tendance politique

Fiction épistolaire, les lettres sont datées de Paris. Nouvelles sur les aspects les plus divers de l'actualité, en France et aux frontières du pays. L'auteur mêle des réflexions, des souvenirs personnels ainsi que des notes abondantes sur l'histoire de la monarchie. Le ton personnel se veut plaisant, vif, mais également vigoureusement engagé, indigné parfois alarmé.

#### Les rubriques

- Assemblée nationale

- Nouvelles lettres de divers endroits

- Ponctuellement deux rubriques : « Littérature française » et « Politique »

## *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*

### Titres successifs

1/3/1790 : Courrier extraordinaire ou le premier arrivé  
5/9/1790 : Courrier extraordinaire ou le premier arrivé par Marcel  
18/11/1790 : Courrier extraordinaire ou le premier arrivé par M. Duplain

### Dates de fondation et de disparition

3/3/1790 – 27/7/1792

### Périodicité

Quotidien

### Lieu d'édition

1/3/1790 au 13/11/1790	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon
14/11/1790 au 23/11/1790	A Paris, de l'imprimerie du Courrier Extraordinaire, rue Saint Martin, n°268
24/11/1790 au 4/4/1791	Imprimerie de la Société littéraire, Hôtel de Tours, rue du Paon
1/7/1791 au 9/7/1791	A Paris de l'Imprimerie de la Société Littéraire
10/7/1791 au 31/7/1792	A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, rue de Tournon, n° 17

### Nom, adresse du propriétaire

Joseph Duplain de Sainte-Albine : propriétaire  
Marcel : ami de Duplain  
Deux hommes revendiquent la propriété du journal, Rivaud, rédacteur et Hongnat, ouvrier, directeur de l'imprimerie

### Signature

Début au 3/11/1790	Marcel
6/11/1790 au 13/11/1790	Duplain
14/11/1790 au 23/11/1790	Hongnat
24/11/1790 au 4/4/1791	Duplain
1/7/1791 au 31/7/1792	Pas de signature

### Prix

36 livres/an, payable en quatre fois tous les trimestres.  
En prime l'abonné reçoit des portraits de tous les ministres, gens en place, femmes célèbres depuis Louis XV

### Mode de distribution

Cabriolets « propres », « doux », « bien suspendus » et rapides

### Format

In-folio

### Numérotation, annuelle, semestrielle

Pas de numérotation

### Frontispice

Pas de frontispice

### Pagination annuelle ou particulière à chaque livraison

Aucune

### Nombre habituel de pages, numéros, suppléments

8 pages [+ supplément de 4 pages entre le 26/4/1792 et le 31/7/1792]

### Présentation typographique

Deux longs filets horizontaux l'un épais, l'autre fin, au-dessous le titre du journal centré, imprimé en majuscule sur trois lignes puis l'auteur centré en majuscule sur une ligne et la date en majuscule centrée.

Une épigraphe à droite sur une ligne entre deux courts filets « tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement. Déclaration des Droits de l'Homme » du 16/3/1790 au 17/5/1790

Une épigraphe à droite sur une ligne entre deux courts filets « Amicus Plato ; magis amica veritas » à partir du 12/11/1790

Un sommaire centré séparé des rubriques par un filet (10) centré, bombé au centre. Les titres des rubriques sont centrées en majuscules elles sont séparées entre elles par deux filets plats. Les conditions d'abonnement sont en page 12 au-dessous d'un mince filet horizontal. La pagination entre parenthèses situé en milieu de page en haut commence à la page 2.

### Tendance politique

Ce journal qui s'adresse « aux amis de la Révolution » est un moyen « d'accélérer la révolution et de réparer les objets sur lesquels nous attendons les décisions suprêmes de l'Assemblée ».

### Les rubriques

- Assemblée nationale : des comptes rendus de séances et/ou des décrets rendus
- Politique
- Nouvelles diverses

## *Courrier universel*

### **Titres successifs**

5/10/1792 : Courrier universel  
21/12/1792 : Courrier universel ou l’Echo de Paris, des départements et de l’étranger  
5/12/1794 : Courrier universel du citoyen Husson

### **Dates de fondation et de disparition**

Premier numéro : 5/10/1792  
Dernier numéro : 25/1/1796 (par Husson). Le titre paraît jusqu’à l’an VII sous vingt-huit titres différents

### **Périodicité**

Hebdomadaire

### **Lieu d’édition**

Octobre 1792 : Paris, de l’Impr. de F.J. Pyr, rue du Fouare  
Décembre 1792 : Imprimerie du Rédacteur, cour Neuve du Palais Marchand, maison Gibert

### **Nom, adresse du propriétaire**

Joseph-Benoit Duplain de Sainte-Albine, le nom n’apparaît pas explicitement  
Associés : MM. Ladavèze et Royou  
Prête nom : Husson, « Courrier à adresser au citoyen Husson »

### **Prix**

2 mois : 14 livres  
3 mois : 10 livres par la poste  
3 mois : 22,10 livres par cabriolet  
6 mois : 18 livres  
12 mois : 36 livres

### **Mode de distribution**

Envoi postal et/ou cabriolet « Courrier extraordinaire »

### **Format**

In-quarto

### **Numérotation, annuelle, semestrielle**

Pas de numérotation

### **Frontispice**

Pas de frontispice

### **Pagination annuelle ou particulière à chaque livraison**

Sur chaque numéro

### **Nombre habituel de pages, numéros, suppléments**

1792 : 8 pages + 8 pages de supplément  
1793 : 4 pages

### **Présentation typographique**

Deux filets plats au-dessus du titre en majuscules sur deux lignes. Puis la date en majuscule également sur une ligne. Deux filets plats puis les conditions d’abonnement sur quatre lignes. Un filet plat et le sommaire centré, un filet plat puis le titre des rubriques en majuscules centré. Deux filets séparent le supplément et la mention d’imprimerie.

### **Contenu**

Des nouvelles de France et de l’étranger, ton sans polémique

### **Les rubriques**

1792 : Politique intérieure et extérieur – Supplément : Convention nationale  
1793 : Convention nationale – Nouvelles diverses – Bulletin de minuit  
1794 : Convention nationale – Nouvelles diverses



## Annexe 8 – Publications de Pierre-Jacques Duplain, imprimeur, 1789-1793

Date	Auteur	Titre	Description	Localisation BnF
<b>Productions des Assemblées : procès verbaux, comptes rendus de réunions, listes...</b>				
sd	Département de Paris	<i>Département de Paris. Procureur général syndic... Membres du directoire...</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, pièce	LB40-1317
sd	Département de Paris	<i>Département de Paris. Procureur général syndic... Membres du directoire...</i>	Paris, imp. de Duplain, in-8, pièce	LB40-1317
[1792]	sn	<i>Réponse du corps électoral de Paris aux calomnies de Pétion</i>	Paris, imp. De Duplain, in-8, pièce	8LB41-2729
1789	Assemblée nationale constituante	<i>Procès-verbal de l'assemblée baillivale de Nemours pour la convocation des Etats généraux, avec les cahiers des trois ordres</i>	Paris, P.-J. Duplain, 2 vol. in-8	LE23-222
1789		<i>Résumé des procès-verbaux des assemblées provinciales</i>	A Londres ; et se trouve à Paris : chez P.-J. Duplain, in-8, 288 p.	8-LK15-67
1790	Duplain Pierre-Jacques, Fabre d'Eglantine Philippe-François-Nazaire, Paré Jules-François	<i>Arrêté du district des Cordeliers : du 5 mars 1790</i>	7 p.	NUMM-48120
[1791]		<i>Liste des électeurs de la Sainte-Chapelle : leurs qualités, le lieu de leur résidence, en 1791</i>	Paris, de l'impr. de P.-J. Duplain, 31 p.	RedlightGreen
1792	sn	<i>Liste générale des personnes mises à mort dans les différentes prisons de Paris, dans la nuit du 2 au 3 septemb. 1792</i>	Paris, imp. de P. Duplain, in-8, 28 p.	257059, BM d'étude (Besançon)
[1792]	Mages	<i>[Protestation adressée par m. Mages aux législateurs de la République, contre son bannissement de Port-au-Prince en France, ordonné le 1<sup>er</sup> juillet 1792]</i>	Paris, P.-J. Duplain, in-8, 7 p.	
[1792]	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Adresse des représentants de la commune de Paris à leurs concitoyens, Municipalité de Paris ; Extrait du registre des délibérations du conseil général des commissaires des quarante-huit sections. Le 1<sup>er</sup> septembre 1792 [justification des actes que l'on reproche à Robespierre depuis le 10 Août 1792]</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, 15 p.	LB40-1292 MICROFICHE M-7456
[1792]	sn	<i>Adresse du comité de surveillance de la commune de Paris, lue à la convention nationale, le 7 octobre 1792, en réponse à ses calomnieux</i>	Paris, impr. de Duplain, in-8, pièce	8-LB41-2314

**Annexe 8 : Publications de Pierre-Jacques Duplain, imprimeur, 1789-1793**

<b>Journaux</b>				
[1792]	Desmoulins Camille	<i>Révolutions de France et de Brabant [et des royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté]. Seconde partie : l'An premier de la République de France, ouvrage périodique par Camille Desmoulins et Merlin de Thionville...</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, 55 n°s et 1 prospectus en 1 vol., in-8	RES-LC2-2549 8-LC2-291
1792	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Troisième discours de Maximilien Robespierre, sur la guerre, prononcé... dans la séance du 26 janvier 1792, l'an quatrième de la liberté</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, 15 p.	8-LB40-720
[1792]	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins : Discours de Maximilien Robespierre sur l'institution d'une nouvelle garde pour la Convention nationale, prononcé à la Société, dans la séance du 24 octobre 1792</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, 15 p.	8-LB40-720
1792	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins : Discours de Maximilien Robespierre sur l'influence de la calomnie sur la révolution du 28 octobre 1792</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, 32 p.	8-LB40-721
[1792]	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins : Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de M. Louvet, devant la convention nationale, 5 novembre 1792</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, sd, pièce	8-LB40-727
[1792]	Demun, J.J.	<i>Observations sur les colonies françaises dans leurs rapports actuels avec la France [signé Demun, 21/11/1792]</i>	Paris, imp.de P. Duplain, in-8, 30 p.	
1792	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins : Discours de Maximilien Robespierre sur l'institution d'une nouvelle garde pour la Convention nationale, prononcé à la Société, dans la séance du 24 octobre 1792</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, 15 p.	8-LB40-720
1792	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins : Discours de Maximilien Robespierre sur le parti à l'égard de Louis XVI, prononcé à la Société, dans la séance du 5 décembre 1792</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, sd, 16 p.	8-LE38-2187
1792	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins : Second discours de Maximilien Robespierre sur le jugement de Louis Capet, prononcé à la convention nationale, le 28 décembre 1792, l'an premier de la République</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, sd, 40 p.	8-LE38-2187
[1792]	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de Duplain Pierre-Jacques, Nicolas Charles-Léopold	<i>Le Défenseur de la Constitution</i>	Paris, Pierre-Jacques Duplain, 614 p. in-8 [l'adresse de PJ Duplain figure sur le prospectus]	HFR8=138
[1792]	Robert Pierre-François-Joseph	<i>F. Robert, ... à ses commettants [sur la Convention et l'état d'esprit de Paris]</i>	Paris, Duplain, in-8, 15 p.	8-LB41-2301

**Annexe 8 : Publications de Pierre-Jacques Duplain, imprimeur, 1789-1793**

1792/1793	Robespierre, Maximilien-François-Marie-Isidore de	<i>Lettres de Maximilien Robespierre... à ses commettans</i> [les titres du 2 <sup>e</sup> trimestre 1792 portent en plus : « Pour servir de suite au « Défenseur de la constitution »]	Paris, P.-J. Duplain, 2 vol. [vol. 1, 1792, vol. 2, 1792], in-8.	8-LC2-688
22/8/1793	Fabre d'Eglantine	<i>Comte rendu au peuple souverain</i> [périodique, n° 1, an I (28/8/1793) et n° 2 et 17]	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-folio	MICROFILM M-5712 LC2-2538
<b>Divers écrits</b>				
[1792]	Assemblée électorale	<i>Peuple éclaire tes mandataires</i>	Paris, de l'impr. de P.-J. Duplain, 8 p.	RedlightGreen
[1792]	Leclerc, Etienne-Pierre	<i>Appel de l'injustice de l'aristocratie, par Etienne-Pierre Leclerc, administrateur au département de la police, à ses concitoyens</i> [10/11/1792]	Paris, impr. de P.-J. ; Duplain, in-8, 8 p.	8-LN-27-11934
[1792]		<i>Les Citoyens réunis à Paris, au mois de juillet 1792 aux Français de 83 départements.</i> [20/7/1792]	Paris, impr. de P.-J. Duplain, 6 p.	MFICHE LB39-6073
[1793]	Desrues, Philippe François [impr par ordre d' l'Assemblée électorale]	<i>Assemblée électorale. Peuple, éclaire tes mandataires</i> [discours prononcé par le citoyen Desrues, imprimé par l'Assemblée électorale]	Paris, Duplain, in-8, sd	8-LB41-2605 8-LB41-2606
1793	Dubois de Crancé, Edmond-Louis-Alexis	<i>Dubois-Crancé A Montesquiou, en réponse à son libelle prétendu justificatif de sa conduite devant Genève</i>	Paris, de l'impr. de P.-J. Duplain, 23 p.	8-LB41-2506
1793	Duchêne, le Père Dubois de Crancé, Edmond-Louis-Alexis	<i>Dialogue entre le père Duchêne et Carra sur l'état actuel de la République française</i>	Paris, impr. de P.-J. Duplain, in-8, 38 p.	8-LB41-2562



## Annexe 9 – Publications de Joseph-Sulpice Grabit, 1767-1793

Auteur	Titre	Date	Lieu	Editeur	Descrip.
s.n.	<i>Accord (l') de la religion et de la liberté, discours prononcé dans plusieurs clubs de cette ville et dédié à M. Lamourette, évêque du département de Rhône-et-Loire par M. l'abbé Barthelemi</i>	1791	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 79 p.
Pressavin ,Jean-Baptiste	<i>Art (l') de prolonger la vie et de conserver la santé, ou Traité d'hygiène</i>	1786	Lyon	Joseph-Sulpice	In-4, 354 p.
Tissot ,Samuel-Auguste-André-David	<i>Avis au peuple sur sa santé par Mr Tissot</i>	1779	Lyon	Joseph-Sulpice	2 vol.
s.n.	<i>Cantatrice (la) grammairienne ou l'Art d'apprendre l'orthographe françoise seul, sans le secours d'un maître, &amp;, avec un portrait des poètes chansonniers les plus agréables de notre nation &amp; un modèle de lettres mêlées de réflexions sur le style épistolaire</i>	1788	Lyon Genève	Joseph-Sulpice	In-8, 416 p.
Grabit, Joseph-Sulpice	<i>Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. de Montmorillon, comte de Lyon, et de feu MM. S... et A...</i>	1777	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 110 p.
Grabit, Joseph-Sulpice	<i>Catalogue des livres de feu M. l'abbé Lacroix, obéancier de St-Just</i>	1784	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 163 p.
Grabit, Joseph-Sulpice	<i>Catalogue des livres qui se trouvent chez Grabit, Libraire, grande rue Mercière, à Lyon</i>	1790	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 57 p.
Guigoud-Pigale	<i>Camp (le) de Salente fête martiale, impromptu patriotique opéra ballet</i>	1790	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12
Delandine, Antoine-François	<i>Conservateur (le), ou Bibliothèque choisie de littérature, de morale ou d'histoire</i>	1788	Lyon	Joseph-Sulpice	338 p.
Brissot de Warville, Jacques-Pierre	<i>De la vérité ou méditations sur les moyens de parvenir à la vérité dans toutes les connoissances humaines</i>	1782	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 368 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Discours de M. Servan... dans la Cause d'une Femme Protestante (Marie Rolequin, épouse Jacques Roux)</i>	1779	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 67 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Discours de Mr Servan, avocat-général au Parlement de Grenoble, dans la cause d'une femme protestante</i>	1767	Genève Grenoble	Joseph-Sulpice	In-12, 112 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Discours de Mr. S*** [Servan]... Dans un procès sur une déclaration de grossesse</i>	1774	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 51 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Discours d'un ancien avocat général [Servan] dans la cause du comte de*** et de la Dlle***, chanteuse de l'Opéra</i>	1772	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 368 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Discours sur l'administration de la justice criminelle prononcé par M. S***[Servan]</i>	1774	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 116 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Discours sur les mœurs, prononcé au parlement de Grenoble en 1769 par M. Servan</i>	1774	Lyon	Joseph-Sulpice	In-16, VIII, 110 p.
Gallet, Abbé	<i>Elémens de la constitution françoise à l'usage des jeunes citoyens</i>	1791	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 101 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Factum Bon Marie-Louise, Factum Suze Louis-François de la Baume, comte de</i>	1772	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 368 p.
Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Factum Bon Marie-Louise, Factum Suze Louis-François de la Baume, comte de</i>	1774	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 78 p.
Domergue, François-Urbain	<i>Grammaire françoise simplifiée par M. Domerque</i>	1782	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12
Saint-Martin, Louis-Claude de	<i>Homme (l') de désir, par l'auteur des Erreurs et de la vérité</i>	1790	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 412 p.
Rigaud de l'Isle, Michel	<i>Mémoire ou Manuel sur l'éducation des vers à soie, par M. Rigaud</i>	1767	Grenoble	Grabit	In-8, 53 p.

**Annexe 9 : Publications de Joseph-Sulpice Grabit, 1767-1793**

Servan, Joseph-Michel-Antoine	<i>Mémoire pour la Veuve Game suivi de : Lettre écrite à Mr Servan, ancien avocat-général au Parlement de Grenoble en réponse au Mémoire pour la Veuve Game.</i> [Mémoire qui demandait la réhabilitation de son mari (Game), négociant, condamné aux galères pour des vols commis par un autre et mort de douleur dans sa prison. 1 <sup>e</sup> mémoire écrit par Servan, qui rentré dans la vie privée, devint « l'avocat général de l'humanité.	1773-1774	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 2 vol. 111-62 p.
Le François, Abbé A.	<i>Méthode abrégée et facile pour apprendre la géographie... Nouvelle Edition...</i>	1789	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 498 p.
Sn	<i>Motifs présentés à l'Assemblée nationale, pour imposer sur les étoffes de l'Inde, un droit d'entrée proportionné à l'intérêt des manufactures françaises</i>	sd	Lyon	Joseph-Sulpice	In-4
Ferriere, Claude-Joseph de	<i>Nouveau commentaire sur la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Par Me Claude de Ferriere</i>	1779	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 2 vol.
Rousseau, Jean-Jacques	<i>Nouvelle Héloïse (la), ou Lettres de deux amans, habitans d'une petite ville au pied des Alpes</i>	1793	Lyon	Joseph-Sulpice	In-12, 4 vol.
s.n.	<i>Le nouveau Newcastle ou Nouveau Traité de Cavallerie</i>	1771	Lyon	Joseph-Sulpice	
Magnien	<i>Recueil alphabétique des droits de traites uniformes, de ceux d'entrée et de sortie, des cinq grosses fermes, de douane de Lyon et de Valence</i>	1786	Lyon Avignon	Joseph-Sulpice	In-8, 4 tomes en 7 vol.
Boirobot François Le Métel de	<i>Recueil des meilleurs pièces dramatiques faites en France depuis Rotrou jusqu'à nos jours, ou théâtre français<sup>2</sup></i>	1780 1781	Lyon	Joseph-Sulpice	8 vol;
Aude, Joseph	<i>Retour (le) de Camile (sic) à Rome ou Camile (sic), dictateur pour la seconde fois : drame héroïque en un acte et en vers, représenté pour la première fois sur le théâtre de Genève, le 27 octobre 1788 par M. le Cher Aude</i>	1788	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 25 p.
Robins, Benjamin	<i>Traité des mathématiques de M. Benjamin Robins... contenant des nouveaux principes d'artillerie</i>	1771	Grenoble	Joseph-Sulpice	In-8, 575 p.
Boucher d'Argis	<i>Traité des gains nuptiaux et de survie, qui sont en usage dans les pays de droit écrit, tant du ressort du Parlement de Pris, que des autres parlements : contenant tout ce qui concerne les augments de dot, agencements, contre-augments, donations de survie, bagues &amp; bijoux, &amp; autres gains nuptiaux &amp; de survie</i>	1787	Lyon	Joseph-Sulpice	In-8, 464 p.
Pressavin, Jean-Baptiste	<i>Traité des maladies vénériennes : dans lequel on indique un nouveau remède, dont l'efficacité est constatée... depuis des années</i>	1775	Lyon Genève	Joseph-Sulpice	434 p.
sn	<i>Vente de livre :8/3/1784</i>	1784	Lyon	Joseph-Sulpice	

<sup>2</sup> Document retrouvé sur le site du « Centre de recherche sur l'histoire du théâtre » de l'université Paris IV Sorbonne, <http://www.crht.org/>  
Sur le site de la BNF, la référence bibliographique ne comporte pas le nom de l'éditeur.

## Annexe 10 – Publications de Louis Rosset, 1769-1792

Auteur	Titre	Date	Editeur	Descrip.
Rosset, Louis	<i>Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Goy, ancien batonnier de l'ordre des avocats &amp; membre de l'académie des sciences, belles-lettres &amp; beaux-arts de la ville de Lyon, disposé par ordre de matières, dont la vente commencera le mercredi 13 du mois d'avril 1785...</i>	1785	Rosset Louis	108 p,
Hebert, J. A,	<i>Citoyen dentiste (le)ou l'art de seconder la nature pour se conserver les dents et les entretenir propres... par M, Hebert</i>	1778	Rosset Louis	in-8, 97 p.
Delandine, Antoine- François	<i>Conservateur (le), ou Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire</i>	1787	Rosset Louis	in-12, 2 tomes, 333-359 p.
Sn	<i>Esquisse du règne de Georges III depuis 1780 jusqu'à 1791</i>	1791	Rosset Louis	in-16, 166 p.
Mathon de La Cour, Charles- Joseph	<i>Lettre à M. de***, sur les Rosières de Salency, et les autres établissements semblables</i>	1782	Rosset Louis	in-12, 70 p.
Sn	<i>Lettres intéressantes du pape Clément XIV</i>	1776	Rosset Louis	In-12, 2 vol.
Desarnod, Joseph- François	<i>Mémoire sur les foyers économiques et salubres de M. Desarnod</i>	1789	Rosset Louis	in-8, 113 p.
Brizard, Gabriel	<i>Prospectus des Œuvres de JJ Rousseau</i>	1787	Rosset Louis	in-8, 55 p.
Guillon, Aimé	<i>Tableau historique de la ville de Lyon, Ouvrage nécessaire à ceux qui veulent en connaître facilement l'histoire et les curiosités</i>	1792	Rosset Louis	147 p.
Auzébi, Pierre	<i>Traité d'odontalgie, où l'on présente un système nouveau sur l'origine &amp; la formation des dents, une description des différentes maladies qui affectent la bouche, &amp; les moyens de les guérir</i>	1771	Rosset Louis	167 p,
Poivre, Pierre	<i>Voyages d'un philosophe, ou Observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie &amp; de l'Amérique</i>	1769	Rosset Louis	in-12, 2 parties en 1 vol.



## Annexe 11 – Publications de Pierre-Jacques Duplain à Paris, 1784-1791

Auteur	Titre	Lieu d'édition	Date	Description
Le Trône	<i>De l'Administration provinciale et réforme de l'impôt, par feu M. le Trône, ancien Avocat du Roi au Présidial d'Orléans</i>	Basle Paris PJ Duplain	1788	In-8, 2 vol. 14 livres
Le Trône	<i>De l'Administration provinciale et réforme de l'impôt, par feu M. le Trône, ancien Avocat du Roi au Présidial d'Orléans</i>	Paris	1788	In-4, 2 vol. 18 livres
Baglivi, Giorgio	<i>Opera omnia medico-practic et anatomica...</i>	Paris Petri J Duplain	1788	In-8, 2 vol.
Lolme, Louis de	<i>Constitution de l'Angleterre ou Etat de gouvernement anglais, comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe, par M ; de Lolme,</i>	Genève Paris	1788	in-8, 2 vol. broché 4 livres, relié en 1 vol., 6 livres
Imbert Delonnes, Ange Bernard	<i>Cure radicale de l'hydrocèle : traité des maladies particulières aux hommes</i>	Paris Duplain	1791	In-8, XXXIV, 424 p.
Maimieux, Joseph de	<i>De l'Homme d'Etat considéré dans Alexandre Sévère, mis en parallèle avec les plus vertueux des empereurs romains, par le C. Demaimieux</i>	Paris PJ Duplain	An IX	In-8, XII-196 p.
Galart de Mont-Joye	<i>Des Principes de la monarchie française, par M. Galart de Mont-Joye</i>	Paris Duplain	1790	In-8, 2 vol., broché 9 livres
Dumas, Joseph	<i>Eloge historique de Maximilien de Béthune, duc de Sully, grand-maître de l'artillerie, maréchal de France, et principal ministre de Henri IV</i>	Londres Paris PJ Duplain	1789	In-8, 54 p.
Spallanzani, Lazzaro	<i>Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux &amp; des plantes. Avec une ébauche de l'histoire des êtres organisés avant leur fécondation par Jean Sénébier</i>	Paris PJ Duplain	1787	In-8, 413 p.
Dufourny, Louis- Pierre	<i>L'Homme libre à tous les hommes dignes de la liberté</i> [Lettre au sujet de la force armée]	Paris, imp. de Duplain	sd	In-folio
Pinel	<i>Institutions de Médecine pratique, trad. De l'Anglais de M. Cullen, par M. Pinel</i>	Paris PJ Duplain	1785	In-8, 2 vol. 12 livres
Lorthe, G.A. de	<i>L'Intrigue punie, comédie en cinq actes, à grand spectacle, par M. de L.</i>	Paris PJ Duplain	1785	In-8
Petit-Radel, Docteur Régent de la faculté de Médecine de Paris	<i>Introduction méthodique à la théorie et à la pratique de la médecine, traduite de l'Anglois de Macbride, par M. Petit-Radel, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, avec beaucoup de notes</i>	Paris PJ Duplain	1787	In-8, 2 vol.
Gonzague, princesse de	<i>Lettres de Mme la Princesse de Gonzague, écrites à ses amis pendant ses voyages en Italie en 1779 et années suivantes</i>	Paris PJ Duplain	1790	In-12, 2 part. 3 livres broché
Montjoie, Félix- Louis-Christophe, Ventre de la Touloubre dit Galart de	<i>Lettre sur le magnétisme animal où l'on examine la conformité des opinions des peuples anciens et modernes... adressée à M. Bailly</i>	Paris PJ Duplain	1784	VIII, 136 p.
Diannyère, Antoine	<i>Notice sur la vie et les ouvrages de Condorcet</i>	Paris PJ Duplain	1795	In-8, 50 p.
Baglivi, Giorgio	<i>Opera omnia medico-practica, et anatomica</i>	Paris PJ Duplain	1788	In-8, 2 vol
Spallanzani, Lassarò	<i>Opuscules de physique, animale et végétale, par Mr. L'abbé Spallanzani... Augmentés de ses Expériences sur la digestion de l'homme &amp; des animaux, traduits de l'italien par Jean Senebier... On y a joint plusieurs lettres relatives à ces Opuscules écrites à Mr. L'abbé Spallanzani par Mr Charles Bonnet &amp; par d'autres naturalistes</i>	Paris PJ Duplain	1787	In-8, 2 vol. In-12, 3 vol.
Spallanzani, Lazzaro	<i>Œuvres de M. l'abbé Spallanzani</i>	Paris PJ Duplain	1787	In-8, 3 vol.
Stoll, Maximillian	<i>Pars prima rationis medendi in vosocomio pratico vindobensensi</i>	Paris PJ Duplain	1787	In-8

**Annexe 11 : Publications de Pierre-Jacques Duplain à Paris, 1784-1791**

Brulley	<i>Précis des manœuvres contre-révolutionnaires opérées dans la partie française de Saint-Domingue, et aperçu des moyens de restaurer cette colonie. [signé Brulley, 9 décembre an I]</i>	Paris, Imp. de P. Duplain	sd	In-8, 38 p
Dutrône la Couture, Jacques-François	<i>Précis sur la canne et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel, suivi de plusieurs mémoires sur le sucre, sur le vin de canne, sur l'indigo, sur les habitations &amp; sur l'état actuel de Saint-Domingue</i>	Paris PJ Duplain	1790	In-8, 382 p.
Duran	<i>Projet de réforme de la médecine ou plan d'un nouveau système médical</i>	Paris PJ Duplain	1802	In-8, 20 p.
Mages	<i>Protestation adressée par M. Mages aux législateurs de la République, contre son bannissement de Port-au-Prince en France, ordonné le 1<sup>er</sup> juillet 1792</i>	Paris	sd	In-8, 7 p.
Smith, Adam	<i>Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. de l'Anglois de M. Smith</i>	Londres Paris PJ Duplain	1788	In-8, 2 vol. 12 livres
sn	<i>Récit de l'Avocat général***, aux Chambres assemblées du Public, sur le Magnétisme animal</i>	Paris Philadelphie PJ Duplain	1785	In-8, 39 p.
Wenzel, Michel Jean-Baptiste de	<i>Traité de la cataracte, avec des observations qui prouvent la nécessité d'inciser la cornée transparente et la capsule du cristallin d'une manière diverse selon les différentes espèces de cataractes</i>	Paris PJ Duplain	1786	In-8, fig., broché 3.12 livres
Imbert-Delonnes, Ange-Bernard	<i>Traité de l'hydrocèle : cure radicale de cette maladie et traitement de plusieurs autres qui attaquent les parties de la génération de l'homme</i>	Paris PJ Duplain	1785	in-8, XLVIII-428 p. - 20 cm 6 livres
Boislandry, François-Louis Legrand de	<i>Vues impartiales sur l'établissement des assemblées provinciales, sur leur formation, sur l'impôt territorial et sur les traites</i>	Paris PJ Duplain	1787	In-8, 90 p.

## Annexe 12 – Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Production littéraire classée par titres d'ouvrages, deux cents vingt éditions recensées.

Auteur	Titre	Lieu	Date	Editeur	Description
Lavie, Jean-Charles de	<i>Abrégé de la République de Bodin</i>	[Lyon] Londres	[1755]	Pierre Jean- Nourse	in-12, 3 vol
La Martinière	<i>Abrégé portatif du dictionnaire géographique de la Martinière</i>	Lyon	1759	Frères	in-8, 2 tomes en 1 vol., IV-489-339 p.
s.n.	<i>Amusemens d'un solitaire. Ouvrage moral</i>	Lyon	1764	Duplain	in-8, 64 p.
Daniel, Laurent	<i>Analyse du livre de Job</i>	Lyon	1710	Marcellin	in-12
Gomez, Madeleine-Angélique Poisson, dame Gabriel de	<i>Anecdotes ou histoire secrète de la maison ottomane</i>	Lyon	1724	Marcellin	in-12, 4 tomes en 2 volumes, avec figures
Castel, Charles-Irénée, abbé de Saint Pierre	<i>Annales politiques de feu Monsieur Charles Irénée Castel, abbé de St. Pierre...</i>	Londres	1757	Pierre	in-8, 2 vol.
Castel, Charles-Irénée, abbé de Saint Pierre	<i>Annales politiques de feu Monsieur Charles Irénée Castel, abbé de St. Pierre...</i>	Lyon Genève Londres	1767	Pierre	in-12, 2 vol.
Gouan, Antoine, docteur en médecine	<i>Antonii Goüan, ... Flora monspeliaca, sistens plantas n° 1850 ad sua genera relatas, et hybrida methodo digestas...</i>	Lugduni	1765	Benoit	in-8, XVI, 544 p. Impr Louis Buisson
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1763	Benoit	in-12, 2 vol. nouvelle édition conforme à la 2nde originale Impr JM Bruyset
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1764	Benoit	in-12, 2 tomes
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1766	Benoît Jean-Marie Bruyset	in-12, 2 tomes
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1767	Benoit	in-12, 2 tomes en 1 vol.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1768	Benoit	in-8, XV, 246 p.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1769	Benoit	in-12, 2 vol.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1771	Benoit	in-12, 2 vol
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1772	Benoit	in-8, 2 vol.

Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1774	Benoît	2 vol.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Avis au peuple sur sa santé</i>	Lyon	1776	Benoît	in-12, 2 tomes en 1 vol.
Hamilton, Comte Antoine (1)	<i>Bibliothèque de campagne ou les amusemens de l'esprit et du cœur</i>	Lyon, Genève	1766	Pierre	in-12, 24 vol.
La Haye, Pierre de	<i>Catechismus concilii tridentini III V. PONTIF. MAX.</i>	Lyon	1741	Frères	in-12, 645 p.
Deidier, Ant.	<i>Chimie raisonnée, où l'on tâche de découvrir la nature et la manière d'agir des remèdes chimiques les plus en usage en médecine et en chirurgie : conformément aux leçons latines de chimie qui se font publiquement chaque année dans le laboratoire de Montpellier</i>	Lyon	1715	Marcellin	in-12, 521 p.
Rabuel, Claude, RP	<i>Commentaires sur la géométrie de M. Descartes</i>	Lyon	1730	Marcellin	in-4, 594 p. Impr Claude Perrot
Daniel de Paris, capucin	<i>Conférences theologiques et morales par demandes et réponses, sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise, et sur les sacremens... par le Père Daniel de Paris</i>	Lyon	1746	Frères, Vve Delaroche	in-12, 6 vol.
Lolme, Jean Louis de	<i>Constitution de l'Angleterre, ou Etat du gouvernement anglois comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe, par M. de Lolme</i>	Paris Genève	1788	Pierre- Jacques	in-8, 2 vol.
La Varenne, François Pierre de	<i>Cuisinier françois (le) ou l'école des ragouts : où est enseigné la manière d'apprêter toute sorte de viandes, de faire toute sorte de pâtisseries &amp; de confitures, par le Sieur de la Varenne, écuyer de cuisine de Monsieur le marquis d'Uxelles</i>	Lyon	1727	Marcellin	
Imbert Delonnes, Ange-Bernard	<i>Cure radicale de l'hydrocele : Traité des maladies particulières aux hommes.</i>	Paris	1791	Pierre- Jacques	in-8, XXXIV-424-4 p.
Bollioud Mermet, Louis	<i>De la Bibliomanie</i>	Lyon La Haye	1761	Pierre	in-8, 111 p.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>De la santé des gens de lettres</i>	Lyon Lausanne	1768	Benoît François Grasset & cie	in-8, 246 p.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>De la santé des gens de lettres</i>	Lyon Lausanne	1769	Benoît François Grasset & cie	in-12, 224 p.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>De la santé des gens de lettres</i>	Lyon Lausanne	1775	Benoît François Grasset & cie	in-12, 210 p.

Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Tissot, Samuel Auguste André David	<i>De la santé des gens de lettres</i>	Lyon Lausanne	1775	Benoit François Grasset & cie	in-16, XVI, 246 p.
Le Trône, Guillaume François	<i>De l'administration provinciale, et de la réforme de l'impôt Français</i>	Paris Basle	1788	Pierre- Jacques	in-8, 2 vol. (XVI, 605 p.) (556 p.)-20 cm
Montesquieu	<i>De l'Esprit des Loix, ou du Rapport que les loix doivent avoir avec la Constitution de chaque Gouvernement, les Mœurs, le Climat, la Religion, le Commerce &amp;c, à quoi l'auteur a ajouté Des recherches nouvelles sur les Loix Romaines touchant les Successions, sur les Loix Françaises &amp; sur les Loix Féodales...</i>	Leyde [Lyon]	1749	Libraires associés [Pierre et Benoît Duplain]	in-4, 2 tomes en 1 vol.
Maimieux, Joseph de	<i>De l'Homme d'Etat considéré dans Alexandre Sévère, mis en parallèle avec les plus vertueux des empereurs romains, par le c. Demaimieux...</i>	Paris	1800	Pierre- Jacques	In-8°, XII-196 p.
Wailly, François de	<i>De l'orthographe, ou moyens simples et raisonnés de diminuer les imperfections de notre orthographe, de la rendre plus aisée, de faire connaître la quantité et la prononciation des mots les plus difficiles : pour servir de supplément aux différentes éditions de la grammaire française de M. de Wailly</i>	Lyon	1771	Benoit Veuve Duplain Bruyset J. Marie Bruyset Ponthus P.	In-12, 94 p.
Berthon de Fromentale, Gabriel	<i>Décisions du droit civil, canonique et françois, par ordre alphabétique, avec des observations sur l'ancienne et la nouvelle jurisprudence des païs qui se régissent par le droit écrit, par Gabriel Berthon, seigneur de Fromental</i>	Lyon	1740	Marcellin Benoit	In-fol. 798 p.
Lavie, Jean-Charles de	<i>Des corps politiques et de leurs gouvernements</i>	Lyon	1762	Pierre	in-4, 2 parties en 1 vol., 420 et 332 p.
Lavie, Jean-Charles de	<i>Des corps politiques et de leurs gouvernements</i>	Lyon	1764	Pierre	in-12, 2 vol.
Lavie, Jean-Charles de	<i>Des corps politiques et de leurs gouvernements</i>	Lyon	1766	Pierre	in-12, 483 p.
Lavie, Jean-Charles de	<i>Des corps politiques et de leurs gouvernements</i>	Lyon	1766	Pierre	in-4, 2 parties en 1 vol., 420 et 332 p.
Lavie, Jean-Charles de	<i>Des corps politiques et de leurs gouvernements</i>	Lyon	1767	Pierre	in-12, 2 vol
Lavie, Jean-Charles de	<i>Des corps politiques et de leurs gouvernements</i>	Lyon	1769	Pierre	in-12, 3 vol
Montjoie, Félix- Louis-Christophe, Ventre de La Touloubre	<i>Des Principes de la monarchie française</i>	Paris	1790	Pierre- Jacques	In-8°, 2nde partie

Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Caraccioli, Louis-Antoine de	<i>Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux, propre à faire connoître les usages du siècle ainsi que ses bisarreries, par l'auteur de la Conversation avec soi-même</i>	Lyon	1768	Benoit	in-12, 3 volumes
Durand de Maillane, Pierre Toussaint	<i>Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale conféré avec les maximes et la jurisprudence de France, c'est-à-dire avec les usages &amp; libertés de l'Eglise</i>	Lyon	1770	Benoit	in-4, 4 vol. 2nd édition revue, corrigée & augmentée par l'auteur
Durand de Maillane, Pierre Toussaint	<i>Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale conféré avec les maximes et la jurisprudence de France...</i>	Lyon	1776	Joseph	in-4, 5 vol.
Durand de Maillane, Pierre Toussaint	<i>Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale par le citoyen D*** médecin et B., à L.C. de L.</i>	Lyon	1787	Joseph	in-8, 6 vol.
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne</i>	Lyon	1728	Marcellin	in-folio, 3 vol.
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne</i>	Lyon	1759	Frères	in-folio, 3 vol.
Académie française	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	Lyon	1772	Duplain	in-4, 2 vol,
Académie française	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	Lyon	1776	Joseph	in-4, 2 vol.
Académie française	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	Lyon	1777	Joseph	in-4, 2 vol. 644 p.
Antonini, Annibale (abbé)	<i>Dictionnaire françois, latin et italien, contenant non seulement un abrégé du dictionnaire de l'Académie, mais aussi tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les meilleurs lexicographies, etymologistes et glossaires, qui ont paru dans différentes langues... par Mr l'abbé Annibal Antonini</i>	Lyon	1770	Benoit	in-4, 2 vol.
Antonini, Annibale (abbé)	<i>Dictionnaire françois, latin et italien, contenant non seulement un abrégé du dictionnaire de l'Académie, mais aussi tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les meilleurs lexicographies, etymologistes et glossaires, qui ont paru dans différentes langues... par Mr l'abbé Annibal Antonini</i>	Lyon	1770	Pierre	in-4, 2 vol.
Antonini, Annibale (abbé)	<i>Dictionnaire françois, latin et italien, contenant un abrégé du dictionnaire de la Crusca</i>	Lyon	1762	Duplain	in-4, 2 vol.

Antonini , Annibale (abbé)	<i>Dictionnaire italien, latin et françois, contenant un abrégé du Dictionnaire de la crusca, &amp; tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les meilleurs lexicographes, ethymologistes &amp; glossaires, qui ont paru en différentes langues</i>	Lyon	1760	Frères	in-4, 2 vol.
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet</i>	Lyon	1760	Pierre	
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet</i>	Lyon	1761	Frères	in-16, 775 p.
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet</i>	Lyon	1761	Frères	in-8, 655 p.
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet</i>	Lyon	1770	Benoit	in-8
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet</i>	Lyon	1774	Pierre	in-8, IV, 676 p.
Richelet, Pierre	<i>Dictionnaire portatif de la langue française</i>	Lyon	1756	Frères	In-8, IV, 670 p.
Thiroux, Etienne	<i>Direction spirituelle pour servir de règle à tous les chrétiens</i>	Lyon	1730	Marcellin	in-8, 379 p.
Cordemoy, Géraud de	<i>Discernement du corps et de l'âme en six discours, pour servir à l'éclaircissement de la physique (le)</i>	Lyon	sd	Marcellin	In-12, XXIV, 214 p.
Millot, Claude-François-Xavier	<i>Discours académiques sur divers sujets: écrits de philosophie pédagogique, pédagogique, morale</i>	Lyon	1760	Frères	In-8, XL, 379 p.
Grégoire de Naziance	<i>Discours de Saint Grégoire de Naziance contre l'empereur Julien l'Apostat</i>	Lyon	1733	Marcellin	in-12, 395 p.
Grégoire de Naziance	<i>Discours de Saint Grégoire de Naziance contre l'empereur Julien l'Apostat</i>	Lyon	1735	Marcellin	in-12, 395 p.
Desrues Philippe-François	<i>Discours prononcé par le citoyen Desrues, électeur</i>	Paris	1793	Pierre-Jacques	8p.
Bocquillot, Lazare-André	<i>Dissertation sur les tombeaux de Quarrée, village du duché de Bourgogne, dans le ressort du bailliage royal d'Avalon, qui est une paroisse &amp; archiprêtré du diocèse d'Autun</i>	Lyon	1724	Marcellin	In-8, 15 p.
Antonini, Annibale (abbé)	<i>Dizionario italiano, latino e francese... raccolto dall'abbate .</i>	Lyon	1770	Benoit	in-4, 2 vol.
Leprince de Beaumont, Marie	<i>Education complète, ou Abrégé de l'histoire universelle mêlé de géographie et de chronologie</i>	Lyon	1762	Frères	in-12, 3 vol.
Bourgelat, Claude	<i>Elemens d'hippiatrique</i>	Lyon	1750	Frères	in-8, 2 tomes en 3 vol.

Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Bourgelat, Claude	<i>Elémens d'hippiatrique, ou Nouveaux principes sur la connoissance et sur la médecine des chevaux</i>	Lyon	1753	Frères	in-8, 2 vol.
Dumas, Joseph	<i>Eloge de d'Alembert, qui a concouru pour le prix extraordinaire proposé par l'Académie française pour l'année 1788</i>	Londres Paris	1789	Pierre-Jacques	in-8, 54 p.
Lorthe, Gabriel Antoine de	<i>Eloge de Jean-Jacques Rousseau : mis au concours de 1790</i>	Paris	1790	L'auteur Pierre-Jacques Les Marchands de nouveautés	
Mascarany, Melle de	<i>Eloge historique de Maximilien de Béthune, duc de Sully, grand-mâitre de l'artillerie, maréchal de France, et principal ministre de Henri IV</i>	Lyon	1763	Benoît	In-8°, 67 p.
Bollioud Mermet, Louis	<i>Essai sur la lecture et sur la Bibliomanie</i>	Lyon La Haye	1765	Pierre	in-12
Bollioud Mermet, Louis	<i>Essai sur la lecture et sur la Bibliomanie</i>	Amsterda m Lyon	1765	Pierre	In-8, XVI-125 p.
Juvenel de Carlencas, Félix de	<i>Essai sur l'histoire des belles lettres, des sciences et des arts</i>	Lyon	1757	Frères	in-12
Pope, Alexander	<i>Essai sur l'homme, nouvellement traduit de l'anglois, avec des notes critiques ; et un Discours sur la philosophie angloise</i>	Lyon	1761	Duplain	in-12, LIV, 244 p.
Pope, Alexander	<i>Essai sur l'homme, nouvellement traduit de l'anglois, avec des notes critiques ; et un Discours sur la philosophie angloise</i>	Lyon	1761	Frères	in-18, LIV, 244 p.
Pope, Alexander	<i>Essai sur l'homme, nouvellement traduit de l'anglois, avec des notes critiques ; et un Discours sur la philosophie angloise</i>	Lyon	1761	Frères	in-8, LIV, 244 p.
Juvenel de Carlencas, Félix de	<i>Essais sur l'histoire des belles-lettres, des sciences &amp; des arts</i>	Lyon	1740	Marcellin Benoît	in-12, 2 vol.
Juvenel de Carlencas, Félix de	<i>Essais sur l'histoire des belles-lettres, des sciences &amp; des arts</i>	Lyon	1749	Frères	In-8, 4 vol.
Juvenel de Carlencas, Félix de	<i>Essais sur l'histoire des belles-lettres, des sciences &amp; des arts</i>	Lyon	1757	Frères	in-8, 4 vol.
s.n.	<i>Examen de la doctrine et des procédures du Parlement de Provence en la présente année pour les choses appartenantes à la religion</i>	Lyon	1754	Duplain	in-12
s.n.	<i>Exercices spirituels pour une retraite de dix jours</i>	Lyon	1764	Pierre	
Spallanzani, Lazzaro	<i>Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux &amp; des plantes. Avec une ébauche de l'histoire des êtres organisés avant leur fécondation . Traduit par Jean Sénébier</i>	Paris Pavie Genève	1787	Pierre-Jacques	in-8, 413 p. Impr Bonnant
Garnier, Pierre,	<i>Formules de médecine, Latines &amp; Françoises, pour le grand Hôtel-Dieu de Lyon (les)</i>	Lyon	1764	Benoît	in-12, XXXI, 346 p.

## Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Antonini, Annibale (abbé)	<i>Grammaire italienne, pratique et raisonnée</i>	Lyon	1759	Frères	in-12, 430 p.
Antonini, Annibale (abbé)	<i>Grammaire italienne, pratique et raisonnée</i>	Lyon	1763	Pierre	in-12, 430 p.
Millot, Claude-François-Xavier	<i>Harangues d'Eschine et de Démosthène sur la couronne</i>	Lyon	1764	Benoit	in-12, XXX, 301 p.
Boule, Jean-Charles, père	<i>Histoire abrégée de la vie, des vertus et du culte de Saint Bonaventure de l'ordre des frères mineurs, cardinal-évêque d'Albano, docteur de l'église, et patron de la ville de Lyon</i>	Lyon	1747	Frères Delaroche, Aimé, imprimeur	in-12
Boule, Jean-Charles, père	<i>Histoire abrégée de la vie, des vertus et du culte de Saint Bonaventure de l'ordre des frères mineurs, cardinal-évêque d'Albano, docteur de l'église, et patron de la ville de Lyon</i>	Lyon	1747	Frères Delaroche Aimé, imprimeur	in-8, XV, 213 p.
Hau-Kiou-Choaan	<i>Histoire chinoise</i>	Lyon	1766	Benoit	in-12, 4 tomes en 2 volumes, avec figures
Mallet, Paul Henri	<i>Histoire de Dannemarc</i>	Lyon	1766	Pierre	in-8, 6 vol.
Kracheninnikov, Stepan Petrovitch	<i>Histoire de Kamtschatka, des îles Kurilski et des contrées voisines, publiée à Pétersbourg, en langue russe, par ordre de S.M. Impériale</i>	Lyon	1767	Benoit	in-12, 2 vol., cartes Traduite par M.E*** [Eidous]
Kracheninnikov, Stepan Petrovitch	<i>Histoire de Kamtschatka, des îles Kurilski et des contrées voisines, publiée à Pétersbourg, en langue russe, par ordre de S.M. Impériale, traduite par M. E*** [eidous]</i>	Lyon	1767	Benoit	In-8°, 2 vol.
Kracheninnikov, Stepan Petrovitch	<i>Histoire de Kamtschatka, des îles Kurilski et des contrées voisines, publiée à Pétersbourg, en langue russe, par ordre de S.M. Impériale, traduite par M. E*** [eidous]</i>	Lyon	1767	Benoit	in-12, 2 vol.
Vojeu de Brunen, M	<i>Histoire de la conquete de la Chine par les Tartares Manchoux ; à laquelle on a joint un accord chronologique des annales de la monarchie chinoise</i>	Lyon	1754	Frères	in-12, 2 vol.
Terrasson, Antoine	<i>Histoire de la jurisprudence romaine, contenant son origine et ses progrès depuis la fondation de Rome jusqu'à présent... Avec un recueil de ce qui nous reste de contrats...</i>	Lyon	1750	Frères	in-folio, XXIV, 484, 154 p.
s.n.	<i>Histoire de la Société royale des Sciences : établie à Montpellier : avec les mémoires de mathématiques et de physique, tirés des registres de cette société</i>	Lyon	1766	Benoit	in-4, XVI, [8], 276, 400 p. [10], 2 parties en 1 vol

## Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Mythies, S.	<i>Histoire de Lucie Wellersé crité par une dame. Trad. De l'anglais par M***</i>	Lyon	1766	Benoit	in-12, 2 vol
Orléans, Pierre-Joseph d'	<i>Histoire de M. Constance, premier ministre du roi de Siam, et de la dernière révolution de cet état</i>	Lyon	1754	Frères	In-12, XXVIII, 234 p.
Exquemelin, Alexandre Olivier	<i>Histoire des aventuriers flibustiers</i>	Lyon	1774	Benoit Joseph	in-12, 4 vol.
Exquemelin, Alexandre Olivier	<i>Histoire des aventuriers flibustiers</i>	Lyon	1774	Benoit Joseph	in-8, 428 p.
Exquemelin, Alexandre Olivier	<i>Histoire des aventuriers flibustiers</i>	Paris	1775	Benoit Joseph	16,5 cm, 4 vol.
Deville, Nicolas François	<i>Histoire des plantes de l'Europe, et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique &amp; d'Amérique, Où l'on voit leurs figures, leurs noms, en quel temps elles fleurissent, &amp; le lieu où elles croissent...</i>	Lyon	1737	Marcellin Benoit	in-12, 2 vol. illus.
Deville, Nicolas François	<i>Histoire des plantes de l'Europe, et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique &amp; d'Amérique, Où l'on voit leurs figures, leurs noms, en quel temps elles fleurissent, &amp; le lieu où elles croissent...</i>	Lyon	1737	Marcellin Benoit	in-8, 2 tomes en 2 vol.
Deville, Nicolas François	<i>Histoire des plantes de l'Europe, et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique &amp; d'Amérique, Où l'on voit leurs figures, leurs noms, en quel temps elles fleurissent, &amp; le lieu où elles croissent...</i>	Lyon	1753	Frères	17 cm, 2 vol. illus.
Deville, Nicolas François	<i>Histoire des plantes de l'Europe, et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique &amp; d'Amérique, Où l'on voit leurs figures, leurs noms, en quel temps elles fleurissent, &amp; le lieu où elles croissent...</i>	Lyon	1762	Frères	in-12, 1 vol. illus. 18 cm
Deville, Nicolas François	<i>Histoire des plantes de l'Europe, et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique &amp; d'Amérique, Où l'on voit leurs figures, leurs noms, en quel temps elles fleurissent, &amp; le lieu où elles croissent...</i>	Lyon	1766	Pierre	in-12, 2 vol
Eidous, Marc-Antoine	<i>Histoire des principales découvertes faites dans les arts et les sciences, surtout dans les branches importantes du commerce, de la navigation et des plantations dans toutes les parties du monde</i>	Lyon	1767	Benoit	In-12, XX, 396 p. Traduite de l'anglais par M. E. [Eidous] Rue Mercière, à l'Aigle
Huet, Pierre-Daniel	<i>Histoire du commerce et de la navigation des anciens</i>	Lyon	1763	Benoit	In-8, XXIV, 496 p.
Lediard, Thomas	<i>Histoire navale d'Angleterre, depuis la conquête des Normands en 1066, jusqu'à la fin del'année 1734</i>	Lyon	1751	Frères	in-4, 3 vol., frontisp. Grave, Impr Delaroché
Dufourny de Villiers, Louis-Pierre	<i>Homme libre à tous les hommes dignes de la liberté (I')</i>	Paris	sd	Pierre-Jacques	In-fol

## Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

s.n.	<i>Il medesimo</i>	Lyon	1770	Benoit	in-4, 2 vol
Cullen, William	<i>Institutions de médecine pratique, traduites sur la quatrième et dernière édition de l'ouvrage anglais de m. Cullen</i>	Paris	1785	Pierre-Jacques	in-8, 2 vol., XLVIII, 436 p. + 500 p.
Du Bousquet	<i>Instructions militaires sur le service de garnison et de campagne</i>	Lyon	1769	Benoit	in-12, 2 vol.
Lorthe, Gabriel-Antoine de	<i>Intrigue punie, comédie en 5 actes... (l') par M. de L. [Lorthe]</i>	Paris	1785	Pierre-Jacques	In-8°, 96 p.
Macbride, David	<i>Introduction méthodique à la théorie et à la pratique de la médecine</i>	Paris	1787	Pierre-Jacques	in-8, 2 vol., XXXXVIII, 404-21 cm.-[1], 595, [7] p.)
Lenoir, Jean-Charles-Pierre	<i>Jugement rendu par M. Lenoir</i>	Paris	1777	PG Simon	8 p.
Montjoie, Félix-Louis-Christophe, Ventre de la Touloubre dit Galart de	<i>Lettre sur le magnétisme animal où l'on examine la conformité des opinions des peuples anciens &amp; modernes, des sçavans, &amp; notamment de M. Bailly avec celles de M. Mesmer, &amp; où l'on compare ces mêmes opinions au rapport des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal</i>	Paris Philadelphi a	1784	Pierre-Jacques	in-8, VIII, 136 p.
Robespierre, Maximilien de	<i>Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettans</i>	Paris	1792	Pierre-Jacques	in-8, 2 vol.
Gonzague, Princesse de	<i>Lettres de Mme la Princesse de G*** (de Gonzague), écrites à ses amis... pendant... ses voyages en Italie, en 1779 et suivantes</i>	Paris	1790	Pierre-Jacques	in-12, 2 tomes en vol. (XII-212, 234 p.)
Académie des sciences	<i>Lettres-patentes et règlemens de l'Académie des sciences et des belles lettres de Lyon</i>	Lyon	1753	Frères	in-4, 21 p.
Académie des sciences	<i>Lettres-patentes et règlemens de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon suivi de deux notices concernant les prix décernés par l'Académie en 1773-1777</i>	Lyon	1758	Frères	in-4, 36 p.
Dinouart, Joseph-Antoine-Toussaint (Abbé)	<i>Manuel des pasteurs</i>	Lyon	1764	Pierre	In-12, 2 vol.
Dinouart, Joseph-Antoine-Toussaint (Abbé)	<i>Manuel des pasteurs : contenant I. Les règles de l'Eglise dans l'administration des sacrements, &amp; dans les fonctions du saint ministère. II. Les formules de tous les actes &amp; les exhortations qui y sont relatives. III. Les secours spirituels pour la consolation des malades &amp; des mourants. IV. Les pronostics dangereux dans les maladies pour l'administration du Saint Viatique... On y a joint des prières particulieres aux ecclésiastiques pour sanctifier chaque jour</i>	Lyon	1768	Pierre	in-12, 3 vol.

**Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802**

Alléon-Dulac, Jean-Louis	<i>Mélanges d'histoire naturelle par M. A.-D.</i>	Lyon	1765	Benoit	in-12
Alléon-Dulac, Jean-Louis	<i>Mélanges d'histoire naturelle par M. A.-D.</i>	Lyon	1765	Benoit	in-8, 6 volumes
Alléon-Dulac, Jean-Louis	<i>Mélanges d'histoire naturelle par M.A.D.</i>	Lyon	1763	Duplain	in-8, 6 volumes, fig.
Barberet, Denis	<i>Mémoire qui a remporté le prix de physique de l'année 1761, au jugement de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, par M. Barberet... (Quelles sont les causes qui font pousser le vin ? Quels sont les moyens de prévenir cet accident et d'y remédier...)</i>	Lyon		Frères	in-12, 89 p. Grande rue Mercière Impr Delaroché
Barberet, Denis	<i>Mémoire qui a remporté le prix de physique de l'année 1761, au jugement de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, par M. Barberet... (Quelles sont les causes qui font pousser le vin ? Quels sont les moyens de prévenir cet accident et d'y remédier sans que la qualité du vin devienne nuisible à la santé ?)</i>	Lyon	1761	Frères	in-12, 89 p. Grande rue Mercière Impr Delaroché
Beraud, Laurent	<i>Mémoire sur les éclipses annulaires de soleil, Et principalement sur celle du 1er Avril de cette année 1764.</i>	Lyon	1764	Pierre	in-12, 38 p.
s.n.	<i>Mémoire sur les éclipses annulaires de soleil, Et principalement sur celle du 1er Avril de cette année 1764.</i>	Lyon	1764	Pierre	in-8
Miremont, Anne d'Aubourg de La Boire, Comtesse de	<i>Mémoires de Madame la marquise de Cremy écrits par elle-même</i>	Lyon	1766	Pierre	in-8, 2 vol., 462 p.
Arène, Antoine	<i>Meygra Entreprisa Catoliqui Imperatoris quando de anno Domini 1536 veniebat per Provensam bene corrassatus in prostam prendere Fransam cum Villis de Provensa, ropter Grossas Emenutas gentes rejohire : per Atonium Arenam Bastifausata</i>	Lyon	1760	Frères Delaroché, Aimé, imprimeur	in-8, VXXI-104 p.
sn	<i>Morale chrétienne en forme de méditations sur les fins dernières de l'homme, les péchés et les vertus</i>	Lyon	1732	Frères	In-18, VIII, 436 p.
Diannyère, Antoine	<i>Notice sur la vie et les ouvrages de Condorcet</i>	Paris	1795	Pierre-Jacques	In-8, 50 p.
La Varenne, François Pierre de	<i>Nouveau cuisinier françois, ou l'Ecole des ragouts... Par le sieur de La Varenne</i>	Lyon	1727	Marcellin	In-12, 456 p.
Demun, J.-J.	<i>Observations sur les colonies françaises, dans leurs rapports actuels avec la France. 21 novembre 1792</i>	Paris	1792	Pierre-Jacques	In-8, 30 p.
Chrysostome de Monistrol	<i>Octave de l'Assomption de la Sainte Vierge, avec le panégyrique de St Joseph son époux</i>	Lyon	1733	Marcellin	485 p., 16 cm

## Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Labé, Louise Charly, dite	<i>Œuvres de Louise Charly... dite Labé, surnommée la belle cordière</i>	Lyon	1762	Frères	in-12
Labé, Louise Charly, dite	<i>Œuvres de Louise Charly... dite Labé, surnommée la belle cordière</i>	Lyon	1762	Frères	In-8, XXXIV-212 p. fig. et frontisp. Gravés d'après Nonnotte
Spallanzani, Lazzaro	<i>Œuvres de M. l'abbé Spallanzani</i>	Paris Pavie Genève	1787	Pierre-Jacques	in-8, 2 vol. <b>Impr Bonnant</b>
Spallanzani, Lazzaro	<i>Œuvres de M. l'abbé Spallanzani</i>	Paris	1787	Pierre-Jacques	in-8, 3 vol.
Ferrière, M. de	<i>Œuvres de Me Jean Bacquet,... augmentées de plusieurs questions, décisions et arrêts des Cours souveraines de France, par M. Claude de Ferrière</i>	Lyon	1744	Frères	in-folio, 2 volumes
Glatigny, Gabriel de	<i>Œuvres posthumes de M. de *** [Glatigny], contenant ses harangues au Palais, ses discours académiques, etc.</i>	Lyon	1757	Frères	In-8°, 442 p. et 1 f. d'errata
Glatigny, Gabriel de	<i>Œuvres posthumes de M. de *** [Glatigny], contenant ses harangues au Palais, ses discours académiques, etc.</i>	Lyon	1757	Frères	in-12
Bacquet Jean	<i>Œuvres. Augmentées de plusieurs Questions, Décisions &amp; Arrêts des Cours Souveraines de France, Par M. Claude De Ferrière, Avocat au Parlement, &amp; Professeur en Faculté des Droits de Reims : Et Augmentées Considérablement dans cette nouvelle &amp; dernière édition</i>	Lyon	1744	Duplain	In folio, 2 vol., VI, 651 p.-760 p.
Tissot, Samuel Auguste André David	<i>Onanisme, dissertation sur les maladies produites par la masturbation, l'</i>	Lausanne [i.e.Lyon ?]	1782	François Grasset [i.e. JB Duplain?]	in-12, 264 p.
Baglivi, Giorgio	<i>Opera omnia medico-practica, et anatomica</i>	Paris	1788	Pierre-Jacques	in-8, 2 volumes ill.
Spallanzani, Lazzaro	<i>Opuscules de physique, animale et végétale, par Mr. L'abbé Spallanzani... Augmentés de ses Expériences sur la digestion de l'homme &amp; des animaux, traduits de l'italien par Jean Senebier... On y a joint plusieurs lettres relatives à ces Opuscules écrites à Mr. l'abbé Spallanzani par Mr. Charles Bonnet &amp; par d'autres naturalistes...</i>	Paris	1787	Pierre-Jacques	in-12, 3 vol.

Spallanzani, Lazzaro	<i>Opuscules de physique, animale et végétale, par Mr. L'abbé Spallanzani... Augmentés de ses Expériences sur la digestion de l'homme &amp; des animaux, traduits de l'italien par Jean Senebier... On y a joint plusieurs lettres relatives à ces Opuscules écrites à Mr. l'abbé Spallanzani par Mr. Charles Bonnet &amp; par d'autres naturalistes...</i>	Paris Pavie	1787	Pierre-Jacques	in-8, 2 volumes
Spallanzani, Lazzaro	<i>Opuscules de physique, animale et végétale, par Mr. L'abbé Spallanzani... Augmentés de ses Expériences sur la digestion de l'homme &amp; des animaux, traduits de l'italien par Jean Senebier... On y a joint plusieurs lettres relatives à ces Opuscules écrites à Mr. l'abbé Spallanzani par Mr. Charles Bonnet &amp; par d'autres naturalistes...</i>	Paris	1787	Pierre-Jacques	in-8, 3 vol.
Lafitau, Pierre-François	<i>Oraison funèbre de très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe V, roy d'Espagne et des Indes, prononcée dans l'église de Notre-Dame le 15 décembre 1746</i>	Paris Lyon	1746	Frères	in-4, 32 p.
Jacquet, Louis	<i>Parallèle des tragiques grecs et français</i>	Lille Lyon	1760	Frères	In-12, XII-223 p.
Brunet, Jean-Louis	<i>Parfait Notaire apostolique et procureur des officialités, contenant les règles et les formules de toute sorte d'actes ecclésiastiques (le)</i>	Lyon	1775	Joseph	in-4, 2 vol.
Stoll, Maximilian	<i>Pars prima rationis medendi in vosocomio pratico vindobonensi</i>	Paris	1787	Pierre-Jacques	in-8, 2 parties en 1 vol.
Stoll, Maximilian	<i>Pars prima rationis medendi in vosocomio pratico vindobonensi</i>	Paris	1787	Pierre-Jacques	in-8, 3 tomes en 1 vol.
Michel, d'Avignon	<i>Peinture (la), poëme couronné aux Jeux Floraux, le 3 Mai 1767</i>	Lyon	1767	Frères	in-8, 11 p.
Lallemant, Nicolas	<i>Petit apparat royal (le), ou Nouveau dictionnaire français et latin...</i>	Lyon	1755	Frères	in-8
Lallemant, Nicolas	<i>Petit apparat royal (le) ou nouveau dictionnaire français et latin</i>	Lyon	1726	Marcellin	in-8
Dagoumer, Guillaume	<i>Philosophia ad usum scholae accommodata</i>	Lyon	1746	Frères	in-12, 4 volumes
Dagoumer, Guillaume	<i>Philosphia ad usum scholae accommodata</i>	Lyon	1757	Frères	in-12, 6 vol.
Brulley, Augustin-Jean	<i>Précis des manœuvres contre-révolutionnaires opérées dans la partie française de Saint-Domingue, et aperçu des moyens de restaurer cette colonie.</i>	Paris	sd	Pierre-Jacques	In-8, 38 p.

Dutrône la Couture, Jacques-François	<i>Précis sur la canne et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel, suivi de plusieurs mémoires sur le sucre, sur le vin de canne, sur l'indigo, sur les habitations &amp; sur l'état actuel de Saint-Domingue</i>	Paris	1790	Pierre-Jacques	In-8, 382 p.
Duran	<i>Projet de réforme de la médecine ou plan d'un nouveau système médical</i>	Paris	1802	Pierre-Jacques	In-8, 20 p.
Mages	<i>Protestation adressée par M. Mages aux législateurs de la République, contre son bannissement de Port-au-Prince en France, ordonné le 1er juillet 1792</i>	Paris	sd	Pierre-Jacques	In-8°, 7 p.
Stoll, Maximilian	<i>Rationis medendi in nosocamio practico &amp; emendatior</i>	Paris	1787	Pierre-Jacques	in-8, 2 vol., XII, 396-251 p.
Pernetti, Jacques	<i>Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire...</i>	Lyon	1757	Frères	in-12, 2 vol., frontisp. Et pl. gravées
Pernetti, Jacques	<i>Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire...</i>	Londres Paris	1757	Frères	in-8, 2 vol
Smith Adam	<i>Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : Traduit de l'anglois de M. Smith</i>	Paris	1788	Pierre-Jacques	in-8, 2 vol.
sn	<i>Récit de l'Avocat général***, aux Chambres assemblées du Public, sur le Magnétisme animal</i>	Paris Philadelphie	1785	Pierre-Jacques	in-8, 39 p.
s.n.	<i>Réflexions sur les projets de faire communiquer les deux mers par le centre du royaume, en passant par Lyon et Paris</i>	Lyon	1738	Marcellin Benoit	in-4, 27
Viret, Louis	<i>Réponse à la "Philosophie de l'histoire". Lettres a M. le marquis de C***</i>	Lyon	1767	Benoit	in-12, 480 p.
Lescalopier, Pierre	<i>Scholia seu breves Elucidationes in librum Psalmotum... Adduntur Scholia in Cantica Breviarii Romani</i>	Lugduni	1727	Marcellin	in-8
Perussault, Sylvain	<i>Sermons choisis du R.P.P. [Perussault]</i>	Lyon	1758	Frères	In-8, IV, 428 p.
Du Treul, Sébastien	<i>Sermons choisis de M.D.T.P.D.L.O.</i>	Lyon	1757	Frères	In-12, 2 vol.
Du Treul, Sébastien	<i>Sermons choisis de M.D.T.P.D.L.O.</i>	Lyon	1759	Frères	in-12, 2 vol.
Perussault, Sylvain	<i>Sermons choisis de M.D.T.P.D.L.O.</i>	Lyon	1759	Frères	in-12, 2 vol.
Perrussault, Sylvain	<i>Sermons choisis du R.P.P.***</i>	Lyon	1757	Duplain	in-12, 2 vol
Perrussault, Sylvain	<i>Sermons choisis du R.P.P.***</i>	Lyon	1758	Duplain	in-12, 2 vol, 428-472 p,
s.n.	<i>Sermons choisis T.I</i>	Lyon	1759	Frères	in-12, 1 vol.
Lafitau, Pierre-François	<i>Sermons de M. Lafitau, évêque de Sisteron. Carême</i>	Lyon	1746	Frères	in-12, 4 vol.
Lafitau, Pierre-François	<i>Sermons de M. Lafitau, évêque de Sisteron. Carême</i>	Lyon	1747	Frères	in-12, 4 vol.
Lafitau, Pierre-François	<i>Sermons de M. Lafitau, évêque de Sisteron. Carême</i>	Lyon	1752	Frères	in-12, 4 vol.
Lafitau, Pierre-François	<i>Sermons de M. Lafitau, évêque de Sisteron. Carême</i>	Lyon	1758	Frères	in-12, 4 vol, 17 cm

Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802

Lafitau, Pierre-François	<i>Sermons de M. Lafitau, évêque de Sisteron. Carême</i>	Lyon	1764	Benoît	in-12, 2 volumes
Lafitau, Pierre-François	<i>Sermons de M. Lafitau, évêque de Sisteron. Carême</i>	Lyon	1767	Benoît	in-12, 4 vol.
Scherlock, Thomas	<i>Sermons de M. Sherlock, évêque de Londres, trad. De l'anglois par le P. Houbigant, prêtre de l'Oratoire</i>	Lyon	1768	Benoît	in-12, 449 p.
Soanen, Jean (évêque de Senez, Mgr)	<i>Sermons sur différents sujets prêchés devant le Roi</i>	Lyon	1747	Benoît	in-12, 2 vol.
Soanen, Jean (évêque de Senez, Mgr)	<i>Sermons sur différents sujets prêchés devant le Roi</i>	Lyon	1767	Benoît	in-12, 2 vol.
Soanen, Jean (évêque de Senez, Mgr)	<i>Sermons sur différents sujets prêchés devant le Roi</i>	Lyon	1769	Benoît	2 vol.
Fabretti, Stefano	<i>Stephani Fabretti, ... Lyrica et epistolae</i>	Lyon	1747	Frères	In-8, pièces liminaires, 303 p. et l'index
Habert, Louis	<i>Theologia dogmatica et moralis ad usum Seminarii Catalaunensis</i>	Lyon	1755	Frères	in-12, 8 vol.
Houbigant, Charles-François	<i>Traduction des Pseaumes de David, selon la nouvelle version latine du texte hébreu, imprimée en 1753</i>	Lyon	1767	Benoît	in-12, 576 p.
Wenzel, Michel Jean-Baptiste de	<i>Traité de la cataracte, avec des observations qui prouvent la nécessité d'inciser la cornée transparente et la capsule du cristallin d'une manière diverse selon les différentes espèces de cataractes</i>	Paris	1786	Pierre-Jacques	In-8, XII, 224 p.
Pothier, Robert	<i>Traité de la procédure civile</i>	Paris	1776	Joseph	in-12, 330 p.
Fevret de Fontette, Charles-Marie	<i>Traité de l'abus, et du vrai sujet des appellations qualifiées du nom d'abus</i>	Lyon	1736	Marcellin Benoît	in-fol, 2 vol.-portr.gravé Nouvelle édition, corrigée & augmentée de sçavantes notes
Fevret de Fontette, Charles-Marie	<i>Traité de l'abus, et du vrai sujet des appellations qualifiées du nom d'abus</i>	Lyon	1796	Pierre-Jacques	2 vol.-2
Imbert-Delonnes, Ange-Bernard	<i>Traité de l'hydrocèle : cure radicale de cette maladie et traitement de plusieurs autres qui attaquent les parties de la génération de l'homme</i>	Paris	1785	Pierre-Jacques	in-8, XLVIII-428 p. - 20 cm
Imbert-Delonnes, Ange-Bernard	<i>Traité de l'hydrocèle : cure radicale de cette maladie et traitement de plusieurs autres qui attaquent les parties de la génération de l'homme</i>	Paris	1791	Pierre-Jacques	in-8, XXXIV-424 p. <b>2e édition</b>
Pomme	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations</i>	Lyon	1767	Benoît	in-8
Pomme, fils	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations</i>	Lyon	1765	Benoît	in-8, 521 p.

**Annexe 12 : Publications des Duplain : Marcellin, Pierre, Benoît, Pierre-Jacques, Joseph, 1710-1802**

Pomme, fils	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations</i>	Lyon	1769	Benoit	in-16, 2 vol.
Pomme, Pierre	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations</i>	Lyon	1763	Benoit	in-12
Pomme, Pierre	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations</i>	Lyon	1763	Benoit	in-8, XIX-[5], 447-[1]p.
Pomme	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide, une pratique sûre, fondée sur des observations</i>	Lyon	1767	Benoit	in-12
Pomme, Pierre	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide, une pratique sûre, fondée sur des observations</i>	Lyon	1769	Benoit	in-8, 2 vol, XXIV, 533 [3] p.
Pomme, Pierre	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations</i>	Lyon	1765	Benoit	In-12, XL, 527 p.
Pomme, Pierre	<i>Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur des observations</i>	Lyon	1765	Benoit	in-16, XXXVI, 521 p.
Boucher d'Argis, Antoine-Gaspard	<i>Traité des gains nuptiaux et de survie, qui sont en usage dans les païs de droit écrit... par M. Antoine-Gaspard Boucher d'Argis</i>	Lyon	1738	Marcellin Benoit	In-4, préface, 360 p. et tables
Rebeyrolis, abbé	<i>Vies des Saints (les), recueillies des auteurs les plus fidèles. Avec des réflexions sur la vie de chaque Saint</i>	Lyon	1726	Marcellin	in 12, 4 vol
Rebeyrolis, abbé	<i>Vies des Saints (les), recueillies des auteurs les plus fidèles. Avec des réflexions sur la vie de chaque Saint</i>	Lyon	1740	Duplain	in-12, 4 vol.
Rebeyrolis, abbé	<i>Vies des Saints (les), recueillies des auteurs les plus fidèles. Avec des réflexions sur la vie de chaque Saint</i>	Lyon	1744	Frères	in-12, 2 tomes en 1 vol.
Bulkeley, John	<i>Voyage à la mer du Sud, fait par quelques officiers commandant le vaisseau le Wager ; pour servir de suite au voyage de Georges Anson</i>	Lyon	1756	Frères	in-12
Bulkeley, John	<i>Voyage à la mer du Sud, fait par quelques officiers commandant le vaisseau le Wager ; pour servir de suite au voyage de Georges Anson</i>	Lyon	1756	Frères	in-4, XVI, 185 p.
Boislandry, François-Louis Legrand de	<i>Vues impartiales sur l'établissement des Assemblées provinciales, sur leur formation, sur l'impôt territorial et sur les traités</i>	Londres Paris	1787	Pierre-Jacques	In-8, 90 p.



## Annexe 13 – Vies professionnelles des Duplain, Grabit et Le Roy

Tableau réalisé d'après les données de *l'Almanach de Lyon* pour les années 1730 à 1796. Nous retraçons le lieu d'exercice des libraires, leur fonction ainsi que la localisation dans la source.

Dates	Noms	Lieux	Fonctions	Sources
1730				
1731	-	-	-	-
1732	-	-	-	-
1733	-	-	-	-
1734	-	-	-	-
1735	-	-	-	-
1736	Pierre	Rue Mercière	Reçu libraire	Almanach, p 182
1737	-	-	-	-
1738	Marcellin Pierre	Rue Mercière Rue Mercière	Ancien syndic	Almanach, p 48 Almanach, p 49
1739	Marcellin Pierre	Rue Mercière Rue Mercière	Ancien syndic	Almanach, p.47 Almanach, p.48
1740	Marcellin Pierre	Rue Mercière Rue Mercière	Ancien syndic Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p 49 Almanach, p 50
1741	Pierre Vve Marcellin Duplain Benoît	Rue Mercière Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p 52 Almanach p 52 Almanach p 52
1742	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach , p 183 Almanach, p 184
1743	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p 114 Almanach, p 114
1744	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 154 Almanach, p. 154
1745	Pierre Benoît	Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p 153 Almanach, p 153
1746	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 152 Almanach, p. 152
1747	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 188 Almanach, p. 188
1748	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 162 Almanach, p. 162
1749	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 162 Almanach, p. 162
1750	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 158 Almanach, p. 158
1751	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 155 Almanach, p. 155
1752	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p. 155 Almanach, p. 155
1753	Pierre Benoît	Rue Mercière Rue Mercière	Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p 147 Almanach, p 147
1754	Pierre Benoît – asso Pierre	Rue Mercière Rue Mercière	Syndic Adjoint de la chambre syndicale	Almanach, p 147 Almanach, p 147
1755	Pierre  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Syndic	Almanach, p 201  Almanach, p 201
1756	Pierre Benoît	Rue Mercière	Syndic	Almanach, p 139 Almanach, p 139
1757	Pierre	Rue Mercière	Syndic	Almanachp 140

	Benoît		Ancien adjoint	Almanach, p 140
<b>1758</b>	Pierre Benoît	Rue Mercière	Syndic Ancien adjoint	Almanach, p 140 Almanach, p 140
<b>1759</b>	Pierre  Benoît	Rue Mercière	Syndic M.M. les Frères Duplain, Libraires de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p 141 Almanach, p. 34  Almanach, p 142
<b>1760</b>	Pierre  Benoît	Rue Mercière	Syndic M.M. les Frères Duplain, Libraires de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p 141 Almanach  Almanach, p 141
<b>1761</b>	Pierre  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Syndic M.M. les Frères Duplain, Libraires de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p. 154 Almanach  Almanach, p 154
<b>1762</b>	Pierre  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Syndic M.M. les Frères Duplain, Libraires de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p. 160 Almanach  Almanach, p 160
<b>1763</b>	Pierre  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Syndic M.M. les Frères Duplain, Libraires de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p 160 Almanach Rapport Bourgelat Almanach, p 160
<b>1764</b>	Pierre  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Syndic M. Duplain, l'aîné, Libraire de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p 160 Almanach  Almanach, p 160
<b>1765</b>	Pierre  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Syndic M. Duplain, l'aîné, Libraire de l'Académie Ancien Adjoint	Almanach, p. 164 Almanach  Almanach, p. 164
<b>1766</b>	Pierre, l'Ainé  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Ancien syndic M. Duplain, l'aîné, Libraire de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p. 180 Almanach  Almanach, p. 180
<b>1767</b>	Pierre l'aîné  Benoît	Rue Mercière  Rue Mercière	Ancien syndic M. Duplain, l'aîné, Libraire de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p 183 Almanach  Almanach, p 183
<b>1768</b>	Pierre l'aîné  Benoît Leroy, Amable	Rue Mercière  Rue Mercière	Ancien syndic M. Duplain, l'aîné, Libraire de l'Académie Ancien adjoint	Almanach, p 181   Almanach, p 181
<b>1769</b>	Vve de Pierre Benoît Leroy Amable	Rue Mercière Rue Mercière	Ancien adjoint	Almanach, p 181 Almanach, p 181
<b>1770</b>	-	-	-	-
<b>1771</b>	Benoît Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Mercière	Syndic	Almanach, p 196
<b>1772</b>	Benoît Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Mercière	Syndic	Almanach, p 206
<b>1773</b>	Benoît Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Mercière	Syndic	Almanach, p. 206
<b>1774</b>	Vve de Pierre Benoît Joseph-Benoît (1771)	Rue Mercière Rue Buisson Rue Buisson	Syndic	Almanach, p 181 Almanach, p 180 Almanach, p 181

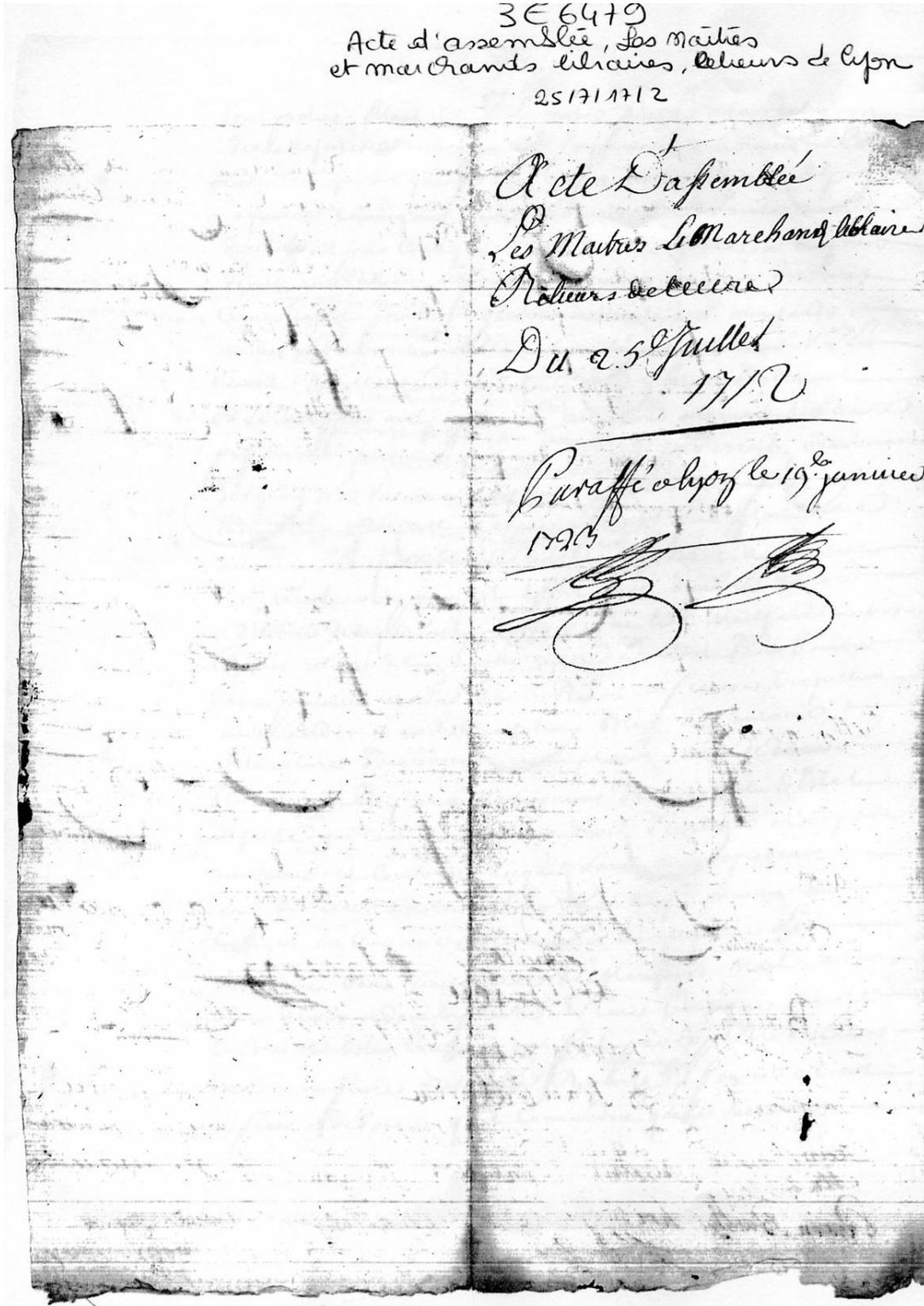
	Pierre-Jacques (1770) Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue de la Monnoie Rue Mercière Rue Mercière		Almanach, p 181
<b>1775</b>	Vve de Pierre Duplain Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Buisson  Rue Mercière	Commissaire et agent littéraire pour la librairie clandestine.	Almanach, p. 199 Almanach, p. 199  Almanach, p. 199
<b>1776</b>	Vve de Pierre Duplain Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Buisson Rue Mercière		Almanach, p. 200 Almanach, p. 199  Almanach, p. 199
<b>1777</b>	Vve de Pierre Duplain Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Buisson  Rue Mercière	Condamné le 27/9/1777 pour avoir vendu des livres contrefaits <sup>3</sup> . Entre en apprentissage à Paris en juin 1777	Almanach, p. 202  Almanach, p. 202
<b>1778</b>	Vve de Pierre Duplain Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Buisson  Rue Mercière		Almanach, p. 202 Almanach, p. 201 Almanach, p. 201
<b>1779</b>	Vve de Pierre Duplain Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Rue Royale  Rue Mercière		Almanach, p. 204  Almanach, p. 204  Almanach, p. 203
<b>1780</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière  Rue Mercière		Almanach, p. 207  Almanach, p. 206
<b>1781</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière  Rue Mercière		Almanach, p. 209 Almanach, p. 208
<b>1782</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière  Rue Mercière		Almanach, p. 227 Almanach, p. 226
<b>1783</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Paris Rue Mercière		Almanach, p. 227  Almanach, p. 226
<b>1784</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques – Paris Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière  Rue Mercière		Almanach, p. 228  Almanach, p. 227
<b>1785</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Paris Rue Mercière		Almanach, p. 228  Almanach, p. 227
<b>1786</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice	Rue Mercière Paris Rue Mercière		Almanach, p. 228  Almanach, p. 227

<sup>3</sup> Mémoire à consulter, et consultation pour le Sieu Joseph Duplain. Libraire à Lyon, 8 p. BML, fonds ancien 160319.

	Leroy Amable			
<b>1787</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Paris Rue Mercière		Almanach, p. 228 Almanach, p. 227
<b>1788</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Paris Rue Mercière		Almanach, p. 232 Almanach, p. 231
<b>1789</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Paris Rue Mercière		Almanach, p. 234 Almanach, p. 233
<b>1790</b>	Vve de Pierre Duplain Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière Paris Rue Mercière		Almanach, p. 179 Almanach, p. 178
<b>1791</b>	Pas de Duplain Grabit Joseph-Sulpice Leroy Amable	Rue Mercière		Almanach, p. 172
<b>1792</b>	Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice	Paris Paris Rue Mercière		
<b>1793</b>	Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice	Paris Paris Rue Mercière		
<b>1794</b>	Joseph-Benoît Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice	Paris Paris Rue Mercière		
<b>1795</b>	Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice	Paris Rue Mercière		
<b>1796</b>	Pierre-Jacques Grabit Joseph-Sulpice	Paris Rue Mercière		

**Reproductions de documents : documents classés par ordre chronologique**

Annexe 14 – Acte d'assemblée, les maîtres et marchands libraires, relieurs de Lyon,  
25/7/1712 – ADR, 3<sup>E</sup>6479





Actuellement Les Con<sup>ors</sup> du Roy no<sup>res</sup> aly on sous signee  
 present Presente S<sup>rs</sup> Pierre Ruol et francois Expillieu marchands  
 maîtres Libraires relieurs & liures de luy on d maîtres gardes  
 En charges de luy on commune, autours de launlior, Michel Guiston,  
 Pierre Lancelot, Barthelémy Blau, Les Dutarrie, Jacques Sarrazin  
 autours Dapin, Jean Baptiste Cabot, Thomas Dorves, nicolas de  
 Jean Baptiste Pierre Lambert, Pierre Otau, Otauot Paquet, Jean  
 Otauot dequand, autours Macquiey, Pierre Otauot ou Pierre  
 Otauot dequand, Pierre Maardet, Cristophle, Mi gallet, autours de launlior  
 Simon de launlior, Jean Otauot de launlior, Mi gallet, Claude Otauot  
 Jean Jacques Otauot, Denis Otauot, Otauot de launlior, Otauot de launlior,  
 Claude Otauot, autours de launlior & Otauot de launlior  
 aussy Tous marchands maîtres Libraires relieurs de luy on  
 commune La pluralité au dela des Trois quarts de luy on  
 commune, assembles En une Sale du loit de des Neuvois  
 de launlior de luy on commune ensuite de la permission aux  
 auoies par Monsieur Ruol Peuron des Marchands de luy on  
 commune, En laquele assemblée il a esté Remonté par les  
 maîtres gardes qu'il ont après que les Syndics & adjoints des  
 Libraires & Imprimeurs de luy on commune ont obtenu un arrest  
 Le Vingt cinq iume de l'année présente sur une  
 contestation qu'il avoit avec quelques Imprimeurs, dans lequel  
 ont fait luy on commune des defenses atous relieurs & liures de luy on  
 commune de vendre des livres balancés et y rendre la qualité de marchands  
 Libraires avec luy on commune de luy on commune, & que luy on commune  
 sur arrest & luy on commune de faire pinner les bouquies des  
 Imprimeurs marchands maîtres Libraires relieurs de luy on commune  
 luy on commune de vendre des livres, Cequ'il ont bien luy on commune  
 et desoposé a luy on commune sur arrest dans lequel & luy on commune





pardevant nous est comparu led. S<sup>r</sup>. Marcellin Duplain qui nous a dit  
 que par notre proces verbal du 8. mars de. 72. j'ai ensuite des ordres  
 qui nous avoient été adressés par M. le garde des sceaux nous avons fait  
 et fait enlever chez la veuve Moulin quelques feuilles de l'ivre intitulé  
 les anecdotes de la maison ottomane, quelle l'impression pour led. Duplain  
 sous pretexte que le S<sup>r</sup>. Gosselin Libraire de Paris avoit le  
 privilege de l'impression dudit livre a l'exclusion dudit Duplain, mais comme  
 depuis il s'est accommodé avec led. Gosselin a qui il a payé une somme de  
 deux cent livres pour avoir la liberte de continuer l'impression du susd.  
 livre, quil avoit commencé, ainsi quil paroit par le traité fait avec led. S<sup>r</sup>.  
 Gosselin quil nous represente. En sorte qu'après ce accommodement  
 il ne voit pas quil y aye de difficulté de luy accorder la restitution des  
 susd. feuilles. C'est pourquoy il requiert quil nous y luiye ordonner que  
 tant les feuilles imprimées dudit livre, des anecdotes saizies chez led. S<sup>r</sup>.  
 Moulin que les deux feuilles de l'impression d'holande trouvées chez  
 led. Duplain mentionnées dans notre susd. proces verbal luy seront rendus  
 par ceux qui s'en trouveront de jors. Mazeran qui y s'en demeurera  
 vallablement de charge et assigné

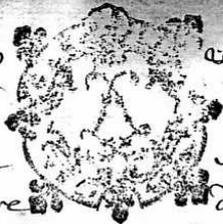
Veu le traité fait par led. Duplain avec led. Gosselin et ensuite  
 des ordres a nous adressés par M. le garde des sceaux par sa lettre  
 du 19. de ce mois nous avons ordonné que les feuilles imprimées  
 dudit livre des anecdotes de la maison ottomane trouvées chez la  
 veuve Moulin lors de notre proces verbal du 8. mars de.  
 et les deux feuilles du même livre de l'impression d'holande  
 trouvées chez led. Duplain luy seront rendus a le faire le  
 depositaire d'elles y sera contraints moyennant quoy  
 il en demeurera vallablement de charge, et acte de luy remis  
 presentement faite avec led. Duplain des susd. feuilles imprimées  
 trouvées chez la veuve Moulin et ensemble des deux de l'impression  
 d'holande lesquelles feuilles après avoir été reconnues par led.  
 Duplain, il les a retirés et en a dechargé le depositaire  
 sans a luy par nous & La susd. feuilles sont et alédu  
 Duplain signé

Chotel

Duplain



## Annexe 15 – Affaire Marcellin Duplain, 24/7/1723 – ADR, BP 3618

Pardeuant nous  La.

Est Comparu sieur Marcellin Duplain marchand libraire de cette ville, qui nous a dit et Remonté qu'il n'a pas esté peu surpris de la recherche que nous auons faite chez luy le 8.<sup>e</sup> de ce Mois et de L'enlèvement fait chez la veufve Molin des feüilles d'un liure intitulé Les anecdotes ou histoire Secrette de la Maison ottomane, en conseq.<sup>e</sup> des ordres qui nous auoient esté's adressés par Monsieur Le garde des Sceaux, et ensuite d'un placet qui luy auoit esté' presenté par le Sr. Gosselin marchand Libraire de Paris, qui pretend auoir le priuilege pour l'impression dud Liure; Le Remontrant conuient qu'il auoit commencé de faire travailler par la d<sup>e</sup> veufve Molin, qui en auoit déjà tiré quelques feüilles, n'ayant pas esté en estat de le faire paracheuer a cause du nombre de fautes qu'il a reconnu estre dans L'exemplaire dud Liure imprimé a amsterdam, Mais L'on ne sauroit luy faire un crime de la d<sup>e</sup> impression, Il n'auoit aucune connoissance du pretendu priuilege accordé au sieur Gosselin qui doit s'imputer la faute de ne l'auoir pas fait enregistrer a la chambre Syndicale des Libraires de cette ville suivant l'usage, pour



Le rendre publique, et si cette formalité —  
 auroit esté faite le Remontrant se seroit  
 bien gardé de faire imprimer led. Livre, Il  
 a cru en cela pouuoir suivre l'usage ou l'on est  
 dans cette ville de pouuoir réimprimer Les  
 livres imprimés dans Les pays étrangers lorsqu'ils  
 ne contiennent rien contre La Religion les bonnes  
 Mœurs et le gouvernement, Sub tout après  
 en auoir demandé la permission verbale a  
 X<sup>e</sup>. Et il n'auoit Messieurs Les officiers de police Comme il a  
 pas cru qu'il luy fait, Et d'autant que lors de nostre transport  
 fut permis d'imprimer <sup>chez luy</sup> nous fines emportés son livre de  
 ces anecdotes il n'auoit pas écrit sur son commerce, qu'il ne croit pas deuoir estre d'aucune  
 Liure Le Marché —  
 qu'il en auroit fait utilité pour le fait dont il s'agit, et sans  
 avec la veuf<sup>e</sup> — lequel il luy est impossible de pouuoir regler  
 Moulin, il auroit au contraire par ses affaires; Ce qui luy cause un préjudice  
 des precautions pour considerable. C'est pourquoy il requiert  
 ce qui doit justifier son innocence, qu'il nous plaise ordonner que tant son  
 dit Livre de Commerce que Les  
 feiilles imprimées trouvées  
 Chez La veufve Moulin ensemble  
 Les deux feiilles de L'impression

Duplain

D'holande Mentionnés dans nostre proces  
verbal Luy seront remis & qu'à ce faire  
les depositaires y seront contraints Moyennant  
quoy ils en demeureront valablement  
deschargés,

Duplain

Nous avons octroyé acte desd. Comparutions  
remontances & requisiions et après la déclaration dud. Duplain  
contenue dans ses susd. remontrances nous avons ordonné  
que son livre de Commerce par nous paraffé auec des  
deux articles concernant le Marché par luy fait auec la  
ye Molin pour l'impression d'holande des Anecdotes sur  
l'histoire secrète de la maison Ottomane lors de nostre  
proces verbal de Recherche esd. led. Duplain Luy sera  
remis en sollicitant de le représenter s'il estoit ainsi ordonné  
et alad. remise sera le greffier Commun en cette partie  
depositaire dud. Livre Contraint Moyennant quoy il en  
demeurera valablement deschargé, et a l'égard des feuilles  
imprimées d'usd. Livre des Anecdotes Trouués esd. lai  
setur Molin et des deux feuilles de l'impression d'hol  
Mentionnés en nostre susd. proces verbal ordonné que ce  
restera entre les mains dud. Greffier jusques a ce qu'il en  
ay esté ordonné et acte de la remise presertement faite auec  
Duplain de son susd. Livre de Commerce lequel l'actoiri esd.  
est chargé comme deproce de justice et a promis de le représenter  
quand il sera ainsi ordonné pour raison de quoy il a fait  
les soumissions en tel cas requises don nous eueus auec  
d'usd. acte fait par nous comme en ceste partie esd.  
Le 17<sup>e</sup> mars 1723 esd. led. Duplain signé avec nous

Notre

Duplain

Depuis et le Vingt quatrième juillet an 1723





318

A U R O I ,  
E T  
A N O S S E I G N E U R S  
D E S O N C O N S E I L .

S I R E ,



LES Libraires & Imprimeurs de la ville de Lyon,  
REMONTRENT, très-humblement, à VOTRE  
MAJESTÉ, qu'ils se proposent de porter aux pieds du  
Trône les représentations les plus respectueuses, mais en  
même temps les plus fortes, contre un abus qui détruiroit  
infailliblement leur commerce & celui de toute la Librairie  
de Province, si l'Autorité Souveraine ne s'empressoit de  
le réprimer.

A

( 2 )

Cet abus est celui des continuations & prolongations de privilèges exclusifs, que les Libraires & Imprimeurs de Paris surprennent journellement, contre l'esprit & les dispositions des Règlements.

Celui du 28 Février 1723, qui n'a été rédigé que pour eux, sur leurs sollicitations & qu'ils ont fait déclarer commun à toute la Librairie & Imprimerie du Royaume, par Arrêt du Conseil du 24 Mars 1744, sans que les Chambres Syndicales des Provinces aient été consultées, leur fournit un prétexte pour mépriser les défenses impératives des Règlements à cet égard.

L'ART. CI. du Règlement de 1723 porte » qu'aucuns  
» Libraires ou autres ne pourront faire imprimer ou réimprimer dans toute l'étendue du Royaume, aucuns livres, sans  
» en avoir préalablement obtenu la permission par Lettres  
» scellées du grand sceau ».

L'ART. CIX. » défend à tous Imprimeurs & Libraires  
» du Royaume de contrefaire les livres pour lesquels il  
» aura été accordé des privilèges, ou *continuations de privilèges*, & de vendre & débiter ceux qui feront contre-  
» faits, sous les peines portées par lesdits privilèges ou  
» *continuations de privilèges* ».

Aucun autre article du même Règlement ne parle des continuations de privilèges défendues par les Règlements précédents. Les Libraires de Paris, sur ces deux articles, se croient autorisés à obtenir des continuations de privilèges, en vertu desquelles ils prétendent empêcher les Libraires de Province de faire imprimer les livres anciens, dont les premiers privilèges sont expirés

Le Commentateur du Règlement de 1723, Libraire de Paris, intéressé par conséquent à faire tout ce qui pouvoit favoriser les vues ambitieuses de ses confrères, a eu soin de ne rapporter sur cet article aucunes dispositions des Règlements antérieurs qui y sont relatives; il ne parle que d'un Arrêt du Conseil du 27 Février 1665.

Cet Arrêt ordonne » que ceux qui auront obtenu des  
» Lettres de privilège pour imprimer, & voudront en obtenir des continuations pour se récompenser de leurs  
» avances, frais & travail, ou autrement, seront tenus de  
» se pourvoir par devant SA MAJESTÉ, pour cet

( 3 )

» effet, un an auparavant l'expiration desdites Lettres ; leur  
 » fait ; SA MAJESTÉ, défenses d'en demander ni ob-  
 » tenir après ledit temps passé ; *ensemble de demander au-*  
 » *cunes Lettres de privilege ou continuation pour imprimer les*  
 » *Auteurs anciens ; à moins qu'il n'y ait augmentation ou cor-*  
 » *rection considérable, sans que pour ce sujet il soit défendu*  
 » *aux autres d'imprimer les anciennes éditions non augmentées*  
 » *ni revues, & en cas qu'elles soient obtenues ci-après demeu-*  
 » *reront nulles ».*

Ces dispositions sont conformes aux anciens Reglements ; sur lesquels le Libraire commentateur juge à propos de garder le silence le plus absolu.

Les Lettres Patentes du 1<sup>er</sup> Juin 1618 vérifiées au Parlement de Paris le 9 Juillet suivant, contenant Règlement pour les Libraires, Imprimeurs, & Relieurs de la même ville, portent Art. XXXIII. » *qu'il sera défendu à tous Li-*  
 » *braires, Imprimeurs, & Relieurs de la ville de Paris d'ob-*  
 » *tenir aucune prolongation de privilege pour l'impression des*  
 » *livres, s'il n'y a augmentation aux livres desquels les pri-*  
 » *vilèges seront expirés ».*

L'ART. LXXVII. des Statuts des Libraires, Imprimeurs & Relieurs de la même Ville, conférés par Bouchel & imprimés en 1620, contient la même défense & dans les mêmes termes : *est pareillement défendu à tous Libraires, Imprimeurs & Relieurs d'obtenir aucune prolongation de privilege pour l'impression des livres, s'il n'y a augmentation aux livres desquels les privileges sont expirés.*

L'ART. LXXVIII. porte que depuis qu'un livre a une fois été fait, publié ou imprimé hors le Royaume, aucun ne peut obtenir un privilege particulier pour l'imprimer en ce Royaume. Bouchel rapporte sur ces deux Articles plusieurs Arrêts du Parlement, du Conseil & des Sieurs Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, qui avoient dès lors proscrits ces prolongations de privileges.

Un Arrêt du Conseil du 2 Juin 1603, avoit défendu de poursuivre à l'avenir, » sous quelque prétexte que ce fût, » prolongation de privilege de Missels, Bréviaires, Diurnaux, ni nouveau privilege pour aucune correction ni » augmentation qui pourroient en être faites ».

Un autre Arrêt du Conseil du 23 Décembre 1611,

A 2

( 4 )

rendu contre Pierre Metayer & Clovis Eve, avoit révoqué des Lettres de nouveau privilege par eux obtenues.

Un Jugement des Sieurs Maîtres des Requêtes, souverains en cette partie du 5 Mai 1617, contient la même disposition contre de Varennes & de Bray, qui avoient surpris un nouveau privilege pour la réimpression de la premiere & seconde partie, de l'astrée du sieur d'Urfé.

Enfin, plusieurs Arrêts du Parlement de Paris avoient précédemment empêché l'effet des prolongations de privileges. Par un entre autres du 17 Août 1617, il fut dit que Françoise Louvain, veuve d'Abel Langelier, qui avoit surpris un privilege pour l'impression de Seneque, auroit seulement un délai de six mois pour vendre, après lequel il seroit permis à chacun de l'imprimer & de vendre concurremment avec elle.

Les dispositions de ces Arrêts & des anciens Règlements, auquel le Règlement de 1723 n'a point dérogé, sont fondées sur la nature des privileges & sur l'intérêt du commerce général de la Librairie.

Qu'est-ce en effet qu'un privilege ? (\*) C'est une prérogative ou un avantage accordé par le Souverain à une personne, qui en jouit à l'exclusion des autres, & contre le droit commun.

Les circonstances engagent le Prince à accorder des privileges. Il est juste que celui qui par ses recherches & son travail, a fait quelque découverte ou quelque production qui peut être utile à la société en retire les premiers avantages. Tel est l'objet des privileges exclusifs accordés pour les nouveaux établissemens, comme pour les productions de l'esprit & du génie. Mais ces privileges ne peuvent avoir qu'un temps limité, après lequel la chose doit entrer dans la masse des choses communes & dans le patrimoine public.

Dès qu'un Inventeur, ou un Auteur ont pu être récompensés de leurs dépenses, de leurs combinaisons, de leurs veilles, en argent, ou en réputation; tous les hommes ont droit de jouir du présent qui leur est fait. La société en doit reconnoissance & récompense; mais l'un &

(\*) » *Privilegia sunt leges privatorum quasi privatae leges. Nam privilegium inde dictum est quod in privato fertur. Privilegium personam sequitur aut rem & extinguitur cum persona.* De Reg. Jur.

(C)

d'autre ont leurs bornes & leur mesure. Sans cela toute invention deviendroit pour chaque particulier un impôt, qui généreroit l'industrie, & détruiroit nécessairement l'émulation & le commerce. Les établissements les plus utiles, protégés par le gouvernement, tels que les manufactures, ont été soutenus dans leur origine par des privilèges exclusifs. La continuation en a été refusée, dès que ceux qui les avoient faites ont été remboursés de leurs avances & payés par leurs bénéfices, de la récompense qui leur étoit due pour leurs inventions.

Les Sieurs Van - Robais, appelés de Hollande pour établir la manufacture de draps, qui portent encore leur nom, jouirent pendant un temps limité d'un privilège exclusif, qui leur fut accordé; à son expiration, ils en sollicitèrent en vain un nouveau, il leur fut refusé. On ne voulut point empêcher d'autres manufactures de ce genre de s'élever, on permit la concurrence, avec d'autant plus de raison, qu'elle oblige les premiers Inventeurs à redoubler de zèle pour se soutenir & mériter une préférence par leur supériorité sur les nouveaux établissements.

Les privilèges exclusifs en matière de Librairie seroient-ils d'une autre nature & mériteroient-ils plus de faveurs? si l'on ne considéroit que les Auteurs proprement dits, cette prérogative pourroit avoir quelque espèce de justice & de fondement. Il paroît naturel que l'homme de lettres jouisse pendant sa vie de la faculté de faire imprimer ses ouvrages par qui bon lui semblera. Mais ordinairement il vend son droit de propriété; ce n'est jamais lui qui en recueille les fruits, c'est le Libraire qui l'acquiert, c'est toujours un marché très-avantageux pour ce dernier, & très-peu lucratif pour l'autre. Quelque traité qu'un Auteur fasse avec un Libraire, le bénéfice est pour celui-ci. Le parti le moins sujet à fraude & à contestation, est de retirer une somme de son ouvrage, & cette somme n'est jamais proportionnée au gain immense que fait le Libraire (\*).

Cependant c'est le prix donné qui sert de motif au privi-

(\*) M. l'abbé de La Motte dit à ce sujet, que les privilèges du Roi pour l'impression des livres sont accordés, afin que l'Auteur tire quelque récompense de son travail, mais par l'événement ce n'est qu'au profit du Libraire. Dict. univ. voyez Privilèges.

( 6 )

lege qu'obtient le Libraire, c'est ce prix & les dépenses qu'il a faites pour l'impression, qui paroissent déterminer les continuations de privilèges, quoique le Libraire en soit payé au centuple. Le plus souvent même ces continuations de privilèges, sont accordées sans causes ni motifs, & pour des ouvrages dont le premier privilege remonte à l'autre siècle.

La facilité avec laquelle les Libraires de Paris les obtiennent leur fait regarder les ouvrages qu'ils ont acquis comme des immeubles. Ils ont soutenu ce système dans une affaire qu'ils ont eue au Conseil contre les demoiselles de la Fontaine relativement aux Fables de cet Auteur. Ces petites filles avoient obtenu le 29 Avril 1761 des Lettres du grand sceau qui leur permettoient de faire imprimer pendant quinze années les *Fables & Œuvres de la Fontaine*. Elles présentèrent ces lettres à la Chambre Syndicale de Paris pour les faire enrégistrer. Les Libraires associés s'y opposèrent, sous prétexte, qu'étant aux droits de Barbin, qui avoit acquis les Fables en 1668 du sieur de la Fontaine, la propriété leur en appartenoit exclusivement à ses petites filles qui n'y avoient plus aucune espece de droit.

Par Arrêt du Conseil du 14 Décembre 1761, cette opposition fut déclarée nulle.

Les Libraires associés ont formé opposition à cet Arrêt, & dans un mémoire par eux fourni sur cette opposition, ils ont soutenu que le traité fait par Barbin avec la Fontaine, avoit transmis à ce Libraire un droit de propriété perpétuelle & exclusive, dont il avoit joui pendant 28 années & après lui ses ayants droit pendant 66 ans, à la faveur du privilege primitif & des continuations de privilèges. Cette affaire n'a point été décidée, parce que les Libraires ont désintéressé les demoiselles de la Fontaine.

Si un pareil système pouvoit être toléré, si l'abus des continuations de privilèges n'étoit pas réprimé, ils acheveroient de détruire le commerce de la Librairie des Provinces & de la capitale même. Cette vérité n'est que trop réelle.

Paris est le siege des académies de tous les genres, & le domicile des gens de lettres de tous états. Jamais on n'a tant lu & on n'a été plus curieux de s'instruire dans toutes les classes de citoyens. Cette émulation a gagné les Provinces.

( 7 )

Depuis un siècle l'esprit humain a fait des progrès considérables & étendu ses connoissances. Les écrivains se sont multipliés, le nombre des littérateurs est prodigieux. L'Imprimerie & la Librairie françoise auroient dû s'accroître également & suivre la même gradation. Elles ont au contraire successivement décliné. Il s'imprime moins d'éditions aujourd'hui en France qu'il ne s'en imprimoit il y a 50 ans & même un siècle. La démonstration en est facile.

En 1686, il y avoit à Paris 87 Imprimeurs, ils furent réduits au nombre de 36, par Edit du mois d'Août de la même année. Le Règlement de 1723, ordonne l'exécution de cet Edit. Cependant eu égard à la multiplicité des ouvrages qui ont paru depuis cette époque, ce nombre auroit dû être augmenté dans la Capitale où se réunissent la plupart des gens de lettres & des auteurs. L'Imprimerie ne s'y est au contraire soutenue qu'avec peine, comme l'annonce & le dit expressément l'Article XLIX. du Règlement de 1723.

A la même époque de 1686, il y avoit 28 Imprimeurs à Lyon, sans y comprendre les Veuves. En 1695 ils furent réduits à 18. Depuis 1739, le nombre en est fixé à 12, plusieurs sont même sans occupation.

Toutes les villes du Royaume ont éprouvé les mêmes diminutions, en raison de leur grandeur & de leur commerce.

Un Arrêt du Conseil du 21 Juillet 1704 ordonne une réduction générale des Imprimeries dans l'étendue du Royaume, un tiers de celles alors existantes fut supprimé. Elles furent fixées à 285 réparties en 117 villes.

Par un autre Arrêt du 31 Mars 1739, elles furent réduites à 250 dans 110 villes. Si l'on proportionnoit aujourd'hui le nombre des Imprimeurs à la quantité des ouvrages permis d'imprimer dans les Provinces, il faudroit faire encore une nouvelle réduction.

Quelle est la cause de ce dépérissement sensible & frappant dans le commerce de la Librairie ? C'est la continuation des privilèges.

Dans les premiers temps de la découverte de l'Imprimerie, on ne remarque point de privilèges du Prince à la suite des éditions, on imprimoit librement, les Libraires n'étoient

( 8 )

assujettis à aucune règle, ils entreprennent ce dont ils espéroient avoir un débit plus facile.

Cette licence, qui ne pouvoit manquer d'entraîner de grands abus, porta les Cours à la réprimer & à obliger les Libraires à s'adresser au Juge de Police, pour obtenir des permissions.

Depuis, le Gouvernement s'est cru intéressé à avoir la première inspection sur des ouvrages qui pouvoient offenser la religion, les mœurs & la tranquillité de l'État. C'est par ce motif que les Souverains se sont réservés le droit de donner eux seuls les permissions d'imprimer les ouvrages qui méritoient quelque considération.

Quant aux choses d'usages, aux placards, aux feuilles volantes, aux livrets, aux livres mêmes anciens, les Officiers de Police ont été maintenus par différents Arrêts du Conseil dans le droit d'en permettre l'impression.

Autorisés par les dispositions des Articles XXXI. LXVII. LXXVIII. des Reglements de 1618. & 1620, & par l'Arrêt du Conseil du 27 Février 1663, les Libraires de Lyon, en vertu d'une permission du Magistrat de Police, imprimoient des livres dont les privilèges étoient expirés.

Les Libraires de Paris, jaloux de voir leurs confrères de Province, chercher de l'occupation dans des objets même abandonnés, ont tout employé pour leur enlever cette ressource. Non contents de s'emparer des nouveautés, par la facilité qu'ils ont de traiter avec les Auteurs, qui se concentrent dans la Capitale, ils sollicitèrent tantôt ouvertement, tantôt sourdement les différentes réductions des Imprimeries de Province. Etant à la source des grâces, ils surprirent sur de faux exposés des continuations de privilèges sans bornes pour tous les livres qui existoient; à l'aide de ces titres vicieux & destructeurs, ils portèrent la désolation dans les principales villes, en enlevant des éditions d'ouvrages, auxquels souvent ils n'avoient jamais eu aucun droit, & qui pouvoient être regardés comme appartenant à quiconque voudroit en entreprendre l'impression. Les Libraires de Province qui avoient acquis quelque fortune, quittèrent un commerce dont ils prévoyoit la ruine; ceux qui avoient de l'activité & des talents s'expatrièrent, & portèrent chez les étrangers le commerce & l'industrie.

( 9 )

Avant cette inquisition, les Libraires françois étendoient leur commerce dans toutes les parties de l'Europe. L'Espagne, le Portugal, la plus grande partie de l'Italie & de l'Allemagne, consommoient plus des deux tiers du produit de nos presses. Dès qu'on eut étouffé le germe de l'industrie, au lieu de consommer nos éditions, l'étranger nous inonda des siennes. Elles furent d'autant mieux accueillies que pour 20. à 30 f. on avoit les mêmes ouvrages, que le Libraire de Paris vendoit 3 liv. & 4 liv., à la faveur de son privilege.

Tout ce qui est exclusif en fait de commerce, est contraire au bien public, cela est vrai, sur-tout en matiere de Librairie.

Les possesseurs de privilege sont les maîtres de mettre aux ouvrages qu'ils ont seuls le droit de vendre le prix qu'ils jugent à propos. Le particulier est obligé d'acheter au prix le plus exorbitant, ou de se passer souvent d'un livre nécessaire : Cependant il y a des livres d'usage indispensables à l'ecclésiastique, au praticien, au médecin, & à tant d'autres classes de citoyens qui se trouvent assujettis à un véritable monopole. Le littérateur même, à qui la fortune ne permet d'employer qu'une modique somme par an en livres, n'acquiert pour cette somme que moitié de ceux qu'il se procureroit s'ils étoient à un prix raisonnable.

Delà il résulte encore un autre préjudice. Tandis qu'un Libraire privilégié débite une ou deux éditions d'un livre, la concurrence en feroit consommer sept & huit éditions dans le même intervalle. Le bénéfice du Libraire sur chacune de ces dernières, seroit bien moindre que celui du Libraire privilégié ; mais la masse de ces bénéfices réunis formeroit un produit bien plus considérable, & ce produit reparti sur beaucoup de maisons occuperoit & feroit subsister un plus grand nombre de Libraires, d'ouvriers & de gens de mains d'œuvre.

Les Libraires de Paris, possesseurs de milliers de privileges, croient avoir seuls le droit d'imprimer, & que tout Libraire de Province doit se borner à la simple revente. Il régnoit autrefois entre eux & les Libraires des principales villes du Royaume un commerce d'échange, qui donnoit de l'activité aux presses, en favorisant la circulation. Les Libraires de Paris se sont emparés par des renouvellements

( 10 )

de Privileges de ce qui s'imprimoit dans la Province, où ils refusent d'échanger leurs nouveautés contre des livres anciens & d'usage, enforte qu'on ne peut traiter avec eux qu'au comptant.

Ils font plus, si par hasard un Libraire de Province acquiert un bon manuscrit, les Libraires de Paris refusent de s'en charger pour le faire connoître, ils veulent par ce refus dégouter les Libraires de Province d'entreprendre la moindre nouveauté, faute de moyens pour lui donner de la publicité.

La simple revente ne suffiroit pas pour occuper les Libraires de Province. Ceux de Paris leur font une remise de 12 à 15 pour cent, sur quoi il faut payer le port, les rebuts & faux frais. Ces déductions réduisent le gain à bien peu de chose, souvent même il y a de la perte par les rabais ou les nouvelles éditions annoncées avant que le revendeur ait eu le temps de vendre les exemplaires dont il s'est chargé; quand le bénéfice iroit à 10 pour cent, toute déduction faite, un Libraire de Province, qui débite pour 15 à 20000 liv. par an peut-il soutenir son commerce, élever sa famille & augmenter sa fortune, ce qui est le but de tout commerçant ?

Il y a à Lyon 30 Libraires, y compris les huit de nouvelle création. Il se vend dans cette ville tout au plus pour 200000 liv. de livres, provenant des Libraires de Paris. Le bénéfice qui peut résulter de cette revente, ne suffiroit pas pour payer le loyer des emplacements que le commerce de Librairie exige, & qui sont encore plus chers à Lyon qu'à Paris.

Les Libraires de cette capitale paroissent même vouloir priver de cette foible ressource les Libraires de Province. Ils ont des magasins dans les villes. Ils sont en correspondance directe avec les particuliers à qui ils fournissent les livres au prix marchand. Ils viennent même récemment de proposer d'envoyer en Province les livres par la poste. Le particulier qui est servi plus promptement & aux mêmes conditions, oublie que le Libraire son concitoyen est chargé d'enfants & a besoin de gagner; il écrit à Paris, & il a son livre un mois ou deux avant qu'il soit arrivé par les voitures.

( 11 )

Telle est la position des Libraires de Province, ceux de Paris veulent leur enlever tout ce qui pourroit soutenir leur commerce. Ils ont évidemment pour but de le détruire & de le concentrer dans la capitale. Cependant Paris ne devrait être qu'un point de réunion & non un gouffre & un abyme pour les Provinces. Celles-ci méritent à autant de titres la protection du gouvernement. Les Libraires de Paris ne doivent pas s'emparer exclusivement des faveurs du Prince, les Libraires de Province y ont le même droit qu'eux, puisqu'ils supportent comme eux les charges de l'état.

Qu'un Libraire de Paris qui achete un manuscrit obtienne un privilège exclusif pendant trois, six ou neuf années, que ce privilège soit même prolongé pour des objets considérables, les Libraires de Province sont bien éloignés d'y donner la moindre atteinte. Il est juste que celui qui entreprend un ouvrage nouveau soit assuré par un débit exclusif pendant un temps limité, de recouvrer les fonds qu'il a avancés & qu'il fasse même un bénéfice plus considérable à cause des risques qu'il a courus. Mais qu'après avoir fait un bénéfice immense, le Libraire de Paris veuille encore se perpétuer dans la possession exclusive de cet ouvrage, qu'il veuille l'immobiliser dans sa famille, & par des continuations de privilèges surpris à la religion du Souverain, empêcher les autres Libraires de l'imprimer & vendre concurremment avec lui, c'est ce qui ne peut se tolérer, c'est ce que les Règlements proscrivent expressément, & c'est ce qui fait l'objet de la réclamation des Libraires de Lyon.

Leur réclamation est d'autant plus juste & plus pressante, que plusieurs d'entr'eux viennent récemment d'éprouver tout ce que la vexation a de plus odieux de la part de la veuve Defaint & du sieur Cellot, qui dans un temps de foire & de paiement sont venus à Lyon, faire des saisies scandaleuses, en vertu de privilèges renouvelés, pour des livres très-anciens & dont même un Libraire avoit une permission.

Cet abus est trop criant, pour que V O T R E MAJESTÉ ne daigne pas s'occuper des moyens d'y remédier en maintenant l'exécution des anciens Règlements & en proscrivant encore plus impérativement les continuations de privilèges.

( 13 )

selon leur forme & teneur. Ce faisant interprétant les Articles C I. & C I X. du Règlement du 28 Février 1723, & dérogeant en tant que de besoin audit Règlement en-ce qui pourroit être contraire aux conclusions ci-après.

1°. Permettre à tous Libraires & Imprimeurs du Royaume, aussi-tôt après l'expiration d'un privilege de faire imprimer & vendre concurremment l'ouvrage sur lequel ledit privilege a été obtenu, à la charge d'obtenir des lettres du grand sceau à cet effet qui seront enrégistrées en la Chambre Syndicale de la ville où ils ressortissent.

2°. Faire défenses à tous Libraires & Imprimeurs de demander aucunes continuations ni prolongations de privileges avant ou après leur expiration, si ce n'est que l'ouvrage ait été augmenté au moins d'un quart, sans que pour ce sujet il soit défendu aux autres d'imprimer les éditions non augmentées.

3°. Faire pareillement défenses à tous Libraires ou Imprimeurs de demander aucuns privileges exclusifs pour l'impression d'un ouvrage étranger, sauf à demander des Lettres du grand sceau qui, sur l'approbation, permettront de l'imprimer & vendre concurremment avec les autres Libraires & Imprimeurs à qui il sera accordé de pareilles lettres.

4°. Ordonner à cet effet que les lettres de privileges exclusifs, seront enrégistrées, tant en la Chambre Syndicale de Paris que dans les autres Chambres Syndicales du Royaume.

5°. Déclarer nulles par l'Arrêt de Règlement qui interviendra toutes lettres de privileges exclusifs ou de continuations & prolongations de privileges qui ne seroient pas conformes aux dispositions dudit Arrêt, & autoriser tous Libraires & Imprimeurs, nonobstant icelles, d'obtenir des lettres portant permission d'imprimer, vendre & débiter concurremment les ouvrages sur lesquels lesdits privileges ou continuations & prolongations de privileges auront été surpris. Ordonner enfin que sur l'Arrêt à intervenir toutes Lettres seront expédiées.

Que de vœux les Supplians ne formeront-ils pas pour la conservation des précieux jours de VOTRE MAJESTÉ!



Me. F L U S I N, Avocat.

## Annexe 17 – Avis des libraires des catalogues de vente des Duplain, 1740-1771

---

L'« Avis des libraires » relevés dans les trente catalogues de vente des Duplain.

**1 • 6/4/1740 - *Bibliotheca Rocheboniana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu Monseigneur Charles François de Chateauneuf de Rochebonne, Archevêque & Comte de Lyon, Pair de France, dont la vente publique se fera à Lyon le 6 avril 1740***

Pas d'avis des libraires

**2 • 4/12/1741 - *Bibliotheca S\*\*\*\*\* (saviana) sive catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S\*\*\* [Pierre de Sève de Fléchères] Digestus et descriptus à B. Duplain, Juniore, Bibliopola Lugdunensi***

Nous donnons au Public le Catalogue d'une Bibliothèque assez considérable & assez bien choisie, pour mériter quelque attention. On y trouvera bien des Livres rares, & une Collection peu commune d'Historiens Généraux & Particuliers. L'ordre que nous avons suivis dans l'arrangement de ce Catalogue, n'est autre que le système de M. Gab. Martin, Libraire de Paris, qui nous a toujours paru le plus clair & le plus méthodique.

Cette bibliothèque sera vendue en détail, à l'amiable, le quatrième jour de Décembre de la présente année 1741. & jours suivans, dans les Sales qu'elle occupe de la Maison où sont logés les Freres DUPLAIN. Les personnes qui souhaiteront faire l'acquisition de quelques Livres pourront s'adresser à l'un ou l'autre des Libraires nommés sur le Frontispice du Catalogue. Les prix seront marqués dans l'intérieur de chaque Livre, sur lesquels on ne fera aucune diminution.

Et pour donner une plus grande facilité aux Amateurs de Livres qui habitent la Capitale ou les autres Villes du royaume, on pourra aussi s'adresser à Paris chez ledit Gab. Martin, Rue S. Jacques à l'Etoile, & chés les principaux Libraires de chaque Ville, qui distribueront ce Catalogue.

Nous nous flatons que l'on aura lieu d'être satisfait de la modicité des prix que nous mettons à chaque article. Et s'il se trouvoit quelque personne qui voulût acquerir en entier cette Bibliothèque, Nous osons assurer que l'on trouvera auprès de Nous toutes les facilités requises pour une pareille acquisition.

Le Public exigeroit peut-être de Nous, de lui dévoiler le nom des Personnes qui ont pris le soin de recueillir cette Bibliothèque ; mais ayant été condamné au silence, Nous nous contenterons d'assurer que cette Collection a été faite par une maison qui produit depuis long-tems d'illustres Magistrats.

Il ne nous reste qu'à prier le Lecteur de Nous pardonner les fautes qui pourroient s'être glissées, soit dans l'arrangement, soit dans l'impression.

**3 • 17/6/1743 - *Catalogus librorum bibliothecae domini Joannis-Hieronuymi Pestalozzi [Jean-Jérôme Pestalozzy], medici Lugdunensis celeberrimi***

Le cabinet de livres dont nous donnons le catalogue au public, mérite quelque attention par la collection nombreuse & singulière des traités d'histoire naturelle & de médecine, dont il est composé. Feu M. PESTALOZZI, Chevalier, Docteur en Médecine, agrégé au Collège de Lyon, & l'un des Membres de nos deux célèbres Académies, n'avoit épargné ni soins, ni dépense, pour le rendre complet en ces deux genres ; & l'on peut dire qu'il y avoit réussi.

C'est donc cette Collection de Livres choisis, dont nous annonçons la vente en détail & à l'amiable, à commencer le 17 du mois de juin, & jours suivans, à deux heures de relevée. Les prix seront marqués sur chaque article, & nous n'y ferons aucune diminution, suivant notre

coûtume, parce que toute personne équitable aura lieu d'être satisfait de leur modicité : cette vente se fera dans la maison du Défunt, Place de Saint Pierre.

Peu de personnes ignorent que le célèbre Médecin dont nous parlons, a laissé à ses héritiers un Cabinet de Naturalités, qui mériterait, à juste titre, une place distinguée parmi les différentes Collections des Souverains de l'Europe. L'intention de ceux qui le possèdent aujourd'hui, n'étant point de le diviser, ils l'offrent en son entier aux Curieux de la Nature, & promettent de leur côté toutes les facilités requises....

Voilà la Description abrégée de ce riche Cabinet, qui n'a point d'égal en Europe dans le genre des Pétrifications. M. Pestalozzi a eu un soin particulier d'en composer l'histoire, qu'il vouloit donner au Public en deux Volumes in quarto : mais la Mort l'ayant prévenu, on délivrera son Manuscrit à ceux qui feront l'acquisition de son Cabinet.

#### **4 • 9/1/1745 - Catalogue du cabinet de livres de M.D.F\*\*\***

On ne doit point s'attendre de trouver dans le Catalogue que nous donnons au public, une Bibliothèque suivie, mais un choix de livres sur différentes Matières, tous assés bons par eux-mêmes & par leurs Editions, pour mériter d'entrer dans la Collection que sont les Personnes qui ne veulent que s'instruire & s'amuser. C'est ce peu de suite dans les matières qui n'a pû permettre de donner à ce Catalogue tout l'ordre & l'arrangement convenable.

La vente de ces Livres en détail & à l'amiable, commencera le Mercredi 1<sup>er</sup>. Septembre de cette Année, à huit heures du matin, & continuera les jours suivans, dans une Sale de la Maison de Madame la Veuve TOURNACHON, Grande Ruë Mercière, vis-à-vis l'Eglise de St. Antoine.

Pour la facilité des Acheteurs l'on a jugé à propos d'insérer sur le Catalogue, les prix de chaque article, sur lesquels on ne fera aucune diminution. Les Personnes qui voudront s'assurer les Livres dont ils ont besoin, pourront les faire inscrire avant l'ouverture de la Vente, sur le Registre qui sera fidèlement & exactement tenu à ce sujet ; parce que les Livres ne pourront être en place que sur la fin du mois d'Aoust, & qu'ainsi l'on n'en délivrera aucun avant le jour fixé pour l'ouverture. Tous les Livres, & surtout les Modernes sont très bien conditionnés. Quant à la modicité des Prix, tout Acquereur équitable s'apercevra aisément qu'ils ont été mis bien au dessous de leur valeur, parce que les Lettres fleurissent rarement parmi les horreurs de la Guerre.

#### **5 • 27/3/1747 - Catalogue d'un cabinet de livres choisis**

Ce n'est point ici le Catalogue d'une seule Bibliothèque que nous présentons aux Gens de lettres ; mais un choix de Livres, fait dans différens Cabinets que nous avons acquis. Nous ne craignons même point de dire que pour rendre les Divisions de ce Catalogue plus complètes, nous y avons ajouté beaucoup de Livres neufs de nôtre propre fonds. Nous avons mis sur les uns & sur les autres un prix modique, mais assuré, & pour lequel il seroit inutile d'exiger de nous aucun rabais. Celui des Livres neufs est au moins à vingt pour cent au dessous du prix de nos boutiques : & nous ne nous sommes déterminés à une perte si considérable, que parce que la Guerre, toujours contraire au commerce, nous a procuré des facilités peu communes pour les acquérir.

Les théologiens, les Jurisconsultes, les Médecins & les Mathématiciens mêmes trouveront dans ce Cabinet de quoi se satisfaire. Les parties des belles Lettres & de l'Histoire y sont assez curieuses : en un mot, nous n'avons rien négligé pour rendre ce petit Catalogue intéressant pour tous les genres de littérature.

La vente de ces Livres se fera à l'amiable & en détail, dans la maison appelée du St. Esprit grande ruë Mercière, vis-à-vis l'enseigne de St Thomas d'Aquin, au second étage, depuis le lundi 27<sup>e</sup> jour du mois de Mars, jusqu'au Samedi 8. Avril, passé lequel, les Livres neufs restans seront remis dans nos magasins, pour y être vendus aux prix ordinaires.

Pendant le cours de la distribution de ce catalogue, nous tiendrons un registre fidèle, sur lequel chacun pourra faire inscrire les Livres qu'il voudra s'assurer ; mais on n'en délivrera aucun avant le jour fixé pour l'ouverture de la vente, parce qu'ils ne seront rassemblés que dans la semaine de la Passion.

S'il arrivait quelques changemens, que nous ne pouvons prévoir, pour le lieu & le jour fixés de cette vente, nous en avertirons par une affiche, comme à l'ordinaire.

**6 • 1748 - Cabinet de livres choisis et bien conditionnés**

L'Empressement que les Gens de Lettres nous ont témoigné pour acquérir les Livres des différens Cabinets que nous avons mis en vente les années précédentes, joint aux reproches que nous recevons chaque jour de quelques personnes, qui, pour cause d'absence & autres sujets, n'ont pu profiter de la diminution considérable que nous y avons faite aux prix ordinaires de nos Magasins, nous engagent à leur présenter encore aujourd'hui un nouveau Catalogue de Livres choisis, que nous sommes en état de fournir. Les prix que nous y avons fixés, sont toujours à peu près sur le même pied ; c'est à dire, à vingt pour cent au-dessous de leur valeur ordinaire. Nous avons même pris plus de précaution pour la bonté des relieures des Livres neufs. Ce Cabinet qui est bien plus complet que celui de l'année dernière, satisfera, comme nous l'espérons, ceux qui n'ont pu jusqu'à présent avoir part au bénéfice réel que nous n'accordons qu'à cause d'une cessation de commerce, occasionnée par la continuation de la guerre. Suivant la méthode que nous avons établie, nous ouvrons dés-à-présent un Registre sur lequel il sera libre à chacun de faire inscrire les Livres qu'il veut s'assurer ; & l'on ne commencera à les délivrer que le 4<sup>e</sup> pour du mois de Juin de la présente année. Ceux qui n'auront pas pris la peine de se faire inscrire pendant le tems fixé pour la distribution & la vente de ces Livres, c'est-à-dire, jusqu'au 15, du mois de juin inclusivement, ne jouiront plus de la diminution que nous y avons faite, & les prix reprendront leur cours ordinaire. C'est dans nos Magasins rue Mercière.... Que nous délivrerons les Livres que nous exposons en vente, on pourra même voir, en se faisant inscrire, la plus grande partie de ceux que nous proposons.

**7 • 12/3/1753 - Catalogue des livres de feu Mr. Basset [Jean-Baptiste Basset], Président en la Cour des Monnoyes, etc**

Le Catalogue que nous présentons au Public ne contient pas les seuls Livres de feu Mr. Le Président Basset ; les jours de ce Magistrat si généralement regretté & si digne de l'être, ont été trop courts pour lui avoir permis de faire une collection si considérable. On y a joint les Livres doubles d'une des plus grandes Bibliothèques de cette ville ; & pour rendre les différentes Facultés qui composent ce Catalogue plus intéressantes & plus liées, on y a aussi inséré les Livres d'un savant Ecclésiastique héritier d'un oncle Médecin, qui avoient l'un & l'autre formé un Cabinet convenable à l'état qu'ils avoient embrassé.

La vente de cette collection de livres se fera en détail & au plus offrant enchérisseur, dans une salle d'une des trois maisons de Mrs. Les Chanoines Réguliers de St. Antoine, rue Mercière, en entrant par la première allée après celle qui conduit à l'Eglise de ces Messieurs, au second étage.

Cette vente commencera le lundi 12. du mois de Mars 1753. à deux heures & demie de relevée, & continuera les jours suivans à la même heure jusques à la fin.

Pour la facilité des personnes qui ne se trouveront point en cette ville pendant le cours de la vente, nous offrons de recevoir les commissions de celles qui se feront connoître, à condition néanmoins qu'elles prendront la peine de nous envoyer bien distinctement les numéro & le titre des Livres, en nous marquant jusqu'à quel prix nous pourrions en poursuivre l'acquisition en leur faveur ; & après la clôture de la vente, nous leur ferons tenir par les voitures publiques

ceux qui leur seront échus. Nous prendrons un & demi pour cent pour notre droit de commission.

Les livres vendus, nous proposerons au plus offrant des portraits d'hommes célèbres gravés par d'habiles Maîtres, avec les petites Batailles d'Alexandre, le tout orné de cadres dorés de fort bon goût. On pourra les voir dans l'appartement de feu M. Basset, ainsi que les tablettes qui contenoient ses Livres, qui sont vernies & aisées à transporter.

En faveur des personnes qui demeurent à Lyon, nous joignons ici l'ordre journalier de la vente, en sorte que chacun verra d'un coup d'œil quel jour se vendront les articles qu'il veut acquérir...

Nous nous flattons que l'on nous saura gré du soin que nous prenons d'introduire dans cette ville la méthode de vendre les bibliothèques à l'enchère & en détail. Si elle réussit, comme il est à présumer, la connoissance des Livres y prendra un nouvel accroissement, & l'on ne les regardera plus à l'avenir comme des effets de nulle valeur dans une hoirie. Nous avouons cependant avec franchise que nous ne faisons que suivre les traces de M. Gabriel Martin, qui l'a introduite dans Paris, avec un applaudissement général, & un succès avantageux pour toutes les familles.

**8 • 1755 - Catalogue des livres de M. le P. de C\*\*. Et de feu M. l'abbé de T\*\*\***

La Précipitation avec laquelle nous avons été forcés de travailler au Catalogue que nous présentons au public, ne nous a pas permis d'y apporter autant d'exactitude dans l'arrangement que ce Cabinet de livres semboit l'exiger de nous. Nous demandons donc un peu d'indulgence pour les fautes qui pourront s'être glissées soit dans ce même arrangement, ou pendant le cours de l'Impression. Des motifs essentiels pour les intéressés à la vente de ces livres, nous obligent de taire les noms des personnes qui les avoient recueillis ; nous nous contentons donc de prier les Gens de lettres d'en lire le Catalogue avec attention, parce que nous sommes assurés que chacun y trouvera de quoi se satisfaire.

C'est ici la seconde Bibliothèque avec Catalogue, que nous nous proposons de vendre en détail au plus offrant & dernier enchérisseur. L'empressement que tout le monde a eut à se prêter en 1753 à un établissement aussi avantageux pour la Ville de Lyon que celui des ventes de cette espèce, nous est un garant presque assuré qu'il se soutiendra, & que l'amour des livres en prendra un nouvel accroissement dès qu'ils ne seront plus regardés dans une hoirie comme une effet de nulle valeur.

Cette vente commencera le troisième du mois de Mars 1755. à deux heures & demie précise de relevée & continuera les jours suivants à la même heure jusques à sa Fin. Elle se fera dans la même salle où nous vendimes les livres de Feu Mr. Le P. Basset, c'est-à-dire...

Nous suivrons la même méthode que nous avons établie, & l'on trouvera à la tête de ce catalogue l'ordre journalier de la vente ou chacun verra d'un coup d'œil quel jour seront vendus les articles qu'il veut acquérir. Les personnes éloignées & connues pourront même s'adresser à nous, s'ils le jugent à propos, en nous marquant exactement les numéros, les titres & les prix des livres qu'ils souhaitent, & après la clôture de la vente nous leur ferons tenir par les voitures publiques ceux qui leur seront échus. Nous prendrons à cet effet un & demi pour cent pour notre droit de commission.

Les livres qui composent ce Cabinet sont en général bien conditionnés, il en est même dont la reliure est des plus élégantes, comme on le verra par la lecture du catalogue où ils sont désignés.

Nous terminerons cet Avis par une prière que nous faisons à Mrs les Acquereurs, c'est de précipiter un peu plus leurs enchères, parce que l'huissier priseur adjugera chaque article immédiatement après sa troisième publication.

**9 • 8/3/1756 - *Catalogus librorum D.D. Gabrielis de Glatigny [Gabriel de Glatigny], Regi à consiliis in supremâ, monetarum, senescalli et praesidialis Curia Lugdunensis provinciae, Regiarum causarum actoris***

Le catalogue que nous donnons au Public contient uniquement les Livres de Feu M. GABRIEL DE GLATIGNY, ancien Conseiller du Roi & son Avocat Général en la Cour des Monnoies, Sénéchaussée & Siège Présidial de Lyon, Membre de l'Academie des Sciences & Belles Lettres de cette Ville.

On y trouvera les meilleurs livres en tout genre de Littérature que ce Magistrat si respectable & si regretté avoit receuillis avec beaucoup de soins & de dépenses & dont il avoit fait pendant le cours de sa vie un usage aussi utile pour ses concitoyens que pour lui-même.

Nous laissons à MM. Ses confrères de l'Académie des Sciences le soin de faire l'éloge de ses talens publics & particuliers & de la fécondité de son genie ; de parler des regrets occasionnés par la perte d'un homme si respectable, & pour tout dire en un mot, de semer des fleurs sur son tombeau. Nous nous contenterons donc de présenter le Catalogue de ses Livres & d'indiquer que la Vente en sera faite dans une Sale que nous occupons...

Chaque jour outre les Livres indiqués, nous exposerons en Vente des paquets qui ne contiennent que des Livres dépareillés ou de peu de Valeur, qui ne meritoient pas place dans le Catalogue. Et à la fin de la vente, ou même dans le courant, si l'on l'exige, nous vendrons au plus offrant deux Globes, l'un céleste suivant le système de Ticho-Brahe, & les observations du célèbre Pilote Pierre Theodore, & l'autre terrestre par Jodocus Hondius. Ce dernier a besoin de quelques legères réparations, & tous les deux sont montés sur des pieds de bois d'Ebène, avec leurs couvertures de laine. (Note manuscrite, Les deux globes qui étoient un peu gâtés, se sont vendu 24, 2.

Nous offrons d'encherir en faveur de MM. Les Etrangers, qui se feront connoitre, suivant la Méthode que nous avons établie.

**10 • 16/8/1756 - *Vente des livres de feu M. de Roviere [Lambert Rouvière]***

Les Livres dont nous donnons ici le Catalogue pour procéder à une Vente publique, sont ceux de feu M. Roviere, Trésorier de France honoraire, 1c. conjointement avec ceux de feu M. son Frere, Archidiacre de l'Eglise de Marseille, dont il avoit été l'héritier. On trouvera par conséquent des Livres de Théologie, d'Histoire Ecclésiastique & de Littérature. Le temps n'a pas permis de procéder à l'arrangement du Catalogue, ainsi nous le donnons tel qu'il a été fait par forme d'Inventaire.

Nous commencerons cette vente en détail, au plus offrant & dernier enchérisseur, Lundi 16. jour d'Août de la présente année 1756. à trois heures précises de levée, & elle continuera les jours suivants à la même heure jusques à sa fin, dans la salle où fut faite celle de feu M. de Glatigny, c'est-à-dire, rue Mercière, maison où demeurent les Frères Duplain, Libraires.

**11 • 1/3/1757 - *Catalogue des livres de feu M. François Hugues Verchere de Reffie, Avocat au Parlement de Bourgogne, Juge de la ville et prieuré de Marcigny en Briennois. Et de Monsieur de \*\*\*]***

Ce n'est point ici un Catalogue que nous donnons au Public ; le peu de tems qui nous a été accordé pour le faire, n'a pu nous permettre d'y apporter l'arrangement convenable à ces sortes d'Ouvrages. C'est un Inventaire un peu détaillé des Livres recueillis par une Famille ancienne, qui dans le cours d'un siècle & demi a fourni dans sa Patrie des Ecclésiastiques, des Avocats & des Médecins. On trouvera dans cet Inventaire des Livres en tous les genres. Mais, comme une Bibliothèque commencée depuis plus de cent cinquante années ne pouvoit manquer de contenir beaucoup d'articles d'une médiocre valeur, afin d'éviter un détail ennuyeux, nous avons pris le parti d'en former des paquets que nous vendrons chaque jour avec ceux que nous avons détaillés. Outre les Livres de feu M. FRANC. HUGUES

VERHERES DE REFFIE, nous avons joint à cet Inventaire ceux qui nous ont été remis par MONSIEUR DE\* qui pour des raisons particulières juge à propos de courir les événements d'une Vente au plus Offrant & dernier Enchérisseur.

S'il ne nous a pas été permis de donner une forme à ce Catalogue, nous osons assurer que le Lecteur sera dédommagé par la qualité des Livres, & par la façon dont les Titres ont été détaillés. Que l'on prenne donc la peine de le lire avec attention, & l'on y trouvera des Livres rares & précieux dans nos Provinces ? Les Commentaires de Dolet, les Ouvrages de feu M. Guichenon, les Bibliothèques de Duverdiere, de la Croix de Maine, la Byzantine, le Bouteroue des Monnoyes, beaucoup de livres de l'Antiquité & de Médailles, & quantité d'autres Articles d'Histoire, de Belles-Lettres & d'Histoire naturelle, sont un ornement peu commun de ces deux Bibliothèques réunies. En général les Livres y sont bien conditionnés, il en est même qui sont d'une reliure élégante & recherchée : & quoique ces Livres sortent de deux différentes Maisons, on trouvera peu d'Articles redoublés.

La Vente des Livres de ces deux Cabinets réunis, en détail & au plus offrant Enchérisseur, commencera Mardi 1. Mars 1757. à trois heures précises de relevée, & continuera les jours suivans à la même heure, jusqu'à sa fin, dans la Sale que nous occupons d'une des Maisons de MM. Les Chanoines Réguliers de St. Antoine, rue Mercière.

Nous offrons, suivant notre Méthode, à Messieurs les étrangers qui se feront connoître, d'acquérir pour leur compte les Livres de ce Catalogue qui leur conviendront ; mais nous les exhortons de nous envoyer bien exactement les Titres & les Numéros, pour éviter les équivoques. Ils pourront nous marquer en même tems jusqu'à quel prix nous devons enchérir pour eux, ou s'ils s'en rapportent, & par quelle voie nous les leurs feront parvenir. Notre Droit de Commission n'est que d'un & demi pour cent. Nous joignons ici l'ordre journalier de la Vente, en sorte que l'on verra d'un coup d'œil quels jours seront adjugés les Articles que l'on désire.

+ ordre journalier de la vente du mardi 1 mars 1757 au mardi 29 mars

**12 • 10/4/1758 - Catalogue des livres de feu Monsieur [Pierre] Cholier de Cibeins, Président en la Cour des Monnoies, etc**

Les frais indispensables d'une Vente au plus Offrant & dernier Enchérisseur, nous mettent souvent dans la nécessité de réunir différens Cabinets, dont nous ne formons qu'un seul & même Catalogue. Celui que nous présentons au Public, est dans ce cas. Il contient non-seulement les Livres de feu M. le Président Cholier, mais encore ceux de différens Particuliers, qui pour des raisons de famille jugent à propos de s'en défaire. Que l'on ne regard cependant pas ce catalogue comme un amas informe fait au hazard sans discernement & sans choix : on y verra au contraire les meilleurs Livres en tout genre de Littérature, & nous osons même dire que depuis l'établissement que nous avons fait dans cette Ville des Ventes au plus Offrant, nous avons peu distribués de Catalogue aussi intéressant que celui-ci. La Polyglotte de Walton, le Davila de l'Imprimerie Royale, le Virgile d'Ogilvi, le Phedre à l'usage du Prince de Nassau, Les Capitulaires de Baluze, Les Médailles de Louis XIV. Le la Fontaine, Le Marot, Le Crebillon & Le Moliere in-4. Les Poètes Latins de Londres, Le Cowper, les Ruines de Palmire, Le Joseph d'Havercamp, Le Suidas de Cambridge, les Dapper, les Marmol, les Dutertre, les Bullards, les Tournefort, les deux Banduri dont l'un en grand papier, les belles Editions de Glasgou & de Coutelier, (aujourd'hui sous le nom de Barbou) les Museum Farnesianum, Veronense, Pisanum, Brandeburgicum ; l'Histoire des Provinces-Unies, avec les magnifiques figures de l'Édition Hollandoise ; le Journal des Savans in-4, quelques ad usum & variorum in-4, peu communs ; les Histoires de Samuel Guichenon, le Miscellanea de Spon, le beau Machiavel in-4. de Londres, & tant d'autres Livres précieux qui sont l'ornement de ce catalogue, sont de très-bons garans de ce que nous avançons. Les Livres y sont en général bien conditionnés : il en est plusieurs d'une reliure

élégante, & d'autres qui ne sont que brochés ou couverts de cartons. Nous avons eu le soin de désigner ces derniers par les lettres initiales broc. Nous offrons à Messieurs les Etrangers de les faire relier de la maniere qu'ils nous l'indiqueront, aussitôt que nous en aurons fait l'acquisition en leur faveur.

Pour éviter l'ennui et les dépenses inutiles occasionnées par le détail d'un grand nombre de Livres dépareillés, ou d'une valeur médiocre, nous avons pris le parti de former 50 Paquets qui seront exposés en vente deux à deux dans chaque séance sans aucune division. Avec cette précaution nous pouvons assurer que tous les Livres détaillés dans ce Catalogue, sont bons, ou ont quelque mérite particulier.

Cette vente en détail au plus Offrant & dernier Enchérisseur, commencera la Lundi 10 du mois d'Avril à trois heures de relevée, & continuera les jours suivans à la même heure jusqu'à sa fin dans la sale où nous avons fait les précédentes Ventes, Rue Merciere, Maison de MM. Les Chanoines Réguliers de Saint Antoine.

Nous recevrons à l'ordinaire les commissions des personnes éloignées de cette Ville, & nous aurons soin de leur faire parvenir les articles qui leur seront échus, par les voies qu'elles nous indiqueront. Nous les prions cependant de prêter une grande attention à marquer exactement les numéros & les titres, afin d'éviter les erreurs que se sont glissées dans les Ventes précédentes. Notre Droit de commission sera toujours d'un & demi pour cent, sans y comprendre les frais d'emballage, de ports de lettres, ou de relieures s'il y en a.

### **13 • 30/4/1758 - Catalogue des livres de M. du F\*\*\*. Négociant**

Il n'est pas ordinaire de voir le Cabinet d'un Négociant composé de Livres grecs, mais ceux qui connoissent celui dont nous presentons le Catalogue, n'ignorent pas que cette langue lui est familiere & que le long séjour qu'il a fait en Italie & en Angleterre l'a mis à portée de joindre à ses études celle de diverses langues vivantes. On trouvera donc ici des Livres grecs & latins, anglois, espagnols & italiens, & l'on peut dire même que ce choix a été fait avec beaucoup de goût. M. du F\*\*\*. Possesseur de ce petit trésor littéraire ayant abandonné cette ville est obligé malgré lui de s'en défaire. Il nous en a confié la vente & pour remplir ses vues, nous annonçons aux Amateurs des Livres qu'elle commencera au plus offrant & dernier enchérisseur, suivant l'ordre établi dans le Catalogue, le lundi 30 du mois d'Avril prochain à trois heures précises de relevée, & qu'elle continuera les jours suivans à la même heure jusqu'à sa fin, dans la Sale où nous avons fait les précédentes ventes, Rue Merciere, Maison de ...

A la fin de chaque séance, nous exposerons en vente des paquets de Livres dépareillés ou de peu de valeur, qui ne méritoient pas d'être détaillés dans un Catalogue.

Nous continuons d'offrir aux personnes éloignées de recevoir leurs commissions, pourvu qu'elles se fassent connoître & nous envoient bien distinctement les numeros & les titres des articles qu'elles veulent acquerir. Nous souhaiterions même qu'elles nous fixassent les prix, à moins qu'elles ne jugent à propos de s'en rapporter à nous. Notre droit de commission est d'un & demie pour cent, sans y comprendre les frais des ports de lettres & d'emballage s'il y en a.

Nous nous appercevons actuellement que l'on a mis par mégarde sur ce Catalogue le numero 340 Dictionnaire de Sobrino, il ne se trouvera pas lors de la vente, ayant été retiré.

Nous apprenons en ce moment que Notre Auguste Monarque LOUIS XV. a décidé de se rendre à Lyon sur la fin du mois d'Avril, ou les premiers jours du mois de Mai : En ce cas nous remettrons l'ouverture de la vente de ce Cabinet de Livres au premier lundi qui suivra immédiatement le départ de SA MAJESTE, & nous l'indiquerons par une affiche particulière, sans néanmoins changer en aucune façon l'ordre journalier que nous avons établi, que si au contraire ce voyage n'avoit pas lieu, ou étoit plus prochain ou plus reculé, la vente commencera comme nous l'avons dit ci dessus le lundi 30 avril de la présente année.

Ordre journalier du lundi 30 Avril au samedi 12 Mai.

**14 • 25/2/1760 - *Catalogus librorum D. Andreae P.* [André Perrichon]**

Les Livres de Feu M. André P\*\*\* l'un des Magistrats de cette ville, forment une partie considérable du Catalogue que nous présentons au Public ; nous y avons joint ceux qui étoient doubles dans une des plus nombreuses & des plus belles Bibliothèques du Royaume. Par cette réunion ce Cabinet est devenu très intéressant dans toutes ses branches. La lecture du Catalogue justifiera ce que nous avançons auprès des connoisseurs. Pour ne les pas prévenir, nous ne détaillerons point les morceaux précieux qui se trouvent dispersés dans ses différentes facultés & nous nous contenterons de dire que le Theologien, le Jurisconsulte & l'Homme de Lettres y trouveront abondamment de quoi se satisfaire.

La vente en détail au plus offrant & dernier enchérisseur, des Livres et de ce Cabinet, commencera le lundi 25. du mois de Fevrier 1760. à trois heures précises de relevée & elle continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à la fin, dans une Sale des appartemens que nous occupons, rue Merciere, Maison de MM. Les Chanoines Réguliers de Saint Antoine. Convaincus par notre propre expérience que la Ville de Lyon seule ne peut suffire pour débiter une partie de Livres aussi considérable, nous avons pris le parti de faire paroître notre Catalogue plusieurs mois avant l'ouverture de la vente, afin d'avoir le tems nécessaire de le distribuer dans les Provinces voisines. Avec cette précaution nous osons nous flatter d'y réussir. Nous offrons en conséquence à Messieurs les Etrangers qui se feront connoître, de recevoir leurs Commissions, pourvût que les Numero & les Titres soient bien détaillés & qu'ils veuillent fixer jusqu'à quels prix nous pouvons poursuivre les encheres en leur faveur, à moins qu'ils ne s'en rapportent à nous mêmes. Nous nous contenterons du droit modique d'un & demie pour cent pour notre droit de Commission. Les Livres acquis, nous les ferons parvenir par les voitures publiques ou de telle autre façon que l'on nous le prescrira.

Le prix fixe de ce Catalogue est de 36 sols.

Vente du lundi 25 février au jeudi 20 mars.

**15 • 25/2/1760**

Pas d'avis des libraires

Catalogue manuscrit

**16 • 25/2/1760**

Pas d'avis des libraires

Catalogue manuscrit

**17 • 31/3/1761 - *Catalogue d'une bibliothèque à vendre***

Ce n'est point ici une Bibliothèque formée par les soins d'un seul homme, plusieurs personnes ont concourues à l'enrichir ; mais comme la prudence humaine ne sauroit prévenir tous les événemens, cette même Bibliothèque, qui faisoit les délices de ceux qui la possédoient, est destinée à être vendue en détail & au plus offrant Enchérisseur. L'on n'ignore pas que le cours d'une guerre longue & ruineuse pour tous les états est un tems peu propre à ces sortes de Ventes ; cependant comme la nécessité de la vendre est indispensable, les intéressés se sont déterminés à en courir les événemens.

La précipitation avec laquelle ce catalogue a été fait, n'a pas permis de donner à son arrangement toute l'attention nécessaire ; nous ne doutons pas qu'il ne s'y soit glissé quelques fautes, sur-tous dans les Titres qui ont été levés par différentes personnes ; nous espérons cependant qu'elles ne seront pas essentielles, & qu'un Lecteur judicieux y supléera facilement.

Cette vente sera faite à l'ordinaire, dans une salle de l'appartement occupé par les freres Duplain, Libraires, dans la maison... Elle commencera Mardi 31 Mars 1761, à trois heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivans à la même heure, jusqu'à la fin.

L'on prévient les Etrangers, (qui se feront connoître,) que les mêmes Libraires recevront leurs commissions, pourvu qu'ils fixent les prix de leurs encheres, ou qu'ils s'en rapportent ; mais on les prie de prêter une attention particuliere, qu'il y a dans le Catalogue quelques numero répétés, & qui font marqués par une ou deux Etoiles. Ils auront donc le soin d'ajouter ces mêmes étoiles aux numero dont ils demanderont les Livres, afin d'éviter toute équivoque. La Vente achevée, l'on leur fera parvenir les articles acquis, par les voies & de la maniere qu'ils l'indiqueront. Le modique droit de commission, ne sera que d'un & demi pour cent.

Ordre journalier du mardi 31 mars au lundi 27 avril

**18 • 1/3/1762 - Catalogue des livres estampes, figures, bustes, etc. du cabinet de M. C\*\*\* [Antoine Clapeyron] 1 mars 1762**

Le Cabinet dont nous annonçons la vente est si connu, que nous sommes dispensés d'en faire ici l'éloge. Nous nous bornons à prévenir les Curieux sur quelques articles.

On y trouve une collection presque complete des Auteurs Latins imprimés chez les Elzevirs, tous bien conditionnés, & dans leur premiere reliure.

Le Recueil des Estampes est sur tout recommandable par le grand nombre de celles de Seb. Le Clerc, & par le choix de leurs épreuves. Le Possesseur de ce Cabinet les avoit acquises en partie de l'un des fils de ce célèbre Graveur.

Outre les Livres & les Estampes, la même vente comprendra les Figures, Groupes & Bustes en bronze & en marbre, qui font partie du Cabinet dont il s'agit, & parmi lesquels il y a des morceaux d'une beauté distinguée.

Un homme de Lettres de cette Ville ayant bien voulu prendre le soin de rédiger le Catalogue de ce Cabinet, nous nous sommes chargés de le distribuer, & de faire la vente de tous les Effets qu'il contient.

Le temps de cette vente est fixé au commencement du Carême prochain, & quelques jours auparavant nous distribuerons (pour la Ville seulement) l'ordre journalier, que des raisons particulieres nous ont empêché de pouvoir mettre en état jusqu'à présent.

Les Particuliers qui voudront bien se faire connoître, pourront, s'ils le jugent à propos, nous adresser leurs commissions pour cette vente ; mais nous les prions faire en sorte que ce soit au plus tard d'ici au commencement de Février prochain, parce qu'il n'est pas encore décidé quel jour précis commencera ladite vente. Nous offrons de nous contenter pour notre droit de commission du modique honoraire d'un & demi pour cent. Les lettres affranchies.

Ordre journalier du lundi 1 mars 1762 au vendredi 19 mars.

**19 • 10/1/1763 - Catalogue des livres de M.C.P.\*\*\*\*\* [Camille Perrichon]**

Il n'a pas été possible que les Freres Duplain, Libraires à Lyon, pussent mettre aucun arrangement au Catalogue qu'ils donnent au Public Ces Livres étoient dispersés en différents endroits de la Ville & de la Campagne. Ils se sont donc contentés de le faire imprimer suivant l'ordre journalier de la vente qu'ils se proposent d'en faire. Elle commencera en detail au plus offrant & dernier enchérisseur, le Lundi 10<sup>o</sup> de l'année 1763, & continuera les jours suivans, dans la Salle destinée à cet usage. Les Etrangers connus, pourront leur adresser leurs commissions comme à l'ordinaire.

**20 • 12/3/1764 - Catalogus librorum bibliothecae DD. De Meaux [Jean-Etienne de Meaux], in Dombarum provinciae curia praesidis, etc...]**

La lecture du Catalogue des Livres de feu M. le Président de Meaux convaincra mieux que je ne saurois le faire, que les Livres de Droit n'étoient pas les seuls qui composoient le

Cabinet de ce Magistrat. Cette partie est au contraire une des moins riches & des moins complètes. Celles de l'Histoire & des Belles Lettres présentent des objets dignes de l'attention des Bibliographes. On y trouvera des Livres rares & de belles Editions.

Je commencerai cette Vente au détail, au plus Offrant & dernier Enchérisseur, le Lundi 12<sup>o</sup> jour du mois de Mars 1764, à trois heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à sa fin. La salle destinée pour cette opération, sera la même dont je me suis servi pour les précédentes, pendant le cours de ma Société avec mon Frere, c'est-à-dire, une grande chambre de l'appartement où je suis logé, maison de MM. Les Chanoines Réguliers de St Antoine, rue Mercière, en entrant par l'allée la plus prochaine de celle qui conduit à l'Eglise de ces Messieurs, au second étage.

Outre les Livres qui sont détaillés sur le Catalogue, j'ai jugé à propos de former un nombre considérable de paquets in-folio, in-4. & autres formats, qui auroient augmenté inutilement les frais de l'impression du Catalogue, & ceux d'une vente en détail. Je vendrai dans chaque séance trois ou quatre de ces paquets, sans examen & sans être déliés : l'on pourra cependant voir les titres sur le dos de chaque ouvrage. Ils sont d'ailleurs d'une médiocre valeur.

Ce Catalogue étant destiné autant pour les Villes voisines, que pour celle de Lyon, j'offre aux gens de Lettres de recevoir leurs commissions, & d'enchérir pour eux, à condition néanmoins qu'ils se feront connoître, qu'ils fixeront leurs prix, ou qu'ils s'en rapporteront à moi ; qu'ils m'adjugeront deux pour cent sur la valeur totale de ce que j'achèterai pour eux, & qu'ils me feront toucher le montant de leurs achats aussitôt que je leur aurai envoyé la facture, parce que je dois rendre mes comptes environ un mois après la vente aux Heritiers de feu M. le Président de Meaux, à que le produit entier de cette Bibliotheque doit appartenir.

Les personnes que me feront l'honneur de m'écrire, sont priées d'adresser leurs lettres à M. Benoit Duplain, Libraire, rue Merciere, à l'Aigle, parce que nous sommes deux du même nom.

Ordre de vente : Lundi 12 mars au samedi 31 mars.

Trois pages à la fin du catalogue. Les articles suivants nous ont été remis par différents Particuliers. Ils seront vendus dans l'ordre qui suit : vendredi 16 mars, samedi 17, lundi 19, vendredi 23, samedi 24, lundi 26, mardi 27, vendredi 30

**21 • 1765 - Catalogue de livres françois, latins, grecs, italiens, anglois, espagnols, &c .qui se trouvent à Lyon -**

Pas d'avis des libraires

**22 • 17/2/1766 - Inventaire des livres de feu monsieur le Chamarié de Saint Paul [Varissan], selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite A Lyon...**

La Collection des Livres de feu M. le Chamarié de St. Paul n'étoit point assez considérable pour exiger un Catalogue par ordre de matiere. Ce n'est donc qu'un Inventaire indiquant l'ordre de la vente de chaque jour. Outre les articles détaillés, je donnerai dans chaque séance, des paquets de Livres dépareillés, ou de peu de valeur, & qui seront vendus sous cordes. J'en donnerai également, qui, quoique bons, nous auroient consitués dans des frais trop considérables, si je les avois insérés dans l'Inventaire imprimé ; je me contenterai de les nommer en les présentant, & ils seront adjugés en en réunissans plusieurs ensemble. Dans une couple de séances Mrs. Les Négociants trouveront une collection assez complète de tous les Livres qui regardent le Commerce. Elle avoit été faite par un Négociant qui ayant quitté cette Ville & le Commerce, a cherché à se défaire de ce qui lui devenoit inutile, & a joint à cet Inventaire tous les Livres qu'il ne pouvoit emporter. Chaque article sera adjugé en détail aux plus offrants, les jours désignés, dans la Salle où j'ai fait les précédentes ventes, rue Merciere, maison de MM. Les Chanoines Réguliers de St Antoine. On commencera chaque jour à trois

heures précises de relevée, par les paquets & les Livres qui ne sont pas sur le Catalogue, lorsque les séances se seront pas remplies par les Livres détaillés sur ce même Catalogue.

**23 • 28/4/1766 - Inventaire des livres, tableaux, estampes, etc. de feu Monsieur [Capperonnier] de Gauffecourt, selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez...**

L'Inventaire que je présente au public ne contient pas seulement les livres de feu M. de Gauffecourt, mais encore quelques Tableaux, des Estampes encadrées, & beaucoup d'autres Effets concernant les Arts auxquels il s'étoit attaché pendant sa vie. L'on connoissoit ses talents & son goût, ainsi l'on ne craint point d'avancer que tout avoit été travaillé par les meilleurs Maîtres. On trouvera plusieurs Recueils de Musique en Manuscrits qu'il avoit notés lui-même, & qui sont fort exacts. Chaque jour je vendrai, (comme on le verra dans l'ordre journalier de la Vente) des Livres, des Tableaux ou Estampes, de la Musique & quelques pieces ou outils pour les Arts. Les livres sont très bien conditionnés, une partie ayant été reliée par lui-même. Ceux dont je n'ai pas désigné la relieure sont en bazanne, mais très propres ; & ceux marqués par ces lettres R.P. sont reliés en papier bleu. Je commencerai cette Vente le Lundi 28 du mois d'Avril, à 3 heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivans à la même heure jusques à la fin, dans une salle de mon appartement, rue Merciere, maison de Mrs les chanoines Réguliers de Saint Antoine, au second étage.

**24 • 7/7/1766 - Inventaire des livres, estampes, tableaux et autres effets de M. de M.\*\*\* [Margnolas], selon l'ordre journalier de la vente qui sera faite chez...**

Les Livres dont nous présentons le Catalogue au Public par forme d'Inventaire (la briéveté du temps ne permettant pas de le faire autrement) apprenoient à une personne qui ne s'est déterminée à les vendre, que parce que ses affaires l'obligent de ne plus tenir une maison en cette Ville, & qu'il est nécessité à céder son appartement dans le courant de ce mois de Juin. Outre une collection d'excellents Livres de Littérature & d'Histoire, convenables à un homme du monde, on y trouvera une quantité assez considérable & bien choisie d'Estampes, avec de beaux cadres sculptés & dors & leurs verres, très-propres à orner une Galerie. On y verra également des Microscopes de différente espece, un Telescope excellent, des Tableaux, & ce que l'on n'a point encore trouvé dans les ventes ordinaires ; deux très-belles Volieres garnies d'une assez grande quantité d'Oiseaux, conservés par les soins du R. Pere Foucault, Religieux Minime, très-connu par les attitudes naturelles qu'il donne aux différents animaux qu'il prépare. Voici les noms de ceux qui remplissent les deux Volieres ; 3 Greppes d'espece différente. 4 Canards d'espece différente. 1 Plongeon de Mer. 1 Pluvier dore. 1 Becasse. 3 Becassines de différente espece. 1 Hironnelle de Mer. 1 Vaneau. 1 Geay. 1 Lievre. 2 Oiseaux de proie tenant une Perdrix. 1 Oiseau de proie tenant une Caille... La vente de ces différents Effets sera faite au plus offrant & dernier Enchérisseur à la manière accoutumée. Elle commencera le Lundi 7 de Juillet à trois heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivans à la même heure dans la Salle où j'ai fait toutes les précédentes Ventes, rue Merciere, maison de Mrs. Les Chanoines Réguliers de Saint Antoine, au second étage. On avertit seulement Messieurs les Acquéreurs que l'on ne détaillera point les Oiseaux, mais que les deux Volieres & ce qu'elles contiennent seront adjugés en un seul & même article sans divisions. Ces volières sont fermées par de beaux verres de Boheme de toute grandeur, & sont ornées de moulures vernies & dorées.

**25 • 16/3/1767 - Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliotheque Publique de Lyon, avec celle du Grand College de la même Ville et autres, dont la vente sera faite en détail et au plus offrant**

Chargé par MM. Les Administrateurs des Colleges & par MM. Les Magistrats de cette Ville de la réunion de la Bibliotheque publique à celle du grand College pour n'en composer

qu'une à l'avenir dans la Salle de ce même College, je travaille depuis long-temps à en faire un Catalogue général par ordre des Matieres. Cette opération faite sous les yeux & de concert avec le R.P. Bibliothécaire nous met chaque jour l'un & l'autre dans le cas de séparer un grand nombre de Livres doubles qui nous deviennent inutiles, & dont la valeur peut être plus utilement employée à acheter ceux qui y manquent. C'est dans cette vue que je vais mettre en vente les Livres détaillés sur le Catalogue que je donne au Public. On y trouvera d'excellents ouvrages en tous les genres de Littérature ; j'ose même avancer qu'il est peu de Ventes de cet espece en Province où il s'en trouve un si grand nombre. Les Matieres n'étant point assez liées par elles-mêmes, je n'ai pu donner à ce Catalogue la forme que j'aurois désirée ; je me suis donc contenté d'y mettre un ordre simple & tel qu'il convenoit à des pieces (pour ainsi dire) de rapport & qui n'ont que très-peu de liaisons entr'elles.

C'est ici la premiere Vente des Livres doubles de ces deux grandes Bibliothèques, & à mesure que j'avancerai mon travail & mon arrangement, je délivrerai de nouveaux Catalogues qui contiendront les autres Livres que nous aurons mis de côté, & le produit en sera employé à acquérir ceux que nous n'avons pas, & qui sont en assez grand nombre. Qu'il me soit permis à cet effet de prier Messieurs les Bibliographes qui se trouvent possesseurs de quelques Livres rares & précieux, imprimés ou MS. & qui seroient dans le cas de s'en défaire, d'en donner avis au R.P. Bibliothécaire du grand College, ou à moi, & l'on les leur paiera un prix juste, soit en especes, soit en d'autres Livres doubles qui pourroient leur convenir.

Outre les livres sortis des deux Bibliothèques réunies, j'ai joint à cette Vente une partie de ceux qui composoient le Cabinet d'un Particulier, qui quittant cette Ville n'a pu les transporter avec lui. J'y ai joint également quelques-uns de ceux de feu M. d'Attignat, Trésorier de France, dont la Bibliothèque très-bien choisie a passé dans celle d'un Magistrat son parent, & par conséquent a formé des Livres doubles qui devenoient inutiles au nouveau Possesseur. Les uns & les autres sont fort bien conditionnés & presque neufs. Toutes ces réunions n'ont pas peu enrichi notre Catalogue ; car outre beaucoup de gros Corps qui sont le fondement des grandes Bibliothèques, comme une Poyglotte, les Mémoires du Clergé, les Graevius & Gronovius, les Conciles, &c...&c... on y trouvera parmi les Livres précieux & rares, la Bible de Mortier, les Poètes Latins de Londres, le Breviaire d'Henri III, Alvares Pelagius de Planctu Ecclesiae, Polygamia Triumphatrix, Capitularia Baluzii, Corpus Juris Civilis Elzevir, Constant de la Cour des Monnoies, les Jonston, les Gesner, les Tournefort, l'Hortus Malabarricus, l'Aldrovandus, le Rumphius, les Machine di Ramelli, la Procession Monachale, le Sacre du Roi, les bibliothèques de la Croix du Maine & de Duverdier, le Bouterouë des Monnoies, les Métamorphoses de Banier, le Mezerai de Guillemot, le Virgile d'Ogilvi, le Jouvenci, Pars V. Historiae Soc. Jefu, l'Athenée François de Marolles, & une multitude d'autres qu'il seroit trop long de détailler, & qu'un Connoisseur distinguera aisément par la lecture du Catalogue.

La Vente de ces Livres en détail & au plus offrant Enchérisseur commencera le Lundi 16. jour du mois de Mars 1767, à trois heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à la fin dans une salle de mon Appartement, rue Merciere, maison de MM. Les Chanoines Réguliers de St Antoine. J'offre de recevoir les commissions de MM. Les Etrangers qui se feront connoître, ou qui m'indiqueront à Lyon un Banquier ou autre personne chez qui je pourrai prendre l'argent que je déboursrai pour eux, à condition néanmoins qu'ils fixeront jusqu'à quelle somme je poursuivrai les encheres en leur faveur, s'ils n'aiment mieux s'en rapporter à moi. Je prendrai deux pour cent pour mon droit de commission. J'avertis que les articles où je n'ai pas annoncé & qu'il en est comme dans toutes les Bibliothèques de bien & de mal conditionnés ; ceux dans ce dernier cas sont presque tous susceptibles de nouvelles reliures par rapport aux marges, & il n'est pas difficile à un bon Relieur d'ôter proprement les Inscriptions manuscrites qui se trouvent sur un grand nombre de frontispices.

Après le dernier article des Livres de ce Catalogue, je mettrai en vente deux grandes & belles Volieres très-bien contournées, vernies & dorées, fermées par de grands Verres de Bohème, qui renferment une quantité considérable d'oiseaux de toute espece, conservés suivant la Méthode du Pere Foucault, Religieux Minime, dont le Catalogue seroit trop lon pour être inséré dans cet Avertissement.

Ordre journalier du lundi 16 mars au vendredi 3 avril

**26 • 2/5/1768 - *Catalogus librorum non vulgarium, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorumdam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione dullices supersunt. Auctio publica fiet***

C'est ici la seconde Vente des Livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque publique à celle du College de la Trinité. J'y ai joint un Cabinet de Livres choisis & formé par des mains habiles, pendant le cours de près d'un siecle avec beaucoup de soin & une grande dépense. L'on trouvera dans ce Catalogue les meilleurs Livres de Littérature & d'Histoire, les meilleurs Auteurs Grecs & Latins, des bonnes Editions & très-bien conditionnés, ensorte que je ne crains point de dire qu'il est peu d'excellents Ouvrages qui ne s'y rencontrent, & que le total forme une des Bibliothèques particulieres de Lyon des plus complètes.

La vente en sera faite à la manière accoutumée. Elle commencera la 2 du mois de Mai 1768, à trois heures précises de relevée, & elle continuera les jours suivants à la même heure jusqu'à sa fin.

J'ai eu soin de désigner la qualité de la Reliure aux articles qui sont reliés en veau ou en marroquin, les autres ne sont reliés qu'en basanne.

Outre les Livres, on vendra chaque jour (&au milieu de chaque séance) des Instruments de Physique, de Mathématiques, & quelques autres Effets annoncés à la suite du Catalogue des Livres.

J'offre de recevoir, comme à l'ordinaire, les Commissions des Etrangers qui se feront connôître, ou qui m'indiqueront les Personnes chez qui je pourrai recevoir le prix des articles que j'aurai acquis pour eux. Mon droit de Commission sera toujours de deux pour cent ; mais j'exige qu'ils me marquent jusqu'à quelle somme je dois enchérir pour eux, à moins qu'ils ne jugent à propos de s'en rapporter à moi.

Cette vente sera faite en détail & au plus offrant enchérisseur dans la Salle que j'occupe, rue Merciere, Maison de MM. Les Chanoines Réguliers de S. Antoine en attendant une troisième Vente de Livres doubles que l'arrangement de ces deux Bibliothèques, qui tend à sa fin, me mettra dans le cas de faire dans quelques mois.

Ordre journalier du lundi 2 mai au Jeudi 16 juin.

**27 • 17/7/1769 - *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres***

C'est ici la troisieme & vraisemblablement la dernière Vente des Livres doubles, produits par la réunion des deux Bibliothèques publiques. Quelques particuliers de cette Ville nous ont invité d'y joindre plusieurs Cabinets dont ils vouloient se défaire, & ce sont ces différents intérêts qui nous ont empêchés de suivre l'ordre ordinaire que nous étions en usage de mettre dans toutes nos Ventes & dans nos Catalogues. Ce n'en est donc point un, mais seulement un Inventaire qui ne consiste qu'en treize Numéro. Nous commencerons par le 1<sup>er</sup>, & nous les suivrons tous jusqu'à la fin, ensorte que chaque jour nous délivrerons tous les Articles contenus sous un seul Numéro. Les Livres reliés en veau sont désignés, & les autres sont reliés simplement en basanne. On y trouve d'excellents Livres de Littérature & d'Histoire, & quelques-uns même assez rares.

La Vente de ces Livres en détail, au plus offrant & dernier enchérisseur, commencera le Lundi 17 de Juillet de cette année, à trois heures précises de relevée, & elle continuera, les jours suivants non fériés, à la même heure jusqu'à sa fin, dans la Salle où nous avons fait les précédentes Ventes, rue Merciere, à l'Aigle, maison de MM. Les chanoines Réguliers de S. Antoine.

Nous continuerons de recevoir les Commissions des personnes non domiciliées, qui se feront connoître, sous le bénéfice modique de deux pour cent, & nous les assurons qu'ils auront lieu d'être satisfaits de notre exactitude.

**28 • 1769 - Cabinet de livres choisis à vendre**

Pas d'avis des libraires  
Catalogue manuscrit

**29 • 22/1/1770 - Cabinet d'un Particulier qui se retire à la campagne**

**Pas d'avis des libraires**  
Catalogue manuscrit

**30 • 5/12/1771 - Catalogue des livres de la bibliotheque de M. le Comte de F\*\*\* [Faultrière]. Dont la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, commencera le 5 décembre prochain**

La Vente de la Bibliotheque que j'annonce, se fera suivant l'ordre & les jours indiqués ci-après. Je n'ai point prétendu, en en dressant le Catalogue, à un air scientifique qui ne va à personne, & moins encore à un jeune homme. D'ailleurs l'étalage d'érudition que des titres latins annoncent, fait souvent courir risque à celui que les emploie & qui n'a pas de quoi instruire les Bibliographies, de ne montrer que de l'ignorance, au lieu de la Science dont ces titres fabuleux sont l'enseigne. J'ai écrit en François, parce que je suis François, parce que je dois vendre à des François, parce que la Langue Française est devenue universelle, & le sera toujours les ouvrages des Racine, des Montesquieu, des Buffon, &c. en sont d'assurés garants. J'ai divisé sous des classes générales, parce que je n'avois pas un assez grand nombre d'articles pour faire des sous-divisions ; & j'ai placé, sous le titre MELANGES, beaucoup d'autres articles par cette même raison.

Je me chargerai des commissions des Gens de Lettres & des Libraires étrangers, moyennant 4 pour 100 de remise sur leur achat, qui me sera payé si-tôt la Vente faite, en me fixant les prix qu'ils voudront mettre aux articles dont ils souhaiteront faire acquisition , je les prie d'adresser exactement leurs lettres à PIERRE J. DUPLAIN aîné, Libraire, rue de la Monnoie.  
Ordre de la vente du jeudi 5 décembre au mercredi 18 décembre

## Annexe 18 – Etat des dettes actives de l'hoirie du Sr Declaustre, 4/5/1756 – ADR, BP 2785

BP 2785



**Etat des Dettes actives**  
de l'Hoirie du S<sup>r</sup> Declaustre, Libraire  
Imprimeur à Lyon, dont le recouvrement  
n'a pas encore été fait.

---

**Débiteurs regardés comme sûrs & solvables.**

Birobe de Toulouse . . . . .	187 " 10 " — "
Boutaudon de Clermont ferrant, par Promesse . . . . .	206 " — " — "
Forest de Toulouse . . . . .	18 " — " — "
Lespinasse & Laurens de Châlons sur Saône, par Promesse . . . . .	177 " 8 " — "
Paquet d'Atix . . . . .	102 " 16 " — "
Defaubier de Mort, par Promesse . . . . .	152 " — " — "
Moby de Marseille, par Promesse . . . . .	118 " — " — "
Delhomme d'Orignon, qu'il doit fournir en mar- chandises, selon ses conventions avec le Défunt . . . . .	50 " 2 " — "
Cabaret de Lyon, Notaire . . . . .	34 " 10 " — "
Total — — — — —	<u>£ 1036 " 6 " — "</u>

---

**Débiteurs dont la dette ou la solvabilité est  
incertaine.**

① →

	Monte d'autre part, ci . . . . .	"	362	"	15	"
	Tiffalier de Billom en Auvergne . . . . .	"	18	"	5	"
m <sup>rs</sup>	De la Chouillerie de Romans . . . . .	"	25	"	14	"
	Veuve Camet de Lyon, . . . . .	"	63	"	16	"
	Projet de Lyon . . . . .	"	10	"	10	"
	De Fontanelles de Crésoux . . . . .	"	32	"	10	"
	<u>Total - - - - -</u>	£	513	"	10	"

Débiteurs qui ont des Comptes à produire, ou dont on a lieu de penser que les Comptes n'ont pas été rayés quoiqu'acquittés.

	Rigaud de Montpellier . . . . .	"	199	"	4	"
	Delaroche de Lyon . . . . .	"	2846	"	4	"
	Boutaudon de Clermont . . . . .	"	398	"	4	"
375	Delborne de St. Claude, de présent chez m <sup>rs</sup> Salfray . . . . .	"	709	"	17	"
	Fournier d'Auxerre . . . . .	"	97	"	-	"
	Jean Morin de Verdun . . . . .	"	335	"	-	"
	Meunier, Prêtre, de Lyon . . . . .	"	2	"	10	"
	R. P. Dumas, Cordelier . . . . .	"	8	"	4	"
	Gayet de Lanuin, de Lyon . . . . .	"	1	"	5	"
	<u>Des François de Lyon, . . . . .</u>	"	15	"	-	"
	Vincant de Lyon . . . . .	"	3	"	-	"
	Les Freres Merlin, dont l'un Perpétuel à St Jean . . . . .	"	1	"	14	"
	R. P. Jouse, Jésuite . . . . .	"	34	"	11	"
	Magot de Lyon . . . . .	"	5	"	-	"
	Nivolet, Maître de Pension . . . . .	"	24	"	-	"
	<u>Monte ci - - - - -</u>	£	4380	"	13	"

- sur des débiteurs dont la dette n'est pas claire	
Les Freres Detournes de Lyon .....	" 79 " 12
Faucheur de Lyon .....	" 18 " 12
Perisse de Lyon, .....	" 3017 " 10
Certe de Lyon .....	" 48 " 8
Moulin de Lyon .....	" 372 " 12
Girard de Lyon .....	" 530 " —
no. Cizeron de Lyon .....	" 409
Rigolles de Lyon .....	" 213 " 11
des Freres Duplain de Lyon, Compté de —	
Librairie .....	" 1607 " 4
Lesd. Compté d'Impressions p. leur compte .....	" 3294 " —
Lesd. leur moitié du Compté d'Impressions —	
faites en Société avec le Défunt .....	" 2122 " 3
Lesd. Compté de souscriptions à eux levées par	
le Défunt .....	" 280 " —
	<hr/>
	£" 15970 " 4
	<hr/> <hr/>

## Récapitulation. ~~~~~

Débiteurs surs et solvables .....	" 1036 " 6 " —
Débiteurs douteux, &c. ....	" 513 " 10 " —
Débiteurs qui ont des Comptes à produire, —	
ou dont la dette n'est pas claire .....	" 15970 " 4 " 1

---

---

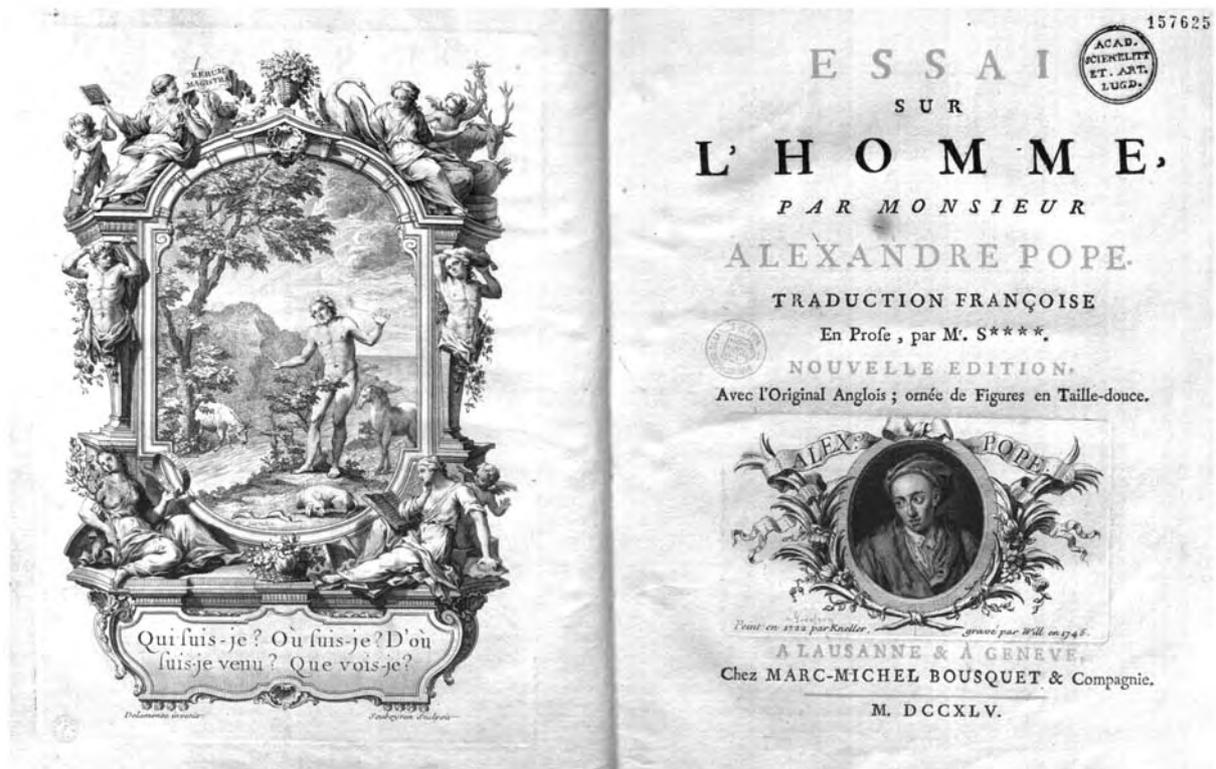
17520 " — " 1

Qui Voudra acquiescer a peril et Risques et sans en maintenir aucunques de  
Nestant Des Bonnes et mauvaises Dettes Du Compté de Défunt Sr.



Annexe 19 – *Essai sur l'homme* par Alexandre Pope, 1745 – BML 157625

---





AN  
E S S A Y  
ON  
M A N.

---

*EPISTLE I.*

Of the NATURE and STATE of MAN, with  
respect to the UNIVERSE.



*WAKE! my ST. JOHN! leave all meaner things  
To low Ambition and the Pride of Kings  
Let Us ( since Life can little more supply  
Than just to look about us, and to die )  
Expatiate free o'er all this Scene of Man :  
A mighty Maze! but not without a Plan;  
A Wild, where weeds and flow'rs promiscuous shoot,  
Or Garden, tempting with forbidden fruit.*



ESSAI  
SUR  
L' H O M M E.

EPITRE I.

*De la nature & de l'état de l'Homme par rapport à l'Univers.*

**R**ÉVEILLEZ-VOUS, mon cher BOLINGBROKE ;  
laissez toutes les petites choses à la basse ambition  
& à l'orgueil des Rois. Puisque tout ce que la vie  
peut nous donner, se borne presque à regarder autour de  
nous & à mourir, parcourons donc au moins cette Scène  
de l'H O M M E : Prodigieux labyrinthe, mais qui a sa  
régularité ; campagne où la fleur croît confondue avec  
le chardon ; jardin qui tente par des fruits défendus.

A ij

26 EP. I. ESSAY ON MAN.  
*All partial evil, universal good :*  
*And spight of pride, in erring reason's spight, 285*  
*One truth is clear ; Whatever Is, is RIGHT.*



ESSAI SUR L'HOMME. 27  
mains de qui dispose de tout. Toute la nature est un  
art qui t'est inconnu : le hazard est une direction que  
tu ne scaurois voir ; la discorde est une harmonie que  
tu ne comprends point ; le mal particulier est un bien  
général : & en dépit de l'orgueil, en dépit de la raifon  
qui s'égaré, cette vérité est évidente ; **QUE TOUT**  
**CE QUI EST, EST BIEN.**





ESSAI  
SUR  
L' H O M M E.

EPITRE II.

*De la Nature & de l'état de l'Homme par rapport à  
lui-même considéré comme individu.*

L'affaire de  
l'Homme est  
l'Homme. Sa  
nature, ses  
puissances,  
ses foiblesses  
& les limites  
de sa capaci-  
té.



PRENS donc à te connoître toi-même, & ne  
présume point de développer la divinité. L'é-  
tude propre de l'Homme, est l'Homme. Placé  
dans une espece d'isthme, être d'un état mixte, mêlan-  
ge de lumiere & d'obscurité, de grandeur & de bassesse;  
avec trop de connoissance pour le doute sceptique, &  
avec trop de foiblesse pour la fierté stoïque; en sus-  
pens entre ces contrariétés, il ne sçait s'il doit agir, ou

Tab. II.

Page . 29 .



Man is only Folly, but God  
is all Wisdom.

Quoique l'Homme soit Folie,  
Dieu est toute sagesse.



AN  
E S S A Y  
ON  
M A N.

EPISTLE II.

Of the NATURE and STATE of MAN, with  
respect to HIMSELF as an Individual.

**N**OW then thyself, presume not God to scan;  
The proper study of mankind is Man.  
PLAC'D on this isthmus of a middle state,  
A being darkly wise, and rudely great;  
With too much knowledge for the Sceptic side,     5  
With too much weakness for a Stoic's pride,  
He hangs between, in doubt to act, or rest,  
In doubt to deem himself a God, or beast;

50 EP. II. ESSAY ON MAN.  
 Hope travels thro', nor quits us when we die.

'TILL then, Opinion gilds with varying rays 265  
 Those painted clouds that beautify our days;  
 Each want of happiness by hope supply'd,  
 And each vacuity of sense by pride.  
 These build up all that knowledge can destroy;  
 In folly's cup still laughs the bubble, joy; 270  
 One prospect lost, another still we gain,  
 And not a vanity is giv'n in vain:  
 Ev'n mean Self-love becomes, by force divine,  
 The scale to measure others wants by thine.  
 See! and confess, one comfort still must rise, 275  
 'Tis this, tho' Man's a Fool, yet GOD IS WISE.



ESSAI SUR L'HOMME. 51  
 L'espérance voyage avec nous, & ne nous quitte point  
 même à l'heure du trépas.

JUSQU'A ce terme fatal, l'opinion, avec ses rayons  
 changeans, dore les nuages qui embellissent nos jours.  
 Le bonheur qui nous manque est suppléé par l'espéran-  
 ce; & le vuide de sens, par l'orgueil; ce que la con-  
 noissance peut renverser, ces passions le relevent. La  
 joye semblable à une bulle d'eau, rit dans la coupe de  
 la folie. Qu'une espérance soit perdue, nous en recou-  
 vrons une autre, & ce n'est point en vain que la vanité  
 nous est donnée. L'amour propre, ce bas amour, de-  
 vient même par la puissance divine, une balance pour  
 peser par nos besoins ceux des autres. Avouons donc  
 cette vérité, d'où nous devons néanmoins tirer un mo-  
 tif de consolation; QUOIQUE L'HOMME SOIT  
 FOLIE, DIEU EST TOUT SAGESSE.



Gij



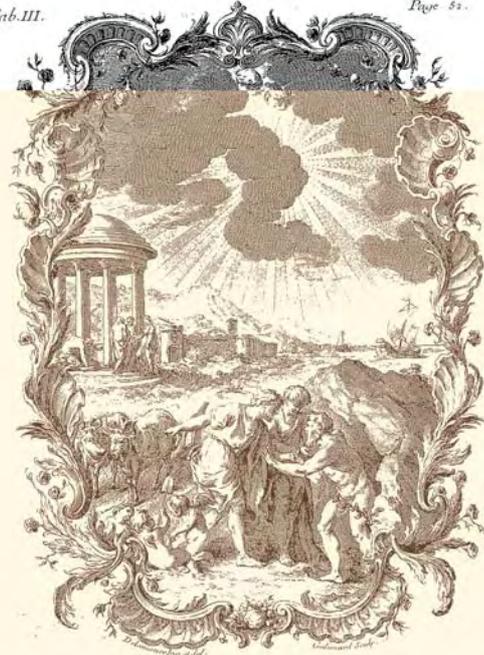
ESSAI  
SUR  
L'HOMME.

EPITRE III.

*De la Nature & de l'état de l'Homme par rapport à la Société.*

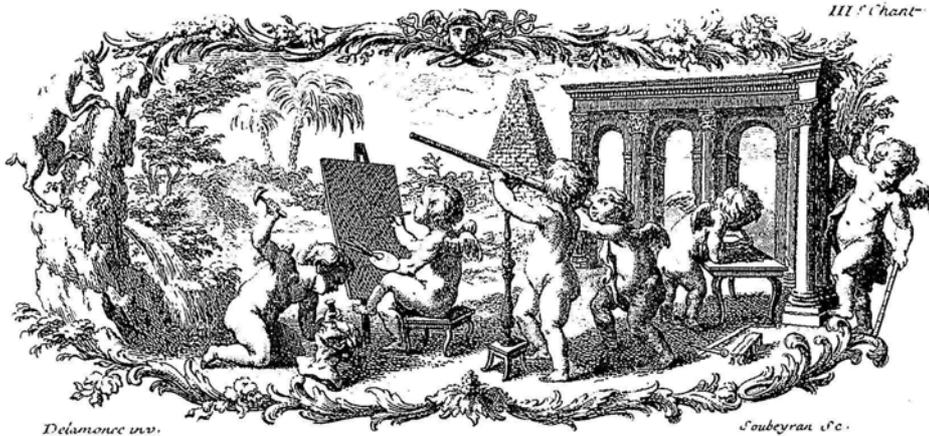
**E**ST donc à ce principe que nous nous arrêtons ; " la CAUSE UNIVERSELLE n'agit que pour UNE FIN, mais elle agit par différentes loix." Dans toute la folie que peut inspirer la santé la plus vigoureuse, dans toute la pompe de l'orgueil & l'impudence des richesses, que cette grande vérité nous soit présente jour & nuit ; qu'elle nous le soit sur tout dans le tems consacré à instruire ou à prier.

Tab. III.



True self love, and social  
love are but one.

Le véritable amour propre, et  
l'Amour social ne font qu'un.



A N  
E S S A Y  
O N  
M A N.

---

*EPISTLE III.*

Of the NATURE and STATE of MAN, with  
respect to SOCIETY.



*HERE then we rest ; " The UNIVERSAL  
CAUSE.  
" Acts to ONE END, but acts by various LAWS."  
In all the madness of superfluous health,  
The trim of pride, the impudence of wealth,  
Let this great truth be present night and day ;  
But more be present, if we preach, or pray-*

78 Ep. III.      ESSAY ON MAN.  
*And all of God, that blefs mankind, or mend.*

*MAN, like the gen'rous vine, supported lives,  
 The strength he gains is from th' embrace he gives. 310  
 On their own axis as the planets run,  
 Yet make at once their circle round the sun ;  
 So two consistent motions all the soul,  
 And one regards Itself, and one the Whole.  
 THUS God and Nature link'd the general frame, 315  
 And bade SELF-LOVE AND SOCIAL BE THE SAME.*



ESSAI SUR L'HOMME.      79  
 genre humain, ou à la correction des mœurs, doit venir de DIEU.

L'HOMME, de même que la vigne, a besoin de support ; il acquiert la force qui le soutient, de l'objet qu'il embrasse. Comme les planetes, en tournant sur leur axe, tournent en même tems autour du Soleil ; de même deux mouvemens compatibles agissent dans l'ame, dont l'un est relatif à nous-mêmes, & l'autre à l'univers.

C'EST ainsi que DIEU & la Nature ont lié la fabrique générale, & ont voulu que l'AMOUR PROPRE ET l'AMOUR SOCIAL NE FUSSÉNT QU'UN.





ESSAI  
SUR  
L'HOMME.

ÉPIQUE IV.

*De la Nature & de l'état de l'Homme par rapport au bonheur.*

**B**ONHEUR! le but & la fin de notre être: bien, plaisir, repos, contentement, quel que soit ton nom; ce je ne sçay-quoi qui excite nos soupirs éternels, pour lequel nous supportons la vie, & nous bravons la mort; toujours si près de nous, & toujours au-delà de nous: objet peu aprofondi; vû confusément par le sage comme par le fou: Plante d'une semence céleste, si tu es tombée ici-bas, dis, dans quel

Tab. II.

Page 80.



Virtue alone makes all our  
happinels on Earth.

La vertu seule fait icy bas  
notre bonheur.



A N  
E S S A Y  
O N  
M A N.

---

*EPISTLE IV.*

Of the NATURE and STATE of MAN, with  
respect to HAPPINESS.



*HAPPINESS ! our being's end and aim !  
Good, pleasure, ease, content ! what'er thy  
name :*

*That something still, which prompts th' eternal sigh,  
For which we bear to live, and dare to die ;  
Which still so near us, yet beyond us lies ,  
O'erlook'd, seen double, by the fool, and wise.  
Plant of cælestial seed ! if dropt below,*

L

116

ESSAI SUR L'HOMME.

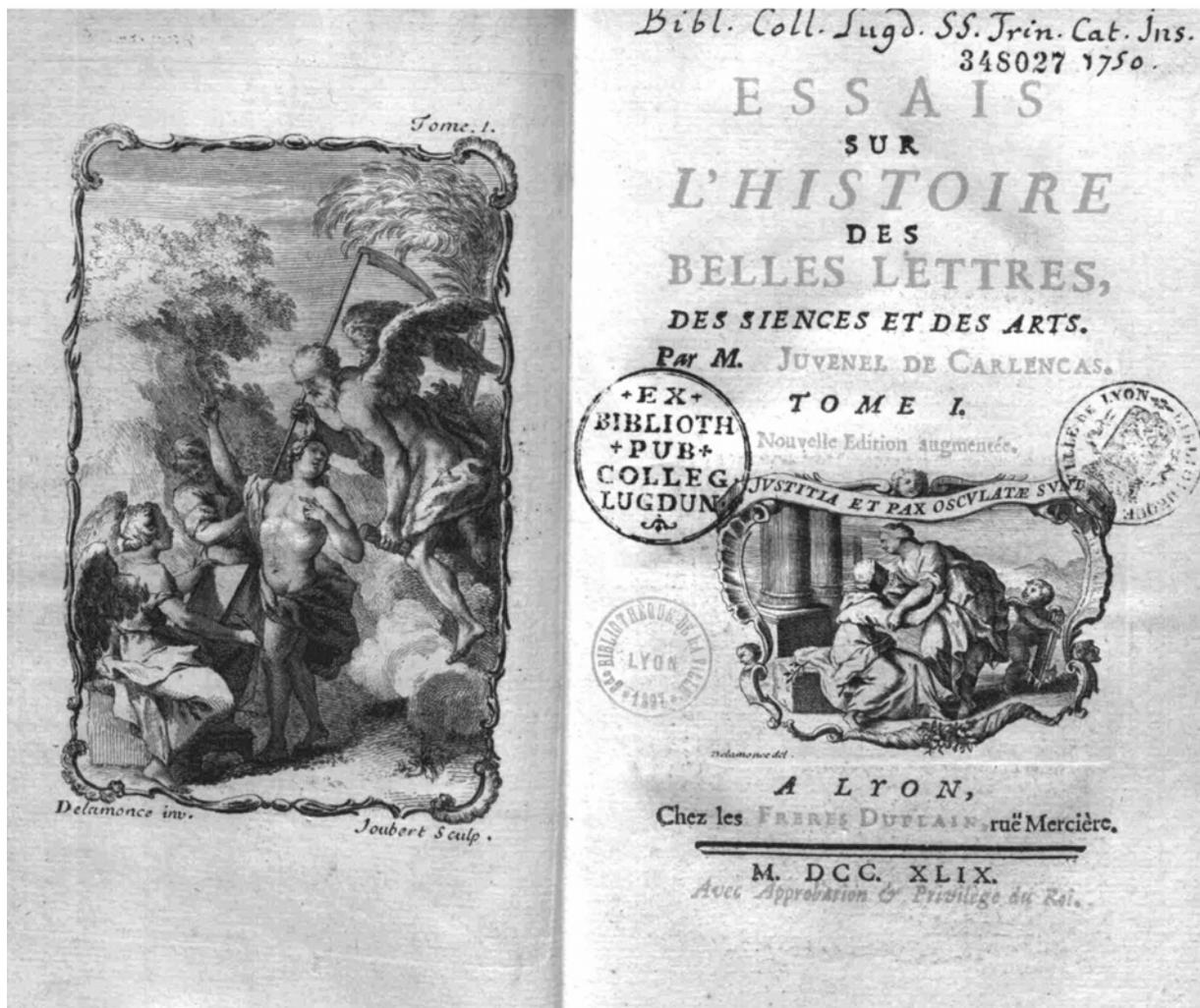
de la nature, faisant voir à l'orgueil qui s'abuse , que tout ce qui est, est bien; que la RAISON & la PASSION font données pour une seule grande fin; que le véritable amour propre & l'amour social font le même; que LA VERTU SEULE FAIT ICI-BAS NOTRE BONHEUR , & que tout l'objet de notre connoissance est de nous connoître?

F I N.





Annexe 20 – Essai sur l'histoire des Belles Lettres, des sciences et des arts par Juvenel de Carlenca, 1749 – BML 348027







ESSAIS  
SUR  
L'HISTOIRE  
DES BELLES LETTRES,  
*des Sciences, & des Arts.*

---

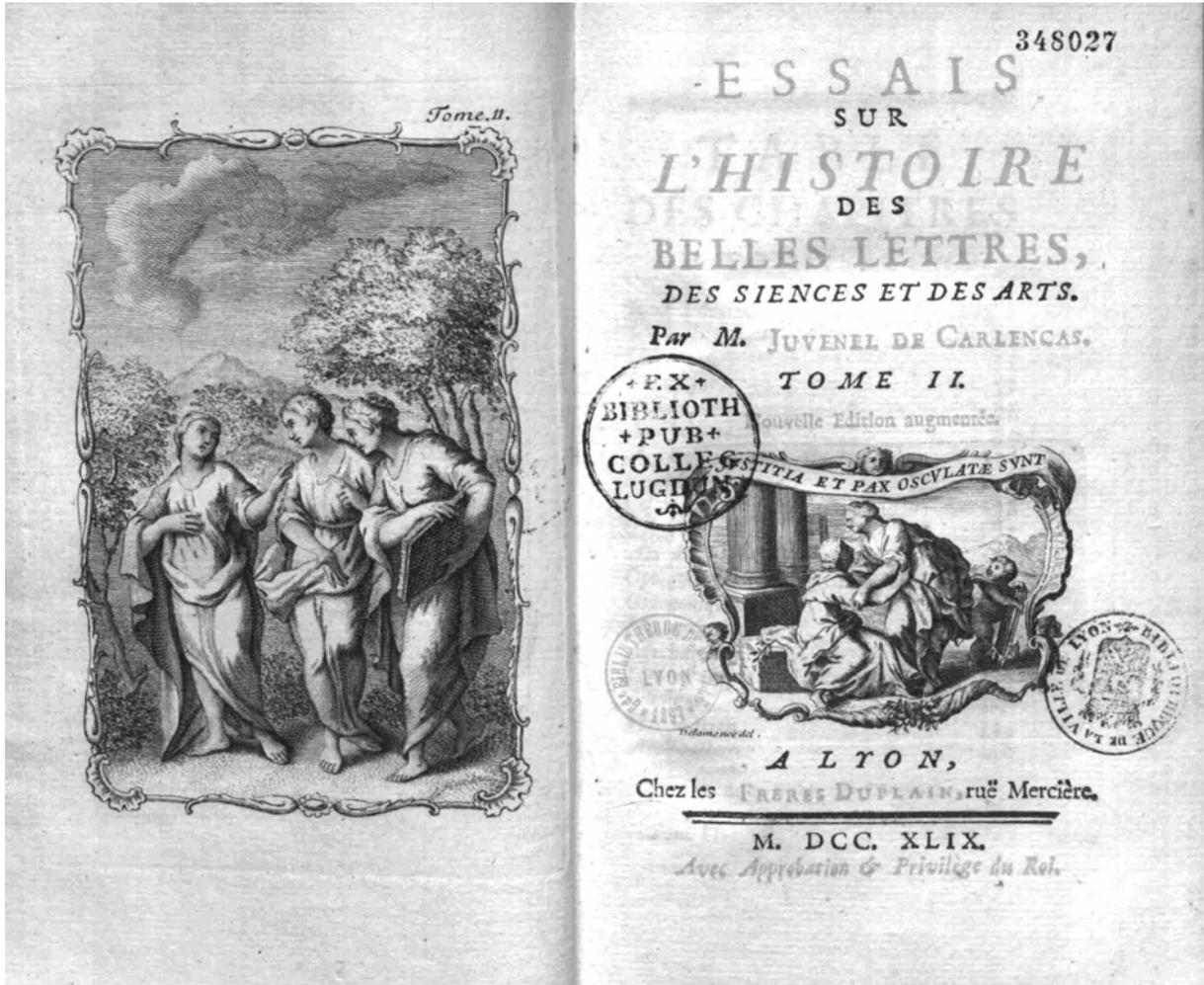
GRAMMAIRE, LANGUES.



A connoissance des Langues  
ouvre l'entrée aux Siences. Les  
Orientaux inventeurs des Arts  
se contentoient de bien parler  
leur Langue maternelle, sans se mettre

*Tom. I.*

A







ESSAIS  
SUR  
L'HISTOIRE  
DES BELLES LETTRES,  
*des Sciences, & des Arts.*

---

MÉDECINE.



Cette Science a deux objets fort importans : la conservation de la santé, & son rétablissement quand on l'a perduë. Le régime de vie que la Médecine prescrit.

*Tom. II.*





*Tome. III.*



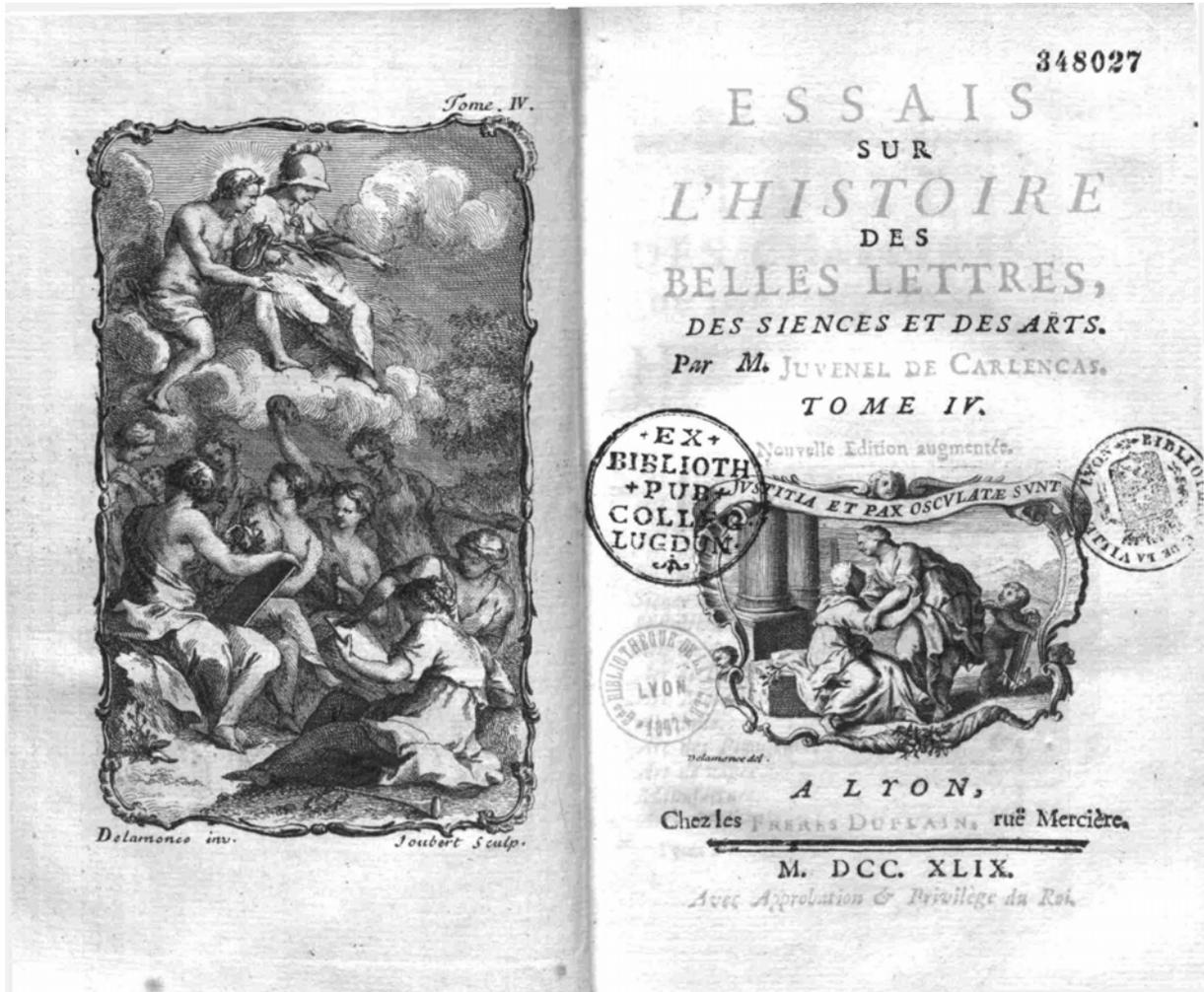


ESSAIS  
SUR  
L'HISTOIRE  
DES BELLES LETTRES,  
*des Sciences, & des Arts.*

---

JURISPRUDENCE.

**L**ES Egyptiens se font rendus **DROIT**  
aussi recommandables par leurs **CIVIL.**  
bonnes Loix, que par l'inven- **Egyptiens.**  
tion de la plupart des Arts.  
Leurs coûtumes étoient excellentes, &  
*Tom. III.* **A**



*Tome . IV.*



*Delamonce inv.*

*Joubert Sculp.*



ESSAIS  
SUR  
L'HISTOIRE  
DES BELLES LETTRES ;  
*des Sciences , & des Arts.*

---

HISTOIRE DES INSCRIPTIONS.

**L**es Inscriptions sont des Monumens publics destinés à instruire la Postérité. Dans les premiers tems , les Inscriptions tenoient lieu de l'écriture : & si l'on en

*Tome IV. A*

**Annexe 21 – *Elémens d'ippiatrique, ou nouveaux principes sur la connoissance et sur la médecine des chevaux,* par Claude Bourgelat, 1750-1753 – BML 346906**

---



346906

ÉLÉMENTS  
D'HIPPIATRIQUE,

OU

NOUVEAUX PRINCIPES  
SUR LA CONNOISSANCE  
ET SUR LA MÉDECINE DES CHEVAUX.

Par M. BOURGELAT Ecuier du Roi,  
Chef de son Académie établie à Lyon.

TOME PREMIER.

Contenant la connoissance du Cheval considéré  
extérieurement, & un traité abrégé théorique  
& pratique sur la ferrure.



À LYON,

Chez { HENRI DECLAUSTRE, Libraire - Imprimeur  
ruë Neuve.  
Les FRÈRES DUPLAIN, Libraires ruë M...  
1753



Avec Approbation & Privilège du Roi.







*De la monce éri, et. Kulp*

AU ROY.

**S**IRE,

*ENTREPRENDRE de  
réduire l'Hippiatrique en un systé-  
me raisonné, & de lui donner, au  
moïen d'un assemblagé exact de  
préceptes & de règles solides, cet-  
te forme méthodique & réguliè-  
re qui constituë véritablement un*

*Tome I. à*



## DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

**L**A connoissance du Cheval paroît être aujourd'hui si familière, qu'on diroit qu'elle n'est plus susceptible de progrès. D'un côté l'ignorant imagine tout voir, tout pénétrer, tout approfondir : d'une autre part les génies qui auroient pu vaincre les difficultés que présente le mécanisme des

ã iij



Annexe 22 – Histoire navale d'Angleterre, depuis la conquête des normands en 1066, jusqu'à la fin de l'année 1734, 1751 – BML 103149

---



# HISTOIRE NAVALE D'ANGLETERRE.

---

## LIVRE PREMIER.

Des plus mémorables Expéditions navales des Anglois, depuis la Conquête de l'Angleterre par les Normands, jusqu'à la mort de la Reine MARIE, première du nom (a), & par occasion de plusieurs autres matières.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Expéditions navales des Anglois, & autres Evénemens du Règne de GUILLAUME I. surnommé le Conquérant.*

**G**UILLAUME, Duc de Normandie, surnommé le Bâtard, parce qu'il étoit fils naturel de Robert, Duc de Normandie, ayant ou du moins formant des prétentions à la Couronne d'Angleterre, en vertu du testament d'Edouard le Confesseur & de la promesse de Harold, assembla une armée & équipa une flotte confi-

Année 1066.  
GUILLAUME I.  
Prétentions de Guillaume le Conquérant à la Couronne d'Angleterre.

(a) Les Auteurs qui ont écrit l'Histoire de ce qui s'est passé sous  
Tome I. A





# HISTOIRE NAVALE D'ANGLETERRE.

---

---

## LIVRE PREMIER.

Des plus mémorables Expéditions navales des Anglois, depuis la Conquête de l'Angleterre par les Normands, jusqu'à la mort de la Reine MARIE, première du nom (a), & par occasion de plusieurs autres matières.

---

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Expéditions navales des Anglois, & autres Evénemens du Règne de GUILLAUME I. surnommé le Conquérant.*

**G**UILLAUME, Duc de Normandie, surnommé le Bâtard, parce qu'il étoit fils naturel de Robert, Duc de Normandie, ayant ou du moins formant des prétentions à la Couronne d'Angleterre, en vertu du testament d'Edouard le Confesseur & de la promesse de Harold, assembla une armée & équipa une flotte confi-

Année 1066.  
GUILLAUME I.  
Prétentions de Guillaume le Conquérant à la Couronne d'Angleterre.

(a) Les Auteurs qui ont écrit l'Histoire de ce qui s'est passé sous  
Tome I. A







# HISTOIRE NAVALE D'ANGLETERRE.

---

## LIVRE PREMIER.

Des plus mémorables Expéditions navales des Anglois, depuis la Conquête de l'Angleterre par les Normands, jusqu'à la mort de la Reine MARIE, première du nom (a), & par occasion de plusieurs autres matières.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Expéditions navales des Anglois, & autres Evénemens du Règne de GUILLAUME I. surnommé le Conquérant.*

**G**UILLAUME, Duc de Normandie, surnommé le Bâtard, parce qu'il étoit fils naturel de Robert, Duc de Normandie, ayant ou du moins formant des prétentions à la Couronne d'Angleterre, en vertu du testament d'Edouard le Confesseur & de la promesse de Harold, assembla une armée & équipa une flotte confi-

Année 1066.  
GUILLAUME I.  
Prétentions de Guillaume le Conquérant à la Couronne d'Angleterre.

(a) Les Auteurs qui ont écrit l'Histoire de ce qui s'est passé sous  
Tome I. A





# HISTOIRE NAVALE D'ANGLETERRE.

---

## LIVRE SECOND.

DES PLUS MEMORABLES EXPEDITIONS  
navales des Anglois, & de plusieurs autres événemens  
du règne de la Reine ELISABETH.

---

## SECONDE PARTIE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Expédition du Chevalier Martin Forbisher à Brest en Bretagne,  
& la mort de ce brave Commandant.*

**L**A Reine ayant envoyé en 1591 le Chevalier Jean Norris à Brest avec 3000 soldats pour aider dans ces cantons le Roi de France contre la Ligue, le Roi d'Espagne qui étoit le soutien de cette faction, y avoit envoyé Don Juan de Aquila avec un égal nombre de troupes pour se joindre au Duc de Mercœur qui étoit de son parti. Les Espagnols s'étoient for-

*Tome II.*

A

---

Année 1594.  
Camden.  
Voyages du  
Capitaine Guil-  
laume Monson.





# HISTOIRE NAVALE D'ANGLETERRE.

## LIVRE QUATRIÈME.

CONTENANT L'HISTOIRE DE TOUTES LES  
Expéditions navales remarquables, & des choses qui  
sont arrivées en Angleterre depuis la révolution jusqu'à  
la mort du Roi GUILLAUME.

## CHAPITRE PREMIER.

*Expéditions navales des Anglois, & autres événemens de  
l'année 1689. (a)*

**J**'AI terminé le Livre précédent par la dépo-  
sition du Roi Jacques II. & la dissolution de  
la Flotte après le débarquement du Prince d'O-  
range, au mois de Novembre 1688.

Depuis ce tems jusqu'au 13 Février, jour auquel le  
Prince & la Princesse d'Orange furent élevés sur le trône

Année 1689.

GUILLAUME.

Kennet.

*Histoire du  
Roi Guillaume.  
L'Evêque Burnet.*

(a) Je crois qu'il est à propos  
d'informer mes lecteurs au com-  
mencement de ce Livre, qu'il me  
fera impossible de continuer à citer  
mes auteurs avec autant d'exactitu-

*Tome III.*

de que j'en ai fait jusqu'ici, parce que  
les matériaux dont ce Livre & les  
suivans sont composés, ont été tirés  
de papiers & de feuilles volantes,  
tant imprimées que manuscrites:

A



Annexe 23 – Grand livre des frères Cramer – Archives de Genève, Commerce F 57

1755		les freres Duplain		Doit	
Avr 17	160. 6.	g. à Diland d'articles qu'ils doivent de soldes au pied de leur grand livre fol 84	4	12	96. 4
	6.	à Marchand d'articles qu'ils ont recue de Diland de rembour de suballages	4	6.	3. 12
Ju 27	6.	aux d. qu'ils ont recue de	10	6.	3. 12
Ju 10	1. 10.	aux d. que leur assignons sur une Ballot p. Chabrier	15	6.	13.
Ju 4	10.	aux d. de 12 au Doffes d'Anglet de eux envoyés	15	6.	24.
11	3.	aux d. à eux assigné sur un Ballot p. Bobette	38	6.	1. 16.
15	18.	à Bruyret d'articles qu'ils ont recue de celui cy de n. p.	39	22.	10. 16.
1756 Avr 11	1. 10.	à Marchand d'articles à eux assigné sur un Ballot de la B. Coignard de Dijon	50	60.	18.
Mar 22	2. 10.	aux d. de même sur une Ballot M. M. H. 3 de Mofy	54	60.	1. 10.
May 6	87. 16.	aux d. de même sur diverses pièces glivres envoyés	64	65.	52. 15. 6
20	4.	aux d. de même sur une pièce p. Maynard de Soliva	68	68.	2. 8.
24	4. 10.	aux d. de même sur un gardeau p. Des vents	68	65.	2. 12.
29	1. 15.	aux d. de même sur un Ballot p. Tribosc	69	65.	1. 1.
Ju 1	11. 10.	aux d. de même sur 2 dits de Colomb & Pruvins	69	69.	6. 18.
Ju 2	13. 10.	aux d. de même sur 2 dits de J. F. Bertrand de Lisbonne	75	69.	8. 2.
17	97.	aux d. d'un paquet d'articles à eux envoyés	79	69.	58. 4.
Avr 7	3.	aux d. que leur assignons sur une Ballot de Menes	83	69.	3.
Ju 18	192.	à Chabrier d'Avignon notre dem. sur baul allad.	89	68.	115. 1.
Ju 13	19.	à Marchand d'articles que leur assignons sur diverses pièces	92	76.	29. 8.
Ju 12	3.	aux d. de même sur un Ballot de Mofy	97	76.	1. 16.
Ju 11	196. 18.	à Gournois d'articles de nos dem. sur M. De Boyes & Chevrottes	102	27.	118. 1.
	9.	à Marchand d'articles à eux assigné sur 2 pièces de Bonnardel de Dubuis & Malherbe	102	76.	3. 8.
12	7. 10.	aux d. de même sur 2 Ballot de Machuel & Mutis	103	76.	4. 10.
18	34.	aux d. de même sur 3 pièces	103	76.	20. 8.
	9.	aux d. de même sur 3 pièces	105	76.	5. 8.
20	3.	aux d. de même sur une Ballot de Fantet de Besancon	106	76.	1. 16.
21	9.	aux d. de même sur un gardeau de Chabrier	108	78.	5. 8.
1756 Jan 6	4.	aux d. de même sur une Ballot de Cuyler de Blies & Co	110	78.	2. 8.
18	6.	aux d. de même sur un d. p. li	110	78.	3. 12.
24	12.	aux d. de même sur 3 pièces de Rhein & S. Geneble	112	78.	7. 4.
Avr 15	200.	à Dela Roche qu'ils ont recue de celui cy de n. p.	115	67.	120.
27	4. 10.	à Marchand d'articles à eux assigné sur une Ballot de J. de Barcelonne	117	78.	2. 14.
Mar 14	3.	aux d. à eux assigné sur un Ballot de David d'Aix	120	78.	1. 16.
18	3.	aux d. de même sur un d. de Chabrier	120	82.	1. 16.
26	2. 10.	aux d. de même sur un d. de Binquet de Chalon	123	82.	1. 10.
Avr 2	9.	aux d. de même sur un gardeau de Gueta	123	82.	3. 8.
	10. 10.	aux d. de 1 effort de Voltaire & tom à eux envoyés	124	82.	6. 6.
18	2.	aux d. à eux assigné sur un Ballot pour Cassin	127	82.	1. 4.
	8.	aux d. de même sur un Ballot de Giroud sur une Ballot de M. Canoy & Barba	127	82.	4. 16.
21	1.	aux d. payés de Marchand d'articles de nos dem. p. Hanover	128	82.	12.
124 12. 9			Suit de fol 85		124 12. 9
1756		Jaques Fæler		Doit	
Mar 22	40. 10.	à Marchand d'articles sur un Ballot d'articles à lui envoyés	2	100%	54. 60.
Avr 13	10.	aux d. de 10 boines sur de Lisbonne & à lui envoyés	4		59. 68.
Avr 13	15.	aux d. de 10 Voltaire & x tom à lui envoyés			85. 69.
1756 May 8	33. 12.	aux d. de 10 paquet de même			216. 97.
1756 Avr 23	88. 13.	aux d. de 10 Ballot de même H. 3			581. 141.
187. 13.					112. 12. 9
1756 Avr 7	43. 4.	aux de nos dem. de Cornille & 1 Dreyer à lui envoyés			604. 196.

Avoir		1755		12	
Nov 17	19.16	Marchand	des leus frais à une Balle de Maris # 28. let du 11 oct.	4. 62	11. 17. 6
	31		de l'expédition de valeur d'une let de 28. 10 sur Tronlay pour des glais.	4. 10	18. 12
Dec 22	40. 13	Marchand	des leus frais à 2 Balle de Blamang let du 20	4. 62	24. 7. 9
Jan 7	18		des de d'oumes à une d' de Maris. let du 27 9 gl.	40. 60	9
Feb 15	22. 10		des de d'oumes à une d' M. C. # 83 let du 14 oct.	60. 68	13. 10
	29		des de d'oumes aux glais de Tourne & le ballage let du 18 oct.	62. 68	15. 6
May 8	24. 4		des de d'oumes à une Balle de glais de Ginois de Combes. let du 18 oct.	66. 68	14. 10. 6
Nov 2	111. 0. 3		des de d'oumes de la Theraurie gl 85 sur 2 de Chypre & de 115 ton let du 21 oct.	82. 69	66. 15
	16		des de d'oumes à un Ballot de glouage de l'Magasin jusque la 15 fev 1756	88. 69	94. 3. 3
	20		des de d'oumes de 2 de Chypre & de 115 ton	86. 69	19. 10
Jan 30	7. 4		des de d'oumes de 2 de Chypre & de 115 ton	98. 76	4. 6. 3
Jan 1	5		des de d'oumes de d'ignations sur une Balle A B # 1	98. 76	3
	10		des de d'oumes de d'ignations sur une Balle de Basle. let du 10 oct.	97. 76	27. 11. 6
Jan 17	126		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	104. 76	75. 12
Jan 14	6		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	110. 78	3. 12
Jan 21	1. 11		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	116. 78	18. 6
Mar 7	10. 16		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	118. 78	6. 9. 6
	19		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	121. 78	76. 6. 3
Nov 9	48. 9		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	125. 82	29. 1. 3
	4. 10		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	128. 82	2. 14
	18		des de d'oumes de 30 Cypres gl sous bar à 2 de	126. 82	2. 10. 3
		1757		519. 18. 6	
Avoir		1757		519. 18. 6	
Mar 16	5. 10	Marchand	des de d'oumes de d'ignations sur une Balle de Basle. let du 10 oct.	120. 78	3. 6
Jan 13	24		des de d'oumes de d'ignations sur une Balle de Basle. let du 10 oct.	168. 94	11. 13
Mar 26	138. 8		des de d'oumes de d'ignations sur une Balle de Basle. let du 10 oct.	498. 124	80. 13
	20		des de d'oumes de d'ignations sur une Balle de Basle. let du 10 oct.	498. 151	14. 9
		187. 18		112. 12. 9	
Mar 13	113		des de d'oumes de d'ignations sur une Balle de Basle. let du 10 oct.	628. 201	28. 16
Jan 31	4		des de d'oumes de d'ignations sur une Balle de Basle. let du 10 oct.	208	2. 3

85		1757		Boiv	
les freres Duplain de Lyon					
Nov. 21	1241-12	9	de le montant de leur Debit en ce fol.	124	744.196
20.	100.		à Billets & Lett. non payés en Billet de Giroud de Vignon de ce mois	129.75	60.
Jan. 17.	16.		à Marchand de la Cour assigné sur 2 Balles de Garrigan.	142.82	9.12
Feb. 9.	3.		aux d <sup>rs</sup> de 1 au 2 folgas à eux envoyés.	147.82	3.
16.	6.		aux d <sup>rs</sup> à eux assignés sur un gardeau p <sup>r</sup> Garois.	148.89	3.12
Acot. 18.	18.		aux d <sup>rs</sup> de 1 au 2 folgas à eux envoyés.	151.89	9.
19.	2.		aux d <sup>rs</sup> à eux assignés sur le Ballot de Conti.	151.89	1.4
21.	9.		aux d <sup>rs</sup> de même sur une Balle de Giroud.	152.89	5.8
Feb. 21.	15.		aux d <sup>rs</sup> de 1 au 2 folgas à eux envoyés.	156.89	9.
Mar. 8.	10-15.		aux d <sup>rs</sup> à eux assignés sur diverses pièces en 4 articles.	160.89	6.9
18.	1-10.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un Ballot de Giroud de Grenoble.	161.89	18.
21.	1-10.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un d <sup>r</sup> de Venise.	162.89	18.
Apr. 8.	6.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un d <sup>r</sup> de Garrigan.	164.94	3.12
18.	15.		aux d <sup>rs</sup> de 1 au 2 folgas à eux envoyés.	169.94	9.
May 10.	4-10.		aux d <sup>rs</sup> à eux assignés sur une Balle de Mutis.	173.94	2.14
15.	27.		aux d <sup>rs</sup> à eux assignés sur 2 Balles de Chabris Journal folz Garrigan & 1 de Meranda.	173.94	16.4
17.	3.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un ballot de Casins.	174.94	1.16
23.	15.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un d <sup>r</sup> de Chabris & une de Chabris folz Journal & Garrigan.	175.94	9.
31.	28.		aux d <sup>rs</sup> de même sur divers en 8 articles.	178.94	16.16
1757 Jan 13.	9.		aux d <sup>rs</sup> de même sur une Balle de Journal.	189.97	3.8
21.	3.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un Ballot de Laurent Ant <sup>e</sup> Bonnardel.	189.97	1.16
21.	21.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 5 pièces.	190.97	12.12
31.	18.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 2 d <sup>rs</sup> de Chabris folz V. & S.	192.97	9.
Febr. 11.	9.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 2 ballots de Gay & Dalles.	194.97	3.8
Mar. 11.	36.		aux d <sup>rs</sup> de même sur le gardeau de Robin.	198.97	21.12
18.	28.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 1 ballot de Chabris et 3 gardeaux de Chabris folz V. & S.	199.97	16.16
29.	19.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 3 Ballots de Domec.	201.97	11.8
Acot. 1.	3.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un d <sup>r</sup> de Gades.	204.97	1.16
8.	18.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 6 Ballots de Bico.	205.97	10.16
18.	11.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 2 pièces de Goly & Bisson.	210.97	6.12
22.	18.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 2 gardeaux de Mena.	213.97	10.16
29.	42.		aux d <sup>rs</sup> de même sur deux gardeaux de deux Casins de Buisson.	214.97	25.4
May. 15.	12.		aux d <sup>rs</sup> de même sur deux gardeaux de Santandrea.	217.97	7.4
18.	18.		aux d <sup>rs</sup> de même sur deux d <sup>rs</sup> de Robin.	219.109	10.16
Jun. 12.	27.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 4 pièces.	223.109	16.4
17.	12.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 2 d <sup>rs</sup> de Reyend & Colomb.	223.109	7.4
Jullet 1.	11.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 3 d <sup>rs</sup> de Journal de Gley & Neveu & 2 d <sup>rs</sup> de J. B. Buisson.	229.109	27.
18.	18.		aux d <sup>rs</sup> de même sur 2 d <sup>rs</sup> de Colomb & 2 Ballots de Bisson & Casin.	231.109	10.16
29.	18.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un gardeau de J. Neveu & un d <sup>r</sup> de J. Garois & C.	233.109	10.16
Acot. 1.	9.		aux d <sup>rs</sup> de même sur une Balle de Mutis.	234.109	5.8
11.	1.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un Ballot C.R. n° 4 de Casin le 17 <sup>e</sup> Jullet.	236.109	12.
26.	14.		aux d <sup>rs</sup> de même sur un d <sup>r</sup> M.V.D.L. de Casins n° 2 et F.B.S. de Casin de Bourd.	240.109	8.8
30.	8-10.		à Billets & Lett. non payés sur Jean B <sup>r</sup> Bourd & Comp <sup>e</sup> de Bourd.	241.115	366.
Jan. 2.	8-10.		à Marchand de la Cour assigné sur 2 Balles T.S.V. n° 3 de Santandrea & 1 C.G. de J. Garois & C.	242.109	5.2
9.	15.		aux d <sup>rs</sup> de même sur M.L. n° 13 de M. de Casin F.F.M. n° 1 de F.B.M. n° 1 de B. de Bourd.	243.116	9.1
12.	6.		aux d <sup>rs</sup> de même sur M.L.R. n° 2 de Malherbe & I.M.R. n° 6 de Bisson.	246.116	5.1
23.	24.		aux d <sup>rs</sup> de même sur M.C.V. n° 1 de Cortes.	246.116	5.12
26.	10.		aux d <sup>rs</sup> de même sur I.M.C. n° 50, 60, 61, 62, de Mutis.	252.116	14.8
30.	10-2.		à Bisson de Bourd assigné sur 10 d <sup>rs</sup> de Casin de Bourd sur I.M.R. n° 6.	253.12	6.15
30.	35.		à Marchand de la Cour assigné sur I.C.G. n° 4 de Colomb & n° 9 de Bourd de I.M.R. & Bisson.	256.116	21.1
Feb. 7.	9-10.		aux d <sup>rs</sup> de même sur M.C.T. n° 2 de Casin M.D.T. n° 2 de Darnis C.S.B. n° 1 de J. Garois & J. B. Buisson.	257.116	58.10
21.	30.		aux d <sup>rs</sup> de même sur R.P. n° 12, 13 de Robin & G.F.N.L. n° 5 de J. Garois & J. B. Buisson.	260.116	18.1
30.	12.		aux d <sup>rs</sup> de même sur M.C.V. n° 2 de M. de Cortes.	262.116	7.4
Mar. 6.	24-10.		aux d <sup>rs</sup> de même sur I.P.B. n° 8 de J. R.P. n° 1 de Robin A.M.P. n° 1 de A. de Bourd & J. B. Buisson.	263.116	14.10
20.	3.		aux d <sup>rs</sup> de même sur R.M. n° 7 de Rigaud.	267.116	1.16
29.	12.		aux d <sup>rs</sup> de même sur M.M.M.R. n° 15 de Mutis & A.M.P. de Ant <sup>e</sup> de Bourd & J. B. Buisson.	272.116	7.4
Apr. 28.	3.		aux d <sup>rs</sup> de même sur G.A. n° 5 de Garrigan.	278.1203	1.16
Σ 2775.14.9					Σ 1665.59

1757

Avoir

Avril 21.	866.12.	gl' montant de leur dédit en ce gbl.	124.	519.18.6
May 7.	27.9.	gl' Marchand gl' assignation de Blabre de l'édifit sur une dalle M.D. #192	130.82.	16.9.6
juin 6.	50.	gl' d' louage du Magasin échus à la f. Jean.	146.89.	30.
12.	18.11.	gl' d' leur frais à une dalle F.C. #199 qu'ils nous envoient	147.89.	9.6.6
ghe 30.	5.14.	gl' d' leur dédit à un saquet de l. Q. d. d. Botteux	163.89.	3.8.6
ghe 17.	54.11.	gl' d' de même à une dalle Corpus	174.94.	32.14.6
21.	8.	gl' d' de même à une dalle de l'écarré	178.94.	4.16.
1758 Mars 16.	84.	gl' d' de même à une dalle de l'écarré	198.94.	50.8.
Avril 22.	28.18.	gl' d' d' emball' & port' jusqu'à Marseille de 30 Corpus envoyez à l'abbé	212.97.	17.8.
27.	288.17.	gl' d' d' frais aux dalles de Alvora & lico, et reliures gl' d' l'écarré Labottière	212.97.	193.10.3
juin 21.	3.16.	gl' d' de même à un saquet de l'écarré	258.109.	2.8.6
juillet 8.	50.	gl' d' d' louage du Magasin échus à la f. Jean	280.109.	30.
août 11.	10.	gl' d' d' emball' d' une dalle qu'ils nous ont envoyez	286.109.	6.
13.	243.13.	gl' d' d' frais à 8 dalles de l'écarré	289.109.	146.4.3
ghe 2.	144.6.	gl' d' de même aux dalles gl' d' #9, 10, 11, 12. et l'écarré de l'écarré de l'écarré	241.109.	86.11.6
9.	19.	gl' d' de même à une dalle de l'écarré de l'écarré	243.109.	11.11.9
20.	54.9.	gl' d' de même à 2 dalles M.E.C. #16. 17. de l'écarré	251.116.	32.13.6
26.	33.18.	gl' d' de même à 23 J.A.M. #17, 18 & 19 de l'écarré M.P.F. #1, 2, & 3 de l'écarré de l'écarré	253.116.	32.8.9
ghe 12.	15.	gl' d' de même à une dalle qu'ils nous ont envoyez voir d'un dalle de l'écarré de l'écarré	289.116.	7.16.
ghe 26.	92.9.	gl' d' de même à divers pièces de l'écarré & d'un dalle de l'écarré de l'écarré	271.120.	55.9.6
ghe 1.	37.3.	gl' d' de même à divers pièces de l'écarré & d'un dalle de l'écarré de l'écarré	273.121.	37.8.6
7.	112.16.	gl' d' Marchand gl' leur frais à une dalle A.C.M. #14 de l'écarré de l'écarré de l'écarré	274.120.	28.14.
15.	3.	gl' d' de même à une dalle de l'écarré de l'écarré de l'écarré	276.120.	1.16.
30.	51.4.	gl' d' d' louage de l'écarré échus à la f. Jean & port de l'écarré de l'écarré de l'écarré	281.120.	30.14.3
60.	19.	gl' d' de même à divers pièces de l'écarré & d'un dalle de l'écarré de l'écarré	281.122.	38.11.9
318.	7.	gl' d' de même à divers pièces de l'écarré & d'un dalle de l'écarré de l'écarré	282.122.	19.1.3
160.	17.	gl' d' de même à divers pièces de l'écarré & d'un dalle de l'écarré de l'écarré	282.84.	93.13.6

2775.14.9

1665.8.9

1759		Boiv	
Janv. 6	60. 19. 9. à eux mis en Baux & de la suite leur dette du 19 <sup>e</sup> Cout	281.88	36. 11. 9
315	à eux de divers courus à nous payés jusqu'à ce jour	282.88	19 1. 3
18.	6. à Marchand <sup>de</sup> les à eux assignés sur M.D.V. n° 1 de Robin	291.120.	3. 12.
fév. 2	10. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur A.M.P. n° 5 de Mendos et J.P.B. n° 9 de	298.120.	6.
Mars 10.	6. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur I.M.R. n° 8 de Bisson & I.M. n° 11 de Massy	303.120.	3. 12.
12.	3. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur L.F. n° 1. de Legendre de Lambert	303.120.	1. 16.
16.	4. 10. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur F.B.M. n° 2. de Bénédicto	304.120.	2. 14.
Avril 7.	3. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur G.F.N.L. n° 6 de Gnisard de la Meuse de la Bonne	309.120.	1. 16.
11.	3. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur M.L.R. n° 8 de Matherbé laine de la Rochelle	310.120.	1. 16.
21.	9. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur I.M.R. n° 9 de Bisson & R.P. n° 18 de Robin	314.120.	3. 8.
<u>125. 17.</u>		<u>254. 6.</u>	
May 11.	11. 9. 9. à eux mis en Baux & de la suite leur dette du 7 <sup>e</sup> Cout	318.120.	26. 12. 9
6.	aux d <sup>e</sup> de leur avons assigné le 21 <sup>e</sup> avril sur R.P. n° 19 de Robin dont ils n'ont pas reçu	318.120.	3. 12.
12.	4. 10. à Marchand <sup>de</sup> les à eux assignés sur I.M. n° 12 pour Massy	318.120.	2. 14.
16.	12. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur F.B.V. n° 6 de Buisson	319.120.	7. 4.
19.	7. 10. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur G.S.B. n° 2. de Laguerre & M.L.R. n° 4 de Matherbé	320.120.	4. 10.
24.	6. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur I.M. n° 13 & 14 de Massy	321.120.	3. 12.
29.	3. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur I.M.R. n° 10 de Bisson	322.120.	1. 16.
juin 16.	6. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur R.P. n° 16 de Robin	322.120.	3. 12.
30.	aux d <sup>e</sup> de mêmes sur I.M. n° 15 de Massy & R.M. n° 10 de Laguerre	323.120.	3. 12.
juillet 28.	3. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur F.B.V. n° 8 de Buisson	330.120.	1. 16.
août 1.	6. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur I.P.B. n° 10 de T.P.B. n° 4 de Bisson	331.120.	3. 12.
18.	6. aux d <sup>e</sup> de l'Etat de Christianisme de France & d'Autriche à eux envoyés	333.120.	3. 12.
24.	3. aux d <sup>e</sup> de ceux assignés sur I.M.R. n° 11 de Bisson	333.120.	1. 16.
juin 18.	4. 10. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur C.S.B. n° 5 de Laguerre	340.120.	2. 14.
29.	4. 10. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur F.B.M. n° 3 de Bénédicto	341.120.	2. 14.
juin 28.	6. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur P.M.R. n° 3 de Matherbé	348.120.	3. 12.
juin 3.	16. 10. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur F.C.C.L. n° 5 de Laguerre & Gaetano Collomb	347.120.	9. 18.
24.	3. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur M.P.R. n° 1 de Bisson	348.120.	1. 16.
juin 1.	9. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur R.C.L. n° 3 de Legendre & Colomb	349.120.	5. 8.
4.	1. 10. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur M.P.L. n° 1 de Bisson & d'Autriche	349.120.	18.
7.	27. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur I.M. n° 1. 2. 3. 4 de Massy	350.120.	16. 4.
10.	81. 14. à l'abbé de Montmorillon & de la notice de son évêque d'Autriche à eux	350.100.	49. 3
18.	16. 10. à Marchand <sup>de</sup> les à eux assignés sur I.G.N. n° 8 de Laguerre & A.C.L. n° 5 de Bisson I.M. n° 5 de Massy	351.120.	9. 18.
22.	14. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur R.P. n° 11 de Bisson & de la Bonne	351.120.	8. 8.
vis. Janv. 8.	132. 5. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur art. jusqu'au 28 juillet	175. 12	79. 7.
Avril 23.	58. à Legendre de Montpellier note de son évêque de son évêque de Colomb	380. 34.	36. 12.
16. 9.	à Billet & de la notice de son évêque de son évêque de son évêque	380. 126.	9. 17. 3
May 23.	193. 10. à Cairo leur traité du 2 <sup>e</sup> jour de Camp	384. 121.	92. 2.
juillet 12.	154. à la d <sup>e</sup> de eux envoyés par M <sup>re</sup> Gallatin de son évêque	393. 121.	86. 8.
26.	123. 12. à Marchand <sup>de</sup> les de divers art. jusqu'au 22 juil	398. 126.	71. 3.
old. Janv. 13.	121. aux d <sup>e</sup> de mêmes sur art. jusqu'au 27 juil	417. 120.	72. 12.
juin 17.	200. à Legendre de Montpellier note de son évêque de son évêque de son évêque	420. 32.	120.
juillet 4.	49. 17. à Marchand <sup>de</sup> les de divers art. jusqu'au 22 juil	423. 122.	20. 18. 3
juin 11.	203. à Macaron de la notice de son évêque de son évêque de son évêque	428. 128.	121. 16.
old. Janv. 4.	97. 8. à Marchand <sup>de</sup> les de divers art. jusqu'au 11 août	433. 120.	58. 8. 6
12.	720. à eux de mêmes sur art. de son évêque de son évêque de son évêque	433. 120.	424. 10.
<u>2316. 14. 9</u>		<u>1384. 6.</u>	
1766		Boiv	
fév. 21.	79. 10. à Marchand <sup>de</sup> les de son évêque de son évêque de son évêque	683. 203.	47. 14.
old. May 30.	à Legendre de Montpellier de son évêque de son évêque de son évêque	715. 210.	31. 12. 6

1759

122

Avoir				
Janv. 15d	50. 11	Marchand de laines grises à une balle L.M. C. n° 65 de Marseille jusqu'à Marseille	322. 120	30. 8. 6
Mars 24	58. 2	glad de même à B.C.S. n° 3 de Cuenas et à un daquet de laines de Gravelot	308. 120	21. 1. 3
Avril 2	86. 7	glad de même en trait à la Maffiosi	316. 430	31. 16. 3
	11	Marchand de laines grises à une balle de la Rochelle	307. 120	8. 6
May 11	200. 10	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	318. 120	120. 5. 9
	14. 9	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	318. 120	26. 15. 9
	6	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	318. 120	3. 12.
			123. 17	
	26. 1	Marchand de laines grises à une balle de Pizzorno & un Ballot de tany	322. 120	19. 14. 3
Janv. 14	25. 4	glad de même à une balle I.B.L. n° 8 de Bertrand de Lisbonne	332. 132	13. 18. 3
Feb 5	4. 8	glad de même à une boîte de traits de Mathématique venant de Paris	337. 132	2. 12. 9
	7	glad de même à une boîte de traits de Mathématique venant de Paris	337. 132	14. 8. 6
Mar 4	12	Marchand de laines grises à une balle de Pizzorno & un Ballot de tany	343. 132	7. 4.
	15	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	344. 132	12. 9. 6
Apr 15	3. 8	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	347. 132	2. 9
May 8	15. 6	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	350. 132	27. 3. 6
	22	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	352. 132	10. 7.
	19	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	352. 132	30.
Jun 12	18	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	358. 121	29.
Jul 17	664. 9	Marchand de laines grises à une balle de Pizzorno & un Ballot de tany	367. 134	348. 17. 3
Aug 12	506. 18. 6	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	419. 180	304. 1. 3
Sept 29	75. 1.	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	457. 192	13. 16. 6
Oct 15	583. 6	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	487. 166	35.
Nov 13	24.	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	497. 144	14.
Dec 14	171. 15	Pierre Duplain l'ainé que celui cy nous bonifie glad	592. 188	103. 5. 9
	13. 10. 3	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	592. 178	20. 6. 9
			1316. 14. 9	
Avoir				
Janv. 28	29. 10	glad de divers aut. du Nord de lous vintz comptz qu'ils ne reconnoissent pas glad d'Hypp	703. 218	17. 14.

		1763			
Le Clerc de Nancy			Doit		
juillet 28	47. 2.	à Marchand <sup>re</sup> de un Ballot n° 1 à lui envoyé	568. 176.	28. 5.	
juin 4	119. 13.	au d <sup>re</sup> de un Ballot n° 2 de mêmes	570. 184.	71. 15. 9.	
juin 28	129. 12.	aux Oeuvres de Corneille de payement de 6 souscriptions	572. 183.	77. 15. 3.	
juin 20	137. 15.	à Marchand <sup>re</sup> de un Ballot n° 3 à lui envoyé	570. 184.	82. 13.	
juin 31	266. 10.	au d <sup>re</sup> de un Ballot n° 4 de mêmes	588. 184.	159. 18.	
juin 8	302. 8.	aux Oeuvres de Corneille de un d <sup>re</sup> de 6 souscriptions & 4 souscriptions entières à l <sup>re</sup> p <sup>re</sup>	591. 183.	176. 9.	
Mars 28	259. 4.	au d <sup>re</sup> de 6 souscriptions entières	598. 190.	151. 4.	
Avril 7	172. 10.	à Marchand <sup>re</sup> de un Ballot n° 5 à lui envoyé	603. 191.	103. 10.	
juin 8	94. 10.	au d <sup>re</sup> de un Ballot n° 6 de mêmes	618. 191.	56. 14.	
juin 3	206.	au d <sup>re</sup> de un Ballot à lui expédié en juillet depuis lors	632. 203.	123. 12.	
juin 29	450.	au d <sup>re</sup> de un Ballot n° 7 de mêmes			
Mars 5	300.	au d <sup>re</sup> de un Ballot n° 8 de mêmes	646. 203.	150.	
juin 8	143. 15.	au d <sup>re</sup> de un Ballot n° 8 de mêmes	668. 209.	86. 5.	
			Suite fol. 195.		
		1763			
Benoit Duplain le jeune de Lyon			Doit		
juillet 30	36. 12.	à Marchand <sup>re</sup> de un Baguet Livres à lui envoyé	562. 172.	21. 19.	
juin 24	537. 18.	au d <sup>re</sup> de un Ballot n° 1 à lui envoyé	569. 181.	202. 13. 6.	
juin 15	250.	au d <sup>re</sup> de 25 Helvaux Livres 5/8 tenus à lui envoyés à 10 <sup>e</sup> en un Ballot n° 2	571. 184.	150.	
juin 17	75. 15.	au d <sup>re</sup> de un Baguet à lui envoyé	578. 184.	44. 8.	
juin 27	62. 5.	au d <sup>re</sup> de un Baguet de mêmes	579. 184.	37. 7.	
juin 25	5.	au d <sup>re</sup> de 5 cartes de 10 <sup>e</sup> à lui envoyés	582. 184.	1. 16.	
juin 2	70. 4.	au d <sup>re</sup> de un Baguet à lui envoyé	619. 191.	112. 2. 3.	
			638. 203.	500. 2. 9.	
			Suite fol. 212.		
		1763			
Les freres La Bottiere de Bordeaux			Doit		

		1763			
Avoir					
juin 20	47. 2.	de billets de 100 <sup>e</sup> son billet de 100 <sup>e</sup> ju 1764	568. 176.	28. 5.	
juin 28	129. 12.	de lettres de 100 <sup>e</sup> de billets de 100 <sup>e</sup> de l'ordre de Nancy	572. 183.	77. 15. 3.	
juin 10	119. 13.	de billets de 100 <sup>e</sup> son billet de 100 <sup>e</sup> ju 1764	577. 176.	71. 15. 9.	
juin 27	154. 15.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	586. 176.	80. 17.	
juin 5	5.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	589. 178.	1. 16.	
juin 10	302. 8.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	592. 190.	176. 9.	
Mars 17	266. 10.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	596. 178.	159. 18.	
juin 28	259. 4.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	598. 190.	151. 4.	
juin 9	172. 10.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	619. 178.	103. 10.	
juin 7	94. 10.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	622. 202.	56. 14.	
juin 3	206.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	632. 202.	123. 12.	
juin 29	450.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	657. 206.	144. 2. 16.	
Mars 5	300.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	657. 206.	7. 4.	
juin 8	143. 15.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>			
		1763			
Avoir					
juin 12	528. 12.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	577. 176.	315. 7.	
juin 2	48.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	684. 22.	28. 16.	
juin 8	260.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	687. 211.	186.	
juin 12	120.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>	689. 201.	72.	
			Suite fol. 212.		
			572. 8.		
		1763			
Avoir					
juin 11	528. 12.	de billets de 100 <sup>e</sup> de 10 <sup>e</sup> de 20 <sup>e</sup> de 128 <sup>e</sup>			

1763

**Pierre Duplain** de Lyon Doit

Nov. 26	30.	à Caisin à lui envoie & ad Polgas Guionais	589.174	16. 4.6
Jan. 24	1. 1.	à Marchand Gles qui il avoit des pièces Collomb & post de billets	572.184	12.6
1764 Jan. 14	169. 8.	aux Gles de Dalain qui il bonifia à eux cy par 12119/20 par justice	592.122	103. 9.9
	11. 12.	à lui même en Nouveau	592.188	6. 18.3
<u>212. 1.</u>			<u>127. 1.</u>	
Mars. 3	11. 12.	à Profès de Gles de ce en une annulé	598.178	6. 18.3
Nov. 11	6.	à Marchand Gles de Morale de dit et 120 btons à lui envoyés	622.101	3. 12.
1768 Mars. 9	54.	aux Gles d'un paquet de même	672.203	32. 8.
Nov. 20	1. 1.	aux Gles qui il avoit de Collomb de Marseille	688.203	12.6
Jan. 30	187. 11.	à P. Chenaud de Tratede de 2120 cont à Charly	667.210	114. 1.9
Jan. 20	10267. 10.	à Marchand Gles de 733 Billets de campagne 710 hist de Danmarce & à lui envoyés	672.209	6280. 10.
1768 Jan. 27	600.	aux Gles de 1178 Annales Poltiques de S. Pierre à lui en voyés	694.213	3. 60.
1767 Avril 6	413. 13. 6.	à P. Chenaud de 4 Rem. sur un paquet de Tourney pour des Gles	691.43	708.210
17	7. 5.	aux Gles à une Rem. sur Gles de 2120 cont	708.210	4. 6.

1763

**Pierre André** de Turin Doit

1763

**Avoir** 1763

Jan. 3	80.	de Tourney de Jean Cramer not. & not. assignation à Broffe Gles de Macon	886.161	47. 16. 6
Jan. 14	36. 1.	à Marchand Gles de 2120 cont à une Balla SE #06 pour eux	574.184	21. 12. 6
1764 Jan. 14	96.	de Sigismond Barnay de Lousanne sa remise sur celui cy qui il n'a pas payés	592.192	57. 12.
<u>212. 1.</u>			<u>127. 1.</u>	
	11. 12.	à lui même en 1764 de suivant sa lettre du 12 cont	592.188	6. 18. 3
1764 Nov. 24	54.	de M. Bouvier ma. carte à celui cy à vae	674.222	32. 8.
20.	51. 7.	de Marchand Gles de 2120 cont à 2 Balla de Birosse	688.203	18. 16.
May. 28	6.	de Gles de même en 1764 #04 de Gles	688.203	3. 12.
1764 Jan. 13	163. 11.	de Billets de 2120 cont de Thonon pleurant	682.206	98. 2. 6
Jan. 30	24.	de Caisin qui il a payé de 12 Gles	667.210	14. 10.
Jan. 27	1977. 18.	de Billets de 2120 cont valent de 6 Gles qui il m'a envoyés	673.211	1186. 14. 9
1764 Jan. 15	1017.	de Gles de Thonon sur Caquerot, Gles de 2120 cont	672.214	610. 4.
24.		de Gles de 2120 cont	697.184	281. 5.
1764 Jan. 26	2587. 19.	de Billets de 2120 cont	707.219	1582. 13.
Nov. 13	1229.	de Gles de même en 6 Billets de 2120 cont	714.219	737. 8.

1763

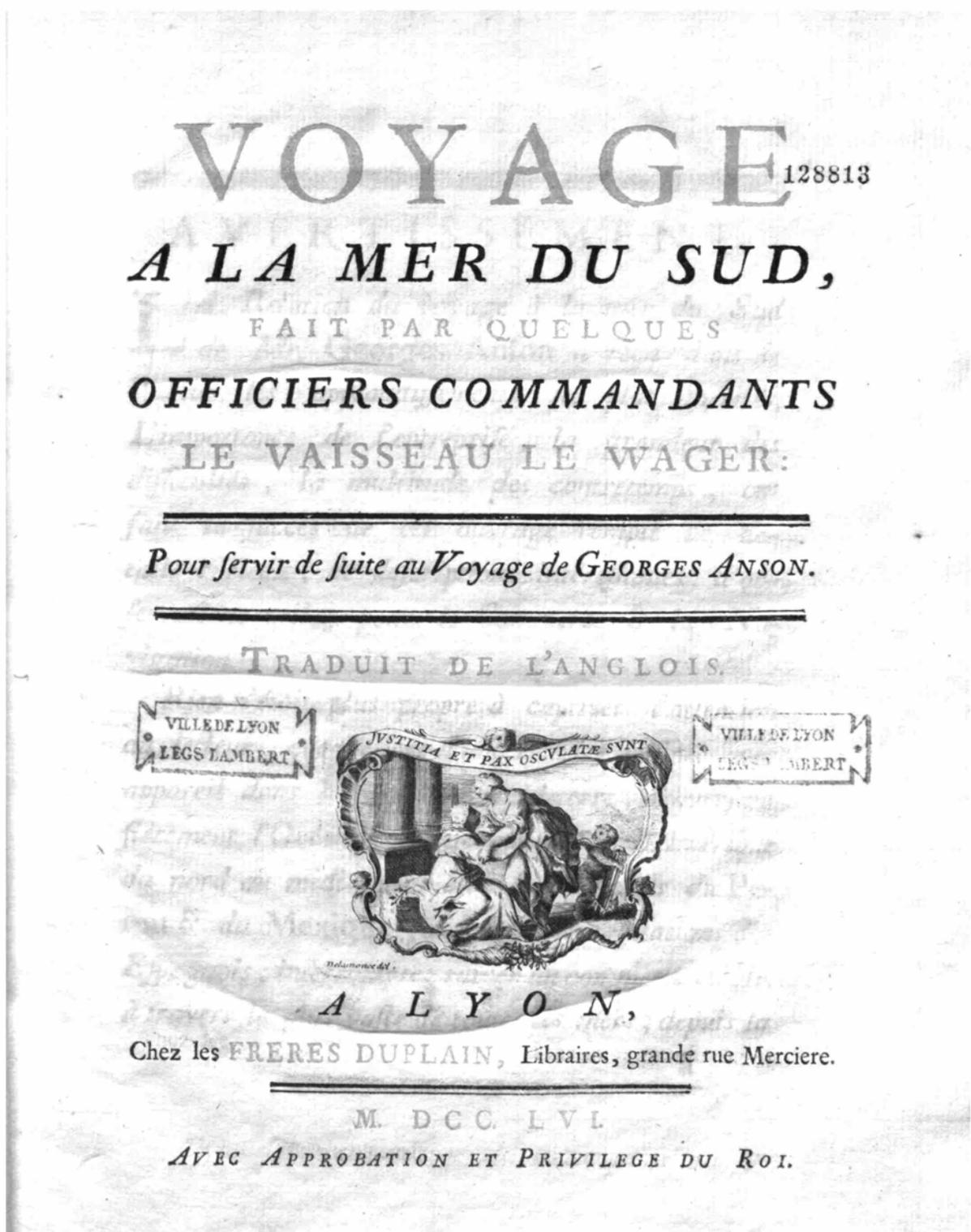
**Avoir**

212		1765		Cuchet & Comp <sup>e</sup> de Grenoble		Doit	
Jan 18	197 8	à Marchand <sup>e</sup> de pen de Ballot tt <sup>1</sup> à eux envoyés	à 166 <sup>7</sup> / <sub>10</sub>	670.209	118.8.6		
Mars 6	67	à Marchand <sup>e</sup> de pen de Ballot de mêmes					
Mai 5	229 5	à Marchand <sup>e</sup> de pen de Ballot tt <sup>1</sup> de mêmes				688.715	177.15
		1765		Benoit Duplain le jeune de Lyon		Doit	
Febr 27	855.12	le montant de son de bit en ce jour	183	500.2.9			
Apr 18	10	à Marchand <sup>e</sup> de pen de Ballot de mêmes			670.211	6	
Juin 10	120	à Caisse payé aux filles de Bourne sur son assignation. à 14 <sup>g</sup> p. 24 <sup>g</sup>			673.201	72.7.6	
		1765		Jules Cramer fil		Doit	

		1766		Avoir		212	
Jan 1	197 8	à B. Duplain le jeune de Lyon		684.211	118.8.6		
Juin 19	290	à B. Duplain le jeune de Lyon				692.211	174
		1765		Avoir			
Jan 14	955.12	le montant de son crédit à caisse	183	572.3			
		1766					



Annexe 24 – Voyage à la mer du Sud, fait par quelques officiers commandants le vaisseau  
Le Wager, 1756 – BML 128813





SUPPLÉMENT  
DU VOYAGE  
DE MONSIEUR ANSON,

*Extrait des Mémoires de divers Officiers du Wager, l'un des  
vaisseaux de son escadre.*

---

P R E M I E R E P A R T I E.

**R**IEN n'est plus essentiel au succès d'une expédition maritime que le choix du temps propre à l'embarquement. Le défaut d'attention à ce seul point suffit pour faire rencontrer dans la route des obstacles capables de ruiner les projets en apparence les mieux conçus. Celui d'envoyer une escadre dans la mer du Sud pour détruire les ri-

A

VILLE DE LYON  
Biblioth. du Palais des Arts





353333  
**LA PEINTURE,**

P O È M E

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX,  
le 3 Mai 1767.

Par M. MICHEL, d'Avignon, Écolier de Rhétorique,  
& de l'Académie du Collège de l'Oratoire, à Lyon.

— — — — —  
Cepimus & teneræ primos ætatis honores,



A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE,

Se trouve à Paris,

Chez SÉBASTIEN JORRY, rue de la Comédie Française,

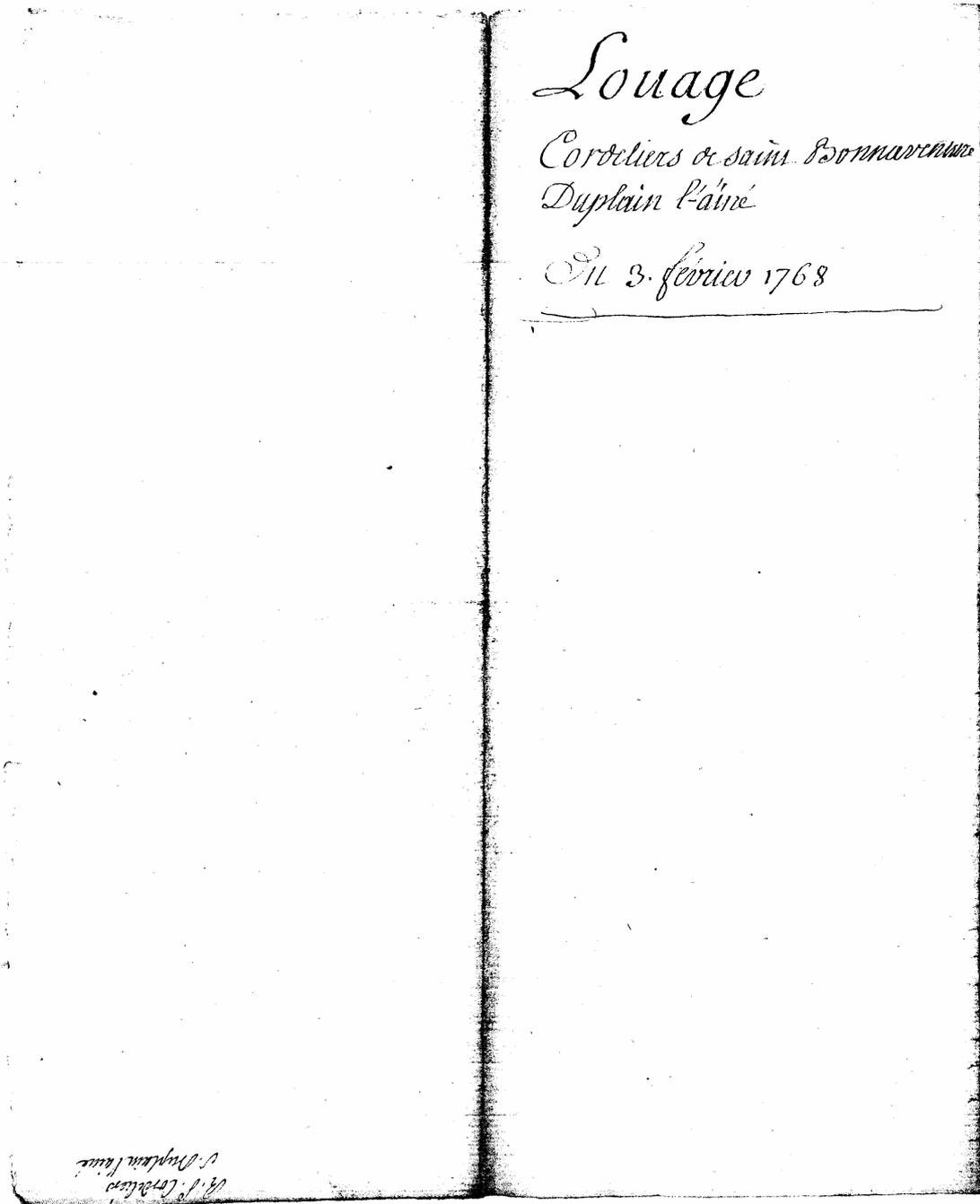
Et à Lyon,

Chez { PIERRE DUPLAIN, } rue Mercière.  
BENOIT DUPLAIN,  
AIMÉ DE LA ROCHE, aux Halles de la Grenette;

M. DCC. LXVII.

**Annexe 26 – Location des Pères des Cordeliers de Saint Bonnaventure, Duplain l'aîné, 3/2/1768 ; Duplain le jeune, 5/2/1768 – ADR 3<sup>E</sup>4713**

---



3 E4713. F. Demand  
3/2/1768

tout ni en partie, de ne pouvoir pratiquer aucune porte à la  
 Cloison qui sépare led. maître d'axe, l'ouï, d'avec celle réservée audit  
 Couvent, de manière que led. Sieur Duplain ne puisse entrer dans le  
 dit. Spt area et demi ni en sortir, que par le fond du Cloître, et ne  
 pouvoir embarasser celui de d'axe, qui forme led. fond et sépare led  
 entrée, lequel n'est point compris dans ce bail, de payer le wain et  
 débourse de ce bail et de le fournir dans huit jours prochains expédition  
 aud. Reverend Père Frère pour led. Couvent, finalement à condition  
 que dans le cas où d'ici au le cours de d. Neuf années, led.  
 Reverend Père Cordelier voudroit faire bouter dans l'emplacement  
 de d. Spt area et demi l'ouï, ser quasi le Reverend Père gardien  
 lors en place en sera vu à sa simple parole, qu'il ne pourra  
 être tenu d'affirmer, led. Sieur Duplain l'ainé vudra et laissera libre  
 led. emplacement à celui de sa part de saint Jean d'aptiste ou de Moët,  
 qui lui sera indiqué six mois auparavant sans provision préalable  
 aucun d'ouillage ni aucun diminution du prix qu'il paiera  
 en entier jusqu'à sa sortie. Cette laquelle condition nous avons  
 cette dernière, ont été expressément consentie par led. Sieur Duplain  
 l'ainé comme faisant partie essentielle de ce bail, sans laquelle il reconnoit  
 que le prix en auroit été porté à un somme beaucoup plus  
 considérable. D'où il au surplus led. Sieur Duplain l'ainé, se  
 prétendant ainsi qu'il avient avec led. Sieur son frère, enlever sa  
 part led. Cloître qu'il a fait porter relativement audit. bail du neuf  
 décembre mil sept cent quarante six pour séparer la moitié d'axe  
 l'ouï d'avec celle réservée audit. Couvent. D'où il au aussi led. Sieur Duplain  
 à sa sortie enlever les autres réparations et ayumens qu'il auroit  
 fait faire, le tout en la manière, en faisant réparer le doumaige  
 qu'auroit pu causer led. enlever, promettant et obligant de  
 donner acte fait et passé à son état de led. M. D'arcand cloître sur  
 de la fête le mercredi trois de février après mid. mil sept cent  
 quarante huit. Et ce led. Reverend Père Frère signé avec led. Sieur  
 Duplain. / A. V. /

Concluse à l'appt. le 8. février 1768  
 Meur principal sera M. M. M.

S. Frère . Pierre Duplain  
 commissaire  
 Caillaud      D'arcand

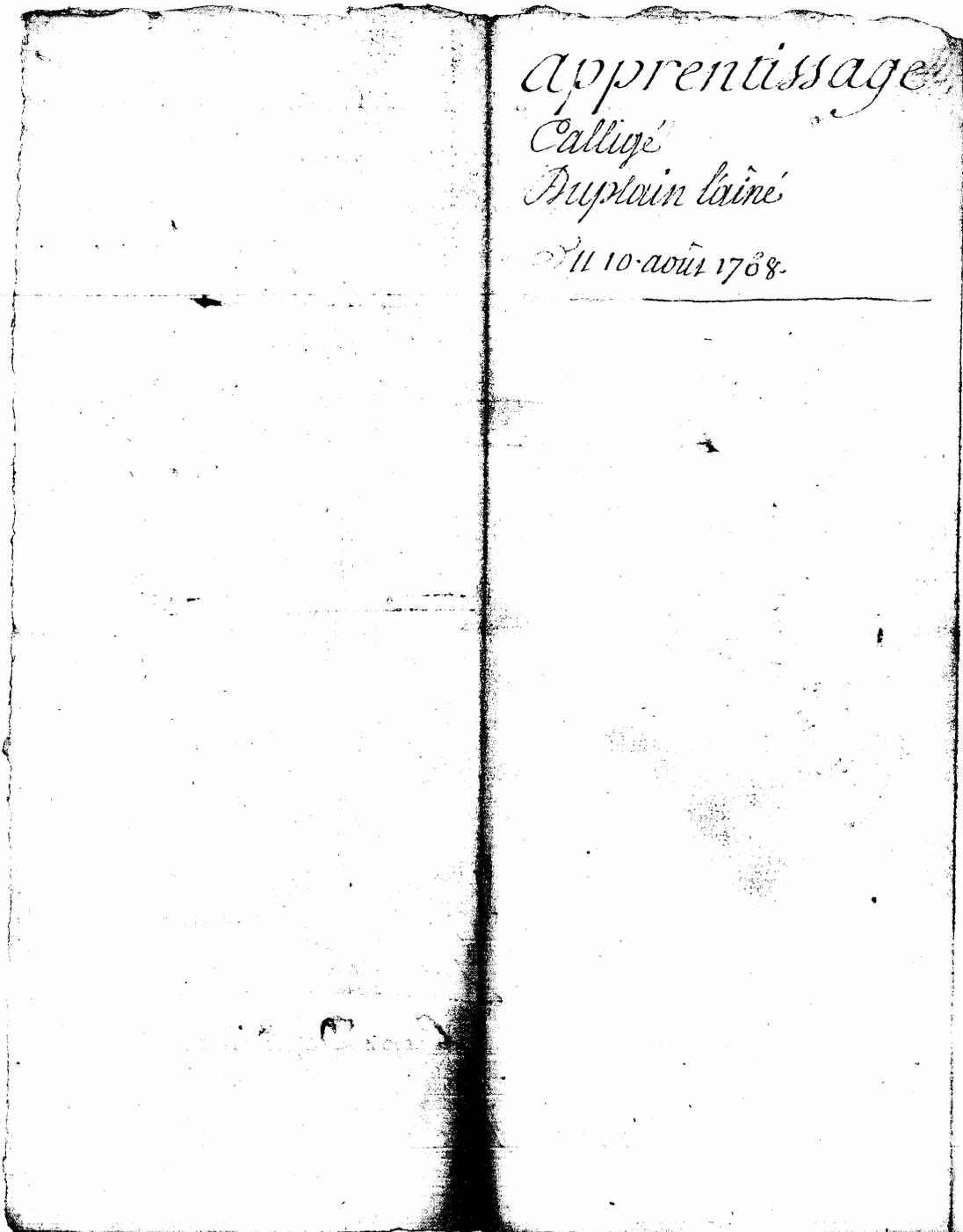




Annexe 27 – Apprentissage Calligé, Duplain, 10/8/1768 – ADR, 3<sup>E</sup>4713

---

112



3E4713. F. Duand  
10/8/1768

Pardevant les Con<sup>tes</sup> du Roy  
 Notaires a Lyon  Jean Pominigues, Jure present surs  
 Guillaume Foudan marchand a Lyon y demourant rue  
 Lupin paroisse de saint Nizier, lequel a la priere de  
 Jean Pierre Calligé Libraire a Lyon a mis et  
 engagé pour apprentif led. Jean Pierre Calligé comme  
 lui in present se met et engage a vece surs Pierre  
 Duplain l'aîné Libraire a Lyon y demourant grande  
 rue Mariotte paroisse de saint Nizier in present et  
 le recevant pour quatre années consécutives  
 commençant ce jour d'hui durant lesquelles led.  
 apprentif promet de bien et fidellement servir  
 led. surs Duplain et de lui obéir en tout  
 ce qu'il lui ordonnera concernant la Librairie  
 Pour fureté de quoi led. surs Foudan ~~exécuteur~~  
 ledit apprentif de fidelité promet de le  
 maintenir, et en cas d'absence sans cause  
 legitime de lui faire réintégrer le service  
 d'éd. surs Duplain lequel par contre  
 promet de bien montrer et enseigner le  
 Commerce de Librairie et tout ce qui en

Cap

Deversd audit apprentif fait lui-même celui,  
 de le nourrir et loger et ledit apprentif  
 s'entreteindra d'habits, linge, blanchissage  
 chaussure et autres choses qui lui soient nécessaires  
 Et a ledit apprentif pour l'entière exécution des  
 présentes Etu domicile vénérable en cette ville  
 de Lyon dans l'Etude de M<sup>r</sup>. Durand l'un des  
 Notaires soussignés et des successeurs en son office  
 ou il vult que tous actes judiciaires et  
 extrajudiciaires lui soient ainsi valablement  
 faits et signifiés que tels le soient a sa propre  
 personne a véritable domicile, obligant. Les  
 Dont acte fait et passé a Lyon a l'égard du dit  
 Jean Duplain dans son domicile qui est désigné ou  
 il est dit être malade, et a l'égard des autres  
 parties tant dans ledit domicile, que dans la chambre  
 syndicale des imprimeurs Libraires de cette ville  
 le mercredi dix d'août après midi mil sept cent  
 soixante huit, En présence de sieur Louis Guisson  
 syndic et sieur Mathieu Chavance, Claude

Cizeux, Claude André Vialon et Alexis  
Molin<sup>t</sup> adjoints, de la communauté des Libraires  
imprimeurs Libraires de cette Ville, le a led. suus  
fondan figié avec l. d. a proutif led suus Duplain  
l'aine et led suus syndic et adjoint

Guillaume Joudan adjoints /i. + syndic et  
approuve la rature de la prisonne  
Pierre Duplain adjoints primum la qualite de syndic  
et Adjoints

Jean Serre Calligé

Charance adjoints

Alexis Molin adjoint

C. vialon adjoints

LENTIL adjoints

Guillaume Joudan

Pierre Duplain

P. Cizeux

Ducane

M. adjoints le 10. août 1768.  
P. Cizeux  
R. 513

Annexe 28 – Vente de fonds de librairie de la veuve Duplain à Joseph-Sulpice Grabit,  
8/8/1771 – ADR 3<sup>E</sup>4715

^

3E4715  
Durand François  
8/8/1771

VENTE de fonds  
de Librairie  
Grabit  
Veuve Duplain

Le 8. Aoust 1771.

Le present Acte a été ratifié par Des  
M<sup>rs</sup> de S<sup>rs</sup> Samma Du d. veuve Grabit,  
Acte du 31. Du même mois passé Devant  
M<sup>rs</sup> Courtaud et son Compromis Notaires  
Grenoble, Con. M<sup>rs</sup> à Grenoble le même J  
et Depose en minute Loyalisee et  
De M<sup>rs</sup> Durand Notaire à Lyon le 2  
Septembre 1771.

115-0-0-5-0-0

# Pardevant les Conseillers

Du Roy Notaire à Lyon Soussigner

Et comparue Dame Magdelene Brilysset

demourant à Lyon grande rue Merciere paroisse de

Saint Nizier veuve de Sieur Pierre Duplain laine

Libraire à Lyon et son heritiere universelle beneficiere,

Supplément au  
Exp à lad. d. Sulpice

instaurée par son Testament du trois may mil sept cent

soixante trois, fait en présence de Cécilien devant M.

Durand lui Den Notaire Soussigner, Controlle et insinué

à Lyon le trois Septembre mil sept cent soixante huit, Signé

Morin, laquelle reconnut avoir ci devant sousloué, comme

par ces présentes elle sousloue et promet maintenir ainsi

qu'elle sera maintenue, à Sieur Joseph Sulpice Grabit

Libraire à Grenoble y demourant rue du Salair paroisse de

Saint Hugues et de dem. Marie Fuy son épouse de lui

autorisée: Led. Sieur Grabit ici présent et acceptant, tant en

son nom propre qu'au nom et comme de faisant fait de

lad. dem. son épouse par laquelle il promet de faire

cetifin ces présentes en leur entier, et de rapporter acte en

bonne forme pour y être joint au plus tard dans la quinzaine

à Comptes de ce jour, Sçavoir, d'une part pour dix huit

mois à compter du jour de Noel prochain, le magasin

Arrière magasin Cuisine et petit Cabinet attenans au le d. Sieur

Duplain et ensuite la d. Dame et la veuve ont fait le Commerce

de Librairie dans la maison de Messieurs les Chanoines

Réguliers de Saint Antoine situés en cette ville grande rue

Merciere paroisse de Saint Nizier: Moyennant le prix

de Cinq cents livres par année: et à condition de

bien garder de ne pouvoir reconlouer, d'entretenir les dits

membres sousloués, de toutes réparations locatives, et de les

rendre à la fin des dix huit mois, en bon et du état, toutefois

sans l'usage; Et d'autre part pour six années et

demie à compter du jour de Noel prochain, les sept années et

Veuve Duplain  
François Grabit

J. Grabit

SH21171 - Vente de Livr

Annexe 29 – Testament de François de Los Rios, 11/5/1779 – ADR, 3<sup>E</sup>17419

Testament  
François Los Rios  
11/5/1779

DE 11419

*Noté*  
*Testament*  
Du 11 mai 1779.

Pardevant —  Monsieur Claude Odille Joseph Baroud  
Avocat au parlement — Conseiller du roi notaire à Lyon Saingné,  
Est comparu Sieur François — de Los Rios Libraire en cette ville où il  
est établi depuis plus de trente ans y demeurant rue S<sup>t</sup> Dominique parvis S<sup>t</sup> Nicolas  
jouissant d'une pleine liberté d'esprit & d'entendement, lequel après avoir imploré la —  
miséricorde divine, a fait & dit au nom des présents des témoins nommés ci-après, tous  
lui actuellement présents, son testament & ordonnance de dernière volonté, ainsi qu'il suit:

Je mets rapporte par mes proches & les autres de prêts à la religion de mes —  
héritiers universels —

Je donne & lègue à François de Los Rios époux de Sieur Emmeu négociant  
à Auvorn, Marie Claire de Los Rios femme de Sieur Thors aussi  
négociant à Auvorn et Angelle de Los Rios veuve de Sieur Daniel aussi  
négociant à Auvorn, mes trois Sœurs, à chacune d'elles la somme de Sept cent  
vingt livres payable dans l'année de mes décès, et une ceinture et une fourchette  
argent fin. —

Je donne & lègue au Sieur Emmeu mes beaux-frères, une montre à boîte d'or  
qui lui sera remise sitôt après mon décès et que je le prie d'aupres comme un marque de  
mes amitiés. —

Je charge mes héritiers universels de vendre immédiatement après mes  
décès, tous mes habits, et d'en distribuer le prix aux pauvres quelle façon à propos de  
choisir. —

Sur ce je mets ma dernière provision & institue mes héritiers universels

Demouelle Marie Therese Mesplet, mes chers efpoux à laquelle je veus que  
 tous mes biens présents & à venir arrivent & appartenent de plein droit sçet  
 après mes deus aus charges héréditaires et aussi en la charge de la légitime  
 de droit d'un laquelle s'instine mes enfans à naître, chacun à son eyard mes  
 héritiers particuliers.

Je revoke et annule toutes les dispositions à cause de mort que j'ai précédemment  
 faites & je veus que celle ci soit seule valable pour toutes mes biens de droit.

Dont & de tout ce que dessus le testateur a reçu acte à lui entroyé, & après que  
 Lecteur certain lui a été fait du présent testament par les notaires clausignés devant  
 les témoins, il a déclaré qu'il entendait son véritable intention & y a persisté.

Fait & passé à Lyon le lette du 11<sup>me</sup> mois de Decembre L'An mil sept  
 cent soixante dix neuf le onze mes avant-midy au presens du s<sup>rs</sup>  
 François Rocher, meunier, Joseph Roubaud, Joseph Berard, Pierre Petard,  
 Pierre Gyon & Pierre L'Espinois cordonniers, demourant tous à Lyon grande  
 rue Merisier naturels Français, comme ils l'ont déclaré. Le testateur a signé avec  
 les témoins et le notaire. Le tout fait de suite.

Los-Rios robaud & Petard  
 François Rocher L'Espinois Gyon  
 meszees

Berard

## Annexe 30 – Catalogue de Pierre-Jacques Duplain en 1792 - BNF 8° LC2 688

Auteur	Titre	Lieu d'édition	Date	Description
Le Trône	<i>Administration provinciale et réforme de l'impôt, par feu M. le Trône, ancien Avocat du Roi au Présidial d'Orléans</i>	Paris	1788	In-8, 2 vol. 14 livres
Le Trône	<i>Administration provinciale et réforme de l'impôt, par feu M. le Trône, ancien Avocat du Roi au Présidial d'Orléans</i>	Paris	1788	In-4, 2 vol. 18 livres
Baglivi Georgio	<i>Opera omnia medico-practica, et anatomica</i>	Paris	1788	In-8, 2 vol.
Richu	<i>Causes célèbres et intéressantes, avec les jugemens qui les ont décidées, rédigées de nouveau, par M. Richer, Avocat au Parlement</i>	Paris	1774	In-12, 20 vol. 60 livres
Darimajou D.	<i>Chasteté (la) du clergé dévoilée ? ou procès-verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille</i>	Rome, impr de la Propagande Paris, Marchands de nouveautés	1790	In-8, 2 vol. broché 6 livres
	<i>Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus, par Mirabeau, suivie d'une lettre de feu M. Turgot au Docteur Price, sur la législation</i>	Londres	1788	In-8, broché 4 livres
Delolme	<i>Constitution de l'Angleterre ou Etat de gouvernement anglais, comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe, par M ; de Lolme,</i>	Genève Paris	1788	In-8, 2 vol. broché 4 livres, relié en 1 vol. 6 livres
Nieburh	<i>Description de l'Arabie, par Nieburh</i>	Amsterdam		In-4, 2 vol., fig. relié en 1 vol. 24 livres
Windish-Graetz Joseph Niklas Von	<i>Discours dans lequel on examine les deux questions suivantes : 1e, un monarque a-t-il le droit de changer de son chef une constitution évidemment vicieuse ? 2°, est-il prudent à lui, est-il de son intérêt de l'entreprendre ? suivis de réflexions pratiques, par le comte de Windish-Graetz</i>	sl	1788	In-8, broché, 151 p. 1.16 livres
Junher	<i>Grammaire allemande à l'usage de la nation française, en particulier à celui des écoles royales militaires par M. Junher</i>	Strasbourg	1780	In-8 5 livres
	<i>Histoire de Don-Quichotte</i>	Paris	1752	In-12, 6 vol. 15 livres
Turpin	<i>Histoire des révolutions d'Angleterre, pour servir de suite à celles du P. d'Orléans, par M. Turpin</i>	Paris	1786	In-12, 2 vol. 6 livres
Pinel	<i>Institutions de Médecine pratique, trad. De l'Anglais de M. Cullen, par M. Pinel</i>	Paris	1785	In-8, 2 vol. 12 livres
Petit-Radel, Docteur Régent de la faculté de Médecine de Paris	<i>Introduction méthodique à la théorie et à la pratique de la médecine, traduite de l'Anglois de Macbride, par M. Petit-Radel, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, avec beaucoup de notes</i>	Paris	1787	In-8, 2 vol.
Gonzague, princesse de	<i>Lettres de Mme la Princesse de Gonzague, écrites à ses amis pendant ses voyages en Italie en 1779 et années suivantes</i>	Paris	1790	In-12, 2 part. 3 livres broché
Stoll Maximiliani	<i>Pars prima rationis medendi in vosocomio pratico vindobonensi</i>	Paris	1787	In-8, 1 vol. 7.10 livres
Sainte-Croix	<i>Mémoires pour servir à l'Histoire de la Religion secrete des anciens peuples, ou Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme, par M. de Sainte-Croix, de l'académie des Inscriptions</i>	Paris	1784	In-8 5 livres
Rousseau, Jean-Jacques	<i>Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau</i>			In-4, 12 ol. Fig 150 livres
Spallanzani	<i>Œuvres complètes de l'abbé Spallanzani, contenant 1°. ses opuscules de physique animale et bégétale ; 2°. son traité de la digestion ; 3°. ses Expériences sur la génération des animaux et des plantes : le tout traduit de l'italien par M. Senebier</i>	Paris	1787	In-8, 3 vol. fig. 18 livres
Fontenelle, M. de	<i>Œuvres de M. de Fontenelle</i>	Paris		In-12, 11 vol. fig., dernière édition de Paris 33 livres
Dupuis	<i>Origine de tous les cultes par Dupuis</i>	Paris	An 3	In-8, 12 vol. fig.
Saint-Péravi, M. de	<i>Plan de l'organisation sociale, divisée dans ses trois parties essentielles : l'ordre de l'administration du revenu public ; le droit et les devoirs des propriétaires d'en remplir gratuitement les différens emplois ; manière d'estimer le revenu de toutes les propriétés, par M. de Saint-Péravi</i>			In-8, 2 gros vol. 14 livres
Galart de Mont-Joye	<i>Principes de la monarchie française, par M. Galart de Mont-Joye</i>	Paris	1790	In-8, 2 vol., broché 9 livres

**Annexe 30 : Catalogue de Pierre-Jacques Duplain en 1792**

Dupont	<i>Proces-verbal de l'assemblée bailliviale de Nemours, pour la convocation des états-généraux, avec les cahiers des trois Ordres, rédigé par M. Dupont, conseiller d'état, député de l'assemblée nationale</i>	Paris	1789	In-8, 2 vole. Broché 9 livres
	<i>Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. de l'Anglois de M. Smith</i>	Paris	1788	In-8, 2 vol. 12 livres
	<i>Réglemens sur les Scellés et Inventaires en matière civile et criminelle</i>	Paris	1756	In-4
	<i>Résumé des proces-verbaux des assemblées provinciales</i>	Paris	1789	In-8, broché 3 livres
	<i>Reussii dispensatorium universale</i>		1786	In-8 6 livres
	<i>Scriptorum latinorum de anevrismatibus collectio, edente Th. Lauth, cum</i>		1785	In-4, fig. 10 livres
Servan	<i>Soldat (le) citoyen par M. Servan, ministre de la guerre</i>		1780	In-8 6 livres
Cerisier	<i>Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies par Cerisier</i>	Utrecht	1774 à 1777	In-12, 10 vol. 30 livres
Wenzel, Michel Jean-Baptiste de	<i>Traité de la cataracte, avec des observations qui prouvent la nécessité d'inciser la cornée transparente et la capsule du cristallin d'une manière diverse selon les différentes espèces de cataractes</i>	Paris	1786	In-8, fig., broché 3.12 livres
Imbert-Delonnes Ange-Bernard	<i>Traité de l'hydrocèle : cure radicale de cette maladie et traitement de plusieurs autres qui attaquent les parties de la génération de l'homme</i>	Paris	1785	in-8, XLVIII-428 p. - 20 cm 6 livres
Poquet de Livoniere	<i>Traité des fiefs, par M. C. Poquet de Livonière</i>	Paris	1771	In-4 10 livres
Meslé, J.M.	<i>Traité des minorités, tutelles, curatelles, avec les réglemens et arrêts intervenus sur ce sujet, par JM Meslé, Avocat au Parlement de Paris</i>		1785	In-4 12 livres
Dubois de Crancé	<i>Véritable (le) portrait de nos législateurs, ou galerie des tableaux exposés à la vue du public, depuis le 5 mai 1789, jusqu'au 1 octobre 1791, par M. Dubois de Crancé</i>	Paris	1792	In-8, broché 2 livres

## Annexe 31 – Catalogue de Pierre-Jacques Duplain en 1800 – BNF 4-Z Le Senne 2825 (57)

Auteur	Titre	Lieu d'édition	Date	Description
Le Trône	<i>Administration provinciale et réforme de l'impôt, par feu M. le Trône, ancien Avocat du Roi au Présidial d'Orléans</i>	Paris	1788	In-8, 2 vol.
Le Trône	<i>Administration provinciale et réforme de l'impôt, par feu M. le Trône, ancien Avocat du Roi au Présidial d'Orléans</i>	Paris	1788	In-4, 2 vol.
	<i>Astruc de Morbis venereis</i>	Paris		In-12, 4 vol.
	<i>Astruc de Morbis venereis</i>	Paris		In-4, 2 vol.
	<i>Baglivi Opera, medico practica et anatomica, cum notis pinel</i>	Paris	1788	In-8, 2 vol.
Richu	<i>Causes célèbres et intéressantes, avec les jugemens qui les ont décidées, rédigées de nouveau, par M. Richu, Avocat au Parlement</i>	Paris	1774	In-12, 20 vol.
Turgot	<i>Considérations sur l'Ordre de Cincinnacus, par le comte de Mirabeau, suivies d'une Lettre de feu M. Turgot au Docteur Price, sur la Législation</i>	Londres	1788	In-8, 2 vol.
Niebuch	<i>Description de l'Arabie, par Niebuch</i>	Amsterdam		In-4, 2 vol., fig. relié en 1 vol
Turpin	<i>Histoire des révolutions d'Angleterre, pour servir de suite à celles du P. d'Orléans, par M. Turpin</i>	Paris	1786	In-12, 2 vol.
	<i>Homme d'Etat (de l'), considéré dans...</i>	Paris	An 9	In-8, broché
Pinel	<i>Institutions de Médecine Pratique, trad. De l'anglois par M. Cullen, par M. Pinel</i>	Paris	1785	In-8, 2 vol.
Petit-Radel, Docteur	<i>Introduction méthodique à la théorie et à la pratique de la Médecine, traduite de l'anglois de Macbride, par M. Petit-Radel, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, avec beaucoup de notes</i>	Paris	1787	In-8, 2 vol.
	<i>Lettres de Mme la Princesse de Gonzague</i>	Paris	1790	In-12, 2 part.
	<i>Maladies vénériennes de Gardanne</i>	Paris		In-8
Stoll Maximilian	<i>Medici Doctoris, et Medicae praxeos Professoris publici, ratio medendi in nosocomio practico vendobonensi</i>	Paris	1787	In-8, 1 vol.
Sainte-Croix	<i>Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion secrète des anciens Peuples, ou recherches historiques et critiques sur les Mystères du Paganisme, par M. le baron de Sainte-Croix, de l'Académie des Inscriptions</i>	Paris	1784	In-8
	<i>Notice sur la vie &amp; ouvrage Cond</i>	Paris	An 4	In-8
	<i>Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau</i>			In-4, 12 vol. fig.
	<i>Œuvres complètes de l'abbé Spallanzani</i>	Paris	1787	In-8, 3 vol. fig.
	<i>Œuvres de M. de Fontenelle</i>	Paris		In-12, 11 vol. fig.
Dupuis	<i>Origine de tous les cultes par Dupuis</i>	Paris	An 3	In-8, 12 vol. fig.
Dupuis	<i>Origine de tous les cultes par Dupuis</i>	Paris	An 3	In-4, 3 vol. fig.
Saint Peravi	<i>Plan de l'organisation sociale par M. de Saint Peravi</i>			In-8, 2 gros vol.
Galart	<i>Principes de la monarchie</i>		1790	In-8, 2 vol., broché
	<i>recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. De l'anglois de M. Smith</i>	Paris	1788	In-8, 2 vol.
	<i>Réglemens sur les Scellés et Inventaires en matière civile et criminelle</i>	Paris	1756	In-4
	<i>Reussii dispensatorium universale</i>		1786	In-8
	<i>Scriptorum latinorum de aneurismatibus collectio, edente Th. Lauth, cum</i>		1785	In-4, fig.
	<i>Soldat (le) citoyen</i>		1780	In-8
Cerisier	<i>Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies par Cerisier</i>	Utrecht	1774 à 1777	In-12, 10 vol.
Wenzel	<i>Traité de la cataracte par le baron de Wenzel</i>	Paris	1786	In-8, fig., broché
	<i>Traité de l'hydrocèle</i>		1785	In-8
	<i>Traité des minorités, tutelles, curatelles, avec les réglemens et arrêts intervenus sur ce sujet, par JM Meslé, Avocat au Parlement de Paris</i>		1785	In-4